Rés P/ XVII - 124

TROISIESME RESPONSE DV P. MICHAELIS,

EN CONFVTATION DV TROISIESME escrit de Me. Iean Gigord Ministre de Montpellier, intitulé Seconde defence contre la dupli- que de Sebastien Michaëlis.

Par ledit Pere, F. Sebastien Michaëlis, de l'ordre de S. Dominique, Docteur en Theologie, & Prieur au Conuent reformé de S. Thomas d'Aquin de Tolose.

Dedié à Monsieur l'Eueſque de Montpellier.



Dentes peccatorum contriuisti, Psal. 3.

BIBLIOTHEQUE TOULOUSE

A TOLOSE,
De l'Imprim. de R. Colomiez, prez l'Eglise de Tant 1609.



A TRES-REVEREND PERE en Dieu Meſsire Guittard de Ratte Eueſque de Montpellier Comte de Mulgueil, &c. Conſeiller du Roy en ſon Conſeil priué & d'Eſtat.

MONSEIGNEVR *le deuoir d'vn homme de ma qualité eſt, ne s'amuſer à eſcrire point du tout, ou peu ſouuent des lettres miſsiues à l'imitatiõ des bons Peres du tẽps paſſé,* cõme *d'vn* Anthonius Monachus *les lettres duquel le grand Conſtantin tenoit pour choſes fort pretieuſes pour la vareté d'icelles, & par meſme moyen S. Ignace s'excuſoit à ſes Amis s'il ne les ſaluoit par lettres, diſant que cela pourroit diſſoudre le lien d'amitié, quand n'ayant commodité d'eſcrire à tant de gens de bien les vns ſe deſdaigneroient contre luy, ou entreroyent en enuie contre les autres. Pour ma part i'en ſuis là (par la diuine grace) m'occupant à ce qui eſt plus important au ſalut de mon Ame, & du peuple Chreſtien, nonobſtant quand charité nous le commande, lors elle (comme dict S. Paul)* Vrget nos, *& nous conſtrainct à vne choſe extraordinaire, comme eſtant elle le bien & but de la Perfection. Or ce cas ſe preſentant, conſtrainct par charité pour l'edification du prochain, faire vn ſom-*

miſſiõ

Ignat. epiſt. 5.

2. Cor. 5.

maire discours sur ma Troisiesme Responce: ne pouuois mieux l'adresser, MONSIEVR, qu'a vous auquel ce present Oeuure appartiẽt de droict pour beaucoup de raisons. En premier lieu, vous estes natif originaire de Montpellier lieu & subiect de ceste dispute. En apres, vous estes de l'vne des illustres races & maisons de ceste mesme ville, ville autant illustre qu'autre qu'on pouuoit mettre en auant, pour l'ornement de ce Royaume de France, ne soit despuis le temps que le ver à comme rongé le beau liurre de Ionas. Pour l'autre vous auez esté Conseiller du Roy en son graue Parlement de Tolose, comme vn autre S. Ambroise iadis Senateur en l'Italie, dont d'autant plus grauemẽt pourrez iuger de ceste cause. En Quatriesme lieu vous estes à present Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, tenant rang en la Hierarchie de la France, comme les excellens Anges en la Cour celeste deputez pour diriger les affaires publicz de ce
Dan. 10. monde, ainsi qu'il nous appert par le liure du Prophete Daniel, & à ceste occasion estes assisté particulieremẽt de Dieu, pour iuger des choses publiques qui se passent en ceste France, dont l'vne est celle cy. Pour la cinquiesme & principale raison, vous estes Euesque de Montpellier tenant aussi rang en la Hierarchie Ecclesiastique en la maniere des plus supremes Anges au ciel, ausquels appartient conclurre & rendre parfaictes les choses sacrées ja & au prealable
Dyonis. lib Eccles. hierarc. c. 5. & 6. purgées & illuminées, ainsi que l'enseigne S. Denys en sa Hierarchie Ecclesiastique. Ayant donc pour ma

part

part & selon la petitesse de mes forces ballié ou purgé, & auec cela par la diuine grace illuminé vostre ville capitale & tout vostre Diocese de Montpellier consequemment, A qui appartenoit donner la perfection & dernier lustre à tout mon labeur tant passé que present, qu'a vous à qui de droict & d'office appartient d'embellir & donner la derniere perfection aux choses sacrees de vostre Diocese? Et d'abondant parlant à vous, ie parle à tous comme celuy qui parle au chef, il parle à tous les membres du mesme corps. Vous estes donc entre le Ministre & moy, comme le grand Assuere entre Aman & Mardochee, ou se presente aussi d'affection la deuote & S. Hester (tout vostre peuple Catholique) se jettant comme à vous piedz toute esplorée de regret qu'elle à sur ses enfans, desirant qu'il vous plaise jetter vostre verge d'or sur elle, en approuuant cest œuure, & luy donnant par ce moyen sa derniere couleur, veu & consideré qu'aux Reigles du sainct & dernier Concile de Trente, il y a que nul ne lise les disputes vulgaires contre les Heretiques desuoyez de ceste doctrine Catholique & vniuerselle, sans la permission des Euesques. Or donc (MONSEIGNEVR) au nom de tout vostre peuple & autres desireux de lire c'est œuure, ie vous requiers l'approuuer, & permettre qu'vn chascũ le puisse lire, & en faire son profit en saine conscience. Ie scay biẽ que le Ministre repugnera ne voulant subir vostre iugement & censure, mais qui est ce coulpable auquel on pourroit iamais trouuer vn iuge à son gré?

Hester 15.

In Indic. librorum Regul. 5.

Fault donc qu'on le luy baille prins selon les Reigles du droict, & de l'auctorité qu'en à delaissé Iesus-Christ en son Eglise. Liez donques (MONSIEVR) les obstinez, & desliez les penitens recognoissans leur erreur, ouurez la porte du ciel moyennãt les clefs que Dieu à mis entre voz mains, & les portes d'enfer ne pourront preualoir en vostre Dioceſe, s'asseurant vostre peuple que telle eſt la doctrine saine & Catholique, croyant & adiouſtant foy à vostre approbation, comme l'enfant à son pere, & suyuant vostre voix comme les brebis de leur Pasteur, & non estrangers peculateurs, aſpirantes auſsi au sel sauoreux de la vraye doctrine que luy auez faict, & faictes gouſter touſiours, les conduiſant aux beaux herbages & claires fontaines des ſainctes Eſcritures & dogmes de la droicte foy Chreſtienne & Catholique. Le Miniſtre ſe trouuera lié, ſa porte ſe trouuera fermée lors qu'on luy oppoſera qu'aux Conciles generaux les ſeuls Eueſques ont preſidé & deſſiny les affaires de la foy. Celuy de noſtre temps qui a prins la peine de recueillir toutes les ſignatures & ſoubſcriptions de ceux qui ont ſigné les Conciles vniuerſels, a fait voir aux plus chaſsieux qu'aux Conciles nul ne ſoubſcriuoit que les Eueſques. Le meſme il monſtre des Conciles Nationaux, & de meſme aux diſputes particulieres, c'eſt à l'Eueſque comme chef ordinaire d'en bailler la derniere & diſinitiue ſentence. Si bien que S. Athanaſe remõſtroit d'vn mauuais Empereur de ſon temps frappé de ladrerie ſpi-

Math. 16.

Ioh. 10.

Pſ. 22.

Democh. lib. de Sacrific. Miſſæ.

rituelle en son Ame, vouloir introduire l'Antichrist, lors qu'il pourchassoit qu'autresq̃ les Eueſques fuſſent iuges en matiere de la foy, concluans les diſputes, ou Conciles. Il faut donques qu'il paſſe le guichet ſoubs voſtre cenſure, ou ſe declarer tel que S. Athanaſe declaroit le ſuſdict Empereur. Au reſte pour trancher briefuement ce qui eſt pourté par ceſte diſpute, Il y a trois poincts à conſiderer. En premier lieu, que le Miniſtre ne veuſt s'arreſter purement à la premiere Inſtitution du S. Sacrement, ou toutesfois au contraire touſiours & en toute loy, le peuple de Dieu c'eſt arreſté à vne premiere reuelation d'vn Article de Foy, ou inſtitution d'vn Sacrement. Choſe qui eſt treſrichement comme tres-doctement prouuée & remonſtrée par ce Docteur Angelic S. Thomas d'Aquin, le plus docte qui aiſt eſté en l'Egliſe de Dieu deſpuis les Apoſtres (ainſi que tous les Doctes s'en prennent garde tous les iours) & a eſté remarqué par ce grand Conſeiller du Roy au Parlement de Bourdeaux. Il remonſtre donques qu'au parauant Abraham touchant la doctrine de la foy d'vn Dieu Createur du mõde, on s'arreſtoit à la ſimple loy de nature, laquelle dicte qu'il y a vn Dieu voire ſeul Autheur de tout bien, qui eſt la premiere reuelation faicte à l'homme empraincte en l'ame & entendement d'iceluy, ainſi qu'eſt dict au Pſalme 4. Signatum eſt ſuper nos lumen vultus tui Domine. Mais ceſte loy de nature eſtãt offuſquée par la paillardiſe, & particulierement la Sodomie aueuglant

Athã. epiſt. ad Solitar.

S. Thom. 22. q. 174 ar. 6.

Le Sieur de Raimõd en ſon Antichriſt.

Pſal. 4.

Gen.6. Rom.1. les hommes, à esté par ce moyen introduicte la premiere Idolatrie (ainsi, qu'on peut recueillir tant de Moyse; que de S. Paul). A raison dequoy, Dieu voulant bailler la loy de Circoncision, & apprendre vne chasteté aux hommes contre leur precedẽte lubricité, à faict reuelation à Abraham des choses necessaires à croire, se declarant à luy en qualité de Dieu tout puissant seul aucteur de Nature: & instituant vn remede de salut pour toute sa posterité, qu'a esté la Circoncision: De maniere que du despuis tous les enfans d'Abrahã se sont arrestez à ces deux choses puremẽt, sans y adiouster ou diminuer, disantz croire au Dieu de leur Pere Abraham qui s'estoit reuelé à luy, Dieu tout puissant, & ne changeans rien des motz ny de l'essẽce en tout ce qu'il auoit dit, & ordõné au Sacrement de Circoncision. Par apres voulant Dieu bailler vne loy escripte: le peuple s'estant depraué en Egypte soubs la longueur de la captiuité, il s'est apparu à Moyse se manifestant à luy en la montaigne, & du despuis tous les Prophetes, & autres se sont arrestez à ceste premiere reuelation faicte à Moyse. Et au nouueau Testamẽt s'arrestera on pas sãs gloser quelconque à ce que le fils de Dieu en propre personne à reuelé, & ordonné à la premiere reuelation & ordonnance sans adiouster ou diminuer? Ie mõstre en c'est œuure (le propos se presentãt) que c'est nier les premiers principes, & desroquer les fondemens de la religion Chrestienne, & qu'en effect les Anciens Peres n'ont iamais autrement practiqué,

ains

ains que ç'a esté leur sortereſſe contre tous Heretiques qui ont voulu combatre ou les articles de la foy, ou les Sacremens. Ce fondemẽt donc estant inexpugnable (pour venir à l'autre poinct) faict que le Miniſtre commet des fautes à tout propos. Il cite les Peres contre leur propre diſcours, voire meſmes vn S. Gregoire au faict de l'Euchariſtie, & (Si dijs placet) auſsi nos Docteurs Scholaſtiques, qu'eſt cauſe que iamais il n'a ſceu citer les Peres ny autres, que par les meſmes voire aux meſmes paſſages, il ne ſoit confondu, & condamné, ainſi qu'on pourra prendre garde tout le long de ce liure. Faict auſsi qu'il equiuoque prenant vne choſe pour autre, ny ayant en tous ſes Argumens que pures Amphibologies fallacieuſes, ſi bien que nos Nouices (qui ſont deſia par la diuine grace aſſez biẽ aduãcez aux lettres) s'eſtãs pris garde des façons du Miniſtre comme d'vn aueugle qui prendroit l'vn pour l'autre en plain Soleil, m'ont remõſtré ce qu'ils en cognoiſſoient, & demandé de le leur laiſſer vne autre fois, ſe voyans aſſez forts pour le cõbatre, & diſſoudre auec leur plume les nuages de toutes ſes raiſons fallacieuſes. Faict auſsi qu'il faute d'vne matiere en l'autre ſe voyãt pris en l'vne. Puis preſſé d'vne ſimilitude importante il faute ſoudain à vne eſgalité qui eſt mettre en riſee toute l'Eſcriture, & nottãment l'Euangile, comme remarquoit S. Damaſcene aux anciens Heretiques. Faict d'abondant qu'il change mes mots & le Medium de mon argument y faiſant gliſſer vn autre pour eſchapper, Damaſc. lib. 3.

dequoy ie le reprens le plus souuent. Faict encores qu'il mespriſe & brocarde les anciens ne pouuant eſchapper d'eux, comme (pour exemple) S. Hieroſme ainſi qu'on pourra verifier au feuillet 432. de ce liure en quoy il ſe declaire homme de mauuaiſe foy, ayãt eſcrit en ſa Preface derniere feuillet 4. page 2. receuoir les teſmoignages de tous les anciens iuſques en l'an huict cens, voire encor' plus auant. Faict en outre pour dernier refuge qu'il interprete par figure, & ſpirituellement, tout ce que les Peres en ont dict, voire autant ou plus clairement que nous, qui eſt le donjon de tous ceux qui ſe ſont reſolus ne riẽ croire de tout ce qui eſt admirable en l'Eſcriture ainſi que treſ-expreſſement à remarqué S. Auguſtin lib. 3 de doctrin. Chriſtian. c. 10. qu'a eſté cauſe que pour vn grand contentemẽt des Catholiques, i'ay dreſſé en groſſe lettre leur reigle generale, qu'on pourra voir au feuillet 266. page 2. Vne autre façon eſt d'entrer en conuices & brocards, non contre moy ſeulement (car ce me ſeroit ioye) mais contre l'Egliſe de Dieu & les S. Sacremens, ſi bien que ſi ie luy ſuis quelque peu rude parfois, ie n'ay faict que mon deuoir, regẽs eum in virga ferrea. Et ne ſuis pour cela irregulier, car la regle de droict porte que l'Eccleſiaſtique eſtãt agreſſé s'il bleçe ſon agreſſeur ſon corps defendãt, il n'eſt nullement (ce cas aduenant) irregulier. Or eſt-il que le Miniſtre eſt agreſſeur en deux façons. Premierement me prouoquant à la diſpute ainſi que portent les mots de luy & ſes deux compai-

Si animum præoccupauerit alicuius erroris opinio: quicquid aliter aſſeruerit ſcripura: figuratum hominesarbitrantur, Hæc Aug.

gnons

gnons Miniſtres, à ſon nom, en leur eſcript qu'ils me firent preſenter pour la premiere attaque en ſes paroles. Puis qu'a ce coup vous promettez de reſpondre, Ie vous vay tailler de la beſoigne. *Ceſt donc à dire (& la verité eſt telle) qu'au parauãt ie refuſois d'entrer en lice cont'-eux; pour le peu de profit que ie craignois pouuoir reuſſir de tant de labeur qu'il me faudroit prendre pour gens opiniaſtres. Il eſt pareillement agreſſeur aux coups & iniures. Car qu'on regarde ma premiere Reſpõce ſi on y trouuera vn ſeul mot picquant, qu'on regarde apres ſon ſecond eſcript on le trouuera tout farcy d'iniures & brocards, iuſques ô impie, appeller le S. Sacrement vne Idole & les eſpeces du Sacremẽt, franferluches,* Exod. 8. *& autres ſemblables blaſphemes dont le nombre ſurmonte les monceaux d'Egypte dreſſés des grenoilles mortes qui infectoint toute la terre. Falloit-il pas practiquer en ce faict la ſentence du ſage Salomon.* Reſponde ſtulto iuxta ſtultitiã ſuam ne videatur ſibi eſſe ſapiens, *& de S. Hieroſme eſcriuant, que diſſimuler, c'eſt ſe faire tort à ſoy meſme, & aux gens de bien? Aureſte il a eſté deux ans à reſpondre, & pour couurir ſa tardiſueté (car en ceſte religion y faut aller tout bellement comme ſur vne planche pourrie, de peur de trebuſcher) il va cercher qu'õ à deſrobé de ſes cayers ſur l'Imprimeur, comme ſi cela l'empeſchoit d'eſtre plus hardy à reſpondre, ſi bien que de ſes cayers il en faict comme les Iuifs du S. Sepulchre, y mettant des gardes pour le garder,*

Prou. 26

Hier. cont. Iohan. Hieroſol.

& encores dict-il comme eux, que nonobſtant la diligence des Maiſtres Imprimeurs (ce ſont ſes mots en ſa Præface, feuillet ſecond) la coppie en a eſté prinſe & deſrobée comme de nuict, ou moy faiſant Imprimer à Montpellier ne me ſoucios d'vne neſſle, que luy & tous ſes compaignons ou diſciples veiſſent pluſtoſt la feuille que moy. Et la verité eſt telle: qu'ayant leu vne ſeule fois ſon liure, & ayant acheué la lecture d'iceluy le cinquieſme iour de Iuillet paſſé; Ie y mis la main le lendemain ſixieſme du dict mois 1599. & feuſt ce liure preſt à mettre ſur la preſſe le huictieſme iour de Septembre, ainſi que gens d'honneur meſmes de la ville de Montpellier ſcauent tres-biẽ. Ce n'eſt donc pas la fraude qui nous rend prõpts & agiles à defendre & ſouſtenir la verité de la Foy Chreſtienne: Mais c'eſt le S. Eſprit, qui neſcit tarda molimina, & l'aſſeurance de noſtre cauſe qui nous y faict aller ſans taſtonner apres la claire Eſcriture, les Peres, & le conſentement vniuerſel de tant de Conciles generaux & Oecumeniques. Pour le troiſieſme poinct, ſi le Miniſtre a reſpondu, il a faict en cela comme ces animaux qu'on appelle, Inſecta, qui ſont eſpeces de ſerpents, & ont cela de propre voire iuſques aux plus petis & moindres qui ſont les lombrics, qu'eſtãts Couppez en pieces encores remuent ils touſiours de la queue comme ſigne d'obſtination naturelle au genre de tels animaux, & dict d'eux Ariſtote qu'ores qu'ils n'ayent ſouuent n'y veue n'y ouye, n'y bouche

ſi eſt

si eſt ce qu'ils ont l'attouchement, & ſentiment, de maniere qu'ils ſe delectẽt d'eſtre à vn lieu delicieux comme ſur des fleurs ou linge blanc, mais auſsi ils ſe contriſtent d'eſtre à vn lieu trop chaud, ſi qu'eſtants mis ſur vn charbon de feu ils ſautillent plus qu'au parauant à raiſon du ſentiment ſenſuel qu'ils ont, & ſeul entre les ſentiments. Sur quoy vn petit enfant ſe pourroit effrayer comme il arriue en effect voyant ces ſautillons contre ſon viſage, mais vn homme d'entendement ne faict que s'en rire, & meſpriſer. Pour concluſion on pourra Iuger par ceſte diſpute qu'elle difference il y a entre le Chien, & le Loup. S'il fault parler de l'exterieur & du cry, S. Thomas a bien remarqué qu'apeyne entre toutes les eſpeces des animaux il ſe trouue deux animaux, plus ſemblables: mais ſi on regarde au naturel & but des deux, a peine s'en trouuera il deux plus diſſẽblables, le but de l'vn eſtant d'eſgorger la brebis, & de l'autre, de la garder voire aux deſpens de ſa propre vie. De la vient à conclure S. Thomas (affin que ie ne parle hors du propos de la S. Euchariſtie) que quãd il faut choiſir ou iuger des grains idoines & propres pour la matiere du Sacrement d'Euchariſtie, il ne faut regarder le grain qui eſt le plus ſemblable à celuy du froument, car dict-il, le grain que les latins appellent Far, *eſt le plus ſemblable au grain du froument, mais au reſte le plus eſloigné en effects & proprietez de nature. Il y a pareillement ſimilitude des Prediquans aux Predicateurs Catholiques, les deux*

S. Tho. 3. q. 74. ar. 3. ad. 2.

venans auec l'Euãgile à la bouche, ou les fruicts sont differens & le but par eulement des deux. Ce que (aydant Dieu) les pauures errans & abusez cy deuant par simplicité, commenceront à cognoistre s'ils prennent peine de lire les escrits des nostres, s'estans au preallable recommendez à Dieu, & espere qu'ainsi arriuera (moyenãt la grace de Dieu) à ceux qui auront patience de lire c'est œuure, cõme en uerité plusieurs & mesmes gens de qualité ont faict leur profit, de mes deux precedentes Responces, qui ne font qu'vn corps & subiect auec ceste troisiesme, ou la mesme suitte des matieres & poincts se rencõtrent tousiours par chascun Chapitre qui seruira de grand soulagement à tous ceux qui seront desireux d'en faire leur profit. Finalement la gloire (apres Dieu) vous en demeurera (Monsieur) qui auez esté la cause mouuante de cest' œuure comme le premier mobile du mouuement des autres corps cœlestes, m'ayant en c'est endroict baillé en garde vostre troupeau, bien que ie m'en sois (comme sçauez) excusé par lettres croyant qu'autres, & sur tous ce grand Docteur Sorboniste de mon ordre qui a continué, les predications en vostre chaire apres moy, s'en pourroit beaucoup mieux acquiter. A quoy neantmoins n'auez voulu entendre, vous le gardant pour estre assidu aux predications, m'adiurant cependant au nom de Dieu, & de vostre authorité me cõmendãt de ce faire, ainsi qu'ay faict, nonobstant la charge qu'ay sur mes espaules de ce troupeau Religieux formé comme de nouueau

en

en noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt. Le Miniſtre de ſa preface (me voulãt expoſer au meſpris de tout le mõde) en auoit faict vn libelle diffamatoire cõtre moy, ou il met iuſques au nombre de dix & neuf ou vingt inepties que i'ay (dit-il) cõmiſes en ma ſeconde Reſponce qui n'eſt que pure calomnie, & pour le monſtrer craignant de vous eſtre ennuyeux reduiray le tout en blot en la prochaine page deſignant les lieux & pages ou elles ſont deſcouuertes en c'eſt Oeuure. Somme le Miniſtre cuidoit m'expoſer en riſee deuant le monde, mais Dieu par ſa main Puiſſante la cõfondu luy-meſme en plaine aſſemblée, quant eſtant a Caſtres au Colloque qu'il eut auec le treſ-renommé R. P. Gontier Ieſuiſte ſur la miſsion, il fut contrainct ſe trouuãt aux dernieres extremités, demãder trois mois de terme pour aller a Zurich & verifier ſes lettres de cõmiſsion & de ſon grãd Pere Zuingle. Ce q̃ voulant du deſpuis excuſer, il a mis en lumiere iuſqu'a 55. menſonges qu'on luy a peu aprez reprochées & imprimées. Finallement ie prophetiſe que s'il ne s'amende tous grands & petits. (Comme porte la loy de Dieu contre les blaſphemateurs) prendront des pierres pour le lapider, comme en effect chacun de nos nouices a deſia prins la ſienne pour luy jecter cõtre, deſquels il entendra cy apres les Epigrãmes. M'aſſurant mon Seigneur que le tout reuſsira à la gloire de Dieu, edification de vos Dioceſains & de tout le peuple François Chreſtien & Catholique. Sur ce prieray Dieu.

Leuit. 24.

Monsieur pour vostre prosperite, & accroissement de la Saincte Foy Catholique.

De la Chambre de S. Thomas D'Aquin, duquel le sacré corps repose chez nous, dans laquelle i'ay elabouré tout ce present œuure aydé de la sublime doctrine & prieres d'iceluy. Le 28. Ianuier iour de sa translation, 1600.

Vostre tres-humble & affectioné à vous seruir en nostre Seigneur

F. SEBASTIEN MICHAELIS.

APPROBATION.

NOus Nicolas Gilles Prestre Chanoine Theologal en l'Eglise Metropolitaine, & Vicaire general en l'Archeuesché de Tolose, approuuons le present liure & le iugeons tres-bon & vtile pour la confirmation des Catholiques, & reduction des desuoyez à la cognoissanee de la verité du S. Sacrement de l'Eucharistie. Faict à Tolose ce 25. Ianuier 1600.

NICOLAS GILLES, Vicaire general susdict.

CALOMNIES DV MINISTRE Dreſſees contre l'Autheur en la Preface de ſon dernier eſcript.

IL ſouſtient auoir eſté mal reprins vſant de ces mots *Ric*, *à Ric*. Ceſte calomnie eſt confutée au feuillet 547. page 1.

2 Que i'ay dict le mot *Hic*, eſtre vn Pronom de lieu, elle eſt cõfutee fueil 218. pag. 2 & f. 219

3 Que i'ay dict contre les Docteurs & meſme le Cõcile de Trente que le mot grec ποτήριον, ne ſignifie vn Calice mais le breuage, Confutée au feul. 195. page. 2. & f. 196. & 197.

4 Que i'ay dict que le mot latin, *Poculum*, ne ſignifie pas le vaiſſeau d'ont on ſe ſert pour boire. Confutée au feul. 195. 196.

5 Que i'ay eſcrit que la preſence d'vn corps en vn lieu n'eſt pas au predicament nommé *vbi*, mais en la Categorie de la ſubſtance. Confutée au feul. 52. page 1. & 2.

6 Que ie mets en auant le S. Eſprit, lors que ie veus preuuer que le corps de Ieſus-Chriſt eſt en pluſieurs lieux. Confutée au feul. 491. page. 1. & 492. & 493.

7 Que i'ay confondu le predicament de la ſituation. Confutée au feul. 486. page. 1. & 2.

8 Que ie contreuiẽs au Cõcile de Trente eſcriuant n'y auoir point de figure en l'article de l'Aſcen

l'assention. Cofutée au feul 48. page 1. & 2.

9 Que ie mets l'œuure de la creation au nõbre des miracles cõtre la doctrine de S. Thomas. Confutée au fuil 58. pag 1 & f 59. page. 1. & 2.

10. Que i'ay escrit cõtre la mesme doctrine qu'a raiſon de l'vnion perſõnelle, Le corps de Ieſus Chriſt eſt en pluſieurs lieux. Confutée au feuil. 493. page 1.

11. Que ie crois qu'en la voix il y a vne vertu cree & formellement inherente, & que Dieu au commencement prononca vne voix exterieure. Confutée au feuil. 137. iuſques à la fin du poinct.

12. Que i'ay eſcrit que le Soleil fut creé au premier iour. Confutée au feuil 555. page 1. & 2.

13. Que i'ay eſcrit eſtre choſe ridicule de dire qu'on mange le corps de Ieſus Chriſt par foy contre la doctrine du Cardinal Caietan. Confutée au feuil 123. page. 2.

14 Que i'ay dict que pas vn des Docteurs n'a eſté marié calomnie toute manifeſte comme appert par ma ſeconde Reſponce page 803. auſsi le Miniſtre n'en dict rien en ſon lieu, on peut en oultre voir le feuil. 430. & 431.

15. Que ie parle des Peres deſdaigneuſement cõme de Gelaſe. Confutée feuil 521. page. 1.

16. Que i'ay mal parlé de Theodoret le diſant auoir eſté Heretique. Cõfutée au feuil. 520. p. 1.

17. Que ie taxe d'ignorance. S. Auguſtin d'auoir

mal

mal expliqué ce passage, *Le sang & l'ame &c.* Confutée au feuil. 349 page 1.2.

18. Que ie desdaigne les Docteurs recens Confutee au feuil. 344. pag. 2.

19. Que ie n'ay fidellement recité es mots sur la sentence de S. Augustin. Confutée f. 563.

20. Que i'ay escrit que Christ a rompu la vraye substance du pain, & ailleurs qu'il rompist les seuls accidens du pain. Cõfutée au f. 496. p. 1.

PATRI MICHAELI pijssimo Theologo ob tertium responsum in Ioann. Gigordum. Pet. Rebuffus I. V. D. E. C. M. C. vouebat.

IN. DEVIA. ET. INVIA. VIA, TE. MONSTRANTE. VIAM. DOCTISSIME. PATER. AD. ABDITA. SACRA. MVLTI. MONSPELII. INGENII. ET. DOCTRINÆ. TVÆ. MAXVMAS. DOTES. PIGNERATI. ERANT.

DEHINC. PROH. DOLOR! NOSTRO. DISCEDIS. SOLO.

AH. SCELVS! VENTORVM. RABIES. PROCELLIS. ET. TEMPESTATIB. QVOS. IN. MATERNO. GREMIO. ET. SACRA. ARCE. PVRIS. NECTARIS. LIQVORIBVS. ET. LACTE. FOVERE.

RE. VERI. VERBI. VERBIS. STVDVERAS. DE-
MOVERE. AD. EAM. ACCEDERE, ASCENDE-
RE. OPPVGNARE. ET. EXPVGNARE. CO-
NANTVR.

TENTARVNT. NEC. POTVERE.

HOC. TV. ITERVM. PIGNVS. DIMITTIS. IVRE.
QVODAM. POST LIMINII. IN. QVO. NEBVLAS
FVGAS. OMNES. AC. NEBECVLAS. QVÆ.
SVNT. AFVMO. OPINIONVM.

FVGIANT. ERGO. LVCIFVGÆ. IMO. CON-
FVGIANT. AD. SACRAM. ILLAM. ANCHO-
RAM. PRÆSVLEM. MONSPELITANVM.
INTELLEGO. VIGILANTISSIMVM.
QVEM. IVRE. BONO. DVCEM. IN. LIMINE. HV-
IVS. OPERIS. CONSTITVISTI. VT. LVCEM.
ILLI. ACCIPERENT. A. SVA. LVCE.

ILLIVS. NOMEN. SI. MILLE. FAVENTI-
BVS. LINGVIS. DATVM. ESSET. DIFFVN-
DERE. DIFFVNDEREM. ET. DIFFVN-
DERENT. MECVM. ALII.

SED. QVID? DISSIDII. INQVIS. HIC. ERIT.
TERMINVS. ERIT. FATEOR. ITA. TIBI.
VISVM. SED. DISSIDII. NON. FAMÆ.
TVÆ.

HVIVS. HVIC. TERTIÆ COLVMNÆ. PALMAM.
FERVNT. DEFERVNT. CVNCTI. ET. A.
VICTRICE. PALMA. PALMAM. PETVNT.
COELESTEM.

HANC. TV. SOLVM. OPTAS. ET ILLI. TIBI.
QVORVM. VOTO. HOC. VOTVM. FINIO.

Εἰς τὸ τοῦ πατρὸς αἰδεσίμου ἀδελφοῦ Σεβαστιάνου Μιχαήλις

ΑΝΑΓΡΑΜΜΑ.

Ο Σεβαστιάνος Μιχαήλις. Βιομήχανος ἑστιᾷς ἀλσὶ·

ΕΠΙΓΡΑΜΜΑ.

Ὥσπερ μὲν τρυφόωντες ἐπὶ χθονὶ πουλυβοτείρῃ
Τεύσοντ' ἐν βυθῷ πικρὸν ἔπειτ' ἄϊδος:
Ὡς ἐνταῦθα πίων λυγρόνγε πότῆρα θεοῖο,
Οὐρανόθ' ἂν ποτέον Νέκταρ ἐρυθρὸν ἔχει.
Γίγορδος μέλιτι, Μιχαὴλ ΒΙΟΜΗΧΑΝΟΣ ΑΛΣΙΝ
Εστιάουσι, βίῳ ἀμφότερος σφετέρῳ.
Θρέψε πικροῖς Μιχαὴλ, προσάγει γὰρ ἐς ἄκρον ὄλυμπον,
Γίγορδος δὲ πρυφαῖς εἰς ἀΐδαο δόμον.

Αδελφὸς ὁ Πέτρος Γιραρδὴλ.

SVR LE FANCOIS.

Sebastien Michaelis.

I'AY MIS BAS CE SEL NET.

Au deuoyé de la foy. SONNET.

SI de ton cœur pipé la rongearde heresie
Iusqu'a present à prins sans repos ses repas,
Ne veux tu plus te plaire à ses pipeux appasts,
Saupoudre moy ton cœur de ce sel donne-vie:
Lors tõ goust tout chãgé n'aura pas pl⁹ enuie
De taster ce poison poison lance-trespas:
Ton cœur hoste de Dieu d'vne secousse en bas
De soy fera sauter l'Heretique manie.
Mais auant qu'appliquer cét emplastre diuin
Sur ton cœur enuahy d'heretique venin,
Prens ce preparatif: C'est qu'il faut que tu laisses
De l'orgueilleux Sathan l'acariátre esprit,
Car en ton recipe le Medecin escrit,
I'AY MIS BAS CE SEL NET, tu l'as si tu te baisses.

Par le mesme.

IN EIVSDEM ANAGRAMMA Latinum.

Vos estis sal terræ. Math. 5.

SEBASTIANVS MICHAELIS.
IS ANIMÆ CIBVS EST SAL.

ODE.

Tricolos Tetrastrophos.

DVm perflat gelidis Vrsa rigentior
Terras halitibus, pluris egens cibi
Est venter, sitibundus
Quàm cum torret eas Leo.
Gentem Christiadum, de Barathri lacu
Sordenti graue-olens heresæon vapor
Nunc infrigidat, auctâ
Latranti stomacho fame:
Dat vires Michael, arcet inediam,
Christi militibus pabula duplicat,
Imò triplicat, Orci
Ad limen fuget vt famem. Æneid. 6.
Si tu me rogites quod genus hoc cibi,
Hoc vitæ genus est quod Michael agit,
Sal terræ est, ita quem dat,
SAL EST HIC ANIMÆ CIBVS:
Hunc mulcens ideo non sapit hæresis,
Mulcentem quia non hic sapit hæresim,
AVSTERVM SAPIENTI
CHRISTVM, SAL SAPIET DEI.

F. Petrus Girardel.

Εἰς τὸ τοῦ Γιγόρδου ἀναγράμμα.
Ιωάννης Γίγορδος. Ις Γοργόνων ἀϊδὴς
ΕΠΙΓΡΑΜΜΑ.
Πόρκυος αἱ κοῦραι Γοργοὶ πάργος ἀν μετέβαλλον
Αὐτὰς ὀπτομένους ἀνέρα εἰς σκοπέλους.
Γραφθεῖσιν δ' ἀμαθέσσι σὺ Γίγορδ' ἠδέ τ' ἀδήλοις
Πειρᾷ ἀλλάττειν ἀνέρας εἰς σκοπέλους·
Πλὴν καινὸς Περσεὺς Μιχαὴλ ἦ ἐναντίον οὐκοῦν,
Εἰ τῶν ΓΟΡΓΟΝΩΝ γυήσιον ΙΣ ΑΙΔΗΣ.
Αδελφὸς ὁ Ιωάννης Βαπτιστὴς Πέννα.

SVR LA FRANCOISE
Iean Gigord. I'ay grondé.

QVATRAIN.

I'AY GRONDÉ, dit Gigord vne deux & trois fois
Mais on m'a tellement frappé dessus le groin
Auec trois bastõnades, qu'vn chacun dit de loin
En me voyant *Gigord en à reçeu pour trois.*

IN EIVSDEM GIGORDI
Anagramma Latinum.
Ioannes Gigordus.
GORGONES IN VADIS.
Epigramma.

AMnis adinstar obit vallans diuina fideles
Gratia, ne fallax hostis eos capiat.
Tentat iter Satanas Satanæque Minister, & vndam
Deuocat, exausto fit & in amne vadum.
Iam duo Dæmonibus vada fecerat apta Gigordus,
Sed tribus ecce offert nunc tria Gorgonibus.
Victor erit Satanas, nisi gratia terna perennis
Spiritus infestos muniat hos aditus:
En triplici Michael nos vallat turre, Gigordi
In tria Gorgonibus hæc vada facta tribus.

F. Gabriel Bassolus.

IN EIVSDEM ALIVD.

QVid furiṣô furijs crudelibus acte Gigorde ?
Næ pluſquam furijs aſſimilande tuis.
Dux tuus an furia eſt ? Chriſti qui numen adortus
In primis vulnus ſuſcipit ore graue.
Sauciat huic cerebrum Chriſtus certare ſecundò
Dum parat,& demùm non niſi tuta fuga eſt
Tu furiæ famulus famulum dum inceſſis IESV,
Vel tibi mors certa eſt,vel rapienda fuga eſt.

Math.4.

F.Petrus Sauretus.

ALIVD.

HErculis indomiti ferro non Hydra renaſcens
Ceſſit,at admotis ignibus occubuit.
Lernæo Michael ferrum flammaſq; Gigordo
Non ſemel admouit,pullulat ecce iterum.
Nec mirum. OEteæi nam peior hic Herculis Hydrâ eſt,
Peſſimum & hunc Baratri peſſima flamma manet.
ἀλλ' ἀπείργοι Θεὸς.

F. Iac.Archimbaudus.

IN DVELLVM GIGORDI CVM Prædicatore MICHAELE

EPIGRAMMA.

QVem ſuperâ Michael deiecit ab arce Draconem
Nunc alius Michael hunc pede calcat humi.
Victus vbique Draco quando rixatur vbique:
In cœlo victus, vincitur inq; ſolo:
In ſe victus ibi, in Gigordo vincitur iſtic :
Victus vbique ferox à Michaele Draco.

12.

F. Hiacinthus Lucianus.

Omnes in reformato Conuentu Toloſano ſub R.P.
F. SebaſtianoMichaelis Nouicij.

FEuillet 10. page 1. ligne 19. il replique, liſez, ie replique, f. 44 p. 1. l. 23. la ſubſtance, f. 50. p. 1 l. 1. *Adiouſtez*, reellement y eſt pandu le mal facteur, autremẽt on ne, f. 72. p. 2. lig 1. s'eſuanouiſt f. 141. p. 2 lig. 25. la digeſtion, f. 184. p. 2. l. 4. de croix (mais non pas la croix meſme, f. 219. p. 1. ligne 16 *Adiouſtez*, demonſtratif de ſubſtance, & le meſme eſt demonſtratif de lieu, feuil. 327. page 2. faut rayer les 4. premieres lignes, feuil. 361. p. 2. lig. 15 *Adiouſtez*, Ie luy repliquois qu'il eſtoit ſi aiſé de manger, feuil. 437. page 2. rayez les deux premieres lignes.

III. RESPONCE
DV PERE MICHAELIS,
CONTRE
LE MINISTRE
DE MONTPELIER.

CONTRE LE CHAPITRE premier du Miniſtre.

LAISSANT à part les brocards du Miniſtre, dont il eſt fort fecond, ie viens & m'arreſte ſeulement aux calomnies dont il charge la ſaincte Egliſe. Au proëme donc de ſon premier chapitre ou ie diſois, qu'il a beau tailler, car l'Egliſe de noſtre Seigneur en ſçaura plus coudre dans vne heure que luy ny tous les ſiens, en vn an, il s'amuſe la deſſus equiuoquant ſur le Pape en ceſte façon, diſant. O Dieu qu'elle ouuriere! c'eſt vrayement l'Egliſe de voſtre Seigneur (dict il) c'eſt à dire, duquel vos canoniſtes par-

lent ainsi. Le Seigneur nostre Dieu. Voila belle entrée & suffisant subiect pour diuaguer sur le Pape, & calõnier toute l'Eglise de Dieu. C'est ie l'accorde vn particulier qui a parlé ainsi rudement & indiscretement, sçauoir Zenzelin Commentateur, mais le texte ne le dict pas. Or en ma premiere responce, i'auois admonnesté le Ministre de ne faire parade contre nous, d'aucuns particuliers Canonistes, qui pourroient auoir escrit quelquesfois indiscretement: d'autant que leurs propos bien-souuẽt procedent de leur cerueau, & non des resolutions de l'Eglise. On peut voir ma remonstrance au chap. 10. contre la glose du premier texte page 719. ou ie renuoye le lecteur, à celle fin de ne rien repeter. I'eusse desiré que le Ministre eust bien retenu mes solutions, pour ne tant se tourmenter à batre l'air en vain, ainsi qu'il faict par tout son liure, acumulant raisons & argumẽs sur ce qu'auoit esté desja resolu, & à quoy il ne peut rien repliquer à propos. Ie dis donc en vn mot, que quand ainsi seroit que ce particulier Canoniste auroit en cela blasphemé si hautement, qu'il eust merité le feu, ce n'est à dire pourtant que l'Eglise de Dieu soit coulpable, pour l'erreur d'vn particulier. Pour contrechange, Caluin a preschè & escrit, que ceux de sa secte sont les plus scelerats, & pernicieux de tout l'vniuers, monstres horribles, & vrais diables

Can. extrã. Ioan. 22. cap. dum inter. in glosa,

Caluin. cõcion. 10. ad epheſ. gallice ſcripta.

bles en forme humaine, voudroit le Miniſtre par la conclure, que toute la religion de Caluin ſoit telle? Il diroit (ie m'aſſeure) que non, dautant que d'vn ou d'aucuns particuliers, il n'eſt loyſible tirer conſequence ſur l'vniuerſel. Ainſi dis-je, pourquoy pretend il mettre en haine de tout le monde l'Egliſe Catholique, pour vn pretendu propos, aduancé par vn particulier, qui n'eſt pas toute l'Egliſe? Mais au reſte, c'eſt homme peut eſtre excuſé, s'il a des Iuges non paſſionnez, ny malueuillans, à raiſon que telle eſt la phraſe de l'eſcriture approuuée de Ieſus-Chriſt, en S. Iean 10. c. C'eſt, que tous ceux qui tiennent la place de Dieu en terre, & y ſont ſes Lieutenãs, ſoit au temporel, comme les Iuges & Magiſtrats, ſoit au ſpirituel, comme les Prophetes & Chefs des Egliſes, ſont appellez de ce nom de Dieu, qui eſt equiuoque, à celuy qui eſt tel par eſſence, & n'eſt qu'vn, & à ceux qui ſont tels par participation de grace, comme ſont les enfans de Dieu. En la ſeconde façon, conformement à l'eſcriture, Ariſtote dict, que les hõmes ſont dits eſtre faits Dieux, pour l'excellence des vertus heroiques, qu'il appelle diuines. Or il n'a dict cela comme idolatre, car au contraire, il s'eſt enfuy d'Athenes, pour auoir combatu le culte des Dieux, en cela imitateur de Socrates, comme eſcrit Origene, & de faict il a cogneu vne premiere cauſe, & vn

Ioan. 10.

Ariſtot. 7 Etich. c.

Origen. lib. 1. Cont. Eccl

ſeul premier principe, qui eſt Dieu ſeul, en eſſence: Mais il parle (ainſi qu'il eſt tout notoire) de ceux qui ſont dits Dieux, par participatiõ de graces. Il y a bien encore dauantage. Beze luy meſmes a vſé de ce langage ou S. Paul dict, que le mary eſt chef de la femme, il eſt, dict-il, aucunement & en quelque façon Dieu de la femme. Si doncques, ſelon Beze, le mary peut eſtre aucunement dict Dieu de ſa femme (dequoy il n'a ny texte ny exemple en l'eſcriture, mais ſeulemẽt qu'il eſt chef de la femme) pourquoy auec l'eſcriture ne pourra on dire que le Souuerain Pontife en l'Egliſe de Dieu, eſt Dieu en terre, puis qu'il eſt chef d'icelle? Attendu meſmement que Dieu a parlé ainſi de ſa propre bouche, diſant, ie dis que vous eſtes Dieux. Et parlant à Moyſe il luy dict, ie te conſtitue Dieu de Pharaon. Il l'appelle donc Dieu en terre. En telle façon a prins le mot le ſuſdict Canoniſte, qui a eſté neantmoins plus modeſte, en ce qu'il a eſcrit, tout quant & quant, que s'il auoit failly en ſon diſcours, il ſe ſubmettoit au iugement de la ſaincte Egliſe, comme eſtant ſa mere & luy ſon fils. Gregoire Nazianzene, qui a parlé autant diſcretement qu'autre antien Docteur de l'Egliſe, & aux propos duquel nul n'a iamais oſé contredire, ains par excellence, a eſté ſurnommé le Theologien apres S. Iean l'Euangeliſte, eſtant tel toutesfois, il n'a eu honte d'vſer de ce

Beza in annot. ſuper nouum teſtam. 1. cor. 11.

22. 1. 7.

Nazian. Apologic. 1. Tu Deus (inquit) efficieris, & alios, Deos efficies. Baſil. epiſt. 80.

de ce langage, parlant à ceux qu'il deuoit ordonner Eueſques. Nous, dict-il, vous ferons Dieux, ayant eſgard à la phraſe de l'eſcriture, à laquelle il eſtoit beaucoup mieux verſé, que ceux de noſtre ſiecle, qui veulent tout calomnier, au lieu d'interpreter les phraſes au meilleur ſens, lors meſmement qu'elles prennent leur fondement en l'eſcriture. Voila touchant la premiere calomnie de l'aduerſaire.

idē tractat argumentū pro Catholicis, aduerſus eos qui negabant Spiritum ſanctum, dici vel eſſe Deū. A minori ad maius argumenta cōcludens.

La ſeconde calomnie eſt fondée ſur les cheueux des Clercs & Religieuſes, à propos que ie parlois des cheueux de Sanſon, qui repreſentent les fidelles Chreſtiens, vnis à vn Chef, qui eſt Ieſus-Chriſt. La deſſus il trouue matiere de diuaguer ſur la raſeure & abſciſiō des cheueux, diſant qu'Epiphanius condamne cela, le Concile de Cartage, & de Gangre, & que c'eſt meſme contre la nature, & contre l'eſcripture. Il n'allegue rien de nouueau, ceux de ſa ſecte en ont eſcrit tant & plus, amplifians ce ſubiet. On peut lire ce qu'en recite d'eux, & ce qu'en reſoult quand & quand Sixtus Senenſis en ſa Biblioteque ſaincte, & deuant que reſpōdre, i'admonneſte le lecteur, de bien remarquer, que le Miniſtre par tout ce liure, n'a rien faict, ou bien peu du ſien, car il n'y a que rapſodies prinſes ça & la, des vns, & des autres, & en fin rien de nouueau. Or ie reſpons, qu'il nous die, ſi coupper ou laiſſer croiſtre les cheueux, c'eſt choſe mau-

Sixtus Senē. Bibliot. ſanct. lib. 5. annot. 214.

uaiſe de ſoy, ainſi que adulterer, tuer, porter faux teſmoignage, & ſemblables. Il eſt certain qu'il n'oſera dire le premier, attendu que la loy de Dieu commandoit aux Nazariens de coupper & raire leurs cheueux, lors qu'ils faiſoyẽt vn vœu, & ainſi meſme l'ont pratiqué S. Iacques & S. Paul en Hieruſalem, comme eſt eſcrit aux actes des Apoſtres. Eſtant donc ce poinct, vne des choſes indifferentes (& ainſi le monſtre S. Thomas) l'vn ou l'autre, peut eſtre ou faict ou obmis ſans peché quelconque, pourueu que l'intention ne ſoit mauuaiſe, car telle eſt la difference des choſes de ſoy mauuaiſes, & des indifferentes. Doncques ceux qui ont condamné la raſeure des cheueux, faut de neceſsité, que ce ſoit ayant eu eſgard à quelque mauuaiſe fin, & non lors qu'ils y apperceuoyent vne bonne & ſaincte intention. Cela ſe peut veriffier en Epiphanius, eſcriuant contre certains heretiques, & par les Conciles auſsi qui prohibent cela. Sozomene recite q̃ ce Concile de Gangre, fuſt tenu contre vn Euſtathius hereſiarque, qui ſeduiſoit les femmes, les retirant de la ſubjection de leurs maris, & ayant couppé leurs cheueux, s'habilloyent à la façon des hommes, s'eſtimãts autant qu'eux. De ces deux points derniers, le Concile de Gangre en faict mention expreſſe, & ſur cela en a faict ce canon, de la prohibition de couper les cheueux. Eſt-ce ie vous prie à propos

Num. 6.

Act. 18.

S. Thom. 2.2.q.169. a 2.1. & 4. ſent. Diſt. 24.q. 3.a 2. 1.

Concile Gang.can. 17. Sozom.lib. 3.c.13.

propos ou des Prestres ou de Nonnains, qui le font, non en superstition, mais à bonne fin, tãt pour faire distinctiõ notable d'eux, & des gens du monde, appellez par les antiens laiz (car laisser croistre ses cheueux, selon la doctrine de S. Paul c'est vn signe de subjection) que pour representer l'abjection & mespris des biens du monde, representez en la superfluité des cheueux ? Et ce n'est le seul S. Thomas qui a dõné ceste seconde raison, mais aussi Origene, traictant l'histoire de Iob, ou est dict, qu'il couppa ses cheueux. Il fist cela, dit-il, pour monstrer à son aduersaire Sathan, que comme il n'auoit souffert aucun detriment pour auoir couppé ses cheueux, que non plus il n'auoit receu dõmage pour la perte des biens, qu'il luy auoit tollus & rauis par ces ministres. Il à, dict-il, couppé tout ce qui estoit superflu en luy, car l'abondance des biens est aussi superflue à l'hõme. S. Augustin donne aussi ceste raison, in ps. 51. Par mesme moyẽ a escrit Epiphanius, auoir esté jadis loysible aux Nazariens de raire leur teste, à sçauoir à bonne fin, representans par cela, que quand le vœu & desir du monde seroit venu (qui est Iesus-Christ le desiré de toutes gens) lors les mysteres de la loy, & des Prophetes seroyent à nud, & descouuert, ou au parauant ils seroyent tousiours cachez & couuerts. A ceste fin doncques leur vœu estant fi-

1. Cor. 11.

Origen. lib. 1. in Iob.

Aug. in Ps. 51.

Epipha lib. 3. cont. Massalian.

ny, ils faisoyent raire leur testé, ou auparauant ny ciseau, ny rasoir ne pouuoit selon sa loy, y toucher. Ainsi mesme escrit S. Hieroſme, que de son temps les Nonnains pre sentoyent leurs cheueux à leurs Abbesses pour les couper, & en donne la raison, pour n'employer le temps à se peigner, ainsi qu'il eust esté neceſſaire à elles, qui n'vsoyent point ny de baings ny de lauemens de teste, autrement elles eussent esté bien tost saisies de vermine à la teste. Or le temps qu'elles eussent employé à se lauer ou peigner, mieux, & plus religieusement l'occupoyent au diuin seruice. Que vous en semble maintenant (lecteurs) est-ce (comme dict le Ministre) contre la nature, contré l'escriture, & contre le Cõcile de Gangre? S. Hieroſme qui a approué telle façon de faire aux Nonnains, sçauoit-il pas bien tout cela? Touchant au premier, qui est de la nature, tres-bien a remonstré le docte Turrianus Ieſuite, qu'il est permis de raire sa teste pour trois raisons. Premierement pour la santé, qui voudroit condamner cela? Secondement, pour n'auoir besoin de se peigner, mais vacquer à choses meilleures. Tiercement & à meilleure raison, quand c'est pour le seruice de Dieu, ainsi que font les Nonains. Qui voudroit condamner ceste intention puis que c'est pour seruir Dieu, auquel cas il est bon de quitter tout, mesmes pere, mere, femme, enfans,

Hieron. tom. 1. epist. ad Sabinian.

36

fans, selon l'Euangile, qui toutesfois n'apportent pas moins d'obligation par la loy de nature, que de laisser les cheueux à la teste? Orner ses cheueux (dict S. Hieroſme) n'est pas signe du S. Esprit habitant en telles personnes. Et S. Augustin aprez auoir amené les sentences de sainct Cyprien & sainct Ambroise, qui ont escrit de l'habit, & ornement des Vierges, conclud, que s'amuser à faire, ou entretenir ses cheueux en *beauté, & rousseure*, c'est presager que tels ils seront à iamais dedans les flammes d'Enfer. Doncques chercher, & practiquer d'estre hors de ceste solicitude, c'est vne chose agreable à Dieu, & conforme à l'Euangile. Ie voudrois demander au Ministre, sçauoir si la pechereſſe offença Dieu, & la nature, lors qu'elle desploya ses cheueux deuant toute l'assistance, pour les faire seruir de drapeau à essuyer les pieds de Iesus-Christ? & certain est que Dieu & nature n'ôt point baillé les cheueux à la femme pour seruir de torchon aux pieds des hommes, & que nature enseigne que la teste de la femme soit couuerte, autrement ce luy est chose turpe, & tout autant que si elle estoit chauue, ainsi que l'enseigne S. Paul. Nonobstant, nul n'ose condamner ce faict en Magdelene, à raison que ce n'estoit en superstition, mais en deuotion, & religion, outre le tout s'adressoit au seruice de Iesus-Christ, qui est assez pour qualifier

Math. 19.

Hyeron. in catalog. scrip. eccl.

Aug. lib. 4. de doct. christ. c. 21

Luc. 7.

Ioan. 11.

1. Cor. 11.

lifier d'vn bien, tout ce qui se trouue indifferent en nature.

Les femmes doncques condamnées au Cõcile de Gangre, s'habilloyent en hommes, & marchoyent, & prioyent la teste descouuerte: Au contre nos Religieuses sont vestues d'habit de femmes, & portent par le vœu de leur profession tousiours le voile dessus leur teste. Ce n'est donc point ce qu'a esté condamné au Concile de Gangre. Voila pour la seconde calomnie de l'aduersaire. Il vient aprez à ce premier point, qu'il faict sur mon premier Chapitre, où il pretend monstrer, que tres mal ie les parangonnois aux Arriens en quatre choses. En premier lieu, dict-il, vous nous alleguez Athanase d'auoir recogneu l'Eglise Romaine comme mere & chef des Eglises, & non pas les Arriens: mais, dit-il, vous commettez en cest endroict trois fautes, la premiere est, que vous nous faictes parler les hommes, & nõ pas Dieu. *Bona verba quæso*, il estoit icy question, si S. Athanase auoit recogneu l'Eglise Romaine, & non les Arriens, & il me va chercher que ie fais parler les hommes. Et quoy S. Athanase estoit-il pas hõme? estoit-il Dieu? Pour prouuer que S. Athanase à recogneu l'Eglise Romaine, il me le falloit bien prouuer de necessité par le mesme S. Athanase, ou par d'autres hommes qui ayent escrit ces gestes & histoire

mmoire. Dieu a il parlé de ſainct Athanaſe en l'eſcriture? qu'elles raiſons, qu'elles reſueries voila! I'ay donc bien faict de produire ſainct Athanaſe en ceſt endroict. Quand il eſt queſtion de prouuer le primat de ſainct Pierre, nous ne ſommes pas courts de la parolle de Dieu, elle y eſt treſeuidente en l'Euangile: mais autre choſe eſt de prouuer ſi par la parolle de Dieu on doibt recognoiſtre la chaire de ſainct Pierre, autre choſe eſt de monſtrer, que ſainct Athanaſe l'ait recognue. Le premier ſe prouue par la parolle de Dieu, mais le ſecond par les œuures dudit Athanaſe: icy eſtoit queſtion du ſecond, & non du premier, & nonobſtant le Miniſtre va equiuoquant de l'vn à l'autre, où le lecteur ſe prendra garde que le Miniſtre abuſe de c'eſte façon de faire fallacieuſe & trompeuſe par tout le diſcours de ſon liure, qui eſt moyen treſperemptoire, pour abuſer le ſimple peuple, qui n'a des yeux pour y voir, & penetrer ſi auant, & deſcouurir les equiuoques. Or ſi en c'eſte diſpute il ſe vouloit tenir à la pure parolle de Dieu, elle ſeroit tout auſsi toſt vuidée, mais elle luy eſtant du tout & clairement contraire, il s'en va diuagant, aprez pluſieurs propos hors de l'eſcriture, & nonobſtãt quand il eſt icy queſtion de l'hiſtoire en la vie de ſainct Athanaſe, il veut que cela ſoit verifié

par

par la seule escripture. Ie vous prie (lecteurs) de ne rire point trop, mais passer, & venir en la seconde raison, qui est telle. La seconde, dit-il, est que ces tesmoignages humains peuuent receuoir vn sens autre que vous ne leur donnez. Dictes vous ? Ie vous produisois l'epistre de S. Athanase au Pape Marc. Or voicy ses propres mots. Athanase, & tous les Euesques d'Egypte, au Seigneur sainct & venerable Marc Pape, seant au feste & sommet Apostolique du sainct siege Romain & de l'Eglise vniuerselle. Ie vous demande, estre Pape de l'Eglise vniuerselle, estre assis au sommet du Sainct siege Apostolique, peust-il receuoir autre sens, que d'estre souuerain en l'Eglise. Escoutez encores ce que le Pape Marc leur respond. C'est dit-il la mere de toutes les Eglises de Iesus-Christ par la grace de Dieu tout puissant. Il se preuue iamais n'auoir desuoyé du droict chemin de la tradition Apostolique, ny auoir succombé, estant depraué par les heretiques. Vn peu au parauant il dit, & proteste, que tousiours demeurera telle, ferme, & immobile en tout tẽps, suyuant les promesses de Iesus-Christ. Cela peut il auoir autre sens, que de la supreme auctorité & perpetuelle assistance du S. Esprit en icelle ? Et toutesfois c'est de quoy le Ministre parle pouuoir receuoir vn autre sens, car c'est ce que i'en allegois, & qu'il pretend abatre & aneantir

Athana. epist. ad. Marc. Papam.

aneantir: Car touchant à son subterfuge à luy, & aux siens ordinaire, disant que Hierusalem & Cesarée sont celebrées és liures des anciens, comme meres de la Republique Chrestienne: il se trompe, ou trompe les autres, car elles ne sont iamais dittes estre meres de l'Eglise vniuerselle, & de toutes les Eglises en general, mais bien en particulier des autres Eglises de leurs prouinces, comme estant Metropolitaines, en leurs quartiers. la seule Eglise Romaine est dicte telle vniuersellement, & absolument.

La troisiesme faute pretendue est, dit-il, à raison que i'allegue vne epistre notoirement fauce, car il y est dict, que les antiens auoyent bruslé les Actes du Concile de Nice, & toutesfois le mesme Athanase escriuant aux Orthodoxes, tesmoigne que ceste calamité aduint soubs Iule successeur de Marc. Certes la faute donques n'est mienne, mais elle appartiēt tout au long au Ministre. Premierement d'autant qu'en ceste Epitre aux Orthodoxes, S. Athanase n'y faict mention aucune de Iule successeur de Marc, ny d'autre Iule quelque ce soit, lisez mieux ceste epistre si desia lauez leue, & vous ne le trouuerez point dedans. Mais bien y trouuerez-vous vostre condamnation, où il deplore la cruauté des Arriens, qui fouloyent & creuoyent aux piedz les Moines, & violoyēt les Nonnains, qui prophanoyēt le sacré baptistere,

Athana. epist. ad Orthod.

ſtere,& mettoyent le feu aux Egliſes & temples des Catholiques. Ils pilloyent, dit-il, les chandeliers des Egliſes & leurs cierges, & les allumoyent aux Idoles. (Car ils s'eſtoyent aſſociez des Payens pour accabler du tout les Catholiques,ils ſe rendoyent impies contre la ſacreſaincte table,permettãt aux Payens d'immoler par deſſus à leurs Idoles. Il eſt là faicte mention des Preſtres, & des laiz, du Ieuſne du Careſme, de l'aſſemblée qu'on faiſoit le iour du Vendredy ſainct, de la feſte de Paſques, & comment celuy qui meurt ſans Bapteſme, il periclite en ſon ame, & autres ſemblables diſcours faicts la dedans par S. Athanaſe en ceſte epiſtre, qui eſt ſans ambiguité d'aucun, legitime & vraye epiſtre de S. Athanaſe. Ce ſont bien d'autres choſes que d'y faire mention de Iule Pape de Rome. Vous citez donc de ſainct Athanaſe ce que n'y eſt point,& laiſſez à mediter ce qu'il y a dict,& tout entieremẽt en condamnation de voſtre ſecte. Or bien quand ainſi ſeroit, qu'il fiſt la dedans mention de Iule, ſeroit ce à dire pourtant, qu'il y auroit contradiction, auec la ſuſdite epiſtre adreſſée à Marc? Qu'empeſche, ie vous prie, que pluſieurs fois les Arriens n'ayent peu bruſler les liures,& actes du Concile de Nice? car il y en auoit pluſieurs exemplaires: ainſi qu'il y a pluſieurs Bibles. Si (pour parler de noſtre temps)

aucuns

anciens ont surprins quelquefois vne ville, s'ensuit il pourtant, qu'vne autre fois les mesmes ne l'ayent peu surprendre y estans retournez aprez vne paix, ou apres l'auoir perdue? Ainsi les arguments du Ministre sont futils, & sans fondement. Il me tense, en ce que ie dis, que sainct Athanase eut recours à Iules, car, dit-il, auoir recours à quelqu'vn ce n'est pas l'auouer pour chef. non. mais qu'il y mette toutes les herbes de la sainct Iean, & trouuera qu'il y auoit son recours comme à son souuerain. Qu'il se souuienne des tiltres qu'il bailloit au Pape Marc, & trouuera qu'il le recognoissoit pour souuerain. Se souuienne aussi qu'estant faussement accusé, du Midy il s'en alla en l'Occident, & d'Alexandrie, à Rome, pour s'en purger, & que le Pape Iules cita pour comparoistre par deuant luy, les Eueſques & Diacres de l'Egypte. Comment l'eust il faict, s'il n'eust eu auctorité sur eux? & toutesfois tout cela est escrit par le mesme sainct Athanase en son Apologie seconde. Au reste sainct Athanase fut restably en son Eglise, par la sentence & auctorité de Iules Pape de Rome, mais l'Empereur y employa sa faueur, pour l'execution du restablissement, sans quoy les Arriens y eussent resisté. On ne trouuera autre chose aux histoires Eccesiastiques

Athana. apolo. 2. & Theodore. lib. 2. c. 4.

ſtiques. Ce que noſtre aduerſaire eſt contrainct d'accorder, diſant ainſi. Parquoy quand on liſt que Iules le reſtablit, c'eſt à dire, (dit-il) qu'il recogneut ſon innocence, & le iugea digne d'eſtre reſtably. Mais diſons, s'il le reſtablit, il auoit donc auctorité ſur ſon Egliſe, car autre choſe eſt declarer vn homme innocent, autre choſe eſt reſtablir. Innocent pourra declarer vn Iuge ſubalterne & inferieur, en diſant, pour moy ie le trouue innocent, mais reſtablir, ne peut celuy qui n'a auctorité ſur les deux, tant l'accuſateur que l'accuſé. C'eſt pourquoy le Miniſtre de bonne grace, & auec beaucoup d'auctorité, interprete le mot, Reſtably, pour l'auoir iugé digne d'eſtre reſtably; qu'eſt vne gloſe d'Orleans: car s'il a eſté reſtably, en effect (comme porte l'hiſtoire) il a eſté reſtably par vn qui en auoit l'auctorité: ce n'eſt l'Empereur qui à l'auctorité ſur le ſpirituel, ç'a donques eſté le Pape Iules: vray qu'auſsi le tout a eſté aprez aduoüé & approuué au Concile, mais cela n'empeſche, que le reſtabliſſement, n'euſt eſté faict par Iules, ainſi que dict l'hiſtoire Eccleſiaſtique, & le Miniſtre l'accorde.

Hiſtor. tripart. lib. 4. c. 3.

Quand l'Empereur Conſtantin eut baillé lettres à S. Athanaſe pour retourner en ſon Egliſe d'Alexandrie, y eſtant receu en vertu d'icelles, les Eueſques reſcriuirent à Conſtantin qu'Athanaſe auoit reprins ſon Egliſe ſans

leur

leur consentement : Constantin pour cela fut faché contre S. Athanase, ainsi qu'escrit Calsiodore en l'histoire tripartite. Cassiodor. lib. 4. c. 3.

C'est pour dire que les Empereurs tenoyét la main, & estoyent fauorables aux Eueſques, mais l'auctorite du restablissement venoit des Eueſques, ordinairement des circonuoisins, & d'auctorité ſupreme du Pape de Rome.

I'ay dict par vne autre ſimilitude que les Arriens refuſoyent de recognoiſtre pour ſouuerain le Pape de Rome, le Miniſtre reſpond, que iamais ny deuant les Arriens, ny aprez, les Catholiques ne recognoiſſoyent c'eſte auctorité : Mais c'eſt bien parlé legerement, & à la volée : car S. Irenée qui eſtoit long temps au parauant, prenant pour fondemẽt la ſucceſsion des Papes de Rome, contre les Heretiques de ſon temps, monſtre que ſon fondement eſt tresbon, car c'eſt (dit-il) l'Egliſe la plus grande de toutes les autres, & explicquant qu'eſt-ce qu'il entendoit par ce mot, de grande, il adiouſte, à laquelle (dit-il) à raiſon de la plus principale auctorité, il faut que toute autre Egliſe y vienne. Elle eſt donques la plus grande de toutes en auctorité, & l'auctorité n'eſt limitée à certaine contrée de pays, puis que toutes les autres Egliſes de l'Vniuers y doiuẽt aborderer & conuenir, ſans exceptiõ d'vne ſeule. S. Irenée diſoit cela au temps des malings Empereurs, & Iren. lib. 3. c. 3.

Idolatres, auec lesquels il n'y auoit riẽ de commun auec l'Eglise, & nonobstant ce, elle auoit son auctorité par dessus toutes les autres Eglises: Et c'est pourquoy il met à ce propos la droicte succession des Papes de Rome, depuis S. Pierre iusques à celuy qui viuoit de son temps.

Orig. lib. 2. cont. Celsi. Origene aussi recognoist Sainct Pierre pour Chef & Prince des autres Apostres, ce qu'on ne trouuera point d'aucun autre Apostre, respectiuement, ou à S. Pierre, ou aux autres Apostres.

Cypr. lib. 1 epist. 3. S. Cyprien aussi se plaignant des Schismatiques d'Afrique, dict ainsi, Ayans faict vn faulx Eueſque encores osent ils passer la mer & porter lettres à la chaire de S. Pierre, & à l'Eglise principale d'ou deriue l'vnité Sacerdotale.

Optat. lib. 2. cont. parmen. Aprez le Concile de Nice, Optatus Mileuitanus (qui est plus antien que S. Augustin) au second liure contre Parmenian presse c'est heretique disant. Tu ne sçaurois nier que la chaire Episcopale de Rome n'ayt esté baillée premierement à S. Pierre, & en laquelle a esté seant S. Pierre Chef des Apostres. Et plus bas il adiouste, Nous lisons que S. Pierre nostre Prince à receu les clefs salutaires contre les portes d'Enfer, d'où vient doncques, dit-il, que vous vouliez usurper ces clefs du Royaume, vous bendans contre la chaire de S. Pierre par vos presomptions & audaces? Optatus estoit Africain, & parloit cõtre ceux de l'Afrique, ausquels nean-

neantmoins il reproche, & oppose la seule Eglise Romaine, pour les conuaincre d'heresie. Victor Vticensis lib. 2. *De persecutione Vandalica pag.* 19. vse de ces mots. Puis qu'il est question (dirent les Euesques d'Afrique) de disputer de la Foy, ce n'est à la prouince d'Afrique d'en resoudre, d'autant que c'est la Foy cõmune de l'Vniuers, mais cela gist au consentemẽt de tous, & principalemẽt de l'Eglise Romaine, laquelle est Chef de toutes les Eglises. *Est caput omniũ Ecclesiarũ inquit.* Il estoit du temps de S. Augustin ainsi qu'il l'escrit luy mesme lib. 1. Ce ne seroit iamais fait d'apporter tous les tesmoignages à ce propos, me suffit de cela, pour mõstrer que trop legeremẽt le Ministre a dõné vn Arrest deffinitif, disant que iamais cela ne fut. Puis il adiouste, qu'on ne trouue point que les Arriẽs soyẽt condamnez d'heresie, pour auoir refusé l'auctorité du Pape. Il replique qu'aux Arriẽs on a opposé la succession & auctorité de l'Eglise Romaine, aussi biẽ qu'a tous les autres Heretiques, on le void en Optatus & Victor Vticẽ. Mais autre chose est ne vouloir obeir au Pape, autre chose est dogmatiser, & dire que le Pape n'a point d'auctorité: Vn enfant peut biẽ estre desobeissant à son Pere, & nonobstãt il ne pensera pas que le Pere n'aye aucune auctorité sur son enfant. Saul a esté desobeissant à Dieu, mais il n'a pas dogmatisé qu'il ne faille obeir à

Victor Vticen. lib. 2. de persec. Vandalic.

Victor Vticen. lib. 1.

1. Reg. 15.

Dieu. De meſme cela eſt cõmun à tous heretiques d'eſtre rebelles au Chef de l'Egliſe, & cela s'appelle, Schiſme, ſans quoy on ne peut eſtre Heretique. Car comme remonſtre S. Cyprien, ſi on obeiſſoit au ſouuerain Preſtre qui n'eſt qu'vn, il n'y auroit iamais ny Schiſme, ny Heſie. Mais il n'eſt pas commun à tous Heretiques, de faire eſtat de dire ou eſcrire, que l'auctorité du Pape ſoit nulle. Le premier donc a eſté en Arrius, mais non pas le ſecond, bien à Luther, & à tous les Sectaires du tẽps preſent. Ayans donc les Arriens ce qui eſt commun à tous Heretiques, & n'ayans rien de particulier ſur ce ſubjet, n'eſtoit de beſoing les remarquer de cela, nõ plus que tous les autres Heretiques precedens, ou ſubſequens.

Cyprian. lib. de vnit. eccleſ.

Touchant à l'autre conference que ie faiſois, diſant que les Arriens appelloyent les Catholiques par meſpris, & mocquerie Chreſtiẽs Romains. Le Miniſtre oppoſe que i'ay adiouſté le mot de Chreſtien à celuy de Romain. Dauantage que ce nom n'eſtoit pas donné du temps d'Athanaſe, mais long temps aprez par les Gots & Vandales. Ie dis, que ſi i'ay adiouſté le mot de Chreſtien, cela n'altere en rien la verité de l'hiſtoire: car c'eſtoit aux ſeuls Chreſtiens, & non point aux Payens, que ce mot de mocquerie s'adreſſoit: il ne s'adreſſoit point pareillement aux autres Arriens qui n'eſtoient

point

point Gots, bien que subjets de l'Empire Romain. Pour faire donques entendre cela briefuement, il m'a fallu adiouster le mot de Chrestien, faisant entendre que la mocquerie ne s'adressoit aux Payens (qui ne sont pas Chrestiés) & toutesfois ils estoyét de l'Empire Romain, ny aux Arriens non Gots, qui estoyent aussi de l'Empire Romain, neantmoins Chrestiens à leur conte, mais non pas Romains, comme estoyent les Catholiques. Or que le Ministre iuge si ceux de sa secte n'en disent pas encores autant, vsans de ce langage, Nous sommes Chrestiens, mais non pas Romains, qui vault autant comme dire, *mais non pas Chrestiens Romains*. Pour faire donques entendre que ce mot de mocquerie estoit jecté en haine de la religion Catholique, & non pas en haine de l'Empire Romain, sçauoir ny contre les Payés Romains, ny contre les Arriens Romains, il m'a fallu vser de ce mot, Chrestiens, l'adioustãt au mot, Romains. Le Ministre se deuoit resouuenir qu'en la page 426. de son liure dernier, il tasche s'excuser surce, que ie le reprenois d'auoir adiousté à la sentence de S. Ambroise, ces mots, Au bapteſme, ce que S. Ambroise ne dict point, ny ne pretend le dire, & nonobstant il s'en excuse, soubs pretexe que S. Ambroise l'entendoit ainsi dire, bien qu'il ne l'aye dict. Si donques il est trouué coulpable d'auoir adiou-

ſté deux mots en alteration du texte de S. Ambroiſe, pourquoy me reprend il d'auoir adiouſté vn mot, en explication de l'hiſtoire, & au droict ſens d'icelle ? Outre au Chapitre 6. enſuyuãt, le Miniſtre s'excuſe d'auoir adiouſté le mot de, Romains, au texte du Cardinal Caietã, lors qu'il parloit de toute l'Egliſe, diſant, pour toute excuſe luy auoir eſté loiſible d'ainſi adiouſter ce mot, pour-autant (dit-il) que les Canons l'entendent ainſi, de Caietan ſautant aux Canons. Il ne deuoit donc me reprendre tenãt le droict fil de l'hiſtoire en ce ſubjet. *Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris?* Or voulant le Miniſtre eſchaper ceſte conuenãce qu'ils ont auec les Arriens, il replique que du tẽps de S. Athanaſe, les Arriens n'uſoyent pas de ce langage. Il eſt vray, auſsi n'ay-ie pas dict, que ce fuſt du temps de S. Athanaſe, ny que tous les Arriens l'ayent ainſi dict, i'ay ſeulement eſcrit par propoſition indefinie, que les Arriens vſoyent de ce langage contre les Catholiques. Or eſt-il que les Gots, & Vandales eſtoyent Arriens, donques ma propoſition eſt veritable, & certain eſt que les derniers Arriens eſtoyent pires
2. Timot. 2 que les precedens, en enſuyuant la Prophetie de S. Paul diſant, que les hommes peruers (parlant des Heretiques) profitent & s'auançent, mais c'eſt, dit-il, *In impietatem.* touſiours en empirant. Si ie dis (pour exemple) que les Caluiniſtes

nistes portent le deuil sur leurs trespassez, font des Parrins aux Baptesme, aucūs gardās la feste de Noel, ie ne dis que verité, bien qu'au commencement, & plus de trente ans par aprez, ils condamnassent tout cela cōme chose vaine, superstitieuse, & resentāt sa vieille idolatrie. Ainsi a esté des Arriens, les derniers ont faict & dict quelque chose, que les premiers ne faisoyēt ny disoyent. C'est mesme le propre des Heretiques (cōme remarque Tertulien) de chāger de face, & de façons de faire, toutes les années, car ils sont, dit-il, inconstans & legers en leur Religiō, mais ce n'est à dire pourtāt que les derniers ne fussēt Arriens cōme les premiers, soustenās le principal dogme des Arriens, qui estoit de nier l'egalité du fils de Dieu auec son Pere. Or le Ministre poursuit disant, que ce brocard de Romain, estoit jecté en haine de l'Empire Romain, & nō de la Religiō Romaine Mais pour quoy donc n'appelloiēt ils les Payens subjets de l'Empire Romain, ou les autres Arriēs aussi subjets de l'Empire Romain, de ce nō de mocquerie, cōme ils faisoyēt les seuls Catholiques. Au contraire c'est vne reigle generale qu'en tous les endroits ou se trouue ce brocard, il est parlé en haine de la Religiō, & non de l'Empire, & mesme Grégorius Turonē. que i'auois cité explique luy mesme & dit, que c'estoit en haine de la Religion. Voicy ces propres mots.

Tertul. de præscrip.

Gregor. Turonen. lib. 1. de glor. mat. 6. 25.

Cogitauit intra se dicens, quia ingenium est Romanorum (Romanos enim inquit, vocitant homines nostræ religionis) vt ita accidat, &c. C'est ainsi (dit-il) qu'ils appellét ceux de nostre religion, & ne dict pas, ceux de nostre Empire, ou de l'Empire Romain. Aussi ne parle il en cest endroit que du faict de la religion, récitant que de son temps en Portugal, dans vne Eglise, le Samedy sainct, lors qu'il falloit baptiser & consacrer les fonds baptismals, la Piscine des fonds baptismals estant au parauant seche, & du tout tarie d'eau, l'eau à c'este heure sourdoit en grande abondance, comme de la pierre du desert, & lors l'Eueſque l'ayant sanctifiée par l'exorcisme & par le chresme, tous le Chrestiés en puisoyent, portans chacun son esguiere plaine, en sa maison, comme chose salutaire, & pour en arrouser mesmes les champs & les vignes. (à sçauoir contre les chenilles, ou la tempeste.) Puis (dit-il) les enfans estans baptisez, l'eau se retiroit d'elle mesme, & ny voyoit on aucun vestige, iusques en l'année ensuyuante au susdit iour. Or vn Heretique (dit-il) ne craignant point Dieu, ny ne croyant le miracle, y vint certains iours au parauant, faisant mesmes entrer ses cheuaux dedans l'Eglise, & ayant visité les fonds baptismals touts sechez, fit fermer les portes de l'Eglise, y apposant son seau, & y mettant des gardes, tout à l'entour, outre il fit

Dyonisius eccleſiaſt. hierarchiæ c. 2. ait aquam baptismi sanctificari per chrisma iniectum, & orationem.

il fit faire des foſſez bien profonds & bien larges,,pour voir s'il y auroit point de canals au tour de l'Egliſe, penſant en ſoy-meſme. C'eſt la facon de ces Romains, d'anſi abuſer le monde,mais non que ce ſoit miracle. Or ayant veu le miracle, il mourut en peine de ſa temerité & incredulité, ny adiouſtant point encores de foy, & le reſte qu'on peut voir plus au long en l'hiſtoire. Eſt-ce là ie vous prie,à propos de l'Empire Romain,& non de la religion Romaine? Ainſi meſme l'a expliqué le meſme Auƈteur, que i'ay deſia cité, recitant ſes propres mots, pour monſtrer ce point plus amplemẽt. Oyõs ſes autres diſcours,ou il faiƈt mention des Romains. Au chapitre 79. il recite vne autre hiſtoire d'vn Conte, qui vſurpa vn champ d'vne Egliſe de S. André,ou eſtoyent les reliques dudit Apoſtre,l'Eueſque luy remonſtrãt ſa faute, il n'y voulut entẽdre, parquoy fut ſaiſi d'vne ſi chaude fieure, qu'il fut contrainƈt mander à l'Eueſque de prier pour luy, promettant rendre le champ à l'Egliſe: mais eſtant reuenu en conualeſcence,il diƈt à ſes ſeruiteurs. Que penſez vous que dient maintenant ces Romains? ils ſe vantent que i'ay eſté guery en vertu de leurs prieres, pource ie ne rendray point le champ,&c. En fin il mourut en peine de ſa perfidie, comme l'autre ſuſdit. Là donques ie vous prie, y eſt il parlé de l'Empire Romain,&

non

non pluſtoſt de la Religion Romaine? La troiſieſme hiſtoire eſt d'vn Preſtre Catholique, qui vint viſiter auſsi vne femme Catholique, & d'vn autre Preſtre Arrien, venant pareillement viſiter au meſme iour, le mary de ladicte femme qui eſtoit Arriẽne. Or (dict l'aucteur) que comme les Heretiques ſont touſiours ennemis des Catholiques, le mary ſe mettant d'vn coſté, auec le Preſtre Arrien, luy dit. Il nous faut rire au deſpens de ce Preſtre des Romains, ſigne (dit-il) les viandes tout le premier, & tu verras. Ce Preſtre Arrien, quand quelque metz eſtoit porté, ſe dreſſant, le ſignoit de ſa main au parauant qu'il fut mis ſur la table, à raiſon de quoy le Preſtre Catholique n'en vouloit point manger (telle eſtoit l'antienne façon, des Catholiques, comme apert par ſainct Athanaſe eſcriuant, qu'ils aymoyent mieux pericliter de leur ſalut, & mourir ſans bapteſme, que de receuoir l'impoſition des mains d'vn Preſtre ou Miniſtre Arrien.) Or en fin comme il ſigna ſur la poelle ou y auoit des œufs frits auec de la farine, des datils, & oliues, ſelon la façon du pays, eſtant jettez ſur le plat, & en voulant manger, il les trouua ſi chauds, qu'en les engloutiſſant, comme il penſoit faire par mocquerie, fut frappé de la main de Dieu, & pour ſigne de

Idem cap. 80.

Athana. Epiſt. ad Orthod.

ſa

ſa turpipitude, faiſant vn grand ſouſpir, & jectant du vent par le dos, en telle façon il rendit l'eſprit. Lors (dit-il) le Preſtre de noſtre Religion, ſe print à dire, vrayement Dieu à bien prins vengeance, pour ſes ſeruiteurs, & ſe tournant vers ſon hoſte luy dict. Voys tu pas. *Periit memoria eius cum ſonitu, & Dominus in æternum permanet.* Lors c'eſt homme voyant le miracle, ſe fiſt Catholique, demandant pardon au Preſtre. I'ay voulu reciter ces hiſtoires, pour monſtrer euidemment contre le Miniſtre, que ſon eſchapatoire eſt nul, & faulx, puis qu'en tous ces endroits le tout ſe faict & dict en haine de la Religion, & non de l'Empire. L'hiſtoire bien regardée, on touuera que ces Arriens n'eſtoyent pas Gots, ny n'eſtoyent en Afrique, ou autre lieu de l'habitation des Gots, mais eſtoyent ſimplement Arriens, comme de ce nom ſeulement ils ſont qualifiez. Pour le regard de Victor Vticenſis, qui recite le meſme, il eſt tout notoire, qu'il ne traicte d'autre choſe que de la grande haine que les Gots Arriens auoyent contre les Catholiques, & non contre les autres, ainſi que meſme eſt rapporté par ſainct Athanaſe eſcriuant que les Arriens s'aidoyent des Iuifs, & Payens, pour abatre les Egliſes des Orthodoxes & Catholiques, prophaner leurs

Pſ.9.

Vict. Vtic de perſe Vandalic lib. 1.

Athã. epiſt. ad Orthod.

sacremens, massacrer leurs Prestres, Moines, & Nonnains, & telle a esté tousiours leur façon de faire, ainsi qu'appert, par les histoires Ecclesiastiques, cõme d'vn Lucius & autres en Ruffin, & aillieurs. Rommains, donc, estoyent les Catholiques aux Arriens, & non les autres. Il recite doncques comment les Gots traictoyent mal les Prestres, & Religieux, & notamment tous les Euesques. Il faict mention d'vne Vierge, laquelle remonstra à son espoux, qu'elle ne pouuoit se marier, ayant faict vœu de virginité, & luy remonstra si bien, qu'elle le conuertit à la foy auec vn sien frere: dont trestous entrerent dans des Monasteres, les deux freres en vn Monastere de Religieux, & la fille en vn autre Monastere de vierges. Il faict mention de deux belles Eglises de S. Cyprien, l'vne bastie au lieu de son martyre, & l'autre sur le lieu de son sepulchre. Il recite que par le moyẽ des Catholiques, vne partie de l'Afrique ou sont les Maures, estãt conuertie en la foy, qui iamais n'auoit esté preschée, en c'este prouince, ils manderent par les destours & difficultez des deserts des Ambassadeurs à Rome pour auoir vn Prestre, & autres pour leur Administrateur, ce qui fut faict. Ils pouuoyent toutesfois en recouurer des prouinces plus voisines, mais (comme i'ay cité du mesme auacteur) on la recognoissoit Chef de toutes les Eglises. Il faict

Ruffin. lib. 2. histor. eccl. c. 3.

mention

mention de plusieurs miracles faicts aux sepulches des Martyrs martyrisez, par le Tyrã d'Afrique, & comment les Gots Arriens entrans dedans le temple des Catholiques lors qu'on administroit les sacremens, par grande fureur jetterent à terre le corps de Iesus-Christ, & respandirent sur le paué son sang (ce sont ses propres mots) & le foulerent aux pieds. Or pour venir à l'histoire, le Tyran traictãt cruellemẽt vn Prestre, & voyant qu'il s'endormoit sur les tourmens, se delibera luy faire trencher la teste, mais luy dict son Prestre, Arrien, ne le faictes pas, autrement les Romains le prescheront comme Martyr, mais tourmentez le par diuers supplices, &c. En ce lieu aussi comme à tous les precedens discours, il n'y est parlé que de la religion, & de la haine qu'on auoit contre les Prestres mesmement. Il faict aussi mention de la Messe, & l'appelle de ce nom de Messe, luy qui escriuoit du temps de S. Augustin. Et est à notter que l'histoire porte, qu'indifferemmẽt les Gots Arriens appeloyent par mespris, les Catholiques, ou biẽ Romains, ou biẽ Omousians. L'Edict de Hunneric Tyran, dict ainsi, (recité par le mesme) Hunneric Roy des Vandales & Alans, A tous les Eueſques Omousiãs &c. Pource que nous entendons contre nostre prohibition, qu'aucuns Prestres des vostres, disent les Messes aux terres des Vandales,

Vict. vticẽ. lib. 2. de persecut. Vandal.

disans

diſans, que c'eſt l'entiere regle de la Foy Chreſtienne, d'autant qu'en nos prouinces c'eſt choſe ſcandaleuſe, à c'eſte occaſion nous vous citons de comparoiſtre à Cartgage le premier iour de Feurier, &c. Au liure troiſieſme, il recite que les Eueſques Arriens cryent aux noſtres. Vous vous dictes Catholiques, & vous eſtes Omouſiens, &c. Or ce mot Omouſien, eſt dict en haine de la Religion, donc auſsi ce mot pareillement de Romain, car ils vſoyent de l'vn ou de l'autre indifferẽment, en haine de la Religion Catholique. Il recite encores, d'vn qui eſtant au ſupplice cria à ſon frere qui demanda vn peu de relache (eſtant au meſme ſupplice.) Garde bien (dit-il, mon frere) autrement ie t'accuſeray deuãt le throſne de Dieu, car nous auons iuré tous deux, ſur ſon corps & ſon ſang, &c. I'ay voulu amener ces hiſtoires, pour faire voir à l'œil d'vn chacun, lequel des deux eſt de meſme Religion, auec ces bons Chreſtiens, qui viuoyent au temps de S Auguſtin, ou les Caluiniſtes, ou nous, & iuger la deſſus de la vraye Religion, laquelle a eſté & ſera en meſme croyance, & façons de faire au Criſtianiſme, que les Heretiques du temps preſent abhorrent comme ſuperſtitions & idolatries. Que le Miniſtre donques iuge encores à ce coup, ſi ceux de ſa ſecte ne ſont en toutes les cho-

vid. lib. 3.

ſes

ſes ſuſdites, ſemblables aux Arriens.

Le Miniſtre pourſuit & dict, que le Concile de Nice, ne recogneut point c'eſte Principauté au Pape de Rome. Que non? dictes nous donques qui eſt ce qui preſida en ce Cõcile? fut ce pas vn Legat du Pape de Rome? & comment en la Grece, vn Legat du Pape de Rome euſt il preſidé, ſi on n'y euſt recogneu vne preminence? Pourquoy non pluſtoſt l'Eueſque de Hieruſalem, ou de Ceſarée, d'Alexandrie, d'Antioche, de Conſtantinople, ou le Metropolitain de la prouince ou ce Cõcile ſe tenoit? Reſpondez la pertinemment: Car aux Conciles notamment ſe garde vn ordre parmy les Eueſques. On y void là la Hierarchie Eccleſiaſtique, & l'ordre que ſainct Paul commande eſtre gardé en toutes choſes, pour euiter confuſion. Mais taiſant cela, comme ſi rien n'eſtoit, il ſaulte à dire que Ruffin à eſcrit auoir eſté ordonné que l'Eueſque d'Alexandrie auroit ſoing des villes circonuoiſines, ainſi comme l'Eueſque de Rome, de celles qui ſont au tour de Rome. Le Miniſtre ne dict rien de nouueau, toute ſa ſcience, & diſcours conſiſte en rapſodie & rapetaſſeries. Cela meſme fut propoſé par Luther. Le docteur Ehius luy reſpondit à cela, comme appert au liure troiſieſme qu'il à faict. *De Primatu Petri contra Ludderum.*

1. Cor. 14.

Ruffin lib. c. 6. hiſtor. eccl.

Ehius lib. 3. con. lud. de primat. Petri.

Les

Les Centuriateurs ont regratté le mesme poinct, à iceux à satisfaict amplement, Turrianus, & amplifié ce subjet en sa defense *contra Sadeelem c.* 19. Si le Ministre eust voulu faire quelque chose de nouueau, a luy apertenoit de repliquer sur leurs responses, ce que n'ayant faict, son discours ja tant de fois refuté, & sans replique, ne merite confutation. Turrianus donc resoult là (pour trencher briefuemẽt) que le Concile dict. Que l'Eueſque d'Alexandrie aye soing des Egliſes circonuoiſines, à l'exẽple de l'Eueſque de Rome, qui à soing des autres villes circonuoiſines. Or ne baille pas le Concile ceſte auctorité à l'Eueſque de Rome, ains la preſupoſe, mais bien à celuy d'Alexandrie, propoſant l'Eueſque de Rome, comme type, & exemplaire des autres. Cela, il prouue par les propres mots du Concile, qui ont eſté mal traduicts au latin. Il remonſtre par S.Cyprian que la voye ordinaire eſt bien, que chaſque Eueſque aye soing de ſes brebis, & qu'il n'eſt bõ qu'en contemnemẽt de ſon ordinaire, & pour euiter les preuues manifeſtes qu'on feroit ſur le lieu, d'auoir recours à l'Eueſque de Rome immediatemẽt, ſans ſubir au prealable le iugement de ſon ordinaire: car en cela il y a de l'abus manifeſte, & en telle qualité, meſmes le Pape en premier reſſort, ne ſe meſle point que des Eueſques ou Preſtres circõuoiſins, laiſſant

Turrian. lib. 3. cont. Magdeburg. c. 2.

Cypr. lib. 1. epiſt. 3.

la

la premiere instance aux Euesques ou Metropolitains ordinaires; Mais ce n'est à dire, qu'en cas d'abus, on ne puisse puis aprez appeller au Pape, en tant que souuerain, & ainsi que tousiours a esté practiqué. Et mesmes S. Cyprien condamne ceste façon de faire seulement, quād il ny a point cause legitime d'auoir recours à Rome, & quand le tout se faict pour euiter que la verité du faict ne vienne en euidence, mais hors de cela, toutes les histoires sont pleines d'exemples des Africains, Orientaux, & autres, d'auoir eu leur dernier recours, appel, & refuge, au Pape de Rome, comme Chef de toutes les autres Eglises. Les Parlemens en font de mesme en nostre Frāce; & le Roy ne voudroit permettre qu'en premiere instance on s'adressast à luy, ou à son priué, ou grand Conseil: Ce n'est à dire pourtant qu'il ne soit Chef & supreme en la France. Touchant à ce que le Ministre adiouste des Papes Zozine, Boniface & Celestin, d'auoir voulu vsurper ceste auctorité (bien qu'il parle de bien loin, car cela estoit du temps de S. Augustin, auquel temps les Euesques n'estoyent si malings que cela) nonobstant il s'abuse, car comme remonstre le susdict aucteur, les Peres Africains ordonnerent bien, que ny les Prestres, ny les Diacres n'appellassent à Rome, mais ils n'y parlerent point des Euesques, à cause que la cognoissance des Prestres

& Diacres, appartient aux ordinaires Eueſques, comme eſtans inferieurs a eux, mais les Eueſques eſtans ſuperieurs, & eſgaux entre eux, ils peuuent appeller à Rome, ou eſt le Chef des Eueſques: & nonobſtant ayant failly en cela, (car ou il y a cauſe ſufiſante il eſt meſmes permis aux inferieurs d'appeller de leur ordinaire) ils l'ont retracte pour lors que la reconciliation a eſté faicte entre eux, & l'Egliſe Romaine, de laquelle reconciliation le Miniſtre ſe fache, comme aucteur de Schiſme, & diuiſion en l'Egliſe de Dieu. Ie prie le docte lecteur de lire attentiuement le docte diſcours de Turrianus. *In defenſione aduerſus Anton. Sadeelem.* cap. 19. Touchant à la ſeconde conformité que i'amenois des Arriens auec les Caluiniſtes combatans la verité du S. Sacrement par raiſons naturelles: le Miniſtre ſe trouue ſi empeſché en cela, qu'il debat merueilleuſemẽt, ſeſtomaquãt tantoſt contre les Arriens, tantoſt contre les Catholiques, n'ayãt pour ſa defence qu'iniures & inuectiues, & nonobſtant tout ce qu'il reprend aux Arriens, leur conuient de mot à mot treſproprement, Comme pour exemple quand il dict, que les Arriens eſtoyẽt abbominables, d'autant qu'ils meſuroyent la generation ſouueraine ſelon la charnelle, & ne dependoyẽt que de leur ſens charnel, d'eux ie vous prie qu'en eſt il? n'en eſt il pas de meſ-

Pag. 9. & 10. au Miniſtre.

me

mẽ au faict de l'exiſtence & reelle preſence de Ieſus-Chriſt au Sacrement ? Ne la meſurent ils pas ſelon l'exiſtence la plus charnelle,& abjecte dont l'imagination de l'homme ſe puiſſe auiſer ? & ſelon icelle n'abuſent ils point le ſimple peuple , le retirant de la parolle de Dieu, tout de meſme que S. Athanaſe le reproche aux Arriens ? Puis cuidant ſe couurir il ſe deſcouure,diſant, Nous parlons du corps de Ieſus-Chriſt d'vne façon conuenable à la nature d'vn corps.Et ſur la fin de la page pourſuiuant ſon diſcours, il dict : vous nous voudriez faire croire,ce qui contreuiẽt à la nature de la droicte raiſon. Voila pas vn ſens charnel, & fondé ſur la nature,& ſur la raiſon naturelle, qui ſont les deux fondemẽs des Arriens,cõtre leſquels S. Athanaſe oppoſoit la vertu,& puiſſãce de Dieu,à l'imitatiõ de Ieſus-Chriſt oppoſant a la nature,&à la raiſon ſenſuelle des Saducies,la toute puiſſance de Dieu,diſant. Vous ne ſçauez les eſcritures,n'y la vertu & puiſſance de Dieu. Ou de bõne grace le Sauueur du monde met, & vnit tout enſemble l'eſcriture auec la toute puiſſance de Dieu. Et de faict,c'eſt vn fondemẽt,ſur lequel tous les articles de noſtre foy s'appuyent,& toutes hereſies s'esbranlẽt,& diſſipent en fumée. Car ſi nous voulons iuger de la toute puiſſance de Dieu,sãs les eſcritures,nous produiröschoſes qu'õques ne furẽt,n'y ſeront,

Athana. orat. 2. cõt. Arian.

Math. 22.

Erratis, neſcientes ſcripturas neque virtutem Dei.

à raison que tout est en ceste puissance absolue, sans exception quelconque, excepté vne, qui est baillée par S. Paul, c'est qu'en Dieu. *Non est, in eo est, & non, sed est, in ipso est, Deus mentiri non potest, seipsum negare non est*, qui est autant à dire, que Dieu ne soit pas Dieu. Hors de cela, faignons tant de mõstres qu'il nous plaira, le tout est en la puissance de Dieu, & toutes les contradictions se rapportent à ce point. Parquoy tres-bien nous enseigne nostre grand Docteur celeste, qu'il faut adjouster aussi l'escriture. Sur ces deux pilliers, Dieu nous a basti tous les articles de la Foy: Mais au contraire le Ministre vient à bastir sa Cene sur vn autre pillier, car au lieu de la toute puissance de Dieu, il y met la nature, auec la raison naturelle, & puis pour se couurir, il y met l'escriture, qui sont les deux pilliers des Arriens, & de tous les Heretiques communement. Les Arriens ne n'yoyent pas l'escriture, ains ils alleguoyent iusques à 62. ou tant de passages de l'escriture, pour prouuer leur heresie, mais ils failloyent en ce que pour vn autre pillier de leur Religion, ils mettoyent, & dressoyent la nature, & proprietez d'icelle, auec leur raison naturelle, ainsi que leur reproche S. Athanase. Prenant donc ces deux fondemens, il n'y a article de Foy qui tienne: Car certain est que tous les articles de la Foy sont fondez sur la toute puissance de Dieu, laquelle est

2. Cor. 1.
2. Tim. 2.

Athana. vbi supra.

oppo

oppoſée à la vertu,& puiſſãce de nature. *Aliud eſt enim, quid Deus, aliud quid natura poſſit.* Or l'eſcriture dict nettement que c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt ce qui eſt au ſacrement inſtitué le ſoir de la Cene: Doncques adjouſtant à telle eſcriture la toute puiſſance de Dieu, ne reſte aucune ambiguité en noſtre foy,mais y adiouſtant la proprieté de la nature, *Et quid natura poſſit*,& auſsi la raiſon naturelle,ce ſecond fondement ruine tout à faict le premier, & arriue cõme à l'Architecteur mal-aduiſé, qui appuye tout ſon baſtiment ſur deux pilliers, dont l'vn eſt cõtraire à l'autre,à ſçauoir l'vn fort,& l'autre foible,l'vn court & l'autre aſſez long,faudra de neceſsité que tout le baſtimẽt tombe par terre. Pource tres-bien S.Paul diſoit,qu'il auoit baſti cõme vn ſage & biẽ entẽdu Architecteur, prenant pour ſon fondement *Ieſus-Chriſt*, ſe preſentãt auec la parole de Dieu (cõme il dict ailleurs)en telle façon il n'a point baſti des feſtuz, du foin,ou du chaume,mais vn parfaict edifice, à l'imitatiõ de ſon Maiſtre Ieſus-Chriſt; Et n'a eſté ſans grand myſtere, & figure,qu'a l'entrée du Temple de Salomõ,y auoit deux pilliers les plus admirablesdes autres,ayãs chacũ ſon nom Hebrieu,l'vn nõmé Booz, l'autre Iachin, pour nous repreſenter que deuant qu'auoir l'entrée de l'Egliſe de Dieu,il ſe faut propoſer ces deux pilliers ſuſdits,& qui en met d'autres,il ſe trou-

1-Cor.3.
2.Cor.2.

ue ailleurs qu'au temple de Dieu. Le Ministre sur ce propos va equiuoquãt, & diuagant sur le corps de Iesus Christ visible, mais il n'auise pas qu'é autre façõ il s'est exhibé le soir de la Cene, ainsi qu'il le dit & promet en termes tresexprez, & n'y à rien de semblable de nous aux Arriés, car les Arriés, quoy qu'ils disẽt, prenoyẽt tousiours les deux pilliers susdits, la nature, & l'escriture, cõme fait le Ministre, & nous au cõtraire les autres deux, qui sont biẽ proportionez sçauoir, l'escriture, & la toute puissance de Dieu.

Pour le regard de la troisiesme cõformité que ie proposois des Caluinistes auec les Arriés, en ce que les Arriés ne vouloyẽt prendre à la let-
Math. 3. 17 tre ces parolles, C'est mõ enfant bien aimé, non plus qu'eux, Cecy est mon corps: Le Ministre oppose, que les Arriés ausi ne vouloyẽt point
Ioh. 14. receuoir d'expositiõ sur ces mots, Mon pere est plus grãd que moy, & qu'en cela ils s'abusoyẽt. Or ie dis que si suyuant la resolution du Ministre, il ne faut prendre au pied de la lettre au-
Ioh. 14. cune sentẽce de l'escriture, nous n'auõs en verité vn seul article de Foy. Puis donc qu'õ tomberoit en ce grand inconueniẽt, il faut sçauoir, quand est ce qu'on doibt prendre les mots à la lettre purement, ou auec exposition. I'ay desia dict en ma premiere Respõce, que i'ay faicte cõme vn fondement de tous les discours que no⁹ pourrõs faire sur ce subjet, que quãd Dieu

nous

nous reuele vn article de Foy, ou ordonne vn Sacrement, il faut prendre les mots purement & simplemẽt, ainsi qu'il nous les dict de sa bouche, & en cela il n'y a exception quelconque, si bien que le Ministre n'y a sceu opposer vn seul mot à propos, ainsi que plus amplement nous deduirons (aidant Dieu) en son lieu. Or ces paroles, C'est mon enfant bien aimé, sont la premiere reuelation publique, que Dieu fist au peuple d'Israel, les instruisant que Iesus-Christ fust son fils, donques il les faut prẽdre en leur vray & droict sens, ne les destournant point ailleurs mais les prenant puremẽt en ce qu'elles signifient: Et c'est en quoy s'abusoyent les Arriens, ne sachans distinguer les mots de la premiere reuelation faicte en l'Euangile, d'auec d'autres propos tenus par aprez, aux fins de distinguer, ou amplifier les haults mysteres de Dieu. Et cõme vn fondemẽt doibt estre d'autre qualité, & est de besoing d'y auoir autre esgard qu'aux autres pierres, qu'on bastit par dessus, ainsi Dieu à eu aux premiers fondemẽs de nostre Foy (qui sont les premieres reuelatiõs qu'il enà faictes) autre esgard qu'aux paroles, & discours qu'il a du depuis faicts, ce fondemẽt supposé. Cõme pour exẽple, en la loy de Nature le premier article de la Foy, c'est la Creation du mõde, car de croire qu'il y a vn Dieu dit S. Thomas, ce n'est pas article de Foy, mais plustost vn 22. q. 1. a. 5. ad 3.

preambule en la foy, nature dictant & enseignant celà. Ce premier article donc a esté couché en termes si exprez que plus il ne se pourroit, disant Moyse, Dieu au commencement crea le ciel & la terre, & puis il enseigne comment, c'est, dict-il, en disant, (sans aucune matiere) lumiere soit faicte, & lumiere a esté faicte. Il ny a rien de si clair, n'y si net que cela. Si c'este regle n'estoit veritable, les Peres S. Athanase S. Hilaire S. Augustin S. Ambroise, & tous les autres n'eussent peu redarguer ny conuaincre les Arriens : mais elle estant treseueritable, & sans exception quelconque, a bon droict ils les ont pressez de ces mots. Or de mesme est il de la premiere institution des Sacremens. Cest que'n icelle Dieu y dict clairement, & naifuement, tout ce qu'il y pretend faire exhiber : mais par aprez, ce fondement ja posé, il est traicté en l'escripture ou des fruicts, ou de l'excellence, ou autres choses qui suyuent les Sacremens. Cõme (pour exemple) ordonnant la circoncision, qui est le premier Sacrement que nous trouuons baillé aux Peres, Dieu y parle si nettement que rien plus. Vous circoncirez (dit il) la chair de vostre prepuce, l'enfant de huict iours sera circoncis. Il n'y a rien de plus clair, & ne sçauroit on destourner ces paroles, à autre sens. Mais aprez ce fondement bien posé, il en a parlé d'autre

Gen. 1.

Geo. 17.

façon,

façon en la Loy, & aux Prophetes, comme quand il dit. Vous circoncirez le prepuce de vos cœurs, vos leures, vos aureilles, &c. Ces propos ne sont point pourtãt en destructiõ des paroles de la premiere Institution, mais seulement font entendre la fin du Sacrement, & le but de l'institution, auec l'exercice qu'on doit apporter à ceste premiere institution. Le mesme est du Sacrement d'Eucharistie, il se faut tenir purement aux mots de ceste premiere Institution, & ne ruyner les mots, ny la verité signifiée en iceux, pour quelque propos qu'õ puisse trouuer en l'escriture. Voila donc la faute & l'erreur du Ministre, de distinguer ces deux choses en la parole de Dieu, touchant les articles de la Foy, & les Sacremens, & par ce discours on cognoistra combien veritablemẽt i'auois proposé ce fondement en ma premiere Responce, qui ne peut estre impugné, ny esbranlé, attendu que le Ministre va icy equiuoquant, & extrauagant hors de ceste mienne premiere, & fondamentale proposition. Deut. 10. Hiere. 4.

Cest chose plaisante à considerer, qu'il adiouste encores, que nous ne scauons pas distinguer les propositions naturelles, d'auec les Sacramentales, luy qui ne sçait distinguer ce que nous venons de dire nous reproche cela. Or ie luy voudrois demander qu'appelle il proposition naturelle ? Aristote qui a traicté des pro-

Lib. 1. topic. c. 12.

propositions, dict, que toutes les propositions sont en trois manieres, les vnes sont Morales, comme honorer pere & mere, les autres sont Rationelles, forgées de la seule raison, cõme à sçauoir si c'est vne mesme science des choses cõtraires, les autres sont naturelles, cõme quãd on parle du Monde. A l'vne de ces trois il faut reduire les propositiõs Sacramentales ou point ne les appeller propositions, car la diuision est suffisante, & mesmes toutes les propositiõs que nous proferons sur la Diuinité, ou sur la Trinité des personnes, nous disons que ce sont propositions Naturelles, & non point ny Moralles, ny rationelles, autãt en faut dire des propositiõs Sacramentales. Or elles ne sont point Moralles, car elles nous promettẽt choses excellentes, & ne sont pas exhortations aux bonnes mœurs, comme sont les propositions Moralles, elles ne sont point Rationelles, car elles ne sont point forgées de la seule phantasie de l'homme. Il faut donc conclure, qu'elles sont Naturelles, c'est à dire qu'elles nous signifiẽt la vraye nature des choses, tout ainsi que mesmes toutes les propositions de la Foy. A quel propos donques nous tanse le Ministre, luy mesme ayant ignoré que toutes les propositions des articles de la Foy, & des Sacremens sont propositions Naturelles? & de faict ceux qui ont interpreté Aristote, y mettẽt auec luy les propositions

positions, en matiere Naturelle, contingente & esloignée. En la premiere matiere qui est la naturelle, l'vn terme conuient à l'autre, & signifie vne chose auec l'autre, cõme l'homme est vne substance viuante. En la seconde qui est la contingente, l'vn terme ne signifie qu'vn accident, au subjet, comme c'est homme est blanc. En la troisiesme qui est l'esloignée, l'vn terme ne peut en façon quelconque conuenir auec le subjet, cõme, C'est homme est vne pierre. Or les propositiõs tant des articles de la Foy, que des Sacremens ne sont point en la matiere esloignée, car Dieu seroit menteur, ny en la contingente, car il ne promettroit ny exhiberoit que purs accidens, & n'y auroit point de substance aux articles de la Foy: Elles sont donc en la matiere Naturelle, nous signifians, & promettans vraye realité en substãce, de tout ce qui est signifié par icelles. Comment donques ose dire le Ministre, que nous ne scauons pas distinguer les propositions Naturelles d'auec les Sacramentales, puis que les Sacramentales ne sont, ny ne peuuent estre qu'aux propositions Naturelles. Mais s'il parloit autrement, à sçauoir, non des propositions, mais de la nature & deffinition des Sacremens, lors nous dirions qu'il y a distinction en la deffinition & proprieté des Sacremens, d'auec la proprieté des articles de la Foy: Car les articles de la Foy

sont

sont exhibez a descouuert, & la verité des Sacremens à couuert. Or couuert & descouuert ne chãge pas la nature des choses, voyla pourquoy les vns, & les autres propositions sont en la matiere naturelle. Et ainsi les propositions Sacramentales ne sont point distinguées des naturelles au faict des Propositions. Le Ministre pensoit auoir dict beaucoup, & n'a rien dit, comme il appert. Puis il va extrauagant bien loing (que ie pourrois appeller pour ceste fois. *Ad materiam remotam*) il faudroit, dit-il, que comme en la S. Cene le pain est changé, selon vostre opinion, semblablement qu'en vertu des parolles que le Pere a prononcé touchant son fils, que la nature humaine a este changée, en la nature diuine, ou au contraire, & que la substance se soit esuanouie en Iesus-Christ, &c. Mesieurs, vous qui lisez c'est œuure, iugez vous pas à present que c'est homme est indigne de disputer, puis qu'il saulte si ouuertement d'vne matiere en l'autre, sans vuider ce dont il est question? Nous parlons icy de la verité de ceste proposition. C'est mon enfant bien aymé, si elle ne doit pas estre prinse selon la realité qu'elle signifie, & c'est homme au lieu de respondre, il va chercher la transubstantiation, qui est vne matiere bien differente à la realité. Realité peut estre ou sans transubstantiatiõ, ou auec transubstantiatiõ, & ne cõprend

Math. 3. & 17.

point

pont en soy, ny materiellement ny formellement vne transubstantiation. Parquoy sont matieres differentes, *toto genere.* Les Lutheriẽs sont assez foy de cela, qui tiennent la Realité sans transubstantiations, & nous accordons qu'ainsi se pourroit faire, si tel estoit le bon plaisir de Dieu. La similitude tend là, que cõme il faut prendre la premiere proposition, C'est mon enfant bien aimé, au sens des parolles, qu'aussi faut il prendre l'autre, qui dict. Cecy est mõ corps. Il y a vn Pronom demonstratif aux deux, & vne vraye realité de subsstãce signifiée aux deux, & cela suffit pour monstrer qu'il y a conuenance des Arriens aux Caluinistes.

La quatriesme conuenance que ie mettois en auant à propos que le Ministre respondoit qu'il n'estoit pas Arrien, estoit que Caluin à interpreté ce passage, moy & mon Pere sommes vn, en la maniere des Arriẽs, & non des Catholiques, à sçauoir d'vnion non d'essence, mais de volonté. La dessus le Ministre s'excusant en premier lieu, & disant, qu'ils ne dependent pas de Caluin (mais cy apres Dieu aydant ie leur monstreray bien le contraire) il cuide quant & quant m'auoir attrapé, pour auoir dict, l'vniõ de l'essence, où il falloit dire, l'vnité de l'essence, l'vnité estant en l'essence, & l'vnion aux personnes. Premierement ie luy respons d'auoir parlé

Ioh. 10.

François

François. Or en François c'eſt tout vn dire vnion, ou vnité. Voicy comme parle le *Dictionarium latino gallicum. vnitas, penultima correpta, vnitâtis.* Colum. vnité, vnion. Comme donc le Latin par ce mot *vnitas*, comprend les deux (car comme *vnio* aux bons aucteurs, ne ſignifie que deux choſes, ou vne perle, ou vn oignon) tout le reſte eſt vnió ou vnité, de meſme en François vnion, & vnité ſe prend pour vne meſme choſe. Parlant donques François, captieuſemét il m'a guette, mais mal à propos, & eſtant autant mal auiſé à reſpondre. Si i'euſſe parlé *ex profeſſo*, de la difference qui eſt entre le myſtere de l'incarnatió, & de la ſaincte Trinité, lors i'euſſe parlé exactement, y mettant c'eſte diſtinction, mais parlant vulgairement, & en paſſant de l'erreur de Caluin, i'ay vſé du mot vulgaire, prenant l'vn pour l'autre indifferemét, ainſi que porte noſtre phraſe françoiſe. Ariſtote en à ainſi vſé (ainſi que remonſtre S. Thomas, en ſes Commentaires, ſur le quatrieſme liure de la Phyſique, remonſtrãt qu'Ariſtote à prins ce mot de Mutatió, pour le mot de Mouuemẽt, à l'endroit où il ne traicte point la difference des deux, bien qu'en ſa doctrine y ayt treſgrande difference, car Mutatió eſt touſiours la fin du mouuement, & le mouuement c'eſt le chemin à la mutation. Illumination (laquelle ſe faict en vn inſtant) eſt mutation, & repugne

S. Thom. lect. 14. ip. 4. phyſic.

pugne qu'elle ſoit Mouuement, qui ne ſe faict que ſucceſsiuement, & ſoubs le laps du temps: Mais à l'endroit où il traicte la difference des deux, lors (dit-il) il les diſtingue touſiours. En troiſieſme lieu S. Bernard parlant en Theologië, à auſsi prins vnité pour vnió, quād il monſtre qu'il y a pluſieurs vnitez, deſquelles les plus nobles ſont l'vnité en la ſaincte Trinité, & en la perſonne de noſtre Redempteur. Or la premiere vnité (dit-il) c'eſt vne vnité en copulation, car il eſt eſcrit que le Mary, & la femme ſerōt deux en vne chair, où il prend vnité pour vnion. La ſeconde c'eſt vne vnité de Nature, ainſi que l'ame eſt vne auec le corps, ou vnité pareillement ſe prend pour vnion. La troiſieſme eſt vnité de conſentemēt, quand il eſt eſcrit qu'ils eſtoyent tous vn cœur & vne ame. *Act.* 4. Et ainſi il pourſuit de pluſieurs autres. En latin, *ternio & trinitas*, ceſt tout vn, pareillemēt vnió, & vnité tant au Latin qu'au Frāçois. Que le Miniſtre donques ceſſe à l'aduenir de calomnier, car Calomniateur, & Diable, c'eſt tout vn au Grec, cōme en François, vnion & vnité. Le Miniſtre ſur le precedent propos veut excuſer Caluin, ce bō perſonnage, qui à ſi bien deffēdu la Diuinité, (dit-il) A ſon aduis elle n'euſt peu ſubſiſter ſans luy. Mais cōment la il ſi bien deffendue, puis qu'il n'y a en toute l'eſcriture paſſage ſi exprez de la Diuinité du fils de Dieu, que celuy

S. Bernard. lib. 5. de conſiderat.

Act. 4.

celuy que Caluin ne veut interpreter de la diuinité du Verbe diuin, & lequel a esté plus opposé aux Arriens, & lequel onques vn seul Catholique n'entendit iamais autremẽt que de la pure Diuinité, & lequel aussi ne se peut autrement expliquer, ou la raison de Iesus-Christ contre les Pharisiens ne seroit suffisante, pour prouuer que nul ne peut rauir les oüailles de ses mains, non plus que des mains de son Pere. Or se voyant touché au vif à sa mode ministralle, il descharge sa bile cõtre nos Papes, qui ne peuuent errer, (dit il), au dire de leurs flateurs, & neantmoins (dit il) ont esté Arriens, a sçauoir *Liberius*, *Fœlix*, *Leo &c.* (En peu de paroles, il ma voulu tailler beaucoup de besogne, ainsi qu'il parloit des le commencement : & pource qu'il parle audacieusement, & autant scandaleusement, suis constrainct m'arrester vn peu icy, & descouurir son audace trop perniceuse. Touchant à Liberius qui viuoit soubs Constance Empereur Arrien eschaufé comme vn sanglier contre les Catholiques, il appert que Liberius s'est bandé allencontre de luy. Liberius escriuit vne Epistre à S. Athanase le priant de proteſter sa foy auec que luy en ce siecle là tenebreux, S. Athanase luy respond selon qu'il le souhaittoit. Les deux epistres se trouuent aux œuures de S. Athanase. Le mesme Athanase recite que les Courtisans de Constance se prenans garde de l'aucto-

Athanas. epist ad solita.

l'authorité du siege Apostolic & de la fermeté de Liberius, remõstrerét à l'Empereur qu'il luy falloit gaigner Liberius, ce qu'ayant faict, en brief il gaigneroit tous les autres *Percutiam pastorem & dispergentur oues gregis.* Constance donc se mettãt en deuoir de ce faire, luy mande vn de ses plus familiers auec des presẽs pour le corrompre, mais Liberius les refusa aussi constamment que S. Pierre l'argent de Simon Magus, mesmes qu'ayant le susdit offert cela au Temple de S. Pierre à Rome, Liberius tensa fort aigrement celuy qui auoit receu ladicte offrande, & jetta le tout hors du Temple, cõme indigne d'estre presenté a Dieu. Sur cela l'Empereur l'ẽuoya querir pour luy parler, lequel y alla, mais il luy remonstra auec telle cõstance, & liberté, que tous les assistãs estoyẽt esmerueillez, & en fin l'Empereur ne gaigna rien sur luy : Car aprez le voyant inflexible, l'enuoya en exil, ou il fut l'espace de deux ans. Voila ce que recite de luy S. Athanase. Theodoret adiouste que durant ce temps nul ne voulut oncques entrer dedans le Temple pendant que celuy qu'on auoit surrogé en sa place y faisoit le seruice, & en fin les dames Romaines dirent a leurs maris, que si elles n'auoient leur Pasteur à Rome, qu'elles s'en iroyent vers luy le trouuer en son exil, ne pouuans viure comme vrayes brebis sans leur legitime Pasteur.

Athana. epist ad solitar.

Act. 8.

Theodor. lib. 2. hist. Eccles. c. 16. 17.

Les grans seigneurs Romains n'osans en parler à l'Empereur, leur persuaderent d'en parler elles mesmes,& en requerir l'Empereur, lesquelles s'estans ornées comme en iour de feste, & ayans supplié l'Empereur fort instamment, il reuoqua Liberius de son exil. Voila l'histoire. On m'opposera icy auec le Ministre que la dessus S. Hieroſme escrit que Liberius se soubscrit aux Arriens (pour parler de mot à mot apres luy) S. Athanase escrit le mesme, en mesmes termes, sans autre chose: mais il faut sçauoir qu'ils ne sont point d'accord. Car S. Hieroſme dict qu'il soubscriuit lors qu'il alloit en exil, & S. Athanase au contraire, que ce fut au retour de son exil. Si le dire de S. Hieroſme est veritable, comment donc les Dames Catholiques de Rome se fussent elles tant affectionnées pour r'auoir Liberius, ne voulans elles n'y leurs maris seulement entrer au Temple de Rome durant son exil, pour ne cõmuniquer auec les Arriens, si Liberius estoit desia Arrien? & si ce qu'escrit S. Athanase est, comment auroit il soubscrit estant en repos, qu'estant exilé en detresse, il ne voulut onques soubscrire? si ce n'est à force de tormens & supplices, dequoy nous parlerons tantost, & ainsi le dict expressement S. Athanase. Tant y a que nous auons par le susdict discours, que c'este histoire est ambigüe, attendu que S. Hieroſme

Hier. in catolog. voce fortunatiãus.

Athana. epist. adsolit.

rôsme & S. Athanase qui estoyent d'vn mesme temps & siecle, ne sont d'accord en cela. Parquoy Ruffin qui estoit contẽporanée à S. Hierosme, & se tenoit aux quartiers d'Italie, ou S. Hierosme faisoit pour lors sa residẽce en Bethlehem, & S Athanase en Alexandrie d'Egypte, en son histoire ecclesiastique il conclud estre incertain de ce faict, à sçauoir si Constance reuoqua Liberius de son exil, pour auoir soubscrit, ou bien à la requeste du peuple Romain. Socrates asseure que l'Empereur cõtre son gré le reuoqua, presé de tant de prieres. Sozomene conclud le tout, & dict que sur son retour, les Arriens firent courir le bruit par tout que Liberius auoit soubscrit à eux, & qu'a c'este occasion l'Empereur l'auoit reuoqué, mais fausement dit il; Or le bruit en fut si grand, cõme telles gens sont tous plains d'artifices, ayant aussi les postes, & la faueur de l'Empereur, qu'il sespandit par tout l'Orient, & mesmes dãs l'Italie ou on doubtoit de la verité du faict, ainsi qu'apert par Ruffin Historien Ecclesiastique, de la est venu ce qu'en ont escrit S. Athanase, & S. Hierosme, tous deux pour lors aux quartiers de l'Orient, ou du Midy. C'a donques esté vn faux bruit des Arriens, pour tout accorder, autrement on ne peut commodement le faire, & ainsi la resolu Sozomene. Mais soit qu'il aye soubscrit. S. Athanase l'excuse, disant

Ruffin. lib. 1. c 27.

Socrat. lib. 2. c. 29. Sozom. lib. 4. c. 15. hist. eccles.

Athana. 2. epist. ad solit.

qu'il faut imputer toute la faute à ceux qui vsoient de violence enuers luy, car ce qui est faict, ou dict par contrainte ne doit estre imputé qu'a celuy qui s'ayde de la contrainte. Par ainsi S. Athanase le declaire n'auoir esté Arrié, scachant tresbien que cõme toute confession de foy vocale, n'est pas acte de foy, qu'aussi au contraire toute negation de foy vocale, n'est pas acte d'infidelité, mais bien de pusillanimité ou crainte. Tout de mesme aux sciences, celuy qui scait vne conclusion par vraye demonstration, la niant de bouche, il ne perd pas pourtant sa science. Pource dict S. Paul que de cœur on croit à iustice, mais de bouche se faict la confession à salut. En ceste maniere S. Pierre renia Iesus-Christ de bouche, mais non pas de cœur, car de cœur il ne pouuoit dire (quand bien il eust voulu) ces mots, *non noui hominem*, ainsi sa foy na pas defailli en luy, mais bien a dit vn mensonge pernicieux en matiere de la foy. De mesme le Pape Marcellin donnãt pour la crainte des tourmens de l'encens aux Idoles il ne perdit sa foy, qu'il gardoit dans son cœur. Il fut bien trouue pusillanime, mais non Idolatre ou heretique, parquoy il ne fut degradé; Donques en quelque façon qu'on prẽne l'histoire il n'a point esté Arrien, moins à il dogmatisé auec les Arriens, & si la seule pertinacité faict l'heresie comme l'escrit S. Augustin,

Rom. 10.

August. epist. 162.

guſtin, parlant des Arriens, & aux Arriens, comment pourra on dire Liberius auoir eſté Arrien, qui ne fuſt iamais pertinace en l'hereſie Arriane? & ſi quelque faute y a eu ça eſté par contrainte? Ie demande au Miniſtre ſi Liberius a eſté Arrien, ainſi que faucement il eſcrit, cõment Optatus Mileuitanus eſcriuant contre les Arriens, & S. Auguſtin pareillement, auroient ils mis Liberius au rang des ſucceſſeurs de S. Pierre, prouuans aux Arriens & autres par la legitime ſucceſsion des Papes, que la foy des Apoſtres a demeuré touſiours inuiolée en l'Egliſe Romaine? Et ſi S. Hieroſme la eſtimé Heretique, comment eſcrit il au Pape Damaſe, que ceſte chaire de Rome c'eſt la chaire Apoſtolique ou n'y a point eu d'hereſie, ſi recentement de ſon temps y auoit eu vn Pape Heretique? Voicy comment le Miniſtre pipe, & ſeduit le ſimple peuple ignorant de l'hiſtoire, & des eſcrits des Peres.

Optat. Mileu. lib. 2. cont. Parmen.

Aug. epiſt. 156.

Hier. epiſt. ad Damaſ.

Pour le regard de Fœlix, il n'y a pas grand empeſchement, car ny Optatus, ny S. Auguſtin aux lieux prealeguez ne le content point auec les Papes de Rome; & comment pouuoit il eſtre Pape viuant encores Liberius? bien pouuoit eſtre ſon Vicaire; mais non pas abſolument Pape, car comme diſoit le peuple Romain, au retour de Liberius, l'Empereur voulãt ſouſtenir Felix auec Liberius, il n'y a qu'vn

Hiſt. trip. lib. 5. c. 18. ex Theod. vbi ſupra.

Histo. trip. lib. 5. c. 18. ex Theod. vbi supra.

Dieu, qu'vn Iesus-Christ, & qu'vn Euesque. Theodoret dict toutesfois qu'il estoit Catholicque, & qu'il gardoit la Foy du Concile de Nice, mais il y auoit deux maux en luy: Le premier qu'il auoit esté esleu en ce grade, par le moyen, & iniustice d'vn Empereur Arrien: Secondement il se rendoit trop familier aux Arriés, estãt au reste Catholique en verité.

Ehius lib. 3. de prima. Petri cont. Iudæorum.

Le Ministre se ioüe de l'Eglise, à raison qu'elle la canonisé. Luther son grand pere, en disoit autant. Ehius luy respond que ça esté a bon droict, car voyans les Arriens qu'il ne faisoit pour eux, ainsi qu'ils auoyent estimé, lors qu'ils le firent mettre a la place de Liberius, finalement ils le firent mourir, comme ceſt la coustume de telles gens, & mourant constamment pour la Foy, il fut trouué vray Martyr. Et quand bien y auroit eu quelque chose de mauuais en luy, le passé n'empescheroit que la fin n'en fust bonne, autrement S. Pierre n'auroit esté vray Martyr. Baronius en

1. in Ecc.

en ses Annales Ecclesiastiques à elucidé amplement ce subjet si bien que le Ministre ne repliquant rien sur les remonstrances des nostres, mais reppetant seulement les viels, & rances argumens de son Luther, il monstre combien il est aride, prompt, & hardy à tromper le monde. Quand à ce que le Ministre adiouste du Pape Leon ce ne sont que fables, finalemẽt

concluant

concluant le premier poinct de son chapitre, il pense excuser Caluin de ces erreurs contre la S. Trinité, allegant, & cottant Gregorius de Valétia, qui escrit qu'en lisant attentiuemẽt les œuures de Caluin, il semblera qu'il n'ait voulu dire ce dont Genebrard le charge. Mais à cela ie repõs, qu'au fait de l'heresie des Caluinistes, nul n'en peut mieux iuger que les François, qui ont conferé de viue voix auec eux, & ont veu tous leurs petits liurets, & discours que les Estrangers de la France n'ont iamais leu. Qu'õ lise attentiuement les passages alleguez, & tirez des propres œuures de Caluin, par le defunct de Sainctes, en ses Atheismes, & lon verra ce qu'il en dict. Au liure françois que ledict Caluin a faict des actes de Seruet, il dit que les trois personnes Diuines subsistent en l'essence, qui est en vraye theologie introduire vne quaternité de personnes, & iamais les Peres ne parlerent comme cela. On peut voir briefuement en Thomas Bozius combiẽ de blasphemes il a jetté contre la Diuinité, & S. Trinité. Or voila le premier point du Ministre assez confuté. Il ne deuoit chanter le triomphe deuãt la victoire, il chante sur son fumier cõme le coq y dresse ses crestes, quand il conclud ainsi son discours. I'ay dict il, tellement respondu que vous ne vous en sçauriez iamais demesler. Il est maintenat question qu'vn chacun en iuge.

Grego. de Valent. lib. 2. de trinit

Claude de Sainctes aux Athei. de Caluin

Tho. Boz lib. 12. c. 12. signo. 16. § 1.

CONTRE LE SECOND POINCT du premier Chapitre du Miniſtre.

pag. 8.

IE diſois que nous nous arreſtions à la pure parolle de Ieſus-Chriſt ſans gloſe quelconque, de meſme qu'en ces paroles, vne Vierge conceura vn enfant, ie ſuis le fils de Dieu, & ſemblables articles de Foy. C'eſt ce qui picque viſuement le Miniſtre. Car leur premier fondement a eſté que de ne receuoir que la pure parole de Dieu, non l'interpretation des Peres, non le commun ſens de l'Egliſe, non tradition quelconque, ou Concile, mais tant ſeulement la pure parole de l'Euangile. Sur cela nous les auons brauez fort brauement, car comme i'ay proteſté dés le commencement, au faict des Articles de la foy, & des ſacremens, nous ne tenons que la pure parole de Dieu, en ce qui eſt de l'eſſence d'iceux, d'où eſt venu qu'ils ſe ſont trouuez courts de plus de dix grains, quand a eſté queſtion de nier la realité du precieux Corps au S. Sacrement, à raiſon qu'elle s'appuye ſur la pure parole, de la eſt venu auſsi que Luther qui a eſté le premier de noſtre ſiecle remuant, il n'a oſé nier la realité, preuoyant bien qu'en cela il ſeroit auſsi toſt conuaincu. Le Miniſtre ne pouuant digerer ce morceau Euangelique ſe tempeſte merueilleu-

ueilleuſement en ce ſecond poinct, & va chercher en ſa façon Miniſtrale des *Alibis*, diſant, que c'eſt nous qui n'auõs pas la pure parole de Dieu au Sacrement, car Gabriel bieil (dit-il) & Alexandre de Hales, & Thomas d'Aquin, diſent que la forme du Sacrement n'eſt pas toute entiere en l'Euangile, &c. Voila en peu de paroles tout ſon diſcours. Pauure homme! & que manque il à la forme de la Realité du corps à leur dire? ils diſputent ſi en la forme des paroles eſt beſoing d'adjouſter le mot, *enim*, en diſant. *Hoc eſt enim corpus meum*, ou bien en diſant, *Hoc eſt corpus meum*, & reſoluent que puis que de toute antiquité on a vſé de la diction, *enim*, c'eſt ſigne que Ieſus-Chriſt la dicte luy meſme, & qu'on à ce mot par tradition Apoſtolique, attendu meſmement que la meſme diction eſt aux paroles de la conſecration du ſang, en S. Mathieu 26. Chap. Ils reſoluent ce pendant, que ſi on laiſſe le mot, *enim*, on ne laiſſe pourtant de conſacrer auſsi proprement que ſi on le diſoit, à raiſon que le mot n'eſt point en l'Euangile, & que tout ce qui eſt de l'eſſence du Sacremẽt, tant en la matiere, qu'en la forme, le tout y eſt treſexpreſſement. Auez vous entendu maintenant que tout ce qui eſt de l'eſſence du Sacrement eſt expreſſement, & formellement comprins en l'Euangile? Puis doncques que mon diſcours n'eſtoit autre que

Math. 26.

tou

touchant à ce que nous croyõs de l'essence du Sacremẽt, & que le tout est prins du pur Euãgile, sans gloſe quelconque, que va le Miniſtre chercher d'autres choſes hors de propos, & qui n'appartienẽt en façon quelconques à la dicte verité & realité du Sacrement? On ſcait bien que ce mot là, & autres ſemblables, ne ſont pas ſignificatifs de ſubſtance, ny ne peuuent ſignifier ſubſtance, ny meſmes ne ſont point ſignificatifs abſoluement, ains eſt tant ſeulement conſignificatif. i. faiſant aſsiſtance aux ſignificatifs. C'eſt donc extrauaguer bien loing, de parler des mots nõ ſignificatifs, quãd on traicte des ſeuls mots ſignificatifs. & diuaguer ſur ce qui n'eſt point de l'eſſence, quand on parle de la ſeule eſſence du Sacrement. Il y a vne longue diſpute en Aben Ezra treſdocte Iuif, des mots dont vſa Dieu baillãt le premier commandement de la Loy à Moyſe, à raiſon qu'autremẽt ſont couchez les mots par Moyſe au liure de l'Exode, & autrement au liure du Deuteronome, eſcrit nonobſtãt par le meſme. Or il reſoult q̃ de la diuerſité des autres mots aſsiſtãs, il ne faut pas beaucoup s'ẽ pener, pourueu qu'on retienne la ſubſtance, & eſſence du cõmandement, qui eſt Ton Dieu n'eſt qu'vn, ainſi ne faut s'amuſer au fait du Sacremẽt qu'ẽ ce qui eſt du droict ſens, & eſſence d'iceluy, & cela ſuffit pour noſtre Foy, & reſolutiõ entiere,

pour

pour la disputе,c est autre cas, mais le Ministre confond les deux:ou il est questiõ du premier, il reculle vers le second, & ou ie parle de l'essence,il se targue de ce qui appartient à la seule dispute Scholastique, laquelle neantmoins ne preiudicie en rien à ce qui est de l'essence. Puis pour couurir la turpitude deces figures,& images qu'il interpose au clair Soleil de Iesus-Christ,c'est,dit-il,conformemẽt auxarticles de la Foy,à la nature des Sacremẽs,à la raison & à toute l'antiquité.| Ministre,vous n'auiez garde d'oublier la raison;vous entẽdez de la raisõ de nature,mais touchant aux autres points, vous mangerez bien longuement vostre pain en la sueur de vostre visage estãt hors du Paradis terrestre de l'Eglise, au parauant que prouuer ces trois points. Vons en auiez assez d'vn, pour tourner la roue tout le temps de vostre vie. Voyons si vous vous mettez en deuoir de les prouuer. De quatre chefs donques proposez par le Ministre,il s'efforce d'ẽ prouuer les deux. Le premier est d'vn article de Foy,qui dict. La semence de la femme brisera la teste du Serpẽt, ce qui est dict (dit-il) figurement. Touchant à cela,il se trompe. Ie luy disois, qu'en la Loy Euangelique (ce sont mes propres mots) les articles de la Foy y sont couchez clairement, & sans figure. Or le Ministre ne pouuant replicquer vn seul mot la dessus, il s'en

Gen.3.

pag.10.

va

va reculant iusques à la derniere extremité de l'ancien Testamẽt, & certain est qu'en ce Testamẽt y auoit des ombrages, comme dict S. Paul, & non la verité des choses, & que mesme les articles de la foy estoient peu à peu, & de siecle en siecle plus elucidez, cõme à Abraham plus qu'a Noé, ou à Adã: à Esaie plus qu'a Abraham, a Dauid plus qu'a tous les autres, comme il le dict; Mais au nouueau Testament c'est autre cas, la nuee claire a obombré Iesus-Christ & les Apostres Math. 17. mais la nuee obscure a couuert Moyse, & son peuple Exo. 19. Deu. 4.

Heb. 10.

Pſ. 118.

Math. 17

1. Tim. 19.

Dabondant l'article de Foy, touchant la creation du monde, leur estoit aussi clair qu'a nous, voire encores plus clair, à raison de la nouuelle creation des choses, voyans les choses toutes recentes en mesme disposition, ordre, & qualité que Dieu les auoit creés, & c'estoit a raison qu'en leur tẽps, ou siecle, l'œuure de la creation se fist, & de mesme est des articles de la Foy pratiquée soubs la loy Euangelique, ou ils sont plus clairs qu'aux autres deux loix de nature, & escrite. Ce pendant ce qui leur estoit proposé à croire leur estoit declaré fort manifestemẽt. Or seulement ils auoyent pour lors à croire qu'vne semence de la femme, vn vray homme, disiperoit tout ce que le serpẽt auoit introduict a leur totalle ruine. Ils auoient veu le serpent de leurs propres yeux, ils en-

tendoyent que c'eſtoit vn ſerpent, ils ſçauoient que tout le venin du ſerpent eſt en la teſte, cela entendu, comme clairement ils l'entendoyẽt ainſi, pour le grand ſçauoir qu'ils auoient receu de Dieu en leur creation, & pour les experiences qu'ils en auoyent veues faiſoit que ce qui nous eſt enigmatic, eſtoit clair, & tout manifeſte à eux. Mais pour concluſion, l'abſolue clarté, & facilité ſe trouue toute entierement & parfaictement en l'Euangile, & pour exemple, quant il eſt eſcrit en Eſaie, voicy vne vierge concepura & enfantera vn enfant, le mot Hebreu dont a vſé le Prophete eſt equiuoque a vne ieune fille, ſoit elle vierge, ou non, qui eſt le ſubterfuge des Iuifs, mais au nouueau Teſtament il n'y a point d'ambiguité, la prophetie y eſtant couchée en mots Grecs, & ainſi que nous auons l'Euangile, ou le mot Grec n'eſt ambigu, ſignifiant tant ſeulement vne pucelle, & vierge, ſans autre ſignification, & encores plus euidemment (car l'on pourroit diſputer ſur la ſource Hebraique) lors que l'Ange parlant a la ſaincte Vierge luy dict. Voicy tu concepuras. &c. Et luy faict entendre que ce ſeroit ſans conueration d'homme. Voila le Miniſtre debuſqué de ſon premier exemple. Pour le ſecõd qui eſt d'vn Sacremẽt, aſçauoir de la Circõciſion, il allegue ce texte. Ie circonciray le prepuce de vos cœurs, mais

Eſa. 7.

Luc. 1.

cela

cela ne merite responce, car nous parlons de ce qui a esté dict en la premiere institutiõ des Sacremens, laquelle pour le regard de la Circon-
Gen. 17. c. cision se trouue au Genese. 17. c. sans aucune ambiguité ny ambages de paroles, ainsi que i'ay remonstré cy deuant en ce mesme chap. Le lecteur pourra voir ce que i'en ay dict, & trouuera le tout si clair que cristal. Si bien donques que le Ministre n'oppose rien directemẽt à ma responce, mais va diuagant hors du subjet mis en auant, & proposé en ma dicte responce. Il nous accuse en diuagant que nous abusons de la toute-puissance de Dieu, comme les Monarchiens Heretiques qui disoyent que Dieu se peut engendrer soy mesme, mais à cela a esté desia respondu, que la croyance que nous auõs sur la toute-puissance de Dieu, est accompagnée de la parolle de Dieu, qui sont les deux pilliers fondamentals de nostre Foy. Voyez le discours cy dessus. Il dict d'abondant que nous y faisons des gloses, disant. Cecy, c'est à dire, c'est indiuidu vague, ceste substance qui doibt estre, car on ne monstre pas ce qui est present, &c. Mais il diuague touſiours, car ie ne luy ay iamais en nulle de mes deux Responces baillé ceste interpretation, si quelques Scholastiques l'ont ainsi dict, ce n'a esté en Resolution de nostre Foy, mais seulement par maniere de dispute, & pour exercer la viuacité

viuacité de leurs subtils esprits, en beau temps, & hors d'heresie, cependant, comme a tresbien remonstré d'eux le docte Vuernerus Abbé, aprez auoir recité leurs opinions, ils ne pretẽdoyent prejudicier, dict-il, aux autres qui possible diroyent mieux qu'eux. Et touchant à ce qu'il oppose qu'il faut attendre qu'on ait acheué de dire auparauant que le changement soit faict, & que le, *si*, se rapporte au, sera. Il s'abuse par ignorance, ou aueuglemẽt d'heresie. Albertus Magnus sur le 26. chap. de S. Mathieu; monstre que non, d'autant, dict-il, que les mots se r'apportẽt à l'entendement, & l'entendemẽt se r'apporte sur la chose immediatement, & tout à l'instant, mais ce qu'on peut entendre en vn momẽt, on ne le peut pas dire en vn momẽt, car les paroles sont vne quantité discrete, ou de necessité vne syllable va aprez l'autre, comme au mouuement local, & au temps, ou vne chose vient aprez l'autre. Tout autrement est de l'esprit: les paroles donc se rapportans au sens de l'entendement, & l'entendement à la chose tout à l'instant, la signification des mots est telle, qu'elle est en l'entendement, qui ne dict pas que ce sera, mais que cela est, r'apportãt le pronom au corps, & le *subiectum* au *prædicatum*, qui n'est qu'vne simple forme, & conception en l'entendement qui a ceste occasion ne peut penser, ny conceuoir deux propositiõs tout à la fois, non

Vuerner. abbas in lib. deflor. patrũ, ser. de corp. Christi, non intendebãt præiudicare, cæteris, forsan melius dicturis. Hiero. in Apolog. pro libris aduer. Iouiniã. Aliud est (inquit) Gymnasticos, aliud, Dogmaticos, procedere. Albert. Mag. in c. 26. Math.

plus

plus qu'vne superficie, ou matiere ne peut tout à la fois receuoir deux figures. Ce pendant le lecteur remarquera encores que ie ne parlois icy que de la Realité, il a sauté à sa mode en la matiere de la transubstantiation, qui est toute autre & differente.

Le Ministre poursuit ses erreurs, reprochãt que c'est autant à dire. C'est le corps qui est à la façon d'vn esprit, & non d'vn corps. Et bien qu'est il pour cela? Iesus-Christ dit il pas qu'en la resurrection nos corps seront en la façon des Anges du ciel, donques estre en quelque façon & maniere d'vn esprit, il n'y a rien de repugnant à l'escriture, ains c'est l'escriture qui l'enseigne. S. Paul en dict autant. 1. Cor. 15. Ils seront spirituels, dit-il, il entend selon la façon, & maniere, & non pas selon la substance, car la substance demeurãt en sa propre substance, elle aura d'autres façons & qualitez. Mesmes vn esprit est en vn lieu en la sorte d'vn corps, quand il à prins vn corps, car pour lors son lieu ne passe point les limites de ce corps qu'il a prins, non plus que l'vnion hypostatique du diuin Verbe en Iesus-Christ ne passe point hors des limites de son propre corps, ny aussi la Realité du corps de Iesus-Christ hors des limites de la matiere du Sacrement, bien qu'il soit en diuers lieux, comme si le diuin Verbe auoit prins en soy plusieurs humanitez,

Math. 22.

1. Cor. 15.

il

il seroit à toutes hypostatiquement, mais non hors des limites de chacune humanité prinse: ce qui est arriué en la mort de Iesus Christ durant les trois iours de sa sepulture, ou le diuin verbe estoit hypostatiquement au corps, estant au sepulchre, & aussi à l'ame, estant la ou elle est descendue, c'est à dire, aux enfers, comme porte l'article de foy: Et si l'heretique le nie, aumoins il ne peut eschapper, que l'ame ne fust separée du corps, & qu'en toute façon le diuin verbe ne fust vny personnellement ailleurs qu'au sepulchre, & par ainsi en diuers lieux. Mais le Ministre entremesle parmy ses similitudes (qui sont propres, & volontiers nous les leur aduoüons) deux autres mal à propos, l'vne que cest comme dire que Dieu est au monde, mais non d'vne maniere Diuine, laquelle similitude ne vaut rien, si ce n'est qu'on parle de Dieu entant qu'il a prins quelque autre nature, comme quand il parloit à Moyse soubs la nuée, lors il ne le demonstroit pas en sa maniere Diuine, & tout ainsi qu'il se communique aux Anges, & bien-heureux Saincts de Paradis, & pareillement en l'humanité de Iesus-Christ Dieu parloit, & operoit non en la maniere purement diuine, car c'estoit par les instrumens corporels des yeux, langue, & mains de Iesus-Christ. En telle façon nous l'accordons, mais il equiuoque (pour jetter la pouldre aux yeux)

de la maniere purement diuine, ſur la maniere qui peut eſtre autrement par vnion ou conionction d'autre choſe. Pareillement comme le verbe Diuin eſt autrement en l'humanité de Ieſus-Chriſt, & autrement en ſon Pere, & autrement par tout, ainſi eſt Ieſus-Chriſt autrement au ciel, autrement au Sacrement, c'eſt à dire d'autre façon, mais ce-pendant c'eſt touſiours vne meſme choſe. L'ame meſme eſt autrement au cerueau, autrement au cœur, autrement au foye, & autrement au pied, ou en la main, & finalement, autrement au corps, & autrement hors du corps, ce n'eſt pourtant à dire que ne ſoit vne meſme ame. L'autre ſimilitude mal propre, & equiuoque eſt, comme ſi l'on diſoit que l'homme eſt en quelque part, mais non d'vne façon humaine. Cela ne ſe peut dire naturellement, mais par miracle, & ſupernaturellement, il n'y a nul danger, car nos corps reſuſciteront, & mõteront au ciel, mais non d'vne façon humaine, cela repugnant à la mode, & à la puiſſance humaine. Ainſi eſt du corps de Ieſus-Chriſt eſtant miraculeuſement, & ſupernaturellement au ſainct Sacrement. Qui eſt pour r'embarrer l'autre propos du Miniſtre, qui trouuoit eſtrange vn peu auparauant ces deux dernieres ſimilitudes, que le corps ſoit inuiſible, & impalpable. Ie luy demande, ou y

a il plus de repugnance, & impuiſſance, ou bien qu'vn corps ſoit immortel, ou bien qu'il ſoit inuiſible ? Certain eſt qu'en bonne phyſique, eſtre immortel, eſt plus difficile qu'eſtre inuiſible : car immortel ſignifie ſubſtance, comme la vie, & la mort ſont au predicament de ſubſtance. *Mortale & immortale*, dict Porphire, mais viſible & inuiſible, ſont accidens au predicament de la qualité. Si donques par la toute-puiſſance de Dieu vn corps mortel eſt faict immortel, pourquoy non par la meſme puiſſance ; vn corps viſible ne ſera rendu inuiſible ? Puis il adiouſte. Ce qui porte eſt porté : Et bien la ſaincte Vierge & ſainct Simeon portoyent ils pas Ieſus-Chriſt, & eſtoyent il pas portez par Ieſus Chriſt, qui porte toutes choſes, dict ſainct Paul ? *portans omnia verbo virtutis ſuæ*, & s'il ſe porte entre ſes mains, ſont ce pas les propres mots de l'eſcriture au Pſal. 33. *ferebat ſe in manibus ſuis* ? Puis il adiouſte. Ce qui mange eſt mangé : Il n'a pas texte de cela, qu'il ſe ſoit receu ſoy-meſme, tant y a qu'en ma precedente Reſponce i'ay reſolu ce poinct, & n'eſt beſoing le repeter, le Lecteur pourrra voir le Chapitre vingtieſme dudit liure, ſur le ſeptieſme texte iuſques à la page huictante-vne. Et nonobſtant ce le Miniſtre n'a honte de conclurre ce gros blaſpheme & faulſeté

Porph. lib. 5. Voc. c. de different.

Heb. 1. Pſ. 33.

Chap. 20.

manifeſte ſans autre preuue, ſçauoir que les Euangeliſtes,& S.Paul cõuainquent ceſte gloſe de fauſeté, mais il s'abuſe equiuoquant touſjours à ſa mode,d'autant que ce n'eſt pas gloſe, mais ſont conſequences qu'on tire des paroles expreſſes de Ieſus-Chriſt, qui n'ont point de gloſe, ny beſoin d'icelle, comme eſtant plus claires que toute gloſe. Et ſi des articles,& myſteres de noſtre foy on tire des conſequences admirables,comme de ces paroles. Le verbe a eſté faict chair, dont Marcion ſe mocquoit des conſequences qu'on en tiroit,qu'il euſt appellé gloſes auec le Miniſtre, eſt ce à dire pourtant que l'intelligence en ſoit impure, ou lourde comme parle le Miniſtre lourd luy meſme,& impur. Les Iuifs,auſsi les Turcs n'ont point ſes embarraſſemens(qu'appelle le Miniſtre parlãt des dogmes de la Foy, tirez par conſequence neceſſaire des propres mots de l'eſcriture) on le void au myſtere de l'Incarnation,en l'article de la Trinité,& ſemblables. Ont ils dõc mieux l'eſcriture,& l'intelligẽce d'icelle, que nous qui auons reſpondu à toutes ces difficultez? Non, en cela giſt la gloire de noſtre Foy, quãd nous croyons fermemẽt, ce qui eſt folie aux gentils & ſcandale aux Iuifs. Puis conclud le Miniſtre. Mais nous n'auons point ces ambages & embarraſſemens, (*Sceleſte, impie, prophane, cuius vindicta erit in tempore ſuo*)car(dit-il) n'y à rien

Tertul. de carn.Chri.

1.Cor.1.

Ezech. 21.

de

de plus naif, que de prendre ainſi ces paroles, cecy eſt *Sacramentalement* mon corps. O de rechef impie & prophane! n'as tu iamais leu, que Dieu adiouſtera ſes playes à celuy, qui adiouſtera à ſa parole: & toy tu adiouſtes voire en groſſe lettre ta malheureuſe, & damnable gloſe à la pure parole de Ieſus-Chriſt, *que tu as mis en lettre menue*, faiſant paroiſtre ta parole par deſſus celle de Ieſus-Chriſt? Ie prie le lecteur de prendre garde à c'eſte audace du Miniſtre, qui met ſa gloſe en groſſe lettre, & la parole de Ieſus-Chriſt en menue. Qui eſt celuy des Euangeliſtes qui aye oſé adiouſter ce malheureux mot? qui eſt ce S. Paul venant par aprez qui aye oſé entreprendre ſemblable temerité? Qui eſt celuy de tous les Anciens, qui iamais oppoſa ces mots au texte des Euãgeliſtes, ou les ayt couchez au diſcours *qu'ils en ont faict?* *Ce ſeroit choſe prodigieuſe ſi le ſens eſtoit tel*, & que nonobſtant iamais aucun Expoſiteur n'en euſt faict mention, attendu que les mots de l'Euangile ſonnent autrement. Iamais vn ſeul Pere, ou Docteur ne dict expoſant ces paroles. Garde bien de penſer que la vray corps y ſoit, comme nous trouuerons auoir eſcrit. Garde bien d'entendre par le corps, la figure du corps. Ie dis donc, & proteſte que ce mot, *Sacramentalement*, ne ſe trouuera iamais, ny en l'eſcriture, ny en aucũ Pere,

lors qu'il est parlé de ces mots, Cecy est mon corps: C'est, cest, l'audace Ministralle de nostre miserable siecle qui a commencé d'entreprendre d'ainsi gloser, & prophaner la pure parole de Dieu. Si en vn Testament quelqu'vn adioustoit vn ou deux mots à ce que clairement le Testateur auoit legué, mesmement si ces mots estoyent en destruction des paroles naifues du Testateur, le Parlement feroit il pas son estat & tresbien son deuoir, de bien & aigrement punir l'audace & temerité de ce nouueau glosateur, & corrupteur du texte? Dieu iuste Iuge y verra. Si donques c'est son corps *Sacramentalement*, c'est à dire non reallement, non veritablement (selon l'intention du Ministre) donques il a esté crucifié, *Sacramentalement*, & son sang aussi respandu, non reallement, ny veritablement, car il adiouste. *Quod pro vobis tradetur, qui pro vobis effundetur*, qui se rapporte au breuage, pour couper chemin à tous les tourdions des Sacrementaires.

CONTRE LE POINCT TROISIESME, *du premier Chapitre.*

LE Ministre me reprend en ce que ie luy remonstrois que sa façon de proceder estoit odieuse, me faisant argumenter à son appetit auec la forme & figure de Dialectique, ainsi

ainſi qu'on faict faire aux petits Eſcholiers, luy de meſme auſsi rempliſſant toutes ces pages de telle façon d'argumenter. Coſterus (dit il ſur cela) eſt d'autre aduis, car il veut que l'aduerſaire ſoit contrainct à la droicte forme d'argumenter. Mais ie luy demande. Origene, Tertulien, Irenée, ſainct Auguſtin, ſainct Hieroſme, & tant d'autres Peres qui ont diſputé, & combatu les Heretiques ont ils vſé de ceſte forme de proceder en trois propoſitions ſepareement ſelon l'Alphabet des petits enfans en leur Dialectique ? C'eſt ce que ie voulois dire, que ce ſtylle eſt tout autre (& qui pis eſt) tout contraire, à celuy des anciens Peres. C'eſt donques faire touſiours à ſa mode, quād les Peres luy manquent, il ſe retire aux nouueaux qui neantmoins ne luy appartiennēt nō plus. Coſterus à eſcrit contre les Heretiques de noſtre temps, & toutesfois il vſe luy-meſme du diſcours, & non de ceſte façon d'argumenter vrayement puerille. Bien veut il dire, que pource que les Heretiques concluent leurs diſcours & ratiocinations en quatre termes, ou pluſieurs, qui eſt equiuoquer. & vne maniere de fallace, en Dialectique, lors on leur doibt faire dreſſer l'argument, & leur monſtrer qu'ils concluēt mal, car cōme à tresbien dict S. Thomas, le droict argumēt ne ſe peut faire qu'auec vne propoſitiō, & s'il ſe fait auec pluſieurs, c'eſt

Caſter. de ration. agē. cum Heret.

S. Thom. part. 1. q. 1. ar. 10.

vne fallace, auſsi le but de l'Argumentant, n'eſt autre, que de cõclurre vne ſeule concluſió, qui n'eſt qu'vne propoſition, parquoy puis qu'al'entendement n'y peut eſtre actuellement qu'vne ſeule propoſition, ſi en la concluſion il s'en trouue deux, c'eſt comme vn miroir rompu, qui mõſtre deux faces, ou il n'y en a qu'vne: Et c'eſt ce que Coſterus veut dire de deſcouurir les fallaces, & equiuoques des heretiques au beſoin, mais non de proceder touſiours en ceſte maniere que luy meſme n'a pas gardée.

CONTRE LE QVATRIESME point du premier Chapitre.

AV commencement le Miniſtre faict vn diſcours du ſens litteral, & figuratif. Ie ne ſcay à quel propos, tant y a qu'il impoſe à S. Thomas diſant qu'il tient que le ſens litteral eſt celuy que les paroles portent, & repreſentent immediatement, ce qui eſt treſfaux, & contre le diſcours expres de S. Thomas au lieu par luy allegué, ou S. Thomas reſoult que le ſens litteral eſt celuy, qui eſt pretendu par l'Autheur de l'eſcripture qui eſt Dieu, & non celuy que les mots ſonnent en figure, où Metaphore. Comme (dict il) quand il eſt eſcrit, le bras de Dieu, le ſens litteral n'eſt pas le bras, car Dieu n'a point de bras corporel, mais le ſens litteral

ar. 10. ad. 3.

eſt

eſt, ce qui eſt ſignifié par le bras, qui eſt la force & puiſſance de Dieu, pource dict S. Thomas, aux Metaphores le ſens litteral n'eſt pas aux mots, mais en la choſe ſignifiée, non par les mots, mais par la meſme choſe, ſi bien qu'il eſt fondé ſur la choſe, & non ſur le mot, & ſur ſa ſignificatiõ. La deſſus les plus recens Scholaſtiques diſtinguẽt qu'autre choſe eſt *Senſus litteræ* autre *Senſus litteralis*. Le ſens de la lettre tue ſouuent cõme dit S. Paul, auſsi ſe tuent les Iuifs par la lettre, ne paſſans iuſques au ſens pretẽdu, qui eſt Ieſus-Chriſt. Mais le ſens litteral, qui eſt le ſens pretendu de Dieu, ne tue iamais. Aux Metaphores & figures, le ſens de la lettre ou Grammatical eſt faux, comme le bras, ou les pieds de Dieu, mais le ſens litteral, & pretendu, eſt veritable. Ceſte diſtinction eſt prinſe de S. Paul, ou il dict que la lettre tue, ce qui eſt explicqué par S. Auguſtin, de la lettre ainſi que purement Grammaticallement la prennẽt les Iuifs aux figures de Ieſus Chriſt, & pource ont le voile par deſſus la face de leur entendement. Puis doncques que le ſens litteral, qui eſt le droict & legitime, ne tue point, il s'enſuit bien qu'il y a difference entre les deux. Or remonſtre S. Thomas aprez S. Auguſtin que du ſeul ſens litteral, c'eſt à dire ou il ny a point de figure, ou Metaphore, ſe peut tirer argumẽt infallible, & non du ſens ſpirituel, ou figuratif.

2. cor. 3.

Aug. lib. de ſpirit. & litter.

Auguſt. epiſt. cont. vincent. donatiſt.

Et

Et c'eſt pourquoy le Miniſtre veut icy confondre le ſens litteral, auec le Metaphorique, craignant d'eſtre conuaincu par les paroles de Ieſus-Chriſt, qui ne ſont point Metaphoriques, mais ſignifiant immediatement, ce qui eſt en Ieſus-Chriſt, à ſçauoir ſon corps, & ſon ſang, & non pas ce qui n'eſt point en luy, cõme quand on dict de Dieu, ceſt le bras de Dieu, ou le pied de Dieu: bien eſt vray que S. Thomas dict, que le ſens parabolic, eſt cõprins ſoubs le litteral, car dict il, ſoubs le ſens ſpirituel, qui eſt fondé ſur les choſes, & non ſur les mots, les Docteurs n'y ont com prins que les figures de l'antien Teſtament qui ſe rapportẽt a Ieſus Chriſt, qu'ils appellent Allegories, & les bõnes mœurs tirees des faits & geſtes de Ieſus Chriſt, auec les choſes du nouueau Teſtamẽt, qui repreſentent la gloire de Paradis, mais il ne dict pas que le ſens parabolic ſoit le ſens litteral, autrement il ſe contrediroit, ſeulement il dit, qu'il eſt cõprins deſſoubs & reduit à iceluy. Et encores (dict il) non a raiſon des mots, mais ſeulement a raiſon de la choſe, laquelle ſignifie immediatement ce qui eſt pretẽdu par l'Aucteur. Par ainſi en vraye Theologie, & en la doctrine de S. Thomas, les mots Metaphorics, ou figuratifs ne ſont point du ſens litteral. Doncques le Miniſtre s'abuſe cuidãt conclurre qu'il prend les paroles de Ieſus-Chriſt, au

ſens

sens literal, quand il luy baille vn sẽs figuratif ou Metaphorique, & cuidant se couurir de S. Thomas, il se trouue cõdamné par le mesme. Retournant le Ministre a moy (ainsi qu'il confesse) car il auoit diuagué, ou ie disois ne le presser poit d'interpreter les paroles de Iesus Christ (cõme il disoit) selõ l'Eglise Rom. mais seulement de les prẽdre en sa pureté & simplicité: la dessus ne scachãt que dire, voire vn seul mot, il cuide eschapper disãt que cela resulte assez de mon dire, puis que ie dis qu'il n'y a pas vn seul traict de figure. Or dire qu'il n'y a point de figure, c'est le texte clair qui l'enseigne comme autres semblables textes sur l'Incarnation, ou Ascensiõ de Iesus-Christ: Ce n'est donc point l'Eglise Romaine, mais c'est le pur, & clair texte qui le dict, & ne pouuant eschapper il debecque des iniures contre l'Eglise, & puis à sa mode il saute à la Transubstantiation qu'il appelle, ô Impie! vne Idole. Voila de braues, & bien gentiles solutions, & reponses: & qui ne s'en contenteroit? ie voulois dire ne s'en riroit? Pour l'autre poinct, & sur les exemples que i'en baillois, il respond que bien que ces paroles soyent claires, la Vierge a conceu vn enfant, Iesus-Christ est mort, enseueli, resuscité, si est ce dit il, qu'il y faut receuoir quelque commode & droicte explication. Autremẽt (conclud-il) Vous tomberez en vne fondriere horrible

si

d'absurditez? Ie demande, si telle exposition pretendue ruine le sens litteral, enseignant que la Vierge à conceu vn enfant, mais non pas reallement, & ainsi de la sepulture, mort, & Ascension, telle exposition seroit elle receuable? Or c'est l'exposition que le Ministre baille aux paroles de Iesus-Christ, en l'Eucharistie, donc son eschapatoire ne vaut rien, & se trouue conuaincu par les exemples de l'escriture, que i'ay amenez. Outre il equiuoque bien lourdement allegant qu'en l'article de la Conception, il y faut entendre qu'il est sans mere, & en l'article, qu'il est fils de Dieu, qu'il est sans Pere: car il ne prouue pas que les mots de ces articles se doiuent prendre à autre sens, qu'en leur propre signification (dequoy est icy question) mais seulement, que ces articles ne sont pas seuls en nostre Foy, & qu'il y en a d'autres adioincts, ce que nous accordons tresvolontiers sçachans tresbien qu'vn article de Foy n'explique, ny ne comprend pas tous les autres. Pourquoy en y auroit-il douze? suffiroit d'vn seul, si cela estoit: parquoy l'vn vient aprez l'autre. Les articles *qui concernent* la Diuinité sont à part, & ceux qui concernent l'Humanité aussi à part. Ces exemples donques mõstrent bien qu'il faut accumuler vn article auec l'autre, & tout croire, mais ne preuuent pas qu'il faille prendre les mots desdits articles

articles figureement, & à autre sens, qui seroit commettre grand blaspheme. Vn grand blaspheme commet le Ministre par aprez, quand il dit, que Iesus-Christ n'a peu, ny ne pourra vouloir, que son corps soit au Sacrement, car (dit-il) il ne peut vouloir l'aneantissement de sa Nature humaine. Et quoy le Verbe, *est*, veut il dire aneantir? qu'elle Philosophie, qu'elle Theologie est ce? au contraire, *esse & non esse*, sont contradictoires, & le premier est asseurance d'vne essence, & existence, & l'autre d'vn aneantissement, ou vn non-estre tout à faict. Quand Dieu dict, *est*, à son conte il dict, *non est*, qui sont imaginations si exorbitantes de la raison que tous les Gentils, ny Payens du monde n'en ont iamais autant dict, ny ne peut tomber au sens commun, comme l'enseigne mesme Aristote. Il dict encores qu'il pourroit parler plus clairement que Iesus-Christ, s'il disoit. *Ce que ie tiens en ma main est changé*, & les accidens seuls demeurent, & le corps est inuisible, &c. Qu'elle audace! qu'elle resuerie d'entendement! Tout ce qu'il dict n'appartiẽt en rien à la Realité dequoy est icy questiõ. La Transubstantiation est vne matiere à part dela Realité, les accidẽs sont accidẽs, quelque part qu'ils soyent, inuisible aussi est vn accident. Ie disois que supposant que Iesus-Christ eust voulu bailler son corps, il n'eust peu plus clairement

rement l'exprimer que par ces paroles. Cecy eſt mon corps. Et le Miniſtre me va chercher d'autres matieres, hors de cela, reſpond il à propos ie vous prie? En meſme maniere d'argumenter ie diray auſsi que l'article de l'incarnation ſe pouuoit plus clairement exprimer que par ces paroles, le verbe a eſté faict chair, ou ceſt mon enfant bien aimé, en diſant. Ce qui eſt deſcendu du ciel, & a prins en tel temps vn corps, & en tel lieu de Nazareth, & d'vne pucelle eſpouſée a Ioſeph & c. c'eſt le verbe faict chair, c'eſt mon enfant bien aymé. Or eſt il faux que la ſubſtãce de la choſe ſignifiée puiſſe mieux eſtre exprimée, que par les propres paroles de l'Euangile, quand aux accidés c'eſt autre cas, ainſi & tout de meſme eſt des paroles de Ieſus-Chriſt ſuſdites. En paſſant, il me reprend d'auoir dict, les trois perſonnes en la Trinité, il falloit dire (dict il) en l'eſſence. Il s'abuſe car comme, ie puis dire, Dieu en ſa Deité, auſsi puis ie dire les trois perſõnes en la Trinité. Iay mieux aymé ainſi parler, pour eſuiter l'erreur de Caluin & Beze qui diſent que les trois perſonnes ſubſiſtent en l'eſſence Diuine.

I'auois dict qu'aux articles de Foy, & Sacremens il faut prendre les mots au pied de la lettre, le Miniſtre concluoit par là que touſiours donques, il faudroit prendre les mots en telle

façon

façon. I'ay nié la conſequance faicte, *à particulari ad vniuerſale.* Le Miniſtre veut excuſer ceſte faute, mais il ne peut, allant chercher que Dieu eſt tout puiſſant par tout, & en toutes ſes paroles, ce qui n'eſt pas à propos de ſa conſequence. Car encores que *Dieu ſoit* tout puiſſant, il ne s'enſuit la conſequence eſtre iamais bonne quand vn homme dict vne propoſition particuliere, d'ont vn autre en tire conſequence d'vne vniuerſelle. Voila vne autre faute bien ſignalée auec ſa Reſponce autant eſloignée de mon diſcours.

A mon argument des articles de la Foy, & des Sacremens, ou il n'y a (diſois ie) iamais d'ambiguitié, voicy qu'il reſpond. C'eſt vn argument de treſmauuaiſe ſuitte, dict il. Eſt ce *tout? ſi ma propoſition eſt* fauſe, que ne l'impugne il, par la parole de Dieu? Il va aprez pour impugner mes exemples des Contracts, Teſtamens, & alliances, lettres Royaux, ou (diſois ie) toutes choſes y ſont claires, & à plus forte raiſon aux myſteres de noſtre ſalut: diſcourant, il aduoue ſainct Chriſoſtome, diſant que toutes choſes neceſſaires à ſalut ſont clairement eſcrites en la parole de Dieu. *Fœliciter.* Or eſt il ainſi que de croire, & receuoir le corps de Ieſus-Chriſt eſt vne choſe neceſſaire à ſalut, & l'indigne receptiõ apporte damnation Pag. 25.

Ioh.6.1. cor. 11. nation eternelle. Ioh. 6. 1. cor. 11. Doncques ce point est clairement couché en l'escriture: s'il y est clairement couché, il n'y à autre substance que ce qui est le corps & sang de Iesus-Christ. Donques en verité il y est, on ne sçauroit euiter la consequence. Le Ministre la dessus va cherchant que souuent les propos figurez sont des luminaires, & plus clairs que les autres. Mais il se trompe, car iamais vn propos figuré n'est si clair que le naif, & naturel, d'ou vient que le propos figuré est appellé impropre locutiõ, & le naif est appellé propre, & naturel. 1. ayãt sanaturelle significatiõ. Preferer le propos figuratif, au propre, cest nier toutes les sciences, encores mieux si le propos traine apres soy vne grãde incertitude, mesmement aux poincts de la Foy, qui dependent de la seule parole de Dieu. Et si le propos figuré tire la sentence proposée a autre sens, & tout contraire à ce qui est signifié, lors il n'y a rien de plus obscur. Dire doncques que le mot du corps, ne signifie point vne vraye substance de corps, mais vn ombrage du corps, ou figuré d'iceluy, c'est vn propos tout aliené du droict sens, & lequel peu de gens pourroyent entendre, ou comprẽdre. Or aprez il parle des Testamens disant qu'il faut regarder à l'intention du Testateur. Ausi faisons nous, car les paroles du Testateur ne pourroyent mieux exprimer son intention.

Mais

Mais (dict il) regardons les Testamens de de Iacob, & de Moyse, vous y trouuerez des figures. Premierement ie demande, ou trouue il en l'escriture que tels propos de Iacob, ou de Moyse soyẽt appellez Testamẽs. Il y a vn liure faict premierement en Hebreu, intitulé le Testement des douze Patriarches, mais il y a tout plain de fables la dedãs, quelqu'vn, ausi a bien peu appeller cela du nom de Testament, ayant esgard que c'estoit les dernieres parolles de Iacob ou de Moyse, mais ie luy demande texte par lequel il me preuue que ce soyent Testamens, comme nous auons texte, que ce que nous traictons, ça esté le Testament de Iesus-Christ. Or ce sont propheties plustost que Testamens &, n'est merueilles s'il y a des figures, car telle est la phrase des Prophetes. Au reste quand Iacob a proprement faict son Testamẽt, il sega à Ioseph clairement la terre de Sichem, par dessus ses freres, luy baillãt double portiõ, Gen. 48
il reçoit clairemẽt ses deux enfans, au nombre des douze lignées, il vient à des-heriter clairement son premier n'ay Ruben, pour auoir souillé la couche de son pere. Voila proprement son Testament, mais le Ministre equiuoque des propheties enigmatiques aux Testamens, ainsi proprement appellez. Autant en est il de Moyse, & des autres Prophetes, toutes les ceremonies qu'on faict aux alliances gen. 49.

amenees par le Ministre ne peuuẽt estre tirees à autre sens qu'a l'intention de celuy qui parle, car ce sont choses visitées & receues de longue main, mais quand Dieu parle, cest autre cas, & ne faut lors adiouster n'y diminuer, à sa parole particulierement, & cela est sans exception quelconque, lors qu'il nous promet la verité de tout ce qui touche l'incarnation & la personne de son fils que sans impieté on ne peut prẽdre en autre sens. Le Ministre en vient iusques là de dire que les parens donnerõt leurs pourtraicts à leurs enfans, & diront, c'est vostre pere, c'est vostre mere, gardez bien cela. Quel aueuglement, ne distinguer les choses qui se font pour representer, d'auec les choses qui se font pour exhiber. Si quand l'enfant demande du pain à son pere, le pere luy bailloit la painture du pain, en luy disant tenez voila du pain, l'enfant seroit il content? le pere le voudroit il faire? Il ne voudroit bailler vn serpent pour vn poisson, ou vne pierre pour du pain dict l'Euangile. *Nunquid porriget ei scorpionem, lapidem, serpentem?* Non, car cela est indigne d'vn pere: mais il ne seroit indigne de luy, d'ainsi le faire, *In representando, sed solum in exhibendo.* Or est il que Iesus-Christ ne represente pas, mais il exhibe, lors qu'il dict prenez, & mangez. Cecy est mon corps. Il exhibe doncques son corps, ne le faisant il feroit cõ-

Luc. 11.

me

me le mauuais pere susdict, qui est condamné par l'Euangile. Or les exemples apportez par le Ministre, sont exemples, ou pour simplement representer, ou selon le sens commun d'vn chacun. Mais aux paroles de Iesus-Christ ainsi quelles sonnent, il n'y a rien selon le sens commun, ains au contraire elles sonnent contre le sens commun d'vn chacun, ce qui a faict long temps disputer les vns, & separer les autres de Iesus-Christ, Ioh. 6. tant s'en faut que ces paroles fussent dictes selon le sens commun d'vn chacun, auquel tout soudain l'esprit est content, & ne s'enquiert de plus. *Animus quiescit*, dict on, estant clairement resolu. Il faudroit pour tirer de ces paroles vn sens commun & vsité de tous, que plusieurs Patriarches & Prophetes eussent de main en main vsé de tels propos, en disant à leurs enfans, ou Disciples. Prenez, cecy est mon corps, que ie vous baille, en leur baillant ce pendant du pain tant seulement, lors on pourroit dire que selon le sens commun de ceux qui sont exercez aux saincts escritures, par le corps est entendue la figure du corps, ou bien le pain, mais ayant esté Iesus-Christ le premier qui là dict, comment ose on comparer ce nouueau, & grand mystere auec ce qui est verité parmy les hommes de tout temps immemoralle? Ioh. 6.

quand on faict vn mariage ne ſuffit donner l'aneau ſigne de l'alliance, il faut au prealable auoir donné le corps expreſſemẽt, il faut qu'on ſache dire, que c'eſt le corps d'vn tel, ou d'vne telle, auec c'eſte dõnation reelle on peut vſer des ſignes, mais non ſans icelle. Quand le Roy baille auſsi les lettres de grace, il faut tout premieremẽt, qu'il aye donné de viue voix ſa grace, & que cela ſoit expreſſement comprins dedans les lettres, autrement le ſigne ſeroit nul. Aux ſacrifices auſsi il falloit reellement exhiber la beſte, puis faire ſes proteſtations: Si bien donques que tous les exemples ſuſdits amenez par le Miniſtre, preſupoſent vne reelle exhibitiõ de la choſe que par aprez on notifie par ſignes. Ieſus Chriſt auſsi fait tous les deux, il baille le ſigne auec ſon cops, & ne baille point le ſigne ſans la choſe ſignifiée, mais il baille, & exhibe tous les deux tout à la fois. Ie diſois d'abondant au Miniſtre que pour couper chemin à tous differens à l'aduenir, il eſtoit requis que les ſuſdits Contracts fuſſent couchez en parolles expreſſes, & qu'a ceſte occaſion Ieſus-Chriſt qui eſt la meſme Sapience, l'auoit ainſi practiqué, autrement il nous auroit donné ſubjet de debat, ou il nous recommande ſi eſtroictement la paix, & l'vnité. Le Miniſtre ne dict rien la deſſus, s'amuſant ſeulement ſur les ſignes des contracts, ſans aduiſer à la reelle

Iho. 17.

exhibi-

exhibition aucunement, qui se faict ce pendãt ausdits contracts. S'il eust bien poisé ces trois poincts, il eust conclud de ses exemples vne reelle exhibition en la saincte Eucharistie. Le Ministre ne se pouuant desuelopper de la sentence de S. Hilaire qui combat les Arriens par la claire parolle de Dieu, à raison qu'il s'agissoit la d'vn article de Foy, il oppose que Iesus-Christ à en plusieurs endroicts exprimé figurement les Articles de Foy, comme en disant la lumiere est venue au monde, mon eau c'est vne fontaine de vie. S. Thomas nous enseigne aprez les Peres, que rien n'empesche qu'aucunefois les articles de la Foy ne soyent representez spirituellement, mais si est ce, dit-il, qu'on trouuera ausi qu'ils y sont couchez clair & net ailleurs. Et comme il remonstre ausi, la plus grande clarté qui se treuue aux sciences, est aux premiers Principes, & en leurs prochaines dependances, desquelles vn chascun facilement, & sans difficulté peut iuger, & les entendre, & c'est (cõme i'ay desia remonstré) en la premiere reuelation, ou institution: car puis qu'ainsi est qu'ils se trouuent aux deux façons, ie demande en qu'elle façon les deuons nous prendre, ou reellement, ou figurement, puis que tous les deux sont aux escritures, & les escritures sont d'esgale auctorité par tout? Sans la regle susdite il ny aura vn seul article

S. Thom. 1. p. q. 1. a. 10.

de foy, qui ne puisse estre prins figurement,& si les Peres n'auront point conuaincu les Arriens, Manicheens, ou autres qui pouuoyent auoir eu recours aux passages figurez. Or ayãt le S.Esprit posé le fondement de la verité d'vn article de foy, puis aprez il nous inuite à les croire,aymer,& desirer,par plusieurs beaux & diuers propos figurez, ou non figurez, mais, tousiours le fondement presupposé. Or voicy le fondement, & premiere institution de la saincte Eucharistie: Doncques il ny a point de figure ny Metaphore,car comme tresbien l'enseigne S.Thomas, tout sens spirituel,& figuré, est fondé sur vn sens litteral, cõme sur vn pied d'estail. A l'argument des Arriens doncques le Ministre ne sçait autre chose que respondre, car voicy sa responce en propres termes. Les raisons dict-il,de S.Hilaire estoyent vrayemẽt du tout propres à l'encontre des Arriens qui abandonnoyent le sens propre,sans qu'il enfust besoin,& qui plus est, introduisoyent des gloses contraires à l'analogie de la Foy. Voila tout ce qu'il en dict. Or qui luy diroit maintenant, il est ainsi que vous faictes le mesme, car sans qu'il en soit de besoin, abandonnez le sens des paroles de Iesus-Christ, & si introduisez des gloses contraires à l'analogie de la Foy,car l'analogie de la Foy est telle, que en la premiere reuelation,ou institution,comme estans les fõdemens

demens du tout, les choſes y ſont purement, & clairement prononcées, que diroit là le Miniſtre? ſeroit il pas attrapé auec les Arriens? Subterfuge pourroit il auoir comme les Arriens, mais de ſolide reſponce, il n'en ſcauroit bailler vne, non plus qu'eux, il ſe void aſſez par c'eſte reſponce qu'il baille, laquelle nous donne autant ou plus de ſubjet que tout le reſte qu'il auoit deſia propoſé au commencemẽt, ſi bien que c'eſt touſiours à recommencer les redargutions des inſuffiſantes reſponces. Le Miniſtre ſe vante que les ſiens ont vifuement combatu les Arriens de noſtre ſiecle, & que les noſtres ny ont rien trauaillé. Ce ſecond eſt treſfaux, car meſme noſtre France en a produict qui ont eſcrit contre les Trinitaires, ſemence de Luther, bien plus hautement que piece des leurs, & quand aux leurs on peut bien dire auec l'eſcriture. *Ab immundo quis mundabitur?* car en les combattant ils ſont tombez en vn autre Arrianiſme, & Sabellianiſme tout enſemble, comme Beze qui met la ſubſtance en l'eſſence Diuine, & Caluin qui dict les trois perſonnes eſtre des proprietez. Nos Docteurs François, & meſmes les eſtrangers du Royaume, mais non de la Foy, ont deſcouuert leur nouueau Arrianiſme.

Gene cont. Trinit.

Feu ardat Claud. de Sainct. Thomas Bozius.

Le Miniſtre par aprez ſe defendant dict qu'ils n'ouurent point la porte aux Atheiſtes,

a cauſe qu'ils ne prennent point generallement tous les mots de l'eſcriture pour figures, mais ſeulement aucuns. Et ie dis que le meſme font les Atheiſtes, qui ne prennent rien de figuré, excepté ce qui contreuient a leur erreur & Atheiſme, comme ſont le Paradis, l'Enfer, vn Dieu & c. Mais ils ne prennent pas pour propos figurez, quand il eſt parlé d'Abraham, Iſaac, Iacob, du peuple d'Iſrael, de Pharaon, de l'Egypte, de Hieruſalē, de Ieſus Chriſt vray homme. Pareillement ils prennent pour propos figuré, tout ce que repugne au ſens commun, & a leurs opinions nouuelles. I'auois dict que les Arriens interpretoyēt la Diuine generation ſpirituellement. Le Miniſtre marque la deſſus, diſant que ie prens doncques le mot pour imaginairement, & que puis que la generation diuine eſt ſpirituelle, elle ſeroit doncques imaginaire. Il n'entend pas bien la Theologie, laquelle enſeigne que ce mot ſpirituel, ſe prend en deux façons, ou quand il eſt oppoſé a vne choſe charnelle, & animale, ou bien a vne choſe reelle, & veritable: Quand S. Paul dict que nos corps ſeront ſpirituels à la reſurreligiō future, il prend le mot, en tant qu'il eſt oppoſé à vne choſe charnelle, & corruptible, mais non en ce qu'il eſt oppoſé à vne choſe reelle & veritable, ains ſon but eſt de prouuer que le corps ſera vray corps. I'ay prins le mot

Spirituale bifariam ſumitur, vel vt diſtinguitur contra animale, vel vt diſtinguitur contra reale.

en

en la seconde façon. Car les Arriens, ce qui est reel & tres veritable, en la generation diuine, ils l'entendoyent non reellement, & veritablement: mais imaginairement, ou nous l'entendons en la premiere maniere. 1. non charnellement, n'y en corruption, ce pendant en toute, & tresparfaicte verité, Qu'il apprenne donques de n'estre si hardy à reprendre. Venant donques au but pretendu, il est question de sçauoir, quant est ce qu'il ne faut iamais prendre les mots impropremẽt, mais en leur vraye, & propre signification. Le Ministre nie ma regle, qui n'est pas mienne, mais tirée de l'escriture, & confirmée par les Peres. Elle dict qu'en la premiere reuelation d'vn Sacrement, il faut prendre les mots tout ainsi qu'ils sont couchez, *les raisons ie les ay baillees* en ma premiere Resſponce, & les ay encores amplifiees cy dessus, sur le premier point de ce premier chapitre, car ce sont les fondemens, & pilliers de la raison, sur lesquels tout le reste s'appuye, aussi *comme ie disois, Iesus-Christ n'a rien ordonné* de nouueau en l'Euangile, excepté les Articles de la Foy, les Sacremens, & les Conseils Euangelicques tout le reste est commun à la Loy, & aux Prophetes. Enseignant donques de nouueau ces trois choses luy qui est la lumiere du mõde, en sa doctrine ne nous a point basty des fondemens en figure, mais en pure,

Ioh. 1. & claire verité? Grace, & verité (dict S. Iean) a eſté faicte par Ieſus-Chriſt. C'eſt pourquoy ſainct Auguſtin diſoit, Que tout ce qui nous eſt propoſé pour croire, ou pour faire, le tout eſt couché en termes treſexprez. Sainct Chriſoſtome dict le meſme. Au croire ſont entendus les articles de la Foy, au faire les Sacremens, & les Conſeils Euangeliques, auec tout autre commandement des bonnes mœurs. Si c'eſte regle n'eſtoit, comme i'ay deſia remonſtré, les Peres n'euſſent point conuaincu, les Simoniens, Arriens, Manicheens, & autres, qui nioyent les articles de la Foy, & les Sacremens. La regle de noſtre Foy eſt ſi veritable qu'elle n'a aucune exception, & ſi clairement qu'en la nyant le Miniſtre n'a ſceu oppoſer vne ſeule exception: car voicy ce qu'il allegue. Voſtre regle (dit-il) ſe combat, comme quand il eſt dict, Chriſt eſt la vigne, l'huis, la voye. Pag. 33. Conſiderez (Meſſieurs) ſa reſponce, ie luy propoſois qu'il ſe faut tenir à la premiere reuelation, comme au fondement du tout ſont ce ie vous prie les premieres reuelations que nous auons en l'Euangile ſur l'incarnation du Fils de Dieu? Non, la premiere qui eſt en S. Iehan eſt celle-cy, *Verbum caro factum eſt*, en Sainct Luc. *Ecce concipies in vtero* Ioh. 1. Luc. 1. *& paries filium, & ſpiritus ſanctus ſuperueniet* Math. 3. *in te*. En Sainct Mathieu, c'eſt, *Hic eſt filius*

me

meus dilectus, passages que tous les Peres ont allegué contre les susdits Heretiques pour l'occasion susdite, comme estant les pierres fondamentales de nostre Foy. Le Ministre d'autre costé baille sa regle, disant, qu'il faut prendre les mots figurement, lors dict il, que l'exposition litterale traine quand & soy quelque fauseté, & absurdité. Or nous ne nions pas ceste regle, car elle est de sainct Augustin, mais disons qu'elle n'est pas suffisante, comme la precedente, & sans laquelle à brief dire, elle ne sert de rien, non plus qu'vn bastiment sans fondement. Il se void assez par ce que les Marcioniſtes, Valentiniés, Manicheens, Arriens & autres trouuoyent grandes absurditez, & fausetez, aux exprez textes de l'escriture. ou elle nous propose les articles de la Foy, on le void assez en Tertulien, sainct Athanase, & autres qui ont escrit de leurs erreurs. En disant donques, nous troudons icy des absurditez, car il est absurd que Dieu aye passé, par le ventre, & ordures d'vne femme: & aussi des fausetez, & contrarietez en l'escriture, car sainct Paul dict qu'il a esté faict en semblance d'homme, & en figure de seruiteur, ils estoyent quittes par la regle du Ministre, & de mesme seront tous Heretiques qui pourroyẽt estre à l'aduenir, nous n'auons donc point vne regle infallible de nostre Foy. Au contraire

Pag. 30.

Tertul. de carne Christ. & de Resur.

Athana. orat. 2 cót. Arrian.

par

par noſtre regle il ny a nul eſchapatoire : c'eſt vn fondement qui ne peut eſtre esbranlé, c'eſt vne bride qui arreſte tout court quelque Cheual farouche que ce ſoit. Or pour confirmer ſa regle, le Miniſtre entaſſe vne grande multitude de ſentences des Peres, ce que n'eſtoit pas de beſoing, car nous tenons auec eux ceſte regle comme veritable : Mais cependant diſons qu'eſtant ſeule, elle eſt inſuffiſante, ainſi que nous venons de dire. Les Peres ont enſeigné le premier, & auſsi le ſecond, ne nians iamais qu'il ne faille prendre au pied de la lettre les premieres reuelations, que nous auons en l'Euangile, ſur les articles de la Foy ou Sacremens, cõme fondemens de tout le reſte. Aprez cela il eſt vray, que la ou nous trouuerons abſurdité, & contrarieté, il faut prendre les mots figurement, comme ie ſuis la Vigne, il eſt faict en ſemblance d'homme, mais cela preſuppoſe la verité des premiers fondemens de la Foy. Le Miniſtre ſe fache extrememẽt quand ie luy inculque cela, quand il ſeroit vn mouton, faudroit de neceſsité qu'il en criaſt tout haut, car c'eſt le couteau qui coupe tout à faict la gorge à l'Hereſie. C'eſte regle à fondement en l'eſcriture, voire c'eſt le meſme fondement de l'eſcriture, & auſsi aux Peres, comme ie viens de citer aprez S. Auguſtin & S. Chriſoſtome, & aprez l'experience de ceux qui ont combat-

& conuaincu les Heretiques, quoy que le Miniſtre oſe dire ſimplement, qu'elle ne puiſſe auoir ſon fondement en la parolle de Dieu, n'y en l'Antiquité. Il le dict, mais ne le prouue pas, ny n'a ſceu le prouuer deſia aux deux Reſponces qu'il en à faictes, luy ayant neantmoins deſia par deux fois inculque, & reppeté ceſte regle, & ſouſtenant ma premiere theſe & regle de Foy. Le Chreſtien lecteur pourra icy adiouſter, ce que i'en dis cy aprez au Chap. 9. poinct ſecond, où eſt parlé de la proprieté eſſentielle des premiers Principes, qui ſont en toutes les Sciences, & auſsi ce qu'en eſcris ſur la fin du 10. Chap. enſuyuant, ou ie traicte de la premiere regle qui ſe trouue en toutes choſes, par laquelle ſeule, il faut meſurer, & regler tout ce qui eſt ſoubs le meſme Genre. Venant à l'article de l'Aſcenſion, ou ie diſois, qu'il n'y a point de figure, car diſois-ie pourquoy à c'eſt article pluſtoſt qu'aux autres? Il replique diſant, Auiſez la braue demande! comme ſi ne ſcauions pas que Dieu s'accommode à noſtre rudeſſe, & que Dieu couure la verité quelquefois, cõme d'vn manteau, &c. La demande eſt bien braue, puis qu'elle braue, brauement. Ie ne demãdois pas pourquoy, eſt ce que Dieu vſe aucunesfois de Metaphores. Nous ſcauons aſſez Dieu grace, les raiſons meſmes par ſainct Thomas qui en faict article exprez, mais ie

Pag. 31.

S. Thom. p. P. q. 1. ar. 9

deman-

demãdois pourquoy en nul des onze articles de nostre Foy il n'y a nulle metaphore, & au seul article de l'Ascensiõ y en auroit? C'est ce que ie demãdois, à quoy le Ministre ne respond rien, mais va chercher biẽ loing, pour quoy l'escriture vse des Metaphores. *Fugit quasi ab individuo ad speciem, & à specie ad genus, & à genere, ad non ens.* Or qu'il nous die pourquoy entre tous les articles de la Foy, ce seul article auroit des Metaphores: & pourquoy les Apostres ont cuité toutes figures en tout, & partout les articles de la Foy, excepté à ceſtuy seul? Sur cela ny ayãt point de raisõ, il faut dire qu'il n'ẽ y a non plus à' ceſtuy-cy qu'aux autres, & l'ay prouué par la phraſe Hebraique. Il va cauillant que ie pouuois prouuer que le mot Hebreu prins à part, signifie auſsi regner, & dominer, en S.Pol, & que ie pouuois alleguer cela. Vrayemẽt ie le pouuois, mais ie ne l'ay voulu faire, car auſsi en pouuois-ie alleguer d'autres prins de la source Hebraique de l'ancien Teſtamẽt, qui auroyẽt plus d'efficace que le texte de S.Paul, qui a eſté eſcrit en Grec, ou ie parle ſeulemẽt de la phraſe Hebraique. Ie me ſuis cõtenté de prouuer ceſte phraſe, en la façõ qu'elle eſt couchée aux articles de la Foy, c'eſt à dire, quand il y a adioinct aux mots, à la dextre, ou à la ſeneſtre? Le Miniſtre m'impoſe (ne pouuant autrement euader) r'apportãt que i'ay eſcrit, qu'ẽ Hebreu la propre, & premiere ſignification du mot de Seoir,

Pag. 15. au Ministre.

c'eſt de regner, ce qui eſt faux, car voicy mes paroles. En Hebreu vn meſme mot ſignifie eſgalement, ſe repoſer, habiter, regner, & s'aſſoir, & ne ſignifie pas plus proprement l'vn que l'autre. Voila mes propres mots. Ou nonobſtãt le Miniſtre m'impoſe auoir dit qu'il ſignifie premieremẽt, & propremẽt, l'vn plᵗ que l'autre, & la deſſus il Philoſophe contre moy. I'ay donques prophetiſé, lors qu'a ce propos i'ay ainſi eſcrit. Seló voſtre dire veritablemẽt vous vous trouuerez courts, &c. Cela ſe verifie aſſez en c'eſte Reſpõce; & en ſomme en toutes les autres. Il me demãde par aprez ſi les mots de dextre, & ſeneſtre au moins ne ſont pas Metaphoriques, & la deſſus il diſcourt, & braue contre l'Egliſe, qui à des Images de la Trinité aux Tẽples, qu'il appelle (ô miſerable) Idoles, puis il ne ceſſe d'inuectiuer cõtre moy à ſa mode Miniſtrale, aprez il cite force ſentẽces des Peres, par leſquelles eſt porté qu'il n'y a point de mẽbres, ny de lieu en Dieu, & meſmes S. Auguſtin qui dit q̃ ceſt choſe illicite de mettre ce ſimulachre de Dieu le Pere aux Tẽples, le Pere fleſchiſſant ſes genoux, ou bien Dieu le Fils: (mais qui fait cela, ny meſmes ſelon la repreſentatiõ de l'hũmanité:) & ainſi d'autres paſſages, & finalement allegue les recens, & le Catechiſme du Concile de Trente, qui dict qu'il y a de la Metaphore, & la deſſus il penſe auoir tout gaigné.

Pag. 17. en ma ſecõde Reſponce.

Pag. 16. 17

Mais

Mais ô stupidité! i'auois preueu tout cela, disant ainsi. Faut notter, que ce qui est locution propre à vn langage est Metaphore en l'autre, parquoy ces mots sont Metaphoriques au Latin & au François, mais non pas en l'Hebreu, voila mes propres mots. Ces Peres donques,& Docteurs tiennent, qu'il y a Metaphores au Latin & au Grec, mais il ne parlẽt pas de l'Hebreu. Si bien que le Ministre, se trouue bien empesché sur la sentence,& parolle de la mere des enfans de Zebedée, que i'amenois pour monstrer que c'estoit vne locutiõ toute vulgaire, de dire estre assis a la dextre, pour regner, ou dominer,au plus haut grade de la dignité Royale aprez le Roy.Il faict icy des tourdiõs plaisans.Hô (dict il) Christ est vray homme, on pouuoit estre assis proprement a sa dextre. Ouy, mais cela ne seroit pas touſiours regner, dequoy nous parlons icy, & ainsi qu'entendoit dire la mere des Enfans de Zebedée. S. Iean reposãt sur la poictrine, ou quelqu'vn des Apostres lors qu'il estoit au milieu d'eux, estant à sa dextre, ils ne regnoint pas pour tant. Secondement, dit il, ceste femme s'imaginoit, vn Messias mondain. N'y pour cela, cela n'empeche qu'estre assis à la dextre ne signifie regner & dominer, ainsi que le prenons icy. Tiercement, dict il, quoy que ceste maniere de parler fust familiere aux plus grosiers, elle ne

Math. 20.

Ioh. 21.
Luc. 22.

reſtoit pas d'eſtre figurée. Ie vous le nie, car ie vous ay dict que ce qui eſt propre locution à vn lãgage, eſt Metaphore en l'autre. Il ſe proue par la phraſe Hebraicque, que le mot ſignifie eſgalement eſtre aſsis, ou regner, donc ce n'eſt pas Metaphore, mais commun langage, & propre locution. Le Miniſtre retourne à ma regle à laquelle de rechef il taſche d'oppoſer pluſieurs ſentences, de S. Auguſtin, ou il ſue, & n'auance rien. Car S. Auguſtin ne dict pas en ces paſſages, ny ailleurs, qu'il faille prendre à la lettre les articles de la Foy, ou des Sacremẽs en leur premier fondement, c'eſt à dire à la premiere reuelation, ou inſtitution, qu'en a eſté faicte: mais que ſouuent il y à des mots figurez en l'eſcriture, ce que nous accordons, tant eſt qu'il ne trouuera, iamais que S. Auguſtin aye interpreté autrement que litteralement la realité ſignifiée a la premiere reuelation des articles de noſtre foy, ou des Sacremens, cõme, le verbe a eſté faict chair, & les autres. Le Lecteur attentif pourra voir, qu'en toutes les ſentences de S. Auguſtin, il y à de quoy conuaincre le Miniſtre, & s'il n'y à rien cõtre nous, comme (pour exemple) quand S. Auguſtin dict, que les ſeaux des choſes Diuines ſont viſibles, mais que les choſes inuiſibles ſont honorees en iceux. Il s'enſuit par la qu'au Sacrement il y à quelque choſe digne d'honneur & reue-

Aug. lib. 3. de doct. chriſt. c. 5 & 9. & lib. de catechiſãd rud. c. 29.

Ioh. 1.

rance. Et quelle ? si ce n'est Iesus-Christ mesme ? Cependant il est faux qu'aux sentences par luy alleguees, que S. Augustin veuille que du Sacrement d'Eucharistie, on prenne occasion d'explicquer commodement tous les propos figurez, bien en parle il ailleurs, ce que i'ay vuidé en ma premiere Responce, remonstrant qu'il ne parle de la substance, mais seulement de la maniere. Il me menace de S. Augustin en son chapitre dernier, nous nous verrons là aussi bien qu'icy. Quand à Ratpert qu'il allegue ayant difette des antiens Peres, encores ne faict il rien auec luy. Car il confesse que la verité de la chair & du sang y est. Il dict qu'il y à mystere, qui en doubte ? aussi en y à il en l'article de l'incarnation, il dict qu'il y à figure. I'ay accordé tout cela, pour le regard des especes qui nous figurent ce qui est caché au dedans, ce-pendant il y adiouste qu'il y a la verité du corps & du sang. Mais pource que cela n'est visiblement, non plus que la Diuinité en l'humanité de Iesus-Christ, l'vn & l'autre sont appellez mysteres & figures, pour le regard de l'exterieur, ainsi que i'ay amplement monstré en ma seconde Responce, & n'est besoin de le repeter. Il entasse encores de rechef les exemples des Cheualiers de l'ordre, mais il n'auise pas que l'auctorité, ou dignité y est reellemẽt exhibée, auec ce signe de l'ordre, & si le gibet est appelé

Premiere responce page. 49.

Paschas. Ratpert. epist. ad frudegard.

lé la Iuſtice, auſsi reellement on ne pourroit le dire, & ſi le pourtraict du Roy eſt dict le Roy, c'eſt vne choſe qu'on baille pour repreſenter ſeulemẽt, non pour exhiber le Roy. Mais au ſacremẽt il y à exhibition, & non ſeule repreſentation, ainſi que portent les paroles. Qui lira le Miniſtre, trouuera qu'il eſt ennuyeux eſtrãgement en diuagations extrauagantes, en redictes, en probations minſes, & en reponſes hors de ma queſtion. Il r'amene encores des ſentences, de S. Auguſtin, pour monſtrer que les ſimilitudes de l'eſcriture eſmeuuent les cœurs fort doucemẽt. Et qui le nie? mais cepẽdẽt elles ne ſcauroient eſmouuoir ny adoucir, ſi premierement on ne croit la realité des choſes promiſes aux articles de la Foy, & Sacremens, ce queſtant ſuppoſé, par aprez, les Metaphores ſont belles & idoines à eſmouuoir les cœurs, comme en l'Architecture on faict mignonement pluſieurs choſes belles à voir, mais c'eſt aprez auoir poſé vn ferme fondement.

CONTRE LE CINQVIESME point du premier Chapitre.

EN ce poinct il n'y a à remarquer qu'vn ſeul mot, ſçauoir ſi on doibt vſer du mot charnellement, au faict de l'Euchariſtie? La reſolution eſt, que ſi le mot ſe prend abſoluement

pour la substance de la chair, la phrase est bõne,& saincte,car la vraye chair y est toute substantiellement, mais si on prend ce mot par vne maniere charnelle, & pour les passions,& imperfections de la chair, lors le mot est horrible,& detestable. Or est il ainsi que les Catholiques ont prins quelquefois ce mot en la premiere façon, le conioignans auec les mots reellement, veritablement,substantiellement, & en tels sens ils ont aguisé, dauantage leur Foy: Mais au contraire les Heretiques le prẽnent par desdain,& moquerie, & en la seconde façon: c'est pourquoy nous auec S. Paul les condamnons, & detestons leurs phrases. Ie n'ay iamais reprins le premier sens au Ministre, mais seulement le second,qui est Capharnitique,& vrayement charnel, nullement fondé en la Foy, ains au contraire ruynant,& aneantissant la Foy. On pourra voir plus au long, ce qu'en ay escrit en ma seconde Responce sur la fin du premier chapitre,& au chapitre 10. Sur le 6. texte.

Pour le regard des Apostres,ils estoyent en cela coulpables,& imparfaicts, quand ils s'arrestoyent tant en la presence visible, & mortelle de Iesus-Christ, qu'ils n'eussent voulu iamais estre separez de luy, par sa mort, n'y desirer de le voir en son corps glorifié,n'y de receuoir son S. Esprit,n'y de passer tout outre

iusques

iusques à sa Diuinité, & à icelle s'arrester, cõme à leur dernier but, bref ils faisoyent de Iesus-Christ comme d'vn Amy en ce monde ne passans point plus outre, qui est ce dont il les reprend en S. Iean 16. chap. Mais autre chose est d'auoir, & receuoir Iesus-Christ inuisiblement en son corps glorifié, en croyant sa Diuinité, esperant de le voir auec son Pere face à face la haut au ciel, qui est le vray but du S. Sacrement, à sçauoir de voir à descouuert ce qui nous est baillé, & receuons icy comme à plat couuert. Et ceste reception n'empesche pas le S. Esprit, ains le communique bien amplemẽt, puis quelle exhibe celuy, duquel procede le S. Esprit, S. Thomas l'exprime ainsi, *Mẽs impletur gratia, & futuræ gloriæ nobis pignus datur*: Appellez vous cela charnellemẽt? c'est à dire à vostre jargõ, sensuellemẽt & horriblemẽt? Ioh. 16.

CONTRE LE SIXIESME POINT du premier Chapitre.

LE Ministre s'estant jetté a certains Scholastiques, ie luy remonstrois, qu'ils ne sont pas la regle de nostre Foy, & qu'ayans erré en certains poincts, ils ont esté censurez. Il dict que non. Il appert, par les Conciles tenus du despuis qui n'ont point suiuy leurs opiniõs, comme de Lescot, & de Caietan en certains

poincts, il s'abuse donc faisant cõme les mousches, qui s'arrestent sur l'apostume, non sur la chair saine. La regle de Foy est l'escriture, & le consentement des Peres, & le Ministre au contraire laisse l'escriture ou elle est toute claire, & ausi l'vniuersel consentement, & s'amuse hors de l'escriture sur certains particuliers, & pour tout abysme de son opiniastreté il adiouste qu'au cas que les Conciles les eussent censurez, il faudroit voir si vne telle censure seroit iuste ou iniuste. *Scilicet*, qui en iugeroit par dessus le commun consentement vniuersel? Sera ce le Ministre luy mesme qu'il faudra esleuer sur vn hault theatre, pour iuger en dernier ressort de toute l'Eglise Vniuerselle, à laquelle seule Iesus-Christ à promis l'infallible resolution de toute la verité?

Au troisiesme reproche que ie luy faisois, disant qu'il saute d'vne matiere en l'autre, il se defend disant qu'il faut sçauoir que demonstre le pronom, Cecy, & soubs ce pretexte, il se couure d'auoir sauté, en la Transubstantiation. Mais il se descouure tousiours dauantage, comme le Phrenetique, qui se cuidant courir d'vn costé il se descouure de l'autre. Quand il est question de traicter d'vne chose, comme tresbien l'enseigne Aristote donnant les preceptes vniuersels à toute maniere de dispute. Il faut (dit-il) en premier lieu & deuant toute

Ari. 2. post. analytic. c. 1. 2.

autre

autre chose, sçauoir la question. *An est*, puis *quid est*. Puis donc qu'il s'agit entre nous de la dispute de l'Eucharistie, ainsi que mesmes le Ministre parloit en son premier escrit (qui fut sa premiere attaque, m'agressant à la dispute:) Il faut dõc en premier lieu sçauoir *An est*, c'est à dire, s'il est vray que le corps de Iesus Christ y soit, ou non, & aprez traicter les autres questiõs cõme de la maniere, & à quelle fin elle est ordonnée: luy au contraire laissant la premiere questiõ *An est*, saute à l'autre. *Quomodo est*, par ainsi se cuidant excuser il s'accuse de desordre, & confusion en sa maniere de proceder. Sur ce subjet, c'est chose remarquable, qu'il commet vne grande imposture contre moy, & n'a eu honte se moquer de moy par icelle, en l'epistre de son liure, disant que ie n'entendois rien en Dialectique, car, dit-il, il soustient que la *Presence* d'vn corps en vn lieu, n'est pas au Predicament nõmé *vbi*, par les Dialecticiens mettãt ce mot de *Presence*, en grosse lettre, comme si c'estoit le propre mot dont i'auois vse, ce qui est tresfaux. I'attendois voir touſiours ou il trouueroit cela, & c'est icy qu'il commet l'imposture. Voicy mes propres mots. La realité & substãce d'vn corps est, *in categoria substãtiæ*, mais la Transubstantiation pour le regard de la matiere, qui est le pain, *in categoria actionis*. Le Ministre sur cela me repliquant. Il faut (dit-il)

Pag. Le Ministre en la page 47.

aussi notter la poincte de vostre Dialectique, quand vous dites que la presence du corps de Christ est au Predicament de la Substance,&c. On voit l'imposture manifeste,car ou ie disois simplement la realité,& substance d'vn corps, au lieu de la realité,& substance,il met la *Presence*,lequel mot change de Cathegorie,car la presence d'vne chose,ou le lieu d'vne chose,est au Predicament de, *Vbi*, mais la realité, & substance d'vne chose,au Predicament de la Substance : Et c'est ce que ie luy reprochois, de passer d'vne Cathegorie en l'autre, ce que ne pouuant euiter, il à recours aux impostures,& faux tesmoignages, comme Acab contre Naboth, & les Vieillards contre Susanne. Ie luy reprochois donc cela,à bon droict, puis que la premiere question en toute dispute est, A sçauoir si la chose est, en second lieu qu'est ce qu'elle est, puis aprez les autres s'ensuyuent. Le Ministre s'en vient aprez aux sentẽces qu'il auoit produictes des Scholastiques, non de sa boutique toutesfois, mais de celles de Kemnitius, Pierre Martyr,& autres. Sur Lescot ie luy reprochois, qu'il citoit ses argumens pour responses,&solutions. Il dict qne non, Mais la verité est telle: car quand il dict que selon Lescot, la substance du pain representeroit mieux le corps de Christ que les accidens, & que le mesme s'estonne commẽt ceste opinion a esté

21.

Scot. in 4. iam citatus in seconda Respons.

receue

receüe en l'Egliſe, veu qu'a cauſe d'icelle la Religiõ Chreſtiẽne eſt baffouée par tous ceux qui vſent de raiſon: Leſcot dict cela aux argumẽs, ſur la ſeconde opinion, auſquels il reſpond par aprez, diſant que les accidens ſenſibles repreſentent auſsi bien à la veüe, comme ſi le pain y eſtoit, & touchant aux Philoſophes, qu'il n'y a point en cela de contradictiõ, non plus qu'aux autres articles de la Foy, & qu'a ceſte occaſion ils ne pouuoyẽt à bon droict par raiſons naturelles s'y oppoſer. Voila ce qu'en reſpõd Leſcot. Il eſt donc coulpable du crime de faux, ainſi qu'auſsi Bellarminus en reprend ſon aucteur Kemnitius (duquel le Miniſtre auoit dérobé ſes argumẽs) monſtrãt qu'il cite faux vn Androdi⁹ Docteur Catholique, & pareillemẽt auſsi Leſcot. L'eſcot dit clairemẽt, que cõme à d'autres Cõciles, & fort anciẽs, pluſieurs articles de noſtre Foy ont eſté expoſez, tant du Symbole des Apoſtres, que dũ Symbole d'Athanaſe, ainſi, dit-il par le Cõcile de Latran a eſté declaré, & determiné, q̃ le corps de Ieſus-Chriſt eſtoit au Sacrement non par annihilation, ny le pain demeurãt, mais par tranſubſtantiation, non (dit Leſcot) que l'Egliſe aye fait vn article de Foy, car elle ne peut mais biẽ inſpirée du S. Eſprit a declaré ce qu'eſtoit deſia cõprins en tel article de Foy. Voila qu'en dict Leſcot, qui ne faict l'Egliſe Romaine inuentereſſe de ceſt article

Lib. 3. de Sacramen. Euch. c. 23.

de

de Foy (comme fauſement impoſe le Miniſtre, (mais ſeulement l'introduict, comme ayant declaré ce qu'eſtoit deſia en l'eſcriture. Et meſmes les Apoſtres l'ôt ainſi faict & les premiers & plus antiens Conciles, de Nice, d'Epheſe, Calcedoine & autres. Touchant à ce que Bellarmin dict de Leſcot, tout reuient au diſcours que i'en faiſois en ma ſeconde Reſponce, c'eſt que tous les Docteurs Scholaſtiques, & autres ont touſiours tenu trois choſes. La 1. que le corps de Ieſus-Chriſt y eſt reellement & veritablement, le Miniſtre ne ſçauroit contredire à cela. La ſeconde, qu'il n'eſtoit pas ſi notoire, ſi le corps y eſtoit par annihilation du pain, ou par Tranſubſtantiation, iuſques à ce que l'Egliſe en a determiné, comme elle a faict des autres articles de la Foy. Bien a failly Leſcot en cela, quand il met la premiere declaration en auoir eſté faicte au Concile de Latran, car cõme remonſtre Bellarmin, il n'auoit pas leu à ce conte tous les precedens Conciles, & nommement celuy de Rome tenu ſoubs Gregoire ſeptieſme. Il eſt donc arriué en cela a Leſcot, ce que n'a gueres a vn Caluiniſte qui eſcriuant contre la Meſſe, a auancé que le mot Omouſion auoit eſté inuenté au Concile de Nice, ce qu'vn docte perſonnage luy prouue eſtre faux, & meſme Bellarmin l'auoit deſia prouué par les Peres precedens, mais ce perſõnage ne l'auoit

Le pere Frontõ Ieſuiſte a l'inuentaire contre du Pleſsis Morney. Bellarmin. lib. 2. de chriſtoc. r

pas

pas leu, n'y les susdits Peres. Or qu'on lise donc attentiuement ce qu'ay escrit en ma seconde Response, auec ce qu'est icy, & sera trouué que le Ministre n'impugne rien, & si auec cela est conuaincu de fauseté, comme son aucteur Chemnitius. A sçauoir maintenãt si l'escriture est si claire qu'õ n'en puisse nullemẽt doubter? Bellarmin dict tres-bien, quelle peut contraindre vn homme non opiniastre & pertinax (& pleut à Dieu que les Caluinistes ne fussent tels, car ils seroyent conuaincus) mais toutesfois elle n'est pas si claire qu'on ne puisse doubter, à sçauoir si le corps y est sans pain, ou par anhilation, ou par changemẽt de substance, (qui est ce que pretendent dire les Scholasticques. Au reste elle est toute claire (cõme le monstre S. Thomas) en ce que le corps y est sans pain, parquoy les Peres aussi vsent du mot de mutation, comme S. Ambroise, & les autres. L'erreur du Ministre consiste en ce qu'entendant disputer sur la Transubstantiation, il infere quant & quant, que le pain y est, selon leur aduis, & n'aduise pas, qu'il y a encores vn autre moyen, qui est par l'annihilation absolue du pain. Soit doncques qu'il n'y aye point aucun lieu qui contraigne de receuoir la Transubstantiation, restera au moins qu'il y a lieu pour contraindre l'annihilatiõ du pain, & ainsi le Ministre n'aura rien gaigné sur eux, car touſ-

iours

iours le corps y sera sans pain. C'est vne grãdẽ imposture du Ministre quand aprez la sentence de Bellarmin il conclud ainsi. Ainsi Lescot par le tesmoignage mesme d'vn Iesuite, a tenu que l'Eglise Romaine a forgé vn nouueau article de Foy. Nous auons entendu cy dessus, par les propres mots de Lescot prouue sur ce mesme subiect, que l'Eglise ne peut faire vn nouueau article de Foy, mais bien le peut declarer, ainsi qu'ont faict les Apostres, & aprez eux les premiers Conciles, parquoy Bellarmin qui auoit leu Lescot n'a eu garde de dire cela: c'est vne manifeste, & toute claire imposture. Vn peu au parauant par son discours il me pense surprendre en contradiction, quand i'ay dict que l'Eglise a censuré certains Scholastiques, & par la il conclud que doncques Lescot ne tient pas auec l'Eglise. Mais il ne void pas que n'ay pas dict Lescot auoir esté condamné en ce que ie propose de luy, mais que seulement aucuns Scholastiques ont esté censurez en plusieurs choses, sans nommer quels, n'y quels, pour inferer qu'en toutes choses l'Eglise ne les approuue pas, n'y nous aprez elle. C'est pitié du Ministre, qui ne faict que cauiler, & imposer, ie luy voudrois conseiller, puis qu'il est si ardant à la dispute, de s'adresser d'oresnauãt à des enfans, qui se laissẽt prendre le pain de la main

à des

à des maſtins. Or ce que i'ay dict de l'intention du Docteur Scotus ſert auſsi pour Okan, & Biel auſsi alleguez par le Miniſtre. Touchant au Cardinal de Cambray: Il dict que l'opinion contraire ne ſemble point pouuoir eſtre reprouuée par aucune euidente raiſon. Il ne dict pas quelle ne puiſſe, mais qu'il le ſemble, viant de ceſte phraſe de parler, qui ne nye pas vne choſe, mais ſeulement parle de ce qui à quelque apparance, il donne la cauſe, car elle ne repugne point à la raiſon, n'y à l'auctorité de la Bible. Toutesfois diſois ie, il ne dict pas qu'il ne repugne au nouueau Teſtament. Sur quoy le Miniſtre s'exclame contre moy. Or ie luy demande maintenant, pourquoy ne dict il n'y à l'auctorité de l'Euangile, ou bien du nouueau Teſtament? ſi ce n'eſt pour ſignifier, qu'en toute l'eſcriture, comme il parle puis aprez, il ne ſe trouuoit rien de repugnant, au cas que le pain y fut, car cela ne repugneroit à la toute puiſſance de Dieu, qui nous eſt manifeſtée en l'eſcriture, & n'apporte aucune contradiction, laquelle ſoit oppoſité a la raiſon. Certes s'il euſt pretendu entendre des paroles du Sacrement, il euſt eu pluſtot faict de dire que cela ne repugne aux paroles de Ieſus-Chriſt, ou bien de l'Euangile, ou du nouueau Teſtament,

qui

qui eſt auſsi ce que le Docteur Durandus dict expreſſement en meſme ſens, que i'ay allegué en ma ſeconde Reſponce. Ce mot de Bible donc, ſe trouue prins en trois façons. Premierement pour tous les liures de l'ancien Teſtament abſoluement: & ainſi l'ont prins les ſeptante Interpretes, baillant ce tiltre aux ſuſdits liures, Munſtere prend ainſi le nom de Bible en ſa Bible qu'il a commenté. Secondement ſe prend reſpectiuemẽt, entant qu'il y a difference du vieil & nouueau Teſtamẽt, ainſi diſons nous que toute la Bible a eſté eſcrite en Hebreu, mais le nouueau Teſtament en Grec excepté quelque partie: en ce ſens celuy qui auroit le volume de l'ancien Teſtament, diroit i'ay la Bible, mais celuy qui n'auroit que le nouueau Teſtament ne le diroit pas. Troiſieſmement ſe prend pour tous les liures Canoniques tant vieux que nouueaux, & ainſi l'ont intitulé ceux qui ont faict imprimer les Bibles de noſtre ſiecle. Or i'ay dict, que le ſuſdit Aucteur n'auoit pas dict le nouueau Teſtament: mais, la Bible, pour faire penſer qu'il n'entendoit parler là particulierement des paroles du Sacrement, mais dire en general qu'il ne repugne par l'eſcriture à la toute-puiſſance de Dieu, que le pain ne fuſt auec le corps, ſi ainſi il l'euſt voulu. Si le Miniſtre euſt eſté du temps de Ieſus-Chriſt, il euſt faict pis que les

Phari

Pharisiens, qui bien que leur nature fust de cauiller & impoſer : nonobſtant ils n'ont cauillé Ieſus-Chriſt lors qu'il a nommé toute la Bible d'vne façon non vſitée, l'appellant du nom de Loy, ſimplement, Ioh. 10. en diſant qu'en leur Loy eſt eſcrit, ce qui ſe trouue aux Pſalmes de Dauid. S. Thomas remonſtre que iaçoit que ce nom de Loy, proprement ſignifie les cinq liures de Moyſe, (& ainſi la diſtinguë Ieſus-Chriſt luy meſme. Luc 24.) ſi eſt ce qu'il ſe peut prendre auſsi *pour toute la Bible*, y comprenant auſsi les autres liures, le mot ſe prend auſsi à part, pour les dix Commandemens. De meſme eſt parmy nous de ce nom de Bible. Ceux qui ont traduict ou commenté le ſeul ancien Teſtament l'appellent abſoluement du nom de Bible, comme Munſtere, le Cardinal Cuſan, & autres. Nous auſsi ayans les liures Hebreux, diſons, i'ay la Bible Hebraique, ou voicy la Bible, ny comprenant point le nouueau Teſtament. Ne falloit donques que le Miniſtre fit vne ſi grande exclamation contre moy, pour auoir diſtingué la Bible, du nouueau Teſtament, ny ſur cela me redarguer de n'en ſçauoir encores le tiltre.

S. Thom. lect. 3. in ep ſt. ad Rom. poſt Aug lib. 15 de Trinit.

Pour concluſion, allegant le Miniſtre les Docteurs Scholaſtiques il ne faict du tout rien en ceſte diſpute : luy ayant deſia baillé trois raiſons en ma ſeconde Reſponce. La premiere

pour

pour autant que nostre Foy est Catholique. I. vniuerselle,& pource elle ne depẽd de certains particuliers, mais du consentement vniuersel. Et de faict à trois, ou quatre, qu'il à alleguez, ie luy pouuois opposer vn grand nombre qui ont dict au contraire, & sur tous S. Thomas qui parmy les Scholastiques. *Vnus pro mille cõputatur.* La seconde d'autant que l'escriture y est au contraire, à laquelle il ne faut opposer mesmes les anciens Peres en particulier, qui ne sont suiuis en leurs particulieres opinions. La troisiesme pource qu'en ce subiet il ne dispute pas à propos. Car icy n'estoit question que de la realité, comme i'ay monstré: ou par vn artifice rusé il saute à la Transubstantiatiõ, pour ietter de la poudre aux yeux du simple peuple. Mais gens desprit comprennent bien que c'est tergiuerser, & cauiller, & non disputer, & mesmes en lisant ma seconde Responce ils trouuẽt qu'il n'a rien repliqué, l'ayant desia preuenu en icelle, les solutions de ses repliques y estans clairement comprinses, si bien que pour responce à ceste siẽne replique, ne faut autre chose que repeter attentiuement ma dicte precedente Responce. Il parle icy s'il faut dire, du pain est faict le corps de Iesus-Christ. Et demande, ce qui est desia comment est il faict: & c. ô miserable condition des Ministres, qui tournãs la teste de l'autre costé oubliẽt tout ce qu'õ leur

en

en a dict, comme si iamais n'en auoit esté parlé en la façon des Pharisiẽs à l'endroit de Iesus Christ, quand il leur auoit tresbien prouué qu'il estoit le Messias. Qu'on lise le chapitre 8. de ma precedente Responce, sur le deuxiesme & troisiesme texte, depuis la page 245. iusques à la fin du chapitre: on trouuera que le Ministre ayant faict ce mesme argument, luy a esté respondu amplement, que le changement n'est au corps de Iesus-Christ. &c. Touchãt à son Auteur Fisherus qu'il allegue. *Quod scripsi scripsi.* C'est que ie ne scay qui ce est, & s'il est en nature, il est tel que i'ay dict, supposé quainsi soit cõme le Ministre cite. Pour le regard de Caietan, n'abuse il pas le monde escriuant qu'il a tenu ce que du despuis il a retracté comme Heretique? ie luy baillois exẽple de S. Augustin, duquel si quelqu'vn vouloit alleguer vne sentcẽe par luy retractée pour en faire vn Dogme de Foy, & dire que telle a esté la Foy de S. Augustin, n'abuseroit il pas le mõde? à c'est exemple il na riẽ respondu. Voila la fin de son premier chapitre qu'il a dilaté par beaucoup de paroles. Ie ne veux obmettre icy sa conclusion, qui est vrayement scandaleuse, car cé que i'allegois prins des paroles de Iesus Christ, disant. Qui vous escoute il m'escoute, il dict que ce sont traditions & inuentiõs humaines, qu'il faut reietter bien loing. Ioh. 10.

CONTRE LE SECOND Chapitre.

A L'entrée de ce chapitre, le Miniſtre cuide s'excuſer d'auoir obmis les mots de, benir, & dire: mais toutes ſes excuſes ſont vaines à celuy qui voudra prendre la peine de relire ma precedente Reſponce. Ou ie luy remõſtrois qu'en propoſant toute la force de ſon argumẽt, il y auoit laiſſé ces mots, qui euſſent beaucoup empeſché la cõcluſion qu'il pretendoit en tirer. Bien eſt vray que hors de c'eſt argument ou ils n'eſtoyent pas neceſſaires, il les y a mis, mais non a propos de ma reprehenſion, ou ie ne comprenois que ſon plus fort argument. En cela donques ie l'auois preuenu en ma precedente Reſponce, & toutesfois icy il n'en dict autre choſe, ſinon qu'il les y a mis. Mais il ne reſpõd pas a ce que ie diſois les auoir obmis propoſant ſon plus fort argument, d'ont il tire toute ſa conſequence. Et bien que S. Paul 1. Cor. 10. ne mette le mot de Benir, lors qu'il parloit du pain: certain eſt que S. Paul en ce paſſage que le Miniſtre cite pour ſes excuſes, ne recitoit le faict, diſant: Le pain que nous rompons, 1. Cor. 10. &c. Mais au chapitre enſuyuant ou il faict recit de l'hiſtoire, il n'y laiſſe vn ſeul mot:

Au

Au precedent Chap. Donques il parloit seulement de ce que nous en faisons, mais au suyuant, de ce que Iesus-Christ en à dict, & faict. Le Ministre au contraire recitant non ce que nous en faisons, mais ce que Iesus-Christ en disoit, & faisoit, à obmis le mot, de dire, & le mot, de benir, au lieu susdit. Cela meritoit bien correction.

CONTRE LE PREMIER POINCT du second Chapitre.

OV ie disois que l'Eucharistie est vn des plus grands miracles aprez la Creation, & Incarnation, le Ministre cauille, disant, que la Creation n'est pas proprement miracle, mais surpassant tous miracles. Le Ministre a icy bonne grace de jetter de la poudre aux yeux aux Idiots, pour leur faire penser que l'Eucharistie ne soit point miracle. Ie *luy demande* quand les Docteurs Scholastiques ont dict que la Creation n'est point miracle, pretendoyent ils dire qu'elle fut moins que miracle? Non, ains qu'elle est plus que miracle, comme surpassant toutes les forces de nature, ce que ne font (quand a la substance) tous les autres miracles, ainsi qu'appert de la gueriso des fieures, & semblables. Or donc ie sçauois bien cela par S. Thomas, que s'il faut parler exactement

ſelon toutes les diſtinctions Scholaſtiques, il y a quelque difference, mais parlant icy autrement, & en Theologie poſitiue (qu'on appelle) qui n'eſt apuyée que ſur l'eſcriture, & les Peres, ſans auoir aucun eſgard aux ſubtilitez Scholaſtiques, lors la Creation eſt au rang des miracles, & voire c'eſt le premier, & le fondemẽt des miracles. Il eſt donc miracle, comme le premier homme eſt homme, bien que faict, & formé par deſſus la formation des autres hommes. Eſcoutõs ſainct Auguſtin, il parle en ces mots. *Neque enim audiendi ſunt, qui Deum inuiſibilem viſibilia miracula operari negant, cùm ipſe etiam ſecundùm ipſos mundum fecerit quem certe viſibilem negare non poſſunt.* Et parlant de la multiplication des pains, dict auſsi. *Maius miraculum eſt gubernatio totius mundi, quàm Saturatio quinque millium hominũ,* ou il appelle la creation, & particulierement la conduite de Dieu, conſeruant les choſes en leur eſtre de creation, (qui n'eſt autre choſe que la meſme creation conſeruée, & entretenue en ſon eſtre) du mot de miracle. Les Scholaſtiques monſtrent que la creation, & conſeruation n'eſt qu'vne meſme choſe, le feu eſtant deſſoubs le pot, & entretenant la chaleur ja emprainćte, ne faict autre choſe, que ce qu'il auoit faict au parauãt, donnant la chaleur à l'eau du pot. Or tant la creation que la conſeruation des choſes ſurpaſſent

Aug. lib. 10 de ciuit. Dei c. 12. Aug. tract. 24. in Ioh. 6. c.

S. thom. in c. epiſt. ab heb. in id. portans omnia verbo virtutis ſuæ.

passent les forces des creatures, & nonobstant S. Augustin ne faict difficulté de les appeller miracles. Il est plaisant à voir que le Ministre trois feuilles aprez, à la page, 60. ou ie luy proposois le miracle de la manne, pour inferer qu'a plus forte raison il y a du miracle en l'Eucharistie, & en la verité qu'en la figure, voulant eschaper il s'excuse ainsi, & en ces propres mots. S. Chrisostome dict, que les mysteres, sont plus admirables que la manne, & multiplication des pains, mais i'auois *remarqué en* en ma premiere defense (dit-il) que ce mot de miracle est prins quelquefois l'argement és liures des Anciens, &c. Si donques le mot de miracle parmy *les Peres est prins l'argement*, & plus que parmy les Scholastiques, & luy mesmes s'en sert pour toutes excuses, pourquoy s'amuse il à me reprẽdre icy d'auoir appellé la creation vn miracle, qui est le cõmencement de tous les miracles? par mesme moyen l'Incarnation est dicte le miracle des miracles, ores qu'elle soit hors de tout le cours ordinaire de nature, & pareillement la Resurrection des morts, choses qui non seulemẽt sont hors du cours de nature, *mais aussi ne peuuent* estre faictes par d'autres causes. Voudroit on dire pourtant que ce ne soyent miracles? Le Ministre doibt bien notter, qu'icy nous ne parlons point, ny disputons scholastiquement,

mais seulement en pure Theologie positiue, à laquelle seule le Ministre me deffia des le commencemẽt qu'il m'agrẽssa à la disputé. Car voicy comment il parle. Si dict il nous disputons de c'este matiere, sans aigreur, sans passions, sans mots picquants, sans sophisterie, mais auec toute simplicité, &c. Et de nous assubiettir à la volonté de Dieu manifestée en sa parole, &c. Donques ayant souuenance des conditions par luy proposées, il deuroit auoir honte de m'opposer certains Theologiens Scholastiques, puis que suyuãt son desir, ie ne m'arreste qu'a la parole de Dieu manifestée. Or il y a dauantage, c'est que les Scholastiques mesmes appellent la creation miracle. S. Thomas parle ainsi. La iustification du pecheur, la creation du monde, & generalement tout œuure que le seul Dieu peut faire, peut estre dit miraculeux, Il remonstre toutesfois que la Creation est en plus hault degré, que les autres miracles, ainsi le prenois ie, parlant de l'Incarnatiõ, & Eucharistie, comme surpassans toutes forces de nature, ce que ne font tous les autres miracles. Sur ce point, ou le Ministre disoit que tout miracle est sensible, ie luy opposois l'article de l'incarnation, qui est le miracle des miracles. Or maintenant il respond que Bonauenture a dict que ce mystere est du tout surnaturel & surpassant infinimẽt tous les autres miracles du

Page. 5. de sa premiere lettre.

2. q. 113. ar. 10.

monde

monde & c. De cela nous venons d'enparler. Tant y a que nous auouõs donques, que le miracle des miracles eſt tel, & par ainſi n'eſt de merueille ſi les autres miracles qui dependent tous de c'eſtuy cy. 1. de Ieſus-Chriſt incarné, ont ceſte condition de n'eſtre point veus. Ceſte ſolution eſtant donques plus contre le Miniſtre qu'en faueur de luy, il taſche d'en bailler vne ſeconde, diſant, que la Conception a eſté ſenſible à la S. Viege par ma propre confeſsiõ, dict il. Mais il ſe trompe, car l'inſtant ou moment auquel le diuin verbe s'vniſt à noſtre nature, fut inuiſible a tous, excepté au ſeul Dieu, qui ſeul void, & opere les choſes qui ſe font à vn inſtant & hors de tout temps, car à cela y faut vne ſcience, & voire vne puiſſance infinie. Or eſt il que ceſte conionction n'a eſté faicte ſucceſsiuement ſelon la formation des autres petits enfans l'eſpace de 40. iours au ventre de leur mere, n'y l'ame n'y a eſté introduicte, n'y le diuin verbe vny aprez le ſuſdict temps, cõme remonſtre S. Baſile, autremẽt faudroit dire que la perſõne de Ieſus-Chriſt auroit eſté ſans la Diuinité, bref tant la formation parfaicte du petit enfant, que l'introduction de l'ame, & vnion du verbe diuin, le tout a eſté faict en vn inſtant, hors de toute ſucceſsion de temps, comme la lumiere, le ciel, & la terre, en la creation, & ſe fera auſsi en la reſurrection des corps,

en semblance de cela, comme dict S. Paul. *In*
1. cor. 15. *momento, in ictu oculi.* Donques ce grand & admirable mystere, lors qu'il fut faict, il fut insensible à tout le monde, & mesmes aux Anges,
coloss. 1. Mystere dict S. Paul (comprenant tout ce mystere) caché de tous siecles en Dieu, & notifié aux Anges, & à nous. Si la femme n'a point de sentiment sensible lors quelle conçoit son enfant, & sera l'espace de quelque temps ignorante, qu'elle soit grosse d'enfant, bien que cela soit naturellement, & auec laps du temps, comment la S. Vierge, auroit elle eu sentimẽt sensible de la conception admirable du fils de Dieu operée en vn instant par le S. Esprit? & quand cela seroit (ce que toutesfois n'arriue, au cours de la conception) elle n'auroit eu notice sensible de l'vnion du Diuin verbe auec l'humanité, en laquelle vnion consiste la grandeur principale du miracle. Or de mesme est de la saincte Euchariſtie, laquelle à beaucoup de cõformité auec l'incarnation du fils de Dieu, cõme en l'espece exterieure qui est de blanche farine, ou est representée la tresimmaculée virginité, de nostre Dame, qui estoit chose exterieure, & de mesme la virginité tressaincte de Iesus-Christ, comme aussi en la realité y estãt le corps en vn instãt, sans point de laps ou succession de temps, lors qu'on vient à proferer les paroles ainsi qu'au ventre de la S. Vierge

prestant

preſtant ſon conſentement verbal, au myſtere de l'incarnatiõ. A ce propos il me ſouuiẽt d'vne bõne Dame laquelle de mon temps fit rougir vn Miniſtre, qui luy demandoit, comment croyoit elle la realité, puis qu'elle n'en voyoit rien? comment (dict elle) puis-ie auſsi conceuoir des enfans reellement, & de faict, ſans le ſentir, n'y cognoiſtre? ainſi ferma la bouche a ce Miniſtre, comme la bonne Dame de l'Euangile s'eſcriant, la ferma aux Phariſiens enne- Luc 11.
mis de Ieſus-Chriſt. Voila donc la premiere raiſon du Miniſtre, nulle: Car nous parlons formellement de ce grand miracle, & myſtere, lors qu'il fut myſtere, & miracle, & non de ce que par aprez c'eſt enſuiuy, le myſtere, & miracle eſtant deſia faict. C'eſte declaration coupe chemin auſsi à ſa ſeconde raiſon, ou il monſtre prolixement que ce myſtere de l'Incarnation s'eſt puis aprez manifeſté. Ie l'accorde, que puis aprez, mais nous parlons du miracle formellement: & pour lors qu'il fut faict miracle. Ioinct que iamais ce miracle ne s'eſt manifeſté en ſoy ſenſiblement, mais ſeulement en ſes œuures, comme Dieu ſe manifeſte à nous en ſes œuures, mais non en ſon eſſence. Or l'eſſence du miracle de l'incarnation conſiſte en l'vnion perſonnelle du diuin verbe auec la chair humaine, laquelle nul ne veid iamais, mais on la verra ſeulement en Paradis, ou de nos yeux

verrons

verrons l'humanité, & de nostre entendement la diuinité vnie a c'este chair. Pource les Apostres n'ont iamais dict, qu'ils ayent veu ceste vnion, mais bien qu'elle a esté manifestée en chair. Comme parle S. Paul, en chair, dict il, mais non en soy, n'y en sa propre vnion. C'est pourquoy i'ay dict, que le miracle consiste en la diuinité, & non en l'humanité, a raison qu'elle faict l'vnion & non l'humanité, la Diuinité estant la cause efficiente, & actiue, & l'humanité la passiue. Le Ministre me reprend & ne scait pourquoy. Quand au second poinct, i'ay dict qu'a propos de la Diuinité (a raison qu'elle est inuisible) il a esté dict a S. Philipe, ne crois tu point que ie suis en mon Pere? qu'estoit pour monstrer que la Diuinité estoit inuisible en Iesus-Christ, & non pas l'humanité, ainsi que ie l'explique en termes exprez, nonobstãt le Ministre va cauillant, que la personne du fils de Dieu rapportée au Pere n'est pas miracle, mais nature, & qui en doubte? mais elle est miracle, entant qu'elle est vnie personnellement a l'humanité visible, & nonobstant ne laisse point d'estre au sein du Pere, & au ciel, ainsi que l'Euangile parle formellement Ioh. 1. & 3. neantmoins le Ministre appelle cela blaspheme, il se dict en mesme sens le pain de vie qui est descendu du ciel, a quoy le Ministre ne scait que dire.

1. Timot. 3.

Ioh. 14.

Ioh. 6.

A ma

A ma troiſieſme raiſon, ou ie diſois qu'en l'Euchariſtie on n'y void pas le corps de Ieſus Chriſt, à cauſe que ceſt vn myſtere, Sacrement, & miracle, & que n'eſt pas purement, & ſimplement miracle, mais auec cela myſtere, & ſacrement. La deſſus le Miniſtre ſe prend comme des ongles contre vn rocher, & tache de gaigner le haut, mais les pieds luy defaillẽt. Si (dit il) c'eſt vn myſtere, ainſi qu'il eſt, s'enſuit il, pourtãt, qu'il n'y ait plus de pain? Tout beau Maiſtre Iean! Il n'eſt pas icy queſtion, s'il y a du pain ou non, mais ſi eſtant miracle, il repugne, qu'il ſoit vray miracle, & inuiſible tout enſemble, l'eſſence du miracle ne conſiſte pas au pain tranſubſtantié, conſiſte en la reelle preſence du corps de Ieſus-Chriſt, laquelle y pourroit eſtre par vn miracle ineffable, jaçoit que le pain y fut, comme nos Docteurs ont remarqué ſouuent, & moy aprez eux. L'autre obiection eſt plus à propos, quand il demande, & s'enſuit il auſsi, que le corps de Chriſt ſoit caché? Ouy, car myſtere, veut autant à dire comme caché, ſainct Paul dict *Myſterium abſconditum*. Il dict auſsi que le Mariage eſt vn grand myſtere, en Ieſus-Chriſt, & ſon Egliſe. Cela ſe void il des yeux à la conionction du Mariage? L'incarnation eſt vn myſtere, ceſte vnion de deux natures ſe void elle? on void l'humanité en chair

Coloſ

Eph 5.

comme

comme les autres, mais l'vnion des deux, ny l'vne des deux natures, ne se void pas, qui est nonobstant la principale chose en l'vnion. Il reppart. Le Baptesme est vn mystere, donques le sang de Christ seroit caché soubs la forme de l'eau. ô homme, & qui te l'a dit? quelles paroles de Iesus-Christ as tu pour monstrer que son sang y soit, & que lors qu'il institua ou ensigna le Sacrement du Baptesme, en monstrant de l'eau, il ayedict, lauez vous de cecy, Cecy est mon sang? miserable condition d'homme! I'auois desia respondu à cela en ma precedente Responce, & ny sachant quoy repliquer, il obiecte encores le mesme propos, au lieu de repliquer sur ma Responce, mais il n'auoit pour contredire, & puis il adiouste que l'eau seroit transubstantiée. C'est bien à propos de monstrer qu'vn mystère ne soit pas caché! Or tout mystere est vrayement caché, mais non tous d'vne façon. Ils sont cachez, ainsi, & tout de mesme qu'il est porté par la parole de Dieu. Le mystere de l'Incarnation, d'vne façon, de la passion, & sepulture d'autre façon que de la Resurrection, & Ascension: & celuy du futur Apoc. 10. Iugement (qui est appelle le mystere de Dieu parfaict & accomply) il sera d'autre façõ. Ainsi le Baptesme est mystere, en tant que nous sommes regenerez en nos ames, de l'eau, & du S. Ioh. 3. Coloss. 2. Esprit, ce qu'on ne void pas, & en ce que nous

y rece

y receuons les merites de la mort, & sepulture de Iesus-Christ, mourans d'affection, & de vœu, auec luy, & nous ensueliſſans pareillement à l'imitation ſienne, & renonçeans entierement aux œuures de la chair, & mourans au monde, renonçeans à toutes ſes pompes, & vanitez. Voila des myſteres, mais conformes à la parole de Dieu, & non eſgaux à tous les autres myſteres, comme à l'Incarnation, Paſsion, Aſcenſion, ainſi que veut conclurre le Miniſtre, qui eſt ſa façon ordinaire, de confondre toutes choſes, les peſlemeſler, ou faire toutes eſgales, ſans les diſtinguer conformement à la parole de Dieu manifeſtée contre ſa premiere promeſſe. Puis il dict, les myſteres n'enuelopent point de contradiction, & ne deſtruiſent point la nature des choſes, &c. Qui eſt ſauter du coq a l'aſne, car il eſt ſeulemẽt icy queſtion, ſi tout myſtere à quelque choſe cachée, & tout chant à toutes ſes reſueries, qu'il ameine comme inconuenient, qui n'eſt pas ſouldre l'argument, ie luy ay reſpondu amplemẽt en ma precedente Reſponce; mais il paſſe ſoubs ſilence mes ſolutiõs, & ſans repliquer il reppete touſiours ſon premier chant odieux, comme les arondelles; ſçauoir la ruine du pain, le chaſſer du monde, deſtruire nature, & non l'honorer, &c. Impie, & prophane, ſcelerat, & meſchant, comme parle le Prophete, il appelle Ezec h. 21

ſe

ce hault,& treſdiuin myſtere. Le myſtere d'impieté ou Sainct Paul parle de l'Antechriſt, il l'applique (ô impie) à Ieſus-Chriſt, diſant. Cecy eſt mon corps. Puis il adiouſte. l'Euchariſtie eſt vn Sacrement, & s'enſuit il pourtant qu'il ny ait plus de pain? Non. Car il pourroit eſtre Sacrement auec le pain, comme i'ay dict ſouuent: cependant c'eſt parler hors de propos. Puis il dict,& s'enſuit-il auſsi que le corps y ſoit? Ie dis qu'ouy, non pource qu'il eſt Sacrement, car il n'eſt pas au Bapteſme, auſsi cela n'eſt pas de la diffinition, ou eſſence du Sacrement, mais il s'enſuit, pource que Ieſus-Chriſt l'a dict Et puis il retourne au Bapteſme, diſant qu'il s'enſuyuroit que le ſang y ſeroit: Ou il reſue en deux façons. Premierement, pource que ceſte realité n'eſt pas de l'eſſence ny deffinition du Sacrement, comme Sacrement. Secondement pource qu'il ne ſçauroit monſtrer que Ieſus-Chriſt l'aye dict au Bapteſme, comme il l'a dict en l'Euchariſtie. Puis il dict, que i'adiouſte de ma teſte que l'Euchariſtie ſoit vn miracle. Mais Ieſus Chriſt luy meſme le met en plus hault rang que la Manne, ou la multiplication des pains en S. Ieh. ſixieſme. Et ſainct Chriſoſtome par aprez, expliquant le diſcours de Ieſus-Chriſt, ou le Miniſtre n'a ſceu que dire, ſinon que le mot de miracle, eſt prins quelquefois largement, ainſi taſche

2. Theſſal. 2.

Chryſoſt. hom. 45. in Ioh.

il

il d'euader, mais hors de propos: Car sainct Chrysostome le vient à exaggerer par dessus la Manne, & la multiplication des pains qui ont esté vrays miracles. Le Ministre accorde que la chair de Christ donne la vie, mieux que la Manne, prinse (dit-il) es saincts Mysteres par vraye Foy, Mais il adiouste cela de sa teste, & ny Iesus-Christ, ny S. Chrysostome ne l'ont ainsi dict, mais purement ont dict, que le miracle plus grand, consiste en la chair du Fils de l'homme, receüe. Car pour la Foy aussi bien mangeoyent la chair de Iesus-Christ les anciens Peres comme nous. C'est chose plaisante à considerer le Ministre, quād il veut prouuer que sainct Chrysostome n'a pas dict aussi, que l'Eucharistie est plus grand miracle que la Resurrection des corps, & pour ce faire il met en auant la sentence dudit sainct Chrysostome, laquelle le condamne tout à faict, & dict clairement qu'il n'est de merueilles si les Apostres n'ont entendu ce mystere, veu, & consideré qu'ils n'entendirent pas quand il leur parla de sa mort, & Resurrection, & baille la raison. Car dict il, les Prophetes en auoyent resuscité quelques vns, mais nul des Prophetes n'auoyt poinct escrit qu'on deust manger la chair du Fils de Dieu. Le Ministre dict, que sainct Chrysostome confere le phrases aux phrases,

comme

comme, rompre le temple, & manger la chair: Mais au contraire il parle du faict, *de re ipſa*, & non ſeulement des phraſes de parler, car il dict que cela leur eſtoit plus difficile à entendre, à raiſon que le Prophetes en auoyent reſuſcité, & ne dict pas à raiſon que les Prophetes auoyent deſia vſé de c'eſte phraſe de parler, rompre vn temple, pour ſignifier la mort: car il eſt faux que les Prophetes ayent vſé de c'eſte phraſe. Il parle donc du faict, non de la phraſe de parler. Puis il adiouſte (ayant honte de n'auoir peu reſpondre.) Ie veux (dit-il) maintenant monſtrer que ce bon Pere n'a aucunement entendu parler de la Tranſubſtantiation. Voila vn autre coq a l'aſne, à propos, ſi le miracle de la Reſurrection eſt moindre que le miracle de l'Euchariſtie, car quād biē le pain y ſeroit, ne laiſſeroit pourtant d'eſtre miracle, car la principale grandeur du miracle eſt en la chair de Ieſus-Chriſt, laquelle ſeule ſainct Chriſoſtome conferoit auec la Reſurrection des morts. Puis il adiouſte les propos de ſainct Chriſoſtome, qui le condamnent de rechef, quand exagerant la grandeur du miracle il dict, que nous ſommes vn corps, & membres de ſa chair, & de ſes os, & que nous ſommes conuertis en ſa chair, non ſeulement par dilection, mais auſsi en effect. Voila les mots de S. Chryſoſtome, voudriez vous paroles plus

claires

claires pour monſtrer la realité eſtans faicts os de ſes os, & chair da ſa chair, conuertis en luy non par dilection ſeulement, mais en effect? Et vrayement ſa chair eſt vnie en effect à la noſtre, & non par phantaſie, & noſtre chair eſt conuertie en effect en la ſienne? car la ſiẽne tire à ſoy la noſtre, & la rend ſemblable à la ſienne, luy baillant la racine d'immortalité en vertu de laquelle elle reſuſcitera en gloire au dernier iour, ainſi que Ieſus-Chriſt luy meſme l'explique Ioh. 6. Mais non que la noſtre tire la ſienne à ſoy, luy baillant ſes imperfections de la mortalité *mortale, & immortale*, cõme on void en Porphire. *ſunt differentiæ eſſentiales in cathegoria ſubſtãtiæ*, & le Miniſtre ignorant ces hauts myſteres, & n'entendant pas la ſentence de S. Chryſoſtome, qui philoſophe hautement, va chercher que la conionction eſt myſtique, c'eſt à dire à ſon jargon, ſpirituelle & par Foy, & non reelle & veritable, de laquelle parle Ieſus-Chriſt, & puis aprez S. Chryſoſtome. Et puis il demãde quel miracle y a il, s'il y eſt, & eſt receu ſubſtantielemẽt? Quel dictes vous? il y en à vne infinité, & non vn ſeul, cõme qu'il ſoit receu inuiſiblement, impaſſiblement, tout plain de gloire, & de Diuinité, ſans eſtre effrayez comme quelquefois les Apoſtres, d'vne ſi magnifique Majeſté, & vne infinité d'autres ſemblables Iay donc bien parlé,

Ioh. 6.

Prophir. lib. quin. vocum. c. de differẽtia Rationale inquit & mortale *per ſe homine* competunt, Aquilimum verò eſſe vel ſimum, per accidens. Quæ igitur per ſe competunt in ſubſtãtiæ ratione ſumuntur.

disant que ce n'est le seul Clictoueus, mais aussi S. Chrysostome qui la dict. Où le Ministre par vne ruse signalée dict ainsi. Vostre quatrieſme preuue, est que vostre Clictoueus la ainsi escrit, escriuant contre Luther, puis il adiouste, quelle disette de raison ! il vous faut souuent recourir aux tesmoignage des flagorneurs & escornifleurs des Papes, & les faire deposer à l'encontre de nous, ceste mesme neceſsité vous contraindra d'auoir souuent refuge à vostre breuiaire, & aux cautelles de la Messe. Le voila estendãt ses voilles sur la propre mer de mesdisance, iamais heresie ne fust sans imposture, mesdisance, mocquerie & bouffounerie. Or i'auois dict ainsi Ce n'est le seul Docteur Clictoueus, mais aussi S. Iean Chrisostome a remarqué, que c'est plus grand miracle, non que la manne seulement &c. Iugez si ma quatrieſme preuue est appuyée sur Clictoueus purement comme il impose?

CONTRE LE SECOND POINT du deuxieſme Chap.

EN ce second point, le Ministre poursuit pour auilir & mettre à neant, mes autres preuues qu'il appelle obiections. La sixieſme obiection (dict il) est qu'vn corps glorifié, se rend inuisible s'il veut. Hô (dit-il) quelles fau

tes

tes en peu de mots. Premierement en la Cene Iesus-Christ estoit passible & mortel &c. Il est vray, selon la condition de la chair, mais estāt tel, l'Euangile enseigne qu'il prenoit les qualitez d'vn corps glorifié quand bon luy sembloit. S. Cyrille a remonstré cela. Il a prins le dot de subtilité sortant du ventre de sa mere, sans faire ouuerture, ou fraction. S. Augustin dict le mesme, & nonobstant il estoit encores enfant passible. Il a monstre le dot d'agilité, marchant par dessus les eaux, si bien qu'on se penſoit estre vn phantosme, Mar. 6. toutesfois il auoit vn corps pesant comme les nostres, & composé des quatres elemens, dont la terre estoit predominãte, non l'air, ny le feu, ny l'eau. *Verè as*, disoit Dauid, *de terra orta est*. Appellé fils de l'hõme & d'Adam, c'est à dire de terre. Il a monstre le dot de clarté en la Transfiguration luisant plus que le Soleil, nonobstant son corps a esté peu de temps aprez, veu plus defiguré qu'vn l'adre, Esa. 53. Il a monstré impasibilité, passant a trauers de ses ennemis. Or il a prins pareillement ce dot & qualité, le soir de la Cene, si biẽ q̃ la qualité qu'estoit pour lors transitoire, elle est maintenãt permanẽte, cõme aussi la clarté de la Transfiguratiõ l'agilité, & la subtilité. Ce n'est donc eschappatoire (cõme parle le Ministre mal-auisé) mais pure verité Euãgeliq̃. Dit le Ministre, hõ il n'a pas dit

Cyrille. bli in Ioh.

Aug. in Ioh. tract. ad c. 20.

Marc. 6.

Ps. 84.

Math. 17.

Esa. 53.

mon corps est icy impaſsible dict le Miniſtre. Auſsi n'a il pas dict, en ſa naiſſance, mon corps eſt icy ſubtil, ou en la mer, mon corps eſt icy agile, ſuffit qu'il la ainſi monſtré par effect, la mere demeurãt toute Vierge, d'ame & d'Integrité de corps, & luy marchant ſur les eaues, comme vne ombre ou fantoſme, ayant, nonobſtant ſon vray corps.

Secondement (dict il) ſi vn corps glorifié ſe rend inuiſible s'il veut, c'eſt vne contradiction en vous, de mettre cela au nombre des miracles. Bonne obiection! Ieſus-Chriſt reſuſcitoit il pas le morts, n'illuminoit il pas les Aueugles s'il vouloit, & nonobſtant n'eſtoient ils pas des miracles? ne ſe transfiguroit il pas s'il vouloit, marchoit il pas ſur les eaux quand il vouloit, tout n'eſtoit il pas en ſa puiſſance, & neantmoins n'eſtoiẽt ce pas miracles? A ſõ dire Dieu ne pourroit iamais faire miracles, *Quia omnia quæcunque voluit fecit.* S. Auguſtin a reſolu cela diſant que la gloire de noſtre corps ſera vn miracle, comme eſtant non vne choſe venant de nature, mais de la toute puiſſance de Dieu: Et ce ſera vn perpetuel miracle, Dieu bailla auſsi aux hõmes des qualitez par deſſus toutes les forces de nature. Vouloir ou non vouloir ne font pas le miracle, mais biẽ l'effect, entant qu'il ſurpaſſe toutes forces de nature. Les Apoſtres parloyẽt quand ils vouloiẽt tous

langages

langages, gueriſſoient les malades à l'inuocatiõ du nom de Ieſus-Chriſt, comme il leur prouuoit, & leur en bailla le pouuoir. Mar. 16. neantmoins c'eſtoiẽt vrays miracles, ainſi S. Paul aueugla le Magicien a ſa volonté, & luy reſtitua la veüe, quand il luy pleut. Helie auſsi ferma le Ciel, & puis l'ouurit quand il voulut, ſelon le pouuoir qu'il en auoit receu de Dieu, & oſa biẽ dire. Il ne ſe fera n'y roſée, n'y pluye, qu'en mon nom. S. Paul r'apporte la gloire, qui ſera permanente en nos corps, en la ſemblance de celle du corps de Ieſus Chriſt, non aux forces naturelles, mais a la toute puiſſãce de Dieu, diſant. Il reformera le corps de noſtre mortalité, configuré, au corps de ſa clarté, ſelõ la puiſſance qu'il à de pouuoir aſſubiectir toutes choſes à ſoy. Il eſt donc miracle comme venant de la toute puiſſance de Dieu, & par deſſus tout cours de nature meſmes en ce temps là de la renouation du monde, ou les damnez (qui ſeront en treſgrand nombre & au rang d'iceux tous Heretiques nõmeement) n'auront point telles qualitez. N'eſtant donc choſe commune à tous hommes de ce ſiecle futur, n'y à la plus part, ce ſera vn miracle à ceux qui auront ce dot, & qualité ſupernaturelle.

Marc. 16.

Act. 13.

3. reg. 17.

Phil. 3.

Tiercement il cauille ſur ce que ie diſois que les Anges ſe font voir, s'ils veulent, diſant qu'ils ſont touſiours inuiſibles eſtant ſubſtan-

ces Spirituelles. Ie ne disois pas qu'ils se fissent voir en leurs substances Spirituelles, car c'est ce qu'il cauille, & adiouste de sa teste, seulement ie disois qu'ils se font voir s'ils veulent, & que ce corps qu'ils presentent visible, ils le rendent aussi inuisible. Ils font donc d'vn corps tout ce qu'ils veulent, pour ce regard, sçauoir qu'ils le font visible, ou inuisible quand bon leur semble. Ie disois donc, que comme les Anges ont ceste puissance sur les corps, aussi ont, & auront ceux auſquels Dieu baillera vn corps glorifié, car le propre d'vn corps est d'estre rendu visible, ou inuisible, arriuant vne puissance superieure par dessus leur nature, telle qu'est celle des Anges, & à plus forte raison, de Dieu. Le Soleil faict que les petits vermisseaux luisans de nuict, ne luisent plus, ny les fragmens du chesne pourry, & autres semblables choses, à plus forte raison les Anges, qui surpassent toute chose corporelle : Et Dieu encores mieux, Aucteur, & Createur du tout. Ne faut pas que le Ministre exagere tant qu'il soit impossible aux Anges de rendre leur substance Spirituelle visible. Car sainct Athanase escrit au contraire, que la saincte Vierge à veu la pure, & nuë essence de l'Ange Gabriel au colloque qu'elle eust auec l'Ange. Nous sçauons bien comment cela se peut faire, mais le Ministre ne le pourroit

Athana. in q. 12. ad Antioch. princip.

ſçauoir par ſes Auéteurs, & ſans peſcher dedans l'eſtang de nos Docteurs, qui ont reſolu cela. En ſomme raduite le lecteur de prendre garde ſur le Miniſtre qui preſque touſiours ſe trompe, faute de ſçauoir la deffinition des choſes qu'il traicte, qui eſt ignorer tout à faict vne choſe: Comme vn peu au parauant, il diſoit, que de ſe rendre inuiſible ne ſeroit miracle, puis que cela dependoit de la volonté, comme ſi en la deffinition de miracle, volonté, ou non volonté y eſtoyent comprinſes. Auſsi quand il parle du miracle, du Sacrement de l'Autel, il dict, que s'il eſtoit miracle, il ſeroit viſible, Comme ſi viſible ou inuiſible entroyent en la deffinition de miracle. Les Theologiens ſçauent qu'en ſa deffinition il n'y eſt non plus parlé de viſible, qu'en la deffinition de l'homme, d'vn cheſne. Quartement (dict-il) il vous failloit prouuer que les corps glorifiez, ſont auſsi en meſme temps, & au ciel & en la terre. Voila vn autre coq a l'aſne, que ie n'auois voulu faire. Ie combatois tant ſeulement, ce que le Miniſtre auoit reſpondu diſant, qu'il n'y a point de miracles s'ils ne ſont viſibles, ce qu'ayant conuaincu par l'eſcriture, il ne ſe contente & me va chercher, qu'il me failloit prouuer qu'vn corps glorifié fuſt au ciel & en terre, qui eſt du tout hors du

propos d'vn miracle s'il est visible, ou inuisible. Tresbien à dict deux, S. Paul, qu'ils marchent en vanité de leur sens. Aprez le Ministre vient aux sentences que i'amenois de l'escriture. La premiere, que ces corps glorifiez sont corps
Ephe. 1. Spirituels. Il dit que les Origenistes, & Euiciés ont abusé de ceste sentence. Ausi abusent, les Iuifs des Prophetes, est ce à dire qu'il ne faille pourtant alleguer les Prophetes? Il n'y a sentence presque au nouueau Testament dont les Heretiques n'ayent abusé, ne faut il pourtant vser de l'Euangile? car au reste en ce qu'il dict, que nous renouuellons les erreurs des susdits Origenistes, il est imposteur, car ils nioiét tout à faict la verité, & realité d'vn corps glorifié, laquelle nous soustenõs fort, & ferme, mesmes au Sacrement de l'Autel, contre le phantosme que les Caluinistes introduisent. S. Hierosme à escrit contre ces gens, & monstre tresbien que pour estre visible, ou inuisible, vn corps n'est pas moings vray corps. Le Ministre va chercher des raisons pourquoy les corps resuscitez sont appellez Spirituels, & ramasse vn mot deça, l'autre dela, & en fin ne dict que par pieces, mais il ne dict pas tout. Il pouuoit prendre les raisons de S. Paul 1. Cor. 15. ou il met les
1. Cor. 15. quatre qualitez Spirituelles, qui sont, Subtilité Agilité, Impasibilité, & Clarté, en Subtilité, est comprinse, la puissance qu'ils ont de se rendre

inuisi

inuisibles, car ils ne peuuẽt penetrer vn corps s'ils sont inferieurs & subjets aux imperfectiõs de la quantité, mais ayant vn dot, par dessus, pour lors ils sont inuisibles, comme fut Iesus-Christ penetrant les portes. S. Thomas baille ceste raison qui est bien peremptoire en l'ordre de la prouidence de Dieu. Il dict, que ce qui est inferieur au premier continent (qui est le plus hault ciel contenant toutes choses) est de necessité contenu dens vn lieu, comme estant inferieur, au premier & plus grand lieu: mais, dit-il, ce qui est plus noble & excellent que ce premier contenant tout, il n'est point subiect d'estre contenu au lieu: comme les Anges qui sont plus nobles que le premier ciel, & peuuẽt monter plus hault que ledit ciel, comme mesme accorde Aristote: Parquoy est euident qu'ils peuuent estre hors de tout lieu corporel, & sans iceluy: or est il (dit-il) que les corps glorifiez sont tels, c'est à dire plus nobles que le premier ciel, car ils sont en la semblance du corps de Iesus-Christ qui est monté par dessus tous les cieux, cõme dict S. Paul, & pourroyẽt ces corps glorifiez monter par dessus le supreme ciel naturel (rien ne les empesche à cela) donques ils seroyent pour lors hors de tout lieu, n'estans poinct comprins au lieu. Estant donc plus nobles que le premier contenant tout .i. toutes choses corporelles, ils n'ont ny

S. Thom. quolib. 6. ar. 3.

Aristo. lib. 1. de cælo c. 9.

Ephe. 4.

besoing

besoing, ny necessaire, ny de luy, ny de rien qui soit comprins soubs luy : bien en peuuent ils vser, comme maistres & superieurs ; mais non en indigence, comme inferieurs, car ils ne sont tels ayant la tresparfaicte forme des enfans de Dieu. Ainsi les Anges sont contenus en lieu, lors qu'ils s'habillent d'vn corps, au reste il est en leur puissance de n'estre point contenus du lieu. Voila ce qu'en discourt doctement S. Thomas, ayant bon fondement sur l'ordre mesmes de nature en la prouidence de Dieu. Nous ne disons donc pas, qu'vn corps glorifié ne soit plus corps, mais qu'estant corps glorifié, & exalté en la gloire de Iesus-Christ, il à d'autres qualitez, qui sont qualitez propres à vn esprit, vray est que qualité est autre chose que substance. Le Ministre confond tout, & conclud, que s'il à d'autres qualitez il à donc vn autre substance, ce qui est mal inferé, & est contre toutes les sciences, Dialectique, Physique & Theologie. Ce poinct respond aussi à la troisiesme obiection du Ministre, qui est sur ou contre le texte qui dict, qu'ils seront comme les Anges de Dieu au ciel, ou il saute quant & quant ailleurs disant que les Anges ne sont point au ciel, & en terre tout à la fois, qui est vne autre question, hors de propos, mais en passant diray ie, que cela n'est propre qu'au seul corps de Iesus-Christ, en tant qu'il est vny à la

Matt. 12.

Diuinité

Diuinité, par laquelle il se peut assubietir toutes choses, comme dict sainct Paul. Pour le regard des Anges, Iesus Christ le feroit penser a sa conscience quand il dict. Que les Anges des petits enfans sont au ciel, voyans tousiours la face de son Pere qui est au ciel: S'ils sont tout au prez des petits, les gardans, & guarantissans en terre, comment tousiours, *semper*, dit-il, *in cœlis*, ils sont aussi au ciel, & voyent la face de Dieu le Pere? Nos Theologiens sçauent bien resouldre cela mais si le Ministre estoit pressé la dessus, sans les emprunter, il se trouueroit court. Pour le troisieisme passage, & comment Iesus-Christ s'est esuanouy des deux Disciples en Emaux le Ministre allegue sainct Ambroise, disant qu'il s'est soubstraict d'eux, mais il ne cotte pas le passage, & certain est que sainct Ambroise sur sainct Luc a passé ce lieu sans y commenter aucune chose, tant y a qu'il dit clairemẽt, qu'ẽ vertu de la puissance de son corps resuscité, il a penetré inuisiblemẽt les portes. Voicy ses mots. Ce n'a pas esté par vne nature non corporelle, qu'il a penetré les choses fermes, par lesquelles ordinairemẽt on ne peut passer, mais ça esté par les qualitez d'vne vraye & corporelle resurrectiõ. Mais dit le Ministre. De Lyra dit, qu'il a faict cela par l'agilité de son corps. Soit, mais cõmẽt s'est il donc rendu tout soudain inuisible? Car quelque agilité qu'il

Luc. 24.

Amb. lib 10. in Luc c. 24

qu'il y ayt encores y faut il du temps, pour bouger d'vn lieu, & aller en l'autre, & repugne en contradiction, comme appert par la Physique, qu'vn mouuement soit mouuement, & qu'il soit hors de succession, car les extremitez sont de soy contraires, *terminus Aquo, & ad quem*, or ainsi deux contraires seroyent vnis en leur contrarieté, & si en ceste contrarieté ne seroyent qu'vne chose, ce que n'est pas imaginable, non plus qu'vn poinct, soit par dessus l'autre en la quantité, ou vn instant, sur l'autre, au mouuement qui est soubs le temps; y ayát donques distance de lieu, de la table ou Iesus-Christ estoit assis, iusques à la porte, ou fenestre de la maison, comment est ce que Iesus-Christ faisant ce chemin en distance, n'a esté veu des deux Disciples, ce pendant qu'il faisoit ce chemin? A de Lyra allegué par le Ministre, i'oppose Albert le grand, qui dict sur ce passage de S. Luc, qu'il s'est rendu inuisible, monstrant en cela qu'elle sera la gloire des enfans de Dieu. Il s'est esuanouy, dit-il, pour monstrer que la gloire des choses immortelles ne tombe, ny n'est subiecte aux yeux des choses mortelles. S. Hieroſme respondant aux obiections des Origenistes, dit ainsi. En ce qu'il est dit qu'il s'est esuanouy soudainemẽt, c'est signe qu'ẽ cela y estoit la vertu, & puissance de Dieu, non qu'il fust ny ombre, ny phantosme, car

Albert. Magn. in c. 24. Luc.

Hiero. ad pammac h. cont. Ioh. Hieroſol.

mesmes

meſmes deuant ſa Reſurrection il a paſſé par le milieu de ceux de Nazareth, c'eſt à dire (dit-il) qu'il a gliſſé de leurs mains, faut il dire (dit-il) pour cela auec Marcion que ſa Natiuité a eſté en phantoſme, à raiſon que contre nature il eſt eſchappé des mains? Quoy, dit-il, ce qui eſt en la puiſſance d'vn Magicien, ſera il point en la puiſſance de noſtre Seigneur? Apollonius Tyaneus appellé en conſiſtoire pardeuant Domitian diſparut ſoudainement : donques ne veuillez eſgaler la puiſſance de noſtre Seigneur aux preſtiges de Magiciens (à ſçauoir de dire que cela fuſt par tróperie de magie; car c'eſtoit eu pure verité par la toute-puiſſance de Dieu) & puis il adiouſte encores, quand à ce, dit-il qu'il eſt entré les portes fermées, ç'a eſté par meſme puiſſance, comme de s'eſtre eſuanouy des yeux, & vſe du mot, ainſi que nous l'auons en noſtre verſion qui eſt, *euanuit*, s'eſuanouit, & dict que cela a eſté faict *repentè*, *& ſubitò*, tout ſoudainement. Il adiouſte encores. Les Poetes ont eſcrit qu'vn Lynceus voyoit à trauers d'vne muraille, penetrant la muraille, & noſtre Seigneur dit-il, s'il n'eſt vn phantoſme ne pourra point entrer les portes eſtant fermées? Les Aigles ſentent les corps morts qui ſont delà la mer, & Ieſus-Chriſt ne pourra pas voir ſes Apoſtres, s'il n'ouure les portes? Vien ça (dict-il) ô ſubtil Diſputateur,

qui

qui eſt plus ou de ſouſtenir la terre de rien, & la fonder ſur l'incoſtãce des eaux où que Dieu paſſe par vne porte fermée, & que la creature cede, & ne reſiſte à ſon Createur ? tu luy attribues le plus grand, & calomnies le moindre, & plus facile. Outre S. Pierre a marché ſur les eaux, non en vertu de ſon corps, mais de ſa Foy, car il s'enfondroit lors qu'il diminuoit ſa Foy & c. Ou eſt à notter que S. Hieroſme diſputant contre ceux, qui nioyent la verité du corps en ſa reſurrection, auoit bien grande occaſion de cercher les eſchappatoires des Caluiniſtes, mais il n'a eu garde de ne confeſſer la pure verité de l'Euangile, car iamais vne verité ne contrarie à l'autre (bien vne fauſeté à l'autre) Il conclud donques que les deux ſont veritables, mais qu'il faut entendre, que ces choſes admirables ſe faiſoient en vertu de la toute puiſſance de Dieu, communiquée en cela au corps glorifié, & non par la propre nature du corps. Le meſme faut il dire a ce que le Miniſtre reſpond à l'autre auctorité que i'allegois de S. Marc, diſant qu'il s'apparut en autre effi-
Marc. 16. gie. Le Miniſtre penſe ſe mocquer, diſant c'eſt vn train merueilleux de voſtre Logique (dit il) qu'apparoiſtre, ſoit n'apparoiſtre point, & que ſe monſtrer en autre forme, ſoit ſe rendre inuiſible en ſoy meſme. Ie dis icy, que ſon rire, c'eſt vn rire Sardonicien, qui faict retirer

les

les leures à la façon de celuy qui rid, mais nourure pas, n'y ne resiouist le cœur, en somme ne passe pas les dens (cõme l'on dict) Or il n'a entendu mon discours, car ie n'ay pas dict, qu'il fust inuisible se demonstrant en autre effigie, mais seulement qu'il peut changer de lineamẽs & de couleur en son corps, selon son bon plaisir, en la maniere des Anges, qui apparoissent comme ils veulent & par la concluoys, ce que i'auois proposé vn peu auparauãt, qu'vn corps Spirituel, estant vray corps, il à les excellẽces, & proprietez d'vn Esprit, & le tout recueilly, qu'il le peust, à la parfin rendre inuisible, cõme vn esprit. Le Ministre adiouste que Iesus-Christ, quoy qu'il en fut, retenoit les mesmes traicts, & la mesme forme du corps, mais les yeux de ceux qui le regardoiẽt estoiẽt retenus, comme dict S. Luc. Mais voyons si S. Augustin la ainsi entendu, auec S. Hieroſme. En premier lieu S. Hieroſme met en mesme datte, ces trois choses, entrer par les portes fermees, s'esuanouir soudain, & se demonstrer en autre effigie, & dict que le tout estant faict, non en phantosme, mais en pure verité, procedoit de la toute puissance de Dieu, qu'il imprime en cela aux corps glorifiez. Pour l'entrée de la maison, les portes estant fermées, il baille l'exemple de celuy qui penetroit de sa veue, les murailles.

Hiero Pamm aduer ror. 1 Hieros.

Pour

Pour le regard de ce qu'il s'enſuiuoit, il allegue la forme en laquelle il s'apparut, ſelon S. Marc, & dõne l'exẽple de la Palombe, laquelle chãge de couleur au col autãt de fois qu'elle le tourne ça & là, de la il conclud n'eſtre choſe eſtrange ou nouuelle, ſi Ieſus-Chriſt changeroit d'effigie autant de fois, qu'il vouloit, comme au-
Ioh. 20. Iardin deuant Magdalene, & au chemin s'approchant des deux Diſciples. Si bien donc que S. Hieroſme met le miracle en Ieſus-Chriſt, & non aux Diſciples. Touchant aux Diſciples, S. Auguſtin dict, qu'il n'eſt impertinẽt de dire,
Aug. lib. 3. de cõſenſ. euãg. c. 25. que l'empeſchement de leurs yeux venoit de Sathan. Car Sathan le peut ainſi faire par preſtiges, veu dict il, qu'vne taye à l'œil, ou humeur empeſchera l'œil de voir, ou fera voir autrement qu'il n'eſt en verité, non dict il, qu'õ le die ainſi, pour inferer que noſtre Seigneur ne peut changer de forme, & ſe transformer en ſa chair, car meſme (dict il) deuant ſa paſsion, il ſe transforma en la montagne, ſa face eſtant luiſante comme le Soleil; ſeulement c'eſt pour dire qu'a ceſte fois n'a eſté ainſi faict, le Diable, mettant l'empeſchement (ſelon ceſte tradition dict il) aux yeux des deux Diſciples. Voila S. Auguſtin contraire au Miniſtre niant ceſte puiſſance de transformer ſa chair en autre effigie à Ieſus-Chriſt, & pareillemẽt, S. Hieroſme, qui ſelõ l'autre opinion, tient qu'en verité

il

il changea d'effigie, auſsi bien qu'il entra par les portes fermées en verité, & qu'en meſmes verité il s'eſuanouiſt d'eux. Ce ſont les deux interpretations Catholiques de ce texte. Mais la troiſieſme qui eſt des nouueaux Heretiques, ne feuſt iamais entendue parmy les Chreſtiens, de nier ceſte vertu à Ieſus-Chriſt. Ie pourrois bien icy reprocher au Miniſtre, ce qu'auſsi reproche S. Hieroſme à l'heretique de ſon temps, qui nioit la realité & verité, aux trois choſes ſuſdites. Tous *tes argumens (dit-il) ne ſont* pas tiens, tu les as puiſez à la fontaine des Payens, puis que tu te dis eſtre Chreſtien, quitte (dit il) les armes des Payens. Le Miniſtre conclud ce poinct en ces termes. *Voyez donques (dit-il)* comme ces allegations reuiennent à voſtre confuſion, &c. Qu'il tourne tout cela vers ſoy, & recognoiſſe eſtre veritable ce que vn grand perſonnage dit à Montpellier de luy, entandãt qu'il vouloit encores de rechef repliquer. S'il le faict (dit-il) qu'il s'aſſeure que ſi à la ſeconde fois il a eu le fouet, à la troiſieſme on le mettra tout nud. Vn autre dit. Celuy qui a eu les aureilles coupees, s'il ne s'amende, il ſera pendu. Dieu par ſa bonté l'amende en ce monde, pour n'eſtre mis tout nud au feu d'Enfer, & pendu au gibet eternel.

Hier. cont. Ioh Hiero. Argumẽta illa tua de Gentilium fonte manarunt. Qui Chriſtianũ te eſſe dicis, Gentiliũ arma depone.

CONTRE LE TROISIESME poinct du ſecond Chapitre.

Heb.11.

LE Miniſtre traitant, ce que ie diſois de la foy, qui eſt des choſes qui n'apparoiſſent point, il deſtourne & renuerſe mon diſcours, comme ſi i'euſſe dit ainſi. Si les miracles ſont expoſez aux ſens, il ne faudra plus croire aucun Article de Foy, de là il tire conſequence d'vn blaſpheme : car il faudroit dire (dict-il) que Dieu eſt Dieu Tout-puiſſant, Createur du ciel & de la terre, par miracle. Auquel ie reſpons
Pag.37. n'auoir ainſi parlé, qu'il le couche, mais en la façon que voicy. Parquoy (dis-ie) celuy qui nie la preſence reelle au Sacrement, pour autant qu'iln'y eſt pas veu il nie pareillement l'Article
Heb.11. de la Reſurrection, & auſsi de l'Incarnation, ou au contraire Sainct Paul dict, que la Foy eſt des choſes qui n'apparoiſſent point. Voila mes propres mots, qu'on les vienne à conferer auec ceux du Miniſtre, on trouuera qu'il a changé le, *medium*, & ſubiect principal de mon Argument, qui eſt tout changer & renuerſer au faict des Argumens. I'ay prins pour mon *medium*, & ſubiect, la Foy, qui eſt touſiours des choſes mon veues, & luy au rebours, prend pour ſubiect de l'argument, le miracle duquel

le

le propre est d'estre indiferent à estre veu ou non veu. Et pour monstrer aux petits Escoliers sa fallace. Ie dresseray l'argument en forme & figure, selon sa vieille façon en sa seconde responce. Voicy l'argument.

La foy est des choses qui n'apparoissent pas.

L'article de la Resurrection & Incarnation n'apparoissent pas.

Donques celuy qui ne croit, ce qui n'apparroit pas, n'a point la Foy de l'article de l'Incarnation, & Resurrection. A c'est argument ie vous prie, y est il ce mot de miracle, pour conclurre sur les miracles ce que ie concluds sur la foy? I'auois vrayement parlé au parauant des miracles, mais en ce point ie prens vn autre *medium*, pour confirmer, *multifariè multisque modis*, que les Heretiques faillent en plusieurs sortes & manieres ne voulans croire, sinon ce qu'ils voyent de leurs yeux. Cela se prouue tant par les miracles non sensibles, que par la vraye deffinition de la Foy. De ce second poinct ie parlois, allegant le texte de S. Paul. Du premier, i'en auois traicté au parauant. Or est-il ainsi de faict qu'on ne void point ny l'article de l'incarnation, ny celuy de la Resurrection, ny aucun autre en somme, autrement ce ne seroit Foy, mais euidence, laquelle est du tout opposite à la Foy & la faict cesser quant & quant, qui est le discours de S. Paul. 1. Cor. 13.

1.Cor. 13. Icy nous voyons comme dans vn miroir par ombrages, mais là, face à face, & pour lors cessera la Foy. Le Ministre pour se sauuer comme-il pourra, il equiuoque icy. *A potentia ad actum*, & dict. On à veu Iesus Christ conceu, & resuscité. Voire on la peu voir, & pour lors Ioh. 20. qu'on le voyoit en cela il n'y auoit point de Foy: car c'est ce que disoit Iesus Christ à S. Thomas. *Beati qui non viderunt, & crediderunt.* La saincte Vierge aussi elle voioit vne chose, & en croyoit vne autre. Au reste pour nostre regard, ce qui a esté euidence, & experience en la saincte Vierge, & aux Apostres, c'est foy à nous. Aug lib. 2. de peccat. merit. c. 15 En c'este qualité Sainct Augustin dict, que l'article de l'Ascension de Iesus-Christ c'est foy à nous soubs laquelle nous viuons, pour voir Iesus-Christ à la dextre du Pere. Les Apostres nonobstant l'ont veu montant au ciel, ce n'est à dire que ce ne soit foy en nous. Les mesmes Apostres l'auoyent veu resuscité, & disoyent, *Vidimus Dominum.* Sainct Thomas ne l'ayant point veu parloit autrement. *Non credam.* Si bien qu'au faict de la Foy, l'argument est nul, *à potentia ad actum.* Nous croyons la Resurrection generale, mais quand nous y serons, plus ne la croirons, ains la verrons. Or donc, dict le Ministre, on à veu l'Incarnation, & la Resurrection, donques nous n'auons point la Foy sur ces articles. Cela est il vray, est il Chrestien,

ſtien, à voſtre aduis ? car s'il veut ſauter au miracle ſenſible, qui eſt vn autre *medium*, i'ay deſia monſtré que l'inſtant de l'Incarnation, & auſsi de la Reſurrection, ont eſté inuiſibles pour lors que le miracle ſe faiſoit, & ſi par à prez on à veu cela, auſsi verrons nous Dieu face à face auec le temps (moyennant ſa grace) Ce n'eſt à dire pourtant que Dieu ne ſoit en ſoy inuiſible, & que tel n'aye eſté touſiours, iuſques à ce qu'il s'eſt communiqué aux Anges apres la creation du monde. Mais pour monſtrer au Miniſtre ſa vanité, voicy encores de quoy. Il dict que Dieu ſeroit Dieu tout puiſſant, Createur du ciel & de la terre par miracle, non par nature, ſi tous les articles de la Foy eſtoiét miracles. Or ie n'ay pas dict cela. I'ay dict, qu'en tous les articles de la Foy, il y a *quelque choſe*, & realité, laquelle il faut croire, & n'ay pas dict comme renuerſe le Miniſtre, que tous les articles de la Foy ſoyent miracles, mais bien qu'il y a quelque choſe inuiſible, laquelle il faut croire. Au reſte, ſçauoir ſi tous les articles de la Foy ſont miracles ou non ? bien que ie n'aye nullement touché ceſte corde, ainſi qu'il eſt tout euident par mon propos ainſi prins que l'ay couché, ſi eſt-ce que pour monſtrer plus amplement la vanité de ſens qui eſt au Miniſtre, ie mets à preſent ceſte, Theſe. Page. 40.

THESE.

TOus les articles de la Foy ſont miracles. Le Miniſtre la deſſus oppoſe que Dieu ſeroit donc Dieu par miracle. Ie le nie, car croire vn Dieu, n'eſt pas article de Foy, mais ſeulement (comme tres-bien l'enſeigne S. Thomas) c'eſt vn preambule à la Foy, à raiſon que naturellement on cognoit vn Dieu, & vne premiere cauſe ou premier principe, ce qui eſt manifeſtement demonſtré par raiſons naturelles, infallibles, & auſquelles l'entendement humain ne peut reſiſter. Ceſte demonſtration naturelle vient iuſques là, de prouuer que la premiere cauſe eſt infinie en vertu, & puiſſance. Ce n'eſt donc article de Foy. Hors de cela, prenons tous les autres, ils ſont tous miracles. Premierement la creation du monde. S. Auguſtin, l'appelle, le fondement de toutes les merueilles de Dieu: & tresbien car, c'eſt la premiere œuure de Dieu, & ſur laquelle ſont appuyes tous les miracles, meſmes de l'Incarnation, pour le regard de l'humanité de Ieſus-Chriſt, & ſans laquelle Dieu ne pourroit faire aucun miracle, car ſans icelle il n'y auroit que le ſeul Dieu, qui ne peut faire miracle en ſoy-meſme, & en ſa propre eſſence. Tout ce qui eſt, eſt creature excepté Dieu. Il n'eſt pas miracle que Dieu ſoit, car c'eſt nature & neceſsité, & eſt plus impoſsible que Dieu ne ſoit

S. Thom. 2 2. q. 1. ar. 5. ad 3

Aug. lib. 1 de mirabil. ſacr. ſcrit. c. 1.

que

que toute chose necessaire, car Dieu est le mesme *estre*, & qu'il ne soit point, il y a cõtradiction la plus esloignée & repugnãte qui se puisse imaginer. Car il n'y a rien de si esloigné, que ces deux choses, *estre & non estre*, *ens & non ens*. Nous sçauons donc tres-bien que Dieu est Dieu par nature, & par essence. Mais nous sçauons aussi, que croire vn Dieu, c'est vne cognoissance, & euidence de nature. Parquoy mieux diroit on cognoistre vn Dieu (ainsi que parle quelquefois l'escriture) que croire vn Dieu, n'estoit que nous le croyons, non pource que la raison naturelle nous l'enseigne, mais pource que Dieu la dict, & reuelé aux saincts Escritures, estãt tellement disposez que moins ne croyrions vn Dieu, encores qu'il n'y eust aucune euidence naturelle. Le Ministre donc commet icy trois fautes, la premiere est qu'il change le *mẽdium*, de mon argument, à sçauoir la Foy en miracle, bon Changeur. Ne luy reste que la banque. La seconde, que quand ie l'aurois dict, cela est soustenable, & non pas blaspheme, comme il blaspheme luy mesme. La troisiesme, qu'il argumente, de ce qui a peu estre, ou pourra estre, en ce qui n'est point actuellement, comme la vision de l'Incarnatiõ, ou de la resurrectiõ generalle. I'adiouste la quatriesme. Car l'instant tant de l'Incarnation que de la Resurrection, sont esté vrays, & tresgrands Hiere. 31.

miracles, & nonobstant inuisibles. Et pource c'est tres bien conclud, que celuy qui ne croit la Transsubstantiation, pource qu'il ne la void, n'y la reelle presence au Sacrement par mesme occasion, ores qu'il aye la parole de Dieu, il est Iuif, Turc, & Heretique. Et d'aller cercher que les especes sont phantasies c'est tousiours blasphemer contre les Sacremens, & à cela i'ay respondu amplement au chap. neufiesme de ma precedente Responce, ce que le Ministre passe soubs silence, comme si iamais n'en eut esté parlé. Quād au miracle des nopces, ou ie disois que c'estoit vn vray miracle deuant que les seruiteurs s'en prinsent garde. Le Ministre à sa mode ministrale renuerse le faict, à ce que ne fut iamais, & dict. Belle subtilité! vous voudriez faire croire que ce vin l'a estoit vrayement inuisible, & que Iesus-Christ vouloit abreuuer les inuitez, d'vn vin qui ne pouuoit estre veu, n'y gousté, n'y senty. Mesieurs! qui n'apperçoit la vanité de son sens, & ses ruses affectées! Ie n'ay pas dict qu'il ne fust veu des Ministres lors qu'ils s'en prindrent garde, mais bien ay ie dict, qu'a l'instant que le changement fut faict nul ne s'en prenoit garde, & nonobstāt c'estoit pour lors vn vray miracle, dōques estre veu des yeux, ce n'est pas de l'essence du miracle. Mais ay ie parlé qu'il ne peut estre veu, ou qu'il fust en soy inuisible? Les hydries ou cru-

Ioh. 2.

ches

ches estoient de pierre, on n'y pouuoit pas voir à trauers, comme si elles eussent esté de verre, ou de cristal. Le texte ne dict autre chose, sinon que les seruiteurs remplirent les cruches d'eau iusques au sommet. Qu'ils se soyent apperçeux du vin au parauant que Iesus-Christ leur dict, tirez en maintenant, il n'en est rien dict. Or soit qu'ils ne l'ayent pas veu, n'estoit il pas pourtant vrayement miracle? comme aussi la Verge d'Aaron estant dedans le Tabernacle, fleurissant, & pourtant fruict, Num 17
nul ne s'en prenant garde, estoit ce pas pourtant vray miracle? Ie conclus donc tres-bien, que l'Escriture ne met pas l'essence du miracle, à la veue de l'homme, mais en la puissance de Dieu, comme Aucteur, & en la matiere qui est changée par dessus le cours de nature, en ces deux choses gist l'essence du miracle, & non à autre quelle que soit. Dict le Ministre. Hô le miracle ne feust pas faict, affin qu'il feust caché. Non, mais il parle de la fin du miracle, ou ie parle de l'essence du miracle. Il prend donc cause pour cause. La fin d'vne cause, n'est pas de l'essence d'icelle. La fin de l'homme & pourquoy Dieu la mis au monde, c'est la fœlicité eternelle: l'homme au parauant qu'y paruenir n'est il pas vray homme, & si mesmes iamais il n'y vient, laissera il d'estre homme

pour-

pourtant ? Non, car la cauſe finalle, n'eſt de ſa diſinition eſſentielle, ainſi le vin miraculeux eſtoit vray miracle au parauant d'eſtre manifeſté, & ſi iamais n'euſt eſté manifeſté, il n'euſt pas laiſſé d'eſtre vin : car eſtre manifeſté, ou non, n'eſt pas de l'eſſence du miracle : mais la fin d'iceluy. Or la fin du Sacrement n'eſt pas d'eſtre veu, mais d'eſtre vnis par ce moyen reellement auec noſtre Dieu, parquoy ſoit veu ou non veu, ce qui eſt comprins au Sacrement, cela n'empeſche qu'il ne ſoit vray miracle, non plus que l'article de l'Aſcenſion, laquelle ne voyons pas, & ce nous eſt neantmoins vn miracle, propoſé comme dict ſainct Auguſtin, pour nous eſchaufer en ſon amour, & faire aſpirer aux biens celeſtes.

Touchant aux apparitions des Anges, c'eſtoyent vrays miracles, mis entre les merueilles de Dieu, car c'eſtoit choſe contre le commun cours de nature. Eſt il ordinaire (ie vous prie) au commun cours de nature que les Anges parlent aux hommes ? c'eſt donc vray miracle. Ainſi Sainct Thomas met l'apparition des ames qui ſe faict quelquesfois, entre les miracles de Dieu, pour la meſme raiſon. Tel miracle a eſté des morts, qui s'apparurent en Hieruſalem apres la mort de Ieſus-Chriſt, & conſiſte le mira-

S. Tho. in 4. ſent. diſt. 45. & 1. p. q. 89. ar. 8. ad 2.

cle

cle en deux poincts. Premierement en ce que les substances Spirituelles, qui appartiennent à l'autre monde, parlent & se manifestent à nous. Secondement en ce qu'on void comme vn vray corps humain, qui toutesfois n'est par vray corps, & ne peut cela estre ainsi formé par quelque concurrence de nature: comme disoit Empedocles, que par la concurrence des Elemens au commencement du monde c'estoyent formées des testes sans col, & puis finalement par d'autres concurrences, des corps humains tous entiers. En ces deux poincts donc, gist le miracle des apparitions, & ne consiste pas (comme songe le Ministre) au remüement de ce corps, car nous scauons bien que les Anges peuuent remuer choses plus grandes, puis qu'ils remüent le ciel, comme dict Aristote. De la donques i'ay conclud, qu'en l'escriture, il y a des miracles, desquels on ne void que la seule apparance exterieure, voire des accidens sans substance, ainsi qu'elle est representée, car ces corps representoyent des vrays corps humains, qui nonobstant n'auoyent que les seuls accidens humains, qui sont blancheur, rougeur, quantité & semblables, n'ayant rien du tout de la substance humaine. *Nec in genere, nec in specie, nec in individuo, quia nec animalia, nec homines, nec Petrus, aut Ioannes erant*, mais bien auoyent

Arist. lib. 3. de Anima c. 6.

ils

ils les accidens susdicts des hommes, *in eodem genere, & specie*, car la couleur, ou quantité, sont de mesme genre, & espece en l'homme, & aux autres choses, comme blancheur, rougeur, & quantité tricubitale, ou quincubitale, sont en mesme espece, aux pierres, & en l'homme. A peine le Ministre penetroit il iusques là, autrement il n'eust pas estimé qu'il n'y auoit rien de semblable en ces apparitions auec le Sainct Sacrement qui nous represente vne substance autre qu'elle n'est selon la realité, & ce par accidens exterieurs, qui sont neantmoins vrays & reels accidens.

CONTRE LE QVATRIESME poinct du second Chap.

LE Ministre tempeste icy, que nous sommes (en ce que nous venons de dire de la Transubstantiation) semblables aux Marcionistes, & Manicheens introduisans en Iesus-Christ vn corps en apparence. He pauure homme! ou estes vous? Nous croyons, & soustenons fort & ferme la realité du corps de Iesus-Christ, & c'est pourquoy nous combatons contre vous, qui introduisez au lieu de ce qui est appellé le corps de Iesus-Christ, vn phantosme forgé de vostre teste, & nous au contraire

traire que c'eſt le vray corps conceu, & porté au ventre de la Saincte Vierge, aſſeurans qu'il n'y a point d'autre corps en la perſonne de Ieſus-Chriſt, & nonobſtant vous nous voulez comparer à ceux qui batailloyent pour nier la verité du corps d'iceluy? Qu'elle conformité y a il aux deux ie vous prie? Et ſi nous introduiſons vne apparence au pain, eſt ce introduire vne apparence au corps de Ieſus-Chriſt? L'Eſcriture introduit vne apparence de colombe au Bapteſme de Ieſus Chriſt, introduit elle pourtant vne apparence au S. Eſprit ou à Ieſus-Chriſt, ſur lequel la colombe eſt deſcendue? elle introduit vne apparence humaine aux Anges, introduit elle pourtant vne apparence en la ſubſtaace des Anges contenus au dedans? Qu'elle vanité! qu'elle ſtupidité ie vous prie! & puis encores conclurre au rebours, ſçauoir des Manicheens à nous, qui diſons tout au contraire, & au rebours d'eux. Les autres ſolutions ſont en ma precedente Reſponce, que ie ne veux repeter, ſeulement diray-ie, que ce que nous en croyons, ce n'eſt de noſtre teſte, mais aprez la parole du Fils de Dieu tout puiſſant. I'adiouſte que l'hypoſtaſe humaine (qui eſt vne choſe vrayement reelle en nous) n'eſtoit point au corps de Ieſus-Chriſt, & nonobſtant en apparence elle y eſtoit, & nul n'euſt iamais iugé autrement, Math. 4. Mar. 16.

ſinon

sinon qu'il auoit vne hypostase & subsistance humaine en son corps, ce que toutesfois estoit faux, & est vne proposition heretique de Nestorius, cãr l'humanité ne subsistoit d'elle mesme comme les nostres, autrement il y eust eu deux personnes en Iesus-Christ, & deux Sauueurs & Redempteurs. L'essence humaine nonobstant differe reellement de la subsistance humaine, & ont diuerses deffinitions, comme le Genre, & l'indiuidu en Dialectique. Dieu donc, à vostre aduis, faisant voir, à l'œil, ce qui n'estoit point en Iesus-Christ, trompoit-il, abusoit-il le monde? Et certain est que tous les Iuifs, Scribes, & Pharisiens, se fussent faicts brusler pour soustenir qu'il auoit subsistance humaine aussi bien que nous, ainsi que posible feroit le Ministre, pour soustenir qu'il y aye vraye substance de pain au Sacrement de l'Autel, tresbien donques ie les comparois aux Arriens qui ne vouloyent croire la Diuinité latente en Iesus-Christ. Pour se sauuer, le Ministre demande si la Deité est vn miracle, & la dessus il faict vne grosse exclamation. Mais ie ne parlois point icy encores des miracles, mais bien de la croyance, quand on ne veut croire ce qu'on ne void pas. Le Ministre va sautant touſiours à sa mode, quand ie parle de la realité, il s'en va sauter en la Transubstantiation

tiation, quand ie parle formellement de la Foy & croyance, il va sauter aux miracles. Tant y a que la Diuinité en soy n'est par miracle, mais nature des natures, ainsi qu'ay monstré au poinct precedent, ce pendant la Diuinité vnie à l'humanité de Iesus-Christ en vnité de personne, en telle qualité, c'est le miracle des miracles. Et par le discours que ie viens de faire sur l'hypostase de Iesus-Christ, on peut aisement iuger, que le Ministre, & ses semblables sont à bon droict equipparez aux Nestoriens, car que l'humanité de Iesus-Christ n'aye point eu de subsistance, ça esté vne chose contre toute experience manifeste. Or ceste non subsistance estoit vray miracle, qui n'a point esté veu des yeux, & ne faut recourir aux effects, & miracles. Car ores qu'il y eust eu deux subsistances en Iesus-Christ, l'vne Diuine, l'autre humaine (la diuine habitant dedans l'humaine) Iesus-Christ en vertu d'icelle pouuoit faire tous les miracles qu'il a faits & ainsi l'entendoit Nicodemus disant. Nul (Seigneur) ne peut faire les signes, que tu faicts si Dieu n'estoit auecque luy. Il n'entendoit pas par vne subsistance, car il estoit encores grossier en la Foy, ainsi qu'appert par le discours de Iesus-Christ, & par le sien, il entendoit donques par vne assistance de la Diuinité habitant plus amplement, en luy, qu'en tous Ioh.

les

les precedẽs Prophetes. Or la foy guidoit à croire cela, doncques la foy guide à croire ce qui est contre toute experience de nature. Iesus-Christ n'estoit pas emmaillotté en la creche, ou mis en croix par miracle, mais c'estoit biẽ vn miracle que celuy qui estoit emmailloté & mis en Croix fust vray Dieu. La Foy ne se rapportoit pas à ce qu'il estoit emmailloté ou crucifié, mais en ce qu'on croyoit que ceste personne ainsi abiecte deuãt les hõmes fust vray Dieu. Mais le Ministre à sa mode renuerse mõ langage de rechef, comme si i'auois dict qu'il estoit emmailloté, & mis en croix par miracle, chose qui n'entra iamais dans ma teste. Mais i'ay ainsi dict, que la Foy guidoit ceux qui croyoient Iesus Christ estre vray Dieu, le regardans dãs vne creche ou crucifié. Si le Ministre en somme ne renuersoit tousiours mon discours, & qu'il eust respondu tout ainsi comme ie l'ay couché, iamais il n'eust faict vne seule replicque qui eust eu apparẽce pour vn petit enfant. Ceux dõc qui regardoyent Iesus Christ en la creche, ou en croix, & nonobstant ils le croyoient vray Dieu, estoyent guidez par la Foy contre toute experience de nature, ainsi nous voyans l'espece du pain, sommes guidez par la mesme Foy a croire que là est le corps de Iesus-Christ. Voila la comparaison que i'ay faicte des deux a propos de l'apparence externe, & de la Foy qui guide. Mais d'aller chercher maintenant si les seuls

accidens

accidens y estoyent, ou la seule apparance du corps, c'est hors de propos. Car i'ay conferé la Diuinité la tente, en l'humanité, auec le corps de Iesus-Christ latent au Sacrement, & les especes visibles, ne monstrans que les especes du pain, auec l'humanité. I'ay parlé de ce qu'enseigne la Foy, & de ce que voyent les yeux, & n'ay pas parlé en ce point, comme faisois au precedent, de la maniere de subsister, car touchant à cela, i'ay baillé les exemples de la colombe, laquelle sembloit estre colombe, & toutesfois ne l'estoit pas, & de l'hypostase en l'humanité de Iesus-Christ laquelle sembloit estre vray hypostase humaine & nonobstant ne l'estoit pas. Ainsi void on que le Ministre ne tient iamais pied à boule, confondant, & renuersant les matieres, quand ie suis sur vn propos, il saute sur vn autre, que i'ay desia vuidé, & si ne faict nulle mention de ce qu'en ay dict. C'est pitié d'auoir affaire auec telles gens. S. Hieroſme remarquoit, & reprochoit cela a vn Heretique de son temps (car ce naturel est commun à tous) Tu es dict il semblable aux nourrices: quand les petis enfans leur demandent du pain, elles leur parlent ou presentent d'autres choses, comme sonnettes, & cuilliers, pour les destourner de ce qu'ils parloient, & ainsi les amuser.

Hiero. epi. ad Pammach. cõt. Ioh. Hieroſol.

Contre le Miniſtre qui vouloit prouuer, que tout miracle eſtoit ſenſible par vne ſentence de S. Auguſtin. Ie luy reſpondois premierement qu'il parle des miracles, qui ne ſont point myſteres de Foy, & Sacremens. La deſſus le Miniſtre oppoſe l'Incarnatiõ, qui eſtoit (dit-il) viſible: ou ie l'auois preuenu, diſant qu'auec le temps on à veu le myſtere de l'Incarnatiõ, mais lors qu'il fut faict, & operé par le S. Eſprit, nul ne le vid, & ſi ne laiſſoit pas d'eſtre miracle. I'auois dis-ie reſpondu à cela ſur ce meſme paſſage, & nonobſtant, comme ſi iamais n'en auois parlé, il taiſt, & diſsimule cela, ne ſcachãt que repliquer la deſſus, non plus qu'en ce que ie luy demande au meſme endroit. Pourquoy donc en ces liures des merueilles de la ſaincte eſcriture, S. Auguſtin ne met-il le myſtere de l'Incarnation, qui eſt le premier, & le ſouuerain de l'Euangile? A cela le Miniſtre ne reſpond vn ſeul mot, qui eſt pour faire entendre euidemment, que là S. Auguſtin traictoit les miracles ſenſibles ſeulement, faicts pour la guariſon des malades, & reſurrection des morts, qui ſont pour conuaincre les Infideles, & non des miracles qui ſont myſteres, ou Sacremens, leſquels eſtoyent cachez, & non euidens, ne pouuant de rien ſeruir pour les conuaincre.

Sainct Auguſtin ailleurs met entre les merueilles

ueilles & miracles de Dieu l'œuure de la Creation, & que Ieſus-Chriſt ſoit ſeant à la dextre du Pere, & la Iuſtification du pecheur, qu'il dict eſtre plus grand miracle que lœuure de la Creation, & nonobſtant, tous ces trois n'ont point eſté ſenſibles, car qui a veu la Creation lors que Dieu la fiſt? Ouy bien, apres quelle fut faicte, mais non quand elle fut faicte. La Creation deſia faicte, n'eſt pas miracle, ains œuure de nature, mais la Creation ſur le coup qu'elle ſe faiſoit, c'eſtoit vn grand miracle, & le fondement des autres, *comme parle ſainct Auguſtin.* Semblablement que Ieſus-Chriſt ſoit ſeant a la dextre du Pere, nul des Apoſtres ne la veu, n'y nous, nonobſtant c'eſt vn miracle pour nous, dict auſsi ſainct Auguſtin. De meſme la Iuſtification d'vn pecheur eſt interieure, & inuiſible, & le ſeul Dieu touche, & penetre le cœur iuſtifié, ce pandant elle eſt vn grand miracle, eſtant inuiſible en ſoy, & en ſa propre eſſence. Quand au ſecond poinct qui eſt des Sacremens, le propre deſquelz eſt de cacher ce qui eſt au dedans, comme porte ſa vraye deffinition: Le Miniſtre ne ſcait que faire la deſſus. Il oppoſe la mer rouge, & l'eau du rocher, mais d'autant qu'il void bien que ce n'eſtoyent pas proprement Sacremens, ſoubs couleur de me vouloir aider (ainſi qu'il parle) ou il accorde qu'on peut dire que

Aug. lib. 1. de mirabil. ſacr. ſcrip. c. 1. lib. 2. de peccat. merit. c. 32 Tract. 32. in Ioh.

S. Augustin parloit des Sacremens ordinaires. Et bien la dessus que replique il? Ie respons dict-il, que S. Augustin n'en a point faict mention, pour ce qu'en verité il n'y en a point de tels, pourquoy donc en auroit il faict mention dict-il. Voila tout ce qu'il en scait dire. Mais qui luy demanderoit. Puis que S. Augustin en ces lieux là, des merueilles de la Saincte escriture faict estat de mettre en auant les merueilles de Dieu: Pourquoy n'y met-il l'Incarnation? respondroit-il? oseroit-il bien le faire, & dire? pource qu'en verité il n'en y a point du tout, & ceste toutesfois ainsi qu'il respond du miracle du sainct Sacrement, laquelle responce nie tout à faict le mystere de l'Incarnation, qui est la merueille des merueilles, & le fondement de toutes les autres au nouueau Testament, comme l'œuure de la Creation pour l'ancien Testament. Quand donc S. Augustin dict, que les miracles ainsi proprement appellez, sont exposez au sens, il entend parler des miracles qui sont faicts pour la conuersion des Infidels, ou pour les conuaincre tout à faict, & non des autres appellez mysteres de Foy, & Sacremens, qui ne sont ordõnez de Dieu directement pour la conuersion des Infidels, mais ils sont proprement pour les Fidels, & croyãs. Autrement y auroit contradictiõ aux escris de S. Augustin, qui met le plus grand de tous, la

Creation

Creation du monde, met aussi Iesus-Christ seant à la dextre du Pere, & la Iustification du pecheur pour grands miracles. Outre il se seroit fort oublié d'obmettre entre les merueilles du nouueau Testament (cõme i'ay predit) l'Incarnation du fils de Dieu. Sur ce subjet, i'ay eu bonne occasion de reprendre le Ministre, appellant au nombre singulier, & du mot de traicté, ce que S. Augustin a faict non soubs le tiltre de traicté, ny a vn seul, mais en trois liures. Qu'il s'excuse tant qu'il voudra il doibt apprendre de citer les œuures de sainct Augustin, tout ainsi cõme il les à faictes, ou il donra tousiours subjet de reprehension.

Il vient aprez à la sentence de S. Paul, par laquelle ie prouuois que les miracles externes sont faicts pour les Infidels. La dessus le Ministre me reproche, que cest signe, que i'ay bien refeuilleté l'escriture, qui nous raconte les miracles octroyez a Iosué, à Gedeon, Ezechias pour soulager, & confirmer leur Foy. Laissons luy dire ceste-cy car il en dict bien de plus lourdes. Or ie disois ainsi, car le Ministre ne recite presque iamais fidellemẽt mes paroles. S. Augustin parle des miracles qui procedoyent de Iesus Christ, en guerissant les malades, ou resuscitant les morts, lesquels miracles proprement sont faicts aux Infidels (dict S. Paul) & non aux Fidels. Ie n'ay pas dict abso- 1. Cor. 4.

luement que les miracles soyent faicts aux Infideles, mais i'ay dict, que proprement sont faicts aux Infideles. Proprement cest à dire. coustumierement, & le plus ordinairement, mais ce n'est à dire qu'il n'y aye quelquefois quelque exceptiõ selon le bon plaisir de Dieu. Si i'auois dict ce mot (seulement) le Ministre auroit occasion de cauiller, mais puis que i'ay autrement parlé qu'il n'infere, ceſt signe qu'il se veut tousiours abuser soy-mesme. Or de faict, ou la sentẽce de S. Paul est vraye, ou non, si elle est vraye, il est donc vray que les signes se font aux Infideles, & non aux Fideles, il se trouue qu'ils se font aucunesfois aux Fideles, mais non si coustumierement comme aux Infideles, donc il faut conclurre par l'Escriture, que les miracles plus ordinairemẽt se font aux Infideles. Or est-il que le miracle de l'Eucharistie est ordinaire, & se faict tous les iours, donques ceſt vn miracle pour les Fideles, & non pour les Infideles. S. Augustin parloit tant seulement des seconds, qui se font pour la conuersion des Infideles, donques voila pourquoy il n'y a point comprins l'Eucharistie, ny l'Incarnatiõ. Et à celle fin que le Ministre entende que ie ne parle de ma teste, voicy qu'en disent S. Aug. & S. Thomas. S. Augustin parle ainsi. *Visibile miraculum ad illuminationem vocat, inuisibile autem, eum qui vocatus venit, illuminat.* Le miracle

Aug. lib. de vera innocent. c. 134

miracle visible dit-il, appelle les gens à l'illumination, mais l'inuisible illumine celuy qui est desia venu ayant esté appellé. S. Thomas qui à tousiours suiuy S. Augustin, dict le mesme. entre les miracles de Dieu (dit-il) aucūs sont, desquels on à desia la Foy, comme le miracle de l'enfantement de la Vierge, de la Resurrection de Iesus-Christ, &c. La saincte Eucharistie, & pource il les à voulu cacher, à celle fin que la Foy en fust plus meritoire. Les autres sont pour approuuer la Foy, & ceux-cy doiuent estre manifestes. Le Ministre interprete nonobstant la sentence de S. Paul, disant que le sens est tel, à sçauoir que les diuers langages sans intelligence, sont vn signe de la malediction de Dieu enuers les mescroians : laquelle gloſe est bien obscure, & n'est sans obiections, car quand les Apostres parloyent diuers langages, comme pour exemple en Chorinte le langage des Chorintiēs, & suruenoit vn Chrestien Hebreu, ou vn Latin de nation, estoit-il maudit de Dieu pour n'entendre ce langage? Pource S. Thomas dict que ceste gloſe n'est selon la lettre, mais que le sens est tel, que le don des langages est pour les Infideles, à celle fin de les conuertir, & non pour les Fideles, car ils croyent desia. Il baille ailleurs vne belle raison, comme (dict-il) les Gentils declinans desia à l'Idolatrie, Dieu miraculeusemēt

S. Tho. 3. p. q. 29. ar. 1. ad 2.

S. Tho. le & 4. 1. Cor. 14.

S. Tho. 22. q. 176. ar. 1

a mandé la diuersité des langues à leur confusion, aussi au contraire, au temps qu'ils deuoient croire, a esté faict le miracle des langues pour leur cõuersion. La Prophetie aussi a esté baillee au peuple d'Israel, pendant qu'il auoit la Foy, mais la diuersité des langages, pour lors qu'ils estoient incredules. La Prophetie estoit jadis pour les faire retourner à Dieu, & d'estourner de leur vices, & pareillement la varieté des langues, pour les destourner de leur infidelité. Voila clairement exposé ce qu'en pretend dire S. Paul, & est ceste exposition claire, & sans difficulté ou celle du Ministre est obscure, non sans grandes obiections. Outre elle dict que Dieu à baillé ces miracles pour donner malediction, ou au contraire, tous les miracles du nouueau Testament apportent de soy, & de leur propre nature, & fin, toute benediction à toutes gens, ainsi qu'estoit long temps deuant promis à Abraham. Theophilacte abreuiateur de S. Chrisostome la ainsi abregé sur ce passage, disant. Les signes sont faicts aux Infidels, car les Fidels n'en ont pas besoing, pour autant qu'ils croyent desia. Haimo qui à recueilly les conclusions des antiens Peres, particulierement de S. Augustin, dict ainsi sur ce passage. Les langues sont pour signes i. pour miracles aux Infidels à raison qu'ils doubtent de la toute puissance de Dieu,

Caiet. 1 Cor. 14.

Gen. 22

Theophilact. 1. cor. 14.

Haimo. 1. cor. 14.

mais

mais non aux Fidels qui ſcauent qu'a Dieu il n'y a riẽ impoſsible. Voila donc le vray ſens de ceſte ſentence, mais ce que trõpe les nouueaux d'auiourdhuy comme le Miniſtre, & ceux de ſa ſecte, eſt qu'ils naduiſent pas que S. Paul, a allegué la ſentence d'Eſaie à propos des langues, & de ce qui faiſoit a propos de ſon diſcours, puis a continué toute la ſentence au long, pour d'eplorer l'incredulité des Iuifs, & *non pour* les maudire, luy qui deſiroit eſtre Anatheme pour eux, & pour leus conuerſion ayant ordinairement vne continuelle triſteſſe en ſon cœur pour amour deux. Il deplore leur incredulité, non qu'il ſouhaitte ou prononce leur malediction. Ie parleray (dict Dieu par Eſaie à ce peuple en varieté de langues & nonobſtãt ils ne m'eſcouteront pasmeſmes auec cela, dict Dieu, le Miniſtre prend ces derniers mots au pire, & non en bon ſens, & dela vient qu'il faict auec les ſiens telle gloſe, que i'ay d'eſcrit cy deſſus. Il n'auoit donc affaire de me reprendre ſur l'intelligence de ce paſſage, qui eſt appuyé ſur le droict fil & diſcours de S. Paul, & ſur l'expoſitiõ de tant de grans Docteurs: Mais replique le Miniſtre, Notez dit-il, qu'auec ceſte expoſitiõ, la Prophetie qu'eſt le don d'expoſer l'eſcriture, ne pourroit aucunement eſtre ouye en l'Egliſe. Car S. Paul dict qu'elle eſt ſigne aux Fidels. Il n'entend pas ſon S. Paul. S. Thomas

Rom. 9.

Eſa. 28.

S. Thom. 1. cor 14.

mas la deſſus dict, que S. Paul faict la mention de cinq choſes, les deux ſont dons de Dieu miraculeux, les autres deux viennẽt de l'induſtrie humaine, & le cinquieſme eſt indifferent aux autres, & ſert pour les eſprouuer. Les deux premiers ſont, la Prophetie ou Reuelation qui eſt vne choſe interieure, & la varieté des langues, qui eſt vne choſe exterieure. Les deux ſeconds ſont le Pſalmes, ceſt à dire, de bien louer Dieu, qui eſt la choſe interieure, & d'enſeigner la Doctrine à l'edificatiõ du prochain, qui eſt choſe exterieure. La cinquieſme eſt l'Interpretation de l'eſcriture, laquelle peut eſtre vn miracle, comme en celuy qui l'auroit par infuſion, & ſans auoir eſtudié, & peut eſtre auſsi par acquiſition; ſi bien donques que ceſte interpretation de ſoy, & de ſa propre nature, n'eſt pas vn miracle, & comme on peut recueillir par le diſcours de Theophilate, ceſt le moindre entre les ſignes, & n'eſt meſme ſigne proprement, ſinon quand elle eſt conioincte auec le don des langues. Quand donc S. Paul dict, que l'Interpretation eſt ſigne aux Fidelles, il prend le mot de ſigne à autre ſens, que quand il dict que le don des langues eſt ſigne aux Fidelles, (car le mot de ſigne ſe prend en diuerſes façons) & eſt vn ſigne, ceſt à dire vne manifeſtation, que les auditeurs ſont Fidelles, puis qu'a telle aſſemblée on y faict eſtat d'interpre-

Theophil. 1. Cor. 14.

ter

ter les sainctes escritures, qu'on n'interprete point parmy les Infidelles, qui ne reçoiuent l'escriture, mais quand on parle diuers langages ceſt signe qu'on veut monſtrer que Dieu eſt tout puiſſant aux ſiens, & par conſequent que ceux à l'endroit deſquels on faict eſtat d'ainſi parler, ne croyẽt point encores la toute puiſſance de Dieu : Et ainſi le declairoit Ieſus-Chriſt diſant aux Apoſtres, que ceux qui croiroyent en ſon nom (pour la conuerſion des Infidelles) chaſſeroyẽt les Diables en ſon nom, parleroyent nouueaux langages, &c. Ieſus-Chriſt meſme qui eſt la fontaine de ſcience, n'a iamais vſé (comme remarque S. Thomas) d'autre langage que du Syrien ordinaire, à raiſon qu'il n'a pas preſché aux nations eſtranges, & ceſte locution n'euſt de rien ſeruy pour la conuerſion de ceux qui n'euſſent pas entendu tel langage, ains ſe feuſſent mocquez, comme dict ſainct Paul, que celuy qui entend parler vn langage incogneu, dict que ceux qui parlent ſont inſenſez. Pour concluſion la diuerſité des langues, eſt tellement ſigne qu'elle eſt touſiours miracle : Mais l'interpretation eſt tellement ſigne, qu'elle n'eſt pas touſiours miracle, ainſi demeure la ſentence de ſainct Paul veritable, que les langages ſont ſignes aux Infideles, mais l'interpretation aux Fideles. Les premiers ſont ſignes, en miracle,

Marc. 16.

S. Thom. 2. 2. q. 176. ar. 1. ad. 3.

1. Cor. 14.

les

les autres sont signes en edification. Le Ministre parle, en Rogue icy, disant que nous n'auons garde d'auoir ce don d'interpretation, comme eux en leur Eglise, de purement, & naifuement interpreter la parole de Dieu. N'est de merueilles, si les membres de Lucifer suyuent le naturel de leur chef & les enfans de leur Pere. Vrayement ils ont bien interpreté purement, dont il y a vne secte d'eux qui se nomment Puritains, estans les plus impurs du monde. Ils ont corrompu les sens des escritures, & ont rejecté l'intelligence des Peres, pour introduire leur nouuelle heresie, & ceste lie là appellent ils Pureté? Le Ministre par aprez dict vn grand mensonge. S. Augustin (dit-il) a dict qu'il ny a point de miracle en
Pag. 95. l'Eucharistie. Et où a il dict cela? Monsieur le Ministre cottez nous le passage. Mais i'entens bien ce que vous voulez dire, & n'osez le dire ainsi que l'entẽdez, pour faire humer ce poison là au simple peuple. Vous entẽdez dire qu'aux liures des merueilles de la Saincte escriture, S. Augustin ne faict point mention du miracle de la saincte Eucharistie. Et biẽ s'ensuit il pour cela, qu'il die qu'en l'Eucharistie il ny a point de miracle? A le Ministre apprins ces consequences en Dialectique ou est dict. *Argumentum ab auctoritate negatiue nullũ est. Non scripsit, ergo non est.* quelles consequences sont ce? Ie

diray

diray, Il n'y a point faict mention de l'Icarnation, donques ce n'eſt vn miracle. Et dequoy euſt il ſeruy de le mettre, pour conuaincre les ennemis de la Foy puis que ce miracle eſt caché, & les Infidels ne le croyent point, non plus que le miracle de l'Incarnation? Qu'on remarque bié les traits du Miniſtre on y verra des impoſtures, & tromperies à tout propos. Et S. Auguſtin appelle miracle proprement celuy qui eſt idoine, & faict pour la conuerſion des Infidels, les autres, ſont autant ou plus myſteres, que miracles, comme l'Incarnation & autres cy deſſus nommez. Hô dict le Miniſtre, il n'eſtoit beſoing de dire qu'il fut miracle: car les ſens iugent aſſez qu'il n'en y a point. Autant en pourroit on dire de l'Incarnation. Ainſi tous les argumens ſont futils à gens qui ont tant ſoit peu d'intelligence aux eſcritures. Le Miniſtre faict icy mention de l'Incarnation, voyant bien que ie le preſſois par là, à quoy il ne reſpond rien, ſe contentant de dire. Voyez dit-il, ce que i'ay reſpondu à vne telle obiection. Mais ou? faictes nous foy de voſtre belle reſponce. Ie ſcay bien qu'il va chercher la deſſus des Alibis, & Inconueniẽs ſus les accidens de l'Euchariſtie, mais alleguer des inconueniens (comme dict la regle) ce n'eſt ſoudre l'argument. Autre choſe eſt reſpondre pertinemment, ce que ie requiers, & ſouhaitte

de

de luy à tous argumens. Mais (dit-il) i'adiouſte maintenant en premier lieu, qu'vn effect proprement miraculeux eſt vrayement ſenſible, combien qu'il ne ſoit pas tenu n'y reputé pour tel, par toutes ſortes des perſõnes, & baille l'exemple du vin miraculeux aux nopces, que le Maiſtre d'hoſtel n'eſtimoit pas miraculeux. Or biẽ qu'il accõmode donc cela à ſon propos qui eſt du miracle de l'Incarnatiõ. Ie luy demande. Biẽ que ce grãd miracle ne fuſt reputé de tous, miracle, eſtoit-il cependant ſenſible à tous? Voyoit-on ceſte Diuinité, & cõmẽt celuy qui eſtoit en ſon Pere, & ſon Pere en luy (cõme il parloit a S. Philipe) eſtoit nonobſtant vny perſõnellemẽt à ceſte humanité, l'humanité n'ayãt point d'exiſtẽce, ou ſubſiſtãce propre en ſa nature humaine, cõme toutes les autres humanitez des hõmes, cela dis-ie, le voyoit on? Il va chercher cõme deuant, que la S. Vierge l'a veu, & conçeu. Qui en doubte? Mais ce n'eſt pas ce qui eſtoit inuiſible en luy, elle a veu ſeullement & sẽty ce qui eſtoit viſible en Ieſus-Criſt, mais non ce qui eſtoit inuiſible, biẽ à elle creu ce qui eſtoit en luy inuiſible, mais non qu'elle l'aye veu. En ſecond lieu le Miniſtre oppoſe vne fadeſe, vous faillez dit-il, en ſecond lieu, en voulant que l'Incarnation ſe face à tout mouHeb. 13 ment voire, mais qui le dict? Ieſus-Chriſt hier, & auiourd'huy, & ſera à tous ſiecles des ſiecles.

Que

Que ſi d'auanture le Miniſtre veut adapter cela à l'Euchariſtie (comme ie le ſens bien) à quel propos paſſe-il de la ſubſtance au temps? La queſtion noſtre eſt ſi vn miracle eſt touſiours ſenſible ou non? Ie dis que non auec S. Auguſtin, S. Thomas, & l'eſcriture, & le monſtre par le miracle de l'Incarnation. La deſſus le Miniſtre va ſauter au tẽps, qui eſt la neufuieſme categorie, aprez la ſubſtance, ceſt bien ſauter. Or ſoit qu'il ſe face, ou qu'il ne ſe face point tous les iours, la verité demeure, que le miracle de l'Incarnation eſt inuiſible, il y a donques quelque miracle inuiſible contre ſon opinion. Et quand l'Icarnation ſe feroit tous les iours, comme Dieu le pourroit faire, & que l'Euchariſtie n'euſt eſté faicte qu'vne fois, la verité demeureroit touſiours, que l'vne, & l'autre ſeroyent miracles inſenſibles. La troiſieſme obiection du Miniſtre eſt que quoy que la Deité ſe tinſt cachée, pour quelque temps, tant y a quelle jettoit quelquefois des rayons de ſa Deité. Soit, mais puis que non pas touſiours, ny meſmes deſpuis ſa Circonciſion, iuſques à l'aage de trente ans, (ſi ce n'eſt vne fois diſputant au Temple, mais cela ne conuainquoit ſa Diuinité, car Daniel eſtant ieune a eſté remply de l'eſprit de Dieu) donques ce miracle a eſté quelquefois voire l'eſpace de trente ans, ſans monſtrer aucun rayon de

Heb. 13.

Dan. 1. 13.

ſa

ſa Diuinité, & encores quand par les miracles il en monſtroit quelques rayons, ſi ne monſtroit il pas ſon Soleil, & ce que reellement, & ſubſtantiellement il auoit en luy, qui eſt ſa Diuinité. Pareillement au Sacrement il jette des rayons de ſa preſence, voire admirables, & tels qu'ils les promet. Ioh. 6. mais à ceux qui le reçoiuent dignement, ainſi qu'il n'a monſtré ſa Transfiguration à tous, mais aux plus dignes & Heroiques de ſa compagnie, ainſi ces rayõs nul ne les apperçoit s'il ne les reçoit dignemẽt & comme les miracles ont eſté faicts tout ainſi qu'ils auoyent eſté promis par les Prophetes, ainſi jette il les rayõs de ſa ſaincte preſence au S. Sacremẽt, tout ainſi qu'ils les a promis en S. Iean 6.c. qui ſont la promis interieurs & non exterieurs. Si ce n'eſt qu'aux Infidels ſeulement, les miracles ſenſibles ont eſté faicts, cõme en la femme Heretique le reçeuant pour complaire à ſon mary, dont elle trouua vne pierre entre ſes dents. Comme recite Sozomene: & pluſieurs autres miracles, qu'on peut lire en S. Cyprien au Sermon *Delapſis*, & en S. Chryſoſtome en ſes liures *De Sacerdotio*. Mais helas! tels ſignes ſe font non aux Fidelles, mais aux Infidelles, ſelon le bon plaiſir de Dieu, aux Fidelles au reſte ſe font tout ainſi qu'ils ont eſté promis par Ieſus-Chriſt, c'eſt à dire interieurement, mais auec telle douceur, & ſuauité qu'on

Ioh. 6.

Cyprian. ſerm. de laps. Chriſoſt. lib. 6. de ſacerd.

qu'on ne voudroit les chãger pour tous les miracles du monde. Voila donc la conformité du miracle inuisible de l'Incarnation auec l'Eucharistie, & pource l'Eglise en l'office du S. Sacretement chante non sans mystere le verset de la natiuité, & Incarnation de Iesus-Christ, *Gloria tibi Domine qui natus es de virgine. &c.* Le Ministre se couppe merueilleusement de son rasoir, ou pour plus clairemẽt parler, il se descouure admirablement de son sac mouillé, quand icy il allegue S. Thomas, pour monstrer que tout miracle est sensible. Le nom de miracle dict sainct Thomas est prins d'admiration, or l'admiration prouient des choses manifestes aux sens, donc par cela, & par l'argument de S. Thomas il veut cõclure que tout miracle est sensible. Ie prie le beneuole lecteur se prendre garde aux fondemens du Ministre, & à sa maniere de proceder. Le fondement qu'il prend, est icy tire de S. Thomas, & toutesfois c'est S. Thomas luy mesme qui enseigne, qu'il y a des miracles en deux manieres, lesvns qui sont pour la cõuersion des Infideles, & ceux là dict il, sont sensibles, les autres sont mysteres de Foy, pour continuer, & corroborer la Foy aux Fideles, & ces miracles sont cachez, & inuisibles. Iay desia allegué cy dessus sa sentence prinse au long de sa 3. partie, question 29. ar. premier sur le second argumẽt

S. Thom. p. 1. q. 105. ar. 7.

S.Thom. part. 3. q. 29. ar.ad.2

ou il baille c'este distinction,& difference des miracles.Puis donc qu'il allegue S. Thomas,& le prend pour son garand,& S. Thomas clairement enseigne,tout le cõtraire de ce qu'il veut conclurre, il est euident qu'il cite,& amene les Docteurs contre leur intention, & en fauseté, & est signe manifeste de l'vn des deux, ou qu'il n'a point leu les Docteurs, que par pieces & non entieremẽt,ce qui est requis pour en bien iuger,ou que les ayãs leus il veut,quoy qu'il en soit,tromper, & abuser le monde. S.Thomas dõques au lieu qu'il allegue, parle des miracles faicts pour l'admiration,& conuersion des hõmes,& tels sont touiours sensibles, ou en soy, ou en leurs effects comme la science des Apostres, le don des langues, & semblables, & ne parle pas des autres,qui sont mysteres de Foy, lesqueiz il a dict en la mesme somme, estre cachez. Telz sont l'vnion du diuin verbe, au ventre de la vierge sacrée, & la presence de Iesus Christ au sainct Sacrement. S. Augustin y met aussi la seãce de Iesus Christ a la d'extre du Pere, pour le regard de l'Eglise militante, & la iustification du pecheur, ainsi qu'ay remarqué cy dessus, &mesmes la creation du monde, quãd Dieu la fist. Quãd a la sentence de S.Augustin, ou il dict, si les petis enfans n'estoyent instruicts par aprez que suyuant la tresgraue auctorité, par laquelle on les enseigne, que ce

Augustvbi supra.

Aug. lib. 3 de trinit. c. 10.

qui

qui eſt proposé, & offert ſur l'Autel, c'eſt le corps, & ſang de Ieſus-Chriſt, ilz diroyent touſiours que le Sauueur du monde s'eſt apparu au monde en telle eſpece de pain, attendu qu'en leur monſtrant, ce qui eſt deſſus l'Autel, on leur dict grauement que c'eſt le corps, & ſang de Ieſus-Chriſt, n'y voyans toutesfois que du pain. La ſentence eſt belle & admirable, & qui couppe la gorge aux Sacramentaires : nonobſtant le Miniſtre taſche l'ennoircir, & y faire paroiſtre vne autre face, mais en vain. Il dict vainement. Vous voyez que S. Auguſtin enſeigne que le pain eſt nõmé le corps de Ieſus Chriſt. S. Auguſtin ne dict pas cela. Il dict qu'aux petis enfans on enſeigne auec treſgraue auctorité, que ce qui eſt proposé, & offert ſur l'Autel. C'eſt dict il, le corps, & ſang de Ieſus Chriſt, & pource dict il, ils pourroyent eſtimer que Ieſus-Chriſt ſe fuſt apparu au monde en forme de pain. Nous ſçauons bien que le pain eſt la matiere du Sacrement, & que ſans le pain on ne peut faire le Sacrement, mais ſainct Auguſtin ne dict pas, que le pain ſoit appellé le corps de Ieſus-Chriſt, ains il dict qu'on les enſeigne, que c'eſt le corps & le ſang de Ieſus Chriſt. Le Miniſtre adiouſte que cela monſtre, qu'il ne ſe faut pas attacher a la lettre, & la deſſus il nous blaſme ; mais c'eſt bien

à propos S. Auguſtin ne parle la nullement, ny en façon aucune du ſens litteral de l'eſcriture, il parle ſeulement du faict, de la choſe qui ſe preſente deuant les yeux, qui eſt le Sacrement, lequel à cela de propre d'eſtre ſigne viſible d'vne choſe inuiſible, & la deſſus les Chreſtiés ont beſoing, d'inſtruction, mais non que pour cela il ne faille croire la verité du Sacrement reuelée en la parole de Dieu. Ces equiuoques ne ſont que pures eſchappatoires. Iay remonſtré au Miniſtre, que toutes les neuf categories ſont aux eſpeces du Sacrement, Qualité, Quantité, Relation, Action, Paſsion, Situation, Habitude. & c. Encores va il regratter qu'elle conuenance y a il des eſpeces auec le corps de Ieſus-Chriſt, elle y eſt ſi grande, que plus elle ne pourroit. Car l'eſpece y eſt en qualité de ſigne, or elle me repreſente aux yeux tout ce qui eſt du pain, comme la nourriture, & autres choſes, auſsi proprement que ſi c'eſtoit le plus vray pain du monde, au faict du ſigne, car au reſte que la ſubſtance du pain n'y ſoit point, cela n'eſt pas veu des yeux, mais eſt entendu de l'entendement & creu par la Foy, & pource qu'vn ſigne eſt ainſi appellé, comme dict S. Auguſtin, dautant qu'il s'ingere & repreſente *Senſibus*, dict il, aux ſens exterieurs, & ceſte eſpece aux ſens exterieurs, repreſente tout ce que pourroit repreſenter vn autre pain, voila

Aug. lib. 2. de doct. Chriſt. c. 1.

pourquoy

pourquoy au faict du ſigne, il eſt ſi propremẽt ſigne, comme ſeroit tout autre pain, comme la colombe deſcendãt ſur Ieſus-Chriſt, au faict du ſigne elle eſtoit auſsi proprement ſigne, cõme ſi c'euſt eſté vne vraye ſubſtance de colombe, ainſi des langues ſur les Apoſtres, comme ſi c'euſt eſté de vrayes langues. La deffinition du ſigne comme ſigne, ne comprend point d'autre choſe que la ſeule repreſentatiõ au ſens exterieurs, ainſi les Anges apparoiſſans à Abraham, & Iacob, en repreſentatiõ de la future humanité de Ieſus-Chriſt, repreſentoyent cela (comme ſignes) auſsi proprement que s'ils euſſent prins vn vray corps humain: car la veüe ne penetre pas iuſques à la ſubſtance ny ne peut, elle s'arreſte ſeulement à l'exterieur des accidens.

Puis le Miniſtre ſe deſcouurãt d'auantage, faict encores ennuyeuſement 4. argumens, pour monſtrer que l'Euchariſtie n'eſt pas *miracle*. Le premier, les miracles ont ceſſé depuis la ſuffiſante publication de l'Euangile. A cela à deſia eſté reſpondu, qu'ouy, des miracles qui ſe ſont pour la conuerſion des Infideles, mais les miracles des myſteres de la Foy, & des Sacremens, demeurent & demeureront encores. Le ſecond, les miracles aduiennent rarement, & non tous les iours. Ie reſpons comme au precedent argument, que les myſteres de la

Foy, & les Sacremens demeurent, mais ce qu'il dict eſt vray de la premiere maniere des miracles. Le tiers, le miracle ne ruine point nature, la Tranſubſtantiation ruine la nature du pain. Le voila de rechef ſautant de la realité en la Tranſubſtatiation. Ie luy ay monſtré amplement par ma precedente Reſponce que nature n'eſt pas ruinée, ains changée & exaltée, mais il eſt court de memoire ainſi que ie vois. On peut voir ce qu'amplement i'ay reſpondu la deſſus au chapitre ſeptieſme ſur le premier texte.

Secõde reſponce chap. 7.

Le quatrieſme eſt, que les miracles n'impliquent point de contradiction. Ie luy ay auſsi reſpondu amplement, qu'icy n'y a point de contradiction, àquoy il ne replique rien. Voyez le chapitre dixneufieſme, page 702. de ma ſeconde Reſponce.

Le cinquieſme eſt purement fad, diſant que tout miracle (qui eſt pour confirmer vn menſonge) ne doibt point eſtre tenu pour vray miracle, l'Euchariſtie eſt telle, comme nous le prouuerons amplement dict il, en ſon lieu, &c. Et bien nous nous verrons donques à Mirande, comme parlent les aueugles de Gaſcongne.

C'eſt pitié, c'eſt Vrayement pitié de la miſere, & aueuglement du Miniſtre. Il s'eſt bien marſondu à argumenter en ce Chapitre, &

qu'a

qu'ail gaigné pour tant de peine de deux ans, qu'il à employez à descouurir plus amplement la nudité, & misere de son Ame? Dieu par sa bonté la couure de son beau vestement de la Foy, & tout doubte & incredulité cessera.

CONTRE LE TROISIESME Chapitre.

NOus estions icy à propos de la benediction, de laquelle vsa Iesus Christ, & pource qu'en sa premiere question a propos du texte, & de son plus fort argumẽt (comme dict est) le Ministre l'aissoit le mot de Benir, I'inferois que c'estoit à dessein, pour n'accorder la realité. Il s'en excuse, disant. Ie ne l'ay point laissé en arriere, dict il, comme vous pensez: mais ie l'ay reserué pour monstrer puis aprez, que vous tachez vous seruir de ce mot, pour rendre vaine toute ma raison. Voila toute son excuse. Il l'auoit donc laissé à dessaing, & craignant qu'en replicquant ie ne pressasse ce mot. Or (comme i'ay monstre) la faute est trop euidente, sur le coup qu'on recité les propres parolles de Iesus Christ couchees aux Euangilistes. Le Ministre en sa premiere defence, qu'il a faicte sur ma premiere replicque, dict, que le mot de Benir aux Euangelistes,

Au chap. 2. sur le premier texte.

ceſt autant que rendre graces à Dieu, à quoy dit-il, ie ne me prens garde. Et pource que en ma ſeconde Reſponce ie remonſtrois que la benediction de Dieu, apporte touſiours quād & ſoy ſon effect, & qu'a ceſte occaſion *Benediction* en Ieſus-Chriſt, ne pouuoit eſtre ſimple action de graces, laquelle ſe rapporte à Dieu, qui n'a beſoing d'aucun effect. Ce conſideré, & maché par le Miniſtre: Il adiouſte en ſa ſeconde deffence chap.3.ſur mon premier texte, que Dieu benit le pain, ceſt à dire l'exalte par deſſus ſa nature commune, entant qu'il le faict deuenir vn miroüer de ſa grace, gage de ſa bonté, &c. Et puis il adiouſte quant & quant ces mots: Toutesfois pource que les Euangeliſtes diſent en meſme ſens, ores benir, ores rendre graces, il faut entendre que Ieſus Chriſt à benit, entant qu'il eſt homme, car entant qu'il eſt Dieu (dit-il) comment rendroit-il graces? Outre il adiouſte puis aprez, q̃ Dieu benit les matieres Euchariſtiques, entant qu'il les rend Sacremens du corps, & du ſang de ſon Fils. Benir donques (ſi Dieu benit) ce n'eſt pas rendre action de graces, car Dieu ne peut rendre action de graces. Donc ſur toutes ces multiplicitez de reſponces, à vn ſeul petit mot de *Benir*. (Car ie deſirerois qu'il nous donnaſt vne reſolution briefue, & claire de ce mot.) Ie luy demande, Ieſus-Chriſt n'a il pas prins de ſes

mains

mains le pain, la benit, & à dict. Cecy eſt mon corps. Ces paroles ſont elles paroles d'action de graces, ou d'inuocation, & non pluſtoſt enonciatiues, & ſignificatiues d'vn effect? Soit donques qu'il aye rendu graces au parauant à Dieu ſon Pere, & qu'il l'aye inuoqué auſsi à la Cene: toutesfois quand il eſt eſcrit, qu'il dict. Cecy eſt mon corps, il n'inuoque plus, ny rend plus graces, (autrement il euſt dit, ie vous prie mon Pere faire que cecy ſoit mon corps) qu'a il faict donques? il denonce par paroles expreſſes *enunciatiuè*, que cela eſt ſon corps. Quand Ieſus-Chriſt reſuſcita le Lazare, premierement il rendit graces à ſon Pere, mais quand il dict par aprez, Lazare vien dehors, il ne rendoit plus graces. Que faiſoit-il donques? Il effectuoit, ce pourquoy il auoit rendu graces. Le pareil eſt icy, ſi Ieſus-Chriſt à rendu graces au parauant: toutesfois les paroles ſuyuantes ne ſont d'action de graces, mais d'effect, & d'œuure. Que ſi en ce faict il n'y a eu autre choſe qu'vne ſimple memoire de ſon corps, ie concluois par la, que les Anges, & les hommes en feroyent bien autant, & qu'a l'ancien Teſtament les choſes ſacrées au Temple, eſtoyent auſsi bien conſacrées, & retirées des choſes prophanes, & repreſentans la grace de Dieu, & Ieſus-Chriſt Mediateur, comme tout cela. Qu'il me reſponde donques. S'il eſt ainſi Ioh. 11.

comme

(comme il eſt en verité) que la difference de la benediction de Dieu, & des hommes eſt telle, que celle des hommes eſt ſignificatiue, mais celle de Dieu eſt touſiours effectiue, ſoit que Ieſus Chriſt aye dict cela, comme homme, & l'ait effectué comme Dieu, il faut de neceſsité conclurre qu'il à faict comme Dieu, tout ainſi qu'il l'a exprimé par la parolle. Ie demande vn ſeul exemple en l'Eſcripture, par lequel il me ſoit monſtré que Dieu ayt beniſt, & dict quelques parolles, & que l'effect reel, & veritable n'en ſoit enſuiuy. Puis donc qu'il n'y a point d'exception en cela, pourquoy ſans aucun exemple de l'Eſcriture veut on icy faire nouuelle expoſition? Car quãd a ce que le Miniſtre dilate tant pour prouuer, que l'homme propoſe les matieres, mais Dieu les ſanctifie, & vient a conſacrer, nous accordons tout cela, que le tout ſe faict par la toute puiſſance de Dieu, vſant du miniſtere du Preſtre, ainſi qu'il l'a ordonné, mais le nœud de la queſtion, eſt ſi les parolles de Ieſus Chriſt n'ont point eu leur efficace, ainſi qu'il les à prononcees? Parquoy tresbien a propos ie diſois, que ſi le Miniſtre accorde, ce que les Antiens diſent, qu'il y a icy du miracle, & nonobſtãt il n'y a que repreſentation, que par meſme moyẽ il faudra dire que toutes les ceremonies de l'antien Teſtament eſtoyent miraculeuſes auxquelles tout cela eſtoit

ſtoit, le Miniſtre dict la deſſus, qu'il ny a point de miracle au pain, ny au vin, ny pareillement aux cerimonies de la loy. Ie demãde pourquoy l'Euchariſtie eſt elle dõques appellee miracle par les? Antiens le Miniſtre reſpõd, que les Peres Antiens ont prins largemẽt ce mot, au Bapteſme & en la Cene, a cauſe des effects admirables que le S. Eſprit y deſploye. Ie replique qu'il eſt euidẽt qu'ilz n'õt pas prins le mot en l'Euchariſtie qu'en ſa propre ſignification, car ils ont dict ce miracle eſtre plus grand que la multiplicatiõ des pains, ou la reſurrection des morts, ainſi qu'auons monſtré cy deſſus, par S. Chryſoſt. Le Miniſtre accorde qu'auſsi grand miracle y auoit il aux cerimonies de l'ãtien Teſtamẽt pour le regard des effects ſpirituels, prenãt le mot (dict il) generalemẽt. Mais qui eſt ce Pere qui dict iamais que ces cerimonies fuſsẽt plus grãds miracles que les deux ſuſdicts, ſçauoir que la multiplication des pains faicte par Ieſus Chriſt, & que la reſurrectiõ du Bapteſme? Si cela eſtoit Moyſe auroit mieux prouué qu'il feuſt Dieu, que non pas Ieſus Chriſt, qui a prouué ſa Diuinité par les miracles. Ainſi void on que le Miniſtre ne ſe peut deſpetrer de mõ argument ſans tomber en des grandes abſurdites.

Puis pour concluſion, le Miniſtre eſtãt preſſé dict qu'il a accordé que la benedictiõ de Dieu

à tou-

à touſiours ſon effect, mais non pas touſiours celles des Creatures. Pourquoy donc n'accorde il l'effect, au Sacrement, qui eſt. Cecy eſt mon corps: car ie diſois que l'effect reel, & veritable en nature, enſuyuoit touſiours la benediction de Dieu. Il à ſon dict, & ſon deſdict, ſi l'effect s'en enſuit, & il eſt reel, il y eſt comme il à dict, s'il n'eſt point reel, l'effect donc n'enſuit pas la benediction portée par les Paroles. Ce n'eſt pas eſtre vn cadenat detraqué (comme bouffonne le Miniſtre) ceſt enchaiſner de fortes chaiſnes l'hereſie, & la lier court, pour la conſtraindre. Et certain eſt qu'en toute l'eſcriture, ainſi qu'on pourra voir par mes deux Reſpõces, iamais Dieu ne beniſt ny maul dict choſe quelconque, dont l'effect vray & reel, n'aye ſuiuy, ſelon les paroles exprimées en telle benediction ou malediction. Or nous auons extorqué cela du Miniſtre, que Ieſus-Chriſt comme homme à rendu graces, mais comme Dieu il à benit, donc comme Dieu il à faict, ce qui eſt porté par les paroles. Commẽt auroit-il exprimé vne choſe pour en faire vne autre? Au cõtraire iamais Ange ny hõme n'exprimerẽt ſi bien ce qu'ils pretendoiẽt faire comme Dieu, quand il à voulu faire quelque choſe. Qu'on auiſe à tous les mots de Dieu, trouuez en la Creation, & à tous les mots de Ieſus-Chriſt, voulant faire quelque œuure miracu-

raculeuſe, comme parlant au Ladre, à l'Aueugle, au Paralitique, à l'Adoleſcent mort, à la Fille morte, au Lazare mort, on ny trouuera point d'exception. D'où vient que nous tirõs de la tresbiẽ, que toutes les ſentẽces prinſes de l'eſcriture, ne ſignifians propremẽt, & droictement, ce qu'on pretend faire, comme guariſon des fievres, & ſemblables, elles ſont prinſes en ſuperſtition, & abus de Magie, par pacte faict auec le Diable, d'autãt que Dieu quand il parle pour operer, il parle ſi expreſſemẽt, & proprement, que mieux ny plus proprement, on ne ſçauroit exprimer. Ceſte perfectiõ a vn peintre de ſçauoir naifuemẽt repreſenter par l'Image, & vn Orateur par paroles biẽ ſignificatiues, & telle perfection eſt treſparfaictement en Dieu.

Math. 8. Ioh. 9. Ioh. 5. Luc. 7. Ioh. 11.

CONTRE LE SECOND POINT du troiſieſme Chap.

LE Miniſtre pour monſtrer que benir, & rendre graces ſont prins en la Cene en meſme ſens par les Euangeliſtes, il le prouue par ceſte raiſon. Car par cela il s'enſuiuroit que le vin n'auroit point eſté benit, & conſacré, aucun des Euangeliſtes n'ayant mis le mot de *Benir* à l'inſtitution du ſang, ou ce que S. Paul l'appelle Calice de benedictiõ, il faut donc dit-il, que benedictiõ ſoit comprinſe aux mots

1. Cor. 19.

de

de rendre graces. A quoy ie respõs qu'en ceste façon selon le recit de S. Luc, & de S. Paul recitans l'institution de l'Eucharistie, pareillement faudroit dire, qu'il ne rendit pas graces deuant que faire la conuersion de son sang. Car ils recitent bien en mots exprez. Qu'il rendit graces deuant la consecration de son corps, mais ils ne disent nullement qu'il rendit graces deuãt qu'instituer, & cõsacrer son sang. Si donc on nous demande, sçauoir si S. Luc & S. Paul ne pretendoyent pas dire qu'il rendit graces, aussi bien deuant le sang, que deuant la consecration du corps, nous respondrons qu'ouy, par ce mot que l'vn ou lautre y a mis disans. *Similiter & calicem.* qu'Erasme a traduit ainsi; *Ad eundem modum*, signifiant clairement, qu'il auoit vsé de mesme maniere, & façon de de faire, dont il auoit, aussi vsé, en la consecration du corps. Or est il, que S. Marc, a escrit expressement qu'il benit le pain, & S. Luc, auec S. Paul dient qu'il feist tout de mesme au calice, puis donc qu'vn Euangeliste, ou Apostre ne ruine pas l'autre, il faut conclurre qu'ils y ont comprins la *Benediction*, attendu que S. Paul l'appellant calice de *Benediction*, le mot de benedictiõ ne peust estre prins en façon quelconque pour action de graces, ainsi que mesme le Ministre l'accorde. Et si on demande maintenant dou auoit tiré S. Paul que le calice

Luc. 22.
1. cor. 11.
Erasm. 1.
Mar. 14.
Luc. 22. 1. cor. 11.
1. cor. 11.

feuſt benit? il n'y a point d'autre reſponce ſinon l'vne de deux, ou que S. Paul auoit eu cela, par reuelation en ſon rauiſſement, conformement ace qu'il dict. *Ego enim accepi a domino quod ex* 1. cor. 11.
tradidi vobis, ou biẽ qu'il le tiroit de S. Luc qui auoit eſcrit diſertement, qu'il feuſt au calice tout de meſme, qu'il auoit faict en la matiere du pain deuant la conſecration. Et de la ie conclus contre le Miniſtre, que de *neceſsité en l'inſtitution* de l'Euchariſtie, il faut prendre a autre ſens le mot de benir, que de rendre graces, attendu que S. Paul qui entendoit bien ſon Euangile a vſé du mot de Benir, parlant du calice, ou le mot ne peut eſtre aucunemẽt prins pour rendre graces. Le Miniſtre nonobſtant cuidant auoir faict Phœbus, en ſon argument, il conclud, & me braue ainſi fierement, comme vn Goliat, diſant. Vous ſerez contraint de dire que le calice n'a point eſté benit, n'y conſacré. Ayez (dit-il à bon eſcient honte de vos abſurditez. Mais des ſiennes il n'en parle point. Le Miniſtre va chercher Theophilate qui dict que benir eſt autant à dire que rendre graces. Ie dis qu'on peut prendre c'eſt auẽteur en bon ſens, voulant dire que iamais Ieſus-Chriſt ne beniſſoit ſãs rẽdre graces, ce qui eſt vray. Toutesfois le prenant au pire, & diſant qu'il pretendoit confondre ces deux mots à vn, contre la vraye Etymologie, & ſignification des

mots

mots. Lors ie diray que le Miniſtre ſelon ſa façon couſtumiere ſe voyant debuſqué de l'eſcriture, il a ſon recours aux Peres, & non au cõmun conſentemẽt de Peres, car en cela ils ſont touſiours d'accord auec l'eſcriture, mais à quelque particulier ſeulement, qui peut auoir erré & n'eſt ſuiuy des autres. Nous diſons que l'Egliſe vniuerſelle ne peut errer, bien l'Egliſe particuliere, ceſt à dire en quelques membres particuliers. L'erreur ſe deſcouure en Theophilacte (au cas qu'il l'aye ainſi prins) en ce que ce mot de benedictiõ ne ſe peut prendre pour
1.Cor.10. action de graces, lors que S. Paul parle du Calice de benediction, que nous beniſſons, ny
Luc.9. en S. Luc 9. c. où Theophilacte s'eſt tresbien gardé d'ainſi interpreter le mot de Benir, car il ſe fuſt couppé. Ce pendant en ce meſme paſſage de Theophilacte, eſt bõ de remarquer qu'il n'a pas eſté Caluiniſte, car il dict là expreſſement, que Ieſus-Chriſt n'a pas prins le pain pour la figure de ſon corps, mais pour la Realité d'iceluy, & qu'il n'a pas dict, Cecy eſt la figure de mon corps, mais cecy eſt mon corps, car (dit-il) le pain eſt tranſelementé, & changé en la chair de Ieſus-Chriſt, que nous ne voyõs pas, car nous aurions horreur. Voila ce qu'il en dict. Si biẽ donques que ſi le Miniſtre ſe tient au vray, & pur texte de l'eſcriture, ſans auoir recours à vn particulier (que luy meſme condamne

damne,& ne veut receuoir au chapitre 9.page 340.de ceſte ſienne reſpõce,il eſt hors de tout ſubterfuge,& faut qu'il accorde, ce qu'il nie ſi fort, & ſi ferme, qu'autre choſe en la S. Euchariſtie eſt la benediction, autre l'action de graces. Au reſte ie n'ignore pas que le mot de benir ne ſoit equiuoque en l'Eſcriture, prins quelquesfois pour louanger, glorifier, & rendre graces, mais ſur noſtre ſubiect tout cela n'eſt a propos, attendu que S. Paul oſte toute equiuoque, quand il l'appelle Calice de benediction, lequel nous beniſſons,qu'on ne peut interpreter,pour donner louange, gloire, ou action de graces au Calice,non plus que quand eſt eſcrit que Ieſus Chriſt beniſt les pains, les poiſſons,ou beniſt les petis enfans,ou benit ſes Apoſtres,qui ſont textes formels de l'eſcriture. 1. Cor. 10.
Le Miniſtre dira comme il a dict en ce chapitre,que S. Paul ne recite pas là *l'hiſtoire de l'inſtitution* de la Cene. Ie luy reſpons qu'il recite au vray ce qu'a eſté faict en la Cene.& la tiré cõme i'ay dit,ou en ſon rauiſſement,l'apprenãt de Ieſus Chriſt qu'il luy apprint la verité du faict,ou de S.Luc qui recite l'hiſtoire.Le Miniſtre va cercher que S.Iuſtin Martyr appelle le pain,viãde Euchariſtiſée.1.ſur laquelle on a rẽdu graces,& que rẽdre graces en ceſte façon,ſe rapporte au pain, & au Calice. Ie dis que cela eſt tres-veritable. Car Ieſus Chriſt, a faict &

l'vn & l'autre, il a rẽdu graces, & ausi a benit, mais il faut bien retenir en ce que ie disois, & a quoy le Ministre ne respond rien, sçauoir que quand ces deux choses sont distinctes l'vne de l'autre, lors actiõ de graces se termine en Dieu, mais la benediction se termine en la creature. Or est il (comme ie viens de monstrer) qu'en, l'institution de l'Eucharistie, ces deux sont distinctes l'vn de l'autre, donques l'vn qui est l'action de graces, se rapporte a Dieu le Pere, cõme en S. Iehan 11. & ailleurs, & l'autre qui est la benediction se rapporte a la creature, comme en S. Luc 9. chap. ou est parlé des poissons, & aux autres passages cy dessus alleguez des petis enfans, & des Apostres. Outre ne tomba ia-*mais en la teste* de S. Iustin martyr ny d'autre, de penser, ny de dire qu'on aye rendu graces au calice, comme dict expressement S. Pol. *Calix benedictionis, cui* (dict il) *benedicimus.* Or autre chose est rendre graces, sur vne chose, & autre rendre graces a vne chose. S. Iustin, & les Peres disent le premier, car veritablement sur l'œuure, & action de la tressaincte Eucharistie, nous rendons graces a Dieu le Pere ainsi qu'a faict Iesus Christ, mais il y a d'auantage, c'est que S. Pol enseigne que nous benissons le calice, & ne dict pas, que nous benissons sur le calice, ou sur l'actiõ du calice. *Calix cui benedicimus, non super quem benedicimus.* Nous pouuons dire auec l'E-

Ioan. 11.

Luc. 9.

glise

gliſe *ſuper pane conſecrando, agimus gratias Deo*, mais ne pouuons pas dire *pani conſecrando agimus gratias*, En ſomme nous rendons graces à Dieu ſur le pain qu'il nous a ordonné pour conſacrer : Mais ne rendons pas graces au pain qu'on doit conſacrer: car ce ſeroit rendre graces a la creature, au lieu du Createur, ce qui eſt condamné par S.Pol,& c'eſt ainſi que i'ay parlé au chap.7.qu'inuocation eſt faicte ſur la matiere, mais ie me ſuis bien gardé de dire,qu'inuocation ait eſte faicte a la matiere. A quoy ne prenãt garde le Miniſtre,il va *de bric en broc*, comme l'on dict, equiuoquant eſtrangement, & ſe tempeſtant la deſſus, tantoſt ſur les Peres, tantoſt ſur moy. C'eſt pitié quand on n'entend, ou l'on ne diſtingue les choſes, c'eſt de quoy i'admõneſtois le Miniſtre en ma premiere Reſponce,mais quoy? il ſuit touſiours ſon naturel, & a vray dire, ſans cela il ne ſeroit Heretique. Rom.1.

Quand donques il eſt queſtion de venir au point principal,& dire s'ils n'ont pas corrompu les textes de l'Euangile, traduiſant le mot de Benir, pour rendre graces, & qu'il faut dire, & ſçauoir,ſi ainſi ils l'ont peu faire au texte de ſainct Luc, ou eſt parlé des pains, & des poiſſons benits: Que reſpond il ie vous prie? Hô dict il, il a fallu là eſuiter vne telle aſpreté, & abſurdité, de dire que Ieſus-Chriſt aye rendu graces au pain & aux poiſſons.

Puis donc qu'il y a la de l'ẽpeschement de pouuoir traduire le mot de, Benir, pour rẽdre graces, qu'il accorde donques qu'en l'Euangile le mot de, Benir, ne se prend pas tousiours pour rẽdre graces, & ausi il rerractera son discours, & trouuera, qu'il ne faut tousiours ainsi le traduire. Car de dire la dessus, que ceste benediction n'empesche point qu'il ny ait eu actiõ de graces. Qui le nie? ains i'ay dict que Iesus Christ, n'a iamais benit sans rendre graces, car il estoit bien si reuerend à son Pere iusques là: tant y a que nous auons que Benir, c'est autre chose par l'Euangile, que rẽdre graces. Il n'ensuit nullement que si parmi la benediction on trouue qu'il a rendu graces, que pour cela, Benir, & rendre graces, ne soit qu'vne chose: quãd Iesus-Christ a benit le pain, & les poissons, il est dict qu'il les print aux mains, nonobstant prendre aux mains, & benir ce n'est tout vn.

Act. 1. Quand il a benit ses Apostres il a esleué ses mains, toutesfois toute esleuation des mains n'est benedictiõ. S. Iean vse donques du mot de

Ioan. 9. Luc. 9. rẽdre graces, S. Luc du mot de benir, en la mesme histoire, ce n'est a dire que ce soit tout vn, comme dict le Ministre, car il confesse luy mesme trouuer absurde de traduire le mot, pour actiõ de graces faictes sur les pains, & poissons, c'est donques a dire qu'il a faict tous les deux, c'est qu'il a rendu graces a son Pere, & qu'il a

be

benit les pains,& les poiſſons. Et eſt choſe bien digne de notter, que S. Iean vſant du mot d'action de graces,na pas adiouſté l'article, *Illis*, referant cela aux pains, & aux poiſſons, il s'en eſt treſ-bien gardé,pour ne cõmettre ceſte abſurdité de dire qu'il euſt rẽdu graces aux pains, & aux poiſſons. Mais S. Luc vſant en la meſme hiſtoire du mot de benir, il adiouſte l'article, *Illis*. diſant *benedixit illis* il les a benits, & ne dict pas qu'il ayt benit Dieu ſon Pere,mais ces creatures là:Qu'on notte bien ceſte difference & ſera trouué que Ieſus Chriſt a faict tous les deux:mais ce qu'vn Euangeliſte paſſe ſoubs ſilence,l'autre l'exprime,ſelon leur façõ ordinaire,qui eſt, que ce que l'vn ne dict, l'autre le met,il y a de cela preſque infinis exemples aux Euangeliſtes. Erre donc grandement le Miniſtre quand il conclud que ce n'eſt qu'vne choſe,a raiſon qu'en la meſme hiſtoire (dict il) S. Iean vſe du mot de rendre graces,& S. Luc de benir. Ainſi dict il, Ieſus-Chriſt a beny les pains,c'eſt a dire,dict il,rendu graces a Dieu le Pere, le priant de foiſonner ceſte petite quantité. Le diſcours que ie viens de faire couppe chemin a tout cela. Le Miniſtre baille a ce propos,bien mal a propos, l'exemple quand nous beniſsõs la table,mais il y en a pour rire, s'il ne met difference entre le *benedicite*, & les graces: La benediction faiſons nous deuant que nous

BIBLIOTHEQUE TOULOUSE UNIVERSITAIRE

mettre a table : Mais les actions de graces a part, & distinctement, ayant prins nostre refection : Par ainsi void on clairement & par experience familiere, qu'autre chose est benir, autre rendre graces. Et nonobstant le Ministre veut prouuer que le *benedicite*, & les graces, ne sont qu'vne chose. Les chambrieres se mocqueront de luy. Puis venant a l'auctorité de S. Pol que ie luy opposois : il est contrainct d'en dire autant comme du texte de S. Luc. Il a fallu en la version, (dict il) fuir c'este dureté & absurdité. Et que n'ayme il mieux dire qu'il n'y a rien de dur ny d'absurde aux Euangelistes, ny en S. Pol, plustost qu'en soustenant son erreur dire qu'il y en a en l'vn, & en l'autre? Ou tenant auec l'Eglise qu'autre chose est benir, & autre rendre graces, on ne trouue aucune dureté, ny absurdité, ny en S. Luc, ny en S. Pol, & par cela facillement on peut iuger, qui est des deux la vraye Eglise. Car la vraye Eglise ne trouue rien de dur n'y d'absurd, en la parolle de l'Euangile, n'y en sa foy & droicte croyance, mais l'aduersaire, est tousiours contrainct de dire qu'il y en trouue, & que pour euiter il faut changer les mots en leur version. *Oecumenius*, ny Theophilate, ny autres n'ont iamais dict que benediction ne soit autre chose qu'vne preparation de la matiere en la saincte Eucharistie, c'est vrayemẽt vne imposture du Ministre

1. Cor. 10.

niſtre, mais bien ont dict quelques vns, qu'en beniſſant nous prepariõs les matieres aux choſes ſacrees,& les prenõs auec action de graces, mais en ce pendãt que le tout ſe faict enſẽblement, ce n'eſt a dire que l'vn ſoit l'autre, ainſi que nous venons de monſtrer, ou diſions que Ieſus-Chriſt a prins le pain,& la benit,mais ce pendant prendre & benir, ce n'eſt pas tout vn. En telle maniere S.Cyprien. Gregoire Nyſſene,& Theodoret l'appellent Sanctification, S. Baſile;Inuocation,Irenée & Iuſtin Martyr,Actiõ de graces,S.Ambroiſe,& S.Auguſt. Conſecratiõ.S.Auguſtin priere myſticque.S.Marc Benediction, en ce ſens que toutes ces choſes ſont concurrentes a l'action de la ſaincte Euchariſtie.Ie dis d'abondant que c'eſte action a d'autres noms,que le Miniſtre na voulu, ny oſe mettre,a ſçauoir Meſſe,par S.Ambroiſe,S.Auguſtin,Victor Vticenſis, Les antiens Cõcilles: Liturgie, communement par les Grecs & autres diuers nom recœuillis par les doctes perſonnages de noſtre temps. Sainct Pol, l'a Participation du corps de Ieſus-Chriſt, & communication de ſon ſang 1. Cor. 10. ou Calice de benediction,ce que S. Luc appelle fraction du pain. Ce n'eſt à dire pourtant qu'a formellement parler, autre ne ſoit la ſanctification, autre l'inuocation, autre l'action de graces, autre conſecration, &c. Car ſanctification

Cyprian. *Greg.Nyſſen.Theod. Baſil. Iren. Inſtin. citati apud Pamel. in Cyprian. epiſt.63.*

1 Cor.10.

Act. 2. Genebr.lib. Gallic. de Miſſa.

ce faict aux petis enfans, paſsiuement 1. qu'on les ſanctifie, mais non pas actiuement, qu'ils ſe ſanctifient eux meſmes, comme nous liſons, d'aucuns qui ſe ſont ſanctifiés eux meſmes ſelon la loy, & l'homme Chreſtien ſe ſanctifie, quand il ſe retire des idoles, ou autre impureté, comme dict Tertulien: le meſme eſt de l'inuocation laquelle n'eſt iamais actiue aux petis enfans, mais bien on inuoque ſur eux le nom de Dieu, & ainſi des autres. On ſçait bien, qu'action, & paſsion ſont categories reellemẽt differẽtes, comme battre, & eſtre battu, dominer, & eſtre dominé. Inuocation meſme eſt autre choſe actiuement, que action de graces, car ie peux inuoquer Dieu en la maniere du Publicain, qui a faict ſa priere en demandant pardon a Dieu, & n'vſant point d'aucune actiõ de graces, comme le Phariſien, qui n'a faict autre inuocation n'y priere que d'action de graces, en quoy ſa priere a eſté vitieuſe. Le miniſtre donques conclud mal ce propos, diſant que ie me bande contre les Euangeliſtes, contre S. Pol, & contre toute l'Antiquité, ains c'eſt luy, qui peſlemeſle, confond, & ruine tout, ne voyant pas que ce ſont choſes differentes, mais conuenantes toutesfois a vne meſme action, ainſi qu'vn ſubiect eſt capable de pluſieurs, & diuers accidens. De l'homme on peut dire, qu'il eſt grãd, eſpois, large. blanc, rouge, cholere, ſçauant, diligent

2. Reg. 11.

Luc. 18.

ligent, & autres accidens semblables, ce n'est a dire, pourtant que toutes ces choses, ne soyẽt chascune en soy pour sa part differentes, mais biẽ qu'elles sont vnes, pour le regard d'vn subiect. *Sunt vnum subiecto, non vnũ in se*, en telle maniere auons mõstré, que Iesus-Christ a peu benir les pains, & les poissõs, les petis enfans, & les Apostres mais nõ, leur rendre graces, ce qui mõstre euidẽmẽt la differẽce qu'il y a aux deux

Le Ministre quoy qu'il se vueille excuser, a vrayement dict que Iesus Christ a beny, entãt qu'il est homme, c'est a dire (dict il) a rendu graces, selon son exposition, car entant qu'il est Dieu, il n'a point (dict il) rendu graces, de la i'ay tres-bien inferé contre luy. que donques selon son opinion, Iesus Christ n'a riẽ benit comme Dieu, & toutesfois c'est le propre, & le second acte que nous trouuons en Dieu. Le premier est la creation, le second, la benediction. Le Ministre pense s'excuser la dessus disant qu'il a adiousté, que Christ entant qu'il est Dieu a effectué ce qu'il exprimoit par parole. Ie le veux bien. Mais cependant il est venu la de dire que iamais il n'a beny comme Dieu. Car puis que benir n'est autre chose que rẽdre graces, & luy comme Dieu n'a peu rendre graces, donc comme Dieu il n'a peu benir. Touchant a l'effect de la benediction c'est autre cas, car on sçait bien que l'effect est different de sa cause, soit elle efficiente Gen. 1.

efficiente, ou instrumentalle, elle est neantmoins tousiours differente. Quand il a benit le pain, & les poissons, les a il benis comme homme ou comme Dieu? Il est euident par l'Euangile qu'il les a benis comme homme, car il est dict qu'il les print & les benit, il les print comme homme, & les benit ausi comme homme. mesmes nous (dict S. Paul) benissons le Calice de benediction. Il ne rendit pas la grace, au pain, & au poisson, *Illis*, dict le texte, donc il les benit d'vne benediction differente à l'action de de graces. Ceste benediction ausi, n'est point benediction de louange, car il ne donne pas louange au pain, & aux poissons, ny vne benediction d'inuocation, car il n'inuocque pas le pain & les poissons, C'est doncques plustost vne benediction, qui est, bien prier, ou souhaitter quelque bien, comme Salomon benit tout le peuple d'Israel, & le grand Prestre estãt au Temple pareillement, car telle bendiction, c'est vne bienueuillance meslée de priere qu'on faict à Dieu sur quelqu'un. Or lors l'escriture termine la benediction en la creature, disant *benedicat tibi*, *benedixit illis*, *benedixit populo*. Mais quand elle parle de la benediction d'actiõ de graces, elle ne la termine iamais en la creature, mais en Dieu, disant. *Et Benedixit Deum.* Il n'est donc pas vray, que benir, & rendre graces, soyent formellemẽt tout vn quand bien ce

3.reg.8.

Luc.2

ſeroit vne inuocation de bienueuillance, que pourroit eſtre le ſeul refuge du Miniſtre. Mais n'a il ſouuenance que quand on parle de Dieu, le mot de benir luy conuient treſproprement pour creer, ou multiplier miraculeuſement les choſes? Et puis que l'Euangile dict purement qu'il a beny le pain parlãt de celuy qui eſt vray Dieu, que va on chercher les autres eſpeces de Benediction, qui ne ſont que comme ruiſſeaux procedans par participatiõ de grace, de la ſource de toute vraye & efficiente benediction, qui eſt la Diuinité. Et de faict, celle icy ſeule cõuiẽt à Dieu, mais les autres eſpeces, cõme d'inuocation, de louãge, de bienueuillance, cõuient ſeulement aux creatures, quand donc Ieſus-Chriſt faict quelque choſe admirable, il faut dire auec S. Paul (comme a bien remarqué S. Damaſcene (*Quoniam Dñs Ieſus*, dire & cõſiderer, qu'il eſt vray Dieu, & aucteurs des creatures. C'eſt donques vne benediction de puiſſanne & auctorité, par laquelle il a mué, tranſelemẽte, transformé, & changé (cõme parlent les antiẽs Peres) le pain & les matieres en ſon corps, & en ſon ſang.

CONTRE LE TROISIESME POINT

Du troiſieſme Chapitre.

LE Miniſtre me charge d'auoir eu honte de ſouſtenir que, benir, ſoit tranſubſtantier, a cauſe que i'ay dict que tranſubſtantier ſe faict

lors

lors que les mots de la benediction le portent ainsi; cõme si iamais ie ne l'auois entẽdu, ou parlé autrement, ains ie l'ay ainsi exprimé en ma premiere respõce, & l'ay reprins, & admonesté de cela en ma 2. F. 34. Sur la similitude que ie baillois de ceux qui se creuẽt les yeux, le Ministre se picque estrãgemẽt, & fort impatiẽmẽt. Il tempeste la dessus disant que ie suis mẽdiãt, en la façon des Hereticques nõmés Apostolicques & Apostaticques. Mais suffise dire au Ministre, qu'il aprenne mieux l'histoire de ces heretiques là, & trouuera, qu'il n'y a rien à propos
Matth. 19. d'eux auec nous, nõ plus qu'auec les Apostres,
Ioan. 22. qui neantmois auoyent tout quitté, mais pour Dieu, nõ pour meschãceté. Il va baguenauder que le Pape Ieã 22. a condãné ceux qui renonçoiẽt à toute proprieté de biens. Il auroit dõc condãné les Apostres, luy qui fonde sa declaration sur la vie des Apostres. Les Canonistes se mocquerõt du Ministre lisant son discours. Il va encores chercher que mendicité est contre l'escriture, cõtre l'honesteté ciuile, & contre la coustume des antiens Moines. Pour le premier il deuoit cotter le passage. Ie sçay que ceux de
5. sa secte alleguent vn seul passage du Deuteronome, mais il doit apprendre, qu'en ce passage, n'est prohibée la mendicite à celuy qui est indigent: Dieu seroit il bien si cruel en sa loy, le but de laquelle est la Charité? mais il

cõmande la Charité aux riches si estroitement, qu'aucun ne soit contrainct de mendier. Car si mendier estoit faire contre la loy, comment Iesus Christ eust il loué le Lazare mendiant a la porte dù riche ? Cõment les Scribes, & Pharisiens eussent ils si long temps toleré contre la loy, ce mendiant boiteux des le ventre de sa mere, qui mendioit iournellement a la belle porte du Temple ? comment eussent ils aussi permis l'aueugle nay, qui mendioit aussi tous les iours. Ioh. 9. *hic est qui sedebat, & mendicabat* ? Iesus-Christ la il reprins de cela comme contreuenant à la loy de Dieu? Et mesme comme escrit sainct Basile, & certains autres Peres, Iesus-Christ luy mesmes par humilité, & exẽple, a mendié quelquesfois, comme les trois iours qu'il fut en Ierusalẽ perdu : Est ce contre l'escriture, & la ciuilité humaine, & contre la coustume des antiens Moines, qui ont imité de plus prez Iesus-Christ ? Ils ont vrayement trauaillé de leurs mains estans laics, & non Prestres, n'y appellez à autre vacation sur le peuple, mais qu'au besoin ils n'ayent mendié, ou le trouue il ? Laissons le, car il est bon à voir que la passion, & trãsport de colere ne permet qu'on iuge droictement d'vne chose. Reuenant donc à la benediction il dict. Ie vous Respõs que Dieu ne benit point en vain, mais Iesus Christ n'a iamais dict que le pain fust transubstantié en

Luc. 16.

Bazil. Interrogation. 162.

ſon corps. Voila vn autre grand ſault qu'il faict, paſſant de la choſe meſme, au mot de la choſe, qui eſt vne demande ridicule à tous les antiens Peres, reſpondans à ceux qui demandoyent le mot de Conſubſtantiel, ou Omouſion, & ſemblables, ou la queſtion eſtoit de la choſe: ils ſautoient de la Phyſique, en Rhetoricque ou Grammaire, laiſſant au milieu, la Dialectique. Or ie diſois, que Ieſus-Chriſt, n'a vſé de ce mot, Tranſubſtantiation, mais ſeulemẽt de la realité effectuée en la vertu de ſa benediction, qui eſt effectiue, & que puis qu'il auoit benit, & dict, cecy eſt mon corps, que doncques en effect de ceſte benediction, la eſtoit reelemẽt ſon corps. Ie ne diſois autre choſe, comme appert par mon diſcours de ma precedẽte Reſponce, page 54.55. Mais le naturel du Miniſtre eſt qu'il enrage de parler de la Tranſubſtantiation, tout auſsi toſt qu'on parle de la realité, voyant bien qu'ẽ la realité, il ſe trouue court de douſe grains, & qu'en la Tranſubſtantiation il y a plus à cailler. Il faut pour bien faire, qu'vn Caluiniſte ſoit inſtruict, à ſortir de l'eſcholle de Luther, & puis on l'apprandra a ſortir de l'eſcholle de Zuingle, & de Caluin. Il faut apprendre les fondemens, & puis aprez le reſte qui s'enſuit. Or le fondemẽt de toute ceſte matiere c'eſt la realité, nonobſtãt le Miniſtre ny veut iamais toucher, s'il ne ſaute à la Tranſubſtantiation. Il dict doncques,

vous

vous asseurez que le pain est faict le corps de Christ, & ou trouuez vous ces mots en l'Euangile? Mais vous ô Ministre, respondez à ce qui vous est proposé, c'est que iamais Dieu ne ne benit chose quelconque, que l'effect ne s'en ensuiuit, selon qu'estoit porté par les parolles. Respondez à cela si pouuez: Car touchant a vostre question de la Transubstantiation, voicy l'Euangile. Il print le pain, & le benit & dict, Cecy est mon corps. Voila le mots de l'Euangile, que demandez vous dauantage? Et quand à ce qu'alleguez de S. Thomas, & Lescot, que le pain n'est iamais faict le corps de Iesus-Christ, il est certain que le pain demeurant pain, n'est iamais faict le corps de Iesus Christ: S. Thomas donne la raison, car le pain (dit-il) n'est iamais le corps de Christ. Mais le Ministre conclud mal, de dire, que ie veux donc que les paroles de Iesus Christ expriment vne faussetè, car ie ne dis iamais que le pain demeurant pain, soit le corps de Iesus Christ, ains iay impugné cela en ma premiere Responce. Outre chacun scait bien que nostre foy, & croyance n'est qu'vne auec celle de sainct Thomas, & de Lescot, que va il donc cauiller, & tant molester, de faire discourir sans propos, & necessité? Il n'y eust onques mousche plus importune que cela. Si iay dict, & remonstré que

S. Thom. in 4. sent. d. 12. q. 4. Scot. in 4. d. 11 44.

le

le changement d'vſage eſt cõmun à vn chacun, ie l'ay dict a propos de ce que le Miniſtre diſoit, qu'au pain aprez la benedictiõ il ny auoit point de realité, mais ſeulement changement d'vſage deuant le Sacrement. I'ay combatu le premier poinct, par ce que ce changement eſt commun à vn chacun, comme de changer l'vſage d'vn anneau, & d'vne roſe, & ainſi en ce premier point Ieſus Chriſt n'auroit riẽ faict de nouueau. Ie cõbatois par aprez le ſecond poinct, diſant, doncques la benediction faicte ſur les pains, & poiſſons, euſt eſté beaucoup plus excellente: ce qui eſt inconuenient en l'Euangile, ſçauoir qu'vne benediction de Ieſus-Chriſt ſoit plus excellente hors d'vn Sacrement, faiſant Ieſus-Chriſt vne choſe commune aux Prophetes, cõme à Helie, & Eliſée, & corporellement raſſaſiant vn peuple, que non pas inſtituant vn Sacremẽt, qui eſt l'acte d'vn ſeul Dieu, & qui ne peut eſtre communiqué a d'autre qu'a celuy qui eſt vray Dieu, Ieſus-Chriſt noſtre Mediateur. Le miracle du raſſaſiement corporel a eſté cõmuniqué aux Prophetes, Helie, & Eliſée: mais ordonner, & inſtituer vn Sacrement, c'eſt l'acte de celuy ſeul qui eſt Dieu, comme auſsi l'acte de creation, & de beatification. Il eſt donc inconuenient (diſois-ie) que la benediction de Ieſus Chriſt ait eſté plus miraculeuſe hors d'vn Sacrement, qu'en inſtituant vn Sacrement. Le

3. reg. 17. 4. reg. 4.

Miniſtre

Page 96. du Ministre.

Ministre dict & accorde icy ces mots. Ie vous dis (dict-il) que tous les hommes du monde, non les Anges, non toutes les creaturer ensemble, ne scauroyent, ne pourroyent donner au pain, & au vin vn vsage Sacramental, & vn peu auparauant il dict ainsi: Le pain, & le vin deuiennent Sacremens du corps & sang de Iesus-Christ. Que le Ministre reprene sa couſture & l'adiouſtant auec la mienne, trouuera, qu'il faut de neceſsité eſtre grand inconuenient qu'vne benediction de Ieſus-Christ, ſoit plus miraculeuſe hors d'vn Sacrement, & en choſes purement corporelles, que non pas à l'inſtitution d'vn ſi haut, & ſi excellent Sacrement, l'inſtitutiõ duquel ſur paſſe en effect, & en pouuoir la puiſſance de toutes les creatures, & meſme des Anges qui ſont ſi puiſſans en vertu comme dict le Pſalmiſte. Ie n'ay pas dict que le raſſaſiemẽt du peuple ſeroit plus excellent. Iay dict ainſi, voicy mes propres mots, doncques la benediction faicte ſur les pains, & poiſſons au raſſaſiement du peuple euſt eſté beaucoup plus excellente, car outre ce qu'il repreſenta la manducation de ſon *corps cõme appert, au 6. chapitre* de ſainct Iean, & par ainſi change d'vſage, outre cela, il y eut grand miracle en la ſubſtance deſdicts pains, qui ſe multiplierent, & raſſaſierent vn grand peuple. Voila mes propres mots. Le Ministre reſpond ainſi renuer-

Pſ. 102.

Pag. 56. de la 2. reſpõce.

sant mon discours. Vous contestez dict-il, que si en la S. Cene les elemens ne changent de substance, la benedictiõ des pains multipliez pour le rassasiement du peuple, auoit esté plus excellente. Ie vous le nie dict-il, car ces pains multipliez n'estoint point Sacremens. Or bien c'est pourquoy ie le reprenois disant qu'il estoit inconuenient que ce qui n'est point Sacrement, soit plus excellent que ce qui est Sacrement. Aumoins auõs nous qu'il y eust eu du miracle, en la substance des pains, en vertu de telle benediction, ce que n'auroit esté en la Cene, en vertu de la benediction de Iesus Christ, & ainsi en toute façon, la benediction nous apporte vne excellence plus grande en la matiere benite, qui est ce que ie proposois seulement. Car outre ce qu'elle changoit d'vsage, & representoit le corps de Iesus-Christ, la matiere a receu vn grand miracle en sa propre substance, ce que n'auroit esté en la Cene. Somme c'est inconuenient qu'vne benediction de Iesus Christ soit plus miraculeuse hors d'vn Sacrement, & en choses purement corporelles (cõme ie viens de dire & repeter pour mieux l'inculquer au Ministre) que non pas l'institutiõ du plus haut Sacrement de la loy Euangelique, ou selon le Ministre il n'y à nul miracle en la creature benite, & matiere du Sacrement.

Pour le regard de S. Augustin que i'ay

allegué, disant qu'il y a 3. manieres de pain benit & sanctifié, ce qu'il dict combattant les Pelagiés qui auoyét le mesme erreur que les Caluinistes (allegans le texte de S. Paul, pour prouuer que les enfans des fideles sont sanctifiez, & pour cõclure, qu'ils sont sanctifiez au ventre de leur mere, & que sans bapteſme, par la seule Foy des parens ils sont sauuez) S. Augustin la dessus leur remõstre que le mot de sanctification est equiuoque, car (dit-il) autremẽt est benit & sanctifié le pain a la table commune, autremẽt en l'Egliſe, quand on le distribue au peuple, & autremẽt en l'Eucharistie, quand il est faict le corps de Ieſus Christ (ou le Miniſtre malicieuſement change mes propres mots & pareillement ceux de S. Augustin, mettãt qu'il est faict Sacremẽt du corps, ou i'auois dict aprez S. Augustin qu'il est faict le corps de Ieſus Christ. Or tant y a qu'il est beau a voir tout premierement qu'en ce paſſage là, S. Augustin n'est pas de leur Religion, ains il combat expreſſement leur Religion, comme nous venons de monstrer. En second lieu le Miniſtre ſe dilatte fort amplement pour monstrer que la seconde maniere du pain c'estoient les offrandes du peuple, ce que ie ne nie pas dutout, & accorde qu'elles estoyent appellees Sacrifices, car on ſcait bien que le mot de Sacrifice est equiuoque, comme, le mot de benir, & de ſanctifier,

Aug. lib. 2. de pecca. merit. c. 26.

entre autres acceptiõs il eſt prins pour l'aumoſne meſme par S. Pol Heb. 13. ſi bien que mal a propos icy le Miniſtre s'arreſte a dire que les femmes ſeroyent Preſtreſſes ſi la Meſſe eſtoit ſacrifice. Ie luy dis, qu'elles les offroyent a l'Autel, comme parlent les Anciens, mais non pas ſur l'Autel. Comme iadis elles preſentoyent a l'Autel la fleur de farine, le vin & autres Sacrifices, mais non pas ſur l'Autel, comme Aron & les Preſtres. C'eſt pitié de ces gens qu'ils ſoyẽt ſi aueugles en toutes choſes, qu'ils heurtẽt, choppẽt, & baillẽt de la teſte par ça, par la, comme vrays aueugles. Or donques quand a la ſeconde maniere, Ie demande, ſi ce pain eſtoit diſtribué au peuple, benit, & ſanctifié plus que le pain commun, qu'on benit a la table, & n'eſtoit encores le corps de Ieſus Chriſt, ſenſuit il pas bien que le benir en l'Euchariſtie a quelque choſe plus excellente que la benediction ſolemnelle qu'on faiſoit (ſelon le Miniſtre) pour diſtribuer au peuple? Et qu'elle? ſi ce n'eſt comme dict S. Auguſtin, le corps de Ieſus Chriſt, ainſi que Ieſus Chriſt meſme l'appelle? & ne l'appelle pas Sacrement de ſon corps (comme adiouſte le Miniſtre) mais purement, & ſimplement ſon corps. La fraude conſiſte en ce que les mots de Sacrement de corps, peuuent eſtre prins en deux façons, mais non les mots du corps de Ieſus-Chriſt, lors qu'il parle de ſoy.

Heb. 13.

Ou

Ou i'ay dict que les parolles ſont couchees apres le mot, benir, le Miniſtre me demande de luy dire cõment donc les paroles precedẽt elles ce meſme mot? Ie dis, que le tout ſe faict enſemblement, cõme appert par les benedictions d'Iſaac, Iacob & du grand Preſtre de la loy, mais ſi parlons de l'intention de celuy qui benit, *il* proiecte pluſtoſt la benediction, & effect d'icelle, que les mots qu'il pretend dire ſur c'eſte benediction: cõme on peut voir aux ſuſdictz Patriarches quand ils ont benit: & nous auſsi beniſſans le pain auons pluſtoſt au cerueau ce qui eſt pretendu par la benediction, que non pas les mots, qui ſont la matiere de la benediction, vn Maſſon a pluſtoſt proiecté en ſa teſte la forme, & l'effect de la maiſon qu'il pretẽd baſtir, qu'il ne prent les pierres pour la maſſonner, cependant la baſtiſſant, l'intẽtion premiere & la maſſonnerie, vont enſemble; En telle façon l'eſcripture deſcripuant les benedictions, met premierement le mot de benir, & par aprez les paroles de la benediction & en enſuiuant ceſte phraſe, & practique, i'ay dict que les paroles expriment l'effect de la benediction, comme de ſa premiere cauſe, à l'intention. Gen. 27. & 49. Num. 6

S'il a eſté eſcrit ou imprimé en mon liure que le mot de benediction, ſe trouue au 6. chap. de S. Iean, cela eſt on facilement excuſable, a vn iuſte & equitable juge, d'autant qu'au 6. chap. de

S. Marc cela y eſt, donc le changement n'a eſté faict au chapitre, mais au nom de l'Euangeliſte, lequel puis que i'auois deſia allegué le texte de S. Luc au 24. chap. ainſi que de rechef ie faiſois icy, & que c'eſtoit à meſme propos, le Miniſtre pouuoit aiſement iuger, que par inaduertance, il a eſté ainſi imprimé, & ne falloit cauiller la deſſus.

Le Miniſtre ſe plainct de ce que ie prouue par l'eſcriture que la benediction ſe faict aucunesfois moyennant des paroles, autres fois ſans paroles, mais auec ceremonies exterieures, a quoy il ne peut contredire, ny rien oppoſer, ſe contentant ſeulement de dire, à quel propos dict-il, ce long diſcours tout plain de redictes? Il n'y a point de redictes, ainſi que gens non paſſionnez pourront aiſemẽt iuger, mais il me charge de ſon vice ordinaire, en haine qu'il a peur que ie veuille parler du ſigne de la Croix qu'il hait comme Sathan. Il le monſtre bien quand il dict, qu'il luy ſemble par mon diſcours, que ie veuille parler du ſigne de la Croix, a quoy ie n'auois penſé, ſcachant tresbien que ce treſſainct ſigne d'vn Chreſtien, n'eſt en vſage que depuis la mort & paſſion de noſtre Redẽpteur, meſmes que i'auois donné l'exemple de Ieſus-Chriſt eſleuant ſes mains en haut & beniſſant ſes Apoſtres, & de l'impoſition des mains ſur les petis enfans, lors auſsi qu'il les beniſſoit

Luc. 24.

nissoit, parlois ie point là du signe de la Croix?
Puis il me veut contredire, en ce que i'ay dict, Mar.c 10.
que les deux Disciples virent la maniere de la
benediction, d'autant qu'il est dict, qu'il rom-
pit le pain & le benit, & leur presenta, dict le Luc.24.
Ministre, qu'aprez la fraction du pain, leurs
yeux furent ouuerts, & lors le recogneurent,
& que l'Euangeliste ne dict pas, qu'ils vissent
la benediction. Et quoy pense il qu'ils fussent
aueugles? leurs yeux furent fermez au chemin
& en la table, a ce seul effect, de le cognoistre,
comme à Adam & à Eue, pour auoir honté de
leur nudité, laquelle erubescence est vn des ef- Gen.3.
fects du peché, mais non au reste, car ils virent
l'arbre, la pomme, le serpent, l'vn l'autre, brief
toutes les œuures de Dieu. Ainsi ces deux dis-
ciples voyoient Iesus Christ marcher, faisant
semblãt d'aller plus loing, benissãt & rõpant le
pain, & leur presentãt, estoiẽt ils pour lors aueu-
gles? Ils virent la fraction du pain, elle se faict
auec la benedictiõ, mais le Ministre a tousiours
peur que ie ne luy parle du signe de la Croix.
Tant y a (cõclud il) que ores qu'ils l'eussẽt veu,
cela seroit trop foible pour prouuer le signe de
la croix. Il est vray, mais biẽ est il fort & robuste
pour prouuer qu'il vsoit de ceremonies exter-
nes faisant la benediction, qui est presque autãt
contraire à la Doctrine du Ministre, comme le
signe de la Croix. Le Ministre dit par aprez q̃ ie

disputetout de suirte, si toutes les parolles sont necessaires, pour parfaire le Sacrement. Ce qui n'est pas vray, qu'on voye mon discours, seulement ie respons a ce qu'il disoit, que seulement a ce dernier instant des paroles se faict la consecration, & la dessus ie luy monstre qu'il n'y a d'anger d'ainsi le dire. Mais le Ministre a cherche icy occasiõ de parler des mots q̃ nous, dit il, adiousts ons ou diminuons. Mais pource qu'il faict la dessus fin a ce point, & moy aussi, en disant seulement que les paroles, essentielles signifiantes l'essence du Sacrement, elles sont de necessité, les autres qui n'alterent ny changẽt, ny diminuẽt le sens, ne sont point de l'essence. Aussi tous les Euangelistes on recité d'vn cõmun accord les paroles essentielles dont nous venons de parler, mais non pas celles qui qui ne sont point (comme on les appelle) significatiues, mais seulement consignificatiues, qu'il regarde donques les Euangiles, & non les Theologiens, car pour l'Eglise elle retiẽt tout ce que les Euangelistes nous en ont enseigné. Sur ceste matiere iay desia discoru cy dessus, au second point du 1. chapitre, ou le Ministre me proposoit la mesme chose, qu'il met icy en auant, & nonobstant il ne repette rien (ce dit il) Il repete icy manifestement, & sans propos, comme i'ay dict qu'il m'impose sa suppositiõ.

Pagc. 61.

CON-

CONTRE LE TROISIESME poinct du troiſieſme Chapitre.

LE Miniſtre ce detracque au cõmencemẽt de ce 3. poinct me mettant en auant que i'aſſure que le mot, Cecy, ſe raporte au corps de Ieſus Chriſt. Dequoy ie n'ay parlé en ce lieu icy, ainſi qu'on pourra verifier par mon diſcours, bien en parle-ie ſur le texte enſuiuant, & de faict le Miniſtre eſt contrainct de reppeter ce meſme propos peu aprez le diſours, ſur quoy nous auons a parler de preſẽt. Il dict laiſſer mes longues trainees de paroles. Et toutesfois en ce lieu contigu au precedent ſubiect, il n'y a vn ſeul mot de ce qu'il m'impoſe. Or il me demande, ſi en diſant ce que deſſus, ſi ce n'eſt pas autant a dire comme ſi ie diſois. Ce mien corps eſt mon corps. C'eſt pitié du Miniſtre. Ie luy diſois en ma ſeconde reſponce, que non, & que ie n'y auois iamais ſongé, neantmoins aprez tant de reſponces, & proteſtations, il me va encores redemander cela, au lieu, de replicquer (s'il pouuoit) ſur ma reſponce. Il ſe contẽte de dire que nier cela, c'eſt nier vne verité patente. Ie luy ay deſia nié cela cent fois en ma precedente Reſponce, & ay dict, que ce ſeroit vne probation inepte, ridicule, & reiettée de toutes ſciences. De cela nous en en parlerõt cy apres, & en ſon lieu, aidãt Dieu. Page. 6.

Ayant

Ayant donc paracheué la matiere precedente qu'estoit de sa force, & energie de la benediction, ie continuois mon discours sur ce que le Ministre m'opposoit, que seulement au dernier instãt de la prononciatiõ des paroles, se faict la consecration selon nos Scholastiques. Le Ministre auparauãt que venir là, il saute de rechef en vne autre matiere, & sur ce que puis aprez i'auois dict, que Beze asseuroit la trãsubstantiation, si on prenoit les paroles de Iesus-Christ purement. Ie diray donc le suyuãt, & poursuiuãt en ses erres, que ie me contẽte de cela, sçauoir que Beze escriuãt contre Heshusius Lutherien le presse de c'est argumẽt, disãt que s'il le pressoit de la realité par les pures paroles de Iesus Christ, qu'il le presseroit de la Transubstantiatiõ par les mesmes paroles, a raison que Iesus-Christ n'a pas dict, que son corps soit auec le pain, mais purement a dict, que ce qu'il bailloit, c'estoit sõ corps. Ie me cõtente (dis-ie) de ceste sienne confession, & ores qu'il n'aye creu la Transubstantiation, il ne m'en chaut, car nostre foy, ne despẽd de la sienne, me suffit qu'il accorde que si on se tient au pur texte, la Transubstantiation y est aussi bien que la realité du corps. Et a ce que le Ministre dict tout de suitte que Iesus-Christ, en disãt, cecy, faisoit mentiõ du pain: Il vient d'entẽdre par son secõd legislateur Beze, qu'en prenãt les motz a la pure

lettre

lettre, il n'y eſt point faicte mention du pain. Nous en parlerõs tãtoſt quãd le Miniſtre ſelõ la menace qu'il m'en faict icy, en voudra donner des preuues. Il dict qu'il veut adiouſter le mot Sacramẽtallemẽt, a raiſon que Ieſus-Chriſt ordõnoit vn Sacremẽt. Premieremẽt, i'ay occaſiõ me mocquer de ſes reſponces: Car faudroit en premier lieu, qu'il me prouuaſt que l'Euchariſtie ſoit vn Sacremẽt, ou le trouue il en l'Eſcripture? Et iaçoit que ce ſoit vn vray Sacrement, toutesfois il n'a le mot, ny le nõbre des Sacremens, que de l'Egliſe, bien que quand au nombre, ils en retrãchẽt a leur plaiſir, au moins ont ils qu'il y a des Sacremẽs, nõ du texte, mais de l'Egliſe, que ſi ſuiuãt la doctrine de l'Egliſe, ils croyẽt qu'il y a des Sacremẽs, pourquoy ſuiuãt la meſme Egliſe ne croyent ils la verité des Sacremẽs? Puis que ce ſecõd eſt formellement au texte de l'Euãgile, & nõ le premier? En ſecond lieu il s'abuſe, car il ne faut point interpreter les motz d'vn Sacremẽt ſoubz pretexte de Sacramẽtalemẽt, en venãt cependant a ruiner, & du tout abolir les propres motz de Ieſus-Chriſt proferez au Sacremẽt, ce que faict icy le Miniſtre. Tout Sacremẽt emporte deux choſes, ſçauoir le ſigne exterieur du Sacremẽt, & la verité du Sacremẽt cachée, ſans ces deux poincts il n'y a point de Sacremẽs au nouueau Teſtamẽt: dire dõques qu'il y eſt Sacramẽtallemẽt, c'eſt autant

que

que dire qu'il y eſt veritablement ſoubs quelq ſigne exterieur, tout ainſi que les paroles du Sacrement, c'eſt parler Iudaicquement, & non pas Chreſtiennement. Iay auſsi deſia remonſtré cy deſſus, que le mot, Sacrementalement, faict qu'on peut prendre, le mot de, corps, en deux façõs, mais ſans iceluy, le mot de corps, en ce lieu icy ne peut eſtre prins que pour le vray corps de Ieſus chriſt. Parquoy adiouſter le mot Sacramentalement, aux paroles de Ieſus Chriſt, c'eſt les obſcurrir, & rendre equiuoques, outre c'eſt ruiner le ſens des paroles de Ieſus-Chriſt. Car (pour le prouuer) ſi le mot Sacramentalement, y eſt adiouſté, il y aura deux manieres de gens, voire cent, & deux cens, qui debatrõt ſur le ſens de ces paroles, attendu que le mot, Sacramentalemẽt, eſt cõpatible auec la realité & auſsi ſans la realité, mais prenans les paroles purement Euangeliquement, elles n'ont qu'vn ſeul sẽs. Parquoy c'eſt grãde meſchãceté d'ainſi mettre en debat & equiuoque les claires paroles du fils de Dieu. Le Miniſtre ſe vante m'auoir faict voir la vanité de l'expoſition, que ie luy baillois, en diſant que le pronom Cecy, deſigne le corps de Ieſus-Chriſt. Il ſe vante de ce que ie ne vis, ny entendis iamais. Il eſt encores là de le monſtrer, Il m'allegue ſainct Thomas, & le Docteur celebre Bellarmin, diſans que le pronom, Cecy, ne

Pag. 104. an Miniſtre

demonſtre

demonſtre poinct le corps de Ieſus-Chriſt, mais vne ſentence indefinie, & indeterminée. Pour Bellarmin, il recite trois opinions, l'vne eſt, que le pronom, Ceci, demonſtre le corps de Ieſus-Chriſt, à ràiſon que ces mots *hoc eſt*, valent autant, comme *hæc res*, *hæc ſubſtantia*, l'autre eſt de ceux qui dient que le pronom Ceci, ne deſigne pas quelque ſubſtance particuliere abſoluement, mais quelque ſubſtance entant qu'elle eſt deſoubs les eſpeces. Il y a vne troiſieſme opiniõ qui eſt reiettee tãt par ſainct Thomas que par Bellarmin, laquelle tient que le pronom, ceci, demonſtre non le corps ſeulement ſoubs les eſpeces, mais auec le pronom, mien, qui eſt à dire, ce corps mien, eſt mon corps, qui eſt l'expoſition reietée, à raiſon quelle eſt inepte, comme ſi ie diſois, Ce mien liure, eſt mien, ou il faudroit dire, ce liure eſt mien, & c'eſt l'expoſitiõ qu'inpugne le Miniſtre touſiours à tout propos, me reiterant que c'eſt autant que ſi diſois. Ce miẽ corps, eſt mon corps, ne voyant pas que tant S. Thomas, que Bellarmin, qu'il cite icy, & moy auec eux tenons ceſte expoſition ridicule & inepte, non toutesfois heretique, car comme dit Bellarmin, toutes ces expoſitiõs ſont Catholiques, admettant la verité, & realité du corps de Ieſus Chriſt. ſainct Thomas auſsi, duquel il a tiré ce diſcours en dict autant. Doncques la droicte

S. Tho. 3. p. q. 74. ar. 1. & h. Bellarm. lib. 1. de euchar. c. 11.

expoſition

expoſition, eſt aux deux premieres, leſquelles neãtmoins a vray dire ne ſont qu'vne, car celle qui tient que le pronom demõſtre le corps abſoluement ſans autre choſe elle, n'entẽd pas dire que le corps, ſoit au Sacremẽt sãs les eſpeces, mais ſeule mẽt que le pronom demõſtre le ſeul corps, que ſi ainſi eſtoit : Bellarmin conclud, qu'il faudroit que le corps y fuſt deſia, quãd on dict, *hoc*, autremẽt il ne demõſtreroit rien. Pour l'autre elle tiẽt que le pronom *hoc*, demonſtre tous les deux, tãt l'eſpece que le corps, & le ſens eſt tel. Cecy que ie vous baille, c'eſt mon corps. Ou (qui eſt tout vn) Ce qui eſt con enu ſoubs ces eſpeces, c'eſt mon corps. Les deux, reuiennent là, qu'il a demonſtré ſon corps, & ſa ſubſtance, ſans determiner toutesfois le nom du corps, par le pronom, Mien, d'autãt que la propoſition ſeroit inepte, & identique, mais non le prenant abſoluement, & ſans determination du pronom, ainſi qu'il ſe faict en ſemblables propoſitions, qui ſont propres, & receues de toutes ſciẽces. Or c'eſt ce qu'aucuns ont voulu explicquer, en ces formes, que le pronom demonſtre vn indiuidu vague, laquelle reſponce attendoit de moy le Miniſtre, & comme i'ay cogneu par ſes diſcours, il s'eſt extremement faſché que ie ne luy aye baillé ceſte expoſi on, pour en faire des riſees, eſtant elle facilement ſubiecte a calomnie, a raiſon que le mot, vague, em-

Sot. in 4. diſt. 11. q. 1. ar. 5.

emporte quelque chose ridicule. Le Ministre marry donc de ce qu'il n'auoit peu extorquer de moy ceste exposition il me reproche a tout propos, que i'y metz vn indiuidu vague, au lieu du corps, ce qui est faux: car des ma premiere response, i'ay tousiours dict, & soustenu & soustiens (comme il est vray) que le pronom demonstre le corps de Iesus-Christ. Au reste le mot de vague (*qui n'est point en sainct* Thomas, ny en aucun des antiens Scholastiques, n'est pas si ridicule que les Caluinistes pẽsent, car par ce mot, ceux qui en ont vse, n'entẽdent dire autre chose, sinon que le pronom, mien, n'est pas entendu au pronom, cecy, autrement ce seroit vne proposition inepte. Voila clairemẽt resolu les 3. diuerses expositions que subtilemẽt les Scholastiques *ont inuenté, disputãs* entre eux a leur mode, pour exercer la dexterité de leurs esprits, ne pretendãs cependant en bailler vne derniere resolution, mais laissans le tout a la determination de l'Eglise. Mais le Ministre, qui n'entendoit pas cela, (car mesme en ceste dispute Scholastique, les Docteurs parlent assez obscurement, cõme la matiere le porte,) il me reproche que Bellarmin qui entend mieux q̃ moy la doctrine de l'Eglise parle (dict il) autremẽt q̃ moy. Il l'entẽd mieux vrayemẽt, en ce qui est de la profõdité de la sciẽce, i'ay mesme protesté des le cõmencemẽt de ma secõde

Indiuiduũ vagum opponitur in diuiduo signato 1. indiuiduo cum pronomine, meum.

response

reſponce, que ie ſuis le moindre doigt de ce corps myſtique, qui eſt l'Egliſe. Ieſperé toutesfois en Dieu, qu'en l'aſſeurance de la foy, vn autre ny ſçaura pas d'auantage que moy, tant y a que la verité eſt telle, que l'expoſition de l'Egliſe Catholique, eſt que le pronom, cecy, vaut autant comme s'il eſtoit dict, c'eſte choſe, c'eſte ſubſtance, & le Pere Bellarmin ne dict pas autrement, ains il dict que les deux expoſitions ſont Catholicques, ou toutes les deux dient que le prenom, *hoc*, monſtre le corps, & la ſubſtance: ſeulement, il y a difference, ſçauoir, s'il demonſtre auſsi les eſpeces, ou non. Or ie n'auois pas touché c'eſte corde, ſeulement i'auois dict qu'il demonſtre la ſubſtance, ſans diſputer, ſi auec, ou ſans les eſpeces, pource i'ay treſ-bien dict, que telle eſtoit l'intelligence de l'Egliſe Catholique, auſsi Bellarmin a c'eſte occaſion, dict, que toutes les deux ſont Catholiques, car toutes les deux y mettent la ſubſtance. Ce que n'ayant pas comprins le Miniſtre, il me charge diſant, que Bellarmin & S. Thomas ont eſcrit au contraire de ce que i'ay mis en auant, ce que conſte & appert eſtre faux, par le diſcours que i'en viens de faire, mais il faut entendre & diſtinguer les choſes, ce que ne faict pas le Miniſtre. La reſolution de Bellarmin, qu'il a abregée luy meſme, eſt en ces mots. En ceſte propoſition, cecy eſt mon corps, c'eſte ſubſtance là, y

eſt determinée, en vertu du verbe, *eſt*, pour eſtre prinſe pour le corps de Ieſus-Chriſt, & ainſi, dict-il, ceſte propoſition eſt ſinguliere, & determinée. Voila ce qu'il en dict reſpondãt a l'argument de Pierre Martyr, approuuant que ceſte ſentence, cecy eſt mon corps, vaut autant, comme dire, ceſte ſubſtance. Bellarmin. lib. 1. de cuchar. c. 11.

Mais quant à l'autre difficulté, qui s'enſuit quand & quand, ſi la propoſition eſt veritable, attendu que ledict corps n'y eſt pas encores. Le Miniſtre a la verité bien mal aduiſé, me reproche ce que s'enſuit. Vous auez, di-il, entendu vn Ieſuitte ſans doubte mieux verſé que vo⁹ en la Doctrine de l'Egliſe Romaine, qui ſouſtient que le pronom, Cecy, vaut autant que ceſte ſubſtance, cachée ſoubs les accidens du pain, & faut de neceſsité que le corps de Chriſt ſoit preſent, quand on profere le mot Cecy. Amy Lecteurs, ie vous prie de tourner l'œil ſur la page precedente du Miniſtre, & verrez auſſi toſt, que le Miniſtre recitant les paroles du Cardinal Bellarmin, il eſcrit ainſi. Si tu dis, cecy, ceſt à dire, ceſte ſubſtance, il faut neceſſairement que ceſte ſubſtance là, ſoit lors preſente, quand on prononce ce mot, cecy. Et toutesfois lors la ſubſtãce du corps de Chriſt, n'eſt point preſente, & la demonſtration eſt rendue fauſſe. Le Miniſtre met ces derniers mots en groſſe lettre (s'enſuit. Mais ſi tu dis, cecy, c'eſt Page. 107. au liure du Miniſtre. a la ligne. 15. de la page. 107. ſuſdicte

à dire la substance soubs ces especes, il n'est pas necessaire, que ceste substance là soit lors presente, mais c'est assez si les especes sont presentes qui sont demõstrées par le pronom, C'ecy, Ou lon void clairement que Bellarmin a mis la difference des deux opinions susdictes, & conclud que celle, qui n'entend, par le pronom, Cecy, autre chose que la substance, sans les especes, faut de necessité qu'elle accorde que le corps y soit desia, quand on dict ceci, autremẽt puis que le pronom ne demõstre point les especes, il demonstreroit vn rien, mais l'autre qui tient que le pronom, Ceci, demonstre aussi les especes, ne tombe en c'est incõueniẽt, à raison que le pronom demonstre qu'elque chose. Et toutesfois le Ministre dict ce que i'ay recité cy dessus, qui est tout au rebours de ce qu'en dict Bellarmin, qui assure que si le pronom demonstre les especes, il n'est necessaire que pour lors, & à c'est instant la substance y soit. Iugez maintenant si le Ministre n'est pas bien mal aduisé, en ces discours. Or quand à ce qu'il dict, que si donques il demonstre le corps, & le corps n'y est pas encores present, la proposition est donques fausse, I'auois respondu qu'il suffisoit que le corps y fut, lors que toutes les paroles sont acheuées de prononcer Sur cela i'ay baillé des exemples en l'escriture, desquels nous parlerons tantost.

Ce

Ce pendãt ie prie le L'ecteur Chreſtien d'aduiſer en premier lieu, ce que i'ay deſia remarqué cy deuant aprez Albert le grãd ſur S.Mathieu, c'eſt que toute propoſition eſt pluſtoſt tout entierement formée au cerueau de celuy qui la profere, qu'elle n'eſt prononcée en la bouche, & qu'a ceſte cauſe l'intention de celuy *qui* parle, ſe rapporte tout a la propoſition entiere qui eſt deſia formée, en lentendement. Or eſt il que la propoſition eſtant prononcée, le corps y eſt, donques le premier mot ſe rapportant a toute la propoſition, il demonſtre ce qui ſe trouue, toute la propoſition eſtant prononcée. Or ſe trouue le corps, donc il demonſtre le corps, & meſmement dit il, cela eſt treſ-veritable en l'entendement de Dieu, qui eſt vn & ſimple en ſubſtance, & intelligẽce, & n'y a *point* ſucceſſion de temps en icelle, iay auſsi monſtré cy deuant que toute la propoſition n'eſt qu'vne choſe en lentendement de l'homme, comme la figure n'eſt qu'vne, & ſimple, a vne ſurface ou ſuperficie. En ſecond lieu qu'il vienne à conſiderer qu'autrement ſe verifient les propoſitions ſignifiantes les choſes ſucceſsiues, autrement celles qui ſignifient les choſes qui ſe font en vn mouuẽt de temps, voire par deſſus tout tẽps. Aux ſucceſsiues, & qui ſe font ſucceſſiuemẽt, on ne peut demõſtrer ce qui eſt à faire

Cõme en parlant du temps futur (& pour exemple, de demain) ie ne puis dire, Cecy, ou ce ioudhuy eſt demain, pareillement vn maiſtre Maſſon, mettant la premiere pierre du fõdement, ne peut dire voicy, le chaſteau, car il ſe fera ſucceſsiuement. Au contraire eſt de ce qui eſt produit en vn inſtant: comme le Soleil à l'inſtãt qu'il monte ſur noſtre oriſon, ie puis dire voicy tout l'air illuminé, car cela ſe faiſant en vn inſtant & ſans aucune ſucceſsion de tẽps, (a cauſe que illumination n'eſt pas mouuemẽt mais vne concluſion de mouuement) le tout eſt auſsi toſt, que ie puis auoir prononcé ces paroles. Ainſi d'vne chandelle allumée, qu'on porte dans vne ſalle tenebreuſe de nuict, & de la feneſtre d'vne chartre ou priſon tenebreuſe, qu'on ouure au Soleil, en ouurant la feneſtre l'on dira veritablement, voicy le Soleil, voicy qui eſt clair, pour autãt qu'en ouurãt la feneſtre, ie n'ay pas dict ces mots, que le tout ne ſoit faict, ainſi que ie le dis. Ainſi parlent les Philoſophes du dernier periode, ou inſtant du mouuemẽt, ou changement qui ſe faict ſans grande ſucceſsion de temps. Et ſi i'applique le ſouffre, ou charbon ardant, Ie peux dire en l'applicquant, voicy de la lumiere, non qu'elle ſoit au commencement que ie le dis, mais bien tout auſsi toſt que ie lay dict, ainſi au tõnerre, ſi ie vois quand le feu s'y met, ainſi qu'a la poudre

drea canon, ie pourrois dire voicy le fouldre ou le tonnerre, car ie ne scaurois auoir dict cela, qu'ainsi ne soit en verité. Le mesme est de la parole de Dieu laquelle opere en vn instant, & non successiuement, quand Dieu le veut ainsi, & ainsi Dieu le practiqua en la creation & en l'Incarnation de Iesus Christ, & pareillement quand il a dict, Cecy est mon corps. Venons maintenant aux exemples que ie proposois de l'escriture. Ie disois que la parole de Dieu par son Prophete, portoit que Naaman se laua 7. fois pour estre guery de sa Lepre, si bien que toutes les sept fois y estoient requises, & s'il eust obmis vne seule, il ne fust point guery, Dieu ayant limité le tout au nombre de sept. Ie disois donc, qu'a la premiere ablution il ne se trouua guery, ny a la seconde, nonobstant quelles y estoient necessaires, ainsi est de toutes les paroles du Sacrement, toutes y sont necessaires, mais l'effect ne s'ensuit qu'a la derniere parole. Le Ministre là dessus me demande. Pouuoit on dire proprement Naaman est guery, a la premiere ou seconde fois ? Ie dis que non, car la parole de Dieu portoit autrement. Outre ces mots, Naaman est guery, sont vne proposition totale, laquelle represente tout entierement l'effect du miracle, ce que ne faict pas le seul pronom cecy, en la proposition du 4. reg. 5.

Sacrement: Et pource comme on ne pouuoit dire cela iusques à la septiesme fois, aussi ne peut on dire, par proposition totale & parfaicte, que le corps y soit, iusques à la derniere parole, bien peut on demonstrer ce qui se faict quant & quant. La similitude donques ou application du Ministre ne vaut rien en cest endroit, car l'ablution de Naaman se faisoit par longue succession de temps: mais le corps de Iesus-Christ est au Sacrement en vn instant, si bien donques, que si par le vouloir de Dieu, Naaman fust guery, des l'instant qu'il entra dans l'eau du Iordan, lors on eust peu veritablement dire, voicy Naaman guery, d'autant qu'on n'eust pas acheué de dire cela, qu'il se feust trouué guery, comme i'ay dict de la clarté du Soleil quand on ouure la fenestre, & de la chandelle portée de nuict dans vn cabinet, & autres semblables. Le mesme est du corps de Iesus Christ. Le Ministre ne distingue pas les choses qui se font successiuement, d'auec celles qui se font en vn instant, & tousiours se trauaille aprez ses equiuoques. A l'exemple que i'auois dict, leuez vous morts venez au Iugement. Le Ministre dict, qu'en cela ie descouure la pauureté de mon iugement (n'ayant point souuenance de la menace de Iesus-Christ, contre ceux qui diront Racha, c'est à dire pauureté de iugement à leur

Math. 5.

frere

frere.) Si, (dit-il) ces mots repreſentent non ce qui ſera lors, mais ce qui arriuera incontinent aprez, ceſt autant comme s'il eſtoit dict. Vous qui n'eſtes pas encores morts, mais qui mourrez bien toſt, leuez vous. Le Miniſtre ne ſcait icy ce qu'il veut dire, & ne s'entend pas ſoy-meſme. Ie ſçay bien qu'on diſpute ſi pour lors tous ſeront ja morts, ou meſmes ſi tous mourront ou non, ie ne veux entrer en ceſte difficulté, n'eſtant à propos, mais bien doibt ſçauoir le Miniſtre que quoy qu'il en ſoit, ou que pour lors, tous ſoyent morts, ou non, le ſens eſt tel, qu'ils ne ſe leueront pas, morts, ainſi qu'ils ſont nommez, mais ils ſe leueront vifs, & ce mot de, *leuer*, en ceſt endroict, ſe rapporte à ce qui ſe fera quant & quant aprez ces mots, bien qu'ils ne ſe leuent à la prolation du premier mot de la propoſition, lequel toutesfois indique, & monſtre ce qui ſera tout auſsi toſt faict. Le meſme quand il fut dict, Lazare ſors dehors, & autres ſemblables exemples qu'ay baillez la deſſus. En ſecond lieu le Miniſtre oppoſe que ce ſeroit vne Anticipation, & ainſi il y auroit de la figure en ces mots. Il ne void pas qu'aux choſes qui ſe font en vn inſtant, il n'y a point d'anticipation, car pour lors il eſt auſsi toſt faict que dict. Il ne void pas que la propoſition entiere n'eſt qu'vne ſimple forme en Ioh. 11.

l'entendement, & qu'en la bouche, le *subiectum*, *& prædicatum*, le premier, & dernier, mots s'ẽtretiennent, comme l'ame, & le corps, car l'vn est comme la matiere, & l'autre comme la forme. En troisiesme lieu, le Ministre dict, qu'il semble a voir qu'en ces exemples soyent designees les choses ainsi qu'elles estoyent des lors. Dictes vous? le Lazare estoit il pour lors vif, ou mort? s'il estoit mort, & on luy commãdoit de sortir, on luy commandoit donc de se leuer autre qu'il n'estoit pour lors, à sçauoir non mort, ny puant, En quatriesme lieu, il dict que ie confons les paroles Imperatiues, auec les Indicatiues, ou enonciatiues. Il s'abuse, ie ne confons rien, comme luy, mais il doibt sçauoir, qu'en Dieu c'est tout vn, commander, ou dire, ou commander & Indiquer. Ce que Dieu Indique a effect, cõme le cõmandement mesme: *Dixit & facta sunt*, autremẽt il seroit enonciateur de fauseté: s'il le dict, il le faict, Il ny a point diuersité de temps en Dieu, ny d'Indicatif, ny d'Imperatif, que tout ne soit effectif & operatif en Dieu quãd il parle de faire quelque chose, il parle des choses qui ne sõt point cõme si elles estoyent. Et est a noter, qu'au texte Hebreu de la Bible aux mots de la creation. Que lumiere soit faicte, &c. Il n'y a point de verbe Imperatif, mais seulement vn futur, hors de l'Imperatif, qui est pour monstrer au Ministre qu'en

Rom. 4.

Dieu

Dieu il ne faut point, ny ne doibt on, distinguer ces choſes, lors qu'il faict, & opere quelque choſe. Pour le 5. allegué par le Miniſtre, qui eſt, ſi proprement on peuſt demonſtrer vne choſe qui n'eſt pas preſéte. I'ay deſia reſpõdu qu'ouy, aux choſes qui ſe font en vn inſtant, meſmes qu'en ce cas là, on ne peut autrement parler, ce qui eſt bien digne d'eſtre fort remarqué, pour cognoiſtre que Ieſus-Chriſt a parlé *treſproprement*: Car pour exemple, ſi ouurant la feneſtre au Soleil, ie dis, le Soleil, ou la clarté, entrera icy tantoſt, la propoſition eſt fauſe, car deuant que i'aye dict cela, la clarté, ou le rayon y eſt deſia, mais ſi en ouurant tout a coup, ie dis du preſent, voicy le Soleil, la propoſition eſt treſueritable, a raiſon qu'ayant proferé ces mots, le Soleil y eſt deſia, & ainſi treſproprement a parlé Ieſus-Chriſt, & nous aprez luy. Et touchant a Bellarmin que le Miniſtre allegue de rechef, il ne veut dire autre choſe, que ce que nous auons deſia dict, a ſçauoir qu'il faut que le pronom demonſtre quelque choſe deſia ſubſiſtente, qui ſont les eſpeces, ce qu'il dict contre ceux qui tiennent (mais mal) que le pronom ne demonſtre pas auſsi les eſpeces: car la ou il y a deux choſes conioinctes il faut comprendre toutes les deux: Or eſt il que les eſpeces y ſont, & deuant & aprez, donques Il les y faut comprendre. Le Miniſtre puis aprez dict, que tous

les

les Peres ont ainsi interpreté ce pronom Ceci, c'est à dire, ce pain. Mais en cela il se trouue court, & s'en rapporte a ce qu'il en a dict, que i'ay monstré n'estre point a propos, mais contre la foy, & doctrine expresse des Peres. Et puis il reppete encores des Scholastiques, disans, que le pain n'est point faict le corps de Christ, & s'estant oublié au lieu, ou il traictoit cela cy deuant, ou ayant eu nouueau aduertissement la dessus, il adiouste encores a sainct Thomas, & a Lescot, le Docteur Durand, qui ne dict autre chose que ce que les autres en auoyent dict. C'est que iamais le pain demeurant pain, n'est le corps de Iesus-Christ, ny au contraire, que vaille si souuent reiterer, & regratter sa roigne, c'est pitie vrayement de ses procedures. Et puis quād & quand, il se rue a belles iniures contre tous les Docteurs Scholastiques desquels il s'estoit seruy biē que mal a propos, & faſché cōtre eux (ainsi que ie luy remonstrois d'auoir esté tousiours d'accord en la realité, & transubstantiatiō) ce sont (dict il) des cerueaux tous bourbeux tombans en vn mesme esgout. Luy qui n'est digne leur deslier la corroye des souliers, dict cela d'eux. Il dict encores que ie n'ay pas allegué d'assez suffisans tesmoings pour prouuer les contrarietez de leurs erreurs en la croyance du sainct Sacrement. L'vn des Aucteurs que i'ay

Hæ propositiones nō sunt veræ panis fuit, corpus Christi, aut panis est corpus Christi, aut panis erit, corpus Christi. 5. Thom. 3. p. q. 75. ar. 8.

Claud. de sanct. lib. 1. reppet. de Eucharist. c. 10.

i'ay allegue mettoutes les opinions l'vne apres l'autre, auec leurs Aucteurs au lieu que i'ay allegué ſi ce n'eſt aſſez en voicy encores d'autres. L'an mil cinq cens ſeptante ſept fuſt Imprimé vn liure, cité par Bellarmin, ou ſont recitees deux cens diuerſes opinions & expoſitions des Sacramentaires ſur ces quatre mots, *hoc eſt corpus meum.* Brief il ne faut qu'ilz s'attendent eſtre *iamais d'accord aux* choſes eſſentielles de la foy, eſtans conduicts d'vn eſprit ſchiſmatique qui eſt l'eſprit de diuiſion, & non de l'eſprit de Dieu qui eſt l'eſprit d'vnité, & de paix, & leur arriue comme diſoit Empedocles, qu'au commencement du monde, la terre produiſiſt, pluſieurs teſtes ſeparees, celles qui rencontrerent amitié, & vnité, ſe conioignirent a d'autres choſes, & ſe trouuerent a la parfin vnies a des corps humains, parfaictz, mais les autres qui rencontrerent diſcorde, & inimitié ſe diſiperent peu a peu, ne pouuans rendre vn corps parfaict. Hereſie & ſchiſme ont touſiours eu, & auront cela, qu'il y a autant de chefs, & d'opinions qu'il y a de teſtes, pource ne ſont iamais vn corps parfaict, & vny, qui requiert vn ſeul chef par deſſus pluſieurs membres, moins vne vraye Egliſe. La vraye Egliſe au contraire a vn corps parfaict, & vny ayant ſon

* Ariſt. 3. de anim. S. Tho. lect. 11. in lib. de anim.

son chef conioinct par dessus tous ses membres. N'est donc de merueilles, si i'ay opposé au Ministre, vne multitude de diuerses opiniõs sur ces mots. Cecy est mon corps & bien que celle de Caluin soit la pire de toutes, & la plus maldite, si bien que Beze l'attribue a Caluin comme estant le premier inuenteur de verité aprez Iesus Christ, n'exceptãt mesme les Apostres, nonobstant le Ministre ose bien icy asseurer que sa glose est de S. August. qui ne dict, ny ne pensa onques a cela, adioustant que c'est ainsi que ie traicte ce bon Pere, qui est vne des calomnies euidentes, desquelles il me charge en son epistre, mais quãd il faut venir a la preuue il est court, *& deficit in probatione*. Le Ministre me propose maintenant quatre arguments m'admõnestant de bien ruminer ses raisons, ne considerãt que pour les ruminer il les faut au preallable, mascher, & les maschant il y a danger qu'auec les dents ie ne les mette en pieces. Dõc le premier argument est qu'il faut que le pronom demonstratif, demonstre c'este substance, alleguant Tertulien qui escrit que quand S. Pol, dict, ce mortel, ce corruptible, il dict cela comme tenant sa peau, & le Docteur Aegidius. qui dict que le pronom, *cecy*, ne peut rien demonstrer sinon ce qui est specifié, & determiné. I'ay desia respõdu cy dessus a cela, qu'aux choses qui se font en vn moment, & sans succession

Beza præfat. in Iosue.

. de
ct.
15.

ceſsion de temps, ce qui eſt faict ſe demonſtre par le pronom ceci, auec le verbe preſent, *eſt*, mieux qu'autrement, car la propoſition ne ſeroit autant veritable, ſi on y mettoit vn verbe du futur, a raiſon que au parauant que la propoſition ſoit prononcée, la choſe eſt deſia faicte, cependant le texte allegué de S. Pol, n'eſt a propos de cecy. Car S. Paul, parlant de noſtre corps, & diſant, *il faut que ce mortel, c'eſt* incorruptible ſoit reueſtu d'incorruption, il demonſtroit le corps humain qui eſt deſia faict, & formé, & ne demonſtroit pas, ce qui ſe faict en vn moment, de quoy ſeulement eſt icy queſtion. Et a ce que infere le Miniſtre, qu'vne ſubſtance en commun, & toute telle que nous la ſongeons, n'eſt point apparente, & ne ſignifie rien, il s'abuſe, car nous diſons que la ſubſtance qui eſt demonſtrée, c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, mais ſeulement aucuns nouueaux Scholaſtiques ont eſcript, que le pronom, demonſtre vn indiuidu vague, c'eſt a dire, indiuidu non limité par pronom, mien (car ainſi ſeroit indiuidu ſigné, & marqué, comme ils l'appellent) C'eſt a dire qu'il n'a pas dict. Ce mien corps, eſt mon corps, mais il a dict, Cecy eſt mon corps. Ce qui eſt chreſtiennement, & doctement dict, vray eſt que les mots de l'eſcholle n'eſtans entendus, ſemblent ridicules, au reſte quand ils ſont entendus, & explicquez 1. Cor. 15.

donnent

Indiuiduũ vagum tãtum opponitur indiuiduo signato 1. notato pro nomine, meus, mea, meum, tuus tua trium, &c.

donnent grand lustre pour l'intelligence de ce haut mystere, ce que n'entendant point le Ministre, il dict icy que les Scholastiques songẽt vne substance en commun, mais tant s'en faut car ils y mettent vn indiuidu, qui est vne substance particuliere, & la premiere substance de toutes ainsi que l'appelle Aristote. Le second argument n'est qu'vn auec le precedent. Il dict que le pronom, Ceci, ne peut demonstrer sinon ce qui est present, or le corps n'est pas present. L'antecedent s'entend seulement aux choses qui se font successiuement, & auec laps du temps, non a celles qui se font en vn moment, & pource a l'instãt que Iesus-Christ chãgea l'eau en vin, attendu que cela ne se fist successiuement, ainsi qu'on bastit vne maison, il pouuoit dire, versez de cela, car c'est du vin, à raison qu'au parauant qu'il eust acheué de dire, ou acheuant de le dire, c'eust este du vin, ainsi de la verge changée en serpent, & de la femme de Loth changée en statue de sel. Le troisiesme argument est, que quand on raconte vne chose & qu'on adiouste le pronom ceci, on a esgard a ce dont a este faicte mention auparauant, or au parauant auoit esté faicte mention du pain, donc le pronom demonstre le pain. Ie luy accorde que le pronom demonstre le pain, mais en la qualité que Iesus-Christ le dict, sçauoir que c'est le pain, qui est faict son

corps,

corps,& pource tref-biẽ les Theologiens dient que le pronom cecy, ne demonſtre le ſeul corps, mais le corps contenu ſoubs les eſpeces du pain. Le Miniſtre va de rechef, & de rechef regratter, qu'a noſtre dire cela demonſtre vne ſubſtance confuſe & indeterminee, monſtrant par cela qu'il n'entend pas les termes de l'eſcholle, que ie viens d'explicquer au precedent argument. Le *quatrieſme* argument eſt que Ieſus-Chriſt inſtituoit vn Sacrement, dont il monſtroit le pain, qui eſt le Sacrement de ſon corps. I'ay dict qu'il demonſtroit le pain tout ainſi qu'il le dict, & non tout ainſi que nous ſongeons, or il a dict que c'eſt ſon corps, donc il a demonſtré le pain en qualité qu'il eſt eſpece, & ſigne de ſõ corps, & en telle qualité, c'eſt vn vray Sacrement, comprenant le ſigne viſible, & la choſe ſignifiée tout enſemble, mais en qualité que le Miniſtre l'entend, ce n'eſt point Sacrement de l'Euangile, car c'eſt vn ſigne ne contenant rien de ce qu'il ſignifie. Voila le troiſieme chapitre paracheué.

CON-

CONTRE LE QVATRIESME Chapitre du Ministre.

AV premier poinct de ce quatrieſme Chapitre, le Miniſtre ne faict autre choſe que parer les coups comme il peut, ſans faire autre deffence. I'admonneſte le Lecteur beneuole, que s'il pretend tirer quelque fruict de ceſte diſpute, qu'il liſe au preallable le quatrieſme Chapitre de ma ſeconde Reſponce, puis celuy du Miniſtre, & iugera que le Miniſtre ne faict autre choſe que ce que ie viens de dire. Ie l'admõneſte d'en faire autant à tous les autres tant precedens que ſubſequens. Le Miniſtre donc commence ainſi, & dict, Dieu benit vrayement en effect, mais ceſt mal conclu ſi on dict que donques il tranſubſtantie le pain. Que le Lecteur liſe ce que i'ay prouué ſuffiſamment au 3. Chapitre de ma 2. Reſpõce, & trouuera que s'il l'a dict, il la faict, or il a dict preciſement, & ſans autre, que ceſt ſon corps, donques ceſt ſon corps, & n'y a point d'autre choſe, que ce qu'il a dict. Le Miniſtre dict, que Bellarmin parle autrement que moy, qui ſouſtient que ce n'eſt point parole de promeſſe, ce que Ieſus Chriſt a dict a la Cene. Il ne void pas qu'il y a deux manieres de promeſſes, l'vne du futur purement, & cele cy n'exhibe riẽ en effect que pures paroles, l'autre eſt du preſent, & exhibe quant & quant,

comme

comme quand en mettant la main à la bourse, ou tirant vn anneau du doigt l'on dict ie m'en vois vous bailler de l'argent, ou cest anneau: ceſt vne promesse exhibitiue. Le Cardinal Bellarmin parle de la premiere façon de promesse, & ie parle icy clairement de la seconde quand ie dis, qu'il promet, & exhibe son corps. Sur ce que i'auois dict, que pour estre mystere, il ne faut nier la realité, car l'Incarnation est vn mystere, ainsi appellé par S. Paul: Le Ministre ne pouuant à cela rien obiecter, il saute quant & quant ailleurs, & dict que donques le pain y est auec le corps, car la chair de Iesus-Christ en l'Incarnation n'est pas vn pur accident. Les Dialecticiēs se mocqueront de sa responce, car l'argument parle tant seulement de la realité lors qu'il se trouue vn mystere, & conclud qu'il ne s'ensuit que s'il est mystere qu'il soit pourtant sans realité. Or à sçauoir maintenant cōment ceste realité subsiste, ou se faict? ceſt vne matiere bien esloignée de la realité. La realité en l'Incarnation a esté faicte par le moyen du sainct Esprit vsant du tresspur sang de la saincte Vierge, la realité au S. Sacrement se faict en vertu des paroles, mais il n'est pas icy question de cela, à sçauoir *de modo, sed de re*, donques mon argumēt ruine, & dissipe la raison du Ministre, qui auoit proposé que puis que l'Eucharistie est mystere, il n'y a poinct de realité. Il saute

Bellarmin lib. 1. de Sacram. c. 14.

Coloss. 1.

auſsi hors de propos quand il oppoſe que le Bapteſme eſt myſtere,& Sacrement,& nonobſtant le ſang de Ieſus Chriſt n'y eſt pas, car iamais Ieſus-Chriſt inſtituant, ou ordonnant le Bapteſme, ne dict de l'eau, Ceci eſt mon ſang, & les myſteres de la Foy ſont meſmes par la parole de Dieu, donques la conſequence ne vaut rien de dire il eſt myſtere, il n'y a donc point de realité,d'autant que l'incarnation, reſurrection, aſcenſion, ſont myſteres en realité, bien y a il d'autres myſteres ſans realité, comme le Bapteſme myſtere de la mort,& ſepulture,le mariage myſtere de l'incarnatiõ,parquoy la realité n'eſt pas tiree du myſtere, ny l'abſence auſsi ne peuſt eſtre tiree du myſtere: mais la realité ſe tire de la parole de Dieu prononcee en ce myſtere,& Sacrement,comme au myſtere de la creation d'Eue,fuſt dict par Adam venant de ſon extaſe, c'eſt os de mon os,& chair de ma chair,pour autant l'homme quittera ſon pere,& ſa mere, &c. Leſquelles paroles eſtoyent Prophetiques,& prononcees de la bouche d'Adam en Prophetie, ainſi que les paroles des autres Prophetes, en ſomme c'eſtoit parole de Dieu, & neantmoins en ce myſtere, il y a realité de ce qu'a eſté proferé en la reuelation dudict myſtere, c'eſt a ſçauoir vraye chair, & vray os.

Gen. 2.

Le Miniſtre s'excuſe,qu'il ne faict pas comme

me les Ebionites, ou Arriens, d'autãt qu'il abandonnoyent le sens litteral, sans qu'il en fust aucun besoin. Et quel besoing y a il, d'abandonner le sens litteral aux paroles de Iesus-Christ, si ce n'est qu'elles repugnent a la raison naturelle qui estoit aussi le fondemẽt des susdicts Heretiques? La foy commande de croire a la toute puissance de Dieu absoluë, & *a tout ce que* Iesus-Christ a dict, & ordonné. Il se fache quand ie les appelle Caluinistes, & toutesfois ny les Protestans d'Allemaigne, n'y les Zuingliens, ny aucuns des autres Sectes, moins les Catholiques, ne les veulent recepuoir, disans qu'ils font leur secte a part, & tous protestẽt q̃ c'est dessoubs Caluin, Beze mesme (que i'ay desia allegué cy dessus) disãt qu'apres Iesus-christ nul n'a si bien entẽdu le mystere de la Cene cõme Caluin, le faict il pas Aucteur de son opinion, laquelle le Ministre, & tous les siens suiuent? Autre chose est des Religieux qui se tiennent tresfous en la foy, & vnité de l'Eglise, & ne sont pas appellez Benedictins ou autres, pour le regard de la foy & croyãce, mais seulement pour le regard des mœurs, en quelle façon sainct Pol disoit. Soyez mes imitateurs comme ie le suis de Iesus-Christ. Sainct Pol quand aux mœurs a trauaillé & faict plus que les autres, il pouuoit viure aux despens du peuple auquel il preschoit la parole de Dieu,

Eph. 1. Cor. 15.

aussi bien que les autres Apostres, ne le voulant faire pour plus grand exemple,& penitence,il ne croyoit pas pourtant plus,ou autremẽt que les autres, & si en telle façon des bonnes mœurs,aucuns, comme S. Barnabas, l'eussent voulu imiter, ils eussent esté a bon droict appellez Pauliens,sans danger, mais non au faict des Sacremens comme instituez de luy, ou au faict de la croyance,comme Aucteur de la foy. Le Ministre donques equiuoque icy lourdement de la foy,aux bonnes mœurs,Nous le reprenons de la foy,se separant de la foy commune de l'Eglise, & il s'en va sauter aux mœurs,& maniere de viure,en ceux qui ne changẽt point pourtant la foy ains sont plus prests que les autres de mourir pour icelle.Le premier,ont reproché aux Heretiques Epiphanius, & S.Hierosme,mais non le second.Le premier a reproché S.Pol aux Corinthiens,mais il les inuite au second par plusieurs fois.

n.
ier.
Lu-
cher.
1.Cor.1.
2.Cor.

Le Ministre ne veut plus toucher a la regle de la foy laquelle dict, qu'il faut prendre les paroles aux articles de la foy,& aux Sacremẽs, tout ainsi qu'elles sont couchees en leur premiere reuelation ou institution. C'est eau est trop bouillãte pour luy,& la dessus il me charge d'auoir adiousté aux mots & au sẽs de sainct August. Pour les mots,il est beau a voir que ie n'ay cité sa sentence de mot,a mot,mais pour le

sens

sens ie l'ay cité fidellement: Car qu'eſt ce a dire que les preceptes de bien viure, & les regles de la creance ſont couchez ouuertement (*Aperte*, dict il) es ſainctes Eſcriptures ? C'eſt (dit-il) ce qu'il faut rechercher le plus ſoigneuſement, ſi ce n'eſt que ces preceptes là, & regles de foy, & bonnes mœurs, nous ſont apprinſes en ſimples, & plaines paroles : Le mot *Aperte*, emporte il pas cela, *qui eſt du* tout oppoſité a ce qui eſt double, figuré & obſcur? Nottez donc bien pour vous, ce que le meſme ſainct Auguſtin au liure enſuyuant dict, enſeignant la Doctrine Chreſtienne. Tout ce qu'on lit, (dict il, des Heretiques) en l'Eſcripture, autrement que ne porte leur opinion erronée ils l'eſtiment eſtre figuré. Or ſi Ieſus-Chriſt par ſon corps auoit entendu autre choſe que ſon corps, iugez s'il n'auroit pas parlé fort ambiguement, & obſcurement? Regardez combien de ſectes, & interpretations diuerſes ſont ſorties au monde pour cela, à ſçauoir s'il entendoit de ſon vray corps, ou non, & au cas que non, comment donc faut il entendre cela? il y a eu deſia plus de 100. opinions diuerſes. Dõques que le Miniſtre n'auance plus que ce propos figuré ſeroit clair & facile, car l'experience y eſt au contraire, outre c'eſt contre la commune façon de parler en tous langages, non iamais entendue ny en la loy, ny aux Pro-

S. Aug. lib 3. doct. Christ. c. 10.

phetes, ny en l'Euangile, de dire, prenez cecy, ceſt mon corps, ceſt mon ſang. pour ſignifier autre choſe. A ce que i'auois dict, qu'on prendroit donc le corps de Ieſus-Chriſt par l'aureille, car la Foy vient de l'oüye. Le Miniſtre ſe deſplaiſt, & tempeſte, & s'eſcrie la deſſus, ſans occaſion, s'il à eſgard au propos & ſubiect. Car ie ſcay bien qu'il y a vne reception ſpirituelle par la Foy, dequoy i'en auois faict tout vn Chapitre, qui eſt le quinzieſme: Mais icy ie preſſe le Miniſtre ſur les mots de Ieſus-Chriſt, diſant prenez, & mangez, Cecy eſt mon corps. Et eſt certain qu'il leur parloit d'vne manducation reelle, laquelle ſe faict par la bouche moyennant la matiere preſente, qui eſt le ſigne du Sacrement, donc ceſt choſe ridicule que telle manducation qui eſt reelle par le texte, ſe face par l'aureille, & non par la bouche. Autre choſe eſt quand Ieſus-Chriſt promet de raſſaſier de ſa parole, ou de ſa grace, car il ne parle point là d'vne manducatiõ reelle, mais purement ſpirituelle. Or dict le Miniſtre, la Foy n'eſt pas loüye. Ie l'accorde. Donques (dit-il) ceſt mal conclu dire que la Foy eſt l'oüye. He, qui l'a dict, ceſt le Miniſtre & non pas moy. I'ay dict que ſi Ieſus-Chriſt entendoit dire qu'on prinſt cela, & ce qu'il preſentoit des mains, qu'on le prinſt (dis-ie) ſpirituelle.

tuellement, & par foy, que donques telle manducation entroit & se faisoit par l'oüye, car la Foy entre par l'oüye, comme dict sainct Paul : mais la Foy entrant par l'oüye, comme par vn organe, & operant au dedans de l'ame, & adherant à icelle, il ne s'ensuit que la Foy soit l'oüye, mais bien qu'elle entre par l'oüye, si par vne porte i'entre, il ne s'ensuit que ie sois la porte, ny rien de ce que ie fais entrer par icelle. La Foy donques vient de l'oüye, comme passant par son organe, & ce pendant ceste foy estant ainsi entrée elle opere au dedans. Le Ministre à voulu forger icy vn sophisme qui n'a point neantmoins d'apparence. Il dict que si on prend à la lettre ces paroles, Le Verbe a esté faict chair, ceſt rappeller des Abysmes les anciens Heretiques, ains au contraire c'est les abatre, & confondre du tout. On n'a pas mieux conuaincu les Marcionistes, Manicheens & semblables, que par ce passage. Outre il dict, Iesus-Christ est monté au ciel, il doibt venir iuger les vifs, & les morts. Aller, ceſt monter: descendre ceſt aller en bas. Voila ce qu'il en dict. He bien, y a il point de figure en ces deux articles de Foy, pour combatre ma regle? Or n'y en voyant point il faute en l'Eucharistie. Mais (dict-il) s'il y est, il n'est point departy, & ne viendra point ausi. Rom. 10.

Ce n'est pas prouuer qu'aux articles de l'Ascension, & du futur Iugement, il ny eust eu realité, & qu'il y ait de la figure, ce qu'il pretendoit prouuer. Quand il monta au ciel, on ne faisoit point encores le S. Sacrement: car on ne le pratiqua qu'aprez la Pentecoste. Le iour qu'il viendra iuger les hõmes, il ny aura point de Sacrement, voire il se fera le seul iour auquel il ny en aura point, d'autãt que tous seront morts, pour lors. *donec veniat*, dict S. Paul, quand bien donques la realité de l'Eucharistie repugneroit à l'article de l'Ascensiõ, & du second aduenemẽt, le Ministre ne prouuoit encores rien à propos, à raison que pour lors, il ny auoit point, ny aura de Sacrement, & ainsi le Sacrement n'empeschera qu'il ne descende aussi reellement. Ce que i'ay dict pour monstrer à l'œil la vanité des argumens du Ministre, car au reste que cela n'empesche, ny ne repugne aucunement, ie l'ay amplement monstré au Chap. 19. page 703. de ma seconde Responce. Or nous parlions icy de la substãce, & le Ministre va chercher le lieu. Il adiouste qu'aucuns ont interpreté ces mots, iuger les viuans, & les morts, c'est à dire les ames & les corps, les autres les Iustes, & iniustes, & toutesfois (dit-il) ce n'est pas le sens litteral. Ie l'accorde, mais ceſt vn sens moral, pour apprendre les bonnes mœurs, & retirer les gens d'atheisme, & de peché. Le droict sens litteral, est

1. Cor. 11.

qu'il

qu'il iugera tous soyent morts desia, ou à l'aduenir, soyent aussi viuans de present, ou à l'aduenir, nul des viuans n'eschapera ce iugement, nul de ceux qui sont morts ou mourront, ny la vie, ny la mort ne pourront leur faire esuiter ce iugement. Ces deux mots, viuans, & morts, quand on parle des hommes, comprenent les trois temps, passé, present, & aduenir, ainsi disoit Dauid. Tout e chair viendra à toy. Il n'est pas ainsi des elemens, & des cieux : car ce qui est de present a esté par le passé & sera, comme la terre demeure eternellement dict Salomon, ainsi des autres elemens quand à leur totale substance, & le mesme est des cieux, mais des hommes est autrement, car tout homme ou il est, & n'a point esté, ou il sera, & n'est point encores, ou il a esté, & plus il n'est. Bref tout homme ou il est, ou il sera viuant, & estant viuant, quelquesfois, ou il est mort, ou il mourra. En toutes ces expositions litterales, il n'y a point de figures, mais pure realité, & ne faut que le Ministre se pense targuer de cest article de Foy, non plus qu il ne peut d'aucun des autres, car la regle de la Foy est infallible, & sans exception. Puis le Ministre s'excuse disant, que mengeant spirituellement le corps de Iesus-Christ, il le mange veritablement, quand il n'est receu qu'en esprit ? Il n'est donc qu'vn esprit, si toute sa verité, & realité est comprinse en l'espiri-

Psal. 46.

Eccl. 1.

tualité

spiritualité, ce sont contradictions manifestes, en la substance d'vne chose. Zuingle n'a pas dict cela qu'on le recoiue reellement, & veritablement, comme Caluin la dict, ains il condamnoit ceux qui parloyent comme cela, & ne recognoissoit que la pure spiritualité, sans point de realité, Voila pourquoy il n'a pas esté d'accord auec Caluin, bien que tous deux soyent Sacramentaires.

I'auois aussi reprins le Ministre d'auoir adiousté le mot, *de*, au texte de sainct Paul
1. Cor. 11. 1. Cor. 11. qui est vne corruption pour couurir l'erreur des Sacramentaires, qui ne peuuent dire comme à dict sainct Paul, disant ainsi. Et boirez ce calice, mais bien ainsi, & boirez ce breuage. Il pense s'en excuser, mais comment excusera il, la version de Geneue, laquelle a adiousté au texte, le mesme mot, *De*, que sainct Paul ne met point? n'est ce pas adiouster à la parole de Dieu, & au pur texte de la Bible? & s'il ne respond rien à ce que ie luy obiectois que sainct Paul à touſiours parlé proprement, recitant l'histoire de l'Eucharistie.

CON-

CONTRE LE SECOND POINCT du quatrieſme Chapitre.

I'Admoneſte encores icy le Lecteur pour la ſeconde fois, de lire premierement ce que i'en ay dict en ma ſeconde Reſponce, & regarder ce que le Miniſtre reſpond, & trouuera le plus ſouuent, qu'il va cherchant d'autres matieres hors de ce que ie luy propoſois, ce qui ſoit dict pour tout le reſte de la diſpute. Pour exemple ie combatois icy contre le Miniſtre, ce qu'il auoit dict, que la vertu n'eſt point imprimée au ſon des mots, & que ſeulement les paroles ſont ſignificatiues, & ne peuuent eſtre appellées operatoires, meſmes en la bouche de Ieſus Chriſt. De la ie concluois qu'elle n'auoyent donc point dauantage d'efficace, que le ſon d'vne trompette en la bouche d'vn pur hõme. La deſſus le Miniſtre reſpond auoir eſcrit qu'il ny à point de vertu encloſe au ſon des mots pour faire des miracles, Choſe que ie n'auois pas propoſé à impugner, mais ſeulemẽt ce que deſſus, car autre choſe eſt de dire, que la vertu ſoit encloſe aux paroles, autre que les paroles ayẽt leur effect. Le premier eſt faux, & ie ne l'ay pas dit, ny impugné, au Miniſtre, mais le ſecond eſt treſueritable. Sçauoir q̃ par les paroles des Sacremẽs eſt operé puiſſammẽt tout ce qu'elle

qu'elles signifierent, non que la vertu toutesfois soit enclose aux paroles. Mais il est comme des Sacremens. Au Sacremẽt y a trois choses, y est la matiere, la forme qui sont les paroles, & le Ministre du Sacrement. Or au Sacrement, s'il y a la matiere seule, elle n'opere rien: Pareillement sile Ministre seul y est, il ne faict rien, de mesmes si les seules paroles y sont, il n'y a rien de faict. Ce que monstre euidemmẽt que nous ne disons pas, que la puissance soit enclose aux paroles, car en telle façon les seules parolles auroyent efficace sans la matiere. Ou se trouue donc ceste puissance? C'est en toute l'action du Sacrement faicte tout ainsi que Iesus Christ la ordonné. Les paroles signifient & representẽt fort proprement ce qui est faict, mais l'energie vient de toute l'action, seló l'institution de Iesus Christ Dieu mouuant, & operant par sa toute-puissance comme l'Ange mouuoit l'eau de la piscine, & de la prouenoit par Diuine puissance vne vertu curatiue en l'eau, laquelle n'y estoit point auparauant. Ceste mótion doncques Diuine donne toute la vertu au Sacrement. Si bien que c'est Iesus-Christ qui baptise luy mesme, comme disoit S. Iean Baptiste. *Ipse est qui baptizat*, c'est luy aussi qui consacre, mais non ordinairement sans le Ministre qu'il a ordonné, & telle action totale au Sacremẽt est appellée, par nos Theologiens,

Ioh. 1.

giens, vne action non naturelle mais vertueuſe, ou diuine en vertu. On donne l'exemple de deux qui touchent de leurs doigts vne cytre, ou celuy qui ne ſcait iouer de la cytre faict vn ſon commun & naturel aux cordes: Mais celuy qui en ſcait iouer, faict vn ſon harmonieux, qui eſt plus que le ſimple, & procede de l'art qui eſt en l'entendement, pareillement de toute l'actiõ faicte au Sacrement, s'enſuit vn effect merueilleux, comme l'ablution de l'ame au Sacrement de Bapteſme, ou ſi c'eſtoit hors du Sacrement, telle action n'auroit aucune vertu qu'vne pure ablution corporelle, Dieu operant puiſſammẽt au premier, & nature ſeulemẽt au ſecõd. Il n'eſt donc pas vray ce que veut inferer le Miniſtre, que i'ay voulu dire que la vertu ſoit encloſe aux mots, mais ſeulement i'ay cela impugné, que la parole de Dieu n'auroit ſon efficace, & ne ſeroit operatiue aux Sacremens, ou c'eſt Dieu qui parle.

Le Miniſtre dict, que confuſemẽt i'ay accumulé des objections, & qu'il les veut mettre en meilleur ordre. Et toutesfois il ſuit mon ordre, & mes obiections. Il a vrayement eſcrit cela à la volée. Ie diſois donc qu'en la façon qu'il pretendoit, ſi les paroles de Dieu ne fuſſent que purement ſignificatiues, q'uelles n'auroyent point dauantage de vertu en la bouche de Ieſus-Chriſt qu'au ſon d'vne trompette,

ou

ou en la bouche d'vn pur homme. La dessus le Ministre va chercher d'autres choses, sçauoir que la parole est le miroir de la raison & de l'ame, & proche parente du cœur. Mais ce n'est pas à propos, car ie ne parle pas de sa source, ny d'ou procede la parole, si c'est de la raison ou d'ailleurs, ny ce qu'elle signifie, mais seulement de l'effect qui ensuit telle parole. Mon argument est bon de dire, que si aucun effect n'ensuit la parole de Iesus-Christ, que la pure signification des mots & du son d'icelles, que pour ce regard elle n'a point d'auãtage d'energie que le son d'vne trompette, lequel comme dict S.Paul faict preparer les soldats à la bataille, & comme dict Iob, il anime & encourage tellement les cheuaux de guerre qu'ils grattent la terre du pied, fremissans, & sans peur se presentent deuant les lances, & halebardes. Les hommes ont quelque efficace lors qu'ils parlent, & les paroles de Dieu n'auroyent elles pas leur effect, non de signifier seulement, mais aussi d'apporter vn effect miraculeux, selon qu'elles signifient? non (comme i'ay dict) que la vertu Diuine soit inherente ou enclose aux paroles, mais elle y est tousiours assistante & operante, toutes & quantesfois (comme dit S. Cyprien, S. Ambroise & les autres) qu'il se faict tout ainsi que Iesus Christ la ordonné. Le Ministre luy mesme est contrainct de parler en

1.car. 14. ob. 39.

Cyprian. de cœna. domini. Ambro. lib. de his qui initiant. myst. c. 9. & lib. 4. de sacram. c. 4.

ceste

ceſte maniere au chap.2.point ſecõd,page.958. Nous approuuons dict il, que le pain deuant qu'il ſoit conſacré, n'eſt riẽ qu'vn pain cõmun: mais aprez que la parole de Chriſt eſt adiouſtée aux elements ſenſibles, le pain eſt faict myſtiquement le corps du fils de Dieu, le pain & le vin ſont changez en Sacremens,&c. Bellarmin a ce propos a tresbien remõſtré,que ceſt pourquoy les Peres ont dict,que le Sacrement n'eſt point iuſques a ce que le S.Eſprit ſanctifiãt,ſoit deſcendu, comme ſur la ſaincte Vierge. Luc. 1. Le Miniſtre dit icy q̃ la parole de Ieſus Chriſt eſt comme la main,& celle de l'hõme cõme la plume,qui eſt ſa ſecõde raiſon, ce qui pourroit eſtre prins en bon ſens, conferant la parole de Ieſus Chriſt auec la Diuinité, mais nõ pas cõferant noſtre parole auec la ſienne,car noſtre parole aux ſacremens n'eſt pas noſtre,mais c'eſt la meſme parole de Ieſus Chriſt cõme tresbien remõſtre S.Ambroiſe,que le Preſtre parle touſiours en ſa propre perſonne, ou de l'Egliſe, excepté ſur le coup qu'il veut conſacrer, car lors il parle en la perſonne de Ieſus Chriſt, & non en la ſiene, & les paroles ne ſont ſienes, mais de Ieſus-Chriſt. Meſme en la predicatiõ, il a dict, ce n'eſt pas vous qui parlez, mais l'eſprit de voſtre Pere,qui parle en vous,& qui vous oyt il m'oyt, & qui vous meſpriſe il me meſpriſe. Parquoy ceſt tres-mal Parlé au

Bellarmi lib. 1.de euchar.c. 17.

Ambro. lib 4. deſacrã. c.4.

Luc.10.

Miniſtre

Miniſtre de dire que la parole de Ieſus-Chriſt ſoit comme la main, & celle de l'homme comme la plume, car ce n'eſt qu'vne ſeule parole aux deux : & Ieſus-Chriſt met ſa parole en noſtre bouche, ſi bien que ſi le Miniſtre vſoit d'autre parole au Sacrement, que de celle de Ieſus-Chriſt, il ne feroit rien, & ny auroit point de Sacrement. En l'Eſcriuain autre choſe eſt la main, & autre choſe eſt la plume. Si le Miniſtre euſt conferé Ieſus-Chriſt auec la main, en comparaiſon de la diuinité, la ſimilitude eſtoit receuable, d'autant que l'humanité eſt vn inſtrument conioinct a la diuinité, & non ſeparé, mais conferant ſa parole auec la main, & la noſtre au Sacrement, auec la plume, il s'abuſe, car la parole du Sacrement en la bouche de Ieſus-Chriſt & en celle du Miniſtre d'iceluy, n'eſt qu'vne en mots, en ſignification, & en efficace. La 3. difference que le Miniſtre baille diſant que la vertu n'eſt encloſe aux paroles de Ieſus-Chriſt, ne faict rien a ce propos, car comme i'ay deſia remonſtré, nous ne diſons pas que la vertu diuine y ſoit encloſe ou inherente, mais bien touſiours aſsiſtante a operer, ſi bien que touſiours & toutes & quantesfois qu'elles ſont prononcees en telle action, l'effect ſignifié par les paroles s'en enſuit touſiours, & pource, auſſi nous diſons qu'vn Apoſtre ou vn Ange ne pourroit ordonner vn Sacrement, car leur

vertu

vertu ne peut produire en l'ame ce que faict le Sacrement, comme au Bapteſme, ny en la matiere, comme en la ſaincte Euchariſtie, ny ne peut touſiours, & par tout aſsiſter comme faict Dieu par ſa puiſſance aux Sacremens, ny meſmes Ieſus-Chriſt, s'il euſt eſté Meſsias comme l'imaginent les Iuifs, ceſt à dire le plus excellent des hommes, n'eſtant point vray Dieu, ny comme l'imaginoient les Arriens, ceſt à dire le premier, & plus excellent des creatures meſmes que les Anges, n'eſtant toutesfois Dieu par eſſence.

Touchant à ma ſeconde raiſon, le Miniſtre philoſophe plus hautement que de couſtume, & à vray dire, plus que de la portée & capacité de ſa ſecte, ayant cela deſrobé de nos Docteurs Scholaſtiques, qui remonſtrent qu'il y a difference entre ces deux choſes, Tout Chriſt, & le tout de Chriſt, & que tout Chriſt eſt tout puiſſant, mais non pas le tout de Chriſt. Or ie ſcauois bien cela. I'en diray encores dauantage: Nos Docteurs diſent. *Totus Chriſtus fuit in ſepulchro, ſed non totum Chriſti.* C'eſt à dire que toute la perſonne de Ieſus-Chriſt eſtoit au ſepulchre, mais nó pas tout Ieſus Chriſt, car l'ame ny eſtoit pas, & la perſonne de Ieſus-Chriſt conſiſte en la Diuinité, la Diuinité donc y eſtãt, la perſonne y eſtoit voire toute, mais non pas tout ce qui eſt de la nature humaine, en laquel- S.Tho. 3. p.q.52.ar.3

le ne consiste pas la personne en Iesus-Christ. En latin *Totum*, signifie la substance, *Totus*, signifie la personne, comme en la diuinité. *Alius*, la personne, ainsi qu'a bien remarqué S. Augustin. Dieu le filz donques, *Est alius a patre* & autre personne que son Pere, mais non pas *aliud*, 1. autre substance. pareillement, *aliquid*, signifie vne substance, mais *aliquis*, vne personne. Or dict le Ministre, qu'il pouuoit bien prendre mes mots en bon sens lors que i'ay dict que tout ce qui est en Iesus-Christ est operer ant, mais pour autant dict-il, que mon intention est de prouuer, que tout ce qui est en Christ, produict les miracles, Voila (dict-il) pourquoy ie dis, que vous parlez tresmal. Qu'on lise ma seconde response on y trouuera que i'ay parlé si correctement en ceste haute matiere que le Ministre n'y a sçeu que mordre sans calomnier mon intention, ainsi que luy mesme est contrainct, passer de mes paroles a mon intention. I'ay dict donques que pour autant qu'il n'y a qu'vne personne en Iesus-Christ, qui est la diuine personne, de la vient que tout ce qui procede de luy procede de la personne du filz de Dieu, & de la vient l'infinité du merite en Iesus-Christ & de la toute puissance qui est en toute sa personne. Voila mes mots d'ou appert que i'attribue seulement la toute-puissance a la personne, qui est la Diuinité, & non a l'vne

Aug. tract. 45. in Ioã.

ne des deux natures qui eſt l'humanité, & que la toute puiſsãce qui eſt en Ieſus-Chriſt procede de ſa Diuinité comme de ſa ſource, cõmuniquée toutesfois a l'humanité de Ieſus Chriſt cõme inſtrumẽt conioinct en propre perſonne auec icelle. Icy ce pendant le Miniſtre ne ſonne mot ſur ce que ie diſois que le merite de Ieſus-Chriſt a eſté infiny en l'arbre de la Croix, ou le merite ne ſe peut rapporter a la Diuinité. Il y a donques quelque infinité communiquée à l'humanité, par la Diuinité conioincte. Mais cela eſt trop chaud, pour le Miniſtre, il en dira tãtoſt quelque traict, mais on le verra la biẽ empeſché. Or pour faire entendre noſtre foy en ce poinct, voicy, ce qu'en croit la foy Catholique qui eſt la foy des Peres. S. Cyril. dict, nous croyõs les deux natures en Ieſus-chriſt. Ieſus-chriſt adore, & eſt adoré. Il adore ſon Pere, car il dict a la Samaritaine. Nous adorõs ce que nous ſçauõs, & eſt adoré meſmes en ſon humanité. Si on adore la robe de pourpre auec le Roy, (dict il) pourquoy nõ l'habit de l'humanité auec la diuinité? S. Baſile enſeigne comment. La Diuinité (dict il) eſt en la chair, cõme le feu eſt au fer, ou au charbõ, ou en l'or, non toutesfois quelle paſſe hors de l'humanité, cõme faict la chaleur hors du fer, ou de l'or, pour le regard de la perſonne, car en telle façõ elle ſe cõmunique tant ſeulemẽt a l'humanité de Ieſus-Chriſt, & comme

Cyril. lib. 2. in Ioan c. 92.

Ioan. 4.

le feu ne tire point les proprietez du fer, car il n'eſt ny noir ny froid, ny peſant, mais bien au contraire le fer tire les bonnes proprietez du feu, car il eſt chaud, & luiſant, ainſi la diuinité ne tire rien des imperfections de l'humanité, mais au contraire l'humanité participe aux perfections de la diuinité, & pource dict Ieſus-Chriſt bien haultement, ie me ſanctifie (dict il) moy-meſme a mon Pere: a raiſon que la diuinité en Ieſus-Chriſt ſanctifioit l'humanité la rendant pure, ſaincte, & inmaculée, & l'attirant en ce poinct en vne ſainctеté diuine, Et ainſi l'vne & l'autre nous ſanctifie, c'eſt pourquoy Ieſus-Chriſt eſt appellé le ſainct des ſaincts, & par S. Paul noſtre ſanctification. S. Cyrille amplifie ce diſcours, combien (dict il) que la chair comme chair ne viuifie point, ny ne puiſſe viuifier, toutesfois en Ieſus-Chriſt elle faict cela, d'autant qu'elle a reçeu toute l'opperation du diuin verbe, (car meſmes la parole de Dieu externe, & les Sacremens, ont force de viuifier, bien qu'ils ſoyent ſeparez & non conioincts a la diuinité, ainſi qu'eſt la chair en Ieſus-Chriſt) & ſi le miel eſtant naturellement doux, faict les choſes douces, ſe communiquant a elles, ſeroit ce pas folie de dire que la nature viuifiante du verbe, n'euſt communiqué vne vertu viuifiante à l'humanité, ou elle habite? Mais combien que les choſes ſoyent faictes douces par la communication

Ioan. 17.

Dan. 9.

1. Cor. 1.

Cyril. lib. 4. in Ioan. c. 14. 15. 18. 23.

nication du miel, nonobſtant elles ne ſont iamais douces par nature, ny ſi douces que le miel, car c'eſt par participation, non par nature. Voila ce qu'en dict & ce qu'en croit. S. Cyrille & tout le Concile d'Epheſe auec luy. Vne autre belle ſimilitude eſt de l'Aimãt pierre pretieuſe, laquelle attire tellement le fer vers ſoy, qu'elle ne le laiſſe iamais, mais l'ivnt & cõioinct a ſoy, & vient tellement à communiquer ſa vertu au fer, que le fer luy eſtant conioinct, attire a ſoy vn autre fer, & ce ſecond vn troiſieme, & ce troiſieme, vn quatrieſme, & ainſi de pluſieurs autres (ce que ſainct Auguſtin dict auoir veu, & contemplé de ſes propres yeux auec grande admiration) nonobſtant l'Aimãt ne ſe change point au fer, ny ne prend la nature du fer, mais au contraire le fer reçoit les grandes proprietez de l'Aimant, & ne l'abandonne iamais, ſoit que l'Aimant ſoit porté en haut, ou en bas, ou a coſté, il ne ſe faict poinct des deux vne troiſieme nature, demeurant chacun en ſa proprieté naturelle pour le regard de la ſubſtãce, mais bien les deux ſõt vnies, en vn ſuppoſt, demeurãs les deux natures nõ cõfuſes, & non meſlees; Dieu nous ayãt baillé cõme des ænigmes en nature, pour nous faire entendre ce haut myſtere de l'incarnation, duquel ſainct Thomas en ſa ſomme cõtre les Gentilz (qui eſt le marteau des Heretiques, & ſera encores de

Aug. lib. 21. de ciuit. c. 4.

S. Thom. in ſumma cont. gent.

l'Antichrist) remarque deux choses admirables. La premiere est qu'en nous mouuans & agitans, tout ce qui est en nous s'esmeut, & s'agitte, ou essentiellement, comme le corps, ou accidentairement, comme l'ame, mais en Iesus-Christ est autrement, luy se mouuant, la Diuinité, ne se mouuoit nullement en luy, qui est par tout touſiours, & pourtant immobile. La seconde qu'en nous la nature excede la personne, d'autant que toute nature humaine n'est à vn seul homme, comme sa personne est toute tellement en luy qu'elle est vn indiuidu, indiuisé & incommuniqué, à autre hors de soy. Mais en Iesu-Christ, au contraire, la personne excedoit nature humaine, car la personne estoit par tout & dés l'eternité, non sa nature humaine. Voila donc les merueilles de Iesus-Christ en sa personne totale: où l'on void que par la communication de la Diuinité, son humanité à vne vertu supernaturelle & viuifiante, qui est pour faire entendre au Ministre, qu'il faut autrement parler de l'humanité de Iesus-Christ, que des nostres, ce que toutesfois il ne faict, quand il est questiõ des miracles, disant que l'attouchemẽt de ses mains, sa saliue, sa robbe n'auoyent aucune vertu de faire miracles, qui est vn pur blaspheme, & nier la conionction de la Diuinité en Iesus Christ. Qu'on considere les exemples susdits, des Peres, du fer, & du feu, de l'Eimant

mant & du fer, du miel & des autres choſes, le tout conſideré, auec les textes de l'Euangile, faict voir clair & net, que ce ne ſont que purs blaſphemes. Or pour le regard, de ſa parole qui eſt vne choſe ſeparée, la vertu Diuine n'y eſt inherente (cõme cuide le Miniſtre que nous diſons) mais elle y eſt aſsiſtãte, & Dieu y opere à l'inſtant que Ieſus-Chriſt parle, ou le Miniſtre du Sacrement, à ſon lieu. Pour concluſion, tout ce qui eſt de Ieſus-Chriſt, opere comme inſtrument conioinct à la Diuinité, ſelon la cõmunication & *mouuement* de la Diuinité, & d'alleguer icy que Ieſus-Chriſt à marché, mais non ſa Diuinité, à cogneu les penſées, mais non pas en ſes bras ny en ſes iambes, il n'y a rien contre moy, car ie n'ay pas dict que tout ce qui eſt en Ieſus-Chriſt opere tout, mais bien opere tout ce q̃ Ieſus Chriſt veut, cõme ſa ſaliue n'illuminoit touſiours, mais ſeulemẽt l'aueugle n'ay, ſes mains ne faiſoiẽt miracles en tout ce qu'elles touchoiẽt, mais biẽ en tout ce que Ieſus Chriſt vouloit faire miracles, qui eſt vne qualité diuine & ſe peut cõmuniquer à vne choſe inanimée, cõme au corps mort d'Eliſee, & par conſequẽt tous les mẽbres, & tout ce qui eſt en Ieſus Chriſt en ſont capables, cõme inſtrumẽs à ce deputez, mais de cognoiſtre les penſees, & ſemblables choſes auancées par le Miniſtre, n'eſt ce pas a propos, d'autãt q̃ le bras, ny les iambes ne ſont 4. Reg. 13.

pas capables de ratiociner, & cognoiſtre les choſes, & ainſi eſt diſsipé tout le diſcours du Miniſtre faict contre ma ſeconde obiection. Il eſt bien empeſché d'expliquer, comment le merite de la mort de Ieſus-Chriſt eſt infiny, veu qu'il eſt en l'humanité, & meſmes ſon ſang nous purge dict S. Paul, qui eſt auſsi en l'humanité. Parquoy aprez auoir rauaudé, ſur la grace de l'vnion perſonnelle, & de la grace habituelle de ſon ame, il eſt contrainct de conclurre & confeſſer auec S. Bonauenture, que l'infinité du merite procede de l'vnion de l'ame, à la perſonne Diuine, ainſi il confeſſe ce qu'il pretendoit impugner, ſçauoir qu'en l'humanité il n'y auoit point de toute-puiſſance inherente. Et puis ſur la fin de la page ſuyuante, comme ſe retractant il me dict ainſi. Si donqes (dit-il) vous voulez diſputer contre moy, monſtrez qu'il y a vne infinité de toute-puiſſance crée, inherente en la chair de Ieſus-Chriſt. Par leſquelles paroles il ſe veut couurir en ſes contradictions, car ie n'ay pas dict, qu'il y ait vne infinité, ou toute-puiſſance crée en la chair, mais qu'en vertu de la conionction à la Diuinité, l'humanité peut choſes grandes, & autant qu'il plaiſt à la Diuinité, non pourtant que l'humanité ſoit eſgalle à la Diuinité, car premierement elle n'eſt eternelle, ny coeſſentielle à la Diuinité, & ce qu'elle a de grandeur en ſoy, ce n'eſt de ſa propre nature

Heb. 9. page 133. Bonau. 3. ſen. diſt. 13. q. 2.

Page 135. au Miuiſt.

ture humaine, mais par participation & communication de la Diuinité. Ce qui coupe chemin, à tout ce que le Miniſtre dict contre matroiſieſme obiectiõ. Pour le regard de la ſaliue, des mains, des doigts, de la robbe de Ieſus-Chriſt, il eſt certain, qu'il s'eſt ſerui de tout cela, comme d'inſtrumens pour faire les miracles, l'aueugle dict. I y ſuis allé, me ſuis laué, & y ay veu, voila des moyens comment il y a veu. La femme diſoit, ſi ie touche le bort de ſa robbe, ie gueriray, & ainſi il eſt arriué. Meſmes Ieſus Chriſt a demandé, qui eſt ce qui ma touché! car i'ay ſenty vertu ſortir de moy. Euſebe à ce propos recite que l'herbe croiſſant deſſous l'Image de Ieſus Chriſt, n'auoit aucũe vertu de gueriſon, iuſques a ce quelle eſtant creue, euſt touché le bort de la robe, & n'eſt ſemblable d'vn Roy & de Ieſus-Chriſt, car ſi en touchant, le Roy donne des Duchez, c'eſt attouchement, n'eſt qu'vn pur ſigne, mais en Ieſus Chriſt les choſes ne ſont ſignificatiues ains auſsi operatiues, ainſi le ſouffle ſur les Apoſtres a eſté ſigne de la reception du S. Eſprit, non pur ſigne, mais eſtant le ſainct Eſprit exhibé auec le ſigne. Le Miniſtre allegue mal à propos ſainct Auguſtin, ſus ce paſſage, car il ne dict autre choſe, ſinon que le ſouffle n'eſtoit pas le ſainct Eſprit, mais bien vn ſigne du ſainct Eſprit, ce que nous diſons

Ioh. 9.

Math. 9.

Euſeb. lib. 7. hiſtor. eccl. c. 14.

Ioh. 20.

Aug. lib. 4. de trinit. c. 20.

auſsi

aussi auec luy, mais sainct Augustin ne dict pas que le sainct Esprit n'ait esté baillé auec le signe ou que le signe fut tout pur sans vn effect adioinct, accommpagnant le signe. Il se tourmente à produire nos Scholastiques, & ne faict rien, car nous accordons que la vertu n'est point encloſe n'y inherente aux paroles, ainsi que i'ay monstré, mais bien tousiours assistante & operante aux Sacremens exibez & receus, autrement Dieu seroit menteur. Mais helas ô miserable! autre chose est de l'humanité de Iesus-Christ precieuse, vnie personnellement à la Diuinité, de laquelle on peut voir la difference d'auec les choses separées d'icelle Diuinité, par le discours qu'en ay faict cy dessus, qui ne peut estre trop ruminé ny reppeté, car les Peres en ont parlé fort Diuinement. Mais le Ministre confond tout, scauoir, les paroles passantes en lair, auec l'humanité permanente, la robbe mesme n'est en mesme datte auec l'humanité, car c'est vn instrument separé de la personne Diuine, non l'humanité, pource les Scholastiques comme Biel dient, que la rbobe n'auoit vne vertu inherente, n'y aussi l'ombre de sainct Pierre, mais les Scholastiques ne dient pas que ces choses n'eussent vne vertu assistante, & passante, comme le don de prophetie,

Gab. Biel. lect. 47. in can. miss.

1. Cor. 12.

de

de gueriſon & ſemblables, ſont vrays dons de Dieu recitez pour tels par ſainct Paul en la premiere aux Cor. douzieſme, & s'ils ne ſont toutesfois inherens, mais ſeulement paſſans, & aſsiſtans. Le don de gueriſon eſtoit en ſainct Pierre procedant iuſques à ſon ombre, non touſiours, car touſiours il ne gueriſſoit ainſi, mais lors qu'il plaiſoit à Dieu. Car au reſte il a dict, des Apoſtres, qu'il leur bailla vertu de chaſſer les Diables, & guerir tous langueurs, que ſainct Paul appelle grace de gueriſon. Ieſus-Chriſt dict auſsi, celuy qui croira en moy il fera les œuures que ie fais & plus grandes, & ſainct Pierre non en priant, mais en commandant par la grace qu'il auoit de Dieu, dict au boiteux, au nom de Ieſus-Chriſt de Nazareth leue toy & chemine. Et Helie oſe bien dire, n'y pluye, n'y roſée ne ſera, ſinon en mon nom : doncques voila la vertu Diuine aſsiſtante, à ces creatures, comme inſtrumens choyſis ſelon ſon bon plaiſir, comme l'eau de la piſcine pour guerir les maladies.

1. cor. 12.

Math. 12.

Ioh. 14.

1. cor 12.

Act. 4.

3 reg. 17.

Le Miniſtre par aprez tache d'eſchapper les ſentences de l'eſcriture, & les raiſons tirees d'icelle, & touchant à ce que ie diſois qu'en vain Dieu euſt vſé de ces moyens, comme de ſa parole, de la ſaliue, & autres, il dict, que c'eſtoit autant d'aides pour ſoulager

lager l'infirmité humaine, ceſt à dire s'accommoder aux hommes, & leur faire voir la puiſſance de ſon humanité. Ie reçois ces deux raiſons prinſes de nos Scholaſtiques, mais eſtant bonnes ne ſont pas nonobſtant ſuffiſantes, & ne vuident pas toute ceſte matiere, ainſi que ie l'ay propoſé: car ſoit ainſi qu'il a eſté dict (qui ſont deux cauſes en general) il reſte encores à ſçauoir, pourquoy donc à on vſé des paroles, & moyens externes, en abſence des hommes, quand il a eſté queſtion de faire des miracles? De cela nous en parlerons cy aprez, ou le Miniſtre, taſchera ſe deſpeſtrer de ceſte difficulté. Car au reſte pour les ſens myſtiques, il y en a tant & plus, & n'eſt de beſoing que le Miniſtre, me mette en auant que ſignifioit la boüe & la ſaliue, appliquez aux yeux de l'aueugle nay, i'en dirois encores dauantage que luy, ſi ie voulois, car ces ſens myſtiques ſont fort feconds aux Anciens, la queſtion eſt ſi l'eau n'a pas operé, comme inſtrument de Dieu à l'illumination, attendu, que quand l'aueugle feut interrogé, comment ſes yeux eſtoyent ouuerts, il ne dict pas ſimplement tel a eſté le vouloir de Dieu, (car il n'euſt en cela aſſez glorifié Dieu) ains c'eſtoit le but des Phariſiens, qu'il l'euſt dict ainſi, & ſi ſimplement il l'euſt voulu dire on ne l'euſt chaſſé ny banny de la Synagogue, car ils, dirét luy donne gloire à Dieu: (cõme le Miniſtre

Ioh. 9.

ſtre eſtant de leur aduis, veut qu'on ne die autre choſe) cependant ſoubs ce pretexte ils combatoyent Ieſus-Chriſt, obſcurciſſans ſa gloire. Ne ſuffiſt donques de dire, c'eſt Dieu qui la ainſi voulu, nous donnons gloire au ſeul Dieu, il faut auſsi ſçauoir & dire, pourquoy Dieu la faict, par le moyen & inſtrumens de ces creatures, attendu que l'aueugle n'ay dict ainſi. I'y ſuis allé, ie me ſuis laué, & y vois, ainſi & de meſme a eſté de l'eau de la piſcine, muë & troublee par l'Ange, laquelle par aprez auoit vne vertu curatiue. Autre choſe donques eſt parler du myſtere, autre choſe de l'inſtrument & de la cauſe, Le meſme diſons nous du ſerpent d'Arain. Il y a des raiſons myſtiques, voire en grand nombre, & auſsi de l'emplaſtre des figues, mais il eſt queſtion ſi inutilement ils eſtoyent applicquez pour le regard de l'effect, qui s'en enſuyuoit. Comme par exemple, Dieu par ſoy meſme nous peut illuminer & eſclairer: Il eſclaire & illumine les Anges, & bien-heureux en paradis, de la lumiere de gloire, qui eſt a nous inacceſsible, & inenarrable, a plus forte raiſon par ſoy meſme il nous peut illuminer, cela ſuppoſé, eſt ce a dire que quand il a creé le Soleil pour luire ſur terre, qu'il n'aye baillé au Soleil vne vraye clarté pour nous illuminer, & ne ſoit vray, que le Soleil nous eſclaire,

Ioan. 9.

Num. 21.

Eſa. 38.

illuminer & que ſoit vray, que le ſoleil nous eſclaire, mais que c'eſt le ſeul Dieu ſans c'eſt inſtrument. On peut bien pareillement donner les cauſes ſuſdites generales, qu'il à creé le ſoleil s'acommodant a nous & nous monſtrant ſa toute puiſſãce en produiſant de rien vn ſi beau corps, nonobſtant outre cela ſcauons nous qu'il a faict ce beau inſtrument, pour nous eſclairer par iceluy. Ainſi des corps morts, & reliques d'Eliſée reſſuſcitant vn mort. Le Miniſtre dict que c'eſtoit vn type de la Reſurrection generale, & approbation du Prophete. Tout cela eſt vray, mais pourquoy ces deux choſes, par l'attouchement de ſes os enſeuelis, *pluſtot qu'autrement?* Certain eſt que la reſurrection generale ne ſe fera point par l'attouchement d'aucuns os, & que Dieu auoit aſſez au parauant manifeſté la gloire de ſon Prophete Heliſée par tant de beaux miracles qu'il fit en ſa vie, comme changeant les eaux ameres, faiſant nager ſur l'eau la coignee de fer, reſuſcitant meſme l'enfant de ſon hoſteſſe: pourquoy donc aprez ſa mort tel miracle par l'attouchement de ſes os? c'eſt attouchemẽt des os ne ſe faiſoit pas en type de la Reſurrection, car il n'y aura nul attouchement des os pour c'eſt effect. C'eſt donques la grace que Dieu auoit baillée au Prophete. Si Dieu des tenebres en a tiré la lumiere, comme dict ſainct Paul, pour-

4. reg. 13.

2. cor. 4.

quoy

quoy des os de ſes Propheres & de toute autre choſe qu'il luy plaira, n'en tirera il vne reſurrection en vie? Le Miniſtre nie icy la ſimplicité du texte de l'eſcriture, & va chercher certaines opinions d'aucuns Docteurs recens, comme de Lyra ſans auoir eſgard que ledict Lyra ny les autres ne nient pas que le miracle n'ait eſté faict, par les os d'Heliſée, car ce ſeroit nier l'eſcriture. Pour le regard du ſon de la derniere trompette, qui ſonnera au dernier iour: Le Miniſtre va chercher c'eſt eſchapatoire, diſant que pour lors pluſieurs ſeront viuans allegant le texte de S. Paul, nous qui viuons & ſommes encores reſtans &c. mais il ne void pas qu'il ne vuide point la difficulté propoſée. Premierement, c'eſt vn Probleme en Theologie, & parmy les Peres, ſi pour lors, tres-tous ſeront morts. Sainct Aaguſtin tient qu'ouy: Autres que non les raiſons de ſainct Auguſtin ont plus d'apparance, d'autant qu'il eſt eſcrit que le feu conſommera tout, precedent le ſecond aduenement, & comme dict ſainct Pierre les cieux & les elemens bruſleront par ce feu, ioinct, que c'eſt la condition humaine des enfans d'Adam, que tres-tous mourront. Outre ſainct Paul dict là. Nous qui viuons & reſtons ſerons rauis: toutesfois il eſt tout notoire que ſainct Paul eſt mort, & tous les autres auſquels il parloit.

1. Theſſ. 4.

Aug. lib. de ciuit. 20.

Hiero. epiſt. Miner. Alexandr. reffert opiniones.

2. pet. 2.

Rom. 5.

Les

Les Thessaloniciés qui auoyent entendu ceste sentence, de la propre personne de S. Paul, tomberent en c'est erreur, cuidans que le iour du Iugement seroit de leur temps, attendu disoiét ils, que sainct Paul, ne sera encores mort, selon l'epitre qu'il nous à escrit, lesquels pour ceste occasion sont corrigez & reprins de cela par le mesme, en la seconde epistre qu'il leur manda Chap. 2. comme remarque sainct Hieroſme, puis donc que cela est incertain, supposé que trestous seront morts, le son de c'este trompette seroit inutile en ce cas, si elle n'auoit aucũe efficace. A cela le Ministre ne respond vn seul mot. S. Chrisostome qui a esté de la seconde opiniõ, dict bien qu'elle seruira à esmouuoir ceux qui l'entendront, mais s'il eust tenu la premiere, il eust baillé d'autres raisons. C'este opiniõ vient de la diuersité du texte Grec. Aucuns exemplaires ont. nous mourrõs tous, les autres. nous ne mourrons pas trestous, ce poinct donques est ambigu par l'escriture, & pource le Ministre deuoit satisfaire au tout. Bien est certain que le seul Dieu resuscitera les morts, mais ce pendant, comme remarque S. Chrisostome en ce mesme discours (& est prins de l'Euangile) les Anges y seruiront de quelque chose, comme de ramasser les cendres, amener les esleuz, cõme officiers de Dieu: ausi le son de la trompete pourra penetrer iusques aux enfers, comme

Hier. epist. ad miner.

Mar. 13.

Chrysost. hom. 8. in 1. ad Thes.

la voix de Ieſus-Chriſt criant au Lazare non en vain, ny en menſonge.

Touchant a ce que ie diſois que Dieu par ſa parole a creé toutes choſes, Le Miniſtre cuide auoir trouué matiere de riſee, mais s'il eſt Democrite, il ſe trouuera quant & quant Heraclite. Il dict que Dieu n'a pas parlé exterieurement, par ſon vocal, jetté en lair, & qu'ainſi ſoit S. Auguſtin, S. Ambroiſe & les autres l'ont enſeigné, ſçauoir que cela s'entend du verbe ou parolle eternelle moyenant laquelle Dieu a faict toutes choſes. Or il n'entend pas, qu'autre choſe eſt, que Dieu par ſon verbe du parole aye faict toutes choſes, & autre, que Dieu aye dict vne nouuelle parole. Dieu dire vne nouuelle parole, ne ſe peut entendre du verbe, ou parole eternelle, car ce ſeroit grand blaſpheme, dire que le verbe eternel ayt eſté dit ou produict de nouueau, puis donc qu'en la creation du monde Dieu a dict vne nouuelle parole, & laquelle il n'auoit iamais dicte, ſçauoir, il a dict. Que lumiere ſoit faicte, & a ceſte parole, lumiere a eſté faicte, il a dict, que la terre germe, que les eaux produiſent, & la terre a germé, & les eaux ont produict, puis que ceſte parole a eſté temporelle, elle ne ſe peut entendre de la parole eternelle, qui eſt le diuin verbe, & c'eſt ce qu'enſeignent les Theologiens aprez ſainct Auguſtin, qu'il y a en Dieu, Le verbe *Ad*

Dieu le verbe *Ad intra*, c'est à en son essence & le verbe *Ad extra*, c'est à dire rapporté à la creature. Ces deux choses sont cómunes à toutes creatures raisonnables, comme faictes à l'Image de Dieu. Car les Anges ont des conceptions d'eux mesmes comme quand ils se contemplent & considerent eux mesmes, ils en ont d'autres qu'ils raportét hors deux mesmes, comme quad ils considerent les creatures & operent à l'endroit d'icelles, l'homme pareillement à son verbe interieur, comme quand il contemple en son entendement speculatif, il a
1. cor. 13. d'abondant la parolle exterieure pour se notifier aux autres. S. Paul faict mention des colloques des Anges, quand ils parlent entre eux mesmes, lesquelles paroles ne sont pas vne voix n'y vn sõ externe, mais c'est pour lors qu'ils dirigent leurs conceptions aux autres, & leur ouurent leur volonté & en somme telles locutions se r'apportét & terminét a vne chose exterieure, hors deux. Or ainsi est de Dieu; Il y a en Dieu vn concept de soy mesme, qui est le diuin verbe produit de l'entendement de Dieu le pere, source de Diuinité, & tel verbe est eternel, autrement Dieu le pere auroit esté quelquefois, ne se cognoissant, ou ne s'entendant point soy mesme, il est consentiel, car en Dieu ny a point d'accident, qui peut estre & non estre, mais outre cela, Dieu le pere a vne

autre

autre parole, qui eſt comme vne locution des Anges à l'exterieur, c'eſt quand il parle & dict en ſoy meſme, r'apportant le tout à l'exterieur & à la creature, & telle parole eſt temporelle & ſe termine en la creature, ou le verbe diuin au contraire eſt eternel & ſe termine en la ſeconde perſonne de la Trinité, ſi bien que tout ce qui eſt hors des trois perſonnes Diuines, c'eſt vne creature, & choſe produicte hors de Dieu & de ſon eſſence. Quand donc Moyſe eſcrit que Dieu a dict, Lumiere ſoit faicte, il n'entend pas qu'il aye dict ou produict, ſon diuin verbe, car il l'a dit & produit, deuãt toute creature, & n'eſt pas temporel. Il entend donc d'une locution faicte en certain temps, & telle n'eſt pas le diuin verbe, mais vne parole laquelle ſe r'apporte à la production d'vne creature. Ainſi remonſtre ſainct Auguſtin aux Arriens, que quand Dieu le pere dict ſes paroles. C'eſt mon enfant bien aymé, Ce n'eſtoit point ſa parolle eternelle, mais parole temporelle, laquelle n'eſtoit point ſans commencement, mais d'autãt (dict-il) qu'elle procedoit de la Diuinité, elle a eſté auſsi faicte & produite par le fils de Dieu & verbe eternel, car les œuures de la Trinité, *Ad extra* (dit-il) à l'exterieur produites, elles ſont communes à toute la Trinité & indiuiſées aux trois perſonnes. Toutesfois (dit S. Auguſtin) telles paroles apartenoyẽt

Aug. cont. erm. Arran. c. 13 & 11. tom. 6.

proprement au Pere, lequel seul peut dire. C'est mon enfant biẽ aimé, donques sainct Augustin enseigne la difference qu'il y a de dire que Dieu produict son verbe, & que Dieu aye proferé vne nouuelle parole. Le premier est vray de l'eternité, mais non pas le second, au regard du diuin verbe, que Dieu n'a point dict, ny produict de nouueau. Et si c'este parole dõt parle Moyse, n'estoit autre que la parole eternelle, sensuiuroit, que le monde seroit eternel, qui est vne impieté des Payens, & Philosophes. Dieu disant son verbe eternel, il l'engendre, mais disant sa parole temporelle, il produict vne creature, comme le Soleil, & semblables, Dieu n'auoit il pas dict, auparauant la creation, & produict son verbe, comme dict Dauid, Psal. 2. *dixit ad me filius meus es tu?* qu'estoit il besoin de dire, a la creation, c'est a dire le produire? Or il a dict, *Ad me*, (dict Iesus-Christ par son Prophete) comme disant, terminant son dire en moy: mais quand il a parlé en temps, lors il n'a terminé son dire en moy, & par consequent il ne m'a produict, parquoy il a terminé en la creature; Ainsi le recite Moyse disant, *Et dixit Deus fiat lux, & facta est lux.* Si bien donc que le dire de Dieu, c'est produire: Si c'est au dedans de soy, il produict son verbe coessentiel, si c'est au dehors, c'est produire la creature, il est donc bien vray que la parole de Dieu est vne chose

L. 2.

Gen. 1.

qui

qui a efficace & effect, puis que le dire de Dieu, c'eſt produire : & nier cela c'eſt nier la Diuinité & creance de la creatiõ. Mais a ſçauoir maintenant ſi Dieu en la creation a proferé des paroles externes ? Les Peres qui ont eſcrit contre les Antropomorphites, qui penſoyent que Dieu euſt des dents, bouche, & langue, & en ſomme qu'il fuſt corporel, nient qu'il y ait eu aucun ſõn vocal, on ne peut nonobſtant nier que Dieu n'aye parlé vocalement, quand il appella Adam luy diſant. Ou es tu Adam, & quãd il l'examina, & ſa femme, & le ſerpent, & quãd il parla à Abraham le beniſſant, & a Moyſe, & en l'Euangile par 3. fois, les deux au Bapteſme, & en la transfiguration : la troiſieme quand il promiſt de clarifier Ieſus-Chriſt, le peuple cuidant que ce fuſt vn tonnerre. Ioan. 12. Sainct Auguſtin remonſtre qu'on a entendu la voix du Pere vocalement, & que quand il dict aux Iuifs Ioan. 5. vous n'auez point entendu ſa voix, c'eſt a dire (dit-il,) vous n'auez pas creu ny obey a ſa voix, quand il a porté teſmoignage de moy, & ſemble voir par le diſcours de ſainct Auguſtin, que les Arriens nioyent que Dieu le Pere euſt iamais parlé vocalement. Ne repugne donc point de dire, que Dieu le Pere aye parlé ſenſiblement, ains l'Eſcripture l'enſeigne, & meſmes les Hebreux tiennent que quand il fiſt ſeparation des eaües diſant. Que les eaües

Gen. 2.

Gen. 17. Exo. 3. Matth. 3. 17. Ioan. 12.

Aug. lib. cont. Adimant mani. c. 9. & lib. 3. cont. maximin. c. 26.

Gen. 1. s'amasserent, en vn lieu, que pour lors il dict & profera vne grand voix espouuentable, comme vn tonnerre, & le confirment, par ce que Dauid descriuant ce poinct de la creation, dict ainsi des eaues. Elles ont fuy & se sont retirees a la voix de vostre increpation, & ont tremblé au son de vostre tonnerre, tãt y a que soit qu'il aye parlé vocalement ou non, ça esté vne vraye parole de Dieu, telle qu'est aux substances spirituelles, comme sont les Anges, & telle parole a esté productiue de ce quelle a signifié. S. Thomas quand il traicte des Anges, & comment ils se reuolterent contre Dieu, complotãs contre luy au ciel, dict qu'aux locutions des Anges, ce faict quelque signe exterieur, non visible aux yeux, mais intelligible aux Anges. Et qui sçait si Dieu a ainsi vsé en la creation, mesmes si c'est le propre de la locution exterieure des esprits? si bien que le Ministre est bien loing de son conte, quand il nous confond la parole eternelle, auec la parole de Dieu temporelle, qui est faire le diuin verbe vne creature. En la creation des Anges, Dieu leur parla, ainsi qu'est rapporté par sainct Paul, mais comme dict S. Paul. Il ne dict iamais, a aucun deux ces paroles, tu es mon fils. Il leur parla aussi le jour de l'incarnation, disant Adorez le vous qui estes Anges, ainsi qu'est rapporté par sainct Paul, or toutes ces paroles sont temporelles, non pas eternel-

Psal. 103.

S. Thom.

1. 96.

les

les, dont il faut distinguer en Dieu ces deux manieres de paroles pour ne confondre la creature auec le createur. Soit donques qu'il naye point parlé exterieurement en l'œuure de la creation, au moins auons nous qu'il a parlé vne parole temporelle, a laquelle l'escripture attribue efficace, nous enseignant qu'il a tout faict par sa parole, & n'entend pas l'Escriture parler seulement de la parole eternelle de laquelle a dict sainct Iean, *omnia per ipsum facta sunt*, mais elle parle auec Moyse d'vne parole temporelle, non iamais plus proferee, & ayant quand & quand son plain & entier effect. *Quoniam ipse dixit, & facta sunt; ipse mandauit & creata sunt*, & comme Aristote monstre souuent que les antiens Philosophes, ont exhorbité lourdement de la vraye Philosophie, faute de sçauoir distinguer (dict il) *Actum a potentia*, comme quand ils discouroyent du temps, du lieu, de l'infiny: ainsi le Mimistre s'esgare bien loin de la vraye Theologie & Escripture saincte, ne mettant difference entre le verbe qui est tousiours actuel en Dieu, & la puissance que Dieu a de commander & dire, quelque chose a l'exterieur, quand il luy plaist. Lescripture d'abondant faict grand cas de ce qui procede de la bouche de Dieu, a quoy Iesus-Christ attribue vne grande

Aristot. 4. Physic.

V. 5. Tho. 4. Physic.

puissance, entant qu'instrument de Dieu, disant
Math. 4. que l'homme ne vit seulement du pain, mais de
toute parole laquelle procede de la bouche de
Dieu, & ny a rien de plus pretieux, ny de plus
puissant au monde, ainsi qu'on peut voir par le
Ambr. lib. 4. de Sacrament. c. 4. & 5. discours qu'en faict S. Ambroise. Vn souuerain
Peintre auec vn pauure pinseau fera vne tres-
belle ligne, ou Image, ou au contraire vn imper-
rit auec vn beau pinseau ne fera rien qui vaille.
Vn foüet en la main d'vn puissant homme, fera
venir la larme à l'œil, ou en la main d'vn petit
enfant, ne scauroit nuire: ainsi toute chose en
la main, ou bouche de Dieu, opere puissammẽt
comme instrument de Dieu ou en nostre bou-
che ou main, n'ont aucune efficace. Ce n'est pas
attribuer la creation aux creatures, ou la gloire
de Dieu à la parole passante, mais c'est croire à
l'escriture & magnifier Dieu en sa puissance,
qui peut vser de tout ce qu'il luy plaist, pour
faire choses grandes. Le Ministre encores icy
Arist. lib. 2 de Anima. ne distingue rien, & n'a pas apprins en son Ari-
stote qu'il y a cause & concause: C'est à dire,
autre chose est la cause premiere, agente, &
principale, mouuant tout, autre est l'instru-
ment dont elle vse. La decresion en l'homme.
l'accroissement du corps, se faict par la cha-
leur naturelle, qui cuist & digere tout, mais
la cause premiere & principale, c'est l'ame, si
bien que sans l'ame, toute la chaleur du monde

ne sçauroit cuire, ny digerer la viande. Le Patron de nauire (dict Aristote) conduict la barque, mais il vse d'vn timon comme d'vn instrument. La conduite n'est attribuée au timon, mais au Patrõ de la nauire. A la nouuriture (dict Aristote encores) il y a trois choses, sçauoir, ce qui est nourry, ce par le moyen dequoy il est nourry, & y est celuy qui nourrit, comme cause principale. Ce qui est nourry, c'est le corps, ce par le moyen de quoy, il est nourry, c'est la viande, mais ce qui nourrit comme cause principale, c'est l'ame. Ainsi en la creation y a trois choses. Ce qui est creé, qui est la lumiere, & autre creature, 2. ce par le moyen dequoy il est creé, qui est la parole de Dieu, disant & commandant telle chose. 3. ce qui crée, qui est le seul Dieu. Sans ces distinctions on va tousiours en tenebres, & comme les Idees d'vn hõme qui estudie sont tousiours confuses & mal ordonnées iusques à ce qu'il sçache resoudre les choses iusques à leur premiere cause, & premier principe, ainsi qu'enseigne Aristote, ainsi & tout du mesme, aux Heretiques, ils ont leurs Idees Theologales, confuses, & indeterminees, iusques à ce qu'ils sçachent distinguer toutes choses, la source & le principe d'icelles, ce que ne faisant le Ministre il marche tousiours en vanité de sens, ainsi que le disoit sainct Paul, de ceux de son temps.

S. Thom. iu 2. de animai Lect. 9.

Arist. 1. Physic.

La

La parole donques en la creation n'a esté qu'instrumẽt, mais le seul Dieu a esté createur: Voila nostre foy, & voila l'escriture. Les Anges ne peuuent cooperer à la crearion, car comment pourroyent ils attaindre ce qui n'est point? & y a vne infinie distance entre ce qui n'est point, & ce qui est. *Inter ens, & non ens.* Mais autre chose est de la parole, laquelle procede de la bouche de Dieu, ceste parole. *Ad intra* produict vne personne diuine, *& ad extra*, vne creature: mais les Anges sont hors de Dieu, Voudroit il dire le Ministre, que l'homme ne vit pas du seul pain, mais de tout ce qui plaist aux Anges, comme l'escriture le dict, de tout ce qui procede de la bouche de Dieu? & nonobstant
40. inst. c'est la conclusion du Ministre, qui dict & conclud, que si les Anges ne peuuent estre cooperateurs à la creation, que non plus le peut estre la parole de Dieu, qui est vn pur blaspheme.

La parole du Roy est operatiue, & non pas d'vn Rustique, & s'il dit (comme disoit Zorobabel) exterminez, on extermine, edifiez, on edifie: & la parole de Dieu, qui à dict que des
3. esd. 3. tenebres sortit la lumiere, n'aura elle point d'efficace, voire moins que les Anges? ce sont blas-
Math. 8 phemes intolerables. Le mot de dire, en Hebreu, se prend souuent pour commander, à cause que souuent le dire, c'est commander, mais ce pendant ce commandemẽt ne se faict point

sans

ſans locution aux eſprits, & en Dieu, ny aux hommes, ſans paroles ou ſignes equiualens, comme l'eſcriture, & geſtes exterieurs.

Or maintenant le Miniſtre tombe de ſon aſne, & reuient à mon precedent propos, ou ie diſois qu'en vain les paroles auroyent eſté proferees, lors donques qu'il ny auoit perſonne pour eſcouter, comme en la creation, & au miracle faict par ſainct Pierre reſuſcitant Tabita. Quand au premier, nous venons d'en parler, & auons monſtré que telle parole pouuoit eſtre ſigne externe, ou non, ſelon la maniere des eſprits, & premierement de Dieu tout puiſſant, tant y a qu'il a parlé, nul homme ne l'entendant, ny la lumiere de laquelle il parloit, & à laquelle il commandoit, appellant (comme dict S. Paul) les choſes qui ne ſont point, ainſi que ſi elles eſtoyent. Mais touchant au miracle de S. Pierre, le Miniſtre y eſt englüé, prins par les pieds, & par les aiſles: car il n'y auoit perſonne là, pour entendre, & ſi Tabita à laquelle il parloit, eſtoit morte. Le Miniſtre veut chercher qu'on peut parler tout ſeul. Ouy (luy diſois ie) les fols & inſenſez! Mais dict il on peut à part parler, comme Ieſus-Chriſt s'eſtant eſloigné de ſes Diſciples, dict. Mon Pere que c'eſte couppe paſſe arriere de moy. Par ma foy, voila vne belle probation. Ie ſcay bien qu'on peut prier Dieu à part, & en ſilence,

Gen. 1.
Act. 9.
Rom. 4.
Luc. 22.

&

& meſmes d'eſprit ſans parler. C'eſt à raiſon que Dieu void & entend tout : mais ie parlois ſi iamais vn homme ſage, a parlé imperatiuement ou commandant à vn autre, perſonne ne l'entendant point, ny celuy auquel il parle, ainſi que S. Pierre commandāt & diſant Tabita leue toy ? donc voila le Miniſtre prins, qui faute à la priere, quand on prie Dieu, & pour colorer ſon dire, allegue S. Thomas qui donne trois raiſons, pourquoy l'on prie Dieu vocalement : Nous ſçauons tresbien cela, mais la queſtion n'eſt pas de la priere qu'on faict à Dieu, mais des paroles qu'on dict aux hommes, ſçauoir ſi on les leur dict en abſence, & ſi ce ne ſeroit pas inutilement ? *Reſponde*, Quand S. Auguſtin veut prouuer que Dieu n'a point dict vne parole externe, en la creatiō, il le prouue en ceſte maniere, 1. il n'a poinct de corps, 2. il n'a point de langue. 3. il ny auoit perſonne pour l'entendre. A qui auroit il parlé ? dit-il ? Si bien que S. Auguſtin à pour inconueniēt, que Dieu aye parlé exterieurement perſonne ne l'entendant point : toutesfois Dieu peut parler aux choſes inanimées, cōme Ieſus-Chriſt a parlé à la mer, & au figuier, mais auec effect, le Miniſtre deuoit vuider la difficulté, qui ſe preſente meſme au commencement de l'œuure de la creation, ou eſt dict que Dieu appella la lumiere, iour, & les tenebres, nuict : ſi ainſi il les appella veritablement

Act. 9.

Aug. citatur in glo. ordinar. Gen. 1.

Luc. 8. Marc. 11.

blement ou non? & en quel langage? & si en Hebreu (cõme apert par le texte, & non point en Grec, ny en Latin) il est question là, des noms nommez, & nõ pas de la chose nommée, & comme Dieu parla: Quoy donques que S. Pierre esperast beaucoup en Dieu, nonobstãt ses paroles seroyẽt inutiles, d'ainsi parler à vne femme morte, personne n'y assistant point. S'ensuit le passage de S. Paul aux Hebrieux, ou il dict que la parole de Dieu est viue & à efficace. Le Ministre dict que cela se peut entendre de la parole eternelle: Mais puis qu'il dict que cela se peut entendre aussi de la parole externe, que dict il la dessus? Il dict qu'il n'y à point de qualité supernaturelle inherente, ne produisant point la foy, qui est vne chose spirituelle, ou la voix est materielle, ou Dieu opere au dedans, & ouure le cœur, mais la voix ne touche pas le cœur, & semblables, He qui nie tout cela? Ie n'ay pas dict autrement, mais bien par ceste exemple ay ie voulu monstrer, (comme l'Ange par la conception d'vne Vieille sterile, la conception d'vne Vierge) qu'a plus forte raison auoit efficace la parole du Sacrement expressement & en termes exprez ordonnée de Iesus-Christ, à l'effect du Sacrement, car la parole de la predicatiõ, c'est le discours de l'homme bien que le subjet soit prins sur la doctrine de Iesus-Christ, qui n'a limité les paroles de la predication Heb. 4. L

dication,cõme du Sacremẽt,nonobſtãt Dieu y aſsiſte,& ſon S.Eſprit par ſa grace, operant au dedãs,lors que le Docteur preſche exterieurement ceſte parole penetrãt les cœurs des auditeurs,cõme la grande voix de Ieſus Chriſt criãt
Ioh. 11 au Lazare, penetra en efficace & en effect,iuſques aux enfers. Et pource diſois-ie aprez l'eſcriture que c'eſt vne ſemẽce, cõme S.Paul l'appelle,parole viue &efficace,eſtãt elle vn inſtrument de vie moyenant la grace de Dieu aſsi-
Heb. 4. ſtante & operante au cœur de celuy qui ſe diſpoſe à ſa grace. Or c'eſte voix penetre iuſques au cœur,car eſtãt receüe par l'oüye en l'imaginatiõ,elle ſe forme reellemẽt à l'entendemẽt & au cœur de l'ame,cõme toute autre parole. Les ſciẽces,pour c'eſte occaſiõ ſont qualitez reelles en l'ame,ce que nie le Miniſtre, diſant q̃ la parolle ne penetre point iuſques en l'ame, d'où s'enſuiuroit que l'hõme n'entẽdroit iamais riẽ, elle y va donques,mais autre choſe eſt de penetrer le cœur,en produiſant vn conſentemẽt (ce q̃ fait la grace de Dieu,à l'endroit de tous ceux qui oyent deuotement ceſte parole) & pource eſt dict aux actes, que Dieu auoit ouuert le cœur de la femme eſcoutant la predication de S.Paul,c'eſt à dire quand au conſentement,ainſi dict S.Paul, que tous ont ouy le ſon de la pre-
Act.16. dication Apoſtolique,mais (dit-il) tous n'ont
Rom.10. pas obey à l'Euangile. Donques tous oyent,&

conçoiuent

cõçoiuent le ſens des paroles en leurs entendemẽs, mais tous ny preſtẽt pas leur cõſentemẽt, ce que faict la grace de Dieu, moyenãt c'eſt inſtrument, qui eſt la parole de Dieu, cõme nous diſõs que la fie a couppé l'arbre, entẽdans par le moyẽ & cõduicte de la main du maiſtre, ainſi la parole de Dieu eſt inſtrument operãt, moyenãt la grace de Dieu aſsiſtãte, laquelle aſsiſte à ceſte parole d'eſprit & de vie (comme l'appelle Ieſus Chriſt) & non la parolle des Philoſophes, ny autres, parlans de la terre. Ayant dont la promeſſe & l'effect de l'aſsiſtãce du S. Eſprit & nõ les autres paroles, elle eſt appellee parole energique, viſue, & operante en l'ame. Donc à plus forte raiſon, la parole du Sacrement bornée & limitée par Ieſus-Chriſt à certain effect.

Le Miniſtre me calomnie diſãt que ie fais vne formiliere de Dieux, quãd ie dis q̃ Dieu eſt tout puiſſãt, & qu'il cõmunique par participatiõ de grace ceſte puiſſãce, ainſi que bon luy ſẽble. Et ne void pas en premier lieu, qu'il repugne d'eſtre tel par grace, & d'eſtre tel par nature, comme il repugne que le bois ou le fer eſchauffé, ſoit le feu meſme par nature. A ceſte raiſon l'eſcriture, & Ieſus-Chriſt meſmes ne faict difficulté d'appeller les hommes Dieux, Ioh. 10. 10. car ce qui eſt par grace, n'eſt pas par nature, ſi par la grace de Ieſus-Chriſt nous ſommes ſauuez, il eſt donc impoſible que

ſoyons

soyons sauuez par nature : en second lieu, il ne considere pas, que ce que ie dis estre en Dieu vniuersellement, par vne toute-puissance, ie le dis estre seulement indefiniement, & particulierement aux creatures. Ie parle ainsi en la page 90. ceste grãde puissãce est la puissance de Dieu jmprimée aux Anges par participation de grace, ainsi que la clarté du Soleil est communiqué a la Lune ou a la belle estoille. & en la page 99. ie dis ainsi. Il a communiqué ses graces, & quelques rayons de sa puissance & viuacité, a ses creatures. en la page 88. ie dis qu'il y a en Dieu vne toute-puissance, & aux creatures vne puissance communiquée, Ie n'ay pas dict, vne toute puissance. On peut remarquer au Ministre des calomnies toutes patentes. Ie disois qu'aux Anges il y a vne grande puissance, comme dict le Psalmiste, qu'ils sont puissants en force & vertu, en signe dequoy, vn seul auoit desconfit toute l'armee de Sennacherib, & en l'Exode ils changerent, les verges en serpens, la dessus le Ministre va disputer si les Anges peuuent faire naturellement des miracles? C'est bien a propos? Ie parlois de la vertu naturelle que Dieu leur a baillé en leur nature, plus grãde qu'aux geans, & il dispute prolixement s'ils font des miracles ou non? Or de la j'inferois qu'à plus forte raisoin il y a vne grande puissance en la vertu imperatiue de Iesus-Christ,

Psal. 102.
2. Paral. 32
Exo. 7.

attendu

attendu que les Anges executent aux autres creatures leur grande force par leur seule vertu imperatiue, & qu'il n'est pas d'eux comme de nous, ainsi que la monstré S. Thomas disant qu'en nous il y a 3. choses, sçauoir la vertu dirigente, qui est la raison, la vertu imperatiue, qui est la volonté, & la vertu executiue, qui est aux muscles, mais aux Anges, c'est tout vn que la vertu executiue & imperatiue, si bien qu'on voulant & commandant, ils executent leurs grandes forces, & les choses se font. Donc (disois ie) cela est plus veritable en Iesus Christ, comme plus excellent que les Anges. 1. p. q 19. ar 4. ad 4.

Le Ministre respond que Iesus Christ est puissant entant que la Deité luy a esté communiquée. Mais a son dire, ceste Diuinité est en Iesus-Christ en la maniere des Nestoriens, c'est a dire habitant là comme dans vn temple, mais ne communiquant rien de sa vertu a l'humanité, que la seule grace de l'vnion personnelle entant (dict il) que la plenitude de Deité habite personnellemẽt en Christ. En somme il veut respondre que la Deité y est, mais sans rié faire, & ayant honte de s'esplicquer, il conclud ainsi. Mais cela (dict-il) parlant de la toute puissance de Iesus Christ est hors du centre de la questiõ, Ains au cõtraire, c'est toute nostre question, si la personne de Iesus Christ n'est pas toute-puissante? de distinguer les natures, nous les distin- Page 161 au Ministre.

guons bien, mais ce mot de nature comprend auſsi bien, ce qui eſt en nous comme ce qui eſt en Ieſus-Chriſt, car nature c'eſt vne choſe cõmune en toute l'eſpece, autre choſe eſt de la perſonne, laquelle eſt propre & peculiere a Ieſus-Chriſt en l'vnion perſonnelle auec la Diuinité, que faict que toutes ſes œuures ſont œuures diuines par communication de perſonne: Que faict que meſmes aux plus grandes infirmitez, nous diſons auec S. Paul que le propre fils de Dieu n'a eſté eſpargné en la croix: que le Seigneur de gloire a eſté crucifié, meſmes que ſans cela il n'euſt faict la redemption, a plus forte raiſon quand il commãde que quelque choſe ſoit faicte (qui eſt le propre de Dieu) tel cõmandement ſera vne œuure de Dieu: & dire qu'elle ſoit impuiſſante a faire ce qu'elle veut, c'eſt nier Ieſus-Chriſt eſtre vray Dieu. Le Miniſtre pour eſuiter c'eſte verité va chercher des exemples, *In abſt. acto*, comme la Sapience, la Prudence, qui ſont choſes ſignifiantes vne nature, & ne parle pas, *In concreto*, qui ſignifie la perſonne. Il confere Ieſus-Chriſt comme creature, auec la Diuinité, c'eſt a dire vne nature a l'autre ou nous parlons icy de l'vnité qui eſt en la perſonne, qui n'eſt qu'vne en Dieu, & en l'homme Ieſus-Chriſt. Quand c'eſte perſonne parle (dis-ie) y a il en elle quelque impuiſſance, ou menſonge, ou defaut? Il eſt autant faux que

Rom. 8.
1. Cor. 1.

c'eſte

c'eſte perſonne ſoit impuiſſante a operer, comme que c'eſte perſonne ſoit menſongere. La parole eſt vrayement vn ſon coulant, mais il faut regarder la ſource d'ou elle vient, ſçauoir de la vertu imperatiue du fils de Dieu, qui eſt de bien plus grande efficace que celle des Anges, dont nous venons de parler: Et ſi les Anges en leur vertu imperatiue, & executiue (qui n'eſt qu'vne aux Anges) veulent executer leurs grãdes forces, par eux meſmes ſans aucuns moyens, ils le peuuent faire, & auſsi s'ils veulent vſer d'inſtrumens materiels, ils peuuent imprimer leurs forces a tels inſtrumeus & s'aider deux, comme le Cherubin tenant le glaiue flamboyãt en ſa main, il pouuoit auſsi proprement empeſcher nos premiers parens d'entrer en Paradis terreſtre par la ſeule vertu imperatiue, comme auec ce glaiue: cependant tenant le glaiue, il en pouuoit auſsi vſer en l'execution, nõ par neceſsité, mais ou par commandement de Dieu, ou pour ſon bon plaiſir: Ainſi de l'Ange venant contre Moyſe & Balaam auec vn glaiue, & celuy qui frappoit auſsi la ville de Hieruſalem, & toutesfois celuy qui deſconfit toute l'armée de Sonnacherib, le fiſt de ſoy immediatement ſans aucun inſtrument, comme auſsi celuy qui extermina tous les premiers nais d'Egypte. Ainſi Ieſus Chriſt à ſa vertu imperatiue & executiue, ſans aucun inſtrument s'il veut, en telle

Gen. 3.

Exo. 4. Num. 2 2. Reg. 4. Reg. Exo. 12

façon il soustient le ciel & la terre & toutes substances immediatement par soy mesme : mais aussi s'il veut il vse des instrumens comme de sa parole & des Sacremens. Soit donc la voix de Dieu, ou substance, ou accident en Dieu, c'est tout vn, pour en vser selon son bon plaisir.

Le Ministre retourne encores aux Anges, disant que les malings esprits ne font point de miracles. Mais qui la dict ? ce qu'ils en ont faict par les Magiciens ne sõt pas choses miraculeuses, non plus que ce qu'en fera l'Antichrist, c'estoyent effects de nature, cachez toutesfois aux hommes, & pour ce regard admirables aux hõmes, mais non aux Anges qui cognoissoyent & voyoyent le tout. Le Ministre s'esmerueille, que ie n'aye leu les Scholastiques en ce subiect: mais c'est chose plus admirable, que luy mesme les allegue, sans les auoir veuz, il met deux moyens, ou que ces serpens estoyent changez par illusion, ou qu'ils estoyent transportés inuisiblement du desert. Voila tout ce qu'il en sçait, & ne sçait pas le troisiesme moyen mis en auant par sainct Augustin & par aprez par nos Docteurs Scholastiques, c'est qu'applicquant les choses naturelles les vnes aux autres, comme les actiues aux passiues, ils formoyent de vrays serpens, tout de mesme comme nature forme des grenouilles, & serpens, estans les choses naturelles dispo-

sées

sees a cela, en laquelle disposition derniere les esprits peuuent mettre les matieres naturelles en vn moment, & sussi tost que ie puis tirer du feu applicquant l'allumette au charbon. Le Ministre ignore cela, & nonobstant il me va reprocher que ie n'ay pas bien estudié la leçon de S. Thomas. Il deuroit creuer de honte de dire cela, car en la leçon de nostre S. Thomas, nous en sçauons plus de nuict, qu'il n'en sçaura iamais de jour. Luther & ses semblables nous appellent Thomistes par mespris, comme estãs trop versez a son gré en la leçon de S. Thomas. Le Ministre selon la vanité de son sens, quand ie dis qu'au nom de Iesus-Christ, miracles sont faicts, dict que ce nom, c'est vn mot de deux syllabes en l'air, cependant il ne respond rien a ce que S. Paul dict, qu'au nom de Iesus, tout genouil soit flechy, il dict qu'il n'y a qu'vn Sauueur Iesus-Christ, nous sçauons cela plustost qu'eux, car ils l'ont apprins de nous, mais nonobstant les Chrestiens ont tousiours porté reuerence au nom de Iesus, non a raison des lettres, mais de la chose signifiee par ce nom, comme les droits subiects leuent le bonnet quand on nomme le Roy, & est ce a dire pourtant qu'il n'y ait point vn Roy autre que de syllabes? au contraire c'est signe qu'il y a vn Roy puis que son nom est tant venerable, pour auoir relation au Roy: & en telle qualité les Dia-

Luther *in* defensione contra regé Angliæ.

Phil. 2.

bles tremblent & sortent des corps humains a la prolation de ce sainct Nom, sainct relatiuement, non absoluement, n'y a raison de la matiere, mais de la chose signifiée. Mespriser vne chose relatiue c'est m'espriser l'obiect de la relation, celuy qui mespriſe la Seigneurie, mespriſe le Seigneur, & celuy qui mespriſe la Doctrine, mespriſe le Docteur. Le Ministre retourne dire que les paroles des Sacremẽs n'ont point de vertu inherente, mais assistante. I'ay desia traicté cela fort amplement cy dessus, ce pendant il y a quelque chose dauantage que de la pure signification puis que S. Ambroise appelle les paroles du S. Sacrement, paroles operatiues. Le Ministre parle aussi du sacrifice de l'Autel, & pretẽd le nier pource q̃ S. Aug. l'appelle Sacrement de memoire. Ouy de memoire de la mort & passion, ainsi que la explique S. Paul 1. Cor. 11. ce pendant qui prendra la peine de lire sainct Augustin trouuera qu'il le condamne tout a faict, & luy, & toute sa secte, au mesme passage, ou il remonstre, qu'en priant les Martyrs nous ne leur presentons pas le Sacrifice du corps & sang de Iesus-Christ, mais au seul Dieu seulement, inuoquans ce pendant les saincts Martyrs a nostre aide. Il appelle quelquefois ce sacrifice, *veracissimũ Sacrificiũ*, parlãt du Sacrifice de l'Autel, & faict entẽdre q̃ onques il ny eust vn plus vray ny plus veritable

Inde canonic. Dominationem sperunt

Ambros. lib. 4. de Sacram. c. 4. & 5. Voyez la resolution au chap. 10 point premier sur la fin.

1. Cor. 11. Aug. cont. faust. lib. 20. c. 23.

ritable Sacrifice, que celuy là, soit en la loy de nature, ou en la loy escrite. Il va chercher qu'il y a eu des faux & faints miracles. Nous n'en doubtons pas, mais ce pendant la verité de la foy demeure touſiours, & pour quelque abus particulier ne faut nier, ny quitter la verité de la saincte Escriture. Quand ie parle de la manne il dict qu'elle n'estoit pas miraculeuse, car Dieu luy auoit baillé c'este proprieté naturelle, il parle contre la propre etymologie du nom, qui est prins d'admiration, outre il est dict, que celuy qui plus en cueilloit n'en auoit pas d'auantage, & qu'elle pourrissoit a ceux qui en cueilloyent plus que de la mesure ordonnée, & (selon la sapience) elle auoit gouſt de toutes viandes selon les appetis des hommes, ce qui ne pouuoit estre sans miracle, car pour nature, elle opere touſiours d'vne mesme façon. En somme ie diſois, que Dieu s'estoit seruy d'icelle, comme d'vne cause seconde & instrument (ne parlant point des miracles) bien que Dieu de soy peut nourrir ce peuple sans aucune viande, comme il leur dict expressement a ce propos. Ainsi Helie marcha quarante jours & quarante nuicts en la force du pain cuict soubs la cendre, Dieu vsant de c'est instrument, pour monstrer qu'il ne veut tout faire par soy-mesme, & qu'il peut imprimer a la creature vne vertu plus que

Exo. 16.

Deut. 8.

naturelle, & par dessus les forces de nature. Voila tout ce que i'en voulois prouuer, & ainsi l'ay prouué, mais le Ministre à sa mode, va chercher d'autres propos, & dict qu'en la nuée, l'estoille, la colombe, les langues de feu, il n'y auoit point de miracles procreez par ces moyens externes, ains par la seule vertu de Dieu. Nous scauons bien cela, mais il est question si Dieu ne s'aide pas des causes secondes tout ainsi qu'il luy plaist, car au reste il a baillé a la manne vne vertu, plus que naturelle, & aussi au pain d'Helie: ainsi communique il sa vertu aux instrumés de sa bonté, ou plus ou moins, selõ son bon plaisir, qui est la conclusion de tout ce qu'en pretẽdois dire, non que i'aye iamais pretendu dire, ny dict, que Dieu leur aye baillé autant de puissance qu'il en a egalement à luy (car c'est vne imposture du Ministre) mais qu'il leur imprime quelque vertu & puissãce operatiue selõ son bõ plaisir. Il auoit imprimé au fruict de vie, vn effect de vie perpetuelle, si bien que celuy qui en eust mangé eust vescu eternellement comme parle l'escriture, & telle vertu estoit vne participation de la diuine puissance imprimée a tel fruict, laquelle n'a iamais esté communiquée à autre viande, ou creature, le tout selon le bon plaisir de Dieu. Le Ministre ne dict rien sur les exemples que i'auois baillé au parauant des grandes vertus que Dieu a baillé

3. Reg. 19

Page. 170. au Ministre

Gen. 2.

lé aux herbes & pierres precieuſes, & n'en veut pas autant meſmes attribuer a l'a chair de Ieſus Chriſt: ou plus chreſtiennement a eſcrit vn Patriarche de Hieruſalem, homme tres-docte, que toutes les vertus des herbes, pierres precieuſes & autres creatures, eſtoyent beaucoup plus excellammẽt en l'humanité de Ieſus Chriſt que Dieu le Pere a eſleué en dignité par deſſus toutes creatures. N'eſt donques de merueille ſi elle gueriſſoit au ſeul attouchement, car cela ſe trouue aux herbes & pierres precieuſes cõme au Dictamnum, qui faict auſsi toſt ſortir le fer de la playe, & la gueriſt, & ainſi de pluſieurs autres, de maniere qu'on dict que les effects de nature ſont admirables, donques à plus forte raiſõ de la chair precieuſe de Ieſus Chriſt. Ainſi il ſe ſert de l'eau au bapteſme pour nous regener d'icelle, comme parle Ieſus Chriſt, non ſans le S. Eſprit, mas bien auec luy, qui eſt operant comme l'aucteur principal, & la cauſe efficiente du tout. Finalement le Miniſtre s'excuſe de nauoir pas parlé propremẽt & exactemẽt, diſant que les miracles ſont contre la nature, or puis qu'il s'en excuſe, ſoit excuſé, Mais cependant ny S. Auguſtin, ny S. Bonauenture, n'ont iamais ainſi parlé abſoluement comme le Miniſtre, ſi quelquefois ils en ont parlé ça eſté s'interpretants, ou modifians quant & quant, ce que n'auoit faict le Miniſtre, & en cela eſtoit

Petr. de palude. in 3. ſent.

Ioh. 3.

reprehenſible

reprehensible, car c'est trop audacieusement faict d'ainsi parler des choses si hautes, sans limitation, ou interpretation quelconque.

CONTRE LE TROISIESME Point du quatriesme Chap.

POur ce que le Ministre par tout son 4. point, ne traicte d'autre chose que de la vertu des miracles, qu'estoit, dict il, en la Diuinité, non en l'humanité : Et i'ay desia monstré amplemẽt que par communication de personne, la diuine vertu redondoit en l'humanité, & non que ce fust de la propre nature de l'humanité, suffira au Lecteur de lire ce que i'ay escrit cy dessus, sur le milieu du 3. point de ce Chapitre, ou il verra amplement ceste matiere, & trouuera que tout le discours du Ministre se dissippe cõme l'estoupe au feu. Il pourra aussi adiouster, ce qui est sur la fin du point precedent. En somme il equiuoque, des natures, à la personne, qui sont choses bien differentes. Seulement est à remarquer qu'il calomnie ce que ie disois, que si Iesus Christ eust esté tant seulement hõme, il ne'ust peu faire aucun miracle, & braue la dessus, comme ayant cause gaignée, disant que cela m'est eschappé comme par force, adioustant, comment donques ay ie

Page. 174. au Ministre

dict

dict que la verge de Moyse le bord de la robbe de Christ & autres faisoyent miracles puis que ces choses n'estoyent pas vnies à la Diuinité. Vrayemẽt voila bien grãde occasiõ de triõphe. I'ay dict que si Iesus Christ eust esté pur homme il ne pouuoit pas faire miracles. Qui en doubte ? vn pur homme peust il faire miracles n'y vne pure creature ? Qui de nous ledict iamais ? Nous disons auec Dauid. Tu es ô Seigneur, le Dieu qui seul faicts les miracles. Mais est ce à dire pourtant qu'vn Prophete, Apostre ou autre nẽ puisse faire miracle, par la puissan- & grace de Dieu ? Il ne peut de soy, ny de sa vertu naturelle, non plus que prophetiser, ou parler diuers l'angages incogneus, mais moyenant la grace de Dieu, qui le peut nier ? S. Paul met il pas la grace de gueriſon, de prophetie, des langues entre les dons de Dieu communiquez aux hommes? les met il entre les dons de nature ? Voy quel aueuglement d'ainsi brauer puerilement en ce que les petits enfans & femmes y vont (comme l'on dict) à la mouſtarde. Il calomnie encores ce que i'ay dict, que la source des actions procede des natures, car c'est comme si ie disois (dit il) que la source du ruisseau procede de la source. Non, mais est cõme si i'auois dict, que la source du ruisseau procede de la fontaine. Ie n'ay pas dict que la source des natures procede des natures, mais bien que

Pſ. 76.

1. Cor. 12.

Page 177. au Miniſtre

la

la source des actions, car les actions externes en Dieu, sont autre chose que Dieu. Il a fait des actiõs en certain temps, comme la creation: mais il n'est pas Dieu de certain temps. Le Ministre ne distingue pas entre Dieu & ses actions, si i'eusse parlé des actions. *Ad intra*, ie sçay bien qu'elles sont Dieu mesme, & constituent les personnes, & nonobstant encores dict õn que le Pere est source de la Diuinité, bien que le Pere en essence soit la mesme Diuinité, or ie parlois des Actions, *Ad extra*, desquelles veritablement la source, c'est la Diuinité, comme la source de la creation, n'est ce pas la diuinité, & ainsi des autres? Que va donc cauiller le Ministre, puis que mesmes aux actions interieures des personnes diuines, cela se dict, & se peut dire tresproprement? Le Ministre d'abondant faict vne grande incogruité quand respondant a ce que ie disois que l'ame vnie au corps luy cõmunique ses proprietez, Ho dict le Ministre, l'ame ne luy communique point sa vertu essentielle, comme d'estre sans corps, vser de raiso. Est ce tout? Ie l'accorde, mais le Ministre passe des proprietez cõmunicatiues, a celles qui sont incommunicatiues, comme est la propre substance. Ie n'ay pas dict que la Diuinité aye communiqué sa propre substance a l'humanité si bien qu'elle aye est échangée en Diuinité, ains i'ay combatu cela. Mais bien que la

Diui-

Diuinité a communiqué vne vertu diuine a l'humanité, autant qu'elle en eſtoit capable, cõme l'ame ſe communique au corps, autant qu'il en eſt capable, mais ſans meſlange, confuſiõ ou changement des deux ſubſtances. Toutes les ſentences des Peres en viennent là, & ne paſſent point plus outre que de celà. Touchant au don de gueriſon qui eſt aux ſaincts, S. Thomas a bien dict, que tel don n'eſt point inherent pour eſtre permanent, non plus que le don de Prophetie, mais il ne dict iamais, qu'il ne feuſt inherent, lors que Dieu opere par eux, comme auſsi ſe void au don de prophetie, mais bien (dict il) le principe d'operer le miracle ne peut eſtre qualité demeurante habituellement en l'homme. Le Miniſtre alleguant S. Thomas il conclud tout au contraire de ſon diſcours, quãd il interprete que ce dõ, c'eſt la foy, & grace d'inuoquer Dieu, & impetrer de luy les miracles qu'on deſire faire, mais que dira il des reprouuez qui font des miracles? Matth. 7. ont ils la foy parfaicte, & la grace de bien inuoquer Dieu, & meſme d'impetrer de luy choſes ſi grandes? la Prophetie a eſté aux reprouuez, comme en Balaam & Caiphe, ce ſont dons de Dieu gratuitement donnez, donques ils ſont infus & inherés, mais non pas permanens comme l'enſeigne S. Thomas aprez l'Eſcripture.

S. Thom. 22. q. 178. ar 1.

Matth.

CON-

CONTRE LE QVATRIESME
Point au quatrieſme Chap.

PAr tout ce 4. point le Miniſtre tache de parer les coups ainſi que luy meſme proteſte des le commencement, traictant ce 4. point & diſant ainſi. Premierement ie repouſſe les coups que vous penſez donner. Tresbien parlé des coups, mais cependant quelque excuſe qu'il mette en auant de ſa dexterité, il ſe trouue tout nauré a l'iſſue du combat. En premier lieu ie luy remonſtrois que s'il accordoit auec l'eſcriture que la voix du tonnerre euſt ſi grande force de faire auorter les biches & depecer les cedres du Liban, & à ceſte occaſion Dauid diſoit Dieu auoir donné a ſa voix vne voix de force, s'il n'auoit point de honte d'attribuer vne grande force à la voix du tonnerre, & rien à la voix de Ieſus Chriſt? Il reſpond en premier lieu que ces effects ne ſe doiuent rapporter au ſeul & ſimple ſon. Mais cela eſt faux pour le regard des biches, quand elles auortent, car c'eſt au ſeul eſpouuentement quelles ont du ſon & voix du tonnerre. Outre l'eſcriture attribue tous ces effects admirables à la voix de Dieu tonnant du ciel, que va il chercher hors de l'eſcriture quād il a la pure eſcriture? c'eſt donc tacher deſquiuer

uer le coup. En second lieu il dict que l'argument ne vaut pas que si la voix de Iesus Christ ne peut faire ces choses, qu'elle soit pourtant si excellente que le tonnerre. C'est dict il, tresmal argué, mais il ne prouue pas son dire. Vrayement la consequence est bonne, que si la voix du tonnerre peut faire choses si grandes, comme causer & imprimer vn espouuentemẽt si grand aux biches quelles en auortẽt, & d'autre part que la voix en la bouche de Iesus Christ n'en puisse autant faire, ou choses plus grandes, que veritablement la premiere voix est plus puissante que la seconde, & ne scauroit on eschaper ceste consequence, comme en verité le Ministre ne la sceu faire. Troisiesmemẽt, il dit la cõsequẽce ne valoir rien, à raisõ q̃ la voix de la predicatiõ en la bouche de Iesus Christ no⁹ enseigne le Mystere de la Trinité, de la creatiõ de l'hõme, sa cheute, son restablissemẽt. Ceste troisiesme Respõce est aussi imparfaite q̃ les deux precedẽtes. En premier lieu, il passe de la voix de Iesus Christ absoluemẽt prinse (de la quelle no⁹ disputõs) à la voix de la predicatiõ de Iesus Christ *a dicto simpliciter, ad dictũ secundum quid.* Or il y a biẽ grãde differẽce, car en la voix absolue de Iesus Christ sõt cõprins les cõmandemẽs qui emportẽt tousiours effect aprez eux, cõme quãd il cõmanda la mer de s'appaiser, au figuier de iamais ne porter fruict, mais la parole

de

de la predication meſmes en la meſme bouche,
Ioh.8. n'apporte pas touſiours ſon effect, comme aux Phariſiens, & autres obſtinez deſquels il diſoit. Ma parole ne prend point en vous. En ſecond lieu il paſſe de la parole effectiue, de la quelle nous parlions, a la parole ſignificatiue, c'eſt à dire de la parole ez Sacremens, en la parole de la doctrine. Ce pendãt touſiours demeure l'argument quand à ſon ſubiect principal, ſcauoir que quelque ſignification & doctrine qu'aye la voix de la predication, nonobſtant au faict de la force & puiſſance, la voix du tonnere la ſurpaſſera, ſi ceſte voix eſt purement ſignificatiue, comme pretend le Miniſtre. Ceſte voix de doctrine, a eſté aux Patriarches & Prophetes & par aprez aux Apoſtres, mais outre cela elle auoit vne force grande & admirable en Ieſus-Chriſt commandant aux malings eſprits, à la mer, aux morts, en diſant fille ie te dis leue toy, & comme confeſſoit le Centenier dy Seigneur
Math.9. & 8. tant ſeulemẽt vne parole, & mon ſeruiteur guerira. Donques le Miniſtre n'auoit que faire de mettre trois, *Item*, en auant comme il faict, ſuffiſoit d'en dire vn bon & ſuffiſant, mais il penſoit faire comme ceux qui rendent leurs contes, mettant pluſieurs, *Item*, quand l'vn n'eſt point ſuffiſant. Donques au faict de la force, & de l'effect, la voix du tonnerre ſeroit plus puiſſante que celle du fils de Dieu. En aprez il

se veut aussi excuser de ce qu'il auoit interpreté le Ps. 62. du son du tonnerre lequel sainct Paul interprete du son de la predication, de laquelle l'en ayant reprins, il dict tant seulement que quand bien on estendroit plus auant ce passage, iusques à la voix de l'Euangile, &c. Et ne veut pas librement confesser son peché, ores que l'aye reprins par S. Paul mesme, qui l'entẽd autrement, que luy, & que Caluin, sur ce passage. Puis il va chercher qu'vne voix ne nous a point reconciliez à Dieu. Il s'aueugle luy mesme, car ie luy ay tousiours remonstré que la voix n'est qu'instrument de Dieu. L'on scait bien que ce n'est par le marteau ou la tuille qui font la maison, mais le maistre Masson, ce n'est à dire pourtant que le marteau n'y aye seruy comme d'instrument, seulement il y a difference, que le Masson s'aide de l'instrumẽt par vne necessité, & sans quoy il ne pourroit faire son œuure, mais Dieu en vse volontairement, & selon le bon plaisir de sa volonté. En passant il veut aussi excuser ce qu'il auoit allegué d'vn Docteur particulier parlant de mille hosties consacrées lors que Iesus-Christ estoit en croix, la dessus il donne sentence definitiue contre la toute-puissance de Dieu, promettant de bien le monstrer à l'aduenir, nous le verrõs donc là, lors qu'il s'y mettra en deuoir, ce pendant il à tort d'inferer conclusion iniurieuse Ephe. 4.

contre toute l'Eglise vniuerselle, pour l'indiscretion d'vn particulier, qui depend de l'Eglise, & non l'Eglise de luy. La conclusion est elle bonne. *A particulari ad vniuersale?* Or le Mistre m'admoneste de prendre garde à ces argumens. Aussi feray ie à son dommage. Son premier argument est, que si les Apostres ne donnoyent point la Foy, moins la peut donner vne voix qui sortit de leur bouche. Bien disputé! comme si ie disois que la voix, c'est l'aucteur de la Foy, nous n'ignorons pas S. Paul, disant que Heb. 12. Iesus-Christ est aucteur de la Foy, mais ce n'est à dire que ceste Foy ne vienne de l'ouye comme dict le mesme Apostre, adiousstant encores Rom. 10. comment (dict il) croiroyent ils s'ils n'ont ouy? donques (dict il) la foy est de l'ouye. Et comment, dict il, de l'ouye, si ce n'est comme instrument ordonné de Dieu? & comment dict il, qu'elle vient de Dieu & de Iesus Christ, si ce n'est comme aucteur d'icelle? Les equiuoques du Ministre sont plus palpables que les tenebres d'Aegypte. Aprez il faict ses 2. 3. & 4. argumens que nous payons en vn mot. Il demande si ceste qualité inherente est spirituelle ou corporelle? Si vn Docteur nommé Maior, n'a pas trouué cela mauuais? Si ceste vertu aux paroles du Sacrement, est au premier, ou dernier mot? & en fin est contraint de confesser qu'il à prins tous ces argumẽs de nos Scholastiques.

Et

Et que ne prenoit il donques les solutions de ceux qui ont respondu aux mesmes argumens? Il prend donc les argumẽs & laisse les solutiõs ainsi tousiours s'il se creue les yeux à soy mesme, donques en vn mot ie dis (comme i'ay desia amplement remonstré cy dessus) que la vertu Diuine opere en toute l'action du Sacrement, si bien que si les paroles y estoyent sans la matiere, ou les deux sans l'action legitime, lors la vertu Diuine n'y assisteroit point; ce pendant y assistant, elle s'aide des paroles comme d'vn iustrument, operant tout ce qui est porté & signifié par les paroles. On scait biẽ que toute la force de l'nstrument vient du maistre qui le tient, & en vse; ainsi toute la force qui se trouue au Sacrement viẽt de Dieu qui consacre ou faict le tout par sa puissãce. Mais à celle fin q̃ ie ne laisse rien en arriere à cause que le Ministre m'importune icy de dire, si telle qualité inherẽte est spirituelle ou corporelle, & si elle est spirituelle, cõmẽt peut estre en vn subiect corporel, ou si elle est corporelle, comment peut elle operer choses spirituelles? i'en diray ce que nos Scholastiques en ont doctemẽt remõstré, bien que ie n'aye nulle obligatiõ icy de ce faire, ayãt suffisam mẽt respõdu au Ministre, que la foy de l'Eglise ne nous lie pas à cela ny premieremẽt la parole de Dieu, de croire ou accorder qu'il y ait vne qualité inherẽte telle q̃ le

S. Tom. 3. p. q. 62. ar. 4. ad vlt.

Miniſtre s'imagine, chargeant cependãt de ſes aprehenſions la foy commune de l'Egliſe. Bien eſt il vray qu'aucuns Docteurs l'ont ainſi eſcrit ſcholaſtiquement, & par maniere de diſpute, mais non reſoluemẽt, y pretendant contraindre perſonne. Voicy donc comment il ſe pourroit faire, ſi ainſi Dieu le vouloit faire. Premierement ils remonſtrent que ce n'eſt vne qualité permanente, mais ſeulement paſſante, auec les paroles & l'action du Sacrement. Le Miniſtre au contraire, s'imagine qu'elle ſoit de durée & permanente cõme l'ame dans le corps, ou comme la chaleur au feu, ce que ces Docteurs impugnent. En aprez ils remonſtrent qu'vne qualité corporelle ne peut eſtre en vn ſubiet ſpirituel, car telle qualité eſt touſiours eſtendue ſur la quantité, qui eſt diuiſible, mais au contraire vne qualité ſpirituelle peut bien eſtre en vn corps, d'autant qu'il ny a rien de repugnant, & encores pour le premier, S. Thomas accorde que Dieu peut mettre vne blancheur en vn Ange, mais il s'explique ailleurs plus amplement, quand il enſeigne que telle qualité ſera ſeulement paſſante, comme la rougeur au viſage prouenant d'vne honte, mais elle ne ſera pas permanente, comme la rougeur naturelle eſt touſiours inherente. Pour le ſecond qui eſt le nœud de la queſtiõ, ils baillent tout plain d'exemples, comme de la vertu de l'hõ-

S. Tho. quo lib. 7. ar. 10

S. Tho. 3 P. q. 62. ar 4. ad. 1

me

me, laquelle s'imprime en la pierre, lors qu'il la vient jetter auec force & violence, en vertu de quoy la pierre va, & ne ceſſe d'aller durant tout le temps que ceſte vertu eſt inherente & imprimée en icelle. A l'Eimant auſsi, il y a vne vertu latente, par laquelle il attire le fer a ſoy, & imprime meſme ceſte vertu au fer adherant à elle, ſi bien que ce fer attire vn autre fer. Les eſpeces auſsi, ou ſemblances d'vne choſe ſont en l'air, autrement on ne pourroit la voir de loing, & elle y eſt ſans occuper lieu, & par vn moyen ſpirituel, & nonobſtant elle y eſt reellement, & defaict, ſi bien que la cognoiſſance en appartiẽt au Phyſicien & Optique, qui nonobſtãt ne traictent que des choſes naturelles. Semblablement les couleurs ſont dens l'œuil ſans occuper lieu, & nonobſtant reellement, ainſi auſsi les imaginations, & idees des choſes, ſont en l'imagination & phantaſie de l'homme reellement & de faict, & nonobſtãt elles n'occupent de lieu, autrement la phantaſie humaine pourroit ſe trouuer quelquefois toute remplie, ce que n'eſt pas, car vne ſcience n'empeche pas l'autre, & l'homme eſt capable de toutes les ſciences, & les ayant, il n'eſt encores ſoul, n'y repler, non plus que l'œuil de voir ainſi que dict le Sage. Ces imaginations corporelles nonobſtant operent en l'entendement, qui eſt vne puiſſance purement ſpirituelle, & luy cauſent

V. de Palud & caprol. in 4. ſent. diſt. 1.

Eccleſ. 1.

la notice & cognoissance des choses, mesmes
Aristo. lib. 3. de Anima c. 4 que sans icelles, l'entendement ne scauroit ny cognoistroit iamais rien, comme bien remonstre Aristote en sa bonne Philosophie: Outre la paternité au pere naturel est vne chose reelle en luy, & si elle n'occupe point de lieu estant toute en tout l'homme, par vne maniere spirituelle. Ainsi donques Dieu peut imprimer vne vertu spirituelle aux choses corporelles ainsi qu'il veut. Qui peut resister à sa volonté dict S.
Rom. 9 Paul: C'est le Ministre, qui dict que Dieu ne peut. Car au reste il s'abuse d'alleguer S. Augustin à propos de dire qu'vn corps ne puisse agir sur vn Esprit, car c'est contre le formel & exprez discours de S. Augustin monstrant con-
Aug. lib. 21 de ciuit. c. 10. tre les Payens, que le feu corporel d'enfer peut agir sur les Ames dannees. Mais S. Augustin enseigne qu'il opere ainsi puissamment, non naturellement, mais comme instrument de la diuine iustice. Ainsi aux Sacremens comme instrumens de la diuine bonté & puissence. Le Ministre sue & se tormente pour prouuer par plusieurs passages que c'est Dieu qui faict le tout, & c'est mesme ce que nous en disons, mais il deuroit prouuer que ce pendant Dieu n'aye point prins ces instrumens pour en vser, & qu'il a faict cela de sa seule volonté interieure, comme la creation du monde, & non plustost auec les causes secondes, comme il a faict &

formé

formé le corps d'Adam moyenant la terre, & celuy d'Eue moyenant la coſte d'Adam.

CONTRE LE CINQVIESME
Point du quatrieſme Chap.

LE Miniſtre qui ſe voyoit touché au vif en ce Chap. & particulierement en ce que s'enſuit, outre mes precedens diſcours, il entonne ce 4. point en ces paroles, diſant qu'en tout le reſte de ce chap. ie ne fais que prodiguer des paroles, & qu'il veut mieux meſnager. Le Lecteur iugera de tout conferant ſon diſcours auec ma ſeconde Reſpõce, & y trouuera m'aſſure pour edifier ſa Foy. Tant y a que la meſnagerie qu'il en à faicte, c'eſt vn rien, car il ne dit que ce qu'a eſté deſia reſolu cent fois. Il veut monſtrer tout le long de ſon long diſcours, que le pronom, Cecy, demonſtre le pain, & non le corps. Or cela a eſté amplement traicté cy deſſus au chapitre 4. Le Lecteur y pourra voir les reſolutions Chreſtiennes & Catholiques, qui diſsipẽt quant & quant tous les nuages du Miniſtre. Seulemẽt eſt à remarquer que quelqu'vn à doubté ſur Rabanus, pource quil parloit vn peu obſcurement, mais non qu'on puiſſe tirer formellement hereſie de ſes eſcrits, contre le S. Sacrement. En diſant, que luy, Beda & autres,

disent qu'au Sacrement il y a du mystere, & mysticque signification, en ce que le pain exterieur represente la nourriture interieure, & le vin la ioye qu'apporte le sang de Iesus-Christ. Le Ministre cuidant auoir trouue, sa bague, il sesiouist, disant que i'y recognois mystique signification, sans considerer que ie parle des especes, respectiuemen a la nourriture interieure de l'ame, & non de la realité & substance du Sacrement, or est il vray qu'en l'institution de l'Eucharistie Iesus-Christ n'y a point parlé des effects du Sacrement, quoy que le Ministre se forge des raisons hors du texte, & sans aucun texte, mais il y a seulement parlé de la substance du Sacrement, vray est que ce Sacrement est composé du signe exterieur, & de la verité interieure, il a monstré le premier, lors qu'il print en ses mains le pain, & presenta c'este chose visible, & voila la substance terrienne qui est au Sacrement: c'est le signe exterieur, mais la chose celeste est a l'interieur, Iesus-Christ a monstré tous les deux, mais il explicque que toute la substance, c'est son corps, & que son corps est voilé des choses sensibles, car en disant, ceci, il monstre le corps en qualité qu'il est voilé, & dessoubs les accidens, & non en qualité qu'il estoit assis a table. Il me reprend d'auoir dict que Iesus-Christ rompit le pain auãt que le benir, & que pourtant le pronõ, ceci, prononcé a-

Page 198. au Ministre.

prez

pres la fraction, demõstre le corps, oublieux de ce que ie luy auois desia si amplemẽt respondu en ma 2. Responce, sur ce mesme subiect, au chap. 7. depuis la pag. 217. iusques a la pag. 220.

Finalement le Ministre veut monstrer que le pronom *hoc*, peut demonstrer vn accident sans substance, par ces exemples, (ceci est vn cercle, ceci est vn quarré, mais qui regardera, ce que ie luy opposois en ma seconde Responce page 131. iusques a la fin du quatriesme chapitre, trouuera que ie l'auois preuenu en cela, & s'il ne replicque rien, voire vn seul mot a ma Respõce qui est bien fondée en toutes bonnes sciences, Dialectiq; Physicque, Metaphysicque & Theologie. Mais touchant aux exemples qu'il baille icy, c'est chose riche a notter, qu'il n'a sçeu mettre en auant que purs exemples de Mathematique, sçauoir d'vn cercle, triangle, quarré, vn poinct, & vne ligne, Au reste vn seul, en Dialectique, Physicque, Metaphysque, Theologie. On sçait bien que les Mathematiciens considerent les figures & quantitez sans considerer les substances, & qu'Aristote les a excusez, par ce propos, *Abstrahentium non est mendacium*, pour autant que cela se faict non selon la realité de la chose, mais selon l'operation & imagination de l'entendement qui separe l'vn de l'autre, par speculation, mais c'este façon de faire ne passe point les limites de la Mathematique, & pource

mal

mal a propos a amené ces purs & ſeuls exemples. Le Miniſtre, voulant faire de l'Euangile vne pure Mathematique, comme auſsi en leurs diſcours ils philoſophent autrement qu'il n'eſt porté par la parole de Dieu. Hors donques de cela & de ceſte Mathematique, iamais, *hoc*, ne demonſtre qu'vne ſubſtance, & ſi meſmes les Mathematiciens ne peuuent vſer de ce pronom, ſinon en demonſtrant vne vraye & reelle ſubſtance.

Pour totalle concluſion donques, de ce qu'il propoſe en ce poinct, ſçauoir qu'eſt ce que demonſtroit ce pronom, *hoc*, ie dis qu'il demonſtroit ce que Ieſus-Chriſt bailloit a ſes Apoſtres, & le ſens tout clair eſt tel, *hoc quod vobis do*, Ce que ie vous donne, prenez & le mangez, car c'eſt mon corps. Si bien que le pronom ſe rapporte, non a ce qu'il tenoit pour lors, mais a ce qu'il bailloit, or a il baillé ſon corps, donques le ſens eſt tel, Ce que ie vous baille c'eſt mon corps, en ce ſens prins du pur Euangile, ceſſent tous les argumens & Sophiſmes, car ſuffit que ce qu'il bailloit fuſt ſon corps, au parauant que le bailler, comme de faict il ne la point baillé qu'il n'euſt dict les paroles ſacramentales, & c'eſt en autres termes, ce que ie diſois en ma premiere Reſponce que le pronom, *hoc*, ne demonſtroit point le pain, mais le corps baillé, *hoc*, i. *hæc res*, *hæc ſubſtantia quam vobis do*, tout

ces

ces mots ſont en l'Euangile, car il y eſt dict, *Accepit & dedit eis.*

CONTRE LE QVATRIESME Chapitre.

A Celuy qui prẽdra peine de lire le 5. chap. de ma 2. Reſpõce, n'eſt beſoing que i'adiouſte rien pour oppoſer au Miniſtre: donc le nœud de ma queſtiõ eſtoit, ſi iamais le Miniſtre pourroit trouuer en l'Eſcriture ancienne ou nouuelle, que Dieu euſt benit choſe quelcõque auec expreſsion de paroles, & que l'effect n'en feut enſuiuy reellement & de fait, tout ainſi que de mot à mot les paroles auoyẽt eſté proferees? Et pource que le Miniſtre oppoſoit le Bapteſme, diſant que le ſang de Ieſus-Chriſt n'y eſt pas reellement & de faict, ie luy demandois pour le ſecond point, tout à propos, & en ſuitte de ma precedẽte queſtiõ, ſi iamais il trouuoit que Ieſus-Chriſt inſtituant le Bapteſme, & tenant l'eau entre ſes mains, il euſt benit & dict ces paroles. Cecy eſt mon ſang? A ces deux queſtions, le Miniſtre n'a ſceu que reſpondre, n'y en ſon ſecond, ny en ce troiſieſme eſcript, bien va il chercher d'autres choſes, mais cependant on ny trouuera point aucune reſponce droictement faicte, ny à propos de ces deux miennes interrogations. Ne ſeroit donc beſoin

d'y

d'y rien eſcrire d'auantage, toutesfois briefuement ie deſcouuriray ſes eſchapatoires en le pourſuiuant, ainſi que le chien pourſuiuant le ſanglier quelquefois le deuance, ou faict des ſauts non trop neceſſaires à la ſurprinſe de ſa proye.

Or le Miniſtre laiſsãt à reſpõdre à ce que deſſus, il dict, Ie vous reſpons que donques vous ne nous deuez plus oppoſer le mot de benir, ains preſſer tant ſeulement ce propos, Cecy eſt mon corps. A quoy ie dis & replique, que ie dois oppoſer l'vn & l'autre, puis que le nœud de ma queſtion eſt, ſi iamais Dieu à benit auec expreſsion de paroles. De cela i'en ay baillé des exemples tirez de la ſaincte Eſcriture, parquoy eſtoit queſtion de reſpondre à l'vn, & à l'autre, attendu meſmement que iauois monſtré que Dieu operoit diuerſement, quelquesfois ſans parole, quelquefois auec expreſsiõ de benedictions, mais au reſte il a faict les deux en la creation, & pareillement en l'inſtitution de la S. Euchariſtie, pourquoy donc n'oppoſerois ie les deux, puis que les deux ſe trouuent en l'Euangile? Sur cela le Miniſtre n'ayant autre choſe à dire, me reproche, que mes diſcours ſont remplis de mes affirmations. Et quoy n'eſt il pas permis d'vſer des affirmations tirees de la viue ſource de la ſaincte Eſcriture? & malheur à celuy qui vſera de nues negatiõs en ce faict, car

il

il niera à plat toute la S. Escriture, si seulement il nie vne seule proposition d'icelle, comme a bien remonstré S. Augustin. Pour exemple, si ie disois que le verbe n'a point esté faict chair, ou que Iesus-Christ ne soit l'enfant bien aimé du Pere, seroit ce pas grand' impieté? & si au cõtraire i'affirme que le verbe a esté faict chair, & que Iesus Christ est l'enfant bien aimé du Pere, me peut on reprocher (ie vous prie) que i'use de nues affirmations? & toutesfois voila les actes du Ministre pour toute respõce, à mes susdites interrogations bien fondées en l'Escriture. Outre il adiouste à sa mode, que ie ne prouueray pas que les paroles emportẽt Transubstantiatiõ, qui est touſiours sauter a la Trãsubstantiation, matiere diuerse a ceste cy, tant y a que puis qu'il ne peut nier, qu'en ces paroles ne soit faicte expresse mention du corps de Iesus-Christ & selon Beze mesme, la Trãsubstantiation y est aussi clair emẽt comprinse comme la realité du corps, s'il faut presser les mots, il void donques par les plus oculez de sa secte, qu'en prenant les mots a la lettre, l'vn y est aussi bien que l'autre. A la verité on peut remarquer que le Ministre oublie tout, voire pere & mere, lors qu'il se veut mettre en deffense, en la maniere du soldat timide, qui sue & met toutes choses en oubly, & quelquefois ses propres armes, sur le coup qu'il entre au duel & com-

Beza cont. hesusium.

bat

bat. Beze dict qu'en prenant les mots au sens litteral & les pressant à la lettre, l'vn y est aussi clair que l'autre, seulement il n'y e l'vn & l'autre soubs pretexte d'vn texte de S. Paul, mais non pour la lettre des paroles du Sacrement, & le Ministre au contraire, il dict icy de mot à mot à l'oppositè de Beze, vn de ses premiers & principaux chefz. Encores de rechef le Ministre saute aussi loing, disant que ie me trompe si ie pense qu'il ne faille point recognoistre de figure là ou est couché le mot de benir: chose que ie n'auois pas proposé, n'y possible pensé, ainsi que mesme l'accorde le Ministre. Ie scay bien aprez S. Thomas que benediction se peut faire en plusieurs manieres, ou en louant, ou en souhaittant, ou commandant, ou assurant par enunciation & expresse proposition, outre en promettant, ou en exhibant, Or icy nous parlons de la benediction enunciatiue, laquelle se faict par paroles de present, signifiantes exhibition au present. Le Ministre va alleguer certaines promesses de Iesus-Christ au futur, qui sont benedictions futures, & differentes de celle icy dont il est question, aussi n'estoit ce pas ce que ie proposois. Ioinct qu'auec cela il ne gaigne rien. Car quand Iesus-Christ promet disant, le fruict de ton ventre sera benit, cela est arriué ainsi qu'il la promis, quand il dict aussi ta corbeille,

S. Thom lect. 3. rom. 12.

Deut. 28.

sera

sera beniste, & ta may, cela aussi est arriué, car & la corbeille, & la may de ceux qui ont gardé les commandemens de Dieu, n'ont esté iamais trouuees vuides ou infectees de pourriture qui est vne grande benediction, telle qu'a esté aussi celle de la vefue de Sarepte, son huilliere estant tousiours plaine d'huile, & sa may de farine, si bien que l'effect de la benediction se trouue reellement & de faict en ces susdictes choses, la corbeille plaine, c'est vne vraye benediction de Dieu, non la corbeille absoluement, & pareillement la may plaine, non la may absoluement. Dieu ouure aussi en effect son threfor, à sçauoir de ses graces, lors qu'il mande la pluye sur terre, car d'aller chercher que ce threfor soit le ciel, & s'il s'ouure, c'est vne autre matiere, & le texte ne le dict pas, le threfor de Dieu en l'escripture, se prend pour largesse & effect de ses graces qu'il respãd sur nous. Abraham aussi à receu reellement l'effect de la benediction de Dieu, & multiplication de semence, & en ce qu'est dict tu seras en benediction, cela se prend aussi à la lettre, car on prioit ainsi. La benediction d'Abraham & d'Isaac t'aduienne, si bien qu'on ne disoit pas tousiours, la benediction de Dieu t'aduienne, mais l'on adiouſtoit aussi, ou simplement on mettoit le mot de benediction, auec le nom d'Abraham possessif du mot de bene-

3. Reg. 17.

Gen. 12.

Gen. 17.

benediction, ainsi de Sarra est dict, qu'elle deuiendra nations, d'autant que les nations ont esté tirées de sa substance en propagation de peuples, & cõme est parlé en Esa. elles ont esté couppées de ceste pierre, & de la cauerne de ce lac. En bonne Physique, la corbeille n'y la may ne sont iamais vuides, plustost monteroyẽt elles iusques au ciel, ou ce qui est dessoubs le ciel descendroit vers elles, ainsi qu'on void en nature par plusieurs experiences, car tout est plain ou d'air, ou d'eau, ou de terre, &c. 1. tout est plain de la gloire de Dieu, qu'il a monstré en la creation, mais encores cela ne s'appelle pas en l'Escriture benediction de Dieu, mais creation ou gloire, ou majesté de Dieu, seulement est appellee benedictiõ de Dieu en ce faict tout ce qui est de la liberalité de Dieu en multiplicatiõ des biens qui sont propres à la nourriture de l'homme, par ainsi la corbeille benite, c'est la corbeille plaine, non d'air, mais des biens de la terre propres à la nourriture des hommes, & tout premierement aux oblations qu'on faisoit a Dieu, ainsi de la may. Mais la faute du Ministre est de considerer la may mathematiquement, & non physiquement ny theologalement, c'est à dire vne may benite sans benediction, & vuide, & d'air, & des biens de la terre. Donques quand il est dict, ta corbeille sera benitte, & ta may, c'est à dire ta corbeille sera plaine

Esa. 51.

Aristo. 4. physic. c8. & 9.

Esa. 6.

plaine des biens de Dieu, ſi Dieu euſt dict, ta corbeille ſera, nous entendrions ſimplement qu'elle ſubſiſteroit en nature, mais quand il adiouſte, qu'elle ſera benitte, le tout ſe rapporte plus loin que de la ſubſtance de l'oſier, ou ionc, & paſſe iuſques à vne plenitude des biens de Dieu. Donques la corbeille plaine, n'eſt autre choſe que la corbeille benitte, & au contraire la corbeille benitte, n'eſt autre que la corbeille plaine. Touchãt à la cõſecration de l'eau du bapteſme ainſi appellée à raiſon de la choſe ſacrée quiſe trouue au Sacremẽt. Ie diſois qu'autrement & plus hautement ſe prend le mot de conſecration, au Sacrement d'Euchariſtie, car ainſi les paroles de l'vn & de l'autre Sacrement nous en font foy manifeſtement. Au premier nous eſtant promiſe vne ablution en nos ames, & au ſecond le corps & ſang de Ieſus-Chriſt exhibez a l'arbre de la croix. Nonobſtant le Miniſtre s'eſmerueille icy: & dequoy? Ie m'eſmerueille dict il, que vous ne recognoiſiez comme la forme du Bapteſme ordonnée par le Seigneur, n'eſt pas moins puiſſante a cõſacrer l'eau, que la forme de l'Euchariſtie a conſacrer le pain & le vin. Il y a en ce rauiſſement d'eſprit du Miniſtre, deux fautes. La premiere eſt qu'en bon Caluiniſme, il ne faudroit ſe diſpenſer de dire, que la forme du Bapteſme ordonnee pas Ieſus-Chriſt fuſt puiſſante a cõ-

sacrer, d'autant que la forme au Baptesme & l'Eucharistie, n'est autre chose que les paroles, & les paroles ny font rien, ny n'ont aucun effect en bon Caluinisme, comment donques sont elles puissantes a consacrer ou l'eaüe, ou le pain, ainsi que se dispense icy le Ministre, & auoit cela condamne de propos delibere cy dessus? La seconde faute est, que la forme des Sacremens est puissante selon que Dieu parle & le dict: car quand il dict que lumiere soit faicte, c'este parole soit vocale ou non (dequoy nous auons parlé cy dessus) ne passoit point plus outre que de la
Gen. 1. lumiere: ainsi disons nous que la forme, & parole des Sacremens, ne passe point plus outre, que de leur propre signification puis donques qu'au Baptesme n'est porté par les parole squ'vn lauement en l'ame, & en l'Eucharistie y est porté que c'est le corps de Iesus-Christ, est beau a voir que les vnes, & les autres sont puissantes a consacrer ainsi qu'elles signifient, mais les secondes ont vn obiect & effect plus excellent sans comparaison que les premieres, & d'autant qu'il y a à dire de l'ablution de nos ames, auec la substance du corps de Iesus-Christ. Pour l'auctorité de sainct Augustin que i'allegois en ma seconde Resconce, n'est besoing d'y adiouster aucune chose, qu'on lise là, sur le lieu, & sera trouué que le Ministre

ſtre s'abuſoit, aplicquant a l'eaue, ce que ſainct Auguſtin diſoit de tout le Sacrement. Le Miniſtre ne ſonne mot la deſſus, ſeulement il demande, qu'eſt ce qu'eſt conſacré au Bapteſme, par le ſang de Ieſus-Chriſt? Ie luy diſois que c'eſt tout le Sacrement entier, lequel n'eſt point l'eaue ſeule, mais d'autres choſes auec l'eaue, & tout ce Sacrement dict ſainct Auguſtin eſt conſacré au ſang de Ieſus-Chriſt, comme prenant ſon efficace au ſang de Ieſus-Chriſt ainſi que toutes autres choſes ſainctes y prennent leur efficace. Qu'on confere bien ma reprehenſion faicte en ma ſeconde Reſponce auec la Reſponce qu'en faict icy le Miniſtre. Ce ſera aſſez pour voir clair, que la feuille du figuier a arreſté l'anguille, car il ne veut toucher à tout le Sacrement en blot, qui eſt tout ce que ie luy propoſois par ſainct Auguſtin.

Aug. tract. 11. in Ioan

Ie diſois d'abondant qu'il y a difference aux deux Sacremens, car au Bapteſme il n'y eſt point parlé du mot de benir, mais bien au ſecond. Le Miniſtre dict icy, que l'auance des propos ſans les prouuer, ſelon (dict-il,) ma couſtume. He pauure homme ou eſt il? quand ie dis qu'en tout l'Euangile cela ne ſe trouue point (comme point il ne ſe trouue) n'eſt ce pas bien prouuer mon di-

re? voyons si le Ministre me le pourra prouuer par l'Euangile? Ce que ne faisant, n'y pouuant faire, qu'elle Responce est ce de dire, que ie parle sans preuue, lors que i'amene pour preuue & en tesmoignage de mon dire toute l'Escriture? L'autre differẽce que i'amenois, est que le Sacrement demeure touſiours en l'Eucharistie, mais non au Bapteſme, luy proposant meſmes l'experience, qu'ils ne ſçauroyẽt aprez leur conſecration (car ainſi l'appellent ils à ceſte heure) vſer de ce pain, comme d'vn pain prophane, & le bailler à vn chien, ainſi qu'on baille le pain commun, & nonobſtant il ne gardent pas auec reuerence dans vn baſsin l'eau de Bapteſme, ains la laiſſent tomber à terre. Par là ie monſtrois la ſeconde difference qui eſt aux deux Sacremens. Or le Miniſtre ne reſpond rien, voire meſme n'en faict le ſemblant, ne ſachant que dire a c'eſte experience toute manifeſte, que faict il donc? il va chercher que nous gardons & ſerrons le corps de Ieſus-Chriſt, ce qu'il n'a pas (dict il) commãdé: qui eſt vne matiere toute autre & laquelle a eſté amplement traictée par d'autres auſquels il deuoit reſpondre premierement, & puis monſtrer que c'eſt mal faict, ou contre l'intention de Ieſus-Chriſt, car autre choſe eſt dire que Ieſus-Chriſt ne l'a pas dict, autre choſe eſt dire que Ieſus-Chriſt l'ait prohibé, autre choſe eſt dire Ieſus-

Chriſt

Christ ne l'a pas dict,& dire c'est contre l'intention de Iesus-Christ. Pour le premier sainct Augustin le resoult souuent aux Heretiques & opiniastres de son temps en ces mots,*Scriptura non dicit, sed tamen scriptura non contra dicit.* L'escriture ne dict pas que la saincte Vierge soit decedee Vierge, toutesfois aussi elle n'y contredict pas, & pour ce nous le croyons. Iesus-Christ ordonnant le Bapteſme n'a pas dict qu'on baptise les petis enfans,nonobstant d'autant que cela ne contreuient a son intention, l'Eglise ne faict difficulté de les baptiser. Il faudroit donc a bien prouuer, ou que le Ministre monstrast que l'Escriture contredict a la Reseruation de l'Eucharistie, ou bien que ce fust contre l'intention de Iesus-Christ. Car quand a Origene & sainct Cyprien,qui dient que Iesus-Christ en la Cene na pas commandé qu'on le gardast au lẽdemain,cela est tres-veritable,car a quel propos, & commẽt,puis qu'ils deuoyent prendre la fuitte, & perdre la foy? mais ils ne disent pas, qu'il aye prohibé de le garder absoluement. Outre dire, il na point commandé, *ergo*, il a prohibé, qu'elle consequance est-ce? Il n'a point commandé le Bapteſme des petis enfans, *ergo* il l'a prohibé, est ce bien conclud a vostre iugement? Et pource le meſme sainct Cyprien qui a dict cela, il a aussi escrit qu'on gardoit l'Eucharistie dans

Origen. in Ieuit. hom. 5. Cyprian. de cœn. dom.

Cyprian. ferm. de Capsis.

des coffres, pour le recepuoir selon la deuotion des personnes, & recite à ce mesme propos des miracles, comme du feu qui sortit du coffre contre celuy qui la vouloit recepuoir indignement. Le mesme se trouuera en Gabriel Biel que le Ministre allegue, contre l'intention & discours de l'Auteur. Certes à considerer la façon de proceder du Ministre, on void clair & net, que les Idiots peuuẽt estre attrapez en ses laqs, mais non gens d'esprit, n'y de lettres, l'aragne prend les mouches, mais non les Aigles. Puis il equiuoque d'expresse taillation sur ma distinction pure & nete, ou i'auois proposé que le mot de, consecration, se prend diuersement, car autrement estoyent jadis consacrez les vaisseaux, & vestemens du Temple, autrement, & à autres effects le grand Prestre Aaron, & que pareillement nostre oraison, ieusne & aumone sont consacrez au sang de Iesus Christ, mais d'autre façon qu'aux Sacremens, & sur tout qu'au Sacrement d'Eucharistie. Il va là chercher que le Bapteſme est consacré autrement que l'oraison, ieusne, ou aumosne, à sauoir d'vne maniere Sacramentalle. Et qui la nyé? c'estoit tout ce que i'en disois, mais ce pendant c'est donques à dire, que sa consequence ne valoit rien, de dire. Les Peres appellent le Bapteſme consecration, donques le sang de Iesus-Christ, y est

Gabrie. biel. lect. 26. in cano.

comme

comme en l'Eucharistie. Dautant que le mot de consecration (disois ie) est equiuoque, & ne se prend tousiours d'vne façon, mais il faut prendre l'effect d'icelle, par la parole de Dieu.

Il cauille aussi quand ie disois que l'eau est benitte en nostre Eglise, mais que telle benediction n'est pas de l'essence du Sacrement. Et bien, n'ay ie pas bien dict? attendu que nous ne tenons rien de l'essence du Sacrement, excepté ce qui est expressement porté par la parole de Iesus-Christ, instituant le Sacrement? Or est il qu'en l'institution du Baptesme n'y est point faicte mention *d'aucune* benedicton, donques on le peut benir comme tout autre creature de Iesus Christ, mais non que telle benediction soit de l'essence, autrement l'essence d'vn Sacrement viendroit de nous, & non de Iesus-Christ ce qui est impossible. Ie disois donques, que telle benediction est de la solemnité du sainct Sacrement. La dessus le Ministre rid, & cauille ces mots disant, comme si Iesus Christ (dict-il) & ses Apostres n'eussent pas baptisé assez solemnellement! Hô que tres-bien Dauid a escrit que le cõseil des impies, c'est la chaire des mocqueurs rien certainement plus solemnel, n'y plus celebre, plus diuin n'y plus excellent, Psal. 1.

ne pouuoit estre faict, que ce que Iesus-Christ en à faict luy-mesme, si nous parlons de la solemnité. 1. de l'excellẽce & celebrité de la chose, comme i'ay dict, que la dignité royalle c'est vne chose bien solemnelle, l'escriture aussi, & la parole de Dieu, sont choses bien solemnelles, prenant le mot pour la realité de la chose, en son excellence & majesté, & en ce sens rien de plus solemnel, ne fust iamais que ce que Iesus-Christ à faict & ses Apostres, mais si nous prenons le mot de solemnel, pour les accidens & circonstances du lieu, du temps & des cerimonies, lors en ceste façon nous vsons de quelque solemnité, de laquelle n'a vsé ny Iesus-Christ, ny touſiours les Apostres. Quand Dieu par Moyse bailla la loy des oblations & sacrifices, quand à la substance, il ny eust onques rien de plus solemnel soubs la loy, mais si nous parlons des circonstances le tout a esté plus solemnel soubs Dauid, & Salomõ, aux Psalmodies, & instrumens de musicque, au nombre des Chantres, & Prestres, au Temple, à l'Autel, au nombre des Holocaustes: on ne peut nonobstant se rire d'eux en disant, comme si Dieu & Moyse n'eussent pas assez solemnellement ordonné la loy & les sacrifices, on ne peut, dis-ie, le dire, sans blaspheme, d'autant qu'il y auroit equiuoque de la substance de la chose, en l'accident & circonstance d'icelle, & d'autant qu'il nous

est

eſt permis & voire commandé d'amplifier le le diuin ſeruice au mieux que nous pouuons, & de toutes nos forces, & puiſſances, & ſelon que noſtre main trouuera, ainſi que parle l'eſcriture. Dieu donques ſeul peut ordonner la ſolemnité & excellence de la choſe ſacrée, mais l'homme peut ordonner la ſolemnité en l'accident & circonſtance d'icelle: Or c'eſt de quoy ie parlois, ſi le Miniſtre euſt voulu le tout bié peſer, eut veu que ce que i'appellois ſolemnité, ie l'ay par aprez qualifié du nom, *de*, cerimonie de pieté, & de cerimonies ſainctes, & accidens annexez, à l'imitation de Ieſus-Chriſt & des Apoſtres en ſemblables occurrences, comme quand il guerit l'aueugle n'ay, le ſourd & le müet, & ainſi le dict & conclud ſainct Ambroiſe. Nonobſtant Ieſus-Chriſt n'en a point vſé aux Sacremens, car autrement nous cuiderions, que telles cerimonies fuſſent de l'eſſence du Sacrement, ce qui n'eſt pas. Et voila pourquoy aux Sacremens, il n'a vſé des cerimonies, mais bien ailleurs & hors des Sacremens, nous faiſant entendre hautement, & ſelon ſa diuine ſapience & prouidence, que les cerimonies ne ſont de l'eſſence des Sacremens, mais bien nonobſtant luy ſont elles agreables, puis que luy meſme en a vſé ſinon aux Sacremens pour la raiſon ſuſdite, bien ailleurs, pour exemple de tout ce que nous voudrions

Page 142. Page 144.

Ioh. 9.

Marc. 7. Ambr. lib. de ſacram. c. 1. & 2.

Ioh. 9. Matc. 7.

faire

faire executant sa volonté, ainsi qu'en executãt
Exod. 12. 34. la volonté de Dieu son Pere, il en à pareillemẽt vsé. Il est dict le semblable de la premiere in-
2. Paral. 35 stitution de la feste de Pasques. Vous celebrerez la solennité au Dieu treshaut: nonobstant par aprez il est dict, que soubs le Roy Iosias se feist & solemnisa vne feste de Pasques, telle qu'on n'auoit point veu de pareille au parauant soubs les regnes de tous les Roys precedens, ny mesmes de Dauid, ou Salomon. C'este solemnité donques preiudicioit-elle aux precedentes? non, ains l'escriture l'approuue, à raison dequoy? c'est pource qu'il n'a touché à la substance de la solemnité, laquelle auoit esté cõmandée de Dieu en la loy, qui estoit la solemnité des solemnitez & toute la moüelle d'icelle, mais tant seulement aux circonstances, & accidens d'icelle, ce qui est tresagreable à Dieu, ayant laissé cela a la disposition des hommes Religieux & deuots, qui ont neantmoins charge & auctorité de ce faire, comme les Roys auec l'aduis & consentement des souuerains Prestres. On peut lire sainct Ambroise touchant les solemnitez du Bapteſme, disant (par exemple) qu'à Milan on l'auoit les pieds aux nouueaux baptisez, & non à Rome, il donne la raison, à cause que c'este Eglise ny pouuoit faire les Bapteſmes si a loisir, & si solemnellement a cause de la presse du peu-

ple

ple. Autres ont dict que c'estoit pour les persecutions vrgentes qui la pressoyent, mesmes sainct Augustin faict mention de c'este ablution des pieds faicte aux Baptesmes, & la tire, auec sainct Ambroise de l'exemple de Iesus-Christ, quand il l'aua les pieds aux Apostres. Sainct Ambroise dict aussi que le Baptesme en soy est bon en tout temps, mais si nous parlons de la solemnité d'iceluy, elle se faict, (dict il) a Pasques & a la Pentecoste, ce qu'il dict a raison que hors de necessité on ne baptisoit qu'aux deux festes susdictes, ou l'on gardoit toutes les solemnites, ce qu'on ne pouuoit faire a la haste. La risée donques du Ministre est icy mal a propos, & procede (comme a tous infideles (d'vne faute de cognoissance de la Loy de Dieu & cõme parle S. Iude d'eux. Ilz condamnẽt tout ce qu'ils ignorent: On se mocqua de S. Paul parlant de la resurrection, de la croix aussi on s'en mocquoit, on se mocquoit de Iesus-Christ, disant que la fille dormoit, & n'estoit pas morte, toutes ses mocqueries, ne nous estõnent en riẽ Et pour cõclusiõ du propos, ie dis, que nous sçauõs tresbien qu'autre, *est mẽsio rei*, autre chose est *exẽsio rei* cõme le papier, ou le linge pourra estre plus blãc sans cõparaisõ en vne petite quãtité que nõ pas en vne grande le premier sera beaucoup plus blanc en blãcheur, mais le secõd en extension & quãtité

Ambr. lib. 3. de sacramen. c. 1. Simeon Metaphr. Aug. epist. 119. Ioan. 13.

Iud. canon. Act. 17. 1. Cor. 1. Matth. 9.

seu-

seulement. Ainsi ce que Iesus Christ a faict, est sans cõparaison infiniment plus grãd en excellence & puissance, que tout ce que les hommes pourroyent faire, mais ce que les hommes ont faict aprez luy, peut estre plus long & plus prolixe, mais non plus grand ou plus exellent en substance. On peut applicquer ce propos à la Messe, & à tout ce que nous faisons par religion, aprez Iesus-Christ & les Apostres. Donques l'estre, & le bien estre en ces actions, viẽnent de Iesus Christ, mais le plus long, & plus prolixe estre, vient de l'Eglise. Le Ministre ne me sauroit nier qu'en faisant leur Cene, ils n'y soyent plus long temps que Iesus-Christ en la sienne, ils commencent droict a minuict en plusieurs endroicts & s'ils y sont iusques à dix ou onze heures du lendemain, à quoy ils diront que l'estre est de Iesus-Christ, mais le long estre vient deux.

Le Ministre par aprez s'amuse à alleguer certains passages des Peres par lesquels est porté que l'eau du Bapteſme est benite, non moins que le pain & le vin en la Cene, mais il se trouue court en deux choses. Premierement il n'amene vn seul passage qui die qu'esgalemẽt cela soit, à l'vn & à l'autre Sacrement, nous trouuons bien en S. Augustin & aux autres, que ce qui est prins des fruicts de la terre & par priere mystique consacré, est dict, & faict le

corps

corps, & sacré sang de Iesus-Christ ou l'Eucharistié du corps & sang de Iesus-Christ, mais on ne trouuera iamais qu'ils ayẽt dict cela, de l'eau du Bapteſme. En second lieu, tous les passages qu'il amene parlent bien de tout le Sacrement du Bapteſme, disant que le Bapteſme est consacré par ces paroles: Ie te baptiſe au nom du Pere &c. Ainſi a parlé S. Augustin. S. Denis ausi apelle les paroles des Sacrements, inuocations cõsacratoires. S. Thomas meſme, que le Bapteſme est consacré par la forme, Bellarmin ausi, mais iauois desia aduiſé le Miniſtre en ma seconde Reſponce d'alleguer mal a propos S. Augustin, & les autres, quand parlans de tout le Sacrement, il concluoit de la seule eau du Bapteſme, *A toto ad partem affirmatiue*, cõme quãd on diroit, toute la maiſon à quinze aunes de hauteur, donques les feneſtrages ausi. Ie scay bien, qu'on peut dire que les eaux sont sanctifiees, & consacrees au Bapteſme, & ainſi l'ay aduoué en ma precedente Reſponce, mais c'est en remonſtrant ausi, qu'a autre sens se prend le mot, de benir, & consacrer en vn Sacrement qu'a l'autre, conformant, & cõpassant le tout par la parole de Dieu qui se trouue d'autre façon, à l'vn qu'a l'autre Sacremẽt. Et encores est à remarquer qu'aux sentences alleguees par le Miniſtre, il est condamné expreſſemẽt. Car sainct Augustin dict, que ſi Marcion

Aug. de bapt. & lib 6. cont. donaſtit. c. 25 Dyoniſ. eccl. hierarc. vlt. S. Thõ. 3. p. q. 66. ar. 5. Bellar. de sacrament. lib. 1. c. 19.

consacroit

consacroit le Bapteſme par ces paroles Euangeliques. Ie te baptiſe au nom du Pere,&c. Le Sacrement eſtoit entier S. Denis appelle les paroles du Sacrement, inuocations conſecratoires, S. Cyrille auſsi dict que l'eaue obtient ſainctеté par l'inuocation du ſainct Eſprit, ſainct Thomas conformement dict auſsi que le Bapteſme eſt conſacré par ſa forme, qui ſont les paroles: Donques les paroles ſont la ſanctification, & conſecration au Sacrement comme inſtrumens choiſis de Dieu à cela, ce que le Miniſtre a touſiours nié, fort, & ferme, diſant que les paroles n'y ſont, ny operent rien. En fin on peut remarquer en luy que iamais il n'allegue vn ſeul Pere, qui ne le condamne au meſme paſſage, ce qui eſt aſſez pour monſtrer qu'il abuſe des Peres, (comme la Samaritaine,) les voulant tirer a ſa cordelle, cõtre leurs propres & expres diſcours. Or nous beniſſons, & conſacrons les fons du Bapteſme par vne ſolemnité, ainſi que ie le diſois, ce pendant tout le Sacrement eſt ſanctifié & conſacré par les paroles de l'Euangile, qui ſont les paroles du Sacrement, le premier eſt vn accident, & le ſecond eſt vne choſe eſſentielle. Le Miniſtre cõfond les deux, & dict, que les Peres ont eſcrit que la benediction de l'eau au Bapteſme eſt eſſentielle, ou ils parlẽt des paroles proferees au Sacrement, leſquelles ſont de l'eſſence du Sacrement,

crement, il equiuoque d'icelles a la benedictiõ que l'Egliſe faict ſur l'eau auparauãt le Sacrement: car telle benedictiõ precede le Sacremẽt voire long temps deuant, puis qu'elle ſe faict ſelon l'ancienne couſtume des Peres, a Paſques & à la Pentecoſte, mais les paroles du Sacrement ne ſe proferent iamais qu'auec le Sacrement, autrement ce ſeroit treſgrande impieté & prophanation d'iceluy. La benediction de ſolemnité qui ſe faict auparauant du Sacrement n'eſt autre choſe qu'vne benediction de telle eaue que l'Egliſe met & depute à part, pour ſeruir au Sacremẽt de Bapteſme ſeulemẽt & nõ a autres vſages, retirant donques a part, & pour ce ſeul effect telle eau, a bon droict elle eſt benitte & ſanctifiée, car meſme toute autre choſe qui eſt retirée des choſes prophanes, pour eſtre dediée au ſeul Dieu, elle eſt en cela ſanctifiée, comme portent meſme les mots, de prophane, & de ſainct, qui ſont oppoſez l'vn a l'autre, ce pendãt autre eſt la ſanctification quand on profere les paroles de l'Euangile faiſant actuellement le Sacrement, telle prolation de paroles eſtant de l'eſſence du Sacrement, & non la deputation & ſepoſition ſuſdicte.

Sur ce que ie reprochois au Miniſtre auoir dict contre ſon propre dogme, que l'eau fuſt au Bapteſme conſacree. Il reſpõd que cela ſe faict quand leurs Paſteurs annoncent haut & clair

l'or-

l'ordonnance de Iesus-Christ. Ie dis maintenant, si donques les eaux ex sont pour lors consacrees, & c'este annontiation haute & claire de l'ordonnance de Iesus-Christ se faict auec des paroles il s'ensuit donc bien qu'auec des paroles, on consacre l'eau du Bapteſme, & puis que sans icelles l'eau ne seroit consacrée, les paroles donc sont, *In aliquo genere causæ*, audict Sacrement, pour le moins en la cause qu'on appelle, *Causa sine qua non*, comme quand on ouure la feneſtre au rayon du Soleil, c'este ouuerture, n'est point inutile, ny sans produire quelque effect, bien qu'elle ne soit cause du Soleil, elle nonobstãt coopere a l'illumination du Soleil, & ainsi selon le Miniſtre, pour le moins les paroles operent quelque effect au Sacrement, puis que sans icelles, selon l'ordonnance de Iesus-Christ, le Sacrement n'est point du tout. Si la cause susdicte oste l'empeschement, elle faict donc & opere quelque realité en effect, & ainsi a tout euenement, & a prendre au pire le tout, l'eau sera quelque cause cooperante au Sacrement de Bapteſme, qui est contre l'opinion du Miniſtre & des autres de sa secte. Et de dire par aprez qu'ils sont le Bapteſme selon la coustume de l'antienne Egliſe, comme il appert, dict il, par les escrits d'Euſebe, de S. Ambroiſe, de S. Auguſtin, & de S. Leon Pape, ne deuroit il pas rougir & creuer de honte d'ainsi le dire & auan-

auancer, attendu que ces antiens Peres font tresexpresse mention des exorcismes, insufflations, du sel, de la saliue, de la robe blanche, & autres ceremonies de pieté & solemnité, dont nous vsons & vserons iusques à la fin du monde, puis que ce n'est qu'vne Eglise, n'ayant qu'vne face, lesquelles choses tant s'ẽ faut quelles soyent en vsage parmy les Ministres, qu'au contraire ils se mocquent de toutes ces sainctes ceremonies, comme de choses superstitieuses & payeens. Pour le regard de S. Augustin, il dit clair & net, qu'il vsoit du feu ou chandelle allumé, au catechisme, & exorcisme, & que la dessus les Diables crioyent, disans, ie brusle car (dict-il par aprez) il se pratique en verité, en l'autre monde, & deuant Dieu, ce qui est signifié par le signe exterieur du Sacremẽt. Ailleurs le mesme Pere sainct Augustin dict qu'au Bapteisme, le Diable y est expulsé & exorcisé, & que les Parrins renoncent au Diable, pour & au lieu de l'enfant, & dauantage parlant contre la nouuelle Heresie des Pelagiens il leur oppose que ce n'est point en fauseté, mais en pure verité, que la puissãce du Diable est exorcisée aux petis enfans baptisez, & que ceux qui les portent, à leur nom, ils renoncent au Diable. Si bien que par ces insufflations, exorcismes, & renonciatiues exterieures, & par la chandelle, S. Augustin prouue contre les Pelagiẽs de son

Aug. in ph. 95.

Aug. lib sont. pel & celest c.

Aug. libr. de nupt. & cromupisc. c. 20.

temps & du nostre, qui sont les Caluinistes, qu'en toute verité le Sacrement du Baptesme est conferé en effect, & non en pure signification: de necessité, & non par maniere d'acquit, en ablution, du peché originel, & non que les enfans soyent sanctifiez au ventre de leurs meres, & pareillement de necessité, sauuez. Ce sont des conclusions & discours de S. Augustin, contre les susdicts Pelagiens. Pour le regard de S. Ambroise ne faut que lire le chapitre 1.2.3. du premier liure *de Sacramẽtis* & le chapitre 1. & 2. du roisiesme, auec le liure *de his qui initiantur* t. On verra clairement combien le Ministre est imposteur de dire, qu'ils practiquent le Baptesme en la maniere de S. Augustin & de S. Ambroise: S. Ambroise faisant mention du Chresme, & de ce qu'on touche les aureilles & les narines du baptisé, de la robe blanche qu'on luy baille, & des autres ceremonies comme de la precedente sanctification de l'eau, & qu'on renonce au Diable, & à ses pompes, des exorcismes, & autres ceremonies que les Caluinistes detestent. Est ce baptiser ie vous prie en la façon de S. Augustin, & de S. Ambroise? C'est chose plaisante à remarquer qu'au passage que le Ministre a cité de S. Denis, il y a tout ioignant à ce qu'il allegue de luy, que le Prestre faict par trois fois le signe de la Croix, sur les eaues du Baptesme, & y met

Ambro. lib 1. de Sacram. c. 1. 2 3.

Dyonis. ecl Hierar. c. 2. Cyrill. hiero. Catech. 3.

y met auſsi du Chreſme, inuocant le nom de Dieu: Enſomme le Lecteur qui prendra plaiſir de lire ce qu'il en dict, trouuera qu'il magnifie les ceremonies ſuſdictes du Bapteſme, comme meſme S. Ambroiſe, & S. Auguſtin: & nonobſtant le Miniſtre veut faire entendre au ſimple populaire qu'ils baptiſent comme les anciens Peres, & que les ſuſdicts Peres ſont pour eux. Ie ne me puis aucunemẽt perſuader, qu'il aye veu les ſuſdicts paſſages alleguez par luy, car autrement il faudroit dire, ou qu'il auroit eu honte de les alleguer, ou bien qu'il ſe fuſt voulu declarer impoſteur manifeſte à tout le monde, au moins à ceux qui ont le moyen de lire les paſſages des ſuſdicts Auteurs, par luy alleguez. S. Cyrille auſsi au lieu ou il l'allegue faict mention deſdictes ceremonies praticquees au Bapteſme: & notamment auec S. Auguſtin, de la chandelle allumée d'ont on vſoit, & de la vertu, quelle auoit en ce Sacremẽt, diſãt qu'elle bruſloit meſmes les malins eſprits, qui le confeſſoyẽt ainſi, choſe que nous auons veu, & voyõs encores de noſtre tẽps aux exorciſmes faicts ſur les demoniacles. Or toutes ces cerimonies ſõt vrayes traditiõs Apoſtolicques, autremẽt cõmẽt les euſſent ils approuuees ces grãds Peres, S. Cyrille, ſainct Ambroiſe, ſainct Auguſtin, & ſainct Denis, & auparauant eux Tertulié, qui dict expreſſemẽt qu'õ ne

Tertul. de coron. milit. Basil. lib. de spiritu sant. c. 27.

les trouue que par la tradition sans escripture, & autant en dict S. Basile, parlant des mesmes escritures. Et est beau a voir, par les mots de S. Paul, disant, de retenir les traditions qu'ils

Thessal. 2.

auoyent apprins soit par parole, soit par les Epistres, qu'il met difference d'vne doctrine baillée par seule parole, & d'vne autre baillée par escrit. Car il met vne disionctiue qui fait la distinction des deux, & non vne copulatiue, qui comprendroit tous les deux ensemble. Neantmoins le Ministre est bien si hardy de dire, que tous voyent assez, qu'il parle d'vne mesme doctrine preschee, & puis aprez escrite, cõme s'il auoit affaire à des gens qui ne sceussent encores la difference des deux propositions, disionctiue, & copulatiue. En cela ie le renuoye au petis Grammariens & pour estre hué à bon escient, aux Dialecticiés. Outre tans auoir esgard aux plus grands Peres i'a alleguez, Il me respond, que ce ne sont que iactances miénes ordinaires plaines de vanité, de dire que ce sont traditions Apostoliques, comme si Tertulien S. Basile, S. Augustin, & les autres ne l'auoyent pas dict eux mesmes, & comme si i'en estois le premier inuenteur. Voila donques de belles responces qu'il faict & bien fondees en la doctrine des Peres. Le Ministre d'abondant, se cuide targuer de sainct Paul, enseignant de ne

Cor. 4.

rien presumer outre de ce qui est escrit & q'a-

uise

uiſe pas qu'il eſt eſcrit, qu'il faut s'arreſter, & tenir les traditions non eſcrites, & luy meſme en à ainſi vſé, à l'endroit des Catholiques quand il parle que la fẽme doibt auoir la teſte couuerte, ou il n'allegue que la ſeule couſtume de l'Egliſe de Dieu. 2. Theſſ. 2. 1. Cor. 11.

Il vient tout de ſuitte à la conſecration des temples, autels, veſtemens & autre ſemblables en la Loy de Moyſe, & ne veut que tous ces exemples, puiſſent de rien ſeruir à mon propos, tant pource que nous en auons d'autres outre celles là, que auſsi à raiſon que cela ſe faiſoit en la vieille Loy. Mais d'autant que ma raiſon le preſſoit il n'en a ſceu eſchaper qu'ẽ calomniant la dicte raiſon. Vous nyez (dict-il) que ces conſecrations fuſſẽt des ombres & figures, & ſouſtenez que c'eſtoyent ceremonies appartenantes aux bonnes mœurs & à la Loy de nature, qui demeurent ſoubs l'Euangile: Or tout beau ie vous prie. Ie n'ay pas dict ce que rapporte le Miniſtre. I'ay franchemẽt eſcrit au chap. 3. de ma ſecõde Reſpõce, que c'eſtoyent repreſẽtatiõs des choſes ſacrees & à cela deputées de Dieu: Mais nonobſtant ce n'eſt à dire qu'en ces choſes là, rien n'appartint aux bonnes mœurs & à la Loy de nature. Ie renuoye le Miniſtre aux Ethiques d'Ariſtote en contre change de ce qu'il me renuoye à Ciceron, diſant que la Loy de nature n'eſt

Cicero.lib. 3.de repub apud lactã. lib.6. c. 8.

Aristo. lib. 5. Ethic.c 7.

S. Thom. lect.12. in lib.5.Ethic & 22.q.85. ar.1.Ad 1. & ar. 4.

Num. 19.

Hes. 9.

qu'vne, & immuable par tout. Ie dis que Ciceron a bien dict, mais que le Ministre ne l'entend pas, ne sachant distinguer les choses. Aristote donques dict que de sacrifier à Dieu, tel, ou tel animal, cela est de la Loy positiue, mais il n'a eu garde de dire, que sacrifier absolument, soit de la loy positiue, car c'est de la loy de nature. Sainct Thomas explique bien cela, en deux endroicts. Ou il dict qu'en tous aages du mõde depuis le premier aage, & parmy toutes nations de gens, les sacrifices y ont esté faicts. Ainsi (pour exemple) Abel, Noé, Abraham, & Iacob, ont sacrifié en la loy de nature, aussi a faict Aaron, Samuel & les autres en la loy escrite. Sacrifier donques de soy est chose de la loy de nature, car elle se trouue en toutes loix, & en tous peuples, & naturellemẽt on cognoit, qu'il faut recognoistre Dieu de nos biẽs, & les luy offrir & presẽter par hõmage, mais de sacrifier vne geniſſe rouge, bruſler le fiant, & prendre des cendres pour en arroser le peuple auec du sang, ceste maniere n'est point de la loy de nature (car naturellement on ne pourroit iuger qu'ainsi il le faluſt faire, aussi tous ne le iugent pas ainsi) c'est donques de la loy positiue & prescrite par Moyse. Si bien donques qu'en vne mesme action il s'y trouue quelque chose qui est de la loy de nature, & quelque autre qui n'en est pas, estant

la loy positiue faicte par quelque particulier Legislateur, & non prouenante de la seule raison, ains de la volonté dudict Legislateur. Ainsi disois-ie, de la consecration du Temple soubs la loy, des vestemens du grand Prestre, vaisselle & semblables, qui concernent ces choses, comme dediées à Dieu, & à son seruice, & c'estoit de la loy de nature, de les separer & mettre apart des autres choses prophanes, & communes, Page. 146. & à ce propos ie disois ainsi. Voicy mes propres mots. Ces choses prinses en la raison susdicte (c'est à dire separees des choses prophanes) n'estoyent pas figures, mais ceremonies saincte, appartenantes aux bnones mœurs, voila ce que i'endisois, & ne nye pas qu'il n'y eust de la figure, en ce qui est de la loy positiue, mais seulemẽt en ce qui est de la cõmune loy de nature, que dicte qu'il faut separer les choses diuines, des prophanes, & à ce sens i'ay cõclud tresbiẽ qu'en c'este seconde maniere telles façõs demeurẽt encores soubs l'Euangile, qui n'abolit point la loy de nature, ains (cõme ay monstré (elle nous y renuoye. En vain donc se tormente icy le Ministre, ne distinguant, n'y n'entendant, ou ne uoulant entendre mon discours. Tant y a que ce seul poinct couppe chemin, à tant de babil que le Ministre a appporté sur ce subiect, rempliſſant

pluſieurs pages de ſon diſcours, hors de mon propos.

Pour colorer ſon dire, il chante la vieille chanſon, amenant l'auctorité de S. Auguſtin, que tous les precedens Heretiques ont amené contre les traditiõs, ou il condamne auec Ieſus-Chriſt, ceux qui en introduiſent trop grand nõbre, qui eſt faire, dict il, la cõdition des Chreſtiens moins tollerable que celle des Iuifs. Et cependant il n'aduiſe pas, que ſainct Auguſtin approuue, & prouue au meſme paſſage toutes les traditions antiennes, leſquelles viennent, ou de l'Eſcriture, y prenant leur fondement, comme les feſtes de Paſques, & Pentecoſte, ou des Conciles generaux, ou de l'ancienne couſtume de l'Egliſe, toutes leſquelles choſes faut obſeruer & garder, (dict il) comme ayans auctorité ſur nous. Seulement il condamne, ceux qui en font de nouuelles de leur teſte, & en trop grand nombre, n'ayans nonobſtant fondement quelconque en aucune des trois conditions ſuſdictes, ſçauoir l'Eſcriture, les Conciles des Eueſques, ny l'ancienne couſtume de l'Egliſe. Nous ſommes auec ſainct Auguſtin, & le Miniſtre ne produict rien contre nous s'il alleguoit tout le texte de ſainct Auguſtin, ains il nous approuue, & condamne tout à faict le Miniſtre & les ſiens, tant aux poincts ſuſdicts, comme en ce qu'il ampli-

Auguſt. epiſt. 119. c. 19.

amplifie particulierement, car c'eſt la ou ſainct Auguſtin prouue qu'il faut garder le Careſme, & apporte ſur cela beaucoup de belles raiſons tirees de l'Eſcriture : En la meſme Epiſtre il parle de la feſte de Paſques, & monſtre pourquoy on la vient a celebrer pluſtoſt a certaine ſaiſon qu'a autre. C'eſt la ou il approuue auſsi la feſte de Noël, & les feſtes qu'on faict toutes les années ſur la mort, & paſsion de Ieſus-Chriſt.

Donques ſainct Auguſtin ne condamne pas les antiennes traditions, ains les approuue, mais bien les nouuelles, qu'aucuns particuliers pourroyent faire outre les antiennes Apoſtoliques & vniuerſelles, dequoy il n'eſt icy qu'eſtion, mais ſeulement des antiennes, comme de celles du Bapteſme, qu'on trouue aux ſuſdicts antiens Peres. Ainſi le Miniſtre equiuoque touſiours a ſa mode, car ou ſainct Auguſtin parle des nouuelles ordonnances, outre les antiennes qu'il approuue, & veut eſtre gardees, le Miniſtre applicque au contraire la ſentence de ſainct Auguſtin, comme s'il parloit des antiennes en condamnation d'icelles. Et icy eſt encores verifié ce que diſois tantoſt, c'eſt que le Miniſtre n'allegue iamais vn ſeul Pere qui ne le condamne quand & quand au meſme paſſage, ainſi qu'appert de ceſtuy cy, ou il approuue comme tradition Apoſtolique, le Careſme, &

autres

autres semblables .Le Ministre va chercher qu'ẽ nos Autels nous faisõs vn lieu que no⁹ appellons Sepulchre,(allegorisant la dessus,comme sur vn texte de l'ancie Testament) en disant que c'est faire des funerailles a la Religiõ Chrestienne,& la reduire a vn tombeau. Le Ministre est plaisãt en ce qu'il practique le dire de sainct
1.Timot.1 Paul parlant des Heretiques, en disant. Ils ne sçauent ce qu'il dient, ny n'entendent les choses desquelles ils parlent. Ce Sepulchre qu'il dict,c'est vn lieu honorable, qu'on dresse pour y mettre le precieux corps de Iesus Christ, lors qu'il est proposé au peuple pour l'adorer publiquement. Les conciles, n'y l'auctorité de l'Eglise n'appelle pas cela du mot de Sepulchre, c'est en quelques endroicts particuliers ou les idiots parlent de la façon, mais l'auctorité de l'Eglise,ou les Conciles, ny mesmes les rubriques de nos Messelz n'vsẽt point de ce langage. En France on l'appelle le Paradis, ailleurs, autrement,selon la dexterité ou deuotion des nations,nonobstant le mot est prins en bon sens, signifiant que çà esté le mesme corps,qui a esté gisant au sepulchre, par l'espace de 3. jours & 3. nuicts, ainsi que communement on le tient & presente là le jeudy de la saincte sepmaine, ou nous rememorons la mort & passion du filz de Dieu, & sa sepulture, pretendans au dimanche ensuiuant aussi celebrer sa saincte Resurrection.

surrection. Or aucuns appellent cela du nom de sepulchre, pour la raison susdicte, plustost que du nom de la croix, ou il n'a esté si long temps, & ausi pour fortifier leur foy a penser que ce corps de Iesus-Christ est hors de toute peine & supplice, estant en repos au ciel, & au Sacrement, ainsi qu'il fust en repos dans le sepulchre. Si l'allegorie du Ministre valoit quelque neffle, il faudroit ausi dire que nous reduisons la Religion Chrestienne au tombeau, lors que nous practiquons le Sacrement de Bapteſme, car sainct Ambroise dict en termes exprez, que nostre Bapteſme c'est vne forme de sepulchre. Mais laissons les niaiseries, & poursuiuons encores le Ministre, Il m'accorde que l'oraison, l'eleuation de yeux, & des mains vers le ciel en la priere, flechir les genoux & semblables sont de la loy de nature, donques faut il qu'il confesse qu'il y a en la Religion Chrestienne plusieurs ceremonies qui ne sont de l'Euangile, mais d'ailleurs, à sçauoir de la Loy de nature, qui est tout ce que ie pretendois prouuer. Ioinct q̃ toutes n'ont point d'exemples en l'Euangile, comme remonstre S. Paul de la femme ayant la teste couuerte lors qu'elle prie Dieu, qui ne tire cela de l'Euangile, mais de la loy de nature expressement, quand il dict. Et mesmes nature vous enseigne cela. A ce rang mettois-ie l'on-

Ambros. lib. 3. de sacram. c. 1

1. Cor. 11.

ction

ction d'huile, quand Iacob le respandit sur la
Gen.35. pierre. Le Ministre me demande si ie n'ay pas honte, de rapporter cela à la loy de nature: mais ie luy demande reciproquement à qu'elle loy appartenoit cela? Il le deuoit donc dire & monstrer. Cela n'appartenoit pas à la loy escrite, car elle n'estoit point encores, ny à la loy Euangelique, par mesme moyen, ny a aucune reuelation particuliere, car Iacob en la vision qu'il eust vn peu au parauant, ne feust pas instruict de ce faire, reste donques qu'il le feist pour vne reuerence qu'il portoit au S. lieu, ainsi que luy mesme le donne à entendre. Or reuerer vn lieu sainct, c'est vne chose appartenant à la Loy de nature, l'effusion de l'huile aussi en estoit en ceste occurrence, car pour lors Iacob n'auoit rien de plus precieux pour marquer le sainct lieu, que l'huile de sa corne, ou huiliere, & la loy de nature porte qu'il faut honorer Dieu du meilleur que nous auons & le luy dedier & presenter. L'histoire d'Abel & de Cain
Gen.4. faict assez foy de tout celà. Donques tant la reuerence du lieu, que l'onctiõ de l'huile c'estoyent ceremonies morales, & appartenantes à la loy de nature, & ne faut doubter que si pour lors Iacob eust eu la commodité, comme Salomon par aprez, il y eust dressé vn Temple aussi magnifique en or, & toutes choses precieuses, la deuotion du bon Iacob n'estant moindre

que

que celle de Salomon. Quand Dauid eut ceſte volonté de baſtir vn Temple à Dieu, telle affection fut vn acte prouenant de la loy de nature, & non de la loy eſcrite, ny d'aucune reuelation, comme eſt tout euident, qu'il n'auoit aucune loy eſcrite, ny commandement de ce faire, ſeulement il appuye ſa deuotion ſur la droicte raiſon, diſant. Si i'ay vn beau Palais comme Roy, eſt il pas plus raiſonnable, que mon Dieu aye vn beau Temple? Dieu approuua ſa deuotion, 1. Reg. 7. mais touchant à l'execution, il s'en rapporta à ſon ſucceſſeur Salomon, baillant Dieu des raiſons auſsi fondées en la loy de nature, car naturellement on cognoiſt que l'homme qui à les mains ſanglantes du ſang de l'innocent ne doit ſe preſenter pour faire quelque ſeruice à Dieu. Dieu ainſi inculquoit ceſte loy meſme de nature quand il remonſtroit aux Iuifs qu'il n'auoit que faire de tous leurs ſacrifices, bien que commandez en la loy, ſi leurs mains n'eſtoyent au Eſa. 1. prealable nettes, du ſang de leur prochain, & le cœur auſsi pur & net à l'interieur. On ne trouue point d'autre difference du ſacrifice de Cain à celuy d'Abel. C'eſt donc vn poinct de la loy de nature, fondemẽt & baſe de toutes les autres, & à laquelle Ieſus Chriſt nous à renuoyé, cõme tresbien dict S. Hieroſme, qu'ayãt Ieſus-Chriſt amené la loy iuſques à Omega, c'eſt à dire en ſa derniere perfection, qui eſt l'Euangile, il l'a par

aprez

aprez reuiɛte a Alpha, c'eſt à dire ioincte a ſa premiere inſtitution, ainſi qu'appert auoir faict Matth. 19. du Mariage en S. Mathieu 19. chap. Pour le regard des veſtemens d'Eſau precieux que la bõne Dame Rebeca gardoit dans ſon coffre, cõme eſtans les veſtemens de ſon premier nay, qui eſtoit le preſtre en ſa maiſon ſoubs la loy de nature, & les gardoit bien parfumez de bonnes odeurs, cela conclud de neceſsité qu'il en faut autant faire maintenant, car c'eſt vn poinct de la loy de nature, & non de la loy eſcrite & figuratiue, qui a ceſſé par la mort de Ieſus-Chriſt, & non pas la premiere. Le Miniſtre ſe voyant prins, il ronge le fer la deſſus, & meſpriſant ma raiſon cuide ſe ſauuer, ou il s'enſerre d'auantage. Or (dict il) voila vne ſuffiſante preuue: comme ſi Iacob en s'allant preſenter a ſon pere alloit immoler quelque beſte, ou faire quelque acte Sacerdotal. Voila ce qu'il en dict. Or tout premierement il nye vne verité manifeſte, tant Hieron. in q. heb. aux Iuifs qu'aux Chreſtiens. Qu'on voye ce que S. Hieroſme a eſcrit ſur ce paſſage, en ſes queſtions Hebraicques, ſi on ny trouuera point, que c'eſt la commune expoſition des Hebreux & meſmes des modernes, de dire que c'eſtoyent les veſtemens Sacerdotaux, & a c'eſte occaſion ainſi parfumez, & precieuſement ſerrez par la bonne Dame Rebeca? De Lyra ſur ce paſſage en dict autant. Hugo Carenſis ſur le

meſme

meſme paſſage, de meſme Dyoniſius auſsi en l'article 17. ſur le Geneſe, lequel ſi le Miniſtre eut veu, il eut trouué la ſolution de ſon argumẽt, car dict il, Iacob s'habilla de ſes veſtemens Sacerdotaux, non pour faire ſacrifice, mais d'autant que telle eſtoit la couſtume du premier nay, lors qu'il prenoit la derniere benediction de ſon pere. Et de faict pour lors le premier nay eſtoit faict Preſtre abſoluement ſuperieur en leur maiſon, ou au parauant il eſtoit preſtre inferieur, au cas que ſon pere euſt eſte auſsi le premier nay en ſa maiſon, ainſi qu'ẽ verité eſtoit Iſaac pere de Iacob premier nay legitime & approuué de Dieu, en la maiſõ de ſõ pere Abraham, de maniere qu'il en eſtoit en ce cas cõme il en eſt pour le jourd'huy d'vn ſimple Preſtre quãd on le faict Eueſque, lors il s'habille de ſes veſtemens Sacerdotaux, & eſt eſleué en dignité plus haute, de ſimple Preſtre eſtãt faict Eueſque, ou de Preſtre inferieur, Preſtre ſuperieur. Le Miniſtre a faict vne reſponce & diuiſion inſuffiſante, quand il a dict, que ou Iacob euſt voulu immoler vne beſte, ou faire quelque acte Sacerdotal, car il deuoit adiouſter le troiſieme poinct, & dire, ou reçeuoir quelque plus grande dignité Sacerdotale. N'auoit il iamais leu que les enfans d'Aaron furent conſacrez Preſtres, apres leur pere, & nonobſtant en la mort d'Aaron on habilla Eleazar ſon premier

De Lyra in c. 27. Gen. Dyoniſ. carthuſ. ibid.

Exo. 29. Num. 20.

premier nay des vestemens Sacerdotaux, pour estre consacré, & mis à la place de son Pere, cõme souuerain Prestre qui n'estoit qu'vn par dessus tous les Prestres inferieurs? En telle maniere donques & à ceste mesme fin Iacob s'habilla des vestemens Sacerdotaux lors qu'il voulut prendre l'attouchement, & benediction derniere de son pere pour luy succeder en son souuerain Pontificat, qui estoit pour lors en la
Gen. 27. succession d'Abraham ayant eu luy seul les promesses de la semence promise, qui est Iesus-Christ. Puis donques que cela estoit de la loy de nature (car ausi nature enseigne qu'autrement doit estre & plus precieusement vestu le Prestre ou Pontife presentant les sacrifices à Dieu pour le peuple, que non pas le commun peuple) il faut ausi, que cela soit obserué en la loy Euangelique, & par la pouuons conclurre, que les Caluinistes n'ont point de loy, ny de Religiõ, voire point du tout, à raison que toute loy & Religion faut de necessité qu'elle soit fondée en la loy de nature, qui est la base & fondement de toutes loix & Religions, & sans laquelle il n'y a ny loy, ny Religion. Qu'est il donques? C'est vne secte, c'est à dire vne piece, ou plusieurs qu'on a tiré & arraché, par violence d'vne vraye Religion, comme vne piece arrachée d'vn vestement, n'est pas vn vestement, ainsi vne secte n'est pas Religion, mais diuision

d'icelle ce que Iesus-Christ à tant detesté, qu'en signe de ce il n'a voulu permettre que diuision quelconque fust en sa robe sans couſture, qui nous demõstroit, & represẽtoit ſes deſpouilles, c'eſt à dire ſa Religion qu'il nous delaiſſoit en terre, pour le fruict de ſa ſaincte mort & paſſion, & à ce ſens les Anciens dient que les Heretiques ſont pires que les bourreaux qui crucifierent Ieſus-Christ. Ioh. 19. 1. Tim. 4.

Touchant à la ſentence de S. Paul alleguee par le Miniſtre, il eſt tres-veritable qu'il y a changé les mots pour eſuiter de dire que les creatures ſoyẽt ſanctifiees par l'oraiſon, & bien qu'il ſe veuille excuſer, diſant que l'action de graces (dont il auoit vſé) comprend auſsi l'oraiſon ſi eſt ce qu'il pouuoit auſsi toſt mettre les meſmes mots de S. Paul, que d'autres qu'il y met de ſa teſte en faueur de ſon opinion. Ioinct que toutes actions de graces bien quelles ſoyent comprinſes ſoubs l'oraiſon, car il y a oraiſon, de louange, d'inuocation & d'action de graces, ſi eſt ce que l'action de graces n'eſt pas touſiours inuocation, auquel ſens toutesfois S. Paul met en ce paſſage là le mot, d'oraiſon, quãd il dict que toute creature de Dieu eſt ſanctifiée par la parole de Dieu & l'oraiſon, & ainſi l'ont entendu Ianſenius & Belarmin, quoy que le Miniſtre ſe veuille targuer d'eux à faux tiltre. Car quand le Miniſtre eſt preſſé d'interpreter

comment la creature de Dieu eſt benitte par la parole de Dieu & l'oraiſon, il ſe trouue biẽ en peine, & parle plus obſcurement que le texte, diſant par ſa gloſe que c'eſt d'autant que ceſte parole nous apprend, que toute creature de Dieu eſt bonne, adiouſtant la deſſus pluſieurs choſes, ou a peine on y peut rien entendre a ce propos. Mais que dira il ſur ce mot d'oraiſon, quand il eſt dict qu'elle eſt auſsi ſanctifiée par l'oraiſon? outre la viande n'eſtoit elle pas bonne a nos vſages deuant que la parole de Dieu Eſcrite fut? n'eſtoit elle pas bonne auparauant Moyſe, ſoubs Abel, Noë, Abraham & les Patriarches? comment eſt elle donc ſanctifiée par la parole de Dieu ainſi prinſe, comme la prend le Miniſtre? troiſiemement il s'enſuit par le dire du Miniſtre, que la viande n'eſt ſanctifiée (qui eſt toutesfois ce qu'en dict formellement ſainct Paul) mais que c'eſt nous qui ſommes ſanctifiez en mangeant telle viande, & ainſi l'interprete le Miniſtre, diſant, les viandes dict il, ſont ſanctifiees, c'eſt a dire dict il, les croyans en ont le droict vſage, ils en vſent ſainctement & en bonne conſcience. Mais pourquoy donques S. Paul ne le diſoit ainſi, comme il luy euſt eſté aiſé de le dire, & non pluſtoſt dire que c'eſt la creature de Dieu qui eſt ſanctifiée? le pain beniſt (duquel à parlé ſainct Auguſtin) il eſt dict, & demeure beniſt d'autre façon que les autres

Aug. lib. 2. de peccat. merit. c. 26.

tres pains non beniſt, ores que la parole de Dieu ſoit pour ceux cy, & l'Eſcriture auſsi bien que pour ces pains beniſts, outre ils demeurent beniſts deuant l'vſage, & ores qu'on n'en mange point d'vn iour, ou deux ou plusieurs, car on dira touſiours que c'eſt du pain beniſt, & n'oſeroit on le bailler a vn chien, ou chat, comme vn autre pain non benit, ainſi que nous pourrions bailler exemple du pain de la Cene des Miniſtres : Donques la benediction demeure auſsi en la creature benite, & non ſeulement eſt en l'homme lors & quand il en vſe. Le meſme faut dire des pains que Ieſus-Chriſt benit, qui eſtoyent autrement benits, que non pas les autres pains non benits par luy, le meſme de la ſaincte Euchariſtie, que ſainct Paul appelle pain de benediction, meſmes deuant l'vſage, & auparauant que le Chreſtien le reçoiue. Donques la benediction eſt auſsi en la creature, comme au contraire y eſt auſsi la malediction, ainſi qu'appert du figuier maudict par Ieſus-Chriſt.

Le Miniſtre par apres eſt contrainct de dire ce que volontiers il eut paſſé ſoubs ſilence, comme appert par ſa reſponce, en laquelle il ne reſpond rien, voire du tout rien a propos de la queſtion que ie luy faiſois, rien dis-ie, nõ plus qu'il n'auoit faict en ſa precedẽte replicque. Ou a propos qu'il me diſoit que puis que le ſang

de Iesus-Christ n'est point au Sacrement du Baptesme, qu'il faut aussi pareillement conclurre qu'il n'est point au Sacrement d'Eucharistie. Là dessus ie luy demandois. Puis qu'il faut iuger des Sacremens, & de toute autre chose reuelee de la part de Dieu, par sa parole, ou trouuoit il, que Iesus-Christ instituãt le Baptesme eust dict ces paroles, Cecy est mon sang, ainsi qu'elles se trouuent en l'institution de l'Eucharistie? Que respond il, ie vous prie le Ministre? Il n'auoit rien respondu à propos de cela en sa precedente replicque, & nonobstant que de cela ie l'en reprenois, par ma seconde Responce, il y retombe encores de rechef, se monstrant aussi muet qu'au parauant. Et tres-bien (dis-ie) muet, car c'est la peine des incredules, vray que sa peine a esté plus
Luc. 1. longue que celle de Zacharie qui ne dura que 3. mois, & la sienne a duré deux ans entiers, & encores se trouue il autant muet qu'au parauant, & le sera toute sa vie & eternellement s'il ne s'amende de son erreur. Voicy donques ce qu'il respond. Ie vous ay (dict-il) respondu, qu'il ne se trouue point que Iesus-Christ ait proferé ces mots: mais (dict-il) il ne s'ensuit pas pourtant que l'eau ne soit benite & consacrée. *Bona verba quæso.* Ma question n'estoit pas si l'eau estoit benite ou consacrée, car c'est vne autre matiere, mais seulement s'il

trouuoit

trouuoit en la parole de Dieu que Ieſus-Chriſt eut dict de l'eau du bapteſme, cecy eſt mon ſang, comme il la dict du vin en l'Euchariſtie? Ie dis d'abondant, au Miniſtre, ſi Ieſus-Chriſt dõcques ne la dict au Bapteſme, mais bien en l'Euchariſtie, pourquoy veut il dire que le ſang ſoit au Bapteſme, auſsi bien qu'en l'Euchariſtie? recueillons ſes pieces. Ie le preſſois des paroles du S. Sacrement, pour eſchapper, il oppoſoit le Bapteſme, ou le ſang n'y eſtoit point reellement, ie luy replicquois, qu'au Bapteſme Ieſus Chriſt ne là pas dict, comme en l'Euchariſtie. La deſſus conuaincu, il va maintenant chercher que l'eau du Bapteſme eſt benite & conſacree, ce qu'il ne ſçauroit trouuer en toute la ſaincte Eſcriture, mais ſeulement en quelques eſcrits des Peres. Ceſt la façon du Miniſtre, ſe voyant preſſé par l'eſcriture, & ne trouuant point de fondement en icelle, il à ſon recours aux Peres, & y trouuant quelque mot, il le vient à eſgaler voire à preferer à tout ce qu'on luy alleguoit prins formellement de l'Eſcriture, comme icy, l'Eſcriture dict que Ieſus-Chriſt a benit le pain, puis a dict, Cecy eſt mon corps, du Bapteſme l'Eſcriture ne dict n'y l'vn n'y l'autre, & nonobſtant le Miniſtre pource qu'il troue en quelques Peres que l'eau eſt benite, de là il infere qu'il y à autant de realité au Bapteſme comme en l'Euchariſtie, ce que

iamais les Peres ne dirent, moins l'Eſcriture, ains elle y contredict aſſez quand elle ne dict ny l'vn ny l'autre du Sacrement de Bapteſme, comme elle dict les deux du Sacrement d'Euchariſtie. Mais ſoit que l'eau au Bapteſme ſoit benite, qu'eſt il pour cela? Eſt-ce à dire pourtant que Ieſus-Chriſt, n'aye pas dict en la Cene, Cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang? Benit, & conſacré eſt tout ce qui eſt dedié a Dieu, ainſi qu'amplement ie l'ay monſtré, mais le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt, n'eſt rien que ce que le ſainct Eſprit à formé, au ventre de la ſaincte Vierge & que Ieſus Chriſt dict, & faict par ſa toute-puiſſance. Pour concluſion, il eſt euident que l'eſchapatoire du Miniſtre eſtoit nulle, argumentant du Bapteſme en l'Euchariſtie. Pour le regard de l'eau, qui demeure au Sacrement du Bapteſme, il n'eſt de merueilles, car Ieſus-Chriſt, n'a pas dict qu'elle fuſt ſon ſang, ny ſon corps, comme il a dict du pain, & du vin en la Cene, c'eſt vne matiere laquelle nous auons ia traictee, & traicterons plus amplement en ſon lieu, ſur les chapitres ſeptieſme, & dix-huictieſme, deſquels le Miniſtre me menace, nous le verrons donc là Dieu aidant. Ce-pendant le beneuole Lecteur pourra pour ſon contentement lire le ſeptieſme chapitre, de ma ſeconde Reſponce, ſur le premier texte iuſques a la page 217.

Le

Le Miniſtre ſe tempeſte par aprez ne reppetant autre choſe que ce qu'il auoit dict en ſa precedente replicque, pource ſuffira de la conferer auec ma ſeconde Reſponce, puis qu'il n'adiouſte rien de nouueau. Il accorde que Luther n'a peu tout a coup quitter ſon leuain, ie dis que n'y voire iamais à ſon intention, car il eſt mort auec ceſte croyance que reellement & de faict le corps de Ieſus-Chriſt, eſt au ſainct Sacrement, & à Anathematiſe pour cela Zuingle premier Sacramentaire de ſon temps, donc voila deux ſectaires diſcordans. Pour Caluin il n'a point auſsi eſté d'accord auec Zuingle, car il accorde la realité non au pain, mais en la reception interieure, ou Zuingle n'accorda iamais aucune realité ny en l'vn, n'y en l'autre; Et meſmes Beze dict, que Caluin a mieux pour ceſte occaſion entendu ce Sacrement que tous les hommes du monde apres Ieſus-Chriſt. Il a donc eſtimé ce que iamais ne monta au cerueau de Zuingle. Mais autre choſe eſt de nos Scholaſtiques qui ſont treſ-bien d'accord au faict de la Foy, bien qu'aux diſputes ſubtiles de l'Eſcolle hors de la Foy, chacun ſouſtienne ſon opinion: l'incongruité du Miniſtre giſt en cela, que la ou nous leur reprochons la diſcorde qui eſt parmy eux au faict de la

Beza prolog. in Ioſue.

Foy & choſes eſſentielles d'icelles, ils ſautent en vne diſcorde d'opinions, qui ne touche en rien la foy, ny les dependances d'icelle, auquel cas la diſcorde n'eſt touſiours mauuaiſe, ains ſouuent loüable & meritoire, & ſe trouue meſmes aux bons Anges, ainſi qu'on peut voir en Daniel au dixieſme chapitre, & auſsi aux Apoſtres ainſi qu'on void de ſainct Paul, & Bernabas aux Actes c. 15. Leurs diſcordes donques ſont ſanglantes & pernicieuſes, puis qu'elles contreuiennent a la foy Chreſtienne, mais les noſtres ſont loüables, puis qu'elles conuiennent a vne meſme fin, bien que les voyes pour y paruenir ſoyẽt diuerſes. Autre dõc eſt la diſcorde qui ſe trouue aux mauuais Anges, & autre celle qui ſe trouue aux bons Anges : entre les larrõs & brigans, & entre les Magiſtrats. Les expoſiteurs auſsi des ſainctes Eſcritures ne conuiennent tous a vne meſme expoſition, mais nonobſtant ils conuiennent tous a vne foy & Religion, donques il n'y a rien de ſemblable en la diſcorde des Heretiques, & en la diuerſité d'opinions des Docteurs Catholiques.

Dan. 10.

Act. 15.

CON-

CONTRE LE SECOND POINCT du cinquieſme Chapitre.

IL n'eſt non plus beſoing de rien r'eſcrire ſur ce ſecond poinct, que ſur le precedent, pour gens d'Eſprit qui voudroyent lire ma ſeconde Reſponce en ce ſubiect, ou trouuerõt que i'auois preuenu tout ce que le Miniſtre y a voulu oppoſer. Ie demandois au Miniſtre, ſi point il trouuoit qu'en l'inſtitution d'aucun Sacremẽt, Ieſus-Chriſt, euſt vſé de mots figurez? maintenant il ſe veut efforcer d'en trouuer & bailler, & le preuue par le 3. chap. de S. Iean, ou (cõme il dict) ſelon pluſieurs des Anciens Ieſus-Chriſt parle de l'ordonnance du bapteſme. Et bien, ſoit qu'il y parle de l'ordonnance du Bapteſme, eſt ce encores reſpondre a ce que ie demande? Il eſt vray qu'il y a parlé de l'ordonnance du Bapteſme, mais il n'eſt pas vray que pour lors, il ait ordonné le Bapteſme, comme au 6. chap. de S. Iean, Ieſus-Chriſt parle bien de l'ordonnãce de l'Euchariſtie future, mais, il n'y ordonne pas l'Euchariſtie, de meſme en ce 3. chap. de S. Iean parlant Ieſus-Chriſt a Nicodeme, il y parle de l'ordonnance future, promettant le Bapteſme, mais non exhibant & ordonnant actuellemẽt, ainſi qu'appert par ſes paroles, qui ſont

Ioan. 3.

Ioan. 6.

sont paroles du futur & nõ du presét. Or ie demãdois au Ministre me dõner exẽple sur l'exhibitiõ des Sacremẽs, & il va sauter sur les promesses de l'exhibition, qui n'est pas respondre à propos, non plus que si quelcun demandoit les paroles de l'exhibition & ordonnance de l'Eucharistie, & vn autre pour responce mettoit en auant les paroles de S. Iean au 6. chap. L'ordonnance formelle du Bapteſme en sa totalle perfection est en S. Mathieu dernier chap. ou est dict, Allez enseignãs toutes gẽs, les baptisans, au nõ du Pere &c. Voila la matiere, la forme, & l'ordõnãce, & institutiõ d'iceluy Sacremẽt. Mais au chap. de S. Iean, bien qu'il y soit parlé de la matiere qui est l'eau, & du S. Esprit qui est l'operateur interieur, si est ce que toutesfois il n'y est nullement parlé de la forme d'iceluy, n'y de quelles paroles l'on doibt vser, ce qui est neantmoins de la necessité d'vn Sacrement. Ioinct que c'est par paroles du futur, & en promesse, & non par paroles du present, & en exhibition ou institutiõ. Pour le regard des Apostres, à sçauoir quand est ce qu'ils ont esté baptisez, on ne le trouue point par l'escriture. Les Peres y ont philosophé selon leurs deuotions ou coniectures. Euodius successeur de S. Pierre en l'Eglise d'Antioche, dict que Iesus-Christ baptisa S. Pierre, & S. Pierre les autres Apostres, & aprez les Apostres le peuple, dequoy est parlé en S.

Math. 28.

Nic ephor. lib. 2. histor. eccl. c. 3. & clem. Alexan. lib. 5. hypotipos. & Sophron. in prat. spir. c 176. Ioh. 4.

Iean

Iean 4. Tertulien (*libro de baptiſmo*) tient que S. Pierre fuſt baptiſé lors qu'il s'enfondroit dans l'eau, autres ont d'autres opinions, tant y a que cela eſt incertain. En ſomme le Bapteſme parfaict de Ieſus Chriſt, duquel parle S. Iean en ſa canonique, diſant que Ieſus Chriſt, eſt venu non en l'eau ſeulemẽt (cõme S. Iean Baptiſte) mais en l'eau & au ſang, & par l'eau, & par le ſang (dict il encores) il eſt venu, & ces 3. choſes rendent teſmoignage en terre, à ſçauoir, l'Eſcrit, l'eau & le ſang. Ce Bapteſme (diſie) qui eſt en ſa totalle perfection, n'a eſté ordõné qu'aprez la Reſurrection, & pource le Miniſtre deuoit prẽdre ce texte pour reſpõdre à ma demande, mais il s'en eſt tresbien gardé, car il n'y a là aucun ſubiect de figure nõ plus qu'en l'inſtitutiõ de l'Euchariſtie. Ainſi donques demeure ma queſtion indiſſolue aux Reſponces du Miniſtre, lequel toutesfois pour belle couleur il me met en auant qu'au 3. chap. de S. Iean eſt dict, que nous renaiſſõs, ou venons à n'aiſtre de rechef, par l'eau & l'eſprit. Il n'y a encores rié a propos de ma demãde, car outre ce que ce ne ſont pas les paroles de l'inſtitution actuelle du Bapteſme, ces paroles alleguees ne parlent que de l'effect du Sacrement (dequoy n'eſt icy queſtion) non de l'eſſence du Sacrement, laquelle cõſiſte en ces 3. choſes, matiere, forme, & intentiõ, ou voulonté de ce faire. Car pour le

Tertul. lib. debaptiſm.

1. Ioh. 5.

regard

regard des effects qui ensuiuent les Sacrements, & operent a l'interieur, nous ne nyons pas que tels effects ne soyent spirituels, ains ils le sont en verité, comme sont les effects du S. Sacrement, couchez en S. Iean. 6. & 1. Cor. 10. & ailleurs, comme Ephe. 5. &c. Tels effects dis-ie, sont spirituels, ainsi les effects du Bapteſme sont spirituels, mais nostre queſtiõ n'eſt pas des effects, seulement elle eſt des 3. choſes eſſentielles du Sacremẽt, a sçauoir ſi en icelles il ſe troue iamais aucune figure. Et qu'il y ait grande difference, appert, parce que pluſieurs reçoiuẽt le Sacremens non les effects du Sacrement, comme Iudas, en l'Euchariſtie, & Simõ Magus au Bapteſme. On peut ſur cela lire, les diſcours de S. Auguſtin alleguant les exemples des deux. Or tels indignes s'ils reuiennent en l'Egliſe auec repentãce, ne ſeront point rebaptiſez (ainſi que l'enſeigne S. Auguſtin) a raiſon qu'ils ont deſia reçeu le Sacrement, bien que non pas l'effect du Sacrement. Il eſt donc euident qu'il y a differẽce reelle & notable des deux. Neãtmoins le Miniſtre ſaute de l'vn a l'autre. Or bien encores faut il explicquer comment nõus venons a naiſtre de rechef. Accordant qu'en cela il y a de la figure, ie n'accorde riẽ que ie n'aye touſiours confeſſé & accordé, c'eſt que quand il eſt parlé des effects du Sacremẽt, lors il y eſt ſouuẽt parlé d'iceux en termes figurez. I'ay ſouuẽt accor-

Ioan. 6. 1. Cor. 10. Ephe. 5.

Aug. tract. 11. in Ioan. Aug. lib. de vnic. baptiſm. c. 6. 7. & ſeq.

dé &

dé & reppeté cela en ma seconde Respõce, parquoy le Ministre ne produict icy rien contre moy. Si est ce pourtant qu'en ces paroles il n'y a point tant de figure que le Ministre pretend exagerer. Il doit sçauoir qu'é c'est effect, du Sacrement Iesus-Christ parle de l'Esprit, & non pas du corps, ainsi que luy mesme l'explicque disant, ce qui est n'ay de chair, c'est chair, mais ce qui est n'ay d'esprit est esprit : Ou nostre Seigneur fort hautement parlant a ce Docteur de la Loy, met les differences qu'il y a d'vn esprit, & de la chair, entre lesquelles l'vne c'est que le commencement de la chair, c'est vne generation faicte par la chair, mais le commencement d'vn esprit n'est pas vne generation, mais c'est vne creation, a raison qu'elle procede du supreme Esprit qui est Dieu, lequel n'engendre rien de sa substance, que ce qui est soy mesme, en mesme substance, & tout le reste qu'il produict en estre, il le produict nõ s'aidãt d'aucune matiere, mais le produisant de riẽ, qui est creer, & non engendrer, & pource quãd on parle de la natiuité d'vn esprit estãt desia en nature, il ne faut cela entẽdre de la substãce, laquelle ne viẽt pas par natiuité, cõme la chair, mais d'vn estre & vie spirituelle laquelle procede de la grace de Dieu, & ne se trouue aux esprits qui en sõt priuez, cõme sont les malings esprits & les ames damnees, ausquelles n'y a aucune renaissance Ioan. 3.

en

en escrit, mais la seule subsistencc naturelle. Quād dōques on parle des esprits, il n'y a point de figure en ces mots, mais bien quand on parle de la chair: d'autant que le propre, & le seul renaistre, de l'esprit, n'est autre chose que la reception des rayons supernaturels venans de Dieu, mais quand aux corps c'est autre faict, car il se peut imaginer, & Dieu le peut ainsi faire, q'uvn corps rentre au vētre de sa mere, & vienne à naistre de rechef. Ainsi l'explicque S. Pierre disant vous estes renais, non d'vne semence corruptible, mais d'vne incorruptible. La semence donques est incorruptible, & d'autre façon que la corruptille. Pareillement la renaissance aux esprits est par renouatiō de grace, & d'autre façon que la naissance corporelle, & comme il y a vne substance aux esprits, & pareillement aux corps humains, & nonobstant on ne peut dire que le mot de substāce soit figuratif aux esprits & propre à nous, de mesme il y a vne renaissance aux esprits, & peut estre, aux corps humains, mais nonobstant la renaissance n'est figuree aux esprits, & propre aux corps humains, ains les deux sont propres aux deux selon leur nature. Ausi Iesus Christ restrainct la natiuité, disant ce qui est nay de l'esprit, est esprit.

1. Pet. 1.

Math. 22. Luc. 21.

Pour le regard de S. Iean Baptiste preschant qu'on seroit baptisé, par Iesus Christ, du S. Esprit & du feu, le Ministre allegue le Concile

Math. 3.

cile de Nice, qui applicque cela au Baptesme & non a la Pentecoste, cependant il passe soubs silence ce que i'auois proposé, C'est que Iesus-Christ luy mesme interprete ceste sentence de la reception du S. Esprit au iour de la Pentecoste act. 1. à quoy le Ministre n'ose respondre vn seul mot. Puis donc que c'est Iesus-Christ luy mesme qui la ainsi interpreté, est il vray semblable que le grand Concile de Nice, aye voulu cõtreuenir à l'exposition de Iesus Christ, comme entendant mieux que luy les paroles de S. Iean Baptiste, ou qu'il aye au moins ignoré ou oublié ceste interpretation de Iesus-Christ? parquoy il est euident que le Concile ne dict pas que cela ne se doiue entendre de la receptiõ du S. Esprit au iour de la Pentecoste, mais seulement il magnifie le Baptesme, lequel à en effect inuisiblement toutesfois, ce que les Apostres ont visiblemẽt receu au iour de la Pẽtecoste. Par ainsi il n'y a point de figure au mot de feu: bien que i'auois protesté au Ministre, ne pretendre nier que hors de l'institution du Sacrement il ne se trouue plusieurs propos figuratifs exprimans doucement & par belles metaphores les admirables effects des Sacremens. Pour l'ẽseuelissemẽt qui est dict du Baptesme, il est certain qu'õ plõgeoit iusques à 3. fois le nouueau baptisé dãs l'eau. De cela fõt foy S. Denis S. Athanase, S. Cyrille & plusieurs autres, mesmes qu'on

Act. 1.

Dionis. de eccles. hierar. c. 2.

qu'on les y mettoit tous nuds, ainsi que feut mis Iesus-Christ en Croix, comme font foy S. Iustin Martyr & S. Cirille & pource le Baptesme est appellé du nõ de sepulture, & de Croix, comme estant ensepuelis & mis en Croix auec Iesus-Christ, non que Iesus-Christ soit mis en Croix, ou ensepuely au Bapteſme (comme faussement l'entend & le pretend le Ministre) mais bien nous, en la forme & representation de la mort & sepulture de Iesus-Christ, & à cela il ne falloit point d'autre preuue que le texte de S. Paul, & les Peres qui parlent de ce plongement, & en cela il n'y a nul inconuenient, ains toutes choses sont fort claires, mais les Peres amplifient ce signe exterieur faict au Sacremẽt pour declarer la signification d'iceluy, qui est mourir auec Iesus-Christ, & nous ensepuelir auec luy par mortificatiõ de chair à tous vices, & pechez, ne niant pourtant le plongement dans l'eau. Autre chose n'enseignent les Peres, & ce que dict S. Paul, que nous sommes plantez au Bapteſme, à la similitude de la mort de Iesus Christ, & ainsi de sa sepulture, non que toutes choses soyent esgales, mais seulement en similitude de Iesus Christ crucifié, & ensepuely. Le Ministre par aprez m'aduoue qu'on vestoit le nouueau baptisé d'vne robe blanche, & ne nie pas du tout que S. Paul n'aye faict alluſion à cela, ausi ne scauroit il le nier, car les Anciens

Athan. in q ad Antioc. princ.

Iustin. apolog. ad Anthon. imper.

Rom. 6.

en

en font treſexpreſſe, & ample mention, cependant c'eſt contre les Dogmes de leur religion, appellans ſuperſtitiõs, toutes cerimonies qu'õ practique aux Sacremens, & toutes choſes qui ne ſont formellemẽt comprinſes dans l'Eſcriture. Mais il me redargue en ce que ie diſois n'y auoir point de figure en S. Paul, quand il dict que ceux qui ont eſté baptiſez ſont veſtus de Chriſt, me reprochant qu'en cela ie me d'eſpouille de raiſõ, ou que ie me couure d'vn mãteau perſé à trauers duquel on void ma miſere. Et c'eſt au contraire, car en ſon affirmatiõ on void la ſienne, pourueu qu'on entende que c'eſt habillement eſt donné a l'ame au Bapteſme, & non pas au corps, ſinon qu'en figure, au veſtement blanc. Si bien que pour le corps, il y a vrayement ſigne exterieur & figure, mais pour l'ame elle eſt vrayemẽt reueſtue des merites de Ieſus Chriſt, comme la femme en l'Apocalypſe reueſtue du Soleil. Et doibt noter le Miniſtre, que quand on parle des eſprirs & des ames, le mot de veſtir, eſt prins proprement, ores qu'il n'y aye point de robe materielle. Quand l'Eſcripture dict, que Dieu eſt reueſtu de l'vmiere, comme d'vn veſtement il ne faut prendre cela en figure, ains en verité pour la plus haute, & ſupreme lumiere qui eſt en Dieu, & ſi le mot de lumiere ſe prend proprement quand on parle du Soleil, a plus forte raiſon, quand on parle

Ambr. lib. de his qui initiat myſter. c. 7.

Cregor. Nazian. orat. in ſanct. baptiſm. Baptiſmus. indumentum. dicitur, quia ignominiæ noſtræ velamen eſt.

Apot.

Pſ

de Dieu, qui est la vraye & la mesme lumiere, la quelle contemplent les Anges & bien heureux Saincts, mieux que lœuil corporel, la lumiere du Soleil. En ta lumiere dict Dauid, nous verrons la lumiere, & S. Paul. Il habite en vne lumire inaccessible, & S. Iean dict, qu'il est la vraye lumiere, & non pas methaphorique. Et telle lumiere (dict Dauid) est le vestement de Dieu, vestement (dis-ie) proprement prins aux esprits, non aux choses corporelles. Car quest ce que vestemẽt? ce n'est pas ny drap, ny lin, n'y autre chose particuliere qu'on puisse specifier. Le drap, n'y le lin, n'entrẽt pas en la deffinition du vestement: C'est donques tout ce que enuironne par tout, vne substance. Or est il que la lumiere de gloire est telle, pour le regard de Dieu, elle est donc le vestement de la substance diuine, parlant en la façon des esprits. Ie baille exemple plus notoire. Adam estãt en l'estat d'innocẽce, il estoit veltu de son innocẽce, pour autant qu'elle enuironnoit non seulement son ame mais aussi toutes les parties de son corps, à raison dequoy aprez son peché il est dict que luy & sa femme s'apperçeurent & cogneurent estre nuds, & chercherent des feuilles pour se couurir, non qu'ils ne feussent auparauant tous nuds de couuerture corporelle, ou que leurs yeux ne fussent ouuerts, mais pour autant que l'innocence les enuironnant de toutes

Ps. 35. 1. Timo. 6. Ioh. 1.

Gen. 3.

tes parts mesmes au corps, elle leur estoit en cest estat vn vray vestement, & plus vray que tous vestemens corporels, & corruptibles. En ceste façon nous serons trestous reuestus d'innocence en la Resurrection generale, & couuerts, d'vne grande clarté, comme disent Iesus Christ & S. Paul, & tel sera nostre vestemẽt, non en figure, mais en toute verité & plus veritable, pource que plus permanante & assurée, que le vestement materiel, que nous portons pour le present. Ce sera vn vestement de gloire, & ainsi parlãt il n'y a en cela aucune figure : de mesme est de celuy qui est baptisé, pour le regard de son ame, il y a vn vestement de grace, qui est vne vraye lumiere, laquelle procede des merites de Iesus-Christ, & cela en l'ame, s'appelle, estre vestu de Iesus-Christ, de mesme que si quelqu'vn estoit tout enuironné des rayons du Soleil, & que cela feust permanent, on diroit qu'vn tel personnage seroit vestu du Soleil. Et ainsi est dict & aprouué Apoc. 12. & ne seroit cela dict en figure, mais en toute verité. Ainsi ay ie dict que l'ame du baptisé est vrayement reuestue de Iesus-Christ, car elle est toute enuironnée, & couuerte, des rayons qui sont en Iesus-Christ qui est le vray Soleil, & sont ses rayons permanens, & non passans seulement comme les rayons du Soleil sur nostre corps, ains ils

Math. 13. phil. 3.

Lege S. Thom. 1. p. q. 67. ar. 1. ex Aug. negante lucẽ esse Metaphoricam spiritibus, & re vera ita est, vt nobilior sit eorum lux. Apoc. 12.

ſont inherens en l'ame, comme la peau, au corps humain, & voila ſon veſtemẽt: & pource
Apoc. 2. eſt dict en l'Apocalypſe a vn certain ſe biẽ garder de perdre la grace de Dieu, de peur que la nudité n'approiſſe en luy, à ſçauoir comme à Adam, ayant perdu ſon innocence, ainſi nuds ſe trouuent le malings eſprits, ou les bons Anges, ſont Anges de lumiere: ainſi celuy qui entre, nayant point la robe nuptialle eſt rejecté du banquet en l'Euangile. I'ay faict tout ce diſcours, pour explicquer comment en verité
Math. 22. les ames ſont reueſtues, & non en figure, cõme voudroit, dire le Miniſtre, bien toutesfois qu'il n'eſtoit beſoing de m'explicquer dauantage pour le rembarrer, à raiſon que ie luy ay touſiours aduoüé, meſmes des ma premiere Reſponce, qu'il y peut auoir figure aux Sacremens, lors qu'il en eſt parlé, hors de leur premiere inſtitution, mais non en leur premiere inſtitution, ce que le Miniſtre n'a peu encores, ny ne pourra iamais reprouuer, & pource demeure ma propoſition veritable, ferme & aſſurée, qu'il faut prendre les mots du ſainct Sacrement, ainſi qu'ils ſont couchez, & ſans aucune figure, pour autant que ce ſont les les mots de la premiere inſtitution dudict Sacrement. Et encores ay ie prouué dauantage, ſçauoir qu'il n'y a point de figures comme le Miniſtre penſe, meſmes hors de la premiere

inſtitution des Sacremens, ainſi va errant le Miniſtre & dedans & dehors.

Le Miniſtre s'eſtoit diſpẽſé de dire que S. Paul appelle le Bapteſme lauement de generation, & adoption des enfans de Dieu, dequoy ie l'en reprenois, car veritablement S. Paul ne parle pas ainſi! Le Miniſtre ſe voyant prins, il me reſpond ainſi en ſes mots. Vous demandez en quel lieu S. Paul nomme le Bapteſme, adoption & renaiſſance. Ie vous reſpons (dict-il) que i'ay dict que les Anciẽs l'ont ainſi appellé: Voila toute ſa reſponce. Et de S. Paul qu'il auoit nommé, & mis en ieu qu'en dict il? rien, n'oſant nier qu'il ne l'euſt dict, car *ſcripta manent*, & pour parer ce coup, il va ſauter aux Peres, diſant que ce ſont les Peres qui l'ont dict. C'eſt mon, mais il y auoit auſsi nommé S. Paul, donc voila vn autre eſchappatoire du Miniſtre. Pour le regard de ce qu'il dict par aprez, que ie ne recognois point de figure, quand il eſt parlé de la regeneration, me renuoyant à ce qu'il en auoit deſia dict, pareillement ie le renuoye à ce que cy deſſus ſur ſon precedent propos ie luy en ay reſpondu, diſant en ſomme, qu'il y auoit de la Metaphore, s'il y eſtoit parlé des corps, mais pour le regard des ames & eſprits, ou ſe faict la regeneration promiſe par Ieſus Chriſt, il n'en y a point, ainſi qu'il s'imagine. Il calomnie auſsi mon dire, quand il eſcrit que le S. Eſprit qui

Page. 224. au Miniſtre

renouuelle les ames, & non pas l'eau, comme ie le dis, dict il, qui est vne imposture manifeste, car i'auois ainsi parlé. Les Sacremens de
Page. 156. grace (disois ie) operent puissamment au dedans, selon la vertu, que Iesus-Christ leur a donné, cõme instrumens du S. Esprit qui opere au dedans ces choses admirables. Voila mes mots. Ie ne nye donc point que le S. Esprit n'opere le tout. Ie ne dis pas aussi que ce soit l'eau, qui seule opere & sans le S. Esprit, mais bien que l'eau au Sacrement soit instrument du S. Esprit, duquel vsant le Prestre au Sacrement selon l'ordonnance de Iesus Christ, lors le S. Esprit opere le tout comme cause efficiente,
Math. 2. l'eau n'en est que l'instrument, bien que non pas inutile cõme estant deputé de Dieu à cela, cõme l'estoille conduisoit les Roys de l'Orient, à Iesus-Christ, comme instrument deputé de Dieu à cela, mais la cause efficiante, c'estoit l'Ange, ou Dieu par l'Ange, qui la menoit, ainsi que iadis la nuée & colomne de feu au desert. Le Ministre voulant allegeur. S. Cyprien pour monstrer, que le S. Esprit opere au Baptesme, comme si ie l'auois nyé, il se coupe iusques au sang, selon sa mode, qui est que iamais
Cyprian. serm. de bapt. il ne scait alleguer vn seul Pere qui ne cõdamne sa secte & Religion au mesme passage. Dict donques S. Cyprien, que la solemnité de paroles, & l'inuocation du nom sacré, & les

signes attribuez aux miniſteres des Preſtres par l'inſtitution Apoſtolique, celebrant le Sacrement viſible, mais le ſainct Eſprit faict & accomplit la choſe meſme. Ou eſt à remarquer, que ſainct Cyprien dict les ſignes attribuez au Miniſtere des Preſtres eſtre de l'inſtitution Apoſtolique. Or ſainct Cyprien ne parle pas de l'eau du Bapteſme, car elle n'eſt pas de l'inſtitution Apoſtolique, ains de l'inſtitution expreſſe de Ieſus-Chriſt, il entend donc dire qu'au Bapteſme, y auoit pluſieurs ſignes faicts par le Miniſtere des Preſtres outre l'eſſence du Sacrement, leſquels auoint eſté ordonnez par les Apoſtres, comme ſont les exorciſmes, inſufflations, la chandelle, le veſtement blanc, & autres remarquez, cy deſſus aprez les plus anciens Peres, deſquels ſainct Cyprien n'a point degeneré, & cela tout enſemble appelle ſainct Cyprien vne ſolemnité, ainſi qu'*encores nous* l'appellons, & ainſi l'appellois-ie en ma ſeconde Reſponce, que neantmoins le Miniſtre à voulu calomnier, ſe mocquant de ce mot, prins des plus graues Peres de l'Egliſe, de cela en auons ja parlé cy deſſus. Touchant aux ſentences des Peres, qui ont parlé figurement du Bapteſme, quand ainſi ſeroit, il n'y a rien contre moy, qui ne reiecte point les propos figurez eſtre quelquefois, hors

de la premiere inſtitution des Sacremens. Tant y a que i'ay mõſtré par le texte de S. Chryſ. qu'é ſon diſours il n'y a point de figures cõme pretend le Miniſtre, & ſur cela ne faut que lire ce qu'en ay eſcrit en ma ſeconde Reſponce, ou ie mets au long la ſentence de S. Chryſoſtome, & eſt fauſeté & calomnie commiſe par le Miniſtre, de dire ſur ce propos, que ie renuerſe ma premiere Reſponce, m'entourtillant, dict il, d'vne façon eſtrange, ce qu'il ne prouue pas, ſeulement il adiouſte, mais laiſſons là (dict il) vos contradictions & entoutillemens. Il falloit bien, car il ſe feuſt entourillé luy meſme, s'il ſe fuſt mis en deuoir de le prouuer. Si ie ſuis fecõd en reſponces, & ne manquant de raiſons & ſolutions, c'eſt la grace de Dieu, c'eſt la force de la verité, qui à pluſieurs appuys, & toutes choſes luy rient comme tresbien ont cogneu meſme les Philoſophes, diſans que iamais vne veeité ne contrarie a l'autre, mais bien vne fauſeté & menſonge à l'autre fauſeté, de maniere qu'il y peut auoir des menſonges contraires, ainſi qu'on void les malfaicteurs, depoſer deuant leur Iuge, mais on ne trouuera iamais deux veritez contraires, meſmes les raiſons d'Ariſtote ne concluend pas contre la creation n'y des autres Philoſophes contre l'incarnation, n'y reſurection des morts, ainſi que le monſtre doctement S. Thomas. C'eſt pour-

Ariſt. in categor. c. de Oppoſitis.

S. Tho. 1. p. q. 45. ar. 2.

Et cont.

quoy

quoy les Catholiques soustenans la verité, ils ont plusieurs & diuerses responces, mais non pas contraires, ains compatibles ensemble. Ainsi conferant nostre discours auec le texte des Peres. Sainct Chrysostome, Tertulien. Sainct Hieroſme, sainct Bernard, on trouuera que le Ministre à dessein auoit mal traduict leurs textes, les voulant tirer à sa cordelle. Le Ministre me reproche, qu'il scait mieux traduire que moy, les textes latins, au françois. Quand ainsi seroit, ie luy respondrois comme feit vn certain personnage à vn autre, qui luy reprochoit disant *Ego melius legi Aristotelem, quam tu*, auquel il respondit, *forsan melius, sed non fidelius*, ainsi en seroit du Ministre, au cas qu'il feust plus grand Grammatiste, & Traducteur que moy, si est ce que ie gaignerois touſiours ce point sur luy, que plus fidelement i'amene le Peres que luy, n'vsant point de fard, ny de fraude, pour leur tordre le nez, & les tirer à autre sens que leurs mots ne portent. Qu'on lise ce que i'en ay prouué en ma seconde Responce. Le Ministre dict que ie ne respons pas aux Peres, sinon en disant, qu'il ne les a pas traduict fidelement. Et n'est ce pas assez de cela puis qu'on prouue qu'il les cite à faux ? cependant il n'a osé se defendre ny sur la sentence de Tertulien ny des autres, seulement il a mis en marge de la sentence

latine

latine de S. Hieroſme, laquelle le condamne tout a faict, & euſt mieux faict le Miniſtre n'en parler point du tout, non plus, qu'il n'a oſé de celle de Tertulien. Car en premier lieu quand S. Hieroſme dict que nos viſages au Bapteſme ſont marquez au ſang de Ieſus-Chriſt, il parle la du ſigne de la Croix, qu'on faiſoit au front du baptiſé ainſi que les autres Anciens teſmoignent, mais le Miniſtre en ſa ſecte ne marque perſonne au viſage, ny au front, dont ſainct Hieroſme en cela le condamne, ce pendant le tout eſt faict par le merite, du ſang de Ieſus-Chriſt qui eſt tout ce que ſainct Hieroſme en pretend dire. Quand à l'auctorité corrompue de Tertulien, le Miniſtre n'en dict rien, n'ayant ſeulement vn petit haillon, pour couurir la faute qu'il auoit commiſe: Donc eſtre marquez, purgez, & lauez au ſang de Ieſus-Chriſt, c'eſt vne locution treſpropre. Le ſang de Ieſus-Chriſt, comme de Ieſus-Chriſt, à pluſieurs proprietez, comme ſon merite, ſon prix, ſon efficace, penetrant les ames. Selon toutes ces façons on peut dire proprement que c'eſt le ſang de Ieſus-Chriſt, car la proprieté d'vne choſe eſt dicte de la meſme choſe, & au contraire, la choſe meſme eſt dicte de ſa proprieté. Si ie diſois, ce qui eſt raiſonnable, ou qui a diſcours, chemine, c'eſt autant comme ſi ie diſois, l'homme chemine, & au contraire, or

Hieron. vultus noſtri ſignantur in baptiſmo ſanguine Chriſti.

purger,

purger, lauer & rachepter les ames, ſont choſes autant propres au ſang de Ieſus-Chriſt, comme eſt la raiſon en l'homme, à cauſe de l'vnion perſonnelle de la Diuinité, auec ce ſang precieux. Parquoy dire que ce ſang nous laue de tous nos pechez, c'eſt autant que dire, le merite de ſon ſang : car le merite c'eſt ſon propre, qu'on appelle 4. modo, & conuient à luy ſeul. Le Miniſtre ne penetroit pas ceſte haute Theologie, car il en parle comme des autres choſes purement naturelles. A ce propos il eſt dict en l'Apocalypſe, que les Martyrs ont blanchy & laué leurs robes au ſang de l'aigneau, ce qui ne pourroit eſtre dict, ſi non qu'abſurdement du ſang des aigneaux irraiſonnables, ou treſpropremẽt il eſt dict de l'aigneau ſans macule, ſon ſang ayãt c'eſte proprieté de lauer & blãchir. Sur ce q̃ie luy remõſtrois, s'il trouuoit point que Ieſus-Chriſt eut benit l'eau au Bapteſme, il va cercher que cela ne ſe trouue point, mais eſt tiré de l'Eſcriture par cõſequence neceſſaire, d'autãt qu'il ne faut eſtimer que Ieſus-Chriſt aye baptiſé d'vne eau prophane. Il y a en cela deux fautes, la 1. qu'il a recours aux cõſequences neceſſaires tirees de l'Eſcriture, ou par ſa replicque, il ſe mocquoit de moy, quãd ie diſois q̃ le sãg de Ieſus-Chriſt eſt auec sõ corps, par ſuitte naturelle, & auſſi le corps au ſang. Il me nyoit les conſequẽces naturelles, & ne-

Apoc. 7.

& neceſſaires, prinſes, & tirees de l'Eſcriture & icy il s'aide luy meſme d'vne conſequence, ou il n'y a point de ſuitte naturelle, comme il y a en la perſonne de Ieſus-Chriſt. La ſeconde faute, eſt que ie ne demande pas ſi l'eaũ au Bapteſme eſt prophane ou non, car ie ſçay bien que toute creature de Dieu eſt benite, par la creation, & ſanctifiée par apres, plus amplemẽt par la parole de Dieu, ainſi que l'enſeigne S. Paul Mais ie luy demandois s'il trouuoit point que Ieſus-Chriſt l'euſt benitte? C'eſtoit a raiſon que quand nous trouuons Ieſus-Chriſt auoir, benit, ou maudict quelque choſe, de telle benediction s'enſuit touſiours miracle en la creature benitte, ainſi qu'appert des pains, & des poiſſons beniz, miracle dis ie s'ẽ enſuit, outre la benediction, qu'a reçeu la creature en la creation, & outre la ſanctificatiõ qu'elle reçoit puis aprez plus particuliere, par la parole de Dieu, mais nõ qu'elle reçoiue touſiours miracle, ſinon quand Ieſus-Chriſt la benit particulierement, ce qu'il a faict au pain de l'Euchariſtie & non en l'eau du Bapteſme. Qu'on marque bien les reſponces du Miniſtre, & on trouuera que ce ne ſont que pures eſchappatoires. Ce pendant les replicques & remonſtrances qu'on luy faict, bouchent les trous & les tannieres.

1. Tim. 4.

CON-

CONTRE LE SIXIESME Chapitre.

IE disois que la Doctrine de Caluin se chãge toute en fumée, lors qu'on vient a prendre l'Escriture en son droict sens, auec la proprieté de ces mots benir,& dire,quand c'est Iesus-Christ qui parle, & la verité est telle qu'on ne sçauroit eschapper la realité en prenant ces 3.choses franchement, ainsi que franchement nostre Seigneur à dict,& faict,les 3.choses susdictes. Le Ministre voulãt eschapper cela,proteste, ou faict semblant de proteſter, vouloir auoir esgard aux choses precedentes & suiuantes,mais il ne parle pas de prendre ceste Escriture en son droict sens, & proprieté des mots. Ioinct qu'il laisse a part le mot de benir, comme si rien n'estoit faict quand Iesus-Christ benit,& seulement s'arreste sur ces mots. Cecy est mon corps, lequel sera liuré pour vous: Outre sans considerer que Iesus-Christ ordõne là fort grauement & serieusement vn Sacrement de l'Euangile, c'est à dire plain de verité, & non vne peincture de l'ancien Testament. Pour faire donc entendre comment ces propos se peuuent prendre figurement, & non veritablement, il baille (o impieté) trois exemples

ples prins des images,& peinctures mortes disant. Si i'auois, dict il, deuant moy les pourtraicts de Moyse,de Sanson, de Dauid,ie pourrois dire, C'est ce Moyse qui a deliuré le peuple d'Egypte, c'est ce Sanson qui a dompté les Philistins, C'est ce Dauid qui de Berger a esté faict Roy. Or en premier lieu, il n'a honte (comme ie viens de dire) faire vne pure peincture & ombrage, d'vn mystere de la nouuelle Loy,contre sainct Iean,contre sainct Paul, cõtre Iesus-Christ,qui dict,ie suis la verité,contre la Loy & les Prophetes, en somme contre toute la saincte Escriture, laquelle ne tend à autre but, qu'à monstrer que le Messias,effectueroit en toute pure verité ce qui estoit figuré en la Loy,& aux Prophetes, Non (dict le Ministre en somme) ce n'est autre chose de ce mystere de soy proposé par Iesus-Christ, sinon que comme si ie tenois l'image de Moyse,& disois,voicy Moyse,en pure peincture. En second lieu, il oublie que la difference des paroles de Dieu,& des nostres, est que les paroles de Dieu sont effectiues, comme quand il dict, que lumiere soit faicte,que la terre produise l'herbe verdoyante,Lazare viens dehors. Adolescent ie te dis leue toy, au Ladre sois guery, mais nos paroles sont seulement significatiues, de maniere que Dieu tenant le pourtraict de Moyse entre ses mains, s'il disoit quelquefois

Ioan.1. Heb.10. Ioh.14.

Gen.1. Ioan.11. Luc.7. Matth.8.

voicy

voicy Moyse, ce pourtraict seroit faict quand & quand Moyse en toute verité, comme tenant l'argille, ou terre entre ses mains, & soufflãt a la face de ceste terre, faicte au pourtraict & lineamẽs de l'homme, soudain à ce souffle de la bouche de Dieu ceste image de terre seut changée en vray homme, & faicte en ame viuante, & seroit chose indigne de Dieu, monstrer vne peincture pour vne verité, en disãt, que c'est la chose mesme. Quand Dieu bailla la manne au desert (figure de Iesus-Christ) il ne dict pas c'est Iesus-Christ, ou c'est le Messias, mais seulement ce qu'elle estoit en verité, disãt, par Moyse, c'est le pain que Dieu vous baille pour vostre nourriture: & si Dieu le Pere en demõstrant l'Arche de l'Alliãce au peuple, eust dit, au fleuue Iordã, C'est mon enfant bien aimé, eust il exprimé le mystere & artiele de l'Incarnatiõ, cõme en demonstrant Iesus-Christ en propre personne? Nõ, ains au cõtraire s'il eut dict cela, à sa parole, l'arche figure, eut esté faicte l'Arche mesme, cõme la terre, le corps d'Adã, au seul soufflemẽt de Dieu. Qu'õ baille vn seul exẽple ou Dieu ait dit, aux mysteres de la foy, Cecy est telle chose, que ce n'aist esté telle chose, & nõ la seule peincture d'icelle? Et nonobstãt sans aucun exemple de l'Escriture se ioue icy le Ministre, qui se voyant debutẽ & despourueu de l'Escriture, il s'en va aux boutiques des peinctres, pour y prendre

Gen. 1.

Exo. 16.

en

en tesmoignage de sõ dire, les images de Moyse, Sanson & Dauid, auquel ie pourray alleguer pour c'este fois le dire d'Horace. *Pictoribus atque, Poëtis, &c.*

Horat. de art. poëtic.

Et le Ministre luy mesme se met au rang de ces Poëtes & Peintres, feignant, & refeignant, & mentant a bouche desployée. Encores les Peintres representent mieux la verité que le Ministre, car vne image bien faicte, de soy mesme represente la verité, ores que personne ne die, c'est l'image d'vn tel, mais le pain de soy, ne represente point le corps de Iesus-Christ, ny autre chose, que ce soit, estant vne substance absolue, & non vne chose relatiue. Or si Iesus-Christ eust voulu representer seulement & nõ effectuer, il eust representé cẽla par la chose, que d'elle mesme eust mieux representé, d'autant que les œuures de Dieu sont si parfaictes, qu'autres ny homme, ny Ange, ne les sçauroit faire si parfaictes. Exemple, à l'ancien Testament voulant representer la chair de Iesus-Christ, Dieu la representoit par la chair & sang des aigneaux, & autres animaux, & voulant representer celuy qui (ayant semblance de peché) seroit esleué en croix, en telle qualité, mieux ne pouuoit estre representé, que par le serpent d'airain, qui à semblance du serpent, mais il est sans venin, & plusieurs autres conuenances, mises en auant par les Docteurs, lesquelles

quelles ne pourroyent si proprement conuenir à autre chose, qu'a vn serpent d'airain, ainsi de la manne venant du ciel, figure de l'Eucharistie, rien de plus semblable ne se peut imaginer à icelle, ainsi de l'arche toute couuerte d'or en maiesté, contenant la manne, la verge, les tables de la Loy, figure de l'humanité, en laquelle à habité la Diuinité vraye manne des Anges, sceptre de direction de toutes creatures, Loy de tout l'vniuers. En ce poinct là, il n'y a, n'y homme, n'y animaux qui si bien eussent peu repreſeter le coffre de l'humanité contenant ces 3. choses, qui ne sont qu'vne en la Diuinité. Ainsi des Anges Cherubins, mieux ne pouuoient ils estre representez, que par ces images ayans corps & faces d'hommes, & des aisles, ainsi des elemens aux vestemens du grand Prestre, le ciel Empyree au *Sanctum Sanctorum*. Bref que tous les hommes s'imaginent de pouuoir representer mieux que ce que Dieu a ordonné pour repreſeter, ils se trouuerõt courts, & diront auec Dauid. *Mirabilis facta est scientia tua ex me cõfortata est & non potero ad eam.* De mesme est des paroles proferees de la bouche de Dieu, qui sont signes, & figures des choses interieures, on ne pourroit mieux explicquer que ce que Dieu a dict, pour explicquer, cõme en disant. Que lumiere soit faicte. Que la terre germe, que les eaux produisent des rep-

Sap. 18.

Psl. 138.

Gen. 1.

tiles,&c. Et si les phrases de l'ancien Testamẽt, quand Dieu parle, sont par fois,& voire souuẽt obscures,c'est à cause des phrases Hebraicques qui no⁹ sont incognues,mais au reste Dieu parlant au peuple,selõ la phrase de ce tẽps là,il luy parloit le plus clairement que faire ce pouuoit. Qu'on voye la Genese, l'Exode, les Nomb. & ainsi des autres liures. Dieu donques tousiours en toutes loix,mesmes en la loy des obscuritez & ombrages,a parlé le plus clairemẽt que faire ce pouuoit en tel subiect,& quãd il à voulu vser des figures,il à prins ce q̃ plus viuement representoit au peuple, ce qu'il pretendoit,& au cõtraire en la loy de grace & de verité,Iesus Christ auroit il manqué & en l'vn & en l'autre? Premieremẽt aux paroles, qui signifieroyent vne chose,& en pretẽdroiẽt vne autre? Secondemẽt aux signes,car il se trouuera d'autres signes,qui representerõt mieux,& plus viuemẽt sa chair & son sang,q̃ non pas le pain & le vin! Voila donc de l'impieté du Ministre prenant ses expositiõs de la boutique des Poëtes & des Peintres,les pl⁹ mẽteurs de tous les artisans. Quãd au discours du Cardinal Caietã, il ne faut q̃ lire ce que i'en ay proposé au 6. c de ma 2. Responce,& cõferer le tout auec ce qu'ẽ escrit le Ministre,aux deux Repliques,on trouuera q̃ i'ẽ ay dit,ce qui est la pure verité du faict,& qu'il n'abat riẽ de tout ce qu'ay prouué par les propres escrits dudit Cardinal

dinal, seulemẽt est à notter que le Ministre impose fausemẽt audit Caietã, disant qu'il à tenu q̃ la foy de ce Sacremẽt depend de la seule Eglise Romaine, & non de l'escriture, (se corrigeant toutesfois de ce qu'il auoit adiousté le mot de Romaine, qui n'est au texte, & s'excusant la dessus) mais au reste ledit Caietã à conclud ainsi son discours. Nous auõs (dit-il) donques par la vertu des paroles de nostre Seigneur prises en leur propre sens, q̃ le corps de Iesus-Christ est veritablemẽt en l'Eucharistie: & c'est dit-il, la premiere chose que nous auõs par l'Euangile touchant ce Sacremẽt. Voila ce qu'il en cõclud. Or i'auois mesmes oppose cela au Ministre en ma precedẽte Responce mais nonobstãt cõme si iamais n'auoit esté dit, il le calomnie encores de rechef, disant qu'il n'a appuyé sa croyance, que sur la seule Eglise Romaine, adioustãt encores de sa teste le mot de Romaine, qui n'est pas en Caietan, & bien que ce soit tout vn, toutesfois au sens du Ministre c'est autre chose, l'Eglise Romaine, & l'Eglise Vniuerselle, & pour autant il cõmet fraude & tromperie. Les Decrets disent tresbiẽ, qu'il se faut cõformer à l'Eglise Romaine, car cõme celuy qui diroit, qu'il se faut conformer à ce q̃ dit & enseigne le Chef, seroit autãt que dire, qu'il se faut cõformer à ce que dit & enseigne l'hõme, ainsi l'Eglise Rom. estãt Chef des autres, se cõformer à elle c'est se

Ego b do co dist. 2 P. Luc c. Ad abolendam. De hæreti.

conformer à toutes d'autant que le Chef n'eſt point ſans ſes membres, ce qu'il faut entendre des choſes eſſentielles de la Foy, car pour certaines ceremonies particulieres & arreſtees hors des Conciles œcumeniques, comme de certains ieuſnes particuliers, c'eſt autre cas, & nonobſtant S. Ambroiſe dict que meſmes en telles ceremonies particulieres, luy & les autres Eueſques ſe confirmoyent en tout ce qu'ils pouuoyent à l'Egliſe Romaine, à raiſon de S. Pierre, qui auoit preſidé en ceſte Egliſe Romaine. Touchant à la raiſon du relatif, *lequel*, il la retracté, en l'article en ſuiuant, quoy que le Miniſtre vueille deſguiſer, il eſt contrainct d'accorder qu'il y a parlé tout autrement qu'au precedent article, mais ie dis qu'encores plus amplement en ſes commentaires ſur S. Mathieu, ou il dict, que l'Egliſe eſt conſtraincte d'ainſi le croire en vertu des paroles de Ieſus-Chriſt, qui ne peuuent eſtre deſtournees, en vn autre ſens, ſuffiſt de lire ce qu'en ay eſcrit en ma precedente Reſponce, pour voir le Miniſtre hors d'eau & palpitant à ne pouuoir plus comme le poiſſon ſur terre.

Ambro. lib. 3. Sacram. c. 1.

3. p. q. 7. ar. 3.

CONTRE LE SECOND POINT *du ſixieſme Chap.*

AV commencement de ce point, le Miniſtre me veut faire croire à toute force d'auoir

uoir dict, qu'il y a relatif au texte Grec de S. Luc, ou eſt parlé du ſang, à quoy i'auois deſia reſpondu, auoir bien parlé de S. Luc, mais non pas du texte Grec, luy encores importune & inſiſte la deſſus, diſant que ſi, & pour luy monſtrer que non : Voicy les propres mots dont i'ay vſé en ma premiere Reſponce. Regardez (dis-ie) en S. Luc & trouuerez qu'au breuuage du ſang, il r'apporte le meſme relatif au pronom precedent ; *Hic*, dont il ſemble y auoir incongruité au Grec, &c. ou eſt beau a voir qu'au commencement i'ay parlé du texte de S. Luc ainſi qu'il eſt fidelement traduict en Latin, tant par les noſtres que par les aduerſaires, puis que ie dis que le relatif ſe rapporte au pronom precedent, *hic*, qui eſt latin, & non pas grec, & eſt beau à voir qu'aprez i'ay parlé ſeulement du texte grec diſant, donc (diſois ie il ſemble y auoir incongruité au grec) ou ie n'ay pas dict au relatif grec, ainſi on void qu'il n'y a que cauillations au faict du Miniſtre. Il dict ne ſi eſtre voulu amuſer, pour venir au poinct principal, mais en verité ça eſté, preuoyant qu'il tomberoit de ſa cauſe, ſi beaucoup remuoit. Il ſe paſſe auſsi fort legerement ſur la queſtion, que ie luy farſois, comment ce peut il dire, que le Calice ait eſté reſpandu pour la remiſsion de nos pechez ? Il baille la deſſus trois gloſes, ſi obſcures, & ſi mal à propos, que Luc. 22.

ie ne veux autre chose sinon qu'il les lise, pour gouster s'il y aura point de contentement n'y d'apparence. Or c'est ce que disoit Tertulien, qu'auoir d'escouuert les heresies, c'est les auoir refutées, *detexisse* (dict-il) *confutasse est*. Touchant à ce que ie proposois, que le mot d'ont à vsé S. Luc, signifie proprement le breuuage, & que pour autant, tout y est clair & sans figure. Le Ministre tempeste la dessus, comme si ie les estimois tous des Bestes (ce que ie n'auois pas dict n'y rié de sẽblable) cõme s'ils ignoroiẽt que le mot grec signifie propremẽt le vaisseau, qui cõtient la liqueur à boire. Or parlõs vn peu à son bõnet, & disõs chose qui vaille. Il est certain q̃ le mot, *poculũ*, signifie les deux, sçauoir est, breuuage, & la couppe dans quoy on met le breuuage (le mesme est du mot Grec *potrion*, pource traictant de l'vn ie traicte & resouls de l'autre) disons donques, le mot *poculum*, signifiant les deux, lequel des deux est le plus raisonnable, voire plus veritable, ou que premierement il signifie le breuuage, & puis aprez le vaisseau dans lequel il est contenu, ou au cõtraire, qu'il signifie tout premierement le vaisseau, & puis par consequent, & comme par accident, le breuuage? Il est beau à voir, que puis que le breuuage est plus en excellence, vtilité, & necessité, que la couppe, car non le breuuage pour le vaisseau, mais le vaisseau pour le breuuage, est (dis-ie) beau à voir, que le mot si-

Tertul. lib. cont. valẽtin.

gnifie tout premieremẽt le breuuage & puis conſecutiuement le vaiſſeau ou eſt contenu tel breuuage, attendu qu'au beſoing on boyroit ainſi que Gedeon & ſes ſoldats, & auec les Roys de Perſe, & les Philoſophes, de la main ſans couppe, ou l'on ne ſcauroit boire d'vne couppe ſans breuuage. *A nobiliori* (dict toute ſcience) *fit denominatio*, la premiere denomination donc vient du breuuage, non de la couppe; En ſecond lieu d'ont vient ce mot *poculum*? tous accordẽt qu'il viẽt du verbe *poto potas*, que veut dire boire, d'ou vient auſsi le mot, *Poculentum*, i. toute choſe qui eſt bonne à boire (non tous vaiſſeaux à boire) mais le breuuage. Dont Cicero a dict qu'aucuns ont eſtimé, qu'il faut eſcrire *potulentũ*, & nõ pas *poculentũ*, cõme venãt du verbe *Poto*, *potas*, & en ſõme tous les mots deriuez de ce verbe, ſe r'apportẽt au breuuage, & nõ au vaiſſeau, cõme *poculentũ pocillator* &c. & ne peut on dire d'abondãt, qu'il puiſſe ſignifier la couppe, ſinõ relatiuemẽt au breuuage, dõques ſa premiere ſignificatiõ eſt du breuuage, & nõ de la couppe. Puis dõques q̃ de ſa premiere ſignificatiõ, il ſignifie le breuuage & que le prenãt ainſi, le texte de S. Luc demeure entier ſãs beſoin de gloſe, outre ſãs incõgruité, d'auãtage auec le meſme ſens, auquel Dieu auoit deſia dict de ſon, corps que c'eſtoit ſon corps, & non ſon veſtement qui ſeroit liuré pour nous,

Iudic. 7.

Diction. Latino Gallic.

quelle audace, quelle impudence est ce? de nier ce qui est tout expres, & sans difficulté & absurdité quelconque, pour chercher vn autre sens plus esloigné, & qui traine apres soy des absurditez & impietez sans nombre? Le Calepin dit, que ce mot signifie proprement vn vaisseau, mais les plus anciens que luy, dient autrement, & les raisons susdictes le conuainquent manifestement en cela, or ie ne sçay si cela a esté escrit en faueur des Heresies du temps present, car c'est auteur est nouueau, & depuis Luther en ça. Bref son verbe d'ou il descend le conuainct assez.

Ioan. Ianuen. in Catholic. Poculum, à poto potas quasi, potulum 1. potus, vel vas quo 1.

Au reste, le texte Latin approuué de l'Eglise, à le mot *Calix*, à raison que ce mot est frequent en l'Escriture, & signifie tout de mesme tous les deux, à sçauoir la couppe, & le breuuage, comme quand Dauid dict, mó calice ennyurant, il prend le mot pour le breuuage, car la couppe n'enyure pas, pareille mẽt quand Iesus-Christ dict aux enfans de Zebedée, pourrez vous bien boire le calice que ie beuuray il prẽd le mot de Calice, ausi pour le breuuage & non pour la couppe qui ne se boit pas. Retenant donques l'Eglise le mot ancien de *Calix*, elle n'altere en rien la signification, puis que ce mot aux Escritures, signifie tous les deux, & tresbiẽ est exprimé ce mystere, par ce vocable, nous faisant entendre que l'administration du sang

. 21.

de

de Iesus-Christ à esté exhibé aux Apostres, nó enla seule espece de vin, comme le corps auoit esté exhibé soubs la seule espece du pain, mais que ce second, auoit esté consacré, & baillé dedans la couppe ou calice, bien qu'autrement il se pouuoit bailler, ainsi que nous auons dict. Et voila pourquoy tresproprement l'Eglise à retenu ce mot apres sainct Paul, qui l'appelle Calice de benediction, lequel nous benissons, ou il prend aussi le mot de Calice, pour le breuuage, car on ne benit pas la couppe, mais le breuuage, cependant tel breuuage, est signifié estre dedans vne couppe à boire, & non pas ailleurs. 1. Cor. 10. Le Ministre donc m'impose manifestement, quand il dict, que ie condamne d'Heresie tous ceux qui vsent du mot de Calice, chose qui n'entra iamais, dans mon cerueau, moins l'ay-ie dict, & nonobstant il me charge de cela, homme legier à iuger des choses, & n'entendãt pas les discours d'vn Theologien, faute de sçauoir bien distinguer les choses. Et pource que le mot de calice, comme ie viens de dire, signifie les deux, tant le breuuage que la couppe, i'accorde qu'aucuns ont dict, qu'il y à là, de la figure, parlans de ceux qui prennẽt le mot pour la couppe, ce qu'a esté loisible, au temps calme de l'Eglise, & hors des troubles & tenebres d'Heresies, d'autãt qu'il n'y auoit point de danger veu mesmement, que le sens est si clair, que

les

les plus petits enfans l'entẽdent, & ne ſçauroyent le deſtourner ailleurs cõme quand on dict i'ay beu vn verre d'eau, le propos eſt ſi clair qu'il ne merite d'eſtre mis parmy les propos figurez & obſcurs. Nonobſtant comme remonſtre S. Hieroſme les Peres anciens ont parlé librement hors du temps des Hereſies, mais (dit-il) s'ils euſſent eſcrit au temps des Heretiques, ils euſſent parlé plus auiſez & plus cautement, pour ne donner lieu à l'Hereſie. Ainſi faiſons nous maintenãt qu'on nie la verité du S. Sacrement : nous preſſons les Heretiques des propres mots de l'Euangile, qui eſt la ſource du tout, ſans auoir eſgard à la licẽce, & liberté permiſe à ceux qui ont eſcrit hors du temps mauuais des Hereſies. Ce propos ſe pourroit prolixement verifier ſur l'hereſie d'Arrius, Neſtorius, Macedonius, Eutiches, & tous autres ſemblables. Et c'eſt la ou nous amenons les Sacramentaires, à ſçauoir à là viſue ſource de la pure parole de Dieu, laquelle touchant du bout des lebures les Sacramentaires, ſont auſsi toſt confondus, ainſi que le Scorpion tõbant dãs l'eau. C'eſt beau de notter que le Miniſtre s'excuſant au chapitre 6. poinct 4. ſur ce qu'ils auoyent changé leur ancienne verſion françoiſe, y mettant. Cecy eſt, ou au parauant y auoit c'eſt cy, Il dict, leur auoir eſté loiſible pour oſter aux groſsiers, ou mauuais occaſion de quereler. Si

Hieron.

donques

dõques en ce ſubiect il leur eſt permis de changer les mots de l'Euangile, pourquoy ne nous ſera il permis de prendre les mots de l'Euãgile en leur propre ſignificatiõ en temps de cõtentions,& Hereſies,ores qu'aucuns precedens les ayent prins en autre façon,bien que non pas en autre ſens? car ceux qui ont prins le mot de calice pour le vaſe,n'ont pas iamais entẽdu autrement que nous,croyans auec nous que c'eſtoit le vaſe non vuide, mais contenant le vray ſang de Ieſus-Chriſt. Le Miniſtre par aprez ſe veut targuer de Bellarmin alleguant ces ſentences. Les ſept vaches ſont ſept annees,les ſept teſtes ſont ſept montaignes, mais hors de mon propos, car aux lieux ſuſdicts, les mots figurez y ſont explicquez au meſme paſſage, ce qui n'eſt pas aux paroles du Sacrement, ſelon le ſens que le Miniſtre pretend leur bailler. *Et puis il* va cercher qu'il n'entend introduire par tout des figures, mais ſeulement quand il y à deux choſes diſpareilles, ce pendant il oublie tout ce que ie luy obiectois au contraire en ma precedẽte reſpõce c.12.ou lon pourra repaiſtre amplement ſon deſir ſur la fauſe ſuppoſition du Miniſtre, qui eſt vne autre eſchapatoire, & s'il remue,ou regratte audict lieu,de rechef en parleray Dieu aidant,non reppetant, mais amplifiant, ainſi que fais par tout ce liure. Le Miniſtre cauille encores,diſant que le ſens ſeroit tel,

que

que le sang de Iesus-Christ, est au sang de Iesus-Christ, si le breuuage est son sang, car il dit, c'est le breuuage en mon sang. O homme qui es tu qui corriges Dieu, en ses paroles? Quand Iesus-Christ dit, c'est le breuuage de mõ sang, il ne dict pas, C'est le sang de mon sang, car l'vn des mots est le, *Genus*, & l'autre la *Species ou individuum*. Or certain est en toute bonne science, que la locution n'est point impropre ny battalogicque, quand on mesle le genre, auec l'espece, ou individu. Si ie dis, C'est le drap de ma robe, c'est le pain de mon grain, c'est le vin de mõ raisin, y a il en cela impropre locution? Et toutesfois, c'est tout ce que le Ministre cauille en c'est endroit ineptement. Des deux sentences que i'amenois de sainct Augustin, le Ministre s'en veut desmesler briefuement, disant pour la premiere, y auoir ia respondu au chapitre 4. & monstré, que ie l'auois corrompue. Sur ce passage donques i'y renuoyé le Lecteur benuole, & le Ministre aussi, pour apprendre à parler autremẽt, Quãd à la 2. il s'escrie que ie n'adiousto is ce q̃ s'ensuit, disant, qu'il faut prendre figurement ces paroles, manger la chair de Christ, & boire son sang. Mais ie suis d'auantage esmerueillé de luy, qu'il soit si obliuieux, attendu qu'en son premier escrit ayãt amené c'este sentence, l'estimãt vn Achilles contre la foy Chrestiẽne. Ie luy ay respõdu par le texte du 6. c. de

S. Iean

S.Ieã(duquel seul parle S.Augustin en ce pas- Ioh.6.
sage,& non absoluement comme fausement le
met icy le Ministre) & si clairement qu'il n'y a
sceu rien opposer au contraire, qui vaille rien
à propos,remonstrant qu'il parle(comme aussi
faict le texte de S.Iean) non de la substance du
Sacrement, mais de la maniere de manger le
Sacrement. On pourra amplement verifier ce
discours, en la page 49. qui est la penultiesme
de ma premiere Resp once.

Puis à la sentence de sainct Chrysostome que
i'amenois, le Ministre se plaint,de moy, disant
qu'elle n'est pas à propos. Que non? Le Le-
cteur lisant ma seconde Resp once sur ce passa-
ge, se mocquera du Ministre, lisant que lors pa
que i'estois sur le propos de monstrer qu'il n'y
a point de cruauté, manger la chair de Iesus-
Christ, ie le prouuois par ceste raison, qu'en
cela Iesus Christ,à mõstré l'inestimable amour
qu'il nous portoit, communiquant sa vraye
chair,comme (disois-ie)S.Chrysostome le re-
marque par les propos des seruiteurs de Iob,
qui aimoyent tant leur Maistre, qu'ils desiroiẽt Chrysost.
que sa substance feust dans la leur,& n'estoyent hom.45.in
pas assez saouls & contens le regarder de leurs Ioh.
yeux,si fort ils l'aimoyent. Le Ministre nonob- Iob 39.
stant se met en deuoir de destourner ceste sen-
tence, & premierement dict ne faire rien pour
nous,car S. Chrysostome dict là, que Christ se

BIBLIOTHEQUE TOULOUSE UNIVERSITAIRE

mesle

meſle auec nous,or n'y a il point, dit il,de mixtion ou meſlange de Chriſt auec nous,à parler ſimplement,& propremẽt, dit il. Pauure aueugle! Auſsi S.Chryſ.ne dit pas que cela ſoit, ſimplement,c'eſt à dire(cõme l'entend le Miniſtre) auec cõfuſion de ſubſtãce,ainſi qu'eſt la mixtiõ de l'eau auec le vin, & des elemens aux corps cõpoſez des 4.elemens,qu'on appelle *Mixtum*, ou l'on ne ſçauroit diſcerner l'eau de la terre,ou lair du feu:mais biẽ eſt il meſlé, c'eſt à dire incorporé auec nous, ſans toutesfois confuſiõ de ſubſtances,ainſi que le Pere, & le fils,& le S.Eſprit ſont trois en eſſence, non par confuſiõ de perſonnes,dit S.Athanaſe, car c'eſt ainſi que les Eutichiens Heretiques l'interpretoyent, ainſi que faict icy le Miniſtre)n'y ſeparãs les ſubſtãces : Pareillement en Ieſus-Chriſt(dict il) il y à deux natures, non par confuſiõ des ſubſtances, mais par vnité de perſonne. Ainſi & de meſme maniere parle Theologalemẽt S.Chryſoſt.pluſtoſt que Phyſicquement, preſupoſant par ſa Theologie,qu'aux myſteres de noſtre foy,il ne ſe faict aucun meſlãge de ſubſtances, par confuſiõ, mais biẽ vnion ou vnité d'icelles,ainſi l'étend S.Paul diſant,nous ne ſommes qu'vn pain, & qu'vn corps, nous tous qui participõs d'vn meſme corps & d'vn meſme breuuage; A parler Phyſicquemẽt à la rigueur, & non Theologalemẽt en bon ſens, & à la façon des myſteres

Athanaſ.in Symbolo.

de

de noſtre foy, tous les Chreſtiens ne ſeroyent qu'vn ſeul corps, & y auroit meſlãge ou mixtiõ de tous les indiuidus, cõme de l'Idée de Platon, mettãt vn grand homme qui eſtoit tous les hõmes en blot. Donques nous ſommes meſlez & incorporez auec Ieſus-Chriſt, mais ſans cõfuſion de ſubſtãces, non Phyſicquemẽt (parlãt de la maniere) mais ſupernaturellemẽt. S. Paul dit 1. Cor. 6.
auſsi que celuy qui adhere à Ieſus-Chriſt eſt faict vn eſprit auec luy, le Miniſtre voudroit il dire, qu'il y a telle mixtion de l'Eſprit de Ieſus-Chriſt auec la noſtre, que ce ne ſoit pour tout qu'vn ſeul en confuſion de ſubſtances? Il eſt dit auſsi que les premiers Chreſtiens eſtoyent vn cœur & vne ame, cela s'entend il par confuſion de cœurs & d'ames? Ainſi le Miniſtre va touſiours marchant en vanité de ſon ſens. Act. 4.
La paſsiõ de Ieſus-Chriſt auſsi eſt meſlée à toutes nos bonnes œuures, mais non par confuſiõ, ains efficacement & de faict, quand au merite d'icelle, qui eſt ſon propre, 4. *modo*. En ce meſme ſens S. Chryſoſtome à dit, que Ieſus-Chriſt à reduict ſon corps en vne maſſe auec nous, entendant touſiours ſelon les Myſteres de noſtre foy, & ſans confuſion des ſubſtances, car Dieu n'eſt point Dieu de cõfuſion, mais d'ordre & diſtinction, ainſi qu'appert par l'œuure de la creation, & auſsi de l'Incarnation, & eſt en verité en l'eſſence de Dieu, & Trinité de perſonnes.

Et

& meſmes aux choſes naturelles, on peut dire que pluſieurs grains de bled ſont faicts vne maſſe & vn blot, car eſtant r'aſſemblez ils ne font qu'vn monceau de bled, l'vn touchant l'autre, ſans confuſion ou miſtion d'iceux. Le Miniſtre ne pouuant eſchapper la ſentence de S. Chryſoſtome, va chercher qu'il parle ſpirituellement, & figurement, contre l'exprez diſcours de S. Chryſoſtome, qui dict que les ſeruiteurs de Iob aymoyent ſi ardamment leur maiſtre, qu'ils deſiroyent manger ſa chair, mais il entend ſans ſon detriment, d'autant que l'amitié à cela en ſoy, qu'elle ne pretend en rien, de ce qui eſt au detriment de la choſe aymee.

Aull. gell. noct. attic. lib. 9. c. 18.

Or telle eſt l'amitié de ceux qui s'entr'ayment parfaictement, ſçauoir que l'vn voudroit eſtre incorporé en l'autre ſans detriment du tiers, L'hiſtoire de la Royne Arthemiſia le monſtre aſſez, quand il eſt dict qu'aprez la mort de ſon feu mary, ſon corps eſtant bruſlé & mis en cendre, ſelon la façon Royalle de ce temps là, elle gardoit ſoigneuſement les cendres de ſon dict mary, & en mettant chaſque iour d'icelles en ſon potage, & incorporant la ſubſtance de ſon mary auec la ſienne monſtroit l'ardante amour qu'elle luy portoit plus grande que de toutes les autres femmes, & volontiers en euſt autant faict viuant ſon mary, ſi ſans ſon detriment elle l'euſt peu faire, car en telle façon il ne

poinct mort ſans elle. Or ce ſouhait naturel (ſauue le droict d'amitié & ſans detriment du tiers) nul n'a peu effectuer que le ſeul Ieſus-Chriſt, qui eſt la Charité meſme, & pource il l'a voulu ainſi faire, n'obmettant rien, en rien du tout, de ce qui eſt de ſa treſgrande charité enuers nous. Et tel eſt le diſcours de S. Chryſoſtome, que le Miniſtre tache d'eſguiſer, mais il ſe fera mocquer en c'eſt endroit de tous ceux qui voudront prendre la peine de lire ſon diſcours, qu'il fonde ſur la grande amitié que l'vn, a à l'endroit de l'autre, & eſt choſe ridicule de dire que S. Chryſoſtome, parle ſpirituellement & figurement, ainſi que le Miniſtre, faict pareillement de l'Eſcriture en ceſte façon, tout tout luy ſera figuré, tant l'eſcriture que les eſcrits des Peres. Qui eſt lanciẽne façon des vieils Heretiques, ainſi qu'a remarqué S. Auguſtin en ces mots *lib. 3. de doctrin. Chriſtian c.* 10. Tout ce (dict il) qu'on liſt en l'eſcriture, autrement que ne porte leur opinion erronee, ils l'eſtiment eſtre figure. Il va chercher impieuſement qu'ẽ ceſte façon, Ieſus Chriſt nous mangeroit, car il nous ayme. ô Impitié! ô chaire des mocqueurs pſ. 1. n'exprime & n'exhibe il pas aſſez ſa charité, quand il nous baille ſa chair à manger, & ſon ſang à boire? quelle vtilité, quel profit, quel effect s'enſüiuroit il, de cela, comme il s'enſuit, au contraire, quand nous le rece-

uons? En la manducation, il y a vn effect, qui est, d'apporter nourriture & profit à celuy qui mange: Iesus-Christ à ordonné vne manducation, laquelle à tous les bons effects de toutes les manducations, tant naturelles que charitables & procedantes d'amitié, si bien que c'est vne manducation supreme, comprenant les bons effects de toutes les autres inferieures, ce qu'ón ne peut dire parlãt de Iesus Christ qui ne peut recepuoir aucun bon effect de nous. Et ne seroit telle manducation digne de luy, puis qu'elle seroit inutille, & la plus imparfaicte de toutes, n'apportant telle viande aucun bon effect en luy, qui ne se trouue aussi proprement en l'hexibitiõ de sa chair, car il s'incorpore aussi proprement en nous par ce moyen, estant reçeu de nous, que tout autre pourroit faire en mangeant la chair de celuy qu'il ayme, & pour exemple, beaucoup mieux qu'Artemisia, mangeant la substance de son deffunct mary. Si Dieu le Pere est au fils, & le fils au Pere, on ne peut dire (qu'impieusement) que mieux seroit le fils au Pere, si le Pere procedoit du fils, tout ainsi que le fils procede du Pere, tout de mesme est en ce faict: car ces diuins mysteres symbolisent beaucoup, Iesus-Christ est autant en nous, comme nous en luy, ainsi qu'il dict Ioh. 6. ores que nous le receuons & non pas luy nous. Nous (dis ie), comme estans indignes

Ioh. 14.

Ioh. 6.

dignes de luy, & nõ luy de nous. L'autre raiſon finalle du Miniſtre eſt qu'en ceſte maniere nous le mangerions auſsi au Ciel, ou nous l'aymerons treſparfaictement. Mais c'eſte raiſon eſt deſia payée, par ce que ie viens de dire, que Dieu, ne baille point vne manducation, que ce ne ſoit auec tous les bons effects, de toutes les manducations, *vel formaliter* comme l'on dict, *vel eminenter & heroice*. Or en Paradis nous n'aurons plus beſoin, de croiſtre & augmanter en grace, car la gloire c'eſt vne grace conſõmée qui ne peut monter, n'y croiſtre d'auantage. *Eſt terminus viæ*, diſent les Theologiens. Puis donques que le fruict du S. Sacrement eſt d'eſtre entretenus, & augmẽtez en grace, outre de paruenir à la Reſurrection des corps, ainſi qu'apert en S. Iean 6. Chap. à quel propos ſe feroit ceſte receptiõ, ſans aucũ effect & inutilemẽt? Car inutil & vain eſt ce qui n'a aucũ effect. Quand pour le regard du ſouhait de l'amitié, lors ce ſouhait ceſſera en Paradis, cõme auſsi la Foy, l'Eſperance, les lãgues, la Prophetie cõme dict S. Paul, à raiſõ que nous auõs en nous, choſes plus parfaictes, qui ſera la gloire en la viſion de Dieu. Et demander d'auoir la haut la Foy, les Propheties, ou autres ſemblables dons, ſe ſeroit comme dict ſainct Paul vouloir recourir à vne Enfance, lors qu'on eſt paruenu en aage parfaict. Le but du S. Sacremẽt eſt de nous vnir

estroictement auec que Iesus Christ, or la gloire nous vnira si estroictement auec luy, qu'il sera impossible d'estre iamais separez de luy. Donc la fin, & le but du Sacremẽt y seroit frustré, Ioinct qu'il y est receu a couuert, & par maniere surnaturelle, autrement nous accordons auec S. Augustin que ce seroit cruauté, or est il qu'il sera veu à descouuert la haut au Ciel, lors (helas) le voile & le rideau sera tiré, & le verrons face, à face, & tout ainsi qu'il est. Ce seroit donc cruauté de le recepuoir la haut, comme seroit aussi en terre, de le recepuoir à descouuert. Aussi en terre le corps de nostre Seigneur Iesus Christ n'est touiours vny reellementauec nous, mais seulement en passant, comme il parloit a Moyse, disant ie passeray, & quand ma gloire passera, sois attentif, ainsi passe Iesus-Christ, c'est à dire qu'il est reellement auec que nous, autant que les especes du Sacrement durent, lesquelles estant consommees, l'effect du Sacrement demeure, qui est la grace, mais la realité n'y est plus, & ne faict que passer, car ceste realité sãs la grace, elle nuict plustost qu'elle ne proffite, comme appert en Iudas & aux indignes 1. cor 11. Parquoy c'est mal theologalemẽt voire mal Chrestiennemẽt parlé, de dire qu'on le receuroit la haut au Ciel. Le but du Sacrement dernier est de paruenir à la resurrection semblable à celle

Aug. lib 3. de doct. christ. c.

33.

1. Cor. 11.

Ioh. 6.

de

de Ieſus-Chriſt Ioh. 6. & d'auoir la viſion de Dieu, cela eſtant il ne ſera non plus beſoing des Sacremens, qu'a toutes choſes du monde, auſquelles il n'eſt de rien beſoing, lors qu'elles ont attaint leur dernier but, d'autant qu'elles ont tout ce à quoy elles, & nature aſpiroyẽt. Nous auons vn ſouhait pareillement de manger, & boire, ſuſtenter noſtre nature, mais ayant des corps glorifiez, ce ſeroit vanité d'imaginer que ce ſouhait continuaſt au Ciel, ou il n'y aura indigence quelconque, qui ſoit de beſoin, ſouhaiter de manger, ou de boire. La grace des Sacremens c'eſt la ſemence, & la gloire, c'eſt le fruict ainſi appellé, *A fruendo*, l'arbre ayãt le fruict, qu'eſt il beſoin pourchaſſer qu'il aye la fleur? Ieſus-Chriſt icy par le Sacrement nous faict effuſion de ſa gloire, & reformera noſtre corps configuré au corps de ſa grande clarté, comme dict S. Paul, que demanderions nous d'auantage? Outre la chair de Ieſus-Chriſt ne ſe mange pas pour eſtre ſimplement chair en nous, comme appert en Iudas, & aux indignes, mais pour nous faire participans de ſes graces & de l'immortalité, ce que nous auons treſparfaictement par la viſion de ſa face. On void dõc que tous les argumens du Miniſtre ne ſont que ſophiſmes, voire purs Atheiſmes, en mocquerie des myſteres de la Religion Chreſtiẽne. Ce poinct ſe rapporte aux articles du ſym- Phil. 3.

cles du ſymbole, tant de la puiſſãce de Dieu, que de l'Incarnation de Ieſus Chriſt, que pareillement de la vie eternelle. Le Miniſtre dict qu'il ne ſe rapporte, à aucun article de Foy, mais au contraire il ſe rapporte aux trois ſuſdits. Sile Miniſtre euſt leu, S. Thomas, il euſt apprins aumoins de luy, qu'il ſe rapporte en l'article de la toute puiſſance de Dieu.

22. q. 1. ar 8. ad. 6.

Le Miniſtre par aprez ſe diſpoſe à deffendre ſon Beze, ſur l'incongruité, qu'il a faicte, impoſant incongruité à S. Luc, & pour ce, qu'il en remplit tant des pages, i'eſtime bien ſuiuant les aduertiſſemens qu'en ay receu, que c'eſt Beze luy meſme, qui ſe defend au nom de Gigord. Or ſoit l'vn ou l'autre, la verité demeure, de ce qu'en ay propoſé en ma precedẽte Reſponce, & ne faut pour verifier le tout que lire ce qu'en ay deſia eſcrit, le conferant auec la replicque du Miniſtre, on trouuera aſſes, qu'il tache de le couurir, mais c'eſt d'vn ſac mouillé. En premier lieu il le veut excuſer par vn propos de Duree Ieſuite, qui dict tant ſeulement que Campianus n'a point obiecté a Beze le ſoleciſme, n'y Beze auſsi ne s'eſt point deffendu contre luy ſur cela. Ou ce bõ Pere dit bien q̃ le ſuſdict ne luy a pas obiecté le ſoleciſme, mais il ne nie pas Beze ne l'auoir ainſi dict.

Les petis Dialecticiens ſcauent que la conſequẽce ne vaut rien de dire, il na pas eſcrit telle

le chose, donques elle n'est point. Soit donques que Cãpianus n'aye point obiecté cela a Beze, s'ensuit il pour cela que Beze ne l'aye pas dict, puis qu'il appert qu'il la escrit? mais autre chose est de dire, Si Campianus le luy a obiecté. Ie pourois alleguer vne demy douzaine de bõs Aucteurs, qui ne sõt pas de moindre poix, que Duræus, lesquels d'vn commun accord accusent Beze d'impieté pour l'occasion susdicte, car comme i'ay remonstré n'est ce pas impieté, de dire ou que S. Luc aye faict incongruité, sãs cause, n'y occasion, c'est à dire n'ayant aucune phrase Hebraique, ou Grecque l'induisant à ce faire, ou que cela a esté prins de la marge, & inseré au texte, si bien que nous n'ayons point le pur texte de S. Luc, mais le phantasies d'es hõmes meslees parmy son texte? n'est ce pas dis-ie impieté? & toutesfois c'est Beze qui le conclud ainsi en ces deux mẽbres seulemẽt, & à sõ dire, il faut que ce soit ou l'vn ou l'autre, ou l'vn & l'autre est manifeste impieté. Car de dire que ce qui estoit en marge eust esté tiré des autres Euãgelistes, dequoy sert c'est eschapatoire, attẽdu q̃ le S. Esprit n'auroit faict dire cela à S. Luc, & nonobstãt les hõmes les luy feroiẽt dire, & auec incõgruité, laquelle ne viendroit du S. Esprit mais des hõmes, & ainsi le texte seroit falsifié? Beze dit & cõfesse, qu'il y a euidẽt solecisme ou solecophanes or est il qu'il faut acorder

que c'eſt le texte de S.Luc, donques, il eſt vray que Beze charge S. Luc d'incongruité, ou ſi ce n'eſt le texte de S. Luc (cõme Beze ayme mieux le dire ainſi) il s'enſuit vne plus grande incongruité, c'eſt qu'a vn faict ſi important nous n'auons point le pur texte de S.Luc. Voila les abſurditez commiſes par Beze, que le Miniſtre ne ſçauroit ny couurir, ny deſguiſer, quoy qu'il die eſtre treſfaux que Beze aye dict que S. Luc à faict incongruité. Et bien que Beze die auoir voulu retenir le texte de S.Luc, ainſi que nous l'auons, & comme il la trouué à tous les vieux exemplaires, il ne laiſſe pourtant de dire auſsi qu'il y a de l'incõgruité, ſoit quelle procede de ceux qui ont adiouſté cela au texte, ou que ce ſoit le pur texte de S.Luc, & donne la raiſon de ſon dire, laquelle ouure le cœur de Beze & à tout le monde, c'eſt (dit-il) pour autant que ces paroles n'appartiennent point au ſang, mais au breuuage: Voila ſes mots. Si dõques Beze vouloit accorder qu'elles appartiennent au breuuage, il ny auroit point d'incongruité: & ainſi tout iroit bien. Mais il y a vn point qui empeſche Beze d'ainſi l'entendre, ſçauoir qu'il faudroit de toute neceſsité, & ſans eſpoir d'eſchapatoire, confeſſer donques par le texte de S. Luc, que le ſang, & le breuuage n'eſt qu'vne choſe: puis que S.Luc dict clairemẽt q̃ le breuuage ſeroit reſpãdu pour nous en remiſsiõ de nos pechez.

Voila donc la seule cause de la nouuelle Philosophie de Beze,& à vray dire on ne peut en façon quelconque (sans se declarer Sacramentaire) retenir le texte de S. Luc, ainsi qu'il est couché. Et puis aprez si Beze dict qu'il reçoit ce texte religieusement ne voulant changer, il à faict cõme ceux qui mettoyẽt leurs genoux enterre deuant Iesus-Christ, & puis luy bailloyent vn grand soufflet,& c'est ainsi qu'on renouuelle les iniures faictes à Iesus-Christ en sa passion. Sur ce poinct le Ministre va chercher qu'aucuns des nostres ont escrit qu'il y a plusieurs passages deprauez au vieil Testament,& que le Concile de Trente approuue la version Latine,de cela nous parlerõs tantost,ou il repetera ce mesme langage,ce pendãt ie le poursuiuray auec son Beze, qu'il veut encores soustenir soubs pretexte de la sentence de S.Basile qui accorde l'adiectif auec le sang, & non auec le breuuage(dit-il)selõ le Grec(bien qu'autrement soit en la version Latine, il n'y a point (dit le Ministre) d'inconuenient, car ceste varieté ne gist qu'en deux ou trois lettres, & ne change aucunement le sens. O que bien à predit Iesus-Christ que les faux Prophetes viendrõt en vestemẽs de brebis. 1.en chattemittes. Il y a donques difference de deux ou trois lettres, & toutesfois suffit d'vne lettre voire d'vn iota,qui est la plus petite,pour faire selõ le sens

Marc.15.

page 248.

du

du Createur de toutes choſes vne creature. Nous ſçauõs qu'au mot Homouſios, les Arriẽs ne demãdoyent autre choſe, ſinõ qu'au lieu de lypſilon Grec, on miſt vn iota, laquelle petite lettre alteroit tellemẽt le ſens, que cõme venõs de dire, du Createur on en faiſoit vne creature, & pource les Peres ont mieux aymé mourir, que d'accorder aux Ariẽs le changemẽt de c'eſte lettre, la plus petite de toutes les autres, & en ce que le Miniſtre dit que tel changemẽt n'altere point le ſens, il s'oublie & ſe condãne ſoymeſme, car Beze qu'il entreprend ſouſtenir, dit luy meſme, que les paroles prinſes ainſi qu'elles ſont couchees en S. Luc, ſe rapportent au breuuage, & qu'a c'eſte occaſiõ, il faut dire ou qu'il y à incongruité, ou que cela y à eſté adiouſté, n'eſt ce pas donc alterer le ſens, puis qu'il faut changer les mots & les rapporter à autre choſe qu'au breuuage, les mots ne ſe rapportãs qu'au ſeul breuuage? L'alteration y eſt bien ſi grande que d'vn ſens Catholique elle faict vn ſens Heretique, ou y à plus de cõtrarieté que de la brebis au loup. Les autres Euangeliſtes ont parlé du ſang reſpandu, & S. Luc du breuuage reſpãdu, donc c'eſt tout vn en c'eſte Hiſtoire, le ſang, & le breuuage, & ainſi l'vn eſt cõforme à l'autre & tous enſẽble explicquẽt tout ce qu'il en faut croire, ſçauoir qu'il ne faut point eſtimer qu'autre fuſt le ſang, & autre, le breuuage,

mais

mais q̃ le sãg & le breuuage n'estoit qu'vne seule chose exhibée par Iesus-Christ. Mais autres choses sõt les diuerses leçõs quãd elles ne chãgent nullemẽt ny alterẽt le sens de l'Euangile. Pour les exẽplaires Grecs, le Ministre promet vne chose qu'il ne tiẽdra iamais, c'est de mõstrer tous les exemplaires Grecs de S. Basile, i'ay dit qu'il se peut faire q̃ tous n'õt pas ainsi cõme Beze dit l'auoir veu, & qui doute qu'il ne se puisse faire? Le Ministre toutesfois estime cela impossible, ce que n'est impossible mesme du propre texte du nouueau Testamẽt. Quãd on parle de *possibili*, on parle de biẽ loin, & nõobstãt le Ministre le prẽd cõme si c'estoit de *facto*. Il y à infinité d'autres semblables passages, qui feröt trouuer le Ministre court, & mal aduisé en sa regle generale qu'il baille sur S. Basile. Outre si ledict S. Basile à allegué le sens du texte de S. Luc, & nõ la sentẽce de mot à mot, à il riẽ faict de nouueau, puis que Iesus-Christ, & les Euangelistes l'õt ainsi faict eux mesmes, ainsi que ie prouuois au Ministre, à quoy il ne respond vn seul mot? Il s'abuse disant que ie n'ay pas veu le passage, car en verité il y à plus de 25. ou trente ans que i'ay leu entierement les œuures de S. Basile lequel n'allegue pas touſiours de mot à mot les textes (contre l'excuse du Ministre) cõme appert au chap. 10. dudict liure ou il dict, q̃ Iesus-Christ à rassasié le peuple des pains & deux

Basil. in regul. moral. c. 10. & 70.

deux poissons,& ne dict pas de cinq pains cõme le texte le dict,d'auantage au chap. 70. allegue ainsi les paroles du Sacrement,*hoc est corpus quod pro multis datur*, Qu'il aye deuant ses yeux tous les exemplaires Grecs de la Grece & de tout le monde,il ny trouuera pas ainsi au texte. Finalement S. Basile n'a pas voulu auoir luy seul vn texte apart de S.Luc,ainsi que i'ay prouué par l'histoire Ecclesiastique, or est il qu'en nul aucteur de son siecle,ny à autre qui l'eust precedé,on ny trouue point le texte de S.Luc autrement que nous l'auons à present, dõques la conclusion est necessaire, qu'il ne la pas tenu autrement que nous. Et cela suffit pour prouuer que si ainsi est,comme Beze le presuppose, donques S.Basile en ce passage n'a allegué le texte de mot a mot, mais seulement le sens, & quand il ne l'auroit faict qu'vne seule fois en vn liure,il n'y à pas tant d'inconuenient, comme de dire,que luy seul aye voulu tenir le texte de l'Euangile apart soy. Iesus-Christ mesme en tout l'Euangile de S.Iean n'a allegué qu'vne seule fois l'Escriture à autres mots lesquels ne se trouuent couchez en icelle. Ioan.7. il ne s'ensuit pourtant que c'este allegation singuliere ne soit de Iesus Christ, Le Ministre brouille l'eau : mais peu aprez elle reuient ausi claire qu'au parauant. Il veut ausi couurir qu'il n'y auroit point de vraye incongruité & toutes-

Ioan.7.

fois

fois il ne reſpond rien à la premiere regle du Syntaxe, ſur la concordance de l'adiectif auec ſon ſubſtantif. De dire comme il dit puis apres que les bons Aucteurs en ont vſé, & voire les meilleurs, c'eſt touſiours, s'empeſcher d'auantage: car meſme Beze ſans auoir eſgard à cela à eſcrit, qu'il ne void de cauſe pourquoy ſainct Luc auroit vſurpé en ce lieu vn Solecophanes, & qu'a ceſte occaſion, il faut dire l'vn des deux poincts ſuſdicts. Si Beze eut eſtime comme faict le Miniſtre, il eut dict ſimplement, qu'il n'y à eu rien de changé, car telle eſt quelquefois la phraſe des bons aucteurs, or il ne dict pas cela, ains ſans y auoir eſgard aucunement, il paſſe carriere, & dict qu'il n'y void point de cauſe, nonobſtant le Miniſtre à ſa grande confuſion penſe excuſer Beze par ceſte raiſon, à laquelle Beze n'a point voulu auoir d'eſgard en façon quelconque. En ſecond lieu ces Poëtes, & Orateurs ont d'expreſſe induſtrie faict ces incongruitez, pour monſtrer leur graue auctorité par deſſus les autres, la ſcience les enflant de cela 1. Cor. 8. Mais il n'eſt pas ainſi des Euangeliſtes, qui ont eſcrit, auec la plus grande ſimplicité, & humilité qu'on pourroit imaginer, non pour monſtrer auoir eu au langage de la Grammaire plus d'auctorité que les vulgaires Grammariẽs, qui ſeroit choſe ridicule & impie de penſer, & c'eſt nonobſtant tout ce qu'en conclud le Miniſtre 1. Cor. 8.

niſtre, certes à ſa grande confuſion, tant pour le regard de Beze, qui n'y à pensé, que pour la raiſon de ce que ie viens de dire. Il va alleguer certains paſſages au Grec du nouueau Teſtament, auſquels ou il faut entendre le relatif, ou il y à changement des cas. Mais en cela il n'y à rien contre moy, car leſdicts paſſages ſont Hebraiſmes, ainſi que meſme accorde le Miniſtre, page deux cens cinquante deux, auquel cas il ny à point d'incõgruité, ainſi qu'amplement i'ay monſtré par ma ſecõde Reſponce. Or la difference eſt, qu'aux autres paſſages alleguez par le Miniſtre, il y faut entẽdre le relatif de neceſsité, & ſi clairement, que le plus petit Grãmarien s'en aperçoit, & ſe ſoubſriant, il dict ſoudain, *ſubauditur*, à raiſon que les mots le portent ainſi, & ne ſe peuuent accorder ſans cela, & pource il n'y à rien de ſemblable auec les mots dont eſt icy queſtion, ou l'adiectif & le ſubſtantif, conuienuent treſ-bien, en tout ce qu'il faut ſoubs les regles de Grammaire, q̃ faict n'eſtre beſoin d'adiouſter ou diminuer, puis que le tout y eſt tout entieremẽt, & le ſens, & les paroles. Mais la faute eſt que Beze ne voulãt croire, que le breuuage ſoit le ſang (ainſi que le texte le porte tout au lõg) c'eſt pourquoy il y veut adiouſter de ſa teſte, qui eſt vne grande impieté, ne ſe voulant arreſter au texte de l'Euangile, ou le texte ſe trouue tout entier,

entier, au long & trefexpreſſement. Donques grandement encores s'abuſe le Miniſtre, diſcourant qu'on peut adiouſter vn relatif, au texte de ſainct Luc, comme en certains autres textes, car aux autres il ſe faict ſeulement d'vne facilité & neceſsité de Grammaire, non point pour le ſens, mais pour la ſeule Grammaire, mais à c'eſtuy cy il n'y à aucune neceſsité n'y facilité ſemblable. Outre, aux autres le relatif qui y eſt entendu, ne varie, change ny altere aucunement le texte, mais icy il altere & change le ſens ſi eſtrangement, qu'il luy faict changer de face, tout ainſi que faiſoit Simon Magus au pere de ſainct Clement, le defigurant tellement qu'il prenoit ſon Pere pour le plus grand brigand du monde, ſi bien que luy ny ſa mere ne le pouuoyent regarder en face; & comme i'ay dict cy deſſus, d'vn ſens Catholiçque, il en fait vn ſens Heretique, & d'vn texte d'vn ſainct Luc, il en faict le texte d'vn Beze, qui ſeul à voulu dire & inuenter cela, quelque pretexte qu'il veuille prendre. A ſçauoir maintenant ſi le Docteur Gaignæus, & Pamelius ont blaſpheme comme Beze, diſans qu'il y auoit des ſoléciſmes au Grec. Ie dis que nõ, car ils ont entendu que c'eſtoyent phraſes Hebraicques, & pource y auoit occaſion de ce faire. Mais au cõtraire Beze cõfeſſe ſur ce paſſage; qu'il

Clemens lib. 10. recognit.

qu'il n'y void aucune occasion pourquoy S. Luc auroit vsurpé vn soleciſme dont vient que dire la dessus qu'il y a soleciſme, c'eſt blaſphemer contre le S. Eſprit Aucteur de l'Euangile, qui ne faict rien sans iuſte occaſion, & bonne cauſe, & ſeroit blaſpheme d'autrement le dire, ce que nonobſtant dict icy Beze. Ioinct qu'aux autres paſſages, outre ce qu'il ne s'agit pas du ſens de la lettre, mais de la ſeule conſtruction de Grammaire, n'y d'vn Sacrement, mais d'autres choſes toutes claires, par d'autres paſſages, les Expoſiteurs admonneſtent nonobſtant ce qu'il y faut entendre, au contraire iamais vn ſeul expoſiteur Grec n'y Latin interpretant les paroles ſuſdictes de Ieſus-Chriſt proferees le ſoir de la Cene, n'a admoneſté le Lecteur d'entẽdre autres paroles que celles qui y ſont couchees tout au long. Le ſeul Beze a eſté le premier inuenteur d'y auoir trouué incongruité, & le ſeul Miniſtre icy eſt le premier inuenteur de dire qu'il y faut entendre le Relatif. Quelles abſurditez, quelles incongruitez ie vous prie?

Bellarmin. lib. 2. de verbo dei c. 2. & 14.

Touchant à ce que le Miniſtre reproche que Bellarmin & certains autres ont dict qu'il y a de la corruptiõ en la Bible hebraique, pour le regard de Bellarmin il ne dict cela ſi cruement que le Miniſtre l'impoſe, ains il prouue que nous l'auõs en ſa pureté, & que les Anciens, cõme S. Iuſtin Martyr, & Euſebe qui ont dict

auoir

auoir esté corrompue, par des Iuifs en haine de Iesus-Christ, ne parlent que de la version des septante interpretes, qui est la versiõ Grecque, mais non qu'ilz parlent de la source Hebraicque, bien accorde il que pour la negligence des Escriuains ou Imprimeurs, il y à peu auoir quelques fautes & mesmes pour le changemẽt des poincts, mis par les Iuifz, depuis la publication de l'Euãgile. Mais dict il, ces fautes ne sont ny contre la foy, ny contre les bonnes mœurs, ny n'alterent point, ou changent le sens de l'Escriture, car pour les poincts, ils ne sont point de l'Escriture, parquoy sans eux l'Escriture demeure en son entier, & touchant aux fautes autrement suruenues facilement elles se peuuent corriger. Voila ce qu'il en dict, ce qui est Chrestiennement dict, & *non comme le Ministre le* veut faire entendre au simple peuple, qui pourroit estre sçãdalisé, si ainsi estoit comme le Ministre le propose. Pour les autres, ils remonstrent que les Rabins ont change les poincts, & le sens de l'Escriture par cõsequent, mais comme i'ay dict, les poincts ne sont point de l'Escriture, ains vne inuention Rabinique controuuée apres le tẽps de S. Hieroſme, parquoy quelque corruption qu'ilz y facent touſiours demeurent les lettres radicalles de l'Escriture, qui sont toute l'Escriture en sa premiere source, & si quelquesfois ces Docteurs ont passé

plus outre que de cela en deteſtation des Iuifz, tels Docteurs ont eu vn zele, mais non la ſcience & diſcretion, & ne ſont approuuez de l'Egliſe en cela, tant y a qu'ils n'ont point corrompu, ny falſifié l'Eſcriture, mais ſeulement nous ont voulu aduertir de la malice des Iuifz. Au reſte noſtre verſion Latine eſt tresbonne & conforme à icelle, & à ceſte occaſion approuuée par le Concile de Trente, & preferée à toute autre verſion, comme eſtant la plus ſaine & ſans corruption, en tout ce qui eſt de l'eſſence de l'Eſcriture. Bellarmin nonobſtant met quatre occaſions en auant, leſquelles ſe preſentans, on doit auoir recours à la ſource Hebraicque, comme aux ambiguitez des mots, & ſemblables occurrences. Le Miniſtre cotte à la marge certains paſſages qu'il dict eſtre deprauez en noſtre verſion. ſçauoir. Gen. 3. 15. Gen. 4. 8. Gen. 6. 5. Il en auoit cotté certains autres, vn peu au parauant, traictant ce meſme ſubiect, mais s'il eut leu Bellarmin, qu'il allegue il y eut trouué les ſolutions, & à luy appertenoit replicquer contre, s'il pretendoit faire quelque choſe de nouueau. Puis donc qu'il n'y replicque rien, ny meſme ne traicte les paſſages, ſe contentant de les cotter à la marge, ie le renuoyeray à Bellarmin, qui cotte les meſmes, mis en auant par *Kemnitius* Lutherien,

Bellarm. vbi ſuprà.

therien, si bien qu en celà le Ministre n'y à rien faict de nouueau ; ny mesmes n'a replicqué aux solutions dudict Bellarmin. Seulement pour exemple prendray le premier passage par luy cité, prins en Genese troisieme vers. 15. ou est dict au serpent *Ipsum conteret caput tuum*, ou nous auons *Ipsa conteret caput tuum*, qui est la vieille chanson. Or ie dis que les Anciens Peres l'ont ainsi leu, cottes par Bellarmin, & Canisius, & n'est besoin de les reppeter, bien veux ie adiouster vne autre solution, car nous y sommes feconds par la grace de Dieu, qui assiste à son Eglise. Ie dis donques que le pronom Hebreu qui est *hu*, il est l'vn & l'autre, c'est à dire masculin & fœminin, si bien qu'il est *dubiæ generis*, & pour autant l'vn & l'autre ce peut dire, selon la profondité de la parole de Dieu, faut sçauoir que ce pronom peut estre marqué de deux voyelles, que le texte Hebreu n'a point, à sçauoir de *Suretz* & de *Iod*. Quand il est marque du *Suretz*, il est masculin, quand du *Iod*, il est feminin : En ces deux façons il se trouue marqué au texte Hebraique. En la premiere, le plus souuent, mais aussi en la seconde façon, il est Genes. 2. ou est parlé de la terre, Genes. 3. ou est parlé d'Eue, Leuit. 23. ou est parlé de la femme Iuifue. Les Anciens Peres qui ont

Bellarm. lib. 2. de verbo Dei. Canis. lib. 5. de Maria Deipara. c. 9.

Gen. 2. 3. Leuit. 23.

leu, *Ipſa*, y ont mis vn huric, les autres laiſſant *Ipſum*, vn ſurets, tant y a que le texte porte l'vn & l'autre, & à ſignifié Dieu fort haultement par cela, tant l'arbre, que le friuct l'arbre & le fruict de vie, cõme il marqua la verge d'Aarõ, & auſsi ſon fruict, & pareillement en Eſaie la verge de Ieſſé, & auſsi la fleur, & en l'Euangile, le ventre, & le fruict, la mere, & l'enfant. Or Dieu en ce paſſage de geneſe parlant au ſerpent, auoit faict mention de l'inimitié qu'il pretendoit mettre entre luy, & la femme, & entre ſa ſemence, & la ſemence de la femme, puis donques qu'il auoit oppoſé la femme au ſerpent, parlant audict ſerpent, il luy parle auſsi de la femme, ſignifiant que celuy qui viendroit à luy caſſer la teſte ſortiroit de la femme & non d'ailleurs, & pource la femme en ſa ſemence, & par ſa ſemence, luy a caſſé la teſte, cõme l'arbre par ſon fruict, gueriſt ou rafreſchiſt les malades alterez, & la cõſequence y eſt touſiours à meilleure raiſon, du fruict de la femme, car ſi la femme auoit audace de caſſer la teſte au ſerpent, à plus forte raiſon ſon fruict, bien que l'homme enfant de la femme à plus de force, & de courage que la femme ſa mere. Donc en ceſte belle premiere Prophetie, comme aux premieres nouuelles de l'Euangile, y ſont comprins les deux, la mere & l'enfant. Et cela meſme eſt bien ſi veritable, que

Mon. 17.
Eſa. 11.
Luc. 1.

comme

comme a remarqué Ruppert sur la geneſe. Il a eſté prouué, que ſi vne pucelle marche d'auanture ſur la teſte d'vn ſerpent, ayant de la plante de ſon pied tant ſoit peu touché ladicte teſte, il meurt quant & quant ſans remeuer nullement, ce qu'a grand peine pourroit on faire à grands coups de marteaux ou force de glaiues & couteaux. Par ceſte Prophetie nous auons que ceſte ſaincte Vierge a eſté immune de tout peché, meſme du peché originel, autrement elle n'auroit preuenu le ſerpent, luy caſſant la teſte, ains auroit eſté mordue d'iceluy, comme la pucelle qui ſeroit preuenue du ſerpent, auparauant qu'elle luy miſt la plante de ſon pied deſſus ſa teſte. Ceſte preuention toutesfois, n'a eſté de ſes propres forces, car comment le pourroit faire vne pucelle à vn moment de temps, & pure creature, puis que meſme le Dragon reſiſte aux Anges bienheureux, comme à ſainct Michel Archange, & à toute ſa troupe, *Apoc.* 12. *Iudæ canonic.* c'eſt donc par priuilege de grace, que Dieu baille à qui bon luy ſemble, & ne peut on gronder iuſtement contre ſa volonté, à ſa volonté dict ſainct Paul qui reſiſtera? Donques la ſaincte Vierge a eſté racheptée par grace, & par le ſang de Ieſus-Chriſt: Mais d'vne façon plus noble à ſçauoir par preuention de grace, & medecine preſeruatiue comme les Anges.

Ruppert. in gen. c. 20. lib. 3

Iud. ca- Apoc. 12. nome.

Rom. 9.

c'est pourquoy elle estoit au pied de la croix, elle n'estoit pas en croix, car en elle nulle redemption, mais bien estoit elle plus proche de la croix, racheptée d'vne façon plus noble, & priuilegée que les autres. Voila donc pourquoy en Genese 3. c. le pronom y est *dubij*, ou *communis generis*, signifiant l'Escriture tous ces hautz mysteres fort hautement, de l'enfant, & de la mere tout ensemble. Les Heretiques sont steriles en ces hauts mysteres, & ne comprennent guetes plus hautement des Escritures que les Iuifs, qui ne montent aussi gueres plus haut que du pied de la lettre Grammaticale. Mais vn sainct Augustin, vn sainct Ambroise, vn Origene & semblables lisans, *Ipsa*, ils ont comprins d'auantage que ne faict le Ministre, ny tous les autres qui calomnient nostre version. De ce discours on pourra faire iugement des autres passages cottés à la marge seulement, par le Ministre, ausquelz ie m'arresterois pareillement, comme à ce premier, si le Ministre y auoit tant soit peu touché, & y trouuerions d'autres mysteres selon la capacité du subiect, comme sont la source du peché originel, le franc arbitre, & autres matieres comprinses aux susdicts passages.

CON-

CONTRE LE TROISIESME *poinct du sixiesme Chapitre.*

LE Ministre ayant dict sur vn mesme discours que le mot, espādu lors qu'il est parlé du sang de Iesus-Christ, se rapportoit à l'effusion faicte en l'arbre de la croix, & si auec cela il me demandoit comment estoit il respādu en l'Eucharistie? sur cela ie luy remōstrois ses contradictions, car (disois ie) si cela s'entēd de l'effusion faicte en la croix comment applicque il maintenant l'effusion en l'Eucharistie? Le Ministre ne peut sortir de c'est Aenigme, & le laisse là. Il poursuit donc demandant comment à il esté respandu au calice? Ie luy disois, que l'vn & l'autre est veritable, sçauoir qu'il à esté respandu en l'arbre de la croix, & pareillement en breuuage au Sacrement. Quand donc il y est parlé de l'effusion faicte en breuuage, elle à esté faicte du present, ainsi que le mot Grec est du temps present, & en cela il n'y à point de figure de Grāmaire, ou le present soit prins pour le futur, ains il est prins naifuement & litteralement en tout ce qui est parlé de la presence au sainct Sacrement, & si quand & quand apres, Iesus-Christ à esté liuré ainsi que parle S.Paul. *In qua nocte tradebatur*, laquelle chose

n'a esté qu'vne action aux Iuifz, & passion en Iesus-Christ par continuation, car du depuis, ils n'ont cessé le tormenter iusques à ce qu'il à esté en croix ne le laissant vn seul moment de temps en repos, ainsi qu'appert par ce qu'ilz luy firẽt toute la nuict aux maisons d'Anne & Caiphe, & tout le lendemain dedans & dehors la maison de Pilate. De maniere que l'action & passion, à esté comme du Potier qui commence à faire vne image d'argille, & ne discontinue point iusques à ce qu'il l'aye mise en sa derniere perfection, toute laquelle actiõ ne seroit qu'vne en bonne Philosophie, tant le commencement que la fin. Ainsi aux Anges (disent les Theologiens) il y à vne seule action, pendant qu'ilz continuent touiours sans interruption, ainsi la Passion de Iesus-Christ à commencé des le soir de la Cene, & s'est paracheuée en l'arbre de la croix quand il dict *consummatum est*. Or le sang de Iesus-Christ à commencé d'estre respandu premierement de son bon gré, en la saincte table, mais en breuuage seulement puis ausi du mesme gré, (luy le commandant ainsi, & sans violence d'autruy) au Iardin d'Oliuet, suant le sang & le respandant iusques en terre, puis en la maisõ de Pilate estant flagellé, & couronné d'espines, & finalement au crucifiement. Est il maintenant estonné le Ministre si Iesus-Christ vse du verbe present, lors qu'il parle de l'effu-

Luc. 22. 23
Ioan. 18.

Luc. 22.

l'effuſion externe de ſon ſang: puis qu'il ne dit rien ſur ce que Ieſus-Chriſt à dit de ſon corps au temps preſent, diſant, lequel (dit il) eſt liuré pour vous, attendu que plus toſt il à reſpandu ſon ſang au Iardin, qu'il n'a eſté liure par Iudas, & encores pluſtoſt à la Cene, le baillant en breuuage? Le Miniſtre ne ſçachãt qu'oppoſer à c'eſte verité, il replicque, & redict les meſmes mots qu'il auoit deſia oppoſé en ſon ſecond eſcrit, demandant comment le ſang peut il bien eſtre reſpãdu ſans ſortir des veines, à quoy i'auois deſia ſatisfaict, diſant que ſacramentallement & en maniere de Sacrement il eſtoit reſpandu, comme appert au chapitre 10. de ma ſeconde Reſponce ſur le texte, 5. page 762. Le deuoir du Miniſtre eſtoit icy de repliquer ſur mes reſponces non pas reppeter ſes premieres queſtions comme ſi iamais on ne luy auoit reſpondu, il eſt donques ou oublieux, ou court en replicques, ou ſecond en redittes, ou tous les trois enſemble. Il dict icy que ie luy reſponde directement, par ouy, ou nenny, ou ie luy ay deſia amplement reſpondu par vn ouy, car ie n'ay eu garde de ſortir hors du texte, qui dict, qu'ouy, & quand il n'y auroit autre choſe que la parole de Dieu, toutes ces demandes & raiſons de Phyſicque ne me ſçauroyent tirer de là, mais outre cela, ie luy ay oppoſé des raiſons, qui ſont claires & nettes, ſuppoſé

sé l'Euangile. Il dict que sa demande c'est vn tonnerre pour faire cacher vn Caligula. Voire, mais non pas vn bon Chrestien, car il n'y à raison de Physicque qui tonne si haut que la parole de Dieu, & pource à comparaison du tonnerre venant du Ciel, qui est la parole de Iesus-Christ, Sainct Iacques & sainct Iean sont appellez enfans de tonnerre, non pour auoir amené des raisons de Physicque, comme le Ministre, mais pour auoir viuement oppose la parole de Iesus-Christ à toutes les raisons de Physicque. Et touchant à ceste effusion du sang en la Cene: Hô si le Ministre vouloit comprendre qu'en l'histoire de la Passion Iesus-Christ à respandu son sang par cinq fois diuersement, dont les 3. ont esté miraculeuses, & les deux naturelles: la premiere a esté baillant a boire aux Apostres ce precieux Ius de son sang, mais inuisiblement, comme aussi baillant son corps, autrement l'homme en eust eu terreur cõme remarque Theophilate: Or ceste premiere effusion a esté non naturelle, mais par puissance surnaturelle. La seconde a esté lors qu'il a sué le sang au Iardin, arrosant la terre, & la benissant, au contraire de ce que la terre du Iardin d'Adam auoit esté maudite, & telle effusion a esté volontaire, & non violente, en outre supernaturelle, comme la precedente, seulement ceste icy a esté visible-

Marc. 3.

Theopilact iam citatus.

ment

ment, & l'autre inuisiblement. La troisiesme à esté violente, prouenant de l'exterieur en la flagelation, ou il a respandu son sang du long du corps. La quatriesme a esté a la Croix des quatre extremitez du corps, qui sont les plus sensibles, nerueuses & aigres à soustenir & souffrir. La cinquiesme a esté aprez sa mort, quand au coup de la lance, le sang est sorty de son coſté, lesquelles cinq manieres, sont comme les cinq porches de la piscine curatiue Ioh. cinquiesme. La derniere effusion donques a esté miraculeuse, aussi la premiere, & mesmes la seconde, est il estonné maintenant le Ministre, si le texte enseigne que la premiere effusion a esté miraculeuse, puis que le mesme texte enseigne que par aprez il y en à eu deux autres pareillement miraculeuses, & ausquelles ne faut chercher raisons de nature? Et bien que Caietan, entre tous les expositeurs aist esté singulier en la seconde, disant que naturellement l'hõme peut suer le sang, & lors que nature n'ayant plus d'hvmeur aquse en elle subministre le sang, ainsi qu'au faict de la generation, allegant la dessus Aristote, *lib. de animalibus*, nonobstant on n'en void point des experiences, mesmement en telle quantité que les gouttes decoulent & arrousent la terre, & si auec cela, ceste chose si rare ne peut arriuer qu'aprez vne grande & lõgue sueur ayant cõ-

Ioh. 9.

Ioh. 5.

sommé

sommé toute l'humeur aqueuse, ce qu'on ne list pas en Iesus-Christ, si bien qu'en toutes façons, ces trois effusions de sang ont esté miraculeuses volontaires toutesfois en Iesus Christ, ce que doibt arrester le Ministre, considerant la hauteſſe des mysteres de Dieu en ceſte œuure admirable de noſtre Redemption. Sur ce que ie disois que le tout se faisoit, & faict inuisiblement, selon la proprieté des Sacremens, & que visible, & inuisible ne sont que qualitez qui ne changent pas la substance d'vne chose, il me va alleguer la dessus certaines sentences des Peres, certes bien mal à propos, car les Peres ne parlent pas en ces lieux du corps de Iesus-Christ au S. Sacrement, de quoy est icy seulement question, mais du corps de Iesus-Christ estant nay du ventre de sa mere, gisant en la creche, estant en Croix, montant au Ciel, venant iuger les vifs & les morts, en toutes lesquelles façons nous ne nions n'auoir esté ou ne deuoir se presenter visible, seulement nous parlons de l'existence au S. Sacrement, sur lequel subiect le Ministre n'a sceu opposer vne syllabe des Peres. Outre ces Peres disputoyent contre la Manicheens, Euticheens, & autres qui faisoyent le corps de Iesus-Christ inuisible par nature, n'ayant pas vray substance corporelle, & sur cela les Peres exagerent, comme il a esté veu, touché, & tranché: mais

ils ne parlent pas du S. Sacrement, n'y n'ont mis en auant ceſt exemple à ce propos. Pour exemple, Gregoire Naſianſene dict ainſi. Ces choſes (eſtre inuiſibles) conuienuent elles à la nature du corps? & comment dict il, Dieu ſeroit il vn corps? tresbien il dict que cela ne cõuient à la nature d'vn corps, auſsi ne diſons nous pas que cela vienne de la nature de ſon corps, mais bien luy conuient ſurnaturellemẽt & par la toute puiſſance de Dieu. S. Cyrille auſsi dict, que ſi la chair eſt changée en vne cõdition inuiſible, que la chair eſt changée en Diuinité. Nous accordons cela & nions que la chair ſoit changee, & diſons que demeurant vraye chair ſans changement de ſubſtance, elle prẽd d'autres qualitez ainſi que ferõt les corps glorifiez. Le meſme dict S. Auguſtin que Ieſus Chriſt aprez ſa Reſurrection eſt viſible, nous l'aduouons auſsi, il eſt viſible au Ciel & à la dextre du Pere, mais inuiſible au Sacrement par ſa toute puiſſance, & non par la proprieté naturelle de la chair. Et comme vn homme eſtant en l'obſcurité de la nuict, eſt inuiſible, non par nature, mais par accident, auſsi le corps de Ieſus-Chriſt eſt inuiſible, non de ſa nature, mais par la toute puiſſance de Dieu. Ce que faict l'abſence du Soleil, ou de la chandelle, ne pourra pas faire (ie vous prie) la toute puiſſãce de Dieu? ô incredulité humaine!

Nazian. orat. 2. de theolog.

Ceſte

Ceſte ſeule raiſon donques abbat tout le long cacquet, & babil du Miniſtre. Du paſſage de S. Luc. 24. chap. ou eſt dict qu'il s'eſuanouit, le Miniſtre ſe contente d'en auoir parlé cy deſſus, & moy auſsi, & touchant au paſſage de S. Luc au 4. lors qu'il paſſa a trauers de ceux de Nazareth, il eſt vray que Tertulien exagere qu'on le voyoit, & touchoit, à cauſe qu'il eſcriuoit contre Marcion qui nioit la verite de la chair en Ieſus-Chriſt, autrement il euſt preſché (cõme l'on dict) contre ſes bulles, & la verité eſt que du commencement ils le voioyent & touchoyent & meſmes le prindrent (qui eſt ce qu'exageroit Tertulien contre Marcion) mais il n'auoit à faire dexageres le reſte, qu'il ſe rendit pour lors inuiſible, car cela euſt faict contre ſa cauſe, bien dict il, qu'il fendit la preſſe, non toutesfois par illuſion, ce qu'auſsi nous accordons contre Marcion autrement dict il, il n'euſt peu eſtre touché veritablement, ce qui eſt auſsi veritable, mais nonobſtant par ſa diuine puiſſance il ſe rendoit inuiſible quand il vouloit. Le Miniſtre doibt conſiderer qu'il y a 4. choſes, à ce propos en l'Euangile, peculieres à Ieſus-Chriſt. La premiere eſt, qu'il a eſté porté & tranſporté en l'air par Sathan. La ſeconde, qu'il a paſſé par le milieu de ſes ennemis, ne le pouuans retenir. La troiſieſme qu'il s'eſt caché deux & eſt ſorty du Temple. La quatrieſme qu'il

Luc. 24.

Tertull. lib. 4. cont. Marcion

Math. 4.

Luc. 4.

Ioh. 8.

qu'il s'eſt eſuanouy. Que le Miniſtre phyſicque tant qu'il voudra, il ne trouuera point que ces quatre choſes ſoyent ou puiſſẽt eſtre dictes, ou auerees en nous. Pour la premiere qui eſt Math. 4. S. Chryſoſtome demande la deſſus ſi point il eſtoit veu du monde, lors qu'il eſtoit trãſporté en l'air reſpõd &, que l'intention du Diable eſtoit bien qu'il feuſt veu du monde, pour le faire tomber en ſuperbe, lors qu'il ſeroit admiré de tous, mais(dict-il) Ieſus Chriſt ſe rendoit luy meſme inuiſible, ne voulant eſtre veu du mõde car ou on l'euſt admiré, ce que Ieſus-Chriſt ne demandoit pas faiſant ſa penitence, ou on l'euſt eſtimé vn Magicien & Sourcier, ce que Ieſus Chriſt vouloit eſuiter. Qu'on regarde tous les Peres & Expoſiteurs ſur ce paſſage, voir ſi ſe trouuera, vne plus belle expoſition ſur la queſtion faicte à propos de ce texte ? tant y a que c'eſt ancien Pere n'a faict difficulté de dire & eſcrire qu'il ſe rendoit inuiſible, quand il vouloit, cõme auſsi quand il venoit à ſes Apoſtres durant les quarante iours aprez ſa reſurrection, ſur quoy on pourra lire ce qu'en ay eſcrit amplement au chap. 18. de ma ſeconde Reſponce pag. 664 ou eſt à remarquer la ſentence de S. Auguſtin, qui dict que Ieſus Chriſt peuſt changer d'effigie & apparence exterieure à ſa volonté, par ſa toute puiſſãce. Quand à la ſeconde

Chryſoſt. hom. 5. in Math. oper imperf.

Ambros. in Luc. c. 4. Chrysost. vbi supra, ait. Ipse inuisibiliter se agebat, cũ per medium illorum trãsiret. Si potentiam Christi cõsideras, intelligibilia inueniuntur omnia. Hieron. ad Pammach. cont. Ioan. Hierosol.

S. Ambroise dit la dessus, que l'entendement de ceux qui vouloyent retenir feust engourdy, & assoupi, en somme il veut dire, qu'ilz ne virent pas, non plus qu'vn homme qui à les yeux esblouys & fermez, ainsi les Sodomites ne voyẽt pas l'huis de la maison de Loth, ores qu'ilz ne feussent aueugles. S. Hieroſme passe plus outre, & dit qu'estant entre les mains de ses ennemis, il glissa, se rendant, inuisible, & baille l'argument, que si vn Magicien peut faire cela, ainsi que Apollonius Tianeus, estant deuant l'Empereur Domitian, à plus forte raison Iesus-Christ. Quand au 3. qui porte, qu'il se cacha & sortit du temple, est à remarquer que s'il se cacha estant dedans le Temple, il ne sortit donc pas du Temple, car ce ne seroit se cacher, mais se manifester. On se cache en vn coin de sale, ou de Temple quand on se veut cacher, & si on sort, on n'appelle pas cela cacher, mais sortir, outre qu'il ne soit sorty du Temple pour se cacher, S. Iean le donne assez à entendre, quand il dit qu'estant sorty il s'arresta à enseigner ses Apostres qui curieusement questionnoyent sur l'aueugle nay, & s'arresta vn temps aux ceremonies de la gueriſon de l'aueugle, il ne se cacha donc point; Donques quand il est dict, que le voulant lapider dedans le Temple il se cacha, & sortit du Temple, c'est à dire qu'il se rẽdit inuisible à eux, & ainsi inuisiblement sortit

Ioan. 9.

du

du Temple, mais il n'estoit pas inuisible à ses Apostres, qui le suyuirent, comme S. Chrysostome disoit qu'il estoit inuisible au peuple, mais non à Sathan qui le portoit. Quand au quatriesme, le mot d'esuanouir monstre assez qu'il se retira de la presence des personnes, ainsi que bon luy sembloit, ce que naturellement vn corps naturel ne pourroit faire, & mesmes cy dessus, au premier chap. Poinct 6. auons mõstré par S. Hieroſme qu'il s'est rendu veritablement inuisible, on peut reppeter le susdict passage, & bien à propos l'accommoder à ce lieu, ce subiect y est là amplement traicté. Chap. 1. poinct 6.

Le Ministre par aprez reppete ce que desia auoit esté resolu, en nostre precedente dispute, & ne replicquant rien sur ma respõce, il refricque que le sang, & le corps de Iesus-Christ estoyent pour lors passibles. Auquel en vn mot ie respons qu'ouy, mais qu'il prenoit pour vn certain temps les qualitez d'vn corps glorifié, ores que son corps fust encores mortel, comme clarté, en sa transfiguration, agilité, marchant sur les eaües, impassibilité, passant à trauers de ses ennemis. Mais maintenãt il à toutes ces qualitez inherentes & permanentes, & non point passantes ny prinses pour vn temps, comme pour lors. Cela à esté plus amplement deduict au 1. c. car le Ministre ne faict que redire touſiours vne chose. Chap. 1.

CONTRE LE QVATRIESME poinct du ſixieſme Chapitre,

SVR ce poinct, le Miniſtre ne faict autre choſe, que s'efforcer de ſouſtenir que ces paroles, ceſt cy, & ceci eſt, ne ſignifient qu'vne choſe, mais en fin quād il eſt queſtion de reſpōdre a l'argument que re luy faiſois de regarder meſmes les Dictionaires François ou le mot, *hoc*, eſt interpreté, Ceci, & non pas cy, ou icy: il ne reſpond autre choſe, ſinon qu'il eſt vray, mais i'auois, (dict-il) deſia ſatisfaict à cela. Voila tout ce qu'il en dict. Il ne produict pas nonobſtant ny le paſſage, ny le ſens d'iceluy, & de ma part, ie n'ay peu imaginer, ny ou, ny comment il auoit ſatisfaict, car certain eſt que iamais le mot, *hoc* n'eſt autrement traduict qu'en, Ceci, & d'auantage quand le ſens ſeroit eſgal aux deux, ſi eſt ce qu'il eut eſté plus clairement dict, cecy eſt, que, c'eſt cy, ce qu'il eut fallu faire à vn Tranſlateur franc, & non fraudulent, tant pource que au Grec, & au Latin, il y à de mot à mot, Ceci eſt, & non pas, C'eſt cy, que d'autant que le mot cy, en François ſignifie le lieu, & non pas la ſubſtance. Ie diſois pareillement à ce propos, que ceſte traduction auoit donné occaſion d'vn des plus chauds debats qui furēt onques en la Religion. A quoy voicy qu'il reſpond. Quel iugement! Ie prie (dict-il) le Lecteur

cteur de voir ma premiere defenſe, & il verra que i'en auois dict aſſez pour trancher le mot de toutes vos replicques. Voila tout ce qu'il en dict. Parquoy ie prie le Lecteur reciproquement de bien auiſer, qu'il n'a iamais excuſé ceſte faute, ny ne ſçauroit, car la playe eſt trop recēte. Ie diſois auſsi que i'aymois mieux pour iuge de cela vn bon Chreſtien qu'vn bō François, à raiſon qu'il me r'enuoyoit ſimplement à vn bon François, ſans faire mention qu'il fut bon Chreſtien, & certain eſt que pluſieurs ont faict eſtat d'eſtre les meilleurs François au langage, qui eſtoyent les pires en la Religion. Dōc au faict de l'Euangile touſiours à eſté preferé la ſimplicité Apoſtolique, à la ſubtilité ou ſublimité des Orateurs, & Philoſophes, ainſi que remonſtre S. Paul 1. Cor. 1. qui eſt tout ce que i'en voulois dire, & non pas ce que cauille le Miniſtre, diſant que c'eſt à dire qu'entendre la lāgue Françoiſe, & eſtre bon Chreſtiē, ſoyent choſes incōpatibles. Ie dis d'abondant qu'vn Idiot ayant vne grāde Foy, & la grace de Dieu qui l'accompagne en iugera mieux par les dons du S. Eſprit d'entendement, & de ſapience, qu'vn enflé en iargon, Atheiſte, ou heretique, & ſera ce q̄ dit S. Irenee des Idiots, & meſmes des fēmes de ſon tēps, qui ſcauoiēt cognoiſtre les heretiques à la ſeule haleine, & bouchoyent leurs aureilles, a leur premiere parole, bien qu'ils ſe preſē- 1.

taſſent couuerts de peaux de brebis. Ie dis auſsi & proteſte, que tout vray Chreſtien François docte, ou indocte, iugera de premier abort, qu'il eſt mieux dict, Ceci eſt mon corps, que c'eſt cy mon corps, auſsi les Euangeliſtes l'ont couché de mot à mot, en la premiere façon, & non en la ſeconde. Icy le Miniſtre me reproche ce qu'il auoit deſia faict en ſon epiſtre liminare, que ie ne ſuis pas ſeulement Grammarien, ayant eſcrit que *hic*, ſignifiant en françois icy, eſt vn pronom de lieu, ou ie deuois dire aduerbe de lieu. Mais touchant à cela, ie dis qu'il deuroit creuer de honte d'ainſi exagerer vne choſe qui ne vaut pas le parler, & la mettre meſme à l'entrée de ſon liure comme au frontiſpice de ſon œuure, cuidant me faire remarquer pour vn des plus idiots de la terre. Au contraire ie luy ay bien monſtré qu'il entend moins que moy en Grammaire, quand il nous vouloit faire entendre, qu'il n'y a point de ſoleciſme ou incongruité, lors qu'il y à diſcordance de l'adiectif auec ſon ſubſtantif, qui eſt la premiere & plus lourde faute qu'on ſçauroit commettre en Grammaire: & ce nonobſtant ie n'ay pas exageré, moins mis au frontiſpice de mon liure remarquant qu'il fut idiot en Grammaire. Ie prie le Lecteur de iuger ſur les deux, laquelle des deux fautes eſt plus grande en Grammaire, en le priant de ſe reſouuenir que la faute du Miniſtre

niſtre eſt inexcuſable en Grammaire, mais la mienne ſi faute eſt, eſt facilement excuſable car voicy ce que i'en dis pour ma defenſe. Ie dis n'auoir pas ainſi eſcrit, ny ſi cruement que le Miniſtre le couche. I'ay dict que ces françois non gueres deuots à la Religion Chreſtienne, ne ſçauoient mettre difference, entre *hic, & hoc*, pronom demonſtratif de lieu, ou demonſtratif de ſubſtance. I'ay dict cela pource que le mot qui eſt demonſtratif de lieu, eſt vn meſme mot auec celuy qui eſt demonſtratif de ſubſtance, & que le mot entant qu'il eſt demonſtratif de lieu deriue comme de ſa ſource, ou comme du plus noble, du pronom demonſtratif de ſubſtance, i'ay indifferemment, & en general parlé des deux comme d'vn ſeul, ainſi qu'ẽ verité ils ne ſont que vn *Materialiter*, differens de ſeule ſignification, parquoy ſi l'Imprimeur eut ainſi couché comme i'eſtime l'auoir couché, ou au moins marqué qu'il le faloit ainſi coucher, en mettant ſeulement l'vn deuãt l'autre, en c'eſte maniere, *hic & hoc*, pronom demonſtratif de ſubſtance, ou demonſtratif de lieu : il n'y auroit pas beaucoup de ſubiect pour calomnier, car il eſt vray que *hic*, eſt pronom demonſtratif de lieu : En ſomme c'eſt un pronom demonſtratif, mais le mot eſt par fois demonſtratif de ſubſtance, & par foys demõſtratif de lieu. Voila tout ce que i'en pre-

tendois dire, vn aigle ne ſe fut arreſtee à ceſte mouche, autre choſe eſt d'vne chauueſouris.

Au reſte touchant les premieres impreſsiõs Françoiſes, ou ceſte tranſlation ſe trouue, que le Miniſtre pretend auoir eſté faicte par les noſtres qu'il nous nõme donques par qui, & l'Aucteur d'icelle? quel Docteur de Sorbonne, ou quel Preſtre, ou Eueſque la faicte ie vous prie? car parmy nous nul ne ſe meſle de l'interpretation ny tranſlation des Eſcritures, car telles gens, gardent parmy nous l'ordre & Hierarchie Eccleſiaſtique. Puis dõc qu'on ne trouue point le nom de l'Aucteur, c'eſt bien ſigne qu'il craignoit d'eſtre remarqué, meſmemẽt en ce temps là, quand le feu d'enfer n'eſtoit ſeulement deſſoubs terre, pour les reprouuez & faux Chreſtiẽs, briefon peut remarquer des fautes, tãt aux gloſes qu'aux textes des ſuſdicts liures (que i'ay veu & feuilletez) par leſquelles on peut iuger aiſemẽt que l'Aucteur n'eſtoit ſincere en la foy, ny Catholique, mais pluſtoſt diſciple ſecret de Iean Hus, deſquelz y en auoit touſiours quelques vns en France, ainſi que ie diſois en ma 2. reſpõce. Le Miniſtre dit que ie ne ſçaurois trouuer en aucune de leurs Bibles, Icy eſt mõ corps, & ie proteſte que preſchãt à Vſez il y à dix ou 12. ans, ceux de ſa ſecte, qui auoyent voulu dire cela, furẽt cõuaincus de mẽſonge, par pluſieurs exẽplaires qu'õ leur mõſtra imprimez à Geneue, vray que de hõte, du de puis ont corrigé ce-

Page 265.

la, mais tãt y a que la verité eſt telle, qu'à toutes celles de Geneue il y auoit ainſi auparauãt, & de cela pluſieurs exẽplaires en font encores foy. Et dire pour toute excuſe, que les noſtres ſont diſcordãtes entre eux, il eſt tresfaux, touchãt les choſes cõcernantes la foy, car il y à vnité parmy nous en cela, qui eſt l marque de la vraye Egliſe: dire auſsi que noz Scholaſtiques l'ayẽt ainſi entẽdu, il eſt auſsi tresfaux & que iamais ilz ayẽt prins le pronom *hoc*, pour *hic*, mais bien ont dict, que deſſoubz ces eſpeces eſt le corps de Ieſus-chriſt, baillãs vne interpretatiõ, mais non chãgeans les mots du texte, de quoy eſt icy queſtion. Car pour les gloſes on les peut faire en diuerſes façõs, tãt y a que toutes reuiẽnent à vne realité, quãd le texte demeure ensõ entier. Le Miniſtre diuague contre le Pape, ſur lequel il met volontiers ſa dent, diſant que c'eſt tyrãnie de prohiber les verſiõs vulgaires de la Bible. Mais pourquoy nõ le pere de famille ne refuſera le vin à l'Enfant qui s'enyure, & n'en ſçait bien vſer? ou les fruicts, & raiſins à celuy qui eſt ſubiect à la Colique ou Diſſenterie? Le Pape eſt il ſi cruel pere de permettre ou bailler ce qui eſt contraire à la ſanté de l'ame? L'hõme Chreſtien n'eſt pas ſauué pour lire, ou pour interpreter, mais pour croire (car tous n'ont pas, le don de S. Paul) mais bien pour garder les cõ- 1. Cor. 12.
mandemens de Dieu. Il faut que tous ſaçhent leur ſalut dict Greg. Naziãzene, tous dit il, mais

Per sacerdotem, non par eux mesmes, car Iesus Christ ne la pas ainsi ordonné, mais par ceux qu'il a deputez en son Eglise. Vray est que hors de ce danger ou d'heresie, l'Eglise le permet, ainsi qu'apert par la permission marquee au Concile de Trente. Sur la fin, le Ministre repete que Bellarmin & autres preferent la tradiction vulgaire aux sources Hebraiques, mais il se deuoit cõtenter d'en auoir desia amplemẽt & trop parlé en ce mesme chapitre, point deuxiesme, ou ie renuoye le Lecteur.

Concil. trident. in Regul. indicis libror. prohibit. regula 4.

CONTRE LE SEPTIESME Chapitre.

LE Ministre sur l'entrée de ce chapitre ne faict que s'excuser & dire, i'ay faict, i'ay dict &c. & a tout cela ie responds que i'ay ausi faict, & dict, & qu'il n'y a toutes fois rien dict. Ie prie le Lecteur de conferer son discours de ce 7. chap. auec ce que i'en disois, au 7. chap. de ma precedente Responce, & verra clairement qui des deux a mieux faict, & dict sur nostre subiect. Ou ie disois que vrayement Iesus-Christ monstra a ses Apostres ce qu'il auoit prins de la table, mais qu'a l'instant il le feit son corps, à raison que les paroles de Dieu sont veritables & imperatiues. Le Ministre va

cauiller

cauiller d'auoir dict que ces paroles, Cecy est mon corps, sont paroles imperatiues, ce qui n'est pas vray, mais seulement en termes generaux, i'ay dict que les paroles de Dieu sont veritables & imperatiues. Quelles soyent veritables, cela est sans exception, quelles soyent imperatiues, cela se peut prendre en deux façons, ou bien qu'elles sont du mode imperatif ou equipollant, & de telles façons sont les paroles de la creation, ou bien quelles ont vertu & efficace imperatiue, & de telle façon sont toutes les paroles de Dieu. I'ay donc dict que son corps y estoit, pource que telles paroles ont esté veritables, & touchant à l'effect, s'il s'est ensuiuy ausitost, i'ay dict qu'ouy, car toutes les paroles de Dieu ont efficace imperatiue : bien sont elles du mode imperatif, quand au commandement qu'il en fist aux Apostres, disant, prenez, & mangez: Mais touchant au mode, ie n'en ay point parlé du tout, n'y mesmes en particulier n'ay parlé des paroles de la Cene. Ces cauillatiõs mõstrẽt que le Ministre faict estat de chasser les mots, cõme qui feroit estat de chasser des mouches, & encores les ayant prinses, il n'a rien prins, car il prẽd vn moucheron pour vne mouche. Ie n'ignorois pas la doctrine de S. Thomas, qui met difference des paroles de la creation, auec celles du S. Sacrement, & pource, cela le deuoit instruire en quel sens il deuoit

Gen. 1.

S. Tho. p. 3. q. 78. ar. 2.

prendre

prẽdre mon discours. Il deuoit aussi auoir hõte de dire au moins si generalemẽt, qu'il n'y a ny face, n'y trasse d'argument en tout mon discours, mais de cela autres q̃ luy en iugerõt mieux & plus sainement, il ne deuroit se constituer Iuge & partie en vn faict trop important pour luy. Il diuague puis aprez merueilleusement sur la Transubstantiatiõ, de quoy ie l'auois desia reprins vne fois, disant n'estre icy le subiect de cela. Nonobstant n'ayant autre matiere pour fournir à ce chapitre, voicy comme il parle, pour trouuer subiect d'entree en la Transubstantiation. D'autant (dict-il) qu'appuyez l'ouurage de la Transubstantiation sur vne fausse intelligence des paroles de Christ, il est bon (dict-il) que ie vous propose icy vne liste des diuerses opinions que vos Scholastiques ont tenue en ce faict. En voila assez pour rire sur le discours du Ministre fretillant d'entrer en la matiere de la Transubstantiation, sans aucun subiect, & impose faussement que l'appuy de nostre ouurage soit la Transubstantiation, car nostre appuy c'est la pure parole de Iesus Christ. En somme il recite diuerses opinions, les vns disãs qu'elle a esté faicte par la seule vertu diuine, sans expresion de paroles, autres qu'en d'autres façons. Et bien en sõme ne concluent ils pas qu'il y est reelement & de faict par quelque voye que ce soit? que gaigne il pour cela? Ils en ont disputé vrayement, *In quirendo* (cõme

l'on dict) *non resoluendo*, non y voulant cõtraindre perſõne, mais recitãs leurs opinions. La reſolutiõ demeure en l'Egliſe vniuerſelle, & non aux diſcours des particuliers, & noſtre fondement eſt que la parole de Dieu eſt veritable, & qu'a luy riẽ impoſsible. *Quia non erit impoſsibile, apud Deum omne verbum.* Sẽblable ou le meſme ſubiect auoit traicté deſia le Miniſtre, en ſon 1. chap. Le Lecteur pourra voir amplement ce meſme ſubiect, au 1. chap. de ma 2. Reſponce, ſur le 3 texte, il cognoiſtra par là, q̃ le Miniſtre, vn peu aprez ce meſme diſcours, a rẽply toute vne page de redittes, recitant les diuerſes opiniõs des Scholaſtiques ſur le chãgemẽt du pain. Il dict, & redit, & iamais ne vient à la cognoiſſance de la verité, cõme reprochoit S. Paul à ſes ſemblables. Il va puis aprez chercher que benir ſeroit aneantir, & par long diſcours diſsimulãt ma ſolution, il abõde en paroles, en fin il eſt cõtrainct d'y venir, & dire que i'ay dict que le pain n'eſt pas aneanty, pource que les accidens demeurent. C'eſt mon, que nous reſpondons cela auec S. Thomas, & pourquoy alloit il donc ſi longuement lanterner deuant qu'y venir la, en diſant que Tranſubſtantiation ſeroit aneantiſſemẽt, comettãt pluſieurs abſurditez en bõne Philoſophie, de laquelle il ſe veut aider, & toutesfois les petis Phyſiciens y auront ſubiect pour ſe mocquer de ſes ſuppoſitions fauſſes. Or voulant reſpondre a ma ſolution, il

Luc. 1.

2 Tim

Pag.

ſe contente de dire que nous eſtabliſſons ſans preuue aucune les fanfreluches de nos accidens ſans ſubiect. Voila vne ſolution d'vn vray Bouffon. Secondement pour toute ſolution, il allegue inconuenient, diſant qu'en c'eſte façon Dieu auroit benit les accidens qui demeurent, & non la ſubſtãce qui s'en va. Mais au contraire, c'eſt la ſubſtance principallement qu'il a benit, de ceſte benediction, que d'icelle ſoit faicte le corps de Ieſus-Chriſt, qui eſt le plus grand honneur que la creature pourroit receuoir, comme le plus grand honneur qu'aye peu recepuoir le ſang de la ſaincte Vierge, a eſté que d'icelluy aye eſté faict le corps de Ieſus-Chriſt, & ne ſert de rien philoſopher la deſſus, & dire que la ſubſtance premiere ne demeure, car ſuffiſt que de telle ſubſtance ait eſté faict le corps de Ieſus-Chriſt, & non point d'autre, dont tant toute l'eſpece du pain & du vin, que les particuliers indiuidus du pain en reçoipuẽt grand hõneur par deſſus toutes les autres creatures inſenſibles. On peut plus amplement voir comment & pourquoy, au 7. chap. de ma precedente Reſponce, page 213. & plus richement au chapitre onzieſme, ſur le ſecond texte, iuſques à la page 379. Aquoy le Miniſtre n'oppoſe rien, n'y ne ſcait que contredire, ſe contentant de reppeter ſes purs blaſphemes, & cõme il parle indignement du S. Sacrement (ſes fanfreluches

freluches. Il demande icy, si le corps succede au pain (dict-il) ne sensuit il pas que le pain s'est osté de la, pour faire place au corps, & s'il s'est retiré (dict-il) quelle routte à il prins? Grosier de Ministre! pour succeder en changement de substance, y faut il vn mouuement local? quād l'eau se changea en vin, la verge en serpent, ou alla l'eau? & le serpent, quelle routte prind il? Ne faut penser dire que la matiere ne demeure icy, comme là, car il seroit bien difficille dexplicquer que la matiere d'vne verge fust suffisante pour faire & remplir vn gros dragon, ou que la chair de la femme de Loth feust la mesme matiere que le sel, qui succeda à ceste chair. Outre, bien que la matiere soit demeuree au changement de l'eau au vin, & en pareille quantité, à raison des cruches remplies de l'vn & de l'autre, si est ce que la forme substantielle qui est vne vraye substance, bien que non subsistante, elle feust entierement changée en la forme substantielle du vin, laquelle seule faict & cōstitue les especes, comme la matiere indiuiduelle & particuliere, faict les indiuidus. Estāt dōques la forme substiantielle vraye substance, & plus vraye que la matiere mesme: car elle seule faict l'existence reelle d'vne chose, que le Ministre nous die maintenant, ou alla ceste forme substantielle, & quelle routte print elle? car il nest pas icy

Ioh. 2. Exo. 3.

question

queſtion d'accidens, mais des vrayes ſubſtances au predicament de Subſtance. Le Miniſtre n'y ſcauroit que dire, parquoy il refue pareillement ſus l'allée & fuite, comme il parle, de la matiere du pain au S. Sacrement. Ie demandois au Miniſtre à propos de l'efficace de la benediction de Dieu, pourquoy Dieu n'auoit il benit les eſtoilles, & le Ciel, comme la terre, les eaux, & les animaux. Il s'efforce prouuer qu'il ſcauoit tresbien la ſolution, ores que ie ne l'euſſe ditte, car (dict-il) i'auois allegué les Hebrieux diſans que la benedictiõ de Dieu eſt vn accroiſſemẽt, mais ce n'eſt pas vuider ma queſtiõ car les Hebreux nenieroiẽt pas qu'il n'y euſt accroiſſemẽt au Ciel, & aux eſtoilles en tant qu'elles durent & perſeuerent touſiours ſans corruption, ſoubs l'accroiſſement du temps. Si le Miniſtre euſt eſté bien reſolu en ce point, il euſt allegué S. Auguſtin ſur le pſalme 66. d ou i'auois apprins cela & ou il dict expreſſement, que c'eſt pour autant que ces creatures celeſtes ne deuoient point ſe multiplier en leurs eſpeces, ainſi que les poiſſõs & animaux de la terre. Aprez il veut deſguiſer la ſentence claire de S. Irenée, mais il ne peut s'en aquitter. S. Irenée dict qu'en l'Euchariſtie y a vne choſe terrienne (ce ſont les eſpeces) & vne choſe celeſte (c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, il dict que nous ſanctifions) c'eſt à dire conſacrons le pain, qu'eſt il pour cela? Eſt-

Aug. enarrat in pſ. 66.

ce

ce pas tout ce que nous en disons ? Mais le Ministre se tourmente la dessus & dict de rechef, reduire le pain vn rien n'est pas vne consecration, ains vne execration, ce n'est pas extoller le pain, ains le tollir & casser du nombre des creatures. *Vailles mydios !* Que le Lecteur lise ce que i'ay dict, & cotté cy dessus, & l'on trouuera subiect de rire sur les pures redittes du Ministre, ou de le detester amplement, d'estre si rude que d'oublier tout ce qu'on luy dict.

CONTRE LE SECOND POINT du septiesme Chap.

SVr l'argument que le Ministre faisoit le cuidant estre inuincible, qui estoit de la fractiõ du pain, disant, que Iesus-Christ, monstra ce qu'il rompit, or il rompit le pain, donques il monstra du pain. Ie luy respondois *Ad hominẽ*, ou trouuoit il par l'Euangile, qu'il eust rompu le pain, aprez auoir dict les paroles ? attendu que les Euangelistes recitent qu'il le benit & rompit, & puis le bailla & dict, prenez & mangez &c. La dessus le Ministre s'efforce fort de replicquer faisant quatre ou cinq consequances qui sont reduittes à deux ou trois. La premiere est nulle, disant que ie ne respons

rien

rien directement. Ains c'eſt *ad hominem*, comme i'ay dict, car le texte de l'Euangile contreuient à la ſuppoſition qu'il en faict, ſur laquelle nonobſtant il fonde tout ſon argument. La ſeconde eſt que donques c'eſte fraction n'eſtoit Sacramentalle, mais commune. La conſequence eſt auſsi nulle, car les Euãgeliſtes diſent qu'il le benit & puis le rompit, & ſelon le Miniſtre la benediction faict d'vn pain commun vn pain myſtique & Sacramental, donc le Miniſtre agiſt cõtre ſoy meſme & cõtrarie à ſa doctrine. Pour nous, nous diſons (cõme i'ay dict en ma ſeconde reſponce) qu'eſtant le pain dedié à Dieu par c'eſte benediction, elle à eu quand & quand aprez ſon effect, lors que Ieſus-Chriſt à proferé les paroles, & ç'a eſté action continuee ſans interruption, tout ce que Ieſus-Chriſt y à faict, à ſçauoir prendre le pain, le benir, le rompre, le bailler, & dire, prenez, Ceci eſt mõ corps, & pour autant toute c'eſte action eſt Sacramẽtale ſe rapportant à vn ſeul ſubiect de Sacrement, comme auſsi les paroles ſe rapportent toutes à la realité du corps, & du ſang, ores que toutes ne puiſſent eſtre dictes tout à vn coup. La troiſieme conſequence eſt que S. Paul faict entendre que le pain rompu en l'Euchariſtie eſt le Sacrement de la chair de Chriſt. Nous auons deſia reſpõdu qu'ouy, entant que ce n'eſt qu'vne action, autant en diſons nous de la benediction

nediction, que c'eſt vne benediction Sacramentalle, bien qu'elle ayé precedé les paroles du Sacrement. Quand le Preſtre commençoit de faire le ſacrifice au Temple on donnoit la benedictiõ au peuple, tout ce qu'il faiſoit eſtoit appellé Sacrifice & benediction, ores qu'vne choſe ſuccedaſt à l'autre, car on ne peut pas faire les choſes à vn moment de temps, ſuffit pour eſtre vne action qu'elle ſoit faicte par vn meſme, ſur vn meſme ſubiect, & ſans interruption, le tout ſe rapportãt à vn ſeul but & ſcope. Voila toutes les conditions d'vne ſeule action, leſquelles ſe trouuent en l'Euchariſtie, ſur le pain prins par Ieſus-Chriſt, qui commença l'action ſur le pain, ainſi qu'eſt eſcrit. *Accepit panem.* c'eſt donc vn pain Sacramental, & non pas prophane ny commun, puis qu'il eſt prins des mains de Ieſus-Chriſt, qui le benit tout auſsi toſt, & tout de ſuitte fiſt tout le reſte, iuſques à la conſommation du Sacrement. Ainſi quand Ieſus-Chriſt feuſt mis en croix, & les bourreaux le cloüans contre le boix, & l'eleuans en haut, on pouuoit dire, voila la redemption du genre humain, & toutesfois elle n'eſtoit encores conſommee ainſi qu'il le feiſt entendre par apres diſant, *conſummatum eſt*, Et eſt en diſpute, s'il euſt faict la Redemption, au cas qu'il fut deſcendu de la croix, ainſi qu'on l'en vouloit perſuader, attendu qu'il dict luy meſme que ſi le grain de Num. 6. Matth. 26.

Ioan. 12. fourment tombant en terre ne meurt premierement, il n'apporte point de fruict, & nonobstant il rapporte la redemption ailleurs, à l'esleuatiõ de la croix: disãt, si ie suis esleué de terre,

Ioan. 3. i'attireray tout à moy, autãt en dict à Nicodeme baillant l'exemple du serpent d'arain esleué au desert. Tout cela donques est dit de la Redẽption, n'estant le tout qu'vne seule action nõ interrompue, & se rapportant à vn seul but, qui estoit sa mort, fin & consummation d'icelle.

La troisiesme consequence est que donc Iesus-Christ bailla aux Apostres vn pain commun, car il est dict qu'il le bailla auant que proferer les parolles: Mais en cela le Ministre s'abuse, d'autant qu'en leur presentant, & baillant le pain, il dist les paroles, si bien que la presentation du pain preceda bien les paroles, mais non pas la receptiõ, cela paye l'autre consequẽce qui est la quatriesme, ou le Ministre infere que donc Iesus Christ, ne se seroit point porté entre ses mains: la consequence ne vaut rien, car tenant encores le pain entre ses mains, il dit les paroles Sacramentales: & quand il prenoit vn des fragmens du pain pour bailler à l'vn, & puis vn autre pour bailler à l'autre, iusques à 13. fois, car il le prinst aussi luy mesme (comme le Ministre à accordé en son precedent escrit) il se portoit tousiours entre ses mains, & non vne fois seulement, mais iusques à treize fois. Ie demande

mande au Ministre, ce qui est faict treze fois, n'est il pas au moins vne fois? Il dit toutesfois q̃ non, estant bien mal aduisé en son discours. Il fait deux autres consequẽces, qui n'ont plus de lieu aprez les solutions susdictes, car nous auõs dit que les paroles ont precedé la reception, bien que nõ pas la presentation. Il dit que Gabriel Biel & Durãd qu'il appelle mes Maistres, ont escrit qu'il à premierement proferé les paroles, & puis rõpu le pain. Et bien se sont leurs opiniõs particulieres, mais les autres plus grãds Maistres qu'eux ne le disent pas, ny premieremẽt les Euãgelistes, ausquels ce faut tenir & arrester. C'est l'ordinaire & façõ du Ministre quãd il se void prins par le texte de l'Euangile d'auoir son recours à quelques particuliers, quãd ils seroyent les plus miserables Docteurs de la terre, faisant cõme celuy qui se noye, lequel ne regarde ou il se prẽd, pourueu qu'il se puisse sauuer. Ie l'auois corrigé en ma precedente respõce, de n'appeller plus mes Maistres autres que les Euãgelistes, & Docteurs approuuez de l'Eglise, mais à ce que ie voy icy, il est incorrigible, & appelle de rechef mes Maistres, ceux que i'auois nõmeement reiectez pour mes Maistres.

Par aprez le Ministre s'oublie estrangemẽt, car ou il auoit produict Gabriel Biel, disant que les paroles du S. Sacremẽt sõt biẽ de telle efficace, q̃ si Dieu eust voulu les proferer sur le pain au-

parauant l'incarnation, qu'en vertu d'icelles le corps de Iesus-Christ se fut trouué soubs le pain, ce que ie soustenois estre veritable, car autrement ce seroit nier la toute puissance de Dieu, qui à formé le corps d'Adam & d'Eue de tout ce qu'il luy à pleu. Le Ministre là dessus se tempeste, disant que c'est absurdité dire que le corps de Iesus-Christ, fust de nouueau incarné au Sacrement. Et qui le dict ? Ce Docteur parle de ce qui se pouuoit faire auparauant l'incarnation, & le Ministre va chercher double incarnation, comme s'il auoit dict qu'aprez l'incarnation il pourroit estre de rechef incarné. Estant Iesus-Christ au Sacrement aprez l'incarnatiõ, il ny est pas par nouuelle incarnation, mais par seule presence, sans rien prendre de nouueau en sa propre substance : & si cela fust arriué auparauant l'incarnation, cela n'eust estre proprement incarnation, laquelle se fait au ventre d'vne femme, mais plustost assomption de corps, ainsi que les formations d'Adam & d'Eue n'ont esté proprement incarnations, mais creations ou formations, comme parle l'Escriture. Neantmoins le Ministre se tourmente estrangement sur ce subiect, oubliant ce qu'il auoit allegué de ce Docteur, & presuppoſant chose faulse, ainsi que i'ay monstré. Sur la conclusiõ ie veux admõnester le Lecteur, qu'ayant demãdé au Ministre en ma precedente

Gen. 2.

cedente Reſponce de me dire franchement, ſi iamais il trouuoit aux Eſcritures que Dieu euſt benit ou maudict quelque choſe, & que l'effect n'en feuſt enſuiuy tout ainſi qu'eſtoit porté par les paroles prononcees? Le Miniſtre n'a voulu toucher c'eſte corde, n'y voire meſme du doigt, qui eſt toutesfois ce que ie luy demandois, dez ma premiere Reſponce, en quoy eſt euident qu'il vient à ſauter d'vne matiere en l'autre ſans iamais reſpondre au fondement de la queſtion.

CONTRE LE HVICTIESME Chapitre.

LE Miniſtre de rechef s'obſtine à monſtrer que le mot *poculum*, ſignifie premierement le goubeau, & par aprez le breuuage, il ſe deuoit contenter de l'auoir deſia prolixemẽt traicté, pour ce ie le renuoye à ce que ie luy ay reſpondu cy deſſus au chapitre precedent poinct ſecond, ou le Miniſtre traictoit c'eſte matiere. Il veut que ie prenne garde au dire d'Amalarius eſcriuãt que Ieſus-Chriſt diſant, c'eſt le calice de mon ſang il à ſignifié ſon ſang qui eſtoit dedans ſon corps, comme le vin eſt au calice. Et bien ce Docteur eſt contraire à luy, car parlant à propos du Sacrement, & nommeemẽt du calice, il dict que le meſme ſang qui eſtoit dedans

Amalar. de Eccleſ. ofic.

ſon corps eſtoit au Calice, & auſsi veritablement, comme nous voyons que le vin eſt au Calice. A quel propos euſt il dict, beuez ceſt mon ſang, s'il pretendoit dire, mon ſang eſt dedans mon corps: & non pas au Calice? donc il veut dire, qu'il nous eſt auſsi manifeſté par ſa parole, que le ſang de ſon corps y eſt ainſi qu'il le dit, comme il nous eſt euident par l'experiẽce ſenſible, que le vin eſt au Calice. En diſant (dit-il) c'eſt le Calice de mon ſang, il a ſignifié ſon ſang qui eſtoit dedans ſon corps, à ſçauoir eſtre au Calice duquel il parloit. Le Miniſtre a allegué ceſte ſentẽce mal a propos, ou il ne parloit d'autre choſe, que de la ſignification du mot *poculum*, y entrelaſſant ceſte ſentence, qui eſt de la realité du Sacrement, & eſt beau à voir que comme on fourniſſoit des ſentẽces au Miniſtre, il les adiançoit ſelon le temps qu'on les luy mandoit, & non à propos de ce qu'il auoit entreprins de traitter, mettant pieces de diuerſes couleurs à ſon veſtement qui le rend tout reppetaſſé. Le Miniſtre ſe ſauue aux figures pour eſuiter les abſurditez qu'il commettoit contre les Euãgeliſtes, mais c'eſt la retraicte de tous les anciens Heretiques, outre qu'il n'eſt beſoing de figure ou les mots ſonnent pure verité. Au reſte du diſcours du Miniſtre, il n'a faict que rauauder & reppeter. Le ſens (dict-il) ſeroit tel, ce mien ſang c'eſt mon ſang, vous

voulez,

voulez (dict-il) que le sang soit changé soubs le vin. Le mot Cecy, ne demonstroit la chose presente, il faudra dire, c'est indiuidu vague est mon sang. Le Seigneur cõmanda de boire le Calice deuant qu'il eust dict, Cecy est mon sang, Beze n'a point attribué solecisme à S. Luc, & toutes telles resueries & reppetitions vaines & inutilles, desquelles i'ay amplement traicté tant en ma seconde Responce, qu'en la presente cy deuãt, d'autãt que le Ministre ne faict que reppeter & reppetasser tousiours vne mesme chose, ou au contraire, sur vne mesme repetitiõ, ie luy baille tousiours nouuelles solutiõs, & diuers discours, pour luy monstrer que l'Eglise de Dieu est plus fecõde en resolutiõs, que tous les Heretiques en doubtãces & deffiances de la parole de Dieu. Il dit pour cõclusiõ de ce point, q̃ ce que i'adiouste ne merite pas seulemẽt qu'õ le daigne regarder. C'est que quand il a cõmis quelque lourde faute, il se met premier & m'en charge, cõme si ie l'auois cõmise. Ce pendẽt sur ce subiect le Lecteur pourra cõferer le chap. 7. de ma 2. Respõce, auec ce qu'é a escrit icy le Ministre, & trouuera en premier lieu, qu'il ne respõd aprez q̃ rien de ce q̃ ie luy proposois, sautãt & s'arrestant, à ce q̃ moins importoit, cõme pour exẽple luy demandãt: Puis que le mot *poculũ*, signifie autãt le breuuage q̃ la coupe, & q̃ prenãt le mot pour la coupe, il y a incõgruité en

S. Luc, ainsi que par le propre texte de Beze ie luy prouuois, & au contraire prenant le mot pour le breuuage, il n'en y a point, pourquoy prenoit il le mot pour la couppe, attendu qu'en ceste façon il mettoit incongruité au texte de S. Luc? A cela le Lecteur trouuera que le Ministre n'y a rien respondu, n'y en sa seconde, n'y en ceste troisiesme Replicque, & nonobstant c'est ce que ie luy proposois des ma prepremiere Responce, qui est pour faire entendre clairement qu'il n'a sceu echapper des premiers fondemens, que ie luy proposois des le commencement de nostre dispute.

CONTRE LE SECOND POINT du huictiesme Chap.

SVr les mots du fruict de vigne, que le Ministre pressoit pour nier la Transubstantiation, ou il s'agissoit du propos de la realité: Ie luy disois que ces mots ne pressent point encores rien, car ils ont esté prononcez à propos du premier Calice qui à esté vn Calice de vin commun en la Cene commune de Iuifs, & ainsi l'a notté S. Hieroſme. qui est assez pour fermer la bouche au Ministre, il pense se couurir en disant, que S. Hieroſme n'a pas dict que les Euangelistes ayent rien couché hors du droict

ſil & ordre de l'hiſtoire mais ce n'eſt pas à propos, ſeulement ie monſtrois par S. Hieroſme, que le premier Calice dõt faict mention S. Luc, eſtoit vn Calice commun, & n'y auoit au dedans que le ſeul fruict de vigne, qui n'eſt pas à dire que les Euangeliſtes n'ayent gardé vn bon ordre en l'hiſtoire, ains qu'ils ont diſtingué treſbien la Cene cõmune Iudaicque d'auec l'inſtitution du S. Sacrement, qui a ſuccedé à ceſte Paſque Iudaicque, & de ce premier parle auſsi S. Cyprien, parlant du fruict de la vigne. Clement Alexandrin auſsi, ne dict pas qu'aprez la conſecration le vin y demeure, ainſi qu'il eſtoit auparauant, mais bien preſſe le Encratiſtes qui reprouuoyẽt l'vſage du vin, & certain eſt que ſi le vin euſt eſté mauuais de ſoy & venãt du mauuais Dieu, Ieſus Chriſtn'en euſt voulu vſer, pour matiere du Sacremẽt qu'il ordõnoit. Ainſi & de meſme a dit du pain S. Irenee, contre les Heretiques de ſont ẽps tenans que Dieu Pere de Ieſus-Chriſt n'eſtoit Createur du pain. En cela donc giſt la cõcluſiõ de ces Peres, que à ce cõte Ieſus Chriſt, n'en eut, point vſé, comme il n'vſa iamais d'vne choſe meſchante de ſoy, la praticquant en ſoy, n'y n'vſa onques d'aucune creature qui ne fut n'y de ſoy ni de ſõ Pere. Le Miniſtre reſue merueilleuſement, quãd il me reproche, q̃ ie ſuis hors des lices, alleguant S. Chryſoſtome, car dict il, il n'y faict aucune mention,

Cypr. epiſt. 63.

Iren. li

Page. 1 Chriſoſt. hom. 28. in Math.

ſi

si le fruict de vigne demeure, ou non, qui est toutesfois (dict-il) le point de la question. Mais à quoy pensoit il, quand il escriuoit cela, attendu que c'estoit luy mesme qui auoit mis en auant S. Chrysostome & non pas moy, ie ne fais que monstrer qu'il en abusoit, il me va reprocher que c'est sortir hors de propos alleguant icy S. Chrysostome? C'est donc luy qui sort des gons & non pas moy, mesmes par sa propre confession. Or S. Chrysostome en cela declaire la vraye realité, quand il dit, que Iesus Christ commença le premier, de peur dict-il, qu'ils ne feussent scandalisez comme auoient esté les 70. Disciples en S. Iean. 6. entandãs parler de manger de sa chair & de son sang. Ou le Ministre dict tout au rebours du discours de S. Chrysostome lequel dict qu'ils ne pouuoient estre scandalisez pour ce propos tenu en la Cene, à raison qu'il leur auoit desia expliqué Ioh. 6. que le tout se feroit spirituellement, & dict que tel est le sens de S. Chrisostome: ou au contraire S. Chrisostome dict qu'il a voulu commencer le premier, de peur qu'ils ne feussẽt scandalisez comme les autres, qui estoient scandalisez en S. Iean 6. chap. Or dire qu'ils en eussent eu horreur s'ils eussent pensé qu'il se feust receu soy mesme, cela n'a point de lieu icy, car ils voioyent bien qu'il se reçeuoit, non se mangeant & rongeant par l'oppins, ains par vne ma-

niere

niere toute diuine, & la plus douce du monde, ce qui empechoit les Apoſtres, de prẽdre ſcãdale en ce eſt endroict, car meſme ſi les 72. l'euſſent veu practiquer en ceſte douce & diuine maniere, iamais ils ne s'en feuſſent non plus ſcandaliſez. Et d'aller chercher que s'ils l'euſſent ainſi creu, ils ne ſe feuſſent effraycz lors qu'il entra les portes fermees, qu'elle conſequence eſt ce, paſſer d'vn eſtre inuiſible, à vn eſtre viſible? L'eſtre inuiſible n'effraye iamais, comme appert du bon Ange qui aſsiſte aux petis enfans, mais s'il ſe preſentoit ſoudain, en forme viſible, lors ſans doubte il effrayroit, ainſi qu'il effraya les femmes au ſepulchre, & d'autres, ailleurs. Effroy vient d'apprehenſion, & l'apprehenſion des ſens exterieurs, comme de la viſion d'vne choſe. Eſtant donc au Sacrement inuiſiblement il ne pouuoit effrayer pour ce regard, mais ſe demonſtrant viſiblement, & extra ordinairement, lors il les a effrayez, comme auſsi quand ils le virent marcher, par deſſus les eaux, que s'il y euſt marché inuiſiblement ils n'euſſent eu pourtant aucun ſubiect d'effroy. Quand à ce que S. Chriſoſtome appelle la table ſaincte, table d'horreur, d'ou ie tirois vn ſigne euident de la realité. Le Miniſtre oppoſe que S. Cyrille appelle la lecture de la S. Eſcriture, choſe diuine & effroyable, & S. Chryſoſtome appelle

Math. 18.

Ioh. 21.

Cyrill. in 4 pol. Chryſoſto. hom. 40. in 1. ad Corint.

ainſi

ainſi les paroles du Bapteſme. Tout cela eſt vray. Si Moyſe approchant du buiſſon, Dieu luy commande ſe preſenter auec reuerence & crainte, pourquoy non nous, en tous les myſteres, notamment du nouueau Teſtament? mais il faut entendre qu'il y à des grades, & que tout n'eſt eſgal, car autre raiſon y a de l'Eſcritute, autre du Sacrement de Bapteſme, qui outre l'Eſcriture, eſt parole de Dieu eſt auſsi Sacrement. Ainſi entre les Sacremens, celuy de l'Euchariſtie à plus d'horreur, & de reſpect, à raiſon que de nul autre il n'y eſt dict, que ce ſoit le corps & ſang du filz de Dieu, auſsi ſainct Paul de ce ſeul parlant, menace de damnation les indignes, & pour venir au but, voicy qu'en dict le meſme S. Chryſoſtome. *Hoc (inquit) myſterium* (parlant de l'Euchariſtie) *eſt omnium maximè horrendum verendumque.* Tous myſteres de noſtre foy (dict-il,) ſont plains d'horreur & de reſpect mais c'eſtuy cy plus, & par deſſus tous autres, c'eſt à raiſon de la realité qui y eſt, & non aux autres: & en telle qualité de ſuperlatif, c'eſte horreur monſtre la realité, qui eſt ce que i'en pretendois dire, & que le Miniſtre cauille n'y prenant pas garde.

Chryſoſt. lib. 3. de ſacerdotio.

CONTRE

CONTRE LE TROISIEME poinct du huictieſme Chapitre.

LE Miniſtre ne faict au commencement de ce 3. poinct que reppeter comme la pie dãs la cage ſa leçõ, vous dictes, ie dis. Ie dis & vous dictes, & n'y à autre choſe, ſans touresfois toucher à ce qui le poingt au vif. Et quãd à ce que ie luy oppoſois qu'aux Sacremens de la loy de grace, il n'y à point de figure, mais verité, il y oppoſe S. Chryſoſtome qui dict que ſouuent les Heretiques s'arreſtent aux paroles toutes nues. C'eſt mon, mais il ne les tenſe iamais en cela, au faict des articles de la Foy, & des Sacremens, dequoy eſt icy queſtion. Hõ dit-il, vous dictes que les paroles monſtrent la Tranſubſtantiation, & i'ay monſtré le contraire en plusieurs endroicts. Ainſi il ſe repaiſt de telles reſponces, & puis penſe auoir beaucoup gaigné ſur moy en ce que i'ay dict, que Ieſus-Chriſt prinſt le pain entre ſes mains, le monſtra, le bailla, le dict eſtre ſon corps, he bien qu'eſt il pour cela? s'il le dict eſtre ſon corps, il n'eſt donc ia plus pain, car le corps humain n'eſt pas vn pain, quand il la dict, lors il la faict, comme parle l'Eſcriture, *dixit & facta ſunt*. Quãd les ſeruiteurs des nopces prindrent de l'eaüe pour emplir les cruches,

Chryſoſt. hom. 39. in Ioan.

cruches, l'Euangeliſte dict par aprez que le Maiſtre d'hoſtel gouſta de l'eau mais faicte vin, ainſi Ieſus-Chriſt, monſtra le pain & le bailla mais faict ſon corps, puis qu'il le dict: il ne dit pas prenez Ceci, car c'eſt du pain, mais il dict, car c'eſt mon corps. C'eſt pitié du peu de iugement qu'a l'homme ſenſuel ſur les myſteres de la foy, n'entendant rien, ou confondant tout.

Le Miniſtre va chercher que Ieſus-Chriſt à parlé de ſa perſonne en propos figurez. Ouy, mais non pas ny aux articles de foy, ny aux Sacremens, lors qu'il les à premierement reuelez, ou inſtituez, ſi bien que ſuppoſez mes fondemens Catholiques, le Miniſtre ne faict iamais rien.

Page 692. Le Miniſtre ſe fache de mes diſtinctions, diſant que c'eſt mon meſtier d'inuenter mille gloſes, & diſtinctions, mais il doit ſçauoir eſtre de l'Eſcriture & de neceſsité, d'vſer des diſtinctions, autrement tout ne ſeroit qu'vn cahos. Dieu le premier à vſé de diſtinction en la creation, ſeparant la lumiere des tenebres, & diſtinguant vn jour de l'autre, ainſi l'Eſcriture de la Loy & des Prophetes, & meſmes du nouueau Teſtament, eſt toute pleine de belles diſtinctions, comme de la Circonciſion de la chair, & du cœur, de la loy, & de la grace, de l'ombre,

& de

& de la verité, de l'homme interieur, & exterieur, de l'Eglise militante, & triomphante, de l'homme Animal, & spirituel, du premier Adam terreste, & du second Adam celeste, de l'homme faict en ame viuante, & de l'homme faict en Esprit viuifiant, de la resurrection de vie, & de la resurrection en iugement, du vieil homme, & du nouueau, du Dieu d'Israel & des Dieux des gentils, du Ciel nouueau & terre nouuelle, & de la terre ou Ciel simplement, de l'homme corruptible, & de l'homme incorruptible, de ceux que seront changez, & ceux qui ne seront pas changez, des hommes esleus & des reprouez, des deux Testamés, vieil & nouueau, & d'vne infinité d'autres. Or ie disois que Eue estoit appellée os, & chair d'Adam. Le Ministre n'ayant autre escappatoire dict qu'il y à autrement au texte, sçauoir os de ses os, chair de sa chair, mais qu'est il pour cela ? elle est touſiours appellée os d'Adā, non qu'elle feust vn os d'Adam, mais d'autant qu'elle auoit esté vn os d'iceluy, car il est dict que Dieu tira vne de ces costes & en forma d'icelle la femme. Qu'on lise le Ministre, on le verra comme hors de soy. Ie demande si les os qui estoyent en Adam, estoyent les os qui estoyent en la personne d'Eue? Et n'est ce pas tout ce que ie voulois prouuer? sçauoir que ce qui a esté, & ne l'est plus, retient nonobstant

Page 197.

son

ſon premier nom ? La reſuerie du Miniſtre en ce ſubiect eſt admirable. Pareillement la verge eſt appellee ſerpent, quand il eſt dict, qu'elle deuora, qui met la proprieté d'vne choſe, met la choſe meſme. Si ie diſois vne ſubſtance inuiſible, c'eſt autant comme ſi ie diſois, vn eſprit, & ainſi l'ont prins Iauſenius, & Soto aux lieux que i'ay alleguez. Le Miniſtre ne peut croire qu'ils ayent ainſi parlé, & nonobſtant i'ay cotté les paſſages qu'on peut voir & veriffier. Cependant le Miniſtre ſe deſcouure icy de plus de la moytié, car il confeſſe n'auoir veu Ianſenius, & nonobſtant il le nie, que me faict dire qu'il a eu ſecours, eſtant aydé de l'ayde (comme l'on dict des bonnes gens) car s'il n'a point veu Ianſenius, comme il confeſſe icy, comment le nie il? Ce pendant le Miniſtre ne reſpond rien à ce que i'obiectois qu'a tout le moins le ſerpent eſt apellé verge, & ainſi auons nous qu'vne choſe changee retient ſon premier nom. Ainſi eſt de l'eau faicte vin elle eſt appellee eau & non vin ſimplement, quoy que ſoit de l'explicatiõ conſequente.

Le Miniſtre de rechef remplit des pages de pures redittes n'adiouſtant rien de nouueau, mais (dict il) i'ay dict, & vous dictes, & voila tout : Il n'y faut donc autre choſe ſinon lire ce qu'il diſoit, & quant & quant ce que ie luy reſpondois

pondois, & le Lecteur verra qu'elle difference il y a de ſes argumens auec mes ſolutions, auſquelles, puis qu'il n'y ſcait rien dire, n'y repliquer, il faict entẽdre qu'il quitte le champ quoy qu'il veuille faire entendre que non. Par incident ou ie diſois que S. Paul l'appelle non pain ſeulement, mais auſsi *Corpus Domini*, & menace les indignes de dãnatiõ pour ne le diſcerner: Le Miniſtre voulant dire quelque choſe la deſſus, S. Paul (dict-il, n'entend pas par cela, que le pain ait eſté changé reellement au corps de Ieſus-Chriſt, ſautant touſiours à la Tranſubſtantiation, & l'aiſſant à part la realité, laquelle ſe prouue clairement par ce paſſage, mais la Tranſubſtantiation, ſe prouue par d'autres. Ie parlois là ſeulement de la realité, monſtrant qu'il y auoit autre choſe que non pas du pain, car cela eſt appellé par S. Paul *Corpus Domini* (à propos de ce que le Miniſtre vouloit inferer n'y auoir que le ſeul pain) trouuant le Miniſtre ces mots trop chauds pour luy, il ſaute ſoudain à la Tranſubſtantiation. Il ne peut nonobſtant ſi viſtement ſauter, que la bruſleure n'en demeure à la plante du pied. Il dict que nous ne prouuons pas la Tranſubſtãſtiation par l'Euangile & toutesfois il n'y a rien de ſi clair n'y de plus net, en la parole de Ieſus-Chriſt. Mais quand ie luy ay prouué cent fois, il faict com- 1. Cor. 11.

me les Pharisiens aprez que Iesus-Christ leur auoit bien prouué estre le vray Messias, ils demandoyent tousiours plus amples preuues. Sur l'exẽple q̃ ie baillois du diuin verbe faict chair, pour monstrer que tout le changement a esté faict en l'humanité & non pas au verbe qui estoit desia, comme il est faict au pain qui n'est pas chair, & non en la chair de Iesus-Christ, qui est desia. Le Ministre cherche cause & occasion de calomnier, mais il n'en peut trouuer. Si le changement (dict il) a esté faict en la chair de Iesus-Christ, donques elle a esté engloutie & conuertie en autre nature, & Christ n'est plus homme. C'est tousiours descouurir dauantage ses tourdions, car ie n'ay pas dict que la chair de Iesus-Christ soit changee en autre nature, seulement ay ie dict, que puis qu'il est escrit que le verbe a esté faict chair, ceste nouuelle faction, & changement ne se rapporte point au diuin verbe, pource qu'il estoit desia, mais en la chair de Iesus-Christ, laquelle n'estoit pas en deux façons, premierement en chair humaine, seulement auoit esté (comme parle S. Paul) aux reins d'Abraham, & estoit vn peu au parauant, non autre chose, que le tres-pur sang de la saincte Vierge. Secondement en existence diuine, n'ayant autre hypostase que celle du diuin verbe: en ces deux

Ioh. 10. si tu es christus dic nobis palam. ait illis. loquor vobis & non creditis.

Heb. 7.

façons

façons, la chair a esté faicte ce qu'elle n'estoit au parauant, & y a eu du changement tant de la substance, le sang se changeant en chair humaine, os, nerfs, arteres, peau, & semblables, que d'existence, ayant au parauant vne existence de creature, ou puis aprez a receu existence diuine, voila toute la faction & tout le changement qu'a esté du costé de l'humanité, mais qu'elle aye esté changee en nature diuine comme veut inferer le Ministre, disant que ie parle comme vn Euticheen blasphemant, c'est a faute de comprendre les susdicts poincts ausquels seulement y a eu changement en l'humaine nature. Or ainsi (dis-ie) la fraction ne se rapporte au corps de Iesus-Christ qui estoit desia, mais au pain qui n'estoit pas encores, ce qu'il a esté faict. Aux deux manieres susdictes vrayemét l'humanité a esté faicte de nouueau, car tout ce qui est faict & n'estoit auparauant, il est faict de nouueau. I'ay baillé aussi exemple en Physicque de la cause finalle, laquelle precede l'effect, & pource la nouueauté n'est en la cause, mais bien en l'effect, comme celuy qui trauaille pour auoir dix solz, les dix solz ne sont faicts par le trauail, car ils precedoiét le trauail. Ainsi au S. Sacrement, la nouueauté n'est au corps de Iesus Christ qui precedoit le Sacrement, mais au pain qui n'estoit pas encores chair. Le Ministre

vade rechef rechercher la Transubstantiation demandant si l'œuure du vigneron se change proprement en dix solz, tresmal à propos, car il n'est icy question, sinon tant seulement si la nouueauté d'vne chose est en la chose qui precedoit desia, ou bien en celle qui n'estoit encores, qui voudra entendre ce poinct clairement, qu'il lise ma seconde Responce chapitre huictiesme page 248. Si le Ministre eut esté pur Lutherien, il n'eust sçeu iamais respondre vn seul mot, ny à propos, ny sans propos, le subterfuge de la Transubstantiation luy manqueant. Puis il retourne encores pour conclusion à son premier propos & blaspheme, disant & redisant que le corps de Iesus-Christ à esté donc premierement pain. Ce que i'ay monstré faux, d'autant, que le corps de Iesus-Christ estoit plustost que le pain du Sacrement. Le pain (par la diuine puissance) est bien faict le corps, mais le corps n'est pas faict pain, contre la resuerie du Ministre.

CONTRE LE NEVFVIESME Chapitre.

AV commencement de son neufiesme chapitre, Le Ministre aprez la premiere & seconde correction retourne au vomissemẽt de

de ses premieres blasphemes, disant que les signes sacrez du Sacrement, sont vne vaine apparence, sont choses lourdes & absurdes, phantosmes, &c. (bouchez vos aureilles mes amys) & en cependant ne respond rien à mes raisons, ou ie luy remonstrois qu'au faict des signes, *In genere signi*, autant nous representent les signes du sainct Sacrement comme s'ils estoyent vrayes substances, & l'experience, outre la science que ie mettois en auant, en faict assez foy. Mais (dict le Ministre) ne pouuant soudre c'est argument, pourquoy donc (dit-il) adiousstez vous foy au iugement qu'ils font que la rondeur & la blancheur demurent? on void que ce n'est pas payer l'argument, mais alleguer vn inconuenient. Or ce n'est point encores inconuenient, car nous croyons ces choses dernieres estre veritablement aux especes du Sacrement pour autant que cela ne deroge en rien à la parole de Dieu, mais nous nions le premier 1. qu'il y aist de la substance, à raison que cela contreuiét à la parole de Dieu, laquelle porte que ce qu'il bailla en substance, *hoc*, ce n'estoit que son corps & son sang: Demande il pourquoy? voila son, pourquoy, payé! Et n'est pas vraye la suppositiõ du Ministre, disant que nous croyons la blancheur & rondeur, d'autãt que les sens nous le certifient: car au faict des Sacremens & articles de foy, le Chrestien s'en

Ex primo lib. posterior. Analyticorum c. 21. & 22 demonstratio affirmatiua præstat demõstrationi negatiuæ, sed Negatiua præstantior est ea quæ ducit ad incommodum.

rapporte à la parole de Dieu, quoy qu'il voye à l'exterieur, suffist donc que les signes facent tresbien leurs offices, *In representando*. Au faict d'vn signe, comme d'vn signe, parlant formellement, on ne considere pas comment est il, *In subsistando*, car ce seroit passer du signe, ou qualité en la substance, mais seulement comment est il, *In significando, & representando*. Or est il que les signes au Sacrement nous representent aussi proprement tout ce qui pourroit estre representé par vn autre pain, ou vin commun, donc in *In genere signi*, c'est tout vn. Le Ministre deuoit impugner cela s'il pouuoit, mais il n'a peu, ainsi demeure ma raison solide & en son entier, le Ministre n'y ayant peu ficher sa dent. L'exemple que ie baillois des Anges est tres-propre, car on cuidoit voir vn vray corps humain, & ce n'estoit qu'air, ou autre element. Le Ministre ne respondãt non plus qu'au precedẽt, cuide eschapper, disant que les yeux ne peuuent pas voir vn esprit. Qu'est il pour cela? Aussi ne peuuent ils pas voir les substances, mais les seuls accidens des choses. La question est, si Dieu a trompé les gens, leur representant aux yeux ce que les yeux iugeoyent autrement qu'il n'estoit en verité? Vous direz que non, pour autant que ceste apparence exterieure estoit le signe de l'Incarnation future de Iesus Christ, qui deuoit conuerser auec les

hommes

hommes familierement, ainsi qu'a bien remarqué S. Thomas, & ne se trouue point de meilleure raison, or pour ce faict la, c'est à dire au faict de representer, aussi bien & voire plus cõmodement, pource que plus admirablemẽt, representoyent ces formes exterieures non vrayement humaines, comme si elles eussent esté vrayement numaines. Et de dire qu'on ne voioid pas les accidẽs sans subiect, cela est hors de propos, car l'exemple tend la de monstrer qu'vn signe represente, ores qu'il ne soit en verité ce qu'on cuide, il est aussi vray signe, *In Genere signi*, comme s'il estoit la mesme chose qu'on iuge estre. Au reste on iugeoit que ces corps exterieurs fussent vrays corps humains, & nonobstant n'estants point tels ils representoyent aussi proprement, & voire plus cõmodement (cõme i'ay dict) que s'ils eussent esté vrays corps humains, le mesme est il des signes du Sacrement ores qu'ils ne soyent tels en substance qu'on les iuge, ainsi que les Anges ne stoyẽt tels en substãce qu'on les iugeoit. Ie dis dauantage que si Dieu par sa toute puissance, eust volu faire que les seuls accidens y eussent esté sans subiect de substance (ce que les Anges ne pouuoient faire, mais le seul Dieu) en ce cas, aussi proprement eussent ils representé ce qu'ils pretẽdoient representer, & encores plus hautemẽt à l'endroit de ceux qu'en eussẽt

S. Tho. 1. p. q. 51. ar. 2. ad 1. & 3. p. q. 30. ar. 3.

eu l'intelligence, d'autant qu'il y euſt eu miracle plus grand, & appartenant à la ſeule toute-puiſſance de Dieu, mais ce ſupreme degré de repreſentation a par la diuine ſapience & prouidence reſerué au plus haut Sacrement, qu'il pretendoit iamais nous bailler, qui eſt la S. Euchariſtie. Le Miniſtre doibt bien peſer ces raiſons prinſes de la haulteſſe de la ſapience diuine, & l'admirer auec S. Paul *O altitudo diuitiarum, ſapientiæ & ſcientiæ Dei*, & non blaſphemer auec les reprouuez. Touchant à Tertulien ie l'ay tsesbien allegué, car bien que ſon but ſoit de prouuer que les Anges auoyent des corps ſolides, contre l'erreur de Marciõ qui ne mettoit qu'vn phantoſme au corps de Ieſus-Chriſt ſi eſt ce qu'il n'a iamais dit q̃ tels Anges euſſẽt vraye chair humaine, car autre choſe eſt vn corps ſolide, autre vn corps de chair & humain, ains à la demande qu'on luy faiſoit, ſçauoir que deuenoyẽt ces corps par aprez ayans faict leur office? Il reſpond ainſi. Si (dict il) tu y fuſſes eſté preſent quand on les formoit, tu iugerois ce qu'ils deuenoient par aprez. Ils retornoyent (dict-il) en ce qu'ils eſtoient au parauant. Ou eſt beau à voir, que Tertulien entendoit, que tels corps fuſſent prins de l'air, & non qu'ils euſſẽt vraye chair humaine, comme Ieſus-Chriſt, & le prouue par leur ſource, laquelle ne venoit du ventre d'vne femme cõme

Rom. 9.

Tertut. de carn. chriſt

le

le corps de Iesus Christ. N'est donques de merueilles s'ils se dissipoyent, & non le corps de Iesus-Cyrist. Le Ministre d'abondant alleguãt Tertulien au liure 3. contre Marion, il abuse de sa sentence, car ce que Tertulien dict expressement du corps de Iesus-Christ resuscité, il l'applicque aux Anges, confondant les matieres. Vray est que parlant contre Marcion, il dict que ceste chair exterieure des Anges (selon le iugement humain) n'estoit pas nonobstant vne chair putatiue 1. par seule imagination, ainsi que disoit Marcion d'eux, & de Iesus-Christ, car ils auoyent vne chair (1. vne chair qui apparoissoit aux sens exterieurs) solide & de vraye substance, & non putatiue, ou par imagination seulement comme le disoit Marcion, autrement ce n'eust esté verité, mais illusion, si les sens n'eussent rien veu du tout en l'obiect, les esprits formans telles especes en l'œuil, ou dans l'imagination, & telle chose est appellee par Tertulien, putatiue ou phantosme. Tertul. lib. 3. cont. marc.

Pour la colombe descendant au Bapteſme de Iesus-Christ, il y a deux opinions, l'vne que c'estoit vne vraye colombe, & telle opinion est soustenue par S. Thomas aprez d'autres. Les autres ont dict qu'elle estoit formee de l'air, cõme les corps des Anges, en quoy s'arreste Tertulien, ainsi qu'auons entendu de luy, toutesfois concluent tous, qu'elle auoit vn vray corps, S. Tho. 3. p. q. 39. ar. 7.

comme

Augustin. de augon. Christ. c. 22. comme le dict expressement S. Augustin, voulant dire contre Marcion & Manichee que ce n'estoit point en apparence seule, & pure imagination sans point de vray obiect, tant y à que S. Augustin conclud, qu'il n'estoit point difficile à Dieu tout puissant qui à faict de rien tout le monde, de figurer le corps d'vne colombe, sans le ministere des autres colombes. En quelque façon que ce soit, ce n'estoit point vne vraye colombe, venant des colombes, mais venant de la main de Dieu. I'ay baillé l'exemple

Page 252. selon l'opinion de Tertulien, & disputois ainsi. Là estoit le S. Esprit, & n'y estoit pas vne vraye colombe, (ainsi que le deduict Tertulien tant de la colombe que des Anges.) Donques en ceste maniere baillee par Tertulien, on iugeoit de la colombe ce que n'estoit en elle, & nonobstant n'estoit pas moins vray signe du S. Esprit. Ceste opinion de Tertulien est la plus commune & la plus suiuie que l'aütre. Le mesme est des langues de feu descendantes sur les Apostres, qui n'estoyent vrayes langues, nonobstãt elles representoyent aussi proprement la varieté des langues conferée pour lors aux Apostres. Or si la chose signifiée n'y eust esté en verité, tels signes eussent esté vains pour l'Euangile, qui promet la vraye verité des choses, ainsi concluois-ie deux poincts, le premier. Le signe ores qu'il n'aye la substance qui paroist à l'exterieur

rieur, ayant toutesfois en soy tout ce qu'appartiẽt au signe pour signifier, ne laisse d'estre vray signe, & autant vray que si la substãce y estoit. Le second qu'au nouueau Testamẽt le signe seroit vain s'il n'exhiboit ce qu'il signifie. Or les deux ont esté aux 3 exẽples susdicts, & se trouuent aux signes du S. Sacrement, donques ils sont vrays signes, outre ils ne sont vains & inutils comme le Ministre proposoit : Et nonobstant il n'a honte de dire, qu'il n'est pas icy question, s'ils sont vains & inutils, me reprochant q̃ ie ne deuois icy toucher c'este corde, ou c'est luy mesme, qui reppete iusques à cinq ou six fois, qu'ils seroyent vains & inutils, faloit il pas icy luy respondre & luy monstrer que non? Le Ministre voudroit (s'il pouuoit) me rendre la pareille, en ce que ie luy prouue à tout propos qu'il confond les matieres, mais lors qu'il m'en veut charger, il s'en charge luy mesme à sa confusiõ, ainsi qu'appert euidẽmẽt en ce passage. Il allegue S. Aug. disant aux enfans & catechumenes, que tout ce q̃ les yeux nous annonçẽt, c'est pain & calice, mais mal à propos cõtre nous, car c'est tout ce q̃ nous en disons. Autre chose est ce que nous voyons, & autre ce que la foy nous annõçe, à laquelle nous arrestõs, & nõ point aux sens exterieurs: & nonobstant que la sentence soit claire pour nous, l'aueuglement du Ministre est si grand, qu'il met en la marge la sentence de sainct Augustin tout au long en Latin

Pag. 308. au Ministre.

Aug. serm. ad infant.

comme si c'estoit quelque grand Achilles contre nous. Si le Lecteur vouloit prendre la peine de lire sainct Augustin, il recognoistroit par S. Augustin que si leurs yeux sont renuersez, leur iugement en est bien autant.

CONTRE LE SECOND POINCT du neufiesme Chapitre.

PAr toutes les deux pages du premier feuillet le Ministre ne faict que se despiter contre mon discours. Puis sur la fin de la 2. page il commence à dire quelque chose, qui à besoin de responce. Que respondez vous dict il, aux Anciens qui nomment le pain & vin signes de la mort, figures de la passion salutaire, &c. Sçauez vous que nous respondons ? c'est que les signes contiennent tout ce qui est porté par la parole de Dieu. Or est il que par la parole de Iesus-Christ est porté que son corps lequel sera liuré pour nous y est, & le sang aussi qui sera respandu pour nous : c'est pourquoy nous disons que le corps y estoit reellement & de faict, & son sang, quand à la substance du corps & du sang, mais non l'action, ou passion de la mort, laquelle il ne promet pas, comme de present, ny dessoubz ces especes, mais de futur, & bié tost aprez en l'arbre de la croix, nous croyons

ons donques que le signe de la mort y est en la fraction du pain, & en l'effusion du breuuage, mais non pas la realité de ceste action & passion d'autant que la parole de Dieu ne le porte pas, ains au contraire dict & enseigne que cela sera à l'aduenir, exhibant ce pendant pour arres son corps & son sang en manducation & breuuage. Or ou ie disois, qu'il ne failloit point prendre les paroles de S. Paul en destruction de celles de Iesus-Christ, Le Ministre me reproche que ie reppete. C'est mon, ie le ramene à la premiere leçon que ie luy en faisois en ma premiere Responce, laquelle il oublie à tout coup, & pource il luy failloit remettre, ioinct qu'il n'y à point encores respondu, ny en son precedent, ny en ce dernier escrit, qu'il respõde donques si les paroles de S. Paul sont en destructiõ de celles de Iesus-Christ qui est son Maistre? attendu qu'il s'agit des paroles premieres en l'institution du Sacrement, ce peut il bien imaginer que S. Paul venant par aprez, les aye voulu réuerser, & nõ se tenir à ce que Iesus-Christ luy mesme en auoit dict, & les Euangelistes escrit? Hó (dit-il) prenant le mot de pain en S. Paul pour vray pain, nous ne bandons S. Paul à l'encontre de Christ. si faictes, car ne prenez le pain seulement pour vray pain, mais aussi pour seul pain, & n'y recognoisses au pain que la pure & seule substance du pain, ou Iesus-Christ

à dict

à dict que c'est son corps, à c'este occasion en vain alleguez vous S.Paul pour vostre opinion qui ruine tout à faict ce que Iesus-Christ en à dict,& ordonné, Le Ministre disoit,qu'ils reçoiuent les paroles de Christ, mais non nostre sens & interpretatiõ. Ie luy replicquois qu'aux premiers principes des sciẽces, il n'y faut point de glose,ainsi qu'il est tout notoire,par la deduction qu'en faict Aristote & tous autres parlans des premiers principes,& tous en toutes sciences accordent cela, & est mesmes de necessité, autrement il n'y auroit point de bout, ny de derniere resolution aux sciences, parquoy s'en allant *ad infinitum* plus ne seroyent sciences, mais confusion. Or est il que les articles de la foy & des Sacremens en leur premiere reuelation sont les premiers principes, au nouueau Testamẽt,ou que le Ministre nous die qui sont ilz : Donques ils sont sans gloses, & les faut prendre selon le commun sens des paroles,ainsi qu'arriue aux premiers principes & fondemens des sciences, que tout le monde qui entend les mots, entẽd aussi, & quant & quant le sens d'iceux, *Intellectis terminis, intelliguntur & ipsa principia*, & n'y à que deux manieres de gens qui ne les entendent point, les premiers sont ceux qui n'entendent rien, comme les petis enfans & les deuoyez de cerueau, les seconds, sont ceux qui n'entendent point les mots,

Arist.p.posterior. resolut.c.2. 4.6.

comme

comme si ie disois toute chose est, ou non est. Tous capables de raison entendroyét ce principe, fors ceux qui n'entendent pas les mots, comme si on les disoit en Allemand ou bas Bretton à vn François, au reste le prononçant en François, tout aussi tost il l'entendroit. Le Ministre & ceux de sa secte sont ilz au premier ou au second rang de ces deux manieres de gens qui n'entendent pas le sens des principes? sont ilz si petis enfans ou si eceruelez, ou si ignorans qu'ils n'entendent pas ces mots, Ceci est mon corps, Ceci est mon sang? Certes s'ils entendent les mots, il faut de necessité qu'ils entendent le sens, ou s'ils prennét autrement le sens, il faut de necessité qu'ils soyent de l'vne de ces deux manieres de gens susdictes. Ainsi ils se condamnent eux mesmes. Tres-biẽ à dict S. Paul que les Heretiques sont condamnez par leur iugement propre. Ad tit. 3.

Le Ministre donc ne pouuãt respondre à ceste regle infallible, & qui est sans exception, il va chercher d'autres regles pour l'intelligense des escritures & en met trois en somme. Il eust plus richement faict de mettre toutes les sept regles de Ticonius approuuees par S. Augustin, & sont au nombre non de trois, mais de sept. Tant y a que ses 3. reigles qu'il amene icy luy sont contraires, & font pour nous, La premiere est que l'intelligence des choses dictes en Augustlib. de doct. Christ. 3. c. 30.

l'Escri-

l'escriture doibt estre prinse des causes du subiect, & de locasion de tout le propos. Ceste premiere regle faict pour nous, car la cause efficiante de l'Euchariſtie tres-saincte, c'est Dieu, il peut donc ce qu'il dict, & dict vray. Pour le subiect, si parlons de la matiere, c'est le pain en la main de Dieu, quien peut faire tout ce qu'il veut, pour loccasion c'est l'inestimable amour qu'il nous porte, laquelle plus richement il ne pouuoit nous monstrer, ainsi qu'auons deduict cy dessus aprez S. Chrysostome. La seconde regle est qu'il faut esplucher les circonstances. Et c'est ce que nous proposons, car toutes les circõstances precedentes, & subsequentes tendent à monstrer la realité. Les precedentes sõt l'aigneau Pascal figure de Iesus-Christ, le dernier à Dieu qu'il dict à ces Apostres, le Testament qu'il feict: les circonstances dernieres, sont ce qu'il promet disãt, c'est le corps qui sera liuré pour vous. La troisiesme regle est qu'il faut prendre les escritures entieres. Nous disõs aussi quele tout prins entieremẽt, ne resould autre chose que le corps qui sera liuré, & le sang qui sera espandu. Cependant & toutesfois que nous amenions ces trois regles, nous en seruans, nous demandõs aussi la regle des principes de ceste science diuine, qui sont les articles de la Foy & les Sacremens, à laquelle le Ministre ne respond rien, n'y ne sonne mot.

Il

Il y a auſsi analogie de la foy, puis que la foy nous enſeigne que toutes choſes ont eſté crees par la parole de Dieu, comme remonſtre S. Paul Heb. 1. Le Miniſtre promet de monſtrer au chap. 19 que les regles nous ſont contraires nous le verons là, Dieu aidant. Parmy ſon diſcours le Miniſtre a allegué que nous n'y trouuerons point la Tranſubſtantiation, & met en oubly la realité, qui eſt trop chaude pour luy, c'eſt à ſa mode miniſtralle. Il dict qu'en cela nous ſommes Antropomorphites, qui font Dieu corporel, mais a quel propos? car nous parlons du corps de l'humanité de Ieſus-Chriſt & non de ſa Diuinité qui eſt vn eſprit? Le Miniſtre dict que ie ne reſpons pas *a propos quād* ie monſtre par les Euāgeliſtes, que la fractiō du pain ſe fiſt auparauant la conſecration, car dict il, ie ne vous oppoſois pas le texte des Euangeliſtes, mais de S. Paul. Voila belle raiſon, comme ſi S. Paul repugnoit aux Euangeliſtes & n'entendoit pas en parler comme eux, mais pluſtoſt au rebours d'eux, ſi bien qu'il pretendiſt dire que ce qu'ils recitoyent auoir eſté faict deuant, euſt eſté faict par aprez. Qu'elles reſueries d'eſprit? Ie baillois trois exemples, le premier eſt que ce Sacrement eſt appellé Euchariſtie, c'eſt à dire, action de graces, i'açoit que Ieſus-Chriſt rendiſt graces deuant la conſecration. Le Miniſtre va chercher d'autres rai- Heb. 1.

sons,& en fin est cõtrainct d'en venir là. Ie n'ay pas dit, qu'il n'y aye beaucoup de raisons, car les mysteres de Dieu sont amples & profonds, mais cependant c'este mienne raison y est entre les autres,& est vray qu'elle cõtient aussi l'Aucteur de grace, en personne (ce qu'allegue le Ministre du Concile de Colongne, contre soy mesme) & nonobstant c'est aucteur de grace y à aussi rendu graces & nous apres luy. Ma seconde raison est que ce Sacrement est appellé Synaxis 1. congregation, laquelle neantmoins se faict deuant l'action de l'Eucharistie. Le Ministre dit qu'il est ainsi nommé d'autant que la communion se doit faire à l'assemblée. Et bien c'est ce que ie disois, car par la il s'ensuit que l'assemblée precede la communion, & nonobstant elle porte le nom de l'assemblée. Sur cela le Ministre bouffonne, disant, c'est contre vos Messes priuees, ou est vn seul qui mange & boit. Voila ses propres mots. Ie pense qu'il cuidoit estre au cabaret, car il en parle comme s'il y estoit. Le troisiesme exemple est que S. Paul l'appelle *Dominica Cœna*, bien qu'il ait esté ordonné apres la Cene, la dessus le Ministre tense Monsieur l'Euesque de Mende, pour auoir remonstré que le sainct Sacrement n'est iamais appellé Cene, mais en cela ledict Sieur Euesque à bien dit,& ne scauroit le Ministre luy prouuer le contraire, ny par l'Escriture ny par les

Peres, ains l'Escriture dit que çà esté apres la Cene: Et quand à S. Paul que i'ay allegué, il l'appelle Cene, non parlant de la seule Eucharistie, mais y comprenant vn banquet opulent accõpaigné d'yurognerie, que les Corinthiens naturellement yurognes, comme auiourd huy les Suisses, faisoyent auparauãt l'Eucharistie, soubs pretexte que Iesus-Christ auoit banquetté aussi auparauant, toutes ces choses là comprinses en blot, S. Paul appelle du mot de Cene, mais parlant de la pure Eucharistie il ne l'appelle iamais du nom de Cene, mais bien, fraction du pain, Calice de benedictiõ, ou des mots de, *corpus Domini* Il est bien euident qu'au susdict passage S. Paul y comprend le banquet faict en tout luxe, puis qu'il dict, Et l'vn (dict il) à faim & l'autre est yure, ou pour l'Eucharistie nul n'est ny ne peut estre yure, car on la baille en fort petite portion, & ainsi le porte le mot de fraction du pain, diuisé mesmemẽt en 13. parts, & aussi la communication ou participation du calice, puis que d'vn seul voirre ou goubeau trestous en burẽt, de cela à dõné raison le grãd Concile de Nice, & premier des autres. Le Ministre me charge d'auoir failly (dit-il) lourdement, mettant la fractiõ du pain hors du nõbre des ceremonies essentielles de ce Sacrement, & toutesfois de cela ie n'en ay dit vn seul mot. Il nous r'enuoye au c. 7. de son dernier escrit,

Ioan. 13.

1. Cor. 10. 11.

& ie renuoye auſsi le Lecteur au meſme chap. de ce liure ou l'on parle à luy & à ſa coëffe. Il demande icy comment le pain rompu ſelon S. Paul, ſeroit il la communication du corps de Ieſus-Chriſt, puis qu'il ne ſeroit encores conſacré? ô homme obliuieux, ie venois de dire que toute l'action de l'Euchariſtie prenoit ſon nom de ce qu'auoit precedé, de quoy i'en ay baillé trois exemples, ſur d'autres noms de ce Sacrement. Si bien que les Apoſtres par la fraction du pain entendoient toute l'action de l'Euchariſtie, & toute la Meſſe, que nous appellons. La raiſon eſt a cauſe de la malice ſanglante des Iuifs, qui euſſent diffamé, & calomnié quant & quant les Apoſtres s'ils l'euſſent nommé à tout propos & vulgairement des nõs du corps, & ſang de Ieſus-Chriſt. Nous voyons par Tertulien. S. Iuſtin Martyr, Euſebe, & autres qu'a ceſte occaſion les premiers Chreſtiens aprez le decez des Apoſtres, ont eſté recherchez, & cruelement mis a mort ſoubs pretexte qu'ils eſtoyent infanticides mangeans la chair des petis enfans & humants leur ſang, prenans occaſion ſur la S. Euchariſtie, qu'ils appelloyent deſia la communion de la chair & du ſang. Tres-ſagement donques, les Apoſtres l'ont ainſi nommé couuertement, *Tecté*, mais par aprez Dieu ayant mandé la paix en ſon Egliſe, on a peu parler plus librement. Puis donques

Tertul. in apologet. Iuſtin. apolog. Euſeb. hiſto. eccleſ. lib. 4. c. 3. & 8.

donques que la fraction du pain signifioit toute l'action, n'est de merueilles si aucunesfois les Peres l'attribuent au corps de Iesus-Christ, autresfois aux especes. Ceste fraction en somme, signifie toute l'Eucharistie, & tout ce que le Ministre peut alleguer au cõtraire, le tout faict contre luy directemẽt. C'est merueille qu'il ne sache alleguer vn seul Pere qui ne le condamne au mesme passage. I'ay assez interpreté S. Chrysostome en ma seconde Responce sur ce qu'il dict que ce que Iesus-Christ n'a souffert en la Croix, il la voulu suffrir en l'oblation, souffrãt d'estre rompu. Voyez le chap. 20. page. 740. le Ministre auoit oublié tout cela, & en parle icy alleguant S. Chrysostome, comme si iamais n'en eust esté faicte mention. Ce sont donc les raisons du Ministre, que i'ay appellé steriles, non celles des Peres, que i'ay auec honneur & reuerence alleguez & soutenus. Bellarmin aussi prenant la fraction pour toute l'action, dict tresbien auec l'escriture & auec les Peres, que la fraction c'est l'oblation ou sacrifice, que nous faisons du corps de Iesus-Christ, & nonobstãt le Ministre sans se resouuenir de cela, dict que ceste glose me faict monter la rougeur au visage. Quelle vanité de sens, ie vous prie! Si la fraction se peut faire aux accidens nuds, & si elle peut representer la mort & passion de Iesus-Christ, le Ministre dict qu'il en traictera au

chap.18.encores le verrõs nous là (Dieu aidãt) auec son fier bras. Touchant à l'ouuerture des cieux les opiniõs sont diuerses, mais la plus cõmune est d'entendre de l'air qui est appellé du nom du ciel souuent, & voire tousiours en l'Escriture, car l'air n'a point de nom propre, au pur Hebreu. Ainsi le prend S. Pierre quãd il dit que les cieux seront bruslez au dernier jour du monde. Quand à ce que le Ministre demande, comment S. Estienne aux cieux ouuerts auroit veu Iesus-Christ qui n'est pas en l'air, mais en la dextre du Pere, Nous disons qu'ouuerture à esté faicte en l'air cõme si ç'eust esté le ciel mesme, ainsi qu'arriue souuẽt, & en ceste visiõ propre pour esleuer en haut l'entẽdement de l'hõme, il y à veu Iesus-Christ penetrant iusques a luy: car certain est, que pour penetrer les cieux quand à la vision, il n'est besoing d'aucune fraction aux cieux qui sont plus transparans que le cristal, ainsi qu'appert des estoilles qui sõt au huictiesme des Cieux desquels l'vn est par dessus l'autre iusques au firmamẽt, bien est requise souuent ouuerture en l'air, d'autant q̃ les nuees obscures & opaques empeschent de voir les estoilles, & mesme le Soleil, & cela appelle l'Escriture en sa phrase Hebraicque, ouuerture du ciel, & represente propremẽt le ciel, estant iugé des hommes estre le ciel mesme. Ie n'ay pas dit que Dieu ne peut les rõpre, car il les peut mesme aneantir, mais parlant des choses, ainsi que

2.Pet.3.

Act.6.

Dieu les à faictes, les cieux sõt incorruptibles, & infrangibles. Le Docteur Durand soustient qu'ils se pourroy ẽt ouurir sans corruptiõ, mais ses raisons sõt payees par d'autres Theologiẽs qui suiuent la plus saine opinion, tant y à qu'a parler des choses selon que Dieu les à faictes, les Cieux sont solides cõme l'airain, voire infrangibles & incorruptibles, outre en la phrase de l'Escriture par les cieux est entendu l'air. Psal. 8. Matth. 6.

CONTRE LE TROISIESME POINCT.

IE reprochois sur ce subiect au Ministre, qu'il estoit sterile cõme Micol, il le mõstre encores de rechef, & plus amplemẽt en ce 3. Poinct de sõ 9. c. pour verifier cela ne faut que cõferer ce q̃ i'en ay escrit, auec ce qu'il en respond. Il se cõtente de dire, vous dictes, & ie dis, mais il diroit mieux ie redis, car il ne dit riẽ de nouueau, il se tourmẽte, cõment le pain estoit il le corps deuãt les paroles pronõcees, cõment se preuue il que le pain soit transubstãtié au corps, & semblables choses, cependant il oublie tout ce que ie luy en ay dit tãt de fois. Il s'excuse disant que le mot de pain est prins autrement en S. Iean 6. autrement en sainct Paul 1. Cor. 10. mais il ne prouue rien, car les circonstances des deux passages monstrent qu'il y est parlé de la personne de Iesus-Christ quoy qu'il en soit des especes. Ceux qui ont autrement prins le 6. chap. de sainct Iean sont vrayement nouueaux Maistres Ioan. 6. 1. Cor. 10

en comparaiſon des Anciens Peres que ie leur ay oppoſé, & quand a nous, les opinions particulieres ne nous ſont que riſees, qui ſommes Catholicques, nous arreſtans au conſentement vniuerſel, parquoy le Miniſtre ſe marfond ſans cauſe, nous mettant en auant telles opinions particulieres.

Le Miniſtre s'en rapporte au chap. 20. pour monſtrer que nous ſommes Capharnaites & non pas eux. I eſpere que nous nous y rencontrerons, & s il remüe il trouuera à qui parler. A la ſentence de S. Cyrille baillant l'exemple de la fille reſuſcitée, laquelle à l'atouchement de Ieſus-Chriſt reſuſcita, & à plus forte raiſon (dit il) en reçeuant la meſme chair en l Euchariſtie, le Miniſtre va chercher que S. Cyrille à faict mention de l'Eſprit. Voire, car par l'Eſprit il entend la Diuinité, & ainſi il l'explicque, mais cependant c'eſt pour dire que c'eſte chair eſt viuifiante, pour autant qu'elle eſt conioincte à la Diuinité, & ſans icelle n'auroit telle vertu, mais non que la Diuinité ſoit ſeule, ny l'humanité ſeule en Ieſus-Chriſt. Pour obſcurcir l'auctorité de S. Chryſoſtome qui parle clairemẽt, il demande, comment ſommes nous changez en la chair de Ieſus-Chriſt, de cela ie l'auois deſia amplement reſolu au chapitre dixieſme de ma precedente Reſponce page 329. Iuſques à la page 337. ſecondement il demande, commẽt

nos

nos dents ſont elles ficheez,au corps,& ſang de Ieſus-Chriſt, comme S Chryſoſtome le dict, de cela auſsi l'auois reſolu au 20 chap.& au lieu preallegué auſsi. Il dict que ie tronçonne les ſentences des Peres,ayant aprins cela de moy, qui luy reproche ce poinct à tout propos.mais il ſe trouue court en preuue,ou ie luy dis la pure verité.A ce que S. Auguſtin dict, que ſainct Iean n'a rien eſcrit en l'hiſtoire de la Cene de la chair & du ſang de Ieſus-Chriſt, mais qu'ailleurs il en à traicté plus amplemẽt, à ſçauoir au 6.c.de S.Ieã.Le Miniſtre ſe voyãt attrapé baille vne ſolution ſi ambigue, qu'on ne ſçauroit iuger s'il entend parler du 6. c.de S.Ieã ou biẽ du ſermon faict en la Cene.S'il entẽd parler du 6. c. il eſt donc conuaincu par S.Auguſt.pour autant qu'il y eſt là parlé de la S. Euchariſtie ſi du ſermon de la Cene S.Aug. dit le contraire, quand il eſcrit qu'en la Cene il n'en à rien traitté,mais bien ailleurs amplement, ſi ailleurs ce n'eſt donc point en la Cene, & ſi ce n'eſt en la Cene on ne trouue point d'autre paſſage que le 6 chap.de S.Iean, donques il eſt entendu de l'Euchariſtie contre ce que le Miniſtre auoit auancé,voulant eſchapper la force de mon argument propoſé en ma premiere Reſponce.Et nonobſtant le Miniſtre ſans auoir honte conclud aprez vne ſi abſurde reſponce, que tous mes argumens ſont ſans poids, & ſans nerfz,& Page 332. 333.

force

force aucune. Touchãt aux raisons de ceux qui n'ont entendu le 6.chap.de S.Iean, de la S. Eucharistie,q̃ le Ministre errãt veut soustenirauec les autres errans, laissant à part la venerable Antiquité des Peres, il ne faut que conferer mes raisons auec ses Responces, & sera trouué qu'elles sont plaines de vanité sans aucun solide fondement. Il ne veut toucher à la premiere, qui dict que les petis enfans donques deuroiẽt estre communiez de necessité, seulement il dit que l'Eglise la ainsi tenu comme de necessité, ce qui est faux, car qu'il nous monstre vn Concile sur cela, bien leur a on donné ce qui estoit de l'Eucharistie, mais l'Eglise n'a iamais defiuy absoluement, estre necessaire, comme le Baptesme,& ce propos est vne manifeste imposture du Ministre.

Aug. epist. 93.

Pour la seconde, il refue manifestement disant, auoir escrit que suiuant cela, celuy qui seroit preuenu de mort, au parauant qu'auoir receu l'Eucharistie seroit damné, s'appuyant, dict-il sur ma regle,qui dict, qu'en matiere des Sacremens, il faut prendre toutes choses simplemẽt à la lettre,& sans exposition. O pauure homme ou estes vous! Et quoy au chap. 6. de S. Ieã y est il traictée l'institution du S. Sacrement? l'institution premiere, feut en la Cene, mais la promesse du futur est au 6. chap. de S. Iean,cõme parle Iesus-Christ disant *Panis quẽ*

ego

ego dabo caro mea est &c. & cela coupe chemin à vn ennuyeux & long discours du Ministre extrauagãt hors de mõ propos auec sa fause suppositiõ. Quand Iesus Christ dict vous n'aurez pas la vie en vo⁹, il entẽd de luy mesme en personne qui est la vraye vie, & ceste vie peut estre en no⁹ ou par grace, ou par le propre auẽteur de grace, cõme la Diuinité du verbe a esté en nature humaine par grace, mais non en propre personne, sinon qu'en l'humanité de Iesus Christ.

Pour la troisiesme raisõ qui est que les indignes ne receuroient la vie. Le Ministre s'appuye cõme à la precedẽte sur la mesme fausse supposition. Car quand S. Paul dit cela de l'indigne, ce n'est en la premiere institutiõ que cela est dit, a quelle se trouue seulement en la Cene ou il ne faut point de glose, par quoy autre chose est de ce qu'est traicté par aprez, & reçoit ceste sentẽce de S. Paul les gloses des autres textes, q̃ i'ay allegué en ma 2. Respõce. Aucuns particuliers cõme Aeneas Siluius ont tenu que le 6. c. de S. Ieã est entẽdu de la mãducatiõ spirituelle & par foy, alleguãs les textes d'iceluy c. 6. qui parle des effects du Sacrement, lesquels demeurẽt aprez le Sacremẽt, & sont quelquesfois sans la receptiõ du Sacremẽt, nõ toutesfois si richemẽt. I'auois aduoué cela des ma 2. response, qu'aucuns particuliers l'auoient dit, & touchant à Aeneas Syluius, il auoit occasion d'ainsi le soustenir,

escri-

escriuant contre les Bohemes, qui disoyent les deux especes estre autant necessaires à salut l'vne que l'autre, confirmant leur dire par ce 6. chap. de S. Iean, qui parle des deux, sçauoir mãger la chair de Iesus-Christ, & boire son sang, *Nisi manducaueritis carnem filij hominis, & biberitis eius sanguinem*, nonobstant les plus Anciens Peres, comme S. Cyrille, S. Chrysostome, S. Augustin, l'interpretent de la reception Sacramentalle ausquels il se faut arrester, pour les raisons baillees en ma seconde Respõce, & s'il ny à rien qui presse pourtant les deux especes, en ce lieu Iesus-Christ commande bien la realité des deux, mais il ne parle iamais de l'espece du vin, comme il faict de celle du pain. Or autre chose est manger sa chair & boire son sang, ce qui se faict soubs l'vne des deux especes pour la realité de la chose, autre est prendre ceste realité soubs deux especes, ce que Iesus-Christ n'a point dit en ce 6. chap. de S. Iean: par ainsi cõme les autres recens ja alleguéz, si Caietan & semblables ont apporté des raisons en rien n'interessant celles des Anciens, qu'il faille pour cela se deppartir de leur interpretation, ainsi & de mesme est d'Aeneas Siluius cõtre les Bohemes, par ainsi demeure sans obiection le texte de S. Iean clair & net, entẽdu de la reception reelle du corps & sang de Iesus Christ: si bien que les obiections soit des petis enfans,

qui

qui y seroyẽt obligez cõme au Bapteſme, ſoit des indignes qui reçeuroyẽt la vie en eux, ou biẽ des deux eſpeces qu'ó ſeroit obligé de receuoir, n'ont point de lieu, ce texte biẽ entendu, ce que fait entendre qu'ainſi il doit eſtre prins.

S. Cyrille à dict que Ieſus-Chriſt y à parlé clairement, lors qu'il eſt ſur le propos de la realité, parlant de ſa chair & ſon ſang. Mais quand il parle de la maniere de manger c'eſte chair, pour lors il dict qu'il y à des propos ænigmatiques & ſpirituels, car telle maniere eſt ſpirituelle, ainſi qu'amplement l'ay monſtré en noſtre premiere Reſponce, aprez la ſentence de S. Auguſt. qui dit auſsi le meſme. On peut voir la page 49. ou ce propos y eſt reſolu clairemẽt. Quand à Theophilacte le Miniſtre dit qu'il eſt trop nouueau pour le preſſer, car il viuoit l'an 900. Si dõques ie ne pouuois alleguer c'eſt aucteur contre le Miniſtre, qui eſt Ancien de 7. cens ans, comment le Miniſtre me voudroit il contraindre d'interpreter le 6. chap. de S. Iean, par les autres aucteurs qui ne ſont pas plus Anciens que de cent ou quatre vingts ans, ou de deux cens ans pour le plus? Au reſte il deuroit rougir de honte, de vouloir interpreter Theophilacte, en vn ſens tout manifeſtemẽt cõtraire à ce qu'il en à dict de propos deliberé. Ne faut que lire le ſuſdict aucteur pour conuaincre de fauſſeté le Miniſtre. L'obiection que

ie

ie inferois au Ministre, pourquoy dõc auoit il si souuent amené l'auctorité de S. Iean au 6. chap. s'il n'auoit entendu de l'Eucharistiele, Ministre veut respondre mais il ne peut, disant que Iesus Christ est reçeu par la vertu du S. Esprit, & l'organe de la Foy, tant en la parole de Dieu, qu'en l'Eucharistie. Or prenons le cas qu'ainsi feust, nonostãt s'il n'est point entẽdu del'Eucharistie, on ne peut l'alleguer pour prouuer cõment il est receu en l'Eucharistie, ou reellemẽt ou spirituellemẽt, car à quel propos alleguera on vn texte qui ne parle pas du subiet dequoy il s'agit? est beau à voir q̃ le Ministre par obscurité de paroles, tache d'euiter les argumẽs le pl⁹ cauteleusemẽt qu'il peut. Dõques le pain vif en S. Iean. 6 chap. se prend pour Iesus-Christ. N'est de merueilles, si pareillement en S. Paul se prend pour le mesme, qui est le pain de vie, non en sa Diuinité seulement, mais aussi en son humanité. En la premiere façon il a esté le pain de vie aux Anges des la constitution du monde, mais en la seconde il a esté seulement aux hommes reellement & de faict depuis l'institution du sainct Sacrement, mais autre chose est le recepuoir par Foy hors du Sacrement, ainsi que tresbien i'ay distingué, auec les Peres & aprez Iesus-Christ au susdict passage de sainct Iean, ou il parle des deux manieres ja dictes, & pareillement des effects d'iceluy Sacrement,

que

que le Miniſtre ne veut ou ne ſcait diſtinguer, qui eſt vn grand aueuglement. De la premiere maniere parle ſainct Cyrille, & baille exemple de l'attouchement de la chair de Ieſus-Chriſt, touchant la fille morte, lequel attouchement euſt vn effect viuifiant, moyenant la Diuinité conioincte, car autrement la chair purement humaine ne ſeruiroit de rien à tel effect ſupernaturel, de la ſeconde maniere ont ainſi parlé quelque fois les Peres, auec Ieſus-Chriſt, mais ſans detriment, ou negation de la premiere, d'autant que les deux ſont compriſes en l'Euangile, & iamais les Peres n'ont dict qu'il n'y euſt qu'vne reception, ains ils ont clairement & diſtinctement parlé des deux, on peut voir cela en ma ſeconde Reſponce chapitre ſixieſme page deux cens huictante cinq, & plus amplement au chapitre quinzieſme dudict liure, *c'eſt vn grand blaſpheme* du Miniſtre, quand il auance ce propos ſcandaleux, diſant que n'y en ſainct Iean ſixieſme n'y ailleurs il n'eſt point parlé de manger Ieſus-Chriſt par la bouche du corps. O membre de Satan, & Preçurſeur de l'Antechriſt, niant l'Euangile! n'eſt il pas ſi ſouuent eſcrit, prennez & mangez. Ceci eſt mon corps. Il print le pain, & dict prennez & mangez Ceci eſt mon corps &c. Pour l'Euãgile il le dict clairemẽt, pour Caluin & ſes Miniſtres, il n'ẽ eſt point

Page. 345. au Miniſtre

parlé

parlé. Leurs gloſes ſont hors de l'Euangile, ce que nous diſons c'eſt le pur Euangile.

Ie diſois qu'auſsi parfaictemẽt ſeroit receu par l'ouie de la predication. Le Miniſtre cõtredict, qu'ils tiẽnet q̃ plus particulieremẽt eſt exhibé au Sacrement : mais il ne donne pas de preuue, car puis qu'il tient que le 6.c.de S.Iean n'eſt entendu de l'Euchariſtie, mais d'vne reception par foy hors de l'Euchariſtie, & eſt tout euidẽt que tous les grans & admirables effects de ceſte reception ſont couchez audict chap. 6. de S. Iean, & non point ailleurs, car tout ce que S. Paul en a dict 1. Cor. 10. & 11. le tout eſt tiré & deduict clairement dudict 6. chap. de S. Iean, il s'enſuiuiſt donc de neceſsité, que puis qu'il n'y a point de plus grans & admirables effects, que ceux là, & ceux là ſelon le Miniſtre ſont promis hors de l'Euchariſtie, lors qu'on le reçoit par foy, & par l'audition de la parole de Dieu, il s'enſuit (dis-ie) tresbien qu'en l'Euchariſtie on ne reçoit pas d'auantage, qu'en la predication ou lecture de la ſaincte Eſcriture, & ainſi en vain Ieſus-Chriſt euſt inſtitué le Sacrement, d'autant que ce qui ſe faict ſuffiſammẽt, par vne ſeule choſe en vain ſe fait elle par pluſieurs, qui eſt la maxime de to⁹ Philoſophes & autres qui ont eſcrit des ſciences, & ſur tous d'Ariſtote diſant, Dieu & nature ne font rié en vain. Pour exẽple ſi Dieu eut fait deux Soleils,

Ariſto. lib. 1. de cœlo c. 4.

l'vn

l'vn euſt eſté ſuperflu, attendu qu'vn ſeul eſt ſuffiſant, à illuminer tout le monde d'ont il en prend l'Etymologie; *Sol quaſi ſolus luceat.* Si en l'Euangile Ieſus-Chriſt auoit ordonné vn ſecond Sacrement, pour effacer le peché originel outre le Bapteſme, il ſeroit ſuperflu d'autant que le ſeul Bapteſme eſt aſſez ſuffiſant, & pour ce ça eſté grande prophanation aux Donatiſtes & Anabatiſtes rebaptiſans les petis enfans, d'ont ils ſont ſi aigrement reprins par S. Auguſtin en ſes liures *de baptiſmo.* De meſmes ſi Ieſus-Chriſt feuſt mort deux fois, ſa premiere mort eſtant treſſufiſante à faire la redemption: & generalement cela ſe void en tous les 7. Sacremens, ou vn chacun apporte ſon effect propre & particulier, comme le Sacrement d'Ordre, comme celuy de l'Onction d'huille faicte aux malades, ou au Mariage, au Bapteſme, en l'Euchariſtie, & Sacrement de Confirmation. Nouatus pour n'auoir receu le Sacrement de Confirmation outre ſon Bapteſme, il tomba de la foy en Hereſie comme S. Cyprien le remonſtroit. Dõques ſi tous ces effects comprins & promis au chap. 6 de S. Iean eſtoient communiquez par l'audition ſeule de la parole de Dieu: Ie dis qu'en vain Ieſus-Chriſt ayant deſia ordonné la predication de ſa parole, auroit puis aprez inſtitué le Sacrement de l'Euchariſtie, car il n'auroit rien

Euſeb. lib 7. hiſtor. eccleſ. c. 33

faict, n'y apporté de nouueau à nos ames. Le Ministre pense, & cuide eschapper ce mot en vain par l'exemple de Corneille le Centenier, qui receut le Bapteſme, aprez auoir receu le S. Esprit, mais il n'euite pour tant la force de l'argument, car a autre effect a receu le S. Esprit, deuant & aprez le Bapteſme. Le Ministre doibt ſçauoir que les dons & graces du S. Esprit ſont diuiſez & differens 2. Cor. 12. *diuiſiones gratiarum ſunt, idem autem ſpiritus.* Donc auparauant le Bapteſme il a receu le don du S. Esprit, qui ſe communique aux Cathcumenes croyans, & par telle foy eſtans adultes ſont ſantifiez d'vne ſantification toutesfois autre que celle du Bapteſme, car ils ſont touſiours obligez au Bapteſme, ce que n'eſt pas celuy qui eſt deſia baptiſé, mais par le Bapteſme il receut vn autre effect, eſtant incorporé du tout & parfaictement vny au corps myſtique de l'Egliſe, & rendu d u tout parfaict & ſi bien ſanctifié, qu'il n'euſt plus beſoin du Sacrement de purificatiõ & illumination, ainſi qu'eſt appellé le Sacrement de Bapteſme. Pour le regad du miracle ſenſible le S. Esprit deſcendant viſiblement au parauant le Bapteſme, cela feuſt faict en approbation de la reception des Gentils en l'Egliſe pour laquelle reception les Iuifs en calomnioyent S. Pierre & les Apoſtres. Au reſte au Bapteſme de Ieſus-Chriſt, le miracle de la colombe & des cieux

Act. 10.

Act. 10.

Math. 3.

ouuerts

ouuerts & de la voix du Pere, n'ont precedé mais suivy le Bapteſme, qui eſt à dire que plus grande eſt la grace baptiſmale, le Sacrement eſtant receu, que non pas celle qui precede aux croyans, cathecumenes, ceſte ſeconde grace donques n'eſtoit pas ſuperflue, d'autant que c'eſtoit vne grace, & toute diuerſe, ce qui ne ſeroit pas en l'Euchariſtie, ou nous n'y pouuõs croire autres effects, de grace, que ceux qui ſont richement explicquez par Ieſus-Chriſt. Et de faict il n'en y a point de plus grands n'y plus admirables, ainſi qu'eſt aiſé à monſtrer par le texte & diſcours meſmes de Ieſus-Chriſt. Ce texte donc s'entendant ſelon le Miniſtre, de la grace conferee hors de l'Euchariſtie moyennant la foy, & louie de la parole de Dieu, conclud de neceſsité en telle qualité, qu'ẽ vain Ieſus Chriſt auroit inſtitué lé Sacrement d'Euchariſtie, puis qu'il n'apporteroit en effect rien plus que cela à nos ames. Pour la difference qu'il y auoit des Peres de l'ancien Teſtament auec nous, le Miniſtre s'en rapporte à ce qu'il en dira au chapitre 14. & moy auſsi, ſi nous nous y rencõtrons, on verra qui l'emportera de volée.

Ou ie remonſtrois, que Ieſus-Chriſt ſe dit le pain vif deſcendu du Ciel, à raiſon de ſon Incarnation, mais le pain mangé à raiſon de l'Euchariſtie, & non n'y de l'incarnation, n'y de la mort & paſsion. Le Miniſtre ny ſachant

Page 348. au Ministre

quoy respondre dict ces paroles la dessus, mais (dict-il) sachez que le Seigneur ne dict pas, ie suis le pain mangé, & descendu du Ciel, car au contraire il monstre premierement qu'il est le vray pain viuifiant, entant qu'il est Dieu & hõme, & puis aprez il declaire que les hommes doiuent chercher en luy vn rassasiement entier & accomply de la grace de Dieu. Voila ce qu'il respond. Iugez qu'elle responce est ce, & de quelles obscuritez & ambages il vse pour respondre à vne obiection entiere & si claire. En premier lieu le Ministre confond tout, car il est euident par le texte, qu'il a dict tout premierement ces paroles. C'est le pain qui est descendu du Ciel, ce n'est pas Moyse, mais mon Pere qui baille le vray pain du Ciel: voila de son incarnation, par aprez il parle de ce mesme pain entant qu'il est mangé spirituellement & par foy. sans laquelle on ne peut proceder n'y passer dignement au Sacrement d'Eucharistie, mais puis en troisiesme lieu, il en parle comme reçeu & mangé au Sacrement disant. C'est le pain descendu du Ciel à celle fin que celuy qui en mangera ne meure point, & le pain que ie donneray, c'est ma chair, & peu aprez, si vous ne mãgez la chair du fils de l'homme & ne beuez son sang, vous n'aurez la vie en vous, & ce qui s'ensuiuist a ce mesme propos. Le Ministre pense dire quelque grand mot quãd il conclud disãt.

Or

Or tãt y a qu'il n'eſt pas le pain vif pource qu'il eſt mangé, mais tout au rebours, il eſt mangé (dict il) pource qu'il eſt le pain de vie. Et bien que veut il prouuer pour cela? Il n'y a nul qui doubte ſur cela, mais que conclud il pourtant? en cela il ne dict rien a propos de noſtre queſtion. Puis il redict que là Ieſus-Chriſt ne parle point de la manducation n'y preſence corporelle de ſon corps, contre les tres-expreſſes paroles d'iceluy, qui parle de ſa chair & de ſon ſang, diſant que c'eſt le pain qu'il donra, & qu'il donra à mãger. S. Auguſtin s'accorde meſme a cela (allegué par le Miniſtre) diſant que c'eſt le meſme pain des Anges, mais nourriſſãt diuerſement les hommes, & les Anges, cõme (dict il) la viande de l'enfant, c'eſt la meſme viande de la nourrice, vray que l'vne eſt en pain, & l'autre en laict, tant y a que c'eſt vne meſme ſubſtance, ainſi celuy qui nourriſt les Anges, c'eſt Ieſus-Chriſt & nous auſsi, mais par maniere diuerſe. Ieſus-Chriſt luy meſme a, allegué a ce propos le pſalme de Dauid diſant, l'homme a mangé le pain des Anges. Il parle donc des deux, tant de ſa preſence que de la manducation, les Anges ne ſont point raſſaſiez que par ſa preſence viſible, n'y les hommes que par ſa preſence inuiſible. Mais de le prendre en terre, en preſence viſible ce ſeroit comme le pain aux dents du petit enfant, ou le prendre

Aug. in pſ. Ioh. 6. Pſ. 77.

en presence inuisible, c'est comme le laict audict enfant, outre sans ceste couuerture blanche nous aurions horreur de le manger ainsi que remarquent S. Augustin au lieu preallegué, & Theophilate pareillement. Le Ministre replicque disant, si Iesus-Christ auoit dict, Ie suis le pain mangé qui suis descendu du Ciel, il s'ensuiuroit que desia il auoit esté mangé corporellement. Sa consequence & suppositiõ sont nulles, car Iesus-Christ n'a pas dict ie suis le pain mangé qui suis descendu du Ciel, mais seulement, Ie suis le pain. qui suis descendu du Ciel, & puis aprez il adiouste qu'estant descendu du Ciel, il est la vraye manne des hommes & pain vif pour estre receu & mangé. Le Ministre adiouste à la parole de Dieu le mot mangé, & de ceste fause suppsition, il tire vne fause consequence. Au reste ses réisons pourquoy il n'est, n'y ne sera point mangé corporellement là haut au Ciel Ie les ay deduites amplement cy dessus & n'est besoin de repeter.

Theopgila ct. in c. 6. Iohan.

Mais la conformité de ceux qui sont au Ciel, auec nous, est qu'ils n'en sont point rassasiez à vie eternelle, s'il ne se cõmuniquoit en sa propre presence & personne, car par foy n'y par apprehension où imagination il ne les rassasieroit point parfaictement, n'y n'auroyent la vie eternelle en eux. Le Ministre veut dire qu'il a esté le pain en l'arbre de la croix. C'est mon il a esté le pain descendu du Ciel, en l'Incarnation,

le pain de vie, en l'arbre de la Croix, car toute la vie que nous participons de luy procede du merite de sa mort & passiõ, mais il n'a point esté le pain mangé qu'en l'Eucharistie quand il dit prenez & mangez, c'est mon corps. Il est donc ces 3. choses, pain descendu Ciel, pain de vie, & pain mangé & receu en viande. Les Apostres l'auoyent receu par foy croyãs en luy, mais cõme descendu du Ciel, non cõme pain de vie en l'Arbre de la Croix, car ils ne croyent pas qu'il deust mourir en Croix, cõme appert par S. Pierre Math. 19. *Absit* (dit-il) que cela vous aduiẽne, lors que Iesus-Christ dict clairemẽt qu'il seroit crucifié, n'y l'auoyẽt encores receu, cõme pain mangé, en la maniere de la manne, ou de l'Aigneau Pascal, ça esté seulement en la Cene de laquelle il leur promettoit, disant le pain que ie donneray, c'est ma chair, que ie donray, parlãt à tous generallement, mais particulieremẽt aux Apostres, entant qu'il a pratiqué cela premieremẽt aux Apostres. Les anciẽs à propos de l'Eucharistie ils y ont parlé aussi de la mort & passiõ cõme faict Iesus-Christ mesme, & S. Paul par aprez C'est raisõ q toute la vie immortelle qu'il a en soy & qu'il nous a cõmuniquee, viene du merite de sa mort, car s'il ne fut mort il seroit encore mortel, ainsi qu'il faict entẽdre Io. douziesme par l'exemple du grain du froument semé en terre, qui n'est encore mort, par ainsi il Luc 22. 1. Cor. 11.

Luc. 22. ne pourroit nous communiquer la vie immortelle qu'il n'auroit point en soy, & cela fait entendre qu'il est reçeu en son vray corps, car au reste certain est que en vertu de sa Diuinité, il nous pourroit donner vie immortelle, comme il la donné aux Anges, puis doncques qu'il la donne par communication de sa chair c'est sa chair immortelle qui est de nous reçeue, & de la, nostre chair tire la racine d'immortalité, non l'ame seulemẽt, mais aussi la chair, comme vne piece de fer ardante eschauffe l'autre qui n'est point ardante par la conionction de l'vne à l'autre, comme dict tresbien S. Cyrille.

Cyrill. in id

CONTRE LE DIXIESME Chapitre du Ministre.

AV premier poinct de ce chapitre le Ministre se veut excuser de ce qu'il m'auoit reprins cittant S. Irenee au liure 4. c. 34. disant que la sentence estoit au liure 5. c. 4. & non au liure 4. S'excusant il diuague en deux façons & ne respond pas. Le premier eschappatoire est que i'ay dict que le 5. Liure d'Irenée n'est pas distingué en chapitres, ce que toutesfois ie n'ay pas dit, mais seulement i'ay dict, qu'aux vieux exemplaires il ny à point de chapitres comme il est vray, or n'en y ayant point aux

vieux

vieux exemplaires mais seulement aux nouueaux, ainsi que l'ay presuppose, est ce à dire pourtant qu'a bon droict il m'aye reprins, cittant en verité S. Irenee au liure 4.c.34? La secõde est que i'ay dit la sentence par moy cottée, estre de mot à mot en S. Irenee au liure 4. ou il y trouue quelque mot d'auantage, mais est ce encores à dire que ce que i'ay cotté ne soit au liure 4. le trouue il mieux au liure 5. d'Irenée? non, il est au liure 4.c.34. ainsi que l'ay cotté & non au cinquiesme, parquoy il eust mieux fait de confesser sa trop prompte & legere reprehension, qu'en se voulant excuser, s'accuser tousiours d'auantage. Pour le regard des cottes elles se changent facilement à l'impression, comme mettant 14. pour quatre, mais autre chose est de propos deliberé reprendre, quand on citte vn Aucteur en vn liure tout ainsi qu'il est en verité, & asseurer que c'est à vn autre endroit & non au lieu citté, car pour lors est euident que celuy qui reprend, n'a point veu ny leu le passage. Ce qui est arriué au Ministre en c'est endroict.

Irenee.

Le Ministre voulant examiner les sentence s des Peres, commence à celle de S. Irenée, & s ur ce qu'il dit qu'aprez les paroles ce n'est plus , vn pain cõmun que le Ministre interpretoit d'vn pain demeurant pain, donnant l'exẽple de : l'eau

qui demeure eau au Baptesme, & ie luy remonstrois par ma precedente Responce qu'il n'en estoit pas de mesme, d'autant que la parole de Dieu, ne portoit pas que fust son sang, comme elle porte en l'Eucharistie, que le pain est faict son corps, En ce passage le Ministre ne sçait que dire la dessus, si ce n'est que par ces paroles, on ne peut recueillir que le pain consacré ne soit plus pain. En quoy il ne dit autre chose, que ce qu'il auoit desia dit, mais il ne respond pas à ce que ie proposois, que s'il est le corps de Iesus Christ, il n'est donc point pain, car le corps de Iesus-Christ n'est point vn pain de paste: or est il porté par la nue parole de Dieu qu'il est le corps de Iesus-Christ: Donc nous tenans à ceste pure parole nous auons qu'il n'est plus pain. S'il y veut adiouster d'autres choses de sa teste, c'est autre cas, mais nous tenans la parole de Dieu, il ne peut esuiter que par l'Euãgile ne soit porté, que le pain n'est plus pain, ou confesser que le corps de Iesus-Christ ne soit que farine cuitte. Le Ministre pour vne seconde raison dit qu'il est besoin que le signe subsiste en substãce pour estre signe, sur quoy il auoit esté rembarré en ma seconde Responce chap. 9. à quoy il ne replicque rien, mais le passe soubs silence, comme si iamais n'en auoit esté parlé. Pour la troisiesme raison, il dit que l'intention de S. Irenée

est,

eſt,dire que comme nos corps en la Reſurrection ne changeront point de ſubſtance mais de qualitez, qu'ainſi le pain demeure en ſubſtance, prenant d'autres qualitez, en quoy il s'abuſe grandement, car iamais ſainct Irenée n'a conferé l'vn auec l'autre en c'eſt endroict, ains il change de langage lors qu'il veut applicquer la ſimilitude, diſant, ainſi. Nos corps (dit-il reçeuans l'Euchariſtie ne ſont point corruptibles, ayans l'Eſperance de la reſurrection: & ne dit pas que les eſpeces ne ſoient corruptibles, car pour vray elles ſont corruptibles, voila pourquoy il ne confere point les eſpeces du Sacrement auec nos corps, ſinon en ce ſeul poinct, que comme le pain ayant reçeu la parole de Dieu, n'eſt plus pain commun comme les autres, qu'auſsi nos corps ayans reçeu l'Euchariſtie (qui eſt d'auantage & de plus grande efficace que la parole de Dieu, comme contenant l'Auteur de la parole, & comme le Roy en perſonne eſt plus que ſa parole)ils ne ſont plus corruptibles prenãs racine d'immortalité de ce corps immortel & incorruptible. Donques le pain reçeuãt la parole de Dieu eſt eſleué en cela, qu'il n'eſt plus pain commun, mais nos corps reçeuans l'Euchariſtie ſont exaltez en cela qu'ils reçoiuent immortalité, voila toute la conference qu'en faict S. Irenée,

& non

& non ce que le Ministre s'imagine de sa teste, voulant faire d'vne similitude laquelle comme l'on dit (cloche tousiours d'vn pied) vne esgalité aux deux choses assimilees, qui est contrevenir à toutes les sciences, & à la deffinition & proprieté de la similitude. Au reste tres-bien S. Irenée, à changé l'amplification de la similitude quand il la voulu applicquer à nos corps, entendant & comprenant que le pain estant changé, il est mué & changé en mieux, qui est chose digne de Dieu, mais pour le regard de nos corps, ils ne pourroyent estre changez en mieux quand à leur substance, car il ny à corps au monde qui soit si noble que le corps humain, ny mesmes les corps de cieux ou du Soleil, qui ne sont capables d'Ame raisonnable (qui est l'image de Dieu) ainsi qu'est le corps humain, la noblesse de la matiere vient de la noblesse de sa forme: il ny à point de forme si noble, que l'Ame raisonnable, d'abondant les bien-heureux ne voudroyent estre Anges, ny changez en Anges, depuis mesmement l'incarnation du filz de Dieu, qui à ennobly & esleue c'este nature humaine, par dessus celle des Anges, en la personne de Iesus-Christ, & s'ils reçoyuent double salaire, & double robe de gloire, l'vne en l'ame, l'autre au corps, ou les Anges n'en ont qu'vne. Les hommes en cela sont semblables au petit Beniamin le dernier & le

plus

plus aimé de ſes freres, qui reçeut à la table de Gen. 43.
Ioſeph double portion, ſur ſes freres, comme eſtant frere de pere & de mere, ou les autres ne l'eſtoyent que de pere ſeulement, comme les Anges ſont freres de Ieſus-Chriſt du coſté de Dieu le Pere, eſtans enfans de Dieu par creation, mais les hommes outre cela ſont freres de Ieſus-Chriſt du coſté auſsi de la mere, qui eſt nature humaine. On pourroit à bon droict diſputer, ſi les damnez voudroyent eſtre chãgez en Anges, puis qu'ils voudroyent eſtre aneantiz ou mourir, mais des bien-heureux, ny des vrays Chreſtiens qui s'attendent à la Reſurrection future, qui ſera à la ſemblance de celle de Ieſus-Chriſt, on n'en peut douter aucunement. Voila donques pourquoy S. Irenée chãge l'application de la ſimilitude du pain Euchariſtique, auec la reſurrection de nos corps, entendant ce haut myſtere de changement qui ſeroit imperfection aux corps, ou eſt excellence admirable au pain Euchariſtique.

Pour le quatrieſme S. Irenée dit, que le calice ou le breuuage qui eſt vne creature ſelon nous, eſt le ſang de Ieſus Chriſt, en cela il confeſſe la realité, car il eſt vray que le breuuage eſt prins de la vigne, & pource eſt vne creature entre les autres qui ſont parmy nous, & apres la conſecration les eſpeces qui demeurent, pareillement ſont vne creature, ſelon tous les autres

accidens

accidens que nous voyons parmy nous, en qualité quãtité, & toutes autres choſes, qui eſt touſiours viſible à nous. Or ſi ce breuuage eſt le ſang de Ieſus-Chriſt comme dit S. Irenee treſexpreſſement, comment eſt il du vin en propre ſubſtance, veu que le ſang de Ieſus-Chriſt n'eſt pas du vin, mais vne autre ſubſtance? S. Irenée donques vſe de ce propos contre les Heretiques de ſon temps, qui tenoyent que le pain, & le vin eſtoient creatures du Diable, & nõ pas de Dieu Pere de Ieſus-Chriſt. Il prouue le cõtraire par ce que Ieſus-Chriſt à prins le pain, & la ennobly plus hautement, & ainſi du vin ne prenant rien d'autruy, mais du ſien & de ſon Pere. Voila le droict fil du diſcours d Irenée, & non le ſens tortu que le Miniſtre luy veut dõner, comme s'il diſputoit ſi les accidens y ſont ſans leur ſubſtãce. S. Irenée ne dit autre choſe ſinon qu'il à prins ſes creatures, & d'icelles en à faict ſon corps & ſon ſang.

Touchant à l'autre ſentence d'Irenée, qui eſt au liure cinquieſme, Le Miniſtre ayant dit, qu il y eſt, mais en myſtere, & luy ayant replicqué qu'auſsi l'Incarnation eſt vn Myſtere, contenant nonobſtant la verité cahée, Le Miniſtre ny reſpond rien, ſe contentant ſeulemẽt de dire qu'il a ſouuent reſpondu à c'eſte inſtance, mais il ne dit pas ou, ny comment, ſi ce n'eſt que l'humanité (dit il) n'eſt pas proprement le

Page 359. au Miniſtre.

myſtere

miſtere de la Diuinité il ſe contente de cela, & ainſi gliſſe comme il peut. Il ſe contente auſsi de dire que i'argumente mal, que s'il eſt le myſtere il contient donc la choſe dedans ſoy, mais de prouuer ſon dire il ſe trouue court, & n'a que dire, toutes ſes reſponces ſont pures negations, qui ſont Reſponces ridicules en Dialectique. Ioinct qu'il n'oſe tout dire, car ie diſois que s'il eſt myſtere du nouueau Teſtamẽt, il contient donc la realité de la choſe. Le Miniſtre couppe ſes mots (du nouueau Teſtamẽt) & auec cela il luy ſuffiſt d'auoir dit, *Nego*, ſans autre choſe.

Comme appert par le diſcours de ma premiere Reſponce i'amenois c'eſte ſentence d'Irenée, pour monſtrer que le pain ne demure plus pain aprez la conſecration. Le Miniſtre ne ſçachant ſe couurir d'autre choſe, dit qu'icy ne s'agit pas de cela, mais à ſçauoir, ſi ſainct Irenée, à dict que le pronom *hoc*, demonſtraſt le pain, ou le corps. Au contraire comme appert par mon premier diſcours, il s'agit ſi le pain eſt demeuré pain, comme auparauant. Le Miniſtre, va icy, de bric en broc, tantoſt il dit, qu'il eſt mal argumenté de dire, que ſi le pain eſt fait le Sacrement du corps de Ieſus-Chriſt, qu'il ſoit donques tranſubſtantié. Choſe que nous ne diſons pas, car tout Sacrement n'eſt pas tranſubſtantié,

nous

nous le diſons pource que de toute neceſsité les paroles du Sacrement le portẽt ainſi, & nõ pas pource que c'eſt vn Sacrement. Tantoſt il dict, qu'il y a difference du Sacrement, & de la choſe, ou verité du Sacrement. Ce qui eſt auſsi faux aux Sacremens, & articles de la foy du nouueau Teſtament. Tantoſt il dict, qu'il faudroit dire que le corps eſt ſoubs la forme du pain, y a il aueugle(dict il) qui ne puiſſe voir la pauureté & miſere de vos conſequences? Voila tout ce qu'il en reſpod. Pource ie prie le Lecteur de lire attentiuement le 10. chap: de ma ſeconde Reſponce, & verra que le Miniſtre ſe ſauue comme il peut, ainſi qu'vne poule mouillée de la pluye.

Sur l'autre ſentence d'Irenée au liure 3. où il prouue contre les Valentiniens la vraye Reſurrection des corps par l'incarnation, paſsion, & Euchariſtie, de ce dernier diſant, que noſtre chair en eſt capable, d'autant qu'elle reçoit la chair & le ſang de Ieſus-Chriſt. Le Miniſtre rechante ſa precedente chanſon, diſant qu'il s'agiſt icy, ſçauoir ce que ce pronom *hoc*, demonſtre: Il à ſa reſponce toute preſte au precedent argument & eſt en cela conuaincu de fauſeté. Venant donques à la ſentence d'Irenee, il la brouille merueilleuſement, car ce que Irenee dit en termes exprez, que noſtre chair eſt nourrie du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt. Le

Miniſtre

Miniſtre change & dit ce ſont Sacremens qui ſont inſtituez pour eſtre gages, arres, & teſmoignage, &c. cependant mettãt ſa gloſe il ſort du texte & propres termes de S. Irenee, & s'oublie à dire, ſi nonobſtant ſa gloſe, Ieſus-Chriſt à dit vray, ou non. Puis à ſa mode il ſaute au Bapteſme comme ſi au Bapteſme y eſtoit pareillement promis le corps ou ſang de Ieſus-Chriſt, ainſi qu'en l'Euchariſtie, c'eſt dõques vn autre myſtere de noſtre redemption, mais contenant autre choſe, comme appert par ſon inſtitution, & cependant il n'a pas puiſſance de de nous bailler telle Reſurrection qu'eſt en Ieſus-Chriſt, laquelle à eſté de ſon interieur, c'eſt à dire de ſa propre Diuinité interieure. *Reſurrexit ex virtute* dit S. Paul. Ainſi nous, ayans eſté participãs de la vraye chair de Ieſus-Chriſt, auons reçeu vne racine de reſurrection à l'interieur, par c'eſte participation, laquelle ne ſera aux petis enfans baptiſez, & moins aux infidelles, qui reſuſciteront par vne ſeule cauſe exterieure de la puiſſance de Dieu. Voila ce qu'a voulu prouuer S. Irenée, que le Miniſtre ne peut ſouſtenir retenant ſes propres termes, & les mots, ainſi qu'il les à couchez, non plus qu'il ne peut durer deuant les rayons clairs de l'Euangile, ſans y oppoſer le voile de ſes gloſes obſcures d'Orleans, qui gaſtent le texte. 2. Cor. 13.

Et pource que S. Irenée diſputant contre

les Valentiniens qui diſoyent que le corps de Ieſus-Chriſt c'eſtoit changé en eſprit, & que les apparitiõs faictes apres la Reſurrection s'eſtoyent phantoſmes & que Ieſus-Chriſt en ſa ſubſtance eſtoit inuiſible. S. Irenée oppoſe ce Ephe. 5. que dit S. Paul, que nous ſommes faicts os de ſes os, chair de ſa chair. Si dit il, il y a des os en nous & de la chair, nous ne ſerons donc point eſprits & choſes inuiſibles. S. Irenée dit cela de nous, mais il n'a eu garde le dire, parlant de Ieſus-Chriſt en l'Euchariſtie, car bien qu'il y ſoit en ſon vray corps, il y eſt neantmoins inuiſiblement, vray eſt qu'il ne nous communique pas ſon inuiſibilité, laquelle n'eſt pas de l'eſſence & proprieté de ſon humanité, mais ſeulement de la proprieté & eſſence du Sacremẽt, entant que Sacrement. A quel propos nous cõmunicqueroit il ſon inuiſibilité, qu'il à au Sacrement, attendu qu'il ne pretend pas mettre nos corps en Sacrement, comme le ſien, mais bien en Reſurrection de vie, en laquelle il à eſté, & eſt, & demeure viſiblement? Ieſus-Chriſt donques nous communicque les biens qu'il à en ſa perſonne, mais ceſte inuiſibilité n'eſt pas en ſa perſonne, ſeulemẽt eſt vne maniere pour ſe bailler doucement & ſans horreur à nous, en l'eſtat de ceſte vie mortelle, or en la vie immortelle de la Reſurrection, ou il pretend nous conduire, il n'y aura plus de voile ny Sacremens

mens. Voila pourquoy sainct Irenée applicque ce propos de visibilité à nous & non à Iesus-Christ, qui est au Sacrement inuisiblement. Les Peres certes parlent fort hautement, s'ils sont bien entenduz.

S. Iustin Martyr.

Le Ministre est bien empesché à se desuelopper, quand il est question de tordre le nez à ces belles & manifestes sentences des Peres. Ie ne veux pour Iuge, autre que le beneuole Lecteur ayant la seule patience de lire mon precedent escrit, en ce dixiesme chapitre le conferant auec celuy du Ministre, si bien que c'est quasi superfluité d'y rien adiouster, si mal c'est acquite le Ministre de soustenir sa mauuaise cause. Il faisoit grande parade de ce que S. Iustin appelle le Sacrement, de ce mot, d'Eucharistie, disant que c'est vn propos figuré, & cependant il oublie tout ce que ledict Martyr dit si clairement, que ce n'est pain commun, mais le corps de nostre Seigneur. I'ay dit, que nous, & les Peres disons indifferemment, C'est le corps ou l'Eucharistie du corps. Quād nous disons le corps, nous explicquons la seule substance du Sacrement, quand nous disons l'Eucharistie, outre la substance du Sacrement, nous y explicquons les especes, & l'action faicte audict Sacrement, que veut dire

le Ministre la dessus? l'vn ruine il l'autre? l'espece la realité, ou la realité l'action de graces? non ains elle le comprend de necessité, car bien malheureux seroit celuy qui ne rendroit graces à Dieu le Pere d'vn si signalé benefice. Quand donc le Ministre demande, dictes nous clairement (ainsi parloient les Pharisiens obstinez contre Iesus-Christ, dis nous clairement si tu es le Christ) si la viande est proprement l'action de graces? Nous disons que ceste viande comprend, les especes, la realité, & l'action de graces: non la viande comme viande *In Genere*, car toute viande n'a pas cela, mais ceste viande, Eucharistique comme parle S. Iustin, elle comprend ces 3. choses, autrement ne seroit ceste viande Eucharistique, mais vne autre commune: donques la viande Eucharistique (de laquelle parle S. Iustin) est & l'espece, & la realité, & l'action de graces, d'autant que ce mot, Eucharistique, tire le mot de viande, iusques à l'action outre la substance. Ie demandois au Ministre si le mot d'Eucharistique, ne vient pas d'vn verbe qui signifie action, & si n'est pas vn nom verbal? A quoy il n'a sçeu respondre vn seul mot. Il se contente de dire que ie n'ay rien dit qui vaille. Outre pour derniere resolution, S. Iustin Martyr ne dit pas que c'este viande est l'Eucharistie, mais que c'este viande est appellee, Eucharistie, or l'appellation d'vne chose se

Ioan. 10.

prend

prend aucunefois de ſa ſubſtance, quelquesfois de ſa cauſe, par fois de ſon effect, ce qu'eſtant comprins & conſideré le Miniſtre ne dit rien du tout à propos.

Au reſte ſçauoir cõment il n'eſt plus vn pain commun, ie l'ay monſtré cy deſſus traictant la ſentence de S. Irenée. Il y en à pour rire, quand le Miniſtre dit, que i'ay deſrobé de ſon premier diſcours tout ce que i'en dis icy. Ce peut il faire que le ciel touche la terre? ſon diſcours eſt plus eſloigné du mien que le Ciel de la terre (car il vient du plus profond de l'abyſme d'enfer, & non ſeulement de ſes portes) & nonobſtant à ſon dire, ie ne dis autre choſe que ce qu'il à dit. Ne pouuant donc ſe deſuelopper de S. Iuſtin, il dit qu'il ne ſemble pas que S. Iuſtin aye voulu dire, que le corps de Ieſus-Chriſt nourriſſe le noſtre. *Ains ſainct Iuſtin* dit en propres termes, qu'il nourriſt noſtre chair & noſtre ſang par vne mutation, vray eſt qu'il ne dit pas (en noſtre ſubſtance) ce que le Miniſtre y auoit adiouſté, & n'a ſçeu l'excuſer icy, (auſsi ne ſe peut) il le ſemble donc bien, puis qu'il le dit formellement. Mais dit le Miniſtre, il ne parle point de noſtre ame, non, car il ne faict eſtat de tout traicter, mais ſeulement de la realité de la chair au Sacrement, & des biens qu'elle opere en noſtre chair, pour exagerer d'auantage la realité, car il conclud

Page 369. au Miniſtre.

Page 364. au Miniſtre.

ainsi C'est (dit il) la chair & le sang d'iceluy Iesus-Christ, fait chair. Autant en disent sainct Irenée & Tertulien à l'imitatiõ de Iesus Christ, qui à promis à ce propos la Resurrection de vie en la chair, & n'y parle point de l'ame, bien qu'elle y soit comprinse. Puis demande le Ministre comme en resuant. Qui est ceste viande sanctifiée dont parle sainct Iustin, ce n'est pas le corps de Iesus-Christ, qui ne peut estre sanctifié dit il. Si ie voulois brauer le Ministre, ie luy dirois qu'il ne repugne point que le corps de Iesus Christ, ne soit sanctifié, car Dieu le Pere la sanctifié ainsi qu'est escrit. Ioan. 10. Le Nom de Dieu est aussi sanctifié par nous Matth. 6. & quand en ce sens nous dirions, que le corps de Iesus-Christ est sanctifié par nous en l'Eucharistie, & non point prophané ny souillé, il n'y auroit point en cela de danger, car Dieu comme Dieu est ainsi sanctifié de nous, tant y à que l'intention de S. Iustin est de dire, que ceste viãde à esté sanctifiée par la parole de Dieu, estant changée du pain au corps de Iesus-Christ, N'est-ce pas vne tresgrande sanctification? & cõme le sang de la saincte Vierge, a esté sanctifié, quand par l'œuure du S. Esprit, à esté changé au corps de Iesus-Christ, vray Dieu, n'estoit ce pas vne admirable sanctificatiõ? ainsi en est il en l'Eucharistie. L'on void assez que le Ministre trouue des empeschemens ou il n'en

Ioan. 10.
Math. 6.

y à

y à comme vn petit enfant qui pleure & n'oſe paſſer, quand il trouue vn peu d'eau, ou vn mouſcheron paſſeroit.

A ce que i'oppoſois au Miniſtre que les Peres diſent clair & net, que noſtre chair eſt alimentée de la chair de Ieſus-Chriſt (c'eſtoit reſpondant à ſon obiection, en laquelle il demandoit comment nos corps ſeroyent ils nourris de la chair de Ieſus-Chriſt) luy remonſtrãt que la chair eſt capable de double vie, corruptible & incorruptible, à quoy le Miniſtre n'a ſçeu replicquer vn ſeul mot. Il ſe cõtente donc ſeulement de dire, qu'il à monſtré le contraire vn peu auparauãt, ce qu'on ne trouuera pas. Ainſi repaiſt il de menſonges le Lecteur: en ſecond lieu, il dit, quand à nous, nous croyons, &c. Ouy ils croyent ce que bon leur ſemble. Que les Peres ayent creu tout ce qu'ils ſçauroyent croire, ils croyent nonobſtant ſelon leurs phantaſies. Et puis il ſaute au Bapteſme à ſa mode, comme ſi c'eſtoit de meſme, & ſi la parole de Dieu promettoit eſgalement à l'vn & à l'autre. Puis il va chercher l'Eſprit viuifiant, comme ſi le ſainct Eſprit eſtoit en deſtruction du corps de Ieſus-Chriſt, luy qui la formé au ventre de la ſaincte Vierge. O ſtupidité humaine! de ne ſçauoir cognoiſtre que tout ce qui eſt eſcrit en l'Eſcriture eſt veritable, & q̃ l'vne promeſſe de

Dieu ne ruine pas l'autre, mais bien que l'vne est differente à l'autre, & y a diuerses graces en icelles, mais non pas contrarietez.

Quand à la sentence de Tertulien, que i'amenois, le Ministre vsant de ruse ministralle, a trõqué plus de la moitié de la sentence que i'amenois de luy, trouuant trop chaud pour luy, ce qu'il y dict de l'onction de l'huille, laquelle (dit il) consacre l'ame, & pareillement ce qu'il dict que nostre chair est signee affin que l'ame soit munie, & de l'imposition des mains, afin que l'ame soit illuminee. Ie prie le Lecteur de lire toute la sentence de Tertulien, que i'ay mis au long en ma seconde Responce. chap. 10. page 308. & la conferer auec ce qu'en respond le Ministre au 10. chap. page 371. ou il faict estat de rapporter la sentẽce de Tertulien q̃ i'auois allegué, il verra cõme il saute cauteleusement tout ce que dessus, cõme le chat qui ne veut mouilleur ses pattes. Donques il tronque & parle seulement du Bapteſme & de l'Euchristie, ne conferant seulement l'vn à l'autre, mais voulant esgaler l'vn à l'autre, ce que Iesus-Christ n'a pas fait, car au Bapteſme il ne promet que l'eau, & le S. Esprit, Ioh. 3. ou en l'Eucharistie, il promet & baille le pain faict sa chair Ioh. 6. Luc 22. &c. Le Ministre ne se pouuant desmeller icy de Tertulien, qui parle trop clair pour luy, il va chercher ailleurs, ou il parle de la figure,

sans

sans se resouuenir qu'a cela luy auois si amplement respondu au chap.16. de ma seconde Response à quoy il ne replicque rien, comme si iamais n'en eusse parlé.

Ce que les anciens parlét des reliefs du corps de Iesus-Christ, ce sont les particules de l'Hostie qui demeurent quelquesfois sur l'Autel, lesquelles auec reuerence les Peres prenoyent & faisoient receuoir, & cela monstre qu'il y a bien plus que du pain, & que le Sacrement demeure entier hors de l'vsage. A tout le reste de mon discours le Ministre ne dict rien, bien que ie l'aye tresbien fondé en l'escriture, que le Lecteur le lise & verra combien se trouue court le Ministre, à faire ceste besongne. Il va calomnier que ie ne veux approuuer l'Autheur du liure intitulé. *Stella Clericorum*, & pourquoy l'aduoueray ie, puis que l'Eglise ne l'aduoue, puis que les anciens Peres ont autrement, c'est à dire plus discretement parlé que luy? Si i'ay dict qu'il estoit idiot, il est tout euident par ses escrits & en comparaison des anciens, il est tel manifestement, si i'ay dict qu'il a eu vn zele non accompagné de science & discretion, i'ay parlé cõme S. Paul, ay ie mal faict en cela? Le Ministre cuide que nous soyons sectaires cõme luy, qui se tient à Caluin homme priué, vrayement priué, 1. particulier, d'auantage priué de sens & d'entendement aux mysteres de la foy,

& plus puant que tous les priuez cõmuns, non donc aux hommes priuez nous nous arrestons, mais à la foy commune de l'Eglise Catholique 1. vniuerselle, mais le Ministre à la façon des Sycophantes, il veut parler vniuersellement, ou il y a du defaut a quelque particulier, & c'est ainsi qu'ils repaissent & empoisonnent leurs peuples, disans que tous les Prestres sont meschans, lors qu'vn particulier sera conuaincu de quelque forfaict. Tous les Apostres eussent esté traistres à son dire, d'autant que Iudas a esté tel. Si bien qu'a considerer les traicts du Ministre, il enrage tout vif, quand ie ne veux approuuer l'erreur de quelque particulier, se voyant trompé en son iugement ou deceu de ses desseings, que s'il y a eu de l'erreur en vn seul des nostres, le faut il conclurre de tous? qui est le iugement d'vn homme peruers & priué de la sincerité Apostolicque, & candeur des premiers Chrestiens. Il dict donc que ie seray condamné a la discipline pour auoir desaduoué vn de nos Docteurs, dict-il, & n'aduise pas qu'il sera bruslé tout vif en Enfer, pour desaduouer le consentement vniuersel de l'Eglise Catholique. I'auois remonstré au Ministre que le changement ne se faict en la chair de Iesus-Christ, mais bien en nous, & auois cela prouué amplement, à quoy le Ministre ne replicque non plus qu'aux precedens dis-

cours

cours, vn seul mot il se contente de dire que ie reiette tout ce qui n'est pas à mon gouſt. Puis il adiouſte vne calomnie manifeſte, diſant que i'ay ſoudain retracté cela. Le Lecteur liſant mon diſcours iugera incontinant qu'il eſt Sycophante : car ayant prouué mon dire, i'adiouſte qu'outre cela ie pourrois le conuaincre par le changement qu'a eſté du ſang de la ſaincte Vierge au petit corps de Ieſus-Chriſt, ainſi que le pain eſt changé en la chair d'iceluy par la meſme puiſſance de Dieu, & de faict S. Iuſtin le dict clairement en ces paroles, diſant que le filz de Dieu a eſté faict chair, & qu'ainſi le pain ſanctifié eſt la chair & le ſang d'iceluy Ieſus-Chriſt faict chair. Le Miniſtre continuant ſes calomnies manifeſtes, adiouſte que la gloſe que i'en fais la deſſus eſt telle. Ieſus-Chriſt a eſté faict chair, c'eſt à dire, le fils de Dieu a eſté conuerti en chair, en os, nerfs, & veines. ô impudence miniſtrale ! & ou ay ie dict comme cela? Voila mes propres mots en la page, 312. du chapitre 10. de ma ſeconde Reſponce. Le treſ-pur ſang (diſois-ie) de la ſaincte Vierge, n'a il pas eſté changé en la chair, os, nerfs, veines, arteres, & peau du petit corps de Ieſus-Chriſt, ainſi que des autres enfans ? Voila mes mots. Parle ie de la ſubſtance du diuin verbe, ainſi q̃ calõnieuſemẽt veut inferer le Miniſtre? Puis il va chercher q̃ le

Page 374. au Miniſtre

ſang

sang de la S. Vierge, n'a point esté changé en vn corps qui fust au parauant. Mais il n'est pas question de cela en ce subiect. Car S. Iustin Martyr ne parle, n'y ne songe à cela, mais seulemẽt est question si la similitude n'est pas propre, de dire que comme le sang de la S. Vierge par œuure diuin a esté changé miraculeusemẽt au corps de Iesus-Christ, qu'ainsi au Sacrement d'Eucharistie par œuure diuin & miraculeusement le pain est chãgé au corps de Iesus Christ? Il est beau à voir qu'il n'y a rien de plus semblable, soit du moyen, qui est l'œuure de Dieu, soit de l'effect ensuiuy, qui est le corps de Iesus Christ, seulemẽt la difference est en la matiere, car en l'Incarnation la matiere estoit le sang de la S. Vierge, & en l'Eucharistie la matiere c'est le pain & le vin. Cependant comme naturellement aux autres femmes le sang d'icelles se change au corps du petit enfant, par la vertu formatiue de la semence de l'homme: pareillement le pain & le vin se changent aux hommes en chair & en sang, par la force de la chaleur naturelle. Il n'y a rien de plus semblable que cela. Nest de merueilles si ce grand Philosophe S. Iustin Martyr a prins ceste comparaison que le Ministre ne comprend pas. Outre le Ministre calomnie manifestement de rechef, me reprochant d'auoir dict que la chair de Iesus-Christ se faict de nouueau tous les iours aux

mysteres

mysteres. Non, ie n'ay pas dict cela, car nous n'auons point de Dieu nouueau, & n'y a qu'vn seul Iesus-Christ, mais bien le mesme est en diuers lieux, selon sa toute puissance, par laquelle il se peut assubiectir toutes choses, en sõme il ne faict qu'entasser calomnie sur calomnie, & ne faut que le lire, & puis le conferer auec mon precedent escrit, comme i'ay protesté & proteste par tout c'est œuure. Il se sauue puis aprez à la memoire, disant que S. Iustin Martyr a escrit, que tout ce faict en memoire de l'Incarnation, & passion & de son sang. Et pourquoy n'auroit ainsi parlé S. Iustin, puis que c'est Iesus Christ qui la ainsi dit, & S. Paul par aprez? Mais ie luy demande S. Iustin la il dict a autre sens que S. Paul? Il est euident que non. Or est il que S. Paul explicque cela de la mort & passion de Iesus-Christ, & de son sang respandu en Croix, donc aussi ce bon S. Martyr. *Qui est aussi* ce que nous disons qu'en l'Eucharistie nous rememorons la mort & passion de Iesus Christ, & son sang respandu, mais ne rememorons pas la memoire de son vray corps, n'y de son vray sang, comme s'ils estoyent absens, car autre chose est le corps, autre chose est l'action de la mort & passion. On peut voir amplement ce discours au chap. sixiesme de ma seconde Responce page 508. Mais le Ministre est tousiours obliuieux de mes Responces, qu'il oublie a dessain

Phil. 3.

Luc. 22.

1. Cor. 11.

ſain n'ayant dequoy replicquer.

S. Cyprien.

Le Miniſtre pourſuit icy ſelon ſon naturel, perſiſtant à gloſer les paroles de S. Cyprien, pour les attirer à ſon imagination, mais de cela il ne faut s'esbayr, puis qu'il en faict autant des paroles de l'Euangile. Tant y a que s'il eſt ainſi permis il ny aura verité, ny realité en toute l'Eſcriture, ny aux Peres. Quand S. Cyprien dict que le pain eſt changé, non d'effigie, mais de nature, Il gloſe diſant, qu'il ne change point d'accidens, mais de nature, car dict-il, la ſubſtãce deuient ce qu'elle n'eſtoit pas auparauant, c'eſt à dire Sacrement de Religion. Il baille vne ſeconde reſponce que n'eſt qu'vne auec la premiere, diſant que l'effigie, c'eſt à dire la forme qui ſe void, dure & perſiſte aprez la ſanctification, mais le pain eſt changé de nature, c'eſt à dire, dict il, de proprieté & condition naturelle. Ie demande qu'elle eſt ceſte condition? Le Miniſtre entendra de la condition Sacramentale, donc ce n'eſt qu'vne meſme raiſon auec la premiere, neãtmoins il me reproche auoir paſſé la premiere ſolutiõ ſoubs ſilence. Ce qui n'eſt pas vray, car i'aduiſois que ce n'eſtoit qu'vne ſolutiõ. Ie demãdois au Miniſtre ſi chãger d'uſage eſt chãger de nature? & baillois les exemples de l'eſcriture aux vaſes du Temple, qui ne changoyent point de nature, comme

d'vſage

d'vſage. Or icy il ſe cuide ſauuer, diſant qu'il faut diſtinguer les ceremonies puremẽt & ſimplement typiques, d'auec celles qui ſont proprement Sacramentales: qui eſt vne pauure, & chetiue reſponce cõme il parle, car Dieu auoit ordonné l'vſage S. de ces vaſes, & par conſequẽt ils auoyent changé de condition prophane, ſont ils pas conditions bien differentes? & nonobſtant nul ny le Miniſtre meſme n'oſe dire qu'ils ayent changé de nature. Outre l'aigneau Paſchal eſtoit vray Sacremẽt en la loy, nonobſtãt on ne trouuera iamais que l'aigneau Paſchal aye changé de nature, non plus que les autres animaux ſacrifiez au Tẽple, que S. Paul appelle ſang de boucs, & taureaux. Or certain eſt que l'vſage de la Circõciſion & de l'aigneau Paſchal, eſtoit par deſſus la nature, car iamais n'y couteau ny prepuce couppé ne pourrõt faire naturellement qu'vn homme ſoit benit de Dieu en toutes benedictions, & enregiſtré au rang du peuple de Dieu, ce que faiſoit nõobſtãt la Circonciſion cõme eſtant Sacremẽt de Dieu. l'Aigneau Paſchal auſsi naturellement ne pouuoit repreſenter le vray Aigneau Ieſus-Chriſt, mais ſeulement auoit c'eſt vſage ſurnaturel par l'ordõnance diuine, moins ſon ſang pouuoit deliurer vn peuple de mort, & playe de l'Ange exterminateur. neãtmoins nul ne dit n'y le Miniſtre, qu'ils ayẽt changé de nature pour cela: ce Exod. 12.

que

Page 377. au Miniſtre.

que toutesfois faudroit dire de neceſsité ſelon le langage du Miniſtre qui eſt tel. Ie reſponds, dit il, que changer d'vſage eſt changer de nature, lors que c'eſt vſage eſt par deſſus la nature, & vn peu apres, il adiouſte, auquel (dit-il) particulierement ſont adioinctes les promeſſes de grace. Tout cela dõques eſtoit aux deux Sacremens de Moyſe, & neantmoins nul n'a dit qu'ils ayent changé de nature, bien d'vſage ſainct, & ſurnaturel, mais non de nature. En quoy l'on void manifeſtement qu'il y à differẽce des deux, ou le Miniſtre veut, que ces deux choſes ne ſoyent qu'vne (comme termes conuertibles, ainſi que parlent les Dialecticiens.) Si c'eſt dit il, vn vſage ſurnaturel, c'eſt vn changement de nature. Qui eſt ce Moyſe, ce ſainct Paul, ce Docteur Ancien qui aye iamais parlé ou enſeigné comme cela? Pouuons nous pas dire icy, *Quæ eſt hæc noua religio?* Or il dit ces abſurditez, & toutes ces nouueautez, ſeulement pour eſuiter la ſentence trop manifeſte de S. Cyprien. Il demande ſi les elemens du Bapteſme & Euchariſtie ſont naturellement Sacremens? Ie viens de luy monſtrer que non, par l'exemple tant de la Circonciſion que de l'Aigneau Paſchal, mais cela eſtant accordé entre nous, il ne s'enſuit pourtant qu'ils changent de nature, ſi rien n'eſt touché en leur nature, parquoy ils changent de repreſentation & d'vſage,

mais

mais ces deux changemens ne touchent en rien la nature, ny mesme ne l'alterent tant peu soit : ce qu'on peut verifier par tous les exemples de nature, & n'en sçauroit on bailler vn seul au contraire, qu'a fait que le Ministre ne pouuant cela esuiter en baillant sur cela quelque exemple, il dit seulement que ie m'amuse touſiours à parler d'vn changement vulgaire & prophane. Il faut bien comme l'enseigne sainct Paul, que par les choses visibles nous venons à la cognoissance des choses inuisibles & diuines, & que feront donques tant de belles similitudes prinses par les Prophetes, par S. Iean Baptiste, par Iesus-Christ mesmes, par S. Paul, & autres Apostres, ont ils failly en cela, quand par tels exemples nous ont fait auoir l'intelligence des choses diuines? C'est dõques à dire en vn mot, que iamais le grand iamais, on ne trouuera, n'y en nature, ny en l'Escriture, que changer d'vsage soit changer de nature, & c'est toutesfois la ou le Ministre veut à toute force tirer la sentence de S. Cyprien, qui est toute claire, parlãt clairement d'vn changement de nature, & non d'vn changement d'vsage. Biẽ à dit S. Chrysost. Elisée auoir changé la nature des eaũx, car en verité les eaux miraculeusement soustenoyent le fer, Dieu ayant retiré pour ce temps, ou suspendu la proprieté essentielle de l'eau, qui est d'estre moins pesante que le fer, & en cela

Page 378

Rom. 1.

il y à du changement reel & veritable en la matiere de l'eau, qui n'eſtoit pas vn changement d'vſage, mais vn changement reel au ſubiect dont eſt parlé. Parquoy c'eſt exemple n'eſt pas à propos de ce que pretendoit prouuer le Miniſtre. Il dit encores qu'elles ne furent pas tranſubſtantiées. Auſsi ne le diſons nous pas, mais bien changement reel, & veritable fut faict au ſubiect & matiere de l'eau, & non à l'vſage ſeulement, ce qui fait contre le Miniſtre qui ne veut recognoiſtre aucun changement reel en la matiere, quand il eſt dit, qu'elle change de nature, mais dit il, le changement eſt en l'vſage, & toutesfois l'vſage c'eſt autre choſe que nature, ainſi qu'eſt tout euident, en toutes choſes & natures du monde ſans exception quelconque. Sainct Ambroiſe auſsi parlant du Bapteſme, dit qu'il n'y recognoiſt point l'vſage de la nature. Treſ-biẽ aprez Ieſus-Chriſt Ioan. 3. inſtruiſant Nicodeme. Mais en ce paſſage ſainct Ambroiſe d'iſtingue l'vſage, de la nature, ce que ne fait pas le Miniſtre, confondant l'vn auec l'autre. Certainement la regeneration faicte en l'Ame par l'eau & le ſainct Eſprit eſt ſi admirable, qu'aprez la ſaincte Euchariſtie, il n'y à rien de ſi admirable en tout ce qui eſt practiqué de la Religion Chreſtienne. Nous y recognoiſſons vn changement reel & veritable, ou les Caluiniſtes point du tout, diſans que ce

Chryſoſt. de virtut. & vit. tom. 6.

Ambroſ. de his qui initiantur myſteriis. c. 4.

Ioan. 3.

n'eſt

n'eſt qu'vne marque exterieure. Cela donc eſtant auiſé par la parole de Dieu, treſ-bien dit S. Ambroiſe qu'il n'y reçoignoiſt point l'vſage de la nature, car qu'elle proprieté de nature pourroit toucher à l'Ame, la renouueller en Dieu, & deſpouiller de tout peché, meſme de l'originel, qui luy eſt comme naturel? En c'eſt vſage donques il n'y à rien de la nature. Mais ſainct Ambroiſe ne parle pas du ſubiect & matiere de l'eau, ſeulement il parle de l'effect & vſage d'icelle, parquoy encores c'eſt exemple n'eſt pas à propos, car ſainct Cyprien dit que le pain (parlant de la matiere) change de nature, & ne dit pas l'vſage du pain, comme S. Ambroiſe dit, l'vſage de l'eau. L'vſage auſsi eſt autre choſe que la proprieté, qualité & condition d'vne choſe, car la qualité d'vne choſe eſt touſiours inherente à icelle, mais l'vſage n'eſt en la choſe iuſques à ce qu'elle ſoit applicquée à quelque effect par vn autre qui applicque la matiere. Combien doncques que la proprieté, qualité, ou condition d'vne choſe ſoit appellée par les bons Aucteurs du nom de nature, ſi eſt ce que l'vſage eſtant autre choſe que cela, ce n'eſt rien prouué de conclurre l'vſage d'vne choſe par la proprieté & qualité naturelle d'icelle. En ſomme ie propoſe vne regle infallible au Miniſtre.

REGLE ADMIRABLE TIREE de la doctrine des Miniſtres.

AV cas que Ieſus Chriſt, ou les Apoſtres, & Docteurs par apres euſſent voulu parler de la vraye chair & ſang de Ieſus Chriſt, il n'euſt eſté en leur puiſſance de l'exprimer par parole, car quelques mots de chair, de corps, & de ſang, dont ils euſſent peu vſer : les Miniſtres euſſent touſiours interpreté, de la figure, ou repreſentation de la chair, & quelque changement de nature qu'ils euſſent peu dire, & exprimer au pain, Les Miniſtres interpreteroyent touſiours cela de l'vſage, & non de la ſubſtance en la matiere. Ainſi ſelon eux il n'y à mot de chair, ny de ſang, qui leur puiſſe ſignifier, chair & ſang en ſubſtance, ny n'y a nul changement de Nature, qui leur puiſſe ſignifier vn changement en la nature. Quoy? nature eſt elle vſage? Nature eſt ſubſtance, & eſſence, ou proprieté eſſentielle d'icelle, que ne peut eſtre ſeparée de la ſubſtance, mais vſage eſt vn accident qui vient au bon plaiſir de celuy qui applicque la matiere. Le Caluiniſme combatant l'Euangile ſe trouue hors de toutes les ſciences du monde. Auſsi Vuiclef leur grand Pere les condamnoit toutes, tout à faict, & du deſpuis

son sectateur, Cornelius Agrippa qui à escrit, *de vanitate scientiarum*, iusques à condamner de fauseté les Euangelistes, nommement S. Mathieu : sainct Cyprien dit aussi clairement que Iesus-Christ bailla apres l'Aigneau vne viande inconsomptible, il bailla donc son corps. Le Ministre va la dessus chercher les accidens, disant qu'il n'eust donc baillé les accidens, qui sont choses cõsomptibles, comme si par le nom de viande, estoyent entendus des accidens, & non vne substance. Quand on dit i'ay mangé de telle viande, on ne veut pas dire, i'ay mange blanc ou noir (ce seroit mocquerie d'ainsi l'entendre) on entend la substance qui nourrist, & est seulement viande, le seul Dieu peut faire que les accidens & tout ce qu'il voudra nourrisse, c'est donques tousiours parler au rebours de S. Cyprien. Puis il à recours au corps de Iesus-Christ reçeu dit-il, spirituellement, & n'aduise pas que S. Cyprien dit qu'il à baille le pain à ses Apostres ne changeãt point l'effigie, mais la nature, ce qu'on ne peut dire aucunement du corps de Iesus-Christ reçeu spirituellement & par foy. Outre il dit, que c'est l'aliment d'immortalité retenant l'espece de la substance corporelle, ce qu'on ne peut non plus dire du corps de Iesus-Christ, si pareillement l'espece du Sacrement, n'est en substance, le mesme corps de Iesus-Christ. Ainsi donques il parle

de ce que Ieſus-Chriſt à baillé à manger aux Apoſtres, leur monſtrant & diſant prenez cecy, & non du corps qui eſt reçeu ſpirituellement & par foy. Or en ce propos y eſt la vertu diuine pour operer en nous, puis que la meſme diuinité y eſt vnie: mais le Miniſtre malheureuſement conclud que ſi la vertu diuine y eſt, que donques la Diuinité n'y eſt pas, comme qui diroit ſi la chaleur y eſt, donques le feu n'y eſt pas, ſi la ſplendeur, donques le Soleil n'y eſt pas, ſi la lumiere y eſt, la chandelle ny eſt pas, ſi la raiſon y eſt, l'ame n'y eſt pas, c'eſt pitié de telles conſequences.

Outre ſainct Cyprien dit, que l'Euchariſtie eſt vn ſacrifice & medecine tout enſemble, le Miniſtre interprete que c'eſt à dire memorial de Sacrifice, & donne exemple ſur certaines auctorites qui diſent que c'eſt le memorial de la mort & Paſſion: Mais il faute d'vne matiere en l'autre, car il eſt bien vray que le ſainct Sacrement eſt vne memoire de la Paſſion de Ieſus-Chriſt: mais nonobſtant entant que ce precieux corps y eſt offert & preſenté à Dieu le Pere pour nos pechez, il eſt auſsi vray Sacrifice, & oblation en remiſſion de nos pechez. Car ſi les deuotes prieres que nous preſentons à Dieu le Pere, ou les aumoſnes ſont vn ſacrifice que nous preſentons à Dieu, & ſont en remiſsion de nos pechez, pourquoy

non

non à plus forte raiſon Ieſus-Chriſt preſenté à Dieu le Pere? S. Auguſtin entre les autres en pluſieurs paſſages monſtre qu'il eſt vray ſacrifice, iuſques à conclurre contre les Manicheens qui le nyoient, qu'on ne le preſentoit point à S. Pierre, ou à S. Paul, mais au ſeul Pere celeſte, eſtant donc tel en verité, à raiſon de la vertu du corps de Ieſus Chriſt, il eſt nonobſtant ſigne du ſacrifice fait en la Croix, à raiſon que ce Sacrement à eſté ordonné la nuict en laquelle il fut trahy, & les eſpeces exterieures de cela en portent le ſigne tant en la fractiõ du pain, qu'en l'effuſion du breuuage au calice. L'alleguois au Miniſtre ſainct Cyprien en ſon Epiſtre *ad Cecilium* à quoy il n'a oſé toucher ſeulement du bout du doigt, car il y parle ſi clairement de ce ſacrifice, qu'il n'y à moyen d'eſchapper. Qui eſt ſuffiſant pour faire entẽdre que le Miniſtre gloſe fauſement les Peres puis qu'il gloſe icy ſainct Cyprien qui nonobſtant à traicté ailleurs, *ex profeſſo*, que c'eſt vn vray ſacrifice, le beneuole Lecteur pourra lire le paſſage, & vera l impoſture.

Aug. lib. 20. cont. fauſt. c. 21. & lib. de ſpirit. & litt. c. 11. In veriſimo, inquit, ſacrificio admonemur, gratias agere. Cyprian. epiſt. ad Cecil.

Le Miniſtre reſue ſur les accidens, diſant qu'ils ſeroyent trompeurs de nos ſens, ſi la ſubſtance n'y eſtoit point : Mais ſoit qu'ils trompent les ſens, ils ne trompent pas la foy, & cela ſuffiſt au Chreſtien, qui veut eſtre bien trompé en ſes ſens, pourueu que la

ſoy demeure. Le Miniſtre en pourroit autant dire de l'humanité de Ieſus-Chriſt, couurant ſa Diuinité. Heureux ont eſté ceux deſquels ence faict, les ſens ont eſté trompez, & non leur foy, & au contraire malheureux ceux qui ont eſté trompez, & aux ſens, & en la Foy, comme ſont auiourd'huy les Heretiques. Au reſte qu'au fait des ſignes, la qualité & accidens des eſpeces repreſentent auſsi proprement comme ſi la ſubſtance y eſtoit, ie l'ay amplement remonſtré en ma precedente Reſponce chap. 9. au commencement, car aprez la conſecration, tout ce qui repreſente aux ſens exterieurs, demeure entier, & ſans changement, ce n'eſt pas la ſubſtance qui repreſente, mais les accidens de la ſubſtãce.

Ou S. Cyprien diſoit clairement ces mots: Le Miniſtre brouilloit, diſant que le verbe a eſté faict chair, ſans aucun changement, ie luy oppoſois que le mot *de faire*, eſt prins diuerſement, ou pour vnion de perſonne, comme Adam a eſté faict en ame viuante, ou pour changement de ſubſtance, comme l'eau faicte vin, mais qu'il falloit prendre le ſens ſelon qu'eſtoit porté par la parole de Dieu, laquelle nous lie & contrainct en ce point, ſur la realité du vray corps de Ieſus-Chriſt, autrement le pain auroit eſté crucifié pour nous. A quoy le Miniſtre ne ſcait que dire, ſinon que Ieſus-Chriſt n'a pas dict le pain eſt faict mon corps: qui eſt vn pur

eſchappatoire,

éschappatoire, car il a dict ce qui vaut autant, disant, Ceci est mon corps, & pource S. Cyprien n'a faict difficulté de dire, que le pain a esté faict la chair de Iesus-Christ, par la toute puissance de Dieu, luy qui entendoit mieux les paroles de Iesus-Christ que le Ministre, & puis qu'il luy failloit interpreter lesdictes paroles, s'il les eust entendues cõme le Ministre, il y eust baillé pareille glose que luy: mais tant s'en faut, qu'il les interprete tout au contraire du Ministre. Puis il va chercher que noz Scholastiques reprouuent ceste locution. Le pain est faict le corps de Iesus-Christ: mais il les entend mal, & parle contre leurs propres discours, car ils disent que iamais le pain n'a esté, n'est, n'y sera le corps de Iesus-Christ, demeurant pain, mais bien ne demeurant plus pain, qui est ce que dit S. Cyprien qu'il retient l'effigie, mais non la substance. De cela, en ay parlé amplement cy dessus. Car le Ministre ne scait qu'vne chanson, & si estant payé il couste plus à faire taire, qu'il ne costoit a le faire chanter, ainsi que dict la fable du Menestrier importun, qui ne vouloit cesser ores qu'on l'eust bien payé. I'adiouste icy que les Docteurs Scholastiques, ont disputé sur ces locutions. Le pain est faict le corps de Iesus-Christ, & du pain est faict le corps de Iesus Christ, en Latin *Panis fit corpus Christi, vel ex pane fit corpus Christi.* Qui est mesme la dis-

pute

pute d'Aristote, en sa Physicque, sçauoir s'il est mieux parlé de dire. Lairain est faict la statue, ou bien de lairain est faicte la statue. Or l'vn & l'autre se peut dire, comme nous remõstre la dessus S. Thomas, qu'aux choses qui sont permanentes & demeurent telles, plus proprement est parlé, quand on dict, Ceci est faict Cecy! Comme si l'on dict que l'homme est faict Musicien, il est mieux parlé, que de dire, de l'hõme est faict le Musicien, d'autant que l'homme demeure auec le Musicien, donc on doibt dire *homo fit Musicus*, & non *ex homine fit Musicus*, mais quand aux choses qui ne sont point permanentes & ne demeurent point, lors mieux on dict au contraire, *ex hoc fit hoc, quàm hoc fit hoc*, cõme en disant de ce qui n'est point Musicien, est faict vn Musicien, on parle plus proprement qu'en disant, ce qui n'est point Musicien, il est faict Musicien: car ce qui n'est point Musicien, passe & ne demeure pas, donc *ex non Musico fit Musicus, potius quàm non Musicus fit Musicus, aut non album, fit album, melius enim dicitur, ex non albo fit album*, or pource que le pain n'est point permanent n'y demeure, voila pourquoy ils ont resolu que plus proprement on dict, *ex pane fit corpus Christi*, que non pas. *Panis fit corpus Christi*, toutesfois l'vn & l'autre se peut dire, car ie puis dire *ex ære fit statua, vel æs fit statua*. Voila tout ce qu'en

S. Thom. lect. 12. in prim. physic.

Ex pane fit corpus Christi

qu'en disputent les Scholastiques. Sainct Thomas outre ce qu'il en dict au lieu prealle gué, en faict vn article exprez p.3.q.75. Ce que demonstre ou l'ignorance, ou la malice du Ministre, qui desguise les choses autrement & contre les exprez discours des Docteurs, qui sont tous d'accord en cela : que quoy qu'il en soit des locutions, tousiours est vray que le pain passe, & d'iceluy est faict le corps de Iesus Christ par la toute puissance de Dieu, & ainsi la dict clairement sainct Cyprien. S.Thom.3. p.q.75. ar. 8.

Le Ministre d'abondant ayant abusé des Peres, car il passoit du corps naturel de Iesus-Christ, au corps mystique, qui est l'Eglise, ie luy remonstrois qu'en cela il abusoit grandement de leurs auctoritez, se voulant excuser il dict icy, que ces Aucteurs ne parlent pas tant seulement de l'Eglise, mais aussi d'vn chascun fidelle, qui est faict estant regeneré, le corps, de Christ, dict-il. Voila vne magnificque Responce, comme si ce n'estoit pas tousiours passer du corps naturel de Iesus-Christ, au corps mysticque. Quoy non toute l'Eglise en blot, mais bien tous les particuliers fidelles sont ils le vray & naturel corps de Iesus Christ? si cela estoit, tout le corps en blot, en seroit aussi *Ex sufficienti partium enumeratione, copulatiuè.*

On

On void donc qu'il n'a peu excuser ceste faute qui est bié lourde, & auec cela pernicieuse, empeschant le peuple de ceste fauſe doctrine par ſes monſtreux equiuoques. Et quand il n'y auroit que cela, ce ſeroit aſſez pour perſuader & faire cognoiſtre qu'en ſa doctrine il y va en fraude, & non en la ſincerité Apoſtolique, ains pluſtoſt, en leuain Apoſtaticque. Dõques au Bapteſme vn chacun eſt faict membre du corps myſticque de Ieſus-Chriſt, par le ſauoir de regeneration, mais lors il n'y eſt pas parlé, du corps naturel d'iceluy. Nous ſõmes faicts pour lors Dieux, par participation de grace, mais non que ſoyons faicts le corps naturel de Ieſus Chriſt.

Au reſte la ſimilitude de S. Cyprien ferme la bouche au Miniſtre, quand à propos du S. Sacrement, il dict, qu'en la perſonne de Ieſus-Chriſt, l'humanité eſt veue, & la Diuinite y eſt changée, ainſi au Sacrement y eſt l'eſpece exterieure, & au dedans y eſt le vray corps de Ieſus Chriſt. Le Miniſtre là ne ſcait que reſpõdre, ſi nõ qu'il n'y e q̃ le corps y ſoit, car cela dit-il, repugne à la nature du corps, & à la verité des Eſcritures, & S. Cyprien dict il, ne le dict pas. Pour S. Cyprien, il dict clair & net, que le pain eſt faict le corps de Ieſus-Chriſt, on ne ſcauroit parler plus clair, que cela! plus propremẽt ſelõ les ſubtilitez Scholaſtiques on dira

bien

bien, du pain eſt faict le corps de Ieſus-Chriſt, mais quand à la facilité du commun langage, il il ne ſe pourroit dire plus clair. Or parlant du meſme Sacrement, il baille l'exemple ſuſdict de la perſonne de Ieſus-Chriſt. Sauter donques à la nature ou à l'eſcriture ce n'eſt pas reſpondre a l'auctorité de S. Cyprien de laquelle ſeule il s'agiſt en ce lieu. Et puis aprez il ſaute à la reception ſpirituelle de laquelle a parlé quelquesfois S. Auguſtin, mais elle n'abolit pas la reelle, ainſi qu'amplemẽt ay mõſtré au chap. 15. de ma ſeconde Reſponce. Le ſeul eſchapatoire du Miniſtre eſt que l'humanité n'eſt pas changee en la Diuinité qui n'eſt pas reſpondre. Car S. Cyprien prend la ſuſdicte ſimilitude, à ceſte fin de monſtrer qu'au Sacrement on void vne choſe à l'exterieur, & qu'vne autre plus excellẽte eſt contenue & cachée au dedans & que ces deux choſes ſe trouuẽt en la perſõne de Ieſus Chriſt, & auſsi en la S. Euchariſtie. I'auois dict que depuis l'Incarnation ou ſe trouue le diuin verbe perſonnellement, là ſe trouue auſsi l'humanité de Ieſus Chriſt conioincte. Le Miniſtre calomnie cela diſant que ie mets l'humanité par tout, mais c'eſt vne pure calomnie. Car ie parle du verbe non en ſon eſſence, mais entant qu'il eſt vny hypoſtatiquement & perſonnellement, c'eſt pourquoy i'auois adiouſté le mot, perſonnellement, & auſsi le mot conioincte, la,

dis-ie,

dis-ie, ſe trouue l'humanité conioincte. Or eſt-il perſonnellement conioinct à l'humanité, en la dextre du Pere, & eſtoit en terre, & en la Cene, quand il dict, Cecy eſt mon corps: Doncques diſois-ie, contre le Miniſtre, qu'il ne s'enſuit pas que ſi la Diuinité y eſt, que l'humanité n'y ſoit, ains pluſtoſt au contraire, parquoy en vain le Miniſtre ſe morfond de prouuer que l'humanité n'eſt pas par tout, mais deuoit monſtrer que ſa conſequence feuſt bonne, dire, que ſi la Diuinité eſt au Sacrement, que doncques l'humanité n'y eſt pas, nous verrons au vingtieſme Chapiſtre, ce que le Miniſtre en voudra dire d'abondant, comme-il menace.

S. Chryſoſtome.

Ce grand & feruent Docteur parle plus que clairement, & que nous meſmes ne ſcaurions exprimer ny dire, & nonobſtant le Miniſtre ſe met en deuoir de le vouloir gloſer auſsi biẽ que s'il auoit parlé en ce faict le plus obſcurement du monde, ſi bien qu'icy encores eſt verifiee la regle admirable tirée de la doctrine des Miniſtres, que i'ay miſe cy-deſſus en auant, traictant la precedente authorité des Peres, qui eſt de ſainct Cyprien, on la peut reppeter de

là. Or le Ministre sur ce que sainct Chrysostome dict, que celuy qui transmue ces matieres c'est Iesus-Christ, trouue à cauiller, disant que sainct Chrysostome n'vse pas du mot de matiere. Non, mais du mot des choses proposées, & dit, qu'elles sont transmuées par Iesus-Christ. Qu'il nous enseigne doncques, qui sont ces choses proposees au Sacrement d'Eucharistie? C'estoit au Ministre de monstrer que ces choses proposées dont parle S. Chrysostome, sont d'autres choses, que les matieres du Sacrement, ce que n'ayant faict, ny ne pouuãt, il est euident qu'il cauille & se trouue court en responces: car que pourroit il dire estre proposé en l'Eucharistie, si ce n'est ce que Iesus-Christ y a proposé, prins & beniſt à scauoir le pain & le vin? Or ie demande au Ministre, pain & vin sont ils pas matieres? Le pain & le vin sont ils pas aussi appellez par eux mesmes les matieres du Sacrement? On void donc en cela ses tourdions plaisans. Secondement il cauille que le mot Grec ne signifie pas transubstantier. Nõ, mais comme il l'accorde luy mesme, signifie transmuer, qui est tout vn, aussi auois ie vsé du mot de transmuer, tant y a qu'il dict qu'au Sacrement d'Eucharistie, Iesus-Christ y transmue les choses proposées: Cependant est plaisant à considerer que le Ministre en son precedent escrit, me respondant

Chrysost. hom. 83 in Math.

sur

sur ceste mesme sentence, ne me reprenoit pas d'auoir vsé du mot de matiere, ains il accordoit, que S. Chrysostome parloit & entendoit du pain & du vin, qui sont proposez au Sacrement, & maintenant il fait de l'ignorant, comme ne sçachant de quoy parloit là, S. Chrysostome. Ie crois bien qu'il à changé d'opinion ayant eu nouueaux aduertissemens, mais tant y a que ny luy ny les autres ne peuuent eschapper que S. Chrysostome ne parle en ce lieu des matieres du Sacrement. Puis, il dit que quand ainsi seroit, toutesfois les accidens tous nudz ne sont pas changez en Sacremens. Ou l'on void sa vanité, car ce qui est proposé pour faire le Sacrement, ce sont substãces de pain & de vin, lesquelles dit S. Chrysostome Iesus-Christ auoir transmué, & puis il conclud ainsi. Puis dõques qu'il à dit, Ceci est mon corps, n'ayons aucune ambiguité, mais croyons, &c. lesquelles paroles cauteleusemẽt le Ministre à icy obmis, faisant estat de reciter au long la sentence de S. Chrysostome. Puis selon sa coustume il saute à l'eau du Bapteſme, mais il se deuoit resouuenir, qu'il n'est de mesme aux deux, d'autant, que la parole de Dieu n'est pas egale à tous les deux, ce que souuent luy ay monstré, & remonstré, puis donc qu'il ne replique que rien à mes solutiõs & remonstrances, & se tourne tousiours comme vn gond à sa porte, il est beau à voir qu'il

n'a eu

n'a eu rien à dire n'y replicquer ſur ma ſeconde Reſponce,& fait touſiours le meſtier des oiſeaux qui ne chantent qu'vn mot. Il y a vrayement vn changemẽt admirable en l'ame,par le Sacrement du Bapteſme, mais ce changement comme appert par l'Eſcriture,eſt aux accidens, & non en la ſubſtance de l'ame,ce que i'ay amplement monſtré au 10.chap. de ma precedente Reſponce page 330. auſsi S. Chryſoſtome n'applicque pas le changement ou tranſmutation en la matiere de l'eau, mais en l'ame de celuy qui eſt baptiſé, ou parlant du ſainct Sacrement, attribue la mutatiõ aux choſes & matieres propoſees au Sacrement. Le Miniſtre diſcourt prolixement, diſant i'entens ainſi, & ainſi,c'eſt des yeux de la foy & de l'entendemẽt dont parle S.Chryſoſtome: mais il contreuiẽt au diſcours de S.Chryſoſtome, & practique la ſuſdicte regle admirable, car nul ne pourroit parler plus clair, que fait S. Chryſoſtome, par ainſi ſelon le Miniſtre nul ne ſcauroit dire ou exprimer de parole la verité du S.Sacrement, au cas qu'ainſi il le vouluſt faire. Et ne faut que lire les ſentences dudict Pere,que i'ay miſes en auant en ma 2.Reſponce pour trouuer que le Miniſtre veut deſguiſer le blanc en noir. Sainct Chryſoſtome dict d'abondant clair & net, que pource que nous ſommes corporels il nous baille vne viande corporelle,mais ſi nous eſtiõs

incorporelz (comme les Anges) il nous eſt baillé ſeulement vne viande incorporelle. Au reſte, S. Chryſoſtome ne cõclud pas qu'il nous baille vne choſe incorporelle, ainſi que conclud le Miniſtre, mais il dict ainſi. Il te donne en choſes ſenſibles, celles qu'il te faut receuoir par l'entendement, oppoſant l'entendement aux yeux corporelz. Ie pourrois bien dire icy a meilleure raiſon au Miniſtre, que S. Chryſoſtome en ceſte concluſion n'vſe pas du mot, incorporel, comme faict ceſte le Miniſtre, mais des mots qui comprennent le corps de Ieſus-Chriſt inuiſible aux yeux, & non à l'entendement, & a bien meilleure raiſon qu'il ne me reprenoit cy deſſus d'auoir vſé du mot des matieres : ou S. Chryſoſtome diſoit, les choſes propoſées, car ce que ie diſois eſtoit tout vn, auec ce qu'en dict S. Chryſoſtome, ou au contraire ce que adiouſte icy de ſa teſte le Miniſtre, eſt oppoſite & repugnant à ce qu'en venoit de dire S. Chryſoſtome, diſant qu'il faut croire ſans ambiguité que c'eſt ſon corps, puis qu'ainſi il l'a dict luy meſme, dict il. Outre il dit ainſi, en choſes ſenſibles, dict-il, il exhibe choſes inſenſibles. Les Miniſtres appellent cela traits poignans de ce Docteur contre nos opinions, & toutesfois c'eſt tout ce que nous en diſons & croyons. Outre S. Chryſoſtome dict que nous ſommes faicts vne maſſe auec Ieſus-Chriſt,

moyen

moyennant ce Sacrement. Le Miniſtre ſe trouue preſſé, & va cercher qu'il eſtoit icy queſtion ſi le pronom, Cecy, au texte de l'Euangile demonſtre le corps, tantoſt il va cercher les accidens, tantoſt que ſur cela s'enſuiuroient d'inconueniens, tantoſt qu'il a adiouſté ces mots (affin que ie parle ainſi) finalement il conclud, qu'il n'y a qu vniõ ſpirituelle, & ſaute de rechef au Bapteſme, auquel nonobſtant Ieſus-Chriſt ne nous y promet que de l'eau & le S. Eſprit: ou au Sacrement il y promet ſon corps, ſans y faire mention de pain. C'eſt en fin vn vray badinage de ſes procedures. Il n'y a ny ciel, ny terre, ny iour, ny nuict, ny chair, ny ſang, qui tiennent au deuant de luy, que tout ne ſoit ſpirituellement, & parle l'Eſcriture tant qu'elle voudra, ou que les Peres s'explicquẽt tãt qu'ils voudront, ils n'auront autre intelligence du Miniſtre que celle la, & que le Soleil s'aille coucher s'il veut, & la Lune, tout ſera prins ſpirituellemẽt. Et pource auec ceſte façon c'eſt peine perdue de diſputer auec eux, comme auſsi auec les Marcioniſtes & Manicheens, qui interpretoyent ſpirituellement tout ce qu'on leur pouuoit propoſer des eſcritures, ou des Peres. De la vient que les premiers ſectaires ont nyé & refuſé les Peres, n'eſtans ſi impudens que les preſens, n'oſans parler comme cela, & au contraire les preſens font ſemblant de

les recepuoir, s'armans de leur ſpiritualité. Au reſte quand puis on parle du Purgatoire, de la priere des Saincts, des feſtes d'iceux, du ſigne de la Croix, du Careſme, & autres choſes ſemblables, ne pouuans auoir recours à ceſte ſpiritualité en façon quelconque, lors ils deſauouent patentement S. Auguſtin, S. Hieroſme S. Ambroiſe, S. Baſile, S. Gregoire Naſianzene, Theodoret, & tous les autres. Si toutesfois quelque gentil Eſprit ſe trouuoit à l'aduenir, qui peut trouuer vne ſpiritualité la deſſus, pour lors ils cõmenceroint d'aduouer les Peres auſsi en ces poincts, ainſi qu'ils ont pratiqué au faict du ſainct Sacrement. Or donques S. Chryſoſtome dict clairement & diſtinctement, qu'il nous reduict en vne maſſe auec ſoy, & ce (non ſeulement dict-il) par Foy, mais auſsi il nous faict reellement & en effect ſon corps. Il adiouſte (affin que ie parle ainſi) pour faire entendre que noſtre corps n'eſt pas tellement le ſien, qu'il ne ſoit en verité ce qu'il eſtoit auparauant, mais nonobſtant il dict que ceſte coniunction ne ſe faict pas ſeulement par Foy, mais auſsi reellement & en effect. Outre S. Chryſoſtome dict que nous ſommes alimentez au S. Sacrement de la meſme choſe, que les Anges voyent au Ciel. Ie diſois, ce qui eſt veu au Ciel par les Anges, c'eſt Ieſus-Chriſt luy meſme en perſonne, donques il eſt au Sacrement en propre

perſonne

personne. Le ministre laisse là la realité de la personne de Iesus-Christ, & saute en la maniere d'icelle, de laquelle ne parloit point S. Chrysostome, mais simplement de la mesme chose. Hô (dict le Ministre) il seroit donc receu au Ciel Sacrementalement, ou icy visiblement, ou au Ciel seroit receu & mangé. &c. Quelles resueries! Ce S. Pere, dict simplement, que nous y receuons la mesme chose que les Anges voyent au Ciel, & ne dict pas que les Anges le reçoiuent, mais qu'ils le voyent, bien nous, dict il, reçeuons la mesme chose qu'ils voyent. Donques les Anges le voyent, & nous le reçeuons, & si ne parle pas en quelle maniere, seulement il se contente de dire, que c'est la mesme chose. Si le Ministre ne sautoit à tout propos *de Genere in Genus*, il n'auroit vn seul mot à respõdre. Gens d'esprit doiuẽt attentiuement considerer ses manieres de proceder, & iuger de ses façõs & eschappatoires impertinãtes. Puis le Ministre laissant là S. Chrysostome, allegue S. Augustin & S. Basile disans que Iesus-Christ habite par Foy en nos cœurs. S. Paul en dict bien autant, mais ils parlent hors du Sacrement, car pour le regard du Sacrement, S. Chrysostome disoit icy qu'il se faict vn auec nous, & non seulement par Foy, mais aussi reellemẽt & en effect. Il va de rechef chercher qu'au Bapteſme nous sommes faicts vn corps, & vne Ephes. 3.

chair auec Ieſus-Chriſt, diſant que ie l'ay ainſi dit, mais qu'il me die, ou, ou, comment. Il n'a garde de cotter ma page, cõme il faict en d'autres choſes. Nous ſommes bien faicts vn corps myſticque, dont le Chef c'eſt Ieſus Chriſt, & tous Chreſtiens ſont les membres, mais en ce paſſage S. Chryſoſt. ne parle pas du corps myſticque, il parle du vray corps de Ieſus Chriſt, qui eſt vny à nous, non par foy ſeulement, mais auſsi reallement & en effect. Il eſt tout notoire par S. Paul, qu'il y à vn corps myſticque en l'Egliſe, mais auſsi il y à vn vray corps en Ieſus-Chriſt. Paſſer, & ſauter de l'vn à l'autre, c'eſt faire cõme les larrons qu'on pourſuiſt, qui ſautent d'vn toict à l'autre, pour ſe ſauuer. Outre S. Chryſoſtome dit, que Ieſus-Chriſt, nourriſt ſes brebis de ſa chair, ce que ne font pas les autres Paſteurs. Le Miniſtre la deſſus reſpõd à ſa cõfuſion, & ne peut on entẽdre propremẽt ce qu'il veut dire. Il faict la ſeiche, iettant ſon encre noir pour n'eſtre prinſe. Il dit dõc, que c'eſt choſe trop rude de croire, q̃ Chriſt en ſa parole nous nourriſt de la foy, & non pas de ſa chair, Voila ſa 1. Reſponce par laquelle il n'allegue qu'vn incõuenient, qui n'eſt pas toutesfois inconuenient. Car qui à enſeigné au Miniſtre que la parole de la predicatiõ ſoit la chair de Ieſus-Chriſt? ou que la foy ſoit ſa chair? C'eſt bien ceſte parole qui nous nourrit, mais elle en verité

rité ſortãt de la bouche du Predicateur, ce n'eſt pas la chair de Ieſus-Chriſt, n'y la foy qui eſt vn don de Dieu, ce n'eſt pas auſsi la chair de Ieſus-Chriſt. S. Chryſ. dit, qu'il s'unit auec nous, & nõ par foy ſeulement, mais reellement & de faict, & ſur cela il dit, qu'il fait d'auãtage que les autres Paſteurs, qui nourriſſent leurs brebis des herbages, mais luy les nourrit de ſa chair: Il parle donc d'autre choſe que de la parole, ou de la foy, puis qu'il les vient à diſtinguer au meſme paſſage. D'auantage S. Chryſ. dit que les meres baillẽt ſouuẽt à nourrir leurs enfans à d'autres, mais Ieſus-Chriſt nourrit de ſa propre chair ceux qu'il à engẽdrez. Le Miniſtre ſe void icy enfondré iuſques aux aureilles, ou il ne peut ſe remuer, ſeulement diſant, que c'eſt vne Hydre d'erreurs, & q̃ meſme Ieſus-Chriſt nous nourrit hors des myſteres. Il ne dit riẽ, car S. Chryſ. parle icy du ſeul Sacremẽt de l'Autel, & dit que c'eſt là ou Ieſus-Chriſt nous nourrit de ſa propre ſubſtãce, & nõ par foy ſeulement (cõme il proteſte) mais auſsi reellemẽt & de fait. Le Miniſtre allegue Origene mal à propos, & lors qu'il parle hors du Sacremẽt, & encores au Sacrement le gout de l'ame à de quoy gouſter, car l'ame n'eſt pas priuee du fruict du Sacrement, ains, c'eſt excellemment qu'elle le gouſte lors qu'elle reçoit la vraye chair du filz de Dieu en ce haut Sacrement.

Orig. hom. 2. in cant.

Le Ministre pressé, maudict Dieu & les hommes, disant que ie dis vn horrible blaspheme, escriuant que hors du Sacrement il nous nourrit par les Pasteurs & Docteurs. Et quoy n'a il pas dit a S. Pierre par trois fois. *Pasce oues meas, pasce agnos meos?* C'est donc S. Pierre qui à nourry & repeu ses brebis, mais par le Ministere qu'il en auoit eu, & receu de luy. Le Ministre est icy si troublé qu'il ne regarde pas à ce qu'il dict.

Ioh. 11.

Ie disois que S. Chrysostome adiouſtoit qu'il aymeroit mieux mourir & respandre son sang, plustost que d'admettre vn indigne à la reception du corps de Iesus-Christ, mais que la ou il est receu spirituellement seulement, on y admet les indignes comme en la predication & aux miracles. Le Ministre cauille la dessus, que les infidelles aussi n'estoyẽt pas admis voulans assister au Bapteſme, mais il n'aduise pas que les Apostres les y admettoyent, comme apert aux actes 2. 4. & 10. chap. quand S. Pierre baptisa iusques à trois ou cinq mille personnes; il ne fist pas retirer les autres Iuifs, qui ne croyent pas, n'y pareillement les Gentils assistans, mais n'y luy, n'y les autres n'eussent pour mourir (ainsi qu'aussi proteste S. Chrysostome) voulu les admettre au sainct Sacrement, & le bailler à vn indigne, notoirement infidelle; ce que donques les Conciles en ont ordonné du despuis touchant le Bapteſme, ça esté par vne

Aug in ps. 104. concil. Araus. c. 19.

Act. 2. 4. 10

plus

plus ample solemnité, & nō pas d'vne necessité de conscience, mais quand on parle de ce faict, d'admettre au Sacrement les infidelles, c'est de necessité de la conscience, sainct Paul, en baille la raison, disant pour autant que c'est, *Corpus Domini.* Si bien que si vn infidelle eust par force & violence voulu assister au Bapteſme, l'Eueſque en ce temps là n'eust esté en conscience tenu d'exposer sa vie pour empescher, dequoy nous auons recité cy dessus vne histoire prinse de Gregorius Turonensis, il y a desia mille ans, mais au contraire; si tel infidelle, notoirement tel, par mesme violence, vouloit qu'on luy administrast le corps de Iesus-Christ au S. Sacrement, lors l'Eueſque ou le Prestre seroit tenu en cōscience d'exposer sa vie & plustost mourir, que de le faire, & c'est pourquoy ie inferois par la, que donques au S. Sacrement il y a d'auantage qu'aux autres Sacremens, mais le Ministre n'entendoit pas cela.

1. Cor. 11.

Au premier Chap.

Ho popul. Antioch.

Outre S. Chryſostome introduit Iesus Christ. I'ay prins mō corps & mon sang d'vne vierge, maintenant ie vous le baille à manger. Le Ministre à son recours dans la tour de Babylōne qui est son donjon, c'est à la spiritualité, donjon des Marcionistes Manicheens, & autres semblables qui commencerent de bastir ceste tour, lors qu'on commenca a se vouloir des-

partir

partir & separer de l'vnion premiere, & parler autre l'angage qu'au parauant. Or S. Chrysostome dict que le corps qu'il a prins de la Vierge, il nous le baille, & ne parle point d'vn autre, n'y d'autre chose, mais du mesme corps prins de la S. Vierge. Le Ministre debusqué de ce premier, il s'en court au Baptesme, disant que là nous vestons Iesus Christ. Ouy nous le vestons tont ainsi que Iesus-Christ nous la promis en la premiere Reuelation ou institution du Baptesme, comment le pourrions nous recepuoir autrement qu'il ne la dict? Or il dict que c'est par l'eau & le S. Esprit, & ne dict pas par son corps qui a esté crucifié, & par son sang qui a esté respandu a la Croix, ainsi qu'il a dict de la S. Eucharistie. Et pource S. Paul vse du mot de vestir, & non pas du mot de manger. Or vn esprit ne peut pas estre mangé cõme esprit, bien s'il est reuestu d'vn corps, ainsi que les anciens Peres l'enseignent, & l'ay monstré au chap. 10. Au contraire vn corps peut bien estre receu & mangé veritablement, mais non pas vestu d'vn autre corps ou chair, bien l'Ame, des choses spirituelles, qui sont l'ornement & vestement de l'ame, pource les vertus qui sont choses spirituelles, elles sont appelleés *Habitus*, par les Philosophes, & ainsi (hautement parlãt S. Paul du Baptesme) a vsé du mot de, vestir, ayant esgard a ce que Iesus-Christ auoit dict,

parlant

parlant du Bapteſme, *Exaqua*(dict-il & *Spiritu ſancto* mais quand il parle du ſainct Sacremẽt il n'y vſe point de ce mot de veſtir, mais ſeulement des mots de recepuoir & manger, qui ſont les propres d'vn corps ayant vraye ſubſtance & matiere en ſoy(& ſignãment le corps de Ieſus-Chriſt, par deſſus toutes chairs & viandes, par la vertu de ſa toute puiſſance) pource diſois ie, que celuy qui le recoit par Foy des Caluiniſtes qui nient ceſte verité Euangelicque, il le reçoit par phantaſie, & bien pis encores que cela, car c'eſt par pure incredulité. Ioh. 3.

Dauantage ſainct Chryſoſtome dict, que Ieſus-Chriſt montant au Ciel a faict dauantage qu'Helie, car Helie ne laiſſa en terre que ſon manteau, mais Ieſus-Chriſt a laiſſé ſa chair. Le Miniſtre bat l'eau & l'air, donant des coups ça & la, & ne faict rien. On peut *regarder ſes reſpõces*, & ſera troué que ſur le coup ou S. Chryſoſtome dict qu'il a laiſſé ſa chair en terre, nonobſtant qu'il ſoit mõté en haut, le Miniſtre ne ſcait que dire. Il va cercher vn vray Helie, eſtant en haut en ſa propre ſubſtance, & en bas ſeulement en ſon manteau, dict-il, qui eſt tout entierement à l'oppoſité de ce que dit & aſſure ſainct Chryſoſtome, diſcourant qu'il a laiſſé en terre ſa chair & non ſon mãteau ſeulemẽt cõme Helie. Le Miniſtre dit que le mãteau Hom. 2. ad popul. Antioh.

d'Helie

d'Helie c'eſt le Sacrement. Voire, mais s'il y a le ſeul Sacrement viſible, ſans la chair. Il n'a doc point faict ce que dit S. Chryſoſtome, aſſeurant qu'il n'a laiſſé le manteau ſeul, mais la chair. C'eſt le manteau, mais au dedans duquel eſt le corps du vray Helie, & n'eſt pas vn manteau vuide, comme celuy d'Helie. Le Miniſtre ſur cela quitte bien toſt S. Chryſoſtome, qui le bat trop rudement, & s'en court à S. Auguſtin parlant d'autres choſes, à ſçauoir de la foy, moyennãt laquelle nous apprehẽdons Ieſus-Chriſt ſpirituellement, mais il ne parle pas la du S. Sacrement ex *profeſſo*, ainſi que faict S. Chryſoſtome en ce paſſage que nous traictons à preſent. Puis il ramaſſe quelques paſſages qui parlent des eſpeces du Sacrement: car les Peres ont parlé de tout ce Sacrement, quelquesfois d'vne choſe, quelquesfois de l'autre, tant y à qu'ils prenoyent garde que les pieces du Sacrement ne tombaſſent en terre, ou fuſſent indignement traictees, non pour autre raiſon (comme ils le diſent) que pource que c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, mais touchant à l'indignité, & à ſçauoir ſi les ſouris peuuent nuire au corps de Ieſus-Chriſt, i'ay amplement monſtré que non, au chap. 18. de ma ſeconde Reſponce page 667.

tract. in Ioã.

Au reſte le Miniſtre eſt plaiſant à raconter pour quoy les Chreſtiens ſe baiſoyent à la bouche, & non pas à l'aureille. A propos que ie luy ame-

amenois S. Chryſoſtome, diſant que c'eſt à cauſe que le corps de Ieſus-Chriſt, entre par la bouche, ou (diſois-ie) s'il eſt reçeu par foy, la foy entre par l'ouye, parquoy il faudroit baiſer l'aureille. Ie nie dit le Miniſtre, ceſte conſequence, car l'aureille n'eſt pas deſtinée au baiſer par vne adreſſe naturelle. Voila belle reſpõce. Ou S. Chryſoſtome dit que la ſeule cauſe eſtoit pource que le corps de Ieſus-Chriſt entre par la bouche, il va chercher la partie deſtinée par nature & ou S. Chryſoſtome parle d'vn ſainct baiſer, fondé en religion & pieté, il va chercher le baiſer de nature. Le meſme ſainct Chryſoſtome eſcrit ailleurs, que les Chreſtiẽs paſſans par deuant les Egliſes, baiſoyent les portes du Temple, y alloyent ils pour la partie deſtinée par nature? Ie crois que le meſchant eſcriuant cela, il põſoit à d'autres choſes, & voire turpes, & non au corps de Ieſus-Chriſt. Qui luy demanderoit, ſi Magdalene offença Dieu ou nature, lors qu'elle baiſoit les pieds à Ieſus-Chriſt, veu que c'eſt la bouche ſeule qui eſt la partie deſtinée au baiſer, que diroit il la deſſus? les lebures (dit le Miniſtre) ſont deſtinees à cela, par vne couſtume de tout temps, par vn inſtinct de nature, & auec treſ-bonne raiſon, à raiſon qu'on haleine par la bouche, &c. Ainſi faict il des myſteres de la religion Chreſtienne, pratiquez meſmes par les Apoſtres, & inſerez au Luc

nou-

nouueau Teſtament, vne pure choſe ciuile, ou inſtinct de nature. Hâ S. Paul n'adiouſteroit ces mots. *In oſculo ſancto*, s'il ni auoit que le pur baiſer ciuil, ny S. Chryſoſtome n'euſt donné ceſte raiſon, que c'eſt pour autant que les leures ſont les portes par leſquelles entre, dit il, le corps de Ieſus-Chriſt. C'eſtoit donc vn baiſer non commun, & prophane, mais ſainct, nõ abſolu, mais relatif, ſe rapportant à ce qui ſouloit tous les iours entrer par ceſte bouche Chreſtienne, qui eſtoit de plus grande reuerence à ceſte occaſion, que les portes dorees du Temple leſquelles les Chreſtiens baiſoyent paſſant par deuant le Temple, ainſi que l'eſcrit S. Chryſoſtome. Eſtoit cela (dis-ie encores) vn baiſer faict à la partie deſtinée au baiſer, comme parle le Miniſtre, ou les pieds de Ieſus-Chriſt, baiſez par la pechereſſe? Donques le Miniſtre d'vn baiſer de ſacroſaincte Religiõ en faict impieuſement vn baiſer commun & prophane. Puis le Miniſtre honteux de ſa precedente raiſon, en baille d'autres, magnifiant le pain & le vin, cõme Sacremens du corps, mais S. Chryſoſtome parle autremẽt que luy, car il dit que c'eſt pour le regard du corps & ſang de Ieſus-Chriſt qui entre par la bouche, & n'eſt dit il (ainſi qu'auois cité cy deſſus) reçeu ſeulemẽt par foy, mais auſsi reellement, dit il, & en effect. Cependant eſt bõ de notter que ſi les premiers Chreſtiens baiſoyent

Chryſoſt. hom. 30. in 1. ad Corint.

Chryſoſt. hom. 30. in 1. ad Corint.

soyent la bouche des Chrestiens pour la reuerence du pain & du vin Sacremens, cõme il dit, du corps & sang de Iesus-Christ, donc le Ministre ne doit trouuer mauuais si nous baisons auec reuerence les reliques des saincts & vestemens de Iesus-Christ, car pareillement cela se faict en reuerence d'vne chose saincte, biẽ que absente, & ne doit condamner ceux qui baisent la vraye croix de Iesus-Christ, sa coronne despines, la lance, & ses vestemens, mesmes la terre saincte, qu'a esté arrosée de son sang, comme faisoit la noble Dame Paule du temps de sainct Hieroſme, S. Hieroſme y estant present. Ce seront tousiours baisers relatifs, & non absolus, saincts, & non communs & prophanes, de Religion, non de ciuilité, ou passion humaine. Le reste du discours de S. Chrysostome on le peut lire en ma seconde Responce, car le Ministre n'a fait qu'y passer l'œil par dessus.

Hieron. in epitaph. Paulæ.

Theophilacte.

Le Ministre practique tousiours plus amplemẽt sa regle admirable, dont auõs parlé cy dessus, traictant la sentence de S. Cyprien. Vrayemẽt est il impossible de parler plus clairement que Theophilacte, & quand tous les Papes & Papistes (cõme parlẽt les Huguenotz) se voudroyent estudier d'explicquer plus clairement la verité, & Transubstantiation du S. Sacremẽt, ils ne sçauroyent iamais de leur vie. Theophilacte

Theo... in c. 6. Ioã. & in 26. Matth.

l'acte proteſte Ieſus-Chriſt n'auoir pas dit, c'eſt la figure de ma chair, mais c'eſt ma chair, & le reppete ſouuent. Il dit que comme le pain que Ieſus-Chriſt mangeoit eſtant en ceſte vie mortelle eſtoit changé en ſa chair, qu'auſsi pareillement le pain eſt maintenãt changé en ſa chair. Il demande pourquoy donc ne le voyons nous de nos yeux ? Il reſpond qu'il la couuerte, de peur que nous n'euſsions horreur de la manger. Il dit que comme le fer ardant, garde les proprietez de la chaleur, & du fer, auſsi la perſonne de Ieſus-Chriſt eſt compoſée de Diuinité, & d'humanité, les deux natures demeurans en leur integrité, & pource c'eſt vne chair, dit il, viuifiante à la vie eternelle. Or nonobſtant ceſte grand clarté de paroles, le Miniſtre y iette ſon encre noir, & brouille à ſa mode (bien que quaſi à regret) car il proteſte que c'eſt aucteur eſt aſſez nouueau) il n'oſe pas dire du tout nouueau, car il à deſia la barbe blanche) outre (dit-il) qu'il à mal ſenty du ſainct Eſprit. Il euſt pluſtoſt faict de dire, qu'auſsi auoit il failly au faict du Sacrement, mais pour practiquer ſa regle admirable, puis que les mots, ſacramentallement, & ſpirituellement, ſi peuuent entremeſler, il ſe met en deuoir de l'interpreter à ſa guiſe, & moyennant ces deux drogues, en faire ſa compoſition miniſtralle, qui eſt bien plus admirable que celle dont eſt parlé au liure intitu-

lé la Cabale. Quand donc Theophilacte dit que que nous sõmes transelemantez en Ieſus-Chriſt (de quoy le Miniſtre abuſoit voulãt iuger parreillement auoir dict, que le pain eſt transelemé en la chair de Ieſus-Chriſti) luy remonſtrois qu'au premier il auoit modifié, y adiouſtant le mot, *Aucunement*, ce qu'il ne faiſoit lors qu'il parloit du pain transelementé en la chair de Ieſus-Chriſt, y parlant abſoluement, le Miniſtre dict icy, qu'auſsi faut il ſoubs-entendre ce mot, *Aucunement*, au ſecond, comme au premier. Mais ô forgeur de textes, comment trouuez vous ce mot, au ſecond, comme au premier? Si telle euſt eſté l'intention de Theophilacte, à plus forte raiſõ l'euſt il mis au ſecõd, qu'au premier, car c'eſt choſe bien plus eſtrange, & admirable à la raiſon humaine, que le pain ſoit changé au corps de Ieſus-Chriſt, que non pas myſtiquement, & en corps myſtique, en luy, puis qu'on void naturellemen que tous les hommes d'vn Royaume auec le Roy ſont vn corps ciuil d'vn Royaume, ainſi d'vne prouince, d'vne ville & d'vne maiſon particuliere. C'eſt (diſõs nous) tout le corps de la ville, ou de la maiſon qui a faict cela. Mais tant s'en faut qu'il l'entende ainſi du ſecond, que au contraire il baille la raiſon pourquoy la chair n'y eſt pas veue, ce qu'il ne dict pas du corps myſtique, en cela n'y ayãt point de difficulté. Il don-

ne aussi l'exemple tout clair, du pain qui se changeoit en la chair de Iesus-Christ lors qu'il mangeoit en terre, pour monstrer, qu'il n'y à rien de nouueau que le pain se change en sa chair, & le vin en son sang, pareillemẽt il monstre comment ceste chair peut estre viuifiante, par l'exemple d'vne piece de fer ardant. C'est donc bien autrement parler que l'Auteur Theophilacte ne parle. Puis il trouue des subterfuges, disant que Theophilacte à dict que le pain est le corps de Iesus-Christ, & n'a pas souuenance qu'au mesme passage il dit clair & net, que le pain est changé en la chair de Iesus-Christ, & le donne à entendre par les exemples susdicts. Qui est pour faire entendre que quand S. Paul & les Peres par apres, nommẽt le S. Sacrement du nom de pain, ils entendẽt dire d'vn pain changé, supposé les paroles de l'Euangile. Puis il saute hors de la similitude, & d'icelle il en veut faire vne esgalité à sa mode, disant, que donques les accidens ne demeureroient, car il ne demeure point en la nourriture, lors que la viande se change en nostre chair. Pauure homme! Theophilacte prend la similitude iusques la seulement, que l'vn & l'autre se change, & y à changement de substance, mais tout le reste qu'on pourroit aduiser, n'y conuient pas, d'autant que ceste viande icy est glorieuse, immortelle, & impassible. Le Ministre dit qu'en la nourri-

nourriture les accidens du pain periſſent, & non la matiere. Il s'abuſe, car la ſubſtance du pain ſe change en vne autre ſubſtance qui eſt la chair, differente d'eſpece auec le pain. Au reſte, au Sacrement, diuinement & nõ naturellemẽt, ce changement ſe faict, parquoy c'eſt folie de vouloir eſgaller les proprietez de nature, à la toute puiſſance de Dieu. L'Euangile enſeigne que c'eſt ſon corps, ce qui emporte clairement n'eſtre plus pain, mais corps de Ieſus-Chriſt, elle n'en dit autre choſe, & ſuffiſt de croire cela ſans paſſer plus outre, car tout le reſte n'eſt que phantaſie humaine. On ira cercher les ordures & excremens des viãdes, on blaſphemera horriblement ſur les myſteres de noſtre foy, que le Miniſtre ſe tienne aux limites de Theophilacte ne paſſant point plus outre que luy, & ſe fera Catholique en la croyance du S. Sacrement cõme luy. Or ç'à dit le Miniſtre, ie dis que ce pain Euchariſtique eſt fait *myſtiquement* le corps de Ieſus Chriſt. Or cela eſt ſpirituellemẽt. Voila encores ſa regle practiquée. Mais celuy qui lira c'eſt aucteur ſe mocquera de luy, car sõ but eſt tout clair, qui eſt de prouuer q̃ le pain eſt trãſelemẽté en la chair de Ieſus Chriſt. Meſmes qu'il dit apres vne tradition anciẽne, q̃ Iudas cracha le corps de Ieſus-Chriſt & ne le reçeut point cõme les autres, le gardãt, pour le mõſtrer aux Iuifz ſes ennemis en leur diſant, tenez

Theophilact. in Matth. 26. c.

voila ce qu'il a dict estre son corps, n'est il pas bien imposteur? Vrayement si quelque Ministre se feust trouué là, & qu'il eut ministrallement interpreté qu'il auoit bien dict, l'entendant spirituellement & mystiquement, il eust faict rire tous les Pontifes des Iuifs, & Iudas eust repliqué que non, & qu'il n'auoit pas ainsi parlé, & que mesmes ses cõpagnons l'auoyẽt receu pour tel, sans demander si *mystiquement & spirituellement*. Qu'on parle au Ministre, de Paradis, d'Enfer, de Dieu, de la Trinité, de l'Incarnation, mort, & sepulture &c. en disant que tout s'entend mystiquemẽt & spirituellemẽt, le voila dans vn fort duquel on ne le sçauroit tirer, & tiẽdra bõ auec les Atheistes, Arriẽs, Manicheens, & tout ce que nous sçaurions pẽser des plus puantes heresies qu'onques furent au monde. Dict encores le Ministre, a quel propos auroit dict Theophilacte, que le pain en la nourriture donnoit accroissement au corps de Iesus-Christ, & qu'ausi maintenant en la Cene le pain est changé en son corps? Sçauez vous pourquoy? c'est pour monstrer que c'estoit du vray pain, & tout semblable à celuy que nous mangeons, parquoy ne faut s'esmerueiller si le mesme pain en espece, est maintenant changé en sa chair, car en cela il n'a rien faict par sa toute puissance, qu'au parauant nature ne l'eust operé en sa personne. Cependant Teophila-

te ce garde bien de dire, qu'au Sacrement il ſerue d'accroiſſement au corps, reſtraignant la ſimilitude, lors qu'il parle des hauts myſteres de noſtre Foy, ou au contraire le Miniſtre l'emplifie, & veut faire que tout ſoit eſgal, à celle fin d'y entremeſler les imperfections de nature, ou au Sacrement n'y a que pure puiſſance diuine. Voila la ruſe ſignalée du Miniſtre & des ſiens, paſſer de la toute puiſſance de Dieu, & operante effects du tout admirables, aux imperfections de la nature, pour nier les merueilles de Dieu, choſe que le Chreſtien doibt bien conſiderer, pour ſe garder des ruſes du Diable & de ſes Miniſtres, & d'amplifier les choſes par deſſus ce qui eſt eſcrit, & reuelé en l'Euangile. *Quis enim* (diſoit Dauid) *loquetur potentias Domini, & notas faciet omnes laudes eius?* laquelle ſentence a eſté tres proprement alleguée, par S. Chriſoſtome eſtant ſur le propos qu'vn amy deſire d'eſtre incorporé a ſon amy, & qu'a ceſte occaſion Ieſus-Chriſt c'eſt baillé notamment à nous, nous baillant ſa chair à manger. Or il ne faut paſſer plus outre, qu'il ne nous eſt reuelé, de peur d'eſgaler nature à Dieu & la creature au Createur, ce que font les Heretiques. Touchant à ce que Theopilacte dict, que la chair eſt couuerte, de peur que n'ayons point d'horreur, le Miniſtre eſt ſi hardy, afin que ie ne die rien

Pſ. 10

Ne ſupra quã ſcriptum eſt. 2. Cor. 4

(de pire) de vouloir encores oſer cela, & dit que le but de c'eſt Aucteur eſt de mõſtrer que la manducation de la chair, n'eſt point charnelle, car ainſi elle euſt eſté horrible. Et eſt au cõtraire, car il preſupoſe, & dit que non la figure de la chair, y eſt, mais la propre chair. *Non dixit (inquit) hoc eſt figura carnis, ſed hoc eſt caro*, & la deſſus il demande pourquoy donc ne la voyons nous? or ſi elle y eſtoit ſpirituelle & ſpirituellement, comme dit le Miniſtre, ſeroit folie à luy de demander pourquoy ne la voyons nous? car on ſçait bien qu'on ne peut pas voir vn eſprit, ny choſe ſpirituelle, vrayment le Miniſtre ſe rend ridicule en ſes eſchappatoires, & comme le renard fuyant, laiſſe apres ſoy de l'ordure, ainſi tels eſchappatoires monſtrent la miſere de leurs ſens, & expoſitions puantes & ridicules tout à vn coup. Outre il dit que le ſigne exterieur, c'eſt vn'aide & ſoulagemẽt à l'infirmité humaine, mais pour le regard de l'horreur d'ont parle Theophilacte, ce n'eſt à propos, d'autant que nul ne pourroit auoir horreur d'vne choſe prinſe en ſeule memoire & par ſoy, comme parle le Miniſtre. Il dit apres (comme en gratant ſa teſte) que i'ay allegué c'eſte ſentence de Theophilacte hors de propos car il eſtoit queſtion de monſtrer (dit il) ſi le pronom, Ceci, deſigne le pain. Et voila encores d'autres incongruitez du Miniſtre. Ie

prie

prie le Lecteur de prendre le passetemps icy dessus, il le prendra gayement, s'il prend le loisir de lire le dixiesme chapitre du precedent escrit du Ministre page cent dixsept, ou il impugne mõ texte, à l'edroit ou i'alleguois sainct Chrysostome, & pour esuiter la sentence dudict Pere, il allegue luy mesme Theophilacte, lequel ie n'auois aucunement allegué, mais seulement sainct Irenée, sainct Iustin, sainct Cyprien, sainct Chrysostome, sainct Ambroise, & sainct Augustin, de Theophilacte ie n'en auois dit vn seul mot, comme appert par ma premiere Responce page trente, & trente vniesme. C'est le Ministre qui la mis en ieu le premier. Replicquant donques *sur luy*, & son escrit, il me failloit bien de necessité parler de Theophilacte apres luy, & monstrer par le mesme aucteur qu'il abusoit de son auctorité, ainsi que ie monstrois, luy reprochant la dessus, que comme la poule grattant, il auoit descouuert le couteau, duquel on luy coupe la gorge. Cela estant ainsi, n'est il pas bien Calomniateur de me reprocher icy d'auoir allegué du tout hors de propos ces tesmoignages. Il dict cela en son dernier escrit p. 414. parlant à propos des susdictes sentences de Theophilacte. Ainsi donques il veut eschapper comme que ce soit, ou à droict ou à trauers, qui monstre asses la verité de sa cause.

Il va diuaguant que Theophilacte la appellé pain. Nous auons entendu cy deſſus qu'ouy, mais il dit luy meſme, pain faict chair. Puis il dit, que ceſte viande que nous voyons nous eſt accouſtumee, ouy, en tout ce que nous voyõs des yeux, qui ſont les eſpeces. Puis il dit qu'il l'appelle viãde ſpirituelle. Ouy, entant que ſpirituel eſt oppoſite à charnel, non pas à reel & eſſentiel, de cela auons parlé cy deſſus. Puis il dit, que ceux qui ne le reçoiuẽt n'auront point la vie eternelle. Ouy, & donne la raiſon, d'autant qu'ils n'auront point reçeu Ieſus-Chriſt qui eſt la vraye vie. Ilz auront la vie eternelle par vne felicité exterieure, comme auſsi la reſurrection, mais non par vne cauſe interieure, comme ceux qui l'auront reçeu, I'ay deſia explicqué cela en ma ſeconde Reſponce chap. 10. page 305. iuſques à 309. ou le Miniſtre faiſoit la meſme obiection. Il allegue les Capharnaites. Ie les condamne auec luy, car ils prenoient le tout charnellement, ſanglantemẽt, ou au contraire la maniere eſt ſpirituelle. En ſomme il ne fait autre choſe, que deſcouurir la nudité de la miſere qui eſt en ſa Religion. Et feroit mieux de la couurir des veſtemens de Ieſus-Chriſt, qui eſt la foy, la charité, & l'vnion auec ſon Egliſe, qui eſt la premiere robe paternelle, qu'il nous à baillé au Bapteſme, & laquelle ſes

uc. 15. poures prodigues ont deſchirée, quittant la

maiſon

maiſon du bon pere celeſte.

Au reſte les Peres ont parlé du corps myſtique, & ſur cela reprenois ie le Miniſtre, d'equiuoquer, & ſauter, de l'vn à l'autre cõtre le droit fil de leurs diſcours, & intentions manifeſtes, qui eſt faire (diſois-ie) comme ſi quelqu'vn diſoit que S. Paul, eſtoit Epicurien alleguant qu'il à eſcrit *comedamus, & bibamus.* Ie n'ay pas dit que les Peres parlãs du corps myſtique, ils parlaſſent en la perſonne d'autruy (comme calomnie le Miniſtre) mais i'ay donné l'exemple en ſainct Paul, en ce qu'on l'alleguoit contre le droict fil de ſon diſcours. C'eſt donc le Miniſtre luy meſme, qui commet en c'eſt endroict, vne lourde impoſture non pas moy, car l'application de l'exemple par moy propoſé eſt couché en termes expres & faciles, & ne peuuent eſtre tirés à autre ſens qu'a celuy ou ie le applicquois. 1. Cor. 15.

Ou le Miniſtre alleguoit d'Amalarius, que le Preſtre eſt au lieu de Chriſt, ie luy remonſtrois qu'il deuoit dire, tient la place de Ieſus-Chriſt. Le Miniſtre dit. Magnifique cenſure (dit il) comme ſi ce n'eſtoit pas vne meſme choſe en François, eſtre en la place de quelqu'vn, ou eſtre au lieu de quelqu'vn? Encores le Miniſtre renuerſe icy mes paroles, car ie ne l'auois pas reprins qu'il d'eut dire, eſtre en la place de quelqu'vn. Ie ſçay bien qu'eſtre au lieu de quelqu'vn,

qu'vn & estre à la place de quelqu'vn, c'est tout vn, mais autre signification & energie ont les mots. Tenir la place de quelqu'vn. Estre à la place ou au lieu de quelqu vn, se prend simplement pour l'occupation de la situation naturelle, mais tenir la place de quelqu'vn signifie simplement auoir & exercer l'auctorité d vn autre, ainsi que le Latin signifie aussi, en ces mots, d'ont à vsé le susdict Aucteur disant. *Sacerdos gerit vices Christi*, & n'eust pas bien parlé de dire, *est in loco Christi*. Amalarius donc dict bien, qu'au Sacrement le pain & le vin sont au lieu (visible) de la chair & du sang de Iesus-Christ, ainsi que ie l'ay explicqué, & le Ministre n'y scait que replicquer, seulement il dict, que c'est vne confusion & eschapatoire (ayant apprins cela de moy) qui luy reproche ceste faute à tout propos, & en verité. Il adiouste q̃ le susdit, dit par aprez que le Prestre tient la place de Christ, comme le pain, de la chair. Voire, car au faict du Sacrement, ce que Iesus-Christ a faict en propre personne, le Prestre le faict par ministere, & y a telle conuenance, qu'au faict de ce Sacrement si ce n'estoit le Prestre, qui le fist, autre ny pourroit estre que Iesus-Christ luy mesme, suiuant ce que nous en auons par l'Escriture, d'autant que Dieu n'a point baillé ceste puissance, à autre qu'a Iesus-Christ, & aux prestres

ſtres ſes Lieutenans meſmes les Anges dict ſainct Chryſoſtome n'ont pas ceſte puiſſance, ſi bien donques repreſente le preſtre la perſonne de Ieſus-Chriſt. Mais la ſimilitude n'eſt eſgale en toutes choſes, car les eſpeces contiennent la vraye chair & ſang de Ieſus-Chriſt, ainſi que portent les paroles de l'Euchariſtie, mais les Preſtres contienent & ont auec eux l'auctorité ſeule de Ieſus-Chriſt par miniſtere, comme portent les meſmes paroles de l'Euangile & de ſainct Paul, ſi bien que toute noſtre croyance, s'appuye ſur la pure parole de Dieu. Ce pendant donques que ie voys le Preſtre operant ceſte merueille, ie me doibs propoſer, comme ſi ie voyois Ieſus Chriſt en perſonne. Le Miniſtre va cercher, ſi le Preſtre eſt tranſubſtantié au corps de Ieſus-Chriſt, qui ſont pures brides à veaux, car c'eſt Aucteur ne parle d'autre choſe que des choſes viſibles qu'ō void pour nous repreſenter, ce que par Foy on doibt comprendre de ces myſteres, le tout compaſſé par la pure & naifue parole de Dieu. Le Miniſtre par aprez taſche par vne admirable nouueauté, changer les Miniſtres de Caluin en Preſtres, & Sacrificateurs, equiuoquāt ſur le mot de ſacrifice, qui eſt prins en pluſieurs manieres en l'eſcriture, cōme pour le cœur cōtrit, l'oraiſon, l'aumoſne, la charité, & dit que c'eſt

Chryſoſt. lib. 3. de ſacerdotio.

Luc. 22.

1. Cor. 11.

preſcher

prescher l'Euangile, mais s'il auoit leu ou retenu S. Chrysostome en ses liures de *Sacerdotio*, il chanteroit bien autrement. C'est vrayemẽt l'acte & office, d'vn Prestre de prescher l'Euangile, c'est la charge Apostolicque baillée par Iesus Christ Marc. 16. *euntes docete.* mais ce n'est la seule charge, il y en à encores vne autre, qui est de consacrer & presenter le corps immaculé de Iesus-Christ à Dieu le Pere en remission de nos pechez, de laquelle fut dict aux Apostres, *hoc facite*, parlant Iesus-Christ de ce qu'il venoit de faire, & consacrer en remission de nos pechez, de tout cela il n'y à rien de semblable aux Ministres, auec les Prestres Euangeliques. Ils sont en la secte de Caluin, comme les Iuifz depuis leur reprobation, *sine lege, sine vnctione & sine sacrificio.* Touchant à Bertramus, puis qu'il est mis au rang des Heretiques, le Ministre n'a que faire le mettre en ieu si Trithemius, ne s'est prins garde de cela, d'autres plus occulez, & faisans plus grand nombre que luy, l'õt trouué & cẽsuré tel, & certain est qu'vn Sacramentaire, craignant non tant le feu d'enfer, que de ce monde, il desguise long temps & pallie son faict, comme à faict long temps Berengarius, & les premiers Aucteurs de ceste secte d'auiourd'huy, n'est de merueille si vn particulier là peu prendre pour bon Aucteur, n'ayant leu peut estre sondict liure. Il est de

telles

telles gens au commencement de leurs Hereſies, comme des noix & des chaſtaignes, qui ont belle peau à l'exterieur, ainſi que meſme nous admoneſtoit Ieſus-Chriſt, & le voyons par ſainct Irenee, recitant qu'auec grande difficulté pouuoit on deſcouurir les erreurs des Diſciples de Symon Magus, & Baſilidiens, & falloit comme de neceſsité que les Anciens Catholiques fiſſent ſemblant d'eſtre de leur ſecte, pour ſçauoir ce qu'ils tenoyent caché dans leur cœur, car ils n'en parloyent point patentement qu'a ceux de leur haleine.

Matth. 7.

Iren. lib. 1. & Tertul. aduerſ. valentin.

S. Ambroiſe.

Ce ſainct Docteur Precepteur de ſainct Auguſtin, parle ſi clair, que quoy que le Miniſtre, apres ces autres ſectaires veuille brouiller, il ne peut nullement. Ie prie le lecteur de lire ce que i'en cite de luy au chapitre dixieſme de ma ſeconde Reſponce & le conferant auec ce qu'eſcrit icy le Miniſtre, iugera facillement qu'il y a à dire, comme de la l'aine blanche au charbon. Sainct Ambroiſe dit tant clairement, qu'il ne faut point cercher l'ordre de nature, au corps de Ieſus-Chriſt en l'Euchariſtie, qui des ſon commencement à eſté formé par deſſus l'ordre de nature. Il dit, que Dieu peut changer vne ſubſtance en l'autre, comme la verge en

ſerpent,

serpent, & semblables, & que deuant la consecration, ce n'est que pain, mais aprez les paroles, le pain est faict la chair de Iesus-Christ, estant faict le pain ce qu'il n'estoit pas auparauant. Et puis (dict-il) que Iesus Christ nous dict, que c'est son corps & son sang, deuons nous dict-il, doubter de la fidelité de son tesmoignage &c. Estoit donques impossible au Ministre d'esuiter ces belles sentences (que Luther n'y les autres sectaires n'osoient aduouer, disans qu'ils ne s'arrestoient pas aux Peres, qui estoyent hommes & pouuoient errer, le Cardinal Caietan les presentoit à Luther, lequel n'y vouloit entendre, n'y s'arrester a eux) nestoit q̃ les nouueaux, aprez l'insigne imposteur de Pierre Martyr, ce sont prins garde de la regle admirable, à sçauoir que quoy qu'on sache alleguer, on y adioustera l'vne de ces deux drogues, ou *spirituelement*, *ou sacramentalement*. Le Ministre n'oublie pas icy ceste regle, car ou saint Ambroise dict si clairement que le pain est faict le corps de Iesus-Christ, il faut dict-il, entendre cela *Sacramentallement*, & que du pain est faict le Sacrement de la chair. Mais s'il n'y auoit autre chose que pur signe au Sacrement, il n'eut esté de besoin que sainct Ambroise eust faict tant d'agios (comme l'on dict) pour monstrer par la creation, par l'Incarnation, par les plus illustres miracles de la Bible, & par la

dam.

Page. 421. au Ministre

toute

toute puiſſance de Dieu en ſomme, qu'auſsi eſtoit comme il l'enſeignoit. Le Miniſtre commet vne grande impoſture, quand il dict, que ſainct Ambroiſe a eſcrit que le pain eſt le corps de Ieſus-Chriſt, car ſainct Ambroiſe dict ainſi, comment peut il eſtre que le pain ſoit le corps de Ieſus-Chriſt? & ne dict pas qu'il le ſoit, mais comment peut il eſtre, *loquitur de poſsibili non de facto*, comme diſant, comment ſe peut il faire? car il s'explicque luy meſme diſant ainſi. Deuãt les paroles, c'eſt du pain, mais aprez les paroles c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, outre il dict, que le pain eſt faict le corps de Ieſus-Chriſt, outre qu'il eſt changé en ce qu'il n'eſtoit pas. Outre que le pain eſt conſacré le corps de Ieſus-Chriſt, mais non pas le pain commun, & c'eſt ce que dict ſainct Ambroiſe, *que par conſecration* le pain peut eſtre (dict-il) le corps de Ieſus-Chriſt.

Page. 421. au Miniſtre

Amb 4. de c. 4.

Pour la Tranſubſtantiation le Miniſtre ſe penſe aider de l'autre ſentence de ſainct Ambroiſe, laquelle toutesfois couppe la gorge à l'hereſie, elle dict ainſi. Si les choſes qui n'eſtoyent point (comme en la creation) ont commencé d'eſtre par la parole de Dieu, combien plus eſt elle operatoire pour faire que les choſes ſoyent, leſquelles

eſtoyent

estoyent, & soyent changees en autre chose, le Ministre conclud que donques la substance du pain, mais mal à propos: Car S. Ambroise dict, qu'il est plus facile, que ce qui est desia, soit quelque autre chose, que non pas faire, que ce qui n'est point du tout soit faict quelque chose. La premiere est au S. Sacrement, & la seconde a esté en la creation. Les Philosophes mesmes aduoueroyẽt ceste raison, que le premier soit plus difficile que le second, si donques la parole de Dieu a faict le premier, à plus forte raison elle peut faire le second. Voila tout le discours de S. Ambroise, lequel conclud la Transubstantiation en ces paroles, *& in aliquid commutentur*, autrement largument de S. Ambroise seroit nul, s'il auoit pretendu dire simplement que par la parole de Dieu, est faict, que ce qui estoit desia, soit. Et qui peut doubter de cela? que ce qui est, ne soit, voire mesme il y a vne necessité en bõne Philosophie. *Vt quicquid est, quando est, necesse sit esse*, c'est mesme nature qui porte cela. Seroit ce dõc vn braue argumẽt de S. Ambroise, cõcluant q̃ si la toute puissance de Dieu a peu faire, que ce qui n'estoit point fust en nature, qu'a plus forte raison elle peut faire, que ce qui est desia, soit? ce seroit vne conclusion vrayement ridicule, mais adiouster ce qu'il adiouste disant: Pour estre changé en autre chose, lors on y void la force

& magnificẽce de l'argument. Est digne destre notté que le Ministre tourne mal en françois, & en autre sens, les paroles de S. Ambroise, qui parle ainsi, *Si inquit tanta vis in sermone Domini Iesu, vt incipiant esse quæ non erant, quanto magis operatorius est, vt sint quæ erant, & in aliud, commutentur?* Le Ministre a translaté ces dernieres paroles en ceste forme Combien plus est elle operatoire, pour faire que les choses soyent, ce qu'elles estoyent, *vt sint quæ erant.* Il deuoit dire que les choses qui estoyent, soyent, & non pas dire, que les choses soyent, ce quelles estoyent, si S. Ambroise eust volu dire ce que le Ministre dict, il eust parlé en ceste façon, *vt sint quod erant*, & non pas, *vt sint quæ erant.* Tout Grãmarien iugera de cela, & trouuera que le Ministre corrompt le sens de sainct Ambroise, qui n'a pas voulu dire qu'au Sacrement les choses soyent ce quelles estoyent (car il contrediroit au discours propre qu'il en faict sur la mesme sentence, disant que les choses sont changees) mais bien dict-il, que les choses qui estoyent au parauant, & n'estoyent pas vn rien, comme en l'œuure de la creation, elles sont & se trouuent au miracle du Sacrement, comme matiere & fondement d'iceluy. Il est beau à voir qu'il confere l'œuure de la creation au miracle de l'Eucharistie, en la creation les choses qui n'estoyent point, furent, si bien

que le fondemẽt materiel, du miracle de la creatiõ a eſté vn rien, vn, *non ens*, mais en l'Euchariſtie, les choſes qui eſtoient, (à ſçauoir deuant le miracle) ſont cõme matiere d'iceluy, mais non quelles demeurent aprez les paroles ce qu'elles eſtoient, car S. Ambroiſe dit expreſſemẽt le cõtraire, ainſi qu'auons entendu de luy diſant. *quæ erant, in aliud commutentur.*

Or donc dit S. Ambroiſe, que les choſes qui eſtoyent, ſoint, & ſont (dict-il) chãgees en autre choſe, ou il declare en qu'elle qualité elles ſont au Sacremẽt. C'eſt qu'elles ſõt, & eſtoyẽt au parauant le miracle du S. Sacremẽt, mais aprez les paroles cõſecratoires (ainſi qu'il parle) elles ſõt, mais à ce fẽs, qu'elles ſõt chãgees en autre choſe. Le Miniſtre dit q̃ ces mots me faiſoyẽt paſmer de peur. En cela il ſe mocque de ſoy, & ſe fera mocquer à tous les autres. Le Miniſtre euſt fort deſiré que i'euſſe interpreté cela, des eſpeces deſquelles les ſeuls accidẽs demeurent, m'en voulant donner l'occaſion de ce faire, parce dit-il, que les noſtres l'interpretent ainſi, & c'eſtoit pour auoir ſubiet de faire ſes belles replicques. Mis ie l'ay bien trõpé, car il appert par le droit fil, & texte de S. Ambroiſe, qu'il parle meſme de la ſubſtance du pain, laquelle ſe trouue en nature deuant la conſecration, vray qu'aprez elle eſt changée au corps de Ieſus-Chriſt, en quoy nonobſtant il n'y a point ſi grand miracle, comme en l'œure de la creation, & eſt

tout ce qu'en veut dire, & voire tout ce qu'en conclud ſainct Ambroiſe. Par ainſi voila le Miniſtre debuſqué de ſes replicques.

Que erant non quod erant ſunt, quia non deſinunt in nihilum vt in creatione incœperant res a nihilo.

Ou ie diſois, que s'il n'y auoit au pain que pure figure, il ne falloit que ſainct Ambroiſe, prinſt la peine de la conferer auec l'œuure de la Creation, en concluant que ce pain aprez la cõſecration n'eſt ja plus pain, mais il eſt deſia dit-il, le corps de Ieſus-Chriſt, le Miniſtre ſe ſauue ſur cela, comme il peut, & reſpond diſant qu'ils ne tiẽnent pas, que le pain ſoit vne nue figure, mais que c'eſt le gage moyenant lequel ils reçoiuent le corps de Ieſus-Chriſt, par foy. Or ſoit, encores ne faudroit il pas conferer cela auec le premier & plus grand œuure de Dieu, car ce qui eſt receu par Foy, c'eſt vne choſe laquelle n'apporte point de difficulté, n'y de la part de Dieu, n'y de la part du ſubiect, où en la creation on trouue grande difficulté aux deux: ſçauoir ſi la premiere cauſe, de rien peut faire quelque choſe, & ſi le Rien, peuſt eſtre ſubiect d'vne ſubſtãce & matiere En ſecõd lieu dit le Miniſtre, nous croyõs que la puiſſance de Dieu ne ſe monſtre pas moins à nous viuifier & nourrir es myſteres, qu'elle c'eſt monſtree en la creation. Qui eſt vn manſonge manifeſte & tout euidẽt, car au ſecõd, il n'y a point de miracle & meſme le Miniſtre cy deſſus a ſouſtenu fort & ferme, qu'en l'Euchariſtie il n'y a point de

Quæ ergo erant ſunt aliquid, tranſmutatum virtute Dei.

En la page 423. du Miniſtre.

miracle, alleguant S. Auguſtin, qui ne le met pas entre les miracles du nouueau Teſtament en ſes liures des merueilles, de la ſaincte Eſcriture, & c'eſtoit pour eſuiter le diſcours de Ieſus Chriſt, qui dit, que ce ſeroit vn plus grand miracle, que de la manne, & de ſainct Chryſoſtome diſant, que c'eſt vn plus grand miracle que la multiplicatiõ des pains, on peut voir ce qu'en ay eſcrit cy deſſus au chapitre ſecond poinct 1. Et nonobſtant icy ne pouuant autrement eſuiter la force de l'argument, il à ſon recours, au miracle, diſant qu'il eſt auſsi grand, que l'œuure de la creation, or ſi cela eſt, il eſt pareillement auſsi grand que la Reſurrection des morts, & toutesfois le Miniſtre le nioit fort & ferme cy deſſus, quand luy alleguois S. Chryſoſtome, qui le dit formellement.

Chap. 2. poinct premier.

Puis le Miniſtre ſe ſauue ſur le Bapteſme lequel ſainct Ambroiſe confere auſsi auec ce Sacrement, en ce qu'en vertu de l'eau, & du ſainct Eſprit, nous ſommes faicts vne nouuelle creature & regenerez en Ieſus-Chriſt. Mais à cela à eſté deſia pluſieurs fois reſpondu, qu'il y à vrayement du miracle au Bapteſme, mais non que le tout ſoit eſgal, auec le miracle de l'Euchariſtie. Le miracle ſe faict ſelon qu'eſt porté par la parole de Dieu en la premiere reuelation ou inſtitution du Bapteſme, ainſi ce faict en l'Euchariſtie, ſelon qu'il eſt porté par

les

les paroles de la premiere institution, par lesquelles est notoire, que toutes choses ne sont esgales. Sainct Ambroise aussi confere le miracle, de la coignée de fer nageant sur l'eau, & des eaues ameres adoucies, auec l'œuure de la creation & de l'incarnation, ce n'est pourtant à dire que le tout soit esgal & pareil, mais bien que Dieu peut faire choses grandes & diuersement tout ainsi qu'il veut, bien que ce soit par dessus le cours de nature. Le Ministre dit que i'auois laissé par vne ruse signalée ces paroles de sainct Ambroise, comme si i'auois fait estat de citer tout le chapitre de sainct Ambroise ou si i'auois tronqué ces paroles. Ie ne suis venu iusques la, n'y les ay mises, d'autant que i'auois desia amplemẽt traicté, la differẽce qu'il y à du Bapteſme à la saincte Eucharistie, au chapitre cinquiesme de ma seconde Responce, à quoy toutesfois le Ministre ne replicque rien, n'ayãt de quoy fournir. Il se trouue aussi court en la conference que S. Ambroise faict du corps de Iesus-Christ, au S. Sacrement, auec le mesme corps conceu au ventre de la S. Vierge, & l'eschappatoire qu'il cerche est ridicule l'interpretant spirituellement & par foy. Outre si S. Ambroise propose quelques exẽples ou il n'y à point de Transubstantiation, comme la mer rouge, le fer de la coignée, nonobstant il en met d'autres qui emportent Trãsubstantiation, Chap. 5.

cõme la verge changée en serpent,& chose plus grande que cela,cõme la Creation & l'Incarnation. Tant y a que tous ces miracles sõt amenez pour demonstrer par l'escriture la toute puissãce de Dieu,laquelle suppposée S. Ambroise cõclud qu'õ ne peut doubter de c'est effect admirable,practiqué au S.Sacremẽt,& par cela void on que l'Eucharistie est vn vray miracle,& plus grand que les susdicts,& ainsi le dict & confere S. Ambroise expressement. Dabondant le Ministre parle contre soy mesme,quand il allegue S. Ambroise en ce qu'il cõfere la cõception de Iesus-Christ faicte au ventre de la S. Vierge, auec nostre regeneratiõ, lors que le Ministre infere que nonobstant il n'entend pas dire que l'eau soit transubstãtiée au Bapteſme, bien qu'il soit dit par S.Ambroise,que le S. Esprit y opere,pour autãt dict il,que S. Ambroise explique la fin de ceste comparaison, lors qu'il dict, si la parole celeste a operé en la fontaine terrienne, n'operera elle point es Sacremẽs celestes? N'est donc de merueilles s'il n'y a point de Transubstantiation cõme en l'Eucharistie:car quand on cõfere le Bapteſme auec icelle,on explique aussi la sin de la cõparaison, qui est limitee,& n'est esgale en toutes choses,autrement s'ensuiuroit pareillement que cõme le S. Esprit, opere au Bapteſme vne regeneration spirituelle, & non pas corporelle,qu'ainsi de mesme au vẽtre de la

saincte

saincte Vierge, il auroit operé vne generation non corporelle mais spirituelle. Si biẽ dõques qu'aux comparaisons il se faut prendre garde touſiours à la fin d'icelle cõparaiſon, & n'appliquer point plus outre, de peur de contreuenir à l'intention de celuy qui la faicte, & faire d'vne cõparaiſon vne egalité, qui eſt vne grande faute & incongruité en toutes ſciences. Et toutesfois qui prendra bien garde aux diſcours du Miniſtre trouuera qu'il vſe touſiours de ceſte façon prohibée en toutes ſciences, dequoy ie le reprens à tout propos, ainſi qu'aiſement on pourra aduiſer preſque par tout.

Le Miniſtre expliquant la ſimilitude de ſainct Ambroiſe, auoit adiouſté ces deux mots (Au Bapteſme) ou S. Ambroiſe parloit de l'Euchariſtie. Il penſe s'en excuſer, mais il ne peut, car pour tout vray, n'y les mots ne ſõt point en S. Ambroiſe, n'y S. Ambroiſe ne parle du Bapteſme en c'eſt endroit, & neãtmoins le Miniſtre faiſoit vn grãd Achilles de l'argumẽt qu'il propoſoit cõme de S. Ambroiſe, S. Ambroiſe n'y ayãt onques penſé. S. Ambroiſe donc dict que nous auons prins la ſimilitude de la mort (à ſçauoir en la fractiõ du pain) auſsi prenõs nous la ſimilitude du ſang (à ſçauoir en l'effuſion du vin) mais dict le Miniſtre ſoubs la forme du pain rompu, n'eſt pas contenue la mort, donc n'y auſsi le ſang deſſoubs le vin. Il pratique icy

ce que ie viens de condamner, à ſçauoir qu'aux comparaiſons il ne faut point paſſer les limites mais ſeulemẽt les applicquer à la fin de l'Aucteur. Or S. Ambroiſe prẽd la cõpariſon, ſur ce qu'on void à l'exterieur, qui eſt repreſenté aux ſens externes, & ne paſſe point plus outre, parquoy ſon but eſt de monſtrer qu'en l'eſpece du pain nous y auons la repreſentation de la mort, & au vin la repreſentation de l'effuſion du ſang ſeparé du corps. paſſer plus outre, c'eſt contreuenir à la regle ſuſdicte. Et que S. Ambroiſe n'aye point en c'eſt endroit pretendu de paſſer plus outre que de la ſeule repreſentation exterieure, il appert, par ſon diſcours, ou il repete ſouuent qu'aprez les paroles Sacrementales, ce n'eſt plus pain, mais le corps de Ieſus-Chriſt, ce n'eſt plus vin, mais le ſang de Ieſus Chriſt. Au reſte il ne dict iamais que la mort & paſsion actuelement ſoufferte, ſoit deſoubs ces eſpeces, ainſi qu'a l'arbre de la Croix, bien le meſme corps & ſang, mais non ceſte action inferee, & paſsion ſoufferte. Pource conclud S. Ambroiſe, qu'on ne void pas l'apparence du ſang, mais bien la ſimilitude, ou eſt beau à voir qu'il parle des ſeules eſpeces exterieures, leſquelles ſeules on void, & non ce qui eſt changé au dedans, & toutesfois le Miniſtre de la ſeule choſe exterieure, il infere la choſe interieure, diſant que ſi c'eſt ſimilitude, ce n'eſt pas realité, qui eſt

parler

parler fort vainement & à la legere.

A ce que S. Ambroise dict si clairement, que nous prenons son corps & son sang, & que de cela il n'en faut doubter, le Ministre attrappé, veut tout rompre pour eschapper, & dict, mais il n'y a pas là vn seul mot qui porte que le pain soit transubstantié &c. Voyez comment il saute soudain, de la realité qui le presse icy, en la Transubstantiation, il n'y a biche, qui saute plus promtement d'vn rocher en l'autre. Or de la Transubstantiation nonobstant S. Ambroise en faict expresse mention au mesme discours, disant qu'vne nature est changee en l'autre, comme feust la verge en serpent &c. Ce pendant en ce lieu, il parle de la seule realité, à quoy le Ministre, ne scait quoy respondre, sautant à vne autre matiere. Il adiouste seulemẽt qu'il n'y a pas, que nous le recepuõs corporellement. Il dict que nous prenons son corps & son sang, & que de cela il n'en faut point doubter, en demandant comment ce peut il faire? & à ceste question il oppose les grandes merueilles de l'escriture, ausquelles ne demandons pas, comment elles se pouuoyent faire: croyans le faict, sans demander comment, sachans tresbien que Dieu peut toutes choses. Voila le discours de S. Ambroise. Pour le regard de la cõparaison de la manne, le Ministre renuoye le Lecteur, à ce qu'il en a escrit au 2. chap. page 60.

60. & c'eſt la auſsi ou ie renuoye le Lecteur benenole, ou eſt traicté, que la manne eſtoit vn grand miracle, & l'Euchariſtie encores plus grand. Qui mange dignement le corps de Ieſus-Chriſt ne mourra point, car ainſi l'entendoit dire Ieſus-Chriſt, ainſi que i'ay amplemẽt monſtré au chapitre 20. page 801. nonobſtant le Miniſtre va icy l'anterner que S. Ambroiſe nous eſt contraire diſant, que celuy qui reçeura le corps de Ieſus-Chriſt ne mourra point, concluant que donques ſelon noſtre religion, l'infidelle qui le pourroit receuoir ne mourra point. C'eſt le meſme argument qu'il auoit propoſé en ſon precedent eſcrit, auquel i'auois ſatisfaict amplement audict lieu que le Miniſtre paſſe ſoubz ſilence, comme ſi iamais n'en auois parlé. Il faut donc pour dignement le receuoir, que ce que la langue confeſſe, l'affection le tienne, ainſi que treſ-bien conclud S. Ambroiſe. S. Ambroiſe auſsi appelle les eſpeces du Sacrement creatures ſolemnelles miſes ſur l'autel, cogneues & eſtant veues des yeux corporels, & nonobſtant admirees. Si biẽ qu'il n'y a nul, qui ne voye & cognoiſſe ces eſpeces eſtre de pain, & de vin, mais les ſeuls croyãs & Catholiques entẽdent & croyent ce qui eſt au dedans, ſelon qu'il eſt porté par la parole de Dieu. D'abondant S. Ambr. dit qu'il eſt vray, que nous voyons vne autre choſe, mais nous re-

recepuons ce que nature à formé, (car nature n'a pas formé le corps de Iesus-Christ,) mais ce que la benediction de Dieu à consacré, monstrant aussi que la force de la benediction est plus grande que celle de nature, car par la benediction, la verge à esté changée en serpent, & au contraire le serpent en verge, & l'eau en sang, & le sang en eau. Il adiouste d'autres exemples inferieurs à ceux la, comme de la mer rouge, du fleuue Iordain, ainsi que l'Ange Gabriel s'aida de l'exemple de la vieille Elisabeth, qui auoit cõçeu vn enfant, ayant cõpagnie d'hõme, toutesfois pour inferer vn cas plus admirable, *non quidẽ a minori ad maius, affirmatiue*, car l'argument ne seroit bon, mais *ab exemplo*, ainsi S. Ambr. pour cõclurre le miracle de l'Eucharistie: qui est d'autant plus grand que les susnommez, que celuy de la cõception de Iesus Christ, en comparaison de celle de S. Iean Baptiste. S. Ambroise dit aussi que la nature des flots de la mer & du Iordain fust changée, mais (il dit) comment, à sçauoir l'eau demeurant eau, & les flots montans contre-mont, contre leur proprieté naturelle. En somme toutes les sentences de sainct Ambroise sont si claires que rien plus, & parmy lesquelles le Ministre s'ẽbrouille, comme les pousins aux estoupes. On les peut lire entiuement en ma seconde Responce, & les conferer auec les responces du Ministre, Luc. 1.

qui

qui ne faict que se sauuer comme il peut, & estant tout plongé dedans l'eau du puis, encores faict il) selon la fable de la femme obstinée appellant son mary poilleux) signe des ongles sur sa teste.

Apud Pogium.

Ayant dit S. Ambroise, que Dieu peut changer les especes des elemens, comme à la parole d'Helie il à faict descendre le feu du ciel, il cõclud à ce propos, que ce n'est pas moindre chose, de donner des nouuelles natures aux choses, que de les changer. C'est qu'il à changé l'air en feu, (ainsi qu'on void estre practiqué aux esclairs & foudres) lors qu'à la parole d'Helie le feu est descendu du ciel, vray que ce changement ne subsiste pas en nature, car le propre de l'air changé en feu, & descendant en bas, est d'estre aussi tot estouffé, & rechangé en air ainsi qu'auparauant, à raison que ce lieu bas n'est pas son propre lieu naturel, mais au contraire est des especes changees, car bien qu'elles n'ayent plus que leurs accidens, neantmoins elles subsistent & demeurent telles sans point se rechanger en leur premiere substance de pain: Voilà pourquoy hautemẽt & doctement S. Ambroise, appelle l'air changé en feu, simple changement, & celuy des especes, vne nouuelle nature, à sçauoir subsistãte, & permanente qui n'est pas moindre chose que la precedente, ou il n'y à que simple changement, sans beaucoup de

sub-

subsistance, ains c'est d'auantage, & pource tres-bien conclud S. Ambroise, *Ab exemplo*, du premier qui est le moindre, au second qui est le plus grand, ainsi qu'auons monstré auoir faict l'ange parlant à la S. Vierge. Luc. 1.

Le Ministre pensoit abuser de c'este sentence de sainct Ambroise, disant qu'aux especes vne nouuelle nature leur est donnée, mais non qu'elles soyent changees, qui est contre les mots exprez de sainct Ambroise, sur le mesme propos, ou il vse clairement du mot de changement, outre il deuoit monstrer, comment donc les especes du Sacrement changent elles de nature? De quoy il n'en dit rien, car s'il eust osé explicquer du changement de l'vsage, qui est sa retraicte ordinaire, on se feust mocqué de luy, car changer d'vsage n'est pas changer de nature. Ioinct que S. Ambroise dit que ce chãgement là de nature, n'est pas moindre que les plus admirables changemens de l'Escriture, faicts par le Ministere de Moyse, d'Helie & d'autres.

Outre quand S. Ambroise dit. La Vierge à engendré outre l'ordre de nature, & ce corps (dit il) que nous faisons, est de la Vierge. Le Ministre respond ainsi. Il faut, dit il, neceſſairemẽt recognoistre vne figure, car faisõs nous le corps de Iesus-Christ? Voila toute sa Responce, en laquelle premierement il à recours à la figure, qui

qui est dire selon le discours de S. Ambroise, que Iesus-Christ à esté conçeu en figure, car dit il, ce corps que nous faisons, est de la Vierge, lequel propos coupe chemin à la seconde responce du Ministre, car si ce corps que nous faisõs est de la Vierge *ergo* ô Ministre, le corps est desia faict, il y à 1600 ans, car il y à autant despuis la conception de la Vierge. S. Ambroise donc vse de la phrase de l'Escriture ou est dit, *verbum caro factum est*, ou ce mot de faict, ce prend pour vne nouuelle façon d'estre, le verbe n'estant point auparauant chair, ainsi le corps de Iesus Christ n'estant point auparauant dessoubs telles especes. Et si on demande qui est ce qui à faict ce verbe, chair? nous disons qu'il c'est faict luy mesme tel, vsant de la cooperation de la S. Vierge, laquelle subministra son consentement, & son sang en matiere de l'humanité future, ainsi fait Iesus-Christ au Sacrement. C'est luy mesme, mais vsant de la cooperation du ministere Apostolic & sacerdotal, qui subministre les paroles, & les matieres du Sacrement. Donques faire, quand est de nostre costé, c'est consacrer, ainsi que parle mesme S. Ambroise, comme du costé de la S. Vierge, c'estoit cõceuoir, lors que le verbe se faisoit chair. Or dõques si à raison de ce mot de faire, il faut de necessité (selõ le Ministre) recognoistre vne figure, de mesmes la faudra il recognoistre en

ces

ces paroles. *verbū caro factū est*, & en celles cy, *misit Deus filiū suum factū ex muliere*, car certain est que le filz de Dieu estoit auparauant que la S. Vierge le cõçeust dans son vẽtre. Par mõ discours on peut iuger, qu'en vain le Ministre me reprochoit icy d'auoir supprimé ses dernieres paroles, q̃ S. Ambroise (dit il) adiouste quand & quãd tout d'vne suitte & sans interruptiõ. Ie ne les ay alleguees, d'autãt que ie ne promettois ny ne faisois estat d amener tout le texte de S. Ambroise, qu'elle cõstrainɛte auois ie dõques d'alleguer tout ce que suyuoit? outre ne failloit le battre d'auantage, car il en auoit assez pour vne fois. Puis le Ministre va cercher que c'est le Sacrement de la chair, cõme si nous disions que le corps de Iesus-Christ soit à l'Autel sans Sacremẽt, & hors du Sacremẽt, au cõtraire nous l'appellons d'ordinaire le Sacremẽt de l'Autel. Puis il va baguenauder cõme si Iesus Christ ne pouuoit appeller son corps, de ce nom de corps, car dit il, ce seroit autant comme dire, que le mot de corps, signifie corps. Qu'elle vanité! Et qui doubte que les mots, & les noms ne signifient les choses, ains c'est leur propre de signifier les choses. Le nom de corps ie vous prie signifie il pas le corps? & nõobstãt le Ministre s'escrie icy disant Qu'elle absurdité? dit il, mais qui est celuy qui entẽdit iamais dire q̃ le noms ne signifient les choses? si les noms ne les signifient, qu'est ce qui les signifera? ainsi void on à veüe

Ioan. 1. Gal. 4.

d'œuil & clairement, que voulant tirer les ſentences des Peres en ſens contraire, il ſe trouue en ſi grand ahan, qu'il pert tout diſcours, & n'y a n'y ryme, n'y ſens, n'y raiſon, en tout ce qu'il s'efforce de dire.

S. Auguſtin.

Touchant aux mots, *Surſum corda*, & le diſcours qui ſe trouue au Canon de la Meſſe, le chant du *Surſum corda*, & le reſte du Canon, monſtre que nous retenons tout de meſme ce que l'antiquité en faiſoit, puis que nous y trouuons les meſmes traicts & mots, & que les nouueaux ont le tout d'eſguiſé d'vne nouuelle mode, ainſi qu'apert par leurs liures de la maniere de faire la Cene cõpoſez à Geneue depuis Caluin en ça, ſi bien que Geneue a eſté la premiere ville, de la Chreſtiẽté, qui a cõmẽcé, & ce deſpuis quelques annees ſeulemẽt. Ceſte ſeule nouueauté en cõtemnement de l'antiquité deuroit faire rougir de hõte le Miniſtre, & le faire pẽſer à la ſource, d'ou il tire & retiẽt ceſte nouuelle Religion. Et ſi toutes ces choſes ne ſõt de la neceſsité de la Meſſe, c'eſt nonobſtãt impieté d'auoir quitté la venerable antiquité (qui à mieux faict que nous ne ſcaurions inuenter) pour embraſſer la nouuelle inuentiõ d'vn nouueau homme de 50. ans en ça, en vn faict ſi celebre & antentique, que la celebratiõ du corps de Ieſus-Chriſt. Outre s'eſtre ioué, & ſe iouer

encores

encores des mots, *Dominus vobiscum*, qui sont en S. Paul, *Sursum corda*, qui sont aux plus anciẽs Peres, du Canon de la Messe, qui est si autentique, c'est faire comme les enfans reprouuez de *Hierico*, qui se mocquoyent d'Elisee, & se declarer apertenir à la chaire des mocqueurs, qui est la troisiesme marque des Impies obstinez, baillée par Dauid au psalme premier. Outre dire que pour croire que Iesus-Christ soit assis à la dextre du Pere, ne faille croire qu'il soit au Sacrement, c'est accorder l'Euangile à demy, & non tout à plain, faire Iesus-Christ veritable à demy, & non en toutes choses. ô bien heureux donques celuy qui n'alla onques au conseil des Impies, n'y s'arresta à la voye des meschans, moins s'assist à la chaire des mocqueurs. Quand ie demandois au Ministre, si S. Augustin preschant au peuple enseignoit l'idolatrie, lors qu'il preschoit disant: Qu'aprez les paroles, le pain est le corps de Iesus-Christ, il respond que non, car dict-il, il entendoit cela Sacramentalement & spirituellement. Ouy, mais il ne le dict pas, c'est biẽ aussi que le Ministre presche mais non S. Augustin, il enseignoit donc, ou mettoit en grãd danger d'idolatrie tant des pauures idiots qu'il y auoit parmy ses auditeurs, qui comme vrayes brebis suyuoient la voix de leur Pasteur, qui ne leur disoit autre chose, sinon que au parauant les paroles, c'estoit du pain, mais

4 Reg. 2. Psal. 9.

Ioh. 10.

aprez les paroles, c'eſtoit le corps de Ieſus-Chriſt. Et certain eſt que les graues Predicateurs nómeemẽt S. Auguſtin outre les autres, ont cela, que s'ils mettent en auãt quelque ſentence ambigue, en ce qui touche la foy, & vraye croyance, ils l'explicquent quant & quant ſur le lieu, ayãs eſgard aux Idiots & ſimple peuple qui aſsiſte, & eſcoute deuotement & attentiuemẽt ſon ſalut. Or icy S. Auguſtin ne dict autre choſe, ſinon que c'eſt vn corps, il euſt donc enſeigné idolatrie, ou mis en danger ſes auditeurs. Il faict là eſtat de preſcher les paroles de noſtre Seigneur, & les faire entendre au peuple, car c'eſt au ſermon 28. des paroles de noſtre Seigneur, qu'il annõcoit cela. Il eſt dõc beau a voir, que ſon intentiõ eſtoit, ſelon ſes paroles, & que le peuple creut ſimplement, ainſi qu'il le leur diſoit & enſeignoit publicquement. Quelque eſchappatoire qu'on puiſſe cercher, on ne ſçauroit donner raiſon ſi pertinante que la ſuſdicte. Tout rid en ſomme, à la realité. Les paroles de Ieſus-Chriſt, la doctrine familiere des Peres, & la droicte raiſõ, qui s'accorde auec icelle, ou les Sacramentaires ſont cours de ces trois choſes. Car pour la premiere, Ieſus-Chriſt parle affirmatiuement, diſant que c'eſt ſon corps, & les Heretiques negatiuement, diſant que non, ie parle des pures paroles de Ieſus-Chriſt. Pour la ſeconde on trouue que les anciens Peres enſeignent

Aug. ſerm. 28. de verbis domini

seignans familierement leurs peuples, l'ont ainsi enseigné. Pour la troisiesme il n'est pas vray semblable qu'ils ayent voulu laisser le peuple en ambiguité, sur vn faict si importent que cestuy cy. Donc les propos de sainct Augustin preschant familierement au peuple, font entendre ceste vraye realité. Le Ministre saute à sainct Chrysostome qui dict que les laines tainctes perdent leur nom, & ne sont plus nommees laines, mais pourpre & escarlate. mais à quel propos cela, sauter de sainct Augustin à sainct Chrysostome qui estoyent bien esloignez l'vn de l'autre? Il failloit monstrer le contraire, par le susdict sermon de sianct Augustin, & non sauter de Hyppone qui est en l'Aphricque, en Constantinople, qui est en la Grece. Attendu mesmement que sainct Chrysostome ne dict pas cela à propos du sainct Sacrement. Parquoy le Ministre l'applicque mal à propos & contre l'intention de S. Chrysostome. En troisiesme lieu, les laines taintes, à raison de la tainture perdēt le nom du Genre, & prēnent celuy de l'espece. Or l'espece de toute necessité cōprend & le nom, & la chose de son Genre, cōme l'hōme pour estre appellé homme, il n'est pas moins en verité, chose animee. donques en ceste façon si le pain changeoit de nō, il porteroit le nō d'vne espece retenāt tousiours ce qui est du gēre du pain. Outre

des choſes prophanes conclurre contre les paroles d'vn ſi haut & ſacré Sacremẽt, & puis dire qu'ainſi l'entendoit Ieſus-Chriſt, & S. Auguſtin preſchant à ſon peuple, c'eſt vouloir renuerſer l'Euãgile, & parler cõtre l'expreſſe verité. Car qui eſt c'eſt idiot qui n'entẽde que pourpre, & eſcarlate, c'eſt vne l'aine tainɛte en telle couleur ? mais qui eſt c'eſt homme ſi entendu, que quand on luy parle d'vn corps humain, il entende du pain faiɛt de farine ?

Concluons donques que le Miniſtre ſe voyant attrappé en la ſentence de S. Auguſtin, il ſaute loing, & va cercher d'autres choſes hors de propos, au lieu de monſtrer par le meſme S. Auguſtin, qu'il ne pretendoit ainſi le dire qu'il le prononçoit en chaire. Le Miniſtre va cercher d'abondant Pachymeres qui a commenté le liure de la Hierarchie Eccleſiaſtique de S. Denis, lequel liure, s'il vouloit recepuoir, ne pourroit eſuiter en façon quelconque, qu'il ne ſe rendit Ctholique. Ledict Aaucteur parle la du S. Huile dont les Chreſtiens ſont oincts au Bapteſme, au Sacrement de Confirmation, d'Ordre, & de l'extreme Onction, que le Miniſtre reiecte comme Idolatrie, ſi bien donques, qu'il ne ſcait iamais alleguer vn Docteur, qui ne le condamne au meſme paſſage. Or ſi ceſte huile beniſte, & ſacrée nous repreſente le S. Eſprit (comme il faiɛt) & ainſi parle S. Iean diſant

1. Ioh. 2.

vnctio

vnctio docebit vos, parlant du S. Esprit qui est la vraye onction interieure. Et nous disons *Spiritalis vnctio*, nous represente aussi Iesus-Christ, comme le vase dans lequel a esté porté ceste sacrée onction, s'ensuit il pour cela que le corps de Iesus-Christ, ne soit au S. Sacrement, ainsi que Iesus-Christ la dict? S'ensuit il que si Pachymeres à parlé ainsi, que donques Iesus-Christ à parlé cõme luy? ou qu'il faille regler les paroles de Iesus-Christ, par les paroles de Pachymeres? Quel aueuglement! I'ay remonstré qu'il faut prendre les paroles de la premiere reuelation aux articles de la Foy, & de la premiere institution aux Sacremens, selon le droit sens de la nue & simple lettre, si bien que si par aprez, mesmes l'Escriture, parloit autrement, il faudroit interpreter ceste escriture par la precedente, comme par sa premiere regle, & non au contraire, & c'est homme icy, me va alleguer Pachymeres, contre les paroles de la premiere institution du S. Sacrement, ausquelles mesmes les paroles de la saincte Escriture ne pourroient porter preiudice? I'auois dis-ie remonstré cela au Ministre, nonobstant, comme celuy qui tombe du haut mal, par interualles de temps retombe tousiours de mesmes, n'ayãt egard ou souuenance à ce dont on l'auoit admonesté, ainsi void on retomber le Ministre tousiours d'vne mesme cheute, quoy qu'on l'a-

En ma premiere Responce page. 33.

BIBLIOTHEQUE TOULOUSE UNIVERSITAIRE

ye aduerty. si souuent que telle cheute est dangereuse & pernicieuse. Qu'il retienne donques, que les paroles de la premiere reuelation, aux articles de la Foy & Sacremens, sont la regle de tout le reste qui s'ensuit, & par icelle faut regler tout le reste, comme par leur regle & non au contraire. C'est vne tres-belle maxime en toutes sciences, qui est infallible. Que toutes choses se doiuent regler, & mesurer par leur premiere regle. Comme pour exemple tout mouuement doibt estre reglé par le premier mouuement qui est la premiere regle & cause de tout mouuement, que si on vouloit regler le premier mouuement par les mouuemens inferieurs qui dependent de luy, on commetroit incongruité en Physicque, & y auroit faute & erreur à telle computation, beaucoup mieux encores si on vouloit regler & mesurer le premier mouuement par celuy d'vn horloge artificiel. Ce que faict icy le Ministre, se rendant ridicule en ce qu'il veut regler les premieres paroles du S. Sacrement, qui sont la premiere regle d'iceluy, par les paroles d'vn Pachymeres, qui est comme vn horloge artificiel, en comparaison de Iesus-Christ, qui est la verité mesme & l'Aucteur du Sacrement. Ou (comme iay remonstré) si ie voulois regler ses paroles par d'autres subsequentes de l'escriture, ie commettrois erreur en l'escriture, tout ainsi

Le mesme est des premiers principes aux Sciences. dõt ay parlé cy dessus chap. 1.

si cõme en physique celuy qui par le mouuemẽt du firmamẽt, ou du Ciel de la Lune, voudroit regler le mouuemẽt du premier Mobile. La sẽtẽce de S Augustin q̃ i'amenois ou il dit qu'aux Sacremẽs faut cõsiderer les choses signifiees nõ ce qu'ils sõt à l'exterieur, demeure ferme & stable, pour nous faire croire le corps, qui est signifié par ce mot de corps, aux paroles du Sacremẽt Le Ministre se contente de nier & dire q̃ les Sacremẽs de la nouuelle loy ne cõtiẽnent pas ce qu'ils signifiẽt, qui est demẽtir la mesme verité, ou au moins la mettre au costé seneſtre de l'ombre de Moyse, & de la loy, contre toute l'Euangile & de S. Paul nommement, disant *vmbrã habens lex, non ipſam imaginem rerum* parlant d'vn' image viſue & de la chose mesme, *rerum*, dict-il. Quand à la sentence de sainct Chrysostome, en laquelle le Ministre mettoit le mot, de Presenter, pour le mot d'offrir, lors qu'il parle de la saincte Eucharistie. Le Ministre ne scait que dire pour s'excuser & tacitement accorde qu'il auoit failly, qui seroit peu de cas, si à dessaing il ne l'auoit faict, ainsi qu'appert, ne voulant accorder l'oblation & sacrifice immaculé, au sainct Sacrement. Non plus ne respond il à ce propos que i'opposois, que au temps de sainct Chrysostome, il y auoit des lays, & des Prestres, se contentant de dire qu'ils ont les choses, bien q̃ non pas les nõs.

Aug. lib. 3. cõt. maxim

Heb. 10.

Chrysost. hom. 60. ad popul. Antioch.

Mais en verité ils n'ont n'y l'vn n'y l'autre, car c'eſt vn dogme de leur grand Helie, ou Apoſtre Luther, que tout eſt eſgal & cõmun ſoubz l'Euangile, & que meſmes conuient aux femmes de preſcher & adminiſtrer les Sacremens, auſsi bien qu'aux hommes, & aux hommes en general, auſsi bien qu'aux Preſtres ou Eueſques, de quoy eſt reprins par Hẽry Roy d'Angleterre qui ſe mocque de luy (apres l'auoir conuaincu par les Eſcritures) diſant que facilement la femme pourroit mentir, & ſe dedire au faict de la predication, & tromper les hommes au fait des Sacremẽs. Auſsi S. Paul leur defend meſme de parler en l'Egliſe. Eſt ce donques aux premiers fondemens & originaux de voſtre Religion, auoir ces choſes, c'eſt à dire, les Iays & les Preſtres, diſtincts en grade de dignité ainſi que le diſoit S. Chryſoſtome? Au calendrier de Geneue vous y auez mis Luther en ſes mots. Le ſainct homme Martin Luther mourut, &c. en ſomme il n'y à point de Hierarchie, & ordre ſacré, parmy vous n'y les voſtres.

Luther lib. de captiuit. Babilo. Roſſenſis in defenſione pro Henrico Rege cont. captiuit. Babilonin. Luther.

Sur la ſentence de S. Auguſtin qui dit que le Sacrement n'eſt pas ce pain qui va au corps, car il va iuſques en l'Ame, le Miniſtre faiſant alluſion à l'ame, dit que ces mots d'euſſent percer mon ame, auſsi font ils par la diuine grace, mais auſſi elles m'enſeignẽt que c'eſt en vertu du S. Sacrement, qui eſt appellé par S. Mathieu, pain

ſuperſubſtantiel, tant qu'à la reſponce que i'y ay faicte, il n'y ſçait que replicquer, mais dire ſeulement que c'eſt ma gloſe, ſans pouuoir monſtrer, qu'elle ne ſoit conforme au texte de S. Auguſtin. Et s'embrouille luy meſme, diſant que la realité demeure autãt dans le corps que les eſpeces, ſelon nos Docteurs, qui n'eſt pas à propos, de dire que le S. Sacrement ne s'arreſte au ventre, comme à ſon dernier but, à cauſe qu'il penetre iuſques en l'ame, & y opere au dedans ce que ne peut faire le pain commun & naturel, & voila tout ce qu'en pretend dire S. Auguſtin. Car s'il entendoit dire qu'il n'y entre nullemẽt, donques le Miniſtre parleroit contre ſoy meſme, car ils tiennent que leur Cene entre dedans le corps, & eſt reçeue de la bouche corporelle. Dire par apres que ie penſe combatre S. Auguſtin par luy meſme, c'eſt vn menſonge manifeſte, car clairement ie fais eſtat de le ſouſtenir. On peut voir mon diſcours ſur ce ſubiect en ma precedente Reſponce, & y verra on de l'impoſture manifeſte au Miniſtre. Et certain eſt que les Apoſtres reçeuoyent tous les iours, ce que S. Paul appelle, *Corpus Domini*.

Page 439. au Miniſtre.
Page 352. en ma ſeconde reſponce.

Quand i'ay parlé du ſacrifice de la Meſſe, ie n'ay pas extrauagué, comme conclud le Miniſtre, car extrauaguer c'eſt aller biẽ loin du droit chemin, & preſupoſe aux ſciences vn long diſcours hors du principal ſubiect, ce que ie n'auois

uois faict, & pource le Miniſtre ſe mocquant dict que i'ay extrauagué en paſſant, qui eſt vne bouffonnerie, & y à de la contradiction, d'appeller extrauaguer ce que i'ay dit ſeulemẽt par parentheſe. A tout le reſte le Miniſtre ne faict que produire pures negations, & ne faut pour le confondre, que conferer mon precedent eſcrit au ſien, ſeulement veux ie remarquer que quand les Peres, appellent l'Euchariſtie, ſacrifice, le Miniſtre reſpond qu'ils l'entendent figurement, qui eſt ſa retraicte ordinaire vraye ſpelonque de larrons & brigans. Il deuroit auoir honte d'ainſi parler, car meſme à l'ancien Teſtament quand il y eſt parlé des ſacrifices, on prend les mots pour vrays ſacrifices preſentez à Dieu, & ſeroit grande impieté d'interpreter cela figurement, à ce ſens qu'Abel, Noë, Abraham, Aaron, & les autres n'ayẽt preſenté vrays ſacrifices à Dieu, & eſt vray que ce qui eſtoit practiqué par figure en l'Ancien Teſtament, il eſt practique au nouueau en verité, mais non au contraire, ce qui eſtoit lors faict en verité, ſoit maintenant, practiqué en figure au nouueau, car ainſi l'ancien Teſtament ſeroit plus excellent que le nouueau. On void les exemples aux oraiſons, aumoſnes, & ſemblables. Outre le Miniſtre equiuoque de la mort & paſsion de Ieſus-Chriſt, à l'oblation faicte à Dieu le Pere du precieux corps de Ieſus-Chriſt.

Eſa. 56. Matth. 7.

Christ. Nous sçauons bien (& ne falloit alleguer les Peres, car S. Paul le dict luy mesme) que ceste oblation à la mort de la croix à esté consommée vne seule fois : mais autre chose est de l'oblation ou presentatiõ du corps de Iesus Christ faicte à l'Autel, elle se faict tout ainsi comme il nous à laissé son corps, sçauoir, qu'il la laissé immortel, glorieux, impassible, en maniere de Sacremẽt c'est à dire inuisible, de celle cy parle le grand Concile de Nice, disant, *Immolatur, sed non maculatur.* A ce sens S. Greg. Nazianzene appelle sa main, Main sacrifiante, & non sanglante ou incruente. *En (inquit) hunc tibi offert, sacrificat hæc manus &, Incruenta.* Or voila tout le 10. chapitre elucidé encores plus amplement qu'en la precedente Respõce, dont le Lecteur Chrestien pourra tirer beaucoup de fruict, ioignant mesmement les deux ensemble. Et pourra euidemment cognoistre, combien est esloigné le Ministre de la verité de l'Euangile, & doctrine des Peres.

Concil. Nicen. Gregor. Nazian. epist. 73.

CONTRE L'ONZIESME CHAPITRE *du Ministre.*

LE Ministre au commencement de ce chapitre reppete sa vieille chanson, sçauoir que les Peres tesmoignent que Iesus-Christ par le pronom, Ceci, demonstroit le pain. Et bien qu'il ne sçauroit trouuer vn

seul

ſeul Pere qui dis cela formellemẽt, ny en quelque apparence, qui puiſſe, y taire penier nonobſtant pour luy monſtrer ſes vanitez, ie luy reprochois que ſes allegations ſeroyent fauorables aux Lutheriens, & non à eux, attendu qu'ils font mention auſsi bien du corps que du pain. Cela le touchoit au vif, & pource taſche de s'en deſpetrer par vne ſentẽce de Berlamin, comme ſi ce perſonnage leur fut d'auantage fauorable que les Peres. Or dit-il, Bellarmin cõfeſſe que ſi Ieſus-Chriſt euſt dit. Ce pain eſt mõ corps, la propoſition pourroit reçeuoir 3. expoſitiõs. La premiere que le pain fuſt ſon corps, ce qui eſt impoſsible, qu'vn vray pain eſtant pain, ſoit vn corps humain: ou que cela fut prins en figure, ou qu'il fut changé par la benedictiõ. De ce propos pretẽd le Miniſtre cõclurre, que ceſte ſentence n'apporteroit pas le ſens & interpretatiõ des Lutheriens, qui tiennẽt le pain y eſtre auec le corps. Le Miniſtre s'abuſe, car en la ſeconde expoſition y eſt comprinſe l'opinion des Lutheriens, qui bien qu'aduouent le pain auec le corps, ſi eſt ce qu'ils ſont cõtraincts de dire, qu'il y à en ceſte ſentẽce, figure de Metonimie, ou le pain (diſent ils) qui contient le corps, eſt appellé du nom de corps, lors qu'il eſt dict, Ceci, c'eſt à dire, ce pain eſt mon corps, autrement ils tomberoyẽt en la premiere expoſitiõ, qui eſt la plus abſurde & de nul aduouée,

Bellarm. lib. 3. de Euchar. c. 23.

dire

dire que le pain demeurant pain, c'eſt le meſme corps de Ieſus-Chriſt. Le Miniſtre donques entend mal la ſentence de Bellarmin, ou abuſe d'icelle, cõme de celles des Peres, deſquelles il ſe pẽſe targuer lors que meſme ils le cõdẽnent.

Sur le diſcours vrayement notable, que ie faiſois, diſant, qu'il ſe faut tenir, à l'Eſcriture, & au conſentement vniuerſel des Peres, autremẽt on ne ſçauroit iamais mettre fin à aucune cõtrouerſe en temps d'icelles, & que Ieſus-Chriſt n'auroit pourueu ſuffiſamment à ſon Egliſe, pour l'aduenir, veu qu'ainſi Ieſus Chriſt l'auroit promis, & les Apoſtres practiqué, & le reſte du diſcours, ſur cela dis-ie le Miniſtre au lieu de reſpondre diſsimulant mes preuues, il va cercher certaines ſentences, par leſquelles eſt porté qu'il eſt bon deſprouuer les Docteurs, les cõformant à l'Eſcriture, ce que i'auois deſia remõſtré deuoir eſtre practiqué aux particuliers Docteurs, qui ont tenu quelques opinions particulieres, l'Egliſe n'en ayant encores determiné; ainſi que meſme eſt arriué à S. Cyprien, touchãt le Bapteſme des petis Enfans baptiſez par les Heretiques. Mais il n'improuue pas ce que ie diſois, qu'il faut ſe tenir au cõſentemẽt vniuerſel, & lors que tous ſont d'accord, & ont eſté touſiours ſur vn point de la foy, tellement qu'il ne faict rien contre mon diſcours, l'ayant preuenu & diſtingué, ainſi que ie le viens de dire.

Non

Non plus faict il, en ce qu'il allegue de ceux de Beröé, qui (dit il) sont louez de ce qu'ils lisoient les Escritures & sondoyent si la doctrine preschée par S. Paul y estoit contenue. Act. 17. Et pource que nós nouueaux ont tousiours ceste sentence la premiere des autres en la bouche, ie m'arresteray vn peu à monstrer, comment ils en abusent grandement. Il y a deux villes de ce mesme nom, l'vne est en la Syrie, & l'autre est en la Grece. La premiere est celle que nous appellons auiourd huy Haleb, ainsi que bien remarque Nicephore, elle à esté beaucoup renommée en nostre siecle, à raison des marchãdises Orientales qui se debitoyent au susdict lieu, qui faisoit aborder les marchands de toutes parts. Nicephor. lib. 14. c. Ceste commodité du despuis à esté changée en Tripoly de Syrie, & ce pourra chãger ailleurs cõme iadis fut de Tyr, & Sydon, ainsi qu'on void par les Prophetes, tant y a que S. Paul estoit en la seconde, estant donc la S. Paul & Barnabas, & discourans ordinairement en leur Synagogue, il est dit que les citoyens & habitans regardoyent voir si ce que preschoit S. Paul estoit conforme aux Escritures. Mais (qui est à notter) le Ministre, adiouste à la parole de Dieu, quãd il dit, qu'ils sont louez de cela. Qu'on regarde le texte de S. Luc, on trouuera qu'il narre simplemẽt l'histoire, mais au reste il ne les loüe point ny les blasme nullemẽt, seulement

. 23. erc. 47. ech. 26.

lement il recite ce qu'ils faisoyēt, bien ont esté louez, vn Cētenier en l'Euāgile, & vn autre aux Actes des Apostres, vne Cananée, Zachée & semblables mais non ces Beroens. Qu'elle audace donques du Ministre, voire de tous les autres Ministres de sa secte, iusques à leurs petis Escholiers (ainsi que l'ay entendu de mes propres aureilles) de vēdre leurs phātasies pour la parole de Dieu, & dire qu'ils soyēt louez en l'Escriture ou il n'en est riē? Au reste s'il failloit iuger la dessus, sçauoir s'ils faisoyēt biē ou mal en cela, ie n'ay qu'a faire d'en iuger, puis que l'Escriture n'en dit riē, tāt y a que puis-ie bien asseurer, q̄ pour le regard des Iuifs, il se mettoyēt en danger de ne croire point à S. Paul, ainsi qu'ō void encores par experience, car suyuāt la Prophetie de Dauid, ceste table de l'Escriture leur sert de piege & de scandale. *Fiet* (dit-il) *mensa eorum coram ipsis in laqueum, in retributionem, & in scandalū. Obscurabuntur oculi eorū ne videāt.* D'abondant selō la loy de Dieu, il estoit prohibé au Iuifz de iuger des Escritures ambiguees, & cōmādé s'adresser, & s'arrester à la sentēce definitiué du grād Prestre de la Loy. Orquād aux susdicts qui estoyēt nouueaux croyāts, il leur estoit permis, à raison, que c'estoit au cōmencemēt de la predicatiō de l'Euāgile, mais autre chose est parler d'vn point de foy, qui à desia esté decidé & vuidé par des Cōciles generaux & vniuersels,

Luc. 7. Act. 10. Matth. 15. Luc. 19.

Psal. 68.

Deut. 17.

creu

creu & tenu meſme depuis 1600. en ça,
Act. 15. Si bien que ſi les premiers Chreſtiens aprez le Concile tenu par les Apoſtres ſur l'abolition de la Circonciſion & des viandes, euſſent voulu examiner, & puis conclurre ſur le Concile, ſoubs pretexte de l'Eſcriture, ils euſſent eſté vrays Heretiques chaſſez & excommuniez de
Apoc. 2. l'Egliſe, ainſi qu'il feuſt pratiqué aux Nicolaiſtes, ne ſe voulans arreſter au ſuſdict Concile, comme appert par l'Apocalipſe au chap. 2. ou Ieſus-Chriſt luy meſme parle & les condamne
Act. 17. pour cela, les adiugeãt au feu d'Enfer pour ceſte occaſion. Or c'eſt là, ou en eſt le Miniſtre & les ſiens, & non pas l'exemple de ceux de Beroë, qui n'eſt pas à propos de leurs impietez, ſchiſmes & finalement hereſies. Ce propos couppe chemin à tout ce que le Miniſtre dilatte prolixement, hors nonobſtant de ma precedente Reſponce, ou i'accordois en premier lieu, que l'Eſcriture eſt le premier pilier de noſtre Foy: mais ce pendant ie remõſtrois qu'en tẽps de controuerſes, lors qu'vn chaſcun interprete l'Eſcriture à ſa phantaſie, il eſt neceſſaire d'auoir vn Iuge pour decider en dernier reſſort. Et comme à l'entree du temple de Salomon y auoit deux pilliers (ainſi qu'ay remonſtré ſur le premier chapitre de ce liure) ainſi noſtre Foy s'appuye ſur ces deux choſes, l'Eſcriture & l'Egliſe. l'Eſcriture baille le texte, & l'Egliſe l'intelligence.

Qui à

Qui a baillé aux Iuifs conuertis l'intelligence des Prophecties, ſont ce pas les Apoſtres, & en tẽps de cõtrouerſes les Conciles ? On peut lire le chapitre onzieſme de ma ſeconde Reſponce: ou ce propos eſt amplement demonſtré, & auquel le Miniſtre ne reſpond rien. Car il allegue des paſſages qui ne parlent que des Conciles particuliers nationaux, ou des Docteurs particuliers, & non des Conciles generaux, n'y du commun conſentement des Peres. S. Auguſtin dict bien qu'vn Concile general eſt emandé par l'autre, mais c'eſt pour le regard des façons de faire, & ceremonies indifferentes, qui ſe changent à bon droict & fort vtilemẽt ſelon le tẽps, ainſi que meſme a eſté reuoqué le Concile tenu par les Apoſtres, touchant l'vſage des viandes ſuffoquees, & des boudins, & autres chairs qu'õ mange auec du ſang: mais non touchant la prohibition de la Circonciſion n'y de la fornication prohibée au meſme Concile, qui eſt pour nous faire entendre qu'vn Concile vniuerſel eſt immuable en ce qu'il reſoult touchant la Foy & bonnes mœurs (le premier eſt comprins en la Circonciſion abolye, & le ſecond au peché de fornication, qu'aucuns ſignamment les Gentils n'eſtimoyent eſtre peché) mais bien touchãt l'vſage des choſes indifferentes, comme eſtoit l'vſage des viandes ſuſdictes. Nous ne ſouſtenons rien en ſomme qui ne ſoit bien fondé en

Aug. lib. 2. de bap. c. 3.

Act. 15.

l'escriture. Les Heretiques au contraire, ne scauroient resoudre sur ce Cõcile retracté d'vn costé, & retenu de l'autre, mesme comme choses essentielles en la Foy & bonnes mœurs, d'autant qu'ils ne pratiquent pas, n'y ne suyuent ce qui est porté par ce Concile, & texte d'Escriture. Il s'est trouué aussi quelque Concile, qui auoit esté bien & deuement commencé, mais par aprez mal poursuiuy, la tyrannie & violẽce des Empereurs mauuais & des Heretiques y interuenant, & dissipant l'orde Ecclesiastique qui auoit esté commencé, & lors les Conciles estoient louables en leurs commencemens, cõme estans vrays Conciles, mais par aprez, vituperables, comme n'estans Conciles, ains Conciabules, coniurations & conspirations, contre la Foy & l'Eglise, ce qu'on cognoist aisement, quand l'ordre Apostolicque y est renuersé, & en telle maniere, Sainct Leon Pape pour vn temps loue le second Concile d'Ephese, mais par aprez à bon droict le blasme & cõdamne, à raison de la violence d'vn Dioscorus Alexandrin, qui soustenoit l'Heretique Eutiches, parquoy ce second Concile d'Ephese a esté declare nul, & heretique, & au lieu d'iceluy feust tenu le Concile de Calcedoine, qui est le quatriesme Concile General : le Ministre taise tout cela, & en prend son argument, comme si c'eust esté vn vray & legitime Cõcile,

Leo epist. 15. & epist. 43. ad Martian. August.

En

En quoy on peut assez descouurir ses fraudes. Prosper Secretaire de S. Leō Pape en descrit l'histoire luy mesme, cōme tesmoing occulé. Ie disois biē qu'il ne faut point d'explication aux paroles du Sacremēt, & q̄ c'est sacrilege, d'y apporter aucune glose, laquelle soit au contraire des mots y couchez en la premiere institutiō. Mais ie n'ay pas dit, qu'en tēps de cōtrouerses sur ces mots, l'Eglise n'aye l'auctorité de cōdāner toutes les gloses des Heretiques & declarer le droit sēs d'icelles, estre ce qui est simplement & purement porté par les mots du Sacrement, & non comme les tordēt & renuersent les Heretiques. Voila mon discours, que le Ministre n'a pas comprins, me redarguant de contradiction, en disant que ie retracte quand i'escrits que c'est à l'Eglise vniuerselle, en temps de controuerses sur ces mots, d'en donner la vraye intelligence, suiuant les pures paroles de Iesus Christ, comme aussi les ont prinses & entendues les Peres.

Les particuliers donc, peuuēt bien auoir le S. Esprit, mais non pour estre reglé infallible de nostre foy, car iamais Iesus Christ, ne l'a ainsi promis, & mesmes S. Paul ayāt, esté rauy iusques au tiers Ciel, voulut cōferer auec les colōnes (cōme il dict) de l'Eglise, de peur de n'auoir couru, ou ne courit en vain à l'aduenir. Les Apostres aussi s'assēblerēt à vn Concile, ayās esgard qu'a l'assemblée Dieu auoit faict ses promesses, Gal. 2.

Act. 15. Act. 2. & qu'a telle assemblée auoyent reçeu le S. Esprit au iour de la Pentecouste. Mais la superbe de Luther semblable à celle de Lucifer, & laquelle comme vn venin s'est glissée par tous les membres du corps Lutherien, a esté si haute, vraye hauteſſe de Sathan, dict Iesus Christ, Apoc. 14. Apoc. 2. qu'il à voulu iuger luy seul de toute l'Eglise vniuerselle, comme aussi pretend faire icy le Ministre, soubs pretexte qu'il a l'Escriture, comme si les Peres n'auoyent pas eu les escritures aussi biẽ qne luy. A quoy il deuoit respõdre, ce qu'il na faict n'y ne peut. Vray qu'aux Conciles vn chascun doibt estre escouté selon la reuelation qu'il en peut auoir de Dieu, ainsi l'ordonnoit S. Paul aux assemblees faictes en 1. Cor. 14. l'Eglise de Corinthe, & ne doit on mespriser aucun particulier assistant audict Concile, cõme faisoit Caiphe disant, *Vos nescitis quicquam*, qui Gerson de examin. part. 1. cõsid. 5. est tout ce qu'en dict Gerson, mais non qu'il soit pourtant tout le Concile, & qu'il n'y aye vn Chef pour presider, ainsi qu'ont pratiqué les Apostres: quand S. Iacques comme Eueſque ordinaire du lieu, à dict particulierement son Act. 15. opinion, mais S. Pierre à proposé le tout, comme Chef des autres, voila la conduicte & vray ordre Apostolic, hors de cela il n'y a point de legitimes Conciles, comme n'estans tenus selon l'ordre & pratique des Apostres. Il est tres-faux ce que le Ministre repette icy, qu'aucuns Papes

pes soyẽt esté Heretiques, de cela on peut voir ce qu'ẽ ay traicté au premier point du premier chapitre de ce liure, touchant à Liberius, & Fœlix, qu'il met icy de rechef en ieu. Pour Anastasius & Honorius, qu'il adiouſtre icy de nouueau, ie luy diray qu'il en eſt de meſme qu'aux autres precedés. Car pour Anastasius il eſt vray que Gratien la notté de cela, mais comme ie viens de remonſtrer, aucun particulier n'eſt pas la regle de noſtre foy & peut errer, ce qu'eſt arriué en ce point a Gratien l'erreur duquel a procedé de deux Chefs, le premier eſt qu'il a compilé ſon decret aprez d'autres, comme aprez Iſidore, Iuo Carnotienſis, & deuant ceſtuy cy Burcardus Eueſque de Borme. Compilant donc ſon liure, & puiſant ſon eau, non de la ſource des Peres mais des ruiſſeaux, eſt arriué qu'il ne iugeoit pas touſiours parfaictement & entierement des choſes. Le ſecond chef de ſon erreur pour parler particulierement de ce faict là, procede de n'auoir pas leu l'epiſtre d'Anaſtaſe, de laquelle ce prenant garde le Commantateur du ſuſdict Decret de Gratien, il ſe trouue bien empeché de l'excuſer, à cauſe qu'en ladicte epiſtre eſt dict & porté, que Acacius eſtoit decedé auparauant le pontificat d'Anaſtaſius, le meſme eſcriuant Nicephore lib. ſezieſme chap. 12. & Euagrius lib. troiſieſme

Gratian. diſt. 16. c. Anaſtaſius & 1. q. 1. c. dictum eſt.

Nicephor. lib. 16. hiſtor. Eccle. c. 12. cua. go lib. 3. c 18.

chapitre dixhuictieſme. Et neantmoins pour ceſte ſeule occaſion on accuſe Anaſtaſius d'hereſie, pour auoir ſouſtenu Acacius. LeGloſateur n'a trouué autre expediant, que de dire qu'Anaſtaſius vouloit employer l'Egliſe, de prier pour Acacius, aux fins qu'il feuſt reuoqué, qui eſt vne pure fable. Outre Gratien s'efforce de confuter le Decret d'Anaſtaſius Catholique, comme s'il eſtoit heretique, ayant leu imparfaictement, & par pieces ſeulement le diſcours d'Anaſtaſe en ladicte epiſtre, par lequel il euſt peu entendre la ſentence d'Anaſtaſe eſtre ſaine & Catholique. On peut voir par ſon epiſtre qu'il adreſſé à l'Empereur Anaſtaſe, le peu de conte qu'il y faict de ceſt Acacius, qu'il ne veut eſtre ſeulement nommé en l'Egliſe, aprez l'auoir condamné pour ſes ſcandales & inſolences. C'eſt Epiſtre ſe trouue au premier tome des Conciles, parmy celles des autres anciens Papes. Pour le regard du Pape Honorius qu'on accuſe ſur l'Hereſie des Monothelites, c'eſt à dire qui ne mettoient qu'vne ſeule volonté en Ieſus-Chriſt, Dieu & homme, les Hiſtoriens qui ont eſcrit de ce temps là, excuſent Honorius de ce crime, comme Blondus, Aeneas Siluius, Sabellicus, Nauclerus & Platina, diſans meſme que ça eſté le premier Pape qui a condamné ceſte Hereſie

Nicephor. lib. 16. hiſtor. Ec c. 12. euagr. lib. 3. c. 18.

Tom. 1. cõcil.

Blõd. lib. 9. Decad prim.

Heresie, & donné ordre que l'Empereur Heraclius se despartist d'icelle, & mandast en l'Aphricque en exil Pirrhus qui l'auoit seduict & infecté de telle Heresie. Vray qu'on allegue le sixiesme Concile general qui le condamne de ceste Heresie. Mais le tout bien auisé, les Heretiques ont falsifié en cela ce Concile, comme ça esté leur ancienne coustume & est cela remarqué en l'action dousiesme & quatorsiesme dudict Concile, parlant du cinquiesme Concile precedent, où est dict, qu'on le trouuoit falsifié par des fausaires, ayans adiousté de leur teste ce que iamais les Peres de ce Concile n'auoyent pensé. De mesme se plainct sainct Leon Pape auoir faict les Heretiques de son Epistre Catholique conforme au Concile de Calcedoine. Mais d'autant qu'on en pourroit autant dire de toutes autres doctrines des Conciles, il faut prouuer cela. Or il est euident que depuis le Pape Honorius iusques à ce sixiesme Concile, il n'y eust interualle de temps, que de soixante ans ou enuiron, & nonobstant en face de toute l'Eglise le Pape Agaton en ce sixiesme Concile escriuist hautement & distinctement, que tousiours la Chaire de sainct Pierre auoit esté immune d'erreur. Le Cõcile receut, approuua, & suiuit la doctrine de ceste epistre, comment eusse ils osé ainsi parler

Aeneas Siluius æneid. 8. lib. 9.

Leo. epist. 82. ad epis-coposPalestinæ.

à tout le Concile, si refutant l'Heresie des Monothelites en ceste epistre, son Predecesseur Honorius eust tout le premier approuué ceste Heresie? comment le Cõcile eust il approuué & suiuy ceste epistre, & non plustost reietté cõme notoirement faulse, sur vn crime tout flagrant, & encores sanglant? Photius pareillemẽt Patriarche de Cõstãtinople à escrit vne epistre des 7. Synodes generaux, qu'il adresse au Prince de Bulgarie nomme Michel, ou il recite toutes les Heresies condamnees ausdicts sept Synodes generaux, mais estant venu sur le sixiesme, & faisant enumeration de ceux qui y auoyent esté condamnés à raison de l'Heresie des Monothelites, il n'y parle nullement du Pape Honorius, ce qu'il n'eust passé soubs silence, luy qui estoit Grec, & Patriarche de Constãtinople, auec cela emulateur du siege de S. Pierre. Donques pour tout dire, il pourroit estre arriué, qu'au commencement de ceste Heresie de laquelle facilement on ne se prenoit garde, (car encores auiourd'huy certain est que plusieurs ne trouueroient estrãge de prime face, d'entẽdre que Iesus-Christ n'auoit qu'vne volonté) il escriuit quelque chose conforme à cela, n'ayant prins au preallable aduis de ses confreres & de plusieurs pour ne faillir (à l'exemple de S. Paul que nous auõs allegué cy dessus) escriuant sans meure deliberation d'vne chose qu'il *estimoit*

saine

saine & veritable, ne pretendant pourtant se separer de l'vnion de l'Eglise, ains estant preparé en son ame de retracter, au cas que l'Eglise au Concile arrestat autrement, & ce cas arriuant, il n'auroit esté pourtant Heretique, car la seule pertinacité faict l'Heresie, comme remonstre S. Augustin epist. 162. mais bien eust il esté errât de simple erreur sans Heresie: en laquelle façon, nous ne nions pas qu'vn Pape cõme homme particulier, ne puisse errer de simple erreur, car S. Pierre c'est trouué luy mesme reprehensible, & estoit de faict reprehensible, mais non qu'il peut enseigner erreur, ou Heresie, comme Pape, c'est à dire, suiuant l'ordre estably par Iesus-Christ, & practiqué des Apostres, qui est d'assembler le Concile en temps de cõtrouerse, y estant & presidãt comme chef, ou il ne sçauroit ne pourroit donner vne conclusion mauuaise, moins que mesme Caiphe ayant pareillement assemblé le Concile ordinaire selon la loy de Moyse, pour le regard des personnes, *cum èsset Pontifex* dit S. Iean, c'est à dire non comme homme particulier, mais entant que Pontife, il à conclud la pure verité, & à prophetisé de Iesus-Christ, ores que son intention fut tres-mauuaise. De la, & des promesses de Iesus-Christ, cõcluent S. Augustin, & S. Chrysostome que plustost l'asnesse de Balaam parleroit, & le plus meschant du monde prophetiseroit

Gal. 1.

Chrysost. hom. 3. in epist. ad Coloss. Aug. lib. 2. cont. litter. Petilian. c. 38.

seroit, attendu que Iesus-Christ à tant aymé ses brebis & ce simple peuple (qui croid en toute simplicité escoutãt & suiuant la voix de son Pasteur,) qu'il à respandu tout son sang pour icelles, les rachetant & tirant d'erreur & d'infidelité. Or le Ministre n'a point de regle infallible: car dire que c'est l'Escriture, que dira il, quand l'Escriture sera debatue? à qui croira on en tẽps de controuerses, lors qu'on prend diuersemẽt l'Escriture, voire en sens contraire? Le Chrestien en ce cas seroit tousiours en incertitude de ce qu'il doit croire. Les Apostres donques l'ont practiqué tout autrement, ne s'arrestans à leur particulier iugement, mais à l'assemblée de tout le Concile. Outre puis que le Ministre appuye sa doctrine sur des Histoires & suppositions faulses, est euident que pareillement sa doctrine est faulse & pernicieuse aux ames.

Matth. vlt. Et si Iesus-Christ est auec nous tous les iours, iusques à la consommation du monde, comment y pourroit il auoir erreur la ou Iesus-Christ est? s'il y est il n'y à point d'erreur, s'il n'y est, il n'y à qu'erreur, or il est en son Eglise, il n'y à donc point d'erreur. Nous trouuons que les particuliers on erré comme mesme S. Pierre reprins par sainct Paul, & qui est admirable, ayant mesme reçeu le sainct Esprit, il ignoroit s'il failloit reçeuoir les Gentils au

Act. 10. Baptesme, il n'a voulu comme particulier decider

cider si la Circoncision estoit necessaire au Chrestien, comme elle auoit esté auparauant au Iuif, sur cela le Concile fust assemblé, donc appert par l'Escriture & practique des Apostres, que touchant aux hommes particuliers & priuez, il y peut auoir de l'erreur & de l'ignorance, quand ce seroit mesmes vn sainct Pierre, mais non au Concile general, ou preside sainct Pierre, & son Successeur, car c'est la ou les Apostres mesmes se sont arrestez & pourquoy à leur exemple & imitation n'en ferons nous tout de mesme? Si bien donques est solide la foy Catholique, & si fluctuante l'Heresie, la premiere est à bon droict dicte estre fondée sur le ferme rocher, & la seconde sur le sable. Matth. 7.

Le Ministre puis apres ayant nié l'auctorité des Conciles, il faict le beau semblant, disant qu'il les reuere & honore, mais il faict aux saincts Conciles ce que les Iuifs faisoyent à Iesus Christ, en le saluãt ilz luy bailloyent des souffletz, puis pour couurir sa honte il extrauague, disant que les Conciles condamnent la Transubstantiation, la presence du corps de Iesus-Christ soubs l'espece du pain, Item le sacrifice de l'Autel, les Messes priuees, la communion soubs vne espece, &c. En somme on ne vid iamais telle impudence. Les Cõciles sont tous rẽplis des choses susdictes, & des autres qu'il specifie là, Heresie & impudẽce Marc. 15.

vont

vont tousiours ensemble, comme l'enseigne Tertulien. Sur ce que ie disois que les Peres par luy alleguez, font aussi bien mention du corps que du pain, & qu'a ceste occasion ils ne faisoyent rien pour sa cause, N'ayant que replicquer se cõtente de dire que i'ay desaduoüe vn tel propos. Mais le Lecteur Beneuole lisant l'onziesme chapitre de ma seconde Responce, qui correspond à cestuy cy, se pourra prendre garde qu'il perseuere tousiours en sa premiere audace, s'il à esté audacieux contre les Peres & les Conciles pourquoy non contre moy? Que le Lecteur donques vienne à conferer le susdict onziesme chap. & verra clair & net, qu'il n'y à rien, voire vn seul mot, de tout ce qu'il m'impose. Mon discours sur ce subiect est escrit en la page 365. que le Ministre n'a eu honte cotter en son liure, à sa condemnation. Car quand ainsi seroit, qu'ils eussent dit que ce pronom *hoc*, demonstre le pain (ce qui est faux) encores les Peres ne feroyent ils rien pour luy, car mesmes Luther à tenu que le pronom demõstroit le pain, & neantmoins il à accordé la realité du corps au S. Sacrement. Or c'est ce que i'inferois de ses allegations, luy reprochant que combien que les Peres l'eussent ainsi dit, ils n'eussent rien dit nonobstrnt pour l'auancemẽt de sa cause. Or voyant bien qu'il n'auoit peu respondre à c'este conclusion tirée de ses allegations,

Tertul. de præscript. Hæretic.

gations, il taſche d'en apporter vne en apparence, diſant que les Peres ont dict que le Bapteſme eſt la croix. Il ne cotte pas les paſſages, n'y ne dict pas quels Peres, & quand bien il les auroit tout ainſi qu'il pretend, encores ne feroit il rien, car la parole de Dieu y eſt qu'en l'Euchariſtie eſt le corps de Ieſus-Chriſt, & pource il faut voir & prendre les Peres conformement à l'Eſcriture, mais du Bapteſme il n'eſt rien dit qu'il ſoit la croix, & pource il faudroit prendre les mots, comme hors de l'Eſcriture, laquelle ne lie nullement à cela. Tant y à que iamais ces Peres n'ont parlé ſi rudement que cela, & pource il cité a faux. Puis il adiouſte qu'ils ne diſent pas que le corps y ſoit ſubſtantiellement. Auſsi ne diſent ils pas que le pain y ſoit ſubſtantiellement, & neantmoins le Miniſtre infere d'eux d'auoir entendu que la vraye ſubſtance du pain y eſt. Ainſi le Miniſtre s'embrouille touſiours en ſes eſchappatoires, comme petis pouſſins parmy les petis filetz d'eſtoupes, lors qu'ils courent pour s'enfuir. Et n'eſt-ce pas aſſez de dire voila vn corps humain, pour ſignifier que c'eſt vn corps ſubſtantiellement? Ieſus-Chriſt dit, que c'eſt vn corps humain, diſant, *Corpus meum, ſanguis meus*, & les Peres auſsi, en diſant que deuant les paroles c'eſt du pain, mais apres les paroles, c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt. Le corps de Ieſus Chriſt,

ne

ne ſignifie il pas vne vraye ſubſtance de corps? Ieſus-Chriſt à il eu vn corps en phantoſme, ou en ſubſtance? Les paſſages des Peres qui ont formellement parlé comme cela, ſont citez & cottez en ma premiere Reſponce page 30. & 31. & ſont en ſomme ſainct Iuſtin Martyr, S. Cyprien, ſainct Chryſoſtome, ſainct Ambroiſe, & ſainct Auguſtin.

CONTRE LE SECOND POINCT de l'onzieſme Chapitre.

CEluy qui voudra prendre la peine de lire ce que i'ay eſcrit en ma precedente Reſponce chap. onzieſme, ſur le 2. texte, verra que le Miniſtre ne dit rien icy. Ie diſois que les Peres ont appellé la ſaincte Euchariſtie du nom de pain, pour trois raiſons, dont la premiere eſtoit, d'autant (diſois-ie) qu'il n'y a point en l'Eſcriture parmy toutes les creatures baillees pour l'vſage de l'homme, aucune qui ſoit ſi honorée comme le pain & le vin, voulans donques les Peres parler le plus honorablement dont ils ſe pouuoyent auiſer ſelon la phraſe de l'Eſcriture, ils ont appellé ce Sacrement du nom de pain tant honoré en l'Eſcriture, & encores d'auantage lors que Ieſus-Chriſt les à prinſes pour en faire ſon corps & ſon ſang. Le Miniſtre n'im-

n'impugne pas cela, car il ne peut, les teſmoignages par moy alleguez eſtans irrefragrables, & nonobſtant ils correſpondent directement à la demande qu'il m'en faiſoit, me ſommant de luy monſtrer en quel endroict les Peres auoyēt voulu parler honorablemēt du pain, & du vin. Ma premiere raiſon donques eſtoit fondée ſur le mot honorable de pain & de vin, les plus honorez en l'Eſcriture, & le Miniſtre me va icy cercher la Tranſubſtantiation. Il accorde que l'Eſcriture nous propoſe l'vtilité que le pain & le vin nous apportent (parlant comme feroit le plus profane Gentil du monde) & ne regarde pas que c'eſt à raiſō & à propos de la S. Euchariſtie, laquelle deuoit eſtre baillée par Ieſus-Chriſt ſoubs les eſpeces de pain & de vin. Et n'eſt icy encores queſtion de la Tranſubſtantiation, mais ſeulemēt de la raiſon pourquoy ce Sacrement eſt appellé du nom de pain, pluſtoſt que d'autre viande. Il reppete encores que l'eau du Bapteſme n'eſt pas tranſubſtantiée au ſang de Ieſus-Chriſt, ce qu'il à repperté deſia plus de cent fois, ſans aduiſer à ce que ie luy diſois des le cōmencement, qu'auſsi la parole de Dieu ne le porte pas, en diſāt Ceſte eau, c'eſt mon ſang, cōme elle dit du pain. Ceci eſt mō corps. Il demande que ie luy rende raiſon que ſignifie ce mot de pain, lors qu'il eſt dict ce pain eſt mon corps. Il à entēdu mille fois qu'il ſignifie le pain

De l'eau du Bapteſme.

du

du fourment, changé au corps de Ieſus-Chriſt. Et ſi Ieſus-Chriſt euſt prins quelque autre matiere, auſsi bien nommeroit on ce Sacrement de ceſte matiere, pour ſignifier que le Sacrement ſeroit faict de telle matiere, & non point d'autre, cõme Eue eſt appellée (en ſemblable) l'os d'Adam. Sur ce que ie diſois que le pain n'eſt point ruiné, mais exalté & que Ieſus Chriſt n'occupe point de lieu. Le Miniſtre ramaſſe certaines ſentences des Peres, pour prouuer que l'humanité de Ieſus-Chriſt n'eſt point par tout, mais en vn lieu. Or il ſue en vain, car deſia ie luy auois remonſtré que naturellement & viſiblemẽt elle n'eſt qu'en vn lieu, au reſte que miraculeuſemẽt, & par la toute puiſſance de Dieu elle eſt en diuers lieux. Auſsi ne diſõs nous pas qu'il y ſoit naturellement, & proteſtons que c'eſt par ſa toute puiſſance, cõme ſõt le Myſtere de l'Incarnation, & ſemblables. Parquoy alleguer les proprietez des corps, & meſmes du Ciel, ſur ce ſubiect des miracles, ce n'eſt rien faire, car bien que le Ciel ſoit limité, & que s'il y auoit vn autre Ciel par deſſus, il ſeroit enuironné d'vn lieu, nonobſtant quand on parle d'vn miracle, toutes ces raiſons n'ont point de lieu, tant y a que c'eſt pour demonſtrer, par raiſon naturelle, contre les raiſons naturelles, qu'il n'y a rien de repugnant, qu'vn corps ne ſoit actuellement ſans lieu externe quoy que ce ſoit

de

de ce qu'il pourroit estre: I'ay parlé *de facto, non de potentia*, disant q̃ mesmes le Ciel supreme est sans, & hors de tout lieu, & a ses limites interieures, ausi a il le corps de Iesus-Christ, mais comme la Diuinité ne passoit plus outre que de l'humanité, quand à l'ypostase & personne conioincte à l'humaine nature, & nonobstant elle n'y estoit enclose, ainsi par la toute puissance de Dieu, au S. Sacrement, le corps de Iesus Christ ne passe point ses propres dimensions interieures, n'y mesme l'espece du pain & du vin, & neantmoins il n'est enclos la dedans, tellement qu'il ne soit ailleurs. Demander maintenant si l'espece du pain est vuide, ou non, ce que requiert fort instamment le Ministre: Ie respons qu'on void par experience, qu'ausitost qu'vn corps est poulsé & repoulsé d'vn lieu, tout ausi tost, vn autre y succede, comme l'air, à la pierre, au bois & semblables, l'eau de mesme, quand on tire les pierres ou les arbres, d'vne fontaine ou riuiere.

Parquoy disons nous, que si Dieu aneantissoit tout à faict le pain, si bien qu'il n'y restast rien du tout, n'y substance, n'y accidens, lors tout soudain & naturellement vn autre corps, y succederoit, cõme, s'il estoit en l'air, l'air: si en l'eau, l'eau, & si au feu, le feu. Or il n'est pas ainsi au S. Sacrement, car il n'y a aneantissemẽt, n'y changement de place à aucun corps, par-

quoy en vain on demande, qu'eſt ce qui ſuccede pour remplir ce lieu n'eſtant nullement vuide, non plus qu'au parauant. Et c'eſt a raiſon qu'vne ſubſtance comme ſubſtance n'occupe point de lieu, mais la ſeule quantité & dimenſions, ou extenſions des parties: le premier eſt entendu en deux façons, premierement les Eſprits comme les Anges & les Ames ſont vrayes ſubſtances, & n'occupent point de lieu, ce n'eſt donc de l'eſſence ou propriete eſſentiel le de la ſubſtance, d'occuper lieu, autrement les Eſprits ne ſeroyent ſubſtances, ſecondement la ſubſtance meſme corporelle ſe trouue auſsi parfaictement au moindre lieu, qu'au plus grand du monde, car toute la ſubſtance de l'eau, eſt auſsi parfaictement ſubſtance d'eau, en vne goutte d'eau, comme en toute l'eau de la mer. Que faict entendre, que d'elle meſme n'occupe point de lieu, mais bien ſa quantité, ſelon laquelle elle occupe le lieu. Or eſt il qu'au pain du Sacrement toute la quantité demeure aux eſpeces, bien donques que la ſubſtance n'y ſoit, les eſpeces occupent autant de lieu qu'au parauant, & pource en vain on demande qui eſt ce qui ſuccede au lieu de la ſubſtance du pain. La queſtion ſeroit pertinente ſi le pain eſtoit aneanti, de maniere que la quantité du pain n'y demeuraſt aucunement, toutes les queſtions du Miniſtre ſont à vray dire friuoles. Il nye par

aprez que Iesus-Christ sortant du ventre de sa mere & entrant par les portes fermees n'aye occupé de lieu. Mais cela à sa mode il contredict à l'Escriture, qui nous propose la saincte Vierge autant entierement Vierge aprez l'enfantement, comme deuant l'enfantement, proposant aussi les portes closes de la maison des Apostres. Il contreuient d'abondant à l'exprez discours de sainct Augustin, sainct Ambroise, S. Hieroſme & les autres, les passages desquels i'ay cité cy dessus au chapitre. 2. poinct. 2. Chap. 2. Poinct. 2.

CONTRE LE TROISIESME poinct de l'onziesme Chapitre.

OV i'auois dict en ma premiere Resſponce en ces mots si (disois ie) Adam n'ayant retenu les accidens de la terre, est appellé terre, estez vous esmerueillez si l'espece du pain, qui retient tous les accidens du pain, est appellé pain? Le Ministre renuerse cela, & dict qu'il y a plusieurs fautes, dont la seconde qu'il propose est que le corps d'Adam estant formé, la terre ne retint plus sa premiere apparẽce, mais bien le pain Eucharistique. Et n'est ce pas ce que i'en proposois moy mesme? Et nonobstant le Ministre met ce point comme vn inconueniant tiré de mon discours, ou mõ discours le cõprẽd Page 32.

formellement, prenant ses cauillations, & d'iceluy ie formois vn argument. *A minori ad maius*, disant que donques à plus forte raison l'espece retient le nom du pain, puis qu'il en retient tous les accidens, ce que ne faisoit le corps d'Adam, qui ne retenoit les accidens ou forme de la terre, estant neantmoins appellé terre en l'escriture. Voila mon discours. Le Ministre ne pouuant monstrer que l'argument ne conclue tres-bien, il va cercher des suppositions faulses sur mon discours, qui est vne insigne eschappatoire. Or la premiere faute pretẽdue par le Ministre, est que le corps d'Adam, fut tiré de la terre, non le corps de Iesus-Christ du pain, la tierce est (car nous auons desia parlé de la seconde) que la terre precedoit le corps d'Adam, non le pain le corps de Iesus-Christ. On void icy de rechef quel est son naturel, c'est de sauter ailleurs cerchant des *Alibis*: mon discours estoit seulement sur le propos des choses qui portent le nom de ce qu'elles estoyent au parauant. Et certain est que l'espece du pain estoit au parauant vray pain, parquoy n'est de merueilles, n'y contre la phrase de l'Escriture, si elle porte le nom de pain, si bien, que si par la toute puissance de Dieu, & absolue auctorité d'iceluy, la substance du pain estoit aneantie (ainsi que Dieu le peut faire) demeurant toutesfois les especes & accidens

d'iceluy, ores qu'il n'y euſt ſoubs ces eſpeces aucune ſubſtance n'y du corps de Ieſus-Chriſt, n'y d'autre, ſelon la phraſe de l'Eſcriture, ces eſpeces ſeroyent appellees pain ſeulement à raiſon qu'elles auroyent eſté pain. Et c'eſt ce que ie concluois diſant en ces termes, Si Adam n'ayant receu les accidens de la terre, eſt appellé terre, eſtez vous eſmerueillé, ſi l'eſpece du pain qui retient tous les accidens du pain, eſt appellé du nom du pain. Notez que ie parle icy des eſpeces ſeulement, les conferant auec le corps d'Adam, & le Miniſtre au contraire va parler du corps Ieſus-Chriſt, ſçauoir s'il eſt tiré du pain, ce que n'eſt pas a propos, car ſuffiſt à mon propos, que les eſpeces ayent eſté tirees du pain, car c'eſt dequoy ie parle icy ſeulement, monſtrant que non ſans grande occaſion les eſpeces du pain portẽt le nõ de pain. Ma ſeconde raiſon eſtoit de S. Ioſeph appellé pere de Ieſus-Chriſt, n'eſtãt neantmoins tel, qu'en apparẽce. Le Miniſtre replique q̃ S. Ioſeph ne feuſt iamais tel en verité, cõme l'eſpece a eſté vray pain (icy il parle plus correctement qu'au precedãt argument, car il n'y parle que de l'eſpece) & ſi dit il, la S. Vierge ne penſoit pas qu'il feuſt tel. Tout cela ne peut enfreindre mon argument, que ie n'ay pas propoſé comme egalité, mais comme ſimilitude, or la ſimilitude eſt toute vraye, en deux poincts, le premier, eſt que l'vn & l'autre,

ſçauoir S.Ioſeph,& l'eſpece du pain, portent le nom de ce qu'ils n'eſtoyent en verité: car n'y S. Ioſeph n'eſtoit vray Pere, eſtant appellé Pere, n'y l'eſpece du pain, vray pain, eſtant appellé pain. Le ſecond poinct eſt, ſelon l'apparence exterieure, S.Ioſeph eſtoit pere de Ieſus-Chriſt diſans les Iuifs, *Nõne hic eſt filius Ioſeph fabri?* luy n'eſtãt point tel en verité, ainſi l'eſpece du pain, en aparẽce exterieure, eſt pain, ainſi le diſẽt tous Infideles, Iuifs, Turcs, Heretiques, comme on aſſeuroit de S.Ioſeph, mais en verité il n'eſt tel, la parole de Dieu l'enſeignant autrement. Et de dire comme dict le Miniſtre, que la S. Vierge croyoit autrement, auec ſainct Ioſeph, & les autres auſquels Dieu auoit reuelé ce myſtere, pareillement dis-ie, que les vrays Chreſtiens croyent auſsi que ce n'eſt plus pain, mais la vraye chair de Ieſus-Chriſt. Eſt bon de remarquer icy l'aſtuce du Miniſtre, au precedent argument ou il applicquoit ſes ſimilitudes ſur le corps de Ieſus-Chriſt, & nullement ſur les eſpeces, voyant bien que toutes choſes conuiennent auec les eſpeces, ainſi qu'expreſſement ie l'auois applicqué, il les laiſſe en arriere, & va ſauter au corps de Ieſus-Chriſt. Icy au contraire, il laiſſe le corps de Ieſus-Chriſt, & ſaute aux eſpeces, voyant bien que les ſimilitudes conuiennent au corps de Ieſus-Chriſt, & non pas aux eſpeces: car

certain

certain eſt que comme iamais ſainct Ioſeph ne feuſt pere de Ieſus Chriſt, qu'auſsi le corps de Ieſus-Chriſt ne feuſt iamais pain (ainſi qu'auons monſtré cy deſſus auec tous les Theologiens qui l'enſeignent & proteſtent ainſi) mais bien les eſpeces ont eſté quelquesfois pain. Le Miniſtre adiouſte que les ſens exterieurs n'eſtoient pas trompez en ſainct Ioſeph, car ils le voyoiẽt tel qu'il eſtoit. Il eſt vray en qualité d'homme, mais non en qualité de Pere, dequoy ſeulement ie parlois en c'eſt endroict. C'eſt vne inſigne faute du Miniſtre ne diſtinguant de ſainct Ioſeph comme homme, ou cõme Pere, la categorie de la ſubſtance, auec celle de la Relation. Or certain eſt que les ſens exterieurs, voyans vn homme marié auec vne femme, & habitant touſiours auec elle, & la femme eſtant chaſte auec luy, elle ſe trouuant groſſe d'enfant, & ayant enfanté vn enfant, quand on verra le ſuſdict homme, on dira voila le Pere d'vn tel enfant, & ne le dira on point d'vn autre, pource que les ſens exterieurs iugent diſcernans c'eſt homme des autres, en qualité de Pere, & ainſi ont demonſtré les Iuifs ſainct Ioſeph comme au doigt diſans, *Nonne pater eius Ioſeph, nonne mater eius Maria?* le diſcernant des yeux exterieurs & le mettant à part des autres, pour eſtre ſeul Pere, Ioh. 6. Math. 13. Luc. 4.

comme la ſaincte vierge ſeule mere. Et neantmoins il porte nom de Pere en l'Euangile, eſtãt appellé tel, non des Iuifs ſeulement, mais auſsi des Euangeliſtes. Il eſt donc bien vray qu'en la phraſe de l'Eſcriture, vne choſe porte le nom de ce qu'elle n'eſt pas en verité, mais ſeulement en apparence. Ma troiſieſme raiſon ou exemple eſtoit tiré d'Eſaie, appellant Ieſus-Chriſt le dernier des hommes, eſtant toutesfois le premier en verité. Il a bien eſté le dernier en opprobre, mais nonobſtant eſtoit il touſiours le premier des hõmes. Le Miniſtre dict la deſſus, q iamais il n'a eſté le dernier, & ainſi l'eſpece n'auroit iamais eſté pain. C'eſt de merueille que le Miniſtre n'adiouſte que Ieſus Chriſt eſtoit Dieu & non pas le pain, ou hõme, ou mortel, ou parlant, ou cheminant &c. non pas le pain. La ſimilitude eſt prinſe ſeulemẽt ſur vne choſe, laquelle porte le nom de ce quelle eſt en apparẽce, & nõ en verité, & ce à la phraſe de l'eſcriture, or cela ſe trouue tãt en Ieſus-Chriſt qu'aux eſpeces du Sacrement, donc la conſequence eſt treſ-bõne, qu'il n'y a rien en cela cõtreuenãt à la phraſe de l'Eſcriture, ſi l'eſpece du pain eſt appellé du nom de pain, n'eſtant elle pain qu'en apparence. Et toutesfois le Miniſtre conclud, qu'il nie ceſte conſequence, & pour donner couleur à ſa ſimple negatiõ, il adiouſte que ie ne le prouueray iamais. Qu'il liſe ce que ie viens de dire, & il

Luc. 2.

Eſa. 53.

verra

verra la conclusion toute manifeste. C'est que selon la phrase de l'Escriture, vne chose porte le nom de ce qu'apparoist au sens exterieur. Le Ministre va calomniant, disant que tantost ie dis, que le pronom *hoc*, est autant, comme c'este chose, ceste substance, tantost qu'elle demonstre les accidens, & l'apparence de pain, & ne void pas ce que i'ay remonstré cy dessus, que ce pronom monstre tous les deux, sçauoir la substance du corps de Iesus-Christ, & aussi les especes, comme estant le corps dessoubs ces especes. On peut voir ce que i'en ay allegué de S. Thomas & de Bellarmin par apres, au chapitre 3. de ceste œuure, Poinct troisiesme. Si bié que le Ministre estayant ses repliques sur des calomnies, monstre euidemmẽt la pauureté de sa cause. Les Peres ont dict aussi clairement que le pain apres la cõsecration, n'est plus pain, mais la chair de Iesus-Christ. Leurs sentences toutes claires sont en la page 30. & 31. de ma premiere Responce. Chap. 3. Poinct. 3.

CONTRE LE 4. POINCT DE l'onziesme Chapitre.

LE Ministre au cõmencement de ce poinct commet vne grande Imposture, laquelle aux precedés poincts, il reppetoit aussi, la proposant,

posant,comme pure verité, que i'ay dissimulé iusques icy, pour ne reppeter tant de fois vne chose comme il faict. L'imposture est en ces mots. Les Anciens (dit-il) affirmẽt que le Seigneur à dit, Ce pain est mõ corps. Mais ou trouue il ceste sentence aux Peres? Ils ont bien nõmé le S. Sacrement du nom de pain, à l'imitation de l'Escriture, mais ils n'ont iamais dict, que Iesus Christ aye dit. Ce pain est mõ corps. c'est vrayement l'interpretatiõ de Luther, mais non des Peres, car ce pronom *hoc*, demonstre le corps, & non le pain, autrement y auroit incongruité en nostre version, ce que personne ne reprocha iamais, si le sens estoit tel, *hoc panis est corpus meum*, ou il faudroit dire, *hic panis est corpus meum*, comme à la consecration du sang, est dict, *hic sanguis noui testamenti*, & non pas *hoc sanguis*. Donques les Peres se sont bien gardez d'introduire telle incõgruité aux paroles de Iesus-Christ, c'est dõc vne imposture & suppositiõ faulse du Ministre: mais elle n'est pas la premiere, & s'il en dira bien d'autres. Ie remonstrois q̃ le mot de pain se prenoit mesme pour le diuin verbe. Ioan. 6. quand il est dit, ie suis le pain vif, qui suis descẽdu du ciel, & qu'il ne falloit donc tant crier, si le corps de Iesus-Christ contenu soubs l'espece du pain, estoit pareillement appellé du nom de pain. Hõ dit le Ministre eschauffé à repugner, ce seroit donc autãt q̃ si

Ioan. 6.

si Iesus-Christ eust dit, ie suis mõ corps. Pauure homme! Il adiouste a ces paroles de Iesus Christ (qui parle fort proprement) le pronom, Mien, qui faict la susdicte sentence impropre, dire, ie suis mon corps, c'est vne proposition qu'on appelle identique, ou comme l'on parle. C'est dire, *Idem per idem*, ce que Iesus-Christ n'a pas faict, n'y en S. Iean. 6. disant ie suis le pain vif, n'y au S. Sacrement, disant Ceci est mon corps, d'autãt qu'il y à deux termes, d'ont l'vn est plus cõmun que l'autre, que faict la propositiõ non battalogique, mais trespropre, cõme quand ie dis. L'hõme est vne substance viuante, bien que telle substance viuante ne soit autre chose que l'homme, si est ce pourtant que d'autant que le mot, de substance viuante, *Animal*, en Latin, est plus general & commun, que non pas le mot d'homme, arriue que la propositiõ est trespropre, le mesme est aux susdictes deux propositions de Iesus-Christ. Car pour la premiere, le mot de pain, ou de viande, qui est tout vn, est plus commun en general, *In prædicando*, que non pas vne chair particuliere, cõme d'vn Aigneau, ou brebis, & pour la seconde, le mot de chose ou substance, quand il dit ceste chose ou ceste substance, est mon corps, est plus cõmun en general, que non pas le mot de corps, ores que les deux soyent limitez à vn indiuidu le 1. par le pronom, *hoc*, le secõd par le pronõ, *meum*,

conferez

conferez nonobstant l'vn auec l'autre, touſiours le mot de *Res*, ou de *ſubſtantia*, eſt plus general, que le mot de *Corpus*, Et pour ce Ieſus-Chriſt ne dit pas. Ie ſuis mon corps. Mais ie ſuis le pain vif. Ny ne dit pas, Ce mien corps eſt mon corps, mais, Ceci, ceſte choſe, ceſte ſubſtance, eſt mon corps. Brief les argumens du Miniſtre ne ſont que Sophiſmes fallacieux, deſquels tous gens d'eſprit ſe mocqueront, tout à l'inſtant. Au chapitre 7. de ma ſeconde Reſponce cela à eſté vuidé. I'auois dict que les Peres diſent, l'Euchariſtie eſtre de bled, eſtre choſe ronde, &c. parlãs des eſpeces, & matieres du Sacrement, car vrayement ces eſpeces ont eſté prinſes du bled, elles ſont rondes & ont à l'exterieur toute la figure & quantité du pain. Le Miniſtre laiſſe ceſte reſponce, & s'arreſte à d'autres choſes, ſuiuant touſiours la vanité de ſon ſens, & n'a plus ſouuenance de tant de belles raiſons & exemples que ie luy baillois, des choſes qui portent le nom de ce qu'elles ont eſté, & de ce qu'elles ſont ſeulement en apparence, comme ſi iamais n'en auois parlé, il ſe tempeſte ſur ſes vanitez & equiuoques, tantoſt des eſpeces au corps de Ieſus-Chriſt, tãtoſt à la Diuinité d'iceluy, & n'aduiſe pas que pource que le Sacrement eſt compoſé de deux choſes, du ſigne & de la realité contenue, on luy baille le nom tantoſt à propos du ſigne, tantoſt de la choſe contenue, & ne

dit

dict on rien qui ne soit en verité au Sacremẽt, mais l'industrie du Ministre est de faire du brouillis, peslemesler & confondre l'vn l'autre, & tirer consequences absurdes de l'vn à l'autre, comme si nous disions qu'autre chose ne fust l'espece ou le signe, & autre chose le corps, ou l'ame, ou la Diuinité de Iesus-Christ. Il à bon besoing d'vn meilleur entendement, que Dieu luy donne par sa bonté.

CONTRE LE 5. POINCT DE l'onziesme Chapitre.

OV i'auois dict que Iesus-Christ Dieu & homme, appelle du nom de pain descendu du Ciel, son diuin verbe. Le Ministre me reprenoit disant qu'il ne fault ainsi parler d'autãt qu'il n'est pas le verbe de soy mesme, mais seulement de Dieu le Pere. Ie luy respondois que le diuin verbe est prins en deux façons, qu cõme procedant ou comme subsistant, en la premiere façõ, il ne procede point de luy mesme, mais de son pere seulement, mais en la seconde, qui est d'estre subsistant, il subsiste comme la personne du pere & du S. Esprit, & se trouue personnellement en Iesus-Christ, comme son ame en son corps. Il à dit mon ame est triste. S. Paul dit, aux iours de sa chair, ainsi peut on dire, son

Matth. 26. Heb. 5.

re, son verbe. Or le Ministre replicque qu'il se pourroit donques aussi appeller son filz, pour ce que le filz de Dieu habite en l'humanité. Mais c'est homme ne faict rien cuidant beaucoup faire, d'autant que ce mot de filz emporte procession du Pere, & i'auois desia dict, que le verbe comme procedant, il ne procede de luy mesme, non plus est il fils de luy mesme, car la relation & procession, qui est enclose au mot de fils empesche, mais si nous prenons vn mot signifiant la subsistance, sans enclorre relation ou procession, lors on dira autant proprement, qu'il à parlé de son diuin verbe, comme nous disons qu'il à parle de son ame, & de son corps. Le Ministre semble se vouloir monstrer Theologien Scholastique, quand il dict que les noms emportans concretion ne se peuuent applicquer à Iesus-Christ, en ceste façon, comme dire qu'il est son homme, ou son Dieu. Mais que n'aduise il que les mots d'ame & de corps, emportent concretion, & nonobstant on dict, Son Ame, & son corps? homme, & Dieu signifient les natures: Ame & corps signifient les parties d'vne personne, & pource le diuin verbe en Iesus-Christ, consideré comme vne partie de tout Iesus-Christ, est appelle son diuin verbe, aussi biẽ que sõ ame, & son corps, mais non entant qu'il signifieroit la nature diuine, car il n'est pas Dieu de soy mesme, mais

vne

vne personne diuine procedante de son pere. Le Ministre se faict tort de s'embarquer sur la haulte Mer de la Theologie Scholastique, car pour dire à vn mot il n'y entend rien, ou la il estudiée? luy & ses semblables, qui l'ont tant en mespris & desdaing, y auroient ils bien cõsommé tous les iours de leur vie, ainsi qu'est requis à telle science, pour l'acquerir parfaictement? Mais voyons d'abondant s'il est rien Theologien, en la Theologie de l'Escriture, qu'õ appelle Positiue. Ou i'alleguois S. Paul, l'appellant le diuin verbe de Iesus Christ, la dessus se voyant confus, pour couurir l'ignorance de sa Theologie Scholastique, il m'appelle ignorant, disant qu'en cela ie trauaille de produire des preuues de mon ignorance. La dessus ne diray-ie autre chose, sinon que vn chascun cognoist assez sa suffisance. Pour monstrer donques sa grande suffisance il allegue le Grec, disant que Iesus-Christ n'est iamais appellé Π Η Μ Α, mais biẽ ΛΟΓΟΣ, ce dernier mot estãt le nõ de sa Diuinité, ou le 1. signifie puremẽt la parole externe. Or ça le voila tout nud, tout descouuert, tout ignorant. En 1. lieu, il se cõtredict quãd & quand apres, allegãt S. Basile lequel (dit-il) appelle le S. Esprit de ce mot de Π Η Μ Α, & interprete, (dit il) la sentence de S. Paul par moy alleguée, non du filz, mais du S. Esprit, quand il dit que Iesus Christ porte, & soustiẽt toutes choses, par le verbe

Heb. 1.

Basil. lib. 5. aduers. Eunom.

le verbe de sa vertu: par ce verbe la dit il, S. Basile entend le S. Esprit, qui est ΡΗΜΑ parole & image naturelle du filz. Or ça donques si le mot de ΡΗΜΑ, se prend en ce passage là pour le S. Esprit, il est dõques vray, que ce mot est prins pour la Diuinité, & non tant seulemẽt pour le commandement & parole externe de Dieu, qui est tout oppositte à ce que le Ministre venoit de dire, me chargant d'ignorance, d'autant que ie n'auois pas auisé, qu'en ce passage là, S. Paul n'vse pas du mot ΛΟΓΟΣ, lequel signifie la Diuinité de Iesus-Christ, mais du mot ΡΗΜΑ, qui ne signifie que la parole de Dieu externe, ou commandement d'iceluy. Voila desia le Ministre en contradiction, car S. Basile qu'il allegue luy mesme, dit qu'on prend ce mot pour la Diuinité. D'abondant, si selon le Ministre cela est entendu de la parole de Dieu non interieure, qui est le diuin verbe, mais de l'exterieure qui est vn commandement qui passe, il se cõtredit encores de rechef, ayant soustenu fort & ferme au chapitre quatrieme de son dernier escrit, que la parole de Dieu externe, soit en la bouche de Dieu le Pere (qui peut parler vocalemẽt quand il luy plaist) soit en la bouche de Iesus-Christ, ella n'a, (dit le Ministre) vertu, energie, ou efficace quelcõque, pour autant que c'est vne voix ne battant que l'air. Si cela est, cõment donc diroit S. Paul, que

Chap. 4. Poinct. 2.

Iesus-

Iesus Christ porte & soustiēt toutes choses par la parole de sa vertu? si ceste parole n'a point de vertu? attendu qu'il parle de la subsistance des choses, lesquelles il soustient auec autāt de miracle, qu'elles ont esté crees de Dieu, comme remonstrent les Expositeurs de ce passage, disans que le verbe diuin qui à crée toutes choses de rien, comme s'il les portoit il les soustient en leur estre, autrement elles seroyent aussi tost aneanties, & reduictes en moins que poudre, à raison que plus depend la creature du Createur, que le rayon ne depend du Soleil. Ie dis donc au Ministre. Si ce verbe là, est le verbe interieur, donc le mot P H M A, se prēd là pour le diuin verbe, & s'il est prins pour le verbe ou parole exterieure, donc la parole de Dieu exterieure à ceste grande vertu, qui est la plus grande que Dieu aye operé, & opere en nature, apres les œuures concernantes l'incarnation du filz de Dieu, & ainsi ne sera de merueille, si c'este mesme parole, opere la realité & Transubstantiation au S. Sacrement, qui est moindre chose que la susdicte. Outre toutes les sentences que i'alleguois au Ministre sur le chapitre 14. pour monstrer que la parole de Dieu à grande efficace, comme quand il est dit au Ps. 67. Il a donné à sa voix vne voix de vertu, & au commencement de la Genese, ou est recité que Dieu dit. Lumiere soit fai-

Hai epist. Heb.

S. Thom. ibid. Dyonis. carthus. in 1. c. ad heb. Caietan. ibid.

Chap. 4. Poinct 2. page 154. & les suiuantes au liure du Ministre. Psal. 67.

Gen. 1. Heb. 4. cte, & la lumiere fust faicte, & S. Paul Heb. 4. la parole de Dieu est viue ayant efficace & penetrant, &c. Et ce que dit S. Pierre que la parole de Dieu est vne semence. Le Ministre les interpretoit du diuin verbe, & en ce passage de S. Paul qui le presse, & parle tresexpressement de la Diuinité du filz de Dieu, il ne veut entendre de la Diuinité, mais d'vne parole externe? Or pour toute preuue il allegue Denys le Chartreux, qui l'interprete de son commandement, qui est trespuissant. Il monstre biẽ combien il est indigent de preuues, puis qu'il à recours à vn Chartreux recent, & qu'il deteste comme la peste. Outre il se veut targuer de S. Thomas, l'alleguãt, lequel neantmoins le condamne tout à faict. Or voicy ce qu'en escrit S. Thomas sur le susdict passage. Il porte (dit-il) toutes choses, mais par qu'elle chose? C'est dit-il, par le verbe de sa vertu. Car celuy qui à faict les choses, il les conserue aussi. Or c'est le diuin verbe qui à faict toutes choses, c'est donc luy qui les conserue. Mais pourquoy dit-il, par le verbe de sa vertu? n'est ce pas par la vertu de son pere? Si est (dit-il) mais sa vertu n'est qu'vne auec la vertu de son Pere, & pource (dit-il) il opere & par la vertu de son Pere, & aussi par sa propre vertu, & comme (dit-il) le Pere à produict toutes choses par son verbe, pareillement le filz, par le mesme verbe,

S. Thom. lect. 2. in epist. ad heb.

qui

qui eſt luy meſme (dit il) à faict toutes choſes. Et puis apres ayant au preallable monſtré que l'expoſitiõ d'aucuns Grecs, n'eſt pas ſi droicte, interpretans ces paroles du S. Eſprit, pour eſuiter qu'il y ait deux verbes en Dieu, il reſould qu'il n'y à qu'vn verbe diuin, ce qu'il prouue par S. Auguſtin, qui parle ainſi. *Ipſe ego, qui ſum verbum, iudicabo,* & ſemblablemẽt eſt en ce paſſage (dit S. Thomas) quãd il eſt eſcrit, qu'il porte toutes choſes par le verbe de ſa vertu, c'eſt dit il, à dire, qu'il les porte en ſoy meſme, qui eſt le verbe, *verbo virtutis, id eſt, in ſe ipſo, qui eſt verbum virtuoſum.* Voila S. Thomas, qui interprete ce paſſage du diuin verbe, & dit qu'il eſt en ſoy meſme, vnicque comme auec ſon Pere. Le Miniſtre eſt il plus docte que S. Thomas, ſçauroit il plus doctemẽt explicquer que luy ce paſſage ? Et cõme diſoit Dieu iadis, es tu plus ſçauãt que Daniel? Donques il allegue S. Thomas, & S. Thomas le condamne luy meſme, tout à faict. C'eſt pitié de ſes procedures. Le Miniſtre m'exhorte comme bon frere de mieux eſtudier ma Theologie, qui eſt aſſez pour ce faire mocquer des gens. I'auois reprins le Miniſtre en leur verſion du texte de ſainct Iean, ou au lieu du verbe, ils tournent la parole, diſans, Au commencement eſtoit la parole. Il s'en excuſe, ſoubs pretexte, qu'ils entendent de la parole eſſentielle. Mais il ne ſonne mot à

Auguſt. in Ioan.

Exech. 28.

la ſentence que ie luy alleguois de ſainct Auguſtin, qui met difference de la Sapience, auec la parole. La Sapience eſtant cachée en l'entendement, mais la parole eſtant ſenſible à l'exterieur. Le premier conuient au diuin verbe, mais non le ſecond. Paſſant donques ceſte reſolution de S. Auguſtin ſoubs ſilence, & s'excuſant comme il peut ſans y auoir eſgard, il dõne entendre qu'il eſt deliberé de reſiſter, par vn eſprit de contradiction, quoy qu'on luy ſache dire ou alleguer, & quoy qu'il n'y ſache n'y puiſſe reſpondre.

Aug. lib. 2. de trinit. c. 14.

CONTRE LE SIXIESME POINCT de l'onzieſme Chapitre.

C'Eſt icy ou le Miniſtre ſe trouue le plus court, c'eſt quand il faut venir à la regle que ie luy propoſois en ma premiere Reſponce, ſçauoir qu'aux fondemens de noſtre Foy, qui ſont les articles de la foy, & les Sacremens, il faut prendre les mots tout ainſi qu'ils ſont couchez par le premier Reuelant, ou inſtituteur qui eſt Dieu. Et eſt bon de notter, qu'il à eſchappé au Miniſtre, de dire, que les articles de la foy ſont les principes & fondemens de la Religiõ Chreſtienne. Il dit cela en la page 470 bien qu'il veuille là cauiller que les Sacremens

ne

ne ſont pas nouueaux Dogmes en l'Euangile, il eſt neantmoins tout certain, qu'ils ſont propres & peculiers en l'Euangile, comme le Bapteſme & la S. Euchariſtie, en cela il nie (conſtrainct & preſſé) ce que iamais ne fuſt entendu ny leu, parmy les Chreſtiens. Le nouueau Teſtament n'eſt point appellé nouueau, que pour la nouueauté de l'Incarnation, des articles de la foy, & des Sacremens, meſme Ieſus-Chriſt le dit ainſi; particulierement des Sacremens quand parlant du Sacremẽt d'Euchariſtie, Beuuez (dit il) de cecy, c'eſt le ſang du nouueau Teſtament. Ie n'ay pas dit (comme impoſe le Miniſtre, qui ſans impoſitions ou additions, ne peut eſchapper) que les Sacremens ſoyent articles de foy, ains i'ay diſtingué les Sacremẽs, des articles de foy, & nous diſons iournellemẽt qu'il y à douze articles de foy, & ſept Sacremẽs, comment aurois-ie cõfondu les vns auec les autres, que les petis enfans parmy nous les ſçauent mettre à part & diſtinguer? Mais biẽ telle eſt la verité, que Ieſus-Chriſt n'a rien cõmandé de croire, ou faire de nouueau, excepté les articles de foy, qu'il à reuelez, & les Sacremens qu'il à inſtituez. A raiſon de quoy, ſe ſont les fondemens de la Religion Chreſtienne, & les Principes d'icelle, & puis qu'ils ſont tels, il les faut prendre au pied de la lettre, autrement nos fondemens & principes ſeroyent moins aſſurez Luc. 22.

& moins certains, que les fondemens & premiers principes de tous les arts & ſciences: s'il eſtoit permis à vn chaſcun de les interpreter autrement qu'ils ne ſonnent. Et cela eſt infallible, & ne ſçauroit on eſchapper. On peut voir ce qu'en ay eſcrit amplement cy deſſus au chapitre premier, & auſsi en ma ſeconde Reſponce, chapitre onzieſme ſur le texte troiſieſme page 383.

Chap. 1.

Page 469. au liure du Miniſtre.

Le Miniſtre à beau tergiuerſer, il n'eſchappera iamais ce gros & lourd inconuenient. Il taſche à ſecouer ce ioug, & rompre ceſte bride, voyons comment? Premierement (dit-il) c'eſt vne choſe treſfauſſe que tout propos figuré ſoit ænigmatique & obſcur. De cela i'en ay deſia parlé cy deſſus (car le Miniſtre ne ſçait le plus ſouuent qu'vne chanſon) tant y à que tel propos figuré eſt bien touſiours obſcur, quād il tire les mots à vn autre ſens, ou tout contraire, ou non vſité vulgairement. Or le ſens baillé par le Miniſtre aux paroles du Sacrement faict tous les deux, car premierement il tire en ſens contraire, puis que Ieſus-Chriſt tenāt le pain il dit, Ceci eſt mon corps, & ſelon le Miniſtre, ce n'eſt pas ſon corps. En ſecond lieu, iamais vulgairement par vn corps humain ne fuſt entendu du pain cuict au four: & en troiſieſme lieu les cent & deux cens diuerſes expoſitions qu'on à deſia apporté ſur ces paroles, monſtrēt bien

bien que hors de la naifue,& propre locutiõ de ces paroles,il y à beaucoup d'obſcurité,donc la premiere eſchappatoire du Miniſtre,diſant que ces propos,ores que figurez, ſont auſsi clairs que tous les autres non figurez, eſt notoiremẽt fauſſe. La ſeconde eſchappatoire eſt, qu'il eſt, (dit-il)tresfaux,qu'aucun article de foy ne ſoit point d'eſcrit figurement:car, dit il, nous auõs monſtré tout le contraire au premier chapitre de cẽ liure. Au contraire il eſt tresfaux que tous ne ſoyent autãt ou plus clairs,& plus nettement couchez, que tout le reſte de la ſaincte Eſcriture. Il n'a ſçeu oppoſer que le ſeul article de l'Aſcenſion, voire le ſeul, auquel i'ay monſtré n'y auoir point de figure en la phraſe Hebraicque, tant en ma premiere Reſponce chapitre premier, page quinzieſme, qu'en ceſte troiſieſme,chapitre premier,poinct quatrieſme. Le Lecteur liſant bien attentiuement les ſuſdicts paſſages, trouuera que nous n'auons rien de plus net que les articles de noſtre foy. La troiſieſme eſchappatoire du Miniſtre eſt, qu'il n'y à point vne ſeule poincte de contradiction en toute l'Eſcriture. Mais qui le dict? Le Miniſtre n'oſe appliequer ſon diſcours, ſe contentant d'auoir dit cela. Or i'entens bien ce qu'il voudroit inferer,c'eſt qu'il y auroit contradiction,de l'article de l'Aſcencion,auec la realité

Chap. 1. poinct. 4.

du S. Sacrement, mais il n'a osé applicquer son dire, se voyant preuenu si clairement par ma seconde Responce, chapitre 19. page 702. Le quatriesme eschappatoire est que s'il se rencontre ez S. Lettres, quelque apparẽce de contrarieté, elle se vuide par l'Escriture mesme. I'accepte ceste raison, mais elle ne faict rien à ce propos, qui dit que les fondemens de nostre foy sont les plus clairs en l'Escriture, parquoy si en apparence il y a quelque contrarieté, il faudra s'en remettre touſiours aux premiers fondemens que Dieu nous à baillez, & ainsi ceste raison milite droictement contre le but du Ministre. La cinquiesme eschappatoire est, que c'est erreur & ignorance lourde en Theologie d'enseigner que les Sacremens soyent de nouueaux dogmes & articles de la foy. D'estre articles de la foy, i'ay desia dit que nous les distinguõs, d'auec les articles de la foy. Les articles de foy sont au nombre de douze, & les Sacremens au nombre de sept. Mais pour estre nouueaux dogmes & enseignemens du nouueau Testament, Iesus-Christ le dict luy mesme, appellant le Sacrement d'Eucharistie, le breuuage du nouueau Testament. Et qui auoit iamais entendu les merueilles du Sacrement de Bapteſme? qu'on s'addresse à Nicodeme Raby, & Docteur en Israël, voir s'il ne trouue pas cela nouueau & n'on iamais entendu?

tenu? Qu'on s'adreſſe aux ſeptante deux Diſciples, & aux Iuifs, voir ſi iamais il auoit eſté dict, ou entẽdu parmy eux, qu'on mangeaſt la chair du fils de l'homme, & qu'on beuſt ſon ſang? S'il n'y auoit rien de nouueau n'y aux paroles, n'y aux ſens, comme veut conclurre le Miniſtre, a quel propos ſe fuſſent ils ſcandaliſez? comme pour exemple ſi Ieſus-Chriſt leur euſt parlé de la Circonciſion, ou de l'Aigneau Paſchal, s'en feuſſent ils eſmeuz & ſcandaliſez? Non. Et nonobſtant le Miniſtre veut faire entendre, qu'au Sacrement de l'Euchariſtie, il n'y a rien de nouueau pour les Chreſtiens, qui eſt nier tout à plat l'Euangile, comme parloit S. Baſile contre Eunome, diſant qu'il n'y auoit point d'auantage de ſanctification au Bapteſme, qu'en la mer rouge. Le Miniſtre puis aprez ſe rue ſur les Papes, & le reſpect que nous leur portons comme Lieutenans de Dieu. Il faict comme celuy qui n'oſeroit cracher au viſage du Roy, & viendroit à deſchirer ſon Image. Il a dict qui vous oyt il m'oyt, & qui vous meſpriſe il me meſpriſe. Il faut donc porter grand reſpect au Lieutenant de Dieu & ſucceſſeur des Apoſtres. Il dit que ie ſuis muet comme vn poiſſon, aux ſentences des Peres qu'il m'auoit alleguez en ſon premier eſcrit. Il à prins ceſte phraſe de moy, qui luy reprochois cela bien ſouuent en ma ſeconde Reſponce. Et pour les Peres pretendus,

Ioh. 6.

Ioh. 6.

Baſil. lib. de ſpirit. ſanct. c. 14

Luc. 10.

ie luy

ie luy remonſtrois qu'en ma premiere Reſponce, i'auois en vn mot trenché tout ce qu'il pretendoit titer deſdicts Peres. Mais pour luy monſtrer cela plus euidemment, i'ay amené tous les dicts Peres en particulier, eſtant ſur ce propos au diſcours de ma ſeconde Reſponce, qui ſe trouue au chapitre onzieſme page 386. Le Miniſtre dict vn menſonge manifeſte, eſcriuant ſur la fin de ce chapitre, que ie replique aux paſſages des Peres qu'il ne m'obiectoit point en c'eſt en droit, & ce (dict-il) pour eſuiter tout ſoubçon de ſilence. Le Lecteur pourra voir ſon premier eſcrit page 13. & trouuera que ſur ce ſubiect, il m'allegoit ſainct Cyprien *de Cœna Domini*; Theodoret, Dialogue premier & ſecond ſainct Chryſoſtome *ad Cæſar.* Sainct Auguſtin epiſt. 13. *ad bonifac* ſainct Auguſtin *in ſententi apud proſper.* Auſquels Peres ie n'auois reſpondu particulierement par ma premiere Reſponce me cõtentant (comme ie viens de dire) d'auoir tranché le fil du Miniſtre, d vn ſeul coup, ayant en vn mot donné l'intelligence des ſuſdicts Peres. Et pource que le Miniſtre me reprochoit en ſon ſecond Eſcrit, que ie n'y auois voulu toucher, ie les ay amenez en ma ſuſdicte ſeconde Reſponce l'vn aprez l'autre, & de meſme ordre que le Miniſtre les auoit adjancez. On le peut verifier par l'onzieſme chapitre de ma ſeconde Reſponce

page

page 386. ſur la fin dudict chapitre. En cela le Miniſtre demonſtre de quel eſprit il depẽd. Le Diable, dict Ieſus-Chriſt, eſt menteur & Pere d'iceluy.

CONTRE LE DOVZIESME Chapitre du Miniſtre.

LE ſubiect de ce chapitre n'eſt que ſur ce que le Miniſtre (pour conclurre, qu'il faut prendre les paroles du S. Sacrement figurement) auoit mis en auant vne regle trop generale, & laquelle en ſon ſecond Eſcrit, pour eſchapper mes obiections feuſt conſtrainct limiter par trois termes biẽ notables. On pourra voir tout ce diſcours au long au 12. chap. de ma precedente Reſponce. Or maintenant le Miniſtre taſche à ſe defendre comme il peut, & dict qu'il a adiouſté *a ſa regle ſes mots, proprement*, naturellement, regulierement, mais que c'eſtoit autant à dire, cõme eſtans termes equipollens. Si c'eſtoit autant à dire, qu'eſtoit il de beſoing d'etayer ſur ces trois mots toutes ſes ſolutions, & ſans leſquels ſa regle ainſi qu'il l'auoit couchée, ne pouuoit ſubſiſter deuant la force de mes argumens, non plus que la cire au deuant du feu ? Sa ſeconde excuſe eſt que combien, dict il, qu'il n'euſt pas du commencement entaſſé tous ces mots en

Page. 474. au Miniſtre

vn

vn meſme lieu, tant y a qu'ils ſe trouueront ſemez (dict-il) en ſon premier eſcrit & notamment en la page 13. Ie prie le Lecteur de verifier ſon excuſe. Pour ma part, i'ay leu & releu ſon premier eſcrit & ay trouué que ſur la fin de la 12. page, il y met ſa regle generale, que ie impugnois, mais en la 13. page, qui eſt la ſuiuante, on n'y trouuera nullement ces 3. mots, n'y vn ſeul, n'y voire aucun veſtige, ou ſemblance d'iceux, n'y encores en la 14. & 15. ſuiuantes, brief du deſpuis qu'il a eu dreſſé ſa regle, il ne la iamais l'imitée par ces mots, ains à tout le reſte qui vient tout de ſuitte changeãt de propos, n'inſiſte, ſur la regle ſuſdicte, n'en faiſant plus de mention, s'eſtant eſuanouie en ſon diſcours, comme l'ombre qui ſe paſſe. Quand donc il en auroit parlé auparauant, la verité eſt, qu'il n'a point mis ces mots en ſa regle, n'y du deſpuis n'en a parlé. Comment donques a propos de ceſte regle auroit il adiouſté ces modifications ſignalées, plus ne faiſant mention de ſadicte regle? Et pource que le Miniſtre pour ſa troiſieſme excuſe, ſe cuidoit couurir de l'autorité de Fonſeca Dialecticien: Ie luy remonſtrois qu'en la verification du ſubiect dont il s'agiſſoit qui eſt de l'vnion des deux natures en vne ſeule perſõne de Ieſus Chriſt, il euſt mieux faict d'alleguer les anciens Peres, comme S. Cyrille, S. Leon Pape, & autres qui ont decidé ceſte

ceſte haute matiere contre l'Heretique Neſtorius, & pareillement S. Thomas, qui a couché fort doctement les reſolutions de ceſte matiere aprez les Conciles d'Epheſe & Calcedoine, remonſtrãt auſsi qu'en comparaiſon des ſuſdicts Peres, le Docteur reçent parluy allegué & eſcriuant ſur la Dialectique, eſtoit comme vn ieune Eſcolier, & nouueau eſcriuain, l'auctorité duquel, ne pouuoit tant faire pour luy, comme euſt faict celles des ſuſdicts Peres, & Conciles, proteſtant de ne dire cela en meſpris de l'Aucteur, mais bien des preuues, comme eſtãt inſuffiſantes & manques de l'auctorité des ſuſdicts Peres. Le Miniſtre nonobſtant en ce dernier eſcrit prenant le meſpris de ſes Reſponces, pour meſpris du ſuſdict Aucteur, c'eſt à dire tout au rebours, c'eſt de quoy il a prins ſubiect en ſon epiſtre liminaire de me calomnier, diſãt que ie fais eſtat de meſpriſer les Aucteurs, & les appeller nouueaux Maiſtres, par ce que i'en viens de dire, le Lecteur pourra iuger de la verité du faict, & eſt beau de notter, que le Miniſtre n'ayant peu en ce dernier eſcrit eſquiuer mes obiects, il eſt pour la ſeconde fois conſtrainct de changer les mots de ſa premiere Regle. En ſa defance premiere, il y a adiouſté ces 3. mots proprement, regulierement, & naturellement: Or icy ſe voyant encores prins, nonobſtant tout cela, il change les mots de ſa

Regle

Regle en ſa defenſe premiere, il y a adiouſté ces 3. mots proprement, regulierement, & naturellement. Or icy ſe voyant encores prins, nonobſtant tout cela, il change les mots de ſa Regle fort cauteleuſement, qui faict entendre qu'il faut eſtre bien oculé, pour deſcouurir ſes ruſes & equiuoques, & qu'a ceſte occaſion toute maniere de gens n'eſt capable de lire tels Eſcrits, pour n'eſtre capable d'en iuger, d'ou arriue ſouuent qu'il leur en prend comme aux ſinges voulans vſer du raſoir à l'imitation de l'homme, qui ſe coupent la gorge eux meſmes. Pour doncques deſcouurir la ruſe, voicy ſa Regle en propres termes, & tout ainſi que le Miniſtre la propoſa en ſon premier eſcrit, lors qu'il m'attaqua auec ſes deux autres compagnons Miniſtres ſignez auec luy. La regle eſt en la page 12. en ces termes, voulãt prouuer que ſi le pain eſt affirmé du corps qu'il faut prendre les mots figurement.

Regle du Miniſtre.

Toutes & quantesfois que nous trouuons ces manieres de parler, auſquelles deux ſubſtãces toutes diuerſes ſont dictes l'vne de l'autre, il faut neceſſairement entendre cela, non pas à la rigueur de la lettre: car ainſi par la cõfeſsion & teſmoignage des Docteurs meſmes de l'Egliſe Romaine le ſens en ſeroit abſurd, faux, incompatible & impoſsible. Pour ce dernier

n'eſt

n'eſt beſoin d'en dire autre choſe, ſinon qu'il c'eſt trouue court en preuues, alleguant pour le regard de ſa regle, le ſeul Fonſeca Dialecticien, du quel ie viens de parler & cõme ie monſtre en ma precedente Reſpõce, il parle d'autres choſes que ce qu'il pretend. Mais venons à la Regle. Ie luy propoſois ces propoſitions Dieu eſt homme, & homme eſt Dieu, qu'on ne peut prendre figurement, nonobſtant certain eſt que ces deux ſubſtances ſont toutes diuerſes quand on parle de Dieu, & de l'homme. Le Miniſtre en ceſte derniere defenſe dict que ces deux natures ne peuuẽt eſtre affirmees l'vne de l'autre, en diſant la diuinité eſt l'humanité, & ſur cela allegué S. Thomas, a l'endroict ou ie l'auois deſia allegué. I'accorde que la verité eſt telle, que deux natures ne peuuent eſtre affirmees l'vne de l'autre. Mais ô ruſe ſignalee! Le Miniſtre n'auoit pas mis en ſa Regle, le mot de Nature, mais le mot de Subſtance. Or tous ceux qui ſont verſez aux ſciences ſcauent tresbiẽ qu'il y a grãde differẽce de nature & de ſubſtãce, tout indiuidu, cõme tout hõme, eſt ſubſtãce, mais il n'eſt pas nature, ceſte propoſition eſt tres veritable. *Socrates eſt ſubſtãtia*, mais celle cy eſt tresfauſe, *Socrates eſt natura*. Voila pourquoy ie le reprenois, me prenant garde d'auoir vſé du mot de ſubſtãce, & nõ du mot de nature. Nature s'exprime par les mots qu'on appelle *abſtracta*,

comme

comme, *humanitas diuinitas*. Perſonne s'exprime autrement, ſçauoir par les mots appellez, *Concreta*, comme *Deus*, *homo*. Tres-bien donc dict S. Tomas, & tous les autres precedens cõme Gregoire Nazanzene S. Cyrille & Damaſcene, que les deux natures ne ſont point affirmees l'vne de l'autre, en diſant, la Diuinité, eſt l'humanité: Mais ils n'ont iamais dict que les deux ſubſtances de Dieu & de l'homme, ne ſoyent affirmees l'vne de l'autre, ains au contraire c'eſt pourquoy il ont eſcrit contre Neſtorius, que Dieu eſt homme, & que la ſaincte Vierge eſt mere de Dieu, mais ils ſe ſont bien gardez de dire que Dieu ſoit l'humanité, ou que la ſaincte Viege, ſoit mere de la Diuinité. Conſiderant comment ainſi abſurdement, le Miniſtre auoit vſé du mot de Subſtance en ſa Regle, me ſuis prins garde, ou qu'il n'aduiſoit pas la difference qu'il y a aux deux, ſubſtance, & nature, ou qu'il a eſté conſtrainct d'ainſi le mettre, autrement il ne pouuoit applicquer ſa regle aux paroles du ſainct Sacrement: A raiſon qu'en telles paroles, tous les mots ſignifient ſubſtances, & non pas Natures, chaſcun en iugera facillement conſiderant les mots, *hoc eſt corpus meum*. Le Miniſtre donc pour eſchapper change les mots de ſa Regle, & ſe ſauue ſur les mots de Nature, changeant ſubſtance en Nature. Mais ſi cela eſtoit, il y auroit vne infinité

de

de Natures humaines, à sçauoir autant qu'il y a d'hommes & substãces humaines, ou ce qu'il n'y a qu'vne Nature humaine. Il se tempeste donc disant qu'vne Nature n'est point affirmée de l'autre, mesme en la personne de Iesus-Christ, ce que i'accorde & n'auois pas impugné le contraire, mais ie luy niois qu'en Iesus-Christ vne substance ne soit affirmée de l'autre, qui est droictement contre sa regle, & tous les Peres & S. Thomas auec eux n'ont iamais parlé des substances comme le Ministre, mais bien & seulement des Natures. Ie demande au Ministre, quand nous disons, Dieu est homme, signifions nous des accidens, ou des substances? Il n'osera dire que ce soyent des accidens, car Dieu ne seroit en telle façon non plus homme que les Anges, qui s'apparurent aux Patriarches, qui n'auoyent que les seuls accidens des hommes. Signifions nous donc deux natures, que le sens soit tel que la Diuinité est l'humanité? Non, car le sens seroit tres-faux. Ne signifiant donc point ny des accidens, ny des Natures, reste que nous y signifions deux substances, à sçauoir que celuy qui est vray Dieu en personne & substance, il s'est faict homme, prenant la substance de l'homme & s'habillant du tresprur sang de sa saincte Mere. Il à biẽ prins l'humanité en qualité qu'elle n'est autre chose, qu'vne substance particuliere, mais il n'a prins

toute la nature humaine en soy, car elle se trouue à tous les autres hommes. Ie disois qu'en l'homme y à deux substãces, l'Ame & le corps, & que l'vne est affirmée de l'autre: car on dict le corps est viuant, & nonobstant, la vie appartient à l'ame. Outre nous disons Adam est mort, bien que la mort soit au seul corps. Le Ministre trouue à dire que, Mort, n'est pas substance. Voire mais la substãce se trouue au sens de la proposition, qui est tel, Adam qui à esté vif, c'est maintenant Adam qui est mort. Adam mort, ne signifie il pas vne substance morte? donc Adam est prins en ceste propositiõ, pour le seul corps d'Adam, lors qu'on y adiouste le mot de, Mort, Ie monstrois d'abondant au Ministre qu'il y à grande difference de dire vne chose estre l'autre, & vne chose estre dicte de l'autre? le corps est dict de l'ame, à raison de l'vnion personnelle, mais l'ame n'est pas le corps. Ie prie le beneuole Lecteur d'estre vn peu attentif au discours qu'ẽ faict icy le Ministre. Pour impugner donques cela, à sçauoir qu'il y à grãde difference aux deux, de dire vne chose estre dicte de l'autre, & vne chose estre l'autre. Il dit qu'en cela ie monstre ma crasse ignorance, car en l'escole, dire qu'vne chose est dicte d'vn'autre, c'est comme si on disoit qu'en la propositiõ vne chose est dicte en estre vne autre. Comme dit il, l'hõme est dit estre Animal, pource qu'il est

Page 477. au Ministre.

eſt Animal. Le Miniſtre n'entend pas, ou ne veut pas entendre ce que i'ay dit. Or ſçay-ie bien qu'vne choſe eſt dicte de l'autre, & pareillement elle eſt l'autre. Cela eſt verifié en toutes les propoſitions eſſentielles, comme de dire, l'hõme eſt raiſonnable, meſmes que deuãt que l'homme ſoit ainſi dit en la propoſition, il eſt tel en verité, & en nature, & quand bien on ne formeroit iamais aucune propoſition, l'homme ne laiſſeroit d'eſtre tel. Mais eſt il auſſi certain, que certaines choſes ſont dictes des autres, qui ne ſont pas les meſmes, & c'eſt pour lors que les natures ſont differentes, comme quãd ie dis l'homme eſt ſçauant, la ſcience eſt dicte de l'hõme, mais la ſcience n'eſt pas l'homme. Si bien qu'en diſant l'hõme eſt raiſonnable, le ſens eſt, que l'homme eſt en ſubſtance, raiſonnable: mais quand on dit l'homme eſt ſçauant, le ſens n'eſt pas que l'homme ſoit en ſubſtance, la ſcience: mais bien que la ſcience luy conuient, & que la ſcience eſt dicte de luy. Quand donc le Miniſtre demãdoit ſi l'ame eſt le corps. Ie luy diſois que non. Hõ diſoit le Miniſtre l'ame ſelon vous eſt dicte du corps, *ergo*, elle eſt le corps. Ie le nie, car tout ce qui eſt dit d'vne autre choſe, n'eſt pas la meſme en ſubſtance, ainſi qu'eſt porté par ce verbe *eſt*, prins abſoluement, mais il faut entendre qu'vne choſe eſt dicte de l'autre, bien qu'elle ne ſoit l'autre, ou pour l'vnion

Scientia, dicitur & prædicatur de homine, non tamen eſt homo.

personnelle, laquelle ne confond pas les substances differentes, comme sont l'ame & le corps, en la personne de l'homme, ou à raison des attributs, conuenances, actions, accidens ou semblables choses qui luy conuiennent. Sur ce subiect le Ministre n'a sçeu que replicquer en contre l'exemple que ie luy baillois, quand nous disons que le corps est viuant, la vie toutesfois estant de l'essence de l'ame & non du corps. Appliquans ce propos au Ministre, il à dict que quand deux substances diuerses sont dictes l'vne de l'autre, il faut prendre les motz en figure, & non à la lettre. Or est il que la substance indiuidue du filz de Dieu, est dicte de la substance humaine prinse du tresspur sang de le S. Vierge, donc selon le Ministre quand il est dit, Dieu est homme, il faut prendre ces mots en figure, & non au sens des mots, & de la lettre. Voila la conclusion qu'on tire necessairement de sa belle regle, pour introduire figure aux paroles du S. Sacrement. Le Ministre allegue Bellarmin & plusieurs autres, mais il trouuera qu'ils ont bien parlé autrement que luy, car ils mettent le mot de nature, & se sont bien gardez de mettre le mot de substance, comme le Ministre. Sur la fin du chapitre il me reproche que ie diuague sur la Transubstantiation, qui est vne imposture manifeste. Ie me prens garde qu'il s'estudie de me charger reciproc-

quement

quement, de tout ce que ie le reprens à tout coup, comme eſt de diuaguer & ſauter à tout propos de la realité en la Tranſubſtantiation. Or pour monſtrer la verité du faict, on peut voir le douzieſme chapitre de ma ſeconde reſponce p. 411. ou ie reſpondois au Miniſtre me diſant, que nos Maiſtres n'oſans affermer que le corps de Ieſus-Chriſt fuſt vn pain, qu'a ceſte occaſion ils ont dit, que le pronom Ceci, ne demonſtre pas le pain, mais le corps de Ieſus-Chriſt. Si la deſſus ie luy demande qu'elle abſurdité trouue il aux paroles de Ieſus-Chriſt, ſi en icelles on y entend la Tranſubſtantiation? c'eſt à dire le corps ſans pain? eſt-ce ie vous prie diuaguer & parler hors de propos? Voila pour le douzieſme chapitre, lequel on pourra conferer auec le douzieſme de ma ſeconde Reſponce, pour en tirer du fruict, ſur ceſte matiere de l'vnion des deux natures en Ieſus-Chriſt.

CONTRE LE TREZIESME CHAPITRE du Miniſtre.

SVr ce trezieſme chapitre. Le Miniſtre auoit ſué en ſa precedente Replicque, maintenant c'eſtant trouué de rechef ſur ce meſme ſubiect, & y voulant encores redire quelque

choſe, il ſe trouue tout morfondu, & ne peut preſque reſpirer. Ie prie ſeulement le Lecteur de lire le 13. chapitre de ma ſeconde Reſponce, qui eſt correſpondant à ceſtuy cy, & trouuera que le Miniſtre n'auoit rien dict à propos de ce qu'il propoſoit impugner, en outre qu'il eſtoit meſme impoſsible d'y rien oppoſer. I'auois mis en auant en ma premiere Reſponce, qu'en l'Eſcriture iamais vne ſubſtance n'eſt dicte vne autre, auec ce verbe, *eſt*, excepté en deux cas, ou qu'elle ſoit changée en vne autre, ou bien qu'au meſme paſſage l'expoſition y ſoit quand & quand. Or tous les exemples amenez par le Miniſtre au contraire, ou ils parlent des actions, & non des ſubſtances, des accidens, & non de la realité eſſentielle d'vne choſe dequoy eſt icy queſtion ſeulement: ou le verbe, *eſt*, ny eſt pas, dequoy auſsi nous traictons icy, ou bien l'explication ſe trouue au meſme paſſage allegué par le Miniſtre, Ce qu'eſtant verifié en toutes ſes allegations, il eſt beau à voir qu'il ſe morfond, & ſi ne faict rien à propos. Laiſſant donc à part, ces brocards, deſquels ie ne faicts nul conte, ce qu'il cõmence à dire eſt, qu'il eſt tres-faux que l'eau ſoit le vin, ou le ſang, eſtant changée en vin ou ſang. Ie reſpons que nõ, auſsi ne le diſons nous pas, n'y auſsi au Sacrement, ou le pain n'eſt pas le corps, n'y hors du Sacrement: mais auſsi il

eſt treſcertain, qu'en l'Eſcriture vne ſubſtance eſtant changée en vne autre, elle retient le premier nom de l'autre, de qu'oy i'ay baillé grand nombre d'exemples au chapitre 8. ſur le 2. & 3. textes de ma precedente Reſponce. Or icy nous ne parlons pas d'autre choſe, ſi n'eſt ſeulement ſçauoir, ſi en l'Eſcriture, il ſe troue iamais qu'vne ſubſtance ſoit dicte vne autre auec ce verbe, *eſt* puis dõc que cela ſe troue (meſmes au beau commencement de la Bible, ou eſt dict à Adam, *Terra es*, non qu'il fuſt terre, mais ayant eſté prins de la terre, ſoit qu'Adam ne fuſt pas pour lors terre, non plus que le pain n'eſt plus pain au S. Sacrement, tant y à que la verité demeure touſiours, laquelle dit, qu'en l'Eſcriture vne ſubſtance eſt dicte vne autre, auec le verbe, *eſt*, lors que telle ſubſtance à eſté changée en vne autre. Cela dis-ie, ſe trouue en ce cas, mais hors d'iceluy iamais, excepté auſsi, quand l'explication ſe trouue au meſme paſſage. Cela ainſi prins & entendu, on trouuera que le Miniſtre s'efforce de combatre, & ne faict que batre l'air. Car pour tout dire, ſçauoir ſi pour lors le propos eſt propre, ou figuré, attendu que quoy qu'il en ſoit dict, nonobſtant vne choſe n'eſt pas l'autre, I'ay deſia remonſtré que quand vne choſe ſe faict vne autre, ſi tel changement eſt ſoudain & non ſucceſsif, plus Chap. 8.

proprement eſt il repreſenté par le verbe, *eſt*, que par toute autre phraſe qu'on ſçauroit imaginer, pour autant qu'auſsi toſt qu'on le dict, il eſt tel, & ſi autrement on diſoit, ſçauoir qu'il ne fuſt tel du preſent, la locution ſeroit fauſſe. En ceſte maniere Dieu parlant à Moyſe luy promettoit diſãt, tu ietteras ta verge en terre, & elle ſera ſerpent. Il promet ainſi des eaux, qu'elles ſeroient ſang. Si bien que Moyſe en iettãt ſa verge, il pouuoit dire, tenez, voicy vn ſerpẽt, car il n'euſt iamais dit ces mots pluſtoſt que le ſerpent n'euſt eſté faict, & ainſi des eaux chãgées en ſang. Voila pour monſtrer que la phraſe du S. Sacremẽt eſt la plus propre locution, qui pourroit eſtre, & la plus conforme à l'Eſcriture. Mais à ſçauoir maintenãt, ſi la choſe eſtant deſia faicte & changée en vne autre, propremẽt ou impropremẽt on l'appelle du premier nom, de ce qu'elle eſtoit auparauant? La queſtion eſt hors de propos du S. Sacremẽt, ou il s'agiſt ſeulement de ce que Ieſus-Chriſt feit actuellement le ſoir de la Cene, prenant le pain, & le beniſſant, & diſant, Ceci eſt mon corps. Il nous ſuffiſt, que pour lors il aye parlé tres-propremẽt & que mieux il ne ſe pourroit, n'y plus conformement à la phraſe de l'Eſcriture. Hors de cela, c'eſt à dire de la premiere inſtitution, nous ne nions pas qu'on ne trouue certains propos figurez, ainſi que i'ay remonſtré

Exo. 7. Ad veritatem Hebraicam ſic habetur. Et erũt aquæ, ſanguis. & paulo poſt, ſubditur. & conuertentur in ſanguiné. ergo, verbũ, eſt, eo loco pro, mutari, & conuerti ſubſtantialiter, accipitur.

ſtré, mais non en l'inſtitution du Sacrement. Tant y a que nous aduouõs qu'en la phraſe de l'Eſcriture, telle choſe retient ſouuent, & non touſiours ſon premier nom pour demonſtrer la puiſſance de Dieu effectuée en telle creature, & la ſource d'ou elle eſt tirée & changée. Ainſi 1. Cor. 12. S. Paul appelle le corps de Ieſus-Chriſt aprez la conſecration, Ce pain là, il l'appelle auſsi aprez la meſme conſecration, de ces mots. *Corpus Domini.* Cela preſupoſé comme vn vray fondement, voyons comment il veut de rechef ſouſtenir ce qu'il n'auoit peu en ſa precedente defence. Qu'il ne l'aye peu, il ne fault que la conferer auec ma ſeconde Reſponce. Or retourne il encores, & dict que les Iuifs ſont la Circonciſion, & les Gentils le prepuce. Ie luy diſois, qu'il citoit a faux S. Paul, car il dict ſeulement qu'ils ſont appellez, Circonciſion, & prepuce, mais ne dict pas qu'ils ſoyent, Circonciſion & prepuce. En ſomme il n'y a point, le verbe *eſt*, parquoy il ne faict rien contre ma regle. Le Miniſtre remeue vn peu de ſa queue, ayant la teſte briſée, & dict, il les appelle Circonciſion, & s'ils n'eſtoyent pas Circonciſion. Ie dis qu'on les appelle comme on voudra, tant y a qu'ils ne ſont dicts rels, auec le verbe *eſt*, & ſi auec cela Circonciſion n'eſt pas ſubſtance, mais vne Action, & ainſi manque en deux façons, premierement le verbe, *eſt*, n'y eſt pas, ſecondement

con lement il ne s'agiſt pas de deux ſubſtances, au reſte, i'ay expliqué le droit ſens de S. Paul en ma precedente Reſponce, mais quoy qu'il en ſoit, il n'y a rien contre moy. Le meſme eſt du prepuce des Gentils. Pour l'aigneau qui eſt dit eſtre la Paſque, le Miniſtre eſt conſtrainct m'accorder que l'aigneau ne ſe prend pour la ſubſtance d'vn aigneau ſimplemẽt, autrement tout aigneau ſeroit la Paſque, mais auſsi pour toutes les actions precedentes & ſubſequentes, leſquelles i'ay appliqué & expliqué en ma precedente Reſponce, ſignifier le paſſage du peuple admirable plus que l'aigneau meſme, ſeulemẽt il trouue à eſquiuer, demandant, ſi auec les actions l'aigneau n'auoit pas vne vraye ſubſtance. Ie reprenois qu'ouy, mais ce pendant que par ce texte il ne prouue rien de ce qu'il pretẽd, ou il ne s'agiſt pas d'vne ſubſtance, qui ſoit dicte vne autre, mais de pluſieurs actions operées, ou ſe trouuoit l'aigneau, & toutes ces actiõs & non l'aigneau (pour ſa ſubſtãce) ſont appellez le paſſage. Le Miniſtre pour toute excuſe, ſur ce que luy reprochois, auoir ſauté d'vne categorie en l'autre, de l'action en la ſubſtance, il ne ſcaiſt autre choſe que reſpondre, ſi non que comme vne action eſt dite figurement d'vn' autre, ainſi, vne ſubſtance d'vn autre. En quoy il ſe trouue court en Reſponces, car c'eſt meſme ce que ie impugnois, monſtrant par l'Eſcriture cela eſtre

Page 490. au Miniſtre

vray

vray des actiõs,& non des subſtãces,& ay baillé les raiſons pourquoy,outre les ſentences de l'Eſcriture. Or le Miniſtre n'a ſceu alleguer vn ſeul texte,prouuant cela des ſubſtãces,& mettãt en ieu touſiours les actiõs pour ſubſtãces,ſe cõtentant de dire, qu'il en eſt de meſme de l'vn & de l'autre,ſans bailler vne ſeule preuue,dont eſt aiſé à voir qu'il eſt court à reſpondre,& que ſes Reſponces ne ſont qu'eſchappatoires.

Puis il me demãde,ſi i'abhorre tant les figures au corps de Ieſus-Chriſt, pourquoy cy aprez maintenez vous,dict-il,que le corps de Chriſt eſt ſoubs le pain comme figure & ſigne de ſoy meſme? ie prie le Lecteur de voir ce paſſage,qui eſt en ma page 423.& 424. Ou diſcourãt qu'aux actions nous y accordons des figures,mais non pas aux ſubſtances des Sacremens,i'allegois l'oraiſõ de l'Egliſe diſant & chantant à haute voix, que toute ceſte actiõ Euchariſtique nous eſtoit vn type & figure de la gloire que nous eſperõs auoir en Paradis,iouiſſãt de meſme corps & diuinité de Ieſus-Chriſt, à face deſcouuerte. Ie prouue dõques en ce paſſage, qu'aux actiõs il y a des figures,& nõ aux ſubſtãces, car pour dire ceq̃ deſſus, l'Egliſe ne nie pas la vraye ſubſtãce du corps de Ieſus Chriſt au S. Sacrement,& nonobſtãt le Miniſtre cõme ſourd,ou cõme aueugle,me demãde pourquoy l'appelle ie figure,cõme ſi ie n'auois pas ſpecifié de l'action ſeule, la diſtinguant,& mettant à part de la ſubſtance du

Page. 490. au Miniſtre

Sacrement ? Cela descouure tousiours d'auantage la vanite du iens, & des argumens du Ministre. Son propos peut bien amuser vn idiot, mais vn homme d'entendement s'en mocquera du premier abord. Tout de suitte le Ministre dict que les Roys soit appelles Dieux, & aussi les statues des Roys, sont appellees Roys. Voila encores de la vanité, car les Roys ne sont appelliez Dieux, à raison de leur substance, autrement tout homme seroit ainsi nommé par mesme consideration, c'est donques a raison de leur auctorité, laquelle emporte action & preeminance sur les vassaux & subiects, de mesme la substance de la statue n'est appellee, Roy, car ainsi toutes les pierres, ou tous les arbres le seroyent, mais à raison de l'action du statuaire, qu'il a emprainct en ceste statue, luy baillant la figure du Roy, & n'est plus telle statue pour ce regard au predicament de substance, mais de relation, qui est tout differant de la substance. Le Ministre voudroit philosopher la dessus, & monstrer que le pain & le vin d'vn costé, & le corps de Iesus-Christ de l'autre, sont en la Categorie de relation, non naturelle, dict-il, mais mystique, mais ce sont pures phantasies, car quand Iesus-Christ dict, prenez & mangez, Ceci est mon corps, qui sera liuré pour vous. Beuez, Ceci est mon sang, qui sera respandu pour vous: Il n'y a en toutes ces paroles, vn seul

mot qui emporte relation, mais pures substances du corps & du sang, qui denoyent estre, l'vn liuré, l'autre respandu en remission des pechez. Outre tout ce qui precede, ne tend à autre fin qu'a demonstrer la verité de ce corps, comme quand il est dict, qu'il print le pain, le benit, & rompit, le distribuant, disant Prenez & mangez, Ceci est mon corps. Il n'y a Grammerien n'y Dialecticien n'y Physicien, n'y Metaphysicien qui sache ou puisse imaginer en toutes ces paroles autres choses que pures substances. *Hoc*, est relatif de substance, 1. *Hæc res, hæc substantia.* Corpus c'est vn mot de substance, *meum*, determine la substance, qui est au seul Iesus-Christ. *quod tradetur*, monstre la verité du corps, liuré en verité, & non en phantosme. C'est pourquoy le Ministre ayãt honte de dire, que le tout soit en la Categorie de la relation, il adiouste pour se couurir, que non en la Categorie naturelle, ains mystique, qui est proposer des Categories, hors des Categories, & à son conte, il faut faire vne autre science de Dialectique, car celle qui a esté iusques à present, n'a iamais parlé d'aucune Categorie de relation, laquelle ne soit naturelle, ains repugne que tout ce qui est aux Categories, ne soit reel & naturel, car les Categories comprenent toutes & les seules choses naturelles & reelles, entẽt qu'elles sont differentes des choses non naturelles

relles & non reelles, si bien que si quelqu'vn vouloit reduire aux Categories quelques choses non naturelles, & non reelles, il seroit aussi tost siflé des plus petis Escholiers. Et mesmes Dieu Auteur de nature, ne la iamais pratiqué autrement: car il à tousiours fondé les actions & relations sur les vrayes substances, vrayes, ainsi qu'il les nommoit, comme les relations des Roys, les relations des holocaustes & sacrifices, sur des vrais aigneaux & taureaux, & par dessus toute relation, celle de Dieu le Pere à l'endroit de son Fils, & des deux enuers le sainct Esprit, qui sont relations fondees sur la mesme realité de Dieu, comme Pere, & du verbe diuin, comme verbe & fils, & ainsi du sainct Esprit. Par ainsi le Ministre à son refuge aux spiritualitez & figures, ou la parole de Dieu nous promet & parle des realitez, qui est le supreme & dernier eschapatoire de tous Heretiques ainsi que tresbien la remarqué sainct Augustin. Dauantage c'est contre sa regle, car il pretendoit monstrer, ainsi qu'il l'auoit dict trop legerement, qu'vne substance soit dicte d'vne autre, applicquant cela au Sacrement d'Eucharistie, & au lieu de le prouuer, il va icy cercher les relations, laissant à part les substances. Or il est icy question de la substance du sainct Sacrement, scauoir si ce que Iesus-Christ a baillé estoit pain, ou bien son

Aug. lib. 3. de doct. Christ. c. 10

corps

corps, car quelques actions qu'il y aye, il faut touſiours retenir les ſubſtances & realitez des choſes. Quelque choſe qu'on feit à l'endroict de l'aigneau Paſchal, c'eſtoit neantmoins touſiours vn vray aigneau qu'on mangeoit, ainſi que Dieu auoit faict mention, pareillement de la manne, quelque preparatif qu'on y apportaſt, c'eſtoit touſiours ce que Dieu en auoit dit, à ſçauoir vne vraye manne du Ciel. Auſsi quelque action qu'on repreſẽte en l'action de l'Euchariſtie, ſçauoir la mort & paſsion de Ieſus-Chriſt, elle preſuppoſe touſiours la realité, & verité du ſubiect promis & declaré en propres termes, qui eſt le corps & le ſang du fils de Dieu exhibez au S. Sacrement.

Les autres exemples qu'il propoſe, comme les vaches & les ſept eſpics, qui ſont les annees, ne ſont pas à propos: car il ne s'agiſt là qu'vne ſubſtance ſignifie vne autre, d'autant que les annees ne ſont ſubſtances, mais laps de temps, & ſi l'explication y eſt au meſme texte, en quoy il n'y a rien de ſemblable auec les paroles du ſainct Sacrement, & ſi c'eſt cela meſme que i'aurois objecté, diſant, que iamais ne ſe trouuoit ainſi que le Miniſtre propoſoit, ſi au meſme paſſage l'explication n'y eſtoit couchée apertement, ou qu'il s'agiſt non des ſubſtances, mais des actions. En cela le Miniſtre hurtant

contre

contre ma pierre, mõstre qu'il à les yeux bandez, & qui est d'auantage (helas) mesme le cœur
2. Cor. 3. & l'entendement ce que S. Paul deploroit aux Iuifz. De l'autre exemple qui est des ossemens representans à Ezechiel le peuple d'Israel, il en est tout de mesme comme ce que nous venõs de dire touchant l'aigneau Paschal, Il n'est là question des substances, car toutes en representeroyent autant, mais des actions, & pource ne faict rien à propos, pour prouuer qu'vne substance en soit dicte vne autre, qui estoit la regle du Ministre. Il ramasse tout plain d'exemples tendant prouuer que le verbe, *Est*, ce prend pour, *significat*: Mais en somme il tombe tousiours sur mes exceptions, car ou l'exposition est au mesme passage, ou il n'y est là question de deux substances. Pour le premier qu'il amene prins du Leuitique au 17. chapitre, qui porte que le sang est l'ame, il deuroit auoir eu honte de le produire, attendu que l'ayant desia allegué en sa precedente Replicque (qu'il appelle) ie luy auois remonstré par ma seconde Responce chap. 13. page 443. qu'il n'y auoit pas ainsi à la source Hebraicque: sur quoy ne repliquant icy rien, & nonobstant l'alleguant de rechef purement & sans autre sauce, il monstre combien est bonne sa cause, puis qu'elle ne s'estaye, n'y sur l'auctorité de la Bible, n'y sur la vifue raison tiree d'icelle. L'autre exemple

ple eſt que Dauid parlant de l'eau apportée, par les trois Preux de ſon armee il dit. Ia n'aduienne que ie boiue de ceſte eau, n'eſt-ce pas le ſang de ces hommes cy? Ou le Miniſtre n'aduiſe pas que Dauid parle là, de deux choſes, ſçauoir du boire, & de l'eau. Le boire c'eſt vne action, l'eau c'eſt vne ſubſtance. Or Dauid parle de l'action, diſant qu'il n'en vouloit pas boire, car ce ſeroit boire le ſang de ces hommes, il ne s'agit point encores là des ſubſtances, mais des actions. Si Dauid prenant la cruche entre ſes mains euſt dict. Voicy le ſang de ces trois vaillans Capitaines, l'argument du Miniſtre auroit quelque apparence, mais non pourtant concluſion veritable de ce qu'il pretend prouuer, d'autant qu'en la meſme hiſtoire, y eſt expoſé & declaré, d'ou ce ſang auoit eſté tiré, ſçauoir du puits de Bethleem, & non des corps de ces trois hommes. Moins donques à d'apparence, lors qu'ils eſt parlé d'vne action, & non d'vne pure ſubſtance, de quoy eſt icy queſtion. 2. Reg. 23.

Les autres treize exemples ſçauoir deſpuis le 9. ainſi qu'il cotte à la marge, iuſques au 22. ſe ſont ſentences expliquees au meſme paſſage, comme Eſa. 5. la vigne eſt la maiſon d'Iſrael, ayant Dieu auparauant parlé amplement de la culture de ſa vigne, par Parabole, & explicqué finalement la Parabole, comme

aussi Iesus-Christ ayant longuement parlé de la semence, il explique que la semence c'est la parole de Dieu, le Semeur, le filz de l'homme, le champ, le monde, la bonne semence, les enfans du Royaume, l'yuroye, les mauuais, l'ennemy qui la semée, c'est le Diable, la moisson, c'est la fin du monde, les Moissonneurs sont les Anges: tous lesquels exemples distinguez par le Ministre sont en mesme texte, lequel commence ainsi en sainct Matthieu. *Et dicebat illis per parabolas*, le mot *parabola*, est au Grec. C'est bien donc à propos du sainct Sacrement, ou il n'y est parlé aucunement de paraboles. Certes c'est grande vanité au Ministre, de conferer ces passages clairement nommez paraboles, auec le corps & le sang de Iesus-Christ, liuré & respandu pour la remission de nos pechez, non en paraboles. L'autre exemple est, Iean est Helie. Iesus-Christ au mesme passage l'appelle vn Ange, comme aussi auoit faict le Prophete Malachie, il l'appelle aussi plus que Prophete: s'il est plus que Prophete, il n'est donc pas Helie en personne, qui n'a esté que Prophete, s'il est vn Ange, il n'est donc point homme: donques le discours de Iesus-Christ monstre qu'il est appellé Helie ainsi qu'il est appellé Ange, non de nature, mais d'office, ainsi l'auoit expliqué Gabriel à Zacharie son pere disant, qu'il viendroit en l'Esprit & vertu d'Helie

ch. 13.

tth. 11.

d'Helie. Iesus Christ aussi à distingué clairement aux Apostres les deux Helies, d'ont l'vn deuoit preceder le premier, l'autre le second aduenement, en sainct Matthieu dix-septiesme on peut lire son discours, à propos qu'on luy demande si selon la doctrine des Pharisiens Helie deuoit venir auparauant le Messias? Outre Iesus-Christ parle ainsi en sainct Mathieu onziesme chapitre. *Et si vultis recipere ipse est Helias ille, qui venturus erat*, & ne dit pas simplement Iean est Helie, mais c'est Helie là, qui deuoit venir, prophetizé par Malachie, duquel il auoit desia allegué la Prophetie. Donques l'explication y est au texte, voire en plusieurs façons & manieres. Le Ministre donques hurte tousiours contre ma porte, & la pierre ferme & forte de l'Escriture luy sert dechoppement à tout propos Sainct Paul, dict aussi. Nous sommes vn pain mais il explicque comment, d'autant dit-il, que nous participons trestous d'vn mesme pain, & d'vn mesme breuuage, à ce sens, dit-il, & non à autre nous sommes vn pain. Outre Sarra & Agar, sont les deux Testamens. Voire, mais S. Paul, dit aussi que c'est par Allegorie *hæc autem sunt, per allegoriam dicta*, dit-il.

Luc. 2.

Matth. 17.

Matth. 11.

1. C

Gal

Les autres exemples suyuants despuis le 23. iusques au 28. sont en mesme date que les precedés, car l'explicatiõ y est au mesme texte. Ayãt

Apocr. Iesus-Christ parlé de sept estoilles luisantes, il s'explicque, disant. Les sept estoilles sont les sept Anges des sept Eglises, ainsi des 7. chandeliers, des 7. testes, des dix cornes, des eaux, qui sont les peuples, de la femme qui est Babilõne. Toutes ces choses ayans esté proposees en paroboles, elles sont par apres expliquees au mesme texte. Et si semblablement Iesus-Christ auoit proposé son corps & sang en parabole, il auroit expliqué la parabole au mesme passage, ce qu'il ne faict pas, ains il adiouste ce que ne peut estre prins en parabole, c'est la trahison de son corps & l'effusion de son sang en remissiõ de nos pechez. Et si d'abondant le Ministre est encores court à monstrer que le pronom, Ceci, demonstre le pain, sans quoy il ne faict rien. Non, mesme en apparence, voulant prouuer qu'vne substance est dicte & affirmée de l'autre. Ie disois aussi que le memorial dont est parlé au sainct Sacrement, quand il est dict faictes Ceci en memoire de moy, se rapporte à la mort & passion de Iesus-Christ, ainsi que mesme sainct Paul l'a expliqué. La dessus le Ministre tout confus tire quelques consequences bien mal-tirees, la premiere. Il n'y à donques nul Sacrement du corps, mais seulement de la passion de Iesus-Christ. Il s'abuse, car il y a difference du Sacrement comme Sacrement, & d'vn memorial, Sacrement est des

choses

choſes preſentes, mais memorial eſt des choſes paſſees. Voyez combien equiuoque le Miniſtre. La ſeconde, on pourroit donc auoir dit-il, memoire de la mort & paſsion, ſans qu'on penſe aucunement au corps de Ieſus-Chriſt, Conſequence autant inepte que la precedente, car contemplant la mort & paſsion, on contemple le corps de Ieſus-Chriſt, comme eſtant cloué & affiché à la Croix, mais comme eſtant au Sacrement, on le contemple, comme y eſtant actuellement, ſans douleur ny mort, y eſtant en la gloire de la Majeſté de ſa Reſurrection.

CONTRE LE SECOND POINCT du treizieſme Chapitre.

EN ce ſecond poinct le Miniſtre ne faict autre choſe que prendre la cauſe, & defendre la ſaincte Innocence de ces impurs Miniſtres de Sathan, perturbateurs du monde, & Chefs des faux Prophetes. Zuingle, Luther, Oecolampade, verifiant encores plus à plain, ce que ie luy reprochois en ma ſeconde reſponce, qu'ils ſont ſemblables aux Turcs, qui font eſtat d'adorer les Inſenſez, diſans, qu'ils ont l'Eſprit de Dieu. Zuingle dit-il, a eſté, vn bon & excellent ſeruiteur de Dieu,

qui a esté prudent & fidelle Pasteur en l'Eglise de Christ. Comme si vn bon & fidelle Pasteur en Iesu-Christ, porta iamais despuis les Apostres les armes sanguinaires, se rendant Capitaine de guerre, cõduisant les soldats en bataille dressee, pour planter l'Euangile? Les anciens Chrestiens appelloient tels Pasteurs des loups, & tels Apostres, des Iudas, pour trahir Iesus-Christ & son Eglise. On le void en Ruffin d'vn Lucius Euesque des Arriens qui portoit les armes, conduisant mesmes les Soldats, pour esgorger les simples Brebis de Iesus-Christ, tuer les Prestres, demolir les Eglises, il estoit remarqué pour tel que dessus, des Chrestiens de son temps. Tels donc ont esté les premiers Pasteurs du Caluinisme, qui pour s'acquitter du deuoir d'vn bon & fidelle Pasteur (ce sont les propres mots du Ministre, en la p. 500) ont pris & porté les armes: & ainsi Zuingle entra en bataille armé de pied en cap, ou il receut le salaire d'vn vray & fidelle Pasteur, c'est que en tuãt les autres il fust tué luy-mesme, au rebours des premiers Pasteurs de l'Eglise, lesquels comme dict Lactance, *Non occidendo, sed moriendo, nec sceleret, sed fide, non armis, sed patientia,* Ils venoyent à planter la foy, & clorre leurs iours en nostre Seigneur, qui est mort non en plein cãp de bataille, comme vn Barcosbas faux Messie des Iuifs, mais estant mis en croix & presenté

Ruffin. lib. 1. hist. Ecc. c. 3.

Lactan. lib. 5. diuin. Inst. c. 20.

comme

comme les Prophetes, ne se defendant point, n'y mesme de parole, semblable à la Brebis, qu'on mene à la tuerie, ainsi qu'auoit esté predict, & en telle maniere ont suiuy leur Pasteur les troupeaux tant des Apostres que des Anciens Pasteurs de l'Eglise. *Tanquam oues ad occisionē.* Voicy (leur disoit le souuerain Pasteur.) Ie vous enuoye cõme brebis parmy les loups. Au contraire ces premiers Pasteurs des Sectaires du temps present, ils se sont comportez comme loups contre les Brebis, & comme l'on trouue du loup qu'il à autant de fentes au foye, qu'il à d'Annees, ainsi ces loups sanglants se sont trouuez ayans leur conscience cauterizee, (comme aussi parle S. Paul) lors que leurs ames miserables, sortans de leurs corps, se sont presentees deuant le tribunal de Dieu iuste iuge, que toutesfois le Ministre met dedans le Ciel en Paradis, tres-digne Pape, pour canonizer tels Saincts. Le Ministre la dessus faute sur nos Papes, se cuidant sauuer par ce moyen, car quand le loup se void de trop prez poursuiuy des chiens, il donne quelque grand coup de dent au Pasteur du troupeau s'il se rencontre par là, des Papes nous en parlerons tantost, poursuiuons cependant le plaisant discours que le Ministre faict sur son Zuingle. Il aduoue maintenant que veritablement il à faict, & escrit son songe luy mesme, ce qu'en

Esa. 53.

Rom. 8.

Matth. 10.

Hugo Caren. in Psal. 80.

sa precedente Responce n'auoit pas voulu aduouer, disant qu'il ne trouuoit au Catalogue de ses œuures aucun liure, ayant ce tiltre que ie luy baillois. Et ie scay biẽ que ce liure a eu deux tiltres, & ainsi en deux façons se trouue cité & allegué a tout plain d'Aucteurs. Le liure mesme si celebre de S. Cyprien, a eu deux tiltres, & selon les deux est diuersemẽt allegué par les Docteurs, sçauoir, ou *de vnitate Ecclesiæ*, ou *de simplicitate prælatorũ*. On trouue le mesme en certains liures de S. Augustin, & des autres Peres, pour tout cela il n'y a rien de gasté, tant y a qu'a la parsin le Ministre s'estant rauisé, il accorde que veritablement il a faict ce songe. Or faut il donques qu'il accorde par mesme moyẽ, que la resolution qu'il en a prins contre le S. Sacrement procede de ce songe, car il dict là, qu'il estoit en peine de trouuer passage en l'Escriture, ou le verbe, *est*, ce prenne pour *significat*, & luy ayant esté proposé le passage de l'Exode, ou est parlé de l'Aigneau Paschal, il s'esiouist cuidant auoir trouué sa bague, & la febue (comme l'on dict) au gateau, si bien que la dessus il print la resolution si fort & si ferme, que du despuis tous Sacramentaires, & encores les Ministres du iourd'huy cõme icy nostre Gigord, se sont aydez & s'aydent de cedit passage, disans qu'au S. Sacrement le verbe, *est*, se prend pour *significat*. Et nonobstant Zuingle a

ſa cõdamnation,& de tous ceux qui l'enſeignẽt, dict, qu'il ne ſcaiſt ſi celuy qui luy reuela cela eſtoit noir, ou blanc, hõ ſi c'euſt eſté vn bon Ange,iamais ne ſe feuſt apparu en telle qualité, qu'on peut iuger de luy qu'il feuſt auſsi toſt noir, que blanc. De cela l'Eſcriture en baille de beaux exemples, & aux hiſtoires Eccleſiaſtiques, on ne trouuera iamais qu'on aye entendu dire qu'vn bon Ange ſe ſoit apparu auſsi toſt noir que blanc, meſme c'eſt vne abſurdité vulgaire parmy les Chreſtiens, voire parmy les Iuifs & Turcs de dire ou penſer qu'vn bon Ange ſoit noir. Les bien-heureux Eſprits ſont appellez Anges de lumiere, & repreſentez en l'Eſcriture (ainſi qu'eſcrit S. Auguſtin) lors que Dieu dict, Que la lumire ſoit faicte, & quand il eſt dict quant & quant. Et lumiere a eſté faicte: C'eſt à dire non la ſeule lumiere viſible, mais auſsi ceſte lumiere inuiſible du monde qui ſont les Anges. Au contraire dict S. Auguſtin,quãd il eſt parlé des tenebres, que Dieu ſepara de la lumiere, ſont entendus les malings Eſprits, Anges de tenebres & habitans en icelles. Les ſeuls Iapponois (qu'on ſcache) ayans cela de leur paganiſme & des malings Eſprits qu'ils adoroyent, contre la commune opinion de toutes gens, preferent le noir, au blanc, comme a faict Zuingle, & icy le Miniſtre (preferant ceſte reuelation que i'ay monſtrée en ma

Aug. lib. 2. de gen. ad litt. c. 8. & lib. 11. de ciuit. c. 33.

En l'Epiſt. des Peres Ieſuiſtes eſcrite du Iappon au R.P. Aquauiua.

precedente Responce auoir esté fallacieuse & trompeuse) a la claire lumiere de l'Euangile, qui dict si clair & si net que ce que Iesus Christ bailloit, c'estoit son corps & son sang, outre tant de beaux flambeaux de Docteurs & anciens Peres, qui l'ont ainsi entendu & enseigné: & sans quoy on ne peut soustenir l'Euangile, sans condamner l'Euangile. En somme on trouue bien que les Anges de tenebres, se transfigurẽt quelquesfois en Anges de lumiere, mais iamais ne sera trouué qu'vn Ange de lumiere se soit transfiguré en Ange de tenebres. Vn faux Prophete se desguisera bien en Apostre, mais au contraire vn vray Apostre ne se desguisa iamais en faux Prophete. A l'exemple de Dieu lequel ayant vne fois tiré la lumiere des tenebres, onques du despuis ne rechangea la lumiere en tenebres. Voila donc pour la vraye source des Sacramentaires prenant, *est*, pour *significat*, aux paroles du Sainct Sacrement, Sacrement de grace & de verité. Pour le regard de nos Papes, il est vray qu'aucuns ont surpassé les bornes de leur deuoir, mais en cela ils ne furent iamais approuuez de l'Eglise, ou d'aucun Concile, ains les Docteurs & Predicateurs Catholiques remonstroyent touſiours ce qu'en remonstroit Sainct Chrysostome de son temps parlant de l'election du Pape Damase, auquel neantmoins S. Hieroſme c'est soubmis & tous les Peres &

Ioh. 1. Vidimus eum plenum gratia & veritate.

Chrisost. 3 lib. de Sacerdotio.

Docteurs

Docteurs de ce siecle, ce que aussi en remonstroit S. Bernard au Pape Eugene. Mais au cõtraire les Sectaires de Caluin, approuuent tels actes (que nous condamnõs) ainsi qu'appert icy par le Ministre approuuãt & canonizãt le fait de Zuingle Ministre de Zuric, qui feust tué en bataille pourtãt les armes, disant mesme (ô impudẽce) qu'en cela il a faict office de bon & fidelle Pasteur. La seconde difference est, que ce qu'on list des Ministres est si veritable que les Ministres mesmes n'osent ny ne peuuent nier tels actes sanguinaires, ou au cõtraire la plus part de ce qu'ils alleguent contre nos Papes est plain & farcy de faulsetez, cõme pour exẽple, le Ministre nous met en auant Bonif. 8. vsãt des deux glaiues, brauãt les Princes, regnãt cõme vray loup, ce qui est tresfaux, car au cõtraire Dieu mõstra euidẽt miracle sur luy, lors qu'õ le voulut assaillir seditieusement dans Rome estãt luy en son Palais, lequel voyant la sedition, s'estant reuestu de ses vestemens Pontificaux & se presentant aux seditieux en leur disant à l'imitation de Iesus Christ: ces paroles, *Quem queritis?* soubdain, comme les Iuifs contre Iesu Christ, perdirent tout courage, & ne sceurent rien executer sur luy. C'est Crantzius Allemand qui recite l'histoire. On peut lire autres semblables histoires, en celuy qui recentement les a recuillies en blot, & n'est besoin icy les repeter, suffist

Bernar lib. de considerat. ad Eugen. Pap.

Page 501. au Minist.

Thomas Bozi lib. 11. c. 2.

ſuffiſt d'auoir indiqué, combien fidellement le Miniſtre a eſcrit ſon liure & combien (pour tout dire) faulſement & peſtilentieuſement, il vend figues (comme l'on dict) pour lanternes. La troiſieſme difference eſt que le nombre de ceux qui ont ainſi failly aux bonnes mœurs non en la Foy, eſt ſi petit en comparaiſon des autres. qu'il n'eſt à computer, non plus que les petits poincts d'ôt on perce vn Globe auec vne eſpingle, leſquels n'empeſchent la rotondité parfaicte dudict globe. On faict bon conte qu'il y a eu des Papes Martyrs, ſaincts canoniſez, faisans miracles, vn grand nombre, ce qu'aucun ſiege Apoſtolic ne ſcauroit monſtrer, moins les Sectaires, nous accordons donc que *Super cathedram Moiſi ſederunt Scribæ & Phariſæi*, mais ce pendant la doctrine a eſté touſiours ſaine & entiere & y a on cogneu vne particuliere aſsiſtance du S. Eſprit. Il n'y a rien donques de ſemblable de nos Papes auec les Miniſtres de Luther & Caluin. Le Miniſtre ſouſtiét apres, Oecolompade, aprouuant ſon apoſtaſie, quand de Moine ſe feiſt Miniſtre, & de Celibe (ſelon le veu qu'il en auoit faict à Dieu, en face de l'Egliſe) marié auec vne Putain. Il deſguiſe l'hiſtoire, & ne veult receuoir ce que bons Auctеurs ont eſcrit: toutes les medecines qui luy ſont ameres, il les reiecte, & n'en veut gouſter, comme mauuais garçons qui la jettét contre la

paroy

paroy. Il soustient aussi Beze, disant que quand il escriuoit ses folles & scandaleuses amours, il estoit des nostres: Mais S. Iean respond que telles gens sont sortis de nous, d'autant qu'ils n'estoiét pas de nous: car qui de nous luy auoit iamais enseigné ou approuué tels forfaicts? C'est au contraire, car il en eust esté chastié parmy nous, s'il eust demeuré auecque nous, on scait bien celuy d'eux, qui a esté fleurdelisé, parmy nous, pour semblables forfaicts. Or il y a vn petit point qui conclud tout, c'est que l'heresie n'est iamais le premier peché en l'homme. En troisiesme lieu il dèfend aussi son grãd Pere Luther bien qu'il aye degeneré de luy *proficiens in peius*, & soustiét qu'õ ne trouuera iamais qu'il aye escrit d'auoir mãgé auec le Diable plus d'vn boisseau de sel. Or ie dis que si, & tant de Docteurs celebres qui luy ont reproché le mesme, ils dient & asseurent le mesme. Il a escrit cela au liure qu'il intitula *de missa angulari*, si les Ministres y ont coupé cela de hõte qu'ils en auoyẽt, c'est autre cas, mais tant y a que si on produict les exemplaires imprimez durant la vie de Luther, & iusques an l'an 1546. qu'il mourut, on y trouuera cela, & tout ainsi que ie l'ay escrit. Touchant à ce qu'il dict du sainct Sacrement, (car c'est là, ou il se prend pour toute vengence) recitant apres Alexandre de Hales qu'il y peut auoir de l'apparence humaine exterieure,

1. Ioh. 1. ex nobis exierunt, quia non erant ex nobis, si fuissent ex nobis remansissent vtique nobiscum.

practi

practiquée par operation Diabolique. Ce Docteur ne parle *de facto*, car cela ne fuſt iamais, n'y veu, n'y faict, mais ſeulement il parle *de poſsibili*, ſi ainſi Dieu le vouloit permettre en condamnation de ceux qui n'auroyent voulu croire à la verité, leur mandant comme dict S. Paul l'eſprit d'erreur & en ce cas le Diable pourroit faire des illuſions aux hommes, non toucher (ô Dieu) au S. Sacrement. Cela meſme eſt arriué en la perſonne viſible de Ieſus-Chriſt, lors que les deux diſciples auoyent leurs yeux detenus pour ne le cognoiſtre tel qu'il eſtoit en ſa propre figure & effigie. S. Auguſtin la deſſus, epiſtre 59. dict que les Anciens ſes Predeceſſeurs auoyent interpreté, que cela prouenoit du Diable, qui trompoit leurs yeux par illuſions Diaboliques. *Non incongruenter (inquit) accepimus à Demone profectum fuiſſe, ne eum agnoſcerent.* A raiſon qu'ils eſtoyent incredules en leur cœur, *ô ſtulti, & tradi corde ad credendum*, mais non que ceſte operation Diabolique touchaſt à la perſonne de Ieſus-Chriſt en façon quelcóque, non plus qu'elle ne peut toucher au S. Sacrement ains l'experience enſeigne, & les Anciens comme S. Auguſtin & autres ont teſmoigné, qu'a la ſeule preſence du corps de Ieſus-Chriſt au S. Sacrement les Diables s'enfuyent, ſe retirans bien loing d'vne choſe ſi ſacrée. Malheureuſement donques le Miniſtre equiuoque

2. Teſſalónic. 2.

Aug. Epiſt.

Aug. li. 22. de ciuit. c. 8. Chryſo. hom. 3. & 4. de natura Dei.

des

des yeux humains, au S. Sacrement, de la veue des incredules, en la personne de Iesus-Christ, tresbien a Prophetisé sain& Paul, que sur la fin du monde se leueront des Imposteurs, trompeurs du monde en illusions diaboliques. Aussi tout ce qu'il adiouste de Charlemaigne, est faux, sçauoir qu'il a esté de la secte des Brisimages, ains il leur fust baillé en teste, & les Aduersaires mesmes comme n'agueres du Plessis, escriuent qu'en faueur de l'Eglise Romaine il a faict beaucoup de choses, & trop à leur gré. Mais la faute du Ministre vient, de ce qu'il s'est arresté aux Rapsodies & centuries de ceux de Magdebourg, lesquels à ce mesme propos vn de nos Chroniqueurs François à reprins comme legers, & faussaires, alleguant les bons Aucteurs qui ont escrit au contraire, de ce grand Catholique Charlemaigne, qui a tant honoré & respecté l'Eglise Romaine, & basty tant d'Eglises Cathedrales & Monasteres, singulierement en France & Alemaigne.

2. Tim. 3.

Du Plessis liu. de la S. Eucharist. Page 274.

Du Preau en l'histoire de l'Estat & succez de l'Eglise l'an 793. & 794.

CON-

CONTRE LE 3. POINT DV xiij. Chapitre.

LE Ministre voulãt prouuer auec son Zuingle & son esprit noir ou blanc, dequoy nous venons de parler, qu'en l'escriture le verbe *est*, est prins pour *significat*, alleguoit Nicolas de Lyra sur le Psal. 24. Sur cela ie luy disois qu'au texte de ce Psalme cela n'y est point, car voicy le texte. Cy entrera le Roy de gloire, & n'est pas dit de l'arche, Cecy est le Roy de gloire, de la ie tirois conclusion que le Ministre ne prouuoit rien par l'escriture, car il estoit seulement question de prouuer si en icelle le verbe *est*, se prennoit formellement pour *significat*, se trouuãt donc court en l'escriture, pour subterfuge il saute à Nicolas de Lyra. C'est bien sauter, de Dauid à vn Cordelier de trois cens ans. C'est pourquoy i'auois occasion non seulemẽt de le reietter, mais aussi me mocquer de luy, si i'eusse voulu. Et nonobstant le Ministre ose bien dire icy, que ie ne dis rien au texte exprez de l'Escriture, ou i'auois ainsi respondu. Vous m'alleguez disois-ie, Nicolas de Lyra, mais ie vous demande textes de l'Escriture formels, ou estant court auez recours à vn Docteur recent, lequel vous ne receuez, &c. Ie ne mesprise pas ce Docteur que i'honore beaucoup, mais les preuues du Ministre, comme estans hors de

Ps. 24.

Page 506. Ministre.

nostre

noſtre but, puis qu'il eſt queſtion d'vn texte formel de l'Eſcriture. Et cela fera notoirement entendre qu'il n'en y ait point, puis que quand il faut venir à la preuue, il ſoubmet vn nouueau homme, pour vn Moyſe, ou les Prophetes: & des commentaires recens, pour des textes formels de l'Eſcriture. Le Miniſtre veut tirer conſequence neceſſaire du texte diſant que ſi l'arche porte le nom de l'Eternel, elle eſt donc l'Eternel, luy qui ſe mocquoit des Catholiques tirans conſequence neceſſaire de l'ame, diuinité, & ſang, au corps de Ieſus-Chriſt, diſans que ſi c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, donques les trois ſuſdictes ſubſtances y ſont, autrement ce ne ſeroit le corps de Ieſus-Chriſt mais vn autre: maintenant luy qui abhorre telles conſequences neceſſaires, il en tire d'autres non neceſſaires. Car nous dirons que l'arche pouuoit porter le nom de l'Eternel, ou en cas poſſeſſif, comme quand nous diſons le liure de Pierre, le liure porte le nom de Pierre, mais il n'eſt pas Pierre pourtant: ou à raiſon de la reſidence, comme nous diſons le Palais du Roy, pource que le Roy y faict ſa demeurance, non que le Palais ſoit le Roy. En ceſte façon parle l'Eſcriture de l'Arche s'interpretant elle-meſme 2. Reg. 6. 2. reg. 6. l'Arche de Dieu ſur laquelle eſt inuoqué le nom du Seigneur des Armees, qui habite entre les Cherubins ſur icelle, ou auparauant

l'Eſcriture diſoit que Dauid ſautoit deuãt Dieu. Mais nous n'en ſommes pas encores là, il reſte touſiours au Miniſtre à prouuer qu'ainſi il ſoit dit expreſſemẽt au texte de l'Eſcriture, auec le verbe, *eſt*, car pour extrauaguer hors de l'Eſcriture, il n'y à rien de prouué, outre ainſi que ie remonſtrois, il s'agiſt là d'vne actiõ, & nõ d'vne ſubſtance qui ſoit affirmée d'vne autre auec le verbe, *eſt*. Au reſte les anciens Peres croioyent (& l'Eſcriture l'enſeigne ainſi) que Dieu venoit veritablemẽt en ceſte arche, & d'icelle meſme, il parloit à Moyſe, & aux Preſtres de la Loy, & pource Dauid parloit ainſi. Pſ. 131. Leuez vous Seigneur en voſtre repos, vous & l'Arche de voſtre ſanctification, ou Dauid clairemẽt confeſſe y auoir eu deux choſes, ſçauoir Dieu, & l'arche, *Tu* (dit-il) *tu & arca*, comme dõc nous ſoubs l'Euangile voyãs les eſpeces du S. Sacrement diſons, voila Dieu, ou ie viens d'adorer Dieu, croyans que le vray Dieu y eſt, pareillemẽt les Anciens ſoubs la Loy ayãs ceſte foy, q̃ Dieu en ſa Diuinité y eſtoit, ne faiſoyẽt difficulté de dire, voila Dieu, i'adore Dieu, Dieu paſſe, lors que l'arche paſſoit. Pourquoy n'euſt elle porté le nom de Dieu, puis que Dieu y eſtoit? Qu'à il donques gaigné ſur nous le Miniſtre pour cela, qui eſt r'embarré par le meſme exẽple? Ainſi tant l'hiſtoire de Dauid ſautãt deuãt Dieu, lors qu'il ſautoit deuãt l'arche, que celle

Pſal. 131.

2. Reg. 6. Ioſue 6.

de

de Iosué ou est dit qu'õ passoit deuãt l'Eternel, lors qu'õ passoit deuãt l'Arche, ne seruoit d'vne nesle au Ministre, ains le cõdamne tout à faict, pour autãt qu'en cela auons nous qu'vne chose porte tousiours son nom, ores qu'elle soit couuerte d'vne autre, cõme la Diuinité de l'Arche, & le corps de Iesus-Christ, des especes du Sacremẽt. Que si le Ministre vouloit maintenant sauter aux Anges, (car il est grand saulteur) en disant que cestoiẽt les Anges qui parloiẽt de ceste Arche (& non pas Dieu luy mesme) en cela mesme il cõtreuiendra au texte formel de l'Escriture qui dit que cestoit le Dieu des armees, en 2. lieu à tous ceux de sa secte, qui ne veulent auoüer que ce fut vn Ange, car autremẽt formellement on prouueroit, qu'on à veneré & aussi prié & inuoqué les Anges. Que le Ministre se tourne de quel costé qu'il voudra, il trouuera des lances & des picques toutes prestes, *ex vtroque latere, vtroque cornu pressus*, comme parloit S. Hieroſme. Pour le regard du passage de Iosué, ou ie disois n'y auoir ainsi que le Ministre alleguoit. I'ay dict vray, parlant des Bibles Vulgaires, & mesmes de celles de Geneue, ce que le Ministre m'accorde, mais dit il, à la source Hebraique il y à autrement. Or c'est ce que ie pretendois extorquer du Ministre, qu'il m'accordat quelquefois, que leur version de Geneue n'est pas pure &

ſincere, ny ſelon la verité Hebraicque. *fœliciter, per multos annos.* Or donques pauures Caluiniſtes que vous laiſſez vous abuſer, à ceux qui vous preſchent & aſſeurent vous bailler les pures ſources, & l'eau viue des eſcritures ſainctes, puis que vous voyez, que vos Miniſtres lors qu'ils entrent en conferences de leur Religion, ſont contraincts de confeſſer que les Bibles meſmes de Geneue ne ſont point ſincerement & naifuement traduictes ſelon la ſource Hebraique, vous mettant vne Arche de boix, pour l'Eternel, & la creature pour le Createur. Au reſte cela ſuppoſé & gaigné qu'il ne faille plus s'arreſter aux Bibles de Geneue, & que s'il y à faute en ce paſſage, il y en à bien en d'autres) la ſolution eſt deſia baillée, que l'Arche eſt appellée l'Eternel, à raiſon que veritablement & de faict, le vray Dieu Eternel y eſtoit. Comme ſi au S. Sacrement, le pain y eſtoit auec le corps, on ne l'airroit de dire, voila Dieu, ou voila le corps de Ieſus-Chriſt, tout de meſme qu'ō pouuoit dire en regardāt l'humanité de Ieſus-Chriſt, voila l'ame de Ieſus-Chriſt, ou voila Dieu ou la Diuinité. En quoy vne choſe ne porte pas le nom de l'autre par le verbe, *ſignificat*, ains vne chaſcune choſe porte ſon propre ſon auec le verbe *eſt*: Mais autre choſe eſt de voir autre choſe eſt d'eſtre. On ne voyoit que l'Arche, mais le vray Dieu y eſtoit, on ne voioit

en

en Iesus-Christ que l'humanité, mais la Diuinité y estoit, non en figure n'y en *signifiçat*, mais en vraye essence & subsistance, ainsi est le corps de Iesus-Christ au S. Sacremẽt, ores qu'õ ne voye que les especes. Donques le Ministre equiuoque encores, *à videre, à esse*. Le voir & regarder est en nous, mais l'estre est en la chose qui est dicte telle, en l'Escriture. Ainsi donques le Ministre ne prouue point qu'vne chose ne soit, & que nonobstant vne autre porte son nom auec le verbe *est*, comme si c'estoit la mesme chose.

Touchant à la sentence de S. Paul 1. Cor. 10. ou il parle de la pierre spirituelle, disant qu'elle estoit Iesus-Christ, S. Paul luy mesme l'a dit, que va on philosopher au contraire? Les opinions au cõtraire n'ont point de texte formel, comme ceux qui tiennent que S. Paul parloit de Iesus Christ, & non de la pierre materielle, quand il dit, or la pierre estoit Christ. Vray est qu'au commencement de son discours, il parle de la nuee & de la mer, en comparaison du Bapteſme, pareillement de la manne, en comparaison du corps de Iesus Christ duquel il discourt quant & quant fort amplement, d'auantage de l'eau du rocher, en comparaison du sang de Iesus Christ decoulant de son precieux costé, en somme il confere là les figures auec la verité: mais cependant sur la fin

de ſon diſcours, & lors qu'il veut dire ces paroles, La pierre eſtoit Ieſus-Chriſt, auparauant il limite le mot de la pierre, à ce qui eſtoit ſpirituellement, le diſtinguant de ce qui eſtoit corporellement, diſant ainſi. Ils beuuoyent tous de la pierre ſpirituelle qui les ſuiuoit. Or c'eſte pierre ſpirituelle, c'eſt Ieſus-Chriſt vray Dieu, qui les ſuiuoit & qui eſtoit par tout cõme Dieu, promettant à Moyſe, & Exod. 23. diſant, Ie ſeray auec toy. Or tous en burent, car tous s'attendoient au Meſsias, & ne ſçauroit on prouuer que iamais aucun Iuif de ce temps là, aye nié le Meſsias, croyant donques au Meſsias, ils le reçeuoyent par foy, & voila Ieſus-Chriſt ſpirituel, car meſme le Miniſtre m'accordera que nous reçeuons Ieſus-Chriſt ſpirituellement par la foy en croyant en luy, & de meſme eſtoit aux anciens Iuifs croyans en luy, car pour le regard de Ieſus Chriſt ſpirituel. 1. reçeu ſpirituellement par foy, c'eſt choſe indifferente, qu'il ſoit ou non en ſa vraye humanité, pour autant que le mot Spirituel *abſtrahit*, comme l'on dit, de la ſubſiſtance corporelle d'iceluy, ſi bien que le Iuif le reçeuoit ſpirituellement auſsi bien que nous le reçeuons par foy, mais non pas ſi clairement comme nous, toutes choſes eſtant eſclaircies par l'Euangile. On trouuera qu'ils ont eſté incredules en d'autres choſes, comme de pouuoir

uoir viure en ce desert, de pouuoir gaigner la terre de promission, mais non au poinct de croire vn Messias futur, voila pourquoy tous ayans ceste foy, l'ont reçeu spirituellemẽt. S'ils ce sont bandez, çà esté contre Moyse non contre le Messias futur. Et c'est pourquoy Moyse preuoyant bien cela, demandoit à Dieu disant. Seigneur enuoyez celuy qui vous deuez enuoyer, se doutant bien qu'ils ne voudroyent croire à luy, ny le suiure n'ayant pas telle opinion de luy comme du Messias. Reste dõques estre vray ce que ie disois, que les indignes le reçeuoyent, mais non pas les incredules. Le Ministre me reproche icy que ie me cõtredicts, *soubs couleur qu'en mon premier escrit*, ie disois qu'a l'ancien Testamẽt ny les dignes, n'y les indignes ne le reçeuoiẽt. Poure hõme, c'est pitié de son aueuglement. En mõ premier escrit parlãt de la realité du corps de Iesus Christ, ie disois qu'en telle façon iadis, n'y les dignes n'y les indignes Iuifz ne le reçeuoyent, car la realité du corps n'estoit pas encores, cõment l'eussent ils reçeu, disois ie. Mais icy ie parle de la receptiõ spirituelle, laquelle se faict par foy, & telle reception a esté cõmune à tous Iuifs, qui ne nierẽt iamais la venue du Messias. Le Ministre va puis apres sauter sur la foy seule sans Charité, disãt que c'est absurdité de dire, qu'en la seule foy nous soyõs membres de

Exod. 7.

Page 512. au Ministre.

Iesus Christ. C'est merueilles de ses opinions. Luther & luy & tous les siens, tiennent que la seule foy iustifie, & icy il estime vn monstre de dire que par la seule foy nous conceuiõs l'Idée de Iesus-Christ, qui est le receuoir ou conceuoir spirituellement, de quoy i'auois si amplement traicté, au 15. chapitre de ma precedente Responce. Pour nous, nous recognoissõs qu'au corps mystique de l'Eglise il y a des membres viuans participãs à la Charité de Iesus Christ, & sa grace, qui comme l'humeur & influxion de la teste s'en va aux membres, autres sont membres vnis au mesme corps (differens des Payens, & semblables infidelles, comme ayants mesme croyance auec nous, & estans participants de mesmes Sacremens) mais ce pendant comme perplex ou paralitiques, n'ayãts point de mouuement spirituel en ce mesme corps, & tels sont ceux qui ont la foy sans charité, de laquelle dict S. Paul. Si i'auois (dit-il) toute la foy, &c. n'ayãt point Charité, elle ne me profite de riẽ. Et Iesus Christ parlant à vn qui n'auoit point la Charité, le menace s'il ne faict les premieres œuures de le vomir de sa bouche, faisant entendre qu'il estoit encores dedans son corps mystique. Le Ministre m'impose que i'ay rejetté S. Chrysostome, & Theophilacte, & au contraire ie m'aide d'eux contre de luy, tant en ce passage qu'en tous mes autres discours precedens, notammẽt

1. Cor. 13. Apoc. 2.

au

au chap. 10. Puis il va brouiller qu'en l'Hebreu du Leuitique 17. chap. il y a ces mots. L'ame de toute chair eſt ſon ſang, me reprochant n'auoir iamais ſalüé ny de l'oing les lettres Hebraiques, ce qui eſt auſsi faux, & luy ay bien monſtré le contraire, mettant en auant la difference de la lettre Hebraique, auec la verſion des ſeptante, ou la verité eſt telle, qu'en l'Hebreu, il y a de mot a mot ainſi que i'ay allegué, ſçauoir, L'ame de toute chair eſt au ſang. Vray eſt que Dieu reppetant peu aprez (ſelõ la phraſe Hebraique) la meſme choſe, il dict, l'ame de toute chair, c'eſt le ſang, mais le Miniſtre ne gaigne rien pour tout cela, car en premier lieu ce ſecond paſſage eſtoit deſia expliqué par le precedent, & pour ce la verſion commune le reppete par deux fois de meſme façon. S. Auguſtin l'euſt ainſi expliqué aux Manicheens, s'il euſt ſceu de l'Hebreu. En ſecõd lieu, voicy cõme il y a par aprez de mot a mot. L'ame de toute chair c'eſt le ſang en ſon ame, & n'eſt pas dict puremẽt, c'eſt la chair, car ſi le ſang eſt en l'ame, donques le ſang n'eſt pas l'ame. Meſme en la S. Trinité, la perſonne du filz qui eſt au Pere n'eſt pas le Pere, car il repugne d'eſtre en vn autre, & eſtre le meſme. Outre le mot de ſang, ſe prend pour la vengeance cõme ſouuent eſt prins en l'Eſcriture, & meſme en l'Euangile, ou eſt dict, Son ſang ſoit ſur nous, & ſur nos enfans. C'eſt a dire Leuit. 17. Math. 27.

a dire, la vengeance de ſon ſang. Or ſi nous tournons ainſi. C'eſt ſon ſang, en ſon ame. i. pour ſon ame, cõme faict le Miniſte, il n'y a pas vn ſens commode, comme en tournant c'eſt ſon ſang, en ſon ame. i. contre ſon ame, l'Hebreu dict ainſi, Népheſh, col baſſár, damó benaphsho, hu, en latin. *Anima omnis carnis, ſanguis eius, in animam eius eſt*, le texte reppete ceſte ſentence pour la troiſieſme fois, & plus briefuement ſelon la phraſe Hebraique, & auec proteſtation de ſes paroles, diſant Dieu ainſi. Pour autant i'ay dict, que l'ame c'eſt le ſang. Si Dieu la dict ou la il dict? C'eſt aux ſuſdicts paſſages precedens, ou il dict ainſi. l'Ame de toute chair eſt au ſang, ou l'ame de toute chair, c'eſt ſon ſang en ſon ame, donques le Miniſtre n'a rien encores gaigné, ny prouué. Ie diſois que iamais en l'Eſcriture le verbe *eſt*, ne ſe prend pour *ſignificat*, ſinon qu'au meſme paſſage l'explication y ſoit quant & quant, ainſi qu'elle ſe trouue par deux fois en ce texte & chap. 17. du Leuitique.

Le Miniſtre fretillant de monſtrer quelque paſſage auec le verbe *eſt*, allegue encores le texte de Geneſe au 9. chap. Vous ne mangegerez point la chair auec ſon ame, ſon ſang. C'eſt a dire, dit-il', qui eſt ſon ſang. Voila vne autre incongruité ſemblable à la precedente,

Gen. 9.

que

que nous auons confuté en ce point, car n'ayant point de texte, il allegue la gloſe. Mais ie luy demandois, texte, qu'il ne peut produire, ores qu'il ſue iuſques au ſang: car au reſte ſi i'auois loiſir de m'arreſter icy, en combiẽ de façons eſt interpreté ce texte, qui à de beaux & admirables ſens, ie ferois c'eſt œuure trop prolixe. Me cõtenteray de dire qu'il n'y faut point entendre là, le verbe *eſt*. Car l'vn des ſens eſt, que Dieu prohibe là la Barbarie antropophagique, laquelle il preuoyoit, ſe deuoir introduire au monde ayant du tout corrompu ſe voyes premieres de la loy de nature, & n'y a rien de plus deſnaturé, que de mordre & manger la chair viſue, ayant encores ſon ame au dedans, & ſon ſang tout viuifiant: qui eſt ce que Dieu pretend prohiber en ce texte diſant, vous ne mangerez point la chair auec ſon ame, & ſon ſang. y a il là, ie vous prie, que l'ame ſoit appellée, du nom de ſang, ou au contraire auec le verbe *eſt*? C'eſt pitié des diſcours du Miniſtre.

La ſentence de ſainct Auguſtin demandant pourquoy le ſang eſtoit-il prohibé en l'ancien Teſtament, ou il nous eſt commãdé de le boire au nouueau, eſt illuſtre & belle, laquelle l'eſchapatoire du Miniſtre ne ſcauroit noircir, qu'elle ne ſignifie, que le vray ſang eſtoit iadis prohibé à boire, mais ſoubs l'Euangile il eſt commandé de le boire, quand il eſt dict. Si vous

ne man

ne mangez la chair du Filz de l'hõme & ne beuez son sang &c. Ma raison demeure tousiours à laquelle le Ministre ne sonne mot, c'est que du sang figuratif, il n'y a nulle difficulte, n'y en l'vn, n'y en l'autre Testament. Et toutesfois S. Augustin confere le commandement que nous en auons, auec la prohibition faict aux Iuifs comme chose difficile à resoudre. Ho dict le Ministre. Premierement ce Pere ne dict pas qu'il fust defendu au peuple ancien de boire le sang de Christ. Bien respondu! comme si ie le disois, & est au contraire, car mon but est de prouuer que le sang des animaux estoit prohibé aux Iuifs. Secondemẽt il dict que la question de S. Augustin rend là de demãder pourquoy estoit il prohibé, puis qu'il representoit le sang de Iesus-Christ. Voire, mais aussi il adiouste, pourquoy donc, nous est il commandé de le boire si la figure estoit prohibée comme chose horrible, comment est ce que la verité nous est cõmandée, qui semble chose plus horrible ? Or le Ministre ne comprend pas les raisons. L'vne est que ce sang respandu aux sacrifices des animaux, representoit le sang de Iesus-Christ respandu en l'arbre de la Croix, d'où la mort s'est ensuiuie au corps de Iesus-Christ, ainsi que par telle effusion s'ensuiuoit aussi la mort des animaux, & ne representoit pas en telle façon, le sang de Iesus-Christ au Sacrement de l'Autel,

ou il n'y a nulle effuſion violente, nulle mort ſubſequente. Et comme en la Loy de nature Dieu prohiboit eſtroictement de ne coupper vn membre vif à vn animât, & de ne manger la chair ſanglante: pour deſtourner les hommes de l'homicide, pareillement aux Iuifs en la Loy il faict ceſte prohibition, pour les deſtourner de ne reſpandre le ſang du vray ſacrifice Ieſus-Chriſt & le mettre à mort en telle façon: S. Cyprien baille vne autre raiſon, à ſçauoir: Pour monſtrer que le vray & ſeul Euangile viuifie, & non pas la Loy, le ſeul Ieſus-Chriſt, & non pas Moyſe. Or le ſiege de la vie c'eſt le ſang. Voila pourquoy le ſang eſt commandé par l'Euangile viuifiant nos ames. Ie reprochois de rechef au Miniſtre qu'il ſortoit des gons de l'Eſcriture ſautant a certains Docteurs, qui n'ont pas auiſé de ſi prez au mot Grec s'il ſignifie Calice ou breuuage, à raiſon qu'ils eſtoient en beau temps & hors de toutes controuerſes. Le Miniſtre à ſa mode miniſtralle ronge & calomnie cela cõme ſi ie meſdiſois de ces Aucteurs. Celuy qui lira ma ſeconde Reſponce ſe mocquera de luy, ar ie le preſſe par l'Eſcriture. Touchant au mot Grec, s'il ſignifie ou couppe ou breuuage, i'en ay diſcouru amplemẽt cy deſſus. A vn mot, s'il eſt prins pour la couppe, il y a incongruité manifeſte au texte, ſi pour le breuuage tout y va bien, & tout y conuient, donques

S Cyprian. ſerm. de cœn. dom.

ques il ſe prend pour le breuuage non pour la couppe. A toutes les autres ſentences amenees par le Miniſtre, il ne fait que rauauder, car ie luy demandois vn texte formel, ou vne ſubſtãce fut appellee vne autre, auec le verbe, *eſt*, & n'en a ſceu produire vn ſeul, tantoſt il dict qu'on le tire ainſi de l'Eeſcriture par conſequence naturelle, tantoſt que ſi nous eſtions interoguez, nous reſpondrions ainſi qu'il pretend: mais iamais ne baille texte formel. Il exagere le paſſage de Hieremie, ou Hieruſalem eſt dicte, l'eternel, noſtre Iuſtice: mais que gaigne il pour cela? elle eſt ainſi dicte, mais *In obliquo*, noſtre verſiõ rapporte toutesfois cela à Dieu & nõ à la ville, *& hoc eſt nomen quod vocabunt eum, Dominus iuſtus noſter*. Or ce qui eſt dit d'vne autre choſe, n'eſt pas la meſme choſe, lors quelle eſt dicte *In obliquo*, comme quand l'on dict, voila la ville du Roy, la ville porte le nom du Roy, mais non quelle ſoit le Roy, ainſi Hieruſalem *Vocabitur*, dict le texte, portera le nom de Dieu, comme parloit Dauid, *Ciuitas Regni magni*, & Eſaie, *Ciuitas Iuſtitiæ*, mais non quelle ſoit, Dieu. Le Miniſtre le voudroit il bien dire? toutesfois il en vient là, tant il eſt paſsionné de vouloir monſtrer, qu'auec le verbe, *eſt*, vne choſe ſoit dicte vne autre. Il commet donc encores vne autre equiuoque, *Ab obliquo, ad rectum caſum*, qui eſt vne ſignalee faute en Gram-

maire

maire & Dialectique & voire mesme en toutes sciences. Outre i'ay dict que Iesus-Christ est la vraye pasque, & ainsi le dict S. Paul 1. Cor. 5. car ce qui estoit Pasque, feste & banquet en figure, est Pasque, feste, est bãquet en toute verité en la loy de grace. Ce mot de Pasque se prend ou pour le passage, selon son Etymologie, ou pour la feste, ou pour la iouyssance d'icelle, ou pour le banquet qu'on y faisoit, toutes ces choses estoient comprinses en la Loy Iudaique. Sainct Paul donc prend le nom de Pasque pour l'aigneau, reiouyssance & banquet, disant que telle vraye Pasque 1. le vray Aigneau, a esté immolé en pure verité qui est Iesus Christ, concluant, parquoy dict-il, banquetons, & en c'este qualité auec S. Paul, I'ay accordé que Iesus-Christ est nostre vraye Pasque. Mas S. Paul ne dict pas. La Pasque est Iesus Christ. Il dit, nostre Pasque parlãt de la Pasque Euangelique, non de la Iudaique, encores ne le dict il pas auec le verbe, *est*, mais auec le verbe *Immolatus est* qui signifie action, & passion. Ainsi le Ministre ne produict rien contre moy. Le Ministre dict là dessus que c'est vn grand aueuglement en moy d'ainsi le dire. Il est bien pl⁹ aueugle ne voulãt parler auec S. Paul, & cuidant q̃ rien ne soit cõprins soubs le mot de Pasque, excepté ce qui est porté parsõ Etymologie, qui est, le passage. Opinion vrayemẽt ridicule,

comme

comme si l'etymologie estoit la deffinition essentielle d'vne chose, comprenant tout entierement, tout ce qui est & se trouue en la mesme chose, dequoy les petis Dialecticiẽs s'ẽ pourrõt rire tout leur saoul. C'est cõme si ie disois, César en latin fust ainsi appellé, *A cæso vtero matris*, donques en Cesar il n'y eust onques autre chose, que le ventre fendu de sa mere. Tout le reste qu'il dict est resolu par les choses susdictes, c'est qu'il ne produit aucun texte formel auec le verbe, *est*. Outre il produit des actions, & non des substances. En somme tout ce que ie luy auois excepté, & rien de tout ce qu'il entreprẽd d'impugner. Quand à ce qu'il conclud que ie ne mets point difference des propositions sacramentalles auec les naturelles, il a eu sa sauce, & dequoy se contenter cy-dessus, ou il tenoit ce mesme propos qu'il reppete icy. Ie luy disois dabondãt q̃s'il estoit loisible d'ainsi interpreter l'Escriture, le verbe n'auroit point esté faict chair qu'en figure & signification, que Dieu le Pere ne seroit point vray Pere, que le Fils ne seroit point vray Fils de Dieu. A cela il respond ainsi. Qu'elle ignorance? quel aueuglemẽt! Est ce tout ce qu'il en sçait dire? voire. Il n'y dict autre chose. On peut voir au lieu preallegué, que les paroles du S. Sacrement sont toutes pareilles à celles cy, & ainsi le Ministre n'a sçeu respondre à l'objection, qui est bien importente.

Ioh. 1. Math. 3.

CONTRE LE XIIII. CHAPITRE du Ministre.

NOus parlions au chapitre 14. du precedent escrit, de la difference des Sacremens de la loy ancienne, & de la Loy de grace, veritablement le Ministre ne peut eschapper qu'il n'esgalle Moyse à Iesus-Christ en ce poinct des Sacremens, & la loy, à l'Euangile. Sur quoy se voyant pressé, apres auoir dit, ie ne fais ceci, ny ne dis cela, il vient à conclurre qu'il m'a esté impossible de replicquer à ce qu'il auoit releué contre moy, à sçauoir qu'il n'est pas questiõ de l'egalité ou inegalité des Sacremens. Que non? Et dequoy donques? Ie demãde, quand nous disputons, si la realité du vray corps de Iesus-Christ, & de son sang precieux est au Sacremẽt d'Eucharistie, ou le seul pain, n'est ce pas disputer si le Sacrement donné par Iesus-Christ est plus noble que celuy donné par Moyse en la manne, le peuple estant au desert? Et n'est ce pas mesme le 1. discours qu'en à faict Iesus-Christ en S. Iean. 6. conferant son pain qu'il promettoit estre chair, auec la mãne du desert, laquelle ne pouuoit garantir de la mort? En cela ne parle il pas de l'egalité, ou inegalité des deux? Mais voyõs cõme le Ministre prouue son dire. Car dit-il, quãd bien la realité y seroit contenue, tant y à qu'il ne s'ensuiura Ioa

pas que la choſe qui contient, ſoit propremẽt la choſe contenue, n'y. que la verité ſoit le ſigne ſans figure quelconque: Voila ce qu'il en dict en la page 523 du 14. chapitre. C'eſt merueilles de la ſterilite du Miniſtre en ſes raiſons & Reſponces. Qui eſt-ce Catholique qui dit ou pẽſa iamais, qu'eſtant la realité ſoubs les eſpeces, que pourtant les eſpeces ſoyent la realité meſme, ou que le corps de Ieſus-Chriſt y ſoit ſans aucun ſigne? C'eſt merueilles (dis-ie) d'entẽdre ſon diſcours, par lequel il nous veut faire tomber en vn inconuenient, contre lequel nous ne brouchaſmes onques, tãt s'en faut que nous y ſoyons tombez. Or bien accordants au Miniſtre que veritablement touſiours le ſigne, ou eſpece eſt differẽt de la realité interieure, eſt-ce à dire qu'il n'y aye grãde ineſgalité, de la manne du deſert ou de l'aigneau irraiſonable mãgé à la feſte de Paſques, au Sacremẽt de l'Euchariſtie, ou eſt comprins le vray corps & ſang de Ieſus-Chriſt, ainſi que le preſuppoſe le Miniſtre en ſon argument? Ie ne vois pas, que le plus aueugle ne cognoiſſe qu'il erre, exorbitãt du chemin de la vraye raiſon, & de l'Eſcriture encores d'auantage. Et nonobſtãt voila tout ce qu'il en ſçait dire pour prouuer que ie n'auois rien repliqué ſur cela. Si ie n'auois replicque, ie n'aurois daigné d'y reſpondre voyant l'abſurdité & l'argument ſans force, & à bõ droict

aurois

aurois passé cela soubs silẽce, & sans m'y arrester, comme l'aigle à la mouche. Mais il en est bien autrement, car tout aussi tost le Ministre est constrainct de reppeter mes raisons par lesquelles ie monstrois viuement que toutes les six differences qu'il mettoit aux Sacremẽs des deux loix, n'empeschoyent que les Sacremens de Moyse, ne fussent plus excellens que les Sacremens de Iesus-Christ. Presuppose donques ce que ie protestois, à sçauoir de parler des Sacremens comme Sacremens, & sans passer les barrieres d'iceux en extrauaguant, on verra par le discours de ma seconde Responce inserée au chap. 14. correspondant à cestuy-cy, que la verité est telle, que le Ministre & ceux de sa secte, esgalent Moyse à Iesus Christ, & souuent mesme le preferent. I'auois si bien bouclé le Ministre, qu'il est constrainct m'accorder icy en la page 524. que veritablement les differences qu'ils mettoyent entre les vieux & noueaux Sacremens, ne sont point essentielles. Voila sa propre confession. Or si elles ne sont point essentielles, ils ne different donc plus que deux feuillets de papier, dõc l'vn sera blanc, & l'autre noir, & comme tous les deux feuillets sont de mesme genre, espece, & substance, differents seulement aux seuls accidẽs de blanc & de noir, ainsi les deux Sacremẽs, serõt de mesme genre, espece, & substance, differẽts de la seule

couleur exterieure, cõme aussi deux pieces de verre dont l'vne seroit blãche & l'autre rouge. Quelle impieté dire que Iesus-Christ ne nous aye point baillé en substance, ou d'auãtage que Moyse, excepté quelque blanc ou noir, ou autre semblable accident, si biẽ que Iesus-Christ à son conte auroit esté semblable seulemẽt au Teinturier qui ne faict pas le drap en substance, mais luy baille seulemẽt la couleur. O Ciel, ô terre, que ne vous esmouuez vous contre ces Blasphemateurs qui font si peu d'estat du filz de Dieu l'egalant aux substãces, à vn Moyse seruiteur de sa maison? La Loy, dit S. Iehan, a esté baillée par Moyse, mais grace & verité a esté faicte par Iesus-Christ. Disons dõc au Ministre. N'est il pas vray que S. Paul conferant la nuée, & la mer rouge, auec nostre Bapteſme, & la manne auec le corps de Iesus-Christ au S. Sacrement, il conclud ainsi. Toutes ces choses leur arriuoient en figures? Or est il vray que la verité, & la figure, le corps & l'ombre, la peincture & la realité representée, ne differẽt point essentiellement, mais tant seulement par d'accidens? Si bien que ce soit vne mesme espece, l'ombre, & le corps, l'image, & la personne, differentes seulement du blanc & du noir, & de la seule couleur? En telle façon nous faict icy le Ministre, les Sacremens du vieux & nouueau Testament: mais au contraire dit sainct Paul,

1. Iean 1.

1. Cor. 10.

que

que le corps, est de Iesus-Christ, & l'ombre de la loy. Il applicque ces deux poincts aux deux choses essentielles & toutes nouuelles de l'Euangile, qui sont les articles de la foy & les Sacremens. Le premier il l'applique tout le long de l'epistre aux Hebreux, le second, à la premiere aux Corinthiens 10. chap. & en l'epistre aux Hebreux 7. mais qui est d'auantage Iesus-Christ luy mesme en sainct Iean sixiesme. Ioan. 6.

La faulseté de nos nouueaux Iuifs (n'ayans rien plus en substance & verité qu'eux, par leur propre confession, à leur confusion) se descouurira tousiours par les 6. differẽces qu'a voulu bailler le Ministre aux deux. En la premiere il mettoit les signes & ceremonies, disant la premiere difference est qu'il n'y à pas mesmes signes & ceremonies. Tres-bien parlé, car selon luy, il n'y à difference que des accidens, or telles sont les ceremonies (qu'on met au genre des accidents) pource tres-bien concluois-ie contre luy, qu'il n'y à point de substance en leurs Sacremens, si les signes comme signes ne sont que ceremonies, & manieres de faire. Il cuide eschapper disant qu'il y à comprins les deux. Voire, mais mettant en mesme datte de difference, le signe, auec la ceremonie. Puis voulant adouber cela, il dict que les ceremonies practiquees par Iesus Christ sont essentielles, & ne void pas qu'il repugne

qu'vne chose soit essentielle, & qu'elle soit ceremonie. Si ie disois q̃ la maniere de parler ou du marcher en l'hõme feust essentielle, ie dirois manifestement choses repugnantes, & tel est le langage du Ministre. Ie disois donques pour
Num. 28. exemple, que si l'encensement practiqué jadis sur l'Autel d'or (qui estoit vne ceremonie de la Loy, entant qu'il estoit ordonné pour figurer) eust esté fait Sacremẽt de la Loy de grace par Iesus Christ, si bien qu'il l'eust prins au lieu du Bapteſme, ainsi qu'il le pouuoit faire, en ceste occurrence, l'encensement de ceremonie, se feust changé en chose essentielle d'vn Sacrement. Car aux Sacremens nous appellons choses essẽtielles, ce qui est de l'essence d'iceux, & ceremonies sans quoy le Sacrement n'est pas moins Sacrement. Vn autre exemple plus semblable. Les lauemens de l'eau faicts en la Loy, c'estoient ceremonies (en telle datte les met
Heb. 6. S. Paul, auec l'imposition des mains) Ce pendant l'ablution de l'eau au Sacrement de Bapteſme, n'est plus ceremonie, mais chose essentielle, à raison que le Sacremẽt n'est n'y ne peut estre praticqué sans cela, disant Iesus-Christ, *Baptizantes eos*. Il y a donques repugnance manifeste, dire que les Sacremens soyent signes & ceremonies, & que telles ceremonies soyent essentielles, d'autant que si au parauant ceſtoyent ceremonies, estant de l'essence d'vn

Sacrement

Sacrement elles ne seroyent plus ceremonies. Et cela est si vray à tous les Sacremens par la propre confession des Ministres, que les matieres n'y les paroles ne sont iamais Sacremens, excepté lors qu'on les applique : l'application donc n'est ceremonie, mais chose essétielle. On sçaist bien que l'eau en la main de l'homme, n'y les paroles, Ie te baptise & c. en sa bouche ne sõt pas vn Sacrement, mais c'est lors que l'eau est appliquee sur celuy qu'on baptise Nous exceptons de ceste regle le Sacrement des Sacremens, & lequel cõtient l'Aucteur des Sacremẽs, qui est le Sacrement d'Eucharistie : car auparauant que Iesus-Christ baillat actuellement le S. Sacrement, il dict & asseura que c'estoit son corps, & ne dict pas qu'il le seroit, mais de present il l'asseura. *Hoc est corpus meum.* Bien qu'en le disant, le Sacrement fust encores en ses mains, & deuant qu'il l'eust distribué aux douze, il estoit tousiours tel actuellement, & en effect, ou Iesus-Christ eust dict faux. Mais hors de ceste verité Euangelique, la regle susdicte est verifiee a tous les Sacremens, lesquels comme parlent les Theologiens consistent en l'vsage, & non seulement n'y simplement aux matieres. C'est vsage donques c'est vne chose essentielle du Sacrement: puis qu'elle constitue l'essẽce du Sacremẽt, & sãs quoy il n'y a point de Sacrement. Le Ministre qui se voulãt sauuer par

les champs,a voulu monſtrer qu'il y a difference des ſignes & ceremonies, bien que les deux ſoyent choſes eſſentielles,ſelon ſon langage, il baille exemple ſur l'Euchariſtie,ou nous auons que le pain fuſt prins, rompu, beniſt, donné. &c. mais en fin il eſt contrainct de dire que toutes ces choſes ſont eſſentielles,comme eſtãt inſtituées du fils de Dieu. En ceſte façon il ſe declaire eſtre tout confus en ſes dogmes, car tantoſt vne choſe luy eſt ceremonie, tantoſt la meſme luy eſt eſſẽtielle. Et toutesfois celuy qui ne deſtingue l'vn de l'autre, il ſe rend ridicule tout à faict. Voicy vn argument de ſes contradictions. Il dict icy que les differences des Sacremens vieux & nouueaux ne ſont eſſentielles. Il dict auſsi icy que les ceremonies faictes par Ieſus-Chriſt aux Sacremens ſont eſſentielles. Or eſt il que les ceremonies faictes par Moyſe aux Sacremens anciens ne ſont point celles de Ieſus Chriſt,donques par ſa propre confeſsion, les differences des deux Sacremens vieux & nouueaux ſont eſſentielles, Ce que le Miniſtre nioit au cõmacement de ce chapitre. Ce ſeroit à brief dire vne pauure difference s'il n'y auoit à dire que des ſignes exterieurs & des ceremonies. Or ie luy remonſtrois qu'il y a vne neceſſité en nos Sacremẽs du Bapteſme. Ieſus Chriſt dict quiconque ne ſera regeneré de l'eau & du S. Eſprit,ne peut entrer au Royaume de Dieu.

De

De la saincte Eucharistie il dict pareillement. Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme & ne beuuez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Voila des necessitez à ces deux Sacremens, vray est que la necessité n'est esgale n'y aux deux n'y a tous, l'escriture y mettant certaines limitations, comme ne comprenant point les petis enfãs à l'Eucharistie, n'y au Bapteſme ceux qui confessent le nom de Iesus-Christ iusques à la mort, qu'on appelle Adultes, n'ayans moyen de reçeuoir le Bapteſme. I'ay amplement declaré le premier au chap. 9. de ma seconde Respone page 279. le secõd est prouué par S. Augustin en vertu de ce texte. Celuy qui me confesse deuant les hommes ie le confesseray & aduoueray deuant mon Pere. Mais quoy qu'il en soit, il y a necessité absolue, hors des cas susdicts, qu'on trouue seuls exceptez en l'Escriture. Or ie disois que puis q̃ l'aigneau est chose plus noble que le pain, que de la s'ensuit tresbien, que mesmes les signes aux Sacremens de Moyse seroient plus nobles que ceux de Iesus-Christ. Ie laisse le iugement à vn chacun, si vn aigneau ne vault pas mieux, & si n'est pas chose plus noble en nature q̃ non pas vn pain. Le Ministre trouue ce feu trop chaud pour luy, parquoy il saute soudain ailleurs, sçauoir de la nobleſſe à la grosiereté, cõme si les deux n'estoient qu'vne chose, ou au contraire

Aug de & e gin. c. 9. Tom. 7. lege locum præclarũ, tum de salute & periculo parulorũ, tũ de sacrificio altaris quod est corpus christi asolo sacerdote oblatũ, tũ de baptiſmo sanguinis &c.

Page 525. au Miniſt. traire elles ſont repugnantes. Car voicy ſa Reſponce. Ie reſpons, dict il, que veritablement l'aigneau Paſchal repreſentoit plus groſsierement la mort de Ieſus-Chriſt, &c. Et le peuple ancien auoit beſoing de c'eſt enſeignement plus rude & plus groſsier, &c. Ou il eſt beau à voir qu'il ne reſpond pas, changeant les termes de mon argument, auſquels conſiſte la force d'iceluy, comme à ſon *medium*, qu'on appelle. Ie diſois que les ſignes de Moyſe ſeroyent plus nobles, & luy en reſpondant, i'accorde, dit-il, qu'ils eſtoyent plus groſsiers, à cauſe que le peuple eſtoit plus groſsier, voila ce qu'il en conclud? Or s'il euſt prins mon terme, il euſt fallu ainſi conclurre de neceſsité. Ie reſpons que les ſignes eſtoyent plus nobles, à cauſe que ce peuple Iudaique eſtoit plus noble que le peuple Chreſtien ſoubs Ieſus-Chriſt. N'oſant ainſi le conclurre, de honte il a changé vn, *qui*, *pro*, *quo*, chaſcun entend aſſez ſes ruſes, qui ne ſont que pures eſchapatoires & gaigner temps, comme l'on dict. Puis pour parler quelque choſe de l'excellence, il adiouſte que meſme le pain & le vin ſont plus excellens ſi nous regardons à la fin principale. Car le pain eſt vne viande plus propre à nourrir que la chair des aigneaux. Il change encores les termes de mon argument, car ie ne parlois pas

de la

de la fin, mais des matieres des Sacremens, & faut-il (quoy qu'il en ſoit) qu'il accorde, que les matieres aux Sacremens de Moyſe eſtoyent plus nobles, que les matieres aux Sacremens de Ieſus-Chriſt, comme la manne, & l'aigneau, plus que le pain. Et puis qu'aux Sacremens il n'y a que la ſeule matiere comprinſe ſelon le Miniſtre (car nous parlons icy des ſignes) donques abſoluement les matieres des Sacremens anciens ſeroyẽt plus nobles, & pource treſmal il met en ieu ceſte premiere difference, attendu qu'il eſt icy queſtion de biẽ repreſenter ce qui eſt ſignifié par le ſigne exterieur. Or eſt il que mieux repreſentoit le corps de Ieſus-Chriſt tant la manne que l'aigneau, donc parlant des ſignes, tels ſignes de Moyſe ſeroyent plus nobles. *In repreſentando rem ſignificatam*, que non pas les ſignes de Ieſus-Chriſt. Au reſte pour le regard des effects & de la fin du Sacrement, c'eſt vne choſe laquelle vient tout de ſuitte & par aprez, & eſt comme choſe externe au Sacrement, à raiſon que le Sacrement peut eſtre vray Sacrement, ſans l'effect & le but d'iceluy, ainſi qu'appert en Iudas & aux Indignes. Et pource parlant de ce qui eſt intrinſeque & eſſentiel au Sacrement (car c'eſt de quoy nous parlons icy) touſiours les ſignes des Sacremens de Moyſe ſeroyent plus nobles & excellens

que

que ceux de Iesus-Christ, qui est grand inconuenient & blaspheme, d'autãt qu'en toutes choses absolüement Iesus-Christ s'est demonstré plus excellent que Moyse, soit en sa personne, soit en sa doctrine, soit en ses miracles, soit en tout ce qu'il nous a donné de sa main liberale, singulierement les choses plus precieuses, qui sont, son sang, & les Sacremens. Outre il adiouste qu'a l'aigneau Paschal il n'y auoit point de signe qui representast la perception du sang. Aussi n'y a il pas au pain, parquoy conferãt l'aigneau auec le pain, tousiours le signe de Moyse sera plus noble. Ouy, mais il est representé par le vin. C'est mon, mais le pain n'est pas le vin, & pource comme le sang receu, estoit representé par le vin, aussi estoit-il representé soubs Moyse par l'eau du rocher qu'on beuuoit, laquelle estoit plus admirable que non pas le vin commun, par ainsi conferãt tous les deux, aux deux, les deux signes aux Sacremens de Moyse serõt tousiours trouuez plus excellẽts, & l'vn d'iceux plus diuin & admirable. Le Ministre veut mesme prouuer que l'eau de la mer rouge, n'estoit pas plus noble que l'eau d'vn puits, ou d'vne fontaine, premierement, dit-il, car nostre Bapteſme se peut faire de l'eau de la mer: Voire. Mais l'eau de ceste mer ne sera pas admirable & plaine de miracle en soy, comme estoit la mer rouge, ainsi le signe comme signe, auroit esté

plus

plus noble & admirable que l'eau de noſtre Bapteſme. En ſecond lieu, dit-il, le peuple n'eſtoit pas plongé dans la mer, ny meſme arroſé, car Dieu fendiſt les eaux. Il eſt vray, mais Pharaõ y fut plongé auec toute ſon armeé, figure de Sathan, & de tous ſes Anges. Or de toutes leurs armeures, qui ſont tous pechez, tant originel, que actuel, & par c'eſt inſtrument le peuple ſe ſauua à trauers de l'eau, & ſans quoy il eſtoit accablé par Pharaon. Voila en quoy conſiſte la figure laquelle eſtant appliquée au Bapteſme, ſoit que l'eau au Bapteſme nous arroſe ou non, touſiours ceſte mer rouge ſera vn ſigne plus excellent que l'eau commune des puits, ou des riuieres, ou des autres mers, ou de la meſme mer rouge, qui n'eſt pas miraculeuſe. Toutesfois auons nons le texte de ſainct Paul, qui nous ſignifie que ores que la mer ſe feuſt retirée en ſemblance de deux montaignes deça, & dela du peuple qui paſſoit, ſi eſt ce qu'elle jettoit certaines gouttes contre le peuple l'arroſant ce pendãt qu'il paſſoit, en la maniere de la roſée tombant du ciel, qui eſtoit vne faueur ſignalée de Dieu, car voicy le texte de ſainct Paul. Tous, dit il, ont eſté baptiſez ſoubs Moyſe, en la nüe & en la mer. Or le mot de baptiſer emporte les mots de lauement & arroſement, donc ils ont eſté arroſez de la nuée qui diſtilloit ſa roſée d'en haut, ainſi que diſoit Dauid au Pſal. 67. 1. Cor. 10.

Les

Les cieux, dit-il, ont diſtillé deuant la face du Dieu de Sinay, deuant la face du Dieu d'Iſraël: tu as, dit-il, Seigneur, choiſi vne pluye volontaire ou agreable à ton heritage, & par meſme moyen, auſsi l'eau de la mer rouge, puis que ſainct Paul dict des deux, auoir baptiſé, c'eſt à dire arroſé, & laué tout le peuple paſſant au deſſoubs la nuée, ou par le milieu de la mer.

Pour la ſeconde difference du Miniſtre qu'il mettoit en auant que les anciens Sacremens eſtoyent en plus grand nombre, Ie luy chauſſois les eſperons, en luy remonſtrant que la nobleſſe d'vne choſe ne depend du peu, ou multitude d'icelle. On peut voir mon diſcours la deſſus. Le Miniſtre ne reſpond autre choſe, ſinon qu'il ne pretendoit point parler de la difference eſſentielle des deux Sacremens anciens & nouueaux. Eſt-ce tout? & de qu'elle donques? Il eſtoit icy queſtion de ſçauoir leſquels des deux eſtoyent les plus nobles. Or certain eſt, que la nobleſſe d'vne choſe depend premierement de l'eſſence, que des accidens d'icelle. Comme l'homme de ſa ſubſtance humaine que de ſa blancheur, ſciences, ou richeſſes. L'or de ſa ſubſtance en ſon eſpece, que de ſa couleur. C'eſtoit donc dequoy il deuoit traicter pour reſpondre & monſtrer que les anciens Sacremens

mens n'eſtoyent point plus nobles, que les nouueaux ſoubs l'Euangile. Voila encores vne autre faulte. Il va amplifier, que ſainct Auguſtin & certains autres ont mis deux Sacremens. Voire. Mais ils n'ont iamais dict qu'il y ait deux Sacremens tant ſeulement, comme adiouſte le Miniſtre de ſa teſte. Ou il y en a ſept, n'en y a il pas bien deux? Sainct Auguſtin nomme clairement le mariage Sacrement, auſsi faict-il l'Ordre des Preſtres qu'il nomme auſsi diſtinctement vn Sacrement. C'eſt donc faulſeté commiſe par le Miniſtre d'alleguer ſainct Auguſtin comme s'il euſt dict ou tenu qu'il n'y ait que deux Sacremens.

Aug. lib. de ſanct. Virg. & lib. de bono. coniugal. c. 24. & lib. 2. de adulterin. connub. c. 5.

Les Propoſitions negatiues & excluſiues ſont preſque toutes faulſes aux dogmes des Caluiniſtes & Lutheriens, comme de dire. Le corps de Ieſus-Chriſt n'y eſt pas, C'eſt vne faulſeté contre l'exprez texte de l'Euangile. Item il n'y a que deux Sacremens. Item dire la ſeule foy nous ſauue. Ekius dict tresbien qu'ils ſont. *Theologi ſolarij, & ſolearij*, Theologiens faiſeurs de ſoliers ou ſemeles, car ils adiouſtent volontiers à l'Eſcriture, & aux Peres, le mot, *ſolùm*, comme icy le Miniſtre, ou l'Eſcriture ny ſainct Auguſtin ne dirent iamais, que les ſeuls Bapteſme & Euchariſtie ſoyent Sacremens. Le meſme en eſt

Aug. lib. 2. cont. epiſt. patmen. c. 13.

de

de Tertulien S. Clement, & tous autres qu'on pourroit alleguer, qui n'ont iamais vſé du mot *ſolum*, parlans des deux ſuſdicts Sacremens.

La troiſieſme difference eſtoit ſelon le Miniſtre, que nos Sacremens ſont plus clairs, ie luy demandois, ou qu'il entend dire eſtre plus clairs abſoluement, ou ſelon quelque partie ſeulement, ſi c'eſt ce ſecond il n'y a rien de gaigné pour luy, car ils ſerõt plus excellés, *ſecundum quid, ſed non ſecundum aliquid, ſed non ſimpliciter*, comme vn Ethiopien eſt plus blanc que nous, quand aux dents, mais il n'eſt pas plus blanc à parler rondemẽt. S'il entend dire qu'ils ſont plus nobles abſoluemẽt, & de toutes pars, puis que les Sacremens conſiſtent en figures & paroles, il faut que les ſignes ſoyent plus clairs, auſsi biẽ que les paroles. Or eſt il que les ſignes de Moyſe ſont plus clairs, comme la manne tombant du Ciel, & l'aigneau Paſchal ayant vraye chair, ce que n'a pas le pain, donques il n'eſt pas vray, que les noſtres ſoyent plus clairs abſoluement, & de faict. Ie baillois l'experience d'vn ſourd qui voyant la chair de l'aigneau, & la manne tombant du Ciel, il penſera mieux à la chair humaine, ou à vne choſe toute celeſte venant du Ciel, que non pas en regardant du pain commun. Le Miniſtre va diſtinguer des ſourds fidelles ou infidelles, que n'eſt pas a noſtre propos, car à vn infidelle il luy

repre

repreſentera mieux ce que venons de dire, & à vn fidelle pareillement, de ſa propre nature, le ſigne luy ſignifiera mieux & plus clairemẽt. Le Miniſtre la deſſus me demande quelle euidence plus grande auroit auſsi vn ſourd en noſtre Meſſe, plus qu'en la Paſque Iudaique. Ie reſpõs que ſi nous parlons des purs ſignes, ainſi que les mettent les Sacramentaires, lors veritablement les Sacremens de l'ancienne Loy eſtoyẽt plus nobles & plus ſignificatifs, conferans les vns auec les autres. Mais ſi à ces ſignes nous y croyons la realité, confeſſans que ceſte matiere du pain eſt changée au vray corps de Ieſus-Chriſt & le vin en ſon ſang, lors l'ancien Sacrement demeure plus bas au rang des creatures, & le noſtre en haut, au rang de celuy qui eſt Createur de toutes choſes, & enfãt eſgal à Dieu le Pere. Et pource prediſoyent les Prophetes, *erit fructus terræ ſublimis, erit frumentum in terra, ſuper capita montium, & ſuper extolletur ſuper libanum fructus eius*, & autres ſemblables Propheties que les anciens Rabins des Iuifs ont meſme entendu du Sacrement qui ſeroit ordõné par le Meſsias, au lieu & place des Sacremens de la Loy de Moyſe. Et c'eſt en quoy nous appuyons toute l'excellence de nos Sacremens auec S. Iean, a ſçauoir a la grace & à la verité, & lors toute la repreſẽtation exterieure du ſigne eſt engloutie, & faicte de nul prix, à Eſa. 4. Pſal. 71.

compara iſon de la Majeſté de la choſe & ſubſtance du Sacrement. Et accordons que pource que la Loy, c'eſtoit vn Loy des ſignes & repreſentations, elle excelloit en ſignes & figures le nouueau Teſtament, mais au contraire le nouueau Teſtamẽt eſt tout plain de verité & excede l'ãcien en la verité des choſes. Parquoy demeure ma probatiõ tres-immuable, que ſi aux deux Sacremens anciens & nouueaux il n'y a que les ſignes dedãs les matieres, touſiours les anciens ſeront plus excellẽs que les nouueaux. & pource ceſte difference troiſieſme du Miniſtre eſt nulle, & faut qu'il accorde que ſon Moyſe à eſté plus excellẽt en cela q̃ noſtre redẽpteur Ieſus.

La quatrieſme difference du Miniſtre eſtoit, que l'vſage de nos Sacremens eſt plus aiſé. Ie luy repliquois qu'il eſtoit auſsi aiſé de manger la chair de l'Aigneau Paſchal, & boire de l'eau du rocher. A cela que reſpond il? voicy ſa reſponce. Ie reſpons dict-il que la manne & la pierre eſtoient Sacremens extraordinaires & nous parlõs des ordinaires. Hô belle & magnifique Reſponce, car a l'ancien Teſtament autant pour ce temps là qu'on mangeoit la manne du deſert & beuuoit on de l'eau du rocher, eſtoient ces Sacremens ordinaires, comme à nous ſoubs l'Euangile, le Bapteſme, & l'Euchariſtie. Et que dira il de la chair de l'Aigneau Paſchal, n'eſtoit elle pas auſsi aiſée & ordinaire à manger

comme

cõme auioudhuy l'Euchariſtie. Se voyãt prins il me demãde qu'eſt ce que ie reſpõdray à S. Auguſtin, qui teſmoigne que nos Sacremens ſont plus aiſez? Ie reſpõdray que S. Auguſtin ne parle pas de la reception des Sacremẽs ſuſdits, car il ſe feuſt rẽdu ridicule s'il euſt eſcrit qu'il couſtoit beaucoup au peuple de mãger la mãne, ou l'aigneau Paſchal, ou de boire l'eau du rocher, cõme s'ils euſſẽt eſté des breuuages amers d'Apotiquaires, mais il parle du grand nombre des Sacremẽs & ceremonies cõmandez en la Loy, leſquels cõſiderez en blot faiſoiẽt vn fardeau ſi peſant, que comme dict S. Pierre, n'y eux n'y leurs Peres ne l'ont peu porter ſur leurs eſpaules. Ils eſtoient au nombre de 613. & dauantage, denombrez au long par *Paulus Ruſcius. Lib. de cœleſti Agricult.* Or icy nous ne parlons pas de cela, nous conferons la manne, l'Aigneau Paſchal, & l'eau du rocher auec le Sacrement d'Euchariſtie, à raiſon de quoy ſa eſté grande incongruité au Miniſtre d'y mettre ceſte difference, diſant que l'vſage & obſeruance des noſtres eſt plus aiſée, que celle des autres ſoubs la Loy. Les ceremonies meſmes obſeruées pour manger l'Aigneau Paſchal, comme ſe trouſſer, tenir vn baſton en la main, auoir des ſouliers aux pieds, le tout eſtoit auſsi aiſé, que ce qu'il nous faut faire en le celebration de la ſaincte Euchari-

Aug. epiſt. 118. ad Ianuar. & de doct. chriſt. lib. 3. c. 9.

Act. 15.

Paul. ruſc.

stie,& encores d'auantage quand il est dict *Probet autem se ipsum homo, & sic de pane illo edat*,& ie laisse à parler de l'examen qu'il nous faut faire au Sacrement de confession, s'il n'est pas plus facheux, que de mettre des souliers aux pieds & tenir vn baston en la main. *Omnium in hoc cõuenio conscientiam.* Comme parloit S. Hieroſme en semblable mystere. Ie veux seulement parler de ce qui se practique entre les Huguenots, si le Ministre n'a pas pl⁹ de peine de courir toutes les maisõs & faire le Catechisme à vn chacun particulier, qu'il n'auroit seulemẽt à se trousser, prendre vn baston & auoir des souliers aux pieds? Le Ministre veut monstrer que l'examen de la conscience estoit aussi exactement requis à l'ancien Testament comme au nouueau: Mais il ne trouuera iamais qu'il soit commandé expressement de se prouuer soy mesme deuant la reception de la manne ou de l'aigneau, ainsi qu'il est commandé en la reception du S. Sacrement. Ains au contraire la difference est telle qu'il estoit jadis commandé d'examiner & prouuer la beste qu'on deuoit immoler & proposer au sacrifice, comme entre autres l'aigneau Paschal, s'il estoit d'vn an, si sans tache &c. Mais au nouueau Testament au cõtraire, non ce qui est receu, & offert à Dieu le Pere est examiné car c'est la mesme sãctification, mais biẽ l'hõme qui le doibt offrir ou receuoir

Probet autem se ipsum homo, dict S. Paul, & non plus ce que nous est proposé pour sacrifice & Sacrement. Au reste combien estoient dures & facheuses à porter les penitences en l'Eglise primitiue, aprez qu'on auoit esprouué les consciéces, on peut voir ce qu'en ont laissé par escrit, Tertulien S. Cyprien, S. Ambroise & les autres, ou l'on verra qu'elle difficulté il y auoit pour estre admis aux sacrez & diuins mysteres. Mesmes que S. Thomas conferant l'aumosne, auec le ieusne & auec l'oraison, il resould que la plus ennuyeuse des trois c'est l'oraison qui est la gehenne de la chair, repugnant à l'esprit. Et comme elle est chose plus spirituelle, aussi est elle plus repugnante à la chair, & pource d'icelle disoit Iesus-Christ, que l'esprit y est prompt, mais la chair y est debile. Le Ministre dict aussi, que le peuple ne s'ennuye pas s'il reçoit quatre ou cinq fois l'année l'Eucharistie. I'ay dict qu'il ne leur est si aisé que de manger cinquãte fois d'vne bõne chair rostie & bié apprestée, telle qu'estoit la chair de l'aigneau Paschal, ainsi en toute façon le Sacrement ancien seroit plus aisé, qui est toute la difference proposée par le Ministre. Ie voudrois q̃ le Ministre preuuast vn peu voir, de bailler sa Cene, ou Scene aussi souuẽt au peuple qu'il se plaist à mãger de la chair, s'il ne verroit pas par experiẽce, que c'est chose plus aisée, de manger d'vne bon-

Tertul. lib. de penit. cyprian. ferm. de lapsis. Ambro. lib. de penit.

ne chair, que de frequenter sa Cene. La dessus i'appellois Chrestiennement, gourmans, ceux qui en mangent en temps prohibé. Le Ministre comme grand defenseur & protecteur de la careleure du ventre, veut prouuer par l'Escriture qu'il n'y a prohibition qui tienne en ce faict là, & toutesfois il seroit bien marry si luy ayant presché vn ieusne à son peuple ainsi qu'ils practiquent quelquesfois faisãs les singes des Prelats de l'Eglise, il ne vouloit s'abstenir de manger des viandes iusques à l'heure qu'ils ont determiné, & bien que le Seigneur & les Apostres n'ayent marqué tel temps, n'y telle heure, si est ce qu'il leur crieroit le lendemain en chaire, cõme a des transgresseurs de l'Eglise, qui commande d'obeir à ses Pasteurs & suiure la voix d'iceux. Il allegue le sixiesme Concile general, tenu à Constantinople, Le quel dict il, à reprins l'Eglise Romaine du ieusne du samedy, cotant le Canon cinquante cinq dudict Concile qui est vne vraye mocquerie, car il n'y a en ce Concile que quatorze actions, & point d'autres sections, lequel aussi ne parle point de ce qu'il pretend, au contraire feust ordonné au Concile Elibertin tenu soubz Constantin, Canon vingt six, qu'on viendroit à continuer le ieusne du samedy, qu'aucuns commençoient de laisser. Sur quoy i'aurois beaucoup de choses à traicter: mais ie serois trop prolixe & si sortirois

synod. cõstant. c. 55.

hors

hors du principal but de ce liure. Or que dict donc le Miniſtre du Vendredy, & du Careſme, de quoy ie luy parlois auſsi? Il n'y a oſé toucher ſe voyant condamné de tous generalement. Il cite Caſsiodore & Socrates voulant prouuer par iceux qu'aux iours des ieuſnes, il eſt loiſible manger de toutes viandes. Caſſiodor lib. 9. c. 38. Socrat. lib 4. c. 22.

Or qu'aux iours des ieuſnes qu'on s'abſtint de la chair appert par Tertulien *contra Pſychicos*, & ſainct Hieroſme au premier & ſecond liures contre Iouinien, ou ils remonſtrẽt que deuant le deluge, on ne mangea onques chair, ainſi qu'on faict aux ieuſnes, & par ſainct Cirille Hieroſolimitain *Catecheſe* 4. Outre ceux deſquels eſcript Socrates, qui aux ieuſnes mangeoyent des oiſeaux auec du poiſſon, diſants, que les oiſeaux ont eſté créez de l'eau, comme les poiſſons Geneſ. 1. s'abſtenans toutesfois des autres chairs: par leur raiſon il monſtroyent aſſez, quels ils eſtoyent, & combien fondez en l'Eſcriture. Ce pendant eſt à notter, que Socrates qui eſtoit Nouatien heretique, à jetté vn traict de ſon meſtier, eſcriuant que le ieuſne du Careſme, n'eſtoit point vne tradition Apoſtolique, car il appert du contraire par ſainct Ignace diſciple des Apoſtres, par le Canon des Apoſtres, & par toute l'Antiquité, approu- Tert. lib. cót. pſych. Hiero. lib. 1. & 2. cót. Iouin. Ciril. Hieroſol. catech. 4. Socrat. vbi ſupra.

uée par S. Auguſtin, S. Hyeroſme, S. Chryſoſtome, S. Ambroiſe, S. Athanaſe & tous les autres de ſuitte, qui ont preſché & eſcrit expreſſement, que le ieuſne du Careſme vient des Apoſtres & non d'ailleurs.

Pour la cinquieſme difference qu'eſtoit baillée par le Miniſtre ſur la longueur des Sacremens, diſant que les Anciens ont prins fin & non les noſtres : Eſtant preſſé que la longueur ne faict pas la nobleſſe d'vne choſe, car ſi l'Euchariſtie n'euſt eſté conſacrée qu'vne fois comme Ieſus-Chriſt n'a eſté mis qu'vne fois en croix, elle ne ſeroit pour cela moins excellente que l'aigneau Paſchal. Le Miniſtre ſe ſauue diſant, qu'il ne mettoit point en auant les differences eſſentielles aux façons des Sacremens. Et nonobſtant c'eſt tout ce que ie luy propoſois, à ſçauoir l'excellence, & nobleſſe des nouueaux par deſſus les autres, laquelle ne ſe peut fonder qu'aux choſes eſſentielles d'iceux.

La ſixieſme eſtoit d'vne plus grande abondance de grace, mais comme ie luy remonſtrois, ce n'eſt pas parler de l'excellence du Sacrement, mais des effects d'iceluy : l'excellence du Sacrement, regarde le meſme Sacrement en ſoy, qui eſt, quel il eſt : mais les effects regardent la dignité ou indignité d'iceluy qui le reçoit : à raiſon de quoy vn Iuif à peu receuoir plus de grace mangeant la manne, qu'vn Iudas

receuant

reçeuant le corps de Ieſus-Chriſt, mais ce n'eſt à dire que le manne ſoit plus excellente: pareillement de ceux qui paſſerent la mer rouge auec vraye foy, plus que pluſieurs ſaincts qui ont reçeu le Bapteſme, comme Simon Magus & autres, & pareillement aucuns qui auec grãde foy & deuotion regardoyẽt le ſerpent d'airain au deſert, que non pas les Iuifs qui regardoyent Ieſus-Chriſt en croix, mais ce n'eſt à dire pourtant que plus ne ſoit excellent Ieſus-Chriſt, que le ſerpent d'airain. Donques autre choſe eſt l'effect, autre choſe l'excellence & l'eſſence d'vn Sacrement. *Pour concluſion le* Miniſtre dit & confeſſe qu'en leur Religion on tient que les Sacremens Anciens & nouueaux ne different point, à l'eſgard de la ſubſtance, ains à l'eſgard de la quantité, œconomie, & diſpenſation ſeulement. Le voila arreſté confeſſant qu'en ſubſtance Moyſe bailloit bien autant comme Ieſus-Chriſt: contre lequel blaſpheme toute l'Eſcriture crie au contraire, en la Loy, aux prophetes, en l'Euangile, & particulierement S. Paul aux Epiſtres l'vne aux Galatiens l'autre aux Hebreux, & eſt choſe inaudite meſmes aux Heretiques.

Act. 8. Num. 21. Mar. 15.

Page 535. au Miniſtre ſur la fin de la page.

Sur l'auctorité de S. Baſile que i'alleguois, le Miniſtre s'arreſte prolixement pour la brouiller, premierement il dit que ce n'eſtoit vn Ange qui conduiſoit la nuee au deſert, mais Ieſus-Chriſt

Christ en personne, alleguant S.Paul. Et toutesfois le mesme S.Paul. Gal.3. dict clairement que la Loy à esté ordõnée par les Anges,& au commencement de l'epistre aux Hebreux, baille ceste premiere difference du nouueau à l'ancien Testament, que l'Administrateur du nouueau c'est le filz de Dieu,& de l'ancien c'estoiẽt les Anges, concluant son discours en ces paroles. *Etenim si is qui per Angelos dictus est sermo, factus fuit firmus,&c.* ou il dit clairement que la Loy fut baillée par les Anges, non par l'Ange eternel du grand conseil, immediatemẽt comme veut eschapper le Ministre, car c'est Ange là, n'est qu'vn, ou S.Paul parle de plusieurs Anges en plurier, ce que considerant S. Augustin il vient à conclurre, que quand l'Escriture dict que Dieu parloit aux Peres, il faut entendre cela par le moyen des Anges, comme quãd vn deputé de la Iustice vient à denoncer la mort au criminel, on n'escrit pas aux Histoires que c'est vn tel, qui luy denonça sa mort, mais que c'est le Iuge, ou quand vn Ambassadeur parle, dict on que c'est le Roy qui parle,& ainsi la interpreté mesme S.Estienne Act. 6. ou expressemẽt vient à dire que celuy qui parloit a Moyse au buisson c'estoit vn Ange. Dõques S.Basile conferant la nuée au Baptesme, & l'Ange Conducteur, au S. Esprit qui apparust au Baptesme de Iesus-Christ, il prouue que le S. Esprit

Heb.1.& 2

Esa.9.

Aug.lib. 3. de trinit.c. vlt.

Act.6.

ſprit eſt Dieu, autrement noſtre Bapteſme ne ſeroit plus excellent que la mer rouge ou la nuee, qui n'eſtoiẽt que figures d'iceluy. Et certain eſt que S. Baſile traicte en ce paſſage là de l'excellence & dignité des Sacremens Euangeliques par deſſus les anciens, à quoy le Miniſtre ne veut reſpondre ſoubz pretexte que ie n'ay pas, dit-il, couché fidellement ce qu'en dit ce Docteur. Le beneuole Lecteur en liſant le 14. chapitre dudict liure de S. Baſile *de ſpiritu ſancto*, trouuera que S. Baſile ne veut n'y entend prouuer autrechoſe, & qu'il faict eſtat de monſtrer combien grande difference il y a aux Sacremens des deux loix & Teſtamens. Page 538. au Miniſtre.

CONTRE LE SECOND POINCT du 14. Chapitre.

LE Miniſtre abõde en paroles ſuperflues. Il eſtoit queſtiõ de vuider clairemẽt & briefuement, comment S. Paul conferant les Sacremens de l'ancien Teſtamẽt auec celuy du nouueau appelle les premiers inutiles, ou des ſeconds il dit, que par iceux Ieſus-Chriſt nous à ſauuez & regenerez. Le Miniſtre du propos abſolu de S. Paul, il en faict vn *ſecundum quid*, & dit que S. Paul parle des Sacremẽs, entant qu'ils eſtoyent ſeparez de Chriſt. Sainct Paul ne dit pas cela, il parle generalement & abſoluement diſant Gal. 4. Tit. 3. Heb. 7.

Rom. 8. disant. *Neminem ad perfectum adduxit lex*, outre il dict. *Quod impossible erat legi*. Il parle donc absoluement de la foy, & en soy; non respectiuement des hommes qui s'amusoyent aux elemens: car en ce mot *neminem*, il comprend tous generalement, mesmes les plus parfaicts, & en disant que c'estoit chose impossible à la loy, il parle de la loy en soy. Or certain est que Moyse, Aaron, Dauid, les Prophetes, & autres gens de bien ne s'amusoyent pas aux elemens, sans croire en Iesus-Christ, & comme i'ay monstré vn seul qu'on sache n'a esté soubs l'ancien Testament, qui n'aye creu & attendu le Messias. Et nonobstãt ce S. Paul dit que telle loy estoit imparfaicte ne pouuant iustifier, autrement dit il, en vain Iesus-Christ fut mort. Supposons donques que Moyse & les susdicts Peres ayent creu en Iesus-Christ soubs la Loy, au conte du Ministre, pour leur regard en vain Iesus-Christ est mort, & si tous eussent creu comme eux, en vain Iesus-Christ fut venu en terre, car la sentence de S. Paul demeure, que si la iustice estoit de la Loy, ou par Loy, en vain Iesus-Christ fut mort. Or elle y estoit selon le Ministre à l'endroit des croyans, donques pour leur regard en vain Iesus-Christ est mort, ou sainct Paul n'a pas bien parlé, n'y cõclud son propos. Et de faict si le premier homme eust continué en sa premiere innocence, il n'eust esté besoing

que

que Ieſus-Chriſt fut mort pour luy, n'y pour les ſiens, puis qu'il ſeroit aſſez iuſtifié d'ailleurs, par meſme moyen ſi la iuſtification eſtoit de la Loy, & par la loy, n'eſtoit beſoin d'autre moyẽ ou Mediateur, ou il ſeroit ſuperflu, ce que Dieu & nature abhorrent. On le void aſſez aux Anges leſquels eſtant iuſtifiez & ſauuez par autre voye, n'a eſté de beſoing que le filz de Dieu aye prins leur nature, moins que Ieſus-Chriſt ſoit mort pour eux. L'autre experience eſt qu'a ceſte Loy de grace ne ſuccedera iamais vn autre, à raiſõ qu'vne autre plus parfaicte ne pourroit eſtre baillée aux hommes, & ainſi le conclud S. Paul en l'Epiſtre aux Hebreux. Or voila ce qu'en dit S. Paul. *Nam ſi ex lege eſſet iuſtitia, ergo Chriſtus gratis mortuus eſſet.* I'alleguois à l'oppoſite les Sacremens du nouueau Teſtament, par leſquels nous ſommes iuſtifiez. *Saluos nos fecit per lauachrum regenerationis, & renouationis Spiritus ſancti, renati ex aqua, & Spiritu S.* Le Miniſtre reſpond la deſſus en ces termes page 553. ſur la fin. Apprenez dit il, que le Seigneur nous regenere & ſauue par ſa parole, & par ſes Sacremens, entãt que par iceux il nous propoſe, & offre les biens celeſtes, qu'il crée en nos Eſprits. Or eſt il qu'a l'ancien Teſtament il propoſoit & offroit aux croyãs les biens celeſtes qu'il creoit en leurs eſprits, donc treſmal euſt mis S. Paul, ceſte difference diſant que l'ancien Gal. 2.

cien Testament est inutile, imparfaict, ne pouuant amener personne à la perfection, ne disant iamais que de la loy, ou par la loy feust la Iustice, ains clairement enseignant que de la loy, ny par la loy n'estoit point la iustice, & nonobstãt il le dict de nostre Baptesme, qui est vn Sacrement, & le premier de l'Euangile. C'este resolution coupe chemin à tant de paroles qu'apporte le Ministre pour couurir ses dogmes repugnãs a la doctrine de S. Paul. Qu'on adiouste icy ce qu'en ay escrit au c. 14. de ma seconde Responce, & nulle difficulté ne restera. On verra le Ministre tout nud, & sans couuerture de pretexte, ou s'il est couuert c'est d'vn retz à trauers lequel on verra sa nudité. Il s'amuse à bailler trois expositions diuerses sur la sentence de S. Paul, qui dict, que la loy auoit l'ombre des biens à venir, non point la viue image des choses, & que pourtant elle ne pouuoit sanctifier ceux qui s'y adressoient. Mais toutes ces diuerses expositions que le Ministre allegue, seulement pour couurir d'ombrage ceste pure verité, quoy qu'il en soit tendẽt à vn but, & confessent en somme que la loy auoit les ombres, & non pas les choses mesmes. Or est il qu'estre regeneré d'eau & du S. Esprit, c'est vne chose, voire excellẽte chose, & elle se faict par le Baptesme, donques elle ne se faisoit pas par les figures du Baptesme, comme par la mer rouge, ou la nuée,

puis

puis que la loy n'auoit pas les choſes, mais ſeulement le ombres, pareillement au Sacrement de l'autel eſt dict, que c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, donc ce Sacrement à ceſte choſe, & l'ancien n'en auoit que l'ombre en la manne & en l'aigneau Paſchal.

Or donques S. Paul parlant des Sacremens anciens nie qu'on puiſſe dire, de la loy, ou par la loy eſtoit la iuſtice & ſanctification, & toutesfois il dict cela du Bapteſme Sacrement de l'Euangile. Donques les Sacremens de l'Euangile iuſtifient l'homme ſelon l'ordonnance & puiſſance de Ieſus-Chriſt, ce qui eſtoit impoſſible aux anciens Sacremens, ores qu'ils euſſent eſté ordonnez de Dieu Aucteur de ceſte loy. Voila le chemin couppé à tout le long diſcours du Miniſtre, lequel pourſuit encores au Poinct enſuiuant le meſme diſcours, y mettant des argumens non les ſiens, mais ceux qu'il à peu deſrober de nos Scholaſtiques.

CONTRE LE TROISIESME poinct du 14. Chapitre.

DOnques en ce 3. poinct premieremẽt il recite quelques diuerſes opiniõs de nos Scholaſtiques, leſquels cõme i'ay ſi ſouuẽt remõſtré, ont eſcrit par maniere de diſpute ſubtilement, mais ne pretendãs pas y lier perſonne, pource

ils

ils ne sont pas la regle de nostre foy, mais l'Escriture & l'Eglise, comme dict S. Paul, qui est
2. Tim. 3. colomne & firmament de verité. Tant y a que tous luy courent sus comme tous les oiseaux à la choüette, car tresTous tiennent que realemẽt & de faict la grace est conferée aux Sacremens, & par les Sacremens, tout ainsi qu'il est promis par Iesus Christ, & sur tous au Sacrement de l'autel, auquel l'Autheur des Sacremẽs y est cõprins en propre personne. Mais ils disputent si la grace est contenue dedans l'eau du Bapteſme, ainsi que l'onguent dedans la boëtte, ils ont resolu que non, aussi Iesus-Christ n'a iamais dict, C'est eau est ma grace, comme il a dict tenant le pain, Ceci est mon corps. Parquoy du second iamais personne de ces Docteurs n'en a doubté. ny disputé, ny n'eussent disputé du premier si Iesus-Christ, eust pareillement & de mesme, parlé du Bapteſme. Mais ne l'ayant point dict de l'eau du Bapteſme, à bon droict à on disputé si c'este grace de Regeneration est contenue dedans l'eau comme l'eau dedans vne phiolle, s'asseurans au reste que telle grace se trouue & est conferée au Sacrement de Bapteſme, laquelle
Chap. 4. cy dessus. n'estoit aux ablutions ou Sacremens de l'ancienne Loy. Or i'ay desia resolu ce poinct amplement cy dessus au chap. 4 Poinct second. C'est que la grace n'est pas encloſe, ny aux paroles ny aux signes, car ny les paroles à part, ny

les

les signes à part, ne sont point Sacremens, mais bien telle grace se trouue & se confere reellement & de faict, en l'action du Sacrement, en laquelle Iesus-Christ à promis telle grace, & non à l'eau à part, n'y aux paroles à part. Car voicy comme il parle. Si quelqu'vn n'est regeneré d'eau & du S. Esprit, ou il conioinct les deux ensemble & non qu'il mette l'eau à part. Et aussi il dit. Allez Baptisez toutes gens au nõ du Pere, & du filz, &c. ou les mots n'emportent pas n'y l'eau à part, n'y les paroles à part, mais toute l'action du Sacrement. I'ay baillé l'exemple familier, des orgues, ou les marches & tuyaux, d'eux mesmes ne sonnent rien, Et si on y applique les doigts faisant vn commun mouuement, encores ne font ils rien que ce qui est commun & ordinaire à tous, mais si vn souuerain Maistre y applique son industrie auec ses mains, lors est produict vn son admirablement harmonieux, & par dessus les forces, tant des orgues que des autres hommes. Le mesme est aux Sacremens, l'action sacramentalle se faisant & estant appliquée selon l'ordonnance de Iesus-Christ, lors vn effect de Regeneration, & autres semblables s'ensuit, nõ en vertu de l'eau, n'y de l'hõme, mais cõme Lieutenant & Ministre de Iesus-Christ, estãt meu selon la sapience & industrie diuine, laquelle il nous à prescript, enseigné, & effectué aux Sacremens de grace. Ie Ioan. 3.

prie le Lecteur de lire le lieu preallegué, qui eſt le poinct ſecond du quatrieſme chapitre de ce liure, pour ne reppeter, & verra que tous les argumens du Miniſtre ſont eſtayez ſur vne ſuppoſition faulſe. Or il ſe veut armer des argumens de nos Scholaſtiques, & ſans bailler leurs ſolutions il paſſe outre comme ſi iamais on n'y auoit rien reſpondu, qui eſt auoir le frõt rompu. Premierement (dit-il) Dieu ſeul eſt Aucteur de grace, *ergo*, non le Sacrement. C'eſt l'argument du plus pauure penaut, qui entra iamais dedãs nos eſcholes. Auſsi le plus pietre Theologien ſçait reſpondre à cela, que c'eſt le ſeul Dieu Aucteur de grace, & cauſe efficiente d'icelle, mais le Sacrement eſt l'inſtrument qu'il à voulu choiſir, ſans lequel il ne nous baille point la grace, de loy commune & ordinaire. C'eſt auſsi Dieu qui nous eſclaire, mais par l'inſtrument du Soleil, c'eſt luy qui nous nourriſt, mais par l'inſtrument du pain, qui nous deſaltere, mais par le moyẽ de l'eau, qui nous gueriſt, mais par l'inſtrument de la medecine. Puis pour le ſecond & troiſieſme, il dit, que l'eau & l'ablutiõ exterieure, eſt diſtinguée du S. Eſprit, & le S. Eſprit du lauement exterieur. Et qui nie cela? nous ſçauons bien que le ſigne eſt autre choſe que la choſe ſignifiée, qui en doubte? mais cependant l'vne n'eſt point ſans l'autre, & ceſte grace ſacramentalle comprend toutes les

deux. Ce n'eſt point l'eau qui nous ſauue comme eau, mais c'eſt le Sacrement où de neceſsité eſt compriſe l'eau ſelon l'ordonnance diuine. Le quatrieſme eſt qu'aucuns ont reçeu la grace auparauant qu'eſtre baptiſez. Qu'eſt-il pour cela ? c'eſt l'ordinaire qu'on catechiſe & inſtruiſe auparauant, mais tant y à qu'auec ceſte croyance, on paruient aux perfections de Ieſus-Chriſt par pluſieurs degrez, & non tout à vn coup, la foy c'eſt le fondement, mais qu'eſt-ce ſans autre choſe? Il faut paſſer plus outre aux perfections de l'Euangile, & pource ſainct Philippe dit à l'Eunucque. Si tu crois de tout ton cœur, il t'eſt loiſible d'eſtre Baptizé. Le 5. argument eſt que la nouuelle Regeneration eſt plus noble que la creation, & nulle creature ne peut creer meſmes inſtrumellement, donc moins renouueller en grace. C'eſt argument eſt de S. Thomas & non du Miniſtre, lequel laiſſe ſa ſolution diſant qu'en la creation nulle creature ne peut eſtre cooperante d'autant qu'elle ſe faict ſur vn rien. Or la creature ne peut attaindre vn rien, vn *non ens*, qu'on appelle, parquoy la faute ne vient de la creature, mais du ſubiect qui n'eſt point, autre choſe eſt des Sacremens qui ſont & ſubſiſtent en nature, parquoy la faute premiere prouenant non de l'homme, mais du ſubiect, qui n'eſt point, Le ſubiect ſe

Act. 8

S. Tho. p. q. 62. 1. ad. 5.

trouuant aux Sacremens, faict que l'homme, comme instrument y peut cooperer, & non au premier. Le 6. est, la cause efficiente est plus noble que son effect, & ainsi le signe visible seroit plus noble que la grace inuisible. Le Ministre monstre bien par ses argumens qu'il est homme de robbe courte, ce sont argumens tous faicts, cent fois en nos liures, & lesquels les petis Grimaux qu'on appelle, sçauent resoudre sans y penser, disant que la cause efficiente de la grace & productiue d'icelle cõme de sa source, c'est Dieu. Mais les signes n'en sont que l'instrument. Quand vn Maistre auec sa sie & autre instrument faict vne belle besongne & admirable en Menuserie, telle besongne est plus excellente que la sie, mais non que le Maistre qui la faicte, estant luy sa cause efficiente, & la sie seulement la cause instrumentalle. La semence humaine à produict en Adam vn homme Abel, non que la semence soit plus noble que l'homme, mais bien Adam comme cause efficiente, car la semence n'estoit qu'instrument, bien que productif de l'homme ayant en soy vne vertu generatiue d'vn homme, ce que ie propose en second exemple, pour monstrer encores, que mesme l'instrument estant productif en vertu de sa premiere cause, nonobstant il n'est iamais si noble comme ce qu'il produict, pour autant qu'en telle production

y eſt concurrente vne cauſe plus noble que tel inſtrument. Puis pour le 7. argument, le Miniſtre va ramaſſer, tout vn farrago de ſentences des Peres, c'eſt pour amuſer les ignorans & leur ietter de la poudre aux yeux. Ils ne diſent autre choſe, ſinon, qu'autre choſe eſt l'eau viſible, autre l'eau inuiſible, & ſemblables locutions, par leſquelles ils monſtrent qu'au Bapteſme, il y à vn effect interieur en l'ame, & nõ vn ſeul lauement exterieur, & que le S. Eſprit opere au dedãs. Qui de nous nie tout cela? nous accordons l'vn & l'autre, c'eſt qu'auec l'action exterieure, il ſe faict vne action interieure, & ce par le ſainct Eſprit, comme aucteur & cauſe efficiente du tout, mais cependant il ne produict point c'eſt effect interieur, ſinon qu'auec l'inſtrument de l'eau, ainſi que Ieſus-Chriſt la ordonné; car il n'eſt eſprit de diſſenſion pour diſcorder à Ieſus-Chriſt, mais eſprit de paix n'eſtant qu'vn auec luy en eſſence & efficace. La faute du Miniſtre eſt de penſer, ou que l'eau de ſa propre force, & nature, ſoit conioincte à tel effect, ou q̃ pource qu'elle eſt appellée ſigne ou figure de l'interieur, elle ſoit ſigne tellemẽt vuide ou imbecille, qu'elle n'y opere non plus que la terre que nous foulons de nos pieds. Ou au contraire, Dieu ſe ſert de l'eau tant pour nous monſtrer la purgation interieure que pour nous regenerer au dedans, auec c'eſt in-

ſtrument conioinct au S. Eſprit. *Exaqua*, dict Ieſus-Chriſt, *& ſpiritu ſancto*. Donques la cauſe efficiante c'eſt le S. Eſprit, mais l'inſtrument choiſy de Dieu à cela, c'eſt l'eau au Sacrement. Le Miniſtre ignorant ceſte cõmune diſtinction conclud vainement aprez pluſieurs ſentences allegueez, diſant, pourrez vous durer deuant ceſte grande lumiere. Pauure aueugle qui ne void pas, la difference qu'il y a du Maiſtre à ſon inſtrument. Seroit vne grande lumiere au Miniſtre ſi on luy diſoit l'homme eſcrit bien. Seroit vne grande tenebre en luy ſi vn autre luy diſoit voila vne plume qui eſcrit bien. D'auantage nous accordõs qu'a ceux qui ont vſage de raiſon, n'ayãs la Foy, & cõtrarians par leur meſpris au Sacrement, le Bapteſme ne leur ſert de rien, car c'eſt vn point comprins au Sacrement, quand Ieſus-Chriſt dict a Nicodemus qu'il faut croire, & aux Apoſtres il commanda premierement d'enſeigner, & puis Baptizer, adiouſtant encores. *Qui crediderit & baptizatus fuerit*. Autre choſe eſt des petits enfans, qui ne repugnent point à la grace de Dieu, n'y ne ſont capables de la doctrine Euangelique. Cependant ce n'eſt à dire que l'eau n'opere aux croyans comme inſtrument du Sacrement, pour autant que l'vn & l'autre ſont comprins en la parole de Dieu, & pource l'vn ſans l'autre n'opere point la Regeneration promiſe par Ieſus-Chriſt. Or entre

Mar. 16.

les

les hommes vn anneau eſt donné pour ſigne, & eſt pur ſigne, car les hommes n'y peuuent autre choſe faire qu'appliquer les creatures tout ainſi qu'elles ſont, mais les ſignes ordonnez de Dieu, operent puiſſamment par deſſus les forces naturelles, d'autant que Dieu leur baille vne vertu ſupernaturelle. Ainſi l'eau de la piſcine gueriſſoit les malades paralitiques, l'eau de Siloë ouurit les yeux à l'aueugle n'ay non deux meſmes ou de leurs forces naturelles, mais par la vertu & puiſſance diuine, Dieu s'eſtant voulu aider d'elles à ces effects. Qui eſt ce qui voudra reſiſter à ſa volonté? Il faict toutes choſes ſelon le bon plaiſir de ſa volonté dict ſainct Paul, & le ſainct Eſprit opere ſes dons, *Prout vult*. Tout ainſi qu'il veut, comme dict le meſme Apoſtre: Le Miniſtre reſiſte à la volonté de Dieu, mais Dieu reſiſtera à ſon Hereſie, & le confondra s'il ne s'amende. Ioh. 5. 8.

CONTRE LE QVATRIESME poinct du XIIII Chapitre.

SVr ce point le Miniſtre a apporté tãt de babil, & longue trainee de paroles q̃ ie ne pẽſe pas q̃ iuſques à preſẽt hõme viuãt aye eu la patiẽce de le lire tout entieremẽt, attẽdu qu'il faut

venir au but, en son long & ennuyeux discours de 19. pages, il n'y a qu'vn mot, à sçauoir si les Sacremens anciens iustifioyent pareillement auec ceux de l'Euangile. Le Ministre voulant esgaler les deux à la maniere de ceux qui ont introduit la premiere Heresie en l'Eglise, qu'on appelle *heresis legalium*, de quoy est parlé aux Act. 15 il à beaucoup de peine à se defendre & dict tantost l'vn, tantost l'autre, tantost qu'il y a esgalité, tantost qu'ils estoyent figures, & puis figures des figures, & autres tordions plaisans. Or ce que i'en ay ja dict coupe chemin à tout son long discours, on pourra relire briefuement les deux poincts precedens & verra on que pour neant & en vain le Ministre se trauaille tant.

Act. 15.

En premier lieu il me reproche que i'ay parlé trop obscuremẽt, ayant dit que la vielle Loy ne iustifioit pas mais bien la nouuelle. Vous deuiez dict il, expliquer ces mots distinctement, de la vielle Loy, & nouuelle. Le voila braue Theologien, comme si S. Iean & S. Paul, n'auoyent pas parlé assez distinctement, vsans des propres mots d'ont i'ay vsé aprez eux. La Loy dit S. Iean, a esté baillé par Moyse, grace & verité a esté faicte par Iesus-Christ. Il deuoit au dire du Ministre expliquer ce mot de Loy. S. Paul a dit ainsi. La Loy ayant l'ombre des choses futures. Il deuoit ainsi expliquer qu'entendoit

Ioh. 1. Hab. 9. Gal. 4.

doit il par la Loy. Il parle des deux Testamens Gal. 4. dõt l'vn est seruitude, & l'autre en grace & liberté. Il n'a au cõte du Ministre parlé assez clairement. Mais n'auois ie pas dict distinctement, que de la Loy, n'y par la Loy il n'y auoit point de iustification, mais bien de l'Euangile moyenant les Sacremens exibez en icelle ? Or le Ministre se veut mieux explicquer & dit aux sentences de S. Paul, par moy alleguees, que l'intention de S. Paul estoit de parler contre ceux qui cerchoiẽt le salut en leurs propres œuures, voila sa premiere raison baillée sur la fin de la page 566. l'autre est, que la Loy prinse estroictement dict-il, & distinguée d'auec l'Euangile, nous promet la vie eternelle, auec condition que nous accomplissons parfaictement tous les cõmandemens y contenus, mais d'autant qu'il ne s'est iamais trouué n'y trouuera homme fors vn Iesus-Christ, qui ait peu ou puisse accomplir, tous les cõmandemens, voila, dict-il, pourquoy nul n'est point iustifié par la Loy. Aúez vous entendu ses raisons ? sondons & espluchõs les en passãt. Pour le prmier, il appert qu'aux susdicts passages par moy alleguez S. Paul confere vne Loy, auec l'autre, & non les hõmes auec leurs œuures. Il a bien quelquefois remõstré, que les œuures de la loy ne les pouuoient pas iustifier, c'est à l'Epistre aux Romains qu'il traicte cela, mais aux passages par moy

alleguez

allèguez cy dessus, il confere vne loy, comme i'ay dict, auec l'autre : & pource c'este consideration couppe, & dissipe quant & quant sa seconde raison, car si la loy est appellée inutile par S. Paul, à raison que le seul Iesus-Christ à accomply tous le Commandemens, & ainsi elle aura esté vtile à luy seul, donques par mesme moyen, l'Euangile sera inutile aussi, car nul n'a peu ny ne pourra iamais accomplir tous les Cõmandemens d'icelle, comme Iesus-Christ. Et ainsi en vain sainct Paul mettant la difference aux deux Loix, eusse appellé la premiere inutile & non la seconde, parquoy quand le Ministre conclud son propos par ces mots. Nous croyõs estre iustifiez par la seule foy en nostre Seigneur lors il se contredit, car la foy en nostre Seigneur estoit aux Peres en l'ancienne loy, cõme elle est en nous. Trestous dict S Paul sont decedez en ceste foy, ayãs vn mesme esprit de foy, & si c'est la seule foy, dõc en vain à il baillé les Sacremẽs, en vain à il menasse de n'entrer iamais en Paradis, si on n'est baptisé, & si on ne faict penitence. *Niſi pœnitentiã egeritis*, dit-il, *omnes ſimiliter peribitis*. Le Ministre de rechef va cercher la parole de predicatiõ, laquelle nous sauue, & la loy de Dieu, laquelle conuertit nos ames, cõme dict Dauid : concluãt par là qu'il ny à point d'efficace aux Sacremens. Nous accordons que Dieu nous a baillé plusieurs instrumẽs de salut, mais

Heb. 12.

Ioh. 3.

Luc. 13.

tous

tous ne ſont pas eſgaux. Les inſtrumẽs de noſtre ſalut eſtoyent, ſa doctrine, ſes miracles, ſes bons exemples, ſon Incarnatiõ, ſon Bapteſme & ſemblables, mais d'autre façon que ſon ſang reſpãdu en crox, & ſon corps cloué en icelle, de meſme aux autres choſes hors de luy, les predications de nos Paſteurs, & Docteurs, leurs bons exemples auſsi nous ſeruent d'inſtrumens de ſalut, mais autrement & plus hautement les Sacremens ordonnez de Ieſus-Chriſt, qui ſont les emplaſtres, qu'il a compoſé pour eſtre appliquez ſur noz playes, & guerir nos maladies. La predication nous faict cognoiſtre noſtre mal, & noſtre Medecin, mais les Sacremens ſont les medecines, & vnguents, leſquels eſtant appliquez à la maladie, gueriſſent le malade, & le remettent en parfaicte ſanté. A cela tendoit la parabole du Samaritain appliquant le vin, & l'huille de ſes deux barrilz aux playes du nauré à la mort. L'eſcriture donques nous enſeigne, que la loy de Dieu nous ſauue, & auſsi la predication, mais ce ſecond eſt par voye d'illuminatiõ, & d'inſtructiõ. Les Sacremẽs auſsi cõme le Bapteſme nous ſauue, mais par voye de medicine, appliquée ſur la maladie, laquelle no⁹ guerit du tout. i. nous iuſtifie par Ieſus-Chriſt, ainſi parle S. Paul diſant, il no⁹ a ſauuez par le l'auoir de Regeneration & renouuellement du ſainct Eſprit qu'il à reſpandu ſur nous amplemẽt, par Ieſus

Luc. 10.

Tit. 3.

Ieſus-Chriſt noſtre Sauueur, à celle fin qu'eſtãs iuſtifiez par ſa grace, ſoyons heritiers de la vie eternelle. Or dict S. Paul, il à faict cela par le l'auoir de Regeneration au Bapteſme, la foy y interuenãt, car c'eſt le fondement de tout l'edifice ſpirituel, mais la Iuſtification s'accomplit du tout, par le l'auoir & Sacrement de Bapteſme, parquoy c'eſt vne propoſition heretique de Luther & du Miniſtre, diſant icy, que par la ſeule foy nous ſommes iuſtifiez en Ieſus-Chriſt. Propoſition excluſiue qu'il ne ſçauroit trouuer en toute l'Eſcriture, ſcandaleuſe, & aneantiſſant tout du tout ce dont eſt parlé en la loy, aux Prophetes, en l'Euangile aux epiſtres des Apoſtres, & en l'Apocalypſe. Pour la Circonciſion elle ſtifioit vrayement comme ont monſtré nos Docteurs particulierement Durandus allegué par le Miniſtre, Bonauenture & autres, mais ils n'ont iamais dict qu'elle iuſtifioit l'homme de ſoy, ou par ſoy comme S. Paul le dict des Sacremens de la loy nouuelle, & quelques opinions qu'il y aye eu ſur cela, le texte de S. Paul demeure touſiours, mettant la differẽce ſuſdite aux deux. Durandus à diſcouru quelquefois ſelon ſon ſens particulier, & n'eſt ſuiuy ny ſouſtenu des autres, ains rejetté comme ayant erré en ſes opiniõs particulieres. Il dict meſmes que Ieſus Chriſt n'eſt aucteur de tous les Sacremẽs, ce qui eſt treſfaux, & autrement ne peut eſtre.

Pag. 368. au Miniſt.

On prouue clairement contre Luther tous les Sacremens par l'Euangile. Le liure des sept Sacremens contre Luther est inexpugnable. Mais le Ministre se paist, & se repaist des erreurs, cõme les animaux venimeux du venin. Il s'arrestera sur vn particulier errant & censuré, en faisant grand estat, au lieu que si on luy proposoit vn Concile vniuersel, ou la susdite opiniõ a esté rejettée & reprouuée, il ne feroit que s'en moquer en disant qu'ils estoyent hommes, qui est vne marque infallible de leur heresie, quand soustenãt l'opinion cõdamnée d'vn particulier, il se mocque de la resolutiõ *vniuerselle de toute* l'Eglise. Donc l'opinion de Durandus a esté reprouuée des Conciles vniuersels, qui ont esté tenus du despuis, parquoy l'alleguer en ce faict des Sacremẽs, c'est touſiours battre l'air en vain, pour nous qui sommes Catholiques .i. vniuersels, nous arrestans aux resolutions de l'Eglise vniuerselle, lors qu'il y a eu different sur quelque point de nostre foy. Si Durandus donc dict que par nos Sacremẽs nous ne sommes pas iustifiez, il contreuient en cela à S. Paul, qui dict clairement, *Saluos nos fecit per lauachrum*, & pource à bon droict l'Eglise vniuerselle, à condamné cela comme erreur en la Foy, & en l'Escriture. Si le Ministre eust esté animant munde, & non immunde, il eust trouué doux le laict de S. Thomas, parangon des Theologiens, qui s'est arresté Tit. 3. S. Tho. 3. p. q. 62. ar. 1. & 4.

arreſté au propre texte de S. Paul & au diſcours de S. Auguſtin, & ſa doctrine à eſté approuuée de toute l'Egliſe vniuerſelle, en tous les Conciles œcumeniques, qui ont eſté tenuz & celebrez du depuis. Auparauãt les Docteurs Scholaſtiques, l'on croioit ſimplement auec grande ſimplicité, qu'on eſtoit regeneré, iuſtifié, & ſauué par le Bapteſme. Mais les Docteurs Scholaſtiques ayans eu beau loiſir, & eſcriuans en vn beau ſiecle immune d'Hereſie, & auquel n'y auoit aucun danger de ſcandale, ſe ſont diſpenſez de paſſer plus outre, & s'enquerir curieuſement ſelon leur d'exteritez ſubtiles, ſi la grace du Sacrement, eſtoit dans l'eau localement, cõme longuent dans vne boette, ou ſi elle eſtoit ſeulemẽt inherente, ou exiſtante, car toutes ces façons ſont poſsibles à Dieu. Bonauenture à treſ-bien dit, que la grace n'eſtoit point localement dans l'eau, comme encloſe là dedans, ainſi que longuent dans vne boette, mais ne nie pas contre ſainct Paul, que par ce lauement & Bapteſme on ne ſoit iuſtifié, car autre choſe eſt parler ou de l'eau, ou de la parole, ou de toute l'action du Sacrement, ainſi que i'ay remõſtré par deux fois en c'eſt œuure, & c'eſt là, la vraye reſolution, qu'en telle actiõ operee & applicquée, y eſt conferé la grace, accompaignant ces inſtruments ordonnez de Dieu, & ſortãt de ceſte action, ainſi qu'vn ſon harmo-

nieux

nieux d'vn orgue bien manié, & cõme l'effect sort de l'Emplastre appliqué, lequel sans application n'a aucun effect. Et voila la vraye resolutiõ, du vray Christianisme, car Iesus Christ attribue ceste effect admirable à toute l'action, *Nisi quis renatus fuerit ex aqua, & Spiritu Sancto,* Ioh. 3. dit-il, comprenant tout le Sacrement, & ausi en disant, *baptisantes eos in nomine patris, &c.* Math. 28. Le feu n'est point dedans la pierre, mais bien estant frappée du fuzil, il en sort actuellement. Ainsi en l'action des Sacremens y est la grace de Dieu, sortant de telle action, bien que la grace n'y feust actuellement au parauant. Or de la Circoncision & Sacremens anciens, n'en estoit pas ainsi, car c'este grace ne sortoit point de tels Sacremens appliquez, mais seulement estoit conferée selon la Foy des croyants, si bien que si vn Idolatre eust circoncis vn enfant Iuif, il l'eust fallu recirconcire, ou au contraire ce seroit grand peché & profanation, si vn enfant baptize par vn Heretique, ou autre, estoit rebaptisé. Non pour autre raison que pource que de l'action de nos Sacremens, en sort la grace, & l'effect des Sacremens, & ne dependent du Ministre, seulement son intention y est requise, autrement ce ne seroit vne action humaine, de laquelle le fondement est l'intention, & tout ce qui est faict sans cela, c'est vne action animale,

& non pas humaine. Or Iesus Christ a limité des Sacremens aux actions humaines, & non aux actions animales, qui sont communes aussi bien aux animaux, qu'aux hommes, hors de cela, l'action Sacramentale, Euangelique produit la grace, & l'effect du Sacrement, comme la Regeneration, la Iustification, la grace de Dieu, la remission des pecheu en l'ame. Le Ministre repasse sur son pont aux Asnes, reppetant que Dieu ne veut donner sa gloire aux creatures, ny leur donner vertu d'operer en l'ame. Mais ce pont est tout pourry, & ny faict pas seur, pour ceux qui y passent; car c'est grand blaspheme de penser, que Dieu opere en l'ame cõme instrument, d'autant que si Dieu estoit instrument, il auroit vn Maistre par dessus luy, qui le conduiroit, luy baillant toute sa force, qui seroit vn execrable blaspheme. Or est il, que nous disons les Sacremens operer en l'ame cõme instrumens de Dieu, donc il est aisé à iuger, que ce n'est vsurper la gloire de Dieu. ou l'attribuer à la creature. Qui regardera de prez les traicts du Ministre, il le verra combatant parmy des tenebres palpables, comme estoyent celles d'Egypte, aux Egyptiens, mais non au peuple d'Israel.

Page 571.

Exod. 10.

Le Ministre retourne demander, si les Sacremens anciens estoyent nuds & vuides. I'ay dict qu'ouy, aprez S. Paul, voire inutile d'eux mes-

mer

mes,& non ceux du nouueau qui produisent la grace, & l'effect du Sacremẽt, estant appliqué ainsi que i'ay monstré, on le peut encores voir en l'autre precedente response,ou ie produicts les textes de S.Paul formels. Et à ce propos est à notter que le Ministre à bien osé auancer, discourant sur ce mesme poinct, en la page 595. que la distinction que nous faisons des signes vuides, & des signes remplis, elle ne se trouue point n'y en l'Escriture,n'y en aucun des Peres. Qui est vne ignorance trop lourde, car mesme le Ministre,n'oseroit dire que l'aigneau Paschal, figure de Iesus-Christ incarné, comme l'applique S. Paul, feust vn signe contenant Iesus-Christ incarné, ou que le serpent d'iarain, fust le signe de Iesus-Christ crucifié, contenant le mesme Iesus-Christ crucifié, & nonobstant ila accordé cy dessus que dessoubs la colombe y estoit veritablement la chose signifiée, qui estoit le sainct Esprit, & aussi aux langues de feu descendans sur les Apostres. Outre ceste distinction est par expres de S. Augustin en son epistre, *Ad Bonifacium*, ou il dict que parmy les signes, les vns sont ce qu'ils signifient, comme la colombe descendant au Bapteſme de Iesus-Christ, les autres qui ne sont pas ce qu'ils signifient, comme la feste de Pasque, est vn signe de la Resurrection de Iesus-Christ, & n'est pas la mesme Resurrection. Si le Ministre

1. Cor. 5. Num. 21. Ioh. 3.

Aug. ad bo & lib. Trinit.

estoit vn peu Theologien il ne nieroit pas que les Peres n'ayent vsé de ceste distinction. D'auãtage, il va alleguer quelques Peres qui dient, que les Sacremens considerez en ce qu'il sont d'eux mesmes, (ce sont les propres mots de sainct Augustin) ils ne peuuent aucunement remedier. Hô que gaigne il pour cela, comme si nous disions que l'eau delle mesme, & de sa propre nature nous puisse regenerer. Il va certainement de bric en broc, comme l'on dict, & saute deça & dela, pour esuiter vn mauuais passage, qui se presente suiuant son chemin, & de Caluin son Maistre.

Aug. in q. super. Num. c. 25.

Ioan. 1. En ce que i'opposois, que la Loy à esté baillée par Moyse, mais grace & verité à esté faicte par Iesus-Christ, le Ministre respond ridiculeusement, qu'il ne dit pas par l'Euangile, n'y par les Sacremens, Mais par Iesus-Christ, comme si Iesus-Christ n'estoit pas aucteur de l'Euangile & des Sacremens, ainsi que Moyse de toute la Loy? S. Iean donc oppose là, la loy, à l'Euangile, & Moyse Legislateur, à Iesus-Christ Legislateur. Moyse par sa Loy, & Sacremens n'a point apporté n'y grace, n'y verité: mais bien Iesus-Christ les deux. Comment? à ce esté, sans rien ordonner, pour reçeuoir ceste grace & verité, tant prefigurée par la Loy? Non çà. esté par les Sacremens, ou il nous applique l'efficace de sa mort & passion,

comme

comme dit sainct Paul qu'au Bapteſme nous mourons auec Ieſus-Chriſt, ſommes enſepueliſ auec luy, auſsi reſuſcitons auec luy. Pour Moyſe il auoit la doctrine preſchée, par ſes Preſtres, Docteurs & Prophetes, & telle doctrine illuminoit les yeux de l'ame, auſsi Ieſus-Chriſt a ſa doctrine preſchée par ſes Apoſtres Paſteurs, & Docteurs, inſtruiſant, & illuminant plus clairement les peuples, mais comme la doctrine de Moyſe n'eſtoit ſuffiſante à ſalut, ſans l'application des Sacremens, comme tout premierement en la Circonciſion, pareillement la doctrine Euãgelique n'eſt ſuffiſante ſi on ne reçoit le Bapteſme, & autres Sacremẽs, & voila comment grace & verité à eſté faicte, ou effectuée par Ieſus-Chriſt, à ſçauoir moyenãt l'application des Sacremẽs Euangeliques, qui ont en ſoy, & en leur action, grace, & non point ſeruitude, verité, & non point figure, comme auoyent les Sacremens de la Loy de Moyſe, qu'eſtoit (nonobſtant ſes Sacremens) vne loy de ſeruitude, & de crainte, ſemblable à la chambriere Agar, & à ſon enfant Iſmael, ainſi que l'applique S. Paul aux Galatiens quatrieſme. La doctrine de grace à bien eſté en la Loy, mais non pas la grace, comme de la Loy, parquoy en vain s'eſpacie tant le Miniſtre en la page 595. pour monſtrer que la doctrine que nous preſchons & croyons eſt contenue

Rom. 6. Coloſſ. 2.

Gen. 17.

Gal. 4.

en la Loy, car nous sçauons bien tout cela, que Iesus-Christ est cõtenu en la Loy, mais S. Iean adiouſtoit à la Loy, que grace, & verité à este faicte par Iesus-Christ, & non pas par Moyse. Le Ministre dit que verité à esté faicte par Iesus-Christ accomplissant en soy les figures de la Loy. Ce qui est vray, pourueu qu'il adiouste aussi pareillement qu'en tout ce qu'il à ordonné il y à aussi pareillement verité, & non pure figure vuide de verité, car il est la mesme verité, accordant donc cela, qu'il est la verité, faut il encore sçauoir comment il à faict & effectué la grace, car cela se rapporte à nous. Il declare que c'est par ses Sacremẽs quand il dit que nul
Ioan. 3. n'entrera au Royaume des Cieux s'il n'est regeneré de l'eau & du S. Esprit, & que ce qui est n'ay en telle maniere, c'est esprit, comme ce qui est n'ay de chair, est chair, donques il declare que sa grace nous est apportée par ces instrumens ordonnez de luy à cela, qui sont les Sacremens, apres auoir reçeu l'illumination par la predication de son Euangile. Or telle grace n'estoit en Moyse cõme l'oppose S. Iean, donc voila comme les Sacremens anciens n'auoyent pas la grace commẽt les nostres. Vray qu'ils ne la contiennent pas enclose localement, comme s'imagine, le Ministre, alleguant encores de rechef sur cela sainct Bouauenture en la page 579. mais c'est en toute l'action, ainsi qu'ay

declaré

declaré cy dessus n'agueres. Mais il bataille tousiours contre ses propres imaginations, & non contre la doctrine Catholique & Apostolique.

Le Ministre se plainct que ie luy reproche que le Seigneur à baillé la Loy comme Moyse. Ie ne sçay entendre ce qu'il veut dire, n'y prouuer, si ce n'est que ie luy aye reproché qu'il egale Moyse à Iesus-Christ, si les Sacremens de la Loy de grace ne conferent point d'auantage de grace que ceux de Moyse. En cela i'ay bien dit & me tiens là auec S. Basile, qu'vn chacun pourra lire au chapitre quatorziesme de son liure de *spiritu sancto*, ou il verra la difference des deux, & la conclusion que i'en prens contre le Ministre. Or il demande, Moyse s'est il offert en sacrifice pour nos pechez, &c. Non, Mais il n'est pas icy questiõ de cela. Nous sçauons qu'il y à mille millions, & plus d'vne milliace de differences entre Iesus-Christ & Moyse, mais icy nous parlons seulement aprez S. Iean, de la grace faicte par Iesus-Christ, & non par Moyse. Ceste grace faicte, c'est à dire effectuée en nous, elle n'a esté effectuée en nous à l'arbre de la Croix, elle à bien esté effectuée pour nous comme parle sainct Paul, *obtulit semetipsum pro nobis, mortuus est pro nobis, & propter delicta nostra*, mais elle n'a pas esté effectuée en nous, iusques à l'application des Sacremens.

Page 580. au Minist.

Basil. de spir. sanct. c. 14.

Ephe. 5.

En la croix il a ſatisfaict *ſufficienter*, mais non *efficacter*. car l'efficace de ſa mort eſt appliquée au bapteſme. Or donc bien que Moyſe n'aye point faict la Redemption pour nous comme Ieſus-Chriſt, reſtoit encores à reſoudre ſur la ſentence de Sainct Iehan, comment grace à eſté effectuée en nous, par Ieſus-Chriſt, & non au peu ple ancien par Moyſe. Le Miniſtre eſt icy muet, & ſe ſauue comme il peut ſoubs l'equiuoque de la Redemption faicte en l'arbre de la croix, & l'application d'icelle faicte en l'adminiſtration des Sacremens, & pour donner quelque luſtre à ſon eſchapatoire, il conclud qu'en deſpouillant Ieſus-Chriſt, nous en reueſtons noſtre eau beniſte, noſtre cire, nos *Agnus Dei*, nos reliques, & autres telles beatilles auſquelles, dit-il, (ce ſont ſes propres mots) vous attribuez la vertu de purger le pechez. Qui ne void qu'il ſe ſauue comme vn Renard jettant deſſoubs ſa queüe des puantes ordures, à celle fin qu'on n'approche de luy pour le prendre, & luy faire bien payer les poules, & les poulets qu'il à mangez? A ſon aduis, y a il ſi petit enfant Catholique qui penſe que l'eau beniſte, ou *Agnus Dei*, ſoit noſtre Redempteur, & qu'il n'y aye point d'autre Redempteur que cela? Quand on luy demandera de dire ſa creance, reprandra-il

Page 581.

dra-il pas promptement. *Credo in Deum patrem omnipotentem creatorem cœli & terræ, & in Iesum Christum Filium eius vnicum Dominum nostrum?* Or auec ceſte foy, ils croyent & nous croyons, que tout ce qui eſt dict ou faict en Ieſus Chriſt, le tout ſe rapportant relatiuement à luy, a vne force d'intimider les malings eſprits, tellement qu'ils n'oſent aprocher. ô choſe admirable! non ſeulement les choſes abſolues qui ſont en Ieſus-Chriſt, comme ſont ſa Diuinité, ſon ame, ſa chair, ſa Mort, &c. Mais auſsi les choſes relatiues à luy en laquelle façon, Sainct Auguſtin eſcrit luy, meſme auoir veu de ſes yeux qu'vne certaine maiſon eſtant infeſtée des malings eſprits, *ils furent chaſſez*, lors qu'on y apporta de la terre Saincte du Sainct Sepulchre, que quelqu'vn auoit apporté de Hieruſalem. En meſme qualité, le nom de Ieſus Chriſt, & le ſigne de la Croix, ſont formidables aux malings eſprits, de quoy Iulien l'Apoſtat s'eſt ſeruy luy-meſme, & en a chaſſé les malings eſprits, qui ſe preſenterent vn iour à luy, noirs, horribles, & eſpouuentables, ainſi qu'a eſcrit Sainct Gregoire Nazianzene, qui eſtoit de ſon temps. Tout ce que dict par aprez le Miniſtre ne ſont que paroles vaines, ſuppoſant faux, que la ſeule Foy nous ſauue, ou que la grace ſoit encloſe localemẽt dans l'eau, ce que i'ay

Au 22 uit 8.

Nazian. orat. in Iulian. Apoſt.

monstré estre faux. I'ay tousiours protesté que le Ministre ne scait à peine alleguer vn seul Pere qui ne le condamne au mesme passage. Cela est encores verifié en ce lieu, ou le Ministre voulant alleguer Theophilacte disant, La loy descouure bien aux hommes leurs fautes, mais ne les guerit pas, il se couppe vrayement de son rasoir, car Theophilacte dict expressement ce qu'il pretend improuuer: car si la loy monstre, mais ne guerit pas, donques grace n'estoit en la loy, mais bien en l'Euangile, qui est contre le droict fil du discours du Ministre, lequel pour parer le coup va chercher les Commandemens moraux, ou ceremoniaux de la loy, qui ne guerissent de rien à son propos, puis il conclud que la grace de Dieu y estoit assistante, & allegue S. Bonauenture parlant des Sacremens de la loy de grace. Or soit qu'en telle qualité grace feust baillé en la loy, pareillement & tout de mesme soubs l'Euangile, comme conclud le discours du Ministre, Ie luy demande, cõment est il donc vray, ce que dict Theopilacte par luy allegué, que la loy monstre le peché, mais ne le guerit pas? Voire, mesme c'est S. Iehan qui le dict, lequel Theophilacte commentant, dict ce propos. Si telle est la difference des deux loix, que l'vne monstre, mais ne guerit pas, & l'autre faict les deux, elle monstre & guerit, donc la loy de grace à cela par dessus l'ancienne loy, qu'elle

Bonauēt. lib. 4. dist. 1 q. 4.

guerit

guerit,& non pas l'autre. Or la loy monſtroit le peché par la doctrine, auſsi faict l'Euangile, mais la loy ne gueriſſoit pas par les Sacremens, & ſacrifices, donc la loy de grace gueriſſoit moyennant les deux, à ſçauoir par le ſacrifice faict en la croix, & par les Sacremens, bien que diuerſement, car le ſacrifice c'eſt la cauſe efficiente & meritoire, mais les Sacremens ſont l'application de la medecine, faicte & preparée à l'arbre de la croix. Et n'eſt ce pas Ieſus-Chriſt qui le dict, promettant de nous regenerer en eſprit, & faire renaiſtre en nos ames par le Bapteſme, moyennant l'eau, & le S. Eſprit? le Bapteſme, n'eſt ce pas vn Sacrement? donc c'eſt par l'application des Sacremens que grace nous eſt octroyée. Mais ou ſe trouue il, que la Circonciſion ou autre Sacrement aye produict ce tant admirable effect en l'homme, de l'intelligence duquel meſme vn Docteur en Iſrael n'en eſtoit pas capable, comme il eſtoit de la Circonciſion? voila donques la difference des deux, & les contradictions du Miniſtre. Ioh

Quand ie reproche au Miniſtre qu'il faict Ieſus Chriſt plein de verité en quelques choſes, comme en l'Incarnation, paſsion, &c. mais non en tout, & par tout, comme au S. Sacrement, aprez auoir blaſphemé la deſſus, il m'oppoſe ſeulement la ſentence des Iuriſconſultes diſans, que ſçauoir la loy n'eſt pas en auoir les mots,

mais

mais en cognoiſtre la force, & en auoir le ſens. Or ie luy demande, celuy qui à les mots, & le ſens tout enſemble, n'eſt il pas de meilleure cõdition que celuy qui ne retient n'y les mots, n'y le ſens, ains peruertiſt les deux tout à coup? A ce rang eſt le Miniſtre qui ne retiẽt pas les mots, car il met des mots negatifs, ou Ieſus-Chriſt les met affirmatifs, & par conſequant tant s'en faut qu'il retienne le ſens, qu'il le change en vn ſens contraire, comme affirmation & negation, ſont contradictoires & non ſeulement contraires.

Lors que ie le preſſois, des figures par ſainct Paul: 1. Cor. 10. de la mer rouge, & de la manne, concluant que c'eſtoient des figures, le Miniſtre ayant voulu dire que S. Paul ne les mettoit pas en auant comme figures, ie luy prouuois que ſi par trois raiſons, & nonobſtant c'eſt merueille que le Miniſtre die que i'ay gliſſé ſinement fuyant ſes raiſons qu'a portoient dict-il, que ſi les Iſraelites n'ont euadé le iugement de Dieu, que non plus les Chorintiens, s'ils ſe ſouilloint en Idolatrie & fornication. Or voicy comme ie prouue au contraire. Sainct Paul applique la mer rouge au Bapteſme, & la manne à la ſaincte Euchariſtie, donc ſon but eſt de monſtrer que les deux premiers eſtoient figures des deux ſeconds, tirant nonobſtant conſequence pour prouuer qu'a meilleure raiſon,

Page 587. au Miniſtre

nous

nous serons punis, si indignement nous abusons des Sacremens de grace. Qu'il aye appliqué les deux comme figures, il appert par son texte disant, Tous dict-il, ont esté baptisez soubs Moyse en la nuee & en la mer, & tous ont mangé d'vne mesme viande spirituelle. Il applique donques le mot de Bapteſme à la nuée, & à la mer, & à la manducation à l'Eucharistie, & puis il conclud ainsi. Et toutes ces choses leur arriuoyent en figures. Si bien que sainct Paul dict clairement que toutes ces choses d'ont il auoit parlé c'estoiẽt des figures. *Omnia*, dict-il. Ou est à remarquer la desloyauté du Ministre, en la citation des sainctes Escritures, car ou sainct Paul dict vne proposition vniuerselle en ces mots, toutes ces choses (dict-il) comprenant la manne, la nuée, la pierre, & aussi les punitions arriuees au desert, le Ministre recitant les paroles desainct Paul, il les cite ainsi en grosse lettre en la page 588. Il leur apprend (dict-il) que *ces choses*, C'est à dire, dict-il, ces peines leur aduenoyent en figure, ou en exemple, & sont escrites, pour nous admoneſter. Il n'a pas osé mettre toutes les paroles de S. Paul: faisant vne proposition indefinie & particuliere, ou S. Paul la faict vniuerselle, car s'il eust fidellement recité S. Paul en disãt: Il leur apprẽd que *Toutes ces choses*, leur arriuoyẽt en figure, il se feust couppé luy mesme, 1. Cor. 10.

car

car en ceſte propoſition vniuerſelle y eſt compriſe la mer, la nuée, la manne, l'eau du rocher, auſsi bien que la punition du peuple au deſert. Mais c'eſtoit cõtre ce qu'il auoit nié, diſant q̃ S. Paul ne parle la que de la punitiõ, comme figure de la noſtre, & non des Sacremens. Or au contraire il parle des deux, car il conclud qu'on ne doit faire eſtat d'aller au banquet des Idolatres, ou paillarder comme eux, autrement ils ſeroyent punis auſsi bien & mieux que le peuple au deſert, qui auoit paſſé la mer rouge, & ſoubs la nuée, mangé la manne, & beu de l'eau du rocher, & pource il conclud au chapitre enſuiuant, que quiconque mange & boit indignement la S. Euchariſtie, il mange, ſa condamnation & ſon iugement. Or nonobſtant en cela le Miniſtre a eſté contrainct de confeſſer comme n'y penſant point, que la manne eſtoit figure de la Saincte Euchariſtie. Ie diſois que ſi la manne eſtoit figure, nous auons donc la verité qui n'eſt autre choſe que la vraye manne du ciel qui eſt la chair de Ieſus-Chriſt.

Le Miniſtre ſe cuide ſauuer en diſant premierement, que les Sacremens anciens peuuent pour quelque regard eſtre nommez les proiects & figures des noſtres, Aucunement, dict-il, il n'oſe toucher ce feu, qu'a demy, & retire ſa patte biẽ toſt. Mais S. Paul l'empoigne

Pag. 189.

comme

cõme vn feu celeſte qui luiſt, & ne bruſle point diſant abſoluement. *Hæc autem omnia in figuris contingebant illis*, puis il dit que les Sacremens anciens, & les nouueaux ne ſont qu'vne choſe en ſubſtance, differens ſeulement de quelques accidens. O blaſpheme! La matiere ſubſtantielle du Sacrement de Bapteſme c'eſt l'eau, & la forme ſont les paroles. Or la matiere de la Circonciſion c'eſtoit le couſteau, & le prepuce, qui ſont differents de ſubſtance auec l'eau, donc il eſt tres-faux que les Sacremens anciens & nouueaux ne ſoient qu'vne choſe en ſubſtance, attendu que les Sacremens, comme Sacremens conſiſtent en matiere & forme, & ſelon icelles le Bapteſme eſt eſſentiellemẽt different du Sacrement d'Euchariſtie, donc à plus forte raiſon de la Circonciſion. De meſme la matiere de l'Euchariſtie, c'eſt le pain ordinaire, & le vin de la caue, la matiere de la manne ceſtoit vne choſe formée de l'air par le miniſtere des Anges, appellée pour ceſte occaſion pain des Anges, la matiere du boire au deſert eſtoit l'eau du rocher, & maintenant c'eſt le ius du raiſin. Donc il eſt tresfaux que les deux Sacremens ne ſoyent qu'vne choſe en ſubſtance : ou il faudroit dire que les matieres aux Sacremens ne ſont ſubſtances, ou que les ſubſtances ne ſont requiſes aux Sacremens, ce qui eſt tres-faux. S'il faut parler de la cauſe efficiente c'eſt bien le

Pſal. 77. Ioan. 6.

S. Eſprit

S.Esprit,& de l'effect,c'est la renaissãce en l'ame pour le Bapteſme, & le corps de Ieſus-Chriſt, & ſon ſang pour l'Euchariſtie. Qu'on nous monſtre formellement en l'Eſcriture qu'il y auoit vne renaiſſance en la Circonciſion, telle que la deſcrit Ieſus-Chriſt à Nicodeme parlant du Bapteſme : ou que le corps & ſang de Ieſus-Chriſt ſoyent exprimez, lors que Dieu leur bailla la manne & l'aigneau Paſchal, & lors on aura prouué que les effects ſont pareils. Or n'ont ils point ny les matieres pareilles, ny les effects pareils qui ſont compaſſez & exhibez ſelon les promeſſes de la parole de Dieu: Donc il eſt treſfaux que les Sacremẽs anciens & nouueaux ne different que des accidens, & c'eſt vn pur blaſpheme, & comme dict S. Baſile, c'eſt aneantir l'Euangile. Le Miniſtre ſe penſe targuer de S. Auguſtin, qui dict, que les anciens Sacremens contenoyẽt les promeſſes des choſes aduenir, mais les noſtres ſont les indices & marques des choſes accomplies. Sainct Auguſtin eſt contre luy : car ſi les anciens Sacremens n'auoyent que les promeſſes, nous auons donc la verité & exhibition d'icelles : mais c'eſt deſſoubs les indices,& ſignes exterieurs,autrement ne ſeroyent Sacremens. Aprez il veut encores redoubler le coup contre ſoy-meſme par la ſentence de Sainct Auguſtin,ou il appelle l'Euchariſtie, ſacrifice, lequel mot a donné beaucoup

Ioh.3.

Basil. vbi supra.

August. de fide ad pet. c.19.

Aug. cont. faust. lib. 20.ca.21.

coup d'empeſchement au Miniſtre contrainct de faire parantheſe, & dire qu'il l'entend ainſi qu'il la dit (dit le Miniſtre) & expliqué cy deſſus, mais miſerablement comme nous auons monſtré: Or là (qui eſt le but) S. Auguſtin dict qu'é ce ſacrifice, il y a vne action de grace, & commemoration de la chair qui a eſté offerte, & du ſang qui a eſté reſpandu pour nous. Voila tout ce qu'il peut mettre en auant, qu'vn enfant y ſcauroit reſpondre. Sçauoir qu'en l'action de la S. Euchariſtie il y a action de graces à Dieu le Pere, qui eſt la concluſiõ de la Meſſe, ou eſt faicte pour concluſion vn ſacrifice d'action de graces à l'imitatiõ de Ieſus-Chriſt, qui en feiſt tout autant pour concluſion de la Cene chantant l'hymne auec ſes Apoſtres. Auſsi ſçauons nous que là y eſt faicte commemoration de la mort & paſsion de Ieſus-Chriſt, aucun ne doubte de cela, & toutesfois le Miniſtre l'allegue, comme ſi nous venions à nier ces choſes, que nous confeſſons & proteſtons ordinairement. Voila pauure iugement d'homme! Ce pendant il y trouue de quoy retirer ſon doigt, quand Sainct Auguſtin conferant les victimes auciennes auec ce qui eſt practiqué au nouueau Teſtament, il dict qu'en la Saincte Euchariſtie y eſt faict vn ſacrifice. Ainſi iamais il ne peut alleguer vn Pere qui ne le condamne au meſme paſſage. Matth. 26.

l'oppo-

I'oppoſois auſsi que ſi les anciens Sacremens eſtoient figures des nouueaux, que les noſtres ne ſont pas figures mais verité, car figure, n'eſt pas figure d'vne autre, mais de la verité. La deſſus le Miniſtre parle & parle, & deſpuis ſa page 591. iuſques en la 594, il donne ça & la, tellement que c'eſt pitié, en fin il donne quelque couleur à ce qu'il ſemble pretendre, ayant dict que la figure peut eſtre figure d'vne autre, comme les premiers traicts d'vn image ſont figures de l'image parfaicte. Il s'abuſe, car ils ſont bien vn cõmencement d'image parfaicte, mais non pas vne figure, ou repreſentation d'icelle, car figure emporte relation, & relation ſe faict d'vne extremité à l'autre, autrement ce ſeroit comme l'on dict *Ad infinitum*, que toute ſcience, & meſme nature aborre. Or l'extremité de la relation n'eſt pas l'image, mais la choſe repreſentée, en ſigne dequoy vn homme voyant vn image parfaicte ne iugera pas que ce ſoit la repreſentation d'vn autre image plus parfaicte, car poſsible il n'en y a point, & s'il en y a vn autre il n'en ſcait rien, & ainſi n'y peut auoir relation, car en la relation les extremitez y ſont de neceſsité, ce qu'on ne peut dire de telle image imparfaite ſuppoſee par le Miniſtre: parquoy il eſt faux que l'image ſoit l'image de l'image. Ce propos pourroit amener à vn grãd blaſpheme ſur l'article de la ſaincte Trinité, ou le fils

de

de Dieu eſt appellé l'image du Pere, & ne ſe peut dire qu'il ſoit l'image d'vn autre image. Donques ſi les anciens Sacremens eſtoient ombres, & images des noſtres, les noſtres ſont les veritez de telles images. Le Miniſtre donc ſe voulant expliquer, il dict en ſa page 594. que la verité eſtoit repreſentée jadis aux Sacremens anciens comme par des ombres & premiers traicts groſsiers, mais aux nouueaux comme par des viues images & accomplies. Mais il s'embrouille touſiours aux eſtoupes, car ſainct Paul ne s'arreſte aux images pures, il paſſe iuſques à la realité des choſes quand il dict *vmbrã habens lex futurorum, non ipſam imaginem rerum.* La meſme image des choſes c'eſt la meſme choſe, qu'õ appelle en phyſicque, la choſe imaginee & repreſentee, ainſi quay remonſtré en ma precedente Reſponce. Que ſi à nos Sacremens n'y eſt pas la realité des choſes, comment dict-il, le Miniſtre que nos Sacremens, ſont la viue image de la choſe repreſentee, ou les anciens n'eſtoient que la pure ombre, attendu que mieux, & plus clairement nous repreſente Ieſus-Chriſt deſcendu du Ciel en terre, la manne du deſert, que le pain d'vn Boulenger: & la chair de l'aigneau, la chair de Ieſus-Chriſt, que le pain faict de paſte? Le Miniſtre dict qu'il a prouué ſon dire aux chapitres precedens, par ſainct Chryſoſtome Theophilacte & Oecumenius Heb. 9.

s'en rapportant là, qu'on voye donc ce qu'il en disoit, & ce que ie luy oppose, & sera trouué qu'il faict ce qu'il veut faire de Iesus-Christ, c'est qu'il promet beaucoup, mais il n'exhibe rien. Vn peu auparauant il allegue Sainct Paul disant, Christ à esté par cy de-
Gal. 3. uant peinct deuant vos yeux, & crucifié entre vous, Oserez vous bien receuillir de là, dit-il, que Iesus-Christ soit corporellement present en la voix, qui le nous represente? Le pauure Ministre qui tantost s'aidoit des peinctures parfaictes, & imparfaictes, pour mettre tout en peincture ce qui est dict des Sacremens de grace, lors qu'il trouue formellement le mot de peincture en sainct Paul il tremble des images, & interprete que la peincture dont parle sainct Paul, c'est la parole de la Predication. Bon Metamorphoseur, changer les images peinctes en des paroles. L'art de la peincture en l'art Oratoire, les tableaux, en sõ & voix. Si ie luy demãdois pourquoy deteste il les images du Crucifix, puis que S. Paul en faict mention? Il respondroit donc, que par la peincture du Crucifix, il faut entendre l'Euangile. Et si on luy replique qu'en ceste façon, si sainct Paul eusse voulu parler de la peincture du Crucifix, il n'eusse donc sçeu l'exprimer par paroles quelconques, puis que le mot de peincture se prendroit tousiours

pour

pour la Predication, à cela il ne ſçauroit que dire, non plus qu'à ce que ie luy reppliquois, que ſi Ieſus-Chriſt ou les Apoſtres, ou les Docteurs, euſſeut voulu parler du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt, ils n'euſſent ſçeu l'exprimer, car on diroit touſiours, que ces mots là, ſignifient la figure du corps & du ſang. Or ſainct Paul reprend les Iuifz Galatiens de n'auoir perſiſté en la verité Euangelique retombans au Iudaiſme, attendu qu'ils auoyent eu preſque touſiours deuant les yeux les images du Crucifix, en contrechange de ce que ſelon la loy ils auoyent eu des brenets touſiours deuant leurs yeux, pour auoir ſouuenance de la Loy. Voicy le texte (ainſi que Eraſme la tourné. *Quibus præ oculis Ieſus-Chriſtus ante fuit depictus, inter vos Crucifixus*, (Sainct Athanaſe dict auſsi *depictus*, comme Eraſme) Ieſus-Chriſt Crucifié entre vous autres Iuifz (car il parle aux Iuifs) à eſté peinct deuant vos yeux. Et ne dit pas repreſenté à vos aureilles, mais à vos yeux. Or la predication entre par l'oreille, Rom. 10. & non par la veue, au contraire la peincture ſe repreſenté à la veue & non aux aureilles. Que le Miniſtre Philoſophe tãt qu'il voudra, le texte parle des peinctures, & nõ des paroles. Et ne faut que le Miniſtre ſesbaiſſe beaucoup de cela, car outre ce texte, S. Baſile, & Deut. 6.

Baſilius. epiſt. ad Iulian.

Damasc. lib.4.de fide.ortho. c.17. Aug.lib. 83.quæst. q.78.

S. Damaſcene ſont fideles teſmoings, que la ſource des Images en l'Egliſe vient des Apoſtres, outre que S. Auguſtin monſtre que l'art de la peincture, c'eſt vne belle choſe & qu'elle vient de Dieu, venant de Dieu & eſtãt vne belle choſe, pourquoy les Apoſtres l'auroient ils prohibez aux Chreſtiens, qui eſtoient beaucoup eſmeuz en regardant le crucifix ſanglant, & beaucoup d'auantage que ceux qui regarderent la chemiſe ſanglante de Cæſar? Attendu auſsi que ceux qui ont la foy de la S. Trinité eſt impoſsible qu'ils ſoient idolatres, leur foy eſtãt limitée aux trois perſonnes diuines, & ſçachans treſ-bien que tout ce qui eſt hors de ces trois perſonnes, ſe ſont creatures, & non perſonnes diuines; ainſi que tres-doctement à remonſtré. *Ionas Aurelianenſis*, qui à dreſſé, & eſcrit trois liures des images, qu'il adreſſe à Charles ſecond petit filz de Charlemaigne. Or donques le Miniſtre ſe couppe alleguant le texte de S. Paul, pour demãder ſi Ieſus-Chriſt eſtoit preſent aux Galatiens. Et ne void pas qu'expreſſement & formellement ſainct Paul, parle là, d'vne peincture qui eſt differente manifeſtement de la realité & verité repreſentée.

A ce que Gregoire Nazianzene appelloit la Paſque Iudaicque figure plus obſcure que la noſtre, Ie remonſtrois que noſtre paſque

eſt

eſt figure, de la paſque que nous ferons en paradis, & ainſi meſme chante & parle l'Egliſe en la Meſſe du ſainct Sacrement, ainſi que i'ay allegué en ma precedente Reſponce. Le Miniſtre dit la deſſus que donques la Paſque legale n'eſtoit pas plus claire que le pain & le vin en l'Euangile. Elle eſtoit plus claire, & mieux repreſentant la chair de Ieſus-Chriſt, ſi parmy nous il n'y à que pain & vin, ou les Anciens auoient la manne, & la chair, & le ſang de l'aigneau, mais ſi nous parlons des ſignes plains de verité, lors la Paſque ancienne eſtoit autant eſloignée de noſtre Paſque, comme l'ombre du corps meſme, conferant donques les ſignes vuides aux ſignes vuides, comme faict le Miniſtre en ce cas, la Paſque ancienne eſt plus claire, mais ſi nous la conferons à la vraye verité, elle en eſt plus loing que le Ciel de la terre. Le Miniſtre dict que ceſte diſtinction des ſignes vuides ou remplis de verité, n'eſt n'y de l'Eſcriture ny des Peres, lequel i'ay confuté cy deſſus vn peu auparauant, car c'eſt vne ignorance manifeſte, ou menſonge tres-exquis. Par ainſi il ne reſpond rien à ma diſtinction qu'vne pure negation en diſant *Nego*, & cependant ſa negatiue eſt mal poſée, & tres-facile à prouuer comme ie l'ay prouué.

Le Miniſtre ſur la Paſque que nous ferons

au Ciel representée par nos Sacremens, il desploye ces mots, & ouurant sa bouche, il dit des paroles tant & plus, despuis la page 594. sur la fin, iusques à la page 599. vers la fin, & puis pour tant de paroles on n'y trouue rien sinon qu'il obiecte que Iesus-Christ mangeroit la haut au Ciel son corps & nous auec luy, laquelle obiection il auoit ia faicte cy dessus, ou luy ay respondu bien amplemẽt. Outre qu'on lise attentiuement ma seconde Responce, sur ceste sentence de Gregoire Nazianzene, & ce qu'en dit son commentateur Nicetas, on iugera facilement, sur les eschappatoires du Ministre. Certes le Ministre qui me reproche defaut de iugement, il à monstré en premier lieu combien mon iugement luy est pesant, puis qu'il à esté deux ans à respondre a ce que i'auois faict dans quinze jours, & encores respond il si pietrement que c'est pitie, car *Animalis homo non* 1. Cor. 1. *iudicat*, comme dit sainct Paul. Pour la sentence de sainct Ambroise mettant l'ombre, à la loy, l'image en l'Euangile, la verité au Ciel, I'ay tres-bien dit auec sainct Paul, que c'est l'image non morte, mais viue. *Imaginem verum*, dit sainct Paul, parlant du nouueau Testament, & de faict l'ombre est du corps & non pas de l'image, opposant donques l'ombre à l'image, il est beau à voir qu'il parle de l'image vifue, & non de l'image peinte. Mais

dict

dict le Miniſtre en telle façon (ie laiſſe ces brocards, comme preſque touſiours) l'Euangile ſeroit proprement, homme Dieu, ſi l'Euangile eſt l'image viſue. ô homme, non-homme, qui ta dict, que l'Euangile ne contienne l'Incarnation, Paſsion, Reſurrection,&c. auec les Sacremens? & ce ſont ſes images viues & comprinſes en l'Euangile, deſquelles parle Sainct Ambroiſe. Ce ſont les articles de noſtre Foy, & les Sacremens exhibez & non promis, effectuez, & non figurez. Voila la difference de la Loy, & de l'Euangile. Le Miniſtre ayant eu honte d'auoir ainſi parlé, il adiouſte, vous repliquerez (dit-il) que les Sacremens de la Loy ne contenoyent pas ſubſtantiellement les choſes,&c. Voire, Mais ie ne le diray pas, car ie l'ay dict cent fois, qu'alloit il donques lanterner comme deſſus, puis qu'il ſçauoit bien que i'auois dict cela? Mais, dit-il, ce ſont vos preſuppoſitions qui ſont refutées par ce lieu de Sainct Ambroiſe. Il dict cela, & ne peut toutesfois eſchapper de ce que ie luy repreſentois en ma ſeconde Reſponce, qu'on pourra conferer à loiſir, & l'ay briefuement touché cy deſſus.

Pour l'autre ſentence de Sainct Ambroiſe, ou il dict clair & net, que Ieſus-Chriſt eſt offert, & s'offre luy-meſme comme homme, voulant le Miniſtre pour couuerture alleguer

plus au long ladicte ſentẽce, il ſe couppe, & ſe deſcouure touſiours dauantage, car il dict, s'expliquant, qu'il s'offre luy meſme comme Preſtre, & c'eſt en image, à ſçauoir viſue, comme parle Sainct Paul ainſi qu'ay mõſtré cy deſſus, & eſt ce Sacrement image couuerte, en comparaiſon de la nuë verité, qui ſera au ciel, ainſi que S. Ambroiſe conſere les deux, & s'offre, dit-il, comme celuy qui à ſouffert paſſion pour effacer nos pechez.

Le Miniſtre ne pouuant eſchapper, à recours à ſa regle admirable, diſant, qu'il faut de toute neceſsité entendre cela en ſens figuré. Et la deſſus il va alleguer quelques Peres, qui parlent diſtinctement de ce que nous faiſons en nos ames, & par conſequent ſpirituellement, car l'ame c'eſt vn Eſprit, diſans que les entendemẽs ſont les autels, que Ieſus-Chriſt vient à n'aiſtre tous les iours en nous, qu'il eſt immolé en nous à cauſe de ce qu'il reſte en la penſée, & autres ſemblables allegatiõs, comme ſi nous ignoriõs qu'il ny aye vne reception ſpirituelle par foy & deuotion en nos ames. Mais au reſte faut il pourtant nier les realitez qui ſe trouuent en la perſonne de Ieſus-Chriſt? car autre choſe eſt de nos ames. Il eſt dict Math. 12. que quiconque faict la uolonté de Dieu, il eſt, mere, frere & ſœur, de Ieſus-Chriſt, eſt ce à dire pourtant que parlant de la perſonne de Ieſus-Chriſt, il n'aye

Ambr. de virgin. Hier. pſ. 86 & ad Damaſ. Aug. in pſ. 75. & de verbis Domini ſecũd. Luc. ſerm. 38. Grego. in hom. paſchal.

eu

eu vne mere, & des parẽs qui ſont appellez freres & ſœurs? Or donques il eſt vray que tout ce qui ſe faict en noz ames il ſe faict ſpirituellement. *Quicquid recipitur per modum recipientis recipitur.* que pourroit conceuoir vne ame qui eſt vn eſprit, ſinon ſpirituellement? elle conçoit vne pierre en ſon entendement, c'eſt ſpirituellement, ſelon le ſubiect qui reçoit qui eſt vn eſprit, & ainſi des autres choſes: mais au reſte quand nous parlons de la perſonne de Ieſus-Chriſt, & de ſes actions, comme miracles, doctrine, Sacremens, le tout a eſté faict & practiqué reellement, & veritablement, & ce ſeroit eſtre Manicheen de dire ſpirituellement, cõme faict le Miniſtre equiuoquant de nos ames, en la perſonne & actions de Ieſus-Chriſt.

CONTRE LE CINQVIESME poinct du 14. Chapitre.

AYant propoſé au Miniſtre la ſentence de S. Paul Gal. 4. ou il met la difference des deux Teſtamens, Ancien & Nouueau, baillant ſur ce l'exemple & allegorie des deux femmes d'Abraham, Agar, & Sara, l'vne Chambriere, l'autre franche, & ainſi de leurs enfans, Iſmaël & Iſaac. C'eſte difference des deux eſtant baillée treſclairement par S. Paul, faict conſommer au Miniſtre vne douzaine de pages, ſçauoir depuis

puis la page 604. iuſques à la 615. s'efforçant d'expliquer le dogme nouueau de ſa Religion, & tirer deuers luy Sainct Paul tant qu'il peut. Or deuant que commencer ſa beſongne ou ie luy reprochois, que tous nos Docteurs Scholaſtiques ont eu vne meſme Foy de la Tranſubſtantiation auec nous, voulant prouuer que non, il n'oſe alleguer vn ſeul paſſage, comme il ne pouuoit, mais pour amuſer le monde, il cite de mes pages vn certain nombre, ou dit-il, noſtre doctrine eſt contraire à la leur. A quoy n'eſt beſoing de dire autre choſe, ſinon qu'il prenne la premiere page de mon liure, iuſques à la 834. qui eſt la derniere, & trouuera qu'aux choſes eſſentielles de la foy, ie ſuis touſiours d'accord auec eux, & eux auec moy, & cela eſt vray non ſeulement de mon liure, mais de tous les liures, qui ont eſté eſcrits par cy deuant, & ſeront à l'aduenir. Puis venant au but principal ou i'auois dict, que vrayement les Peres ont eu vne meſme foy auec nous, mais non vne meſme loy. Il dict qu'en cela ie m'entretaille. Mais ô Dieu ſouuerain! comment? Sont-ce pas les propres mots de Sainct Paul, diſant d'vne part, que les Peres auoyent vn meſme eſprit de Foy, & qu'ils ſont treſtous decedez en ceſte meſme Foy, & d'vne autre, que les deux Teſtamens ſont differents comme la Chambriere & la Maiſtreſſe en la maiſon d'A-

Heb. 11.

Gal. 4.

d'Abraham? Cela supposé, voyons lequel des deux s'entretaille, ou le Ministre ou moy. Pour le Ministre il s'entrataille bien de telle façon qu'il n'y a esprit si rude qui ne cognoisse bien clairement, qu'il a de l'esprit d'erreur en sa doctrine. Car voicy comment il dispute. Si, dit-il, les Israëlites auoyent vne mesme foy auec nous, ils auoyent donc mesmes promesses de grace & salut. Ie luy accorde les deux auec Sainct Paul, qu'ils auoyent mesme foy en leur obiect, Iesus-Christ, qui estoit la fin & but de la Loy, & par mesme moyen, ils auoyent mesmes promesses. Ouy, mais (infere le Ministre) donques ils auoyent mesmes Sacremens en substãce. Ie nie la consequence, car ils auoyent les promesses du futur, & nous auons l'exhibition des promesses du present: cest ainsi que parle Sainct Paul disant. Ils sont tous morts en ceste Foy, mais dict-il, *Non acceptis repromissionibus*, Heb. 11. sans receuoir l'exhibition des promesses. Ie demande au Ministre. Les Israëlites n'auoyent ils pas les promesses de l'Incarnation, Passion, Resurrection, Ascension, & autres? Mais ie demande encores, Auoyent ils l'effect, & l'exhibition de telles promesses? Il dira que non, car ce qu'ils auoyent en figure, & promesses du futur, nous l'auons de present, & en reelle exhibitiõ. Le mesme disons nous des Sacremens. Ils ont eu la mer rouge, mais nous le

Bapteſme

Bapteſme. La mer rouge n'a iamais regeneré l'homme, ainſi que le Bapteſme, ils auoient la manne, nous auons la vraye manne deſcendue du ſein du Pere, qui eſt Ieſus-Chriſt en perſonne. C'eſt Vn grand aueuglement ne ſçauoir diſtinguer les promeſſes, de l'exhibition reelle d'icelles, cela eſt tout vray & clair aux articles de la Foy, & de meſmes en eſt il aux Sacremẽs de grace, pource S. Iean y met les deux, diſant. La Loy a eſté baillée par Moyſe, mais grace & verité a eſté faicte par Ieſus-Chriſt. Le Miniſtre donques ſe voulant ſauuer de la ſentence de S. Paul qui le preſſe de trop prez. Il ſẽtretaille biẽ de telle façon, que ie ne n'uſſe iamais opiné. Premierement en la page 607. Il dict que ſainct Paul parle en ce texte de l'alliance l'egale, qui eſt l'ancien Teſtament, entant qu'elle eſt oppoſee directement a la doctrine de grace, & à la predication de la Foy. Car dict-il, la Loy prinſe en ce ſens, promet vie eternelle à ceux qui l'accompliront par eux meſmes en toute perfection, & donne malediction & mort eternelle à ceux qui ne ſeront permanants en toutes les choſes que ceſte Loy contient, & exige des hommes. Voila ſes propres mots, voila ſon diſcours. Meſsieurs, vous qui liſez ceci, auez vous pas aureilles pour entendre, mais les auez vous bien patientes pour eſcouter? Vos yeux peuuent ils bien ſouffrir, de durer parmy ces

Ioh. 1.

tenebres

tenebres palpables d'Agypte ? Or il dict, que la Loy est directement opposee à la doctrine de grace & à la predication de la Foy, & cõme il s'explique peu aprez en la page 608, ceux qui vouloyent estre iustifiez par les œuures de la Loy, se confians en leurs facultez & vertus naturelles & s'appuyans sur les choses charnelles, ceremonies, & œuures exterieures, en outre (ainsi qu'il se dilatte en la page 609.) le pacte figuré par Agar, ne comprenãt pas les promesses de la faueur, & misericorde de Dieu, qui ont leur appuy & fondement en Christ, de toute ceste loy ainsi prinse, & de tous les obseruateurs d'icelle, qu'en dict il, qu'en conclud il, le Ministre ie vous prie ? La Loy dict il, prinse en ce sens promet la vie eternelle à ceux qui l'accompliront par eux mesmes en toute perfection. Auez vous entendu chanter le coq, soubs lequel renie S. Pierre ? Il chante trois coups & tousiours en empirant. Premierement il dict, que telles gens sans la Foy en Iesus-Christ auoyent la vie eternelle. Hô ou est S. Paul disant, que sans la Foy il est impossible de plaire à Dieu ? Secondement il dict que telle promesse est faicte ausi à ceux qui accompliront la Loy par eux mesmes. Voila vn Pelagien, qui sans la grace de Dieu cuide accomplir la Loy de soy mesme. Troisiesmement il adiouste comme Anathematizant & passant tout outre disant, qu'ils l'accom-

Heb. 11.

l'accompaignant en toute perfection, & au contraire les autres qui ne feront ces trois choſes ſans foy, ſans grace, & ſans vne totalle perfection auront malediction & mort eternelle. Voyez vous Meſsieurs, à quoy conduict les gens l'Eſprit d'erreur, qui veut reſiſter à l'Eſcriture manifeſte, comme de l'Euãgile & de ſainct Paul? Vous auez entendu trois execrables blaſphemes, des plus puãtes qu'on ſçauroit degorger en ſẽblable ſubiect. Vne autre faute du Miniſtre, cõprinſe au ſuſdict propos, c'eſt qu'il dit la vie eternelle auoir eſté promiſe à ceux qui eſtoient deſſoubs la Loy. Ce qui eſt faux: car comme ont remarqué ſainct Auguſtin, ſainct Chryſoſtome, & autres, la Loy promettoit Ieſus-Chriſt, car c'eſtoit le dernier but de la Loy, & pour autant elle ne paſſoit point plus outre: peut on paſſer plus outre que du dernier but d'vne choſe? Mais le nouueau Teſtament nous promet la vie eternelle, qui eſt ſon dernier but, & ne paſſe point plus outre que de cela, lequel eſtant arriué, lors la Loy Euangelique exterieure ceſſera, & l'vn n'enſeignera plus l'autre n'y receura aucuns Sacremens, cõme l'ancienne Loy ceſſa Ieſus-Chriſt eſtant arriué, qui eſtoit ſon dernier but. Pour ce remonſtrent ces grands perſonnages, qu'en toute la Loy n'y aux Prophetes, on n'y trouuera point ces mots *Regnum cœlorum*, le premier qu'en a parlé

Aug. de ſerm. dom. in mont. lib. 2.

Chryſoſt. hom. 23. in Iohan.

Ioh. 6. eſa. 26.

Hiere. 31.

Math. 3. & 5.

parlé ça esté S. Iean Baptiſte, & Ieſus-Chriſt quant & quãt, ſeulemẽt la Loy promettoit longueur de vie, les biens de la terre, paix, & proſperite, mais iamais le Royaume des cieux, n'y Paradis, pour autant qu'il failloit auoir l'huis ouuert qui eſt Ieſus-Chriſt, au prealable que d'entrer dedans. Si donques le Paradis & le Royaume des cieux n'eſtoit pas meſmes promis aux Peres qui auoient la Foy en Ieſus-Chriſt, comment la loy euſt elle promis à ceux qui eſtoient ſoubs la Loy nüe, & entãt qu'elle eſtoit oppoſite directement à la predication de la Loy, & qui s'appuyoient ſeulement ſur leurs œuures, & non en la Foy & merites de Ieſus-Chriſt? Voila d'entretailleures bien grandes, & bien ſanglantes deſquelles nonobſtant le Miniſtre calomnieuſement me chargeoit. Vrayement il s'entretaille bien, quand par aprez il dict, que telles gens eſtoient aſſubiectis à la malediction, car il leur eſtoit impoſsible d'obſeruer parfaictement la Loy, nonobſtant au parauant il auoit dict ce que deſſus, mettant difference de ceux qui l'obſeruoyent parfaictement d'eux meſmes ſans foy & ſans grace, auſquels dict il, la Loy promettoit la vie eternelle, de ceux qui ne l'obſeruoiẽt point par faictement, aſſubiectis pour ceſte occaſion a la malediction. Accorde ces fleuttes qui voudra. Au reſte c'eſt le texte de ſainct

Eccl. 18. Eſa. 1.

Page. 608.

Paul

Paul trop manifeſte qui luy faict dõner ainſi de la teſte ça & là. Outre eſt à notter que ſainct Paul au ſuſdict paſſage baille la differẽce des deux loix en general & nõ ayãt eſgard aux perſonnes particulieres, *hæc autem*, dit-il, *ſunt duo teſtamenta* & puis il conclud que de telle ſeruitude, Ieſus-Chriſt nous à deliurez, & comme il parle ailleurs, les promeſſes ont eſté faictes *donec veniret ſemen cui repoſitum erat*. Donques la vraye differẽce des deux loix, n'eſt en la foy, car la Loy des deux peuples à vn ſeul Ieſus Chriſt, comme leur propre but & obiect, elle eſt dõques en l'exhibitiõ des promeſſes, tant des articles de la foy, que des Sacremens qui ſont les emplaſtres ſalutaires faicts & compoſez par Ieſus-Chriſt, leſquels apportent grace, & gueriſon à nos ames, & le fruict de vie eternelle. Le Miniſtre en la page 611. entaſſe beaucoup de ſentences tant de l'Eſcriture que des Peres, mais en vain, car il ne promet autre choſe, ſinõ que la loy promettoit vn Ieſus-Chriſt, & toute benediction par iceluy, mais ne prouue pas, qu'elle exhibaſt le meſme Ieſus-Chriſt, n'y le royaume des Cieux. Les deux Teſtamens, ne ſont qu'vn ayant eſgard à la foy, & aux promeſſes, mais ils ſont bien differens ayant eſgard à l'exhibition deſdictes promeſſes. L'enfant meſme dit S. Paul n'eſt en rien different du ſeruiteur, pour le regard de la poſſeſsion de l'he-

Gal. 3.

Gal. 3.

ritage paternel, mais eſtant homme parfaict, lors il à le maniement & reelle poſſeſsion de tous les biens de ſon pere. En telle qualité les Anciens eſtoyent ſoubs la Loy vn meſme corps myſtique auec nous, comme l'enfant eſt vn meſme corps, enfant & homme, mais la conduitte eſt toute autre à l'enfant eſtant enfant, & eſtant homme parfaict, ſa nourriture auſsi, ſa pedagogie & inſtruction, ſa liberté ou ſa crainte, & ſur tout la iouiſſance du bien paternel. Il à les meſmes promeſſes, mais non pas la meſme exhibition & poſſeſsion des promeſſes. Voila la droicte Foy, & doctrine de S. Paul, & celuy qui ſort d'icelle voulant neantmoins ſouſtenir S. Paul, il ne s'entretaille ſeulement, mais il blaſpheme horriblement, & eſt conſtrainct de nier les claires promeſſes & paroles de l'Aucteur de l'Euangile Ieſus-Chriſt noſtre Redempteur. Le Miniſtre en ſon precedent eſcrit ſouſtenant le meſme, s'eſtoit entretaillé diſant, que Dieu ne pouuoit pardonner aux hõmes ſans quelque Mediateur, niant la puiſſance & bon plaiſir de Dieu abſolu, dequoy ie l'en reprenois. Se voulant excuſer, il dict, n'auoir pas dict que Dieu n'ait peu ſauuer, ſans ce moyen: mais qu'il n'y peut point auoir d'alliance ſans Chriſt. Mais ie demande qui faict, ou à faict, l'alliance, ou Teſtament qui eſt tout vn? N'eſt ce pas Dieu Aucteur du Teſtament

Hier. 31. tant ancien que nouueau, qui dict par Hieremie. En ces iours là, ie feray vn pact, & alliance nouuelle, non comme l'alliance que i'ay faicte à vos Peres. &c. Si donques Dieu seul est auteur de l'alliance, dire qu'il n'y peut auoir alliance autre sans Christ, c'est dire que Dieu ne nous pouuoit point sauuer par autre voye, ou moyen. Or il y a bien de plus. C'est que le Ministre l'auoit dict formellement en la page 190. de son precedent escrit, en ces propres termes. Nous croyons dict-il, qu'il n'y peut auoir aucune alliance entre Dieu & les hommes sans vn Mediateur. A il pas parlé de Dieu ? N'a il pas dict qu'il n'y peut auoir ? Notre Amy Chrestien, que le Ministre ne pouuant couurir ceste faute, il cite mal son propre texte & n'a osé le reciter fidellement, ayant laissé ces mots (entre Dieu & les hommes) ce qui coupoit chemin à toute son excuse, voila l'vne, voicy l'autre. Il auoit dict que les anciens Peres soubs la Loy auoient Iesus-Christ pour Moyeneur, & Interceſſeur. Ie luy remonstrois que Iesus-Christ ne pouuoit estre Interceſſeur, n'estant point encores homme, car comme Dieu il ne pouuoit, & c'estoit vn autre blaſpheme commis en ceste matiere. Sur cela il te sauue comme il peut. Les tourdions & circuits des paroles qu'il met en auant pour s'expliquer monstre assez l'equité de sa cause. Il dict que Iesus-Christ est Media-

teur

teur à l'egard de toute la perſonne ie l'accordois, mais luy remonſtrant qu'autre choſe eſt Mediateur, & autre Interceſſeur. La mediation ſe peut faire en vertu d'vn prix futur, mais Interceſsion ne ſe faict qu'actuellement, quand l'inferieur prie le ſuperieur. Or il n'eſtoit point Interceſſeur comme Dieu, car il euſt eſté interceſſeur de ſoy meſme, ce que n'eſt pas imaginable, n'y comme homme, car il n'eſtoit pas homme. Le Miniſtre cuide eſchapper, diſant que vn eſgal peut prier vn eſgal. Ie dis que non en meſme cauſe & ſubiect : car ſi deux ſont eſgaux, en meſme auctorité ſur vn meſme faict, l'vn ne priera pas l'autre, mais bien traictera auec luy, d'eſtre d'accord ſur vn ſubiect, & quand on voudroit cela appeller interceſsion & priere, pour le moins il n'eſt pas vray qu'vn perſonnage ſe puiſſe prier ſoy meſme, ce que ſeroit en Ieſus-Chriſt comme Dieu, s'il prioit la Diuinité, eſtant Dieu luy meſme, en eſſence & ſubſtance. Et ſi auec cela ainſi qu'auois remarqué en ma precedente Reſponce, toutes & quantes fois que l'Eſcriture parle de Ieſus-Chriſt, comme Mediateur, elle limite touſiours la mediation à la ſeule humanité, faiſant mention de ſa mort & paſsion. Or en ceſte Foy les Peres eſtoyent iuſtifiez, & en telle qua-

lité Ieſus-Chriſt eſtoit Mediateur, mais non qu'il feuſt Interceſſeur en l'ancien Teſtament, n'eſtant point encores homme, ce qui eſt requis à l'interceſsion, mais non à la mediation, à à raiſon de la foy, qu'on auoit en luy. Les Peres comme S. Auguſtin, parlent de la mediation en telle qualité, mais non de l'interceſsion. I'auois diſtingué l'interceſſeur du Mediateur, reprenãt le Miniſtre du premier, non du ſecond, il diſsimule cela, comme ſi rien n'en auoit eſté dict, & pour couurir ſon faict, il s'exclame contre moy, comme ſi i'auois dict qu'en l'ancien Teſtament il n'y auoit point de Mediateur, ce qui eſt treſfaux & contre mon exprez diſcours, & nonobſtãt il ſe pene à prouuer cẽla deſpuis la page 619. iuſques à la page 623. Venant puis aprez à la realité des Sacremens, il s'en r'apporte à ce qu'il en auoit dict au parauant, & moy auſsi. Il adiouſte nouuelle forniture de Tertulien, S. Ambroiſe, & S. Auguſtin qui ne gueriſſent de rien ſon mal, car ils ne dient autre choſe ſinon que la matiere externe au Sacrement de Bapteſme, qui eſt l'eau, n'opere rien ſans le ſainct Eſprit. Et qui le nie? ſainct Auguſtin dict auſsi que les bons & les mauuais donnent le Sacrement mais Dieu ſeul la choſe, ou la grace du Sacrement. Qui eſt auſsi tout ce que nous en diſons auec ſainct Paul, que celuy qui reçoit le Sacrement indignement, il reçoit ſa condamna-

Tertul. de reſurrect. carn.
Ambro. lib 3. de ſacrã. cap. 5.
Aug. lib. 3. cont. Creſcon.

tion

tion & non la grace de Dieu. Puis il equiuoque de la reception ſpirituelle, à la reception ſacramentalle. Ce ne ſont que pures redictes & vaines equiuocations. En tel diſcours il conſomme cinq pages en vain, à ſçauoir iuſques à la fin de ce cinquieſme point. Sur la fin il dict, que ie n'ay pas reſpondu vn ſeul mot à ſainct Ambroiſe diſant que les pechez eſtoyent purifiez par la nuee & par la mer, mais c'eſt luy qui ne reſpond point à l'auctorité de ſainct Auguſtin, qu'il auoit mal à propos citée, laquelle on pourra voir en la page cinq cens douze de ma ſeconde Reſponce. Pour l'auctorité de ſainct Ambroiſe ie n'ay daigné y toucher, à cauſe qu'elle ne faiſoit rien contre moy, la paſſant comme inutilement alleguée, ainſi que ie faiſois de pluſieurs autres. Car voicy comment le Miniſtre l'alleguoit en la page cent nonante ſix. Sainct Ambroiſe dict que les pechez n'ont point eſté imputez aux Peres, ains qu'ils ont eſté purifiez, voila tout le texte qu'il m'en allegue en quoy il n'y a rien contre moy, car i'ay touſiours dict qu'en vertu de la Foy, qu'ils auoyent au futur Meſsias, ils ont eſté iuſtifiez. Ouy dict le Miniſtre, mais ſainct Ambroiſe dict cela expoſant ces mots de l'Apoſtre, que les Peres ont eſté baptiſez en la nuée, & en la mer. Voire mais il s'explique, diſant qu'il ont eſté purifiez, c'eſt à dire de-

Page 196. au ſecond eſcrit du Miniſtre.

liurez de la mort intentée par les Egyptiens, si que ceſte purification à eſté de peine, & non de coulpe, quand la nuë les couuroit des Egyptiés les eſclairant d'vn coſté, & obtenebrant & offuſcant leurs ennemys de l'autre. C'eſte deliurance & purification de peine & mort corporelle, a eſté veritablement par le moyen de la nuëe, & de la mer, mais vne purification de coulpe qui eſtoit cõferée par la grace de Dieu en l'ame, ſe faiſoit en vertu de la foy. Or le Miniſtre n'auoit pas dit cela, que par la nuëe, & par la mer ils fuſſent purifiez.

CONTRE LE SIXIESME *poinct du xiiij. Chapitre.*

IL eſtoit icy queſtion de la verité figurée en l'aigneau Paſchal, & ſi nous n'auons pas vne vraye chair en noſtre Sacrement, pour le moins auſsi bien que les Iuifs, de peur d'eſtre conſtraincts d'accorder que nos Sacremens ſoyent moins nobles & excellens que ceux des Iuifs, attendu que par foy ils reçoyuent comme nous ſpirituellement la chair de Ieſus-Chriſt. C'eſt argument eſt ſi nerueux, que le Miniſtre pour le deffendre, d'vn ſeul poinct en à faict comme tout vn chapitre y employant

24. pages, faisant comme l'Escrimeur malhabile qui redouble cent fois son coup, esperant de pouuoir toucher quelquefois son aduersaire. Donques à mon argument, le Ministre en sa precedente Responce, auoit faulté ailleurs, s'eslargissant par trop en s'amusant sur les especes de pain & de vin, ou il n'estoit question que de la pure realité, ainsi qu'on pourra voir clairement en ma seconde Responce page 515. Quoy que le Ministre s'en veuille excuser, le Lecteur le iugera ainsi que ie le dis, en lisant le susdict lieu. On cognoistra plus amplemẽt les eschappatoires du Ministre, par la defense qu'il en faict a present. Or donques sur l'argument de l'aigneau Paschal qui le presse, il respond qu'il n'estoit point figure du corps de Iesus-Christ reçeu en l'Eucharistie. Chose nõ iamais plus entẽdue parmy les Chrestiẽs, & laquelle repugne à la doctrine de tous les Peres, & au texte de S. Paul ou il remarque, parlant de l'aigneau, qu'il estoit immolé, & aussi mangé, donques, dict il, puis que nostre Pasque, qui est Iesus-Christ, est immolée banquetons non en leuain vieil, n'y leuain de malice, mais aux pains *sans* leuain de sincerité & verité. Voila la vraye & claire application de S. Paul. Il dit que nostre Pasque c'est Iesus-Christ, & qu'elle à esté immolée, & entẽd de la reelle immolatiõ du corps de Iesus-Christ faicte en l'arbre de la Croix, 1. Cor. 5.

Donc puis qu'il prend vn mesme, & seul terme, & subiect, cõme parlent les Dialecticiens, *Idem subiectum*, c'est *Pascha nostrum Christus*, il parle donques d'vn banquet reel & veritable, qui est faict sur le mesme Iesus-Christ, lequel est autant veritablement reçeu de nous en l'Eucharistie, comme veritablement à esté immolé en Croix. L'aigneau estoit immolé, & mangé, ainsi la chair de Iesus Christ. Le Ministre cerchant des occasions s'arreste sur la doctrine morale qu'en tire S. Paul sur les signes exterieurs de l'Eucharistie, & la figure legale des pains sans leuain, qui sõt sans aigreur, ayãts vne candeur en soy, nous admonestant de banqueter en telle façon, sans malice, duplicité de cœur, ou hypocrisie, cela doit estre (dit le Ministre) tout le temps de nostre vie, donc il parle d'vn banquet perpetuel, & non de l'Eucharistie. Ie vous prie mes amys, considerez les consequences du Ministre. Sainct Paul nous exhorte à ce que nous deuons retenir tout le long de nostre vie, donques il ne commande rien de particulier. En semblable nous dirons sainct Paul nous exhorte, à ne reçeuoir indignement le corps de nostre Seigneur, & en telle qualité se doit maintenir le Chrestien tout le temps de sa vie, que iamais il ne soit si prophane de ne discerner le corps de nostre Seigneur d'auec les viandes communes: Donques de ceste

Exod. 12.

ſte doctrine il faut tirer cõſequence que ſainct Paul ne parle pas là, de l'Euchariſtie ? Et faut bien remarquer qu'au ſuſdict paſſage 1.Cor.5. ou il parle de l'aigneau & pains ſans leuain, il ne dit pas que ce ſoit pour tout le temps de noſtre vie, comme adiouſte le Miniſtre, mais il parle ſpecialement, de lors qu'on mangera le vray aigneau immolé, comme auſsi au ſecõd paſſage 1.Cor.11. il ne pretend pas dire qu'il ſoit loiſible de nous rendre indignes quelquefois de Ieſus-Chriſt, & de ſes Sacremẽs, ou de mettre ſon corps au rang des autres viandes, mais particulierement il nous exhorte à cela pour lors qu'il traicte du S. Sacrement, comme pareillement parlant du Bapteſme il dict, que nous mourons en Ieſus-Chriſt, ce n'eſt à dire pourtant que ne deuions mourir auec luy, & mortifier noſtre chair à ſon imitation tout le temps de noſtre vie, mais plus ſpecialemẽt lors que nous receuons ce premier Sacrement de Ieſus-Chriſt. Le Miniſtre contrainct de dire quelque choſe ſue ſur ceſte matiere. En premier lieu il ſaute au Bapteſme à ſa mode ordinaire, ce qu'il à faict deſia plus de cent fois, ce qu'a tout propos ie luy reproche, luy remonſtrãt qu'il n'y à rien de ſemblable au faict de la realité, car la parole de Dieu ne porte pas que le ſang du Redempteur ſoit deſſouz le Bapteſme, comme elle porte clairement que le

corps

corps eſt deſſoubs le ſigne du pain, outre l'eau au Bapteſme ne repreſente pas le ſang de Ieſus-Chriſt, mais le lauement & ablution de l'ame, laquelle s'effectue au Bapteſme. C'eſt bien le merite du Sang de Ieſus-Chriſt qui faict le tout, & l'eau & tout le Sacrement en prend ſa force, mais il n'eſt iamais dict de l'eau. Ceci eſt mon ſang. Si bien que le Miniſtre ſaute d'vn Sacrement en l'autre, & de la parole de Dieu expreſſe, en ce qui n'a point de parole de Dieu. Or cela ay ie deſia amplemẽt remõſtré cẽt fois. Diſons au Miniſtre qu'il demeure en termes, & qu'il ne parle point d'autre choſe icy que de l'aigneau comme figure & du corps de Ieſus-Chriſt receu, & mãgé en l'Euchariſtie. Car pour la mer rouge elle a eſté figure du Bapteſme, auquel les Ames ſont autant veritablement deliurees du peché, & de Sathan cõme le peuple d'Iſrael iadis de Pharaon. Le Miniſtre vient à bailler des raiſons contre la verité de ceſte figure de l'aigneau. La premiere eſt, que l'aigneau nous repreſẽtoit la reception ſalutaire de la chair de Ieſus-Chriſt, or dict il ceſte reception ſalutaire n'eſt point autre que celle qui ſe faict par la Foy des eſleus. Voila ſa premiere raiſon qui eſt vrayement puerile, car c'eſt ce que ie nie & improuue formellement, à ſçauoir qu'au nouueau Teſtament ne ſuffiſt la Foy, laquelle eſtoit iadis aux anciens Iuifs, mais il y

faut

faut les realitez des figures, pour faire le nouueau Teſtement plus excellent que l'ancien. Nonobſtant le Miniſtre ſe contente d'auoir dict cela. Sont ce des reſponces pertinentes? La ſeconde raiſon eſt. Nous ſommes & demeurons eternellement conioincts, auec luy, Or cela ne conſiſte pas en l'atouchement corporel, donques cela eſt faict ſpirituellement. I'admoneſte icy le Lecteur de prendre garde, que ie tire briefuement toute la moëlle des longs diſcours du Miniſtre, qui pouuoit bailler ſes raiſons auſsi briefuement que ie les y adreſſe. Pour venir donques à l'argument. Ie dis qu'il s'abuſe, paſſant de l'effect à la cauſe: C'eſte conionctiõ perpetuelle que nous auons auec Ieſus Chriſt, c'eſt l'effect de la reception vraye de ſa chair, ainſi qu'il le dict en termes exprez Ioh. 6. Qui mange ma chair & boit mon ſang, il demeure en moy & moy en luy, & ie le reſuſciteray au dernier iour. Si donques ce grand effect procede de telle cauſe, il s'enſuit donc qu'il faut vſer de la cauſe, & non la reietter, autrement ce ſeroit comme dire. La fin de la medecine eſt d'auoir vne perpetuelle ſanté, or la ſanté ne requiert pas de prendre touſiours la medecine, donc il ne faut point prendre la medecine. Et eſt au contraire, puis que la medecine cauſe la ſanté, il faut donc en vſer, non touſiours, mais autant qu'elle

Page 637. du Miniſt. au cõmencement de la page, & ſur la fin de la precedente.

Ioh. 6.

eſt

est necessaire, pour paruenir à c'est esprit. En semblable argument du Ministre en vain Iesus Christ seroit venu en terre, & se seroit apparu aux Disciples aprez sa Resurrection, à raison que le but de l'vn & de l'autre escrit nous faict croire que Dieu estoit venu en terre, & Iesus-Christ estoit resuscité, & pour croire cela n'est de besoing de le voir tousiours, donques en vain il est venu, & apparu quelquesfois. Le Ministre considerant le ruisseau il nye la source ou il faut faire le contraire. Le mesme pouuons nous dire de la Redemption laquelle n'a esté faicte qu'vne fois, elle opere nonobstant tous les iours en nous, sans qu'il soit de besoing qu'il meure tous les iours, mais nonobstant il a esté de besoing qu'il soit mort vne fois, à celle fin que l'effect en demeurat puis aprez. Le Ministre preuoyant bien que ce dernier exemple le combatoit, il proteste au commencement de sa raison que ceste mort estoit necessaire, à raison de l'ordonnãce de Dieu. Aussi disons nous que la reception reelle de la S. Eucharistie est necessaire à raison que Dieu le Pere par son Filz Iesus-Christ l'ordonne pour estre plus estroictement vnis auec luy, & que l'effect en soit plus noble & plus perdurable, comme il nous pouuoit sauuer sans la mort de Iesus-Christ, nonobstãt la Redemption faicte par ceste mort, est plus excellẽte & de plus grande Charité en-

uers

uers Dieu, & de plus grande obligation, & de plus viſue ſouuenance & eſtroicte amitié pour noſtre regard. La troiſieſme raiſon eſt, que les Anciens auoyẽt beſoing de ſalut, comme nous, parquoy s'ils n'ont reçeu reellement le corps de Ieſus Chriſt, donques ny nous pareillement. ô vanité d'homme! Diſons. Les Anciens auoyent auſsi bien beſoing cõme nous de l'Incarnation, predication, miracles, & de la mort & paſsion de Ieſus-Chriſt, ſi donques ils n'ont eu rien de cela, ny nous auſsi pareillement. La raiſon eſt elle bonne ie vous prie? Ils en auoyent beſoing veritablement, mais leur conditi on n'a eſté ſi fauorable que la noſtre, car ce qu'ils en attendoyent en eſperance, nous l'auons reçeu en effect. Les promeſſes du Mariage auec le diuin Verbe, leurs eſtoyent faictes, *Per verba de futuro*, mais en nous les nopces ont eſté faictes, & le Mariage conſommé, en l'Incarnation, & en la mort & Paſsion de Ieſus-Chriſt, & pource ils nous a laiſſé ces propres fruicts, qui n'eſtoyent iadis qu'en racine, & aux reins d'Abrahã & des Peres Anciens. La quatrieſme raiſon, l'aigneau eſtoit pluſtoſt immolé & puis mangé, & Ieſus-Chriſt a baillé l'Euchariſtie deuant ſa mort & non aprez ſa mort. A cela i'auois deſia reſpondu en ma precedente Reſponce, mais le Miniſtre bien que preuenu n'a laiſſé d'obiecter ce poinct ſans reppliquer a ma reſponce. Il dict d'abondãt

que

que les figures n'ont esté baillées par ordre du temps, car la manne feust baillée au peuple au desert aprez la feste de Pasque, ou l'aigneau immolé & reçeu, auoit prefiguré la Passiõ, & l'Eucharistie, & toutesfois la manne descendant du ciel representoit en ce que elle descendoit d'en hault, l'Incarnation de Iesus-Christ, ainsi que l'applique luy-mesme Ioh. 6. *Hic est panis qui de cœlo descendit*, & nonobstãt l'Incarnation auoit precedé tant l'Eucharistie que la mort & Passiõ. Pareillement aux Nombres 21. y est baillée la figure du serpent d'airain esleué au desert, figure de la crucifixion, & long temps aprez le Soleil a reculé de dix lignes soubs le Roy Ezechias, figure de l'aneantissement du vray Soleil Iesus-Christ, par dessoubs les 9. cœurs des Anges, & l'estat ordinaire des hommes. Or donques aux figures il ne faut regarder l'ordre du temps, mais le but proposé pour representer. En second lieu estoit expedient que Iesus-Christ instituat l'Eucharistie en la Cene, pour faire cesser la figure & substituer a icelle la verité. Or en la Cene il a mangé les pains sans leuain & l'aigneau Paschal, donc luy qui plus ne deuoit vser de ceste figure failloit il, que la derniere fois il y mist fin, & instituat le Sacremẽt de grace, au lieu & place du vieil Sacrement. En troisiesme lieu, pour nostre regard l'immolation. Helas! a bien precedé l'Eucharistie, laquelle

Exod. 12. Exod. 16.

Num. 21.

Esa. 38.

quelle n'a eſté practiquée des Apoſtres que iuſques aprez la Pentecoſte, cõme on void par les actes des Apoſtres chap. 2. Or ceſte manducation de l'Aigneau en la feſte ſolennelle repreſentoit la reception ſolennelle qui ſe deuoit practiquer en l'Egliſe vniuerſelle, & celle icy n'a eſté qu'aprez l'immolation du vray aigneau. En quatrieſme lieu il eſt dict qu'on preparoit l'aigneau chaſcun en ſa famille, Ainſi chaſqu'vn en ſon Egliſe prepare le vray aigneau & le conſacre pour diſtribuer au peuple, & cela n'a eſté practiqué qu'aprez la mort & Paſsion de Ieſus-Chriſt, ſi bien que l'aigneau comme Sacremẽt, c'eſtoit la figure de la chair du vray aigneau, mais les circonſtances du temps & autres ſemblables, nous repreſentent ce que deuoit eſtre practiqué en l'Egliſe, outre la vraye & reelle reception du vray aigneau Ieſus-Chriſt. La cinquieſme raiſon du Miniſtre eſt, que le corps de Ieſus-Chriſt, ſeroit mangé viſiblement comme les victimes legales. Mais pourquoy? car il la baillé & eſt reçeu en Sacrement, lequel requiert vne choſe viſible à l'exterieur qui eſt l'element, & vne choſe inuiſible, qui eſt l'interieur, & la verité repreſentée. S'il nous auoit baillé ſa chair hors des Sacremens & ſans eſpece de pain & de vin, lors on pourroit dire que la chair y ſeroit toute nuë, comme elle a eſté en l'arbre de la Croix,

ou

ou il à faict la Redemption hors du Sacremẽt, & à nud, mais ou il y à Sacrement repugne que la verité y ſoit veue des yeux. Ainſi donques les anciennes victimes repreſentoyent la mort & paſsion de Ieſus-Chriſt par l'effuſiõ du ſang, & à ceſte occaſion n'eſt de meruerueilles ſi ce qu'à eſte faict & practiqué a nud en la perſonne de Ieſus-Chriſt, eſtoit auſsi ſanglant aux victimes repreſentans la chair diuine du filz de Dieu ſanglante en la Croix, & en ſomme de toutes ces victimes, on n'en trouue point aucune qu'aye expreſſement figuré la ſaincte Euchariſtie, excepté de l'aigneau Paſchal, figurant le vray aigneau Ieſus-Chriſt reçeu ſoubz les pains azimes. i. les eſpeces du pain, ſigne du Sacrement. Or l'aigneau veu, eſtoit Sacrement ſoubs la Loy, car il repreſentoit ce qui n'eſtoit pas veu, ſçauoir la chair de Ieſus-Chriſt, mais ſi maintenant il eſtoit veu, ce ne ſeroit Sacrement, d'autant qu'il ne nous repreſenteroit pas autre choſe que ce qu'on verroit de ſes yeux, ce que n'eſtoit pas meſme au Sacrement de l'aigneau Paſchal. La ſixieſme, on mangeoit l'aigneau mort, donc Ieſus-Chriſt ſeroit reçeu mort. Auſsi faiſons nous, car nous reçeuons Ieſus-Chriſt mort pour nous, mais vne fois ſeulement, & cela ſuffiſt pour accomplir la figure. Car le Miniſtre veut il eſgaler l'aigneau irraiſonnable, & ayant toutes autres imperfe-

ctions

ctions animales excepté d'eſtre malade & rougneux, au vray aigneau de Dieu qui à porté les pechez du monde ? L'aigneau irraiſonnable ſe pouuoit il reſuſciter ſoy meſme? Et certain eſt que s'il l'euſt peu faire, qu'il l'euſt fait, car nature tend touſiours à ce qui eſt de meilleur, mais ne pouuant, il ne reſuſcitoit, ou au contraire Ieſus-Chriſt le pouuant faire par ſa Diuinité, il la faict, & eſtant reſuſcité en vie, il n'a pourtant retraicté, ou aneanty ſes promeſſes, qu'il ne ſe communique pourtant ainſi qu'il nous à promis, & effectué aux Apoſtres. Le Miniſtre deuroit rougir de honte d'eſgaler en tout, & par tout la figure à la verité, & vn aigneau irraiſonnable au vray filz de Dieu, & en ce meſmement qui touche les impuiſſances & imperfections animales. Le ſeptieſme argument, il s'enſuiuroit donc que le corps de Ieſus-Chriſt ſeruiroit à nourrir le corps, ainſi que l'aigneau. Hô bien, auſsi faict il, il nourriſt l'ame, & le corps, nõ en vne vie animale, mais en vne vie ſemblable à la ſienne, qui eſt vne vie de Reſurrection, & d'immortalité. I'ay amplement monſtré cela, en ma precedente Reſponce chap. 10. pag. 305. ce que le Miniſtre diſsimule, cõme ſi iamais n'en auois parlé. Au reſte il doit encores rougir de honte, de vouloir limiter la vertu de Ieſus Chriſt à l'édroit du ſeul corps, cõme ne pouuant penetrer iuſques en l'ame non plus qu'vn aigneau cor-

ruptible. Le huictiesme argument est que comme l'aspersion du sang des sacrifices se faisoit corporellement sur les peuples, ainsi seroit de l'aspersion du sang de Iesus Christ. ô vanité ministralle! Aussi est il vray que reellement, & veritablement le sang de Iesus-Christ à arrousé la terre luy estant en croix, dequoy estoyent figures les susdicts sacrifices. Mais icy le Ministre passe des figures du sainct Sacrement aux figures de la mort & passion, laquelle n'a esté effectuée en maniere de Sacrement, mais à nud & à descouuert. Au reste ce sang estant vne fois respandu plus que suffisamment, l'efficace nous est applicquée par les Sacremens qui operent en nous, comme medecines tres salutaires operent à l'endroit du malade. Qui regardera de pres les traicts du Ministre, trouuera qu'il veut esgaler en tout & par tout vn aigneau irraisonnable au fils de Dieu, non contãt d'auoir voulu esgaler à luy, Moyse son seruiteur. I'attẽdois touſiours qu'il me proposast encores aux 9. 10. 11. & 12. argumẽs, en me proposant la queuë, & la peau, les cornes, & le fiant de l'aigneau, lesquelles choses ne se trouuans visiblement, & charnellement aux signes de la S. Eucharistie il vint à cõclurre que donques l'aigneau n'estoit point figure de Iesus Christ au S. Sacremẽt. Le Ministre dict que Dieu dõne à la bouche du cœur la chair de Iesus-Christ. Ie

luy

luy repliquois q̃ ce n'eſt autre autre choſe, que le recepuoir ſpirituellemẽt & par foy, qu'auons nous dóc d'auantage que les anciẽs? Il conteſte qu'on reçoit la chair mais q̃ ie ne le puis pas cõprẽdre. Non. Car il n'eſt pas imaginable n'y cõprehenſible, q̃ la chair n'y ſoit point, & nonobſtãt qu'elle ſoit receue: car il ya manifeſte cõtradiction, *Eſt & non eſt, recipitur, & non recipitur.* Outre ie diſois, ſi ſpirituellement & par foy, que receuons nous d'auãtage qu'en la predication? A cela il s'ẽ rapporte, à ce qu'il en auoit dit, ceſt q̃ plus amplemẽt y eſt reçeue la grace: & eſt au cõtraire, car faiſant cõparaiſon de l'vne à l'autre plus ample illuminatiõ & cognoiſſãce en la foy receura vn perſõnage par la predicatiõ, que par la ſeule Cene du Miniſtre. Il allegue Corneille qui auoit obtenu remiſsion par l'ouie de la predicatiõ, & nonobſtãt il fut puis aprez baptizé. Ie l'accorde: mais pour receuoir la regeneration promiſe au Bapteſme laquelle il n'auoit encores eſtãt auparauãt ſimple Catechumene. Car au reſte ceſt vn mẽſonge du Miniſtre, diſãt q̃ par telle ouie il auoit receu Regeneratiõ, ce qui eſt faux & contreuenant à la parole de Ieſus Chriſt, qui promet telle regeneration au Bapteſme d'eau & du S. Eſprit, & non à la parole de la predication, contreuient auſsi à la doctrine de tous les Peres, qui ont ſi amplement eſcrit de la difference qu'il y a d'vn ſimple Catechumene, à ce-

luy qui est baptisé,& de la s'en pourroit dresser vn iuste volume tant s'en faut qu'ainsi soit cõme le Ministre hardiment l'affirme, pour conclurre qu'autrement il n'est point receu par les Sacremens que au parauant par louiẽ de la Foy, comme, dict-il, Corneille n'a point receu Iesus Christ autrement, qu'au parauant par loüie de la Foy, en quoy il se contredict, car au parauant il respondoit que plus amplement Iesus Christ est receu par le Sacremẽt que par la predication, & icy au contraire, il dict que non point autrement est receu au Sacrement que par la predication. Il tient ce propos sur la fin de la page 641.

Atout le reste qui s'ensuit despuis la page 642. iusques à la fin de ce point, le Ministre ne faict presque autre chose, sinon dire, vous dictes, & ie dis, vous repliquez, & ie nie, ainsi toutes ses responces se fondent en telle façon. Parquoy pour bien cognoistre l'insuffisance d'icelles, ne faut que lire le discours de ma precedente Responce au chapitre 14. qui respond à c'estuy cy pareillement quatorzieſme,& conferer le tout auec les Responces du Ministre, & sera trouué que ce n'est assez de dire, vous dictes, & ie dis, vous repliquez & ie nie, d'autant que mes raisons bien fondees requierent bien d'autres Responces que des solutions si legeres. Il y magnifie particulierement

la

la parole Euangelique, comme eſtant plus claire que la Prophetique, ce que n'eſt pas à propos. Car noſtre queſtion eſtoit des Sacremens plus nobles aux deux loix, or les Sacremens ne conſiſtent en paroles, mais en effect & paroles auſsi. Le Miniſtre laiſſe à part la verité des Sacremens, & parle des ſeules paroles, comme ſi nos Sacremens conſiſtoient en ſeules paroles. Toutesfois les choſes contenues au nouueau Teſtament ont veritablement eſté predictes en la Loy & aux Prophetes, mais elles n'ont pas eſté exhibées en la Loy cõme ſoubs l'Euangile. Il adiouſte que la nobleſſe des Sacremens conſiſte à ſignifier plus clairement, & plus excellamment & ne dict pas à exhiber plus clairement & plus excellamment. Si bien que tout ſon cas s'en va par ſignes, comme aux muets, d'exhibition en faict & verité, il n'en y a point P
ſelon luy, puis que toute l'excellence dict il, cõ- a
ſiſte a ſignifier. Il adiouſte que leur Cene eſt ſi
plus noble en ſignification que le bãquet de l'aigneau Paſchal au peuple d'Iſrael, mais il n'oſe dire qu'elle ſoit plus noble en exhibition. Il dit cela au cõmencement de la page 645. Laiſſons le aller donques auec les Iuifs, puis qu'il n'a rien de plus noble qu'eux, que quelques ſignificatiõs de paroles. Il menace de faire voir au chap. 20. que S. Auguſtin a touſiours tenu que le ſeul inſtrument par lequel on mãge la chair de Ieſus

Christ, c'est la Foy : parquoy nous le verrons là ou il ne sera non plus qu'icy, Ce pendant ou est sa Cene? si la Foy est le seul instrument pour recepuoir la chair de Iesus-Christ? La sentence de S. Augustin est toute manifeste escriuant contre Vrbicus, en disant que ce n'est le pain qui a succedé, mais que c'est le corps de Iesus-Christ qui est le vray aigneau, auquel nous participons cõme dit S. Paul non par pieces, mais en toute verité. Bien d'vn seul gasteau Eucharistique peut on faire plusieurs parties ainsi qu'a faict Iesus-Christ, & le mot de fraction du pain le porte, mais ce pendant Iesus-Christ qui est indiuisible & impartible autant qu'il est immortel & impassible se trouue en tout & par tout entier, la consecration estant faicte. Le Ministre ne pouuant cauiller la realité aux paroles de S. Augustin, il s'amuse à cauiller les mots quand il dict, *Ne corpore agni immaculati partẽ sumamus.* C'est à dire nous prenons chascun pour nostre part vne partie du pain Eucharistique, en la fractiõ qu'on faict en iceluy pain, qui n'est autre, que le corps (dict-il) de l'aigneau. Et pource dict sainct Augustin, c'est tres-mal parlé de dire que l'aigneau aye cedé au pain car il cede au corps immaculé de Iesus-Christ. Le Ministre se cuide sauuer disant que l'intention de sainct Augustin est de

Aug. ad Casul. epist. 86.

monstrer

monſtrer que le pain & le vin en la Cene ne ſoient point des vains ſpectacles. Mais Vrbicus lequel ſainct Auguſtin faict eſtat de reprendre en ce paſſage, ne diſoit cela, à ſçauoir qu'ils fuſſent de vains ſpectacles, pourquoy donc l'en reprendroit ſainct Auguſtin? ſa faute eſtoit d'autant qu'il ne nommoit pas le ſainct Sacrement de ſon plus excellant nom, qui eſt le corps de Ieſus-Chriſt, remonſtrant que ce ſeroit choſe indigne du fils de Dieu, ou de l'Euangile, ſi vn aigneau auoit cedé a vn ſimple pain n'eſtant autre choſe que ſigne non plus que l'aigneau, qui eſtoit pareillement vn ſigne, & voire plus noble. Et ou ſainct Auguſtin dict ſi clairement, qu'il faut dire que les pains de propoſition ont cedé au pain Euchariſtique, & l'aigneau à l'Aigneau, & le ſang au ſang, le Miniſtre tout confus, ſe prend du bec, & des griffes pour brouiller ces paroles dorees, ſautant à ſa mode en la Tranſubſtantiation. Hô, dict-il, le pain donques y eſt puis queles pains de propoſition ont cedé au pain Euchariſtique, car les pains de propoſition eſtoiēt vrays pains. Pauure aueugle! qui ne void pas que Sainct Auguſtin ne dict pas que le pain aye cedé au pain, car c'eſt dequoy il repréd Vrbicus, mais il adiouſte au pain Euchariſtique, & puis l'appelle

le vray aigneau, & le vray sang de Iesus Christ. Est ce du pain ie vous prie ? donques pain Eucharistique, n'est autre chose a dire, que la chair du vray aigneau IesusChrist & son precieux sang. I'ay dict d'abondant que la noblesse des Sacremens, ne git pas aux matieres considerées en elles mesmes, mais en la verité contenue. Le Ministre renuerse mon propos cõme si i'auois dict, mais en la force de signifier, ce qui est faux. Et si Moyse n'a esté si excellẽt en d'autres choses que Iesus-Christ, comme en miracles, doctrine & autres, au moins il seroit plus excellẽt en ce faict icy des Sacremens, ordonnant en sa loy, des Sacremẽs plus nobles que IesusChrist qui est vn grand inconuenient de remarquer plus d'excellence en Moyse, en quelque chose que ce soit, & mesmement en ce qui est de plus remarquable & religieux cõme sont les Sacremens, aux deux loix. Tout le reste n'est que pures negations, & redittes au Ministre, & ne faut que conferer mon discours auec ses Responces. On le trouuera tousiours comme au parauant, c'est à dire sterile, n'estant encores guery de sa sterilité, ausi ne sera il iamais iusques à ce qu'il croye à la parole de Dieu reuelée. Il a l'exemple en Sara. Il rid & se mocque du S. Sacremẽt derriere la porte de son heresie, & puis comme Sara, il nie ne rire point, sur quoy l'Ange de Dieu luy bailla vn desmenty. Or Sara se recogneut

Page 647. au Minist.

Gen. 21.

gneut & conçeut vn enfant, pareillement le Miniſtre, s'il croit ſe retornant à Dieu, il fera à l'aduenir d'autres diſcours bien plus grans & peſans que ceux dont il ſe repaiſt maintenant, & auons veu cela par experience en certains Miniſtres conuertis, deſquels les diſcours d'aprez leur conuerſion ont eſté autant differens en grauité des ſens, aux leurs precedens : qu'il y a dire d'vn ieune eſcholier à vn grand Docteur.

Conuertere ad Dominum Deum tuum, & miſerebitur tui.

CONTRE LE QVINZIESME chapitre du Miniſtre.

LE Miniſtre qui penſoit auoir beaucoup reſolu la matiere du S. Sacrement en diſant qu'on reçoit Ieſus-Chriſt ſpirituellement, ayãt entendu de moy que nous accordons vne reception ſpirituelle & par foy, mais nonobſtant luy remonſtrois-ie, qu'il y en à vne autre qui eſt vraye & reelle luy baillant l'exemple de la S. Vierge, laquelle auoit conçeu Ieſus-Chriſt par foy, neantmoins elle ne laiſſa de le conceuoir reellemẽt & de faict, & le reſte du diſcours bien ample que i'ay dilaté par les eſcritures au 15. chapitre de ma ſeconde Reſponce, ſur cela il cuide ſe ſauuer d'vn coſté & couurir les contradictions que ie luy reprochois & à ſon grand

Pontife

Pontife Caluin, diſant que nous le receuons auſsi ſubſtantiellement. Ie luy diſois que ce qui eſt reçeu ſubſtantiellement, il eſt reçeu en ſa propre ſubſtance, & eſt autre choſe que de le receuoir par foy, car pour exemple ſi ie crois le iour du Iugement, & que Ieſus-Chriſt viendra en ſa Majeſté, & gloire viſiblement, ceſte foy là, ne faict pas que ſubſtantiellement & de faict, ſoit le iugement, ny que Ieſus-Chriſt vienne en iugement, ainſi que nous croyons deuoir venir, car ceſte foy c'eſt vne Idee ſpirituelle en nos ames de l'obiect, qui eſt creu, mais ce n'eſt par la meſme obiect en perſonne. Ce propos eſt ſi euident que le Miniſtre s'en va ondoyant ſur ce poinct & choppe ça & la, comme cerchant lieu de retraicte & aſſurãce, mais il s'embrouille touſiours dauantage. Or voicy ſa premiere Reſponce en ſa page 655. Vous dict-il, ne comprenez pas cela, pource que vous meſurez ces myſteres au pied de la raiſon humaine, & puis il adiouſte, c'eſt (dit-il) pour eſtaindre la vertu de la foy. Ie prie le Lecteur beneuole, de iuger lequel des deux s'appuye dauantage ſur les raiſons humaines au faict de ceſt auguſte Sacrement, & ſi la ſeule raiſon humaine ne les empeſche pas de croire, ce que nous en croyons, & que Ieſus-Chriſt à dict en propres paroles. Certain eſt que auſsi toſt que nous

leurs

leurs propoſons que c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, tout auſsi toſt ils reſpondent que cela eſt impoſsible à vn corps, qu'vn ſi beau corps ne pourroit eſtre en ſi petite quantité, ny inuiſiblement. Si bien que comme noſtre foy s'appuie ſur la pure parole de Dieu, auſsi tout ce qu'ils en tiennent eſt fondé ſur l'impuiſſance, & raiſon humaine: Et toutesfois voulant comme le Chat couurir ſes ordures, il nous reproche ce que les petits enfans ſçauent tres-bien eſtre leur ſeul ou premier fondement.

Mais paſſons outre, & entendons ſes autres raiſons. Sur ce que ie luy reprochois que luy & Caluin auoyent eſcrit qu'il eſt reçeu reellement, veritablement & ſubſtantiellement, voicy qu'il reſpond en la meſme page ſuſdicte. C'eſt dict-il, comme ſi diſiez que la chair de Chriſt, deuant ſa naiſſance n'eſtoit pas vrayement preſente deuant Dieu. Tout beau, il n'eſt icy queſtion de la ſcience de Dieu, mais de noſtre reception, ſi nous le receuons reellement & de faict. La ſcience ou preuoyance de Dieu ne met pas les choſes en nature, ny auſsi ſon eternité, mais ſa volonté effectiue & imperatiue, lors qu'elle veut & commande vne choſe eſtre faicte. Or pour le regard de Dieu les Theologiens ont diſputé, ſi toutes choſes ſont preſentes à Dieu,

&

& y à ſur cela vne grande & ample diſpute, car il faut diſtinguer trois manieres des choſes. Les vnes qui ſont paſſées, les autres qui ſõt deſia, & les troiſieſmes qui ne ſont point encores. Et ces dernieres ſont de rechef diſtinguees, en celles qui ſont en puiſſance de nature, & cõme fruicts en leurs ſemences, & ſeront produictes auec le temps, les autres qui ſont en la ſeule puiſſance de Dieu, & celles cy ſont encores en deux façons, les vnes Dieu les produira en ſon temps, comme la Reſurrection generale des corps, la glorification d'iceux, & ſemblables, les autres que Dieu ne produira iamais, bien qu'elles ſoient en ſa puiſſance, comme pluſieurs mondes, plus grand nombre de cieux & d'Anges qu'il n'y a. Et toutes ces choſes Dieu les void nonobſtant en ſon eternité, bien que diuerſement, car autre choſe eſt de voir ce qui ſera, autre ce qui ne ſera iamais, les premieres ſont produictes auec le temps à l'exterieur, mais les ſecondes ne ſortent iamais hors de l'entendement de Dieu & demeurent en qualité d'Idees en Dieu, & nõ en qualité de Realitez parmy les creatures. Dit on en Theologie que Dieu void toutes choſes preſentes & futures, à raiſon que l'eſſence diuine ſe meſure par l'eternité que comprend tout temps comme vn cercle ſon centre. Dieu les void en ſon eternité, mais elles ne ſont pas pourtant au temps preſent, car autre choſe

eſt le temps, autre choſe l'Eternité. Le jour du iugement eſt preſent à l'Eternité, car tout tẽps y eſt comprins, Paſſé, preſent, & futur, pareillement les choſes paſſees y ſont comprinſes, mais elles ne ſont pas pourtant, autrement ne ſeroient paſſees. Si bien donques que ce qui eſt vray en Dieu à raiſon de l'eternité, il eſt tresfaux aux hommes a raiſon du temps. Quand donc le Miniſtre demande ſi Ieſus-Chriſt n'eſtoit pas preſent deuant Dieu auparauant l'incarnation, ie reſpõs qu'il eſtoit preſent à l'Eternité, autrement iamais il n'euſt eſté, mais non pas au tẽps, & pour noſtre regard, car pour le regard du temps il n'eſtoit pas en realité. Or ce qui eſtoit en l'eternité & non point encores au temps ne peut eſtre exhibé a nous qui ſommes ſouz le temps preſent, car il y a contradiction qu'vne choſe ſoit & ne ſoit, elle n'eſt point au temps, & ſeroit au temps, donques argumenter de la ſcience de Dieu, par laquelle il void toutes choſes paſſees preſentes & aduenir, à noſtre exhibition ou reception, laquelle preſupoſe de neceſsité le temps preſent c'eſt accorder deux contradictoires eſtre veritables, qui eſt contre le premier principe de nature, que iamais homme ne ſcauroit accorder, ſçauoir que ce qui n'eſt point, ſoit, & ce qui n'eſt encores ſoubs le temps, ſoit preſent ſoubz le temps. Le Miniſtre donques equiuoque de l'Eternité au tẽps,

comme

comme qui diroit que le dernier jour du monde est present, à cause qu'il est comprins en l'Eternité. Et c'est tout de mesme comme s'il disoit. Iesus-Christ auparauant l'incarnation estoit present à l'eternité de Dieu, donc il estoit desia conçeu au ventre de la S. Vierge, qui est vn pur blaspheme. Quand Dieu promet son Messias, il le promet touiours en temps futur & aduenir. Voicy (dit il) les jours viendront & ie susciteray le germe de Dauid, &c. Item voicy vne Vierge concepura & enfantera vn enfant, ainsi de la mort & passion, Resurrection, Ascension & semblables. Et S. Paul dit. Quand le temps à esté accomply Dieu à mandé son filz au monde. Ie dis encores qu'en cela le Ministre faict les hommes Dieux, non par participation de graces, auec l'Escriture: mais par nature & essence, qui est vne grande Idolatrie, car si les hommes entrent dedans l'Eternité de Dieu, ils sont Dieux par nature à raison que l'Eternité est essentielle en Dieu, & propre a luy seul. Or ce seroit entrer dedans l'Eternité, si on voioid de present ce qui est comprins en la seule eternité, & n'est point de present. Laissons donc la science & vision de Dieu à part, car cela ne touche ny ne peut conuenir aux creatures, parlons de ce qui nous appartient. Si les Peres pouuoient receuoir reellement Iesus-Christ en sa propre substance, deuãt qu'il

Hiere. 33. kia. 7.

Gal. 4.

fut

fut reellement en nature? Il eſt clair à voir que non, car ce qui n'eſt, ne peut eſtre reçeu. Qui regardera les traicts du Miniſtre, trouuera qu'il equiuoque par tout ce diſcours de l'aprehenſion & croyance, à la reception. *Nous ſçauons* bien que Ieſus-Chriſt eſt apprehendé par foy & ſpirituellement, mais eſtre reçeu reellement & veritablement de quoy nous diſputons, il ne l'eſt point qu'en ſa realité & verité; Non que la foy ſoit vaine ou illuſoire, mais bien la receptiõ eſtimée reelle, ſi elle n'eſt point reelle, lors elle eſt en phantaſie, & non en verité. Ie diſois que Caluin diſoit tout au rebours de Ieſus-Chriſt, diſant Caluin, que *ce n'eſt point ſon corps*, commune clairement auſsi dit le Miniſtre, & tous ſes adherens. Pour ſe venger il nous reproche que c'eſt nous, mais c'eſt choſe plaiſante a conſiderer, qu'il n'a ſçeu bailler vn exemple qui nie, ce que Ieſus-Chriſt affirme, comme nous le prouuons d'eux. Vous dictes (dict-il) ceci n'eſt pas ceci. Comment? Ieſus-Chriſt dict, Ceci eſt mon corps, & nous auſsi. Si Ieſus-Chriſt euſt dict Ceci eſt ceci, monſtrant le pain, nous dirions comme luy, mais ayant dict, Ceci eſt mon corps nous en diſons le meſme, & le croyons ainſi. Outre il reproche que nous diſons. Ce pain ne doit pas eſtre reputé pour pain. Non, le pain, faict le corps, ainſi qu'il

le

le dict: ny la terre ne deuroit estre reputée pour terre, lors qu'elle fut faicte le corps & la chair d'Adam. Outre, dit-il, vous dictes. Ce pain est reellement conuerty au corps. Ce sont les paroles du Fils de Dieu, disant. Cecy est mon corps, & en cela il n'y a nulle contradiction. Outre, dit-il, ce corps sera despoüillé de toute proprieté requise à vn vray corps humain. Nó, mais il y est sans occuper lieu, comme sortant du ventre de la S. Vierge, & entrant par les portes fermées. En somme tout ce qui se peut imaginer tiré de nostre croyance, n'apporte aucune negation sur l'affirmation de Iesus-Christ, comme faict l'opinion de Caluin, qui dict auec les siens, que ce n'est pas le corps de Iesus-Christ, ny son sang, ou il à dict c'est mon corps, c'est mon sang. Le Ministre m'impose auoir dict que la cõmunion des Saincts auec Iesus Christ, qui se faict par la foy, n'est point vraye & certaine: Car i'ay bien dict qu'estant faicte par la seule foy, elle n'est reelle & veritable en propre personne, mais elle est spirituelle & par grace, Puis il adiouste en la page suyuante, qui est la 658. que ie dispute, du pouuoir, à l'estre. Ce qui est tresfaux: car ie dispute *de facto*. Iesus Christ ayant dict, prenez & mangez, Cecy est mon corps, & non pas, ie puis vous faire manger & receuoir mon corps. Ainsi le Ministre se sauue comme il peut, se couurant de pures fauses sup-

Page 637. du Minist.

positions

positions & calomnies. En aprez il dict que telle reception n'a vne seule esbluete de verité en la parole de Dieu, & toutesfois c'est la pure parole de Dieu, ainsi qu'elle sonne naifuement. Outre il reproche que c'est comme dire, que Iesus-Christ feust au ventre de sa mere, & en mille autres ventres, qui est vne suppositiõ faulse, & tombant à ce mal qu'il reprochoit cy dessus, argumentant du pouuoir à l'estre, mais au contraire au faict du S. Sacrement, nous argumentons de l'estre à ce que nous est *exhibé.*

Le Ministre donques pressé, confesse que les Sacremens anciens ne different point en substance des nouueaux. Le voila Iuif Rabin. Et que ne prend il donques la Circoncision, si c'est vne mesme chose en substance? car s'il y a deux pains de mesme paste, l'vn baillé par le seruiteur, l'autre par le Maistre, autant de profit apportera à celuy qui mangera le pain baillé par le seruiteur, comme celuy qui aura esté baillé par le Maistre, & si comme dict le Ministre, ils ne different qu'a l'esgard du temps, des signes & autres accidens, autant profitera le premier que le second, ores que le premier ayt esté baillé deuant le iour, & l'autre au Soleil leué. Dequoy ie vous prie, importent tous les accidens, au faict du fruict & vtilité, puis que ce n'est qu'vn pain en substance? Or l'Euangile dict bien autrement, car Nicodeme circoncis n'estoit pas

Ioan.3. encores regeneré, ny n'ay de l'Eſprit, ny le peuple ancien n'auoit encores mangé la chair de Ieſus-Chriſt, n'y beu ſon ſang, ayant mangé la manne, parquoy ils ſont morts au deſert non ceux qui mãgent ſa ſaincte chair, ainſi que Ieſus-Chriſt la remonſtré au 6. chap. de S. Iean, & Ioan.6. nonobſtãt ainſi que i'auois mõſtré, tous auoiẽt creu au Meſsias, qu'il auroit vraye chair, & vray ſang, croyans qu'il ſeroit la ſemence de la femme, que n'eſt autre choſe que chair & ſãg humain. Il ſe fache de ce que i'ay dit qu'ainſi Ieſus-Chriſt eſt noſtre Emmanuel, & dict que s'eſt ſe paiſtre de ſonges, mais en cela il mõſtre ſa craſſe ignorance, car c'eſt S. Iean Chryſoſtome qui l'applique ainſi, & duquel i'auois prins ce diſcours, car biẽ qu'il ſoit tel premieremẽt, comme homme, s'eſtant faict homme, ſi l'eſt il encores plus amplement, quand non ſeulemẽt il a eſté auec nous reellement & veritablement en ſa propre perſonne, & non par grace ſeulement, l'eſpace de 33. ans, mais l'eſtant encores tous les iours & le ſera iuſques au dernier iour du monde par la preſence ſienne au ſainct Sacrement. Les Roys de Perſe eſtoyent touſiours parmy les Perſeens, ores qu'on ne les vid iamais, car ils ne ſe demonſtroyent iamais au peuple, ils ne laiſſoient pourtant d'eſtre touſiours auec eux, ainſi le vray Roy Ieſus eſt habitant auec nous, & au millieu de nous, ores qu'il ne ſoit veu d'aucun de nous. C'eſte grace

admirable procede de l'Incarnation, comme de sa premiere source, c'est pourquoy en icelle il à esté premierement appellé Emmanuel, 1. Dieu auec nous, mais ce grand bien dure & durera à iamais, & en Paradis il sera auec nous en claire vision, laquelle cõme apportant gloire, rassasie tout à plain. Grace c'est la semence, gloire c'est le fruict de la resiouissance. Grace est cachée en l'ame, mais gloire est manifeste & ce respand iusques au corps y apportant vne immortalité, pource ayans le fruict, ne sera plus besoin de la semence, de cela en ay parlé amplement cy dessus, ou ay mõstré qu au Ciel, ne sera besoin le reçeuoir Sacramentallement, ains que cela repugne à l'estat de la gloire & claire vision de sa face.

I'ay monstré que Caluin & ses Ministres se contrarient disans qu'il y est reçeu spirituellement, & puis adioustants qu'il y est reçeu reellement & veritablement. Le Ministre mesme la dict ainsi souuent, ie l'accorde: mais de la ie tire ses contradictions auec celles de Caluin. Hô dict le Ministre Caluin là dit, mais il s'explique quãd & quãd, disant que nous sõmes faicts vn corps mystique par vraye foy. He bien, c'est ce que ie disois, qu'il se contredict, car si c'est par foy & spirituellement, ce n'est point reellement & substantiellement. Si par foy ie crois le iour du iugement, le iour du

Page. 662. au Ministre.

iugement n'eſt pas pourtant reellement & de faict, car la foy ne faict pas les choſes preſentes, c'eſt la toute puiſſance de Dieu qui les faict preſentes, mais non pas noſtre Foy, l'effect de la Foy eſt de perſuader l'homme, & luy faire croire vne choſe ſoit elle paſſée, preſente, ou future, car cela eſt indifferét à la Foy, & ſõ effect eſt ſeulement de faire croire les choſes ſoient elles ou non. La Foy me faict auſsi bien croire la formation d'Adam, & la conception de Sara, comme la future reſurrection, qui n'eſt n'y ſera encores. Donc il eſt receu ſpirituellemẽt en l'entẽdement : mais non qu'on le reçoiue reellement ainſi que parle reellement Ieſus-Chriſt, diſant prenez mangez, ceci eſt mon corps, & mon ſang. En la premiere façon, i'ay dict auec S. Paul, que Ieſus-Chriſt habite entierement & non par pieces en nos cœurs, d'autant que nous le croyons tout entieremẽt & non imparfaictement, comme les Heretiques, mais i'ay adiouſté auec ſainct Paul, que c'eſt par Foy, & ie n'ay pas dict ſubſtantiellement, comme fauſement impoſe le Miniſtre ſur la fin de ſa page 662. d'autant que i'ay touſiours dict, que le reçeuoir par Foy, c'eſt le reçeuoir ſpirituellemẽt, mais non pas reellement n'y ſubſtantiellement. C'eſt donques vne autre impoſture manifeſte, du Miniſtre, & luy fais gageure de mon hõneur, au cas qu'il trouue en tous mes eſcrits ce point qu'il

qu'il m'impose seulemẽt icy. Qui voudra maintenant adiouster Foy à ses discours tous farcis d'impostures,& calõnies, & nonobstãt fondez la dessus,icy & ailleurs? Ce que i'ay interpeté au dernier chap. de la reception charnelle 1. veritable,en vraye chair,cela ne repugne pas,cõme dict icy le Ministre, que la reception substãtielle de Iesus-Christ,c'est là aprehender par foy. Ce n'est pas bien parlé dire qu'aprehender vne substance, soit receuoir substantiellement vne substance. Qui à iamais entendu,que la simple apprehensiõ ne soit autre chose que la substantielle reception? Si i'apprehende vne bõne viande qu'on rostist,ceste apprehension est ce reçeuoir & manger la substãce de telle viande? Or c'est en quoy ce grand Eueſque de Françe, & docte Theologien de Saincte enserroit Caluin & Beze,parquoy Beze feust cõstrainct bailler la similitude, vrayement ridicule,du suc du pain, duquel l'homme estant nourri, on dira dict-il, qu'il est nourri de pain. Mais pource que la plus part n'entend pas cela,à sçauoir qu'õ tire le suc d'vn pain, i'ay baillé la similitude mieux exprimant cela,& tendant nonobstant à mesme fin, du suc d'vn chappon. Ainsi disoit Beze que son maistre entendoit dire, que le suc de la substance du corps, est prins & receu, mais non pas le corps mesme. Le Ministre la dessus faict encores vn autre incõgruité appel-

B polog. ad Claud. de Saincte.

lant feu M. de Sainctes, moine Benedictin, en quoy il monstre bien na'uoir pas leu les escrits des deux, car en ces Escrits ils se combatent, si c'est biẽ parlé audit de Sainctes, de se dire Chanoine regulier, attendu disoit Beze, que le mot Grec, Chanoine, vaut autant que Regulier en François: mais ledit Sieur luy rendit si bien son reste, qu'il luy ferma la bouche. Or on sçait biẽ qu'vn Chanoine regulier n'est pas moine Benedictin, ains repugne en la Hierarchie Ecclesiastique, qu'vn soit Benedictin, & Chanoine regulier. Les Chanoines reguliers sont blancs, & les Benedictins sont noirs. Les premiers font la profession soubs la regle de S. Augustin, qui a esté le 1. Pere d'iceux, mais les Benedictins lafót soubs la regle de S. Benoit, qui est beaucoup differẽte de l'autre. Or le Ministre mõstre encores qu'il n'a veu ny l'vne ny l'autre. Laissons luy passer encores ces deux fautes, tant y a qu'il perdra en fin le ieu, si à tout coup il faict des fautes.

Puis le Ministre passe legeremẽt, & sans y dire autre chose, sur ce q̃ ie luy reprochois que Caluin & Beze sont d'autre opiniõ que Zuingle. Ie le passe aussi, car cy dessus en ay desia traicté. Il dit par aprez que l'exẽple des Anges n'occupans point le lieu n'est pas à propos, & toutesfois Iesus Christ luy mesme, les à prins pour exemple, lors qu'il parle de la Resurrection des corps, car veritablemẽt il n'y a riẽ de plus semblable. Vray est q̃ce qui est naturel aux Anges de leur creatiõ,

Math. 22.

c'eſt miracle & par la toute-puiſſance de Dieu, aux corps glorifiez, ainſi que meſmes à parlé Ieſus Chriſt au lieu preallegué, conferãt les Anges auec les corps glorifiez. De la vient qu'vn corps glorifié, cõme il ſurmontera pluſieurs Anges la hault en Paradis, ayant l'hõme plus hault degré de gloire, cõme l'humanité de Ieſus Chriſt, *Tanto excelſior angelis effectus*, & pareillement la S. Vierge comme mere de Dieu, ayant plus hault tiltre d'hõneur non par nature, mais par grace, ainſi vn corps glorifié peut auoir nõ par nature, mais par miracle, moyenant la toute-puiſſance de Dieu, quelque choſe plus haulte que les Anges, cõme d'eſtre en pluſieurs pars, ce q̃ ne peuuent les Anges naturellemẽt, mais bien le pourroyẽt par la toute-puiſſance de Dieu. Ainſi naturellemẽt vn corps n'eſt qu'en vn lieu, ny meſme vn Ange, mais par la toute-puiſſãce de Dieu il ſe peut faire autrement, parquoy touſiours le Miniſtre erre, *Neſciẽs ſcripturas neq; virtutẽ Dei.* I'auois allegué S. Paul diſant, que Ieſus Chriſt a penetré les cieux. Le Miniſtre allegue certains paſſages par leſquels il mõſtre q̃ le meſme mot, ſe prend pour, paſſer, mais il ſe declare touſiours errãt, car paſſer à trauers des cieux, c'eſt autant que penetrer, d'autant que les cieux ſont corps ſolides & fermes cõme l'airain, ainſi qu'eſt eſcrit au liure de Iob, & ne ſont pas fluides & paſſables comme l'air à nous, ou l'eau aux poiſſons, ains ce ſont les portes du ciel, par leſquelles

Erratis neſcientes ſcripturas neque virtutem Dei. erunt enim ſicut angeli Dei in cœlo.

Iob. 26.

perſonne ne pourroit paſſer non plus que par des portes d'airain ou de fer, à raiſon de quoy, noſtre Tranſlateur à tres-bien traduict, y mettant le mot penetrer, ayant eſgard qu'il y eſt parlé d'vn lieu par lequel paſſer, c'eſt autant que penetrer, & ainſi meſme la traduict Eraſme y mettant ces mots, *Qui penetrauit cœlos.* Le Miniſtre preſſé de me dire comment les Peres de l'ancien Teſtament receuoyent-ils le corps de Ieſus Chriſt, qui n'eſtoit pas encores reellemẽt, premierement il nie l'auoir dict, mais il la dict en pluſieurs façõs, & meſme il l'accorde en ſa page 673. diſant que c'eſt tout vn. Ie luy propoſois ſes propres mots, en ma precedente Reſponce: mais encores d'abondant voicy de quoy. En premier lieu en ſon ſecond eſcrit chap. 14. page 194. il dict ainſi des Peres de l'ancien Teſtamẽt. Pouuoyẽt ils cueillir des fruits de Ieſus Chriſt, ſi l'arbre de vie qui eſt le Seigneur ne leur eſtoit preſent? & vn peu aprez il adiouſte, s'il ne leur eſtoit rendu preſent par vertu du S. Eſprit? or eſtre preſent aux hommes, c'eſt eſtre reellemẽt. Outre il dict qu'en ſubſtance les Sacremens anciens n'eſtoyẽt point differens des nouueaux, or eſt-il qu'il accorde auec Caluin qu'aux nouueaux, il eſt reçeu reellement, veritablement, & ſubſtantiellement, donc il eſt vray qu'il à dict, Ieſus Chriſt auoir eſté reçeu reellement des anciens Peres. Et de faict il s'explique, diſant, qu'ainſi il ſe peut dire, rapportant cela à l'obiect

aprehendé par foy, cõme si aprehẽder vn obiect par l'entendemẽt, feuſt receuoir la realité de la choſe, ce que ie viens de monſtrer eſtre faux. Et puis il adiouſte que les choſes ſont preſentes à Dieu, cõme ſi cela inferoit que tout ce qui eſt preſent à Dieu, feuſt preſent à nous, & ce qui eſt ſoubs l'Eternité, feuſt ſoubs le temps, ou l'Eternité paſſe tout. Brief on n'y iugera que pures eſchappatoires, car il deuoit clairemẽt dire cõment ſont ce les meſmes Sacremens, puis que nous receuons reellement, & ſubſtantiellemẽt, meſmes ſelõ Caluin, ce que n'eſtoit pas encores reellement ny ſubſtantiellement. A tout le reſte qui s'enſuit le Miniſtre ne faict que parer les coups cõme il peut, cõme ſur Bertramus heretique, il dit que pource qu'il n'eſt pas des noſtres, ie le vois diffamer. Les Apoſtres & tous les Peres en ont autant faict de tous les Heretiques qui l'ont precedé. Puis il dict que noſtre receptiõ eſt charnelle, baillant ceſte ſeule raiſõ qu'elle ſe fait par la bouche du corps. Et toutesfois qui luy reprocheroit lors qu'il mange, que c'eſt charnellement, meſmement ſi on le diſoit auec deſdain & meſpris, ainſi qu'il faict icy ſur la ſaincte Euchariſtie, il s'en picqueroit & donneroit vn dementy, à celuy qui parleroit ainſi de luy. Il n'oſeroit dire auſsi que Ieſus-Chriſt aprez ſa Reſurrection mangeaſt charnellemẽt, ſans parler indignemẽt de Ieſus-Chriſt, & nonobſtant il mangeoit auec la bouche du corps.

ioint qu'a mes deux precedentes Reſponces, ie
l'ay reprins de ceſte façó de parler deſdaigneu-
ſe, & indigne d'vn Chreſtien, lors qu'il par-
le de ſon Dieu, & des Sacremens. Ie luy ay bail-
lé des raiſons prinſes de l'Eſcriture, auſquelles il
ne reprend rien du tout, ſe contentant de re-
tourner en ſon vomiſſemẽt, cõme le chien, que
dit S. Pierre. Ie luy mõſtrois qu'il equiuoquoit
de la reception ſpirituelle, à la reelle ce qu'il nie
icy en la page 670. & nonobſtant deux feuillets
aprez, en la p. 673. il accorde auoir dit que Ieſus
Chriſt eſt receu reellement & veritablement, &
puis ſpiritellement, s'excuſãt & diſant que tous
ces mots ne ſont point repugnans, comme dit-
il, ſouuent il ma enſeigné. Voila toute ſa reſpõ-
ce. Il veut dire auoir reſpondu que Ieſus-Chriſt
eſtoit preſent en Dieu deuant l'Incarnation.
Ouy, mais non pas comme preſent au temps,
mais comme futur au temps. Parquoy on void
qu'il ſe ſauue touſiours. Et ſi comme il dict en
la page 672. ſur le milieu, Caluin diſant, qu'il
eſt receu reellement, veritablement & ſubſtan-
tiellement, n'a voulu dire autre choſe, ſinõ que
la propre ſubſtãce du corps de noſtre Seigneur
Ieſus-Chriſt eſt apprehẽdée par Foy, & iointe a
nous d'vne maniere ſpirituelle: Qu'eſtoit il dõc
de beſoin à Beze ſon diſciple de mettre en auãt
la ſimilitude du pain, duquel le ſuc eſt tiré, pour
donner à vn famelique, & le nourrir en verité?

car il

car il eusse peu dire plus facilemẽt, que nous ames sont nourries spirituellemẽt de la grace de Dieu & de la foy, sans aller cercher des similitudes aux realitez des choses, tirant d'icelles la quinte essẽce. Mais il voyoit biẽ, qu'il auoit affaire auec vn hõme qui luy chaussoit les esperõs, & le tenoit de pres sur ces mots, le corps & le sang de Iesus-Christ (qui sõt substances corporelles) receues (cõme dit Caluin) reellemẽt, veritablemẽt, & substantiellemẽt. Or pour la cõionction spirituelle de Iesus *Christ auec nous*, laquelle faict vn corps naturel, elle se faict moyenãt la foy, laquelle nous vnist auec que Dieu, vnist dis-ie, nostre entendement auec luy, en croyant tout ce que Dieu luy propose, ce que ne fõt les infidelles, qui sõt separez & esloignez de Dieu, & de son testament, cõme parle S. Paul, outre la grace & la charité, collãt nostre volõté & toutes nous actions auec Dieu & Iesus-Christ son fils, où les infidelles au contraire ont leur cœur au mõde, à la chair, ou à Sathã, & r'apportẽt à ces 3. choses hors de Dieu, tout ce qu'ils pensẽt, dient & font. De la vient qu'ils font vn corps mystique, cõme ciuil, pour s'armer & opposer à Dieu & à ses esleuz, ou au cõtraire les Chrestiens & Catholiques font vn corps mystique, en la maniere d'vn corps ciuil d'vne Republique, & tendent tous à vn but de Seruir a Dieu, & soustenir sa querelle iusques a la

mort

mort, & ſont participans les vns des autres en tous bienfaicts comme à vn corps ciuil, le tout ſe rapporte à vn bien public, ſi bien que ceux qui dorment ſont participans des bien-faicts & ſentinelle de ceux qui veillent. Outre ils ſont participans en meſme parole de Dieu, foy, grace, & Sacremens, comme à vn corps ciuil, tous les habitans, d'vne meſme fontaine, farine faicte à meſmes moulins, pains cuits en meſmes fours, entrent & ſortent par meſmes portes, iouiſſent de meſmes murailles, terroir, vignoble, fruicts & prouiſions qui ſont dedans la meſme ville, viuent tous ſoubs meſmes loix ordonnees par leurs predeceſſeurs, creent des magiſtrats communs à tous, ont vn ſeul chef qui eſt le Roy ou gouuerneur, obeiſſent à ſon Lieutenant & autres ſemblables, choſes que les Apoſtres ont exprimé par ces mots. *Sanctorum communionem*. Voila que veut dire le corps myſtique. Mais Ieſus-Chriſt par ſa treſ-grande charité, à faict ce que les autres chefz & Gouuerneurs des Republiques ne ſont ny ne peuuent faire, c'eſt que comme il eſt mort pour les iniuſtes, & meſmes pour ſes ennemis (car à peine dict S. Paul trouuera on, vn qui vueille mourir pour vn malfacteur) au contraire les Chefz & Gouuerneurs des villes le font mourir le condamnant à mort, ainſi a il faict d'auantage qu'eux, car il s'eſt dõné luy meſme (com-

Rom. 5.

me eſtant la viãde la plus noble & la plus precieuſe du monde) pour noſtre nourriture, ce que les autres Chefz & Gouuerneurs des Republiques ne pourroient faire, n'y meſme la propre mere, ainſi qu'a remarqué S. Chryſoſtome. Du premier à parlé Alexander de Hales, & tous les autres Docteurs, quand ils ont traicté du corps myſtique, mais du ſecond ledict Alexander & tous les autres ont parlé, lors qu'ils ont traicté du Sacrement de l'Autel, remonſtrans, qu'il y à en ce faict plus haute communication, auec noſtre Chef & Gouuerneur Ieſus-Chriſt, qu'aux membres d'vn corps Ciuil aux Republiques n'y qu'aux Peres de l'Ancien Teſtament, qui auoyent bien toutes les premieres communications ſuſdictes, car elles ſe font ſpirituellement, mais non les deux dernieres, qui ne ſe pouuoient faire que reellemẽt & en effect corporel, ſçauoir la mort & paſsiõ, & la reelle & vraye conionction du corps de Ieſus-Chriſt auec les noſtres. Quand le Miniſtre allegue nos Docteurs, en ce faict, il deuroit rougir de honte, d'autant que traictans du ſainct Sacrement ils ont tenu la pure & vraye realité tout de meſme auec nous. Le Miniſtre entrelaſſe ces mots en ſa page ſix cens ſeptante vne, diſant que c'eſt vne chetiue reſponce de dire que l'Egliſe eſt eſpouſe des merites de Chriſt, & non pas de Chriſt meſme.

Chryſoſt. hom. 45. in Ioan.

Alexand. de Hales.

Mais

Mais qu'elle absurdité y a il en cela? Les Anciẽs Peres ne pouuoint participer à la propre personne de Iesus Christ, qui n'estoit point encores faict homme, mais bien participoint à ses merites. S. Paul le dict clairement, disant que tous
Heb. 11. sont morts en ceste foy du Messie, n'ayans nonobstant point reçeu les promesses, mais les regardãs de loing. Or ont ils tresbien reçeu les promesses faictes à tous croyans, comprinses en la loy, mais non pas les promesses faictes sur la personne de Iesus Christ, & ainsi S. Paul dit manifestement, ce que le Ministre appelle vne chetiue Responce, & c'est ainsi qu'il traicte S. Paul, & l'Euangile. Les esleuz donques sont mẽbres de Iesus Christ, en son corps mystique par cõmunication de graces, mais ils ne sont pas vnis d'vnion en mesme chair, sang, & personne, que par la saincte & treshauguste communion de la S. Eucharistie. On sçait bien qu'au corps Ciuil, tous (si d'eux mesmes ne se rendent indignes) participent aux graces & faueurs de leur chef, qui est le Prince, & aussi de tous ses bienfaicts, comme de sa prouidence, force corporelle, prouidẽce militaire, & autres semblables, mais non que pourtant ils participent, à la propre chair & personne du Prince, c'est le seul Iesus-Christ qui la peu faire, nous baillant ceste communication reelle, & la communication de ses bienfaicts, & merites. Et c'est la differance que nous

y met-

y mettons, auec la parole de Dieu, que le Ministre à sa mode confond, auec la premiere communication, laquelle se trouue aux corps Ciuils, non la seconde qui est peculiere à Iesus-Christ, comme aussi sa mort, & passion, ainsi que venons de monstrer. Quand à Iesus-Christ, à sçauoir s'il est vrayement apprehendé par foy, nous disons, qu'ouy, mais qu'vne vraye apprehension, ne faict pas vne reelle & substantielle reception, ainsi que i'ay desia monstré. Si toute apprehension vraye estoit vraye reception & reelle manducation, nous mangerions reellement & de faict, tout ce que nous regardons de nos yeux, & voire tout ce que nous imaginons de nostre entendement. C'est pourquoy le Ministre me voulant imiter, il applique mal son propos, disant que ie sorts hors de la question, car dict-il, il ne s'agist pas en cest endroict, si la chair de Iesus-Christ est visiblement ou inuisiblement en terre, mais si le corps de nostre Redempteur est vrayement aprehendé par foy. Et cotte ma page 574. ou il se void condamné luy mesme, car en c'est endroict, ie luy remonstrois auoir conclud son argument comme si nous disions, que Iesus Christ y feust par vne maniere corporelle & charnelle, ou nous soustenons qu'il y est par vne maniere supernaturelle & inuisible, laquelle est formellement

opposée

oppose à la charnelle, par luy pretendue, est-ce sortir hors des gons de la dispute, payer l'argument formellement?

Pour l'auctorité de S. Ambroise, il est vray que traictant quelquesfois l'histoire de la passion, il à dit qu'il faut autrement cercher Iesus-Christ que n'y Pilate, n'y Herode, ny Iudas; il le dit ausi traictant l'histoire de la resurrectiõ, à propos que Magdalene le cerchoit en terre, mais tant y a qu'en aucun des deux passages, il n'y traicte point, n'y ne dit vn seul mot de l'Eucharistie, parquoy tres-bien disois-ie, que cestoit hors de propos, car le seul but de S. Ambroise est d'enseigner qu'il ne faut plus cercher charnellement Iesus-Christ en terre. Le mesme S. Ambroise explique le tout, alleguant le texte de S. Paul ou il dict. Iaçoit que nous ayõs cogneu Iesus-Christ selon la chair: toutesfois a present nous ne le recognoissons plus selon la chair, il est beau a voir que S. Paul entẽd dire charnellement, & non selõ la verité de la chair, car qui voudroit nier que Iesus-Christ n'eust plus sa vraye chair, despuis qu'il est monté au Ciel? Il à donc vraye chair, mais non vne chair charnelle, mortelle & passible. Le Ministre dõc commettoit deux fautes en ceste allegation. La premiere est, que S. Ambr. ne parloit la nullement de la S. Eucharistie. La seconde est qu'il ne parle pas de la verité de la chair de Iesus-Christ

Ambr. lib. 10. in Luc. c. 24.

r. 5.

Christ, mais seulement d'vne chair, charnelle & mortelle, & en somme en mesme qualité qu'elle estoit en terre visiblement, auparauant sa mort & passion. Si le Ministre eust voulu tourner le feuillet de S. Ambroise, il eust trouué dãs le mesme chapitre, que non sans occasion tant les Apostres que S. Thomas auoyent douté de la verité du corps de Iesus-Christ, s'estans prins garde dit-il, qu'il auoit penetré les portes, & auoit passé par lieux impenetrables aux autres corps, vray que ce n'estoit dit-il, contre la verité de son corps, mais par vne qualité de resurrection. Ainsi iamais le Ministre ne sçait alleguer vn seul pere, qu'il ne soit par le mesme condamné au mesme passage. Touchant à l'auctorité de S. Chrysostome, il en est tout ainsi que ie luy monstre en la page 579. de ma secõde Responce qu'on pourra conferer auec ce qu'escrit icy le Ministre, ou pour tirer S. Chrysostome a sa cordelle est constrainct d'inserer par deux fois des gloses, qu'il faict de sa teste, parmy le pur texte de S. Chrysostome, qui cõdamne tout à faict ce qu'il pretend prouuer de luy, ainsi l'auois ie mõstré par son propre texte. Et est beau voir, qu'il parle là de l'Eucharistie, & non du Bapteſme, vsant de ce propos. Comment sommes nous de sa chair? & respond. Vous sçauez que c'est, vous qui estes participans des mysteres, &c. Ou les Theo-

Ambr. vbi supra.

logiens sçauent bien que ce sont les mots desquels vsoient les anciens Peres, & notamment S. Chrysostome, voulans parler du S. Sacrement d'Eucharistie. Il est aussi euidant par les mesmes Peres, qu'au Sacrement de Baptesme, on bailloit au nouueau baptisé le corps de Iesus-Christ, ie l'ay assez noté par ma precedente Responce, parquoy quand S. Augustin allegué de nouueau par le Ministre dict. Vn chascun fidelle est faict participât du corps & sang de Iesus-Christ au S. Baptesme, voire cõbien qu'il departe de ce mõde deuant qu'auoir gousté du pain sacramental, est beau à voir qu'au premier membre de ceste sentence, S. Augustin faict entendre qu'on y bailloit le corps de Iesus Christ, & au second mẽbre il declare que jaçoit qu'aucuns vinsent à decceder au parauãt la reception reelle, ainsi qu'arriuoit souuent à ceux qu'on baptizoit dans leur lict, qu'on appelloit Clynici, & à l'article de la mor, t'l ayant receu de vœu & de volonté, ils en estoient neantmoins faicts participans quãd au fruict, l'ayant receu de volonté, qui est en telle necessité reputée pour le faict, & ainsi le practiquons nous encores, nous contentans de le faire adorer a ceux qui ne sont disposez à le receuoir, ou à raison de leur trop grãde infirmité qu'arriue en l'article de la mort aux agonizans, ou estans saisis d'vn vomissement ou autre empeschement, lors nous les asseurons

Aug. serm. ad infant.

asseurõs d'en rapporter le fruict, encores qu'ils ne le reçoiuent soubs les especes du S. Sacrement. Or le Ministre encores va il brouiller l'eau du Bapteſme, disant qu'elle est le sang de Iesus-Christ, ou que le sang de Iesus-Christ est au Bapteſme, ce qu'il ne sçauroit trouuer en toute l'Escriture, & pource l'Escriture luy defaillant, à sa mode ministralle, il saute aux Peres, qui ont parlé diuersement & à diuers propos du Bapteſme, tantoſt de l'essence d'iceluy, tantoſt des fruicts, quelquefois du merite & cause efficiante d'iceluy, autresfois auec sainct Iean des trois teſmoings du Bapteſme, qui ont esté l'eau, l'Esprit, & le sang en la mort de Iesus-Christ. Le Ministre confond tout cela, & lors qu'ils parlent du fruict, ou cause efficiante du Bapteſme, il l'applique à l'essence ou matiere du Sacrement, comme si au Bapteſme, il n'y auoit autre choſe à considerer, ou comme si iamais les Peres n'auoient parlé d'autre choſe. Ie disois qu'il n'y a point de reception reelle du corps de Iesus-Christ si le vray corps n'y est reellement. Cela est tout notoire à vn chaſcun, car ce qui n'y est point reellement, n'est point receu reellemẽt, l'operatiõ presupoſe l'estre, dit on vulgairemẽt, & veritablement, car en cela il n'y a point d'exceptiõ, ains repugne en contradiction de dire cela est receu reellemẽt, & n'y est pas reellemẽt. Le Ministre oppoſe 1. Cor.

le Soleil, qui eſt veu reellement, & toutesfois il ne touche pas nos yeux dit-il. Meſsieurs les Eſcoliers, rirez vous pas à ce coup à bon eſciét, entendant argumenter le Miniſtre d'vne recep-
Page 680. au Miniſtre. tion & manducation reelle, à vne veüe des yeux? vous ſçauez bien qu'on peut voir reellement de loing, mais on ne peut pas reçeuoir reellement de loing, or demandez au Miniſtre, s'il ſe contentera de la viande qui ſera auſsi loin de luy, comme le Soleil de la veüe? On ſçait bien que la viſion occulaire ſe faict non en reçeuant la realité de la choſe mais ſeulement la ſemblãce d'icelle qui ſe forme en l'air, parquoy on la met parmy les choſes intentionelles, qu'on appelle *Species intentionales*, mais on ſçait bien auſsi, qu'vne viande, ne peut eſtre reçeue reellement, ſi elle vient a getter vers l'homme ſes ſeules eſpeces & fumees, & l'vne des differences notables qu'on trouue entre la viſion de la veüe, & *la* reception en la manducation eſt telle, que l'obiect de la veüe faut de neceſsité qu'il ſoit diſtant de la veüe, ſi bien qu'eſtant appliqué ſur la veüe, il ne peut eſtre veu, ou au contraire la reception reelle de la viande, a cela qu'elle ne ſe peut faire de loing, ny de pres, ſi elle n'eſt appliquée ſur le ſens, qui eſt le gouſt & palais de la bouche. Parquoy il faut que le Miniſtre confeſſe l'vne des deux, ou qu'il eſt reçeu ſeulement par idée & ſemblance, ou

s'il eſt reçeu reellement, qu'il accorde que dõques il y eſt reellement, car de dire qu'il eſt reçeu reellemẽt (cõme le dit Caluin) & que toutesfois il n'y ſoit point, il y à de la repugnance, & contradictiõ manifeſte. Le Miniſtre dit encores, les piedz & les mains ne touchent pas la teſte, & toutesfois ils ſõt vnis à la teſte. En voila encores pour rire: car biẽ qu'ils ſoient vnis, nõobſtant on ne dira pas que la teſte reçoiue les mains, ou les piedz, reellement. Qui à iamais dit cela? & toutesfois le Miniſtre auec ſon Caluin, dit que Ieſus-Chriſt eſt reçeu reellement. Or pour la coniõction, c'eſt autre cas, car nous ſçauons bien, qu'il y à vne coniõction & liaiſon de Ieſus-Chriſt auec nous par foy, & charité, & moyenant ſa grace, qui eſt comme l'humeur dont il faict participant tous ſes mẽbres, mais autre choſe eſt, la reception, & manducation reelle & veritable de ſon corps. Tous les membres d'vn corps, ſont vnis, mais tous les membres ne ſe reçoiuent pas pourtant reellemẽt l'vn l'autre, ſi biẽ que la conſequence de la liaiſon, auec la reception, eſt tres-abſurde, tant en bonne Philoſophie qu'en la Theologie. La liaiſon ſe faict au Sacremẽt de Bapteſme, par le S. Eſprit, mais la receptiõ ſe faict au Sacrement d'Euchariſtie, ſoubs les eſpeces du Sacrement. Ieſus-Chriſt n'a iamais dit du premier prenez & mangez, mais bien du ſecond. Le Miniſtre

pour se couurir change mes mots, & dit que la reception faicte par foy est vraye, & ne dit pas est reelle, car il se couperoit, & toutesfois tout le scope de mon discours est de monstrer, que si la reception est reelle, il y est donques reellement, mais le mot, vray, se peut verifier, hors d'vne realité d'vn corps, car il y à aussi verité aux esprits, & accidens, comme sont sciences, vertus, & semblables, mais nõ pas realité de substance corporelle. Il y à aussi verité de la science qui est en l'entendemẽt, mais non pas realité de la chose, qu'on sçait, & qu'on cognoist. Ainsi en la cognoissance de la foy, il y à verité de foy & cognoissance en nos entendemens, mais non pas pourtãt realité de la chose qu'on croit, ainsi le Ministre sophistiquant, veut couurir de tenebres especes la clarté de mon discours. Il dit que l'intellect deuient vn, auec la chose entendue. Ouy en semblãce, mais non pas en substãce. Oricy nous parlons de la realité de la substance & non de l'idée d'icelle. Puis il saute, aux incõueniens. A vostre conte dit il, le corps receuroit plus d'honneur que l'ame. O homme sans souuenance, nous auons monstré desia par Origene, que ceste viande ne s'arreste à l'estomach se digerant cõme les autres viandes, mais elle penetre iusques en l'ame. Iesus-Christ qui en son corps glorifié à penetré les portes impenetrables aux autres corps, cõme dit S. Ambroise,

de Anima. fit quodammodo vnũ.

broiſe, penetrera il pas nous ames, luy qui eſt le Createur des ames? Et ainſi il le promet en S. Iean au 6. chap. Le corps le peut reçeuoir ſans profit, & à ſa condemnation, mais non iamais l'ame, & quand indignement il eſt reçeu, lors il ne penetre point iuſques en l'ame, mais au contraire, eſtant dignement reçeu, l'ame le baiſe, l'embraſſe & le retient, ainſi qu'elle l'auoit ſouhaitté. *Oſculetur me oſculo oris ſui, quia meliora ſunt vbera tua vino, fragrantia vnguentis optimis.* Mais en Paradis le voyant en ſa nue eſſence, elle n'aura beſoing le reçeuoir couuertement, deſſoubs ces ſignes & eſpeces, voilé. Sur ce point i'ay deſia diſcouru, cy deſſus.

Ambr. lib. 10. in luc. ad c. 24. Ioan. 6.

Caut. 1.

Le Miniſtre perſeuere à dire qu'il n'y auroit rien vrayement en nous en noſtre conte, hors de la receptiõ reelle du corps de Ieſus-Chriſt, ce qui eſt faux, & ne le pẽſons pas, tant s'en faut que nous le diſions; ains au contraire contre leurs opinions faulſes & erronees, nous diſons que la foy c'eſt vn don de Dieu veritablement infus & inherant en l'ame, ou les Heretiques tiennent que ce n'eſt autre choſe qu'vne confiance, qui eſt nier le don de foy, pareillement nous tenons auec l'Eſcriture, que la grace de Dieu c'eſt vne qualité veritable inherente pareillemẽt en l'ame, par infuſion de la Diuinité, ou les meſmes Heretiques n'y mettẽt point au-

Fides eſt fiducia inquiunt.

cune verité, mais seule impuration laquelle n'est verité aucune en l'homme, donques nous auõs bien les dons de Iesus Christ, & sa grace veritablemẽt inherants à nos ames, mais n'auons pas le mesme Iesus-Christ reellement & de faict, excepté au S. Sacrement, ou il nous exhibe sa saincte chair & sang precieux, & en sõme toute sa personne. Quand donc il est question de parler d'vn corps, (car d'vn esprit ou chose purement spirituelle c'est autre cas) il faut de necessité, que si le corps est reçeu reellement & de faict, qu'il y soit aussi reellement & de faict, & de cela les petits enfans en iugeroint, d'autant qu'il y auroit autrement contradiction manifeste, si bien que c'est merueilles que les Heretiques soustienent tant cela, si ce n'est qu'à la mode des anciens Heretiques (à raison du profond aueuglement qui les auoit saisis) ils soustenoyent, disent les Anciens, *Portentosa dogmata*, Le Ministre pour donner coleur à son or, qui est de faux aloy, va cercher certaines sentences des Peres, cõme de S. Hieroſme, S. Augustin, & S. Ambroise, desquelles on ne peut titer autre chose, sinon que Iesus Christ habite en nous par foy, ce que ne nions pas, ains l'accordons aprez Sainct Paul, mais habiter par foy ce n'est pas y estre reellement en son vray corps, mais y estre spirituellement conçeu, comme porte le nom de foy. Or ils parlent, que mieux vaut le

Ephe. 3.

receuoir

receuoir par foy spirituellement, que reellemẽt & corporellement sans foy, comme Iudas, ce que nous ne nions pas aussi, ains protestons que la reception reelle est dommageable, si la reception spirituelle n'a precedé par foy, parquoy mieux vault le conceuoir par foy tant seulement, d'autant que la premiere ne nuit iamais, mais bien la seconde, ainsi qu'est euident de Iudas & des indignes. Il se tourmente donques, & ne faict rien, & si auec cela il cite les Peres mal a propos, car ils ne parlẽt point en ces passages de la reception en la S. Eucharistie, mais de celle qui se faict moyennant la Foy, laquelle se peut faire à tout propos, en tout lieu, & à tous moments de temps. Le ministre par aprez se voulant vanger, des coups qu'il à receuz, dict que c'est moy qui m'implique en contradiction, car ie dis que Dieu nous baille le corps de son Filz, par la foy, mais que c'est spirituellement & non pas veritablement, qui est à dire, dict-il, que Dieu donne, & qu'il ne donne, & baille vne exemple de son mestier, sçauoir de ces Egyptiens qui trompent les gens: Mais où est il maintenant le Ministre, disant qu'il y a contradiction de dire qu'vne chose est donnée spirituellement, & non pas reellement? (Le Ministre cauteleusement vse du mot, veritablement, & non du mot reellement) or i'ay dict reellement. On sçait bien que les distinctions

Ambr. lib. 3. de fide & de his qui initiantur myster. c. 3. Idem epist. 1. Aug. serm. 152. de temp. Idem de fide & symbol. c. 6

dissipent

dissipent les contradictions, mesmement si elles sont des choses differentes, *Toto genere*, Or est il que ces deux choses spirituellement, & corporellement, sont differentes *Toto genere*, donc il n'y a nulle contradiction, au Chapitre 19. page 702. I'ay bailé en ma precedente Responce les conditions requises à deux contradictions, & n'est besoing les repeter icy, seulement diray-ie qu'vn chascun en pourra iuger, si dire qu'il est reçeu spirituellement par foy, repugne à ce que ie dis, qu'il n'est pas nonobstant rçceu reellement & de faict en son vray corps. La Saincte Vierge l'auoit conçeu spirituellement dés sa tendre ieunesse, mais non reellement iusques au iour de l'Annonciation, nous sommes aussi
Math. 12. meres de Iesus-Christ, ses freres, & sœurs, spirituellement, mais non pas corporellement reellement & de faict, ainsi que sa Saincte mere, & ses parens selon sa chair. Ce qui est donques reçeu corporellement, est autre chose que ce qui est reçeu spirituellement, mais le Ministre s'engoufrant tousiours dauantage, dict, & asseure, que le corps de Iesus-Christ est aussi bien exhibé au Bapteſme, comme en l'Eucharistie, & ainsi il con-
Page 486. au Minist. fond les deux Sacremens, & des deux n'en faict qu'vn, en effect, & s'il parle de sa tesie, n'ayant aucun texte de l'Escriture: & confond

les

les merites de Iesus-Christ, auec la propre personne d'iceluy, Sainct Augustin à bien dict que Iesus-Christ c'est retiré & est absent de nous, parlant de la presence visible, mais il n'a iamais dict, qu'il ne feust inuisiblement au Sainct Sacrement, ains il asseure ce que i'ay allegué en ma premiere Responce, que le pain deuant les paroles, ce n'est que pain, mais aprez les paroles c'est le corps de Iesus-Christ. En somme si le Ministre n'apprend mieux à distinguer, il sera tousiours ignorant, & aueugle, tant en l'Escriture qu'en la leçon des Peres, & dourra occasion à nos petits Theologiens se mocquer de luy & de ses vains discours, & auec cela de ses fausses cottations, il cotte Sainct Augustin au sermon 140. *De verbis Domini*, ou il n'y a au plus que 64. Outre Sainct Augustin explique luy mesme, disans. Nous cheminons par foy, & non point par regard, & dict que tout nostre trauail en ce monde, est de guerir l'œil du cœur, par lequel on void Dieu, Math. 5. Pour ceste cause, dict-il, sont celebrez les Saincts mysteres. Le Ministre cuide auoir trouué en Sainct Augustin l'absence de Iesus-Christ au Sainct Sacrement, par la sentence susdicte, laquelle neantmoins le condamne, car il oppose auec Sainct Paul, la foy, au regard, & est beau à voir qu'il enseigne qu'au sainct Sacrement, il n'y est point veu

Aug. serm. 28. de verb Domini.

Augusti. de verb. Domini serm. 18.

des

des yeux corporels, mais bien des yeux de la Foy, & qu'a ceſte occaſion eſt celebré le diuin myſtere, affin que nettoyant en vertu d'iceluy l'œil de noſtre cœur ſoyons faicts idoines de le voir la haut au Ciel face à face, ce qu'on ne peut faire a preſent ſe baillant ſoubs le voile des Sacremens, ainſi que le porte noſtre condition mortelle & fragille, & auſsi la nature des Sacremens. Certainement au diſcours du Miniſtre ie n'y vois point de Theologie, voire vn petit brin, car d'vn coſté il ne faict que ramaſſer, d'autre part il cite ce que le condamne tout à faict, ainſi que gens tant peu ſoyent occulez le iugeront facilement. Ie remonſtrois au Miniſtre que ſa raiſõ eſtoit inſuffiſante, diſãt qu'a la veue du pain, au gouſt ou au toucher, la Foy s'augmãtoit d'auantage, qu'en la predication, luy oppoſant vn aueugle, qui conceura vne plus grande Foy bien ſouuant ouyant la predication, que celuy qui void le pain de la Cene, ſe voyant touché au vif, il ſe fache & tempeſte, diſant que c'eſt grand aueuglement & ſtupidité en moy, premierement dict-il, pour ce que ie ſepare le pain de la parole. Voire, quand il eſt queſtion de parler d'vn aueugle, au faict de la veue, de laquelle il auoit faict mention expreſſement, il falloit bien ſeparer le pain veu & regardé, de la parole, car c'eſt aueugle duquel ie luy parlois, entend bien la parole, mais ne void pas le pain.

Page. 690. au Miniſtre

Eſt

Eſt ce aueuglement en moy, ou en luy, à voſtre aduis? Secondement dict-il, vous couchez voſtre ſtile, comme ſi le Sacrement ſubſiſtoit au ſeul regard du pain. Ie n'ay pas dict cela, mais bien ay ie dict qu'augmantation plus grande de Foy peut eſtre, à celuy qui ouiſt & qui ne void point, & qu'a ceſte occaſion ſa raiſon n'eſtoit pas ſuffiſante, de mettre la plus grande abondance de foy, a la viſion du pain de la Cene, car hors de ce regard du pain, la Foy peut eſtre plus grande. En troiſieſme lieu dict-il, c'eſt aueugle flaire, gouſte, touche & mãge le Sacremẽt. Tout cela pourroit eſtre, mais que dira il de celuy qui ne receuant pas le Sacrement, aura plus grande Foy, que celuy qui le receura? Puis donques que conferant l'vn auec l'autre, on trouuera que l'ouie de la predication, peut apporter vne ſi grande Foy, & voire plus grande que la veue & le gouſt du pain de la Cene, ores qu'on aye entendu la predication, il eſt cuidant que ceſte plus grande abondance de Foy, vient auſsi toſt & pluſtoſt de l'ouie, que de la reception, & en effect, la Foy doibt preceder la reception. Or ie ne parle pas icy des indignes, il ſe peut faire que le premier qui n'a point reçeu le pain de la Cene, aye plus grande Foy, que celuy qui la reçeu. Et de faict n'y Ieſus-Chriſt n'y ſainct Paul parlans des effects, du ſainct Sacrement, n'y mettent point la Foy, comme 1. Cor. 16. Ioh. 6.

effect

effect d'iceluy mais bien la liaison tres-estroicte de Dieu auec nous, & auec son corps mystique qui est l'Eglise, laquelle liaison emporte Charité, & icelle seule nous colle auec Dieu & le prochain, & non la foy d'elle mesme, ainsi qu'est remonstré par S. Paul, 1.Cor. 13. Ou il
1.Cor. 13. dit qu'vn personnage, pourroit auoir vne si grande foy, qu'il transporteroit les montaignes d'vn lieu en autre, & cependant il n'auroit point la charité, & pource c'est la charité enflammée & plus ardante, qui est l'effect propre du S. Sacrement. Quand ie disois qu'vn aueugle, sourd & muet, ne reçeura pas moins de fruict du S. Sacrement, s'il en est digne, que vn autre entendant la predication, le Ministre nie, cela, & faict quelques interrogations impertinentes, lesquelles nous aduoüons clairement, tant y a qu'en cela, il contreuient à la parole de Iesus-Christ, qui dit & promet que celuy qui mange sa chair & boit son sang, ou qui le mange. *Qui manducat me*, dict-il, il vit pour amour de luy en ceste reception, & demeure en luy, & aura la vie de Resurrection. Il dict clairement ce que les Theologiens expriment en ces mots, que le sainct Sacrement opere par soy mesme, *Ex ipso opere operato*, pourueu qu'on n'en soit indigne, comme le feu eschauffe & brusle de soy mesme, pourueu que la matiere soit combustible & disposée à cela, & le Soleil esclaire &

illumine,

illumine, pourueu aussi que l'œil y soit disposé ou qu'il n'y resiste point. Les signes donques exterieurs sont d'admonitions salutaires pour esleuer l'entendement, mais l'effect tout parfaict, procede de la presente & digne reception. Pource Iesus-Christ ne dict pas, qui regardera ce pain, que ie donray, mais il dict, qui mangera ce pain, il aura la vie en soy, & & les autres biens, qu'il promet en ce discours du sixiesme chapitre de sainct Iean. Le Ministre se voyant pressé de ce que ie luy reprochois, qu'il y à vne reception spirituelle, & vne reelle; il allegue sainct Augustin disant, que Iesus-Christ, n'est point autre en soy, & en verité, ce que tres veritablement à dict sainct Augustin parlant de l'obiect: car l'obiect de la foy, n'est autre que Iesus-Christ mesme, mais sainct Augustin, ne parle pas de la personne, cõme s'il disoit, que sa personne ne fust autre chose, que nostre foy, car si ainsi estoit, puis que la foy, est vn accident & vn don de Dieu. Iesus-Christ en sa personne ne seroit aussi que cela, & puis que la foy est en l'entendement du croyant, Iesus-Christ ne seroit qu'vne Idée en l'entendement, & puis que la foy se perd & se dissipe, du tout, voire plus qu'ẽ fumée, en celuy qui tombe en infidelité de paganisme, ou Heresie, Iesus christ, lors seroit dissipé en fumée, & ne subsisteroit plus. Donc voila grande faute

Ioan. 6.

Aug. lib. 4. de trinit.

au

au Ministre, d'equiuoquer de l'obiect de la foy, à la foy mesme, & d'vne personne diuine, à l'accident d'vn homme. Iesus-Christ donné en foy, n'est qu'vn don & accident spirituel en l'homme, mais Iesus-Christ en personne, c'est le seconde personne des trois diuines personnes en la saincte Trinité.

Ie disois que Iesus-Christ est au ciel, mais non pas, lié. Ce mot dissipe tout le nuage du Ministre, & faict qu'il monte en cholere, estant, & ce voyant descouuert: car il ayme les obscuritez ou il se cache volontiers, & dict la dessus. Quoy estre en Paradis, est ce là, estre lié & enferré? Non. C'est mesme ce que ie disois, qu'estre la hault, ce n'est pas estre lié & enferré. Parquoy ceste demande du Ministre est impertinante, & procede manifestement d'vn transport de cholere que ne permet iuger des choses droictement, ny parler bien à propos. Puis il dict vne autre chose plus à propos, demandant si aprez la Resurrection generale, quand il n'y aura point de Sacrement, Iesus-Christ sera lié & enferré au ciel? Ie dis que non, & qui est ce qui le luy dict? A prez ceste renouation, Iesus Christ sera aussi libre d'estre ou il voudra, comme maintenant, car il ne sera pas moins puissant en sa diuinité. Les corps mesmes des bien-heureux descendront ça bas s'ils veulent, selon la liberté des enfans de Dieu, ainsi que maintenat,

les

Anges y descendent, & s'il ne perdent pourtant la vision de la face de Dieu, ainsi qu'est dict Math. 18. qui les empeschera, qu'ils ne facent ce qu'ils voudront? La liberté donc, ou puissance de Iesus-Christ, ne depend pas du Sacrement, mais le miracle du Sacrement, depend de luy. Le Ministre equiuoque & parle icy mal aduisé, pour le transport d'entendement, comme si i'auois dict, que la puissance ou liberté de Iesus Christ, feust dependente du Sacrement, ou est au contraire. Puis passionné, il blaspheme sur le S. Ciboire, duquel est faicte dit il, vne prisõ, cõme si vn Ange pouuoit estre enfermé, ou Iesus-Christ vray Dieu, qui est Createur des Anges, & plus excellant qu'eux, en la majesté de sa personne. Il est vrayemen au Ciel seulement, en maniere visible, mais on ne trouuera iamais aux Peres, qu'il ne soit au sacrement par maniere inuisible, & luy mesme la bien faict entendre clairement, quand il a dict. Ceci est mon corps. Et toutesfois les Apostres ne voyoient que le signe du pain. Le Ministre me dict qu'il ne se peut recuillir des textes par moy alleguez des Actes 9. & 23. que Iesus Christ aist esté visiblement en terre despuis son Ascẽsion, mais il n'a pas biẽ masché n'y ruminé (estãt immunde) le texte du 23. chap. des Actes ou est dit que la nuict ensuiuante la sedition qu'on auoit dressé contre sainct Paul, estant S. Paul

Math. 18.

Act. 23.

en prison, Iesus Christ se presenta à luy, disant, Paul aye confiance, car comme tu as rendu tes-
Act. 12. moignage de moy en Hierusalem, ainsi te faut il tesmoigner à Rome. Ou est à notter que le mesme mot, qui est aux Actes 12. chap. ou est dict que l'Ange se presenta à S. Pierre estant pareillemẽt en Prison, luy parla, & le deliura des liens, est aussi au susdit passage prealegué. Or est il que l'Ange se presenta reellement & de faict dans la prison à S. Pierre, donc S. Luc vsant de mesme mot, à l'vne & à l'autre Histoire, à faict entendre que veritablement Iesus-Christ se presenta à S. Paul, estãt en la prison, & luy parla familie-
7. rement. De S. Estienne, il est bien dict qu'il à veu les cieux ouuerts, & Iesus-Christ seant à la dextre de Dieu le Pere, mais de S. Paul estant dans la prison, cela n'est pas dict, ny à peine se peut dire, luy estant enclos comme prisonier, dans la forteresse. Il n'est pas dict de Sainct
ἐπιστὰς αὐτῷ ὁ κύριος, &c. Estienne, que Iesus Christ se soit presenté à luy, luy assistant & se tenant au prez de luy, comme porte le mot Grec aux deux Histoires de Sainct Pierre & de Sainct Paul, parquoy à bien faire, le Ministre deuoit conferer l'Histoire de Sainct Pierre, auec celle de Sainct Paul, puis que Sainct Luc vse d'vn mesme verbe, aux deux, & non auec celle de Sainct Estienne, ou le mesme verbe ny est pas, & s'il ny à presque rien de semblable comme en l'Histoire de

Sainct Pierre. Le Ministre se voulant sauuer allegue Sainct Augustin, tant de fois allegué par ceux de sa secte, ou il traicte l'Histoire de la Conuersion de Sainct Paul, & dict, que le Chef parle du ciel, & au ciel, pour ses membres foulez en terre, & que Iesus-Christ maintenant ne parle point en terre, Mais il donne la raison. C'est dict-il, pour monstrer que ses membres estoyent foulez en terre, en la persecution faicte par Sainct Paul. Et à vray dire, mieux ne se pouuoit cela declarer qu'en telle façon, pour demonstrer viſuement la noblesse des membres persecutez, puis que le Chef en estoit au ciel, & l'entendoit-on parler du ciel, en cela c'estoit autant comme s'il eust dict, ces membres que vous persecutez ce sont membres celestes, attendu que le Chef qui crioit pour les membres frappez & battus: disant, Saul pourquoy me persecutes tu, estoit au ciel. Voila la droicte intention de Sainct Augustin en ce subiect là, mais il ne nie pas pourtant ou qu'il ne puisse parler en terre, ou qu'il n'aye ailleurs parlé en terre, mais que ordinairement il ne le faict, & particulierement en la persecution de Sainct Paul, pour les raisons susdictes. Car au reste, voila les propres mots de Sainct Luc, disant, qu'il se presenta à Sainct Paul, & luy assista en la prison ou il luy parla familierement.

Aug. tract. 10. in epist. Ioh.

Act. 23.

Vray est que publiquement & à haute voix il
Math.3.17 n'a iamais parlé en terre despuis son Ascension excepté en la conuersion de S Paul, pour les raisons susdites, comme iamais Dieu le Pere n'a parlé en telle façon, que deux fois, pour tesmoigner que Iesus-Christ feust son enfant bien-aimé, mais autre chose est des aparitions familieres, & particulieres, desquelles mesmes parle
Ioh. vl. Iesus-Christ disant de S. Iehan. Ie veux qu'il demeure ainsi, iusques à ce que ie vienne, ou est beau à voir qu'il ne parle de sa venuë derniere au iour du iugement, mais d'vne autre particuliere, faicte au trespas de S. Iehan, auquel Iesus-Christ c'est apparu particulierement, &
Aug. tract. vlt. in Ioh. mesme S. Augustin allegué par le Ministre, recite l'Histoire sur le texte de S. Iehan, de la mort rare & admirable d'iceluy, ainsi que l'Eglise d'Ephese, ou il mouruſt, l'auoit rapporté. S. Augustin parmy son discours, trouue mauuaise, & comme inconuenient, l'opinió de ceux qui interpretent autrement ce texte, que des priuileges faicts particulierement à S. Iehan par sus les autres Apostres, car cest de quoy il tracte en ce lieu là. D'où est venu que Beda grandissime collecteur des sentences de S. Augustin, (ainsi qu'appert particulierement en ses Commentaires sur toutes les Epistres de S. Paul, ou il n'y apporte autre chose que les pures sentences de S. Augustin) exposant ce passage de S.

Iehan

Iehan, dict ainſi. *Commendat dilectiſſimus diſcipulus, placidam ſuæ carnis abſolutionem, quam Domino ſe ſpecialiter viſitante, percepit.* Or il dict (ainſi que porte l'Hiſtoire Eccleſiaſtique conformement au ſuſdit texte) que Ieſus-Chriſt s'eſt apparu, & eſt venu vers luy, à l'heure de ſon treſpas. S. Thomas ſur S. Iehan l'explique de meſme, Albertus Magnus auſsi en ſes Cõmentaires ſur S. Iehan, De Lyra, de meſme, & remarque, que cela eſt arriué à certains autres, au treſpas deſquels Ieſus-Chriſt a aſsiſté luy meſme, & plus particlierement à celuy de ſa treſdigne Mere: ſi que S. Damaſcene aucteur Grec, recite les propres mots plains de dilectiõ & affectiõ que Ieſus Chriſt luy dit, la conſolãt & l'appellant à ſoy, en ſemblable Egeſipe voiſin des Apoſtres, S. Ambroiſe, & autres recitent que Ieſus Chriſt s'apparut à S. Pierre (s'enfuyant de Rome, à la requeſte de ſes Diſciples) luy diſant, *Venio Romam iterum crucifigi*, de laquelle apparition meſme S. Pierre à faict mentiõ en ſa derniere Epiſtre, diſant. Ie ſçay bien que le demoliſſement de mon Tabernacle eſt prochain, cõme noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt m'a ſignifié, dict-il, & ne ſçauroit on bailler expoſition plus commode ny plus conforme aux recitz des Anciens ſuſdits, que celle là.

Ioh. maſ. de tion Egeſipp. lib. 1. de excid. Ambr. lib. 5. epiſt. 32 ad Auxent.

Or ſi Ieſus-Chriſt euſt entendu dire, qu'il viendroit ſpirituellement & par grace à la mort

de Sainct Iehan, il n'euſt rien dict ny reſolu à propos de la queſtion faicte parmy les Apoſtres, ſi Sainct Iean ne mourroit point, car en telle qualité il n'y eut eu rien de particulier pour S. Iehan. Il y a encores de plus, c'eſt qu'il y a apparence par l'Euangile, qu'il a auſsi aſsiſté au treſpas d'vn chaſcun Apoſtre, car Il leur promet, diſant, qu'eſtãt monté à ſon Pere, Il viendroit de rechef à eux, & les prendroit auec luy, les conduiſant chez ſoy, à celle fin dict-il, que la ou ie ſuis, vous ſoyez. On ſçait qu'a la mort d'vn chaſcun Ieſus Chriſt ne vient pas, mais pluſtoſt les ames vont a luy, comme l'ame du Lazare feuſt portée des Anges au ſein d'Abraham, ça eſté donc vn priuilege particulier aux Apoſtres. D'abondant il n'y a point d'apparance, qu'il aye volu faire promeſſe particuliere d'amitié aux Apoſtres, ſur ce qu'il deuoit faire generalement, à l'endroict de tous ſes eſleuz, à ſçauoir de venir au dernier iugement, & les amener en gloire auec ſoy, car cela ſera commun à tous, parquoy le droict fil de l'Euangile en vient pluſtoſt là, qu'il leur promettoit ſon aſsiſtance & preſence viſible à l'heure de leur mort. Si bien que l'Euangile bien regardé de prez enſeigne que la preſence de Ieſus-Chriſt peut eſtre en pluſieurs parts, puis que ne bougeant de la dextre du Pere, il eſt venu au treſpaſſement de Sainct Iehan, &

les

les Anciens font mention qu'il a auſsi aſsiſté au treſpaſſement de ſa S. Mere. Or quoy qu'il en ſoit le texte des Actes au 23. chap. eſt fort manifeſte, & ne s'enſuit que ſi S. Paul au temple a eſté en extaſe, & a veu Ieſus-Chriſt, que touſiours il l'aye veu de meſme facon, car eſtãt rauy iuſques au troiſieſme ciel, & l'entendant parler du ciel, il la veu & entendu d'autre façon. Si bien qu'en ſomme il la veu en quatre façons, & l'euſſe peu voir en pluſieurs autres ſi ainſi Ieſus Chriſt l'euſt voulu faire: qui s'eſt apparu d'autre façon à Sainct Eſtienne, & diuerſement à Sainct Paul. Ce diſcours ſera entendre combien eſt rebouſché & lourd l'eſguilon du Miniſtre, qui ayant allegué la ſuſdite ſentence de Sainct Auguſtin, conclud comme par merueilles faictes, Regimberez vous encores (dict-il (contre c'eſt aiguillon? Mais luy regimbera-il contre tant de beaux textes du nouueau Teſtament? Car pour Sainct Auguſtin il traicte là l'Hiſtoire de la Conuerſion de Sainct Paul partiiculierement, en aprez il parle de ce qui ſe faict regulierement & ordinairement, danantage de ce qui ſe faict publiquement, & à haute voix, & non de ce qui ſe peut faire priueement & par priuilege prarticulier. Finalement il parle du teſmoignage qu'il baille aux meſcroyans ſur la nobleſſe de ſes membres, comme eſtans

S. Thoma lect. vlt. in Ioh. *applique la meſme auctorité ſuſdite aux apparitions faictes au treſpas des Apoſttes.*

membres & enfans du Ciel, mais ce n'est à dire qu'a autre fin, il n'aye assisté au tres-passement, ainsi qu'il le promet, & de ses Apostres, & particulierement sainct Paul estant en la prison. Or ce n'est pas confondre la Diuinité auec l'humanité, mais c'est croire que Iesus-Christ estant vray Dieu il peut faire cela, & choses plus grandes, la puissance de Dieu n'estãt point limitée, en Iesus-Christ. Et seroit cas admirable si en cela y auoit de la contradiction manifeste (comme veut dire le Ministre, mais legerement à la verité,) attendu que tant d'excellens esprits des Docteurs Scholastiques se sont exercez, à recercher & disputer s'il y auoit de la contradiction, & trestous d'vn commun accord & consentement, vn seul n'y repugnant ont resolu qu'il n'en y à point du tout. Le Ministre faut qu'il confesse n'estre digne d'approcher deux, n'y de deslier la corroye de leurs soliers, & s'il ne le cõfesse mené d'orgueil & d'arrogance, tout le monde le iugera ainsi, & estãt sage deuant ses yeux, il sera estimé fol & presomptueux, au iugement des autres, qui iugeront sans passion de l'amour propre, autrement que luy.

Matth. 28. Quand Iesus-Christ dict que toute puissance luy a esté baillée au Ciel, & en la terre, il faict entendre qu'il à vne toute puissance : car il parle ainsi luy mesme distinctement, parquoy

quoy l'ancien pere Methodius, applique cela à la preſence de ſon vray corps au ſainct Sacrement, lequel i'auois allegué quelquefois en ma precedente Reſponce, à quoy le Miniſtre s'eſt trouué muet, n'y diſant mot, mais m'impoſant à ſa mode, concluand que ie veux dire par cela, que ſi le corps de Ieſus-Chriſt n'eſtoit aux autelz, il n'auroit point de puiſſance, qui eſt vne calomnie & ſycophantie manifeſte du Miniſtre, car nous ſçauons bien qu'encores qu'il n'euſt point baillé ſon corps au S. Sacrement, il ne l'airroit d'eſtre tout puiſſant, & eſgal a ſon pere, mais bien diſons nous que s'il ne le pouuoit faire (comme blaſpheme le Miniſtre) lors il ne ſeroit tout puiſſant, Si bien que ſa toute puiſſance, ne depend pas de la preſence à diuers autelz, mais bien au contraire ſa preſence en diuers autelz depend de ſa toute puiſſance. Pour concluſion de ce chapitre le Miniſtre ramaſſe, & fagotte comme il peut, à droict & a trauers, certaines ſentences des peres, qui ne parlent pas a propos du ſainct Sacrement, mais ſeulement contre les aduerſaires de la loy : ils diſent que Ieſus-Chriſt n'a point eſté aliené de l'ancien Teſtament, & qu'ils ont non en apparence (comme diſoit Marcion) mais en verité mangé vne viande ſpirituelle, & beu de la pierre ſpirituelle, qui le ſuiuoit qui eſtoit Ieſus-Chriſt, 1. Cor. 10. Mais qui nie cela?

Methodius martyr in ſympoſ. dec. virgin.

Epiphan. in Hereſ. Marcion.

puis

puis que ce n'eſt le ſeul Epiphanius, qui le dit, mais auſsi ſainct Paul? Ils l'ont donc mangé veritablement ſpirituellement, comme le limitent ſainct Paul & Epiphanius, mais ils ſe ſont bien gardes, de dire qu'ils l'ayent mangé veritablement reellement, puis qu'il n'eſtoit encores en ſa realité corporelle, mais bien en eſprit, en la foy des croyans. Ainſi termine le Miniſtre ce 15. chapitre qu'il à dilatté autant prolixement, que ennuyeuſement, cuidant me faire getter la plume par terre, en vertu de ſon ennuyeux & importun diſcours. Mais il pourra experimenter, qu'a l'opiniaſtreté & pertinacité Heretique, Dieu oppoſe vne conſtance de foy, & perſeuerance à ſouſtenir iuſques a la fin.

CONTRE LE SEZIESME *chapitre du Miniſtre.*

I'Auois dict que tous les Anciens Peres citez par le Miniſtre eſtoient Preſtres ayans faict le ſacrifice & oblatiõ du corps de Ieſus-Chriſt à l'autel. Le Miniſtre ne le nie pas, mais il entẽd par le ſacrifice & oblatiõ, vne memoire d'oblation & ſacrifice, & non vne vraye oblatiõ, ainſi qu'il renuoye le lecteur voir ſa page 380. qui eſt au chapitre dixieſme ſur l'auctorité de S. Cyprien, ou le Lecteur pourra voir, par ma

Re-

Reſponce combien il s'abuſe, car les Anciens ont bien dit, que c'eſtoit vne memoire du Sacrifice faict en la Croix, & c'eſt Ieſus-Chriſt luy meſme, qui la ainſi dict Luc. 22. & S. Paul, ainſi expliqué, 1. Cor. 11. mais ce n'eſt à dire pourtãt que le vray corps de noſtre Seigneur, n'y ſoit ainſi qu'il la dict, car la memoire ou cõmemoration ne ſe rapporte à la ſubſtance du corps de Ieſus-Chriſt, mais à la mort & paſsion d'iceluy. *Mortem* (dict S. Paul) *Domini, annunciabitis, donec veniat.* Au reſte il eſt tout notoire que S. Cyprié S. Auguſtin, S. Ambroiſe, S. Hieroſme & les autres faiſoient la vraye oblation du corps, & ſang de Ieſus-Chriſt à l'autel, & n'eſt de beſoin que plus ie me dilatte ſur ce ſubiect, n'y ſur le ſubſequent, ou il dict que les Apoſtres n'auoient point quitté leurs femmes & entend dire qu'ils couchoient auec elles; Qui eſt ce Chreſtien qui ſongea iamais cela d'eux, cõme faict le Miniſtre? eux qui enſeignoient eſtre bõ à l'homme, de ne toucher à femme. euſſent ils enſeigné ce que ne faiſoiẽt pas eux meſmes? n'eſt ia dis-ie de beſoing, d'ãplifier ce ſubiect, attendu qu'vn docte perſonnage à monſtré euidemment, n'a gueres contre le Sieur du Pleſsis Mornay, tant la vraye oblatiõ du corps de Ieſus Chriſt, faicte à l'autel par le Preſtre Euangelique, que le celibat des Preſtres, prenant ſon origine aux Apoſtres, ou ſont vuidez

Luc. 22.

1. Cor. 11.

1. Co

M. Frontõ du duc. cõtre du Pleſſis. chap. 7.

tous

tous les paſſages du Miniſtre citez icy au contraire, car ces gens là, ne ſcauent iamais qu'vne chançon, & bien qu'ils n'ayent dequoy reſpondre, nonobſtant ils teppetent touſiours la meſme choſe, comme ſi iamais n'auoit eſté reſpondu à leur difficultez, qui ſont nonobſtant legeres à nous Theologiens : Si i'entreprenois de monſtrer le celibat des Preſtres, me faudroit faire vn iuſte volume, mais tel qu'on pourroit voire clair que iamais ne feuſt autremẽt practiqué que ce que practique auiourd'huy l'Egliſe, excepté par des meſchans & abominables qu'on à rejettez & degradez, comme indignes (tels qu'ils eſtoient) du ſacerdoce. Ie diray ſeulement que le Miniſtre commet deux fautes en ſon diſcours, la premiere diſãt que les Apoſtres n'auoiẽt pas tout quitté, lors qu'ils dirẽt à Ieſus-Chriſt, auoir tout quitté, & meſmes leurs femmes, tellement qu'il faict les Apoſtres menteurs, & Ieſus-Chriſt aprobateur de leurs menſonges, ſoubs pretexte, qu'il eſt faict mention de la maiſon de ſainct Pierre aprez ſon Apoſtolat, comme ſi Simon le lepreux, n'eſtoit pas appellé, lepreux, aprez ſa gueriſon, c'eſt à dire qui auoit eſté lepreux, ainſi la maiſon de ſainct Pierre, celle ou habitoit ſainct Pierre au parauant, mais par aprez s'eſtoit ſa belle mere, qui logeoit dedãs, en ſẽblable diſõs no⁹ auiourd'huy, le palaix de Iules Cæſar, de Conſtantin, d'Auguſte

Luc. 4.

d'Aug. de Traian, entendãts qu'ils ont eſté, non qu'ils le ſoient pour le iour d'huy. Outre il prẽd pretexte ſur ce que les Apoſtres ont peſché aprez la reſurrection, & n'auoient donques encores quitté leurs rets: comme ſi leurs Peres, meres, ou freres, ne leur pouuoient pas preſter pour peſcher quelques iours, & lors qu'ils n'auoient autre occupation aprez la mort de Ieſus Chriſt. Il cite faulſement auſsi la texte de ſainct Paul 1. Cor. 9. car ou S. Paul dict. N'auons nous pas puiſſance de mener femme, ſœur. Il dict ainſi. Les Apoſtres ſelõ le droict qui leur eſtoit octroyé de Dieu, menoient leurs fẽmes, ſœurs ou le mot *leurs*, n'eſt pas en S. Paul, & certain eſt que S. Iean, & ſon frere S. Iacques & certains autres n'eſtoient point mariez, ains comme remarque Tertulien, on ne le trouue que du ſeul S. Pierre, par l'hiſtoire de ſa belle mere, comment donques euſſent ils menez leurs femmes, eux qui n'auoiẽt point de femmes? Ainſi pourront iuger ceux qui croient aux Miniſtres combien fidellement ils leur citent les paſſages de l'Eſcriture, y adiouſtant de leur texte, ce qui n'eſt point au texte, ains repugne au texte de l'Eſcriture: feſans entendre au ſimple peuple, que les femmes ſœurs, qui ne ſont autre choſe, que ſœurs, comme hommes freres, n'eſt autre choſe que freres, en religion. Act 1. eſtoiẽt des femmes, auec leſquelles les Apoſtres couchoient

Tertul. lib. de monogamia.

Act. 1.

choient ordinairement, Or que cela soit faux, appert par le texte de S.Paul,ou il dit:Et cõme les freres de nostre Seigneur. Or entre ceux qui estoient appellez freres de nostre Seigneur, le plus ordinairement nommé tel, c'estoit S. Iacques(du despuis premier Euesque de Hierusalem)ainsi nomme particulierement par S. Paul,Gal.2.lequel au tesmoignage d'Egesippe voisin des Apostres,de S.Hieroſme,& de tous les Anciens qui en ont parlé, a esté tousiours vierge, & sanctifié au ventre de sa mere, comme vn S.Iean Baptiste.Celuy là dõques, cõmẽt auroit il mené sa propre fẽme, pour toucher auec elle,luy qui n'eust onques femme en mariage,n'y volonté d'en auoir ? Mais laissons passer ceste faute auec ceste femme saincte, & cõsiderons d'autre costé, que la seconde faute du Ministre est d'alleguer qu'aucuns Euesques estoient mariez,& qu'ils celebroiẽt,&c.Ce que nous ne nions pas,mais disons seulement,que si d'auanture ils se trouuoient ia mariez auparauant le sacerdoce,lors à l'exẽple de S.Pierre ils quittoient leurs femmes, à raison de quoy aucuns Conciles a bon droict,ont anathematizé ceux qui s'abstenoient de l'oblation du Prestre marié,soubz pretexte qu'il auoit esté marié,car cela n'empesche le sacerdoce, *A parte ante*,cõme l'on dit,mais bien *A parte post*,ainsi qu'appert par l'exemple de S.Pierre. Les autres argumens

Gal.2. Egesippe. Hieron. in catalog. scriptor. eccles.

Concil. Gang.

gumens,comme du S.Synode , & du Concile de Nice ſont vuidez par le ſuſdict Auctеur, & le Miniſtre ſe deuoit contenter qu'vn vaillant Capitaine aux armes materielles (mais apprētis aux armes ſpirituelles)en auoit mis en auāt tout ce qu'il en ſçait dire, & plus amplement que luy. Ainſi les ſoldats ou Capitaines ſont en ceſte religiō plus habiles que leurs Miniſtres, bien eſt digne d'eſtre notté ce poinct, que ne pouuant le Miniſtre deſguiſer l'auctorité de S. Hieroſme par moy alleguée contre luy en ma precedente Reſpōce,il s'eſt trouué ſi faché de cela,qu'il à comme l'on dit, gētté ſon bonet au feu,crachant au viſage de S.Hieroſme,car voicy ces propres mots, en la page 703.Quand à S.Hieroſme(dict il) il a de vray eſcrit que les Apoſtres auoient quitté leurs femmes , mais (dit-il)il a parlé ainſi,pouſſé hors de ſoy meſme,& emporté par l'ardeur de la diſpute.Voila ce qu'il en dit, luy qui me reprochoit d'auoir reietté certains nouueaux Scholaſtiques, voyez comment il reiette auec conuices , ce grand & Ancien Pere ſainct Hieroſme , diſant que ceſtoit vn homme tranſporté hors de ſoy meſme. Et n'eſt ce pas vne ſemblable Reſponce à celle de ſon Maiſtre Caluin quand il eſt conſtrainct de reſpoudre à l'Auctorité de ſainct Auguſtin,recitāt que ſa mere luy recommanda ſur toutes choſes, qu'apres

Aug.lib.10 confeſſ.c. 11.12.

ſon

ſon treſpas, il priaſt pour elle à l'autel? A quoy Caluin reſpond que la mere de S. Auguſtin eſtoit vne vieille reueuſe, & S. Auguſtin vn tranſporté d'affection enuers ſa mere. C'eſt à dire ſelon la doctrine de Caluin, vn idolatre, faiſant iniure au ſang de Ieſus-Chriſt, pour amour de ſa mere. Or puis que le Miniſtre faict eſtat de cracher au viſage des Peres lors qu'il n'a moyen de s'en deſpeſtrer, ny par *fas*, ni per *nefas*. Ie ſuis marry ne luy auoir allegué auſsi S. Auguſtin, Euſebe, & autres ſemblables Peres qui ont parlé auſsi clairement du Celibat des Preſtres, que S. Hieroſme, pour faire cracher encores dauantage & plus amplement le Miniſtre, & faire voir à vn chacun comment c'eſt qu'il traicte les anciens Peres, luy qui veut faire entendre au ſimple peuple & ignorant, ſuiuir & tenir la doctrine des Peres. Or ſoit aſſez dict pour ce ſubiet.

Caluin. in inſtit. & in 1. c. Iohan.

Le Miniſtre ſe monſtre incurable, & peche contre le S. Eſprit, quand il combat ce qui eſt tout clair & euident. Ie luy remonſtrois auoir paſſé en ma ſeconde Reſponce vne liſte des Peres qu'il alleguoit, y ayant reſpondu à vn mot, en remonſtrant qu'ils faiſoient mention auſsi bien du corps, que du pain, & qu'a ceſte occaſion, ils ne faiſoient rien pour luy, qui nie & renie auſsi bien le corps de Ieſus-Chriſt, qu'il accorde la ſubſtance du pain. Le Miniſtre nonobſtant encores remue propoſant que c'eſt ainſi comme ſi

ie diſois

ie disois,&c. & ie ne disois pas, mais c'est sa vieille façon, de me faire dire, ce qu'l luy plaist, & non reppeter fidellement ce que i'en disois. Or veut il dire, que ces Peres ont voulu parler de la figure du corps, & nõ pas du corps. Et nonobstant ô insigne mensonge! toute c'este troupe des Peres (qu'on trouuera alleguez en la premiere Attaque & question qu'il me feit auec les autres deux Ministres ses compaignons, page 9.) parlent clairement & distinctement du corps & sang de Iesus-Christ, & non de la figure du corps, mais il n'y a remede, si faut-il qu'il tache d'eschapper par quelque voye que ce soit, ou par verité ou par mensonge, ou par blanc ou par noir. Or d'autant qu'il me reprochoit ses Peres là, en sa premiere Replique, *i'ay amené* les anciens Peres aux Chap. 10. & 11. de ma seconde Responce, si amplement que le Ministre y voulant toucher, il s'eschaude & bruste à tout propos ainsi qu'on pourra verifier, par ce qu'il en à voulu toucher en ce dernier escript, & que ie luy en respons au present œuure. Il estime disant, que ce lieu n'estoit pas à propos, car au precedent il s'agissoit, de ce que designoit le pronom, Cecy, mais au dernier, en quelle maniere le pain Eucharistique est dict le corps de Christ: Voire, comme si ce n'estoit pas tout vn, de resoudre ou disputer l'vn & l'autre, comme si en disant, que le pronom, Cecy, demon-

ſtre le corps, & non pas le pain, ce n'eſtoit pas tout vn, comme de dire, que le pain ny eſt pas, & que le corps y eſt par maniere de tranſubſtãtiation, & ſans le pain? Et quand bien ce ne ſeroit tout vn (ce qui eſt faux) nonobſtant le Miniſtre m'ayant reproché de n'auoir reſpondu aux ſentences de Peres, à bon droict, m'y pouuois ie arreſter à la premiere commodité, pour luy monſtrer que les Peres ſont pour nous, & non pour eux, & voire ſi clairement que pluſieurs de leurs ſectes s'eſtans adõnez à la lecture des Peres, ils ſont retournez au giron de l'Egliſe, car pour tout vray, il n'y a preſque page aux anciens Peres, que ne condamne les nouuelles erreurs & opinions des Caluiniſtes quoy qu'ils tachent les deſguiſer & corrompre tirant l'eau hors de ſa ſource, ou en leur propre ſource on void clairement, ce qui en eſt. Parquoy le ſimple peuple ſe doibt prendre garde ſur cela, & ne lire ny adiouſter foy à telles gens, naiz à ſeduire les ignorans.

CONTRE LE PREMIR POINCT du xvi. Chapitre.

TERTVLIEN.

SVffiſoit vrayement ce qu'en expliquois au Chap. 16. de ma premiere Reſponce ſur Tertulien & ne veux autre Iuge que le benevole

uole Lecteur, mais tant y a que le Ministre ayãt
la pertinacité essentielle (sans laquelle comme
i'ay cité par cy deuant de S. Augustion heresie
ne peut estre ny subsister) il retourne encores
& importune comme mouches en esté, disant
audacieusement que Tertulien est pour luy.
Ce pendant il n'a garde de toucher à ma raison,
ou ie disois que Tertulien a dict deux choses,
l'vne que Iesus-Christ a faict le pain son corps:
l'autre que le pain est figure de son corps, luy
remonstrant que nous auec Tertulien disons les
deux, sçauoir que le pain a esté faict son corps
par sa toute-puissance, ce pendant que le pain
demeure figure exterieure, & signe de son corps
au Sacrement. Qu'au reste le Ministre aduoüoit
l'vn des deux seulement en Tertulien, sçauoir
que le pain estoit figure du corps, mais non pas
l'autre, sçauoir qu'il aye faict le pain son corps.
A ceste raison dis-ie, le Ministre ny ose toucher
seulement du bout du doigt, cela estant trop
chaud pour luy, Or il va cercher d'autres cho-
ses, & dict qu'il n'est pas question si le corps de
Christ est presant, mais il s'agist (dit-il) s'il faut
prẽdre au pied de la lettre les paroles de Christ,
ou en figure. O tourdiõ merueilleux! He qui ne
void qu'il tache d'eschaper. Ie vous prie n'est ce
pas tout vn de croire les paroles de Iesus Christ
au pied de la lettre, & dire que son corps y est
presentemẽt? ou de dire qu'il ny est pas, & qu'il

faut prendre les mots figurement? C'eſt le Miniſtre qui aduoue cela à tout propos & eſt ſon ſeul but, en c'eſt œuure, & nonobſtant il veut faire croire icy, qu'il y a difference aux deux. Puis apres à ſa vieille mode, il me faict argumenter ſelon ſon bon plaiſir, & non ſelon mon eſcrit en diſant. C'eſt comme ſi vous diſies, &c. toutes-fois ie n'en auois rié dit, en ſõme il veut conclure, que ie tiens qu'aux claires paroles de Ieſus-Chriſt, il n'y faut point de Gloſe, & nonobſtant Tertulien, y à mis (dit-il) vn, C'eſt a dire. A quoy i'ay deſia reſpondu cy deſſus, qu'aux paroles des Sacremens, n'y aux articles de noſtre foy, il n'y faut point d'autre choſe outre ce qui eſt porté par les paroles expreſſes, mais aux contrediſans, & ennemis de la foy, il leur faut explicquer ſur ce qu'ils nient & debattent contre la foy. Si bien qu'en ces gloſes, les explications ſont ſignes aux infidelles, & non aux fidelles, ainſi que diſoit meſme S. Paul du don des langues. Or eſt il que Marcion eſtoit Heretique, parquoy luy failloit bailler vn, C'eſt à dire, de peur que Marcion ne conclud des paroles de Tertulien que s'il auoit fait le pain ſon corps, & nonobſtant on ne voyoit pas vn vray corps, que pareillemẽt ailleurs l'Eſcriture diſoit que le verbe c'eſtoit faict chair, ores qu'il n'y euſt pas vraye chair. Tertulien par la nature des Sacremẽs (qui eſt d'eſtre voi-

1. Cor. 14.

lez)il preuient ceſte obiection de Marcion, & de faict ſuppoſons auec le Miniſtre, que l'intẽtion de Tertulien feuſt de dire, qu'au Sacremẽt il y euſt figure, lors Tertulié euſt preſché (cõme l'on dit) contre ſes bulles, voulãt prouuer qu'il n'y auoit aucune figure, mais pure & ſeule verité en l'humanité de Ieſus Chriſt, car pour prouuer cela, il ne deuoit donc point amener ce qui eſt en figure, mieux euſt valu le taire, car touſiours l'argument ſeroit plus en faueur de l'aduerſaire, que de l'argumentant, & de Marcion que de Tertulien. Et ne ſert de rien dire que figure n'eſt point ſans vne verité, car Marcion euſſe dit auſsi toſt, que la verité eſtoit en l'humanité de meſme qu'au Sacrement d'Euchariſtie, c'eſt à dire en apparẽce, attendu que S. Paul appelle ceſte humanité forme & ſemblance d'homme, & Ieſus-Chriſt euſt appelle la figure de ſon corps, du nom, de corps. Beatus Rhenanus à eu opiniõ que Tertulien aye mal parlé, mais ayant eſté le premier commentateur de Tertulien, il ne la ſi bien expliqué ny entendu que les autres qui l'õt ſuiuy par apres, parquoy à eſté cenſuré en pluſieurs choſes qu'il a auancees en ſes commentaires, Hardingus, auſsi y peut auoir failly. Mais toute la troupe des Catholiques tient au contraire, car iamais aucun de ceux qui nous ont deuãcez n'ont point notté en cela Tertullien, ainſi qu'ils en ont notté

Phil

Concilium trident. in Indice.

d'autres Le Ministre dict que Tertulien eust argumanté par la verité du corps, & non par la figure, mais ie viens de luy mõstrer que de necessité il luy falloit amener les deux ensẽble, pour bien clorre la bouche à Marcion. Le Ministre dit, que figure n'est point figure que d'vne chose vraye, ce que nous accordons, mais en cela il se contredict, car cy dessus il soustenoit fort & ferme, qu'vne figure estoit figure d'vne autre figure, cõme dit-il, les premiers trais d'vn image sõt figure d'vne autre image, qui est ja parfaicte. Mais ie luy ay mõstré le cõtraire, & qu'aussi au nouueau Testament, nous n'auons plus de figures, mais pures veritez des choses, puis que les Sacremẽs anciẽs estoiẽt figures des nostres. Ainsi le Ministre a son dit, & son dedit, seló son bon plaisir. Et si dict il encores, que puis que le pain est figure de son corps, il faut de necessité que le corps soit vray corps, autrement dict il, le pain seroit vne fausse figure. Quil applique donques cela aux figures de l'ancien Testament en comparaison du nouueau, & trouuera ou qu'elles ont esté fausses figures, ou que nous auons la mesme verité figurée en nos Sacremens. Le Ministre s'abuse encores sautant cõme vne biche, des Sacremens, aux articles de la foy concernants l'humanité de Iesus-Christ, sans peser & aduiser, que les articles de la foy, sont choses a nud & descouert, & les Sacremens

Page 709. à la derniere ligne du Ministre

Page 701. du cõmancement.

au

au contraire ſont voilez des ſignes exterieurs, parquoy l'argument n'euſt de rien ſeruy aux anciens Heretiques de dire que ſi le pain exterieur n'eſtoit vraye chair, ou n'eſtoit vray pain en ſubſtance, que donques l'humanité de Ieſus Chriſt n'eſtoit en verité, car on leur euſt remõſtré que les ſignes des Sacremens, ſont d'autres choſes, que les veritez contenues & cachees au Sacremẽs, & qu'aux articles de la foy, ou tels ſignes n'y ſont comprins, car tout eſt a nud & à deſcouuert. Cela coupe chemin à certaines autres cõſequences faictes & tirees du Miniſtre tendens à meſme fin, & ne diſtinganſt la proprieté des Sacremens, auec celle des articles de la Foy. Sur la ſeconde ſolution que ie baillois à la ſentence de Tertulien, qui eſt que poſsible Tertulien parloit là en la perſonne de Marcion, recitant la propre expoſition d'iceluy pour cõclurre contre luy, *Ex conceſſis*, ainſi que meſme la practiqué S. Paul. Le Miniſtre voulant regimber cõtre ſe ſecõd eſguillon, il ſe trouue n'auré iuſques aux os, premierement il me reproche qu'au parauant ie diſois que c'eſtoient les mots de Tertulien, ou ie diſois icy que c'eſt le propos de Marcion. Iugez Meſsieurs, de ſes diſcours, Iugez s'il y a contradiction aux diſionctiues. Ie diſois qu'il pouuoit eſtre ou l'vn ou l'autre & q̃ meſmes aux deux façons, le Miniſtre y eſt condemné. Que faict il pour remplir ſon papier? Il

change ma disionctiue, en copulatiue, ie ne veux dire autre chose, car c'est assez pour faire rire, les petits grimaux de Dialectique. Or pour monstrer que ce ne sont pas les paroles de Marcion, voicy comme il le prouue, Tertulien dit-il, escrit au dessus, Iesus-Christ auoir dict ces paroles, d'vn grand desir i'ay desiré de manger ceste Pasque, c'este Pasque dict Tertulien estoit sienne, chose que Marcion nioit fort & ferme. Mais qui a dict au Ministre, que tous les propos & discours de Tertulien fussent de Marcion ? Vrayement il s'abuse bien d'ainsi l'estimer. Nous disons, qu'il à recité par parantheſe, à l'exemple de S. Paul, l'interpretation de Marcion, laquelle consiste en ses paroles (C'est à dire la figure de mon corps) mais ie n'ay pas dict ny aucun Catholique iamais ne la pensé, que le discours precedent feust de Marcion, mais seulement de Tertulien. En aprez dict le Ministre, iamais Marcion n'euſt dict que Iesus-Christ euſt vn corps de verité: Ausi ne la il pas dict, mais bien Tertulien. Puis le Ministre cuide desguiser deux sentẽces notables de Tertulien, que ie luy amenois pour preuue, qu'il auoit senty & creu du S. Sacrement tout ce que nous en tenons & croyons, & pour la premiere il nous renuoye au Chap. 10. & c'est la ou ie le veux ausi, & y renuoye pareillement le Lecteur. Pour l'autre il falsifie la sentence de Tertulien

tulien qui dict ainſi. *Neſciet maritus quid ſecretò ante omnem cibum guſtes, & ſi ſciuerit, panem non illum credet eſſe qui dicitur.* ou le Miniſtre faict le point autrement qu'il ne doibt pour deſguiſer ceſte ſentence, à la mode des anciens Heretiques, reprins tant par S. Irenee que par Tertulien à raiſon qu'ils faiſoyent le poinct ou ils ne deuoyent en ceſte ſentence de S. Paul, *In quibus Deus huius ſeculi, excoecauit mentes Infidelium,* ou ils deuoyent ponctuer ainſi (diſent ces bons Peres) *In quibus Deus, huius ſeculi &c.* dautant que de là ils tiroyent que le Diable eſtoit Dieu, changeãt le Diable en Dieu, en vertu de ce ſeul poinct changé. En quoy on peut voir combien exactement il y faut proceder tant en la lecture de l'Eſcriture, (ou Ieſus-Chriſt remarque les petites virgules, & les iota, Math. 5.) qu'en la leçon des Peres. Ainſi donques faict icy le Miniſtre, diſant que Tertulien pretendoit dire, que le mary infidelle, s'il ſçait le pain, ne croira pas qu'il ſoit tel qu'on le dict. *Et ſi ſciuerit, non illum credet eſſe, &c.* ainſi que marque le Miniſtre. Mais nonobſtant tous ſes deſguiſemens, encores le ſens le preſſe-il, & faut qu'il nous die, comment vn Payen ne voudroit croire que le pain ne feuſt figure & repreſentation du corps de Ieſus-Chriſt ? car on ſçait bien que meſme vn feſtu & petite paille, ſi ie le veux prendre en memoire d'vn homme, pour me faire reſſouuenir

Tertul. lib. 2. ad vxor.

Iren. lib. 3. c. 7. Tertul. lib. 5. cont. Marcio.

festu, & petite paille, si ie veux le prendre en memoire d'vn homme, pour me faire ressouuenir de luy, elle me representera c'est homme, car comme les paroles sont esté inuentées, selon le plaisir des premiers inuenteurs, comme dict Aristote, de mesme les signes exterieurs representent au plaisir d'iceluy qui les faict ou les reçoit pour tels, si bien qu'a vn endroict le rameau, en l'autre la seruiette pendue en la fenestre, represente le vin a vendre, donques vn Payen n'eust faict difficulté de croire que le pain baillé par Iesus-Christ pour memorial de son corps ne presentast au Chrestien, son corps, le Chrestien reçeuant ce signe comme institué à cela, par celuy qui est son Dieu. Le Ministre va rauauder, de sa reception en esprit, que le Payen toutesfois croyroit facilement, sçauoir qu'en Idée & en esprit il feust cõceu au cerueau du croyant: Mais si on veut passer plus outre iusques à la verité du Sacrement, lors il ne voudra le croire, ains il s'en mocquera. Le Ministre demande en quel sens Tertulien dit, que le mary scaura ce pain, & sur cela il s'imagine diuerses opinions, mais il n'y a qu'vn mot. C'est qu'il le scaura, lors qu'il prendra garde que sa femme frequentera le S. Sacrement, & l'interrogant a quel propos faict elle cela? si elle luy respond, que ce pain là, qu'il void, cest le vray corps de Iesus Christ, lors il ne le voudra croire. Voila Tertulien tout clair & n'et, au lieu que

le Ministre se tormente pour monstrer que ie ne scaurois explicquer ce mot de sçauoir, quād on dict, que le mary sçaura ce que sa femme faict & frequente deuant que reçepuoir autre viande. Et toutes ces resueries viennent du faux point, qu'il met mal a propos, au texte de Tertulien. Remarquerons en passant qu au susdict passage Tertullien n'estoit pas Caluiniste, car il y faict mention de la façon des Chrestiens, signans le lict & leur corps, lors qu'ils se vouloient coucher, ce que les Payens trouuoient estrange, ainsi void on que le Ministre ne scait à peine alleguer vn seul Pere, qui ne condēne à descouuert ses erreurs & opiniōs n'ouuelles.

S. Cyprien.

I'ay examiné exactement & amplement cy dessus toutes les sentences des Peres, desquelles le Ministre auoit volu corrōpre le sens, vn chascū le pourra iuger facilemēt, or maintenāt pour grossir d'auantage son liure, il amene de rechef grād nōbre de sētēces des Peres, ausquelles i'ay respondu suffisāment en ma seconde Respōce, sur quoy ie m'en r'apporte aussi au Lecteur net de toute passion & affection sinistre. Bien veux ie donner c'est aduertissement que le Ministre a esté icy vn vray larron, qui a derobé toutes les sentences de Bellarmin, qui les propose toutes comme argumens de Pierre Martyr en son œuure contre Gardinere. En quoy peut on cognoistre que le Ministre n'a

faict que ramaſſer, ça & la, & les ſentences & eſtudes des autres, pour en faire ce beau troiſieſme eſcrit, & tellement ramaſſé qu'il y a conſommé 26. feuillets, ſçauoir deſpuis la page 705. iuſques à la page 759. Il a deſrobé dis ie cela de Belarmin comme viande toute preſte, il luy a donc eſté fort aiſé d'amplifier ſon liure, & ſi cauteleuſement il diſſimule les ſolutions dudict Belarmin cõme ſi iamais n'en auoit parlé. A raiſõ de quoy ie y réuoye le BeneuoleLecteur, qui entend le Latin, & quand aux autres, en ma precedente Reſponce chap. 16. ou ay monſtre qu'aucune des ſentences alleguees ne faict pour luy n'y pour les ſiens, & en 3. lieu ie réuoye le Miniſtre à Bellarmin, pour maſcher premierement ſes ſolutions, & à icelles contredire s'il peut, & non pas diſputer icy contre nous, taiſant les ſolutiõs des noſtres ia baillees, qui eſt ſe vouloir abuſer ſoy meſme & auſsi les autres. I'ay donné entẽdre au precedent feuillet traictant la ſentence de Tertulien (premier des autres allegué par le Miniſtre (cõbien en vain le Miniſtre à volu repliquer ſur mes precedentes ſolutions, il en pourra autant iuger des autres en liſant Belarmin, & s'en pourra aiſemẽt prendre garde ſur ce qu'il à volu auſsi eſcrire contre la ſentence de S. Cyprien, ou ie luy remõſtrois, que Ieſus-Chriſt auoit baillé viſiblement ſon corps en croix, mais inuiſiblement au S. Sacrement

La ſentẽce ſuſdicte de Tertulien eſt en Bellar min lib. 2. de ſacrã. euchar. c. 7 Celle deſ. Cyprié au meſme liure c. 9.

crement. Mais dict le Ministre, ie soustiens tout à l'oppositè. Voicy ses raisons. Au contraire dit il, l'opposition qu'il faict entre ces deux choses, donner le pain, & le vin en la Cene, & donner son corps en Croix, monstre bien qu'il ne pensoit pas, à vostre presence corporelle. Voila tout ce qu'il en scaist dire. Mais si ceste opinion le monstre, voyons comment? Le Ministre ne scaist dire comment, il se contente de dire laissant a vn autre de le prouuer. Or ie dis le contraire, car donner le corps dessoubs du pain, & le dõner aux gens d'armes pour le clouer, faict clairement entendre qu'il a donné en la Cene son corps couuertement desoubs les signes du Sacrement, & en la croix a nud & a descouuert puis qu'on la cloué & affiché en la croix. Secondement il oppose que sainct Cyprien dict là que Iesus-Christ la ainsi faict, à celle fin, que les Apostres exposassent au peuple, comment le pain, & le vin estoient sa chair, & son sang. Or dict le Ministre, au cõtraire vous dictes, qu'il ne faut point exposer les paroles de Christ, car les exposer, c'est les opposer à Christ. O crasse ignorance, ou plustost aueuglement de Ministre. Qui de nous à iamais nié qu'il ne faille prescher, & exposer au peuple idolatre & payen l'Euangile de Iesus-Christ, ainsi qu'il leur auoit commandé, disant *euntes docete omnes gentes*? I'ay bien dict que les paroles des articles de la

foy

foy, & des Sacremens ſont claires & nettes, mais ie n'ay pas dict pourtant qu'il ne les faille preſcher & expoſer au peuple, meſmemẽt aux peuples infidelles. Ces paroles. Le verbe a eſté faict chair, bien qu'elles ſoient claires d'elles meſmes à ceux qui entendent que veut dire verbe (ce qu'entẽdoient les Platoniciẽs) & que veut dire chair humaine, ſi failloit il pourtant preſcher ces paroles au peuple, & leur expoſer, tant la verité du faict comprinſe aux paroles, que la maniere comment le tout auoit eſté faict, qui n'eſt pas gloſer en ſens contraire, comme font les Sacramentaires. Mais biẽ leur preſchoient ils que le diuin verbe, auoit prins chair humaine, le tout eſtant operé, au ventre de la ſaincte Vierge, par obombratiõ, & operation du S. Eſprit. Ainſi preſchoient ils, que Ieſus-Chriſt auoit baillé le ſoir de la Cene ſon vray corps, ſoubs eſpeces de pain & inuiſiblement, le tout eſtãt faict & practiqué par ſa toute-puiſſance. C'eſte doctrine & expoſition à elle point iamais eſté combatue d'aucun Catholique? Et le Miniſtre pource que nous reiettons toutes ces gloſes d'Orleans, veut de la inferer, qu'il ne faudroit donc point preſcher, n'y expoſer la maniere comment cela ſe fait ou au contraire meſme la ſaincte Vierge, ſans peché quelconque d'infidelité, c'eſt enquiſe de l'Ange ſur la maniere, de conceuoir non ſur le

fait, duquel, elle ne doubta iamais, puis q̃ la nouuelle venoit de la part de Dieu, qu'elle croioit estre tout puissant, ainsi qu'a bien remarqué S. Ambroise, sur ce passage, de mesme disõs-nous qu'il ne faut nullemẽt doubter du fait qui nous est reuelé: mais bien nous est permis nous enquerir de la maniere comment le tout se faict, & c'est l'exposition que nous y baillons, auec les Apostres & anciens Peres, que le tout se faict par l'operatiõ du S. Esprit, & la toute-puissance de Dieu. Voila l'expositiõ qui est requise, de la maniere nõ de la chose, de la façon, nõ du faict, *de modo, non de re ipsa.* Or les Heretiques font au rebours de la S. Vierge, car ils ne se souciẽt s'enquerir de la maniere, ny de la cause, mais seulement disputẽt sur le faict reuelé de Dieu, qui est vne des plus grandes impietez qu'õsçauroit cõmettre, car c'est où faire mentir Dieu, ou le faire impuisãt à exhiber ce qu'il dit & promet, outre c'est reuoquer en doubte tous les articles de nostre foy. Or dõc les Apostres & nous aprez eux, preschõs aux peuples le faict, ainsi qu'il a esté reuelé de Dieu, & est couché en l'Euangile, & exposõs & declarõs la maniere cõment le tout ce fait qui est tout ce qu'en dit S. Cypriẽ. En quoy le Ministre se declare vrayement stupide aux sentences des Peres. Et est bien à notter q̃ S. Cyprien ne dit pas ainsi. A fin qu'il s'exposasẽt aux peuples, q̃ ce qu'il auoit nõmé sa chair, & sõ sang

Ambr. lib. 2. in luc. ad c. 2.

c'esto-

c'eſtoient pain & vin. S. Cyprien s'en garde treſbien. Mais il dit ainſi. Afin dit-il qu'ils expoſaſſent aux peuples, comment le pain & le vin, eſtoyẽt ſa chair & ſon ſang. Ou S. Cyprien parle clairement de la maniere cõment, & non du fait, leurs expoſants, q̃ le pain, & le vin eſtoiẽt la chair & le ſang de Ieſus-Chriſt changeans de nature non diſtingie ainſi qu'expreſſement le dit le meſme ſainct Cyprien en ſon Sermon *de cœna Domini*, Mais le Miniſtre conclud, comme ſi ſainct Cyprien l'auoit dit en la premiere façon, qui ſeroit parler en Caluiniſte (ce qui eſt treſfaux) ains il couche ſes mots en ſens contraire, Fiez vous maintenant au Miniſtre quãd il expoſe les ſentences des Peres, puis qu'il les prend au biais, & conclud au rebours d'icelles.

Ce propos coupe chemin à la troiſieſme raiſon du Miniſtre concluant que S. Cyprien veut qu'on s'enquiere comment cela doit eſtre prins & entẽdu par nous, en quoy il ſe deſcouure plus amplement, quand il monſtre ne ſçauoir diſtinguer le faict reuelé, de la maniere, comment, il ſe faict. Ce que toutesfois ſainct Ambroiſe auoit clairement diſtingué au lieu preallegue, à propos du colloque de la S. Vierge auec l'Ange, au faict du myſtere de l'incarnation qui eſt encores plus grand & plus admirable que c'eſtuy-cy. Or donques nous diſons qu'on ſe peut enquerir de la maniere,

mais

mais ayant creu le faict reuelé de Dieu.

La quatrieſme, il la propoſoit comme en replique de ce que i'auois dict que le pain porte le nom du corps, & auſsi le corps, le nom du pain, mais en verité il n'y touche pas, ny ne peut, ſeulement il dit à ſa vieille mode, c'eſt dit il tout ainſi comme ſi vous diſies, &c. & ie dis que non, & que ie ne penſois pas dire, ce qu'il pretend me faire dire auec ſa plume, que ſe trouue bien eſloignée de mon cerueau, & intentions. Or me faiſant dire ce qu'il luy plaiſt, il ramaſſe des inconueniens comme que ce ſeroit à dire, que la choſe terrienne eſt la celeſte, ſans aucuue figure, & que ce qui ſe void eſt abſoluement, ce qui ne ſe void pas. En ſomme meſle & adiouſte à mon diſcours, tout ce qu'il veut, & nonobſtant ie luy ay accordé, qu'en ſubſtance, ce n'eſt qu'vne choſe, l'eſpece, & le corps, le vin, & le ſang de Ieſus-Chriſt, & que cela eſt le corps, & le ſang, ainſi que le dit Ieſus Chriſt, mais pour les accidens deſquels ne faict mention Ieſus-Chriſt, ains de la ſeule ſubſtance du corps, i'accorde qu'ils ſont autre choſe que le corps, & n'eſtoit beſoin que le Miniſtre alleguaſt cela, pour inconuenient à nous, car c'eſt noſtre foy, & il ſçauoit bien que ie luy auois accordé cela cent fois, & eſt euident qu'autre choſe eſt le ſigne au Sacrement, autre la choſe ſignifiée. Outre dit il, s'enſuiuroit que

ce qui ne subsiste plus, & qui n'est plus, peut estre vray signe, tous lesquels propos, ne sõt que bagatelles, car la substance du pain, n'est plus, aussi n'est elle plus signe, mais bien tout ce qui demeure du pain, qui sont les accidens, signes de la substance interieure, & cachee, qui est le corps de Iesus Christ, ou Iesus Christ n'auroit dit vray. Il dit qu'il croit auec S. Cyprien, sçauoir dict-il, que le pain & le vin sont dicts le corps & sang de Christ, d'autant qu'ils le signifient Sacramentalement, Et ie gage au Ministre la valeur de ses psalmes de Marot, ou de sa Bible de Geneue, au cas qu'il trouue ces mots en S. Cyprien. Si bien qu'il ne peut s'abstenir d'accumuler mensonge sur mensonge.

Origene. S. Ambroise.

Le Lecteur se pourra prendre garde, que le Ministre ne dict rien icy du sien. Il trouuera les precedentes sentences des Peres en Bellarmin liure 2. *de Eucharistia* chapitre 7. & 9. & toutes les suiuantes pareillement, les deux d'Origene & sainct Ambroise qu'il met icy en auant, sont au meſme liure chapitre huictieſme & quatorzieſme, & n'est a moy besoin d'y respondre, car il laisse les solutions dudict Bellarmin, mettant en auant les pures sentences des Peres,

comme

comme si iamais il n'y auoit esté respondu, quand donc le Ministre aura respondu aux solutions dudict Cardinal Bellarmin, lors s'il met en auant quelque chose de nouueau on luy remonstrera son erreur. Ie ne m'arresteray donc poinct a ce qu'a esté desia suffisamment respondu, mais seulement, s'il produict quelque poinct non contenu au susdict Aucteur. Bien diray ie en passant, que le Ministre faict feste d'Origine, appellant la saincte Eucharistie, corps typique, & simbolique, voulant inferer par la, que la substance du pain y demeure, mais il s'abuse, car au Sacrement il y a deux choses, sçauoir le corps, qui est le corps de Iesus-Christ, & n'y en a point d'autre, & les especes exterieures qui ne sont que les accidens. Or Origene parlant de toute l'Eucharistie, il dict que c'est vn corps, ce qui est tres-veritable du corps de Iesus-Christ, outre il dict, que tout ce corps d'Eucharistie est symbolique, ce qui est veritable des especes couurans le corps, lesquelles sont symboles & signes de la realité contenue. Qui est comme si ie disois, que le corps de sainct Pierre estoit blãc, qui ne seroit à dire que la substance du corps feust blanche mais bien les accidens d'iceluy. Ainsi dict Origene que ce corps Eucharistique est symbolique & typique, mais c'est à raison des accidẽs visibles,

Origen. in Math. 15. c

qui ſe trouuent à tout ce corps Euchariſtique, non au corps de Ieſus-Chriſt abſoluement, car il n'a pas ſes accidens de pain, bien ſon corps Euchariſtique. Ainſi Origene ne nie pas la trãſubſtantiation, mais le Miniſtre entend mal ſon diſcours. Le Miniſtre reppete icy, Origene auoir dict que les indignes ne reçoiuent pas le corps de Ieſus Chriſt. Il auoit obiecté le meſme en ſon precedent eſcrit, à quoy i'auois ſuffiſamment ſatisfaict, comme appert en ma ſeconde Reſponce chap. 20. page 804. luy remonſtrant en ſomme que Origene s'explique luy meſme, qu'il entend dire, *cum effectu*, ſi biẽ que celuy qui veut prendre la peine de relire mon precedent eſcrit au lieu preallegué, trouuera que le Miniſtre ne ſçait qu'vne chanſon, & bien mal plaiſante, & ſi eſtant treſ bien payé & ſatisfaict, il ne veut ſe taire, en la façon de ces aueugles importuns, qui ſonnẽt touſiours leur premiere chanſon, bien que leur violle accorde mal. Pour S. Ambroiſe il luy impoſe n'auoir iamais dit, qu'on mãge le corps de Ieſus Chriſt, ou qu'on boiue ſon ſang, on peut voir les ſentences dorees que i'ay amenees de luy en ma precedente Reſponce chap. 10. page 338. ou eſt auſsi expliqué, ce que le Miniſtre reppete encores icy du Bapteſme, s'il la appellé, la mort de Ieſus-Chriſt. I'ay encores traicté des ſentences de S. Ambroiſe en c'eſt œuure ſur ce meſme

chapi-

chapitre. Ces repetitions donques du Miniſtre monſtrent que ſon but n'eſt que de caqueter en vain, & non produire aucune choſe de nouueau, car il ne ſçait n'y ne peut, l'aiſſant cependant en arriere nos ſolutions qui ſont bien claires & manifeſtes.

Theodoret & S. Chryſoſtome.

Les ſentences de ces deux Peres ſont en Bellarmin lib. 2. *de Euchariſtia* cap 22. & 27. d'ou le Miniſtre les à ramaſſees, laiſſant à part ſes ſolutions, comme des precedentes, & de toutes les autres qu'il ramene cy apres, ſemblable au peculateur qui mene vn grand troupeau de brebis & moutons, non ſiens mais deſrobez de nuict. Or s'il euſt eſté honeſte homme (comme l'on dict) il euſt mis en auant les ſolutions dudict Bellarmin, & repliquant ſur çes Reſponces, lors il euſt peut eſtre faict quelque choſe de nouueau. Touchant à Theodoret, il l'auoit deſia allegué au chapitre dix-huictieſme de ſon ſecond eſcrit, auquel i'ay ſatisfaict amplement comme appert en la page 688. de ma ſeconde Reſponce, remonſtrant qu'eſtant Theodoreth Neſtorien il tenoit de neceſsité, que les deux ſubſtances fuſſent permanentes en l'Euchariſtie comme il mettoit deux perſonnes en Ieſus-Chriſt, & de cela en parleray plus amplement (aidãt Dieu) ſur le 18. chap. ou le Miniſtre me tanſe d'auoir mal parlé des Pe-

res, ie luy rendray bien ſon reſte, lors que luy diray qu'il eſt fauteur d'Heretiques comme chaſcun aime ſon ſemblable. Theodoreth ne faict rien donc contre nous. Il a nonobſtant creu & ſouſtenu la realité, ſi bien qu'en ſon Neſtoriſme, il eſtoit Lutherien & non Caluiniſte. Les Neſtoriens n'eſtoient ſi meſchans que les derniers, parquoy quand il dict que Ieſus-Chriſt s'eſt nommé ſep de vigne, il ne dict que ce qui eſt en l'Euangile, & quand il dict, que l'Euchariſtie c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, il ne dict auſsi que le meſme Euangile, mais les mots ſe prennent diuerſement aux deux lieux, comme appert que le premier poinct eſt vne parabole, mais le ſecond, non, ains inſtitution d'vn Sacrement de la Loy de grace. S'il falloit faire conſequence de tous les autres noms, il a prins le nom d'homme, & de chair, il n'eſt nonobſtant ainſi homme & chair, comme il eſt vn ſep de vigne. Or au Sacrement les ſignes viſibles reçoiuent meſmement ceſte mutation de noms d'autant qu'ils reçoiuent auſsi mutation de ſubſtance, ſi bien que comme i'ay cité de S. Auguſtin cy deſſus, les paſteurs de l'Egliſe demõſtrans les eſpeces viſibles aux petis enfãs Chreſtiẽs, auec treſgraue auctorité leur diſoient que c'eſtoient le corps & ſang de Ieſus Chriſt. Ie regrette donques le Miniſtre qui ſe noye dans vn verre d'eau, ſcandalizé, ſi les ſignes viſibles portent

tent le nom (dict il) des choſes celeſtes, & ie dis que non ſeulemẽt portẽt le nom, mais ils le sõt en ſubſtance, & n'ont point d'autre ſubſtance que celle là, vrayement diuine & celeſte. Le Miniſtre dit que ie n'ay oſé toucher à ſa belle ſentence qu'il amene de S. Chryſoſtome, *Epiſt. ad Cæſar*, ou au contraire i'y ay tellement touché, qu'il n'oſe maintenant ſi arreſter cõme aux precedentes, car ie luy diſois, que ce paſſage ne ſe trouue point en toutes les œuures de S. Chryſoſtome, & que c'eſt Pierre Martyr qui la met en ieu, mais tous la luy nient, car nous auons auſsi bien les œuures de S. Chryſoſt. pour le moins qu'eux. Ainſi il ne dict rien de nouueau, & s'il ne ſçait repliquer a nos ſolutions ia baillees. Pour la cõſequence que i'ay faicte de la realité, ſur ce qu'auec beaucoup de religion & reuerence, on n'oſoit parler de ce ſacré myſtere, en preſence de ceux qui n'eſtoient baptiſez, i'ay deſia reſpondu cy deſſus au Miniſtre, repliquant (comme il faict encores icy, car il n'a que redittes) qu'on faiſoit le meſme au Bapteſme, i'ay remonſtré qu'ouy, mais bien diuerſement. On peut lire ce qu'en ay eſcrit ſur le dixieſme chapitre traictant à part la ſentence de ſainct Chryſoſtome, ou ie monſtrois que les Apoſtres les y admettoient au Bapteſme, mais non pas en l'Euchariſtie, & que pour le Bapteſme violé, nul n'a ſouffert

martyre,comme pour la S.Eucharistie.En cela on peut iuger combien le Ministre est fecond en conuices,qui me reproche icy,que mon susdit propos procede d'vne crasse ignorance, ou au contraire la sienne y est patentement descouuerte.

Sainct Augustin,Prosper,le glosateur du Decret.

La sentence de S.Augustin est en Bellarmin lib.2. *de Eucharistia. chap.* 14. Ainsi le Ministre ne faict iamais rien de nouueau. Si le Ministre auoit apporté de nouueau quelque belle sentence de S.Augustin ou d'autre, au gré des Caluinistes,ils luy pourroyent rendre graces cõme au premier inuenteur, ainsi qu'Aristote enseigne, & l'ancienne façon des peuples le practiquoit, mais puis qu'il ne dict rien de nouueau, il sera mesprisé des siens & mocqué des nostres, remarqué non pour vn nouueau Inuenteur, mais pour vn nouueau Menteur & Thrason. Quand ie dis Menteur,ie commence à descouurir son discours. Car voulant magnifier à son aduantage la sentence de S. Augustin prinse de l'Epistre 23. *ad Bonifacium*, cent mille fois desia traictée,il parle à moy en ses mots. Vous repliquez que les accidens exterieurs du pain qui subsistent,sans l'appuy d'aucun subiect,sont improprement le corps de Iesus-Christ. Vous

auez

auez tant vogué, dit-il, tant frotté c'eſte routte qu'en fin vous eſtez prins. En fin dit-il, vous confeſſez que le ſigne eſt nommé impropremẽt & figurement le corps du Filz de Dieu. Voila ſon diſcours. Lequel liſant, ie regardois voir ſi point ſelon ſa mode il cottoit ma page, & n'y voyát point de cotte ny en la marge ny ailleurs, & m'aſſeurant d'autre part n'auoir iamais vſé de ce mot, impropremẽt (lequel mot, il met par deux fois, & preſque tout de ſuitte en groſſe lettre, comme ſi c'eſtoit mes propres mots) i'admirois l'impudence de l'homme, me prenant garde auſsi qu'il inſeroit des mots inuſitez aux Catholiques, comme que ce ſoyent accidens ſubſiſtans ſans l'appuy d'aucun ſubiect. Ie penſois touſiours qu'encores continuoit-il à ſa mode Miniſtralle, quand ne pouuant y faire autre choſe, il s'aide des raiſons de la putain Maiſtreſſe de Ioſeph, & des pierres d'Acab & Hiezabel contre Naboth. Or voicy ce que ie remonſtrois en ma ſeconde Reſponce page 583. a la ſentence de S. Auguſtin. Le ſigne du Sacremẽt (diſois-ie) peut eſtre conſideré en deux manieres, ou ſelon la ſubſtance, ou ſelon les accidens, ſelon la ſubſtance, c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, mais ſelon l'autre maniere, qui eſt des accidẽs, c'eſt le ſigne & non pas le corps de Ieſus-Chriſt. Voila mes propres mots. Ay-ie parlé en la façon que le Miniſtre recite? Ay-ie vſé du mot impropre-

Page 724. au Miniſt.

3. Reg. 21.

En ma ſeconde reſponce.

Page 583

ment,

ment, ny en grosse lettre, ny en mesme, ny deux fois, ny vne? Ains mon discours conclud au contraire, car le corps de Iesus-Christ, en substance, est-il pas proprement appellé son corps? & les signes exterieurs, comme signes, sont-ils pas proprement appellez signes? ou trouue-il ny en l'vn ny en l'autre, vne locution impropre? ou elles sont fort propres, car le corps est corps, & le signe est signe? Mais le Ministre s'abuse par vne crasse ignorance, ne sachant distinguer ces 3. choses, sçauoir la substãce, le signe, & le Sacrement, ou pain Eucharistique. La substance, c'est le corps de Iesus-Christ, le signe c'est l'espece visible, le Sacrement comprend tous les deux. S. Augustin ne dict pas que la substance du Sacrement soit (aucunement) le corps de Iesus-Christ, il s'en garde bien. Mais bien dict-il, que le Sacrement du corps de Iesus Christ, est selon quelque maniere le corps de Iesus-Christ, à sçauoir selon la substance, qui est la premiere chose considerée au S. Sacrement, en ceste maniere prins le Sacrement, c'est le corps de Iesus-Christ, non à nud comme en la croix ou à la dextre du Pere, mais pas maniere inuisible, & Sacramentale, ou le mesme Sacrement selon l'autre maniere, qui est de accidens, de ce costé là, c'est le signe & representation du corps de Iesus-Christ. Or le Ministre poursuit disant que Sainct Augustin conclud,

qu'ainsi

qu'ainſi le Sacrement de la foy, eſt la foy, à ſçauoir le Bapteſme, & ailleurs il dict auſsi que le ſang eſt l'Ame, comme Ieſus-Chriſt donnant le ſigne de ſon corps à dict, Cecy eſt mon corps. Le Miniſtre paſſe ſoubs ſilence, la ſolution que Bellarmin au lieu preallegué baille, à Pierre Martyr, Caluin & autres diſant que comme au Bapteſme y eſt comprinſe de neceſsité la Foy, non en figure, ny en pure repreſentation, & auſsi au ſang l'ame y eſt contenue reellemẽt & de faict & nõ point en figure, ainſi dict S. Auguſtin que ſoubs les ſignes viſibles, y ſont contenus le corps & ſang de Ieſus-Chriſt reellement & de faict & non point en pure figure. Si le Miniſtre euſt eu du ſang à l'œil, il euſt repliqué ſur ceſte ſolution, ce que ne faiſant ny pouuant faire, il monſtre combien il eſt indigent, nud & miſerable (comme parloit Ieſus-Chriſt à vn ſemblable à luy) en ſa Theologie Caluineſque. Outre quand S. Auguſtin adiouſte encores l'auctorité de Sainct Paul. La Pierre eſtoit Chriſt, il monſtre (la prenant meſme au ſens du Miniſtre) qu'il y a deux manieres de ſignes, les vns ſont vuides, les autres remplis de la choſe ſignifiée. Des premiers il à baillé les exemples du Bapteſme, ou la foy y eſt reellement, & du ſang, l'ame y eſtant auſsi reellement contenue, du ſecond il baille l'exemple de la pierre qui eſtoit

Aug. cont. Adimant c. 12.

Acoc. 3.

Chriſt

Christ, car la pierre ne contenoit pas Christ, si on parle de la pierre materielle & y a conformité au signe, mais dissimilitude à la chose cõprinse. Or iamais S. Augustin n'a dict que le S. Sacrement feust au rang de signes vuides, ains comme i'ay cité de luy, desia par deux fois, il dict que le signe deuant les paroles, c'est du pain, Mais apres les paroles, c'est le corps & sang de Iesus Christ. Car au reste s'il faut prẽdre les mots de S. Augustin au sens du Ministre, il faudra conclurre que l'ame n'est point reellement & de faict au sang, car voicy comment il parle concluand son discours contre les Manicheens *sic enim (inquit) sanguis est anima, quomodo petra erat Christus.* Le sang dict-il est ainsi l'Ame, comme la pierre estoit Iesus-Christ. Or est il que la pierre du desert ne contient point reellement & de faict Iesus-Christ, donques selon l'application de S. Augustin, au sens du Ministre, le sang ne contiendra point reellemẽt l'ame, & ainsi le Ministre sera Saducien niant les Ames & les Esprits, & sera mesme S. Augustin Saducien auec luy, & finallement il niera auec les dicts Saduciens la resurrection. Cognoist on pas bien de rechef maintenant la verité du sens du Ministre qui chantoit le triomphe deuant la victoire? Au reste pour entendre a plain pourquoy S. Augustin à trauaillé contre les Manicheens sur ceste sentence, l'ame de toute chair,

Math. 22.

c'est

c'eſt le ſang, & comment au texte hebreu y a autrement, en deux paſſages, & au troiſieſme qui le ſemble ainſi dire, y eſt l'expoſition au texte. Ie prie le Lecteur lire le 13. chap. de ma ſeconde Reſponce, ſur le troiſieſme texte page 441. Et ce qu'en ay eſcrit plus amplement auſſi, ſur le 13. chap. de ce liure ou ie diſcours amplement ſur ce ſubiect qui eſt important. Auec ceſte remonſtrance prinſe du meſme S. Auguſtin on trouuera toutes les conſequences tirees du Miniſtre, nulles & du tout eſuanouies en fumée deſpuis ſa page 726. iuſques à la page. 730. ou il preſupoſe touſiours faux, & ainſi ne faict il rien. Seulement ſur la fin il s'esforce monſtrer que le ſang mort eſt auſsi appellé l'Ame, quād Dieu prohibe de manger l'ame, des beſtes 1. le ſang dict-il, mais quand ainſi ſeroit (ce qui n'eſt pas comme on pourra voir par les textes que i'allegue ſelon la verité Hebraique au chap. 13. de ce liure) mais quād bien (dis ie) il ſeroit ainſi encores ne gaigne il rien contre nous, ains il faict pour nous en cela, d'autant que par ces locutions on prouuera que ce qu'a eſté vne choſe ne l'eſtant plus, elle retient ſon premier nom, comme le ſang ayant contenu reellement l'Ame, il porte le nom de l'Ame: & le ſigne du Sacrement ayant cōtenu en ſoy autresfois la vraye ſubſtance du pain, porte le nom du pain. Ce que pretendoit nonobſtant improuuer le Miniſtre

nistre c'est fort efforcé d'es-branler ou inualider ceste solution qui est selon le droict sens de S. Augustin. Il fait entendre ce qu'il en imaginoit en la page 732. quand reppetant ma solution il dit que ie pense que mon sophisme soit vn Milon auquel on ne pouuoit par aucune force tourner ny remuer le pied du lieu ou il l'auoit arreste ny faire plier le doigt pour luy arracher la pomme qu'il tenoit empoignée de sa main, par ce propos il monstre assez qu'il redoute ceste solution que ridiculeusement il appelle, vn sophisme, comme si vne distinction faicte de toutes les parties d'vne chose pouuoit estre appellée sophisme, ou au contraire le sophisme se faict, selon vne façon, lors qu'on ne distingue point les choses, & sur ceste indistinction & equiuoque l'on vient à former & conclurre son argument. Or est il qu'au Sacremẽt d'Eucharistie il y a 3. choses a cõsiderer, sçauoir la substance du Sacrement, le signe d'iceluy, & tout le Sacrement comprenant tous les deux, ma susdicte solution est appuyée sur la distinction de ces 3. mẽbres, on ne peut donques l'appeller sophisme que vainement & ridiculeusement. Et iaçoit que le Ministre auparauant que venir à impugner ma distinction, il entremesle vne autre sentẽce de S. August. assez mal à propos laquelle il traicte assez prolixement & qu'il met en la page 730. nonobstant pour mieux

Arist. lib. 2. elench. c. 5. & 6.

inferer

inferer mon discours ie mettray en auant ces Responces, & par apres traicteray ladicte sentence, sans quoy on ne pourroit pas bien si clairement iuger de l'insuffisance de ses Responces, car c'est pourquoy il entrelasse d'autres matieres ou subiects à celle fin de destourner l'attention du Lecteur, & ne se prendre garde d'icelles insuffisances, ayant desia l'esprit destourné ailleurs. Voicy donques comment il se met en deuoir de respondre a ma susdicte distinctiõ c'est en la page sept cens douze, ou il se met en deuoir. Apres auoir proposé l'exẽple susdict de Milon, il cõclud ainsi. Mais il nous est aisé dit-il, de monstrer vostre debilité, ou pour mieux dire le neãt de voz sophisteries. Vous maintenez dit-il, que le pain est selon sa substance le corps de Iesus-Christ. Cela dit-il, est tres-absurde, sinon que le preniez au sens que nous auons souuentefois monstré. Voila sa premiere Replique. Est-ce tout ô Ministre! ce qu'en sçait dire vostre escholle Ministralle, que si nous ne disons comme vous, tout est absurde parmy nous? Voila toutesfois sa premiere Responce. La seconde est telle. Vos maistres, dit-il, vous apprennent cela, Thomas, Lescot, Biel, Durand & plusieurs autres disent que le pain n'est point & ne sera iamais, ny ne peut estre le corps du fils de Dieu. Pour ceste secõde raisõ,

Le

Le Miniſtre ſe rend encores plus ridicule qu'en la precedente, car qui eſt ce petit Theologien qui ne ſache que les ſuſdicts Aucteurs alleguez par le Miniſtre, n'ayent eu vne meſme foy auec nous, au faict du S. Sacrement? & touchant a ce qu'il adiouſte pour preuue de ſon dire, Il ſe declare impoſteur ou ignorant, du tout manifeſte, car ils ont bien dict que le pain demeurant pain, n'a eſté, n'yſera iamais le corps de Ieſus Chriſt, car comment vne vraye chair peut elle eſtre, du pain cuict au four? de cela i'en ay deſia parlé cy deſſus, & mõſtré qu'il repugne, & qu'ainſi l'ont eſcrit les ſuſdicts Docteurs, mais ce pendant ils ont eſcrit que le pain eſt changé au corps de Ieſus-Chriſt, & le vin en ſon ſang, ainſi que nous le tenons & croyons, donques ſon ſecond eſchappatoire eſt fondé ſur vn pur menſonge & impoſture. La troiſieſme eſt, ſi dit il, le pain eſt proprement & regulierement ſelon ſa ſubſtance la chair de Ieſus-Chriſt, commẽt dict S. Auguſtin que le pain eſt à ſa maniere le corps de noſtre Redẽpteur. O encores impoſture! Qui eſt ce de nous qui dict iamais, ny que le pain ſoit le corps ſubſtantiellement, n'y que cela ſoit propremẽt & regulieremẽt? nous diſons que le pain n'eſt pas le corps, mais que le pain eſt changé au corps, comme feuſt l'eau en vin, outre que cela n'eſt pas regulierement, car ce qui eſt regulierement, naturellement & ordinaire

dinairement, mais qu'il eſt miraculeuſement, faict le corps de Ieſus-Chriſt: cela ſuppoſé S. Auguſtin dict, que le Sacrement d'Euchariſtie eſt le corps de Ieſus-Chriſt ſelon la ſubſtance, mais non pas ſelon la maniere des accidens, car les accidẽs ne ſont pas le corps de Ieſus Chriſt. Mais l'eau changée en vin, & la verge en ſerpent, eſtoit, & vin, & ſerpent, non ſelon quelque maniere, mais ſelon, toutes les manieres de vin, & de ſerpent, car ils eſtoient changez, tant en la ſubſtance, qu'aux accidens du vin, ou des ſerpens, ou en la S. Euchariſtie, y a changement de ſubſtance, & non pas d'accidens, pour garder l'eſſence d'vn Sacrement, car ſans les ſignes couurans la ſubſtance changée, ce ne ſeroit vn ſacrement: Et voila la difference des deux exemples ſuſdicts, a ceſtuy cy de l'Euchariſtie, parquoy les deux premiers ne peuuent eſtre dicts changez ſelon quelque maniere, mais bien le pain, au corps de Ieſus-Chriſt. Bien le pourrions nous imaginer en l'eau changee en vin, ſi ſelon la diſpute qu'en a dreſſé *Ioannes Maior*. Sur S. Iean, l'eau auoit retenu ſa couleur blanche d'eau, eſtant vray vin en ſubſtance, lors nous dirons que l'eau ſelon quelque maniere ſeroit vin, à ſçauoir ſelon la ſubſtance & le gouſt, mais non ſelon quelque autre maniere, ſeauoir ſelon la couleur. Voila ce qu'en dict & pretend dire ſainct Auguſtin. L'autre ar-

gument du Ministre est, que le Sacrement prend le nom de la chose signifiée, mais dict-il, ce qui n'est plus en nature, comment peut il estre le corps de Iesus-Christ? Tout cela encores n'est que redites. Nous accordons que le Sacrement du costé de la substãce, c'est le corps de Iesus-Christ, & que mesmes de tout le sacrement nous disons, c'est le corps de Iesus-Christ, cõme de Iesus Christ, nous disõs c'est le fils de Dieu, mais ce pendant le pain n'est pas le corps de Iesus-Christ, comme faulsement presuppose le Ministre, n'y ne peut estre, mais bien peut estre changé au corps de Iesus-Christ; or ce qui est changé substantiellement, il n'est plus, parquoy encores de rechef ridiculeusement il demande, comment peut il estre le corps: attendu que le pain n'y demeure pas, mais il se change au corps? Les accidens qui demeurent, representent le corps estans les signes au Sacrement admirable, mais la substance n'y est plus: L'autre argument est, sainct Augustin oppose ces mots, *de quelque maniere*, aux mots, à la verité, donc la verité du corps n'y est pas. Cest argument comprend l'autre sentence de sainct Augustin que le Ministre auoit entrelassé en son discours, à laquelle ie responds maintenant estant sur le propos d'icelle. Il dict qu'a nostre confusion elle est enregistrée en nos Canons, comme si les Peres

de consecrat. dist 2. c. hoc est quod.

& docteurs de l'Eglise l'eussent volu inserer aux Canons, ils se fussent prins garde qu'elle feust fausse, ou qu'elle feust contraire à leur doctrine, ou au contraire ils l'ont canonizée & auctorizée parmy les plus certaines & illustres, pour prouuer la realité au S. Sacrement. Le Canon prins de sainct Augustin dict que ce pain celeste qui est la chair de Iesus-Christ, est appellée à sa maniere le corps de Iesus-Christ encores qu'a la verité c'est le Sacremẽt du corps de Christ, à sçauoir (dict le Canon) du corps visible palpable & mortel, & qui a esté mis en Croix. Hó de rechef aueuglement du Ministre! qui ne void ce qu'auons veu si souuent que tout le Sacrement qui est appellé, ou pain celeste, ou pain Eucharistique, ou Eucharistie, contient tant la verité du corps de Iesus-Christ, que le signe exterieur d'iceluy, & bien que tout ce Sacrement ne soit le corps de Iesus-Christ (car les signes exterieurs ne le sont pas, qui ne se changent point cõme faict la substance du pain au corps de Iesus Christ) nonobstant, tout ce Sacrement est appellé le corps de Iesus-Christ, mais selon l'vne maniere du Sacrement, qui est la substance d'iceluy, non selon l'autre maniere, qui est des signes & accidens & pource conclud le Canon, qu'en verité tout le Sacrement n'est pas le corps de Iesus-Christ car il est le Sacrement comprenant aussi les signes qui ne

ſont pas le corps donques le Sacrement ſelon l vne maniere, a ſçauoir ſelon la ſubſtance, c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, mais non qu'en verité, tout le Sacrement ſoit le corps de Ieſus-Chriſt, car en telle façon la rondeur, blancheur quantité & autres tels accidens ſeroient le corps de Ieſus-Chriſt, ce qui eſt faux. Ainſi void on que les Peres parlent fort hautement, & nonobſtãt tres-diſtinctement de ce grand & haut myſtere, mais le Miniſtre ne les comprend pas, & de la procede qu'il commet des inepties & incongruitez ſans nombre, equiuoquant tantoſt des ſignes, a la ſubſtance du Sacrement, tantoſt de la ſubſtance, a tout le Sacrement, tantoſt de tout le Sacrement, à la ſeule ſubſtance, & finalement du ſigne à la ſubſtance ou de la ſubſtãce au ſigne. Hõ barathre & abyſme de confuſion du Miniſtre! Le ſixieſme argument eſt, que S. Auguſtin conſere le Bapteſme à l'Euchariſtie, & dit que le Bapteſme eſt appellé Sacrement de foy, pource dict le Miniſtre qu'il ſignifie la foy. Et ie luy dis qu'il reſue, car le Sacrement de Bapteſme ne ſignifie pas la foy, mais la contient & comprend dedans ſoy, ſi bien que ſi au Sacrement de Bapteſme la foy n'y eſtoit compriſe, ce ne ſeroit point vn Sacrement, mais ablution Iudaique ou Turqueſque. Que ſi au beſoin vn infidelle baptiſe, faut qu'il baptiſe en la foy de l'Egliſe, autrement ne ſera point vn

Sacre-

Sacrement de Bapteſme. Meſmes i'a dis en la Circonciſion la foy y eſtoit tellement cõprinſe que S.Paul l'appelle le ſignacle de la foy. *Accepit circunciſionem ſignaculum Iuſtitiæ fidei*, d'ou procedoit que aux Iſmaëlites, Agariens & autres peuples qui ne ſuiuoient point la foy d'Abraham, la Circonciſiõ eſtoit inutile, & ne leur ſeruoit point d'auantage que le prepuce aux Gẽtils, donques tres-bien S.Auguſtin confere en cela, le Bapteſme à l'Euchariſtie, car cõme le Bapteſme comprend en ſoy la foy de la S. Trinité, ainſi qu'eſt porté par les paroles de ce Sacrement, de meſme l'Euchariſtie comprend le corps de Ieſus-Chriſt ainſi qu'eſt auſsi porté par les paroles du Sacrement d'Euchariſtie. Or l'vn & l'autre eſtoit clair aux Chreſtiens, car telle eſtoit la foy commune de l'Egliſe voire iuſques aux petis enfans, ainſi que i'ay cité cy deſſus du meſme S.Auguſtin, parquoy treſ-biẽ il monſtre la foy eſtre cõprinſe de neceſsité au bapteſme, par la verité cõprinſe au Sacrement d'Euchariſtie, *& ab exẽplo, & a maiori, ad minus*, non pour conclurre que la foy y ſoit en figure, cõme impieuſement conclud le Miniſtre, mais que veritablement & de faict, ainſi que les petis enfans de ſon temps croioient veritablemẽt & de faict, que le pain Euchariſtique c'eſtoit le corps de Ieſus-Chriſt, & ne l'appelloient point autremẽt. Le dernier argumẽt du Miniſtre eſt,

Rom. 4.

Matth. 28.

Luc. 22.

que S. Auguſtin met en meſme rang ces trois choſes, le pain eſt le corps, l'immolation faicte par le Preſtre eſt la paſsion, & le Bapteſme eſt la foy : Or eſt-il que le pain n'eſt pas le corps, ny l'immolation du Preſtre, la paſsion, donques il y eſt en figure. Le Miniſtre deſcouure touſiours ſa nudité Apoc. 3. car il ne void pas que le ſigne du Sacrement (qui eſt appellé pain, tant en l'Eſcriture qu'aux Peres, pource qu'il a eſté pain, & retient tous les accidens de pain) n'eſt pas le corps de Ieſus-Chriſt, mais le ſigne & repreſentation d'iceluy, & que pareillement la fraction des ſignes du Sacrement faicte par le Preſtre, n'eſt pas la paſsion de Ieſus Chriſt, mais le ſigne & repreſentation d'icelle, & que le Bapteſme ou ablution faicte par l'eau n'eſt pas la foy, mais le ſigne effectif de l'ablution interieure faicte en vertu de la foy, comme comprinſe de neceſsité, au Sacrement, ainſi qu'eſt eſcrit, ſans la foy, il eſt impoſsible de plaire à Dieu, & par foy il a purifié les cœurs : Donques en ce paſſage S. Auguſtin confere les ſignes aux ſignes, & en cela il n'y a rien que nous ne diſiõs & confeſsions librement, mais la faute du Miniſtre eſt deſcouuerte en ce qu'il equiuoque (comme ie diſois n'a gueres) du ſigne du Sacrement, à la ſubſtance du Sacrement, & veut conclurre que ſi le ſigne n'eſt point le corps de Ieſus-Chriſt, que donques ce qui eſt comprins deſſoubs le ſigne n'eſt

non

non plus le corps de Iesus Christ, qui est vne grande ineptie & incongruité en toutes sciences specialement en la Theologie, d'equiuoquer du signe à la chose signifiee, comme qui diroit que si le rameau n'est du vin, donques ce qui est vendu & beu, n'est pas du vin: & si l'image paincte n'est homme viuant, ny aussi l'hõme, & si la fumée n'est du feu, elle n'est pas fumée. Voicy les mots du Maistre des sentẽces cité par le Ministre à sa confusion: luy traictãt la susdite sentence de S. Augustin dict ainsi. *Quia obscurè dixerat (Augustinus) consequenter dicit, ita panem vocari Corpus Christi, cum verè sit Sacramentũ corporis Christi, quod in cruce positum est, sicut illa immolatio, quæ fit manibus Sacerdotis vocatur Christi passio, non rei veritate, sed significante mysterio, & sicut Sacramentum fidei, dicitur fides.* Donques le signe represente la chose signifiée, mais n'est pas la chose signifiée, bien la cõprend elle quelques fois, & quelque fois nõ, cõme le bapteſme cõprẽd la foy, mais la fraction du pain ne comprend pas la passion, qui est-ce que nous auons monstré si souuẽt qu'il y a des signes vuides, & d'autres rẽplis de la verité. Or quand ils sont ou vuides ou rẽplis, cela est determiné par la parole de Dieu, parquoy quand en l'institution du S. Sacremẽt Iesus-Christ a parlé de sa mort & passion, il y a vsé du mot de Commemoration disant. *hoc facite in meam commemorationem*, laquelle sentence Luc. 22.

S. Paul applique à la ſeule mort & paſsion 1. Cor. 11. Mais quand il a parlé de la realité du Sacrement, & de ce qu'il preſentoit a manger, il n'a point vſé du mot de Commemoration, mais de pure realité, diſant prenez & mangez, Cecy eſt mõ corps, lequel ſera liuré pour vous. Le Miniſtre aprez allegue le Gloſateur du decret, Lancfrand, Guitmond, Alger, *de ture cremata*, & ſemblables qui diſent que le pain eſt la figure du corps de Ieſus-Chriſt, comme ſi ie n'auois pas touſiours accordé cela, qu'au Sacrement le ſigne viſible eſt figure & repreſentatiõ du vray pain celeſte Ieſus-Chriſt, cõprins audit Sacrement, & que meſme nous appellons, tout ce Sacrement le corps de Ieſus-Chriſt, mais entendans ſelon la ſubſtance, non ſelon la maniere des accidens. Il ſe confont donc à prouuer tout ce que ie luy ay accordé cent fois & dés le commencement de ma premiere Reſponce, & que les ſignes du Sacrement portent le nom de la choſe ſignifiée, laquelle ils contiennent en ſubſtance, ny ayant point d'autre ſubſtance. Le Miniſtre a-il entendu cela, que va-il encores brouiller, ce que nous accordons librement? Mais nous luy nions que les paroles de Ieſus-Chriſt ne ſoyent claires & nettes, & que les ſignes aux Sacremens de grace, ſoyent vuides comme il les faict vuides à ſa mode Miniſtrale, ou que le verbe *eſt*, ſe prenne pour *ſignificat* en

l'Eſ-

l'Escriture. Il allegue encores la sentence de S. Augustin au Sermon qu'il a faict aux enfans, laquelle se trouue dans Bellarmin au lieu preallegué, comme aussi la susdicte sentence du mesme Docteur, & en somme le Ministre est semblable à la corneille d'Esope, qui c'estoit parée des belles plumes des autres oiseaux, composant sont liuré des sentences ramassées des vns, & des autres sans point de labeur. Or icy le Ministre laisse les solutions de Bellarmin & dilatte les fimbries de ses raisons qui ne sont pas siennes. Tant y a que ceste sentence de S. Augustin coupe la gorge à l'heresie : car il dict aux nouueaux baptisez. Ce que vous auez veu la nuict passée est pain & calice, ce que aussi les yeux vous rapportent, mais dict-il, quand à ce que vostre foy requiert pour estre instruicte, le pain est le corps de Iesus-Christ, & le calice, ou ce qui est au calice, est le sang. Voila ce que S. Augustin enseignoit aux nouueaux Chrestiens, qui est tout ce que nous en disons, & ne sçauriõs parler plus clair que luy. Nonobstãt le Ministre ou plustost ces predecesseurs, comme Pierre Martyr & les autres, philosophent sur ce que S. Augustin dict par apres & tout de suitte introduisant les nouueaux Chrestiens demandans comment est-il le corps de Iesus-Christ, car nous sçauõs (disent ils) qu'il est nay de Vierge, mort resuscité, monté au ciel, & viendra iuger

Aug. serm. ad infant.

ger les vifs & les morts,&c. A quoy S. Auguſtin reſpond, mes freres ces choſes ſont dictes Sacremens pource qu'en iceux vne choſe eſt veüe & vne autre, entendue, Ce qui eſt veu, a vne eſpece corporelle, ce qui eſt entendu, a vn fruict ſpirituel. Et bien y a il encores rien contre ce que nous croyons ? Il eſt euident que non, car nous preſchons & enſeignõs que Ieſus-Chriſt n'y eſt pas viſiblement, comme en ſortant du ventre de ſa mere la nuict de Noël, ny comme à la Croix, ny comme à la dextre du pere, ni comme il viendra au jour du iugement. Qui eſt neantmoins ce que demandoient les enfans, diſans, ſi c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, nous ne le voyons pas, ainſi qu'on la veu en ſa natiuité, mort, Aſcenſion, & qu'õ le verra au derniet jour. A quoy reſpond S. Auguſtin que non, & qu'on ne le void pas des yeux, car on ne void que le pain, & le calice, mais cependant que la foy, & les yeux de l'entendement croyent que c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, & donne la raiſon pourquoy il ny eſt pas veu, car dit-il, c'eſt vn Sacrement, & certain eſt que le propre du Sacrement eſt que la choſe interieure & inuiſible n'y ſoit pas veüe, mais le ſeul ſigne exterieur. Encores donques ny à il rien pour le Miniſtre. Finalement il s'arreſte ſur ce que S. Auguſtin conclud, diſant auec S. Paul, vous eſtes le corps de Chriſt en ſes membres, & ne void

pas

pas que son sermon est composé de doctrine, & exhortation, & quand S. Augustt. traictoit ce premier poinct il traictoit de la doctrine, mais quād il conclud son discours, de la doctrine il passe à l'exhortation, exhortant les nouueaux Chrestiens de s'estudier & mettre peine d'estre membres de Iesus-Christ, duquel ils estoient le corps, & representez mesmes aux especes visibles, ou de plusieurs grains n'en est faict qu'vn pain ainsi que de plusieurs Chrestiēs vn corps mystique, qui est la similitude de S. Paul, 1. Cor. 10. amplifiée par S. Cyprien, & S. August. & de faict la fin de la S. Communion c'est l'vnion & vnité auec Iesus-Christ & tous ses membres, qui sont tous Chrestiens. Mais passant S. Aug. de la doctrine à la moralité, & de la realité à l'effect du Sacrement, s'ensuit il pourtant que l'effect ruine sa cause? ains il la confirme. Gens d'esprit comprenent ce mot, & se rient soudain du Ministre, comme s'il disoit, l'air est esclairé, *ergo*, il ny a point de Soleil. Et que S. Augustin en ce dernier poinct parle de l'effect du Sacrement, & non de la cause, appert, car il conclud ainsi: Vous dit-il, estez ce que vous voyez sur la table. Or les Chrestiens sont ils le mesme Sacrement de l'Autel ? Il appert que non, donques il parle des effects du Sacrement, lesquels effects sommes nous, & sont en nous, & non pas au Sacrement, auquel les

Aug. tract. 26. in Ioā.

effectz

effects ne sont point sinon comme en sa cause, mais non en qualité d'effects comme les fleurs & fruicts, sont au Soleil comme en leur cause, mais les effects sont en terre non au Soleil.

Le Concile de Cartage, le sixiesme Concile general, Isidore, Bede, Raban, Amalarius, Bertram.

Sur le present subiect, le Ministre faict tant de tourdions, redittes, vireuoltes, qu'il n'y a celuy qui ne iuge, auoir esté renuersé & getté a terre tout a coup par ce seul propos, que i'auois dit, le pain Eucharistique estre en substance le corps de Iesus-Christ mais quand aux accidés exterieurs estre le signe & representation d'iceluy. La dessus le Ministre tourne la roüe, comme vn cheual ayant les yeux bouchez. Il retourne tousiours à vn mesme poinct & discours, & iaçoit qu'il s'efforce, & sue de repliquer la dessus, nonobstant il reuient tousiours à ce qu'il auoit dict auparauant, & rien n'y sçait dire d'auantage n'y adiouster. N'ayant donc rien pour repliquer void il pas bien par cela, que les Peres en ce grand & auguste Sacremẽt, ont consideré trois choses, sçauoir la substance du Sacrement qui est le vray corps de nostre Sauueur, le signe exterieur, qui sont les accidens du pain & du vin, & les effects, qui ensuiuent la digne reception, qui sont la gra-

ce de Dieu, & ce qui prouuient de la presence reelle de Iesus-Christ en nos ames & en nos corps? On verifiera aisement ce que ie viens de dire en lisant tout ce qui est comprins soubz le titre susdict du Ministre, ou il commence par les Conciles, de Cartage & sixiesme general, lesquels neantmoins ie luy auois remonstré auoir parlé clairement de l'oblation du corps de Iesus-Christ, & de la realité d'iceluy. Mais prenant occasion, pour cause, il trouue a dire que ces Conciles apres auoir dit qu'il ne faut faire oblation à l'autel, que du seul corps & sang de Iesus-Christ, (ainsi que Iesus-Christ la practiqué luy mesme) ils adioustent dit-il, puis apres. C'est a dire le pain & le vin. Grande cœcité au Ministre! car il oublie l'vn pour prendre l'autre, n'ayãt esgard que ces Cõciles parlẽt des deux, tãt du corps, que du pain, & disent que Iesus Christ à ordonné luy mesme, qu'ainsi fut faict. Le Ministre entendant parler du pain, laisse tout a faict le corps, ou Iesus-Christ prenant le pain la dict estre & faict son corps, faisons donques a l'exhortation de ces Conciles, ce que Iesus-Christ a faict luy mesme, & y trouuerons les deux ensemble. Pour donc entendre ces Conciles, il appert par d'autres Conciles & par sainct Clement que le peuple deuot par zele, & non selon la science, offroit à l'autel d'autres choses que pain & vin,

Clemens in constitut. Apostolic.

vin,comme pommes,noix & ſemblables, voulant que le tout feut offert par le Preſtre ſur l'autel,qui eſtoit introduire vn grãd abus,car Ieſus-Chriſt,comme dient ces Conciles ne l'a pas faict ainſi,parquoy ordonnent que le Preſtre ne preſentera point en oblation à Dieu le Pere ſur l'autel Euangelique,autre choſe que le corps de Ieſus-Chriſt,qui eſt le ſeul, & vray ſacrifice du nouueau Teſtament, qui eſt à dire que ſur l'autel on n'y verra preſenter autre choſe que pain & vin, car ſoubs ces ſignes ſeulement eſt contenu le corps & ſang de Ieſus-Chriſt,donc le premier qui dict qu'on ne preſentera ſur l'autel autre oblation que le corps de Ieſus-Chriſt, ſe rapporte au Preſtre, & la ſeconde qui parle du pain & du vin,ſe rapporte au peuple d'vne part, a celle fin qu'il n'y apporte point d'autre choſe pour eſtre offerte à l'autel, & d'autre part auſſi au Preſtre, pour ny faire point d'autre oblatiõ. Ceux qui ont leu les Conciles trouuẽt ce point ſi clair,qu'a bon droict ce mocquẽt de ceux,qui veulent tirer telles paroles à autre ſens. Ayant cela propoſé. Le Miniſtre veut entrer en matiere ſur ma diſtinction ſuſdite,& le voila ſoubdain tournant la roüe, & retournant touſiours comme par argumens Circulaires, ſur le meſme poinct, lequel ayant ſi ſouuent propoſé i'auois reſolu clairement par ceſte diſtinction, du ſigne & de la choſe du Sacrement, laquelle

diſtin-

distinction n'est par inuentée du cerueau des hommes, mais c'est la diffinition essentielle du Sacremẽt, si bien que sans ces deux il n'y a point ny peut y auoir de Sacrement. Dict le Ministre, Isidore, Raban, Druthmar, Amalarius, Bertram, dit-il, ne disent pas en ces lieux que le corps porte le nom du pain, mais au contraire que le pain porte le nom du corps. Or vous dictes la dessus dict-il, que le signe exterieur est quand à la substance le corps de Iesus Christ, mais quand à l'accident il est signe & figure du corps: Mais, dit-il, c'est comme si disiez, que le dehors quand au dedans n'est rien que le dedãs, mais quand au dehors c'est l'exterieur. Certes voila vn inconuenient bien subtil, comme si en cela i'auois subiect de m'arrester. Si ie dis le corps humain quand au dedans, c'est l'interieur, comprenant les parties vitalles, n'est ce pas tout vn, cõme d'auoir dict le corps exterieur quand au dedans, c'est l'interieur contenant les parties vitalles? Voila grand inconueniẽt du Ministre! & si ie dis parlant des signes du Sacrement, ces signes quand à l'interieur sont la substance du corps de Iesus-Christ, quel inconuenient y trouue il? puis qu'il n'y a point d'autre substãce en ce S. Sacrement, non plus que de l'exterieur ou de l'interieur du corps humain? Aux corps celestes on dira bien proprement que le conuexe & exterieur, il est cõcaue à l'interieur,

Page. 742. au Minist.

attendu

attendu qu'il n'y a qu'vne substance aux deux, & des accidens, cõme la blancheur de la neige, ou de l'homme, l'on dira ainsi, c'este blancheur, qui est a l'exterieur, c'est vne substance à l'interieur, d'autant qu'a la verité, à l'interieur de c'este blancheur il ny à autre chose qu'vne substance. Ainsi d'vne quantité ou figure on dira c'este quantité, qu'on void à l'exterieur, ou ceste figure ronde ou quarrée au dedans, c'est vne substance, & vraye matiere, & non point accident. Qu'elles absurditez trouuera le Ministre en tous ces propos? A meilleure raison cela est vray ou Sacrement, ou Iesus-Christ faict tout au contraire des prestigiateurs, qui presentent vne chose cõme precieuse, & en baillent vne, qui est vile, mais Iesus Christ baille vne chose tres-precieuse, & en presente vne qui est vile & abiecte de soy, en cõparaison de ce qu'il baille. Pource ces signes sont appellez Sacremens, mysteres, Symboles sacrez, & autres semblables tiltres qu'on trouue aux Anciens, & aux Conciles, à raison qu'a l'interieur d'iceux y est veritablement le Sainct de Saincts sanctifiant nos ames, qui est Iesus-Christ. Or dict le Ministre, donques quand au dehors c'est l'exterieur, & non pas l'interieur. He bien quel inconuenièt y a il que l'exterieur ne soit pas l'interieur? mais qui imagina iamais que l'exterieur feust l'interieur, l'exterieur du corps est il l'interieur d'iceluy

Page suiuante ligne derniere.

luy la peau eſt-il la chair & l'os? L'exterieur du ciel eſt-il l'interieur d'iceluy? les eſtoilles ſont elles ce qui eſt au dedans? Qu'elle reſuerie de Miniſtre trouuer eſtrange de dire que l'exterieur n'eſt pas l'interieur, que le dehors d'vne maiſon ne ſoit pas le dedans, *extra*, ne ſoit pas *Intra*? en quoy lon void qu'il eſt comme ce cheual duquel ie parlois tantoſt auoir les yeux bandez, & tantoſt il tournoyera à l'ẽtour de la roüe. Puis il adiouſte encores diſant. Que dit-il? L'accident eſt vne ſubſtance. Mais qui le dict? I'ay touſiours diſtingué l'accident de la ſubſtãce, le ſigne de la choſe interieure, & diſois au contraire que tant s'en faut qu'ils ſoyent ſubſtances, qu'au contraire ils ſont purs accidens. Puis retournant à ſes premieres briſees. Hô dit-il, Ieſus-Chriſt, rompit le pain, & le bailla ainſi aux Apoſtres au parauant qu'auoir proferé les paroles, c'eſtoit donc du pain qu'il leur bailloit. Or ſur cela i'auois deſia monſtré en ma ſeconde Reſpõce. chap. 7. page 217. que quand Ieſus-Chriſt rompit le pain, il n'eſtoit encores ſon corps, mais pour l'autre poinct propoſé par le Miniſtre, diſant que meſme quand il le bailla aux Apoſtres ſuyuant l'ordre couché aux mots de l'Euangile, il n'auoit encores proferé les paroles, il dict menſonge manifeſte, & n'y faut point d'autre teſmoing. Les Euangeliſtes & Sainct Paul par aprez diſent, qu'ayant rompu

& benist le pain, il leur dict prenez & mangez. Cecy est mon corps. Ou est a notter qu'aux deux Euangelistes. S.Mathieu,& S.Marc,& en S. Paul, les mots y sont au temps signifiant le temps qui estoit passé, si bien que le sens y est tel qu'ayant prins le pain, & l'ayant benist & rompu, il le leur bailla, ayant dict Prenez, & mangez,Cecy est mon corps. *Et dixit*,au temps passé. Erasme à tourné les mots ainsi en S.Marc au 14. *Sumpto Iesus pane,cum benedixisset, fregit,* Luc.22. *& dedit illis,ac dixit. Sumite &c.* en mesme sens il tourne les mots en S. Mathieu. 26. S. Luc à mis le mot de, dire, au temps presant. Il leur bailla (dit-il) en disant, Prenez & mangez. Si bien qu'il leur bailla ayant dict les paroles au parauant,ou au moins selon S.Luc,il les dict en leur baillant,& en toutes façons,les paroles ont precedé la reception,& ainsi en vain le ministre veut conclurre qu'ils n'ont pas reçeu le corps, les paroles n'estant point encores dictes, ce qui est faux & contreuenant aux textes des Euangelistes,& de S.Paul nommeemẽt qui dit ainsi, *Benedixit, fregit, ac dixit, Accipite, hoc est corpus meum.* L'inuention du Ministre est toute nouuelle, pour d'icelle faire vn subterfuge, car iamais n'a esté ouy parmy les Chrestiens, qu'autrement soit esté practiqué, sçauoir que ne tenant point Iesus-Christ le pain en ses mains, il n'aye dict les paroles, le disant & faisant estre

ſon corps. Tous les Anciens le teſmoignent & particulierement Sainct Auguſtin, ou il explique le tiltre du Pſeaume 33. ou eſt dict. C'eſt le Pſalme de Dauid quand il ſe pourtoit entre ſes mains.

La reſuerie & imagination du Miniſtre ne pouuoit entrer dans la teſte de ces Anciens Peres, d'autant qu'elle contrarie formellement à l'Euangile : car ſi Ieſus-Chriſt auoit deſia baillé le pain aux Apoſtres, commẽt leur pouuoit-il dire par aprez ſes paroles. Prenez & mangez, s'ils l'auoyent deſia prins & mangé ? Il eſt donc manifeſte que le ſens eſt tel, qu'il leur bailla, ayant dict les paroles, ou au moins ſelon Sainct Luc, qu'en leur preſentant, il dict les paroles. Et toutesfois le Miniſtre conclud, comme choſe toute aſſeurée, que quand les Apoſtres receurent & mangerent les Sacrem ẽt le paroles n'eſtoyent encores proferees. Donques dit-il en la page 744. le pain ne pouuoit pas eſtre lors tranſubſtantié en vertu de ces paroles là, & le corps ne pouuoit pas eſtre preſent ſoubs le pain, car dict il, à l'antecedent, le Seigneur donna le pain, deuant qu'auoir prononcé les paroles, auſquelles vous attachez la vertu de tranſubſtantier les matieres. Qu'il nous die donques comment l'ayant deſia baillé, il diſoit par apres, *Accipite*, *prenez*, s'ils l'auoyent deſia prins ? & comment

Aug. in Pſ. 33.

Surcepoint voyez le chap. 9. de ma ſeconde Reſponce, Page 264.

leur diſoit-il puis aprez, *& comedite, & mangez*; s'ils l'auoyent deſia mangé? On ſçait bien que le verbe imperatif commande touſiours ce qui eſt à faire, & non pas ce qui eſt deſia faict, car ce ſeroit folie, de commãder ce qui eſt deſia faict. Gen. 1. La lumiere eſtant deſia faicte, Dieu n'a pas dict. Que lumiere ſoit faicte. Ce ſeroit vne mocquerie pour l'Eſcriture, ſi cela y eſtoit; parquoy les Hebreux expriment le plus ſouuent le verbe Imperatif par le futur, car en effect il emporte touſiours ce qui eſt à faire, ainſi qu'õ void en la creation, Gen. 1. Mais ſelon le Miniſtre Ieſus-Chriſt auroit commandé de faire, ce qui eſtoit deſia faict, qui eſt ſe mocquer ſubtilement de l'Euangile, ainſi qu'en effect le practique icy Sathan, par ſon organe qui eſt le Miniſtre. Or le Miniſtre retouruãt à ſõ but principal qui eſtoit d'improuuer ma diſtinction où ie diſois que ce qu'on void au Sainct Sacrement eſt ſigne & ſymbole, mais en ſubſtance c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, pour ſon premier argument, aprez auoir tergiuerſé & dict ce que deſſus, il commance & dict. Vous dictes que le pain eſt figure & ſymbole, mais dit-il, il appert par l'examen que i'en ay deſia faict que toutes vos repliques ſecoüees tant ſoit peu, tombent, &c. Et ou auez vous faict ce grand coup monſieur le Miniſtre, reppetez nous en icy vn petit mot, car c'eſt icy ou vous faictes eſtat d'improuuer madicte Reſponce

ponce & distinction? Or il a mieux aimé dire, qu'il l'auoit dict, que de le dire. Aussi a il eu plustost faict, car nostre rocher tient trop ferme, pour estre remué de telles mains. Son second argument qui est au commencement de la page 745. est tel, Reduisez vous en memoire qu'ez liures des Anciens le pain & le vin sont dicts les exemplaires & figures de la mort & passion de nostre Sauueur, & la fraction du pain y est dicte la mort & crucifiemẽt. Le Ministre doibt dire, y est dict la representation de la mort, ou la commemoration de la mort, ainsi que parle Iesus-Christ & S. Paul par apres. Or bien son argument tombe sur ma solution, & n'en dict autre chose, car i'accorde que le pain est signe du corps contenu dessoubs le signe, & la fraction est signe de la commemoration que nous y faisons sur la mort & passion de Iesus-Christ. Ainsi il ne replique rien, ains comme le papillon tournoyant il se brusle de ma Chandelle. Item dit-il, les signes sont dicts nuages & gages de la Resurrection & Symboles de la vie eternelle: Voudriez vous inferer de la, que ces signes contiennent reellement la mort, & la vie en vous? Ie dis que non, pourquoy dira le Ministre l'vn plustost que l'autre? Ie respons que Iesus-Christ, a dict l'vn & non pas l'autre. Il a dict que c'estoit son corps. C'est donc son corps, mais il n'a pas dict que ce feust sa passion

Luc. 22. 1. Cor. 11.

bien a il dict que le tout, ſe feroit en memoire de ſa paſsion, pource la maniere de la paſsion y eſt celebrée, & de la reſurrection, & de la vie eternelle auſsi entant que Ieſus-Chriſt eſt Aucteur des deux, ſi bien qu'en receuant l'Aucteur de vie, & de reſurrection, nous receuons les gages de la vie & reſurrection, mais ſi nous parlons de la choſe contenue en ſubſtance, Ieſus-Chriſt ne faict mention que de ſon corps, & de ſon ſang. Il eſt vray que ces deux choſes ont de grandes ſuittes & admirables, mais pour l'exiſtance, au Sacrement, il n'y eſt parlé que de ſon corps & de ſon ſang. L'autre argument du Miniſtre eſt que les anciens tiennent que le pain & le vin deſignent l'vnité de l'Egliſe. Il eſt vray, car c'eſt vn effect du Sacrement, qui nous colle, & lie d'vne treſeſtroicte charité, & ainſi l'enſeigne ſainct Paul 1. Cor. 10. mais qu'eſt il pour cela? ce bon effect peut il aneantir ſa cauſe? cuillant le fruict d'vn arbre, eſt ce aneantir l'arbre, jetter les rayons, eſt ce aneantir le ſoleil? Non, ains c'eſt le ſuppoſer en vraye exiſtance. Puis il allegue vn Preſtre nommé Honorius, qui en ſon liure *de Gemma animæ*, dict que l'offerte eſt diuiſée en trois parties, ou le Miniſtre change le mot de c'eſt Aucteur. (Ce que le Lecteur doibt icy bien remarquer, car il en faict tout autant aux anciens Peres)

Honor. reſbit. in l. de GE. animæ.

c'eſt

c'eſt Aucteur donc dict que l'Hoſtie eſt diuiſée en trois parties, & le Miniſtre ayant honte, d'vſer du mot, d'Hoſtie, il le changée au mot d'Offerte. Or ce bon Preſtre (car il eſtoit homme ſimple comme appert par ſon liure, & eſt honte au Miniſtre de l'alleguer, puis qu'il ſemble ne faire eſtat que des choſes plus graues) dict que l'vne partie eſt jettée dans le Calice, l'autre eſt prinſe par le Preſtre, l'autre eſt miſe en reſerue. La premiere (dict-il) eſt le corps de Ieſus-Chriſt deſia reçeu en gloire, l'autre eſt le corps myſtique, l'autre eſt le corps repoſant és ſepulchres, c'eſt à dire l'Egliſe qui eſt morte au Seigneur. De la le Miniſtre veut inferer que le verbe *eſt*, ce prend pour *ſignificat*, & emporte figure, ſans aucune tranſubſtantiation. Oſterilité du ſablon de la mer profonde d'Hereſie! Ie luy ay propoſé ceſte theſe. Qu'en toute la ſaincte Eſcriture, iamais le verbe, *eſt*, ne ſe prend en figure, n'y pour *ſignificat*, & n'a ſceu le Miniſtre le monſtrer, qu'on ne luy aye monſtré, & deffendu au contraire, comme appert aux 13. chap. tant de ma ſeconde que de la precedente Reſpõce, ſe trouuant dõc court de l'Eſcriture, & des Peres, il ſe veut maintenãt targuer d'vn pauure hõme voire d'vn des plus ſimples, tenu pour tel parmy nous aux fins de prouuer par ſon diſcours, ce qu'il n'a peu n'y

par l'Eſcriture n'y par les Peres, & nonobſtant encores n'auance il rien, car au ſuſdit liure l'Aucteur cõfeſſe librement la realité & vraye preſance de Ieſus-Chriſt au S. Sacrement, & le ſacrifice de la Meſſe, meſmes il explique les ſignifications des ceremonies d'icelles, comme ſainctes & tres Chreſtiennes, entre autres pourquoy on faict la fraction de l'Hoſtie en trois parties, ainſi qu'auons recité cy deſſus. Mais contre l'intention du Miniſtre il ne parle pas là, de la reelle exiſtance du S. Sacrement, mais tant ſeulement des ſignes exterieurs de l'Hoſtie. Or i'ay deſia accordé pluſieurs fois, que le pain Euchariſtique ou Hoſtie, quand aux accidens il eſt ſigne, ſymbole, & figure, parquoy n'eſt de merueilles ſi ce dict Aucteur a eſcrit que l'vne partie de la fraction repreſente & ſignifie Ieſus Chriſt au S. Sacrement, & la ſecõde, Ieſus Chriſt en ſon Egliſe & corps myſtique, la troiſieſme Ieſus-Chriſt aux ames de ceux qui ſont morts en luy. Il auoit parlé des ſignifications au parauant & explications des ceremonies, & à ce ſens il dict que l'vne partie eſt le corps myſtique, c'eſt à dire que ceſte action ou ceremonie ſignifie le corps, & l'autre, les Ames decedees en noſtre Seigneur. Or aux actions il y a des figures ainſi qu'emplemẽt i'ay remonſtré en ma ſeconde Reſponce, mais non pas aux ſubſtances, comme l'Eſcriture dict bien que toutes les

actions,

actions, & ceremonies de la feſte eſtoient la Paſque, mais elle ne dict pas que l'aigneau ſoit vne autre ſubſtance y mettant le verbe, *eſt*. Mais bien que les actions practiquees a l'endroict de l'aigneau, c'eſtoient la Paſque, qui eſt vne autre action, & non pas vne ſubſtance. En ſemblable, dict c'eſt Auteur que les actions & ceremonies practiquees à l'endroit de la S. Hoſtie, ſont le corps myſtique, lequel corps n'eſt pas vne ſubſtance particuliere, mais c'eſt vne communauté, ou corps ciuil, auec relation de beaucoup d'actions, comme de l'adminiſtration & reception des Sacremens, audition & croyance en la parole de Dieu, amitié mutuelle & communication en tous biens ſpirituels & temporels. I'ay baillé les raiſons, pourquoy vne ſubſtance n'en ſignifie point vn autre, mais bien vne action l'autre, qu'on pourra voir en ma ſeconde Reſponce chap. 13 page 424. ou en la page precedente eſt monſtré que la fraction du pain repreſente la fraction faicte en la Croix. Le Miniſtre donc preuoyant bien que ie luy diroiſ cela, ie ſcay bien (dict-il) vous diſtinctions touchant les choſes ſignifiees contenues, & celles qui ne ſont pas contenues, mais dict-il, ie ſcay bien que ce ſont des purs ſõges, ou bien des ſonges treſ-impurs. Voila tout ce qu'il en ſcait dire. Et en telle maniere il traicte S. Auguſtin duquel nous auons ceſte diſtinction, des

ſignes

signes dont les vns sont vuides, les autres remplis de la chose signifiée, que i'ay cité cy dessus par deux fois. Le Ministre saute par aprez du coq à l'asne, voulant prouuer que les paroles du Sacrement ne sont pas si claires. Car, dict-il, les anciens comme Origene, sainct Augustin, & Theodoreth, tesmoignent que les Catechumenes n'entendoient pas ce mystere. Voila vrayement vn beau argument. Ces Peres donnent la raison pourquoy, c'est d'autant que n'estans baptisez, on n'osoit leur expliquer ce haut mystere pour ne les scandaliser, comme n'estans encores capables d'vn si haute matiere, laquelle les eust peu esbranler, cõme elle esbranla les 72. disciples, & scandaliza les Capharnaistes Ioh. sext. *hoc* (dict Iesus-Christ) *vos scandalizat*, à raison qu'ils n'auoient la foy sans laquelle on peut entendre qu'il y est parlé de son corps, mais non pas croire qu'il y soit, or à la fin est communiqué au bapteſme, qui est appellé Sacrement de foy par les anciens, comme auons cité en ce chapitre. Voila pourquoy on ne leur parloit de ce mystere, iusques aprez le bapteſme ayans desia receu la foy, & s'estans enrollez soubs l'enseigne de Iesus-Christ, auec promesse de croire tout ce que l'Eglise leur enseigneroit. Ces Peres ont faict cela, à l'imitation de Iesus-Christ qui passa la mer de Galilée auparauant que de parler de ce grand mystere, &

Origen. in leuitic. Aug. serm. 12 de verb Apost. & 46. de verb. dom. theodoret. Dialog. 2.

Ioh. 6.

commen

cõmença son discours par la foy. Les Catechumenes donques eussent bien entendu les mots, mais n'eussẽt pas creu que ce qui estoit signifié par les mots y feut, en quoy ils eussẽt cõdemné auec les Capharnaistes les Sacramentaires du iour d'huy, qui ne veulẽt entendre, ny les mots, ny croyre, ce qui est signifié par les mots.

Euseb. de demost. enang. Theodoret dialog. 2. Aug. de ciuit. lib. 20. c. 24. cyrill. in leuit. lib. 7. Aug. in serm. de Iacob & esau, & cont. epist. petit c. 19. Paschas. ad frudegard.

Le Ministre adiouste encores en ceste sienne extrauaganté, que les Peres ont dit qu'il y a en ce Sacrement du sens mystique: mais tous ceux qu'il allegue le cõdemnẽt aux mesmes passages, confessans la vraye realité, ce qu'ayant supposé de la pure parole de Dieu, cõme vn premier fõdemẽt, ils disẽt bien que c'est vn Sacremẽt mystique, c'est à dire q̃ la chose cõtenue n'est à nud ny à descouuert, mais y est couuertemẽt, l'article de l'Incarnatiõ qui est ausi clair, est appellé à ces fins, mystere, c'est à dire chose sacrée, mais secrete & couuerte, il est ausi appellé figure, & similitude, par S. Paul à raisõ de l'humanité laquelle coure la majesté de la diuinité, ainsi que couurent les especes du Sacrement la realité d'iceluy.

Phil. 2.

Or aprez tous ces desuoyemens, le Ministre tache de se mettre en deuoir d'improuuer, ce qu'il auoit auparauant entreprins, & ou ie disois que le pain Eucharistique, quand à la substance c'est le corps de Iesus-Christ, mais quand aux accidens exterieurs, c'est le signe du corps. En premier lieu il n'a hõte de

reppeter

reppeter ce à quoy i'auois reſpondu en ma ſeconde Reſponce, ſur ce meſme ſubiect, ſur le ſecond texte de ce meſme chapitre page 589. ou il me reprochoit ce qu'il faict icy encores en meſmes termes d'auoir eſcrit qu'au 6. chap. de S. Iean le nom de pain ne ſe prenoit point pour vn pain materiel, & ie luy reſpondois, l'auoir dict ſur ce paſſage. Ie ſuis le pain qui ſuis deſcendu du Ciel: mais quand à l'autre ou il dit. Le pain q̃ ie donray, c'eſt ma chair, lors il a eu eſgard non au faict de ſon incarnation, comme au precedent paſſage, mais a ce qu'il pretendoit faire le ſoir de la Cene, promettãt cela à l'aduenir, ou eſt manifeſte, qu'il print du pain viſible, & le dict eſtre ſon corps, luy remonſtrant par cela, n'eſtre pas vray que touſiours le nom du pain fut prins pour le pain materiel. Et nonobſtant le Miniſtre tant en ſon precedent eſcrit qu'en ce dernier, me reproche y auoir contradiction en mes paroles, ſur le mot de pain, cõme ſi le myſtere de l'Incarnation, & le Sacrement d'Euchariſtie, ne fut qu'vne choſe, le commencement de ceſte ſaincte humanité, & la mort d'icelle, le ventre de la ſaincte Vierge, & la ſaincte table, le Ciel, & le Cenacle, le paſſé finalement, & le futur: au premier paſſage il dit parlãt du paſſé. Ie ſuis le pain deſcendu Ciel: au ſecõd, parlant de l'aduenir il dit. Le pain que ie donray c'eſt ma chair. En toutes ces grandes diffe-

Ioan. 6.

rences

rences y peut il auoir contradiction ie vous prie? & qui eſt-ce petit Dialecticien qui ne ſe mocquera du Miniſtre? diſant qu'en cela il y a contradiction treſlourde en ſa page 748. Encores n'eſtoit il pas venu au but pretendu, or il commence d'y entrer bien qu'a regret. Vous dictes (dit-il) ceſte grande abſurdité, que le ſigne externe, quand a l'interieur, c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, mais quand aux accidens ce n'eſt autre choſe que pain. Il recite mes paroles en fraude & deſloyallemẽt. Mes propres motz ſont telz en la page 590. quand aux accidens il eſt pain, mais non quand a la ſubſtance, & en la page ſuiuante ie dis. Le ſigne exterieur quand à ſa ſubſtance, ce n'eſt autre choſe que la choſe interieure, qui eſt la chair de Ieſus-Chriſt, mais le ſigne exterieur quand aux accidens, ce n'eſt point le corps de Ieſus-Chriſt. Ie n'auois pas dit (cõme impoſe le Miniſtre) que ce ne ſoit autre choſe q̃ pain, car en verité il n'eſt plus pain en ſubſtance. Le Miniſtre donc voulant impugner cela, il ſe trouue bien empeſché & dit. Cõment la figure peut elle eſtre la chair du filz de Dieu? Pauure hõme! Ie ne diſois pas q̃ la figure viſible fut la chair, ains au contraire ie diſois que ce n'eſt point la chair, mais purs accidens. Item il demãde qui vous a enſeigné, que quãd il eſt dit q̃ le pain c'eſt la chair de Ieſus-Chriſt, cela vaille autant cõme s'il eſtoit dit que le pain

n eſt

n'eſt plus pain? Demandez vous qui? Ie dis que c'eſt Ieſus-Chriſt, car ſi c'eſt ſa chair comme il le dit, cõment eſt il pain? troiſieſmement, il ſe deſcouure encores d'auantage, quãd il dict que Lanefrand, Guitmond, Thomas, Leſcot, Biel, Durand, Major, Baſſolis, Gardiner, Roſſenſis, & les autres Docteurs reprouuẽt ceſte propoſitiõ, Le pain n'eſt le corps du Seigneur. Ie crois bien qu'ils le dient, car ils croyent tous la tranſubſtantiation auec nous, & croyant ils dient comme nous, que ce n'eſt plus pain. Les ſignes exterieurs du Sacrement portent bien le nom du pain a raiſon des accidens, mais ils ne ſont plus pain, quand a la ſubſtance. En cela ſommes nous treſ biẽ d'accord auec tous ces Docteurs. Ils tiennent auſsi que le pain demeurant pain ne fut iamais en ſubſtãce, ny ne ſera, ny ne peut eſtre, la chair de Ieſus-Chriſt & nous auſsi auec eux, car cõment la ſubſtance, & eſſence du pain, pourroit eſtre la ſubſtãce & eſſence de la chair humaine? Cela eſt tout euidẽt, & nonobſtant le Miniſtre, marchant en tenebres, propoſe cela, comme ſi ceſtoit quelque grand breſche pour nous, ou le tout faict pour nous & auec nous. Et ſi Ieſus-Chriſt prenãt la chair de l'aigneau, euſt dict, *prenez & mangez*, Ceci eſt ma chair, nous euſsions creu pareillement que ceſtoit ſa chair. Le Miniſtre dict que non, car dict il, ce ſont choſes diſpareilles, lequel propos i'ay impugné

Page 750. au Miniſtre.

pugné fort au long en ma precedente Reſpõce, ce qu'il oublie icy, & contre le Miniſtre nous croyons qu'il eſt en la puiſſance de Ieſus-Chriſt, changer tout ce qu'il voudra, & n'y à ſubſtances diſpareilles qui le puiſſent empeſcher, veu que Moyſe ſon ſeruiteur à bien châgé la verge en ſerpent qui ſont ſubſtances bien diſpareilles, & l'eau en ſang, & Ieſus Chriſt l'eau en vin, ou ſeroit bon de demander à vn Miniſtre bon biberon, voir ſi ne ſont pas ſubſtances diſpareilles. Or quand Ieſus-Chriſt le dict, il le faict, car il n'eſt ny menteur, ny impuiſſant, & voila le fondement de noſtre foy, mais le fondement de la foy du Miniſtre (comme il ſe declare icy) ce ſont les ſubſtances pareilles ou diſpareilles & n'y a Ieſus-Chriſt qui parle, pour faire que l'vne ſoit l'autre, ſi les ſubſtances ſont diſpareilles au dire du Miniſtre. Si vn pur homme le diſoit, ie l'accorde, car pour noſtre dire les choſes ne ſe changent pas, mais puis que c'eſt Dieu tout-puiſſant qui parle, qui oſe reſiſter, ou contredire? Allez meſchans & impies, d'ainſi contredire au filz de Dieu. Or pour couurir ſon impieté, il allegue ſainct Auguſtin diſant que la manne eſt Chriſt, ſainct Paul, que la pierre eſt Chriſt, les ſeptante interpretes que l'eau c'eſt l'expiation. Il oblie touſiours ce que ie luy ay remonſtré ſi amplement. Sainct Paul parle de la

Aug. tract. 11. & 26. in Ioan.

pierre

pierre ſpirituelle, & S. Auguſtin auec luy de la manne, & viande ſpirituelle. 1 Cor. 10. Or la verité eſt telle, que la pierre ſpirituelle & la manne ſpirituelle, c'eſt Ieſus-Chriſt, mais non pas la materielle, touchant à l'eau eſtant appliquée, elle eſtoit vrayement, l'expiation, c'eſt à dire l'ablution, car S. Paul nous enſeigne que toutes les expiations de la Loy n'eſtoyent que, *Ad emundationem carnis*, au nettoyement de la chair, & ne paſſoyent pas à l'interieur iuſques en l'ame. Donques tres-bien, ceſte eau appliquée ſur le corps c'eſtoit l'expiation & ablutiõ d'iceluy. Et nonobſtant il n'y a rien de ſemblable auec ce q̃ Ieſus Chriſt dit. *Prenez & mangez, Cecy eſt mon corps*, ſi biẽ donques que toutes les allegations du Miniſtre faictes à droict, ou à trauers, ne font rien de tout, ce qu'il cuide prouuer, & tout luy va au contraire, ainſi qu'au iour du iugement tous les elemens s'armeront & combatrõt les ennemis de Dieu. Encores le Miniſtre s'efforçant, & n'ayant que repliquer, repete qu'a mõ dire l'exterieur ſeroit l'interieur ou au cõtraire ie diſtinguois les deux. Ie viẽs de luy remonſtrer, que l'exterieur du ciel, ou d'vne artillerie, n'eſt pas l'interieur, ny la peau de l'hõme ou ſa blancheur, ſa chair, ou ſa ſubſtance, ny l'humanité en Ieſus-Chriſt, ſa diuinité. Puis il baille l'expoſition Caluinienne (ſur lequel propos ie pourrois dire le prouerbe Latin, *Porcus*

Num. 19. Heb. 9.

Sap. 5.

Vide Ambr. Calepin. in, caluo, & Caluinarius.

Caluinarius. Pourceau Caluinien, c'eſt à dire, celuy qui en hyuer ſe repaiſt des ordures, & pour parler des hommes, *Caluo caluis*, veut dire, tromper & abuſer les hommes) donques l'expoſition Caluinienne eſt, que Ieſus-Chriſt entendoit parler du pain qui ſe prend par la bouche du cœur, & non de ce qu'il pretendoit faire le ſoir de la Cene, mais i'ay remonſtré en ma precedente Reſponce que S. Auguſtin, S. Chryſoſtome, S. Cyrile, Origene, qui ſont les plus nobles expoſiteurs que nous ayons ſur S. Iehan, l'entendent autrement que Caluin & ſes Caluinaires. On peut voir le Chap. 9. page 273. Et de faict Ieſus-Chriſt parle là des trois temps ſelon ſes diuers diſcours. Du paſſé, quand il parle de ſon Incarnatiõ & deſcente du Ciel, qui ſuis, dit-il, deſcendu du ciel. Il parle du preſent, quãd il traicte de la foy diſant. Celuy qui croit en moy. Il y en a d'entre-vous qui ne croyent point, & ſainct Pierre pour luy & tous ſes compagnons, excepté Iudas, il dict du preſent. Et nous croyons Seigneur que vous eſtes le Fils de Dieu. Mais quand Ieſus-Chriſt promet de bailler ſa chair à manger, lors ils change de temps, & parle au futur diſant, Le pain que ie vous donneray, c'eſt la chair que ie vous donneray pour la vie du monde. Le Miniſtre reppete encores (en la façon d'vn qui reſue, qui rediſt touſiours vne choſe, & Ioh. 6.

Ieſuitæ in diſputatiõ magunt. in propoſit. 19. & 264. 266.

touſiours plus mal à propos) que nous Docteurs tiennent, & que meſmes les Ieſuiſtes l'ōt ainſi conclud à la diſpute de Mayance, que le pain n'eſt n'y ne peut eſtre le corps de Ieſus-Chriſt. Et n'eſt-ce pas ce que ie luy diſois des le commẽcement de ma premiere reſpõce, que le corps de Ieſus-Chriſt ne peut eſtre vne farine cuitte? n'eſt ce pas S. Thomas qui le dit auſsi formellemẽt, & tous les autres? mais nonobſtãt ils ont creu & ſouſtenu la realité & la trãſubſtãtiation. Mais le Miniſtre monſtre cõbien qu'il eſt aueuglé, de ne voir ny entendre, que nous diſons que le pain demeurãt pain, ne peut eſtre en ſa ſubſtance le corps de Ieſus-Chriſt, mais bié le pain changé, peut eſtre ce en quoy il eſt chãgé, cõme l'eau demeurant eau, ne peut eſtre en ſubſtance du vin, mais bien eſtãt changée en vin, lors elle eſt du vin en ſubſtãce. C'eſt vrayement grand aueuglement au Miniſtre de n'entendre ce qui a eſté couché ſi clairemẽt par nos Docteurs, & de reppeter cela meſme, deſia cẽt fois, touſiours à ſa honte & confuſion. Et m'eſmerueille beaucoup, comment vn ſeul de ceux qui ont vn brin de iugemẽt le ſuiuẽt parmy ſes erreurs & precipices. Dieu par ſa bonté vueille oſter le voile noir des yeux de telles gens autãt & plus aueuglez que Iuifz. Lors qu'ils ſe diſpoſerõt a la foy & grace de Dieu, le voile leur ſera oſté, autremẽt ils s'en võt droict aux tenebres

Matth. 8.

infe-

inferieures, ou y aura pleurs & grinſemens de dentz. Au Sacrement donques y eſt le ſigne exterieur, qui eſt le ſymbole & figure du corps, y eſt auſsi la realité exprimée par les paroles, qui eſt le corps de Ieſus-Chriſt, mais ſi nous parlons d'vne ſubſtance, en ce ſigne n'y a point de ſubſtance, autre que le corps de Ieſus-Chriſt. Voila qui eſt clairement dict, ou le Miniſtre ſe repaiſt des eſcoſſes & fables, quand il conclud eſtre a nous impoſsible de ſortir de ces difficultez. A ce que i'alleguois de Tertulien, pour coupper court le *Miniſtre trouue a dire* que ie n'ay pas allegué ce pere tout au long, Non, auſsi n'eſtoit il pas neceſſaire au propos que i'amenois, ou il me ſuffiſoit la concluſion de Tertulien, lequel concluant que ſi le pain y eſtoit & non ſon vray corps, donques ſa vanité de Marcion porteroit, que le pain auroit eſté Crucifié pour nous. Le Miniſtre a voulu alleguer plus au long ladicte ſentence, à ſa honte & confuſion, car quoy qu'il ſache alleguer de luy, il conclud neantmoins ainſi que ie l'ay dict, que le pain donc auroit eſté crucifié pour nous. Le Miniſtre luy meſme ne ſçait tirer autre concluſion de Tertulien, ſinon qu'il pretend dire que Ieſus-Chriſt ne ſçait point adjancé le pain a ſon corps, ny que le pain n'eſt point reellement ſon corps, autrement le pain auroit eſté crucifié pour nous.

Tertul. lib. 4. cont. Marcio.

Qui est tout ce que nous en disons auec Tertulien, & qui sondera de pres, & maschera bien le propos du Ministre, trouuera que voulant brouiller ceste sentence, il se condemne luy mesme de sa propre bouche. Tertulien mõstre en ce passage contre Marcion, que cela mesme que Iesus Christ a baillé le soir de la Cene, c'est cela mesme & non autre chose que ce qu'a esté liuré & crucifié pour nous. Ainsi Dieu baille tousiours victoire aux siens & triomphe sur ses ennemis. *Gratias Deo* (dict S. Paul) *qui*
1. Cor. 15. *dedit nobis victoriam per Iesum Christum.* Finalement le Ministre veut toucher aux accidens, disant qu'ils n'ont point de conuenance auec la chair de Iesus-Christ, mais ie le renuoye en la page 592. de ma seconde Responce qui respond au present subiect, car le Ministre n'y replique rien, ayant entendu que tout ce qu'on void des yeux au pain, estant vray pain, se void pareillement aux especes du Sacrement, qui ne changent rien des accidens du pain, qui sont le seul obiect de la veue *obiectum visus* (dict le vray philosophe) *est color, non autem ipsa substantia.*

CONTRE LE SECOND POINCT du seziesme Chap.

LE Ministre se declare du tout incurable en ce point principalemẽt, ou il me reproche pour

pour fondement de son dire que les Peres ont appellé le pain & le vin symboles, & signes de son corps. Et a ce que ie luy accordois librement son dire: car tout Sacrement a des signes & symboles externes de necessité, il va dire que iamais le signe exterieur, n'est proprement la chose interieure & cachée & qu'a ceste occasiõ les Peres par le nom de signe n'entendoient point aucune substance interieure. En laquelle raison premierement, il equiuoque, & puis quant & quant il ment, à la mode des enfans de celuy qui a esté menteur dés le cõmencemẽt, comme dict Iesus-Christ. *Ie dis en premier lieu* qu'il equiuoque, car disant que iamais proprement le signe exterieur n'est la chose interieure, ce mot propremẽt peut estre entendu en deux façons, ou qu'il vaille autant comme naturellement: car tout ce qui est naturel, & naif, est apellé propre à la chose qu'il conuient: ainsi Porphire, a monstré que le mot de propre, est prins en 4. façons selon les 4. manieres qu'on trouue aux proprietez naturelles, ainsi la blancheur est propre à la nege, la couleur noire au courbeau, & la raison, à l'homme. En second lieu le mot, *proprement*, peut estre entendu, veritablement, car ce qui ne conuient à vne chose veritablemẽt, mais metaphoriquemẽt, & par similitude, elle luy conuient improprement. Or dire que les signes exterieurs, ne sont iamais

Ioh. 8.

Por lib. cap. proprio.

proprement la chose interieure, prenant le mot pour naturellemẽt, cela est veritable, mais n'est pas a propos de nostre subiect, ou nous disons que supernaturellement, & non pas par nature le pain Eucharistique, quand a la substance c'est le corps de Iesus-Christ. Pour la seconde acception s'il entend dire que proprement ne soit pas la chose interieure, c'est a dire que seulemẽt metaphoricquement, & par representation, encores ne faict il rien, car il sera encores en dispute, si y estant la semblãce exterieure, elle cõtient nonobstãt reellemẽt & de faict ce de quoy il est la semblãce cõme peut arriuer que soubz la semblance de la nege, y soit cõprinse la mesme nege, & à ce sens nous disons que le corps de nostre Redempteur est cõtenu soubz les especes du pain, luy qui est le vray pain de vie. Et c'est la vraye & premiere resolutiõ que i'en baillois au Ministre des ma premiere Respõce page 44. encores qu'il soit si deshonté icy de dire que ie n'ay sçeu rien opposer a ce qu'il disoit, que les Peres appellent ce Sacremẽt signe & symbole du corps de Iesus-Christ Que nõ? Ie luy opposois ce qu'il est contrainct de confesser tout quãd & quand, sçauoir S. Augustin, qui nous enseigne qu'il y a des signes vuides, & d'autres remplis de la verité. Il nie que S. Aug. aye dit cela, toutesfois voicy ses propres motz. *Signorum (inquit) quædam sunt, quæ id sunt quod signi-*

Page 756. au Minist.

Aug lib. 3. de trinit. c. 4. & epist. ad Bonifac.

significant alia verò quæ non id sunt, quod repræsentant. En François. Entre les signes dit-il, les vns sont la mesme chose qu'ils signifient, les autres ne sont pas la chose qu'ils representent & signifient. Le Ministre a il entendu cela en Latin & en François? Il est donc cõuaincu de fausseté niant ceste distinction estre dedans les passages ia alleguez de S. Augustin. Donques nostre question seroit encores a vuider, si tels signes sont vuides ou remplis de la verité qu'ils signifient, puis que les signes se trouuẽt en ces deux manieres. Quãd S. Augustin a dit, que la feste de Pasques est le signe de la resurrectiõ, il a parlé d'vn signe vuide, quand Clemẽt Alexandrin a escrit que les Roys d'Israël pourtoient le Messias sur leur teste, lors qu'ils portoient la Couronne de pur & fin or enrichie de perles, il a parlé d'vn signe vuide, mais quand S. Augustin escrit que le sang est signe de l'ame & le Baptesme de la foy, comme nous auons cité desia en ce chapitre, lors il parle des signes contenans en verité la mesme chose qu'ils signifient. Les autres exemples de l'Escriture sont en la page neufiesme de ma premiere Responce. Or c'est de quoy ie pressois pour lors le Ministre de me monstrer vn seul Pere qui eust escrit que les signes du Sacrement de l'Autel soient signes vuides. Il n'a sçeu, ny ne le sçaura iamais monstrer.

Clemens Alexand. lib. pædag. 2.

Theophilact. in 26. c. Matth. Damascen. lib. 4. de fid. orthod. c. 14. Non est figura, panis & vinum corporis & sanguinis Christi (absit enim hoc) sed est ipsum corpus Domini Deificatum, ipso Domino dicente, hoc est, meum, non figura corporis, sed corpus, & non figura sanguinis, sed sanguis hæc ille.

Nous trouuons bien des Peres comme Theophilacte, S. Damascene, Euthimius & certains autres qui nous admonestent sur le propos du sainct Sacrement de ne penser point que la seule figure exterieure y soit, & qu'il faut croire que la propre chair, & sang de Iesus-Christ y sont, mais ne trouuons vn seul qu'a ce propos nous admoneste, de ne penser point que le signe ne soit remply de sa verité, ou que le vray corps n'y soit, De la maniere charnelle, c'est autre cas, mais non iamais de l'existance reelle. Ainsi donc equiuoque tousiours le Ministre argumentãt des signes vuides, aux signes remplis de leur verité. Le Ministre la dessus auoit sauté au Baptesme, & ie luy disois que l'eau du Baptesme appliquée sur l'ẽfant elle opere reellement & de faict, tout ce qu'elle signifie à l'exterieur, qui est de lauer & nettoyer l'ame, de cela i'en ay traicté fort amplement aux chapitres cinquiesmes de ma presente & precedente Responce, vn chascun s'y pourra saouler assez. En somme tous les Sacremens de la loy de grace contiennent & operent reellement & en effect tout ce qu'ils signifient. Pour le Baptesme particulierement y est le 3. c. de S. Ieã, qui est le colloque de Iesus Christ auec Nicodeme. Apres, le Ministre equiuoque encores des Sacremẽs cõme s'ils estoient tous esgaux, & des Sacremens qui ne contiennent que la pure grace de Dieu,

il en

il en veut autant conclure du S. Sacrement qui contient le meſme Aucteur de grace. Or il y a bien a dire de la grace & de l'Aucteur d'icelle, la grace eſt a tous les Sacremens, mais le corps de Ieſus-Chriſt eſt autre choſe q̃ la grace, car c'eſt ce qui contient la grace, ce qui a apporté la grace, & ce qui a ſatisfaict pour auoir la grace. S. Bonauenture donques & les autres Theologiens diſent bien que la grace Sacramentalle, ſuffiſt qu'elle ſoit conioincte reellemẽt a l'ame, & qu'il n'eſt pas de beſoing, qu'elle ſoit encloſe reellement & de faict deſſoubs l'eau au Bapteſme, comme longuent dans vne boëtte, cela ay-ie traicté fort amplement cy deſſus, mais cependant ils diſent qu'il faut de neceſsité confeſſer que la grace qui eſt la realité du Sacrement, elle ſoit reellement exhibée, lors qu'on faict le Sacrement. Mais quãd ils parlent du Sacrement d'Euchariſtie duquel la realité c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, & non la grace purement, lors ils dilatent & amplifient leurs diſcours monſtrans que veritablemẽt le corps de Ieſus Chriſt y eſt contenu, ſelon que portẽt les paroles de Ieſus-Chriſt, & qu'a c'eſte occaſion ce Sacrement eſt le plus Auguſte, & excellẽt de tous les autres. Voila ce qu'en dient nos Scholaſtiques, & non ce que pretend cõclurre d'eux le Miniſtre, cõtre leurs propres & formels diſcours, en equiuoquãt d'vn Sacremẽt à l'autre, qui eſt vne grãde

Bonauent. in 4. diſt. 1. q. 2.

de aſnerie parmy nous qui auons ces Docteurs Scholaſtiques familiers & cõme ſur les doigts. Ie diſois que ſi le ſigne du Sacrement eſt vuide de la verité, ſi que Ieſus-Chriſt y ſoit ſeulement reçeu ſpirituellement, ce ſigne n'eſt non plus remply du corps de Ieſus-Chriſt que la parole de predication, ou la lecture de la Bible, ou l'oraiſon, ou Ieſus-Chriſt eſt pareillement reçeu ſpirituellement. Le Miniſtre la deſſus laiſſe en arriere la lecture de la Bible & l'oraiſon (car il auoit honte de les equiparer aux Sacremens) & s'arreſte ſeulement à la parole de la predication laquelle ſelon ſainct Paul eſt la puiſſance de Dieu en ſalut aux croyans, & cela le conſtrainct de confeſſer deux choſes. La premiere que la parole de la predication n'eſt pas plus vuide de la chair, & du ſang de Ieſus-Chriſt, que le Sacrement d'Euchariſtie. La ſeconde que ceſte parole eſt tellement accompagnée de la vertu du ſainct Eſprit, que comme la voix exterieure eſt reçeue des oreilles du corps, auſsi toſt la verité exprimée par la voix, eſt exhibée ſpirituellement aux enfans de Dieu. Pour le ſecond, il cõtrarie à ce qu'il a bataillé ſi roidemẽt au chapitre 4. cy deſſus pour ſouſtenir que la parole de Dieu en quelque bouche qu'elle ſoit, meſme en la bouche de Ieſus-Chriſt elle n'a non plus de vertu que la voix d'vn coq qui chante, & encores moins, car le coq de ſon chant eſpou

En ma page 595.

En la page 760. du Miniſtre Rom 1.

espouuante tout a faict le Lyon, & le faict trébler cõme escrit S. Ambroise, ou selon le Ministre la parole de Dieu n'a aucune vertu n'y efficace. Et regardant de pres son discours sera trouué que telle vertu n'est inherente, n'y assistante, car si elle y estoit touſiours assistante, puis qu'elle n'assiste point pareillement aux autres choses, il faudroit dire que tout d'vne suitte neceſſaire elle produict ce grand effect que le S. Esprit ne manque iamais d'operer en l'ame de celuy qui escoute, car ce qui suit vne chose infalliblement, elle luy est comme naturelle, c'est à dire cõme l'on dict. *Consequens naturam rei*, & ainsi la parole sera au moins la cause de c'est effect qu'on appelle *Causa sine qua non*, ce que le Ministre a touſiours pretendu nier abſoluemẽt, à sçauoir qu'elle feuſt cause d'aucun miracle, ou effect ſupernaturel, non plus que le chãt d'vn oiseau. Or icy preſſé de mon argumẽt il accorde que telle voix est tellemẽt accompagnée de la vertu du S. Esprit, qu'estant receue des aureilles du corps, auſsi la verité exprimée par la voix est exhibée ſpirituellement. Et ce meſme argument le faict venir là d'accorder le premier, qui est le plus abſurde en ſa doctrine, c'est que telle parole de la predication n'est non plus vuide de la chair, & du ſang de Ieſus-Chriſt que le Sacrement d'Euchariſtie! ô cõfuſiõ d'Hereſie cõfondãt en la Loy de grace,

Ambro. lib. 6. exam. c. 4

la

la voix de predication auec les Sacremens! ô miſerable condition de gens qui ne recognoit la grace particuliere du nouueau Teſtament! Pour la predication oultre que les Prophetes en ont vſé, ayans la parole de Dieu en leur bouche, mais non pas les Sacremens de grace, nous auons que S. Iehan Baptiſte preſchoit meſmes l'Euangile, & vn Ieſus Chriſt non obſcurement comme les Prophetes, mais le monſtrant au doigt, & meſmes Baptizant luy-meſmes, mais dit-il, c'eſt luy qui baptize. Outre. Ie vous baptize en l'eau, mais celuy qui eſt au milieu de vous: vous baptizera au S. Eſprit. Si comme dict le Miniſtre la voix de predication apporte infalliblement l'effect du S. Eſprit aux ames lors qu'elle eſt reçeüe de l'oreille du croyant, & cela ſe faict tous les iours. Il s'enſuit bien, que la meſme voix en la bouche de S. Iehan Baptiſte, monſtrant meſme au doigt Ieſus Chriſt, apportoit auſsi aux ames l'effect du S. Eſprit, que ſi cela eſt, pourquoy donques diſoit-il, qu'ores qu'il preſchaſt, ce n'eſtoit luy nonobſtant qu'il baptizoit au S. Eſprit, ſi ſa parole conferoit auſsi bien le S. Eſprit, que le Bapteſme, & ne faut penſer eſchapper, en diſant que le ſeul Ieſus Chriſt baptize comme Aucteur & cauſe efficiente de la grace du S. Eſprit, car en telle qualité il eut dict ainſi. Ie vous baptize en eau, mais luy vous baptize au dedãs, veu qu'il ne dit pas du preſent,

Ioh. 1.

mais

mais seulement du futur, il dict: Il vous baptizera. Outre si c'estoit tout vn, la predication & le Sacrement, c'est à dire aportant pareil effect, cõme veut dire le Ministre disant que l'vn n'est pas moins vuide que l'autre, comment Iesus-Christ menaçoit-il Nicodeme de n'entrer iamais au royaume de Dieu, s'il n'estoit regeneré de l'eau, & du S. Esprit, car il y a apparence que Nicodeme auoit esté preschè & baptizé, par S. Iehan Baptiste, d'autant qu'il est dict que les Pharisiens, dont l'vn des Princes estoit Nicodeme, venoyent a luy, & receuoyẽt son bapteſme, meſmes les Hypocrites, à plus forte raison ceux qui y alloyent sincerement, & nonobstant il n'estoit encores regeneré, ny formé selon le S. Esprit, ny n'estoit capable du royaume de Dieu. En cela donc on recognoit clairement la difference, qu'il y a de la nüe predication à la reception des Sacremens, car la predication les esmeut à croire & les rend croyans, mais le Sacrement les vient à renouueller, & regenerer à estre enfans de Dieu, & y a autant de difference de l'ame croyant simplement en la façon des Catechumenes, à celle de celuy qui est baptizé, comme il y a de nostre corps courruptible, auec le meſme lors, qu'il sera resuscité en gloire. C'est pourquoy Iesus-Christ appelle la future Resurrection, vne Regeneration, ainsi qu'il auoit appellé le Sacrement de Bapteſme pareillemẽt

Ioh. 3.

Math. 19. Ioh. 3.

regene

regeneration. S. Athanaſe, S. Gregoire Nazianzene, S. Auguſtin, & tous les autres Anciens aſſeurent clairement que ceux qui decedoyent, n'ayans reçeu le Sacrement de Bapteſme, ores que croyans, ils periclitoyẽt de leur ſalut. Auſsi trouuons que S. Pierre a baptizé ceux meſmes, qui auoyent reçeu viſiblement le S. Eſprit, à ſçauoir au faict de la foy, & croyans: Mais non au faict de la regeneration apportée par le Bapteſme. Voulant donc le Miniſtre eſgaler les deux, la Predicatiõ & l'Euchariſtie, il amene certains Docteurs, qui diſent que toute la doctrine de l'Euchariſtie c'eſt la chair de Ieſus-Chriſt. Ce qui eſt vray *obiectiuè*, car l'obiect de l'Euãgile, & le but d'icelle c'eſt de croire vn Ieſus-Chriſt incarné. Auſsi pouuons nous dire que toute l'Eſcriture, c'eſt Dieu, car l'obiect de l'Eſcripture, n'eſt autre que Dieu, & ne tend a autre fin qu'en Dieu: Mais eſt-ce à dire pourtant *qu'il n'y a point* d'autre Dieu en ſubſtance que l'Eſcripture & la Bible, ou d'autre chair de Ieſus Chriſt que le nouueau Teſtament & l'Euangile? Outre S. Auguſtin dict parlant de la reception ſpirituelle & par foy. Croys, & tu as mangé, mais nonobſtant il y a vne autre reception reelle & ordonnée a part de la predication, le ſoir de la Cene, comme pareillement l'Euangile dict, que celuy qui croit, & garde la parole de Dieu, il eſt mere & frere de Ieſus-Chriſt, il ne

Athã. epiſt. ad Orthodox. Nazian. orat. in ſactn. Bapt.

Act. 10.

Origen. in Num. hom. 25. Baſil. epiſt. ad Cæſariero. in Pſ. 14.

s'enſuit

s'enſuit pourtant que Ieſus-Chriſt n'aye vne mere reellement & de faict, & autrement que nous ne ſommes ſa mere croyans à ſa parole? Par ainſi voyons nous le Miniſtre meſlanger en confuſion les matieres, car s'il auoit leu ſes Peres, il trouueroit que lors qu'ils parlent à part du Sainct Sacrement, ils tiennent bien autre langage, que lors qu'ils parlent de la doctrine & predication, comme quand Sainct Auguſtin dict. Deuant les paroles c'eſt du pain, mais apres les paroles, c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt. Il dict cela en preſchant, & ne dict pas, aprez ces paroles que ie vous dis, voicy le corps de Ieſus-Chriſt: mais bien le dict ez paroles du S. Sacrement duquel il parloit en ce paſſage. Or eſt-il vray qu'apres ſes paroles preſchant S. Auguſtin, la y eſtoit le corps de Ieſus-Chriſt, en obiect, & ſignification, car que preſchoit Sainct Auguſtin autre choſe que Ieſus-Chriſt, que ſignifioit-il par ſes diſcours, autre choſe que le meſme Ieſus Chriſt? mais nonobſtant, pour auoir la verité du corps & ſang de Ieſus-Chriſt, il s'en rapporte au Sacrement d'Euchariſtie, qui eſt le corps de Ieſus-Chriſt dict-il, les paroles eſtant prononcées. Ainſi meſme la faict Ieſus-Chriſt, & Sainct Paul par aprez, car Ieſus-Chriſt ne dict iamais en preſchant. Cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang, mais bien le ſoir de la Cene, Math. 12.

quand

quand il print en ſes mains, ne preſchant plus, ains rendant graces, beniſſant, & rompant le pain, lors il dict. Ceci eſt mon corps, pareillement ſainct Paul ne dict iamais en preſchant, prenez, mangez, voila ſon corps, mais il la dict recitant l'hiſtoire de la Cene, *In qua nocte traddebatur* dict-il. Or le Miniſtre dict icy qu'a la voix de la predication le ſainct Eſprit opere au dedans, communiquant à l'Ame la chair & ſang de Ieſus-Chriſt, qu'eſtoit il donc beſoin à Ieſus-Chriſt de tant promette de bailler ſa chair à manger, & ſi ſolemnellement, ſi actuellement en preſchant, il la bailloit deſia en toutes les façons qu'il pretendoit la bailler? C'eſt pourquoy ie demandois au Miniſtre, pourquoy donc ceſte parole n'eſt il Sacrement? laquelle queſtion il eſtime puerille, & d'vn nouice, vſant de ce mot, comme il y a grande apparence, aprez auoir communiqué a quelque Apoſtat de religion, car de luy il ne ſçait que veut dire Nouice, ni n'eſt ſon l'angage commun d'ainſi parler. Or il ne compréd pas que ie tirois mon argument *ab effectu*, concluant que ſi autant de fruict nous receuons par la predication, qu'eſt il beſoin d'auoir des Sacremens, & que n'appellons nous Sacremens tout ce qui nous apporte autant de bien & d'vtilité, que les Sacremens? Ayant eſgard à la nobleſſe de l'effect, ie tire argumẽt de la cauſe: car

Ioh. 6.

au-

au reſte, dire qu'au Sacrement il y a du pain dauantage qu'a la predication, c'eſt vne miſerable & inſuffiſante raiſon, pour faire vn Sacrement, que ſi donques en la predicatiõ, on tenoit vne pomme en la main ou ſemblable choſe pour repreſenter le corps de Ieſus-Chriſt, & nous faire ſouuenir d'iceluy, ce ſeroit donc vn Sacrement, & l'homme le pourroit inſtituer, car la difficulte d'inſtituer vn Sacrement, ne giſt pas au ſigne exterieur ſignificatif, mais en la choſe & effect de ce qui eſt reçeu par ledict Sacremẽt. Or eſt-il qu'en la predication, ſelon le Miniſtre, y eſt tout l'effect, qui eſt reçeu en l'Euchariſtie, & n'y a difference que du ſigne, donques tenant en la predication vn ſigne autant ſignificatif, ou plus, comme ſeroit vn Crucifix en la main, lors la predication ſeroit vn vray Sacrement, m'apportant autant ou plus de fruict, que ce que nous appellons Sacrement d'Euchariſtie. Le Miniſtre cuide eſchapper diſant que plus amplement, eſt reçeüe la grace au Sacrement, & toutesfois il auoit deſia dict que les deux tant la predication que le Sacrement, ſont plains, ces deux autres, dict-il, ne ſont vuides, mais plains de Chriſt au ſens qne nous auons n'agueres expliqué. C'eſt qu'il auoit dict que l'Euangile, c'eſt la chair de Ieſus-Chriſt, auſsi bien que l'Euchariſtie. Si donques ces deux choſes ſont plaines de la chair de Ieſus-Chriſt, & ce

Page 760. an Miniſt.

qui eſt pain ne peut eſtre dauantage remply, il à l'exemple des cruches de la vefue, remplies d'huile au temps du Prophete Helizée, leſquelles eſtant plaines, elle n'y peut dauantage mettre, comment donc, les deux eſtans remplis de la chair de Ieſus-Chriſt, l'vn nonobſtant des deux apporte plus amplement la chair de Ieſus Chriſt, que l'autre, attendu meſmement que la chair de Ieſus-Chriſt n'eſt qu'vne, & ne peut eſtre qu'entiere, ou qu'elle ſoit: car icy nous ne parlons pas de la diſpoſition des perſonnes, cõme qui parleroit d'vn clair voyant, & d'vn chaſſieux, nous parlons ſeulement de l'eſſence du Sacrement, & de la predication, cõme qui parleroit du Soleil. Comment dis-ie l'Euchariſtie apportera-elle plus de fruict d'elle-meſme que la predication, puis qu'elle contient autant que l'Euchariſtie, & dire qu'au Sacrement y a deux choſes, la parole & le ſigne, ce n'eſt rien dire, car ſelon le Miniſtre, le ſigne y eſt tout vuide de la realité, & y a des ſignes qu'on peut apporter à la predicatiõ, qui ſignifieroint autãt & plus que le pain, comme ie viens de remonſtrer. Il dict auſsi que par la voix de la predication, la verité exprimée par la voix, eſt exhibée ſpirituellemẽt aux vrays enfans de Dieu, que peut il donc faire dauantage le Sacrement, comme Sacrement, puis qu'il n'exhibe rien plus que cela? Outre d'aller cercher que le ſigne bien que vuide, eſmeut les perſonnes, ie diray (& la verité y eſt

Page 761 au Miniſt.

claire par l'experience) qu'vn predicateur docte & feruent, esmouura beaucoup dauantage les Auditeurs, qu'vn autre qui ayant preſché froidement, viendra adminiſtrer le Sacremẽt d'Euchariſtie. Ce n'eſt donc le ſigne qui eſmeut de ſa propre nature, reſpectiuement à la voix de la predicatiõ, puis qu'il ſe trouue qu'il y a certaine voix de predication, qui eſmeut dauantage, que non pas ce ſigne. Si que conferant le ſigne cõme ſigne, ayans toutes ſes forces de repreſenter, auec la voix de predication, il ſe trouuera vne voix de predication, qui effectuera & eſmouura dauantage, que non pas ce ſigne auec toutes ſes forces de ſignifier. Si donques le mot de Sacrement emporte auec ſoy vne nobleſſe, & excellence en effect, pourquoy la predication apportant autant de nobleſſe & d'effect ne ſera appellé Sacrement en effect, comme l'Euchariſtie, attendu meſmement que le mot de Sacrement, ne ſe trouue point au nouueau Teſtamẽt, ny pour le Bapteſme, ny pour l'Euchariſtie, qui m'empeſchera donques d'ainſi appeller, vne bonne predication, qui m'apportera autant de fruict, & d'auantage que tout ce que dix Miniſtres, ſçauroient faire auec leurs froids diſcours, & toutes leurs Cenes. Or il faut venir là, que outre l'inſtruction faicte en la predication, le vray corps de Ieſus-Chriſt nous eſt exhibé au Sainct Sacrement, ainſi qu'il le dict & promet.

Et meſmes il nous conduict peu a peu aux perfections de l'Euangile, nous faiſant touſiours croire dauantage en luy, premierement par la doctrine de predication nous baillant la foy, & inſtruiſant de ce qu'il faut croire, en ſecond lieu, en nous eſleuant plus haut, & venant à regenerer nos ames par le Bapteſme, ce que n'ont les croyans Catechumenes, en troiſieſme lieu, nous baillant ſa S. chair & ſon ſang precieux, nous vniſſant à luy, non en eſprit ſeulement comme au parauant, mais (ſelon ſa toute-puiſſance) à ſa propre perſonne, & ne ſçauroit faire
Eſa. 5. dauantage à ſon peuple, & à ſa vigne, excepté le reſuſciter en gloire, l'eſleuer au Ciel, & luy communiquer la viſion de ſa face & de ſa propre gloire qui eſt la derniere fin de l'homme, & laquelle ſeule peut apporter vn contentement, ſans regret quelconque, ny deſir, ny eſpoir, de pouuoir auoir dauantage. Ledict Miniſtre va cercher par aprez, qu'il n'eſt pas en l'Euchariſtie, d'autant qu'on l'attend qu'il vienne au iour du iugement, ſur quoy il faict vn dilemme plaiſant, & digne de ſa ſecte, diſant. Ou il eſt venu, ou il n'eſt pas venu, s'il n'eſt point venu, il eſt donc abſent, s'il eſt venu, il ne faut plus celebrer ces myſteres, qui ſe font iuſques a ce qu'il vienne. A quoy i'auois reſpondu à vn mot, qu'en la ſentence de Sainct Paul, y eſt parlé de la venuë viſible en iugement, & non de l'inuiſi-

ble

ble au Sainct Sacrement : où il n'eſt pour iuger, mais pour ſauuer. Cela eſt tout euident par S. Paul, en ſecond lieu, ie luy reſpondois auſsi briefuement, qu'il s'abuſe de penſer qu'il vienne au S. Sacrement, car il n'y eſt pas par mouuemẽt local, en laiſſant vn lieu pour venir en l'autre, mais par changement de ſubſtance, à quoy il ny faut pas de mouuement, non plus qu'au vin changé, de l'eau. Cela deuoit il pas arreſter vn non acariatre, & non obſtiné contre le S. Eſprit? Or le Miniſtre reſiſtant au S. Eſprit, & tout reſolu de ce faire, il va en premier lieu s'arreſtant ſur la difference que ie mettois de Ieſus Chriſt iugeant viſiblement & d'iceluy eſtant au Sainct Sacrement inuiſiblement, & non pour iuger, mais ſeulement pour faire grace, m'impoſant comme ſi i'auois dict, qu'abſoluemẽt il viendra en iugemẽt, ſans faire grace meſmes aux eſleuz, auſquels il dira venez, beniſtz de mon Pere, mais ie n'auois pas dict cela, mais bien que l'exiſtance ſienne au Sacrement eſtoit en grace, & non en iuſtice, appertenant-elle au premier aduenement, duquel il eſt dict. Ioh. 3. Dieu n'a pas mandé ſon Filz au monde, pour iuger le monde, mais à celle fin que le monde ſoit ſauué par iceluy, & de faict il n'eſt là en iugement, meſmes pour les Indignes, qui eſtans coulpables, comme dict Sainct Paul de la mort de Ieſus-Chriſt, comme pourtans irreuerance, & Ioh. 3.

faisant tort à sa personne, il ne les enuoye quant & quant au feu eternel, ainsi que tresbien ils meritent, mais les attend à penitence par sa grande bonté & misericorde, ou au contraire au iugement dernier, il ne fera grace quelconque aux impies, bien qu'ils l'en requierẽt, se voulant excuser deuãt luy, & si auec cela, il fera rendre cõpte aux plus iustes iusques à la moindre parole oiseuse, ainsi qu'est escrit en S. Math. 12. luy qui est iuste iuge, iugera les peuples en toute equité, à raison de quoy S. Pierre à escrit, qu'auec difficulté le Iuste se sauuera, l'impie donques & pecheur, dict-il, ou paroistront-ils? C'est pourquoy donques nous condemnons d'impudance & presomption l'Aucteur du Catechisme de Geneſue ou l'enfant est instruict de ne point ny nullement craindre le iugement de Dieu dernier, qui est enseigner de ne point craindre de Dieu, ores que l'Escriture enseigne les deux, sçauoir qu'il faut craindre Dieu, & aussi l'aimer, car la vraye amour ne va iamais sans crainte, & le commencement de la vraye sapience & religion, c'est la crainte de Dieu dict l'Escriture, mais il n'y a remede, le Ministre & ses semblables faut qu'ils suiuent le naturel de tous Heretiques, qui est tel comme Tertulien a remarqué, de nier qu'il faille craindre Dieu, *Negant (inquit) Deum timendum.* Ainsi le dict Sainct Irenée de ceux de son temps dogmatizans, que ceux de la religion

Math. 25.

Math. 25.

Math. 12. 1. Pet. 4. Psal. 9.

Deut. 6.

Ps. 110.

Tertul. de præscrip. Hæretic.

religion, ne deuoyent craindre le iugement de Dieu, ores qu'ils se trouuassent souillez de toutes les ordures & pechez abominables de ce monde, disans que comme l'or jetté dedans la boüe, il est tousiours or, qu'ausi toutes les paillardises du monde, ny les Sodomies, ne sçauroient penetrer iusques dedans leurs ames, en vertu de leur nouuelle religion, que faict tous les membres d'icelle du nombre des esleuz par necessité, lesquels sont remarquez par Sainct Iude en sa Canonique, & par Sainct Pierre en sa seconde Epitre. Donques ny au premier aduenement ny en la Saincte Eucharistie, qui est vn Sacrement de l'Euangile apertenant au premier aduenement de Iesus Christ, il ny est point en iustice, mais en misericorde, mesmes à l'endroit des plus Indignes, comme Iudas en à faict la preuue, au contraire Iudas & ses semblables prendront experiance au second aduenement de la rigueur du iugement de Dieu, & diront aux montaignes tombez sur nous, & nous accablez pour nous couurir, qui pourra durer deuant la fureur de l'aigneau ainsi qu'est escrit en l'Apocalypse Sainct Iehan, ou le mesme Apostre tomba cõme mort par terre de peur qu'il eust pour auoir veu seulement l'Effigie & semblance de Iesus-Christ venant en iugemẽt. Or il viendra cõme lyon bruyãt, ou au premier aduenement est venu cõme vn Iud. canoni. 2. Pet. 2.

Aigneau, meſmes tel il ſe preſente à l'Arbre de la croix, deuant lequel temps il auoit deſia inſtitué le S. Sacrement le baillant a ſes Apoſtres & a toute ſon Egliſe. Le Lecteur pourra lire ce poinct plus amplement en ma ſeconde Reſponce page 596. ou i'ay mis trois differences qu'il y a de Ieſus-Chriſt venant en jugement, & du meſme eſtant en la S. Euchariſtie. Or nonobſtant que tout le diſcours que ie viens de faire, & ce que i'en ay propoſé au lieu ſuſdict, ſoit treſ-bien fondé en l'Eſcriture, & tout de ſuitte en la doctrine des Peres. Le Miniſtre nonobſtant calomnie & dict que ce ſont mes pures affirmations accouſtumees, ainſi ſe declare il ſouuent (car ſouuent il reppete le meſme) ignorant tant de l'Eſcriture que de la leçon des Peres. Toutes les raiſons auſsi qu'il amene au contraire, ſont toutes telles comme ce qu'il m'impoſe c'eſt a dire nues affirmatiõs ſans fondement, comme de dire que s'il vient au Sacrement il y eſt donc viſiblement. Belle cõſequence! Outre l'Eſcriture (dict-il) ne nous parle que de double aduenement du filz de Dieu, vray eſt qu'il ſe corrige puis apres (eſtant peut eſtre corrigé & admoneſté de quelqu'vn mieux verſé en l'Eſcriture que luy) Adiouſtant qu'il y en à vn troiſieſme, ſçauoir l'aduenement de Ieſus-Chriſt en nos ames, encores n'a il pas tout dit, car il y a encores l'aduenement aux Apoſtres

apres

apres sa resurrection. Ie m'en vois dict-il & viendray a vous. Quatriesmement il y a vn aduenement apres son Ascension, disant Iesus-Christ. Si ie m'en vois a mon pere, ie viendray a vous, & vous prendray a moy, comme aussi il parloit de S. Iean disant. Ie veux qu'il demeure ainsi, iusques a ce que ie vienne, or S. Iean n'est pas viuant iusques au iour du iugement, il est venu donc encores d'vne autre façon. Si biẽ que le Ministre au commencement ne mettoit que double aduenemẽt, puis il s'est rauisé d'vn troisiesme. Ie luy en trouue encores deux pour le moins, & quand il n'y en auroit point d'autre que les deux premiers, ceste existance comprinse en l'Euangile appartient au premier aduenement, comme sa mort, & passiõ, sa Resurrection, & Ascension, & le reste qui est comprins en l'Euangile. Mais comme i'ay monstré, ce n'est pas vn aduenemẽt, car il ne bouge pour y venir, c'est vne reelle existance faicte par trãsubstantiation, & changement de substance, laquelle n'emporte aucun mouuement de lieu: mais seulement vn changement de substance. Discourant, il donne vn dementy a S. Paul, car voicy les propres mots du Ministre. Les indignes encourẽt (dit-il) le iugement de Dieu, nõ pour auoir mãgé la chair de nostre moyeneur: mais tout au rebours d'autant (dit-il) qu'ils ne l'ont pas mangée. Ou S. Paul dit clairement au

Ioan. 14.

Ioan. 14. Ioan. 21.

con-

contraire. *Qui manducat, & bibit indigne, iudi-*
1. Cor. 11. *cium sibi manducat & bibit*, il mange dict-il son iugement, c'est donc pour auoir mangé & beu, & non pour n'auoir point n'y mangé n'y beu, comme ridiculeusement, & au rebours, dict le Ministre. Or ayant le Ministre assez tergiuersé, & biaisé, estant contrainct de venir au but, & impugner, qu'a vne conuersion de substance, il n'y a point de mouuement de lieu n'y d'Aduenement, aprez auoir mesprisé ma raison au lieu de l'impugner, il va cercher *d'Alibis*, à sa mode. Le premier, Hô dict-il, il vous failloit prouuer premierement la transubstantiation. Hô miserable condition d'hôme ou est il maintenant? Le Ministre impugnoit nostre foy laquelle il sçaist bien estre telle, que le corps de Iesus Christ y est reellement, & par transubstantiation, & voulant improuuer ceste foy nostre, il alleguoit qu'il n'y a que deux aduenemens, & qu'il n'estoit point parlé d'vn troisiesme, comme il void que ie le serre le tenant de court par ce mot qu'en la conuersion de substance, il n'y a point d'aduenement, lors ne sçachant eschapper, il entre en vne autre matiere, disãt qu'il nous faut prouuer la trãsubstantiation. Or ça Monsieur le Ministre, suppose z dõc qu'il y soit par trãsubstantiation, ainsi que nous le croyõs, & vous le sçauez tresbien, voila donc vostre argument nul, pour

nous

nous, & ainsi auez argumenté en Grimauld sans rien conclurre contre nous. En voila vne, voicy l'autre. Il est vray (dict-il) qu'aux conuersions des substances comprinses en l'Escriture, il n'y a point eu de mouuement, comme en la verge changée en serpent, l'eau en sang, & l'eau en vin, mais dict-il, ces choses n'estoient point au parauant, comme est le corps, de Iesus Christ. Voila vn autre gros *Alibi*, car il est icy seulement question, si vne substance changée en l'autre, y vient par mouuement de lieu, soit elle au parauant, ou non, cela ne faict rien à nostre question, car nous demandons seulement si vne conuersion de substance requiert vn mouuement local. Il appert que non, car au reste alleguer qu'il seroit en diuers lieux, c'est alleguer des inconueniens que n'est pas souldre l'argument. Et s'il faut parler de la toutepuissance de Dieu, il est autant impossible qu'a vn moment vne chose soit changée en l'autre, sans aucune precedente disposition, comme qu'vn corps soit en diuers lieux, car si telle substance comme d'vn hõme, estoit changée en bœuf (ainsi qu'aucuns tiennent de Nabucodonozor, quand pour le corps) cela se faisãt à vn momẽt, & sãs aucune precedente disposition, apporte cõtrarieté & repugnãce en nature: premieremẽt d'autãt que nature ne peut operer sinõ soubs le laps du tẽps

ou

ou y a succession qu'on appelle *prius*, & *posterius* autrement deux momens de temps seroiẽt l'vn sur l'autre, ce qui repugne autant comme qui diroit qu'vn poinct est sur l'autre en la ligne de Mathematique, que s'il arriuoit, il y auroit des poincts, infinis l'vn sur l'autre, sans aucune quãtité, & sans occuper lieu, & autres repugnãces naturelles qu'on peut tirer d'Aristote & de la vraye Physicque. En second lieu si ce changement ne surpassoit tout temps, il se trouueroit quelque temps auquel on pourroit dire. Ceci est, & n'est point ceci, car cõme il se changeroit, il ne seroit plus ce qu'il estoit auparauãt, puis qu'il y auroit changement de substance, & si seroit le mesme n'estãt point encores vne autre chose. Qu'on Philosophe tãt qu'on voudra, on trouuera en cela autant de repugnance, qu'a vn corps qui seroit en diuers lieux, & d auantage, car la repugnance en la substãce est plus importante que celle laquelle viendroit de l'exterieur. *Ab extrinseco*, comme du lieu. Quand vn de nos Docteurs Scholastiques, a voulu dire en faueur de la S. Vierge, que la creature peut operer a vn instant & momẽt, moyenant dit-il, l'aide de Dieu concurrente, concluant par la que la S. Vierge a esté actiuement concurrente, en la conception laquelle fut faicte en vn instant sans aucun laps de temps, il est contrarié en cela par des autres qui monstrent cela repugner

Arist. lib. 6. Physic. c. 3. t. 4.

en

en contradiction & n'estre la creature capable de cela, non plus que de creer les choses d'vn rien. Car en toute action de creature, il y a du mouuement, & de necessité du temps: car mouuement ne se peut faire que soubs le laps du temps, a raison que de sa propre diffinition & essence, qu'on appelle *de ratione intrinseca* il y a *prius & posterius* chose qui commence & va deuant, & chose qui suist, & vient apres, *terminus a quo, & terminus ad quem*; aller, & y estre, cela repugne en contradiction des deux extremitez contraires, qu'est cause que celuy qui opere en la premiere façon, & tout soudain, faut de necessité qu'il aye vne puissance infinie, telle qu'on remarque en la creation, laquelle puissance infinie conuient a Dieu seul qui est seul infiny en essence & puissance, & a ce mesme rãg est de faire qu'vn corps soit en diuers lieux, & n'y a en Dieu non plus d'impuissance, en l'vn qu'en l'autre, quelque impuissance qu'on puisse alleguer en nature, Dieu surnageant, & surpassant toute nature, comme il surnage, & surpasse tout temps & lieu, & est hors d'iceux, & par dessus eux, qui sont ses creatures, faictes pour ses creatures, & non pour luy. Ainsi donques le Ministre auec tous ces *Alibis*, n'auoit rien cõclud contre nous. Sur ce qu'il alleguoit que cela se faict, en commemoration de Iesus-Christ, concluant par la qu'il ny est point. Ie

Scot. in 4. dist. 43. q. 2. ar. 3.

respon-

respondois que c'eſt en memoire non de ſon corps qui eſt preſent, mais de ſa mort & paſſion. Sur quoy le Miniſtre ſe tempeſte diſant que i'explique le Sacrement par le texte de S. Paul, mais il s'abuſe, car ie n'explique la choſe & realité du Sacremẽt, que par les propres paroles de Ieſus-Chriſt. Autre choſe eſt la practique & execution du S. Sacrement, qui eſt vne action Apoſtolique, & ſacerdotale, & de ceſte action (apres auoir parlé de la realité & eſſence du Sacrement) Ieſus-Chriſt parle quand il dict, faictes ceci en memoire de moy. Ceci, c'eſt à dire ce qui eſt deſia faict, ou ce que i'ay deſia faict, & de ceſte action parlant S. Paul, il s'explique qu'elle ſe faict en memoire de ſa mort & paſsion : mais eſt bien a notter profondement, que quand il parle de la realité, il n'y adiouſte ny diminue vne ſeule petite lettre moins aucun mot pour explication deſdictes paroles ſignifians l'exiſtance, mais bien pour explication des paroles ſuiuantes de Ieſus-Chriſt, quand il dit, faictes ceci en memoire de moy. Ainſi le Miniſtre equiuoque encores de la ſubſtãce a l'action, qui ſont choſes bien differẽtes, & de meſme façon, a ceſte longue & ſuperflue trainée des Peres, qu'il amene, leſquels ne font rié pour luy ains le cõdemnent tout a faict, recognoiſſans vn ſacrifice en l'actiõ ſacerdotalle, ſur la S. Euchariſtie, qui eſt ſacrifice memoratif,

tif, de la mort & paſsion de Ieſus-Chriſt, & neantmoins ſacrifice vray & actuel, de l'oblation du vray corps de Ieſus-Chriſt preſenté a Dieu le Pere pour remiſsion de nos pechez, en memoire & vertu de ſa treſſaincte mort & paſsion. Voila que veut dire & comprend le ſacrifice Euchariſtique. Nous trouuons en l'Eſcriture certains ſacrifices tels, c'eſt a dire memoratifs neãtmoins vrays & actuelz. Comme quand Dieu dit a Moyſe, que quand le peuple ſeroit arriué au deſert apres la deliurance, il preſenteroit au meſme lieu, vn ſacrifice pour ſigne que Dieu auoit parlé, & promis ceſte deliurance a Moyſe, tel Sacrifice donc, lors qu'on le faiſoit, eſtoit vn Sacrifice memoratif de la promeſſe de Dieu, & de leur deliurance, & neantmoins eſtoit vray Sacrifice actuel, meſmes toutes les annees Sacrifians l'Aigneau Paſchal, c'eſtoit vn Sacrifice memoratif de leur deliurance d'Egypte, & auec cela vray & actuel Sacrifice. Ainſi l'Actiõ Euchariſtique eſt Sacrifice memoratif, & auſsi actuel & propitiatoire. Vray qu'il à cela d'excellence par deſſus tous autres, que c'eſt la meſme ſubſtance, comme n'y ayant rien de plus digne au nouueau Teſtament, que l'enfant bien aymé du Pere, qu'il nous a baillé, mais les autres Sacrifices ſe chãgeoint en ſubſtance, d'autant qu'ils ſe conſommoient, & ont auſsi cedé

Exod. 3.

Exod.

Matth. 3. 17. Eſa. 9.

au

au sacrifice de Iesus Christ, cõme imparfaict ainsi qu'est remonstré amplement par S. Paul, mais c'estuy cy ne se change point, n'y ne cede à d'autres, estant iuconsomptible, & le plus noble de tous. Ainsi se practique en Iesus Christ le sacerdoce eternel de Melchisede, comme celuy d'Aaron a esté practiqué & accõply à l'arbre de la Croix. Ainsi a il faict d'auantage que l'amy, ou l'espoux qui ne pouuãt se laisser soymesme, il laisse vn gage, ou au contraire Iesus Christ a laissé son corps soubs especes au Sacrement, pour estre vray gage du mesme corps, qu'il nous promet faire voir, & communiquer à descouuert, & face à face, là haut au Ciel, auec participation de sa gloire, & non de sa grace seulement comme icy en terre, laquelle n'empesche les miseres & mortalité de ceste chair. Ce que i'ay allegué des Allemans Lutheriens, qui ont corrompu le texte de Druthmarus est verifié par l'impression faicte en Allemagne, soubs l'auctorité & practique desdicts Lutheriens, & par les anciens exemplaires dudict Aucteur qui se trouuẽt aux anciennes biblioteques, de cela i'ay allegué mon Aucteur en ma precedente Responce page 600. & cela est veritable: mais les poires que pretend nous rendre le Ministre, ne sont de mesme, alleguant *l'index expurgatorius*, Du Concile de Trente, lequel ne purge pas les textes des Peres, mais seulement

lement les annotations d'Eraſme ſur ces Peres. Le Miniſtre ſur l'auctorité de ſainct Auguſtin ou il dict, que nul ne mange la chair de Ieſus-Chriſt, s'il ne la adorée, trouueà dire qu'on adore Ieſus-Chriſt, mais non pas deſſoubs les eſpeces, qui eſt contre l'exprez diſcours de S. Auguſtin, & de ſon maiſtre S. Ambroiſe qui dict le meſme en propres termes, parlans à propos de la S. Euchariſtie, & demandans comment peut on adorer l'eſcabeau des pieds de Dieu qui eſt la terre ſelon l'Eſcriture, ſans faire tort à Dieu auquel ſeul conuient l'adoration? & reſpondent que le corps de Ieſus-Chriſt a eſté prins de la terre, lequel ſans offence nous adorons, & parlent la du S. Sacrement, diſans que nul ne mange la chair de Ieſus-Chriſt ſi premierement ne l'adore & eſt là queſtion de la chair qui eſt mãgée, & non en tãt qu'elle eſt à la dextre de Dieu le Pere. Or eſt elle mãgée au S. Sacremẽt, donc elle y eſt adorée. Gregoire Nazianzene dit auſsi, q̃ ſa ſœur ſe leuãt du lict malade, adora le Sacrement qui eſtoit ſur l'Autel, & d'auãtage le Miniſtre ſe couppe de ſon raſouer, quand il allegue S. Hieroſme, recitant que la bonne dame Melania ſe proſterna aux pieds de Ieſus Chriſt, mais le Miniſtre ne dit pas quelle s'en alla à l'Egliſe ayant entendu les triſtes nouuelles de la mort de ſes deux enfans, & c'eſt là ou elle adora Ieſus-Chriſt: pareillement alle-

Aug. in pſ. 98.

gon.

Hiero. de obitu. bleſill.

Hiero. ad Paul. & Euſtoch.

guãt l'hiſtoire de Paula, laquelle ainſi qu'eſcrit S. Heroſme adora Ieſus Chriſt en la creſche, & il teſmoigne de ſoy meſme dict il qu'il adora au ſepulchre, & toutesfois dic-il, le Seigneur n'eſtoit pas lors au ſepulche ny en la creſche. Or en toutes ces allegatiõs le Miniſtre ſe declare hõme de mauuaiſe foy, lequel pour n'eſtre Papiſte auec S. Hieroſme, & S. Auguſtin, il chãge leur phraſe de parler, car s'il euſt fidellemẽt recité leur langage, il euſt quant & quant condamné tout le Lutheriſme & Caluniſme. Certes le langage de S. Hieroſme, & auſsi de S. Auguſtin, lors qu'ils parlẽt des S. lieux, n'eſt de dire qu'ils ayẽt adoré Ieſus Chriſt en tel lieu, mais ils paſſent carriere à trauers du Caluiniſme diſans & eſcriuans clairemẽt & diſtinctemẽt qu'ils ont adoré les Saincts lieux. On le peut voir aux lieux ſuſdits alleguez par le Miniſtre, & encores d'abondãt (à celle fin q̃ ie ne m'aide en rien dudit Miniſtre, cõme il c'eſt aidé icy de P. Martyr, & le faict preſque touſiours) le meſme S. Hieroſme en l'Apologie 3. contre Ruffin (ou il parloit à vn ſien ennemy & calomniateur, & pource luy falloit parler bien correctement de peur d'eſtre, comme il parle ailleurs, mordu de ce maſtin) il dict qu'eſtant en Bethléem, il adora la creſche & les drappelez de noſtre Sauueur, & ne dict pas (cõme le veut faire parler le Miniſtre) qu'il adora noſtre Sauueur en la creſche ou aux drappelets. Meſmes S. Auguſtin au traicté 47. ſur S. Iean vers le milieu

apol. nt. gu.

dudit traicté, il dict que les Chreſtiens de ſon temps adoroyent les veſtiges des pieds de Ieſus-Chriſt, qu'il auoit laiſſé cõme grauez & imprimez le iour de ſon Aſcenſiõ, au lieu d'où il mõta au ciel, & ne dict pas qu'on adorat Ieſus Chriſt aux veſtiges de ſes pieds, mais clairement qu'on adoroit les veſtiges. Car les Chreſtiens de tout temps ont parlé cõme cela, pourtans hõneur & reuerence aux Saincts lieux, bien que telle adoration feut relatiue & non abſolüe, ſe rapportãt à Ieſus Chriſt. Mais c'eſt pour dire que le Miniſtre pour fidelement parler ne deuoit renuerſer le langage de S. Hieroſme, pour couurir ſon hereſie, laquelle eſt cõdemnée tout à faict en ce qu'il allegue (ſi fidellemẽt il allegue) par S. Hieroſ. & pareillement par S. Aug. Or pour venir à la queſtion, ſçauoir ſi Ieſus Chriſt eſtoit là? Ie dis que non: ſi biẽ que la conſequẽce, ne vaut riẽ de dire on adore Ieſus Chriſt en telle part, dõques il y eſt reellemẽt, mais auſsi la conſequence au cõtraire eſt fauſſe & impie de dire, on l'adore là, dõques il ny eſt point: car en telle façõ il ny eut point eſté lors que les Roys d'Orient l'adorerent, ou les Anges en la creſche, & eſtable, ainſi qu'il leur feuſt cõmandé, dict S. Paul, *Et adorent eum omnes angeli Dei, cũ iterũ adduxit primogenitũ in orbem terræ*, ou quãd la Cananée ou le Ladre & autres l'adorerent. Puis donc que de l'adoration ne s'enſuit qu'il y ſoit, ny ne s'enſuit auſsi qu'il ny ſoit point, quãd eſt-ce qu'il no⁹ faut cõclurre

Haimo ab 800. annis Scripſit veſtigia illa nulla arte cradi aut deleri vnquam potuiſſe. Dominica 3. poſt octa. Paſchæ in id Ioh. 16. Vado ad eũ qui me miſit.

Beda de locis ſanctis eorum etiã mentioné feci

Heb. 1.

Math. 13. Math. 8.

par l'adoration, qu'il y eſt, ou qu'il ny eſt point? C'eſt quand la parole de Dieu porte qu'il y eſt, comme elle porte qu'il eſtoit dans la maiſon ou
Math. 2. les Roys l'adorerent, & en l'eſtable ou creſche,
Heb. 1. ou les Anges luy firent hommage l'adorans comme leur Roy, ainſi la meſme parole porte qu'il eſt au Sacrement, ſi donques il y eſt adoré, c'eſt en qualité de preſence reelle, comme aux lieux ſuſdits: ſi bien que ces deux choſes conioinctes, la parole de Dieu reuelée, & l'adoratiõ enſuiuie, concluent la reelle preſence de Ieſus-Chriſt en vn lieu. Et tel eſt le diſcours tant de S. Auguſtin que de S. Ambroiſe, qui amenent la parole de Dieu, diſant qu'on mange la chair du Filz de Dieu, outre que tous les Chreſtiens l'adorent deuant que la manger, donc de ces deux poincts, on conclud la realité du corps de Ieſus-Chriſt au S. Sacrement: car s'il y eſtoit, & n'eſtoit adoré, ſeroit impieté, s'il y eſtoit adoré, & ny feut point, ce ſeroit idolatrie, comme concluent ces deux graues Peres S. Ambroiſe & S. Auguſtin: donques il y eſt puis que la parole de Dieu le dict & l'exhibition de l'adoration c'eſt enſuiuie, practiquée par tous ceux, qui l'ont voulu receuoir & manger. Au reſte ſi S. Auguſtin euſt pretendu dire, que Ieſus-Chriſt eſtoit adoré au pain du Sacremẽt, n'eſtant point au Sacrement, lors ſelon le langage vſité de ce temps, il euſt dict qu'on adoroit le pain, ainſi

que

que S. Hieroſme dict qu'il adora ſa creſche & ſes drapeaux, & S. Auguſtin qu'on adoroit les veſtiges que Ieſus-Chriſt auoit delaiſſé en terre voulant monter au Ciel, car adorant Dieu en vn lieu, ou à autre choſe relatiue à Dieu, ils ſouloyent bailler le mot d'adoratiõ à ladicte choſe. Voila le Miniſtre confondu en toutes ſes allegations furtiues. Ainſi adore-on Ieſus-Chriſt au Bapteſme, mais non comme Ieſus-Chriſt y eſtant la reellement, car la parole de Dieu ne le porte pas, & l'adoration eſt limitée par la parole de Dieu. Le Miniſtre conclud ſon diſcours à ſon accouſtumée vanité de ſens, diſant pourquoy diſons nous que les Indignes le mangent, & les ratz & ſouris, ſi nul ne mange ceſte chair S. & ſacrée, ſans l'auoir au prealable adorée. Ie dis q̃ S. Ambroiſe, & S. Auguſtin parlent des fideles & croyans, qui n'ont garde de *la manger* ſans l'adorer, ſachant tres-bien (cõme ils dient) eſtre commandé en l'Eſcriture d'adorer ſon Dieu, & s'ils ſçauent que c'eſt Dieu: parquoy ils l'adorent treſtous & n'ont garde de faillir en cela. Mais touchant aux infideles i'ay deſia amplement reſpondu au Chap. 20. page 810. de ma ſeconde Reſponce, & touchant au blaſpheme du Miniſtre mettant en ieu à ce propos, les ratz & ſouris, il a eſté payé en bonne monnoye au Chap. 18. page 677. de ma dicte 2. Reſponce, ce qu'il n'eſt beſoing reppeter, mais ſeulemẽt

admoneſter le Chreſtien Lecteur, deſireux de deſcouurir les faulſetez & erreurs du Miniſtre.

Aug. ſerm. ad Neophit

A la ſentence que i'alleguois de S. Auguſtin, il dict clairement que nous reçeuons le corps meſme qui eſtoit à la Croix, & beuuons le meſme ſang qu'y eſtoit reſpandu, il y met du mythridat de ſa caballe, & de la poudre fine conſiſtorialle, diſant que cela s'entend en figure, & de là, il faict vn grand ſault, ſautant du corps naturel de Ieſus-Chriſt qui a eſté mis en Croix pour nous, iuſques à ſon corps myſtique, qui eſt ſon Egliſe, & peſlemeſlant les deux, brouille le tout ſelon le Recipé & drogues ſuſdictes. Et qui mangera & boira de telles drogues & infuſions, aura la mort eternelle, comme au contraire qui mangera & boira dignement la chair & ſang de Ieſus-Chriſt, aura comme il promet & la vie en ſoy, & auſsi la vie eternelle.

CONTRE LE III. POINCT du ſeziesme Chap.

EN ce troiſieſme poinct le Miniſtre s'obſtine à impugner les cinq exemples par moy propoſez prins de l'Eſcriture qui prouuent qu'il y a aucuns ſignes leſquels contiennent la choſe ſignifiée, dõt le premier eſtoit de la manne qu'on gardoit dedans l'arche pour ſigne de la mãne, qu'on auoit mangé au deſert, qui eſtoit neanmoins la meſme manne en eſpece. La façon de faire du Miniſtre pour regimber contre

tre le S. Esprit, est ou de cercher des *Alibis*, ainsi qu'il faisoit en sa precedente Response, ce que ie luy remonstrois familierement, ou bien que de tirer la similitude hors du but pretendu, qui est vne vraye tacaignerie & ruse signalée pour abuser les gens, car les Doctes scauent bien (mais non pas les ignorans) que la similitude n'est pas esgale, & pour autant elle ne doibt estre appliquée premẽt qu'en quelque chose seulement, qui est le but pretendu de celuy qui l'applique, autrement de toutes les paraboles & similitudes baillees par Iesus Christ en l'Euangile, on en feroit des monstres tres-horribles. Or c'est la ou en ce troisiesme escrit, le Ministre a son recours, & tout premierement sur l'exemple de la manne, ou luy deuoit suffire qu'en l'Escriture, on trouue ceste regle veritable, que le signe contient quelquefois la chose signifiée, comme la vraye manne du desert, estoit signe de la vraye manne autrefois mangée au desert, il va cercher que les especes du Sacrement, ne sont pas en mesme espece auec le corps de Iesus-Christ, item que comme la mãne mangée n'estoit plus en nature que de mesme le corps de Iesus-Christ faudroit qu'il fut consommé n'estant plus en nature &c. ou l'on peut apperceuoir les deux fautes susdictes: car tout premierement il cerche les *Alibis* forains, à raison que ie ne disois pas, que tous

Vide S. Thom. 3. P. q. 5. ar 1. ad 3. & q. 8. ar 1. ad 2. & Damascen. lib. 3. de fid. orthodox.

les signes feussent pareils, car nous trouuons qu'il y a des signes viuans & sensibles, comme l'humanité de Iesus-Christ, de sa diuinité: d'autres insensibles, cõme les langues de feu sur les Apostres, ce n'est à dire pourtant, que ces deux grandes differẽces essentielles, sensible & insensible, empeschent que tous les deux ne soyent vrays signes, & contenans la chose signifiée. Or nostre question estoit seulement, si en l'escriture nous y trouuõs des signes contenãs la chose signifiée, soit en mesme espece ou non cela ne faict rien à nostre question, ainsi qu'appert que les langues de feu contenoyẽt le S. Esprit, non, Helas! en mesme espece, mais bien la manne du desert la manne en mesme espece. Or il est euident que tels signes contenãs la chose signifiée se trouuent en l'Escriture, donques i'ay bien prouué ce que dés le commencement ie proposois c'est que.

REGLE.

On trouue en l'Escriture des signes qui contiennent la chose signifiée, voila ma regle que ie proposois, sans passer plus outre. Et de la ie inferois que dõques la doctrine du Ministre estoit faulse: par le signe, concluand l'absence de la verité signifiée. Luy prouuant donques le contraire par l'Escriture, comme ie fais, ie l'ay conuaincu de faulseté par icelle, quoy qu'il regimbe contre la claire verité, car il auoit aussi

conclud en ſon premier eſcrit, que puis que les Peres appellent le Sacrement ſigne, ſymbole & figure, il s'enſuiuoit tresbien que la choſe ſignifiée en eſtoit abſente, ne diſtinguant point auec S. Auguſtin, les ſignes qui ſont la meſme choſe qu'ils ſignifient, d'auec les autres qui ne ſont pas la meſme choſe. Le Miniſtre ſe rue aux brocards, & tache à defendre ſon hereſie, ce que ie paſſe ſoubs ſilence, d'autant que ce ne ſont propos qui touchent à noſtre diſpute, s'il failloit touſiours rendre les meſmes poires dans le ſac, (comme l'on dict) ce ne ſeroit iamais faict, ſeulement notteray qu'il me charge de contradiction pour auoir dict, que l'action faicte en ce Sacrement eſt memorial de la Saincte mort & paſsion, laquelle dict-il, n'eſtant point dedans le ſigne, il y a contradiction (à ſon dire) en mon diſcours. Mais les plus petits Dialecticiens ſe mocqueront de luy, ſcachans tresbien qu'il n'y peut auoir de contradiction en deux categories, mais ſeulement ſur le ſubiect d'vne ſeule: or eſt-il que le vray corps de Ieſus-Chriſt en ſubſtance, eſt de la premiere categorie, appellée categorie de ſubſtance, & la mort & paſsion, eſt de la ſixieſme appellée Categorie de paſsion, comment donc y pourroit il auoir contradiction? veu meſmement que la paſsion & crucifixion a paſſé dans trois heures, mais le corps de Ieſus-Chriſt demeure eternellemẽt comme Heb. 13.

dict

dit S.Paul. Or est il que le signe du pain contiẽt le corps de Iesus Christ, non en qualité qu'il est souffrant en Croix, car quand Iesus-Christ ordonna le Sacrement, son corps n'estoit pas en Croix, donc le signe ne contient le corps de Iesus Christ, sinon en sa vraye substãce du corps, mais non en ses passions, ainsi que le veut conclurre le Ministre. Ie luy remonstrois qu'vne action estoit signe & representatiõ d'vn autre, & le Ministre va ecores à la propre & absolue substãce du corps de Iesus Christ, cõme si ie disois qu'elle fut representatiõ de la mesme & propre substãce, il laisse l'action apart de laquelle ie luy parlois s'amusant à impugner qu'vne substance n'est pas representation de soy mesme. Ce sont grãdes vanitez que les discours du Ministre biẽ poisez en la balance. Sur le second exẽple qui est des drappellerz, ou le petit corps de Iesus-Christ fut enueloppé, baillez pour signes aux bergiers, le Ministre bien estonné, n'y dit riẽ & est tout muet. Il va cercher si l'Escriture dit que le corps soit dãs les accidens, & si les paroles de Iesus Christ valẽt autant cõme ce pain est transubstantié, &c. puis si le corps est borné soubs ces accidens, comme estoit le corps de Iesus-Christ desoubs les drapeaux, si bien qu'il ne soit ailleurs que soubs vne espece. On void biẽ qu'il va cercher d'autres choses, car il doibt respondre à propos de ma Regle, s'il n'est pas vray

Page 779. au Ministre

que

que les drappeaux estoyẽt des signes du corps de Iesus-Christ n'ay, & si ces signes ne contenoiẽt pas le mesme vray corps, d'iceluy Iesus-Christ n'ay. C'est là ou il failloit respõdre, mais il n'auoit garde, car il eust trouué ma regle veritable, & sa doctrine quãd & quand faulse, parquoy il faute ailleurs, *a situ, ad vbi*, ainsi que ie luy remõstrois. Il me demãde qu'est-ce à dire a *situ*, s'il est debout, couché, gisant, a droict ou a gauche. Ce sont propos d'vn Iuif ou d'vn Turc. Il y est, mais par maniere supernaturelle, a raison de quoy elle est a nous incomprehensible: outre il y est sãs occuper lieu, pource aller cercher les differẽces du lieu, c'est palper en tenebres. Tãt y a qu'il y a situation dessoubz les especes, mais supernaturelle, que nous appellõs par Transubstantiatiõ. S. Thomas dit qu'il n'a pour sa situatiõ, ny pour son lieu, aucune relation aux accidẽs exterieurs, parquoy il y est par vne maniere supernaturelle, & a nous incõprehensible. On en pourroit autãt dire, & demander qu'elle situation auoit il sortãt du vẽtre de sa mere, sans aucune ouuerture (si bien que S. Damascene la dessus dit qu'aucuns soustenoiẽt qu'il estoit sorty par les flancz, & costé de sa mere.) En bon sens S. Chrysost ayant esgard aux especes exterieures vse de ces mots. Quand dit il tu vois c'est Aigneau gisant sur l'Autel parlãt a propos de ce que nous disons. *Agnus Dei qui tollis peccata mũdi, &c.* ainsi en bõ sens pourriõs

nous dire auec luy, qu'il eſt de bout, c'eſt à dire tout preſt a nous aider, mais d'entendre la maniere de l'exiſtance, qui eſt toute ſupernaturelle, & ſans occuper lieu, ainſi charnellement cõme parle le Miniſtre, c'eſt impieuſemẽt ſe mocquer des choſes ſacrees, & plus veritables en la Religion Chreſtienne. Quand donc nous diſons que le ſigne contient la choſe ſignifiée, nous ne parlons pas, s'il y eſt ſoubz vne eſpece ſeulement ou pluſieurs, mais s'il y eſt reellement & de faict, & cela parlant *Abſtractiue*, des lieux, s'appelle, *ſitus*, c'eſt a dire, eſtre là veritablement, en quelque maniere qu'il y ſoit, car de diſputer s'il eſt en pluſieurs endroicts & diuers Autelz, ce n'eſt plus parler *de ſitu*, mais *de vbi*, qui eſt l'autre faute du Miniſtre, ſautant de l'vn a l'autre, Or voicy qu'impoſe le Miniſtre en ſa page 780. Pour le prouuer dit il, vous diſcourez ainſi. Le corps de Chriſt eſtoit enmaillouté, donques il eſt tout de meſme affublé des accidens. Le Miniſtre dict vn menſonge manifeſte & contre ſa propre conſcience. Car ie n'ay iamais dict n'y inferé qu'il s'enſuiue, que ſi le corps de Ieſus-Chriſt eſtoit deſſoubz les drappeaux, qu'il ſoit de neceſsité deſſoubz les accidens du pain. Comment dirois-ie cela, veu que l'Euangile nous enſeigne qu'il n'a eſté en ce ſecond, que trente trois ans apres ſa natiuité ? Mais bien ay-ie inſe-

ré

ré de la, que donques en l'Escriture il se trouue quelque signe contenant la chose signifiée, & cela me suffist pour monstrer la doctrine du Ministre estre faulse & contre l'Escriture. Ainsi void on a œil ouuert, qu'il glisse comme il peut & ne touche pas la corde qui resonne contre luy. On void donques qu'il ny a rien respondu, ny directement, ny indirectement, mais a sauté ailleurs, finalement il commet sa seconde faute, disant qu'il faudroit que les drappeaux fussent proprement le corps de Iesus-Christ, cõme les signes de l'Eucharistie, & que le signe du pain continst le corps de Iesus-Christ, auparauant qu'il fut baillé pour signe, comme les drappeaux a la cresche. Qui n'est a propos de ma regle, ou ie disois simplement qu'il y a en l'Escriture des signes contenans la chose signifiée, ce qui est verifié en ces drappellets, donc c'est assez pour moy, & pour la verification de la regle, qui ruine tout a faict la doctrine & faulse suppositiõ du Ministre. Le Ministre ne pouuant eschapper la sentence de sainct Chrysostome qui dit clairement, qu'il le faut adorer a l'Autel, ainsi que les Roys en la cresche, il luy baille vn sens cõtraire, & puis il y adiouste le mot spirituellement, qui est la drogue consistorialle, pour changer tous metaux a vn moment, puis a raison qu'il y parle de la foy qu'il faut auoir au

Chrysost. hom. de S. Philogon.

S. Sa-

S. Sacrement, il conclnd qu'il y eſt par foy, comme qui diroit que la Cananee approcha de Ieſus-Chriſt auec grande foy, parquoy Ieſus-Chriſt ny eſtoit pas. Ne faut que lire la ſentence dudict Pere, on trouuera que le Miniſtre la falſifiée aux trois façons ſuſdictes, & que le ſens qu'il luy baille eſt repugnant au droict fil de ſon diſcours, meſmes qu'il n'a hôte d'adiouſter & dire, Qu'il appert (dit-il) que ſelon ce bon Pere, la foy ſeule eſt l'inſtrument par lequel on void & reçoit Ieſus-Chriſt, choſe qui n'entra iamais au cerueau de S. Chryſ. tant s'en faut qu'il l'aye iamais dit ou eſcrit. Hô vrayement Theologien ſolaire comme reprochoit Ehius. *Noua ſole, ſed a ſolea*, vray rappetaſſeur, voulãt rappetaſſer des ſouliers tous neufs, qui eſt les gaſter. Il allegue S. Hieroſme au Sermon de l'Aſſomption de noſtre Dame lequel n'y eux ny nous ne l'aduouons eſtre de S. Hieroſme, & ſi le Miniſtre voulant faire eſcholle a part le veut admettre, il ſe rendra deuot a noſtre Dame, & croira qu'elle a eſté le iour de ſon Aſſomption, exaltée par deſſus tous les cœurs des Anges, ce que Caluin, n'y iuſques a preſent aucun Caluiniſte n'a accordé n'y confeſſé, tant y a que c'eſt Aucteur vſe de la phraſe cy deſſus declarée, auoir eſté vſitée aux Peres, cõme quand S. Hieroſme (ie parle du vray S. Hieroſme) a eſcrit qu'il a adoré, la creſche, & l'Eſtable

Page 783. au Miniſt.

ſtable de Bethleem : mais tant y a que l'Eſcriture ne dit pas, que Ieſus Chriſt ſoit maintenant ou pour lors en Bethleem, comme il dict du Sacrement que c'eſt ſon corps, & pour ce cõme i'ay deſia remonſtré, de ces deux poincts, l'Eſcriture, & l'adoration, on tiré la vraye realité du corps, mais de l'adoration ſans l'Eſcriture, non, autrement l'eſcabeau des piedz de Dieu qui eſt la terre, ſeroit Dieu, diſant l'Eſcriture, qu'il faut adorer l'eſcabeau de ſes piedz, car c'eſt vne adoration relatiue, & non abſolüe, quand on adore la creſche, les drappeaux, la terre ſaincte du mont de Caluaire, du ſainct Sepulchre, & les veſtiges de l'Aſcenſion de Ieſus Chriſt. Puis le Miniſtre ſaute au corps myſtique qui eſt l'Egliſe, au lieu de tenir pied a boule, quand on parle du corps naturel. En fin il monſtre bien, combien il eſt eſchauffé a produire des teſmoignages cuidant par multitude accabler la verité, quand alleguant ſainct Gregoire, eſcriuant qu'Abel a tenu entre ſes mains, le meſme Aigneau que S. Iean Baptiſte a monſtré au doigt, & qu'Eſaie a produict, puis que ſainct Gregoire dit ſi clairement que ç'à eſté en figure, & ſignification diſant ainſi, *hunc Abel ſignificando in manibus tenuit.* C'eſt bien le meſme Aigneau en obiect. *Obiectiuè*, car les Peres n'auoient autre obiect que Ieſus Chriſt, mais touchãt la preſence reelle d'iceluy, ce que S. Iean

Gre 29. c. 16.

S.Iean Baptiſte a monſtré au doigt dict S. Gregoire. Eſaie n'en a faict que parler, & Abel ne l'a que ſignifié, ſacrifiant les aigneaux de ſon troupeau. Cela eſt ſi clair contre le Miniſtre,& nonobſtant alteré de promeſſes, il boit auſsi doux que ſucre ce qui eſt aigre & amer pour luy, & en fin du tout contraire, & le condemne. Que ferons nous donc de noſtre Miniſtre, qui ſe faict la barbe à luy meſme ?

Pour le troiſieſme exemple que ie baillois, ſçauoir de la colombe ſoubs laquelle eſtoit le S. Eſprit, le Miniſtre debuſqué de ſes eſchapatoires par ma precedente Reſponce, il en imagine icy d'autres & m'impoſe auoir dict que ce n'eſtoit pas vne vraye colombe, d'autant qu'il eſt eſcrit que le S. Eſprit deſcendit en eſpece de colombe,me chargeant la deſſus n'auoir leu les Peres, prenans le mot,d'Eſpece,pour la verité de la choſe. Pauure homme, il s'abuſe,car ie ne fondois pas mon dire ſur le mot d'eſpece, mais ſur le mot, Comme, quand il eſt dict, qu'il deſcendit, comme,vne colombe, & n'eſt pas dict qu'il deſcendit en colombe,c'eſt ainſi que ie le prouue en ma page 628.ainſi qu'on pourra verifier. Bien qu'en paſſant on pourra remarquer l'inſuffiſance des preuues du Miniſtre, lequel voulant improuuer le paſſage de l'Eſcriture allegué par moy, il n'a ſceu mettre en auât vn ſeul paſſage de l'Eſcriture au contraire ce

qu'il

qu'il falloit, a droictement faire, & non pas mõstrer qu'autre est la phrase des Peres, ou il deuoit dire qu'autre est la phrase de l'Escriture. Pour le regard de la colombe descendant au Bapteſme de Iesus-Christ, i'ay allegué entre autres Tertulien pour teſmoing que ce n'eſtoit pas vne vraye colombe. Sur quoy le Miniſtre me reproche n'auoir leu ledict liure, & toutesfois en verité il y a plus de vingt ans, que i'ay leu entierement toutes ſes œuures, & n'ay dit ce que deſſus ſans iuſte occaſion. Ie ſçay qu'ordinairement on tient que Tertulien a eſté d'opinion que c'eſtoit vne vraye colombe, mais pour ma part ie tiens que non, pour trois raiſons, la premiere d'autant qu'il dict que la colombe eſtoit autant vraye colombe, comme le ſainct Eſprit eſtoit colombe, or certain eſt que le ſainct Eſprit n'eſt point vraye colombe, mais bien c'eſt apparu en forme de colombe. La ſeconde, a raiſon qu'il dit que c'eſte colombe n'auoit eſté prinſe des oiſeaux, ce qu'a faict Philoſopher aucuns de dire, qu'il entendoit que la colombe fut faicte par creation. La troiſieſme, d'autant que reſpondant aux Marcioniſtes, ſur ce qu'ils demandoient qu'eſtoit deuenue c'eſte colombe, il leur reſpond, que s'ils l'euſſent veue lors qu'elle fut formée, ils ſçauroient dire ce qu'elle eſt deuenue, c'eſt à dire que ce corps ſe diſſipoit en air, ainſi qu'il auoit

Tertul. de carne Chriſt.

eſté prins de l'air, & le meſme des Anges, qui s'apparurẽt en forme humaine aux Patriarches, leſquels Tertulien dict auoir vn vray corps, & ſi ſolide, dict-il, que Abraham leur laua les pieds, & vn autre Ange s'appya de tout ſon corps ſur Iacob luy ſtant auec luy & auec peſanteur de corps, d'ont il conclud que ce n'eſtoit pas corps en apparence, c'eſt, à dire en preſtige & illuſion (comme diſoit Marcion de l'humanité de Ieſus-Chriſt) mais en verité de corps, ayans vray corps, non humain, mais vray corps prins des elemens, & le meſme il veut dire du corps de la colombe, s'il eſt bien regardé, voila donc qui m'a eſmeu a dire cela de Tertulien. Quand à S. Thomas que le Miniſtre allegue auſsi contre moy, diſant auoir tenu que c'eſtoit vne vraye colombe, faut ſçauoir que c'eſt vn probleme en S. Thomas, cõme auſsi en ſainct Auguſtin, lequel ſainct Thomas a touſiours ſuiuy. Or S. Auguſtin au *lib. de Agone Chriſt c.* 22. tient que c'eſtoit vne vraye colombe, mais en l'Epitre cent deuxieſme il tient que non, & qu'il n'y auoit, que ſeule apparence externe de colombe prinſe de l'air. Ceſte ſeconde opinion eſt la plus ſuiuie des Peres comme de S. Ambroiſe au liure premier *de ſacramentis* chapitre cinquieſme, & de pluſieurs autres que nous commentateurs ſur ſainct Thomas ont recuillis. Et ſainct

S. Tho. 3. p. q. 39. ar. 7.

Aug. de agon. chriſtian c. 22.

Aug. epiſt. 102. & lib. 3. de mirabil. ſacr. ſcript. c. 5.

Thomas

Thomas le tient ainſi, lib. 3. *ſent diſt.* 16. ar. 3. ad. 3. Et c'eſt pourquoy i'ay tenu ceſte opinion comme la plus ſuiuie des Peres, & plus conforme à l'Eſcriture, laquelle deſpuis l'œuure de la creation paracheuee au ſeptieſme iour auquel Dieu ſe repoſa de ceſte œuure de creation, elle n'admet iamais aucune nouuelle creation, bien mutations & changemens d'vne ſubſtance en l'autre, mais iamais creation excepté des ames. Et toutesfois ſuppoſé que la colombe n'aiſt eſté prinſe des autres oiſeaux comme le dict Tertulien, ſi c'eſtoit vne vraye colombe, faudroit de neceſsité dire qu'elle feuſt faicte par creation. Outre puis que Tertulien tient qu'elle ne s'enuola pas auec les autres oiſeaux, mais ſe diſsipa inuiſiblement, ainſi qu'elle auoit eſté faicte, car dict il *Si non fuit initium viſibile, nec finis*, il faudroit dire de neceſsité qu'elle feut aneantie & reduitte du tout a vn rien, ainſi que d'vn rien elle auroit eſté faicte, qui eſt vn grand inconuenient en la Theologie, laquelle auec ſainct Auguſtin enſeigne que iamais Dieu ne redige a vn neant aucune de ſes creatures, ny meſmes les plus malings eſprits, n'y ſes plus cruels ennemis, car ce ſeroit vn œuure indigne de Dieu. I'ay eſté contrainct d'ainſi dilater ce poinct, pour faire voir à l'œil d'vn chaſcun, combien

De Medina in 3. part S. Thom. q. 3. 9. Fracif. ſuarez in eumdem. vbi probat hanc fuiſſe cómunem patrum ſententiam.

mal entend le Ministre sa Theologie, & combien mal à propos il me reprend, ne comprenãt pas mesme mes discours, n'est de merueille s'il n'entend pas ceux des Peres, & s'il en abuse à tout propos. Or tant y a que soit que la colombe feust vraye ou non, elle monstre tresbien qu'en l'Escriture, il y a des signes vuides, cõme la pierre du desert, & des signes remplis de la chose signifiée, comme la colombe signe externe du S. Esprit, contenant reellement & de faict le S. Esprit. Deuant que mettre fin à ce subiect, ie desirerois inculquer au Ministre, ce qu'a remarqué S. Thomas au lieu preallegué par luy mesme, ou il dict que parmy les bonnes cõditions de la colombe representant le S. Esprit, l'vne c'est qu'elle ne deschire, n'y despece iamais chose quelconque de son bec, cõme font les courbeaux, & mesmes les poules & pouletz: Car la colombe choisissant le meilleur grain, ne le met iamais en pieces, mais l'aualle tout entier, representant (dict-il) l'effect du S. Esprit aux vrays Docteurs, qui ne deschirẽt iamais n'y ne mettent en pieces les escrits des anciens Peres, comme font (dict-il) les Heretiques, mais ils les proposent auec toute leur integrité, pour seruir de pasture au peuple de Dieu. Or que dict le Ministre sur le quatriesme exẽple qu'estoit des langues du feu, dans lesquelles estoit veritablement le S. Esprit, & nonobstant ce

S. Tho. 3. p. q. 39. ar. 7. ad 3.

n'estoient

n'eſtoient pas vrayes langues n'y vray feu elementaire, car il ne bruſloit pas ? Le Miniſtre ne ſçaiſt icy que dire, il dict que c'eſtoit vn vray feu, mais que dict-il, des langues ? eſtoient elles vrayes langues ? Le Miniſtre n'y oſe toucher ſeulement du bout du doigt, car cela eſt trop chaud pour luy, & ne ſe peut deſguiſer que l'Eſcriture ne die qu'aux Apoſtres s'apparurẽt des langues deſparties comme de feu deſſoubs leſquelles eſtoit le S. Eſprit : Il ne touche point pareillement aux Anges qui s'apparurent aux Patriarches, Prophetes & autres, ayans forme d'hommes en ſeule apparance, deſſoubs laquelle forme neantmoins eſtoient reellemẽt & de fait les Anges. Voila le Miniſtre cõfondu, & ne peut eſchapper en façon quelconque, n'y meſme extrauaguer, ſelõ ſa façon ordinaire. Il repete encores icy, qu'elle ſituation auoit le S. Eſprit ? A quoy ſatisfaire ſuffira ce que ie viens de dire, touchant la ſituation du corps de Ieſus Chriſt au S. Sacrement. I'auois reproché au Miniſtre, que pour eſuiter mon argument, il eſtoit venu en ces extremitez, de dire que le S. Eſprit n'eſtoit pas autrement en la colombe & langues de feu, qu'aux autres creatures, ce que le Miniſtre nie auoir dict, s'offrant de paſſer condemnation au cas qu'on trouue cela en ſon ſecond eſcrit. Or donc qu'vn chacun prenne des pierres pour le lapider, puis qu'il s'eſt Act. 2.

cõdemné de ſa propre bouche. Voicy les propres mots couchez au chap. 16. de ſon precedent eſcrit page 243. Le S. Eſprit (dict-il) n'eſtoit pas en la colombe, n'y ez langues de feu, a cauſe de leur ſignification & repreſentation, mais d'autant que ſon eſſence eſt immenſe, & infinie. Voila toute ſa reſponce aux exemples que ie propoſois de la colombe & des langues de feu. Ou le Beneuole Lecteur pourra remarquer en premier lieu, l'inſuffiſance de la Reſponce, tant en ce qu'il parle plus obſcurement qu'vn Sphinx, que auſsi qu'il ne reſpond pas a propos, d'improuuer que le S. Eſprit ne fut deſſoubs ces ſignes. Troiſieſmement qu'il en vient la de dire, & quoy ? C'eſt que le S. Eſprit n'y eſtoit pas, comme deſſoubs des ſignes (qui eſt contre toute la doctrine des Peres, & meſme contre le texte de l'Eſcriture) comment donc y eſtoit il ? Il reſpond, que c'eſtoit d'autant que ſon eſſence eſt immenſe & infinie, voila tout ce qu'il en dict. Or ie conclus donques qu'il n'y eſtoit donc point autremẽt qu'aux pierres, qu'a Iudas & qu'aux Diables. Car ſi vous demendez, pourquoy Dieu eſt il par tout, & meſmes aux enfers, il n'y a point d'autre raiſon, ſinon d'autant qu'il eſt immenſe & infiny. Or eſt il que la raiſon baillée par le Miniſtre, pourquoy le S. Eſprit eſtoit en la colombe & aux langues, eſt d'autãt qu'il eſt immenſe & infiny, dõques le

Miniſtre

Miniſtre a dict qu'il n'y eſtoit point autrement qu'aux pierres & aux Malins Eſprits, & ne ſçauroit eſuiter la concluſion. Au reſte c'eſt vne miſerable reſponce, dire qu'il y eſtoit, pource qu'il eſt infiny. Ainſi conclud le Prophete qu'il eſt aux enfers, pource qu'il eſt infiny.

Le Miniſtre par les proprietez naturelles d'vn corps, veut conclurre comme ſi par vertu ſupernaturelle de ſa diuinité ſon corps ne pouuoit auoir d'auãtage que les autres corps, outre que s'il eſtoit en pluſieurs lieux il y ſeroit naturellement, toutes leſquelles ſuppoſitions ſõt tres-fauſſes, & deſia confutees en ma precedente Reſponce chap. 19. deſpuis la page 696. iuſques à la fin du chap.

Encores le Miniſtre s'efforçant de donner quelque coleur à ſes Reſponces, il confere la colombe auec les eſpeces du Sacremẽt, ſourtãt hors des gons de la ſimilitude, qui eſt ſeulement prinſe ſur le ſigne contenant la choſe ſignifiée. Il dict en la page ſept cens nonante deux, conſiderez que le ſainct Eſprit eſtoit en Ieſus-Chriſt pluſtoſt qu'en la colombe, & ainſi le corps de Ieſus-Chriſt ſeroit pluſtoſt dans le corps des Chreſtiens qu'au pain du Sacrement. Ho il n'eſt pas icy queſtion lequel y eſt le pluſtoſt, ou toſt ou tard, la ſentence demeure vraye que voila vn ſigne contenant reellement la choſe ſignifiée, qui eſtoit mon ſeul but.

Item (dit-il) la colombe n'entra iamais dedans le corps de Iesus Christ, mais bien les especes du Sacrement au corps du Chrestien. Encores ne s'agist il point, si les signes entrent ou non, mais s'ils contiennent la chose signifiée: car ie demande, deuant qu'ils entrent ne signifient, & ne contiennent ils pas la chose signifiee? Outre (dict-il) le S. Esprit demeura touſiours en Iesus Christ la colombe estant diſsipée, mais non le corps de Iesus Christ les especes diſſoutes. Encores n'est il pas queſtion ſi les ſignes durent long temps ou non, mais ſi eſtans ſignes ils ne contiennent pas veritablement la choſe ſignifiée? Ainſi void on touſiours de plus en plus la grande vanité du ſens du Miniſtre. Gens d'eſprit ſe mocqueront de luy & de ſes raiſons, & les mediocres deſcouuriront qu'il eſt fallacieux & trompeur, cerchant de couurir la verité patente. Pour Denis Alexandrin qui a conferé les eſpeces du Sacrement auec les langues de feu, S. Hieroſme à faict mention de ſon Epiſtre, ainſi qu'ay cité en ma precedẽte Reſpõce, & le docte Turrianus la recitée fidellement, l'oppoſant aux Centuriateurs de Magdebourg. Mais le Miniſtre faict le S. Thomas, diſant qu'il n'en croira rien, s'il ne la void. Or il y a bon beſoing que les doctes ayent veu dauantage que luy, & eſt raiſonnable qu'il leur croye, comme à ceux qui ſont plus q̃ ſes Maiſtres. Tout ce que le Miniſtre

en ſçait dire la deſſus, ne ſont que pures vanitez voire pueriles, que nos petits Scholiers eſtimeroyẽt moins que rien, comme de la diuiſion du ſang au calice, puis qu'elle ſe faict aux eſpeces & nõ en la realité cõtenue, cõme de meſme arriue en la fraction du pain Euchariſtique ſans fractiõ quelconque à la realité du corps. Puis tout en ſuitte le Miniſtre veut prouuer que le corps de Ieſus Chriſt n'eſt point infiny ny coëſſentiel à la Diuinité. Et qui la dict, qu'il faille tant ſuer pour le prouuer? Apres il adiouſte que de ſa propre nature, il n'eſt pas en diuers lieux. Non. Mais bien par la toute-puiſſance & volonté de Ieſus Chriſt, comme vray Dieu, qui peut toutes choſes, & faict cela par le Miniſtere de la conſecratiõ ainſi q̃ meſme a parlé S. Ambroiſe, diſãt q̃ ce n'eſt pas nature, mais la conſecratiõ dit-il, q̃ faict ceſte grãde merueille. C'eſt à dire que ſans la conſecration precedente ordonnée par Ieſus-Chriſt, il ne faict point ceſte merueille comme ſans l'inuocation de la Saincte Trinité & application de l'eau, il ne vient à regenerer perſonne. A tout le reſte il n'y a que redittes du Miniſtre, parant les coups cõme il peut, ſe contentant de dire, ie dis, ie croys, ie ſais. Ainſi conclud-il ſon chapitre, tout naüré de coups de ces ſacrez ſignes du nouueau Teſtament, & meſmes de l'ancien, aux apparitions des Anges, ou eſt euident y auoir des ſignes externes non

Ambro. lib. 4. de Sacrã. c. 4. & de his qui initiant. myſt. c. 9.

vuides

vuides, mais remplis & contenans reellement & de faict les choſes ſignifiées, ainſi qu'eſt auſſi veritablement au ſainct Sacrement de l'autel.

CONTRE LE XVII. CHAPITRE du Miniſtre.

AV Commencement de ce Chapitre, le Miniſtre braue, diſant qu'il m'auoit mis aux derniers abbois, tout homme de iugement ſoit meſme de ſa religion ſe mocquera de luy en liſant mon 18. Chap. de la precedente Reſponce, & n'eſt beſoing d'autre iuge, Tant y a qu'en ce Chap. ie luy propoſois 3. poincts, qu'ay ſincopé en Epilogue ſur la fin dudict Chapitre. Le premier, qu'aux paroles de Ieſus Chriſt il n'y a point de figure. Le ſecond que quand nous leur voudrions accorder, leurs figures pretendues, ce ne ſeroit encores en faueur ſienne, car ſeroiét touſiours figures preſuppoſans la realité, ainſi que i'ay diſcoru & donné exemples en toutes Sciences, ſur quoy le Miniſtre eſt tout muet. Le troiſieſme eſt que la plus part ſeroyét aux Actions, & non aux ſubſtances, ce que S. Auguſtin (& nous auec luy) appreuue, comme choſe comprinſe en l'Eſcriture, de quoy a eſté

traicté

traicté amplement aux Chapitres 13. de l'vne & de l'autre Reſponce. Cela preſuppoſé laiſſons chanter le Miniſtre tant qu'il voudra, car il ne faict que battre l'air. Mais voyons comme il entonne, haut ou bas, graue, ou aigu, doux ou aſpre? *Ignauus bubo malum omen mortalibus affert.* Il cõmence à chanter Caluiniennemẽt, & apres pluſieurs redittes, Il dict ſeulement quelque choſe de nouueau, quand il propoſe que ces mots, Cecy eſt mon corps, ſont de meſme poix & ſignification, comme les paroles dictes du ſang, Cecy eſt le nouueau Teſtament en mon ſang, auſsi dict il, faut dire pareillement, Cecy eſt le nouueau Teſtament en mon corps. Mais qui luy diroit que non, que diroit-il? car certain eſt que quelque choſe eſt dicte du ſang, qu'on ne peut approprier au corps, comme quand il eſt dict, que le ſang ſera reſpandu, pour nous, cela ſe peut il dire du corps? & pareillemẽt d'autant que tout Teſtament, tant l'Ancien que le nouueau a eſté confirmé par le ſang, & non par la ſubſtance des ſacrifices abſoluement, le ſang eſt appellé vne partie eſſentielle du nouueau Teſtament, mais la perſonne de Ieſus-Chriſt, porte le nom de l'Aucteur ou mediateur du nouueau Teſtament, ſi bien qu'il faut diſtinguer le ſang reſpandu, d'auec le corps, qui a eſté liuré & Crucifié, mais non pas reſpandu, en ratification du Teſtament, mais bien exhibé cõ-

Exod. 24.

Heb. 9.

me

me Aucteur du Testament, & Pontife immaculé, & separé du nombre des pecheurs. D'abondãt on ne peut pas dire de l'espece du pain, ce qui est de l'espece du vin en disant, beuuez tous de ceci, le corps est reçeu & mangé, & non pas beu, du sang est dit autrement. Outre on ne peut pas dire du corps, voicy le breuuage de mon corps, comme il a dict voicy le breuuage de mon sang, ou bien prenant le mot pour le Calice, on ne peut pas dire, voicy le Calice de mon corps, si bien que le Ministre voulant esgaler toutes choses aux deux, il se trouue court quand & quand en plus de trois, ou quatre poincts, qui seroyent absurdes par le propre texte. Quand donc le Ministre chantoit mal gracieusement que l'ordre des paroles est renuersé lors qu'il est dit qu'il print le pain, le leur bailla, & dit ceci est mon corps. Ie luy disois que le transport des paroles n'altere en rien la realité de la chose signifiée, puis donc que son but est de prouuer y auoir quelque figure, laquelle monstre l'absence de la chose, & ceste cy ne faict rien a cela, a quel propos pretend il s'en seruir? Parquoy quand il a voulu prouuer que le verbe *est*, est prins absoluemẽt pour *significat*, lors on luy a dõné sur les doigts, car cela emporteroit l'absence de la chose signifiée, mais icy, il n'est besoin d'en dire autre chose sinon qu'il parle sans rien gaigner, & donne

des

des paroles en l'air. Attendu mesmement que telle est la phrase vulgaire en l'Hebreu, & comme en certains endroicts de la France, les vns disent la teste nue, & le pied nud, les autres transportẽt les mots disans, nud teste, nud pied, & nonobstant il ny a rien de changé pourtant en la realité de la chose, ainsi est de ces deux phrases, il bailla, & dit, ou, il dit, & bailla: car les mesmes paroles expriment assez qu'il dict les paroles auparauant, autrement il n'eust dict prenez & mãgez, mais, vous apres prins & mãgé. C'est ce que i'opposois au Ministre en ma precedente Responce, a quoy il n'a osé toucher seulement du bout du doigt. I'ay amplifié ce mesme subiect au chapitre precedent ou le Ministre reppetoit ce mesme propos: selon sa coustume & donnant a droict ou a trauers, il ne s'en chaut pourueu qu'il puisse remplir la carte, & donner opinion aux gens qu'il sçait dire & contredire quelque chose a tout euenement. Il est donc indifferẽt a nous Docteurs de dire qu'il y aye transport aux paroles, puis que cela n'importe de rien contre la realité, ny n'est aucune figure en la phrase Euangelique & Hebraicque, l'importance seroit si le Ministre pouuoit prouuer quelque figure en ces paroles *hoc est corpus meum*. Pour le second exemple du Ministre, qui disoit qu'il y a figure selon nous, quand nous interpretons le mot

de

de *benir*, pour transubstantier. Ie luy remonstrois que non, car la Transubstantiation ne depend du benir, d'autãt qu'il y a certaines benedictions sans Transubstantiation, mais depend aussi des paroles suiuantes, lesquelles expriment & operent la vertu de telle benediction. Pour couurir ceste faute & mensonge, le Ministre n'a rien trouué pour l'excuser n'y eschapper: car a vray dire ceſtoit vne pure supposition, ou imposition faulse du Ministre. Parquoy pour se sauuer il va cercher ses vieux inconueniens, ia cent fois reiterez contre la transubstantiation, comme que ce seroit reduire a neant vne chose, la maudire, non benir, & retombe en son precedent mensonge, disant que nous attribuons toute la transubstantiation au benir, & qu'aucuns ont dit que benir c'estoit transubstantier, ce qui est vray moyenant les paroles, ainsi qu'en la creation les deux si trouuent, & benir, & dire. Au commencemẽt sur ce second exemple, le Ministre disoit, qu'il n'y a pas vne seule voyelle en la Cene qui designe la Transubstantiation. Ainsi luy plaist il de dire, & tel est son bon plaisir. S'il parle du mot, passe, si de la chose, il nie Dieu, en niant sa parole. Pour son troisiesme exemple qui estoit, sur la fraction du pain, Ie luy disois qu'il n'y a point de figure, quand on dit que les choses frangibles sont rompues, tels estoient les acci-

Gen. 1.

dens

dens du pain, donc en cela il n'y auoit point de figure. Le Miniſtre n'ayant que dire la deſſus, il auance ſon pied, ne pouuant tenir pied a boule & me reproche qu'au chapitre 7. ie diſois que la fraction auoit precedé la conſecration, ce qui eſt vray ſelon l'ordre des paroles du ſainct Sacrement, & n'y a rien au precedant, n'y au ſubſequant qui puiſſe conſtraindre de dire que la fraction aye ſuiuy la conſecration, ce que ie luy remonſtrois, pource qu'il faiſoit ſi grand cas de l'argument prins ſur la fraction, preſuppoſant le Miniſtre, ce que ie n'eſtois tenu n'y contrainct de luy accorder. Mais maintenant a raiſon qu'il met en auant aucuns Docteurs qu'il appelle mes Maiſtres, leſquels ont tenu, que la fraction auoit ſuiuy la conſecratiõ, ſouſtenant l'opinion deſdicts Docteurs, laquelle eſt auſsi ſouſtenable (car nul texte ne contrainct ny a la l'affirmatiue n'y a la negatiue) ie luy reſpons comme deſſus, ſçauoir que quand bien ie luy aurois accordé cela auec ces Docteurs mes Maiſtres, encores n'y auroit il point de figure, en diſant que ce qui eſt frangible a eſté deſpecé, & ce qui eſtoit infrangible n'a eſté touché, n'y moins rompu.

Le quatrieſme exemple du Miniſtre eſtoit qu'il eſt dit que Ieſus-Chriſt print le pain, & puis nous diſons qu'il bailla ſon corps. Mais qu'elle

qu'elle figure trouue en cela le Ministre? quād Iesus Christ fist bailler le vin aux nopces, estoit ce figure ou verité, ores que telle substance de vin eust esté en vraye eau vn peu auparauant? C'est vn aueuglement d'imaginer là quelque figure. Le Ministre voulant repliquer la dessus quelque chose il perd haleine, & n'y sçait repliquer vn seul mot.

Le cinquiesme exemple estoit, que nous interpretons ces paroles, C'est le corps qui est donné pour vous, pour le temps aduenir, prenans le present pour le futur. Ie luy respondois & prouuois par textes notables de l'Euangile, que c'est vne phrase Hebraique & vulgaire & non pas figure, luy monstrant que les deux temps y sont comprins, le present, a cause de l'exhibition au S. Sacrement, le futur a cause de la mort soufferte en Croix, mais d'autant que le premier estoit plus difficile, il la voulu plustost exprimer que le second. Le Ministre va rauaudant la dessus, & luy eschappe de dire, pourquoy donc disons nous que c'est vn Sacrifice sans sang, si le sang y estoit respandu en breuuage? Pauure homme! & qui de nous dit iamais que le Sacrifice de la Messe fust sans sang, puis que le precieux sang y est consacré & adoré au Calice? Nous disons bien que c'est vn Sacrifice non sanglant: Mais est-ce a dire pourtant qu'il soit vn Sacrifice sans sang? C'est

vraye-

vrayement vne des plus lourdes fautes du Mi- Page 812. au Minist.
ſtre, prendre *incruentum*, pour, *exangue*, comme ſi ie diſois, c'eſt homme icy n'eſt point ſanglant, & n'a point de playe, ſeroit ce autant que dire, c'eſt homme icy n'a point de ſang? Nous accordons dõc que ces propos ſont rapportez a la Croix, mais auſsi pareillement a l'exhibition de la S. Euchariſtie, car tous les deux ſont veritables. Hô dict le Miniſtre il n'y auroit point de difference du temps preſent & aduenir. Si a, & bien grande, & autant qu'il y a dire du S. Sacrement, a la mort de la Croix. Or icy n'eſtoit queſtion de la nature des temps, mais de la phraſe vulgaire: car comme S. Thomas a eſcrit qu'vne phraſe eſt magnifique a vn langage, mais tournée a vn autre elle eſt rude & ſans grace, auſsi pareillement ce qui eſt figure a vn langage ne l'eſt pas en l'autre. Pource ce temps ne faict point de figure en l'Hebreu, & de faict les figures ne ſont pas au temps cõme en leur ſubiect, car elles ſeroient au plus haut Ciel qu'õ appelle, *Primum mobile*, mais aux locutions & phraſes des langages. Ainſi le Miniſtre niant la verité, & cerchant des figures ſe trouue & ſans verité & ſans figure, comme le chien d'Eſope quittant la piece de chair pour prendre l'ombre. Le ſeptieſme argument du Miniſtre eſt qu'il eſt dict, faictes ceci en memoire de moy. Ie luy reſpondois & auois deſia reſpon- S. Thom. prolog. in Eſa. lect. 2.

du,que ceſte action eſt faicte en memoire de ſa mort & paſsion, ainſi que S. Paul la explique 1.Cor.11.Et nonobſtant le Miniſtre me reproche que ie ne reſpons rien au mot de commemoration,comme ſi memoire & commemoration ne ſignifioient pas vne meſme choſe. La deſſus il parle contre la Meſſe & dit qu'il ſuffit, que les fidelles appliquent le Sacrifice de la Croix par vraye & viue foy. Si cela ſuffiſt, pourquoy donc baptiſons nous, pourquoy baillons nous la ſaincte Euchariſtie? Il faut doques que ce Sacrifice treſſuffiſant nous ſoit appliqué, par tous les moyens que Ieſus-Chriſt nous a ordonnez, dont l'vn des plus excellens eſt l'oblation,ou Sacrifice faict en la Meſſe,plus excellent que le Sacrifice d'oraiſon, de ieuſne, d'aumoſne,de mortification,& ſemblables,deſquelz neantmoins eſt eſcrit par S. Paul qu'a telles hoſties ou Sacrifices Dieu y prend ſon bon plaiſir. Le Miniſtre rauaudant demande que nous accordions comment vn Sacremẽt ne ſert point qu'a celuy ſeul qui le reçoit,veu que nous y chantons le *Requiem* pour les treſpaſſez. Sur quoy ie ne puis croire que le Miniſtre eſcriuãt cela,euſt l'eſprit a ſa plume,car ie venois de luy dire ſur ce meſme ſubiect,que cela eſt vray d'vn Sacrement,mais qu'vn Sacrifice auoit cela par deſſus,qu'il ſeruoit auſsi aux abſens, & à raiſon de ce Ieſus-Chriſt a voulu faire mentiõ

tant

tant des absens que des presens, nous enseignãt que ce n'estoit seulement vn Sacrement, mais aussi vn Sacrifice, & en telle qualité il sert aux trespassez comme tresexpressement l'enseignẽt S. Augustin, S. Chrysostome, & les autres Anciens Peres, & en la mesme qualité nous disons que le Prestre est comme l'estomach au corps mystique, & les autres comme les membres. Et si les prieres de l'Eglise ont beaucoup d'efficace aux absens, l'oblation du corps de Iesus-Christ, faicte a Dieu le Pere auec intention de la faire aussi pour les absens, ne leur pourra elle point profiter ny seruir en rien du tout? A ceste occasiõ le mot de faire en ce passage là, vaut autant comme sacrifier, ou offrir a Dieu, ainsi qu'en d'autres passages de l'Escriture, par moy citez en ma precedente Responce, quoy que le Ministre regimbe au contraire, & ne sache prouuer autrement que ce que i'en ay dit.

Aug. in enchir. c. 109. & de verbis Apostoli serm. 33. Chrysost. hom. 69. ad popul. Antiochen. & hom. 3. in epist. ad philipp. & hom. 44. in Ioan.

Le huictiesme argument estoit du Calice. A quoy ie respondois que le mot signifie breuuage, & pource il n'y a point de figure. Il replique qu'aucuns des nostres l'ont prins pour le vase & Calice, ie l'accorde, mais en cela ils ne recognoissoient non plus de figure, que quand on dit i'ay beu vn voirre d'eau, qui est autant vulgaire comme dire, i'ay beu de l'eau vn plain voirre. Au reste pourquoy l'Eglise a retenu le mot de Calice, i'ay traicté cela amplement

cy deſſus au chapitre ſixieſme.

Pour ſon neufieſme exemple de figure, le Miniſtre mettoit en auant ces paroles. Ce calice eſt le nouueau Teſtament en mon ſang. Ie luy diſois que le breuuage du ſang n'eſt autre choſe que le ſang qui eſt vne partie eſſentielle du nouueau Teſtament & ſans laquelle il n'y a point de nouueau Teſtament. Le Miniſtre veut impugner cela par 4. raiſons a la verité friuoles. La premiere eſt (notez bien mes amis comme il parle) premierement dict-il, ce n'eſt pas le ſang, ains le Calice, c'eſt a dire le vin contenu dans la coupe, qui eſt nommé la nouuelle alliãce. Auez vous entẽdu (Meſsieurs) le iargõ d'vn Miniſtre? hardiment laiſſez le monter en chaire, pour dreſſer vne Religion de Bacchus, n'a il pas honte ſe dire Miniſtre de l'Euangile, & eſcrire, & non ſeulement enſeigner, que le vin c'eſt noſtre nouueau Teſtament. Qui euſſe iamais eſtimé cela d'vn Miniſtre, qui ſe dit Miniſtre de l'Euangile, & toutesfois il dit cela en la page 818. eſtant ſur ce ſubiect. Quand il ny auroit autre choſe ce ſeroit aſſez pour cognoiſtre qu'ils corrompent les textes de l'Euangile, puis qu'ils ſont conſtraincts d'en venir la de dire, que le nouueau Teſtament, n'eſt autre choſe que du vin, dans vne coupe. Il dit cela & n'y adiouſte autre choſe. La ſecõde raiſon qu'il amene eſt qu'il a deſia confuté que le ſang n'eſt

Page 818. au Miniſt.

point

point respandu en la Cene,& n'adiouste pas en breuuage comme ie luy remõstrois,outre que le second sens,est du futur, parlant ausi Iesus-Christ de ce qu'il deuoit souffrir & faire a l'arbre de la Croix,qui est parler de son vray sãg. Sa troisiesme raison est que le sens seroit, mon sang c'est mon sang, qui est sa vieille & puante chanson,car le sens est que ce breuuage là c'est son sang, en quoy la proposition est tresproprе. Et toutesfois il dit que nul ne peut nier que nostre glose ne soit lourde & absurde. Ie vous laisse penser quel argument d'homme, quand il dict nul, ou il a toute la trouppe des Catholiques, qui est bien en plus grand nombre que ceux de sa secte, qui le croyent ainsi, & si des siens il n'y a homme de bon iugement qui ne die que telle proposition est fort propre: comme si nous disions ce breuuage c'est du vin, ou de maruoisie. Sa cinquiesme raison est qu'il faudroit donc dire, que le sang c'est le nouueau Testament. Ausi le disons nous, en disant que c'est vne partie essentielle du nouueau Testament. Le Ministre doit sçauoir que les deux parties essentielles d'vne chose sçauoir la matiere & la forme sont dictes de la mesme chose,& cõme parlent les Dialecticiẽs, *dicuntur & predicantur de re*, comme ie dis, l'homme c'est chair, & l'homme est raisonnable,ainsi la matiere de la redemption ou nou-

ueau Testament, c'est le sang de Iesus-Christ
Heb.9. respandu, sans quoy comme dit sainct Paul, il n'y a point de remission ny redẽption & pource il dict aussi que le sang de Iesus-Christ nettoye nous consciences, il est donc vne partie essentielle a sçauoir la matiere de nostre redemptiõ, laquelle a consommé le nouueau Testament & mis en sa perfection, donc il se peut dire, que le sang de Iesus-Christ, est le nouueau Testament, comme partie essentielle d'iceluy, mais Iesus-Christ est appellé le Mediateur du nouueau Testament par sainct Paul Heb.9. En cinquiesme lieu il oppose que le nouueau Testamẽt ou alliance c'est la promesse de reconciliation. Le Ministre est court d'haleine & ne dit pas tout: car il est vray qu'vne partie du nouueau Testament, c'est la promesse de reconciliation cõprinse en l'Euangile, mais nonobstãt le nouueau Testament n'a iamais reçeu sa derniere forme essentielle, en sa toutalle perfectiõ, iusques a l'effusion du sang a la Croix, ou Iesus-Christ a dict, a ceste occasion ces paroles *consummatum est*. Si donques l'Euangile escrit, est appellé par le Ministre & de tous generalemẽt, le nouueau testament, ores que ce ne soit qu'vne partie d'iceluy, a combien plus forte raison le sang de Iesus-Christ qui a paracheué & consommé le tout, sera dict & appellé le nouueau Testament? Ioinct que le Ministre ne faict difficulté

ficulté de dire que le vin dans le Calice, c'eſt le nouueau Teſtament, & a honte de dire que le ſang de Ieſus-Chriſt ſoit le nouueau Teſtament, voire il impugne cela, & ſouſtient pour le vin, ô quelles impietes miniſtralles. Ce ſang donc a bien ratifié les promeſſes, & l'alliance de Dieu auec nous, mais il a faict d'auantage, car il a operé reellement & de faict, la redemption, & autant reellement & de faict il laue nos ames, comme tout le nouueau Teſtament l'enſeigne. Il n'eſt dons pas, comme du ſimple ſeau de cire jaune ou verte appoſé a vn Teſtament qui n'eſt que le ſigne d'approbation, car le ſang de Ieſus-Chriſt eſt auſsi vif & operatif de la redemption, & purge nos ames & les purge deuant Dieu, mieux que le meilleur ſauon ne ſçauroit blanchir le drap, a raiſon qu'il eſt vny a la diuinité, ainſi eſt dict Apoc. 7. des martyrs qu'ils ont laué & blanchy leurs robes au ſang de l'Aigneau. Que le Miniſtre aye honte donques d'attribuer d'auantage au vin de la pinte, qu'au precieux ſang de Ieſus-Chriſt, a l'Eſcriture faicte de main d'homme, ou par la preſſe, qu'au ſang du filz de Dieu. Le ſang a raiſon de l'eſpece exterieure du vin, eſt bien le ſigne de l'alliance, mais le ſang en ſubſtance, c'eſt la matiere de la redemption qui eſt la totalle perfectiõ du nouueau Teſtamẽt. Il eſt auſsi la diſpoſitiõ de l'heritage eternel, mais

Heb. 9. Apoc. 1.

1. Ioan. 1. Apoc. 7.

pour ceſte vie mortelle, c'eſt ce qui nous laue de nos pechez. Le dixieſme argument du Miniſtre n'eſtoit qu'vne pure reppetition diſant qu'ils beurent auparauãt que Ieſus-Chriſt euſt dit les paroles. Il en a deſia autant dit du corps, parquoy, le Lecteur peut reppeter ce que deſſus ſans tant reppeter. Le Miniſtre veut alleguer S. Marc, & c'eſt S. Marc qui le confond du tout, car abregeant S. Mathieu en meſme ſens, Helas! & non en ſens contraire, ou S. Mathieu auoit dit, c'eſt le calice, ou breuuage de mon ſang, Sainct Marc a dit clair & net, c'eſt mon ſang. Au reſte qu'ils n'euſſent beu le Sacremẽt, auparauant que Ieſus-Chriſt euſt proferé les paroles, ie l'ay monſtré en ma precedente Reſponce ſur ce meſme chap. page 554. a quoy le Miniſtre ne ſçait que repliquer, car il luy faudroit nier ou changer le texte puis qu'il y eſt dit *Bibite ex hoc*, & non pas *Bibiſtis ex hoc*, Beuuez & non pas vous auez beu, i'en ay encores parlé icy deſſus vn peu auparauant, & encores ſur le ſeixieſme chapitre. Au reſte faiſant vne parentheſe au texte de S. Marc, il n'y a nulle tranſpoſition des paroles n'y figure quelconque qui nie la preſence du ſang au S. Sacremẽt, ains la preſuppoſe & ratifie, & n'eſt pas comme d'autres parentheſes, telles qu'on remarque en ſainct Paul qui ſont appellees *hyperbata*, *hiatus*, ou y a digreſsion ſi longue & ſi grande,

Page 554.

qu'il

qu'il ſemble a voir que ſainct Paul aye du tout changé de propos tranſporté de zele, comme a remarqué Eraſme, mais c'eſt vne parentheſe coulant doucement & familierement, ſans deſtourner le cerueau du Lecteur, ains l'entretenant plus amplement ſur le meſme ſubiect. Mais le Miniſtre ne diſtingue pas toutes ces façons, & ne void pas qu'a proprement dire, il n'y a nulle interpoſitiõ, qui ne coule auſsi doucement que tout le reſte. On peut icy adiouſter ce qu'en ay eſcrit en ma precedente Reſponce page 655. pour iuger clairement ſi le Miniſtre a eu occaſion s'exclamer & dire, ô monſtre (dit-il) d'ignorance. Voulant prouuer que s'il y auoit telle parentheſe, il y auroit figure, ſignifiant l'abſence de la choſe ſignifiée, qui eſt ſon premier but, & nonobſtant c'eſt au contraire, car il confirme & preſuppoſe la realité. L'onzieſme exemple eſtoit du fruict de la vigne, mais ie luy diſois qu'en l'Eſcripture appuyée ſur la toute puiſſance de Dieu, c'eſt ſans figure qu'vne choſe miraculeuſement changée porte deux noms, l'vn pour monſtrer ce qu'elle eſtoit ſelon nature proprement, l'autre pour monſtrer ce qu'elle eſt autant proprement, par diuine puiſſance. Ainſi Adã porte deux noms, l'vn de la terre, ce qu'il eſtoit auparauant, l'autre de Dieu, comme de ſon ſeul facteur & pere, lors qu'il eſt appellé filz de Dieu, par S. Luc,

Eraſme præfat. in epiſt. ad Rom.

Gen. 1.

Luc. 3.

apres

apres auoir recité toutes les genealogies des Peres,& comme l'vn eſtoit filz de l'autre, il conclud d'Adam, n'ayant point d'autre pere que Dieu, *Qui fuit(inquit)Dei*, Bien qu'au reſte ie luy auois deſia dict qu'en ſainct Luc, qui recite cela,y eſt parlé de deux Calices,l'vn contenant vn vin commun de la Cene Iudaicque, l'autre le ſang de Ieſus-Chriſt, du premier il eſt ainſi parlé,non du ſecond, & nonobſtant prenant le tout au ſens du Miniſtre, ie luy remonſtrois qu'il n'aduance encores rien pour tout cela, *Eo admiſſo, non conceſſo*, pour luy faire ſouurer Iuſtice,& le raſſaſsier iuſques au gouſier. Le douzieſme exemple eſtoit du pain, ſainct Paul l'appellant pain:qui n'eſt qu'vn ſeul auec le precedent,& ſe paye de ſoy meſme. Or le Miniſtre voulant impugner mes reſponces eſcoutez ie vous prie, ce qu'il en dit. Premierement dit-il,voz Scholaſtiques, diſent que le pain n'a eſté ny ne ſera iamais le corps de Ieſus-Chriſt, en quoy il ſe declare ou ignorant ou impoſteur, ainſi que l'ay ſouuent monſtré en c'eſt œuure,ou le Miniſtre reppete touſiours cela, car ils ont dict que iamais le pain n'eſt le corps de Ieſus-Chriſt,qui en doubte? mais biẽ dient ils que le pain eſt changé, & n'eſtant plus pain,c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt qui ſe trouue au ſainct Sacrement,ainſi que les paroles de Ieſus-Chriſt portent. Puis apres certaines va-

Page 822. au Miniſt.

nitez

nitez pueriles,& desquelles nous petis escoliers se mocqueroient,il demande,aux nopces pouuoit on dire,Ce vin est eau, ou c'est eau est vin? Ie dis que non, aussi Iesus-Christ n'a pas dict ce pain est mon corps, qui est vne faulse suppositiõ du Ministre de laquelle il n'a point de texte. Iesus-Christ dit *hoc est*, non pas *hic panis est*,c'est a dire ceste chose, ceste substance. I'ay combattu cela si souuent contre le Ministre, & nonobstant il le prend, comme vn grand argument contre moy, & comme si i'estois constraict de luy accorder. Qu'elle vanité de Ministre! Tertulien dit tres-bien que Iesus-Christ par allegorie des viures necessaires, a appellé sa chair le pain celeste, duquel le Ministre se cuide seruir pour introduire allegorie au S.Sacrement, & ne void pas que le mot d'allegorie, se tient du costé des viures & alimens necessaires a l'homme, & non du coste de la chair de Iesus-Christ,qu'il appelle, chair & pain celeste,c'est a dire nourrissant a la vie celeste. Quand S. Paul dit que Sarra,& Agar estoient allegories de l'Ancien & du nouueau Testamẽt, est-ce a dire qu'il n'y aye iamais eu n'y Aucié n'y nouueau Testamẽt qu'en pure figure?on dira que non,a raison que l'Allegorie ne se tient du costé des deux Testamens, mais seulement des femmes d'Abrahã,ainsi est-il du susdict propos de Tertulien auquel le Ministre est

Tertul. de resurrect. carn.

Gal.

eſt recogneu pour aueugle, prenant d'vn coſté pour l'autre, le gauche pour le droict, puis il retombe touſiours dans ſa foſſe, car il va prendre ce que les Docteurs ont dict des ſignes exterieurs & eſpeces du Sacrement, pour la realité & choſe interieure d'ice luy, qui eſt vn autre ſigne d'aueuglement, puis qu'il prend le dehors, pour le dedans. A ce reng eſt le quatorſieſme exemple du Miniſtre, du pain rompu, car c'eſt aux eſpeces, non a la realité interieure. Ainſi cõclud le Miniſtre ſon 17. chapitre ayant bon beſoin du baſton de la Foy, & d'vn conducteur qui luy baille la main, ainſi que le demandoit Act. 13. Elimas magicien aueugle, mais il y a danger que le Miniſtre ne le ſoit encores d'auantage & plus dangereuſement, car il ne cerche, ny demande vn qui luy baille la main pour le conduire, ains il retire ſon bras, & en la maniere de la femme de Seneque, il ſouſtient qu'il eſt plus clair voyant, que tous les Catholiques du mõde, vn chaſcun nonobſtant le voyant chopper à tout propos.

CONTRE LE XVIII. CHAPITRE du Miniſtre.

LE Miniſtre propoſoit onze argumens au chapitre 18. correſpondant a ceſtuy-cy, pour

pour impugner la transubstantiation, mais il se monstre incurable quand ne faisant son profit, de mes solutions comme de medecines, il entre en sa plus grande phrenesie. Sur la solution donc de son premier argument (qui n'est pas sien non plus que les autres dix suiuans) ou ie disois n'estre de merueille, si le corps de Iesus-Christ est appellé pain, car telle est la phrase de l'Escriture, outre, pain, se prẽd pour toute viãde en l'Escriture mesme, d'auantage il se nomme pain par sainct Paul, mais touſiours apres la consecration, auec article qui emporte emphase. Le Ministre non content d'auoir esté payé trois fois, il nie le payement & veut mettre le payeur en cause, criant a haute voix & disant effrontéement, n'auoir point reçeu de payement, si bien que pour toute prouue de cela, il va cercher le *Pater noster*, disant que là le mot de pain se prend aussi pour les vestemens, qu'est cause que le mot de pain, ne se doit prẽdre pour de la chair, voila son plaidoyer. A quoy l'Aduocat de la cause de la saincte Eucharistie, respond que nonobstant qu'au *Pater*, le nom de pain y soit prins pour les vestemens necessaires a l'homme, si est-ce qu'il y est aussi prins pour toute chair dont nous auons besoin d'vser en nostre nourriture, & que mesmes selon l'exposition des Peres il se prend là, pour la chair de Iesus-Christ en la saincte

Eu-

Matth.6. Eucharistie, ayans esgard que sainct Mathieu l'appelle pain supersubstantiel, lequel mot surmonte en signification toute substance corruptible, & designe le seul corps de Iesus-Christ, lequel seul baille vne nourriture plus qûe substantielle a l'homme, qui est par iceluy nourri de la substance qui est par dessus toute autre substance. Il y a en l'oraison Dominicale sept petitions, & toutes concernentes les choses spirituelles, les trois premieres, l'hõneur de Dieu, les trois dernieres, nostre salut, & celle du pain supersubstantiel est au milieu des sept, car c'est la quatriesme, comme liant Dieu auec nous, luy qui est Dieu & homme & mediateur entre Dieu & les hommes. A ce sens disoit sainct Paul, que nostre Sauueur a esleu a soy vn peuple supersubstantiel (selon le mot Grec) ainsi qu'a remarqué vn des Anciens Peres, a raison que c'est vn peuple nourry & alimenté d'vne viande superstantielle, qui est la chair de Iesus-Christ au sainct Sacrement. Ce mot de pain aussi signifie la chair en l'Escriture, ainsi que mesme Munster le preuue en son Dictionaire Hebreu, que i'auois cité en ma seconde Responce, mais le Ministre est oubliuieux de tout ce qu'on luy dict, comme les sourds sont tousiours plus sourds. Son second argument est des accidens qui sont signes & pource doiuent subsister en leur pro-

Marius Victorinus.

pre

pre ſubſtance, dict-il, mais ie luy diſois que les ſignes monſtrent autant ainſi qu'ils ſont, comme ſi leur ſubſtance y eſtoit, car la ſubſtance eſt inuiſible, & pour ce il y a autant d'analogie, auec la choſe ſignifiée comme ſi la ſubſtance du pain y eſtoit, car auſsi par diuine volonté & puiſſance ils retiennent la vertu nutritiue, comme auparauant. Le Miniſtre dict que nous sõmes icy muets, & c'eſt luy qui n'y ſçait rien repliquer. Or icy il n'y a rien de faux, car l'œil ne void rien qu'il ne ſoit en verité, il voit la blancheur, la rondeur & quantité, & tout cela y eſt, & n'eſt point veu en preſtige, mais en verité, meſmes que ſi la ſubſtance y eſtoit, on n'y ſçauroit voir d'auantage qu'on y void, mais quand au iugement qu'il en faut faire, en cela la foy nous guide appuyée ſur la parole de Dieu.

Le troiſieſme argument eſt des accidens qui ſont rompus. Ie diſois qu'ils ſont frangibles, ſoubs leur quantité, & qu'au reſte il y a en cela de la toute puiſſance de Dieu, & pource il faut croire comme Moyſe au buiſſon, qui demandoit, pourquoy, & non pas comment. Le Miniſtre s'amuſe ſur le buiſſon, ſi le feu y eſtoit ſans ſubſtance ou non, ie ne diſois rien de cela en c'eſt argument, mais ſeulement qu'il y auoit vne grande merueille, & nonobſtant le Miniſtre s'arreſte, comme ſi i'auois Exo. 3.

dit

dit qu'il n'y euſt que des accidēs, treſmal a propos. Or i'adiouſte encores qu'on n'eſt tenu de reſpondre a aucun argument des Heretiques ſur ce faict, car icy il s'agiſt de la toute puiſſance de Dieu, a laquelle rien ne repugne que la ſeule contradiction. Or ne prouuent ils point de contradiction en ce faict, donc tous ſes argumens ſont friuolles, oppoſez a la toute puiſſance de Dieu.

Le quatrieſme argument eſt de l'accident duquel le propre eſt d'eſtre en quelque autre choſe. Ie luy reſpondois auec ſainct Thomas que Dieu eſt plus puiſſant que la matiere, que ſi la matiere peut ſouſtenir les accidens, a plus forte raiſon Dieu Aucteur & Createur de la matiere. Le Miniſtre perd eau, a ceſte ſecouſſe de ſainct Thomas, & n'a autre choſe a repliquer ſinō que nous diſputons du pouuoir a l'effect. *A poſſe ad eſſe.* Or le voila conuaincu, & aux derniers abbois, car ſō but eſtoit de prouuer que cela ne ſe pouuoit faire par puiſſance quelconque & meſmes, (nottez bien Meſsieurs) le Miniſtre s'oubliant ſoy meſme en pourſuiuāt ſon diſcours il s'efforce de prouuer qu'il y a contradiction, ſi l'accident eſt ſans ſubſtance, & c'eſt (dict il, en la page huict cens & trente vne) attribuer choſes contradictoires a Dieu, & en la page ſuiuante, donne la raiſon, diſant: car c'eſt (dit-il) dire que Dieu faict vne

S. Thom. 3. p. q. 77. ar. 1. in Cor.

choſe

choſe eſtre ou non eſtre. Si cela eſt donques il s'agiſt icy du pouuoir, & par conſequẽt le Miniſtre n'a rien reſpondu, puis qu'il ne reſpond autre choſe, ſinon que nous diſputons du pouuoir à l'effect. Diſant donques que Dieu ne le peut faire, que reſpond-il à S. Thomas diſant que ſi, & le prouue car ſi la matiere le peut faire, à plus forte raiſon Dieu Auƈteur de la matiere. Que dict-il, que replique il, ie vous prie à cela ? Rien. Sinon que nous diſputons du pouuoir à l'effect. Et c'eſt meſme ce qu'il mettoit en queſtion, & le repette encores clairement, diſant que c'eſt choſe hors du pouuoir de Dieu, car il y a (dict-il) contradiction. Et S. Thomas luy remonſtre ſi doucement, que non, par ceſte raiſon qu'il n'y a point de contradiction quand le Createur a faict, ce que ſa creature peut faire, Autre choſe ſeroit de parler des choſes qui ſont hors de la puiſſance des creatures, car en ces choſes y peut auoir de la contradiction, comme qu'vn homme s'engendre ſoy-meſme, qu'il face que le paſſé n'aiſt point eſté, qu'vne choſe ſoit & non ſoit. Mais helas ! en ce qui eſt de la puiſſance des creatures, le nier au Createur, n'eſt ce pas grand Atheiſme ? Et c'eſt en quoy s'abuſe icy le Miniſtre, baillant pour exemple, ce qui eſt hors de la puiſſance des creatures, comme ſont les choſes ſuſdictes, s'engendrer ſoy-meſme, & faire

que le temps passé n'aist point esté, & de la cõclurre sur les accidens, lesquels subsistent en la puissance naturelle de la substance materielle, niant cela à Dieu, qui surpasse infiniment toute puissance de nature, qui est sa creature. Le Ministre m'exhorte de poiser ceste raison. La substance est ce qui subsiste de par soy mesme, donc l'accident seroit subsiãce s'il subsistoit de par soy mesme. Ie disois que l'argument seroit bon, s'il subsistoit de par soy mesme, mais cela est faux, car il subsiste par la toute puissance de Dieu, & non par soy mesme, laquelle peut plus
Heb. 1. soustenir que toute la substance corruptible du monde, c'est luy dict S. Paul, qui porte toutes choses par le verbe de sa vertu. Pour le 5. argument le Ministre s'en rappporte au troisiesme chapitre & moy aussi. Le sixiesme est que si le corps y estoit il seroit aperceuable & visible. A quoy ie respondois que non, car ces deux qualitez visible & inuisible sont en la puissance de Iesus-Christ glorifié. Sur quoy le Ministre s'en r'apporte au chap. second, & moy aussi, ou le Lecteur Beneuole verra amplement & clairement resolu tout ce que le Ministre reppete icy ennuyeusement & prolixement, comme qu'en la Cene le corps estoit encores mortel, & comment les Anges sont visibles, & comment Iesus-Christ changea d'effigie selon sainct Marc, & comment il disparust à la table, & si n'estoit

point

point veu de perſonne que des teſmoings ordonnez de Dieu. Le Miniſtre vainement demande qui le contraignoit paſſer par les lieux ou y auoit des gens lors qu'il s'en venoit aux Apoſtres aprez ſa reſurrection, car on luy demãdera qui le conſtraignoit de fuir & eſuiter les lieux ou y auoit de gens ? paſſoit il par le chemin public, quand il venoit durãt les 40. iours, ou vouloit il en l'air, ou comment, qu'il ne feuſt onques apperceu de perſonne? Puis le Miniſtre parle de la nature du corps qui eſt d'eſtre viſible, mais hors de propos, car icy nous parlons de la puiſſance, qu'il a, par laquelle comme dict ſainct Paul, il ſe peut aſſubiettir toutes choſes. En ſa transfiguration, il auoit encores ſon corps paſsible, & ayant la couleur des autres corps : nonobſtant il luy a baillé pour ce temps là, clarté comme du Soleil, qui eſt vne qualité propre à vn corps glorifié & hors de toute mortalité. Le ſeptieſme argument eſtoit que par le texte il faudroit dire que le pain feuſt eſté changé en vn corps ſouffrant & mourant : mais comme le Miniſtre s'en rapporte la deſſus, au chapitre precedent, ie y renuoye auſsi le Lecteur. Car le Miniſtre ne ſçaiſt le plus ſouuent qu'vne chanſon. Phil. 3.

Le 8. argument eſt que le changement eſt faict en vne choſe laquelle eſtoit vne autre

au parauant, comme l'eau changée en vin, parquoy le corps auroit eſté pain. Outre rien n'eſt changé en ce qu'a ſubſiſté deſia, or le corps de Ieſus-Chriſt ſubſiſtoit deuant la Cene &c. Ie reſpondois que ces argumens n'eſtoient ſiens: mais des Scholaſtiques leſquels y auoyent ſuffiſamment reſpondu, comme en eſtans les premiers inuenteurs & non le Miniſtre, qui n'eſt que leur page, en tous ſes argumens. Or ils diſent que le changemẽt eſt au pain, non au corps de Ieſus-Chriſt, auſsi ne diſons nous pas que le corps de Ieſus-Chriſt ſoit changé: mais bien que le pain eſt changé en ce qu'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, parquoy la propoſition du Miniſtre eſt faulſe, lors qui eſt parlé de la puiſſance de Dieu: car Dieu peut auſsi bien changer vne pierre en vn arbre qui n'eſtoit point du tout (comme arriua en la verge d'Aaron changée en feuilles, fleurs & fruicts d'amandrier) comme en ce qui eſtoit & ſubſiſtoit deſia. Les autres raiſõs fondées ſur l'immortalité du corps de Ieſus-Chriſt, qui n'eſt pourtant hors de la toute puiſſance de Dieu, ſont en ma ſeconde Reſponce page 667. remonſtrant auſsi que le Miniſtre adapte mal ſa concluſion, car ſes exemples ſont des choſes qui ne ſubſiſtoiẽt point au parauant, comme les ſerpens deuant la verge, le vin deuant l'eau aux nopces de Galilée, ou icy s'agiſt de ce qui ſubſiſtoit auant le changement.

gement, à quoy le Miniſtre ne ſçaiſt que repliquer, ayant auſsi mal entendu mon diſcours, ou ie diſois, qu'en l'incarnation le changement n'auoit eſté au diuin verbe faict chair, mais au contraire que tout le changement feuſt en la chair que n'eſtoit point auparauant, comme le diuin verbe qui eſt vne perſonne immuable: & le corps de Ieſus-Chriſt glorifié auſsi, eſt pour ſa part & ſelon le don de gloire, immuable, cõme le diuin verbe eſt immuable par nature. Sur cela le Miniſtre s'en rapporte a ce qu'il en a dict au chap. 8. & i'y r'enuoye auſsi le Beneuole Lecteur. Ie n'auois pas dict que la chair fut chãgée au diuin verbe qui eſt vne fauſe ſuppoſition & impoſition du Miniſtre: mais bien qu'au myſtere de l'incarnation, y ayant eu changement de nouuelle ſubſiſtance en la chair humaine, toute ceſte nouuuelle exiſtance auoit eſté en la ſeule chair & humanité, non pas en la diuinité du verbe, qui ſubſiſtoit immuablemẽt auparauant, comme le corps de Ieſus-Chriſt auparauant le Sacrement, & c'eſt vne autre faute du Miniſtre, qui diſpute des choſes muables, aux choſes immuables, & des corruptibles, aux incorruptibles. Suffiſt donques qu'il y euſt chãgement au pain, ores qu'il n'y en aye point au corps de Ieſus-Chriſt. Le 9. argumẽt eſtoit que le corps ſeroit ſeparé du ſang, & au cõtraire, mais ie luy reſpondois que non: car quand

Iesus Christ disoit, ceci est mon corps, & ceci est mon sang, lors le sang estoit dedans le corps, & le tout comprins en ce mot, mien, autrement ce n'eust esté le corps mesme, mais vn autre. Le Ministre souspire la dessus dãs sõ ame, biẽ qu'il tiẽne bõne mine, & ne sçaist que dire sinon vne pure eschapatoire, disant, quoy le corps estant mort au Sepulchre, n'estoit il pas le corps de Iesus Christ, biẽ qu'il fut sans point de sãg? Voire, mais ce n'est pas a propos, car ie parlois du tẽps auquel Iesus Christ disoit les paroles du Sacrement, auquel temps le sang estoit dedans son corps, & falloit pour estre le mesme corps, que ce fut vn corps ayant son sang, autrement ç'eust esté vn autre & non pas le mesme. S. Thomas remõstre qu'vn corps mort, & vn corps viuãt, sont differens non seulement d'indiuidu, mais aussi d'espece, comme l'œil d'vn homme mort, & d'vn homme viuant selon la vraye philosophie. Outre aux exẽples que ie baillois du Soleil quand Dieu le feist n'y parlãt point des rayons, & de l'eau du rochier ou Moyse ny parla point des ruisseaux: le Ministre surpasse les muets. Il philosophe vainemẽt, disant que si quelqu'vn nous vouloit argumẽter, disãt que Iesus Christ dict du pain, Ceci est mon corps, & que son corps est du pain. Nous (dict-il) le reprendrions, disans qu'il ne se faut pas attacher à la rigueur des mots. ô vanité de Ministre!

S. Tho. 3. p. q. 50. ar. 4. & 5.

ce n'eſt ainſi que nous dirions, ains luy remonſtrerions que ſa ſuppoſition ſeroit treſfauſſe, car iamais il n'a dict du pain que ce feuſt ſon corps, car il demonſtroit la ſubſtance, ou la choſe qu'il faiſoit, & non pas le pain, autrement il euſt dict faux ainſi que i'ay amplement remonſtré cy deſſus, diſant que au parauant que la propoſition feuſt finie ce n'eſtoit plus pain. Mais au reſte Ieſus-Chriſt n'a pas diſtingué ſans cauſe les deux eſpeces au Sacrement, en repreſentation de la ſeparation qu'a eſté faicte en l'arbre de la Croix, non en repreſentation de ce qu'il faiſoit pous lors. La mort & paſsion n'eſtoit encores reellement & de faict, elle auſsi ne ſe deuoit faire tous les iours à l'aduenir, parquoy n'eſtoit de beſoing, qu'elle feuſt comprinſe reellement en l'action de l'Euchariſtie : mais bien la recordation & commemoration, ainſi qu'il parle luy meſme, & telle commemoration ſe faict & repreſente aſſez aux eſpeces exterieures du Sacrement. Son dixieſme argument, eſt que l'ame n'y ſeroit point auſsi : mais comme il eſt tout notoire de ſoy, c'eſt vn meſme argument auec le precedent, car il y a concomitance naturelle aux deux, & l'ame eſtoit auſsi bien dedans le corps de Ieſus-Chriſt quand il diſoit

cela, comme son sang, parquoy ce sont superfluitez ministrales. L'onzieſme argument estoit de la nourriture des accidens: mais il entendoit que Dieu peut bailler vertu nutritiue à tout ce que bon luy semble, mesmes à l'air, & de rien nous nourrir, qu'elle repugnance y a il
3. Reg. 19. en cela en la puissãce de Dieu? le pain cuist soubs la cendre nourrist Helie 40. iours & 40. nuicts
Gen. 1. auec grãde force & substãce, non de sa nature, nõ plus que le fruict de vie au paradis terrestre, mais par la vertu & puissance que Dieu leur bailloit. Le Ministre dispute icy de la puissance des accidens, & nous de la puissance de Dieu, voyõs lequel des deux sera le plus fort? Il s'agist de la parole de Dieu reuelée, il faut bien de neceſsité que si nature y est courte, qu'on aye recours donques à la toute puissance de celuy qui parle.

Le Ministre aussi en ses argumens presupose auec nous la realité, autrement il ne pourroit rien conclurre contre nous, & toutesfois il se fache quand nous recourons à la toute puissãce de Dieu, ou l'Ange qui est en l'histoire d'A-
Gen. 21. braham, y a recouru parlant a Sarra, & l'Ange Gabriel parlãt a la saincte Vierge, & nous pourquoy non? mais à trancher le mot, c'est le couteau qui coupe la gorge à toute infidelité, Paganique, Iudaicque, Mahometique & Heretique, & c'est pourquoy le Ministre se fache &

crie

crie tant, s'il estoit brebis il ne crieroit n'y ne regimberoit tant, ains il seroit bien ayse qu'on luy coupast le prepuce de son incredulité, ainsi qu'il feust coupé à Zacharie lors qu'on coupoit le prepuce à son petit enfant S. Iean Baptiste. Luc. 1.
L'Ange ne luy auoit specifié que le iour de l'ẽfantement & de la naissance de l'enfant, & non specialement le iour de la Circoncision, disant que iusques en ce temps là il seroit muet, nonobstant il l'a esté huict iours aprez, lors qu'on vint appliquer le couteau pour couper le prepuce de S. Iean, non sans mystere. Ie desire que tel prepuce d'infidelité soit coupé de l'entendement & mauuaise volonté du Ministre, car la foy requiert la submission de l'entendement, & auec cela vne pieuse affection enuers Dieu & sa saincte volõté. Le Ministre se trouble & bat l'eau, criant qu'il y auroit contradiction si les accidens subsistoient, ores qu'il eust entendu par S. Thomas qu'il n'y peut auoir cõtradiction, lors que Dieu opere ce que sa creature peut operer, on peut voir encores ce qui est dict sur l'argument quatriesme de ce chapitre. Le Ministre adiouste encores à son impieté, c'est argument. C'est, dict-il, comme si disiez que Dieu peut immediatement eschauffer vne pierre, & peut dõner à la froideur toute nue la vertu d'eschauffer: ô vanité de Ministre! Dieu pour mõstrer sa toute puissãce, n'a il operé par Page 844. au Ministre sur la fin de ladicte Page.

choses

4. Reg. 2. choſes du tout contraires, aux effects miraculeux, adoulciſſant les eaux auec du ſel, gueriſãt le Roy Ezechias auec vn emplaſtre de figues, ceux qui eſtoient mordus des ſerpents au deſert auec de l'Aerain, l'aueugle n'ay auec de la boue, entretenãt en refraiſchiſſemẽt les trois enfans en la fornaiſe, & mettant le feu au buiſſon ſans bruſler? Ainſi perſeuere le Miniſtre, a nier touſiours la toute puiſſance de Dieu, iuſques aux accidens, ô Impie! Puis il demande ſi les accidens ſont cuits & digerez, &c. En doute il? Ils retiennent & la quantité, & toute la vertu precedente, par le vouloir de Dieu, qui ny change que la ſeule ſubſtance, ainſi que porte le mot, *hoc*, c'eſt à dire, c'eſte ſubſtance, & ne dit pas, ces accidens ſont mon corps, mais ceſte choſe, ceſte ſubſtance. Pour l'exemple de la mãne que i'alleguois ayãt les accidẽs de toutes les viandes, le Miniſtre nie le liure de la ſapience, lequel S. Auguſtin auſsi bon Theologien & Chreſtien que luy, reçoit pour Canonicque, mais il n'y a remede, ſi faut il eſchapper a droict ou a trauers, & quand bien le liure ne ſeroit Canonicque, au moins a il cela de bon qu'il n'eſt pas faux n'y menteur, autrement ſeroient ils plus meſchans de le mettre dans le volume de leur Bible, le meſme faut il dire du liure des Machabees, n'eſtant donc point faux, mais ſainct & veritable que dict-il ſur cela,

Num 22. Ioh. 9. Dan. 3. Ego. 3.

Sap. 16.

Aug. lib. 2. de doct. chriſt. c. 8. libri. qui Sapiẽtia & eccleſiaſticus dicuntur, quoniã in auctoritatem recipi meruerunt, inter prophetico nume-

com-

comment vne si petite chose que la manne, pouuoit soustenir tous les accidens de toutes les viandes du monde, herbes, fruicts, poissons, oiseaux, brebis, moutons, & ainsi de tous les autres animaux comestibles, qui sont presque infinis? qu'il nous die comment, car c'estoient accidens reels, & donnans vn gouſt vrayement corporel & sensible, & non pas imaginaire. Pour se sauuer le Ministre parle ainsi. Il semble que par ces mots qu'il faille tant seulement entendre, que la saueur en estoit delicieuse, & que ce pain deuoit suffire au peuple, aussi bien que s'ilz eussent eu toutes les viandes du monde. C'est ainsi qu'il luy semble, mais le texte dict au contraire, ayant, dict-il, toute saueur, & conclud que par diuine puissance, ceste manne estoit changée en tout ce que plaisoit a Dieu, iusques a parler d'vn changement de substance disant. *In quod quisque volebat, substantia tua conuertebatur.* Ainsi auons nous que Dieu nourrist de tout ce que luy semble bon, & tout ainsi qu'il veut. Touchant aux choses qui prouiennent des accidens, comme les cendres, vers, & autres choses: Le Ministre ne faict que battre l'air, soubs ce mot que Dieu conserue auec la quantité toute la vertu precedente du pain, qu'il nous die pourquoy Dieu ne peut il faire par sa puissance, ce que la ma-

randi sunt. Hæc ille.

Page 845. ligne derniere.

Sap. 16.

matiere peut faire de soy mesme ? Icy le Ministre combat le pouuoir, & nous le combatons par le pouuoir de Dieu. Il faut voir lequel des deux pourra le plus. On peut voir ce que i'en ay escrit en ma seconde Responce amplement sur c'est argument, à quoy le Ministre ne peut opposer que ces pures phantasies, bien que ie luy oppose tex-
847. tes & exemples de la saincte Escriture. Est à notter la cauillation du Ministre qui n'aspire qu'a contredire & tromper les gens, car où ie disois, qu'en la corruption de substance, les accidens suiuent la substance, il va cauillant equiuoquant de la substance particuliere & indiuidue, en la matiere premiere, laquelle ne periſt iamais changeant seulement de forme & d'accidens. Or ie ne parlois pas de celle là icy, de
Gen. 1. laquelle est dict, Au cõmencement Dieu crea le Ciel & la terre, mais ie parlois euidemment des substances particulieres ayans leurs propres formes. Au conte du Ministre il n'y a iamais n'y corruption n'y generation de substance, mais des seuls accidens, ainsi il se declare ne croire en Dieu, n'y a nature, n'estre, n'y Theologien, n'y Philosophe, mais pur opiniastre en ses propres phantasies, ne voulant estre subiect a l'Escriture, n'y aux bons Aucteurs, qui ont doctement & veritablemẽt escrit de la vraye physicque. Outre ie n'auois pas dict que la

matiere

matiere perit entierement (car c'eſt vne faulſe impoſition du Miniſtre) mais bien que quand vne ſubſtance vient en corruption, lors les accidens pareillement la ſuiuent, ainſi qu'on peut verifier en ma page 673. Quand à la diuerſité des opinions, touchant la cauſe d'ou precedent les cendres & les vers, ce ſont opinions qui preſupoſent la verité du Sacrement, & pource il n'y a point d'impietez en icelles, ainſi qu'il y a au Miniſtre nyant la verité des paroles de Ieſus-Chriſt, & c'eſt pitié que le Miniſtre eſtant vray ladre d'Hereſie, il reproche ces petites verrues à ces bõs perſõnages, deſquels il falloit dire auec S. Paul, qu'vn chaſcun abonde en ſon ſens, & de rechef Aprouuez tout, mais tenez ce qui eſt bon, ſçauoir en ce que la verité de la foy n'eſt point detrimentée. Le Miniſtre en cela ſe declare ſẽblable aux Phariſiens, qui eſtans remplis du peché d'incredulité & autres fort griefs, reprochõient aux Apoſtres qu'ils cuilloient des eſpics, & ne l'auoiẽt pas leurs mains ſi ſouuent qu'eux, auſquels tres-bien diſoit Ieſus-Chriſt, ô hypocrites, oſtez premierement la poutre de deuant vous yeux &c.

Rom. 14.
1. Theſſal. 5
Marc. 2.
Math. 7.

A ce que ie reſpondois que le corps de Ieſus-Chriſt n'eſt point contaminé n'y deſpecé, non plus que les rayons du Soleil battant deſſus des lieux tres-infects, n'y lange n'eſt point deſchiré deſſoubs ſon corps viſible, n'y l'ame

dedans

dedans ſon corps naturel, le Miniſtre ſe trouue court a repliquer, ſeulement il dict qu'il ne croit pas la tranſubſtantiation, auſsi ne crois ny ne penſe-ie pas, qu'il ſoit Chreſtien, puis qu'il contreuient a l'Euangile. Tout le reſte du diſcours du Miniſtre n'eſt que pures negations. Le Lecteur liſant ma ſeconde Reſponce en la page 677. pourſuiuãt le fil du diſcours trouuera qu'il ne dict rien qui puiſſe esbranler tant ſoit peu mon diſcours: ſeulemẽt ſur la fin quelqu'vn luy ayant ſubminiſtre vn nouueau argument, il le propoſe hors de mon propos, car l'argument appertenoit à vne autre matiere cy deſſus traictée, lors que ie monſtrois que le pain n'eſt point aneanty, mais honoré par ceſte conuerſion. Ne l'ayant donc mis & adjancé en ſon lieu, il y a apparence de ce que ie viens de dire. Or dict-il, le pain donques ſeroit plus honoré, & eſleué en plus haute dignité, que l'Egliſe de Dieu, car il eſt ſubſtantiellement le fils de Dieu. ô encores vanité Miniſtrale! Il en pourroit autant dire de la ſemence qui eſtoit aux reins d'Abraham, laquelle a eſté vrayement honorée, mais changeant de ſuppoſt, & neſtãt plus ce qu'elle eſtoit au parauant: tout l'honneur ſe tenant en la perſonne de Ieſus-Chriſt qui demeure. Si la ſemence d'Abraham eſtoit perſonnellement le fils de Dieu, & pareillement le pain feuſt le corps de Ieſus-Chriſt, le

Miniſtre

Miniſtre pour roit crier, mais eſtant faux que le pain ſoit, ou qu'il aye eſté iamais le corps de Ieſus-Chriſt, non plus que la ſemence des reins d'Abraham, on ne peut dire autre choſe ſinon que la ſemence d'Abraham a eſté honorée par deſſus toutes autres, d'autant que d'icelle eſt venu Ieſus-Chriſt, mais non qu'elle ſoit eſté iamais Ieſus-Chriſt. Ainſi pareillement l'eſpece du pain a eſté honorée par deſſus toute autre creature inſenſible, en ce que Ieſus-Chriſt la voulu choiſir pour matiere non de ſon corps, mais du ſainct Sacrement, le pain n'eſtant toutesfois iamais la ſubſtãce du corps, autre conſequẽce ne peut on tirer de ceſte foy & verité. Le Miniſtre donc preſupoſe faux diſant que le pain eſt ſubſtantiellement le corps de Ieſus-Chriſt, ce qui eſt tres-faux & tres-impie. Il n'eſt nõ plus le corps de Ieſus Chriſt que la terre dont feu ſt formé Adam, duquel Ieſus-Chriſt eſt deſcendu.

CONTRE LE SECOND POINT du XVIII Chapitre.

LE Miniſtre encores à ſa mode, vainement veut; mais aprez les autres, brouiller les ſẽtences des Peres. Premieremẽt à la ſentẽce de S. Cyprien, ou il recite que la fille vomit ce qu'elle

auoit

auoit reçeu, à sçauoir le sainct Sacrement, & luy ayant accordé cela, il va encores cercher que sainct Cyprien l'appelle breuuage sanctifié au sang de Iesus-Christ, demande si le sang de Iesus-Christ peut estre sanctifié. Ie laisse ce que desia luy ay remonstré par l'Euangile, qu'on trouue que Dieu le pere a sanctifié Iesus Christ,
Ioh. 17. & que Iesus-Christ c'est sanctifié soy mesme, &
Ioh. 10. que Dieu est sanctifié en nous, & par nous, & dis briefuement au Ministre que sainct Cyprien dit seulement le breuuage auoir esté sanctifié, ce qui est tres veritable, car le breuuage du vin a esté vrayemẽt sanctifié estant fait breuuage du sang de Iesus-Christ. N'est ce pas vne grande sanctification? Ce mot coupe chemin à vne garene d'interrogations vrayement friuolles faictes sur ce subiect par le Ministre, demandant & reppetant. Et qui vous a apprins, & qui vous a enseigné &c. Ie dis à vn mot que c'est l'Euangile, qui a apprins à l'Eglise Catholique ce que
prian de dessus. Puis il veut confirmer ses vanitez en-
n. cores par S. Cyprien appellant l'Eucharistie,
nin. pain substantiel. Mais il a entendu cy dessus que d'abondant S. Mathieu l'appelle pain supersubstantiel, s'il est supersubstantiel, il est donc bien, substantiel, autrement ne seroit pas plus, mais moins que substantiel. Or ce pain substãtiel par excellence (car c'est la plus noble substance des autres) a esté consacré, par la solennelle

lemnelle benediction, c'eſt à dire faict tel, moyenãt la conſecration, car auparauant eſtoit vn pain commun & vſité ainſi que meſme dict S. Cyprien au meſme endroit, que par la ſolemnelle benediction, a eſté conſacré & faict le vray corps de Ieſus-Chriſt. La benediction, & conſecration ſe commence au pain, & ſe termine au corps de Ieſus Chriſt, d'autãt que de telle conſecration s'enſuiſt & reuſsiſt le Sacrement parfaict de l'Euchariſtie. Le Miniſtre ſe tempeſte diſant, que les accidẽs ne ſont point ſubſtance, en vain, car auſsi ne le diſons nous pas, n'y S. Cyprien nõ plus. Si bien il s'excrime ſur ces accidens, qu'il luy eſt eſchappé de dire ces mots. Par ces mots (dit-il) no⁹ eſt deſignée la ſubſtance du pain, qui profite au ſalut de tout l'homme, entant qu'elle nous eſt le gage & ſeau de la chair ſalutaire de Chriſt &c. Page 853. au Miniſtre

Auez vous entendu l'Artolatre qui adore le pain, & y met tout ſon ſalut? conſtrainct d'ainſi parler, à raiſõ que c'eſt S. Cyprien qui le dict, non comme le Miniſtre, du pain materiel & corruptible, mais d'vn autre bien tout differẽt, eſtant dit-il, vne viãde incõſomptible, & eſt dit S. Cyprien, medicament & holocauſte tout enſemble, pour purger nos iniquitez, & lauer nos infirmitez. Quelque gage que feuſt le pain voudroit il dire S. Cyprien qu'il ſoit noſtre ſacrifice & medicament de ſalut, non plus

que l'eſpouſe ne voudroit dire de l'ãneau que ſõ mary luy auroit delaiſſé, qu'il fut cela meſme que ſon eſpoux, tout ſon bien & tout ſon contentemẽt. S. Cyprien (dit il) voudroit il biẽ dire cela, d'vn pain materiel, cõme le Miniſtre? & voila en quoy ils tombent voulans tirer les Peres vers eux, & changeans le fils de Dieu en vne pure creature inſenſible, ils ſont contraincts de parler cõme Idolatres, & faire tout au rebours de Ieſus Chriſt, qui de la creature inſenſible en a faict sõ corps, & eux de sõ corps en font vne creature inſenſible. Voila de beaux changeurs, deſquels le changemẽt ſe termine touſiours en ce que moins vaut, ou Dieu ne change rien que tout ne ſoit en mieux. Puis il adiouſte q̃ S. Cyprien a eſcrit que le Calice n'eſt point d'eau ſeule, n'y le corps de Ieſus-Chriſt de farine ſeule, où il parle clairemẽt des matieres du Sacremẽt, deſquelles le Miniſtre en faict la choſe & realité du Sacrement. Tous ceux qui ont leu ceſt' Epiſtre de S. Cyprien, ſiffleront le Miniſtre, eſtãt tout euident que S. Cyprien combat là, les Heretiques appellez *Aquarij*, qui ne mettoint que d'eau au Calice & point de vin, comme ſi le vin n'eſtoit pas la vraye matiere du Sacremẽt. Tous les diſcours du Miniſtre en fin ne ſont que reſueries, pour trõper le ſimple peuple, qui n'a pas leu n'y veu les eſcrits des Peres. Il en faict tout autant à la ſentence d'Origene où apres auoir

reppeté

reppeté, ce que auoit desia esté dict cent fois. Il s'arreste sur ce qu'Origene dict que ceste viande ne sanctifie point d'elle mesme celuy qui la reçoit. En quoy il dict verité, suiuant la doctrine de S. Paul, enseignãt que celuy qui la reçoit indignement, il reçoit son iugement & sa damnation: mais celuy qui la reçoit dignement, elle luy apporte salut & vie eternelle. Le Ministre n'a honte d'adiouster encores qu'Origene dict aussi, qu'il ne nous reuient aucun bien de ce que nous mangeons le pain Eucharistique, donques dict-il, ce n'est pas le corps de Iesus-Christ. Il recite cela en la premiere ligne de la page 856. Auquel ie demande, voudroit il bien dire cela ainsi cruement, & dementir Iesus-Christ, qui nous promet tant de biens si nous receuons ce Sacrement? les promesses y sont amples en sainct Iean 6. & en sainct Paul 1. Cor. 10. & 11. Il dira que cela s'entend des indignes, donques Origene parle des indignes respectiuement & non du corps de Iesus Christ en soy, Ainsi le Ministre pourra voir la vanité de ses argumens vrayement vains & du tout indignes d'vn homme, qui veut faire voir au monde ses escrits. Outre il est si ardent a impugner la verité au corps de Iesus-Christ, qu'il ne se soucie quelquefois de mettre tout son salut au pain materiel comme il faisoit cy dessus, constrainct de l'auctorité de S. Cyprien

1. Cor. 11.

Page 856. au Ministre

prinſe à autre ſens, quelquefois de dire que les Sacremens Euangeliques ſont du tout vains & inutils, ainſi qu'il faict icy, prenant en mauuais ſens l'auctorité d'Origine, ainſi va il flottant, tantoſt deça tantoſt de la, donnant a droict ou à trauers ſans regarder quoy, n'y comment, & pourueu qu'il puiſſe blaſphemer quelque choſe contre la perſonne de Ieſus-Chriſt, ce luy eſt tout vn. D'auãtage ou Origene proteſtoit ſainctement que ceſte viande ne va en bas & aux ordures cõme les autres, le Miniſtre exaggere que Origene y recognoiſt de la matiere. Mais ô vanité de Miniſtre! Origene ſelon meſme le recit du Miniſtre, dict ainſi. La viande ſanctifiée ſelon ce qu'elle a de materiel, va au ventre. Ou Origine faict entendre premierement que la viande materielle, eſt ſanctifiée par la conſecration, & qu'apres telle ſanctification elle retient quelque choſe du materiel, qui ſont la quantité & ſemblables, ce pendent il proteſte que le corps de Ieſus Chriſt ne ſe change point aux ordures comme les autres viandes, bien diſtingue il les eſpeces du Sacrement du corps de Ieſus-Chriſt, comme nous faiſons auſsi, & appellons les eſpeces, la matiere du Sacremẽt, mais ſi au Sacrement il n'y auoit que cela, cõment dict-il, que ce pain ſanctifié, n'eſt point digeré dans l'eſtomach, cõme les autres viandes corruptibles? Le reſte d'Origene le Miniſtre

Origen. in 15. c. Math.

stre reserue au chap. 20. nous y verrõs ses vaillans coups accoustumez. Cependant pour bien entendre ce discours qui est icy briefuement couché, le Lecteur pourra lire ce que i'en disois à ce propos en ma seconde Respõce chap. 18. page 684. Le Ministre poursuist & vient au tesmoignage de S. Cyprien, & retombe en ses faulses suppositions, disant, que le pain au parauant les paroles estoit desia l'Eucharistie, ce qui est faux, car par les paroles prononcees, il a esté faict tel, ainsi qu'auons cotté de S. Augustin S. Ambroise, S. Cyprien, S. Chrysostome, & des autres plus anciens. S. Irenée. S. Iustin martyr. Quel cõteferons nous donques de celuy qui proposant ou mettant en oubly les sentences de tous les anciens Peres & mesmes de l'Euangile, il cuide euader mes raisons, auec ses faulses suppositions Caluiniénes? Pour l'Epitre supposée de S. Chrysostome. *Ad Cesar.* Le Ministre est constrainct de confesser que tous les nostres la rejettent pour n'estre de S. Chrysostome, il pouuoit encores adiouster à ceux qu'il a nommez, ausi d'abondant Bellarmin, qui est assez pour luy monstrer qu'il est vain d'alleguer soubs le manteau de S. Chrysostome, ce qui est desauoüé de tous. Mais dit-il, le titre y est cõme de S. Chrysostome. Voila belle preuue! Il aduoueroit par mesme moyen, les Euangiles de S. Barthelemy, & autres pour-

A la page 30. de la premiere Response

tans tiltres d'Apoſtres par l'aſtuce des Manicheens. Oront ils faict voir nos Docteurs, que c'eſt Aucteur quiconque ſoit, encores n'eſtoit il pas Zuinglien n'y Caluiniſte, mais qu'auoit ie affaire de monſtrer cela, puis que tous la rejettent, comme faulſement attribuée à S. Chryſoſtome, me ſuffiſoit de monſtrer au Miniſtre, qu'il cite à faux les paſſages & contre verité. A l'auctorité de S. Auguſtin il dict que i'ay peine de trouuer iſſue, & nonobſtant il eſt empeſché en ce que ie luy monſtrois par le meſme lieu, qu'il appelle l'Euchariſtie vn ſacrifice, & voire comme i'ay deſia cité de luy cy deſſus, il l'appelle, treſ-veritable ſacrifice. O dict le Miniſtre les Peres ont entẽdu d'vn ſacrifice de recognoiſſance, mais non d'vn ſacrifice faict par le Preſtre pour les viuans & treſpaſſez. Nottez qu'icy il n'oſe parler de S. Auguſtin en particulier, duquel nonobſtant il traicte la ſentence mais dit-il, ce ſont les Peres qui parlent ainſi: car il void bien que S. Auguſtin dict clairement que ſa mere luy commanda de faire pour elle apres ſon treſpas le ſacrifice du corps de Ieſus Chriſt eſtant a l'Autel: parquoy ce voyant court de S. Auguſtin en ce poinct qu'il ne peut deſguiſer (non plus que ſon grand Euangeliſte Caluin qui ne ſçaiſt dire autre choſe en ſomme ſinon qu'en cela S. Auguſtin a ſuiui le conſeil d'vne vieille reſueuſe) il faute non aux autres anciens Peres

Aug. lib. 10 confeſſ. c. 11. 12. 13. In eis præcibus cum offerretur pro ea ſacrificium prætij noſtri.

Item. Mãdauit memoriã ſui ad altare

Peres, desquels il se targuoit, mais à vn assez recent Aucteur, qui a commenté sainct Gregoire Nazianziene, à sçauoir Nicetas, lequel dit en somme qu'ayant faict ce sacrifice, il nous en faut faire encores vn plus grand à Dieu, qui est de nous offrir nous mesmes à luy. Mais ô encores vanité de Ministre, ce Commentateur ne parle pas de l'oblation precieuse du corps de Iesus-Christ, mais du sacrifice de louange que nous deuons donner à Dieu, voicy ses mots. Offrons (dict-il) auec les Anges, vne hostie sans sang, vne offrande, louanges & hymnes, & vn seruice raisonnable. Voila se premiers traicts de ce discours. Or ie demande au Ministre, les Anges presentent ils a Dieu le Pere, le Sacrement d'Eucharistie pour sacrifice? Il est euidant que iamais Iesus Christ n'a baillé l'auctorité aux Anges d'administrer ou consacrer les Sacremens, d'ou vient que sainct Chrysostome dict, que nous Eueſques ont vne auctorité laquelle n'ont point les Anges n'y auront iamais. Sainct Thomas aprez l'Escriture & le consentement des Peres monstre que aux Anges n'appartient n'y consacrer, n'y exhiber les Sacremens. Il est donc euident que le susdict Aucteur parle du sacrifice de loüange, qui est incessamment faict par les Anges la haut au Ciel, & ainsi il l'explique luy mesme

fieri, vnde sciret victimam sanctã dispensari. Nicet in orat de, pasch.

Chr lib. 3. de sacerdot.

S.Thom.3. p.q.64.ar.7

clairement, & tel ſacrifice eſt appellé le ſacrifice de l'aigneau, nous ayant eſté enſeigné par
Luc. 22. l'aigneau Ieſus-Chriſt, lors qu'il chanta l'hymne au parauant que ſourtir du cenacle, pour s'en aller au iardin d'Oliuet, & tel hymne de louange, eſt commun à tous generallement, ainſi qu'il eſt commun à tous les Anges, & ſe faict, comme explique c'eſt Aucteur, eſleuant l'entendement en haut iuſques à la ſaincte Trinité: mais autre choſe eſt l'oblation ſelon l'ordre de Melchiſedech faicte par le Preſtre Euangelicque, ſucceſſeur des Apoſtres, auſquels ſeuls il a dict. Faictez cecy en memoire de moy, comme à eux ſeuls, il a dict. Preſchez & baptiſez. Or certain eſt que ce ſacrifice de louange,
Math. 28. Mar. 16. n'eſt ſi grand que le ſacrifice de nous meſmes, ſacrifians nous ames & nous corps à Dieu en
Rom. 12. hoſtie viuante, comme l'enſeigne S. Paul, car le premier, ſans le dernier eſt phariſaicque, & accompaigné d'hypocriſie, ou le ſecond eſt touſiours agreable à Dieu. Biẽ a tenu c'eſt Aucteur, ce propos, parlant de la Paſque Chreſtienne en laquelle, & meſmes au ſacrifice de la Meſſe y eſt touſiours adioinct le ſacrifice de louãge, qui eſt comme i'ay dict commun à tous generallement, ainſi qu'il eſt auſsi commun aux Anges. Voila le Miniſtre encores equiuoquãt, qui cui doit auoir faict Phebus, s'il auoit monſtré que noſtre ſacrifice eſt plus grãd, que l'autre. Quoy

dict

dict-il, serons nous plus que Iesus-Christ, si Iesus-Christ estoit presenté à Dieu le pere en l'Eucharistie? *scilicet*. Comme si les Anges le presentoient en l'Eucharistie à Dieu le pere. Que le Ministre nous die donques, supposé que Iesus Christ n'y soit point à la Caluiniẽne, en quel sens pouuoit il dire c'est Auctеur, que le sacrifice de nous mesmes est plus grand que de la Cene? ce que nous faisons est il plus grand que le Sacrement de Iesus-Christ? Et puis qu'a ce Sacrement Iesus Christ y est representé selon Caluin & ses Anges, ceste representation de la mort de Iesus-Christ deuant Dieu son pere, ne sera elle plus grande, & de plus grande efficace enuers Dieu que le sacrifice de nous mesmes, puis que selon Luther, Caluin, & toute l'armée sathanique, la seule foy nous sauue, le seul sang de Iesus-Christ, suffist, toutes nous œuures sont comme le drap sanglant deuant Dieu, comment dis-ie cela supposé, nostre œuure sera elle plus grande que l'oblation du sang de Iesus-Christ, presenté pour nos pechez à Dieu le Pere? I'ay bien attrappé le Ministre alleguant S. Augustin quãd par le mesme ie luy recitois que le signe du Sacrement & la chose signifiée, sont comme l'humanité & la diuinité en Iesus Christ. Le Ministre voulant expliquer cela, il s'enueloppe & embrouille en des estoupes inextricables, & dit

en

en somme que les Peres veulent dire ce qu'ils ne dirent iamais, n'y sçauroit le preuuer deux en la qualité qu'il le dict, que la comparaison soit seulement relatiue & spirituelle en l'Eucharistie, & reelle en l'Incarnatiou: pour ceste relatiõ chimerique, ne falloit employer le plus haut mystere de la religion Chrestienne, & S. Augustin dict clairemeut, qu'au Sacrement il y a deux choses le signe & la chose signifiée, qui est le corps de Iesus-Christ, comme dict-il, en la personne de nostre Redempteur (il ne dict pas hors de la personne) il y a deux natures, humaine & diuine, l'vne visible & l'autre inuisible. Et dict encores S. Augustin que la chair de Iesus-Christ est couuerte de la forme du pain: de quoy ne se pouuãt despetrer le Ministre, il tire sa iãbe en haut tant qu'il peut criant à l'aide, & me maudissãt, trouuãt à dire que c'est crasse ignorãce à moy de prẽdre le mot de forme ou espece, pour des accidens, ainsi qu'il la monstré dit-il, mais aussi ie luy ay bien monstré sur le mesme subiect sa plus crasseuse presomption. Or laissons cela car c'est hors de propos, soit donques que l'espece, ou la forme signifie là vne substance de pain, que dict-il sur ce que S. Augustin escrit que de c'este forme visible est couuerte la chair de Iesus-Chtist? Il passe cela soubs silence, & s'amuse seulement à la forme, il dict que les Sacremens representent

vne

vne choſe abſente, mais ſainct Auguſtin dict que la chair y eſt deſſoubs, comme la diuinité deſſoubs l'humanité, puis il ſaute à la manne & Sacremens anciens propoſez en figures, les eſgalant aux nouueaux & Euangeliques. Mais quoy que les anciens ayent entendu Ieſus-Chriſt en la manne, ſi eſt ce que iamais n'y ſainct Auguſtin, n'y autre ne dict, que ſoubs ceſte manne feuſt comprinſe ou couuerte la chair de Ieſus-Chriſt, n'y que Ieſus-Chriſt aye iamais dit en monſtrant l'Eſcriture: voicy le corps ou la chair de Moyſe, ou des Prophetes. On ſcaiſt bien que l'Eſcriture eſt vn pur ſigne ne contenant point la choſe ſignifiée, mais le Sacrement de l'Euangile c'eſt autre cas, car il contient en effect tout ce que l'Auteur en a dict, qui eſt Ieſus-Chriſt tout puiſſant. Origene donc faict vne allegorie des corps ſaincts qui reſuſciterēt auec Ieſus-Chriſt, diſant que ces tombeaux repreſentoient la loy & les Prophetes leſquels ſont reſuſcitez par Ieſus-Chriſt, car par ſon aduenement tous ombrages ſont eſté clairs, toutes figures changées en verité, toute obſcurité venue en euidence, mais en cela il n'y a rien de ſemblable auec la ſaincte Euchariſtie: donques ſelon ſainct Auguſtin, ſelon la parole de Ieſus-Chriſt, & non ſelon la parole d'vn hõme,

Aug. de vtilit. pœnit.

Orig. tract. 26. in Math

deſſoubs

desoubs la forme du pain, y est couuerte la chair de Iesus-Christ, comme desoubs l'humanité, sa diuinité, S. Augustin dict aussi que le nouueau Testament estoit caché en l'ancien, & le corps de Iesus-Christ soubs la forme du pain. mais il donne la raison de ce second, qu'il est dict estre couuert, non comme absent, ou cõme futur, mais à raison que ne le voyons encores à descouuert n'y face à face. Si bien que la difference n'est point en la substance, mais seulement en la maniere de le voir ou couuertement, ou descouuertement & face à face. Retournant le Ministre à la sentence de S. Augustin, veut monstrer que ma Resp̃once n'estoit pas suffisante quand ie disois que S. Augustin s'arrestoit à mõstrer que la verité des deux natures demeure permanẽte en Iesus Christ, mais qu'il change de langage, lors qu'il parle par apres du S. Sacrement, & qu'au reste quand il dict que toute chose contient en soy la nature & verité des choses dont elle est faicte, il entẽd lors qu'il n'y a point de changement, comme en l'Incarnation, mais le Ministre voudroit il dire par cela, que l'eau changée en vin retenoit la verité & nature de l'eau, ou le serpent changé de la verge, la verité & nature de la verge? sur cela le Ministre n'a eu garde d'y toucher, il l'eust trouué trop chaud, comme tant d'autres choses, que i'ay si souuent remarqué, en ses

Aug. lib. 1. de bapt. c. 25.

impar

imparfaictes,& insuffisantes Responces. Outre ou S. Augustin parle des choses selon leur proprietez naturelles, il tire consequence de toutes choses, quelque puissance surnaturelle qu'y puisse suruenir, selon le pouuoir de Dieu. I'ay assez declaré cela,en ma precedente Responce page 687.688. Le Ministre dilate ses discours pour mõstrer que les portes ont cedé au corps de Iesus Christ,& en vient la que de dire qu'ouuerture a esté faicte aux seaux de la virginité en la naissance de Iesus-Christ, imitant en tout Pierre Martyr, & n'a honte d'alleguer S. Hieroſme, qui luy est formellement contraire,ainsi que l'ay cité cy dessus au chap.2. point secõd, non luy seulement, mais aussi S. Ambroise, S. Augustin & autres qu'on pourra voir, & n'est besoin les reppeter, seulemẽt i'adiousteray que le Ministre met le miracle aux portes & non au corps de Iesus-Christ,ou est tout au contraire, car il vinst selon l'Euangile les portes fermées, & non pas elles estant ouuertes, ou changées comme veut dire le Ministre, outre dire qu'ouuerture a esté faicte aux seaux de la sacrée virginité, c'est dire que la saincte Vierge, n'a esté aussi entierement Vierge apres l'enfantement comme deuant, ainsi que le preuue sainct Ambroise contre Iouinien qui le disoit ainsi,& monstre que c'est contreuenir aux Prophetes, mesmes à la loy de Dieu l'exẽple de ceste ouuerture

Ambro. Epist. 82.

uerture disant, la femme si ayant reçeu semence, elle vient à enfanter &c. la S. Vierge n'auoit point conceu par semence, donc ce texte faict contre le Ministre lequel conclud directement cõtre S. Augustin. duquel i'apportois la sentẽce.

Leuit. 12.

Finalement quand le Ministre allegue S. Augustin attribuãt le miracle de l'entrée des portes, a l'agilité & subtilité du corps de Iesus-Christ glorifié, il se couppe la gorge à luy mesme: car il attribuoit tantost le miracle aux portes, & non au corps de Iesus Christ, comme son maistre Caluin à l'eau, & non à Iesus-Christ quand il marchoit sur les eaux, car clairement S. Augustin dict que cela procedoit de la proprieté du corps glorifié qui est d'estre subtil & à ceste raison penetrant tout corps, le corps demeurant en sa vraye substance, & quantité, ainsi que le declare sainct Ambroise que i'ay cité au chap. 2. poinct. 2. Pour conclurre donc contre le Ministre, ie luy demande, puis qu'aucuns Peres ont tenu qu'ouuerture quelconque n'a esté faicte n'y aux seaux de la virginité de nostre Dame, n'y aux portes, sçauoir si en cela les Peres ont dict faux, & chose impliquant cõtradiction, ainsi que veut conclurre le Ministre? s'il n'y a point de contradiction, cela est donc en la puissance de Dieu, s'il y en a, ces graues Peres comme sainct Ambroise & sainct Augustin auroient ils bien esté si aueugles & ignorans

Aug. da agon. christ. c. 24.

rans d'accorder & d'enſeigner des contradictions?

Le Miniſtre vient è Theodoreth qu'il veult icy canonizer & ſouſtenir que iamais ne feuſt Heretique Neſtorien, c'eſt à raiſon qu'il a nié la tranſubſtantiation comme luy, bien qu'il accorde clairement la realité, mais il a nié le premier, lors qu'il eſtoit Heretique Neſtorien, de quoy le Miniſtre pretend icy l'en bien purger, & pource faire il s'efforce à renuerſer tãt de belles prouues, que i'auois amenées en ma precedente Reſponce, & allegue d'autres au contraire qui ſemblent faire pour luy. Or maintenant voicy de quoy pour faire entendre que tous ſes diſcours ſont fallacieux. Il dict que Teodoreth n'a point eſté Neſtorien, & voicy le ſixieſme Concile general tenu à Conſtantinople qui le condamne d'auoir eſté Heretique Neſtorien. Les paroles du Concile ſont telles en l'Action onzieſme. *Proiecit etiam ab Apoſtolica eccleſia ſcripta Theodoriti, quæ malè & impiè aduerſus Cyrillum propugnatorem pietatis eſſecta ſunt, quæq; tam contra duodecim eiuſdem diuini Cyrilli capitula, quàm quæ contra ſanctũ primum epheſinum concilium noſtræ fidei Rectitudinem accuſauit, impio fauendo Neſtorio.* l'Anatheme d'iceluy eſt enregiſtré auſsi en l'Action treziéſme dudict Concile

Sext. Synod. Act. 11

Concile chap.6. *Si quis non anathematizat scripta Theodoriti quæ sunt contra rectam fidem, & sanctum Cyrillum, & epistolam quæ dicitur Ibæ, & Theodorum Mobsuestenum & scripta eius &c.*

Act. 13.

Lesquelles sentences du sixiesme Concile general approuué mesme & receu des heretiques, couppe chemin à tout le discours eschapatoire du Ministre, car s'il c'est declaré Catholique au Concile de Calcedoine, il appert par le Concile susdict (tenu par aprez) que du despuis il est tombé en heresie, voire en celle de Nestorius, & ou le Ministre dict que Theodoreth a loué en son histoire l'Euesque de Mopsuestie à raison de ses vertus, ignorant sõ heresie, ledict Concile le mettant cõpaignon en heresie dudict Euesque monstre le contraire. Outre il appert par la mesme sentence dudict Concile, que Theodoreth n'a escrit seulement contre S. Cyrille, mais aussi contre le Concile d'Ephese, ou Nestorius à esté condemné d'heresie, en ce aussi que le Ministre s'excuse de n'auoir veu le liure de Liberatus, qui a descouuert au long toute l'histoire du Concile d'Ephese ou il declare Theodoreth auoir esté Nestorien, il monstre combien il à leu & feuilleté les Conciles, car le liure dudict Liberatus se trouue au second Tome des Conciles. Ce ne sont donc qu'eschappatoires, & brides à veaux tous les discours du Ministre. Il

n'est

n'eſt ja beſoin m'arreſter d'auantage ſur ce ſubiet, car ayant couppé chemin au fondement du Miniſtre, tout le reſte tombe de ſoy-meſme. Quand à Gelaſe i'ay monſtré que ce n'eſt pas Gelaſe Pape de Rome, puis dõc qu'il n'eſt pas reçeu, & eſt declaré eſtre ſuppoſé, à quel propos en faict il eſtat à l'encontre de nous? Et touchãt à la Papeſſe fabuleuſe, ie le renuoye à ce que n'a gueres en a eſcrit amplement, ce grand Conſeiller du Roy au Parlemẽt de Bourdeaux. Le deuoir du Miniſtre eſtoit de repliquer à ſes raiſons, non les diſſimulans, propoſer les vieux argumens ja cent fois payez au double. Et par aprez il veut encores impugner la tranſubſtantiation par aucuns Peres ſe trouuant court de l'Eſcriture, & met en auãt Theodote, qui dict que le pain & l'huile, ſont ſanctifiez par la vertu du nom de Ieſus-Chriſt, vray eſt que ſe voyant condemné par le meſme, qui approuue le S. huile, il proteſte que deſia de ſon temps quelques vns l'auoient adiouſté au Bapteſme ſans auctorité de l'Eſcriture. Ie n'y veux dire autre choſe ſinon qu'en citant les Peres, il les condemne quant & quant, & eſt auſsi condemné par les meſmes. Les Peres ſont aux Heretiques comme vn innocent que les Sergens voudroient empoigner iniuſtement pour le tirer & trainer au ſupplice, qui tout à coup ſe defendroit deux, en leur diſant laiſſez moy. Ainſi

ce font laisser les Peres tout aussi-tost que le Ministre les veut prendre pour tesmoings. Au reste i'ay monstré que le mot de consecration est equiuoque : car autre chose estoit la consecration des vases du temple, autre du grand Prestre de la loy, sçauoir à autres fins & diuers effects. Le tout est compassé par la parole de Dieu.

Le Ministre par la doctrine des anciens Heretiques veut aprez confirmer son heresie, disant que les Marcistes fesoient entendre que le sang estoit instillé dans le Calice. S. Irenée & Epiphane disent qu'ils estoient enchanteurs & chãgeoint en apparẽce & par prestiges le vin en sang. Mais au contraire les Catholiques monstroiẽt les seules especes & signes, non la chose mesme, ainsi qu'est le propre des Sacremens. S. Irenée d'abondant auec Tertulien cõbatent les Marcionistes de ce que Iesus-Christ print le pain, disãt que dõques le pain est sa creature, car il n'a pas vsurpé ny desrobé le bien dautruy, ains a vsé du sien propre, mais ayant dict cela, ils concluent que de ceste creature de pain, il en a faict son corps. Ainsi & de mesme les anciens ont confuté les Eucratistes abhominans le vin, par ceste raisõ que Iesus Christ en a vsé, mesmes en a faict vn Sacrement, que y a il en toutes les choses susdictes contre la Transubstantiation ? car il est tousiours parlé de ce qu'il

Iren. lib. 1.

Epiphan. Hæres. 34.

print,

print, non de ce qu'il en feist pour conclusion. Non plus ne la peut esbranler n'y lerreur des Manicheens, n'y Euticheens ou leurs semblables, car les conditionelles du Ministre. *Nihil ponunt in re*, comme lon dict. Il dict si telle chose estoit ils eussent peu dire, mais ne prouue pas qu'ils l'ayent dict, & quand ils l'auroient dict, ils auroient abusé du S. Sacrement, comme ils ont abusé de l'Escriture. Aprez le Ministre allegue le septiesme Concile General, qui est vray Concile dict-il, tenu a Constantinople, & ainsi il aprouue aussi le sixiesme que i'ay cité cy dessus qui le condemne. Or ce Concile dict que Iesus-Christ a choisy & ordonné la substance du pain pour image de son corps. Tout cela est vray, il a prins la substance du pain, & la choisie pour signe de son corps, lors qu'il prinst le pain. Ce Concile cõme les susdicts Aucteurs, parle de ce que Iesus-Christ, print, non de ce qui feust faict par aprez, & vrayement il prinst la substance du pain, pour en faire matiere du Sacrement, tres-tous accordons cela, que non seulement il la choisie, mais aussi il a ordonné qu'ainsi on feist à laduenir disant *hoc facite*. Il a donc choisy la substance du pain, & la aussi ordonnée pour estre la matiere du Sacrement à l'aduenir, & iusques à ce qu'il vienne, qu'y

à il en cela contre la Tranſubſtantiation ? Cependent eſt à notter que ce Concile dict, auoir faict cela de peur d'Idolatrie s'il euſt prins l'effigie humaine pour eſtre matiere du Sacrement, ou il faict entendre que ſa vraye chair & humanité y eſt, mais couuerte de ce ſigne cõme d'vn voile ſacré. Touchant aux diuerſes opinions ſur la Tranſubſtantiation, i'en ay parlé ſi amplement en ma premiere Reſponce chapitre premier ſur le troiſieſme texte, que c'eſt merueilles du Miniſtre, quand il oſe de recheftoucher ceſte meſme corde, diſsimulant tout ce que i'en auois reſolu au ſuſdict lieu. Ainſi conclud il ſon 10. chapitre bien pietrement, & meſme par l'auctorité d'vn Heretique comme luy, qui a nié la Tranſubſtantiation. Voila grãde merueille comme ſi nous ignoriõs que tous Heretiques deſpuis Luther en ça ſoint eſté d'accord en cela, de nier treſ-tous la Tranſubſtantiation.

CONTRE LE XIX. CHAPITRE du Miniſtre.

AV cõmencement de ce chap. le Miniſtre dict eſtre faux ce que luy diſois d'auoir deſrobé tous les argumens cõtenus en ce chapitre de nos Scholaſtiques, or il dict que cela eſt faux, & toutesfois il eſt tout notoire qu'on

les

les y trouue, auſsi comme il les propoſe. Si donques il ne les a tirez de nos Scholaſtiques, c'eſt ſigne qu'il ne les a pas veus, mais les a tirez d'autres qui les auoient r'amaſſez d'iceux comme Pierre Martyr & ſemblables. Au reſte il dilatte ſi amplement la Reſponce qu'il pretend faire à ma premiere ſolution, laquelle luy chauſſe viſuement les eſperons, qu'il n'y a ſi patient qui peut patienter de lire tant de paroles qu'il jette en vain & hors de propos. Car en premier lieu il preſupoſe tout le long de ſon diſcours & le reppete expreſſement par deux fois, qu'au corps de Ieſus Chriſt ſoient les pieds au meſme lieu ou eſt la teſte, & ainſi des autres membres, choſe que ie luy auois nié formellement & monſtré le contraire par l'expreſſe auctorité de S. Thomas qu'il auoit cité à faux tant en la cotte qu'en la ſentence. Parquoy eſt choſe plaiſante à conſiderer que c'eſtant eſcrimé tout le long de 12. pages, ſçauoir depuis la 882. iuſques à la 894. lors il vient au but, conſtrainct de reſpondre, & dict ſur la fin de la page 893. Vous cuidez eſchapper dict-il, en adiouſtant que toute la quantité dimenſiue du corps de Ieſus-Chriſt eſt deſſoubs les eſpeces tant du pain que du vin, mais qu'elle n'y eſt pas d'vne maniere quantitatiue, tel (di-ct il) eſt voſtre jargon. C'eſt mon ô Miniſtre! que telle eſt noſtre foy & croyance, mais puis

qu'ainsi l'auois resolu aprez nos Docteurs, à quel propos vous escrimez vous tant le long de ces douze pages, ou tout vostre discours est appuyé sur vne resolution contraire & faulse supposition, & comme si nous disions que les pieds sont ou est la teste ? car si toute la quantité dimensiue y est, autre chose donc est la teste, & autre chose les pieds, mais de dire ou est la teste la sont les pieds, c'est mal parlé, car vous parlez d'vn lieu corporel, & toutesfois n'y la teste, n'y les pieds n'occupent point de lieu, & n'ont comme i'ay dict aucune relation, au lieu exterieur, estant Iesus-Christ puissant & excellant par dessus tout lieu. Ie disois! *habet situm de genere quantitatis, hoc est partem extra partem, & de genere ad aliquid, id est ordinem partium ad totum, & totius ad partem, non autem de genere positionis, seu vbi, id est ordinem partium vel totius, ad locum.* Si donques il n'y a aucune relation n'y dependance au lieu exterieur & materiel, que va lanterner le Ministre disant qu'au mesme lieu ou est la teste y sont les pieds, puis que n'y les pieds ny la teste au Sacremẽt ne sont enclos d'aucun lieu, car la maniere n'est qu'ãtitatiue ou extensiue, mais elle est spirituelle en la maniere des esprits, desquels seroit grande ignorence de vouloir philosopher, si l'entendement

tendement eſt au meſme lieu, ou eſt la volonté, ou la volonté, ou eſt la memoire, & la memoire, ou eſt la ſubſtance. Voyons maintenant, comment le Miniſtre impugne ceſte ſolution, en laquelle ſeule giſt tout le nœud de c'eſt argument, voicy ſes mots en la page huict cens nonante quatre. Cela dict-il, vault autant comme ſidiſiez, que la quantité y eſt, non d'vne maniere propre à ſa nature, & conuenable à la difinition, c'eſt à dire qu'elle y eſt, & qu'elle n'y eſt pas. Or en cela void on qu'il ne reſpond rien; car il eſt treſ-certain que nous entendons bien dire, que la quantité n'y eſt ſelon la maniere conuenable à ſa nature, autrement elle occuperoit lieu, mais d'adiouſter que cela ſoit contre ſa diffinition eſſentielle, cela eſt faux, car la maniere n'eſt pas de la diffinition de la quantité, comme eſt de l'eſſence de la qualité. On ſçaiſt bien que la maniere c'eſt vne qualité, & qualité eſt vne autre categorie que quantité, n'y que ſubſtance, c'eſt pourquoy nous diſtinguons diſans. *Illic eſt quantitas, ſed non modo quantitatiuo*, diſtinguans la quantité de la maniere, donc eſt euident que le Miniſtre n'ayant de quoy reſpondre n'y payer il va emprunter argent d'ailleurs, c'eſt que de la Categorie, dicte quantité, de laquelle nous parlons, il ſaute à l'autre, qui eſt la qualité, la-

qu'elle luy preste d'argent, mais sophistiqué, & qui n'a point de mise apres nostre touche. Et puis pour colorer son dire, il saute encores aux contradictions, comme si on disoit que la blancheur n'est pas blancheur, ou la iustice est iniustice, ou le globe a sa rondeur sans rondeur, en quoy y a vrayes contradictions, pour autant qu'elles se font sur vne mesme Categorie, mais au contraire, la quantité, & sa maniere, sont en diuerses categories, que faict que Dieu peut separer l'vne de l'autre, & faire que l'vne n'ayt point de relation, ny dependance de l'autre, cõme icy la quantité, separée de la Categorie, *de vbi, ou positio.* N'ayant donc sceu rien opposer au contraire qui soit à propos, demeure entiere ma solution, & le Ministre sans argument. Et puis que toute la force de l'argument gist en ce point, on peut iuger que le Ministre a esté prodigue d'ancre & de papier, rempliſſant tant & tant de feuilles deuant que venir au poinct, & y estant venu il n'a sceu que contredire, & est demeuré court. Pour les sentences de S. Ambroise, & S. Augustin disans, que sans faire ouuerture aux seaux de la Virginité Iesus-Christ est sourty du ventre de sa Mere, & par consequẽt sans occuper lieu, il est euident, qu'il est sorty par penetration, car si ouuerture n'a esté faicte il à donc penetré: comme aussi les portes fermées, soit qu'elles ayent cedé, comme

veut

veut eschapper le Ministre, si est-ce que s'il n'y a eu ny fraction ny ouuerture, touſiours le corps aura penetré. Si la cire chaude cede à mon doigt, nonobſtant le doigt ne paſſera iamais oultre & à trauers de la cire ſi la cire ne ſe vient à rompre & ouurir, & ainſi en toutes façons il aura penetré tant les portes fermées que les ſeaux de la Virginité, & tel eſt le diſcours de S. Ambroiſe & de S. Auguſtin aux lieux alleguez en ma precedente Reſponce, que le docte Lecteur pourra verifier & cognoiſtre par les diſcours de l'vn & de l'autre, & que la matrice de la S. Vierge n'a eſté ouuerte, que par penetration, & non par fraction d'icelle, ſans laquelle nul autre enfant ne peut ſortir du ventre de ſa mere. A ce propos S. Damaſcene Aucteur Grec traictant ce poinct, il recite qu'aucuns tenoyent Ieſus Chriſt en ſa natiuité eſtre ſorty du corps de la Saincte Vierge, cõme Eue feuſt tirée du coſté d'Adam, laquelle opinion il reprouue comme fabuleuſe, par ceſte raiſon, qu'il n'eſtoit à luy impoſsible paſſer par la porte fermée ſans vioſer & rompre les ſignacles de la Virginité. Et s'arreſte à celle qui eſt de tous receue, ſçauoir qu'il eſt ſorty comme les autres enfans, mais ſans faire ouuerture quelconque aux ſeaux de la Saincte Virginité. Et de faict S. Ambroiſe combatant Iouinien Heretique, conclud que ſi telle ouuerture auoit eſté faicte, la Saincte Vierge n'euſt

Damaſc. lib. 3. de fid. Orthodx. c. 15.

point

point esté si entierement Vierge apres l'enfantement, cõme deuant l'enfantement. Car qu'est ce à dire, estre Vierge à l'enfantement, sinon que les seaux n'ont point esté ouuerts à l'enfantement? Mais le Ministre n'osant toucher à cela, change cauteleusement le mot au mot de corruption, disant qu'ils tiennent qu'elle n'a point esté corrompue, ny cogneüe d'homme, ainsi parle-il sur la fin de la page. 883. & au commencement de la page 884. mais la question estoit de la fraction & ouuerture, non de la conuersation & cognoissance d'homme. Le Ministre va cercher si sortant du ventre de sa Mere il ne venoit pas auec mouuement local, ie dis qu'ouy, mais ce pendant sans occuper lieu, & cela suffit pour monstrer par l'Euangile & les Peres, qu'il peut estre à vne part sans occuper lieu. Oultre il demande s'il estoit pour lors en diuers lieux. Ie dis que non, mais suffit à mon propos, qu'il y feust sans occuper lieu: car n'occuper point de lieu, & estre en diuers lieux sont deux matieres bien differentes, comme appert que les Anges sont sans occuper lieu, & nonobstant ils ne sont en diuers lieux. Quand a l'auctorité de Tertulien que i'amenois, elle enseigne que comme les Anges ayant prins forme humaine, ils auoiẽt les qualitez humaines, ausi les hommes estans faicts comme Anges ils reçoiuent les qualitez des Anges. Le Ministre veut restaindre ce propos

pos à quelques conuenances seulemẽt, mais tãt y a qu'elles sont autant impossibles à la nature d'vne chair humaine, comme d'estre inuisible, i'ay remonstré cela plus amplement cy dessus.

Au second argument qu'il faisoit prins sur ceste raison, que tout corps qui est au ciel, n'est point en terre, ie luy disois qu'il estoit bien foible, puis qu'il s'agist icy de la toute-puissance de Dieu, sur quoy il reproche qu'on peut abuser d'icelle, mais si d'autre part, nous n'y auons nostre recours, il n'y a aucun qui croye riẽ de tout ce qui est reuelé en l'Escriture surpassant les forces naturelles. Pource S. Damascene traictant ce poinct dict tresbien que celuy qui demanderoit comment du pain a esté faicte la chair, & du vin le sang de Iesus-Christ, il faudroit respondre ce que l'Ange dict pour resolution à la S. Vierge. *Quia non erit impossibile apud Deum omne verbum.* Puis le Ministre se rue sur les contradictions, qui neantmoins ne se trouuẽt point en diuerses categories, ainsi que ie viẽs de monstrer, & ceux desquels il n'est digne de parler, l'ont ainsi conclud. I'ay aussi dit que y estre cõtenu ce n'est pas y estre attaché, parlãt à propos de la toute-puissance qu'il a, comme Dieu, car veritablemẽt s'il ne pouuoit, ayãt tout pouuoir, il seroit attaché & lié en cela, ainsi qu'vn homme qui peut cheminer, & ne peut nonobstãt bouger d'vn lieu, il seroit attaché ou auroit semblable

Damasc. lib. 4. de fid. Orthod. c. 14.

empes

empeſchement, mais on ne diroit pas cela d'vn homme mort, ou d'vne pierre, qui n'ont pas telle aptitude au marcher, ainſi ne dict on pas que les Anges ſoient attachez au Ciel, car ils ne peuuent pas eſtre en diuers lieux n'y auſsi les bien-heureux ſaincts, autre choſe eſt de Ieſus-Chriſt qui peut tout : & nonobſtant les Anges ſont en terre auſsi toſt qu'ils veulent, & Math. 18. s'ils ne laiſſent pas pourtant de voir la face de Dieu au Ciel, la puiſſãce du fils de Dieu ſurpaſſe tout cela : qui faict que le Miniſtre s'arreſte à prouuer ſon dire par ce qui eſt de naturel à vn corps humain, ce qui n'eſt pas à propos, lors qu'il s'agiſt de la toute-puiſſance de Dieu. Or ce qui eſt naturel au ſainct Eſprit, & à la diuinité, eſt par miracle & ſurnaturellement communiquée au corps de Ieſus-Chriſt, touchant à l'exiſtance des lieux. Auſsi les Peres ont ſagement diſtingué les deux natures, diſputans contre les Heretiques qui les confondoient en vne, mais ils parlent là, des proprietez naturelles, qu'il auoit en ſon corps, dequoy eſtoit queſtion auec ces Heretiques, mais non des proprietez miraculeuſes & ſurnaturelles deſquelles nous parlõs icy. Outre le Miniſtre s'imagine que ce ſoit vn ſeul corps par tout par contiguité, ou par magnitude ou grandeur, diſant que l'hoſtie ne touche point les corps celeſtes, qui eſt vne nouuelle reſuerie non iamais

imaginée

imaginée des Catholiques, mais bien qu'il y Page. 941. au Ministre
eſt cõme le feu à pluſieurs chandelles, & comme l'Ame en pluſieurs parties du corps, Dieu operant le tout, & non pas la nature du corps. Au troiſieſme argument ie remonſtrois qu'il n'y a point de contradiction d'eſtre en haut & en bas, quand la ſubſtãce ne bouge point mais les ſeuls accidens, comme l'Ame va en haut, quand ie leue le bras, & la meſme deſcend en bas, quand au meſme inſtant ie deſcens en bas. Le Miniſtre ayant reppeté les contradictions que i'ay monſtré n'eſtre point contradictions, vient en fin au but de parler de l'ame, ou tout sõ dire eſt fõdé ſur ce qu'elle n'a point vn mouuement comme le corps, qui n'eſt pas reſpondre, car ie n'ay pas dict cela, mais bien qu'il n'y a point de contradiction quand la ſubſtance demeurant immobile en ſoy, il y a du mouuement ſeulement aux accidens, qui couurent telle ſubſtãce, or eſt il ainſi au Sacrement & pareillement en l'ame, donc il n'y a point de contradiction. I'ay auſsi baillé l'exemple de Dieu en ſa diuinité, lequel demeurãt touſiours immobile en ſoy, il ſe trouue neantmoins qu'il a eſté quelquesfois Seigneur ſçauoir aprez la creation, & quelquesfois non, ſçauoir deuant la creation. Ie demandois comment eſtant le meſme, & ſans aucun nouueau changement, a il eſté Seigneur, luy n'eſtant point Seigneur?

On

On dira que tout le changement eſt en la creature, auſsi diſons nous que tout le changement eſt aux eſpeces du S. Sacrement, & non au corps de Ieſus Chriſt, pource à l'eſgard de la ſubſtance du corps, il ny peut auoir contradiction, d'autãt que ſeulement les eſpeces ſe changent au corps ſans aucun mouuemẽt local. Tout le reſte qu'a apporté le Miniſtre n'eſt que babil & vaines paroles iuſques à la fin de ce premier poinct, & ne dict rien que n'aye eſté reſolu cent fois, ne ſcachãt repliquer, mais s'oppiniaſtrãt touſiours en ces premieres conceptions. Et nottera le Lecteur, que tous les argumens des Peres citez par le Miniſtre en ce chapitre tant en ce premier poinct qu'au ſuyuant, ſe trouuent en Bellarmin lib. 3. *de Euchariſt. c.* 4. 6. & 7. parquoy n'a eſté beſoing de m'y arreſter.

CONTRE LE SECOND POINCT du XIX. Chapitre.

IL n'eſt non plus de beſoing m'arreſter beaucoup ſur ce ſecond Poinct, que ſur le precedent, le Miniſtre y ayant de meſme deſrobé ſes argumens de Bellarmin, ou des autres citez par luy

luy comme au precedent poinct. Tant y a qu'ils y ſont payez & reſolus. Le premier argument propoſé par le Miniſtre eſt l'auctorité de ſainct Dydimus qui prouue le S. Eſprit eſtre Dieu, d'autant qu'il eſt au ciel & en terre: de la conclud le Miniſtre apres les autres, que les Heretiques qui ont nyé le Sainct Eſprit eſtre Dieu comme les Macedoniens, euſſent nyé la conſequence pour autant que le corps de Ieſus Chriſt eſt au ciel & en terre. Mais le Miniſtre deuoit conſiderer que Sainct Dydimus a vſé de ces mots. Que les creatures ſont bornees & finies ſelon la proprieté de leur ſubſtance. Mais il monſtre que le Sainct Eſprit eſt infini ſelon ſa meſme ſubſtance, le prouuant eſtre vray Dieu par pluſieurs autres auctoritez de l'Eſcriture. Si bien que d'eſtre en pluſieurs lieux abſoluement, ne conclud pas vne choſe eſtre Dieu par eſſence, mais bien eſtre en pluſieurs lieux, par nature. Or S. Dydimus prouue que le S. Eſprit eſt Dieu par nature & eſſence, & vn auec Dieu le Pere & le verbe diuin, donc toutes ces preuues enſemblement conionctes concluent qu'il eſt vray Dieu par nature. Ioinct qu'il rempliſt tout, ce que ne faict l'humanité de Ieſus Chriſt, de laquelle nous ſçauons par l'Euangile le cõmencement prins du treſpur ſang de la ſaincte Vierge, ſoubs l'Empereur Octauien Auguſte, mais du ſainct Eſprit on n'en ſçauroit trouuer

Dydim. lib. 1. & 2. de Spiritu ſanct.

le

le commencement, puis qu'il à cooperé en la creationcóme appert Gen.1. ſeulement auoüons qu'il eſt l'Eſprit de Dieu,& pource procedant d'iceluy eſtant deuant toute creation, qui n'adore point, ains il eſt adoré, duquel on ne trouue point qu'il ſoit moindre que Dieu le Pere, & pluſieurs autres choſes que S. Dydimus, S. Ambroiſe & les autres ont produict contre les Macedoniens. Bien prouuons nous que Ieſus-Chriſt eſt vray Dieu, parce qu'il a dict & ordonné que ſon corps feuſt en pluſieurs lieux & partz. La raiſon ne vaut rien du Miniſtre de dire, s'il n'eſt borné de lieu, il n'a point ſa ſubſtance finie, car Dieu peut ſeparer le lieu d'vne ſubſtance, & l'eſſence d'vne ſubſtance ne depend point du lieu, qui eſt vne relation externe & accidentaire à la ſubſtance. Origene auſsi mettant la difference de la nature humaine auec la diuine, dict que l'humanité n'eſt pas par tout, mais bien la diuinité, ce que nous accordons tres-volõtiers & telle eſt noſtre foy: mais iamais Origene ne dict quelle ne feuſt au Sacrement d'Euchariſtie, car autre choſe eſt, dire qu'elle ne ſoit par tout, & qu'elle ne ſoit au S. Sacrement. Par tout il eſt, ſelon ſa diuinité immenſe & par nature, au Sacrement il eſt, ſelon ſon humanité & par ſa vertu diuine. En cela il n'y a rien contre nous. La replique du Miniſtre eſt qu'il s'enſuiuroit de noſtre Reſponce

ponce que le corps de Ieſus-Chriſt eſt infiny, & par cõſequẽt qu'l n'eſt pas vn corps, qui eſt vne vaine replique, car il ſçaiſt bien que nous nions cela, pour autant que pour eſtre infiny il faut que telle choſe ſoit par tout, par nature, & pource, par tout, de faict, *Actu & potentia*, ſi qu'elle aiſt eſté deuant tout temps, & en tout temps, paſſé, preſent, & aduenir par tout, ce qu'on ne peut dire de l'humanité de Ieſus-Chriſt. Or vn infiny ne peut eſtre moins qu'vn autre infiny, autrement il ne ſera infiny ſi quelque choſe de l'infiny luy defaut, puis donc que le corps de Ieſus-Chriſt à moins que la diuinité en tout ce que nous venons de dire, il eſt euident qu'il n'eſt pas infiny. Ioinct que l'infinité ne vient pas de tous lieux qu'on rempliſt par tous lieux, prins meſmes enſemblement, &, *Copulatiuè*, cõme l'on dict, car ils ſont finis, mais l'infinité vient du rempliſſant de tous lieux telle choſe eſtant touſiours hors de tous lieux, & en telle infinité que s'il y auoit vne milliace de lieux d'auantage qu'il n'y a, encores rempliroit il tout par ſa propre nature, & s'il ſeroit touſiours en meſme puiſſance, d'en remplir encores autant, voire s'ils eſtoient infinis, & ſi auec cela, ne ſeroit comprins en aucun lieu, ſi qu'on peut dire, il eſt tout là, & non pas là, choſes qu'on ne peut dire du corps de Ieſus-Chriſt, mais bien comme eſtant vny au diuin verbe, à

Page 924. au Miniſtre

Ariſt. 3. phyſic. c. 4. 5. 6.

il cela par dessus tous les autres corps & substances qu'il est en diuers lieux, mais tellement qu'estant là, il y est tout, & si estant là, on peut quant & quant dire, qu'il n'est pas là, demonstrant vn lieu hors du Sacrement. Tels argumens donques, procedent a faute de comprendre qu'est ce qu'est infini, & que tout ce qui à moins, tant soit peu, ne peut estre infini: comme s'il y auoit deux lignes dont l'vne feust infinie & l'autre eust vn trauers de doigt moins, lors ceste autre ne seroit infinie, à plus forte raison s'il luy falloit cent ou deux cens aulnes. Nous disons donc auec Origene que ou ils sont deux ou trois assemblez au nom de Iesus-Christ, là n'est pas le corps de Iesus-Christ, ausi ne la il pas promis, mais la ou est le Sacrement parfaict, il y est, car ainsi il la dict & promis, si bien que le Ministre equiuoque des assemblées Chrestiennes, au sainct Sacrement de l'Autel. Iesus-Christ, en ce passage de sainct Mathieu & Origene sur iceluy parlent du premier, & non du second, mais du second il en parle en la Cene, ou il promet non sa diuinité nue, mais son corps & son sang. Sur lequel passage Origene n'a eu garde de dire que son corps n'y feust pas, comme il le dict & le traicte sur le passage allegué. Dauantage quand Dieu mettroit le corps de Iesus Christ par tout, encores ne seroit il infiny,

Origen. hem. 35. in Math.

Math. 18

comme

comme appert par les raisons susdictes. I'auois accordé auec sainct Cyrille, que si Dieu estoit corporel il seroit finy. Le Ministre ne sçaist que repliquer la dessus, sinon vainement en disant qu'il s'ensuiuroit des blasphemes comme que Dieu deuiendroit par miracle plus grand qu'il n'auroit pas esté au parauant, s'il pouuoit estre par apres en plusieurs lieux: I'accorde que tous ses blaphemes & plusieurs autres s'ensuiuroient, comme qu'il ne seroit pas Dieu, s'il estoit corporel, ainsi que mesme le prouue Aristote, & qu'il y auroit vn autre Dieu plus grand que luy, puis qu'il faut de necessité, qu'il y aist vne premiere cause en nature. Le Ministre sçaist il pas bien que *vno inconuenienti dato, multa contingunt*, & que d'vne proposition cõditionelle impossible, on peut tirer tout ce qu'on voudra ? Or telle est la proposition qu'il met en auant. Si Dieu estoit vn corps. Ie dis qu'il ne seroit pas Dieu, & y auroit vn autre Dieu qui pourroit mettre ce corps en plusieurs parts. Ainsi il n'a que repliquer sur mes Responces, & demeure court. Il s'excuse par apres d'auoir changé le langage de sainct Cyrille, faisant estat de le citer au long comme appert en la page 272 de son precedent escript, disant qu'il a vsé d'vn mot equipollent. Mais il n'est pas vray, qu'en bonne philosophie, n'y en l'Escriture le

mot de chair, soit equipollent au mot de corps. Car corps est tout ce qu'on void, chair est seulement aux choses viuantes ayãs du sang. Aussi en l'Escriture, le mot de chair sonne en mal, & se prend pour beaucoup d'imperfections, ce que ne faict pas ainsi le mot de corps, mesmes
Heb. 6. en la personne de Iesus-Christ, de laquelle dit S. Paul, qu'aux iours de sa chair, il a pleuré & souffert, opposant la chair à l'estat de la gloire. Comme aussi quand il dict que si nous auons cogneu Iesus-Christ selon la chair, neantmoins
2. Cor. 5. maintenãt nous ne le cognoissõs plus tel selon la chair, pareillement quand il dit, que la chair & le sang ne possederont point le Royaume de
1. Cor. 15. Dieu, & autres sẽblables passages dont le nouueau Testament est remply. En tel sens disoit S. Cyrille, que selon la chair, n'estoit plus auec ses Apostres aprez sa Resurrection & Ascension conuersant auec eux comme auparauant, ayant vn corps plus semblable à la Diuinité, qu'aux imperfections de la chair, comme sont corruption, mortalité, fain, soif, ignominie & semblables, Et oppose S. Cyrille la presence visible & corporelle encores mortelle & passible & à laquelle seule s'arrestoient les Apostres comme à leur dernier but (ainsi qu'appert Ioh. 16) à la Diuinité de Iesus-Christ, & non pas la presence visible & passible, à la presence inuisible & impassible laquelle se faict non par

nature

nature d'vn corps, mais par la toute-puissance de la Diuinité : si bien qu'il n'y a rien là contre le S. Sacrement, aussi ne parle nullement S. Cyrille en ce passage du Sacrement d'Eucharistie, mais des choses susdictes. Au reste quād il parle du S. Sacrement, il en parle si haultement que rien plus, tant en ses Commentaires sur S. Iean que au Concile d'Epheſe, ou est dit *Sanctam & viuificam & incruentam carnem in Eccleſia celebramus, ipſius verbi propriam factā.*

Conc. Eph. in epist. Concilij. ad Nestorium missa. non vt communem carnē percipientes (quod absit) nec vt viri sanctificati, sed vere viuificatricem & ipsius verbi propriam factā. hæc ibi.

LeMiniſtre allegue S. Augustin & Vigilius, ja alleguez par Bellarmin, & à la reſponce qu'auois faicte, qu'ils parlent d'vn corps selon les proprietez naturelles, & non selon la toute-puissance de Dieu, il ne scaist repliquer que sa vieille chanson, qu'vn corps, seroit corps, & nō corps, ce q̄ i'ay mōstré estre faux, d'autāt que la subsstāce du corps ne depēd point du lieu, car le lieu est vn accidēt, & non vne subſtance. Donques ces Peres ont parlé comme si nous disiōs que le corps de Ieſus-Chriſt estoit mortel & paſsible, & quiconque diroit autrement, il nieroit la verité de sō corps, ce qu'ō diroit treſ-Chreſtiennement, mais de la ne s'ensuiuroit pas pourtant qu'estant reſuſcité par sa diuinité, & reçeuant d'autres qualitez il ne soit immortel & impaſsible. De meſme estoit il viſiblement, & à vn seul lieu, mais ne s'enſuiſt pas, que du deſpuis par sa toute puiſſance, il n'aye

disposé autrement. Quand à la question proposée par le Ministre s'il s'ensuit qu'vn corps puisse estre en plusieurs lieux, ores qu'il passe à trauers d'vn autre corps. Ie dis qu'ouy, car s'il penetre vn autre corps, il est donc hors de tout lieu, d'autant que le premier corps la desia occupé, & ainsi pouuant estre hors de tout lieu, cõtre sa proprieté naturelle, il pourra estre aussi en diuers lieux cõtre ladite proprieté naturelle, attendu qu'il ne peut estre enclos d'vn lieu, par ceste premiere puissãce à luy cõmuniquée. Et est chose plaisãte à cõsiderer les traits du Ministre voulãt prouuer que non, par ceste raison, qu'vn Ange passe a trauers d'vn lieu, dict-il, & nonobstant, il ne peut estre en diuers lieux. Il y a dis-ie du plaisir, car quand i'ay voulu souuent bailler des exemples prins des Anges, il a touſiours trouué a dire que les Anges sont Esprits, & qu'il n'y a rien de semblable, & toutesfois maintenant il s'en sert pour prouuer son dire. Ie dis donques que pour penetrer vn corps, il ne s'ensuist que telle chose soit en diuers lieux, si telle est la proprieté naturelle d'vne chose, comme elle est à vn Ange, car les proprietez sont distinctes, de penetrer, & d'estre en diuers lieux, mais aussi dis ie que si par dessus les proprietez naturelles vne chose comme vn corps, penetre vn autre, lors par mesme moyen, elle pourra estre

Page 929. ud Ministre

Page susdicte du Ministre

ra estre en diuers endroicts, d'autant que le second ne repugne non plus que le premier, & est a dire que si par vertu surnaturelle Dieu feist le premier, que par la mesme vertu, fera le second. Mais des Anges c'est autre cas, d'autant qu'ils penetrẽt & passent à trauers des corps par leur proprieté naturelle, laquelle n'infere point par aucune consequence, leur l'existance en diuers lieux, ceste proprieté naturelle n'apportant point cela d'elle mesme, mais bien la vertu supernaturelle qui est en Dieu non limitée, & pource par la mesme vertu vn Ange pourroit estre en diuers lieux, mais non de sa propre vertu, sa proprieté naturelle ne pourtant pas cela. La faute du Ministre vient qu'aprez Pierre Martyr il ramasse toutes les sentences des Peres, qui ont combattu les Manicheens, Euticiens & semblables, qui mettoient vn corps de phantosme en Iesus-Christ, ou vn corps changé en esprit apres la Resurrection. Il failloit bien que ses Peres vinsent à exaggerer les proprietez naturelles d'vn corps, pour mõstrer qu'il auoit vn vray corps tant en sa vie mortelle, qu'apres sa resurrection, mais on ne trouuera point qu'ils ayẽt exaggeré cela, a propos de la saincte Eucharistie, ou nonobstant y est faicte mention expresse de son corps, qui est assez pour faire entendre que touiours le

Miniſtre trauaille, mais en equiuoques, & hors des propos & diſcours des Peres. A ce qu'il dict que iamais les Manicheens ny autres n'ont eſté condemnez pour nier la realité au Sacrement, ie luy reſpõs, qu'eſtoit-il de beſoing, puis qu'ils nioyent la realité en l'incarnation? il falloit donc au preallable leur perſuader & prouuer ce premier, comme vn fondement, ſans quoy en vain ſe fuſſent-ils penez de les cõdemner ſur ce ſecond, qui depend neceſſairemẽt du premier.

Pour les Manicheens ils tenoyẽt que le corps de Ieſus-Chriſt eſtoit eſtendu par les rayons du Soleil, & n'eſtoit q̃ phantoſme en Ieſus Chriſt, eſtant en terre. On peut voir c'eſt argument du Miniſtre ſur l'erreur des Manicheens, en Bellarmin lib. 3. *de Euchariſt.* c. 3. Le docte Lecteur le pourra voir ſur le lieu auec ſa ſolution, ne faiſant eſtat de reppeter ce qu'a eſté deſia dict par d'autres, tant y a qu'il leur monſtre, que s'il eſtoit eſtendu par le Soleil n'eſtant point plus loing que du Soleil, ainſi qu'ils alleguoiẽt, *In ſole poſuit tabernaculum ſuum*, qu'en telle façon il ne pouuoit eſtre en croix, autrement il ne ſeroit au ſeul Soleil, ainſi qu'ils le diſoient, ſi bien que ſuppoſée l'opinion des Manicheens la conſequence eſt bonne, mais non pas hors de cela. S. Auguſtin donques argumente, *ex conceßis, non ex veris*, mais le Miniſtre icy argumente contre nous, *non ex conceßis, nec ex veris*. Or quand S. Augu

Aug. lib. 20. cont. Fauſt. Manich. c. 11.

Auguſtin reprochoit aux Manicheens qu'ils penſoient manger la Diuinité lors qu'ils mangoient des fruicts (car ils mettoyent la Diuinité perſonnellement en toutes creatures) les Manicheens luy reprochoyent qu'ils en penſoyent bien autant lors qu'ils receuoyent l'Euchariſte, mais S. Auguſtin leur reſpond que c'eſt autre cas, car ce n'eſt nature qui à faict cela, mais l'ordonnance de Ieſus Chriſt, eſtant vn Sacrement myſtique, & non charnel, Sacrement de religiõ, & non production de nature, meſmes que leſdits Manicheens luy reprochoyẽt qu'ils eſtoiẽt Idolatres de Ceres & Bacchus, adorans le pain & le vin. Ce que monſtre que les Chreſtiens adoroyent le Sainct Sacrement. S. Auguſtin leur remonſtre qu'ils n'adoroyent point le pain ny le vin, &c. Or ils refuſoyent auſsi le Calice, & pource eſtoyent reprins de reietter le ſang de Ieſus-Chriſt, ce qui condamne auſsi les Sacramentaires: mais vainement demande le Miniſtre que ſi la concomitance y eſtoit on n'euſt reproché cela aux Manicheens qui vſoyent du pain Euchariſtique, ou eſt auſsi le ſang, Car iamais Ieſus-Chriſt ny S. Paul, ny autre, n'ont appellé vn boire la receptiõ ſoubs les eſpeces du pain, mais bien celle qui ſe faict au Calice ſoubs les eſpeces du vin, & c'eſt ce qu'õ leur reprochoit.

Leo. mag. ſerm. 4. de quadra.

Finalement il allegue S. Gregoire lequel eſcriuant contre les Euticiens, dict que le corps de

de IesusChrist estoit palpable,&c. autant vainement qu'au precedent argumẽt,car S.Gregoire parle contre le susnommé Heretique, & de la Resurrection de Iesus-Christ, & non pas de la Saincte Eucharistie,car au reste que S.Gregoire aye tenu formellement qu'il a penetré inuisiblement les portes contre toute puissance de nature, comme estoit n'ay du ventre de sa Mere, il appert amplement par son Homelie 26. sur les Euangiles,& en infinité de lieux il approuue & confesse la verité & realité du corps de nostre Sauueur au Sainct Sacrement, de maniere que le Ministre deuoit rougir de honte d'alleguer Sainct Gregoire pour tesmoing de son heresie. Et en cela on cognoist manifestement qu'il allegue les Peres contre leur propre doctrine.

Grego. in Iob.lib.14. c.19. & 30.

Greg.hom. 26. sup. euang.

CONTRE LE XX. CHAPITRE du Ministre.

EStant paruenu par la grace de Dieu iusques à ce 20. Chap. qui est le dernier ie n'auray pas beaucoup à discourir renuoyant le Beneuole Lecteur, en ce qu'en ay escript en ma precedente Responce, si amplement qu'il iugera n'estre besoing d'y adiouster dauantage,& conferant

ferant le susdit escript mien auec celuy du Ministre, iugera (s'il n'est passionné) que le discours du Ministre n'a pas mesme apparence en rien du tout ce que i'en proposois. Car il est icy question seulement de la maniere de manger le S. Sacrement, & s'il y a vraye & reelle manducation. I'ay soustenu auec l'Euangile, les Peres & toute l'Eglise Chrestienne & Catholique, que c'est vne vraye & reelle manducation, & la plus noble de toutes les autres, à raison que de nostre bouche nous receuons c'este precieuse viande, & passant par les organes deputez de Dieu à la reelle manducation, s'en va à nostre estomach, bien qu'elle ne s'arreste là (comme les viandes corruptibles) car elle penetre les Ames, baillant ce pendant nourriture spirituelle à l'ame, & corporelle au corps, pour le regard de la vie incorruptible de resurrection, de laquelle nostre corps est autant capable comme de la vie corporelle corruptible. Estant donques ces choses en nous ou au Sacrement, que nous receuons, il est euident que ceste action ne se peut autrement appeller proprement qu'vne refection, manducation, ou reception en viande & breuuage, Comment donques voudroit appeller cela le Ministre? se pourmener? iouer? chanter? saulter? qu'il nous die comment il le voudroit appeller? nous nous arrestons au dire de Iesus-Christ parlant

plus

plus propremẽt que tous les Ministres auec leur langage affecté, ou forcé d'affectatiõ, disant. *Prenez & mangez, cecy est mon corps.* Ils ont prins le Sacrement, donc ils ont aussi mangé le Sacrement. Ils l'ont prins de la bouche corporelle, ou de la main corporelle, doncques ils l'ont mangé de la bouche corporelle & organes corporelz. Voila nostre foy, voila nostre religion au faict du S. Sacrement. Laissant donques les calomnies du Ministre ie viens à son discours, ou il m'impose n'auoir parlé assez clairement, & toutesfois tout le long de mes deux Responces, ie n'auois pretendu autre chose que de prouuer que reellemẽt & de faict, nous receuons le vray corps de Iesus Christ soubs les especes du S. Sacrement. Cela supposé ie respondois au Ministre que nous le receuons & mangeons reellement & de faict. Il trouue à dire que ce sont nous suppositions, & ie luy ay dict cent fois que ce sont Principes Euangeliques prins & tirez du pur Euangile, sans y rien adiouster. N'y a il pas ces mots, Prenez & mangez, cecy est mon corps, prenez & beuuez trestous, cecy est mon sang? Le Ministre pour esuiter ceste verité Euangelique, va sauter à sa mode à la reception spirituelle, laquelle se faict par foy, & estoit deuant l'Incarnation de Iesus-Christ, ce qui n'est à nostre propos qui parlons tant seulement de la reception faicte & ordonnée par Iesus Christ

le soir de la Cene au nouueau Testament, comme expressement il le dict, distinguant le nouueau Testament de l'ancien. Or est-il vray que la foy a precedé Iesus-Christ se terminant en sa propre personne, & non ailleurs, mais le regardant des yeux de l'entendement, & non en le receuant & mangeant. Ainsi parle S. Paul de l'efficace de la foy, disant, *Aspicientes in auctorem fidei.* La foy, dict-il, faict regarder celuy qui est aucteur d'icelle, & ne dict pas qu'elle le face receuoir reellement & corporellement dedans son corps, car regarder n'est pas manger, quand ie regarde le Roy, ie l'honore & me resiouis en luy, mais ie ne le mange pas reellement & de faict. Donc l'vne fonction de la foy est de faire contempler & regarder l'aucteur de la foy, non le receuoir en reelle manducation, pource S. Paul adiouste *A longe aspicientes*, regardans dict-il, mais de bien loing. D'abondant S. Paul dict que la foy c'est la base & fondement des choses que nous esperons, il dict aussi que ce qu'on à desia, & qu'on tient en effect, cela ne peut estre esperé. Le propre donques de la foy, n'est pas de faire les choses presentes en ce qu'õ croit (car ainsi croyans la resurrection future, & la vie eternelle, nous la tiendrions desia) mais son propre est de nous representer en obiect ce qui est proposé en l'Escriture. Si bien que tout le discours du Ministre gist en c'est

Luc. 22.

Heb. 12.

Heb. 1.

Rom. 8.

equiuo

equiuoque, ſi nous receuons par foy Ieſus-Chriſt. *Obiectiuè, vel ſubiectiuè*, par la foy nous le receuons en obiect, regardans à luy, & nous arreſtans à iceluy, mais par la ſeule foy nous ne le receuons pas en ſon propre ſubiect & hypoſtaſe, ſi que ſa propre perſonne ſoit reellement & de faict en nous, & autant reellement comme il a eſté au ventre de la Saincte Vierge, a la creſche, à la croix, ou à la dextre du Pere. Que le Miniſtre nous die, ſi la foy faict eſtre Ieſus Chriſt en l'homme, y eſtant auſsi reellement & de faict qu'aux lieux ſuſdits? Il dira que non, car ſelon luy il eſt tant ſeulement à la dextre du Pere, donc ſelon luy-meſme, la foy ne faict pas que Ieſus-Chriſt ſoit reellement & de faict en nous, ainſi qu'il eſt reellement & de faict en luy, mais bien nous le faict contempler, & y conſtituer noſtre dernier but, & en telle qualité la foy n'eſt pas vne nüe phantaſie, ou pure illuſion (comme impoſe le Miniſtre) car i'ay bien monſtré le contraire au 13. Chap. tant de la precedẽte que de la preſente Reſponce, ains elle à efficace, & opere en nous tous les bons effects de la foy propoſez ſi amplement en diuers endroicts de l'Eſcriture tant Ancienne que nouuelle, mais auſsi elle ne paſſe pas ſes bornes que Dieu luy a baillé, qui eſt de ne faire point pourtant eſtre

Gen. 15. Rom. 4. Heb. 11. Abac. 2. Eſa. 6.

les

les choſes reellement & de faict preſantes à celuy qui croit ſimplement, mais bien luy apporter grace, comme fondement de la iuſtification, & luy donner vne aſſeurance des choſes promiſes en la parole de Dieu. Et comme celuy qui regarde le Soleil, ne reçoit pas le Soleil en ſoy, bien les rayons d'iceluy, ainſi celuy qui d'vne viue foy croit en Ieſus-Chriſt, il ne reçoit pas en effect Ieſus Chriſt en ſa propre perſonne, mais bien les rayons de ſes graces. Au reſte le receuant au treſſainct & treſauguſte Sacrement, lors il le reçoit auſsi, en ſa propre perſonne, comme ſi par diuine puiſſance le Soleil en ſon propre corps, entroit dedans celuy qui l'auroit re[illegible]rde, & ainſi eſt deſcripte l'Egliſe Chreſtienne en l'Apocalypſe, ſoubs le type d'vne femme Apoc. 12. affublée & reueſtue du Soleil, & non ſeulement de ſes rayons. Ie n'ay donc pas dict, que telle foy ſoit phantaſie ou illuſion. Hà ie n'ay pas parlé de la foy, à Dieu ne plaiſe, mais bien de l'opinion des Caluiniſtes, qui tiennent & aſſeurent recepuoir reellement, & en effect le corps de Ieſus-Chriſt, & nonobſtant ils tiennent auſsi que reellement & en effect, il eſt ſeulement à la dextre du Pere. Ainſi leur reception aura le vray corps, mais non pas le vray corps. Et telle imagination ay ie appellé vaine & trompeuſe, comme les ſonges, mais non pas la Foy qui eſt en

Ieſus

Iesus-Christ. Parquoy le Ministre appuye tout son long discours sur vne pure suppositionfaulse, equiuoquant de la Foy en l'opinion des Caluinistes qui n'ont point de Foy, mais heresie qui ruine & destruict la Foy. Cela coupe chemin à toutes les reduittes du Ministre sur ce propos. Il dit ne ce soucier point de nostre distinction, laquelle porte que reellement il y est, mais la maniere est surnaturelle, & c'est elle toutesfois qui coupe chemin à toutes ses obiections capharnaitiques & charnelles, & mesmes c'est tout ce qu'il me falloit dire à ce propos, pour monstrer qu'il y a icy vne reelle manducation, tant à raison de la realité de la chose qu'on reçoit, qu'a raison que la maniere surnaturelle n'empesche vn effect estre vray & reel, ainsi qu'ay monstré tant par la conception de Iesus-Christ au ventre de sa mere, que par la resurrection future. Le Ministre voudroit esbranler ces deux exemples s'il pouuoit & s'en efforce à sa mode Ministralle, passant de la similitude en l'egalité, de maniere que trouuant aux deux la moindre difference, il cõclud par la *A particulari ad vniuersale*, qu'il n'y a rien de semblable, mais au contraire me suffit de prouuer ma These Chrestienne, qui est. Que la maniere supernaturelle n'empesche point vn effect vray & naturel, ainsi qu'appert par les deux exemples susdits, ausquels la maniere

niere est surnaturelle : & procedant de la seule puissance de Dieu ores que l'effect de la conception, soit esté autant vray & naturel en nature, comme toutes les autres conceptions des autres enfans engendrez par voye & maniere naturelle, & le mesme sera en la Resurrection des corps. Outre nous disõs que tout le miracle est en l'existance du corps de Iesus-Christ au S. Sacrement & non point en nous qui n'operons pas ceste grande merueille, mais le seul Dieu par sa toute-puissance. Pour nous, nous ne sommes que organes qui faisons ce que Iesus-Christ nous commande de faire, & en telle Action il ne faut iamais de faire ce grand miracle. Et que le Ministre notte bien ce propos qui est tiré de S. Chrysostome, que quand Dieu commanda a nos premiers parens de croistre & multiplier leur espece, en ceste promesse il donna vertu generatiue, à la semence humaine pour touſiours & à l'aduenir, & auec cela iamais Dieu ne manque de creer vne Ame raisonnable, autant de fois que par ceste semence humaine vn petit corps est organisé en la matrice de la femme, non que ceste semẽce humaine aye vertu d'elle mesme de produire vne ame raisonnable, qui est vn Esprit, car le seul Dieu le peut faire, qui crée les Ames dict la Sapience, mais bien qu'a raison de sa promesse Dieu ne manque iamais à creer

Chryſoſt. hom. de prodit. Iudæ.

Vide S. Tho. 1.2.q. 26. ar. 10. ad. 1.

vne Ame raiſõnable non Ame viuante ou brutale, mais à ſon image & ſemblance, ce qu'il ne faict iamais hors de ceſte generation, n'y ſans la ſemence humaine, enſemençant les organes deputez de Dieu à cela, meſme qu'en fornication & hors de legitime mariage, ainſi il le faict & produict, mais non en l'enſemencement des Animaux & beſtes brutes, n'y en celuy qui eſt faict par l'homme, hors de ce qui eſt deputé à cela, qui eſt la femme. Ainſi Dieu ne faut iamais d'operer ceſte grande merueille, autant de fois que telle action eſt faicte ſuiuant le commandement qu'il en a faict, voire, ores que ce ſoit illegitimement, c'eſt à dire hors de ſa grace, & en peché mortel, mais bien ſi c'eſt hors de ſon ordonnance & promeſſe, comme aux anciens Heretiques qui n'vſoient du pain & du vin, matieres deputees a ce grand Sacrement, ou n'vſoient de la forme d'iceluy, qui ſont les paroles ainſi qu'il les a prononcees. En ceſte façon prenant le tout comme il ſe doibt prendre, le Miniſtre pourra entendre que telle puiſſance n'eſt encloſe aux paroles, non plus que l'Ame raiſonnable n'eſt encloſe en la ſemence humaine. Mais bien que ſans ces paroles iamais Dieu ne faict ceſte grande merueille, & auec icelles il ne faut iamais de la faire & operer. La mere dit S. Thomas baille la matiere ſãs forme, le pere baille la vertu formatiue, mais ceſte

vertu

vertu formatiue n'eſt pas ſuffiſante à produire l'ame raiſonnable, mais c'eſt le ſeul Dieu. Ainſi le Preſtre met la matiere, Ieſus-Chriſt a baillé la forme qui ſont les paroles, mais le ſeul Dieu change & y introduict le corps de Ieſus Chriſt. Donques tout le miracle eſt en Dieu operant tout, & en la maniere de l'exiſtance du corps de Ieſus-Chriſt, hors de ces deux poincts il n'y a point de miracle, parquoy vainement le Miniſtre demande ſi le preſtre prenant le Sacrement en la main, faict miracle, ſi c'eſt miracle quand il ouure la bouche pour receuoir & manger le Sacrement, à raiſon que iamais aucun Catholique ne dict que miracle feuſt a autre choſe qu'aux ſuſdictes, ſçauoir en Dieu comme Aucteur & operateur, & au corps de Ieſus-Chriſt comme exiſtant par maniere du tout ſurnaturelle. Quand les enfans d'Iſrael mangeoient la manne au deſert, & le peuple les pains multipliez ſoubs Ieſus-Chtiſt, il n'y auoit aucun miracle a ceux qui mangeoient, mais bien ſeulement à la viande mangée, laquelle eſtoit miraculeuſe, ainſi de la veſue hoſteſſe d'Helizée, quād elle vſoit de l'huile multiplié, & de l'autre hoſteſſe pareillement d'helie, quand elle mangeoit du pain faict de la farine multipliee. Ainſi ce que nous mangeons eſt miraculeux, mais noſtre manducation n'eſt pas miraculeuſe. Or il n'y a re-

mede, si faut il que le Ministre s'en voise tousiours errant apres les tenebres de ses equiuoques. La maniere donques miraculeuse est en la viande receue, non aux organes de l'homme, & ceux qui reçoiuẽt Iesus Christ par foy ils le reçoiuẽt par grace, mais non son vray corps par reelle manducation. Cela couppe chemin à tout le long discours du Ministre, reppetant & redisant & presupposant tousiours choses fausses, & que nous nions appertement, seulement est à notter, qu'ils ont tousiours dict que les Peres mangeoient vne mesme viande auec nous, adiousians au texte de S. Paul, ces mots (auec nous) mesmes en certaines Bibles, & c'est ce que ie reprochois au Ministre, qui prend cela comme si i'eusse adressé ce coup à luy seul, chose qu'on ne trouuera point en mon discours. Bien ont dict aucuns de nos Docteurs, que les anciens ont receu vne mesme viande auec nous, *Obiectiue*, ou comme parle sainct Paul spirituellement, mais non pas *subiectiue*, & en son corps, comme dient les Caluinistes, & c'est dequoy nous les reprenons.

Guillaud. Anselm. Hugo.

Sur la fin de ce premier poinct le Ministre exagere fort qu'on ne peut estre laué du sang de Iesus Christ, s'il n'est receu de nous, mais aprez auoir roullié la dessus il est contrainct de dire concluand son discours, qu'il nous est donné & appliqué par l'esprit de regenera-

tion

tion, qui eſt ce que nous diſons auſsi, ſçauoir qu'il eſt donné par grace mais non reçeuant pour cela l'Aucteur de grace en ſon vray corps ſi qu'il ſoit autant reellement dedans nous, cõme il a eſté au ventre de la ſaincte Vierge, & eſt à la dextre du Pere. Les Caluiniſtes le regardent de loing, comme ceux de l'ancien Teſtament, mais nous le tenons de pres, & le receuons en effect, tel qu'il eſt en ſon vray corps. Heb. 11. Cant. 3.

CONTRE LE SECOND POINCT du XX. Chapitre.

LE Miniſtre s'esforçant de prouuer que la manducation ne ſoit vraye & reelle au S. Sacrement, auoit produict certain Canoniſte qui tenoit que le corps de Ieſus-Chriſt ne deſcendoit iuſques à l'eſtomach, duquel ie ne faiſois pas grand eſtat en ce faict là, comme ayant eſté marquée deſia telle opinion par S. Thomas comme fauſſe, & pource en vain d'icelle s'aidoit le Miniſtre contre nous, qui ne ſuiuõs quelques erreurs des particuliers, mais la doctrine ſolide de l'Egliſe vniuerſelle, comme eſtans vrays Catholiques, on peut bien laiſſer eſcrire vne erreur, ſans erreur, mais non l'aprouuer ſans erreur. Donc en cela le Miniſtre ne faiſoit rien du tout. Ie diſois que le corps de Ieſus-Chriſt ceſſe d'eſtre au Sacrement, lors

que la matiere du Sacrement ceſſe, autrement il ne ſeroit au Sacrement, & pource diſois ie, que la ſuppoſition du Miniſtre eſtoit faulſe, de dire que le corps eſtoit remporté au Ciel, auſsi n'en ſort il point par aucun mouuement local: mais comme ie viens de dire, le miracle ceſſe ceſſant la matiere du Sacrement, n'ayant point iamais promis d'eſtre en ſon vray corps naturel reellement & de faict auec nous en ceſte Egliſe militante, excepté au Sacrement, duquel les matieres defaillans ceſſe des lors la merueille du Sacrement ainſi que meſme le Sacremẽt, qui ne peut eſtre ſans telles matieres, comme l'Ame raiſonnable eſt au corps du petit enfant conçeu au ventre de ſa mere, tout auſsi-toſt que le corps eſt organizé, & ſe trouue là, à vn moment, ſans aucun mouuement local: & auſsi elle ceſſe d'eſtre au cœur, & en toutes les parties de ce corps tout auſsi-toſt que le cœur (partie eſſentielle du corps) eſt nauré, ou percé, non par aucun mouuement local, mais l'Ame ceſſant d'eſtre là, ſans aucun mouuement de phyſique. Le Miniſtre ſur ce propos ne ſcaiſt que dire, n'y que faire. La ſeule Replique eſt de dire. Pour mon regard dict-il, ie nie que le corps de Chriſt ſoit enſemble & au Ciel, & en terre. Ie nie qu'il commence de ſe trouuer en vn lieu nouueau, ſans abandonner celuy, ou il eſtoit auparauant. Ie nie qu'il ceſſe d'eſtre

Non ibi eſt per motum localé, nec deſinit, per motum localem. S. Thom. 3. p. q. 76. ar. 6.

Page 955. au Miniſtre

d'eſtre à vn lieu, ſinõ qu'il s'en departe par chãgement de place. Voila tout ce qu'il en dict. Eſt ce pas bien repliqué à voſtre aduis par ſimple negation? Et eſt a notter qu'il n'y faict autre choſe tout du long de ce ſecond poinct, ſe contentent de dire, vous dictes & ie nie, vous propos dict il, ſont nües affirmations. Mais ſi cela eſt que ne mõſtre il mes nues affirmations (qu'il appelle) eſtre faulſes? car tel eſt le deuoir d'vn vray diſputeur. Or laiſſons luy donques ſort nier tout le long de ce point, *plura negaret improbus*, dit õn, *quam probaret doctiſſimus*. Et puis qu'il nie la forme & le ſens des paroles formelles de Ieſus-Chriſt, qui ſeroit cas de ſes negations? vrayement il n'a ſceu nommer aucun de ceux qu'il appelloit mes maiſtres, diſans que le corps de Ieſus Chriſt ne deſcend point a l'eſtomach, car quand à ceux que S. Thomas confute en termes generaux il ne les nomme pas, & eſt euident qu'ils ne ſont pas mes Maiſtres, puis qu'ils ſon rejettez par ſainct Thomas qui i'enſuis & recognois pour mon Maiſtre. Et eſt euident auſsi que le Miniſtre s'eſt trouué icy attrapé, puis que luy ayãt reproché qu'il ne ſeauroit me nõmer ces miens Maiſtres qu'il appelloit, il n'a ſceu n'y peu icy les nõmer, & ſi pour excuſe il a recours à ceux que S. Thomas a cõfutez ſcachãt tres-bien q̃ i'enſuis, & embraſſe la doctrine de S. Thomas, & par meſme moyen, ie reiette

tous ceux qu'il reiette, tant s'en faut que pour mes maistres ie les recognoisse. Pour Guillaume Durand, il n'a dict autre chose que ce que nous en disons. Il dict que quand le sentiment corporel defaut en la perception du sacrement, il ne faut plus chercher la presence corporelle. Mais le sentiment corporel est mal entendu du Ministre, le cuidant estre seulement au gousier, ou en bonne Philosophie le sentiment est par tout le corps espandu d'vn bout en autre, & demeure en la chose sensible, autant que la matiere & accidens d'icelle, telle chose estant tousiours sensible, *vel actu, vel potentia,* car encores qu'on ne la voye, touche, ou gouste, elle peut entant qu'est de soy, & de sa propre nature, estre veue touchée, & goustée. Le susdit Aucteur dit aussi, que le corps de Iesus-Christ passe de la bouche en l'esprit, ce qui est tres veritable, car aussi tost que la perception est faite, le sacremẽt desia appliqué au Chrestien tout aussi tost il cõmance d'operer interieurement en l'ame qui est l'effect du sacrement, & n'attẽd pas Iesus-Christ que le sacrement soit descendu en l'estomach, ainsi que puerilement presuppose le Ministre, mais au contraire estant receu & appliqué, il opere tout aussi tost à nos ames, & la suauité & douceur du sacremẽt se gouste au vray & feruẽt Chrestien, aussi tost au palais de l'ame, qu'au palais de la bouche corporelle, Iesus Christ y operant,

rãt, cõme le Soleil qui eſclaire à vn momẽt tous les lieux ou il a entrée, meſme tout noſtre horizõ & hemiſphere ſe leuant par deſſus nos teſtes. Au Bapteſme pareillement l'ablution interieure y eſt faicte, tout auſsi toſt que l'eau eſt appliquée auec les paroles. Le Miniſtre d abondant ramaſſant à ſa mode des rapſodies & repetaſseries, c'eſtoit diſpenſé d'alleguer Euſebius Emiſſenus, par lequel ie luy chauſſois ſi viuement les eſperons qu'il eſt contrainct de dire que ce n'eſt pas luy, mais vn autre ainſi (dict-il) que Sixtus Senenſis de ma ſecte (il deuoit dire de mon ordre, car nous ne ſommes pas Sectaires comme luy & les ſiens) la eſcript. Ie ſçauois bien cela, il ya plus de dix ans, & en effect ie me riois du Miniſtre, m'aſſeurant tresbien que ie luy ferois retracter c'eſt Aucteur, ainſi qu'il luy eſt arriué en ce mauuais ou difficile paſſage pour luy. Mais ſi donques il n'eſtimoit l'Aucteur de ce liure eſtre ceſt Ancien Pere Euſebius Emiſſenus, pourquoy donques l'alleguoit il contre moy en ſon precedent eſcript ſoubs le tiltre d Euſebius Emiſſenus? Ie n'ay donc pas failly de le luy oppoſer, voyant qu'il le tenoit pour tel. Ainſi void on qu'il à ſon dict, & ſon deſdict. De meſme reſpondois-ie à la ſentence de S. Ambroiſe, lequel auſsi n'a pas eſté de l'aduis vrayement puerile du Miniſtre, de penſer que le corps de Ieſus-Chriſt, n'opere point en l'Ame iuſques

Sixtus Senenſis. lib. 4 page 322.

à ce

à ce qu'il ſoit deſcendu en bas dans l'eſtomach, ains qu'il opere au parauant, & ſi meſmes il ne va pas au ventre pour ſi arreſter comme les autres viandes, car il opere touſiours en l'ame qu'il ayme plus & en faict plus d'eſtat que du corps, bien qu'il ſoit Redempteur & reſtaurateur des deux. Et c'eſt ce qu'il remonſtre en ces mots. *Is cibus eſt qui animæ noſtræ ſubſtantiam fulcit.* Puis quand ie luy remonſtre par S. Thomas qu'il abuſe de S. Auguſtin equiuoquant de la manducatiõ ſpirituelle à la reelle du corps de Ieſus-Chriſt. Vous errez dict-il, auec voſtre Thomas. Braue Cenſeur! Oyons ſa cenſure. Penſant dict-il, que la chair de Chriſt, ſoit mangée en ſa Cene autremẽt qu'en la ſimple parole, c'eſt à dire autrement que par foy dict il. O Maiſtre Ichan. *Oportet mendacem eſſe memorem.* Vous me repreniez cy deſſus ſi ſouuent, quand ie diſois voſtre opinion eſtre telle, qu'on ne reçoit point autrement Ieſus-Chriſt en la Cene, qu'en la lecture de la Bible, ou en la predicatiõ, ou par la foy, & maintenant vous me dictes que non, & aſſeurez que c'eſt erreur dire qu'il y ſoit autrement reçeu qu'en la ſimple parole & par foy. Eſtant donc tombé de l'autre coſté, ie m'eſſaieray à vous releuer, par c'eſt ayde, en vous diſant, que donques le Sacremẽt d'Euchariſte n'eſtoit pas beaucoup expedient, moins neceſſaire, voire à peu prez ſuperflu & inutile, puis que la foy & la ſimple parole en font tout autant.

Ambro. lib. 5. de ſacrã. c. 4.

Page 960. au Miniſt.

CONTRE LE III. POINCT du XX. Chapitre.

EN ce poinct le Ministre traicte si nous mãgeons propremẽt le corps de Iesus Christ. Il veut soustenir à toute force que non, mais il se trouue court de dix grains, dés qu'il est mis à la balance de l'Escriture. Quand ie luy demãdois de me respondre clairement & sans tergiuerser, à sçauoir si Iesus-christ auoit veritablement mangé apres sa resurrection? A ceste question au lieu de dire clairement, ouy, ou non, il y empesche vn long periode de huict lignes, & encores vn autre d'vne & de deux demis lignes craignant de se couper. Tant y a qu'il conclud ainsi. Il a (dict-il) donc vrayemẽt mangé, quãd au premer acte, qui est de mascher & aualer la viande. Et vn peu au parauant il dict ainsi. Ie disois que ce manger estoit vray & non point phantastique, combien qu'il ne feust point parfaict & accomply à la guise ordinaire: c'est à dire combien que tous les actes requis au mãger de nature ne s'y trouuassent point, d'autant que la viande n'estoit point cõuertie en la propre substance de nostre Seigneur. Voila tous ses propos. Or ie dis, si donques telle manducation estoit vraye selõ le Ministre, ores qu'elle n'eust

Page. 961. au Minist. cõmenceãt à la ligne 8. finissant à la 17.

tous

tous les actes requis au manger, à la guise ordinaire, pourquoy nie-il que la reception du S. Sacrement ne soit vne manducation vraye, ores que pareillement à la guise ordinaire ne s'y trouuét point tous les actes requis au manger naturel? Hô dict le Ministre, il n'y est pas mascé. Et bien il y default donc quelque acte de la guise ordinaire, mais cela defaillant, il ne s'ensuit pourtant, par la propre confession du Ministre que la manducation ne soit vraye & veritable manducation, ainsi qu'appert de la manducation de Iesus-Christ faicte apres sa Resurrection. Le Ministre d'abondant ne sçait esbranler les Peres par moy alleguez qui dient clairement, que mesme nostre chair est alimentée de la chair de Iesus Christ, mais en vie incorruptible, & non pas en vie corruptible, si bien que le Ministre est si estonné la dessus, que cuidant alleguer Bellarmin pour soy, il l'amene contre soy, & à sa condemnation, disant ainsi ledict Docteur, que les Peres n'entendent dire que par l'Eucharistie nostre substance mortelle soit nourrie ou augmentée, mais bien soit nourrie par icelle, à immortalité. I'ay admiré icy le Ministre faisant comme le Curé qui s'excommunie soy-mesme, ou cõme le mal-aduisé qui presche contre ses bulles. Or, bien que la chair de Iesus Christ, ne soit changée, ou digerée en la nostre, nonobstant elle nous apportant

lib. 4.

Page 962. 963. au Ministre.

tant tout le bon effect de la viande cuite & digerée dans l'estomach, à ceste occasion (elle nous nourrissant & augmentant en vie eternelle) elle est mangée de nous, & quand ce ne seroit *formaliter*, ce seroit *eminenter* (comme le Soleil, deseiche non formellement cõme le feu, car il n'est pas chaud en soy comme le feu, mais tant y a que par vne puissance plus excellente, il deseiche, car il n'est ny froid ny chaud en sa substance) mais bien superlatiuement, & plus excellẽment que le feu, & a pourtãt tous les bõs effects du feu, ayant encores dauantage d'autres choses plus excellentes que le feu. En ceste maniere disons-nous que Dieu est sage & prudent, non formellement comme les hommes, qui discourent pour estre sages & prudens, mais d'vne maniere eminente, par dessus tout cours humain. Et pour coupper chemin à tant de babil du Ministre. Nous mangeons les especes & auec icelles le corps de Iesus-Christ, mais le corps de Iesus-Christ y estant d'vne maniere supernaturelle, il y est reçeu aussi & mangé d'vne maniere supernaturelle, si bien que tout le miracle est au corps de Iesus-Christ, & non point en nous, ainsi que l'ay monstré au premier Poinct de ce Chapitre qu'on pourra icy repeter. Le Ministre deuoit auoir eu honte d'alleguer Sainct Paul Rom. 8. ou est dict, que le S. Esprit, viuifiera nos corps, & n'est pas dict

(dict-il)

(dict-il) que ce sera la chair de Christ: Car S. Paul ne dict pas, que ce sera le seul S. Esprit sans Iesus-Christ, mais il amene vne des causes de nostre resurrection, & Iesus-Christ en amene vne autre Ioh. 6. qui est sa chair receuë en manducation. Donques les exemples de l'or & des perles mangées en masse, sont tres propres, car ores qu'on ne les masche, nonobstant ny estant tous les actes ordinaires de la manducatiõ, elle est neantmoins vraye & veritable selon la propre confession du Ministre. Lequel accorde qu'on parle ainsi, c'est qu'on mange l'or & les perles, mais dit-il, ceste locutiõ est impropre. Et ie dis au contraire, car puis qu'elle est vulgaire, & ne parle-on iamais autrement, il faut dire que telle locutiõ est propre, ou receüe au rang des propres locutions, & cela suffiroit pour dire qu'il y a vraye manducation au S. Sacrement, car Iesus Christ en l'Euangile ne parle point subtilement en Philosophe logicié, mais simplement, & moralement en docteur & maistre des bonnes mœurs. Comme donc les Propositions vniuerselles sont autres en Dialectique, qu'aux Ethiques: car en Dialectique on y va si exactement & subtilement, que si vn seul y deffaut, la proposition est faulse, mais en la science morale, suffit pour faire la proposition vraye, que la plus part y soit contenue, ou le plus ordinairement, ores que non pas tous, ny

tousiours

touſiours,& telles ſont les propoſitions de l'Euãgile, comme. Nul ne met le vin nouueau dans les vieux barils ou tonneaux. Nul ne vient à couldre vne piece de drap neuf à vn vieil veſtemẽt. Tout ce qui entre par la bouche s'en va au ventre, & puis deſcend par en bas, & ſemblables, auſquelles on y trouue des exceptions ſi on vouloit cauiller l'Euangile, mais à Dieu ne plaiſe,car le Chreſtien admirant la ſimplicité de Ieſus-Chriſt, ſe doit arreſter à ſa parole, icelle ſuiure & la prendre en ſon ſens,& non faire cõme le Miniſtre qui va cauillant les expreſſes paroles de Ieſus Chriſt, diſant que ce n'eſt point ny manger ny boire, ce qu'il à appellé ſi clairement,manger & boire. Math.3. & 15.

Le Miniſtre tranſporté faict icy vn pas de clerc, Si dict-il, l'or eſt dict eſtre mangé, d'autant qu'il conforte le cœur, donques certaines pieces de fer,& de cailloux ne ſerõt point mangées, pource (dict il) qu'elles n'ont point vn vſage pareil. Certes ô Miniſtre, voila vn grand inconuenient,quand ie dirois que le fer, ny les cloux ne ſe mangent point! Et que ſi quelqu'vn le dict ainſi par fois,qu'il le dict en mocquerie, ſe mocquant de celuy qui auale le fer & les cailloux! Voila (dis-ie) de grands inconueniens alleguez par le Miniſtre. Il allegue tout de ſuitte vn autre inconuenient,qui eſt auſsi lourd. Il y a dict-il, certaines choſes ſeulement appliquees Page 965. ſur la fin au liure du Miniſtre.

par

par dehors qui confortent le cœur, & toutesfois ne ſont pas mangées. ô homme hors des gons! Et qui à dict cela? Ie diſois que les ratiſſeures de l'or eſtant mangées en maſſe, l'on dit veritablement qu'on mange l'or, car outre-ce qu'il eſt mangé auec ſa maſſe, ores que nō pas brizé aux dents, il conforte le cœur, & nourrit l'homme, mais ces emplaſtres exterieurs ou ſemblables choſes appliquées ſeulemēt ſur le corps, qu'ont il de commun auec ce qui eſt mangé en maſſe paſſant par la bouche & le gouſier, & deſcendāt au ventre auec plaiſir, & raſſaſiemēt de celuy qui le mange? En apres le Miniſtre va ſaulter aux hypocrites deſquels Ieſus-Chriſt ne conforte point le cœur, comme ſi cela tenoit à luy. Auſsi ne conforte il pas le cœur d'vn tranſi, la viande reçeue en ſon eſtomach, n'y ne le reſiouit point à cauſe de ſon indiſpoſition, ce pendant on dict qu'il a mangé cela. Encores le Miniſtre va cercher les ſouris ſi elles mangent le Sacrement. Impie, prophane, ſcelerat, eſt ce ainſi que tu dois parler de tō Dieu? As tu point entendu la Reſponce ſi ample que t'en ay faicte au Chap. 18. de ma precedente Reſponce. page 677. iuſques à la page 683? Quand aux Anges ſçauoir s'ils mangent veritablement ou non, le Miniſtre ſe contredit, car en premier lieu, il dict qu'ils māgent vrayement, & puis preſſé, il conclud qu'il entend dire, qu'ils mangent ainſi que Thomas

d'Aquin

d'Aquin la entẽdu. Or eſt-il que S. Thomas fait eſtat de monſtrer qu'ils ne mangent point veritablement à cauſe qu'ils n'ont point de corps viuant, & conclud que veritablement Ieſus-Chriſt a mangé aprez ſa reſurrection luy ayant vn corps viuant, donc il y a contradiction au Miniſtre, mettant autant de verité a la mãducation des Anges qu'a celle de Ieſus-Chriſt, choſe qui ne feuſt iamais entendue parmy les Chreſtiens, car ce ſeroit reuoquer en doubte la verité de la reſurrection de Ieſus-Chriſt. S. Hieroſme dict qu'il a veritablement mangé & beu, S. Auguſtin auſsi dict bien qu'on peut diſputer ſur les Anges s'il y a du phantoſme en leur manducation exterieure, & en ce que les hommes en iugeoint, mais dict-il, ſi eſt ce que la foy Chreſtienne ne doubte point de noſtre Sauueur qu'il n'aye mangé & beu aprez ſa reſurrection. Il ne veut receuoir l'auctorité du liure de Thobie, qui nie la manducation aux Anges, comme l'Euãgile l'aprouue en Ieſus Chriſt, mais ce liure là mis dedans leur Bible, s'il eſt bon, il le doibt receuoir, s'il eſt meſchant & faux, pourquoy le mettẽt ils dedans leur Bible? Ioinct que S. Auguſtin c'eſt aidé de ce paſſage là, pour prouuer ſon dire, ainſi que i'auois allegué, à quoy le Miniſtre ne ſcaiſt que dire. S. Ambroiſe auſsi a meſmes commenté le liure de Thobie, & en ſomme ledict liure a eſté receu

Hiero. cont. Ioh. Hieroſol.

Aug. lib. 13 c. 22. de ciuit.

pour canonique du temps de S. Augustin, par tous ces graues Peres qui ont tenu ce Concile vniuersel? Si les anciens ont cité quelques tesmoignages du liure du Pasteur, ils ne se sont iamais seruis d'aucun erreur qui feust dedans ce liure pour digne de foy, moins l'ont iamais mis au dedãs de leurs Bibles, puis dõc que S. Augustin se sert de ce passage de Thobie, traictant de la foy, & que S. Ambroise la commenté, il s'ensuit tres-bien qu'ils ont estimé ce passage estre veritable, & par conse quant tirer que les Anges ne mangent point veritablement. Or dict le Ministre i'accorde que le Seigneur aprez sa resurrection a vrayement mangé quand au premier acte qui est de briser, & aualer la viande, mais non quand à l'autre qui est de digerer. Si donques ce seul premier acte est suffisant de faire apeller cela vne vraye & reelle manducation, donc par mesme moyen la reception au S. Sacrement sera ausi vraye & reelle, ores qu'elle n'aye tous les actes de la manducation. A cela le Ministre ne scaist que dire n'y que opposer, seulement il dict, ie nie la consequence, & a bon droict (dict-il) ainsi que n'a gueres i'ay prouué. Mais il ne sçauroit esuiter cela, que si la premiere est veritable n'ayant point tous les actes, que par mesme moyen la seconde, n'ayant point ausi tous les actes, de la manducation. Et si les vieillards & petis enfans mangent

gent auſsi veritablement n'ayans point les inſtrumens à la guiſe ordinaire il s'enſuit pareillement qu'vne manducation ne laiſſe d'eſtre veritable, ores qu'on n'vſe des inſtrumẽs à la guiſe ordinaire, à plus forte raiſon, cela eſt trouué en la reception du S. Sacrement, lequel cõme expreſſement dit Ieſus-Chriſt il nourriſt l'Ame & auſsi le corps en vie incorruptible & reſurrectiõ de vie. Certainement le Miniſtre ſe rend ridicule en diſant que des deux actes de la manducation, le maſcher des dents eſt le principal, & non la nourriture, car en cela il nie toutes les ſciences du monde, qui dient que la fin, eſt touſiours la choſe principale en vn action. Or eſt il que la nourriture eſt la fin du maſcher, donc la nourriture eſt la choſe principalle en la manducation. Outre iamais aucun Pere ne dict que les Anges ayent veritablemẽt mãgé bien qu'ils briſaſſent la viande, & iamais aucun n'a nié qu'õ ne receut en manducation le S. Sacrement. Tãt donques eſt ardent le Miniſtre à contredire, qu'il jette ſon bounet au feu, ne ce ſouciant de contredire à toutes les ſciences du monde, à tous les Peres, & à l'expreſſe parole de Ieſus-Chriſt. Touchant à l'abiuration de Berẽgarius on ne luy feit rien dire que S. Chryſome n'aye dict autant ou plus amplement, ainſi que i'ay monſtré, tout ce que le Miniſtre en ſcaiſt dire ce n'eſt que pure vanité

preferant vn ſeul ſimple gloſateur du decret à S. Chryſoſtome, à vn Concile, à vn ſouuerain Pontife, & a tout ce que l'Egliſe en à du depuis approuué l'enregiſtrãt & canonizant au decret, bien que ce gloſateur du droit ſoit pour nous, & non pour luy, tant y a qu'on a faict chanter & rechanter Berengarius Heretique relaps, en toutes les façons dont les Peres auoient vſé proteſtans & declarans leur foy en ce S. Sacrement, entre leſquels y eſt S. Chryſoſtome formellement, diſant qu'on vient a rompre ceſte chair: on peut voir au long les ſentẽces d'iceluy en la page 740. de ma precedente Reſponce ou y a trois belles ſentences de S. Chryſoſtome formellemẽt à ce propos, & vrayemẽt le Miniſtre eſt vain en tous ſes diſcours. Touchant à la ſimilitude des pillules, elle eſtoit en ma premiere Reſponce ſur le propos de manger viſiblement ou inuiſiblement, remonſtrant que ces deux circonſtances n'empeſchent point vne reelle manducation, & pource qu'au texte de l'Euangile, il y a le prendre, & le manger, i'uſois des deux ſimilitudes, l'vne de la prinſe, l'autre du manger, concluant que ſi le mot de prendre ce prend reellement & de faict, quand Ieſus-Chriſt dict, *Prenez*, donques auſsi l'autre mot qui eſt tout de ſuitte, ſçauoir, *Mangez*. A quoy icy le Miniſtre ne ſcaiſt q̃ faire, car cõſtrainct de toucher ceſte corde, voicy qu'il dit,

quand

quãd à ce q̃ se sus Christ a dit, *prenez*, cela s'ẽtẽd du prendre de la main le Sacrement du corps, & ce prendre est distingué d'auec le manger. Il est dit-il, maintenãt questiõ entre no⁹ de la propre & naturelle signification de ce mot dernier, & non pas du premier: pourquoy alles vous confondant (dict-il) les matieres? voila tout ce qu'il en respond. Et voila le renard attrapé. Car ie luy accorde que nostre question est icy si le mot de manger se doibt prendre proprement. Il disoit que non, au contraire ie disois que si, & le luy prouuois, car le mot & verbe precedent, est prins pour vne reelle reception, donques le suiuant & contigu, est aussi prins pour vne vraye manducation. Que dictez vous la Monsieur le Ministre? Rien, ainsi qu'auons entendu, trouuant à dire pour toute couuerture, que ie saute à vn'aurre matiere, & toutesfois, ie ne sorts pas du texte, n'y voire du mot, qui touche copulatiuement celuy duquel est icy question. *Accipite, manducate.* Le premier est prins en sa vraye & naturelle signification, donques le second aussi. *Et, postulat similes casus, & similes modos*, dict on en Grammaire, & en Dialectique la proposition copulatiue, requiert la verité pareille, en ce qui soit & precede la conionction, Et. Or voila encores le Ministre confondu en son dogme Caluinien, disant que le Sacrement de la Cene

Page. 974. au Ministre vers la fin.

Page 689. au Minist. sur la fin de la page.

Cene n'eſt point reçeu par autres inſtrumens que par les inſtrumens de la foy, & de la parole, car ſelon Ieſus Chriſt il eſt prins de la main, & puis receu par la manducation, ores qu'on n'aye point la foy, ainſi que tous les anciens l'accordẽt du traiſtre Iudas, diſans qu'il a receu le Sacrement, n'y croyant point. Or donques mes deux ſimilitudes tendoient là demonſtrer que viſible, ou inuiſible, n'empeſche qu'vne choſe ne ſoit reellement mangée, parquoy en vain le Miniſtre ſe tempeſte la deſſus cerchant d'autres choſes hors de mon diſcours, & puis qu'il ſe veut rendre plus graue Docteur que S. Thomas il ſe fera mocquer de tous ceux qui ſcauẽt treſ-bien qu'il n'eſt digne de parler ſeulement de luy, Braue Cenſeur des plus doctes du monde! Le docte Eueſque Anglois Roſſenſe reprochoit à Luther d'auoir meſpriſé S. Thomas d'Aquin qui eſt de tous bons Auĉteurs appellé (dict il) la fleur de Theologie. Eraſme qui auoit bien meilleur ſẽs & iugemẽt que le Miniſtre, dict q̃ cõme S. Augnſtin a eſté eſleu de Dieu, pour traicter treſ-dignement & amplement de la grace de Dieu contre les Pelagiens, & S. Hilaire de la S. Trinité cõtre les Ariens, ainſi dict il, S. Thomas de la S. Euchariſtie. Il en a donc traicté plus hautement & amplement que les autres, eſtant en cela l'eſleu de Dieu, ainſi qu'il à ſurmõté tous les Philoſophes,

Roffenſis in defenſion. cont. capitiuit. babiloni. Luther.

Eraſc. epiſt. præfixa operibus d. hilarij.

eſt

& meſme Ariſtote, en la matiere & reſolution des Anges & Eſprits, deſquels il en à plus traicté par inueſtigation de ſcience, & dauantage cogneu, que meſme Ariſtote qui eſt appellé le Miracle de nature par Auerrois, à raiſon de la grande ſublimité de ſon Eſprit. S. Thomas la ſurmonté meſme en la vraye philoſophie, & eſt pour ceſte raiſon ſurnommé, le Docteur Angelique, & vn Pedan de Miniſtre voudra parler indignement d'vn tel perſonnage, le meſpriſer & meſdire de luy, faiſant des liures, que S. Thomas n'euſſe daigné releuer de terre? Et toutesfois ledict Miniſtre ſe met en deuoir d'excuſer de Beze en ſes folles & charnelles amours d'ont il à voulu meſme contaminer la S. Eſcriture aux Cantiques de Salomon, vſant de diminutifs laſcifz, que la langue ſaincte ignore, & deſquels iamais les Peres n'ont vſé. De tout le reſte que le Miniſtre propoſe icy de Beze, faiſant Caluin le premier illuminateur de la Cene, & de la ſimilitude d'vn chappon, en à eſté parlé cy deſſus, comme remarque le Miniſtre pour ſa part, & moy pour la mienne. Bien quoy qu'il en ſoit, veut il ſouſtenir que ſon langage de Ric, à Ric, au faict de la Theologie, eſt auſsi graue, que tous les diſcours de Sainct Thomas. Son Ric, à Ric, ſera changé en riſée contre luy, attendu que ie luy oppoſois ſa phraſe de

parler à peu pres bouffonesque, à la grauité des discours de Sainct Thomas, oultre s'il eust bien leu S. Thomas il eust apprins de luy, que l'argument tiré de l'Etymologie d'vn nom n'est point suffisant, ce que le Ministre pensoit toutesfois faire en mettant à la marge ces mots, *Manducare, A mando mandis*, & de faict par tout son discours, son but est de prouuer que l'essence du manger consiste au mascher, si bien qu'a son cõte le Philosophe Sophocles ou Anacreõ, qui se suffoqua d'vn grain de raisin, il mangea tresparfaictemẽt le raisin. S. Thomas dõc dit & enseigne que l'argumẽt prins de l'Etymologie d'vn mon plustost que de la vraye significatiõ, n'est pas de grãd poids & efficace, *Nõ est (inquit) magni ponderis*, il ne falloit donc le faire reluire sur la marge du liure comme chose tresnotable, mais laissons ces petites subtilitez cõme pechez veniels & parlons des plus griefs. Ou ie faisois la diuision de trois manieres de manger reelles, & neantmoins incorruptibles, le Ministre accorde la premiere qui est, quand celuy qui mange est incorruptible, comme Iesus-Christ apres sa Resurrection, mais la viande est corporelle, Il nie la seconde qui est au Sainct Sacrement, & est quand la viande est incorruptible, mais le subject corruptible. Il nie aussi la troisiesme quand l'vn & l'autre tant le subject que la viande sont incorruptibles,

S. Thomas 22.q.1. ar. 9. ad 3.

comme

comme pourroit estre apres la Resurrection generale. La diuision monstre assez qu'elle est bonne & suffisante : tant y a que le Ministre, ne veut toucher à la maniere qui est spirituelle du costé de celuy qui mange, & non du costé de la viande mangée, si donques telle manducation est reelle, pourquoy ne la sera aussi celle qui du costé de la viande sera incorruptible, & du costé de celuy qui mange, corruptible ? car il n'y a point plus de raison d'vn coste que d'autre. Outre si cõme l'asseure S. Augustin (que i'ay allegué en ma precedente Responce) les esleuz apres la resurrection generalle vouloyent manger, ils le pourroyent faire comme Iesus-Christ la faict, à la semblance duquel nous resusciterons, lors tant le subjet que les viandes seroyent incorruptibles, car toute creature sera mise pour lors en incorruption, & n'est le seul S. Paul, qui le dict Rom. 8. mais aussi vn Aristote, & tout autre Philosophe à ce iugement de cognoistre, que cessant le premier mobile qui est le ciel, tout autre mouuement cesse, tant de generatiõ & alteratiõ, que de tout autre changement, donc pour lors la viande seroit incorruptible, & nonobstant S. Augustin appelle cela vn manger, donques l'incorruption de la viande n'empesche point la reelle manducation, non plus que le subjet incorruptible, mangeant & ayant vie incorruptible. Le

Rom. 2.

Aug. lib. 13. de ciui. c. 22.

Mini

Miniſtre ſe voyant prins, dict que S. Auguſtin, Euthimius, Beda, & autres qui l'aſſeurent ont entendu dire qu'ils pourroyent manger, mais non pas qu'ils mangeront, mais ſi ainſi l'euſſent entendu, il euſt fallu qu'ils euſſent dict tout court, que pour lors ils ne pourront manger, attendu qu'il n'y aura point de viandes corruptibles. Mais S. Auguſtin parle bien autrement diſant, que s'ils ne veulent, ils ne mangeront point, & s ils mangãt dit-il, ce ſera par puiſſance non par neceſsité. Si bien que S. Auguſtin ny faict aucune exception au cas qu'ils veuillent manger, excepté la ſeule neceſsité. Ils mangeroyent donques, mais d'autre façon, comme le Soleil conſomme d'autre façon l'humidité, que l'homme. Le Soleil par puiſſance, l'homme par neceſsité, & ainſi conſommoit Ieſus-Chriſt la viande qu'il mangeoit apres ſa reſurrectiõ, cõme le pain & le poiſſon, par puiſſande, dict la gloſe, non par neceſsité, reduiſant par ſa puiſſante reſurrection toutes ces viandes en leur premiere matiere, qui eſt le ſimple element, & ne les changeant point en ſa propre ſubſtance. Et toutesfois il mangeoit veritablemẽt. Si donques il mangeoit les viandes qu'il changeoit neantmoins en d'autres choſes hors de ſoy, à plus forte raiſon ce ſera manger, quand la viande donra vie à l'homme, ainſi que faict le corps de Ieſus Chriſt reçeu au S. Sacrement. Or donques

Groſſ. ordin. Luc. 24.

Comme le fer ardent change tout ſoubdain l'eau en aër & fumée.

ques la maniere eſt autre que l'ordinaire manducation, mais cela n'empeſche que telle manducation ne ſoit reelle & veritable, mais le Miniſtre charnel ne peut entendre vn manger reel, ſi la maniere ny eſt charnelle, & ſelon la voye ordinaire, en quoy Ieſus-Chriſt le condemne diſant, *Prenez & mangez, cecy eſt mon corps.* Ou eſtant la maniere ſupernaturelle, ne faut cercher le brizement des dents, mais la reelle incorporation qui ſe faict par l'inſtrument de la bouche, moyennant les eſpeces du Sacrement. Apres le Miniſtre s'arreſte à reciter ce que ie pourſuiuois, & ſe contente de nier ſans y faire autre choſe, n'ayant de quoy impugner mes affirmations (qu'il appelle) eſtre fauſſes. Puis venant au Calice il s'amuſe à exaggerer qu'on ne peut boire, ſi le vin ou la liqueur ne touche le palaix & le goſier, iuſques à bailler la ſimilitude d'vn qui auroit ſi grand goſier qu'il aualleroit vne phiole plaine de vin, diſant qu'il ne boiroit pas, ſans conſiderer que la maniere eſt ſupernaturelle au Sainct Sacrement, & que la maniere charnelle luy eſt du tout oppoſite & repugnante, Dieu ce pendant operant dauantage par ſa toute-puiſſance, que ne peut ny pourroit onques faire la viande corporelle en touchant noſtre goſier, & ſi le Miniſtre auoit tant ſoit peu de foy & de ferueur, il diroit auec Sainct Chryſoſtome, que la langue

Page 988. au Miniſt.

Hom. 45. in Ioh. & hom. 24. & 28. in 1. ad Corinth.

eſt

eſt empourprée de ce ſang admirable, & que nos dents ſont fichées, en ſa chair, & la langue touche ſa chair, ainſi que i'ay cité au long en ma precedente Reſponce ſur ce meſme Poinct & Chapitre. I'auois d'abondant attrapé le Miniſtre luy prouuant par l'Eſcriture que quand vne choſe liquide eſt prinſe auec vne viande eſpeſſe, cõme le vinaigre auec le fiel en la paſsion de noſtre Redempteur, lors cela eſt appellé indifferemment ou viande ou breuuage, comme appert par S. Mathieu l'appellãt bruuage, & par Dauid l'appellant viande, & qu'a c'eſte occaſion nous beuons le ſang de Ieſus-Chriſt, ores qu'il ſoit dedans ſon corps que nous reçeuons. Donques la deſſus le Miniſtre ne ſcait que redire, ſeulement il a demandé ſi le vinaigre n'a pas touché la bouche de Ieſus-Chriſt? mais mal à propos, car me ſuffit qu'on appelle boire, ce qui eſt mangé & prins en viande, car pour le toucher, il n'eſt icy queſtion de cela, la maniere eſtant ſupernaturelle en ce grand & auguſte Sacrement.

En paſſant le Miniſtre faict vne incongruité que ie ne veux diſsimuler, il dict que le corps des Anges n'eſtoyent point des fantoſmes mais des corps ſolides, & qu'a ceſte occaſion Ieſus-Chriſt a prouué la verité de ſon corps ſe demonſtrant viſiblement ainſi que les Anges,

Page 98 c. au Miniſt

parquoy

parquoy, dit-il, le Seigneur prouuoit pertinemment, qu'il auoit vn vray corps, & non pas fantastique. Or voila le Ministre baillant vn corps à Iesus-Christ à la guise des Anges. Donques il a bien prouué qu'il auoit vn corps, mais non pas vn corps humain, ny vraye chair, non plus que les Anges, & ainsi voulant esuiter ma raison, il tombe en c'est inconuenièt, qu'il n'a non plus prouué de verité, que les Angess qui est à dire qu'il n'a point prouué auoir vraye chair & vray corps humain, en sa resurrection. Et c'est là ou les animositez de contredire le conduisent, il eusse donc beaucoup plus chrestiennement faict de dire auec S. Thomas que c'este seule prouue n'estoit suffisante absoluement, & à l'endroit des gens opiniatres ou cauilleurs, mais bien aux Apostres, qui croioyent simplement à sa parole, & nous à la leur, sans perscruter les secrets de ses paroles. Donques pour leur faire croire, & à nous aussi qu'ils mangeoiēt sa chair & beuuoient son sang, n'estoit de besoing qu'il parlast d'vne façon si charnelle ny si curieuse que le Ministre : bien que ledit Ministre ne sçauroit prouuer par l'auctorité d'aucun Philosophe, que l'essence du manger consiste au mascher, moins au seul mascher ainsi qu'opiniastrement il le soustient fondé sur sa seule opinion, & laquelle aussi les Peres ont ignoré, puis qu'ils accordent simplement qu'apres la

resur

resurrection generale, nous pourrions manger & boire, qui seroit manger sans mascher, ainsi que ie viens de monstrer. Vrayement la secte de Caluin est comme l'vne des premieres, donc feust dit par Iesus-Christ, qu'elle se tenoit à la hautesse de Sathan, & Lucifer, puis qu'elle n'a pour garent le plus souuent ny les Philosophes ny l'Escriture, ou nous au contraire, l'a ou nous auons la parole de Dieu, nous laissons arriere l'eschole des Philosophes, mais ou la parole de Dieu ne contredict: nous nous tenons à l'Eschole des Philosophes, qui est l'Eschole de l'œuure de la creation, & ainsi tout ce rapporte à Dieu, non à nostre propre opiniastreté. Et est à remarquer vne semblable opiniastreté commise par le Ministre deux feuillets au parauant, ou ie luy prouuois la concomitance du sang au S. Sacrement, puis que le vray corps y est, & comme ie disois, il ne nous à pas commandé de prendre ny son Ame ny sa Diuinité. Il respond que bien qu'il ne l'ait pas dict en autãt de mots, c'est toutesfois de son intention & volonté: & nonobstãt il perseuere que le sang n'y est point, ores qu'il nous soit euident de son intention & volonté autant en l'vn qu'en l'autre: tresbien donques à escript S. Augustin que i'ay desia cité, que la seule opiniastreté faict l'heresie, & Tertulien que c'est la curiosité, & la propre election, d'où vient le mot d'heresie, Sur l'exemple

Apoc. 2.

ge 987. Minist.

Tertul. de præscript. heretic.

xemple que ie baillois du Soleil & des rayons, le Ministre auoit cauillé, que le Soleil ne feust pas creé le premier iour, ce que i'auois expliqué, disant que la mesme lumiere qui est le Soleil feust creé le premier iour, vray que l'amplitude & extention, & l'ornement plus ample, fut faict le quatresme iour, & sur ce ie luy demandois qu'elle difference mettoit-il entre ces deux choses lumiere, & luminaire, qui sont les deux mots d'ont vse Moyse au premier & quatriesme iour, la dessus voulant dire quelque chose il ne dict rien, car voicy ce qu'il en dict. Le luminaire est Page 961.
ce qui contient & fournit la lumiere. Mais cela estant, faut donc dire que le Soleil estoit deuant le premier iour, auquel se trouue la lumiere, ou s'il entend dire, que du despuis le quatriesme iour a esté ainsi qu'il le dict, & non au parauant, lors il accorde ce qu'il impugnoit contre moy, que c'est le mesme corps, mais faict plus beau, & plus ample au 4. iour. Semblablement il se trouue court à la seconde question que ie luy faisois demandant qu'estoit donc deuenu ceste premiere lumiere, si ce n'est point le corps du Soleil? Il respond qu'elle ne c'est point esuanouïe, au quatriesme iour, mais elle fut rendue plus parfaicte. Ie luy demande maintenant, ou est elle donques c'este lumiere plus parfaicte? si c'est le Soleil il vient à ce qu'il impugnoit contre moy, si ce n'est la mesme, qu'il nous mõstre,

ſtre, ou eſt elle, au ciel. Ainſi void on qu'il ſe gliſſe, comme il peut. Donques c'eſt ainſi que la entendu S. Iuſtin Martyr que i'auois allegué, qui ne faict pas eſuanouir en fumée, la premiere œuure de Dieu entre les lumieres, mais la met au Soleil, par extenſion plus grande, bien que l'Eſcriture diſtingue la creation des deux, mais non par ſeparation de corps & ſubſtances. Sur ce ſubiect, on peut lire S. Thomas qui en faict vn treſdocte diſcours en ſa premiere partie, queſtion 67. article 4. Or de la ie concluois que le ſang de Ieſus-Chriſt ne ſuit pas moins par concomitance naturelle le corps d'iceluy, que les rayons ſuiuent la lumiere du Soleil, deſdeſquels rayons il n'en eſt point parlé en l'Eſcriture. On peut iuger que ma conſequence eſt treſbonne, mais le Miniſtre endurcy à reſiſter, va cercher que ce n'eſt pas boire le ſang, s'il eſt dedans le corps, comme ſi par le ſuſdit exemple i'auois voulu prouuer qu'on le beuuoit, ſeulement monſtrois-ie qu'il eſtoit auec le corps par concomitãce naturelle, or s'il y eſt beu ou non, c'eſt vne autre queſtion, laquelle ne ſe prouue par le rayon du ſoleil, mais par la parole de Ieſus-Chriſt mieux eſclatante & rayonnante que tous les rayons du ſoleil, & laquelle dict, *prenez & beuuez*, tous de ceci, car c'eſt mon ſang, à raiſon comme ie monſtrois, que le ſang eſt ſoubs l'eſpece du vin en vertu des paroles du Sacrement

S. Thom. 1. p. q. 67. ar. 4. ad 2.

ment, & le corps seulement par concomitance naturelle, comme l'ame, & la Diuinité. Et puis que la maniere est supernaturelle ne faut cercher s'il touche les leures, car Iesus-Christ passât par les portes fermees ne les à pas touchees d'vn toucher mathematique, autrement il eust occupé lieu, n'y n'eust penetré les corps, ce que i'ay prouué par S. Augustin, & S. Hieroſme apres l'escriture cy dessus, or puis qu'il penetre, & qu'il peut estre en plusieurs pars, cest folie d'entendement, de demander s'il est en haut & en bas. A cela i'ay satisfaict au chap. 19. de ma seconde Reſponce qu'on pourra lire auec contentement. Le Ministre auoit dict que i'estois en transe, & puis il auoit adiousté que ie cuidois auoir bien respondu, il veut excuser ceste contradiction, par distinctions d'Istans & Morules, ainsi qu'õ dispute du peché des Anges. Le droit & Beneuole Lecteur iugera facilement qu'il estoit deliberé de leuer sa iambe, & la tirer hors du bourbier àquel pris que ce feust. Ou ie remonstrois au Ministre que les Capharnaistes ne doubtoient pas de la verité de la chair de Iesus-Christ, mais seulemẽt de la maniere de manger ceste chair, & qu'a ceste occasion il n'est là question de la realité, mais de la maniere d'y estre seulement, laquelle maniere est spirituelle & supernaturelle, le Ministre bien empesché entre en babil, & consomme six grandes

pages, ſçauoir deſpuis la 995. iuſques à la millieſme, ou il ne dict rien du tout qu'on puiſſe remarquer contre ma remonſtrance, & ſi pour dõner quelque coleur qu'il ne ſoit court en reponces, il reppete au long (ainſi que de honte il eſt contrainct le confeſſer) cinq raiſons qu'il auoit deſia propoſées en ſon precedent eſcrit, & auſquelles amplemẽt i'auois ſatisfaict au chap. 9. page 278. & au chapitre 20. page 801. & nonobſtant le Miniſtre n'y replique vn ſeul mot. I'auois dict que ſainct Chryſoſtome & S. Auguſtin auoient remarqué que Ieſus Chriſt n'auoit pas dit que ſa chair ne profite de rien, mais bien, que, la chair, le Miniſtre accorde pour ſainct Chryſoſtome, mais non pas pour ſainct Auguſtin, ains il prend occaſion d'eſcrire vn grand menſõge cõtre moy, diſãt que c'eſt ſigne que ie n'ay iamais jetté les yeux ſur ſainct Auguſtin. Au moins le Miniſtre deuoit par modeſtie & pour ſon honneur adiouſter (qu'aux ſeules couuertures) attendu qu'il eſt à nos impoſsible paſſer par nos Bibliotheques & ne regarder tout vn banc couuert de dixſept, ou dixhuict gros tomes de S. Auguſtin. Or laiſſons luy dire ie ne me faſche pas beaucoup de toutes ſes calomnies qu'il dreſſe contre moy, ſcachant que c'eſt ſon meſtier, mais ſeulement des blaſphemes qu'il vomit contre Ieſus-Chriſt & ſa parole. Tant y que ſainct Auguſtin, ſur le ſuſdict

paſſage

passage, il distingue la chair, seule, de la chair vnie au diuin verbe, & dict ainsi. La chair ne profite de rien, mais dict-il, la chair seule. Puis il adiouste. Si la chair ne profitoit de rien, le verbe n'auroit point esté faict chair. Ou est euident que S. Augustin explique ceste sentence de la chair seule, & nue de la Diuinité, laquelle chair n'est pas de Iesus-Christ plain de Diuinité. Ausi remonstrois ie que Iesus-Christ n'auoit pas dict, ma chair est vn esprit, car touchant aux paroles i'ay monstré qu'elles ne sont de la realité, mais de la maniere de manger, laquelle est spirituelle & surnaturelle. Le Ministre se vante, m'auoir opposé Origene auquel dict-il, n'ay sceu respondre vn seul mot, ce qui est tres-faux, car ie luy respons amplement en la page 775. de ma precedente Responce: Touchant au second membre de la susdicte sentence d'Origene sur lequel le Ministre faict icy force, ie ne m'y arrestois pas, car il n'estoit pas à propos du subjet, ou il s'agissoit seulement de la maniere de manger, Origene n'y dict autre chose sinon qu'il y a deux manieres de manger la chair de Iesus-Christ, l'vne reelle au Sacrement, l'autre spirituelle hors d'iceluy, car dict-il, non seulement en la cerimonie des Sacremens, mais ausi quand nous receuons les paroles d'iceluy &c. Or a quel propos icy le second membre de ceste sentence? Qu'il

Page. 1001 au Ministre

y ait deux manieres de receptions i'en auois traicté fort amplement au chap. 15. qu'eſtoit il donques beſoing m'arreſter icy ſur vne autre matiere, & deſia vuidée? Ceſte diſtinction de la realité, & de la maniere, ou *Quomodo*, de la manger, prinſe du propre texte de S. Iean faict merueilleuſement rouller le Miniſtre deſpuis la page 1001 iuſques en la page 1010 ou il ne fait que reppeter ce que ie diſois, luy ſimplement niant, n'ayant autre choſe a dire. Vne grande ineptie eſt à remarquer, qu'il entremeſle parmy ſon diſcours en la page 1006. S. Auguſtin dict-il, dit que neul ne mange la chair de Chriſt, qu'il ne l'aiſt premierement adorée. Or les infidelles dict le Miniſtre, les ſouris & les beſtes ne l'adorent pas &c. Qui ne void ſa niaſerie? Ou S. Auguſtin parle des ſeuls croyans & receuans dignement auec reuerance & reſpect, il faute aux beſtes? Or S. Auguſtin dict ce propos expliquant ce verſet du pſalme *Adorate ſcabellum pedum eius quoniam ſanctum eſt*, ou le S. Eſprit ne parle pas aux beſtes, mais aux ſeulles filles de Syon, qui ſont les ſeuls enfans de l'Egliſe, & dit ainſi. *Dominus in Syon magnus, & excelſus ſuper omnes populos, confiteantur nomini tuo magno, quoniam terribile & ſanctum eſt, & honor regis iudicium diligit. Iudicium & iuſtitiam in Iacob tu feciſti. Exaltate Dominum Deum noſtrum & adorate ſcabellum pedu eius quoniam ſanctum eſt. Moyſes*

Pſ. 98.

yſes & Aaron in ſacerdotibus eius, & Samuel inter eos qui inuocant nomen eius. Inuocabant Dominũ & ipſe exaudiebat eos &c. En ce diſcours là, y eſt il parlé des infidelles, ou des ſouris ou autres beſtes? & non pluſtoſt tant ſeulemant de *Syon, de Iacob de Moyſe, d Aaron, de Samuel* qui inuoquoient Dieu & il les exauçoit? C'eſt pitié de ce Miniſtre, qui ſi à la volée ſe forge des argumens. Pour le regard des ſouris, i'en ay traicté amplement au chap, 18. page 677. de ma precedente reſponce. Quand à S. Hilaire il a dit que Ieſus Chriſt receu en l'Euchariſtie eſt naturellemẽt en nous. Le Miniſtre cuide eſchaper pource que le meſme a dict que nous ſommes naturellement en Chriſt. Mais qu'elle Reſponce eſt ce? ſçauõs nous pas bien qu'en receuant Ieſus-Chriſt il eſt en nous, & nous en luy. Ioh. 6. mais autre choſe eſt de dire qu'il nous mange, & que nous ſoyons en luy, car la chair mangée eſt en celuy qui mange, & ſi la chair mangée ne mange pas. Or Ieſus-Chriſt a dict qu'il eſt en nous & nous en luy, & ainſi le dict S. Hilaire, mais il n'a pas dict qu'il nous mange (ainſi que impieuſement parle le Miniſtre) mais bien que nous mangeons ſa chair cõme vne viande tres ſalutaire: qu'on voye ladicte ſentence de S. Hilaire en la page 790. de ma ſeconde Reſponce & y verra on clairement que S. Hilaire y parloit ſerieuſement contre les Arriẽs, prouuant l'vnité

de l'essence qui est au Pere,& au fils en la S. Trinité, par l'vnion de l'essence du corps de Iesus-Christ auec les nostres au S. Sacrement. Le Ministre sur ce propos allegue S. Bernard ou ledict Pere parle de la reception spirituelle,qu'il approprie à la reelle & Sacramentalle à sa mode, mais qui ne scait que S. Bernard a tenu & creu la realité comme nous? donc en cela le Ministre se descouure tousiours dauantage, puis que manifestement il cite les Peres, contre leur propre doctrine , foy & religion. Dabondant S. Hilaire dict bien que la nature du Baptesme est de nous vnir tres-tous (voire & de tous les Sacremens)& de nous vestir tres tous d'vn seul Iesus-Christ, mais le vestement c'est vn vestement de grace & du merite de Iesus Christ, cõme amplement l'ay monstré cy dessus au chap. cinquiesme. Concluant ce poinct, le Ministre me demande de prouuer que Dieu aye voulu bailler la chair de Iesus-Christ à manger par maniere surnaturelle , ainsi qu'on prouue le mesme corps , auoir esté conceu par maniere surnaturelle au ventre de la Vierge sacrée. Mais il est bien sourd s'il ne l'entend. Puis que tant de fois a esté cité le texte, *prenez mangez, ceci est mon corps qui sera liuré pour vous*, que si le Ministre cuide esuiter par sa Glose , ie luy diray qu'aussi esuitoient les Valentiniens , Marcionistes, & Manicheens le texte de la con-

Hom. 71. in cantic.

ception

ception par leur semblable glose, & toute telle que celle du Ministre, passans de la realité en la spiritualité & figure. Nostre question est doncques du pur texte sans glose, lequel ausi prins en sa pureté, enseigne ausi clairement la realité au S. Sacrement, que l'autre en la conception, d'alleguer qu'il y à contrarietez & repugnances en nature, on en alleguoit autant contre ladicte conception, outre toutes les suppositions du Ministre sont faulses, disant que cela repugne au corps de Iesus Christ, à nature & à l'escriture. Ce qu'ayant souuent reppeté en son escrit, ie l'ay ausi souuent refuté

CONTRE LE IV. POINCT du XX. Chapitre.

AV commencemẽt de ce point le Ministre se voulãt defendre, il se trouue tout estordy, & ne s'entend luy mesme. Ie le reprenois d'auoir dict la foy estre la chose representée au Sacrement d'Eucharistie, car (disois-ie) cest le corps de Iesus-Christ, la dessus me chargeant d'iniures, se voyant trop chargé, il va dire que les choses externes representent les actions interieures, qui se font par la vertu du S. Esprit & de la Foy. Mais il doit sçauoir qu'il faut de necessité que la foy precede le sacrement pour estre dignement receu, parquoy ce qui est operé

au Sacrement ce n'eſt la foy, mais pluſtoſt vn effect d'icelle, lequel ſeroit repreſenté, & non pas la foy. Et iamais aucun Pere ne dict que la foy ſoit la choſe repreſentée au Sacremẽt d'Euchariſtie, mais bien le corps de Ieſus-Chriſt duquel le ſigne & ſymbole eſt le pain Euchariſtique & non la foy. La digne manducation auſsi du corps de Ieſus Chriſt n'eſt pas la foy, mais choſe qui preſupoſe la foy, ſi bien que le Miniſtre de l'antecedent du Sacrement, en faict ou le Sacremẽt, ou le ſubſequent d'iceluy, cõme qui de la ſemence, en feroit le fruict produict par ladicte ſemẽce, qui ſont choſes biẽ diuerſes, ſemence & fruict, foy & realité, Sacremẽt ou effect de Sacrement. Il monſtre combien il eſt paſsionné ſur ce ſubiect quand il conclud que noſtre manducation, n'a point de ſigne, puis dit-il, qu'elle ſe faict inuiſiblement. He pauure homme, ſcait-il pas bien, que nous conſacrons & receuons ſoubs les eſpeces du pain, ſont elles pas viſibles? voire tellement que le plus grand deſplaiſir qu'ils puiſſent conceuoir, c'eſt de voir le Sainct Sacrement, ou pourté en proceſsion ſolennelle, ou aux malades, ou encores mieux monſtré pour eſtre adoré au Sainct Sacrifice de la Meſſe, & ſur cela ils couurent leurs faces de leurs manteaux, ou deſtournent la veuë cõme les chouettes au Soleil, ou fermẽt les yeux, ainſi qu'ils les ont fermez à l'interieur. Noſtre Sacrement

mẽt eſt il donc pas viſible? & tout Sacrement à cela de neceſsité. Au reſte touchant l'Abſurdité pretẽduë du Miniſtre diſant qu'ainſi Ieſus Chriſt ce ſeroit reçeu luy-meſme. Ie luy diſois que les Peres ſont d'accord en cela, & meſme le Miniſtre l'accorde: & touchant a l'abſurdité pretendue elle eſt telle parmy les Mahumetans qui nient l'Euangile, comme ils la ſont en c'eſt endroict, dont n'agueres quelque docte perſonage Anglois a compoſé le *Calumoturciſmus*, ou il mõſtre qu'en tous poincts preſque le Caluiniſme, c'eſt vn Turquiſme, ſinguliereмẽt en ce poinct. Nous ne blaſmons pas les Turcs pour trouuer pluſieurs choſes abſurdes, car il y en a tant & plus en ce monde, mais d'autant qu'ils ſe mocquent & trouuent abſurdes les myſteres de noſtre foy, comprins en l'Euangile, ainſi que font les Caluiniſtes en ceſt endroit particulieremẽt.

Or i'ay monſtré cela en ma precedente Reſponce page 798. à quoy le Miniſtre ny ſeait autre choſe que faire que de nier tout. Ie diſois que la S. Vierge la reçeu reellemẽt au Sacremẽt, ce que le Miniſtre nie. Mais preſupoſez ô Miniſtre auec Martin Luther (qu'on appelle Sainct homme au calandrier de Geneue) qu'il y ſoit reellement, lors vous ne pourrez nier qu'elle ne l'aye reçeu auec les autres Chreſtiens, ainſi qu'on peut recueillir des Actes des Apoſtres, donques en ce cas là, que dires-vous? dires-vous

pas

pas que ce auroit esté par autre maniere que quand elle le conçeut en Nazareth? Donc Iesus Christ peut estre en mesme lieu en diuerses façons, & mesmes en diuers temps, & n'y a non plus de repugnance qu'en mesme temps, puis que selon la confession de Luther, il peut estre en diuers lieux, soubs mesme temps. Ie baillois aussi l'exemple de Iesus-Christ qui est en son Pere, & son Pere en luy, & toutesfois ce n'est qu'vne substãce, car les personnes ne sont point diuersité de substances, & ne sont que la mesme substance diuine en propre essence. Que le Ministre philosophe tant qu'il voudra, si faut il qu'il explique s'il peut, comment vne mesme substance est en la mesme substance, c'est à dire l'vn & l'autre sans varier de substance: car c'est sur quoy ie prenois ma similitude, & non sur ce que saute le Ministre, disant qu'il faudroit trois corps à Iesus-Christ, comme il y a trois personnes, car s'il prend le corps pour la substance, il y trouuera vne simple substance, & y verra la gloire, comme dict S. Iehan *gloriam eius quasi vnigeniti à Patre*, car au reste comme tresbien remonstre S. Thomas, les Relations qui constituent les personnes diuines, sont certaines manieres de substance, mais nõ pas substances, ainsi disois ie qu'il y a diuerses manieres d'existance au corps de Iesus-Christ, mais non pas diuerses substances. Ainsi est couppé chemin à

S. tho. 1. P.

toute

toutes les redites du Ministre, s'il est visible & inuisible, mobile & imobile qui ne sont que traquasseries d'vne bouche puante, & d'vn cerueau mal arresté. Sainct Augustin traicte qu'il se pourtoit soy-mesme en ses mains, & dict & monstre que c'estoit chose tresadmirable, mais selon l'opinion du Ministre, il n'y a rien qu'vn chascun n'en puisse autant faire, de se porter soy mesme entre ses mains en figure. Et ne dit pas S. Augustin ny le Psalme de Dauid, qu'il se rendit admirable pour le regard des autres, se voulant communiquer à eux, mais absoluement est dict qu'il estoit admirable en ce qu'il se pourtoit luy-mesme en ses mains, & ne passent point plus oultre, ny le Psalme de Dauid, ny Sainct Augustin. la dessus, mais tousiours le Ministre va cercher des *Alibis*, à sa mode & licence ministrale. Le Ministre ayant esté reprins de bauarderie sur ce subiect, il retourne encores disant, qu'a son 3. 4. 5. & 6. argumens ie n'ay repliqué du tout rien, ce qui est tresfaux, car en ma page 802. i'en fais expresse mentiõ le renuoyãt au Chap. 14. page 537. ou il auoit desia faict les mesmes argumens, & ce sont en effect les mesmes qu'il à encores de rechef reppeté cy dessus, s'excusant d'estre contrainct (dit-il) de les reppeter. Encores le Ministre voulant dit-il, adiouster d'autres argumẽs se rend importun reppetãt les mesmes argumẽs qu'il auoit ja faicts dessus

Augustin. in Psal. 33.

sus, dont le premier est que Iesus-Christ estoit encores mortel & passible. A cela a esté respõdu cy dessus amplement (apres S. Cyrille) qu'il prenoit les qualitez supernaturelles quãd il vouloit, comme la clarté en la transfiguration, subtilité, agilité, & semblables, ainsi qu'il a monstré marchant sur la mer, & ailleurs. Son second argument est que si les Apostres eussent consacré durant les trois iours de la sepulture, il n'y eust pas eu l'Ame au Sacrement, qui doibt estre vn & vnique par tout & en tout temps. Le Ministre ne dict rien du sien. Nous Scholastiques ont inuenté & escript ceste subtilité, & respondent qu'il eust esté au Sacrement, tout ainsi qu'il estoit au sepulchre, car la realité le faict ainsi que les paroles le portent, mais les concomitances suiuent l'existance du corps, lequel seul est au Sacrement en vertu des paroles qui ne font mention que du corps ou du sang. Et comme c'estoit vn mesme Iesus Christ au sepulchre & en Croix, aussi c'eust esté vn mesme Sacrement d'Eucharistie, contenant vn mesme Iesus Christ. Le troisiesme argument ou vanité du Ministre est qu'en ce cas là, il feust mort, non en Croix, mais aussi au pain. Vanité d'homme! Il feust mort en soy mesme. Car il n'est qu'vn Iesus-Christ en soy mesme, & tel eust esté au Sacremẽt, quel il estoit substantiellemẽt en Croix. Mais pour le regard du sang, il n'eust coulé en

l'Euchariſtie, car il y eſt inuiſiblement, & par maniere ſupernaturelle, ſi bien que tout le ſang y euſt eſté en la meſme meſure, qu'il euſt eſté auſsi en la Croix, car touſiours ce feuſt eſté, vn ſeul & meſme Ieſus-Chriſt en ſubſtance. Le quatrieſme argument eſt que les Apoſtres ne ſe feuſsét point troublez, lors qu'il entra les portes fermées Ie nie cela car il ſe demonſtroit viſiblement, & c'eſt ce qui les effrayoit, comme auſsi ſur la mer l'eſtimans vn phantoſme, mais autre choſe eſt, quād il ſe cōmuniquoit inuiſiblemēt, & de cela comme dict S. Chryſoſtome, il les vouluſt au prealable aduertir, de peur dict-il, qu'ils ne s'eſfrayſſent, ſi ſans leur auoir traicté de cela, il leur eut dit, tout ſoubdain, prenez cecy, car c'eſt mon corps. Concluand donques le Miniſtre qu'il a encores d'autres raiſons (ie le penſe bien, mais non pas de ſon creu, car il a deſrobé les ſuſdictes, ou de nos Scholaſtiques, ou de ceux qui les ont leus) mais ie les reſerue dict-il, pour vne autre fois, s'il en eſt de beſoin. En quoy il deſcouure ſon eſtomach, & fait paroiſtre, combien il eſt eſchauffé a ventiler ſa plume cerchant ſa propre gloire, ores que ce ſoit au deſpens & apres le labeur d'autruy, deliberé nonobſtant de deſrober leurs argumens, & laiſſer leurs ſolutions.

CONTRE

CONTRE LE CINQVIESME poinct du Chap. 20.

LE Miniſtre eſtant las ſurce dernier *poinct*, comme il y a apparence, car il auoit faict groſsir ſon liure d'vne infinité de redittes & faulſes ſuppoſitions, alantiſſant, il ne faict que parer les coups, & bien legerement, mais non qu'il preſente vn ſeul coup pour combatre. En cela auſsi cognoit on que ſon mouuemẽt eſtoit comme contre nature, car auſsi eſt il contre l'Eſcriture. Or le mouuement naturel eſt plus fort & gaillard ſur la fin, qu'en ſon commencement, ainſi qu'on void en la pierre tombant d'en haut, au contraire le mouuement violent eſt fort & robuſte au commencement, mais debile & lent ſur la fin, ainſi qu'on void aux pierres jettées violentemẽt en haut. Ie l'excuſe donques, le pauure ſoldat, d'eſtre ſi debile, puis qu'il à reçeu tant de coups mortels en ce combat, & luy faut pardonner & auoir pitié de luy. Il laiſſe tout premierement dict-il, mon coq à l'aſne, Il laiſſe aux autres à voir ſi ſon intention n'a pas eſté de prouuer par tout ſon liure, qu'il n'y a qu'vne reception ſpirituelle, du corps de Ieſus-Chriſt. Il ſe rapporte, à ce qu'il à deſia dict des Peres s'ils ont eſté mariez, ou s'ils ont dict la

Ariſt. lib. 6. & 7. Phyſi.

Meſſe

Messe. Il se contente de dire que le tesmoignage d'Origene n'a point esté amené par luy hors de propos, se rapportãt à toutce qu'il auoit desia dit cẽt fois que les Indignes le mangeroyent aussi, & que Iudas ne la point reçeu, & qui l'a faict voir cela, cy dessus dit-il, que ce que ie luy oppose c'est vne glose contraire à la S. Escriture, & aux Peres, mais il ne le prouue pas, ains baillant la similitude du Solcil, il se condemne assez disant que le Soleil reçeu n'aueugle pas les hommes, mais le Soleil non reçeu, mais l'experience le condemne, ainsi qu'on void aux chassieux, & hiboux. Quand S. Augustin parle du corps de Iesuss-Christ, il entend dit-il, parler du sacrement du corps, mais il ne le prouue pas. Sainct Cyprien (dict-il) niant l'vnion hypostatique de Iesus-Christ auec nous, il nye la reception reelle, car autrement dict-il, il eust parlé expressement d'vn attouchement charnel. Qand Sainct Cyprien parle d'vn desir de manger, qui est vne reception spirituelle. Il nie dict-il, la reception reelle, & puis dict il, que nous mangeons le pain des Anges, & le mangerons au Ciel plus manifestement, il nie dict-il, la reception corporelle, car les Anges ne mangent pas corporellement au Ciel. Equiuoquant froidement de la vision manifeste à la reception Sacramentale, de la fruition, au chemin d'icelle, au chemin le

Page 1027 an Minist.

manger

manger, c'eſt comme le pain d'Helie, au Ciel manger, c'eſt voir Dieu, comme Helie en
3. Reg 16. la mõtaigne. Il y eſt mãgé en fruitiõ, de laquelle dict Ieſus-Chriſt Luc. 22. afin que vous mangiez & beuiez ſur ma table en mon Royaulme, c'eſt à plat deſcouuert, mais il eſt icy mangé en remiſſion des pechez, cõme dict Ieſus-Chriſt, beuuez, c'eſt le ſãg qui ſera reſpãdu pour vo⁹ en remiſsion des pechez, & ceſte icy n'eſt point aux Anges n'y au Ciel, mais ſeulement en terre ſoubs le voil du Sacrement, c'eſt donc bien equiuoquer & frõidement ſe deffendre, confondre l'eſtat de l'Egliſe triomphante auec celuy de l'Egliſe militante, l'eſtat de penitence en ſac & en cendres, auec l'eſtat de gloire en majeſté & ſemblãce au fils de Dieu, Ainſi le Miniſtre reçeuãt vn coup d'eſtoc a trauers du corps, pour parer, il dreſſe la pointe de ſon eſpée vers le Ciel, qui eſt touſiours pauuremẽt ſe defẽdre. Il y a trois manducations promiſes en l'Eſcriture, & l'vne touſiours plus excellante que l'autre. La premiere c'eſt l'eſpirituelle, de laquelle eſt patlé 1. Cor. 10. & au commencemẽt du diſcours de Ieſus-Chriſt Ioh. 6. La ſeconde eſt plus noble, car c'eſt la realité meſme receuë, laquelle promet Ieſus Chriſt Ioh. 6. & l'exhiba le ſoir de la Cene. La troiſieſme eſt la treſnoble, qui eſt de voir Dieu face à face, & d'icelle parle Ieſus-Chriſt Math. 8. & Luc. 22. comme donques

ques la manducation premiere qui est la premiere se faisant en esprit par vn desir, n'empesche que la seconde ne soit corporelle, & prinse de la bouche du corps, comme appert par la Cene, aussi la seconde prinse soubs especes corporelles, n'empesche pas que la troisiesme ne soit d'autre façon, car se rassasier de Dieu en gloire n'est autre chose que le voir & apprehender de l'entendemẽt, ainsi qu'est dit Ioh. 17. *Hæc est vita æterna, vt cognoscant tè Deum verum,* & le receuoir de la bouche corporelle, donc autrement, il est receu spirituellement, autrement sacramentalement, & autrement en gloire, & tout cela s'appelle manger, mais diuersement. Le Ministre auoit desia faict ce mesme argument cy-dessus, auquel i'ay respondu parquoy ce n'est auoir faict nouuelle force à ce coup, mais auoir reiteré seulement son cry, à la douleur du coup. Quand à S. Hieroſme qui parloit d'vne reception saincte, & non pas fainte, il ne faict que dire tout ce qu'il auoit desia dict cy-dessus, que c'est vne gloſe, que s'est separer Iesus-Christ d'auec son esprit, que c'est dire qu'il se donne aux hommes sans leur donner vie, il n'y a rien de si froid que cela. S. Athanase qui i'auois expliqué, par son propre discours, il le fait parler comme il veut, disant. C'est tout autant comme s'il eust introduit le Seigneur parlant en ceste sorte, &c. Et n'a honte de faire non seulement S. Athana-

se, mais Iesus-Christ Caluiniste, ores qu'ils cõdemnent Clairement le caluinisme. S. Ambroise qu'il auoit allegué mal a propos ne parlant aucunement de l'Eucharistie, pour couurir ceste faulte il en faict vn autre plus lourde, car il l'allegue en son Oraison preparatoire à la Messe, ou il commet deux faultes. Premierement il change le mot de Messe, au mot de mystere, en apres tout ce qu'il dict de son ame, il l'interprete de la seule ame, comme s'il n'eust point eu de corps, & si le corps de Iesus-Christ ne profitoit pas à tout l'homme. Il y a dict-il, vn Palaix spirituel en l'Ame, donques il n'en y a point au corps, & semblables inepties, ou S. Ambroise dit clairement parlant à Iesus Christ, vous nous auez donné vostre chair à manger & vostre sang a boire, & autres traicts semblables, qui condemnent tout à faict l'erreur des Nouueaux pretendus, comme quand il dict. Donnez moy la grace de receuoir non seulement la realité du corps & sang de Iesus-Christ nostre Sauueur, mais aussi l'efficace & vertu du Sacrement, ou toutesfois le Ministre ne separe ny distingue iamais l'vn de l'autre. Le Ministre repete encores si les Anges mangent au Ciel, & si les esleuz y mangeront. Quand à sainct Chrysostome qu'il auoit tronqué, il n'a rien pour s'excuser, & saulte soubdain au discours, ou ie disois qu'a tous les articles de la foy y est la

realité

realité qu'il faut prendre ainſi que les mots ſonnent, & y eſt auſsi la maniere d'iceux, qui eſt ſupernaturelle, ou il taiſe ceſte diſtinction, m'impoſant d'auoir dict abſoluement qu'il faut prendre le tout autrement que les paroles ſonnent, ce qui eſt manifeſtement faux en regardant ce que i'en diſois en la page 811. A ſainct Cyrille qui condēnoit expreſſemēt l'Antropophagie, il change le mot d'Antropophagie, en realité, comme s'il auoit condemné la realité, en condemnant le manger ſanglant, & capharnaitique. A S. Auguſtin qui parle de la digne & fructueuſe reception, il faict dire que nullement l'indigne ne reçoit le corps & ſang de Ieſus Chriſt, n'y meſme le digne ſelon luy ne le reçoit pas au Sacrement, mais ſeulement par l'organe de la foy, ainſi nul ne le receura au Sacrement, n'y le bon n'y le mauuais. Outre quand ſainct Auguſtin dict, *qu'on ne le touche pas*, il conclud qu'il n'y eſt pas & faute à l'abiuration de Berengarius ſur laquelle il auoit eu reſolution ample, laquelle, il n'auoit ſceu enfraindre. Et ou ſainct Auguſtin dit diſtinctement qu'il eſt receu viſiblement au Sacrement, mais mangé ſpirituellement en la verité meſme, il renuerſe ce propos, diſant que nous ne diſtinguons pas la choſe viſible: de la choſe inuiſible, ou le ſigne de la verité, ce qui eſt treſfaux, confeſſans les deux auec S.

Auguſtin & diſant que le ſigne eſt viſible, mais la verité meſme eſt inuiſible. Dauantage aux Conciles auſquels s'en rapportoit S. Auguſtin, il dit ne vouloir faire cõme luy, car ils eſtabliſſent dit-il, l'idolatrie & cõfirment l'erreur. Et ou eſt recite par S. Auguſt. qu'on enuoya les Actes du Concile au Pape de Rome, & ainſi la controuerſe feuſt finie, il dict qu'on en mandoit autant aux autres, mais il n'aduiſe pas, que S. Auguſtin ne le dit pas, ains il parle du ſeul ſiege Apoſtolique auquel par deux fois les deux Cõciles auoient mandé leurs Actes. Et ou S. Auguſtin fait eſtat de la ſucceſsiõ dudit Siege & ne prouue la verité de ſa doctrine que par ceſte ſeule, il va cercher que Tertulien a nõmẽ d'autres Sieges. Ouy, mais luy & les autres recognoiſſoient le Siege de Rome, comme chef & principal entre les autres, & lequel ſeul à les promeſſes infallibles & indeficientes. Et tout Eueſque & Docteur qui conſent a la meſme doctrine, il eſt compagnon & conſort du meſme Siege, en vnité de foy, & lien d'eſprit, non en auctorité: mais qui repugne à icelle, il eſt aduerſaire du S. Siege, de cela contre l'hereſie du Miniſtre en ay amplement diſcouru au premier chap. Ou S. Auguſtin dit que les Apoſtres prindrẽt le pain, le Seigneur, il ne veut accorder que ce pain en ſubſtance feuſt le Seigneur, & toutesfois c'eſt le langage naif de S. Auguſtin, qui diſtingue

Math. 16.

ſtingue la recepton de Iudas d'auec celle des Apoſtres, car les onze le prindrent en qualité & reſpect de Seigneur, mais Iudas non, mais ſeulement en qualité de pain, ne croyant que ce fut ſon Dieu & sõ Seigneur. Si bien que Ieſus Chriſt bailla bien pour ſa part, tant aux onze qu'a Iudas. *Panem Dominum*, le pain qui eſtoit leur Seigneur & maiſtre en ſubſtance, mais touchant la reception, les onze le receurent comme leur maiſtre & Seigneur, ou Iudas ſeulement comme du pain baillé & preſenté ſimplement de ſon maiſtre. Qui eſt ce que prediſoit Ieſus-Chriſt en S. Iean 6. Il y en a d'autre vous qui ne croiẽt pas dict-il, & dict S. Iean qu'il parloit de celuy qui le deuoit trahir. Soit donques *que le Miniſtre* aye bien ou mal traduict le texte de S. Auguſtin, ou qu il y ayſt eu faute en pluſieurs exẽplaires, ainſi qu'arriue quelquesfois, tant y a qu'il peruertiſt le ſens de S. Auguſtin ſe defendant contre ſe ſentence fort laſchement. Car au reſte ſi par ſeule foy les onze euſſent receu le corps du Seigneur comme pretend le Miniſtre, auſsi bien pouuoit il dire d'eux S. Auguſt. qu'ils receurent le pain du Seigneur. Finalement ou S. Bernard diſoit, qu'il ne peut eſtre touché des ſens, il infere encores de rechef que donques il n'y eſt point, que ſont conſequences abſurdes & indignes d'vn Chreſtien quand on parle que Dieu couure en myſtere quelque choſe comme

eſtoit l'eſplandeur de gloire changée dans l'humanité de Ieſus-Chriſt. Et ou ſainct Bernard parloit ailleurs des effects du Sacrement, & de la digne reception qui eſt de communiquer aux paſsions de Ieſus-Chriſt, & imiter ſa conuerſation, il confond le tout auec la realité & ſubſtance d'iceluy Sacrement, qui eſt le ſeul corps de Ieſus-Chriſt. Voila tant & tant de fautes cõmiſes par le Miniſtre pour reſiſter à la verité, leſquelles y ſont en ſi grand nõbre que deſpuis le premier feuillet iuſques au dernier, il n'y a que perpetuels erreurs. Dieu par ſa bonté vienne à illuminer les pauures errans, & reduire tous au parc & vnion de ſa ſaincte Egliſe. Amen.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE TOULOUSE

AV LECTEVR.

AMy Lecteur tu pourras iuger par bon iugement, combien fallacieux a esté le dernier escrit du Ministre, parquoy en ayant desia faict la preuue, voire iusques à la troisiesme fois (car voicy ma troisiesme Responce) te tiendras pour content, estant d'icelle assez bien muny & asseuré pour l'aduenir. C'est chose à moy odieuse de tousiours battre (comme l'on dict) sur vn enclume, & est pernicieuse au bien public, me destournant de beaucoup d'autres labeurs, qui seroyent plus proffitables à la Republique Chrestienne. Parquoy suiuant la doctrine de S. Paul, i'esuiteray dores en la, celuy qui estant admonesté par deux fois se declare du tout subuerty, ne faisant son profit des admonitions salutaires. Bien accorde-ie à nous Nouices d'y mettre la main si besoin est. Graces au reste immortelles soient rendues à Dieu, Pere, Fils, & S. Esprit, qui m'a assisté & fortifié pour resister à Sathan iusques au troisiesme combat à l'imitatiõ (bien que tres-indigne) de nostre seul Sauueur & mediateur Iesus-Christ, lequel, au troisiesme assault de l'aduersaire Sathan, le repoulsant pour finale conclusion luy dict, & moy apres luy. *Vade retro Sathana, scriptum est Dominum Deum tuum adorabis, & illi soli seruies.*

AMEN.

Prescription des Heretiques.

POurce (BENEVOLE LECTEVR) *que malice & oppression, est inserée au cœur des enfans d'Adam, depuis Cain en ça il y a eu tousiours quelques mauuais garçons, qui ont taché, ou par violẽce, ou par fineſſe, vſurper le bien deuëment acquis & poſſedé par gens de bien. A cauſe de quoy, Dieu d'autre part, à cõme emprainct en nos cœurs & entendemẽs par la loy de nature, vne raiſon de droict: laquelle enſeigne & conduict les hommes, à iuger ſur l'vſurpateur, ou pretendu poſſeſſeur, en faueur de celuy lequel (cõme l'on dict) bona fide & bono titulo, eſt deſia en poſſeſſion. En ceſte maniere, la*

Gen. 21. *bõne Dame Sara perſuadoit à ſon mary Abraham, de chaſſer hors la chambriere, auec ſon fils, diſant n'eſtre raiſonnable que l'enfant de la ſeruante feuſt heritier auec l'enfant legitime, cognoiſſant biẽ Sara, que deſia Iſmaël tachoit d'vſurper par violence, ce que de droict appartenoit au ſeul Iſaac, tant par le droict de la loy de nature, comme par la*

Gen. 21. *promeſſe de Dieu qui auoit dict.* In Iſaac, vocabitur tibi ſemen. *Nonobſtant l'enfant de la chambriere, perſecutoit l'enfant de la femme legitime, le*

Gal. 4. *voulant par oppreſſion depoſſeder du droict qu'il auoit legitimement, ſur tous les biens & poſſeſſions*

Gen. 26. *de ſon Pere. Quand les Paſteurs de Gerar voulſirẽt*

vſurper

vsurper les puitz qu'auoit faicts Abraham pour son bestail, Isaac comme iuste possesseur s'opposa à eux leur remonstrant qu'ils cerchoient noises & debats, puis qu'ils vouloiẽt estre en procez contre luy d'vne chose laquelle de droict luy appartenoit, attendu que son Pere les auoit faict cauer, & pour monstrer la iuste possession, il ne leur voulut changer de nom, ains (comme dict l'Escriture) il les nomma, selon les noms, que son Pere les auoit nommez: & en fin apres plusieurs litiges, contrarietez & repugnances, il se trouua en repos, ayant d'iceux paisible possession. Gen. 26.

C'est la raison par laquelle ce grãd Capitaine Iepte, s'opposa au Roy de Moab, lequel disoit la terre de promission luy appartenir, demandant au peuple d'Israel de la luy rendre, ou de se disposer à la guerre. Iepte luy mande des Ambassades, luy faisant remonstrer, qu'il auoit tort de prendre les armes pour s'emparer d'vne terre, laquelle auoit iustes & legitimes possesseurs. Premierement (disoit-il) par le droict de Iuste guerre, nos Peres l'ont iadis conquestée. En second lieu (Dieu qui est maistre non moins de la terre, que du ciel) nous la baillée. Troisiesmement il y a (dit-il) trois cens ans que nous sommes en possession. Parquoy (conclud-il) ie ne t'ay offencé, c'est toy qui me faicts tort, voulant batailler contre moy: Que le Seigneur qui est le grand iuge, soit iuge auiourd'huy entre les enfans d'Israel, & le peuple d'Ammon. Iudic. 11. 11. 26.

Ce droict de legitime possession par vne longue continuation de possession, ratifié: est appellé par

In ff. de vsucapionibus li. 3.

par le droict ciuil, prescription, voulant le droict ciuil, en cela se conformant tant à la loy de Dieu, qu'a la loy de nature, que où il y a prescription, le demandeur soit condemné, comme demandant & cerchant noise & debat entre les hommes, troublant la paix publique, & commettant iniquité & iniustice contre son prochain. Lequel droict de prescription a esté principalement inuenté, pour cohiber l'audace des malings, qui par grande impudance veulent vsurper le bien, qui ne leur appartient nullement, mettans en procez les gens de bien) si autrement par violence, & oppression, ils ne peuuent, ou n'osent vsurper leurs biens) soubs couleur de quelques faux tiltres, qui ont tant peu soit d'apparence, lesquels ils n'ont honte produire deuant gens graues, qui descouurent tout quant & quant leur malice, pour donc empescher que les gens de bien ne soyent ainsi molestez par procez, le droict y a remedié, ordonnant que la ou il y a bons tiltres, saine conscience, & vne longue continuation de possession, le possesseur ne puisse estre mis en cause par le droict de prescription. Or comme ainsi soit, que iamais les malings de ce monde, nè tacherent tant d'vsurper le bien d'autruy iniustement, comme Sathan c'est efforcé par ses membres, d'vsurper la Vigne du Dieu des armées, qui est son Eglise, les Chrestiens de tout tẽps se sont seruis contre les Heretiques, de ce droict de prescription, prouuants par iceluy droict, que l'Eglise, ny l'Escriture Saincte, ny la predication, ny

l'admi

l'administration des Sacrements, ne leur appartenoit nullement, attendu l'ancienne possession qu'ils auoiẽt continuée despuis les Apostres iusques à eux, lesquels la leur auoyent delaissée comme vn heritage à eux baillé premierement par Iesus Christ nostre Sauueur qui en a esté le premier possesseur, & ou ils ont veu qu'on a taché ou par belles paroles ou autrement d'vsurper ceste Eglise, ils ont mieux aimé tresfous mourir, & dire auec le bon Naboth. Propitius sit mihi Dominus, ne dem hæreditatẽ patrũ meorum: que de quitter le Vigne du Seigneur, & la bailler à gens qui l'euſſent, comme chiens, ou sangliers broutée, & du tout diſsipée. Les vrays Iuifs legitimes Poſſeſſeurs d'Abrahã, tout premieremẽt ne se sont iamais voulus accorder auec les Samaritains: leſquels par faux tiltres, se vouloyent vſurper la legitime ſucceſsion d'Abraham & de Iacob diſans & alleguans, nos Peres Abraham & Iacob, ont adoré en ceſte montaigne, & veus dictes qu'il faut adorer en Hieruſalem, noſtre pere Iacob à beu en ce puis, vous n'eſtes point plus grans que luy. Mais les vrays & droicts Iuifs ſcachãs bien que ceſtoiẽt faux tiltres, ce qu'ils produiſoiẽt (car ils s'eſtoiẽt introuz par iniuſtice en la terre de Iacob, n'appertenãs nullement à ſa ſemence) ils ont mieux aymé mourir, que de permettre qu'ils feuſſent aucunement receuz, ny eſcoutez en leurs Egliſes, eſtans aſſeurez du iuſte tiltre, & longue poſſeſsion qu'ils auoyent, ſur les terres & religion de leur Pere Iacob, de

3. Reg. 21.

Ie

Esdræ

la

la resolution qu'en donna nostre Seigneur, à vne que
Ioh. 4. se vouloit cela iniquement vsurper, en luy disant,
Mulier, salus ex Iudeis est, autant comme s'il
disoit, la legitime succession par bon tiltre & saine
conscience a esté iusques à ceste heure aux Iuifs, ce
que vous produisez, c'est sans aucun bõ tiltre, à cause
dequoy il en fault laisser la paisible possessiõ à eux,
entre lesquels est la vraye religion, que si tu desires
Ioseph. lib. 13. antiq. c. 16. l'auoir, il te faut adresser à eux, qui te l'enseignerõt,
mais sur tout à moy, qui suis le fils naturel, enuoyé
expressement pour la remettre en bon poinct. A ce
propos, il y a vne plaisante & remarquable hystoire
en Iosephe, lequel recite que du temps de Ptolomée
surnommé Philometor aduint grande sedition en
Alexandrie entre les Iuifs & les Samaritains, les
Iuifs soustenans qu'ils auoyent la vraye religion,
ainsi que Moyse l'auoit baillée, les Samaritains au
contraire, soustenãs que c'estoit eux qui la gardoiẽt
& non les Iuifs, & pource qu'on ne pouuoit appaiser
telle sedition, fut ordonné que les vns & les autres
soustiendroiẽt leur droict, & diroient leurs raisons,
par deuant le Roy, à la charge que ceux qui auroiẽt
tort, seroient punis de mort comme seditieux, pertur-
bateurs du repos public, & infracteurs des loix &
edicts du Roy. Or le grand Prestre de la Loy apellé
Andronicus allegua en son harangue, la continuelle
succession des grans Prestres de la Loy, de Pere en
fils, commençeant au premier, qui feust Aaron, &
continuant iusqu'à luy, ausquels il monstre clairemẽt

auoir

auoir, sans aucune interruption, succedé en mesme Sacerdoce, les nommans l'vn apres l'autre, par leurs noms, adioustant que de tout temps on trouuoit, que quand les Roys d'Asie ses Predecesseurs, auoyent voulu par deuotion, faire des vœux au Dieu d'Israel, ils ne s'estoient iamais adressez à autre temple ny Prestres, qu'a ceux de Hierusalem, cõme encores on void par leurdicts vœux gardez au temple de Hierusalem. Or le Ministre des Samaritains, ne sceut que dire la dessus, car il ne pouuoit monstrer (que despuis peu de temps) qu'en la montaigne de Garizin en Samarie, y eust eu, ny temple, ny Prestres ausquels il succedast en mesme religion, ny aussi que les Anciens Roys y eussent enuoyez aucuns presens, faicts au Dieu d'Israel, de quoy on n'y eust soeu trouuer la moindre armoirie, ou vestige du monde, Pource iustement les Samaritains furent condemnez, par le droict de prescription. Et ainsi en ont vsé les premiers Chrestiẽs a l'endroict des Heretiques, lesquels apres la mort des Apostres tacherent d'enuahir l'Eglise de Iesus Christ, & s'introduire en icelle, comme si l'heritage leur appartenoit, voulans porter ce beau tiltre de Chrestien, en viuant selon leurs folles phantasies: mais les legitimes Pasteurs de l'Eglise les confondoient par l'experience, leur alleguans les Eglises, esquelles les Apostres auoyent presché l'Euangile & delaissé des successeurs, ou l'õ y voioit vne doctrine bien tout autre que la leur. Tellement que S. Ignace pour ceste occasion coucha (dict Eusebe)

Euse 3. hy Ecclesiast. c. 32. 36.

pour

par escript les traditions Apostoliques comme il les leur auoit ouyes enseigner de viue voix: en ceste maniere il confondoit souuent les heretiques par la seule prescription. Qu'est cause, qu'vn de nos plus Anciens Peres de l'Eglise latine, à fort bien dict, qu'il n'est besoing de disputer contre les Heretiques par l'auctorité des Escritures, à cause qu'ils sont assez confondus sans les Escritures. Non sunt (inquit) hæretici, ad eamdem de scripturis prouocationem, admittendi: quos sine scripturis, probamus ad scripturas non pertinere. *Voulant dire q̃ le seul droict de prescriptiõ est suffisant, pour les abbatre, en sorte, qu'vn Payen qui est neutre entre les deux, le Catholique, dis-ie, & l'Heretique, pourueu qu'il entende ses loix ciuiles, & soit immune de passion en ce faict, il condemnera tousiours l'heretique comme vsurpateur par faux tiltre de ce que ne luy appartient nullemẽt. S. Athanase, à bien entendu ce poinct, & pour ce, quand l'Empereur Constance luy commanda de disputer contre Arius, en presence d'vn Iuge temporel appellé Probus, qui estoit Payen, mais au reste homme docte au droict ciuil, & de bon iugement: il ne refusa point la dispute, ny le iugement qu'il en feroit, ains il respondit. Ie ne feray point si lasche, que de reculer ny contreuenir au commandement de l'Empereur, tellement que s'estant mis en deuoir contre Arius, ce Iuge tout Payen qu'il estoit donna sentence en faueur de S. Athanase: en sorte que Arius se voulant pourter*

Tertul. lib. de præsc.

n ou- ium o- ice.

pour

pour appellant d'icelle, à l'Empereur, ce Iuge luy dit, qu'il estoit beau à voir, qu'il n'auoit point bonne cause, & qu'il ne gaigneroit non plus ailleurs son procez que deuant luy, pource qu'en vain il appelloit de telle sentence. En laquelle dispute on trouue que les deux disputateurs vindrent là, en fin, que le Iuge dict, si la coustume de l'Eglise a esté tousiours telle, comme Athanase a prouué, qu'est ce que tu dis Arius? accordes-tu l'homousion auec Athanase, ou non? ce qu'il dict, d'autãt que S. Athanase auoit auancé & prouué euidemment, que de tout temps l'Eglise auoit eu tousiours ceste coustume de faire, comme elle en vsoit pour lors, quoy ayant entendu ce Iuge condemna en fin Arius, comme n'ayant aucune raison de contreuenir, tant à l'Escriture, comme à l'ancienne façõ de faire en l'Eglise. Donc il est vray que nos Anciens Peres se sont tousiours aidez du droict de prescription, Mais le premier qu'on sache auoir vsé de ce mot de prescription, c'est Tertulien, lequel cõme estant extraict de la noble race Proconsulaire estoit fort instruict, aux loix ciuiles, à cause de quoy fort proprement il a vsurpé ce mot de droict ciuil, pour signifier le droict de l'Eglise en tout ce q̃ Iesus Christ y a ordonné, & les Apostres: & le tort qu'õt les Heretiques de vouloir vsurper le Vigne du Seigneur, cõme Hiezabel, & Achab, celle du iuste Naboth, par calomnies & fauses impositiõs. Et pource que ce liure a esté escript non seulement contre les trente heresies, qui auoyent esté iusques à

Hieron. in catago. eccleſiaſtic. ſcriptorũ.

son

son temps, mais aussi (comme il dict) contre toutes autres, qui pourroyent iamais aduenir, & aussi pour autant que c'est chose digne qu'vn chascun entende ce qu'il en dict: ie feray vn petit sommaire de son dict liure, lequel ne sera du tout ny inutile, ny mal plaisant, à ceux-là mesmement qui n'ont ce liure en main. En premier lieu, à cause que plusieurs pourroient estre scandalisez, voyans les heresies pulluler & croistre de iour à autre, il enseigne par maniere de Preface qu'il n'en faut estre esmerueillé. Premierement pour ce que Iesus Christ la ainsi predit, les paroles duquel ne passeront point, nous admonestant ensemble qu'il nous à voulu predire telles choses, tant pour nous garder soigneusemẽt des Heretiques, que pour nous garder d'estre scandalisez, quãd nous verrons telles choses aduenir, car il faut qu'elles aduiennent par le iuste iugemẽt de Dieu, qui est à nous caché, cõme il à fallu que le fils de Dieu feust trahy & liuré mesmes par celuy qui estoit ordinairement à sa table, ce pendant (dit-il) malheur pour celuy, par lequel tel scandale est aduenu. Aussi apres son Ascension les Apostres en ont autant escript, tançans aigremẽt les presentes, & predisans clairemẽt, les futures heresies pour mesmes raisons. Que si elles peuuent beaucoup, il faut regarder qu'elles ne peuuent aucun bien, ains seulement tout malheur, qui est vne puissance d'Escorpion, de Serpent, & de Loup, de la fiebure aussi, & de la peste. D'où vient soumẽt que plusieurs des Catholiques, voire quelquefois des

Luc. 21.

Act. 20.

plus

plus doctes sont infectez de telle heresie, ny plus ny moins que bien souuent vn souuerain medecin sera attainct de la peste, & en moutra, faute d'auoir esté diligent, d'vser des antidotz, & preseruatifs ordonnez par les plus souuerains de l'art, & pour n'auoir voulu tout quant & quant esuiter, tels personnages infectez de telle peste, au reste ce n'est chose nouuelle, car plusieurs des Disciples de Iesus-Christ le quitterent quelquefois, ne voulans plus le suiuir, vn Apostre mesme la trahy, & consequemment autant en est aduenu aux Apostres, de quoy S. Iean s'en plaignoit disant: ils sont sourtis de nous, & S. Paul en dict autant d'vn Philete & d'vn Imenée. Les plus grans personnages ont aussi lourdemẽt choppé, comme Saul, Dauid, Salomon, & Moyse. Toutes lesquelles choses sont aduenues, par vn occulte iugement de Dieu (qui void tout l'interieur de l'hõme, & ne iuge comme les hommes, par l'exterieur) toutesfois tel iugement est tousiours iuste, n'estant iamais abandonné d'vne droicte iustice. Pource S. Paul ne dict pas qu'en tel cas, il faille se scandaliser. Mais il admoneste celuy qui est debout par la foy, se garder de tomber, & viure auec craincte, & tremblement: car au reste d'estre impeccable, cela a esté reserué à Iesus Christ duquel est dict. Qui peccatum nõ fecit, nec inuentus est dolus in ore eius. Bien est vray que plusieurs sont estez douez de diuers priuileges: mais cela n'estoit par nature, ains seulemẽt par grace: à cause dequoy il fault tousiours mettre peine,

Ioh. 6.

Ioh. 2.

2. Timot. 2.

2. Reg. 15.

Rom. 1

Esa. 53.

de nous entretenir en la grace de Dieu de peur d'estre abandonnez de luy. C'est donc chose assez commune aux hommes que de choir en tel peché d'infidelité, & pource l'homme n'a occasion de s'en scandaliser.

Plustost considerer que l'heresie procede de trois racines: la premiere est election, d'où vient le mot Grec hæresis, & c'est quand l'homme Chrestiẽ veut choisir de sa teste, ce qu'il doit croire, chose laquelle les Apostres n'ont faicte, car ils ont creu simplemẽt à ce que Iesus Christ leur auoit enseigné, & les Disciples des Apostres en ont autant faict, & aussi de main en main tous bons Catholiques en ont vsé, croyans à ce que l'Eglise en enseignoit, pource tresbien
1. 1. disoit S. Pol, que si vn Ange descendoit du ciel pour prescher autre doctrine, que celle qui est Apostolique, qu'il ne feust ouy, ou reçeu. La seconde racine d'heresie, est la Philosophie naturelle, quand l'homme postposant la claire parole de Iesus Christ à la raison naturelle, il ayme mieux croire ce que son cerueau luy dicte, & la Philosophie en enseigne, que non pas ce qui est expressement en l'Euangile. Pource S. Paul qui auoit experimenté à Athenes dis-
Act. 17. putant auec les plus excellens philosophes combien la philosophie naturelle pouuoit preiudicier la religion Chrestienne, il admoneste les Chrestiens de se bien garder nommeemẽt de la philosophie, pour autãt
Colos. 1. que c'est vn instrumẽt propre pour tromper l'homme Chrestiẽ. La tierce racine est curiosité, & c'est quãd on n'est content de la simplicité de la foy, mais on

veut

veut penetrer plus auant qu'il nous a esté reuellé. Comme vn Valentinus qui proposoit ceste question. Vnde Deus? ou il se deuoit contenter de croire qu'il y a vn Dieu, ainsi que l'Escriture l'enseigne & le propose auec simplicité de paroles : il a volu sçauoir d'auantage, d'où estoit venu Dieu, & qui est ce qui l'auoit faict ou engendré, laquelle curiosité la conduict en telle stolidité, & resuerie d'entendement qu'il a constitué trente Dieux, encores n'estoit il pas resolu, qui auoit faict ou engendré le premier de ces 30. n'y si le trentiesme en pouuoit faire d'autres. Quid ergo (dit Tertulian) Athenis & Hierosolimis? Quid Academiæ & Ecclesiæ? Quid Hereticis & Christianis? Le sage Salomon nous dict qu'il nous faut cercher Dieu auec simplicité de cœur a plus forte raison nous y deuons aller simplement, apres Iesus-Christ, & apres l'Euangile. Car c'est grande temerité que de vouloir sçauoir choses plus grandes & plus haultes que celles que Iesus-Christ fils vnique de Dieu, estant en son sein, nous a proposées pour sçauoir, c'est aussi impieté grande que de penser trouuer choses plus salutaires a nos ames, que ce qui est contenu au sainct Euangile. Il est bien permis aux Docteurs de disputer ou pour exercice ou pour mieux elucider les matieres, mais tousiours sauue la regle de foy, & sãs preiudicier aucunement à l'Escriture. Voila quand aux causes communes & generales de toutes heresies, qui furent iamais ou pourront estre : ce que sert d'vne Sap. 1.

prescription contre les Heretiques, à cause que ayãs prins mesmes fondemens de leurs heresies, auec tous les precedens Heretiques, ils se declarent successeurs d'iceux, & ainsi ils n'ont nul droict en l'Eglise, nõ plus que les precedẽs Heretiques. L'autre prescriptiõ est des Eglises Apostoliques, car il est certain que Iesus Christ a enseigné ses Apostres, & les Apostres les Eglises, ou ils ont preschè non autre doctrine que celle de Iesus-Christ, aussi les Eglises ou ils ont preschè, n'ont point retenu autre doctrine que celle des Apostres: entre lesquelles (dit Tertuliẽ) il y en a vne premiere entre les autres. Vray est qu'il ne la nomme point tout quant & quant: mais peu apres il declare assez son intention, quand faisant enumeration des Eglises Apostoliques, il s'arreste seulement a vne laquelle il dit estre fort heureuse. Tu as (dict-il (l'Eglise de Corinthe en Achaie, S. Paul y a preschè, tu as aussi Ephese en l'Asie (S. Iean y a preschè) & en l'Italie tu as l'Eglise Romaine, d'ou nous auons quant & quant l'authorité toute preste. ô heureuse Eglise (dict-il) en laquelle les Apostres y ont preschè, & respandu leur sang, ou S. Pierre, & S. Paul sont estes coronnez, & S. Iean mis dans vn tonneau d'huille buillante. Il nous faut voir ce qu'elle a apprins, & ce qu'elle a enseigné: Elle confesse auec les Eglises d'Aphricque qu'il y a eu vn Dieu &c. par lesquelles paroles il se declare assez, donnant entendre que celle Eglise, qu'il auoit auparauant appellée premiere entre tous les autres

Egliſes, auſquelles les Apoſtres auoient preſché, c'eſtoit l'Egliſe Romaine, ou il y a vne auctorité ſouueraine & particuliere, de laquelle il nous faut apprendre ce que ſainct Pierre, & ſainct Paul, y ont enſeigné & delaiſſé comme par teſtament auant leur mort. Et s'il appertenoit au ſeul Ieſus-Chriſt d'enuoyer des Apoſtres & Predicateurs, nous n'en deuõs n'y pouuons recepuoir d'autres, q̃ ceux qui dependent de ceſte ſucceſſion Apoſtolique, leſquels n'enſeignent autre doctrine que celle qu'ont enſeigné les Apoſtres en leurs Egliſes, comme les Apoſtres n'ont preſché autre choſe que ce que Ieſus-Chriſt leur auoit enſeigné, comme auſsi Ieſus-Chriſt ne leur auoit apprins autre doctrine que celle qu'il auoit de Dieu le Pere, luy, diſant expreſſement: que nul ne cognoiſt le Pere excepté le fils & celuy auquel le fils le voudra reueler. Sainct Pierre donc inſtitua vn ſucceſſeur, vn autre, vn apres luy, & ainſi touſiours ſubſecutiuement, ſans interruptiõ de l'ordre & ſucceſsion. De maniere que l'Egliſe Romaine faict bon compte de tous les Eueſques qu'y ont eſté inſtituez depuis ſainct Pierre iuſques auiourdhuy. En enſuiuant ce qu'en dict l'Apoſtre que Ieſus-Chriſt a mis en ſon Egliſe, Paſteurs & Docteurs, iuſques a la conſommation du monde. Donques que les Heretiques monſtrent l'origine de leurs Egliſes comme venant des Apoſtres, apres qu'ils nous facent bon compte de tous leurs Miniſtres, qui pourroient auoir preſché en telles Egliſes ſucceſsiue-

Math. 11

Epheſ. 4.

ment & sans interruption despuis les Apostres, iusques auiourd'huy : que s'ils ne peuuent faire, comme ils ne peuuent en verité (Car nous sçauons en quel temps à commencé de prescher Marcion, Valentinus, & autres contre le commun consentement de toutes les Eglises, & mesmes des Apostoliques, nous sçauons pareillement quand Luther a commancé a prescher sa nouuelle doctrine, Caluin & autres) pourquoy osent ils prescher n'estans deputez à ce, n'y de Iesus-Christ, n'y des Apostres, n'y de leur successeurs ? Iesus-Christ, n'est point vne autrefois descendu du Ciel, pour mander d'autres Apostres, pour mourir de rechef, pour resuscriter vne seconde fois, & se demonstrer glorifié à ces nouueaux Apostres. Les Apostres aussi ne sont point retournez en terre, pour imposer les mains à aultres qu'a ceux qu'ils ordonnerent auant leur martyre, si donc toy Heretique n'as charge n'y de Iesus-Christ, n'y des Apostres, n'y de leurs successeurs, toy n'estant point heretier, n'ayant aucun bon tiltre, aucun ancien droict de possession, vien ça. Quo iure syluam meam cædis ? qua licentia, fontes meos transuertis ? Qua potestate limites meos commoues ? la possession est nostre, nous auons les tiltres de toute ancienneté, nous y sommez, & ne peut on nier, que nous ne soyons les premiers, & par consequent les vrays & legitimes Possesseurs, ainsi que nostre Sei-

gneur

gneur le declaire par la parole, ou il dict, que la bonne semence a esté premierement semée, par le Pere de famille, mais apres l'homme ennemy y a semé par dessus l'yuroye & zizanie, disant aussi Math. 13. sainct Iean qu'ils sont sourtis de nous : ce que nous pouuons pareillement, & non moins que les Apostres, auancer : disans qu'ils sont esté baptisez de nous, ils ont receu le symbole & regle de Foy de nous, la Bible aussi : les Escrits des anciens Peres ont esté trouuez en nos bibliotheques, & dauantage puis qu'ils se sont separez de nous, & non au contraire, nous, d'eux : Experience enseigne assez que nous sommes premiers en possession, qu'ils ont commencé schisme & diuision au corps mystique de Iesus-Christ ! Oultre dire que tant de mille milliers de Chrestiens soient esté baptisez hors de l'Eglise de Iesus-Christ, qu'ils soinet esté mal preschez & euangelisez, que tant de Martyrs soient esté hors de l'vnion de l'Eglise martyrizes, tant de Docteurs, Vierges, & continens pour Iesus-Christ, soyent damnez, c'est contre toute verité, & la parole de nostre Seigneur qui nous promet l'assistance sienne, & de son Sainct Esprit, iusques à la fin du monde. Vne autre prescription, est qu'on ne void point entre eux aucune hierarchie, aucun ordre sacré, car tres-tous veulent estre maistres auant qu'estre Disciples, les laicz sont admis au Ministere de la predication & Sacremens

mesmes les femmes se meslẽt de prescher, lire & enseigner. Qu'est cause qu'il n'y a aucune grauité honeste entre eux, aucune discipline Ecclesiastique, aucune authorité tant peu soit, semblable à celle des Apostres. Ils s'accordent facilement auec ceux qui sont de contraire doctrine, pourueu qu'ils s'accordẽt à oppugner l'Eglise, on ne leur sceust iamais extorquer le moindre miracle du monde en confirmation de leur nouuelle doctrine, & si entre ceux d'vne mesme secte, ne sont point d'accord aux choses de grande importance. Ils n'ont nulle crainte de Dieu, entre eux le plus seditieux c'est le plus honorés: choses repugnantes à la vraye Eglise, en laquelle il y a paix, vnité, concorde, & charité, à cause de quoy ils seront inexcusables deuant le grãd tribunal de Iesus Christ au iour du grãd iugemẽt qui leur dira. I'auois recommandé la paix & vnité commandant que vous fussiez tous vnis, comme mon Pere & moy, ne sommes qu'vn. I'auois commandé d'obeir à l'Eglise, soubs peine d'estre traictez cõme Ethniques & Publicains, toutesfois vous auez faict le contraire. I'auois dict que ce que ie baillois le soir de la Cene à mes Apostres, c'estoit mon corps, c'estoit mon sang: au contraire vous auez dict que non. Voila en somme de quelles prescriptions, a vsé ce bon & ancien Pere, desquelles nous deuons vser contre tous Heretiques. Or voyans ceux de nostre temps, qu'ils ne peuuent eschapper de perdre leur cause, non plus que les anciens Heretiques; Ils ont (entant qu'ay peu recueillir

h. 17.
Iath. 18.
ath. 26.
c. 22.

de

de leurs derniers escripts) controuué deux raisons au contraire, mais contre la mesme raison. Premierement dient-ils, en Dieu & Iesus-Christ son fils, la prescription n'a point de lieu, en apres si l'ancienne possession estoit vallable, le Turc, qui possede pieca, la Grece & autres rigions, pourroit vser legitimement du droict de prescription contre nous. Voila tout ce qu'ils en sçauent dire, mais ils n'auisent pas qu'en disant cela ils condamnent c'est ancien Pere Tertulien, & apres luy tous autres, qui ont escript contre les Heretiques, lesquels ont vsé de toutes ces prescriptions contre eux, aymant mieux donner sentence, (entant qu'est à eux) en faueur de Simon Magus, Menander, Marcion, Valentin, Manichee, & de toute l'Eglise de Sathan, que d'accorder, que les premiers Chrestiẽs ayent conuaincu d'heresie, les anciẽs Heretiques, Voyant bien que s'ils accordoient cela, il y seroient prins auec les autres, car tous Heretiques ont vn semblable instinct & naturel, & pource tresbien disoit Tertulien que ses prescriptions seruiroient à l'aduenir, contre tous les autres Heretiques, qui se voudroient armer contre l'Eglise. Dieu donc n'est point subiect à personne: mais ce pendant il ne peut mentir, ny ne se peut nier soy mesme dict S. Paul, en luy aussi dit-il, il n'y a pas ouy, & non, mais il y a seulement ouy, & verité, de maniere que despuis qu'il a faict promesse absoluë d'vne chose, tous les forfaicts du monde ne sçauroient empescher l'effect de telles promesses, plustost le ciel & la terre

L'auteur Anonyme du liure François imprimé à Orange au chapitre dernier qui est de la prescriptiõ

Heb. 6

2. Cor.

passe

passeront deuant que ces paroles passent: de la viēt que quiconque cuide, ou doubte pouuoir autrement aduenir, il se declaire tout quant & quant impie enuers Dieu, ayant opinion sinistre de luy, & estimant qu'il puisse mentir & faillir en ses promesses, ou qu'il y a quelque chose qui puisse empescher l'effect de sa volonté, contre laquelle impieté il disoit
Malach. 3. iadis par vn Prophete. Ie suis Dieu & ne me change point. Prenons pour exemple la promesse de l'incarnation du fils de Dieu, il fut promis à Abraham, qu'il sortiroit de sa semence. Toutesfois ceste semence d'Abraham a esté admirablement incredule:
Rom. 9. nonobstant (dict-l'Apostre.) Nunquid incredulitas illorum, fidem Dei euacuauit? absit, est enim Deus verax, omnis autem homo mendax. Puis il reppeta ceste mesme promesse à Dauid. Plusieurs estimoient que pour ces pechez enormes d'adultere & homicide Dieu eust detourné sa face de luy, & reuoqué la promesse; mais quand à luy il s'en asseuroit touſiours recognoissant que la promesse de Dieu, c'est comme vn serment ou iuremēt d'vn homme de bien, lequel ne veult, comme il ne doit, reuoquer pour quelque euenement que ce soit: & pource il disoit. Iurauit Dominus Dauid veritatem, & non frustrabitur eum, de fructu ventris tui ponam super sedem tuam? Or est il asPs. 131. seuré que telles sont les promesses de l'Eglise de Iesus-Christ. Elles sont esté absoluement faictes plusieurs fois en l'ancien Testament, par les Prophetes,

&

& ſont eſté reppetées plus clairement au nouueau Teſtament, par Ieſus-Chriſt, comme quand il dit. Ioh.14.
Ie vous donray vn S.Eſprit ou paraclet qui demeurera auec vous eternellement, & quand il dit que les portes d'enfer ne pourrõt preualoir contre ſon Egliſe, Math.16.
quand auſſi il dict expreſſement à ſes Apoſtres. Ie ſuis auec vous iuſques à la conſommation du ſiecle, omnibus diebus. (Non deerit ergo nec anno, Math.vlt.
nec menſe) & apres luy S. Paul declaire que la ſucceſſion des Apoſtres, Paſteurs & Docteurs, ne faudra iamais. Donc il eſt euident que les Catholiques peuuent vſer du droict de preſcription, car il eſt fondé ſur l'expreſſe parole de Dieu, lequel (comme auons deſia allegué) ne peut mentir, ny ſe nier ſoy-meſme. Quand au Turc, c'eſt merueille qu'ils n'ayent eu honte de le mettre en auant, attendu que le Turc meſme, ne ſcauroit alleguer aucun bon tiltre de iuſte poſſeſſion ny en verité ny en apparence, pource il ne peut alleguer aucune ſucceſſion. Quand Iepte veult prouuer ſon droict de legitime poſſeſſion, il allegue premieremẽt qu'ils ont en ceſte terre par vne donation de Dieu, & apres l'ancienne poſſeſſion de tout temps. C'eſt donc ce qu'ils deuoiẽt conſiderer, que noſtre droict giſt en ce que Ieſus-Christ a baillé la poſſeſſion de ſon Egliſe aux Apoſtres, & les Apoſtres à leurs ſucceſſeurs. Voila vn bon tiltre, mais le Turc ne peut alleguer que pure vſurpation faicte par armes, par grandes effuſions de ſang pluſque barbares & par tyrannie:

Ephe.4.

luy

luy estant Infidelle, ayant abbatu & aneanti de tout son pouuoir la gloire de Iesus Christ, le Baptesme, les Sacremens, l'Euangile, & a bref dire, faisant tout ce qu'en pourra faire l'Antechrist, quand il viendra; vn Antechrist donc comment pourra-il alleguer legitime possession & succession de l'heritage de Iesus Christ? luy qui n'a entreprins ces vsurpations pour autre raison que pour chasser Iesus-Christ, & sa religion du monde, entant qu'il a peu? Si ceste raison estoit suffisante, Moyse n'auoit non plus de droict de prescher au peuple d'Israel en Egypte, ou de faire des commandemens à Pharaon, que les impurs Magiciens, qui luy resistoient, car il n'y auoit autre difference, sinon que Dieu auoit donné ceste charge à Moyse, & le Diable aux Magiciens, Moyse cerchoit la gloire du Dieu d'Israel, & les Magiciens cerchoient de l'abbatre, & mettre dessoubs leurs pieds. Et pource tresbien disoit Tertulien au liure preallegué mettant difference entre ceux qui sont legitimes successeurs d'entre les vsurpateurs, qu'ils nous monstrent (dict-il) la source de leurs Eglises, leur origine, à sçauoir si cela vient des Apostres ou non, autrement ils ne peuuēt passer oultre pour preuuer vne legitime possession. Puis donc que la source des Turcs, comme il est tout notoire, vient de ce brutal, immonde, puant, vilain & infidelle Mahomet, comment est-ce que le Turc peut auancer aucun droict de succession Apostolique? n'est ce pas estre aueuglé en plain midy, & faire du Diable Dieu?

d'vn

d'vn puant & salle Mahomet, vn S. Pierre, ou vn S. Paul, d'vn disciple de Sathan, vn legitime heritier de l'Eglise de Iesus-Christ. Ce ne sont point les glaiues, qui ont droit de prescriptiõ en l'Eglise, mais c'est l'impositiõ des mains, faicte par les legitimes successeurs des Apostres, en mesme foy doctrine & religiõ. Or voila pour la doctrine. Touchant aux ceremonies, on allegue certains canõs par lesquels veut on preuuer, qu'il fault quitter & non alleguer les anciennes coustumes : mettant en auant ce que S. Cyprien en a escript, qui est cité aux canons. Or les diuers escrits mesmes de S. Cyprien, nous peuuent assez resoudre encores sur ce poinct. Il y a des coustumes en deux manieres, les vnes sont tresanciennes, desquelles on n'en sçauroit trouuer la source, & celles-là il les faut exactement garder, car c'est signe manifeste qu'elles viennent des Apostres, (comme dict S. Augustin) mesmement si elles sont vniuersellement receües, entre les Chrestiens. Pour ce tresbien S. Augustin à escrit contre les Donatistes, qu'il ne falloit rebaptiser les petits enfans : car de les baptiser ça esté vne coustume tres-ancienne en l'Eglise de laquelle, puis que nous ignorons la source, estant elle vniuersellement receüe en l'Eglise, fault confesser auec Origene aussi, que c'est vne tradition & ordonnãce, ou coustume, prouenante des Apostres. Et c'est en quoy c'est failly, S. Cyprien, quand il estoit question de parler du bapteſme administré par les Heretiques : disant qu'il les falloit rebaptiser, les autres Prelats

Dist. 8. c. veritate & c. si cõsuetudinem.

Aug. ep 119. ad nuar.

Ambr. de vnico. bapt.

Origen. in epist. ad Rom.

de

de l'Eglise, soustenoient que non, parce que telle n'estoit la coustume de l'Eglise. S. Cyprien à cela respondit, que Iesus-Christ n'auoit pas dict. Ie suis la coustume, mais bien ie suis la verité. Mais il se failloit, en ce qu'il ne se prenoit garde, que telle coustume estoit tres-ancienne, & prouenante de main en main despuis les Apostres, puis qu'on n'en eust sceu trouuer l'origine: & pource l'Eglise à vn Concile à autrement deffini que S. Cyprien & les Euesques d'Afrique n'en auoyent ordonné en leur Concile Synodal. Ioinct que cela n'estoit repugnant à la parole de Dieu. Mais il à eu bonne raison d'alleguer ce propos, contre les Heretiques appellez Aquarij, lesquels consacroient la seule eau sans vin, au Calice. Alleguans que telle auoit esté de long temps la coustume en leurs Eglises. A cela S. Cyprien tresbien replique, qu'il fault que la coustume cede & face place à la verité, à cause que telle coustume estoit premierement repugnante à l'expresse parole de Dieu, laquelle enseigne que nostre Seigneur vsa du vin le soir de la Cene, & d'abondant telle coustume n'estoit point tant ancienne qu'on n'en peut bien aiseement trouuer l'origine introduicte par les nouueaux Heretiques, car au reste tous les anciens Peres, comme S. Irenée & autres auoyent escript le contraire à cela, outre telle coustume n'estoit vniuersellement receüe entre les Chrestiens, ains seulement entre ces Heretiques. En tels & semblables cas, on peut dire veritablement, que la coustume n'a

Cypr. epist. ad Cecilium.

poinct

point de lieu entre les Chrestiens, & c'est ainsi qu'il faut prendre les paroles de S. Augustin & autres anciens Peres alleguez par Gratian en la distinctiõ susdite, & qu'il en faut vser, quand il sera question de s'aider des sentẽces de S. Cyprien: de peur que nous ne soyons en fin abusez cõme luy c'est abusé en ce droict. Au reste, s'il faut accõmoder ce discours au droict des prescriptions desquelles nous auõs vsé apres Tertulien, Vincẽt Lyrinense, & autres anciẽs Peres, trouuerõs qu'elles sont tresbiẽ fondées sur les promesses de Iesus-Christ, & l'expresse parole de Dieu par laquelle il nous a discerné la vraye Eglise d'auec la fausse, par consequent telles prescriptions doyuent bien estre receues, auec plus grande auctorité entre les Chrestiẽs, que non pas les simples coustumes entre ceux qui font profession des loix ciuiles: lesquels toutesfois accordent qu'vne coustume despuis qu'elle est confirmée par quelque espace de temps, comme seroit de vingt ans ou enuiron, elle à droict de prescriptiõ, & oblige les personnes à garder telles coustumes soubs certaines peines contenues en leur loix, pourueu qu'elles ne soyent ny contre le droict de nature, ny contre le commun droict. Or voila tout ce qu'ils en ont sceu escrire contre l'Eglise faisant tousiours la belle mine, soubs couleur de vouloir traicter la paix & vniõ entre les vns & les autres. En quoy il n'y a point de remede, s'ils ne retournent en l'Eglise Catholique: de laquelle ils sont sourtis, pour suiure

l'opinion

l'opinion de certains particuliers Heretiques: & de penser qu'autremẽt ce puisse faire, c'est cuider pouuoir faire plus que Dieu, qui n'a sceu tollerer Lucifer aupres de soy, qui dict aussi, vous ne pouuez seruir aux Dieux estrangers & à moy. C'est vouloir accorder ce que S. Paul dict estre autant impossible, comme de cuider pouuoir accorder la lumiere auec les tenebres, & Iesus-Christ auec Belial. Dieu donc par sa saincte grace, les veuille trestous illuminer & esclairer du rayon de la Foy: aux fins qu'estans sortis des tenebres d'heresie, auſquelles ils sont enueloppez, retournent en la maison de Dieu, pour y viure paisiblement, moyennant l'vnité de la Foy.

Iosué 24.

2. Cor. 6

AMEN.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE TOULOUSE

